LA

CITÉ DE DIEU

DE SAINT AUGUSTIN

Traduction nouvelle

PAR

L. MOREAU

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Édition avec le texte latin

Fecerunt itaque Civitates duas amores duo : terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei : cœlestem vero amor Dei usque ad contemptum sui (*De Civitate Dei*, XIV, 28).

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE GARNIER FRÈRES
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

LA CITÉ DE DIEU

LIVRE DIX-SEPTIÈME

Progrès de la Cité de Dieu à l'époque des rois et des prophètes depuis David jusqu'à Jésus-Christ. Prophéties sur Jésus-Christ et l'Église.

I. Comment s'accomplissent les promesses de Dieu à Abraham, promesses qui assignent un héritage à sa postérité, le peuple d'Israël, selon la chair, et toutes les nations selon la foi, c'est ce que le progrès de la Cité de Dieu dans l'ordre des temps va nous découvrir. Or le livre précédent s'arrêtant au règne de David, parcourons, dans la mesure convenable au dessein de cet ouvrage, les événements postérieurs à ce règne. L'intervalle du temps qui s'écoule depuis le commencement de la prophétie de Samuel jusqu'à la captivité de Babylone et au rétablissement de la maison de Dieu, soixante-dix années plus tard, selon la prédiction de Jérémie ; voilà le temps des

LIBER DECIMUS SEPTIMUS

In quo agitur de Civitatis Dei procursu temporibus regum et prophetarum a David usque ad Christum, et quæ sacris Litteris mandatæ sunt vaticinationes eorumdem temporum de Christo et Ecclesia exponuntur.

I. Promissiones Dei, quæ factæ sunt ad Abraham, cujus semini et gentem israeliticam secundum carnem et omnes gentes deberi secundum fidem, Deo pollicente, didicimus, quemadmodum compleantur, per ordinem temporum procurrens Dei Civitas indicabit. Quoniam ergo superioris libri usque ad regnum David factus est finis, nunc ab eodem regno, quantum suscepto operi sufficere videtur, cetera quæ sequuntur attingimus. Hoc itaque tempus, ex quo sanctus Samuel prophetare cœpit, et deinceps donec populus Israel captivus in Babyloniam duceretur, atque inde secundum sancti Jeremiæ prophetiam post septuaginta annos reversis Israelitis Dei domus instauraretur, totum tempus est Prophetarum

prophètes. Car, bien que le patriarche Noé lui-même, témoin de la catastrophe universelle du déluge, quelques-uns de ses devanciers, ou de ses descendants jusqu'à l'époque des rois, ayant figuré ou prédit plusieurs des événements futurs qui concernent la Cité sainte et le royaume des cieux, méritent peut-être le titre de prophètes (et quelques-uns d'entre eux, comme Abraham et Moïse, ne sont-ils pas expressément appelés de ce nom?) : cependant l'époque des prophètes ne date réellement que des premières prophéties de Samuel, qui, sur l'ordre de Dieu, donne l'onction sainte d'abord à Saül, puis, après la réprobation de Saül, à David, devenu désormais la tige de la descendance royale, tant que cet ordre de succession doit durer. Si donc je voulais rappeler tout ce que les prophètes ont prédit de Jésus-Christ, pendant que l'incessante alternative de la mort et de la naissance entretient le cours de la Cité de Dieu à travers les temps, je m'engagerais dans une carrière sans fin. D'abord, l'Ecriture elle-même, qui, racontant les actions des rois et les événements de leur règne, semble borner son attention à l'exactitude du récit historique, considérée avec l'assistance de l'Esprit de Dieu, se trouve encore moins jalouse de dire le passé que de prédire l'avenir. Or combien d'efforts et de temps et de volumes exigerait une telle recherche, n'est-ce pas évident pour peu que l'on y songe? En second lieu, tous les passages indubi-

Quamvis enim et ipsum Noe patriarcham, in cujus diebus universa terra diluvio deleta est, et alios supra et infra usque ad hoc tempus, quo reges in Dei populo esse cœperunt, propter quædam per eos futura sive quoquo modo significata, sive prædicta, quæ pertinerent ad Civitatem Dei regnumque cœlorum, non immerito possimus appellare prophetas ; præsertim quia nonnullos eorum id expressius legimus nuncupatos, sicut Abraham, sicut Moysen : tamen dies prophetarum præcipue maximeque hi dicti sunt, ex quo cœpit prophetare Samuel, qui et Saülem prius, et eo reprobato ipsum David, Deo præcipiente, unxit in regem, de cujus ceteri stirpe succederent, quousque illos succedere sic oporteret. Quæ igitur a prophetis sunt prædicta de Christo, cum moriendo decedentibus et nascendo succedentibus suis membris Civitas Dei per ista curreret tempora, si omnia velim commemorare, in immensum pergitur. Primum quia ipsa Scriptura, quæ per ordinem Reges eorumque facta et eventa digerens, videtur tanquam historica diligentia rebus gestis occupata esse narrandis, si adjuvante Dei Spiritu considerata tractetur, vel magis, vel certe non minus prænuntiandis futuris, quam præteritis enuntiandis, invenietur intenta. Et hoc perscrutando indagare ac disserendo, quam sit operosum atque prolixum, et quam multis indignum voluminibus, quis ignorat, qui

tablement prophétiques abondent tellement sur Jésus-Christ et le royaume du ciel ou la Cité de Dieu que, pour les expliquer, il faudrait engager de longues discussions et franchir les bornes de cet ouvrage. Je veux donc, en l'achevant selon la volonté de Dieu, tenir autant que possible ma pensée en bride, afin de ne rien dire de superflu et de n'omettre rien de nécessaire.

II. Au livre précédent nous avons dit que Dieu fit d'abord deux promesses à Abraham : l'une, que la terre de Chanaan serait l'héritage de sa postérité, comme l'Ecriture l'exprime : « Va en la terre que je te montrerai, et je te ferai père d'un grand peuple » ; l'autre beaucoup plus excellente, et relative à cette postérité spirituelle qui le rend père, non de la seule nation d'Israël, mais de toutes les nations attachées aux traces de sa foi, promesse énoncée en ces termes : « Et dans toi toutes les tribus de la terre seront bénies. » Beaucoup d'autres témoignages ratifièrent encore cette double promesse, nous l'avons montré. La race d'Abraham selon la chair, le peuple d'Israël était donc établi déjà dans la terre promise, et maître des villes ennemies, déjà il y régnait sous le sceptre de ses rois. Ainsi les promesses de Dieu relatives à ce peuple commencèrent à être accomplies en parties ; et non seulement les promesses reçues par Abraham, Isaac et Jacob, ou publiées ailleurs de leur vivant, mais encore celles qui furent confiées

hæc vel mediocriter cogitat? Deinde quia ea ipsa quæ ad prophetiam non ambigitur pertinere, ita sunt multa de Christo regnoque cœlorum, quæ Civitas Dei est, ut ad hoc aperiendum major sit disputatio necessaria, quam hujus operis modus flagitat. Proinde ita, si potuero, stilo moderabor meo, ut huic operi in Dei voluntate peragendo, nec ea quæ supersint dicam, nec ea quæ satis sint prætermittam.

II. In præcedente libro diximus, ab initio ad Abraham promissionum Dei duas res fuisse promissas : unam scilicet, quod terram Chanaan possessurum fuerat semen ejus; quod significatur, ubi dictum est : *Vade in terram, quam tibi demonstravero, et faciam te in gentem magnam;* aliam vero longe præstantiorem, non de carnali, sed de spirituali semine, per quod pater est, non unius gentis israeliticæ, sed omnium gentium, quæ fidei ejus vestigia consequuntur; quod promitti cœpit his verbis : *Et benedicentur in te omnes tribus terræ.* Et deinceps aliis multis admodum testimoniis hæc duo promissa esse monstravimus. Erat igitur jam in terra promissionis semen Abrahæ, id est populus Israel, secundum carnem : atque ibi non solum tenendo ac possidendo civitates adversariorum, verum etiam reges habendo, regnare jam cœperat, impletis de ipso populo promissionibus Dei jam magna ex parte, non solum quæ illis tribus patribus, Abraham, Isaac et Jacob, et quæcumque aliæ temporibus

à Moïse, ce saint révélateur du passé, quand, au sortir de la servitude d'Egypte, il conduisait le peuple dans le désert. Or ce ne fut ni sous le célèbre chef Jésus Nave, qui introduit le peuple dans la terre de promesse, et, vainqueur des races ennemies, la divise, selon l'ordre de Dieu, entre les douze tribus ; ni après lui, sous les juges, que s'accomplit cette promesse qui étendait du fleuve de l'Egypte au grand fleuve de l'Euphrate la possession de la terre de Chanaan. Et toutefois cette promesse n'était plus dans un avenir lointain, on en attendait l'accomplissement. Elle ne s'accomplit que sous David et Salomon son fils ; leur empire reçut toute l'extension promise. Ils soumirent, en effet, tout ces peuples et les rendirent tributaires.

C'est donc sous ces rois que la postérité d'Abraham s'établit réellement dans la terre de la promesse charnelle, la terre de Chanaan ; et dès lors il ne manquait plus rien à l'entier accomplissement de cette promesse divine, sinon que la race d'Héber se transmît de génération en génération, dans un ordre de succession immuable, jusqu'à la fin du siècle qui passe, cet heureux héritage ; mais cette félicité temporelle dépendait de l'obéissance de ce peuple aux lois du Seigneur son Dieu. Et comme Dieu savait qu'il n'en serait pas ainsi, les fléaux temporels dont il châtia les générations coupables lui servirent encore à exercer les rares fidèles qu'il

eorum, verum etiam quæ per ipsum Moysen, per quem populus idem de servitute ægyptia liberatus est, et per quem cuncta præterita revelata sunt temporibus ejus, cum populum per eremum duceret, factæ fuerant. Neque autem per insignem ducem Jesum Nave, per quem populus ille in promissionis inductus est terram, expugnatisque gentibus, eam duodecim tribubus, quibus Deus jusserat, divisit, et mortuus est; neque post illum toto tempore judicum impleta fuerat promissio Dei de terra Chanaan, a quodam flumine Ægypti usque ad flumen magnum Euphratem : nec tamen adhuc prophetabatur futurum, sed exspectabatur implendum. Impletum est autem per David, et ejus filium Salomonem : cujus regnum tanto, quanto promissum fuerat, spatio dilatatum est : universos quippe illos subdiderunt, tributariosque fecerunt. Sic igitur in terra promissionis secundum carnem, hoc est in terra Chanaan, sub his regibus semen Abrahæ fuerat constitutum, ut nihil deinde superesset, quo terrena illa Dei promissio compleretur, nisi ut in eadem terra, quantum ad prosperitatem attinet temporalem, per posteritatis successionem inconcusso statu usque ad mortalis seculi hujus terminum gens permaneret hebræa, si Domini Dei sui legibus obediret. Sed quoniam Deus noverat, hoc eam non esse facturam, usus est ejus etiam temporalibus pœnis ad exercendos in ea paucos fideles suos, et admonendos qui postea futuri erant in

distinguait dans leur sein, afin qu'il instruisissent à l'avenir les fidèles des autres nations, en qui devait s'accomplir la seconde promesse, par l'Incarnation de Jésus-Christ et la publication du Testament Nouveau.

III. Comme ces divins oracles confiés à Abraham, Isaac et Jacob, et tous les signes ou paroles prophétiques précédemment attestées par les saintes lettres; ainsi les prophéties du temps des rois regardent en partie la race charnelle d'Abraham, et en partie cette postérité du patriarche en laquelle sont tous les peuples cohéritiers de Jésus-Christ, en vertu du Nouveau Testament, pour posséder la vie éternelle et le royaume des cieux. Elles se rapportent donc en partie à l'esclave qui enfante pour la servitude, à la Jérusalem terrestre, esclave avec ses edfants : en partie à la Cité libre de Dieu, à la véritable Jérusalem, éternelle dans les cieux, dont les enfants, ces hommes qui, vivant selon Dieu, passent en voyageurs sur cette terre ; mais il est dans ces prophéties certains traits qu'il faut rapporter à l'une et à l'autre : proprement à l'esclave, figurativement à la femme libre.

Il y a donc trois ordres de prophéties : l'un relatif à la Jérusalem céleste; l'autre, à la Jérusalem terrestre ; un troisième, à toutes deux. Des exemples prouveront ce que j'avance. Le prophète Nathan est envoyé pour reprocher son crime au roi David et lui prédire le châtiment. Cette prophétie, et d'autres semblables, dictées soit dans un intérêt public, pour l'utilité

omnibus gentibus, quod eos admoneri oportebat, in quibus alteram promissionem, revelato novo Testamento, per incarnationem Christi fuerat impleturus.

III. Quocirca, sicut oracula illa divina ad Abraham, Isaac, et Jacob, et quæcumque alia signa, vel dicta prophetica, in sacris Litteris præcedentibus facta sunt : ita etiam ceteræ ab isto Regum tempore prophetiæ partim pertinent ad gentem carnis Abrahæ, partim vero ad illud semen ejus, in quo benedicuntur omnes gentes cohæredes Christi per Testamentum novum, ad possidendam vitam æternam regnumque cœlorum. Partim ergo ad ancillam, quæ in servitutem generat, id est terrenam Jerusalem, quæ servit cum filiis suis ; partim vero ad liberam Civitatem Dei, id est veram Jerusalem æternam in cœlis, cujus filii homines secundum Deum viventes peregrinantur in terris : sed sunt in eis quædam, quæ ad utramque pertinere intelliguntur, ad ancillam proprie, ad liberam figurate.

Tripartita itaque reperiuntur eloquia prophetarum : siquidem aliqua sunt ad terrenam Jerusalem spectantia, aliqua ad cœlestem, nonnulla ad utramque. Exemplis video probandum esse quod dico. Missus est Nathan propheta, qui regem David argueret de peccato gravi, et ei, quæ consecuta

ou le salut du peuple, soit dans un intérêt privé quand un homme méritait qu'un rayon de la parole divine lui révélât quelque chose de son avenir temporel, qui ne les rattache à la Cité terrestre ? Mais quand on lit : « Voici venir les jours, dit le Seigneur; et je ferai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda une nouvelle alliance, non plus dans l'esprit de l'alliance que je fis avec leurs pères, le jour où je les pris par la main pour les tirer de la terre d'Egypte, car ils ne l'ont pas gardée et je les ai abandonnés, dit le Seigneur. Et voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël : après ce temps, dit le Seigneur, je déposerai mes lois dans leur esprit; je les écrirai dans leur cœur, et mes yeux les regarderont; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple » : prophétie évidente de la Jérusalem d'en haut, dont Dieu lui-même est la récompense. Cette Jérusalem de qui le souverain bien et le tout bien est de posséder Dieu et d'être à Lui. Mais, quand l'Ecriture appelle Jérusalem la Cité de Dieu, et annonce que la maison de Dieu s'élèvera dans son enceinte, prophétie qui semble s'accomplir lorsque Salomon bâtit le temple, il s'agit certainement de l'une et de l'autre cité. Car ces événements se sont passés, selon la vérité de l'histoire, dans la Jérusalem terrestre, et ils ont été la figure de la Jérusalem céleste. Ce genre mixte de prophétie est très fréquent dans les vieux livres canoniques qui racontent le passé ; il a exercé et il

sunt mala, futura prædiceret. Hæc atque hujusmodi sive publice, id est pro salute vel utilitate populi, sive privatim, cum pro suis quisque rebus divina promereretur eloquia, quibus pro usu temporalis vitæ futuri aliquid nosceretur, ad terrenam civitatem pertinuisse, quis ambigat? Ubi autem legitur : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo domui Israel et domui Juda testamentum novum, non secundum testamentum quod disposui patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti; quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus. Quia hoc est testamentum, quod constituam domui Israel; post dies illos, dicit Dominus, dabo leges meas in mentem eorum, et super corda eorum scribam eas, et videbo eos, et ero illis in Deum, et ipsi erunt mihi in plebem;* Jerusalem sine dubio superna prophetatur, cujus Deus ipse præmium est, eumque habere atque ipsius esse summum ibi est atque totum bonum. Ad utramque vero pertinet hoc ipsum, quod Jerusalem dicitur Dei Civitas, et in ea prophetatur futura domus Dei, eaque prophetia videtur impleri, cum Salomon rex ædificat illud nobilissimum templum. Hæc enim et in terrena Jerusalem secundum historiam contigerunt, et cœlestis Jerusalem figuræ fuerunt. Quod genus prophetiæ ex utroque veluti compactum atque commixtum in Libris veteribus canonicis, quibus rerum gestarum narrationes continentur, valet plurimum,

exerce encore beaucoup les intelligences qui sondent les saintes Ecritures, et qui, au-delà du fait historiquement prédit et accompli dans la postérité charnelle d'Abraham, cherchent le sens allégorique et la figure de ce qui doit s'accomplir dans sa postérité spirituelle. Et plusieurs vont jusqu'à croire qu'il n'est aucun fait prédit et accompli selon l'Ecriture, ou accompli sans prédiction, qui ne soit une allusion à la Cité de Dieu et à ses enfants, voyageurs sur cette terre. Mais, s'il est ainsi, les paroles des prophètes, ou plutôt toutes les Ecritures comprises sous la dénomination d'Ancien Testament, n'ont que deux sens au lieu de trois. En effet il n'y aura plus rien qui se rapporte uniquement à la Jérusalem terrestre, s'il n'est aucune prédiction, aucun récit qui l'intéresse, où il ne faille chercher une figure allégorique de la Jérusalem céleste. Tout se réduit donc à deux ordres de prophéties : l'un relatif à la Jérusalem libre ; l'autre, aux deux Jérusalem. Quant à moi, autant je suis convaincu de l'erreur de ceux qui excluent toute allégorie des récits de l'Ecriture, autant je trouve de témérité à vouloir tout envelopper de voiles mystiques ; et c'est pourquoi je distingue trois ordres de prophéties. Telle est mon opinion, et néanmoins je consens que l'on exprime de chaque fait attesté par les saintes Ecritures un sens spirituel, sans déroger toutefois à la vérité de l'histoire. Quant aux circonstances qui ne peuvent se rat-

multumque exercuit et exercet ingenia scrutantium Litteras sacras, ut quod historice prædictum completumque legitur in semine Abrahæ secundum carnem, etiam in semine Abrahæ secundum fidem quid implendum allegorice significet inquiratur : in tantum ut quibusdam visum sit, nihil esse in eisdem libris vel prænuntiatum et effectum, vel effectum, quamvis non prænuntiatum, quod non insinuet aliquid ad supernam Civitatem Dei ejusque filios in hac vita peregrinos figurata significatione referendum. Sed si hoc ita est, jam bipartita, non tripartita erunt eloquia Prophetarum, vel potius illarum Scripturarum omnium, quæ veteris Instrumenti appellatione censentur. Nihil enim erit illic, quod ad Jerusalem terrenam tantum pertineat, si quidquid ibi de illa, vel propter illam, dicitur atque completur, significat aliquid, quod etiam ad Jerusalem cœlestem allegorica præfiguratione referatur : sed erunt sola duo genera, unum quod ad Jerusalem liberam, alterum quod ad utramque pertineat. Mihi autem sicut multum videntur errare, qui nullas res gestas in eo genere litterarum aliquid aliud præter id quod eo modo gestæ sunt significare arbitrantur; ita multum audere, qui prorsus ibi omnia significationibus allegoricis involuta esse contendunt. Ideo tripartita, non bipartita esse dixi. Hoc enim existimo, non tamen culpans eos, qui potuerint illic de quacumque re gesta sensum intelligentiæ spiritualis exculpere, ser-

tacher à l'action de l'homme ou de Dieu ni dans le passé ni dans l'avenir, quel fidèle pourrait douter que l'Ecriture n'ait une intention? qui ne les ramènerait, ou du moins qui n'avouerait qu'elles doivent être ramenées à un sens spirituel?

IV. Le cours des temps amène la Cité de Dieu à l'avènement des rois. Alors Saül est réprouvé et David règne, laissant le sceptre à ses descendants longtemps encore après lui dans la Jérusalem terrestre : changement qui figure et annonce celui qu'il ne faut point taire, le changement futur des deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau, où le sacerdoce et la royauté sont changés par le prêtre et le roi nouveau et éternel, qui est Jésus-Christ. Car Samuel substitué dans le divin ministère au grand-prêtre Héli, que Dieu réprouve, Samuel qui réunit les fonctions de prêtre et de juge, et David porté sur le trône à la place de Saül rejeté, sont tous deux la figure de l'accomplissement à venir. Et la mère de Samuel, elle-même, Anne, d'abord stérile, puis si joyeuse de sa fécondité nouvelle, n'est-elle pas prophète aussi, lorsque répandant devant le Seigneur son allégresse et ses actions de grâces, elle consacre à Dieu l'enfant que sa pieuse reconnaissance lui a voué? « Mon cœur, dit-elle, a été affermi dans le Seigneur, et mon Dieu a relevé ma force : ma bouche a été ouverte contre mes ennemis; et je me sens réjouie en votre salut; car il n'est pas de saint comme le Seigneur; il n'est

vata primitus dumtaxat historiæ veritate. Ceterum quæ ita dicuntur, ut rebus humanitus seu divinitus gestis sive gerendis convenire non possint, quis fidelis dubitet non esse inaniter dicta? quis ea non ad intelligentiam spiritualem revocet, si possit, aut ab eo qui potest revocanda esse fateatur?

IV. Procursus igitur Civitatis Dei, ubi pervenit ad regum tempora, quando David Saûle reprobato ita regnum primus obtinuit, ut ejus deinde posteri in terrena Jerusalem diuturna successione regnarent, dedit figuram, re gesta significans atque prænuntians, quod non est prætereundum silentio, de rerum mutatione futurarum, quod attinet ad duo Testamenta, vetus et novum : ubi sacerdotium regnumque mutatum est per sacerdotem eumdemque regem novum ac sempiternum, qui est Christus Jesus. Nam et Heli sacerdote reprobato substitutus in Dei ministerium Samuel, simul officio functus sacerdotis et judicis, et Saûle abjecto rex David fundatus in regno, hoc quod dico figuraverunt. Mater quoque ipsa Samuelis Anna, quæ prius fuit sterilis, et posteriore fecunditate lætata est, prophetare aliud non videtur, cum gratulationem suam Domino fundit exsultans : quando eumdem puerum natum et ablactatum Deo reddit eadem pietate, qua voverat. Dicit enim : *Confirmatum est cor meum in Domino et exaltatum est cornu meum in Deo meo. Dilatatum est super inimicos meos os meum; lætata sum in*

pas de juste comme notre Dieu. Il n'est pas d'autre saint que vous. Ne vous glorifiez pas; qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole de gloire et de superbe : c'est Dieu qui est le maître des sciences, Dieu qui prépare ses desseins. Il a détendu l'arc des puissants, et les faibles ont été revêtus de force. Ceux qui regorgent de pain sont affaiblis, et les indigents ont franchi la terre ; parce la femme stérile a engendré sept enfants, et que la mère, heureuse de sa fécondité, est demeurée sans vigueur. C'est Dieu qui donne la mort et qui rend la vie : c'est lui qui mène aux enfers, il humilie, et il en ramène. Le Seigneur appauvrit et enrichit, et il humilie, il exalte ; il relève de terre le pauvre et tire l'indigent de son fumier pour le faire asseoir avec les puissants de son peuple, lui donnant en héritage un trône de gloire. Il donne à qui fait un vœu l'objet de ce vœu, et il bénit les années du juste ; car l'homme n'est pas fort de sa propre force. Le Seigneur désarmera son adversaire, le Seigneur très saint. Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse; le puissant de sa puissance, le riche de ses richesses; mais que celui qui se glorifie se glorifie de comprendre et de connaître le Seigneur, de faire droit et justice au milieu de la terre. Le Seigneur est monté aux cieux, et il a tonné ; il jugera les extrémités de la terre, parce qu'il est juste. Il donne la force à nos rois, et il exaltera la puissance de son Christ. »

Sont-ce là les paroles d'une simple femme, heureuse d'un

salutari tuo. Quoniam non est sanctus, sicut Dominus; et non est justus, sicut Deus noster; non est sanctus præter te. Nolite gloriari superbe, et nolite loqui excelsa, neque procedat magniloquium de ore vestro. Quoniam Deus scientiarum Dominus, et Deus præparans adinventiones suas. Arcum potentium fecit infirmum, et infirmi præcincti sunt virtute. Pleni panibus minorati sunt, et esurientes transierunt terram. Quia sterilis peperit septem, et multa in filiis infirmata est. Dominus mortificat et vivificat; deducit ad inferos, et reducit. Dominus pauperes facit, et ditat; humiliat, et exaltat. Suscitat a terra pauperem, et de stercore erigit inopem : ut collocet eum cum potentibus populi, et sedem gloriæ hæreditatem dans eis : dans votum voventi, et benedixit annos justi : quoniam non in virtute potens est vir. Dominus infirmum faciet adversarium suum, Dominus sanctus. Non glorietur prudens in prudentia sua, et non glorietur potens in potentia sua, et non glorietur dives in divitiis suis : sed in hoc glorietur qui gloriatur, intelligere et scire Dominum, et facere judicium ei justitiam in medio terræ. Dominus adscendit in cœlos, et tonuit : ipse judicabit extrema terræ, quia justus est; et dat virtutem regibus nostris, et exaltabit cornu Christi sui.

Itane vero verba hæc unius putabuntur esse mulierculæ, de nato sibi

fils qui lui est né? L'esprit de l'homme serait-il donc assez détourné de la lumière de la vérité pour ne pas voir que le langage de cette femme est bien au-dessus d'elle? Mais celui qui accorde l'intérêt qu'il doit à ce qui s'est accompli déjà de ces paroles dans ce terrestre pèlerinage, ne remarque-t-il pas, ne découvre-t-il pas et ne reconnaît-il pas dans cette femme, dont le nom « Anne » signifie « grâce », et dans ses accents que l'Esprit prophétique inspire, la religion chrétienne, la Cité Dieu, dont Jésus-Christ est le roi et le fondateur, enfin la grâce même de Dieu, dont les superbes s'éloignent afin qu'ils tombent, dont les humbles sont remplis afin qu'ils se relèvent; vérité qui retentit surtout dans ce cantique : à moins que l'on ne prétende qu'ici, loin de prophétiser, cette femme, dans l'élan de sa joie, se contente de rendre grâces à Dieu de ce fils accordé à ses prières? Mais que signifie donc : « Il a détendu l'arc des puissants, et les faibles ont été revêtus de force, et les indigents ont franchi la terre, parce que la femme stérile a engendré sept enfants, et la mère, heureuse de sa fécondité, est demeurée sans vigueur? Avait-elle donc engendré sept enfants, quoique stérile? Elle n'en avait qu'un, lorsqu'elle parlait ainsi, et, dans la suite, elle n'en mit pas au monde sept (ou six, Samuel venant le septième), mais trois fils et deux filles. Et puis, nul ne régnant encore sur ce peuple, comment peut-elle dire cette dernière parole : « Il donne la force à nos rois, et il a exalté la puissance de son Christ »;

filio gratulantis? tantumne mens hominum a luce veritatis aversa est, ut non sentiat supergredi modum feminæ hujus dicta quæ fudit? Porro qui rebus ipsis, quæ jam cœperunt etiam in hac terrena peregrinatione compleri, convenienter movetur, nonne intendit, et adspicit, et agnoscit per hanc mulierem, cujus etiam nomen, id est Anna, Gratia ejus interpretatur, ipsam religionem christianam, ipsam Civitatem Dei, cujus rex est et conditor Christus, ipsam postremo Dei gratiam prophetico spiritu sic locutam, a qua superbi alienantur, ut cadant, qua humiles implentur, ut surgant, quod maxime hymnus iste personuit? Nisi quisquam forte dicturus est, nihil istam prophetasse mulierem, sed Deum tantummodo propter filium, quem precata impetravit, exsultanti prædicatione, laudasse. Quid ergo sibi vult quod ait : *Arcum potentium fecit infirmum, et infirmi præcincti sunt virtute : pleni panibus minorati sunt et esurientes transierunt terram : quia sterilis peperit septem, et multa in filiis infirmata est?* Numquid septem ipsa pepererat, quamvis sterilis fuerit? Unicum habebat, quando ista dicebat : sed nec postea septem peperit, sive sex, quibus septimus esset ipse Samuel; sed tres mares, et duas feminas. Deinde in illo populo cum adhuc neme regnaret, quod in extremo posuit : *Dat virtutem regibus nostris, et exaltabit cornu Christi sui*, unde dicebat, si non prophetabat?

oui; comment parle-t-elle ainsi, si elle n'est prophète? Que l'Eglise de Jésus-Christ, la cité du grand roi, pleine de grâce, mère féconde, redise donc ces paroles où elle reconnaît une prophétie qui, dès longtemps, l'annonce par la bouche de cette pieuse mère! « Mon cœur a été affermi dans le Seigneur, et mon Dieu a relevé ma force »; son cœur s'est affermi en vérité, et sa force s'est relevée en vérité, c'est-à-dire non en elle-même, mais dans le Seigneur son Dieu. « Ma bouche a été ouverte contre mes ennemis »; car la parole de Dieu échappe aux fureurs des persécutions, on ne l'enchaîne pas avec ceux pui l'annoncent. « Je me suis réjouie en votre salut » : Jésus-Christ lui-même, que le vieillard Siméon, au témoignagne de l'Evangile, embrasse tout petit, et dont il reconnaît la grandeur quand il s'écrie : « Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur, parce que mes yeux ont vu votre salut. » Que l'Eglise donc redise : « Je me suis réjouie en votre salut; car il n'est pas de saint comme le Seigneur, il n'est pas de juste comme notre Dieu »; saint et source de sainteté; juste et source de justice. « Il n'est pas d'autre saint que vous », parce que nul ne le devient sans vous. Ne vous glorifiez pas . « qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole de gloire et de superbe, c'est Dieu qui est le maître des sciences ». Il vous connaît, il sait, et vous ignorez; car celui qui se croit quelque chose, tandis qu'il n'est rien, est son propre séducteur. Ces paroles s'adressent aux ennemis de la Cité de Dieu, aux citoyens de Babylone, qui présument de leurs forces, qui se

Dicat ergo Ecclesia Christi, civitas regis magni, gratia plena, prole fecunda; dicat quod tanto ante de se prophetatum per os hujus piæ matris agnoscit : *Confirmatum est cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo.* Vere confirmatum cor, et cornu vere exaltatum; quia non in se, sed in Domino Deo suo. *Dilatatum est super inimicos meos os meum :* quia et in angustiis pressurarum sermo Dei non est alligatus, nec in præconibus alligatis. *Lætata sum,* inquit, *in salutari tuo.* Christus est iste Jesus, quem Simeon, sicut in Evangelio legitur, senex amplectens parvum, agnoscens magnum : *Nunc dimittis,* inquit, *Domine, servum tuum in pace, quoniam viderunt oculi mei salutare tuum.* Dicat itaque Ecclesia : *Lætata sum in salutari tuo. Quoniam non est sanctus, sicut Dominus; et non est justus, sicut noster;* tanquam sanctus et sanctificans, justus et justificans. *Non est sanctus præter te :* quia nemo fit nisi abs te. Denique sequitur : *Nolite gloriari superbe, et nolite loqui excelsa, neque exeat magniloquium de ore vestro. Quoniam Deus scientiarum Dominus.* Ipse vos scit, et ubi nemo scit : quoniam *qui putat se aliquid esse, cum nihil sit, se ipsum seducit.* Hæc

glorifient en eux-mêmes, et non dans le Seigneur; et de ce nombre sont aussi les Israélites charnels, citoyens de la terrestre Jérusalem, qui, selon la parole de l'Apôtre, « ignorant la justice de Dieu », c'est-à-dire celle qui vient de Dieu, seul juste et principe unique de justice; « et voulant établir leur justice », non comme un don de sa grâce, mais comme leur œuvre propre, « refusent de se soumettre à la justice de Dieu », parce qu'ils sont superbes et se flattent de plaire à Dieu par eux-mêmes et non parce qu'ils doivent à Dieu, qui est le Dieu des sciences, et, à ce titre, l'arbitre des consciences, où il voit les pensées des hommes et leur vanité, si elles ne viennent que des hommes et non de lui, « Dieu qui prépare ses desseins », quels desseins, sinon ceux qui tendent à la chute des superbes et à l'exaltation des humbles? Et voici comment ils s'accomplissent : « Il a détendu l'arc des puissants, et les faibles ont été revêtus de force. » L'arc détendu, c'est la volonté de ceux qui se croient assez forts, comme homme, pour se passer, dans l'exécution des commandements divins, de toute assistance divine. Et ceux-là sont revêtus de force qui crient au fond de leur cœur : « Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible. »

« Ceux qui regorgent de pain sont affaiblis, et les indigents ont franchi la terre. » Que faut-il entendre par « ceux qui regorgent de pains », sinon ceux-mêmes pui se croient puissants, les Israélites, dépositaires des divins oracles? Mais, au

dicuntur adversariis Civitatis Dei ad Babyloniam pertinentibus, de sua virtute præsumentibus, in se, non in Domino gloriantibus; ex quibus sunt etiam carnales Israelitæ, terrenæ Jerusalem cives terrigenæ, qui, ut dicit Apostolus : *ignorantes Dei justitiam*, id est quam dat homini Deus, qui solus est justus et justificans; *et suam volentes constituere*, id est, velut a se sibi partam, non ab illo impertitam; *justitiæ Dei non sunt subjecti*, utique quia superbi, de suo putantes, non de Dei, posse placere se Deo, qui est Deus scientiarum, atque ideo et arbiter conscientiarum, ibi videns cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt, si hominum sunt, et ab illo non sunt. *Et præparans*, inquit, *adinventiones suas*. Quas adinventiones putamus, nisi ut superbi cadant, et humiles surgant? Has quippe adinventiones exsequitur, dicens : *Arcus potentium infirmatus est, et infirmi præcincti sunt virtute*. Infirmatus est arcus, id est, intentio eorum qui tam potentes sibi videntur, ut sine Dei dono atque adjutorio humana sufficientia divina possint implere mandata; et præcinguntur virtute, quorum interna vox est : *Miserere mei, quoniam infirmus sum*.

Pleni panibus, **inquit, *minorati sunt, et esurientes transierunt terram*. Qui sunt intelligendi pleni panibus, nisi iidem ipsi quasi potentes, id est Israelitæ, quibus credita sunt eloquia Dei? Sed in eo populo ancillæ filii minorait**

milieu de ce peuple, les enfants de l'esclave sont devenus les plus faibles, *minorali*, locution peu latine, qui toutefois exprime bien leur déchéance de la primogéniture : car, dans ces pains, ces paroles divines confiées alors aux seuls Israélites entre tous les peuples, ils ne goûtent que l'aliment terrestre; tandis qu'à peine conviés par le Nouveau Testament à ce banquet spirituel, les gentils, à qui cette loi n'a pas été donnée, affamés, franchissent la terre, c'est-à-dire n'ont plus de goût que pour l'aliment céleste. Et comme si l'on demandait pourquoi il en est ainsi : « C'est, dit-elle, que la femme stérile a engendré sept enfants et que la mère, heureuse de sa fécondité, est demeurée sans vigueur. » Ici toute la prophétie se déclare pour qui sait reconnaître le nombre sept, figure ordinaire de la perfection de l'Eglise universelle. Voilà pourquoi l'apôtre Jean écrit à sept Eglises; c'est-à-dire à l'ensemble de l'unique Eglise. Et dans les *Proverbes* de Salomon, « la sagesse », figurant déjà ce mystère, « se bâtit une maison et appuie sur sept colonnes ». Car la Cité de Dieu était stérile chez toutes les nations avant la naissance de ces enfants que nous voyons autour d'elle; et d'autre part, la terrestre Jérusalem, mère d'une nombreuse famille, nous la voyons aujourd'hui sans vigueur, parce que les enfants de la femme libre, qui étaient dans son sein, faisaient sa force; toute cette vertu s'est retirée avec l'esprit qu'elle a perdu en ne retenant que la lettre.

« C'est Dieu qui donne la mort et rend la vie » : il donne

sunt : quo verbo minus quidem latino, bene tamen expressum est, quod ex majoribus minores facti sunt : quia et in ipsis panibus, id est divinis eloquiis, quæ Israelitæ soli tunc ex omnibus gentibus acceperunt, terrena sapiunt. Gentes autem quibus lex illa non erat data, posteaquam per Novum Testamentum ad eloquia illa venerunt, multum esuriendo terram transierunt; quia in eis non terrena, sed cœlestia sapuerunt. Et hoc, velut quæreretur causa cur factum sit : *Quia sterilis*, inquit, *peperit septem, et multa in filiis infirmata est.* Hic totum quod prophetabatur eluxit agnos centibus numerum septenarium, quo est universæ Ecclesiæ significata perfectio. Propter quod et Joannes apostolus ad septem scribit Ecclesias, eo modo se ostendens ad unius plenitudinem scribere : et in Proverbiis Salomonis hoc antea præfigurans Sapientia : *ædificavit sibi domum, et suffulsit columnas septem.* Sterilis erim erat in omnibus gentibus Dei Civitas, antequam iste fetus, quem cernimus, oriretur. Cernimus etiam, quæ multa in filiis erat, nunc infirmatam Jerusalem terrenam. Quoniam quicumque filii biberæ in ea erant, virtus ejus erant : nunc vero ibi quoniam littera est, et spiritus non est, amissa virtute infirmata est.

la mort à la femme féconde; il donne la vie à cette femme stérile qui met au jour sept enfants. Cependant ne serait-il pas plus exact d'entendre qu'il rappelle à la vie ceux qu'il a frappés de mort? N'est-ce pas en ce sens qu'Anne ajoute : « C'est lui qui mène aux enfers et en ramène. » Ceux auxquels l'Apôtre dit : « Si vous êtes morts avec Jésus-Christ, cherchez les choses d'en haut, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu »; ceux-là sont tués par le Seigneur pour leur salut; et c'est pour eux que l'Apôtre ajoute : « Goûtez les choses du ciel, et non celles de la terre », afin qu'ils deviennent « ces affamés qui franchissent la terre. Car vous êtes morts », dit l'Apôtre; et voilà comment Dieu donne la mort qui sauve. Nous lisons encore : « Et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » Voici comment Dieu leur donne la vie. Mais sont-ce les mêmes qu'il mène aux enfers et qu'il ramène? L'un et l'autre nous semble incontestablement accompli en notre chef, avec qui, selon l'Apôtre, notre vie est cachée en Dieu. Car « celui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour le salut de tous », l'a certainement fait mourir de cette mort, et, en le ressuscitant, il lui a rendu la vie. Et comme dans la prophétie on le reconnaît à ce cri : « Vous n'abandonnerez pas mon âme dans les enfers »; c'est bien lui que Dieu mène aux enfers et qu'il en ramène. Cette pauvreté du Seigneur a fait notre richesse; car « le Seigneur appauvrit et enrichit ». La suite nous explique cette parole :

Dominus mortificat, et vivificat : mortificavit illam, quæ multa erat in filiis; et vivificavit hanc sterilem, quæ peperit septem. Quamvis commodius possit intelligi eosdem vivificare, quos mortificaverit. Id enim velut repetivit addendo : ***Deducit ad inferos, et reducit.*** Quibus enim, dicit Apostolus : ***Si mortui estis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens :*** salubriter utique mortificantur a Domino : quibus adjungit : ***Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram;*** ut ipsi sint illi, qui esurientes transierunt terram. ***Mortui enim estis,*** inquit : ecce quomodo salubriter mortificat Deus. Deinde sequitur : ***Et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo :*** ecce quomodo eosdem ipsos vivificat Deus. Sed numquid eosdem deduxit ad inferos et reduxit? Hoc utrumque sine controversia fidelium in illo potius videmus impletum, Capite scilicet nostro, cum quo vitam nostram in Deo Apostolus dixit absconditam. Nam cum ***proprio Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum,*** isto modo utique mortificavit eum. Et quia ressuscitavit a mortuis, eumdem rursus vivificavit. Et quia in prophetia vox ejus agnoscitur : ***Non derelinques animam meam in inferno,*** eumdem deduxit ad inferos et reduxit. Hac ejus paupertate ditati sumus. ***Dominus enim pauperes facit, et ditat.*** Nam quid

« Il humilie et il exalte. » Il humilie les superbes et exalte les humbles. Cette même vérité, énoncée ailleurs en ces termes : « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles », et tout le sens des paroles de cette femme dont le nom signifie GRACE.

« Il relève de terre le pauvre » ne saurait mieux s'entendre que de « celui qui, étant riche, s'est fait pauvre pour nous, pour nous enrichir par sa pauvreté ». Dieu l'a relevé de terre si promptement que sa chair n'a pas ressenti les atteintes de la corruption. Et je ne détournerai pas de lui les paroles suivantes : « Il tire l'indigent de son fumier »; l'indigent, le pauvre; c'est toujours lui. Le fumier d'où il est relevé s'entend fort bien des Juifs ses persécuteurs, dont l'Apôtre s'accuse d'avoir partagé les fureurs contre l'Eglise : « Ce qui était, pour moi, comme un gain, dit-il, je l'ai regardé comme une perte, à cause de Jésus-Christ, et non seulement comme une perte, mais comme du fumier, pour gagner Jésus-Christ. » Ce pauvre est donc relevé de terre au-dessus de tous les riches; cet indigent tiré de son fumier au-dessus de tous les opulents, « pour venir s'asseoir au milieu des puissants du peuple », leur disant : « Vous siégerez sur douze trônes », « et leur donnant en héritage un trône de gloire »; car ces puissants avaient dit : « Voici que nous avons tout quitté pour vous suivre » Quelle puissance dans ce vœu!

hoc sit ut sciamus, quod sequitur audiamus : *Humiliat, et exaltat ;* utique superbos humiliat, et humiles exaltat. Quod enim alibi legitur : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam ;* hoc totus habet sermo hujus, cujus nomen interpretatur Gratia ejus.

Jam vero quod adjungitur : *Suscitat a terra pauperem :* de nullo melius quam de illo intelligo, qui *propter nos factus est pauper, cum dives esset, ut ejus paupertate,* sicut paulo ante dictum est *ditaremur.* Ipsum enim de terra suscitavit tam cito, ut caro ejus non videret corruptionem. Nec illud ab illo alienabo, quo additum est : *Et de stercore erigit inopem.* Inops quippe idem qui pauper. Stercus vero unde erectus est, rectissime intelliguntur persecutores Judæi, in quorum numero cum se dixisset Apostolus Ecclesiam persecutum : *Quæ mihi,* inquit, *fuerunt lucra, hæc propter Christum damna esse duxi : nec solum detrimenta, verum etiam stercora existimat esse, ut Christum lucrifacerem.* De terra ergo suscitatus est ille supra omnes divites pauper, et de illo stercore erectus est supra omnes opulentos ille inops : *ut sedeat cum potentibus populi,* quibus ait : *Sedebitis super duodecim sedes. Et sedem gloriæ hæreditatem dans eis.* Dixerant enim potentes illi : *Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te,* hoc votum potentissime voverant.

Mais d'où leur venait cette puissance, sinon de celui dont il est dit ici même : « donnant à qui fait un vœu de quoi le faire »? Autrement ils seraient de ces puissants « dont l'arc est détendu ». « Donnant à qui fait un vœu de quoi le faire »; car personne ne peut offrir aux Seigneur un vœu légitime, s'il ne reçoit de lui ce qu'il lui voue. Et il a béni les années du juste, afin sans doute qu'il vive éternellement avec celui à qui il est dit : « Vos années ne fineront pas. » Là, en effet, les années demeurent; ici, au contraire, elles passent, elles périssent; car, avant d'arriver, elles ne sont pas arrivées; elles ne sont plus à venir, parce qu'elles amènent leur terme avec elles. Or, de ces deux paroles : « donnant à celui qui fait un vœu de quoi le faire », et « il a béni les années du juste », l'une exprime ce que nous faisons, l'autre ce que nous recevons. Mais nous n'obtenons rien de la libéralité de Dieu si nous n'avons d'abord rien demandé à son assistance. « Car l'homme n'est pas fort par sa propre force, le Seigneur désarmera son adversaire. » C'est-à-dire l'homme qui, par sa jalousie, combat contre un autre pour empêcher l'accomplissement d'un vœu. L'ambiguïté du mot grec peut encore laisser entendre « l'adversaire de Dieu ». Et, en enffet, du moment où le Seigneur commence à prendre possession de nous, notre ennemi devient le sien, et nous le surmontons, mais non par nos propres forces, « puisqu'il n'est pas d'homme fort de sa propre force. Le Seigneur désarmera donc son adversaire, le Seigneur très saint », afin qu'il soit

Sed unde hoc eis, nisi ab illo, de quo hic continuo dictum est : *Dans votum voventi ?* Alioquin ex illis essent potentibus, quorum infirmatus est arcus. *Dans*, inquit, *votum voventi.* Non enim Domino quisquam quidquam rectum voveret, nisi qui ab illo acciperet quod voveret. Sequitur : *Et benedixit annos justi :* ut cum illo scilicet sine fine vivat, cui dictum est : *Et anni tui non deficient.* Ibi enim stant anni, hic autem transeunt, imo pereunt : antequam enim veniant, non sunt; cum autem venerint, non erunt, quia cum suo fine veniunt. Horum autem duorum, id est : *Dans votum voventi, et benedixit annos justi ;* unum est quod facimus, alterum quod sumimus. Sed hoc alterum Deo largitore non sumitur, nisi cum ipso adjutore primum illud efficitur : *quia non in virtute potens est vir. Dominus infirmum faciet adversarium ejus :* illum scilicet qui homini voventi invidet, et resistit, ne valeat implere quod vovit. Potest ex ambiguo græco intelligi et *adversarium suum.* Cum enim Dominus possidere nos cœperit, profecto adversarius qui noster fuerat ipsius fit, et vincitur a nobis ; sed non viribus nostris : *quia non in virtitute potens est vir. Dominus* ergo *infirmum faciet adversarium suum, Dominus sanctus :* ut vincatur a sanctis, quos Dominus sanctus sanctorum effecit sanctos.

vaincu par les saints que le Seigneur, Saint des saints, sanctifie.

Ainsi donc, « que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, ni le puissant de sa puissance, ni le riche de ses richesses; mais que celui qui se glorifie se glorifie de comprendre et de connaître le Seigneur et de faire droit et justice au milieu de la terre ». Ce n'est pas médiocrement connaître le Seigneur que de connaître qu'on lui doit de le connaître. « Qu'as-tu donc, en effet, dit l'Apôtre, que tu n'aies reçu? Et, si tu l'as reçu, pourquoi te glorifier comme si tu ne l'avais pas reçu? » C'est-à-dire, comme si tu tenais de toi-même ce dont tu te glorifies? Or celui qui vit bien fait droit et justice; et celui-là vit bien qui obéit aux commandements de Dieu; « et la fin de ces commandements », c'est-à-dire le but auquel ils se rapportent, « est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère ». Or, cette « charité », au témoignage de l'Apôtre Jean, « vient de Dieu ». Faire droit et justice vient donc de Dieu. Mais que signifie « au milieu de la terre »? Est-ce que les habitants des extrémités de la terre ne doivent pas aussi faire droit de justice? Qui oserait le nier? Pourquoi donc est-il ajouté « au milieu de la terre »? Autrement, et s'il n'y avait que cette parole : « faire droit et justice », ce précepte s'adresserait également à tous les hommes habitants, de l'intérieur des continents et des rivages de la mer. Mais, afin que nul ne s'imagine qu'après les bornes de cette vie corporelle il reste encore du

Ac per hoc : *Non glorietur prudens in prudentia sua, et non glorietur potens in potentia sua, et non glorietur dives in divitiis suis : sed in hoc glorietur qui gloriatur, intelligere et scire Dominum, et facere judicium et justitiam in medio terræ.* Non parva ex parte intelligit et scit Dominum, qui intelligit et scit etiam hoc a Domino sibi dari, ut intelligat et sciat Dominum. *Quid enim habes*, ait Apostolus, *quod non accepisti? Si autem et accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis?* Id est, quasi a te ipso tibi sit, unde gloriaris. Facit autem judicium et justitiam, qui recte vivit. Recte autem vivit, qui obtemperat præcipienti Deo : et *finis præcepti*, id est, ad quod refertur præceptum : *charitas est de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.* Porro ista *charitas*, sicut Joannes apostolus testatur, *ex Deo est.* Facere igitur judicium et justitiam, ex Deo est. Sed quid est, *in medio terræ?* Neque enim non debent facere judicium et justitiam qui habitant in extremis terræ? quis hoc dixerit? Cur ergo additum est, *in media terræ?* Quod si non adderetur, et tantummodo diceretur, *facere judicium et justitiam*, magis hoc præceptum ad utrosque homines pertineret, et mediterraneos et maritimos. Sed ne quisquam putaret post finem vitæ, quæ in hoc agitur corpore, superesse tempus judicium justitiamque faciendi,

temps pour éviter le jugement de Dieu en réparant les omissions de cette vie, « au milieu de la terre » exprime, suivant moi, le temps de la vie corporelle. Car en cettte vie, chacun porte avec soi la terre, que la terre commune reçoit, à la mort de l'homme, pour la lui rendre au jour de la résurrection. Ainsi, « au milieu de la terre », c'est-à-dire tant que notre âme est renfermée en ce corps terrestre, il faut faire droit et justice, afin que cela nous serve pour l'avenir, « quand chacun recevra la récompense du bien et du mal qu'il aura fait par les corps ». — « Par le corps », dit l'Apôtre; c'est-à-dire, tant qu'il a vécu dans le corps. En effet, l'homme qui, dans le secret de ses malignes pensées blasphème, sera-t-il donc innocent, parce que nul mouvement extérieur n'aura rendu son corps complice, au temps même de leur inséparable union? C'est en ce sens qu'on peut, au contraire, bien entendre cette parole du psaume : « Dieu, notre roi avant les siècles, a accompli le salut au milieu de la terre; le Seigneur Jésus est notre Dieu; il est avant les siècles, puisqu'il est l'auteur des siècles. Il a accompli notre salut au milieu de la terre », lorsque le Verbe s'est fait chair et a habité dans un corps terrestre.

Ces paroles prophétiques d'Anne montrent donc comment doit se glorifier celui qui se glorifie, non en lui-même, mais dans le Seigneur, en vue de la justice qui sera rendue au jour du jugement : « Le Seigneur est monté aux cieux, dit-

quam dum esset in carne non fecit, et sic divinum evadi posse judicium ; *in medio terræ*, mihi videtur dictum, cum quisque vivit in corpore. In hac quippe vita suam terram quisque circumfert, quam moriente homine recipit terra communis, resurgenti utique redditura. Proinde *in medio terræ*, id est, cum anima nostra isto terreno clauditur corpore, faciendum est judicium et justitia, quod nobis prosit in posterum, quando *recipiet quisque secundum ea quæ per corpus gessit, sive bonum, sive malum. Per corpus* quippe ibi dixit Apostolus, per tempus quo vixit in corpore. Neque enim si quis maligna mente atque impia cogitatione blasphemet, neque id ullis membris corporis operetur, ideo non erit reus, quia id non motu corporis gessit, cum hoc per illud tempus gesserit, quo gessit et corpus. Isto modo congruenter intelligi potest etiam illud quod in Psalmo legitur : *Deus autem rex noster ante secula operatus est salutem in medio terræ :* ut Dominus Jesus accipiatur Deus noster qui est ante secula, quia per ipsum facta sunt secula, operatus salutem nostram in medio terræ, cum Verbum caro factum est, et terreno habitavit in corpore.

Deinde posteaquam prophetatum est in his verbis Annæ, quomodo gloriari debeat qui gloriatur, non in se utique, sed in Domino : propter retributionem quæ in die judicii futura est : *Dominus*, inquit, *ascendit in cælos*,

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Ce PDF peut être distribué librement quoique certaines restrictions s'appliquent. Les détails sont indiqués à la dernière page.

elle, et il a tonné; il jugera lui-même les extrémités de la terre parce qu'il est juste »; elle observe exactement l'ordre de la confession de foi des fidèles; car Notre-Seigneur Jésus-Christ est véritablement monté au ciel, et il viendra de là pour juger les vivants et les morts. Et, en effet, dit encore l'Apôtre : « Qui est monté, si ce n'est celui qui est descendu aussi dans les plus basses parties de la terre? Celui qui est descendu est aussi le même qui est monté par-delà les cieux pour remplir tout de sa présence. » Il a donc tonné par les nuées, qu'en montant il a remplies du Saint-Esprit. Et par la bouche du prophète Isaïe, il menace la Jérusalem esclave, sa vigne ingrate, de tarir pour elle la pluie de ces nuées. « Il jugera les extrémités de la terre »; c'est-à-dire même les extrémités. En effet, il ne s'abstiendra de juger aucune partie de la terre, lui qui à coup sûr jugera tous les hommes. Mais par « les extrémités de la terre », il vaut mieux entendre l'extrémité de le vie de l'homme; car le jugement ne tiendra pas compte des vicissitudes en bien ou en mal survenues au milieu de la vie, mais seulement des dispositions suprêmes de l'homme. C'est pourquoi il est dit : « Celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin. » Celui donc qui, jusqu'à la fin, fait avec persévérance droit et justice au milieu de la terre ne sera pas condamné, quand Dieu jugera les extrémités de la terre. « C'est lui qui donne la force à nos rois », pour ne pas les condamner au jugement. Il leur donne la force de gouverner leur chair en rois et de triompher du monde,

et tonuit : ipse judicabit extrema terræ, quia justus est. Prorsus ordinem tenuit confessionis fidelium. Adscendit enim in cœlum Dominus Christus, et inde venturus est ad vivos et mortuos judicandos. Nam *quis adscendit*, sicut dicit Apostolus, *nisi qui et descendit in inferiores partes terræ? Qui descendit, ipse est et qui adscendit super omnes cœlos, ut adimpleret omnia.* Per nubes ergo suas tonuit, quas Spiritu sancto, cum adscendisset, implevit. De quibus ancillæ Jerusalem, hoc est ingratæ vineæ, comminatus est apud Isaiam prophetam, ne pluant super eam imbrem. Sic autem dictum est : *Ipse judicabit extrema terræ :* ac si diceretur : Etiam extrema terræ. Non enim alias partes non judicabit, qui omnes homines procul dubio judicabit. Sed melius intelliguntur extrema terræ, extrema hominis : quoniam non judicabuntur, quæ in melius vel in deterius medio tempore commutantur, sed in quibus extremis inventus fuerit qui judicabitur. Propter quod dictum est : *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Qui ergo perseveranter facit judicium et justitiam in medio terræ, non damnabitur, cum judicabuntur extrema terræ. *Et dat,* inquit, *virtutem regibus nostris :* ut non nos judicando condemnet. Dat eis virtutem, qua

vainqueurs en celui qui a répandu son sang pour eux ». Et il relèvera la puissance de son Christ » : comment le Christ relèvera-t-il la puissance de son Christ? Car celui dont il est dit plus haut : « Le Seigneur est monté aux cieux », n'est-ce pas aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ? Et c'est lui-même qui relèvera la puissance de son Christ? Quel est donc le Christ de son Christ? Est-ce la puissance de chacun de ses fidèles, comme la sainte prophétesse dit d'elle-même au commencement de ce cantique : « Mon Dieu a relevé ma force. » Et ne pouvons-nous donc appeler christs tous ceux qui ont été oints du saint chrême? et tout ce corps, avec son chef, ne fait cependant qu'un seul Christ. Voilà la prophétie d'Anne, mère du saint et vénérable Samuel. En lui était alors figuré le changement de l'ancien sacerdoce, changement accompli aujourd'hui; car aujourd'hui la mère d'une nombreuse famille est devenue sans vigueur, afin que la femme stérile, qui vient d'engendrer sept enfants, ait un nouveau sacerdoce en Jésus-Christ.

V. Or cet homme de Dieu envoyé au grand-prêtre Héli, cet homme dont l'Ecriture tait le nom, mais que son ministère fait indubitablement reconnaître pour un prophète, cet homme parle en terme plus clairs. Voici le texte sacré : « Un homme de Dieu vint auprès d'Héli, et il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Je me suis dévoilé à la maison de ton père, lorsqu'elle était en la terre d'Egypte, esclave de Pharaon ; parmi

carnem sicut reges regant, et in illo mundum, qui propter eos fudit sanguinem, vincant. *Et exaltabit cornu Christi sui.* Quomodo Christus exaltabit cornu Christi sui? De quo enim supra dictum est : *Dominus adscendit in cœlos*, et intellectus est Dominus Christus ; ipse, sicut hic dicitur, *exaltabit cornu Christi sui.* Quis ergo est Christus Christi sui? An cornu exaltabit uniuscujusque fidelis sui, sicut ista ipsa in principio hujus hymni ait : *Exaltatum est cornu meum in Deo meo?* Omnes quippe unctos ejus chrismate, recte christos possumus dicere : quod tamen totum cum suo capite corpus unus est Christus. Hæc Anna prophetavit, Samuelis mater, sancti viri, multumque laudati. In quo quidem tunc figurata est mutatio veteri sacerdotii, et nunc impleta, quando infirmata est quæ multa erat in filiis, ut novum haberet in Christo sacerdotium sterilis, quæ peperit septem.

V. Sed hoc evidentius ad ipsum Heli sacerdotem missus loquitur homo Dei, cujus quidem nomen tacetur, sed intelligitur officio ministerioque suo sine dubitatione propheta. Sic enim scriptum esset : *Et venit homo Dei ad Heli, et dixit : Hæc dicit Dominus : Re elans revelatus sum ad domum patris tui, cum essent in terra Ægypti servi in domo Pharaonis; et elegi domum*

toutes les tribus d'Israël, j'ai choisi la maison de ton père, pour remplir mon sacerdoce, monter à mon autel, brûler l'encens et porter l'éphod; et j'ai donné à la maison de ton père pour nourriture tout ce que les enfants d'Israël m'offriraient en holocauste. Pourquoi donc as-tu jeté un regard impudent sur mon encens et sur mes sacrifices? Pourquoi as-tu fait plus d'honneur à tes enfants qu'à moi, leur permettant de bénir, en ma présence, les prémices de tout sacrifice offert en Israël? C'est pourquoi, voilà ce que dit le Seigneur: « J'avais dit : ta maison et la maison de ton père passeront éternellement en ma présence; et maintenant le Seigneur dit : Non! mais je glorifierai qui me glorifie, et qui me méprise deviendra méprisable. Voici venir le temps où j'exterminerai ta postérité et la postérité de la maison de ton père, et elle n'aura plus à jamais un seul prêtre dans mon temple, et je retrancherai de mon autel jusqu'au dernier homme de ta race, afin qu'à cette vue ses yeux se troublent et que mon âme l'abandonne. Et quiconque survivra de ta maison périra par le glaive. En témoignage de quoi, tes deux fils, Ophni et Phinées, mourront tous deux le même jour. Et je me choisirai un prêtre fidèle qui fera tout selon mon cœur et selon mon âme, et je lui bâtirai une maison durable, et elle passera éternellement en la présence de mon Christ. Et celui qui survivra dans ta maison viendra l'adorer avec une obole d'argent, en disant: Admettez-moi à une part de votre sacerdoce afin que je mange du pain. »

patris tui ex omnibus sceptris Israel mihi sacerdotio fungi, ut adscenderent ad altare meum, et incenderent incensum, et portarent ephod; et dedi domui patris tui omnia quæ sunt ignis filiorum Israel in escam. Et utquid respexisti in incensum meum, et in sacrificium meum impudenti oculo, et glorificasti filios tuos super me, benedicere primitias omnis sacrificii in Israel in conspectu meo? Propter hoc hæc dicit Dominus Deus Israel : Dixi, Domus tua et domus patris tui transibunt coram me usque in æternum. Et nunc dicit Dominus : Nequaquam, sed glorificantes me glorificabo; et qui spernit me, spernetur. Ecce dies veniunt, et exterminabo semen tuum et semen domus patris tui, et non erit tibi senior in domo mea omnibus diebus, et virum exterminabo tibi ab altari meo, ut deficiant oculi ejus, et defluat anima ejus; et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum. Et hoc tibi signum, quod veniet super duos filios tuos hos, Ophni et Phinees; una die morientur ambo. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui omnia quæ in corde meo et quæ in anima mea, faciat; et ædificabo ei domum fidelem, et transibit coram Christo meo omnibus diebus. Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei obolo argenti, dicens : Jacta me in unam partem sacerdotii tui manducare panem

On ne peut dire que cette prophétie, qui prédit le changement de l'ancien sacerdoce en termes si clairs, se soit accomplie dans la personne de Samuel. En effet, bien que Samuel ne fût pas étranger à la tribu que Dieu avait destinée au service de l'autel, toutefois il n'était pas de la famille d'Aaron, dont la postérité était désignée pour perpétuer le sacerdoce. Ainsi cet antique événement figurait le changement à venir qui devait s'opérer par Jésus-Christ; cette prophétie se rapportait proprement à l'Ancien Testament, figurativement au Nouveau, quant au fait, sinon quant à la lettre. Le fait seul renfermait le sens des paroles adressées par le prophète au grand-prêtre Héli. Car depuis il y eut encore des prêtres de la famille d'Aaron, tels que Sadoch, Abiathar, sous le règne de David, et d'autres ensuite, avant l'époque où le changement dès longtemps prédit devait s'accomplir en Jésus-Christ. Et maintenant tout est accompli : qui ne le voit, s'il regarde de l'œil de la foi? Car il ne reste aux Juifs ni tabernacle, ni temple, ni autel, ni sacrifice, ni sacerdoce enfin qui, d'après la loi de Dieu, devait se perpétuer dans la famille d'Aaron; circonstance que le prophète rappelle ici: « Voilà ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: J'ai dit: ta maison et la maison de ton père passeront éternellement en ma présence; et maintenant le Seigneur dit: Non! mais je glorifierai qui me glorifie, et qui me méprise deviendra méprisable. » Or ce

Non est ut dicatur ista prophetia, ubi sacerdotii veteris tanta manifestatione prænuntiata mutatio est, in Samuele fuisse completa. Quanquam enim non esset de alia tribu Samuel, quam quæ constituta fuerat a Domino, ut serviret altari; tamen non erat de filiis Aaron, cujus progenies fuerat deputata, unde fierent sacerdotes : ac per hoc in ea quoque re gesta, eadem mutatio, quæ per Christum Jesum futura fuerat, adumbrata est : et ad vetus Testamentum proprie, figurate vero pertinebat ad novum, prophetia facti etiam ipsa, non verbi; id scilicet facto significans, quod verbo ad Heli sacerdotem dictum est per Prophetam. Nam fuerunt postea sacerdotes ex genere Aaron, sicut Sadoch et Abiathar regnante David, et alii deinceps, antequam tempus veniret, quo ista quæ de sacerdotio mutando tanto ante prædicta sunt, effici per Christum oportebat. Quis autem nunc fidei oculo hæc intuens non videat esse completa? quandoquidem nullum tabernaculum, nullum templum, nullum altare, nullum sacrificium, et ideo nec ullus sacerdos remansit Judæis, quibus, ut de semine Aaron ordinaretur, in Dei fuerat lege mandatum. Quod et hic commemoratum est, illo dicente propheta : *Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dixi, Domus tua et domus patris tui transibunt coram me usque in æternum. Et nunc dicit Dominus : Nequaquam, sed glorificantes me glorificabo; et qui me spernit, spernetur.* Quod enim nominat domum patris ejus,

qu'il appelle la maison de son père ne s'applique pas à son père immédiat, mais au premier qui fut institué prêtre, Aaron, dont tous les autres devaient descendre ; témoin les paroles citées : « Je me suis dévoilé à la maison de ton père, lorsqu'elle était en la terre d'Egypte, esclave de Pharaon ; et, parmi toutes les tribus d'Israël, j'ai choisi la maison de ton père pour remplir mon sacerdoce. » Quel était donc entre les pères d'Héli, au temps de la servitude d'Egypte, celui qui, après la délivrance, fut choisi pour le sacerdoce, sinon Aaron ? C'est donc de la postérité d'Aaron que Dieu déclare ici qu'à l'avenir il ne doit plus sortir de prêtres : prédiction évidemment accomplie. Que la foi s'éveille ! les faits sont là ; on les voit, on les touche, ils forcent les yeux mêmes qui se refusent à voir. « Voici venir le temps, dit le Seigneur, où j'exterminerai ta postérité et la postérité de la maison de ton père, et elle ne donnera plus jamais un seul prêtre à mon temple ; et je retrancherai de mon autel jusqu'au dernier homme de ta race, afin que les yeux de cet homme soient troublés et que son âme l'abandonne. » Or les jours marqués sont arrivés ; il n'est plus un seul prêtre selon l'ordre d'Aaron ; et tout homme qui reste encore de sa race, voyant le sacrifice des chrétiens répandu par toute la terre, ne peut se sentir déchu d'un si grand honneur sans que ses yeux se troublent et que son âme l'abandonne, consumée de douleur.

Ce qui suit regarde proprement la maison de cet Héli à qui ces choses sont dites : « Et quiconque survivra de ta maison

non eum de proximo patre dicere, sed de illo Aaron, qui primus sacerdo, est institutus, de cujus progenie ceteri sequerentur, superiora demonstrant, ubi ait : *Revelatus sum ad domum patris tui, cum essent in terra Ægypti servi in domo Pharaonis, et elegi domum patris tui ex omnibus sceptris Israel, mihi sacerdotio fungi.* Quis patrum fuit hujus in illa ægyptia servitute, unde, cum liberati essent, electus est ad sacerdotium, nisi Aaron ? De hujus ergo stirpe isto loco dixit futurum fuisse, ut non essent ulterius sacerdotes : quod jam videmus impletum. Vigilet fides, præsto sunt res, cernuntur, tenentur, et videre nolentium oculis ingeruntur. *Ecce*, inquit, *dies veniunt, et exterminabo semen tuum, et semen domus patris tui, et non erit tibi senior in domo mea omnibus diebus, et virum exterminabo tibi ab altari meo, ut deficiant oculi ejus, et defluat anima ejus.* Ecce dies qui prænuntiati sunt, jam venerunt. Nullus sacerdos est secundum ordinem Aaron : et quicumque ex ejus genere est homo, cum videt sacrificium christianorum toto orbe pollere, sibi autem honorem illum magnum esse subtractum, deficiunt oculi ejus, et defluit anima ejus tabe mœroris.

Proprie autem ad hujus domum Heli, cui hæc dicebantur, quod sequitur pertinet : *Et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum. Et*

périra par le glaive ; en témoignage de quoi, tes deux fils, Ophni et Phinées, mourront tous deux le même jour. » Le même signe qui marquait le sacerdoce enlevé à sa maison marquait donc aussi le sacerdoce aboli dans la maison d'Aaron ; car la mort des fils d'Héli figurait non une mort d'hommes, mais celle du sacerdoce même en la postérité d'Aaron. Ce qui suit, au contraire, se rapporte au grand-prêtre dont Samuel succédant à Héli est la figure ; ainsi les paroles suivantes s'appliquent à Jésus-Christ, véritable prêtre du Nouveau Testament : « Et je me choisirai un prêtre fidèle qui fera tout selon mon cœur et selon mon âme ; et je lui bâtirai une maison durable » : c'est-à-dire, la céleste et éternelle Jérusalem. « Et elle passera éternellement en présence de mon Christ. » Elle passera, c'est-à-dire elle paraîtra devant lui ; comme il est dit plus haut de la maison d'Aaron : « J'ai dit : ta maison et la maison de ton père passeront éternellement en ma présence. » Ainsi « passera en présence de mon Christ » doit s'entendre de la maison elle-même, non de ce prêtre qui est Jésus-Christ, Médiateur et Sauveur ; sa maison passera donc en sa présence. « Passera » peut encore s'entendre du passage de la mort à la vie, pendant ces jours qui précipitent vers la fin du siècle le cours de notre mortalité. Quant à cette parole de Dieu : « Qui fera tout selon mon cœur et selon mon âme », gardons-nous de croire que Dieu ait une âme, lui qui est le créateur de l'âme. C'est en figure et non

hoc tibi signum, quod veniet super duos filios tuos hos, Ophni et Phinees ; die uno morientur ambo. Hoc ergo signum factum est mutandi sacerdotii de domo hujus, quo signo significatum est mutandum sacerdotium domus Aaron. Mors quippe filiorum hujus significavit mortem, non hominum, sed ipsius sacerdotii de filiis Aaron. Quod autem sequitur, ad illum jam pertinet sacerdotem, cujus figuram gessit huic succedendo Samuel. Proinde quæ sequuntur, de Christo Jesu, Novi Testamenti vero sacerdote, dicuntur : ***Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui omnia quæ in corde meo et quæ in anima mea, faciat : et ædificabo ei domum fidelem.*** Ipsa est æterna et superna Jerusalem. ***Et transibit***, inquit, ***coram Christo meo omnibus diebus. Transibit***, dixit, conversabitur : sicut superius dixerat de domo Aaron : ***Dixi, domus tua et domus patris tui transibunt coram me in æternum.*** Quod autem ait : ***coram Christo meo transibit ;*** de ipsa domo utique intelligendum est, non de illo sacerdote, qui est Christus ipse Mediator atque Salvator. Domus ergo ejus coram illo transibit. Potest et ***transibit*** intelligi ne morte ad vitam, omnibus diebus, quibus peragitur usque in finem seculi hujus ista mortalitas. Quod autem ait Deus : ***Quia omnia quæ in corde meo, et quæ in anima mea, faciat ;*** non arbitremur habere animam Deum, cum sit conditor animæ : sed ita hoc de Deo tropice, non proprie, dicitur,

au propre qu'on parle de l'âme de Dieu, comme on lui attribue des mains, des pieds, et les autres membres corporels : et de peur qu'on ne prenne en un sens charnel la création de l'homme à l'image de Dieu, l'Ecriture lui prête encore des ailes dont l'homme est évidemment dépourvu : « Abritez-moi à l'ombre de vos ailes », afin que les hommes reconnaissent qu'on ne parle ainsi que par métaphore de cette nature ineffable.

« Et celui qui survivra dans ta maison viendra l'adorer » ne doit pas s'entendre proprement dans la maison d'Héli, mais de celle de l'ancien Aaron, qui s'est perpétuée jusqu'à l'avènement de Jésus-Christ, et dont il se trouve aujourd'hui quelques débris ; car il est dit plus haut, de la famille d'Héli : « Et quiconque survivra de ta maison périra par le glaive. » Comment donc l'Ecriture peut-elle dire ici avec vérité : « Et celui qui survivra dans ta maison viendra l'adorer », s'il est vrai que la vengeance du glaive ne doive laisser personne survivre dans cette maison, à moins que l'Ecriture ne comprenne dans sa famille celui qui appartient à la famille sacerdotale d'Aaron? Celui-là, s'il est de ces restes prédestinés dont un autre prophète a dit : « Les restes seront sauvés », et l'Apôtre : « Ainsi, en ce temps même, les restes ont été sauvés par l'élection de la grâce », et c'est bien de semblables restes que ces paroles doivent s'entendre : « celui qui survivra dans ta maison » ; celui-là, dis-je, croit certainement en Jésus-Christ, comme au temps des apôtres plusieurs de cette

sicut manus et pedes et alia corporis membra. Et, ne secundum hoc credatur homo in carnis hujus effigie factus ad imaginem Dei, adduntur et alæ, quas utique non habet homo; et dicitur Deo : *Sub umbra alarum tuarum protege me :* ut intelligant homines de illa ineffabili natura, non propriis, sed translatis rerum vocabulis ista dici.

Quod vero adjungitur : *Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei :* non proprie de domo dicitur hujus Heli, sed illius Aaron, de qua usque ad adventum Jesu Christi homines remanserunt, de quo genere etiam nunc usque non desunt. Nam de illa domo hujus Heli jam supra dictum erat : *Et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum.* Quomodo ergo hic vere dici potuit : *Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei;* si illud est verum, quod ultore gladio nemo inde supererit : nisi quia illos intelligi voluit, qui pertinent ad stirpem, sed illius totius sacerdotii secundum ordinem Aaron? Ergo si de illis est prædestinatis reliquiis, de quibus alius propheta dixit : *Reliquiæ salvæ fient;* unde et Apostolus : Sic *ergo,* inquit, *et in hoc tempore reliquiæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt;* quia de talibus reliquiis bene intelligitur esse de quo dictum est : *Qui superaverit in domo tua :* profecto credit in Christum,

nation crurent en lui, et encore aujourd'hui, quelques-uns que l'on voit, à de rares intervalles, embrasser la foi, et en qui s'accomplit la prédiction suivante de l'homme de Dieu : « viendra, avec une obole d'argent, l'adorer ». — « Adorer » qui ? sinon ce souverain Pontife qui est Dieu aussi ? Car, dans le sacerdoce selon l'ordre d'Aaron, on ne se présentait pas au temple ou à l'autel de Dieu pour adorer le grand-prêtre. Mais que signifie : « l'obole d'argent », sinon cette parole abrégée de la foi, dont l'Apôtre dit après le Prophète : « Le Seigneur établira sur la terre une parole courte et sommaire. » Or que l'argent se prenne pour la parole de Dieu, le Psalmiste l'atteste quand il s'écrie : « Les paroles du Seigneur sont des paroles pures ; c'est de l'argent éprouvé par le feu. »

Que dit donc celui qui vient adorer le prêtre de Dieu et le prêtre-Dieu : « Admettez-moi à une part de votre sacerdoce afin que je puisse manger du pain ? » Il dit : Je ne veux pas être réintégré dans les honneurs de mes pères ; car ils sont abolis ; admettez-moi à une part des votre sacerdoce, car « je choisis d'être méprisable dans la maison du Seigneur », je choisis d'être un membre, quel qu'il soit, si petit qu'il soit, de votre sacerdoce. Sacerdoce exprime ici le peuple même, duquel est pontife suprême le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme. C'est à ce peuple que l'apôtre Pierre dit : « Vous êtes le peuple saint, le sacerdoce royal. » Quelques-uns, il est vrai, au lieu de « votre sacerdoce », traduisent : « de votre sacrifice » ; mais cela se rapporte tou-

sicut temporibus apostolorum ex ipsa gente plurimi crediderunt; neque nunc desunt, qui, licet rarissime, tamen credant, et impletur in eis quod hic iste homo Dei continuo secutus adjunxit : *Veniet adorare ei obolo argenti :* cui adorare, nisi illi summo sacerdoti, qui et Deus est? Neque enim in illo sacerdotio secundum ordinem Aaron, ad hoc veniebant homines ad templum vel altare Dei, ut sacerdotem adorarent. Quid est autem quod ait, *obolo argenti*, nisi brevitate verbi fidei, de quo commemorat Apostolus dictum : *Verbum consummans et brevians faciet Dominus super terram.* Argentum autem pro eloquio poni, Psalmus testis est, ubi canitur : *Eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum.*

Quid ergo dicit iste, qui venit adorare sacerdoti Dei et sacerdoti Deo? *Jacta me in unam partem sacerdotii tui, manducare panem.* Nolo in patrum meorum collocari honore, qui nullus est : jacta me in partem sacerdotii tui. *Elegi* enim *abjectus esse in domo Dei :* qualecumque et quantulumcumque membrum esse cupio sacerdotii tui. Sacerdotium quippe hic ipsam plebem dicit, cujus plebis ille sacerdos est Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Cui plebi dicit apostolus Petrus : *Plebs sancta, regale sacerdotium.* Quamvis nonnulli, *sacrificii tui* sint interpretati : non, *sacer-*

jours au même peuple chrétien. Et de là cette parole de l'apôtre Paul : « Nous sommes tous un seul pain, un seul corps. » Ainsi, en ajoutant : « manger du pain », l'homme de Dieu exprime heureusement le genre même du sacrifice, dont le prêtre lui-même dit : « Le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair. » C'est là le sacrifice, non plus selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech ; entende qui lit cela. C'est donc une confession courte et d'une humilité salutaire : « Admettez-moi à une part de votre sacerdoce afin que je puisse manger du pain. » C'est aussi l'obole d'argent ; car la parole du Seigneur, qui habite dans le cœur du croyant, est courte. Comme Dieu avait dit autrefois qu'il donnait pour nourriture à la maison d'Aaron les victimes de l'Ancien Testament : « J'ai donné à la maison de ton père, pour nourriture, tout ce que les enfants d'Israël m'offriraient en holocauste » : tels étaient en effet les sacrifices des Juifs ; et il dit ici : « Manger du pain », qui, dans le Nouveau Testament, est le sacrifice des chrétiens.

VI. Mais, bien que l'accomplissement de ces faits soit aussi clair que la prédiction en était obscure, cependant ne pourrait-on concevoir quelques doutes et opposer cette objection : quelle assurance avons-nous que toutes les prophéties des livres saints s'accomplissent, si cet oracle divin même : « ta maison et la maison de ton père passeront éternellement en ma présence », est demeuré sans effet ? Car nous voyons

dotii tui : quod nihilominus eumdem significat populum christianum. Unde dicit apostolus Paulus : *Unus panis, unum corpus multi sumus.* Quod ergo addidit, *manducare panem,* etiam ipsum sacrificii genus eleganter expressit, de quo dicit sacerdos ipse : *Panis quem ego dedero, caro mea est pro seculi vita.* Ipsum est sacrificium, non secundum ordinem Aaron, sed secundum ordinem Melchisedech : qui legit, intelligat. Brevis itaque ista confessio et salubriter humilis, qua dicitur : *Jacta me in partem sacerdotii tui, manducare panem,* ipse est obolus argenti ; quia et breve est, et eloquium Domini est habitantis in corde credentis. Quia enim dixerat superius dedisse se domui Aaron cibos de victimis veteris Testamenti, ubi ait : *Dedi domui patris tui omnia quæ sunt ignis filiorum Israel in escam ;* hæc quippe fuerant sacrificia Judæorum : ideo hic dixit, *manducare panem ;* quod est in novo Testamento sacrificium christianorum.

VI. Cum igitur hæc tanta tunc altitudine prænuntiata sint, tanta nunc manifestatione clarescant ; non frustra tamen moveri quispiam potest, ac dicere : Quomodo confidimus venire omnia, quæ in libris illis ventura prædicta sunt, si hoc ipsum quod ibi divinitus dictum est : *Domus tua et domus patris tui transibunt coram me in æternum,* effectum habere non

que ce sacerdoce a été changé; et il n'est pas à espérer que la promesse faite à cette maison doive jamais s'accomplir en sa faveur; c'est plutôt le sacerdoce substitué au sacerdoce réprouvé et aboli qui est annoncé comme éternel. Qui parlerait ainsi ne comprendrait pas encore ou ne se souviendrait plus que le sacerdoce institué selon l'ordre d'Aaron était établi comme l'ombre du sacerdoce éternel à venir; aussi, quand l'éternité lui fut promise, cette promesse n'appartenait pas à l'ombre et à la figure, mais à la réalité de cette ombre et de cette figure. Et de peur qu'on ne s'imaginât que l'ombre elle-même dût demeurer, il fallait aussi que son changement fût prédit.

Et la royauté de Saül, qui fut réprouvée et rejetée, était aussi l'ombre de la royauté future qui doit éternellement durer. En effet l'onction solennelle, ce chrême qui lui valut le nom de christ, est les mystique symbole d'un grand sacrement. Et ce caractère sacré inspire à David une vénération si profonde qu'il sent son cœur frémir d'épouvante, quand, retiré dans une caverne obscure, où Saül, cédant à un besoin naturel, entre à son tour, il lui coupe furtivement par derrière le bord de son manteau, pour lui offrir la preuve qu'ayant sa vie entre ses mains il l'avait épargné, et pour effacer de son esprit ces soupçons qui entraînent Saül à la poursuite de David qu'il croit son ennemi. Aussi, dans la crainte que ce simple attouchement du vêtement royal ne le rende coupable

potuit? Quoniam videmus illud sacerdotium fuisse mutatum; et quod illi domui promissum est, nec sperari aliquando complendum: quia illud quod ei reprobato mutatoque succedit, hoc potius prædicatur æternum. Hoc qui dicit, nundum intelligit, aut non recolit, etiam ipsum secundum ordinem Aaron sacerdotium, tanquam umbram futuri æterni sacerdotii constitutum: ac per hoc quando ei æternitas promissa est, non ipsi umbræ ac figuræ, sed ei quod per ipsam adumbrabatur figurabaturque, promissum est. Sed ne putaretur ipsa umbra esse mansura, ideo etiam mutatio ejus debuit prophetari.

Regnum quoque isto modo etiam Saülis ipsius qui certe reprobatus atque rejectus est, futuri regni erat umbra in æternitate mansuri. Oleum quippe illud quo unctus est, et ab eo chrismate christus est dictus, mystice accipiendum, et magnum sacramentum intelligendum est: quod in eo tantum veneratus est ipse David, ut percusso corde pavitaverit, quando in tenebroso occultatus antro, quo etiam Saül urgente intraverat necessitate naturæ, exiguam particulam vestis ejus retrorsum latenter abscidit, ut haberet unde monstraret, quomodo ei pepercerit, cum posset occidere; atque ita suspicionem de animo ejus, qua sanctum David putans inimicum suum vehementer persequebatur, auferret. Ne itaque reus esset tanti

de la violation du plus auguste mystère en la personne de Saül, « David, dit l'Ecriture, se frappe la poitrine pour ce peu qu'il a dérobé du manteau de Saül »; et, lorsque ses compagnons lui conseillent de tuer Saül qui venait se livrer entre ses mains: « Que le Seigneur me garde, dit-il, de faire selon votre parole à mon seigneur, le christ du Seigneur et de porter la main sur lui! car cet homme est le christ du Seigneur. » Ce n'est donc pas à l'ombre même, mais à la réalité figurée par cette ombre qu'il témoigne cette profonde vénération. Ainsi, quand Samuel dit à Saül : « Parce que tu n'as pas observé mes commandements, les commandements que le Seigneur t'a dictés par ma bouche, le sceptre d'Israël, que le Seigneur t'avait confié à jamais, va maintenant passer de tes mains; et le Seigneur se cherchera un homme selon son cœur, et le Seigneur l'établira prince sur son peuple, parce que tu n'as pas gardé les commandements du Seigneur »: ces paroles ne doivent pas s'entendre comme si Dieu, ayant promis à Saül un royaume éternel, n'eût plus voulu tenir sa promesse à Saül pécheur; car Dieu n'ignorait pas qu'il dût pécher : mais il avait disposé son royaume pour être la figure du royaume éternel. C'est pourquoi le Prophète ajoute : « Et maintenant le royaume va passer de tes mains. » Le royaume que celui-ci figure a donc duré et durera toujours, mais non pour Saül; car il ne devait pas lui-même régner éternellement; ni pour sa postérité, bien que cette

sacramenti in Saüle violati, quia vel indumentum ejus sic attrectavit, extimuit. Ita enim scriptum est : *Et percussit cor David super eum, quia abstulit pinnulam chlamydis ejus.* Viris autem, qui cum illo erant, et ut Saülem in manus suas traditum interimeret suadebant : *Non mihi*, inquit, *contingat a Domino, si fecero hoc verbum domino meo christo Domini, inferre manum meam super eum, quia christus Domini est hic.* Huic ergo umbræ futuri non propter ipsam, sed propter illud quod præfigurabat, tanta veneratio exhibebatur. Unde et illud quod ait Saüli Samuel : *Quoniam non servasti mandatum meum, quod mandavit tibi Dominus; quemadmodum nunc paraverat Dominus regnum tuum usque in æternum super Israel, et nunc regnum tuum non stabit tibi; et quæret Dominus sibi hominem secundum cor suum, et mandabit ei Dominus esse in principem super populum suum; quia non custodisti quæ mandavit tibi Dominus :* non sic accipiendum est, ac si ipsum Saülem Deus in æternum præparaverit regnaturum, et hoc postea noluerit servare peccanti; neque enim eum peccaturum esse nesciebat : sed præparaverat regnum ejus, in quo figura esset regni æterni. Ideo addidit : *Et nunc regnum tuum non stabit tibi.* Stetit ergo, et stabit, quod in illo significatum esset : sed non huic stabit, quia non in æternum ipse fuerat regnaturus, nec progenies ejus, ut saltem per posteros

promesse d'éternité eût paru s'accomplir dans la succession perpétuée de ses descendants. « Et le Seigneur, dit Samuel, se cherchera un homme » ; ces paroles désignent ou David, ou le médiateur même du Nouveau Testament, figuré par le chrême qui consacra David et sa postérité. Or Dieu ne se cherche pas un homme comme s'il ignorait où il est ; mais par l'homme il nous parle le langage de l'homme, et en nous parlant ainsi il nous cherche. Car non seulement Dieu le père, mais encore son Fils unique, qui est venu chercher ce qui était perdu, nous connaissaient déjà si bien que nous étions élus dans le Fils avant la création du monde. « Il se cherchera », c'est-à-dire il aura à lui. Aussi en latin le mot *quærit* prend la préposition et devient *acquirit*, dont le sens est évident : et même, sans l'addition de la préposition, *quærere* est synonyme de *acquirere*, d'où *quæstus*, synonyme de *lucrum*.

VII. Saül pèche de nouveau par désobéissance, et Samuel lui dit de nouveau, parlant au nom du Seigneur : « Parce que tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur te rejette, et tu ne seras plus roi sur Israël. » Et comme Saül, reconnaissant son péché, en demande de nouveau le pardon et prie Samuel de retourner avec lui pour apaiser Dieu : « Je ne retournerai pas avec toi, dit-il, parce que tu as rejeté la parole du Seigneur, et le Seigneur te rejette, et tu ne seras plus roi sur Israël. » Et Samuel détourna son visage pour sor-

alteram alteri succedentes videretur implere quod dictum est : *in æternum. Et quæret*, inquit, *Dominus sibi hominem :* sive David, sive ipsum Mediatorem significans Testamenti novi, qui figurabatur in chrismate etiam quo unctus est ipse David et progenies ejus. Non autem quasi nesciat ubi sit, ita Deus sibi hominem quærit : sed per hominem more hominum loquitur; quia et sic loquendo nos quærit. Non solum enim Deo Patri, verum etiam ipsi quoque Unigenito ejus, qui venit quærere quod perierat, usque adeo jam eramus noti, ut in ipso essemus electi ante constitutionem mundi. *Quæret sibi* ergo dixit, sum habebit. Unde in latina lingua hoc verbum accipit præpositionem, et, Acquirit, dicitur : quod satis apertum est quid significet. Quanquam et sine additamento præpositionis Quærere intelligatur Acquirere : ex quo lucra vocantur et quæstus.

VII. Rursus peccavit Saül per inobedientiam, et rursus Samuel ait illi in verbo Domini : *Quia sprevisti verbum Domini, sprevit te Dominus, ut non sis rex super Israel.* Et rursus pro eodem peccato, cum id confiteretur Saül, et veniam precaretur, rogaretque Samuelem, ut reverteretur cum illo ad placandum Deum : *Non revertar*, inquit, *tecum ; quia sprevisti verbum Domini, et spernet te Dominus, ne sis rex super Israel. Et convertit Samuel*

tir; et Saül retint le bord de son manteau, qu'il déchira; et Samuel lui dit: « Le Seigneur a enlevé le sceptre à Israël en l'arrachant aujourd'hui de ta main; et il le donnera à un de tes proches, bon au-dessus de toi, et Israël sera divisé en deux; sans que le Seigneur change ni se repente, parce qu'il n'est pas, comme l'homme, sujet à repentir. L'homme menace et se dément. » Celui à qui s'adresse cette parole : « Le Seigneur te rejette; et tu ne seras plus roi sur Israël; et le Seigneur a enlevé le sceptre à Israël en l'arrachant aujourd'hui de ta main »; celui-là règne encore sur Israël pendant quarante années, aussi longtemps que David lui-même; car cette parole lui est dite au commencement de son règne, pour nous montrer l'exclusion prononcée contre ses descendants et attirer nos regards vers la postérité de David, d'où est né, selon la chair, le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme.

Or le texte sacré ne porte pas ce qu'on lit dans la plupart des exemplaires latins : « Le Seigneur arrache le sceptre d'Israël de ta main »; mais, comme nous l'avons dit d'après le grec : « Le Seigneur a enlevé le sceptre à Israël, en l'arrachant de ta main », pour montrer que ces mots : « de ta main » et « à Israël », ont un sens unique. Cet homme représentait donc figurativement le peuple d'Israël, qui devait être déchu de la royauté; Jésus-Christ, Notre-Seigneur, devant régner par le Nouveau Testament, selon l'esprit, et non selon la chair. Ce qui est dit de lui : « Et il le donnera

faciem suam, ut abiret : et tenuit Saül pinnulam diploidis ejus, et disrupit eam. Et dixit ad eum Samuel, Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua hodie, et dabit proximo tuo bono super te, et dividetur Israel in duo : et non convertetur, neque pœnitebit eum; quoniam non est sicut homo, ut pœniteat eum; ipse minatur, et non permanet. Iste cui dicitur : *Spernet Dominus ne sis rex super Israel*, et, *Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua hodie*, quadringita annos regnavit super Israel, tanto scilicet spatio temporis, quanto et ipse David, et audivit hoc primo tempore regni sui : ut intelligamus ideo dictum, quia nullus de stirpe ejus fuerat regnaturus, et respiciamus ad stirpem David, unde exortus est secundum carnem Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus.

Non autem habet Scriptura, quod in plerisque latinis codicibus legitur : *Disrupit Dominus regnum Israel de manu tua;* sed sicut a nobis positum est inventum in græcis : *Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua :* ut hoc intelligatur, *de manu tua*, quod est : *ab Israel.* Populi ergo Israel personam figurate gerebat homo iste, qui populus regnum fuerat amissurus, Christo Jesu Domino nostro per novum Testamentum, non carnaliter, sed spiritualiter regnaturo. De quo cum dicitur : *Et dabit illud proximo tuo,*

à l'un de tes proches », s'applique à la parenté charnelle; car, selon la chair, Jésus-Christ est, comme Saül, issu d'Israël. Ce qui suit : « Bon au-dessus de toi », peut se prendre pour « meilleur que toi », et quelques-uns l'ont traduit ainsi; mais je préfère l'entendre en ce sens : « Il est bon; qu'il soit donc au-dessus de toi », sens analogue à cette parole du Prophète : « Jusqu'à ce que je mette tous tes ennemis sous tes pieds. » Entre ces ennemis est Israël, à qui le Christ enlève la royauté comme à son persécuteur. Et toutefois là aussi était un autre Israël, en qui ne se trouvait aucune malice, pur froment caché sous la paille. Et c'est de là que sortirent les Apôtres, et tant de martyrs dont Etienne est le premier, et tant d'églises citées par l'apôtre Paul comme glorifiant Dieu de sa conversion.

Ainsi je ne doute pas que par les paroles suivantes : « Et Israël sera divisé en deux », il ne faille distinguer Israël ennemi de Jésus-Christ, et Israël uni à Jésus-Crist; Israël appartenant à l'esclave, et Israël appartenant à la femme libre. En effet ces deux races étaient d'abord ensemble, comme Abraham restait fidèle à l'esclave jusqu'à ce que la femme stérile, rendue mère par la grâce de Dieu, s'écriât : « Chasse l'esclave et son fils ! » Nous savons, il est vrai, que le péché de Salomon entraîna le partage d'Israël, sous le règne de son fils Roboam, et que le royaume demeura dans cet Etat, chaque faction ayant ses rois, jusqu'à l'époque

ad carnis cognationem id refertur : ex Israel enim Christus secundum carnem, unde et Saül. Quod vero additum est : *bono super te*, potest quidem intelligi : *meliori te*, nam et quidam sic sunt interpretati : sed melius sic accipitur : *bono super te*, ut quia ille bonus est, ideo sit super te, juxta illud aliud propheticum : *Donec ponam omnes inimicos tuos sub pedibus tuis.* In quibus est et Israel, cui suo persecutori regnum abstulit Christus. Quamvis fuerit illic et Israel, in quo dolus non erat, quoddam quasi frumentum illarum palearum. Nam utique inde erant Apostoli, inde tot martyres, quorum prior Stephanus; inde tot Ecclesiæ, quos apostolus Paulus commemorat, in conversione ejus magnificantes Deum.

De qua re non dubito intelligendum esse quod sequitur : *Et dividetur Israel in duo :* in Israel scilicet inimicum Christo, et Israel adhærentem Christo ; in Israel ad ancillam, et Israel ad liberam pertinentem. Nam ista duo genera primum simul erant, velut Abraham adhuc adhæreret ancillæ, donec sterilis per Christi gratiam fecundata clamaret. *Ejice ancillam et filium ejus.* Propter peccatum quidem Salomonis regnante filio ejus Roboam, scimus Israel in duo fuisse divisum, atque ita perseverasse, habentibus singulis partibus reges suos, donec illa gens tota a Chaldæis esset

où toute la race fut arrachée de son sol et transplantée par les Chaldéens. Mais ici pourquoi chercher Saül ? pourquoi la menace ne s'adresse-t-elle pas plutôt à David, dont Salomon était fils ? Aujourd'hui même la nation hébraïque n'est pas divisée entre elle, mais dispersée indifféremment par toute la terre, dans la société d'une même erreur. Or cette division dont Dieu menace ce peuple et ce royaume en la personne de Saül, qui figure ce peuple et ce royaume, devait être immuable et éternelle, comme l'atteste cette parole : « Et Dieu ne changera ni ne se repentira; car il n'est pas, comme l'homme, sujet à repentir; l'homme menace et se dément », mais non Dieu, qui n'est pas comme l'homme sujet à repentir. Car, en disant qu'il se repent, l'Ecriture marque seulement la révolution des choses, qui ne déroge en rien à l'immutabilité de la prescience divine. Quand elle dit qu'il ne se repent pas, c'est-à-dire qu'il ne change pas.

Nous voyons donc que l'arrêt de cette division du peuple d'Israël est un arrêt irrévocable. Car tous ceux des Juifs qui ont passé, qui passent ou qui passeront à Jésus-Christ, lui appartenaient, selon la prescience de Dieu, et non pas selon l'unité et l'identité de race. Aussi tout Israélite qui, s'attachant à Jésus-Christ, persévère en lui, ne sera jamais avec ces Israélites qui s'obstinent à le haïr jusqu'à la fin de cette vie, et la division prédite demeurera toujours. Que sert, en

ingenti vastatione subversa atque translata. Sed hoc quid a Saülem, cum si tale aliquid comminandum, esset, ipsi David fuerit potius comminandum cujus erat filius Salomon ? Postremo nunc inter se gens hebræa divisa non est, sed indifferenter in ejusdem erroris societate dispersa per terras. Divisio vero illa, quam Deus sub persona Saülis, illius regni et populi figuram gerentis, eidem regno populoque minatus est, æterna atque immutabilis significata est, per hoc quod adjunctum est : *Et non convertetur, neque pœnitebit eum ; quoniam non est sicut homo, ut pœniteat eum : ipse minatur, et non permanet ;* id est, homo, minatur, et non permanet; non autem Deus, quem non pœnitet, sicut hominem. Ubi enim legitur quod pœniteat eum, mutatio rerum significatur, immutabili præscientia manente divina. Ubi ergo non pœnitere dicitur, non mutare intelligitur.

Prorsus insolubilem videmus per hæc verba prolatam divinitus fuisse sententiam de ista divisione populi Israel, et omnino perpetuam. Quicumque enim ad Christum transierunt, vel transeunt, vel transibunt inde, non erant inde secundum Dei præscientiam, non secundum generis humani unam eamdemque naturam. Prorsus quicumque ex Israelitis adhærentes Christo perseverant in illo, nunquam erunt cum eis Israelitis, qui ejus inimici usque in finem vitæ hujus esse persistunt : sed in divi-

effet, le Vieux Testament, qui du haut du Sina n'engendre que pour la servitude, si ce n'est à rendre témoignage au Nouveau? Tant qu'on lit Moïse, on a un voile sur le cœur; mais que l'on passe à Jésus-Christ, ce voile disparaît: car l'intention même de ceux qui passent à lui est renouvelée; ils n'aspirent plus à une félicité charnelle, mais spirituelle. C'est pourquoi dans cette journée où, avant le sacre de Saül, Samuel offre un holocauste avec ses prières au Seigneur qui l'exauce, quand les ennemis, accourus pour combattre le peuple de Dieu, tombent devant Israël, dispersés par le tonnerre du Seigneur, le grand prophète prend une pierre, la pose entre l'ancienne et la nouvelle Massephat, lui donne le nom d'Abennezer ou « Pierre de Secours », et dit: « C'est jusqu'ici que le Seigneur nous a secourus. » Or « Massephat » signifie « Intention ». Cette pierre du secours est la médiation du Sauveur, par qui il faut passer de l'ancienne Massephat à la nouvelle; c'est-à-dire de l'intention première, qui s'attachait à l'espérance d'une fausse et charnelle béatitude dans un royaume charnel, à la seconde, qui, par le Nouveau Testament, se propose une véritable et spirituelle félicité dans le royaume des cieux. Et, comme il n'est rien de meilleur que cette félicité, c'est jusque-là que Dieu nous prête secours.

VIII. Voyons maintenant, autant qu'il importe à notre

sione, quæ hic prænuntiata est, perpetuo permanebunt. Nihil enim prodest Testamentum vetus de monte Sina in servitutem generans, nisi quia testimonium perhibet Testamento novo. Alioquin quamdiu legitur Moyses, velamen super corda eorum positum est: cum autem quisque inde transierit ad Christum, auferetur velamen. Transeuntium quippe intentio ipsa mutatur de vetere ad novum; ut non jam quisque intendat accipere carnalem, sed spiritualem felicitatem. Propter quod ipse magnus propheta Samuel, antequam unxisset regem Saül, quando exclamavit ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum; et cum offerret holocaustosim, accedentibus alienigenis ad pugnam contra populum Dei, tonuit Dominus super eos, et confusi sunt, et offenderunt coram Israel, atque superati sunt: assumpsit lapidem unum, et statuit illum inter Massephat novam et veterem, et vocavit nomen ejus Abennezer, quod est latine Lapis adjutoris: et dixit: *Usque huc adjuvit nos Dominus.* Massephat interpretatur Intentio. Lapis ille adjutoris medietas est Salvatoris, per quem transeundum est a Massephat vetere ad novam, id est, ab intentione qua exspectabatur in carnali regno beatitudo falsa carnalis, ad intentionem qua per novum Testamentum exspectatur in regno cœlorum beatitudo verissima spiritualis: qua quoniam nihil est melius, huc usque adjuvat Deus.

VIII. Jam nunc video esse monstrandum quid ipsi David, qui Saüli

dessein, ce que Dieu promit à David, successeur de Saül, dont la réprobation est la figure de ce changement final auquel se rapporte tout ce qui est dit, tout ce qui est écrit. Comblé de prospérités, le roi David songe à élever une maison à Dieu; ce temple célèbre, que bâtit plus tard le roi Salomon, son fils. Il y pensait quand le Seigneur adressa au prophète Nathan une parole qu'il dut rapporter au roi. Dieu déclare au prophète que ce n'est point David qui bâtira la maison du Seigneur; que d'ailleurs, pendant tant d'années, il n'a chargé personne, dans son peuple, de lui élever une maison de cèdre : « Et maintenant, ajoute-t-il, tu diras à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur Tout-Puissant : Je t'ai tiré de ta bergerie pour t'établir chef de mon peuple en Israël; et j'étais avec toi dans toutes tes voies, et j'ai dissipé loin de toi tous tes ennemis, et je t'ai fait un nom égal au nom des plus grands de la terre. Et je veux assigner un lieu à Israël mon peuple, et je veux qu'il y prenne racine et qu'il y demeure à part, et que rien ne trouble son repos à l'avenir. Et le fils de l'iniquité ne viendra plus l'humilier, comme aux temps anciens, en ces jours où j'établis des juges sur Israël, mon peuple; et j'assurerai ton repos contre tous tes ennemis, et le Seigneur t'annoncera que tu dois lui bâtir une maison. Et lorsque tes jours seront accomplis, lorsque tu seras endormi avec tes pères, je susciterai après toi un

successit in regnum, cujus mutatione finalis illo mutatio figurata est, propter quam divinitus cuncta dicta, cuncta conscripta sunt, Deus promiserit, quod ad rem qua de agimus pertinet. Cum regi David multa prospera provenissent, cogitavit facere Deo domum, templum illud scilicet excellentissime diffamatum, quod a rege Salomone filio ejus postea fabricatum est. Hoc eo cogitante, factum est verbum Domini ad Nathan prophetam, quod perferret ad regem. Ubi cum dixisset Deus quod non ab ipso David sibi ædificaretur domus, neque per tantum tempus se mandasse cuiquam in populo suo, ut sibi fieret domus cedrina : *Et nunc*, inquit, *hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus omnipotens : Accepi te de ovili ovium, ut esses in ducem super populum meum in Israel, et eram tecum in omnibus quibus ingrediebaris, et exterminavi omnes inimicos tuos a facie tua, et feci te nominatum secundum nomen magnorum qui sunt super terram : et ponam locum populo meo Israel, et plantabo illum, et inhabitavit seorsum, et non sollicitus erit ultra; et non apponet filius iniquitatis humiliare eum, sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel. Et requiem tibi dabo ab omnibus inimicis tuis : et nuntiabit tibi Dominus, quoniam domum ædificabis ipsi. Et erit cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, et suscitabo semen tuum post te, qui erit de ventre tuo, et*

rejeton de ta race, et je préparerai son règne. C'est lui qui élèvera une maison à la gloire de mon nom, et je maintiendrai éternellement son empire. Je lui serai comme un père, et il me sera comme un fils. Que s'il s'abandonne à l'iniquité, je le châtierai par la verge des hommes, je le livrerai aux atteintes des enfants des hommes. Cependant je ne retirerai pas de lui ma miséricorde, comme je l'ai retirée de ceux dont j'ai détourné me face. Et sa maison sera fidèle, et son royaume demeurera éternellement devant moi, et son trône sera debout pour l'éternité. »

Quiconque s'imagine que cette magnifique promesse s'est accomplie en Salomon est dans une erreur profonde. C'est s'arrêter à cette parole : « C'est lui qui me bâtira une maison »; Salomon, en effet, bâtit ce fameux temple ; et ne faire aucune attention aux paroles suivantes : « Sa maison sera fidèle, et son royaume demeurera éternellement devant moi. » Regardez donc, et voyez le palais de Salomon rempli de femmes étrangères et idolâtres, et ce sage roi lui-même qu'elles séduisent, qu'elles entraînent enfin dans leur idolâtrie ! Et loin de nous cette téméraire pensée que Dieu soit trouvé infidèle dans ses promesses, ou que sa prescience l'ait abusé sur les futurs égarements de ce prince et de sa maison ! Et quand nous ne serions pas frappés de l'évidence de ces accomplissements en la personne du Christ Notre-Seigneur, né, selon la chair, de la race de David, nous n'en devrions pas douter néanmoins ; et, à l'exemple des Juifs

præparabo regnum ejus. Hic ædificabit mihi domum nomini meo, et dirigam thronum illius usque in æternum. Ego ero illi in patrem, et ille erit mihi in filium. Et si venerit iniquitas ejus, redarguam illum in virga vivorum, et in tactibus filiorum hominum : misericordiam autem meam non amoveam ab eo, sicut amovi a quibus amovi a facie mea ; et fidelis erit domus ejus, et regnum ejus usque in æternum coram me, et thronus ejus erit erectus usque in æternum.

Hanc tam grandem promissionem qui putat in Salomone fuisse completam, multum errat. Attendit enim quod dictum est : *Hic ædificabit mihi domum ;* quoniam Salomon templum illud nobile exstruxit : et non attendit : *Fidelis erit domus ejus, et regnum ejus usque in æternum coram me.* Attendat ergo et adspiciat Salomonis domum plenam mulieribus alienigenis colentibus deos falsos, et ipsum ab reis regém aliquando sapientem in eamdem idololatriam seductum atque dejectum : et non audeat existimare Deum vel hoc promisisse mendaciter, vel tamen Salomonem domunque ejus futuram non potuisse præscire. Non hinc autem deberemus ambigere, nec si non in Christo Domino nostro, qui factus est ex semine David secundum carnem, jam videremus ista compleri ; ne vane atque inaniter hic alium aliquem requiramus, sicut carnales Judæi. Nam

charnels, poursuivre la vaine et illusoire recherche d'un autre Christ. Car il est vrai que, par ce fils promis ici au roi David, ils n'entendent pas Salomon; que même, après la venue de celui qui s'est fait reconnaître par des marques si évidentes pour le Fils promis, ils s'obstinent, dans leur inconcevable aveuglement, à en attendre un autre. On voit, il est vrai, en Salomon une certaine image de l'avenir; car il bâtit le temple, il vécut en paix, ainsi que l'atteste son nom: « Salomon », signifie « pacifique »; le début de son règne fut admirable. Ombre de l'avenir, il faisait pressentir Notre-Seigneur Jésus-Christ et n'était pas lui. C'est pourquoi plusieurs circonstances racontées de Salomon semblent prédites de la réalité même. L'Ecriture, dans ses récits prophétiques du passé, esquisse, pour ainsi dire, le dessin des événements futurs. Car, indépendamment des livres historiques qui racontent le règne de Salomon, le psaume soixante et onzième porte son nom en titre et contient tant de passages qui ne sauraient convenir à ce prince, et s'appliquent avec la plus complète évidence à Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'il est parfaitement clair que l'un n'est qu'une sorte d'ébauche, tandis que l'autre est la réalité vivante. On sait, en effet, quelles limites bornaient le royaume de Salomon; et cependant, pour ne citer que ce seul trait, on lit dans ce psaume : « Il étendra sa domination de l'une à l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre », prophétie que nous voyons accomplie en la personne de Jésus-

et ipsi usque adeo filium, quem loco isto regi David promissum legunt, intelligunt non fuisse Salomonem, ut eo qui promissus est tanta jam manifestatione declarato adhuc mirabili cæcitate alium sperare se dicant. Facta est quidem nonnulla imago rei futuræ etiam in Salomone, in eo quod templum ædificavit, et pacem habuit secundum nomen suum (Salomon quippe Pacificus est latine), et in exordio regni sui mirabiliter laudabilis fuit : sed eadem sua persona per umbram futuri prænuntiabat etiam ipse Christum Dominum nostrum, non exhibebat. Unde quædam de illo ita scripta sunt, quasi de ipso ista prædicta sint, dum Scriptura sancta etiam rebus gestis prophetans, quodammodo in eo figuram delineat futurorum. Nam præter libros divinæ historiæ, ubi regnasse narratur, Psalmus etiam septuagesimus primus titulo nominis ejus inscriptus est : in quo tam multa dicuntur, quæ omnino ei convenire non possunt, Domino autem Christo aptissima perspicuitate conveniunt, ut evidenter appareat, quod in illo figura qualiscumque adumbrata sit, in isto autem ipsa veritas præsentata. Notum est enim quibus terminis regnum conclusum fuerit Salomonis : et tamen in eo psalmo legitur, ut alia taceam : *Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terræ;*

Christ; car sa domination est sortie du fleuve, où, baptisé par Jean qui le désigne, il commence à être reconnu de ses disciples, qui l'appellent non seulement Maître, mais Seigneur.

Et pourquoi Salomon règne-t-il déjà du vivant de son père David, ce qui n'arriva à aucun des rois d'Israël; si ce n'est pour achever de nous convaincre que ce n'est pas lui que regarde cette prophétie, qui dit à son père : « Et, lorsque tes jours seront accomplis, lorsque tu seras endormi avec tes pères, je susciterai après toi un rejeton de ta race, et je préparerai son règne. » Comment donc le verset suivant : « C'est lui qui me bâtira une maison », fixerait-il la pensée sur Salomon, et comment celui qui précède : « Lorsque tes jours seront accomplis, lorsque tu seras endormi avec tes pères, je susciterai après toi un rejeton de ta race », ne ferait-il pas songer plutôt à la promesse d'un autre roi pacifique, qui doit régner, non pas avant, comme Salomon, mais après la mort de David? Ainsi, quelque long temps que Jésus-Christ soit venu après le sommeil de ce prince, il est indubitablement venu, comme la promesse l'annonçait, pour bâtir au Seigneur une maison non de bois et de pierres, mais d'hommes, telle que nous nous réjouissons qu'il l'ait bâtie. Car c'est à cette maison, c'est-à-dire aux fidèles, que l'Apôtre dit : « Le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple. »

IX. Et dans le psaume quatre-vingt-huitième, intitulé :

quod in Christo videmus impleri. A flumine quippe dominandi sumpsit exordium, ubi baptizatus a Joanne, eodem monstrante cœpit agnosci a discipulis, qui eum non solum Magistrum, verum etiam Dominum appellaverunt.

Nec ob aliud, vivente adhuc patre suo David, regnare Salomon cœpit, quod nulli illorum regum contigit, nisi ut hinc quoque satis eluceat non esse ipsum, quem prophetia ista præsignat, quæ ad ejus patrem loquitur, dicens : *Et erit, cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, et suscitabo semen tuum post te, qui erit de ventre tuo, et præparabo regnum illius.* Quomodo ergo propter id quod sequitur : *Hic ædificabit mihi domum*, iste Salomon putabitur prophetatus : et non potius propter id quod præcedit : *Cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te*, alius pacificus intelligitur esse promissus, qui non ante, sicut iste, sed post mortem David prænuntiatus est suscitandus? Quamlibet enim longo interposito tempore Jesus Christus veniret, procul dubio post mortem regis David, cui sic est promissus, eum venire oportebat, qui ædificaret domum Deo, non de lignis et lapidibus, sed de hominibus, qualem illum ædificare gaudemus. Huic enim domui dicit Apostolus, hoc est, fidelibus Christi : *Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.*

IX. Propter quod et in psalmo octogesimo et octavo, cujus est titulus :

« Instruction pour Æthan, Isaélite », sont rappelées encore les promesses de Dieu au roi David, et quelques traits y rappellent les passages précédents du livre des Rois. On lit, par exemple : « J'ai juré à David, mon serviteur : Je perpétuerai éternellement ta postérité. » Puis : « Alors vous avez parlé en vision à vos enfants, et vous avez dit : J'ai remis mon assistance en un homme puissant, et j'ai élevé celui que j'ai choisi dans mon peuple. J'ai trouvé David mon serviteur, je l'ai oint de mon huile sainte. Ma main sera son appui et mon bras sa force. L'ennemi ne prévaudra pas sur lui ; et le fils de l'iniquité ne lui pourra nuire. J'abattrai devant lui ses ennemis, et je dissiperai ceux qui le haïront. Ma vérité et ma miséricorde seront avec lui, et sa puissance s'élèvera en mon nom. J'étendrai sa main sur la mer, et sa droite sur les fleuves. Il m'invoquera ainsi : Vous êtes mon père, mon Dieu et l'auteur de mon salut. Et je le ferai mon fils aîné, et je l'élèverai au-dessus des rois de la terre. Je lui garderai éternellement ma miséricorde, et mon alliance lui sera fidèle. J'établirai sa race dans les siècles des siècles, et son trône aura la durée des cieux. » Toutes choses qui, sous le nom de David, doivent s'entendre de Notre-Seigneur Jésus, à cause de la forme d'esclave que, Médiateur, il a prise de la race de David, dans le sein de la Vierge. Aussitôt après il est parlé des péchés de ses enfants, à peu près dans les mêmes termes qu'au livre des Rois, et le sens offre une pente facile vers

Intellectus ipsi Æthan Israelitæ, commemorantur promissiones Dei factæ regi David, et istis, quæ in libro Regnorum sunt posita, quædam ibi similia dicuntur ; sicut est : *Juravi David servo meo : Usque in æternum præparabo semen tuum.* Et iterum : *Tunc locutus es in adspectu filiis tuis, et dixisti : Posui adjutorium super potentem, et exaltavi electum de populo meo. Inveni David servum meum, in oleo sancto meo unxi eum. Manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum confortabit eum. Non proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non apponet nocere ei. Et concidam inimicos ejus a facie ejus, et eos qui oderunt eum, fugabo. Et veritas mea et misericordia mea cum ipso, et in nomine meo exaltabitur cornu ejus. Et ponam in mari manum ejus, et in fluminibus dexteram ejus. Ipse invocabit me : Pater meus es tu, Deus meus et susceptor salutis meæ. Et ego primogenitum ponam illum, excelsum apud reges terræ. In æternum servabo illi misericordiam meam, et testamentum meum fidele ipsi. Et ponam in seculum seculi semen ejus, et thronum ejus sicut dies cœli.* Quæ omnia de Domino Jesu intelliguntur, quando recte intelliguntur, sub nomine David, propter formam servi, quam de semine David idem Mediator assumpsit ex virgine. Continuo etiam dicitur de peccatis filiorum ejus tale aliquid, quale in Regnorum libro positum est, et quasi de Salomone proclivius accipitur. Ibi namque, hoc est in Regnorum libro : *Et*

Salomon ; car en ce livre il est écrit : « Et s'il s'abandonne à l'iniquité, je le châtirai par la verge des hommes; je le livrerai aux atteintes des enfants des hommes; cependant je ne retirerai pas de lui ma miséricorde. » Ces « atteintes » sont des marques du châtiment. Et de là cette parole : « Ne touchez pas mes christs » ; qu'est-ce à dire, sinon : ne blessez pas? Or, dans le psaume où il s'agit, en apparence, de David, le Seigneur tient presque le même langage : « Si ses enfants, dit-il, abandonnent ma loi et ne marchent pas selon ma justice; s'ils violent mes préceptes et ne gardent pas mes commandements, je châtierai leur iniquité par la verge et leurs crimes par le fouet; mais je ne retirerai pas de lui ma miséricorde. » Dieu ne dit pas « d'eux », quoi qu'il parle des enfants de David et non de David, mais il dit « de lui, ce qui, bien entendu, a le même sens. Car en Jésus-Christ même, qui est le chef de l'Eglise, il ne se peut trouver aucun péché qui appelle sur lui comme sur l'homme ces répressions divines que tempère la miséricorde ; mais bien dans son corps et ses membres, c'est-à-dire, dans son peuple. Et c'est pourquoi, au livre des Rois, il est dit : « Son iniquité » : et, dans le psaume : « L'iniquité de ses enfants » : pour nous faire entendre que ce qui est dit de son corps est dit, en quelque sorte, de lui-même. C'est pourquoi lui-même s'écrie, du haut du ciel, quand Saul persécute son corps, ou ses fidèles : « Saul, Saul, pourquoi me persécuter? » Et dans la suite du

si venerit, inquit, *iniquitas ejus, redarguam illum in virga virorum, et in tactibus filiorum hominum : misericordiam autem meam non amoveam ab eo :* tactibus significans plagas correptionis. Unde illud est : *Ne tetigeritis christos meos.* Quod quid est aliud, quam, Ne læseritis? In psalmo vero cum ageret tanquam de David, ut quiddam ejusmodi etiam ibi diceret : *Si dereliquerint*, inquit, *filii ejus legem meam, et in judiciis meis non ambulaverint ; si justificationes meas profanaverint, et mandata mea non custodierint ; visitabo in virga iniquitates eorum, et in flagellis delicta eorum : misericordiam autem meam non dispergam ab eo.* Non dixit : Ab eis, cum loqueretur de filiis ejus, non de ipso : sed dixit, Ab eis, cum loqueretur de filiis ejus, non de ipso : sed dixit, *ab eo;* quod bene intellectum tantumdem valet. Non enim Christi ipsius, quod est caput Ecclesiæ, possent inveniri ulla peccata, quæ opus esset humanis correptionibus servata misericordia divinitus coerceri ; sed in ejus corpore ac membris, quod populus ejus est. Ideo in libro Regnorum, *iniquitas ejus* dicitur ; in psalmo autem, *filiorum ejus :* ut intelligamus de ipso dici quodammodo, quod de ejus corpore dicitur. Propter quod etiam ipse de cœlo, cum corpus ejus, quod sunt fideles ejus, Saulus persequeretur : *Saule*, inquit, *Saule, quid me persequ-*

psaume : « Je n'attenterai pas à mon serment, dit le Seigneur, je n'enfreindrai pas mon alliance et je ne révoquerai pas les paroles qui sortent de mes lèvres. J'ai une fois juré par ma sainteté ; mentirais-je à David? » c'est-à-dire, non, je ne mentirai pas à David; locution familière à l'Ecriture. Il ne mentira pas? qu'est-ce à dire? « Sa race, ajoute-t-il, demeurera éternellement ; son trône s'élèvera toujours devant moi comme le soleil, comme la lune dans une éternelle apogée, et comme le témoin fidèle de mon alliance dans les cieux. »

X. Après des assurances si certaines de cette sublime promesse, de peur qu'on ne la suppose acomplie en Salomon, et que cette espérance ne conduise à une recherche inutile, le prophète s'écrie : « Mais vous seigneur, vous les avez rejetés et réduits au néant. » Car c'est ce qui est arrivé à l'égard du royaume de Salomon, dans ses descendants, jusqu'à la destruction de la Jérusalem terrestre, siège de son empire, et jusqu'à la ruine du temple même, ouvrage de Salomon. Mais, pour détourner de Dieu le soupçon d'infidélité, il ajoute aussitôt : « Vous avez différé votre Christ. » Ce Christ du Seigneur n'est donc ni salomon, ni David lui-même, s'il est différé. En effet, bien que l'on appelle christ du Seigneur tous ces princes consacrés par ce chrême mystique, non seulement depuis le roi David et ses successeurs, mais depuis Saül lui-même, premier roi qui reçut l'onction sainte ; car David lui-même l'appelle christ du Seigneur ; il

ris ? Deinde in consequentibus Psalmi : *Neque nocebo*, inquit, *in veritate mea, neque profanabo testamentum meum, et quæ procedunt de labiis meis non reprobabo. Semel juravi in sancto meo, si David mentiar :* id est, nequaquam David mentiar. Solet enim sic loqui Scriptura. Quia autem non mentiatur, adjungit, et dicit : *Semen ejus in æternum manebit ; et sedes ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in cœlo fidelis.*

X. Post hæc tantæ promissionis validissima firmamenta, ne putarentur in Salomone completa, tanquam id speraretur, nec inveniretur : *Tu vero*, inquit, *repulisti, et ad nihilum deduxisti, Domine.* Hoc quippe factum est de regno Salomonis in posteris ejus, usque ad eversionem ipsius terrenæ Jerusalem, quæ regni ejusdem sedes fuit et maxime ipsius templi fabem, quod fuerat a Salomone constructum. Sed ne ob hoc putaretur Deus contra sua promissa fecisse, continuo subjecit : *Distulisti Christum tuum.* Nol. est ergo ille Salomon, sed nec ipse David, si dilatus est Christus Domini. Cum enim christi ejus dicerentur omnes reges mystico illo chrismate consecrati, non solum a rege David et deinceps, sed ab illo etiam Saüle, qui populo eidem rex primus est unctus ; ipse quippe David eum christum

n'y a pourtant qu'un seul Christ véritable, que l'onction prophétique figure dans tous les autres. Ce Christ, selon l'opinion des hommes qui le supposaient en David ou en Salomon, était longuement différé; mais, selon l'ordre de la Providence de Dieu, il devait venir en son temps. Cependant le psaume nous apprend ensuite ce qui arrive de l'empire de la terrestre Jérusalem, où l'on attendait son règne, et il est dit : « Vous avez brisé l'alliance de votre serviteur, vous avez profané son temple saint sur la terre, vous avez abattu ses remparts, et ses citadelles n'ont été qu'un vaine menace. Tous les passants l'ont pillé, et il est devenu l'opprobre de ses voisins. Vous avez élevé le bras de ses rivaux, vous avez comblé de joie tous ses ennemis. Vous avez émoussé la pointe de son glaive, et dans le combat vous lui avez dénié votre secours. Vous l'avez dépouillé de sa gloire et vous avez brisé ton trône contre la terre. Vous avez abrégé les jours de son règne, et vous l'avez couvert de confusion. » Tous ces désastres sont venus fondre sur la Jérusalem esclave, où toutefois règnent aussi quelques enfants de la Jérusalem libre, gardant cette royauté comme un dépôt temporaire, mais aspirant dans la vérité de leur foi à un autre royaume au sein de la Jérusalem céleste, leur mère, royaume qu'ils attendent dans le véritable Christ. Que, si l'on veut apprendre comment ces événements se sont accomplis en ce royaume terrestre, il faut en demander le récit à l'histoire.

Domini appellat : erat tamen unus verus Christus, cujus illi figuram prophetica unctione gestabant ; qui secundum opinionem hominum, qui eum putabant in David vel in Salomone intelligendum, differebatur in longum ; secundum autem dispositionem Dei venturus suo tempore parabatur. Interea dum ille differtur, quid factum sit de regno terrenæ Jerusalem, ubi sperabatur utique regnaturus, secutus iste psalmus adjunxit, atque ait : *Evertisti testamentum servi tui, profanasti in terra sanctitatem ejus. Destruxisti omnes macerias ejus, posuisti munitiones ejus in formidinem. Diripuerunt eum omne transeuntes viam, factus est opprobrium vicinis suis. Exaltasti dexteram inimicorum ejus, jucundasti omnes inimicos ejus. Avertisti adjutorium gladii ejus, et non es opitulatus ei in bello. Dissolvisti eum ab emundatione, sedem ejus in terram collisisti. Minuisti dies sedis ejus, perfudisti eum confusione.* Hæc omnia venerunt super ancillam Jerusalem, in qua regnaverunt nonnulli etiam filii liberæ, regnum illud tenentes in dispensatione temporaria : regnum autem cœlestis Jerusalem, cujus erant filii, in vera fide habentes, et in vero Christo sperantes. Quomodo autem ista venerint super illud regnum, index est rerum gestarum, si legatur historia.

XI. Et le prophète fait de la prophétie suivante une prière, et cette prière même est une nouvelle prophétie : « Jusques à quand, Seigneur, détournerez-vous jusqu'à la fin? » Sous-entendu : « votre face ». Aussi il dit ailleurs : « Jusques à quand détournerez-vous de moi votre face? » C'est pourquoi quelques textes portent non pas : « Détournerez-vous », mais : « Vous détournerez-vous » : quoiqu'on puisse entendre : « Jusques à quand détournerez-vous votre miséricorde, cette miséricorde que vous avez promise à David? » « à la fin », c'est-à-dire jusqu'à la fin. Cette fin, c'est le dernier temps où cette nation elle-même croira en Jésus-Christ; fin qui doit être précédée des désastres que le Prophète déplore. C'est pourquoi il ajoute : « Votre colère s'allumera comme un feu; souvenez-vous quelle est ma substance. » Substance ne peut mieux s'entendre ici que de Jésus lui-même, substance de ce peuple d'où il tire sa nature charnelle. « Car ce n'est pas en vain, dit le Prophète, que vous avez créé tous les enfants des hommes. » En effet, s'il n'était pas seul la substance d'Israël, ce Fils de l'homme qui doit être le libérateur de plusieurs enfants des hommes, en vain eussent été créés tous les enfants des hommes. Maintenant, il est vrai, par le péché du premier homme, la nature humaine est tombée de la vérité dans la vanité; et de là cette autre parole du Psalmiste : « L'homme est devenu semblable à la vanité; ses jours s'évanouissent comme l'ombre; » mais toutefois ce n'est pas

XI. Post hæc autem propheta ad precandum Deum Propheta converti tur : sed et ipsa precatio prophetatio est : *Usquequo, Domine, avertis in finem ?* subauditur, *faciem tuam :* sicut alibi dicitur : *Usquequo avertis faciem tuam a me.* Nam ideo quidam codices hic non habent, *avertis ;* sed *averteris :* quamquam possit intelligi : Avertis misericordiam tuam, quam promisisti David. Quod autem dixit, *in finem ;* quid est, nisi : Usque in finem ? Qui finis intelligendus est ultimum tempus, quando in Christum Jesum etiam illa gens est creditura, ante quem finem illa fieri oportebat, quæ superius ærumnosa deflevit. Propter quæ et hic sequitur : *Exardescet sicut ignis ira tua. Memento quæ est mea substantia.* Nihil hic melius, quam ipse Jesus intelligitur, substantia populi ejus, ex quo natura est carnis ejus. *Non enim vane,* inquit, *constituisti omnes filios hominum.* Nisi enim esset unus Filius hominis substantia Israel, per quem Filium hominis liberarentur multi filii hominum, vane utique constituti essent omnes filii hominum. Nunc vero omnis quidem humana natura per peccatum primi hominis in vanitatem de veritate collapsa est, propter quod dicit alius psalmus : *Homo vanitati similis factus est, dies ejus velut umbra prætereunt :* sed non vane Deus constituit omnes filios hominum ; quia et multos a vanitate liberat per mediatorem Jesum, et quos liberandos non

en vain que Dieu a créé tous les enfants des hommes ; car il en délivre plusieurs de la vanité, par le médiateur Jésus ; et ceux que sa prescience n'a pas compris dans le salut, il les a créés pour l'utilité de ceux qu'il doit sauver, jaloux encore de mettre en relief le contraste des deux cités. Et ce n'est pas en vain que sur cet ordre très beau et très juste toute la création raisonnable repose. Le Psalmiste poursuit : « Quel est l'homme qui vivra sans connaître la mort? qui retirera mon âme de la puissance de l'enfer? » Quel est cet homme, sinon cette substance d'Israël, issue du sang de David, Jésus-Christ, dont l'Apôtre parle ainsi : « Se relevant d'entre les morts, il ne meurt plus, la mort n'a plus désormais d'empire sur lui. » Il vit, en effet, et il ne connaîtra pas la mort, et cependant il n'a pas laissé de mourir, mais il a retiré son âme de la puissance de l'enfer ; car il est descendu dans les abîmes pour affranchir plusieurs des liens de leurs péchés : et il en a retiré son âme en vertu de cette puissance dont il dit dans l'Evangile : « J'ai le pouvoir de quitter mon âme, et j'ai le pouvoir de la reprendre. »

XII. Quant à la fin de ce psaume : « Où sont, Seigneur, vos anciennes miséricordes, ces miséricordes que votre vérité a promises par serment à David? Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre de vos serviteurs ; rappelez-vous ces outrages de tant de nations que j'ai dévorées dans mon sein, quand vos ennemis, Seigneur, me reprochaient le changement de votre Christ » ; ces paroles sont-elles dites au nom des anciens Israélites qui attendaient de Dieu l'accomplissement de sa pro-

esse præscivit, ad utilitatem liberandorum et comparationem duarum inter se a contrario civitatum, non utique vane in totius rationalis creaturæ pulcherrima atque justissima ordinatione constituit. Deinde sequitur : *Quis est homo qui vivet, et non videbit mortem ; eruet animam suam de manu inferi ?* Quis est iste, nisi substantia illa Israel ex semine David, Christus Jesus ? De quo dicit Apostolus, quod *surgens a mortuis, jam non moritur et mors ei ultra non dominabitur.* Sic enim vivet et non videbit mortem, ut tamen mortuus fuerit ; sed animam suam eruerit de manu inferi, quo propter quorumdam solvenda inferni vincla descenderat : eruerit autem potestate illa, de qua in Evangelio dicit : *Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo iterum sumendi eam.*

XII. Sed cetera psalmi hujus, quæ ita se habent : *Ubi sunt miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ? Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum, quod continui in sinu meo multarum gentium : quod exprobraverunt inimici tui, Domine ; quod exprobraverunt, commutationem Christi tui :* utrum ex persona dicta sunt illorum Israelitarum, qui desiderabant reddi sibi promissionem, quæ facta est ad David ; an potius chris-

messe, ou plutôt au nom des chrétiens, ces Israélites spirituels ? Ceci, en effet, a été dit ou écrit à l'époque d'Æthan, dont le nom même est le titre de ce psaume ; époque qui fut aussi celle de David. Ainsi il ne serait pas dit : « Où sont, Seigneur, vos anciennes miséricordes, ces miséricordes que votre vérité a promises par serment à David? » si le prophète ne personnifiait en lui-même ceux qui devaient venir plus tard, et pour qui le temps de ces promesses faites au roi David serait un temps ancien. On peut donc entendre ici les outrages des nations qui, en persécutant les chrétiens, leur reprochaient la passion de Jésus-Christ, appelée par l'Ecriture « changement », parce qu'en mourant il est devenu immortel. Peut-être encore ce changement du Christ est-il reproché aux Israélites? Car celui qu'ils attendent comme leur Christ devient le Christ de tous. Et tel est le reproche des nations qui croient en lui par le Nouveau Testament, tandis qu'eux-mêmes demeurent dans l'ancienne Loi. Ainsi cette parole : « Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre de vos serviteurs », se prendrait en ce sens que, loin de les oublier, le Seigneur, compatissant à leur misère, doit après l'opprobre les attirer à leur tour à la foi. Mais le premier sens me paraît préférable ; car ce n'est pas aux ennemis de Jésus-Christ, eux à qui l'on montre avec reproche le Christ les abandonnant pour passer aux Gentils, que cette parole pourrait convenir : « Seigneur, souvenez-vous de l'opprobre de vos serviteurs. » Est-ce donc ainsi qu'on

tianorum, qui non secundum carnem, sed secundum spiritum sunt Israelitæ, merito, quæri potest. Dicta sunt quippe ista vel scripta tempore quo fuit Æthan, de cujus nomine titulum ipse psalmus accepit ; et idem tempus regni David fuit : ac per hoc non diceretur : *Ubi sunt miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ?* nisi eorum personam in se Propheta transfiguraret, qui longe postea futuri erant, quibus hoc tempus esset antiquum, quando regi David ista promissa sunt. Potest autem intelligi multas gentes, quando persequebantur christianos, exprobrasse illis passionem Christi, quam Scriptura commutationem vocat ; quoniam moriendo immortalis est factus. Potest et commutatio Christi secundum hoc accipi exprobrata Israelitis, quia cum eorum speraretur futurus, factus est gentium : et hoc eis nunc exprobrant multæ gentes, quæ crediderunt in eum per novum Testamentum, illis in vetustate remanentibus : ut ideo dicatur : *Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum ;* quia non eos obliviscente, sed potius miserante Domino, et ipsi post hoc opprobrium crediturі sunt. Sed ille quem prius posui, convenientior sensus mihi videtur. Inimicis enim Christi, quibus exprobratur, quod eos ad gentes transiens reliquerit Christus, incongrue vox ista coaptatur : *Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum ;* non enim servi Dei nuncu-

appellerait ces Juifs ? « serviteurs de Dieu » : ce nom n'appartient qu'aux fidèles qui, pour l'amour de Jésus-Christ, souffrant de cruelles afflictions, ont pu se souvenir du royaume céleste promis à la race de David, et, dans leur désir de ce royaume, s'écrier, sans se désespérer, mais de l'accent de celui « qui demande, qui cherche, et qui frappe » : « — Où sont, Seigneur, vos anciennes miséricordes, ces miséricordes que votre vérité a promises par serment à David ? Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre de vos serviteurs ! Rappelez-vous ces outrages de tant de nations, que j'ai dévorés dans mon sein, quand vos ennemis, Seigneur, me reprochaient le changement de votre Christ ! » changement qu'ils prennent pour un anéantissement. Et que signifie : « Souvenez-vous, Seigneur », sinon ayez pitié, et, pour prix de ma patience dans l'humiliation, accordez-moi la gloire que votre vérité a, par serment, promise à David. Que si nous attribuons ces paroles aux Juifs, n'ont-ils pu les dire aussi, ces serviteurs de Dieu qui, après la prise de la Jérusalem terrestre et avant la nativité humaine de Jésus-Christ, emmenés en captivité, comprenaient bien, par « le changement du Christ », que ce n'était pas une félicité temporelle et qui pût rappeler celle des premières années du règne de Salomon, mais une félicité céleste et spirituelle, que leur foi devait attendre de lui; et quand l'ignorante infidélité des Gentils triomphait avec insulte de la captivité du peuple de Dieu, que faisait-elle autre chose que reprocher, sans savoir, à qui savait, le

pandi sunt tales Judæi : sed eis verba ista competunt, qui cum graves humilitates persecutionum pro Christi nomine paterentur, recordari potuerunt excelsum regnum semini David fuisse promissum ; et ejus desiderio dicere, non desperando, sed petendo, quærendo, pulsando : *Ubi sunt miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ? Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum, quod continui in sinu meo multarum gentium ;* hoc est : In interioribus meis patienter pertuli. *Quod exprobraverunt inimici tui, Domine ; quod exprobraverunt, commutationem Christi tui :* non eam putantes commutationem, sed consumptionem. Quid est autem · *Memento, Domine,* nisi, ut miserearis, et pro tolerata patienter humilitate mea, reddas celsitudinem, quam jurasti David in veritate tua ? Si autem Judæis assignemus hæc verba, illi servi Dei talia dicere potuerunt, qui expugnata terrena Jerusalem, antequam Jesus Christus humanitus nasceretur, in captivitatem ducti sunt, intelligentes commutationem Christi, quia scilicet non per eum terrena carnalisque felicitas, qualis paucis annis regis Salomonis apparuit, sed cœlestis ac spiritualis esset fideliter exspectanda : quam tunc ignorans infidelitas gentium, cum Dei populum exsultabat atque insultabat esse captivum, quid aliud quam

changement du Christ? Et c'est pourquoi les paroles suivantes, qui terminent ce psaume : « Que la bénédiction du Seigneur demeure éternellement; ainsi soit-il, ainsi soit-il ! » peuvent convenir à tout le peuple de Dieu, à tous les citoyens de la Jérusalem céleste, soit à l'égard des justes cachés dans l'ombre du Vieux Testament, soit à l'égard des fidèles que la révélation du Testament Nouveau nous montre appartenant à Jésus-Christ. Car la bénédiction du Seigneur sur la race de David ne se mesure pas, à un certain temps, à celui des jours heureux de Salomon, mais nous la devons croire éternelle, et c'est dans la certitude de cette espérance que le Psalmiste s'écrie : « Ainsi soit-il ! ainsi soit-il ! » La répétition de cette parole est la confirmation de cette espérance. David le sait bien; aussi dit-il au second livre des Rois, qui nous a conduits à cette digression du psaume : « Vous avez parlé pour longtemps en faveur de la maison de votre serviteur »; et un peu après : « Commencez donc maintenant et bénissez à jamais la maison de votre serviteur »; car alors il allait être père d'un fils destiné à perpétrer sa race jusqu'à Jésus-Christ, par qui sa maison, la maison de Dieu devait être éternelle; maison de David, à cause de la race de David; maison de Dieu, à cause du temple de Dieu, composée d'hommes et non de pierres; où le peuple doit habiter éternellement avec son Dieu et en son Dieu, et Dieu avec son peuple et en son peuple; en sorte que Dieu remplisse

Christi commutationem, sed scientibus nesciens, exprobrabat? et ideo quod sequitur, ubi psalmus iste concluditur : *Benedictio Domini in æternum : fiat, fiat;* universo populo Dei ad cœlestem Jerusalem pertinenti, sive in illis qui latebant in Testamento vetere, antequam revelaretur novum, sive in his qui jam Testamento novo revelato manifeste pertinere cernuntur ad Christum, satis congruit. Benedictio quippe Domini in semine David, non ad aliquod tempus, qualis diebus Salomonis apparuit, sed in æternum speranda est, in qua certissima spe dicitur : *Fiat, fiat.* Illius enim spei est confirmatio verbi hujus iteratio. Hoc ergo intelligens David ait in secundo Regnorum libro, unde ad istum psalum digressi sumus : *Et locutus es pro domo servi tui in longinquum.* Ideo autem post paululum ait : *Nunc incipe, et benedic domum servi tui usque in æternum,* et cetera; quia tunc geniturus erat filium, ex quo progenies ejus duceretur ad Christum, per quem futura erat domus ejus æterna, eademque domus Dei. Domus enim David, propter genus David; domus autem Dei eadem ipsa, propter templum Dei, de hominibus factum, non de lapidibus, ubi habitet in æternum populus cum Deo et in Deo suo, et Deus cum populo atque in populo suo : ita ut Deus sit implens populum suum, et populus plenus Deo suo, cum Deus

son peuple, et que le peuple soit plein de son Dieu, lorsque Dieu sera tout en tous, Dieu notre force dans la guerre et notre récompense dans la paix. Aussi Nathan ayant dit : « Et le Seigneur t'annonce que tu lui bâtiras une maison », David ajoute : « Seigneur Tout-Puissant, Dieu d'Israël, vous avez fait une révélation à votre serviteur, en lui disant : Je te bâtirai une maison. » Nous bâtisons cette maison en vivant bien, et Dieu la bâtit aussi en nous aidant à bien vivre ; car, « si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent » ; et quand sera venu le temps de la dernière dédicace de l'édifice, alors s'accomplira ce que Dieu annonce par Nathan : « Et j'assignerai une demeure à Israël, mon peuple, et là il prendra racine, et il habitera à part, et rien ne troublera plus son repos. Et le fils de l'iniquité ne viendra plus l'opprimer, comme aux temps anciens, alors que j'établis des juges sur Israël mon peuple. »

XIII. Mais attendre un si grand bien dans le temps et sur la terre est une folie. Ira-t-on s'imaginer que la paix du règne de Salomon l'ait réalisé ? Et l'Ecriture n'exalte cette paix que comme figure de l'avenir. N'a-t-elle pas déjà prévenu avec vigilance cette fausse conjecture, quand, après avoir dit : « Et le fils de l'iniquité ne viendra plus l'opprimer » ; elle ajoute aussitôt : « comme aux temps anciens, alors que j'établis des juges sur Israël, mon peuple ». En effet, avant les rois, des juges gouvernaient ce peuple, depuis le jour de

erit omnia in omnibus, ipse in pace præmium, qui virtus in bello. Ideo cum in verbis Nathan dictum sit : *Et nuntiabit tibi Dominus quoniam domum ædificabis ipsi :* postea dictum est in verbis David : *Quoniam tu Dominus omnipotens Deus Israel, revelasti aurem servi tui, dicens : Domum ædificabo tibi.* Hanc enim domum et nos ædificamus bene vivendo, et Deus ut bene vivamus opitulando ; quia *nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborabunt ædificantes eam.* Cujus domus cum venerit ultima dedicatio, tunc fiet illud, quod hic per Nathan locutus est Deus, dicens : *Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo illum, et inhabitabit seorsum, et non sollicitus erit ultra : et non apponet filius iniquitatis humiliare eum, sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel.*

XIII. Hoc tamen magnum bonum quisquis in hoc seculo et in hac terra sperat, insipienter sapit. An quisquam putabit in pace regni Salomonis id esse completum ? Pacem quippe illam Scriptura in umbra futuri excellenti prædicatione commendat. Sed huic suspicioni vigilanter occursum est, cum, posteaquam dictum est : *Et non apponet filius iniquitatis humiliare eum ;* continuo subjunctum est : *Sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel.* Judices namque, priusquam Reges ibi esse cœpissent, super illum populum fuerant constituti, ex quo terram

son établissement dans la terre promise. Et assurément il essuyait de la part du fils de l'iniquité, c'est-à-dire de l'étranger ennemi, de fréquentes humiliations dans ces alternatives de paix et de guerre, qui présentent toutefois des périodes de paix plus longues que celle des quarante années du règne de Salomon. N'y eut-il pas, sous le juge Aod, quatre-vingts ans de paix ? Gardons-nous donc de croire que cette prédiction regarde l'époque de Salomon, moins encore celle d'aucun autre roi; car nul n'a régné dans une si longue tranquillité, et, d'autre part, l'empire de cette nation n'a jamais été si puissant qu'elle fût sans crainte du joug ennemi. Et jamais l'instabilité des choses humaines laissa-t-elle à aucun peuple une sécurité assez profonde pour défier ces invasions fatales à l'humanité ? Le lieu promis, cette demeure si paisible et si sûre, est donc un lieu éternel, et qui est dû à des habitants éternels, au sein de notre mère, la Jérusalem libre; là régnera, en vérité, le peuple d'Israël, le peuple « voyant Dieu ». Jaloux d'une telle récompense, vivons par la foi d'une vie sainte, en ce douloureux pèlerinage.

XIV. La Cité de Dieu poursuit donc son cours dans le temps, David règne d'abord dans la Jérusalem terrestre, ombre de l'avenir. Or David était savant dans l'art du chant, amant de l'harmonie, non pour un vulgaire plaisir, mais dans une intention de foi. Il offrait à son Dieu, au Dieu véri-

promissionis accepit. Et utique humiliabat eum filius iniquitatis, hoc est hostis alienigena, per intervalla temporum, quibus leguntur paces alternasse cum bellis : et inveniuntur illic pacis tempora prolixiora quam Salomon habuit, qui quadraginta regnavit annos. Nam sub eo Judice qui appellatus est Aod, octoginta anni pacis fuerunt. Absit ergo, ut Salomonis tempora in hac promissione prædicta esse credantur : multo minus utique cujuslibet regis alterius. Non enim quisquam eorum in tanta, quanta ille, pace regnavit : nec unquam omnino gens illa ita regnum tenuit, ut sollicita non fuerit ne hostibus subderetur; quia in tanta mutabilitate rerum humanarum nulli aliquando populo concessa est tanta securitas, ut huic vitæ hostiles non formidaret incursus. Locus ergo iste qui promittitur tam pacatæ ac securæ habitationis, æternus est, æternisque debetur in matre Jerusalem libera, ubi erit veraciter populus Israel : hoc enim nomen interpretatur Videns Deum : cujus præmii desiderio pia per fidem vita in hac ærumnosa peregrinatione ducenda est.

XIV. Procurrente igitur per tempora Civitate Dei, primo in umbra futuri, in terrena scilicet Jerusalem regnavit David. Erat autem David vir in canticis eruditus, qui harmoniam musicam non vulgari voluptate, sed fideli voluntate dilexerit; eaque Deo suo, qui verus est Deus, mystica

table, l'hommage de ses mystérieux cantiques; car l'accord juste et mesuré entre des sons divers représente par cette union dans la variété l'harmonie de l'état social. Sa prophétie est presque tout entière contenue dans ce recueil de cent cinquante psaumes que nous appelons le Psautier. De ces psaumes, suivant quelques-uns, ceux-là seuls seraient de David qui portent son nom ; d'autres ne lui attribuent que les psaumes intitulés : « de David », et prétendent que ce titre « à David » exprime une œuvre étrangère, appropriée à sa personne. Sentiment réfuté par le Sauveur lui-même dans l'Evangile, quand il dit que David appelle en esprit le Christ, son Seigneur; au début du psaume cent neuvième : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie fait de vos ennemis votre marche-pied. » Or, comme la plupart des psaumes, celui-ci n'a pas pour titre : « de David », mais : « à David ». C'est donc, à mes yeux, l'opinion la plus probable, qui, lui attribuant ces cent cinquante psaumes, suppose un sens figuratif à ces noms étrangers dont plusieurs sont intitulés, et une autre raison dans l'absence de tout nom : disposition différente que le Seigneur lui a inspirée, pleine d'obscurité, mais pleine de mystères; et il ne faut pas opposer à l'adoption de ce sentiment les noms de quelques prophètes postérieurs à David, qu'on lit en tête de plusieurs psaumes, où ces prophètes eux-mêmes

rei magnæ figuratione servierit. Diversorum enim sonorum rationabilis moderatusque concentus concordi varietate compactam bene ordinatæ civitatis insinuat unitatem. Denique omnis fere prophetia ejus in Psalmis est, quos centum quinquaginta liber continet, quem Psalmorum vocamus. In quibus nonnulli volunt, eos solos factos esse a David, qui ejus nomine inscripti sunt. Sunt item qui putant non ab eo factos, nisi qui prænotantur, *Ipsius David :* qui vero habent in titulis, *Ipsi David*, ab aliis factos, personæ ipsius fuisse coaptatos. Quæ opinio voce evangelica Salvatoris ipsius refutatur, ubi ait, quod ipse David in Spiritu Christum dixerit esse Dominum suum : quoniam psalmus centesimus nonus sic incipit : *Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Et certe idem psalmus non habet in titulo, *Ipsius David*, sed, *Ipsi David*, sicut plurimi. Mihi autem credibilius videntur exist mare qui omnes illos centum et quinquaginta Psalmos ejus operi tribuunt, eumque alios prænotasse etiam nominibus aliorum, aliquid quod ad rem pertineat figurantibus, ceteros autem nullius hominis nomen in titulis habere voluisse : sicut ei varietatis hujus dispositionem, quamvis latebrosam, non tamen inanem Dominus inspiravit. Nec movere debet ad hoc non credendum, quod nonnullorum nomina prophetarum, qui longe post David regis tempora fuerunt, quibusdam psalmis in eo libro leguntur

semblent parler. L'esprit de prophétie n'a-t-il pu révéler au roi David les noms de ces prophètes à venir et lui inspirer de prophétiques allusions à leurs personnes? Ainsi le roi Josias, qui doit naître et régner trois cents ans plus tard, est annoncé à un antique prophète qui révèle, avec son nom, ses actions futures.

XV. Maintenant, sans doute, on attend de moi que j'explique ici ce que David a prédit dans ses psaumes de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou de son Eglise. Mais, si je n'accorde pas à l'attente générale cette explication qu'elle semble me demander, et que j'ai déjà donnée d'un psaume, c'est plutôt à l'abondance qu'à la pénurie de la matière qu'il faut s'en prendre : car la crainte de la prolixité m'interdit une exposition complète; d'autre part, un choix de certains passages pourrait me faire accuser par les connaisseurs d'omettre les plus nécessaires : et puis un témoignage que l'on produit doit s'appuyer sur le texte entier du psaume; en sorte que, si tout ne le confirme, rien du moins ne le désavoue. Autrement notre œuvre ressemblerait à un recueil de centons ou à des vers rétrogrades, d'où l'on exprime, par une application détournée, un sens tout à fait étranger à leur sens naturel. Mais, pour établir ce rapport des différentes parties du psaume avec le témoignage invoqué, il faut expliquer le psaume tout entier : travail immense! nos propres ouvrages sur ce sujet et ceux des autres en font foi. Lise qui voudra

inscripta; et quæ ibi dicuntur, velut ab eis dici videntur. Neque enim non potuit propheticus Spiritus prophetanti regi David hæc etiam futurorum prophetarum nomina revelare, ut aliquid, quod eorum personæ conveniret, prophetice cantaretur : sicut rex Josias exorturus et regnaturus post annos amplius quam trecentos, cuidam prophetæ, qui etiam facta ejus futura prædixit, cum suo nomine revelatus est.

XV. Nunc jam exspectari a me video, ut loco libri hujus aperiam quid in Psalmis David de Domino Jesu Christo vel ejus Ecclesia prophetaverit. Ego autem et hoc non ita faciam, sicut videtur ipsa exspectatio postulare (quamvis jam in uno fecerim), copia quam inopia magis impedior. Omnia enim ponere vitandæ prolixitatis causa prohibeor : vereor autem ne, cum aliqua elegero, multis qui ea noverunt, videar magis necessaria præterisse; deinde, quia testimonium quod profertur, de contextione totius Psalmi debet habere suffragium ut certe nihil sit quod ei refragetur, si non omnia suffragantur, ne more centonum ad rem quam volumus, tanquam versiculos decerpere videamur, velut de grandi carmine; quod non de re illa, sed de alia longeque diversa reperiatur esse conscriptum. Hoc autem ut in quocumque psalmo possit ostendi, exponendus est totus : quod quanti operis sit, et aliorum, et nostra volumina, in quibus hoc

ou qui pourra. On est certain d'y trouver tout ce que David le roi-prophète a prédit de sublime sur Jésus-Christ et son Eglise, c'est-à-dire sur le roi et la cité qu'il a fondée.

XVI. Car, quelle que soit, en toute chose, la propriété et la clarté des expressions prophétiques, il s'y mêle nécessairement certaines locutions figurées, qui, lorsqu'il s'agit de les traduire aux esprits plus lents, fournissent aux savants un laborieux texte de discussions et de commentaires. Il en est cependant qui, à la première vue, désignent Jésus-Christ et l'Eglise, quoiqu'il y reste toujours quelque chose de moins intelligible, qui veut être expliqué à loisir. Tel est ce passage des psaumes : « Mon cœur a exhalé une parole heureuse, je dédie mes œuvres à mon roi; ma langue est la plume d'un écrivain rapide. Vous êtes le plus beau entre les enfants des hommes; la grâce est répandue sur vos lèvres, c'est pourquoi Dieu vous a béni à jamais. O Tout-Puissant, que votre glaive soit votre ceinture et repose sur votre cuisse; doué de tant de grâce et de beauté, allez, décidez; à vous le succès et l'empire. La vérité, la douceur et la justice sont avec vous, et votre puissance vous guidera à la trace de vos miracles. Que vos flèches sont aiguës et terribles ! Elles perceront le cœur des ennemis du roi, et les peuples tomberont à vos pieds. Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel, le sceptre de votre empire est un sceptre de justice; vous avez aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi votre Dieu, ô Dieu, vous a sacré,

fecimus, satis indicant. Legat ergo illa, qui voluerit, et potuerit : inveniet quot et quanta rex David idemque propheta de Christo et ejus Ecclesia prophetaverit, de Rege scilicet et civitate quam condidit.

XVI. Quamlibet enim de quacumque re propriæ sint atque manifestæ propheticæ locutiones, necesse est ut eis etiam tropicæ misceantur : quæ maxime propter tardio res ingerunt doctoribus laboriosum disputandi exponendique negotium. Quædam tamen Christum et Ecclesiam ipsa prima facie, mox ut dicuntur, ostendunt; etsi ex otio restant exponenda, quæ in eis minus intelliguntur : quale illud est in eodem Psalmorum libro : *Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea regi. Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis. Speciosus forma præ filiis hominum : diffusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in æternum. Accingere gladium tuum circa femur, potentissime. Specie tua et pulchritudine tua, intende, prospere procede, et regna. Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam; et deducet te mirabiliter dextera tua. Sagittæ tuæ acutæ potentissimæ. Populi sub te cadent, in corde inimicorum regis. Sedes tua, Deus, in secula seculorum, virga directionis virga regni tui. Dilexisti justitiam, et odio habuisti iniquitatem : propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis*

de préférence à tous vos compagnons, d'une huile d'allégresse; la myrrhe, l'aloès et le romarin s'exhalent de vos vêtements, de vos palais d'ivoire; et ces parfums, au jour de votre gloire, vous ont gagné le cœur des filles des rois. » Quel esprit assez attardé pour ne pas reconnaître ici le Christ que nous annonçons, en qui nous croyons? qui ne le reconnaît en « ce Dieu dont le trône est un trône éternel »; ce Dieu qui reçoit de Dieu l'onction que Dieu donne, celle du chrême spirituel et intelligible? Et quel homme assez étranger à cette religion, ou assez sourd au bruit de sa vaste et lointaine renommée, pour ignorer que le Christ doit son nom au chrême, à l'onction sainte? Or le Christ étant reconnu roi, qu'entendre par ces expressions métaphoriques : « Il est beau entre tous les enfants des hommes », d'une beauté d'autant plus digne d'amour et d'admiration qu'elle est moins corporelle? qu'entendre par son glaive et ses flèches? Etudie à loisir ces questions, tout sujet de ce prince qui règne selon la vérité, la douceur et la justice.

Et maintenant portons nos regards sur son Eglise, cette épouse unie à ce sublime époux par les liens d'un mariage spirituel et d'un divin amour. C'est d'elle que sont dites les paroles suivantes : « La reine s'est tenue à votre droite, dans un vêtement tissu d'or et de broderie. Ecoute, ma fille, vois et prête l'oreille : oublie ton peuple et la maison de ton père, car le roi est épris de ta beauté, et il est le Seigneur ton Dieu. Et les filles de Tyr t'adoreront avec des offrandes;

præ participibus tuis. Myrrha et gutta et casia a vestimentis tuis, a domibus eburneis : ex quibus delectaverunt te filiæ regum in honore tuo. Quis non hic Christum, quem prædicamus, et in quem credimus, quamlibet sit tardus, agnoscat : cum audiat Deum, cujus sedes est in secula seculorum; et unctum a Deo, utique sicut ungit Deus, non visibili, sed spirituali atque intelligibili chrismate? Quis enim tam rudis est in hac religione, vel tam surdus adversus ejus famam longe lateque diffusam, ut Christum a chrismate, hoc est ab unctione, appellatum esse non noverit? Agnito autem rege Christo, jam cetera quæ hic tropice dicta sunt, quomodo sit speciosus forma præ filiis hominum, quadam tanto magis amanda atque miranda, quanto minus corporea pulchritudine; quis gladius ejus, quæ sagittæ, et cetera isto modo non proprie, sed tropice posita, jam subditus ei qui regnat propter veritatem et mansuetudinem et justitiam, inquirat ex otio.

Deinde adspiciat ejus Ecclesiam, tanto viro suo spirituali connubio et divino amore conjunctam : de qua dicitur in his quæ sequuntur : *Adstitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumamicta varietate. Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui. Quoniam concupivit rex speciem tuam, quia ipse est Dominus Deus tuus.*

et les riches du peuple s'inclineront devant ta face. Toute la gloire de cette fille du roi est intérieure, elle est vêtue d'une robe à franges d'or et d'une riche broderie. On amènera au roi les vierges de sa suite; ses plus chères compagnes vous seront amenées dans la joie et l'allégresse : elles seront amenées dans le temple du roi. A la place de vos pères, il vous est né des fils; vous les établirez princes sur toute la terre. Ils se souviendront de votre nom, Seigneur, dans la suite des générations; c'est pourquoi les peuples vous glorifieront éternellement, et dans tous les siècles des siècles. Nul n'est assez insensé, je pense, pour croire que les traits de cette prédiction se rapportent à une simple femme, l'épouse de celui à qui l'on a dit : « Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel ; le sceptre de votre empire est un sceptre de justice. Vous avez aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi votre Dieu, ô Dieu, vous a sacré, de préférence à tous vos compagnons, d'une huile d'allégresse. » N'est-ce pas Jésus-Christ qui est sacré par excellence ? Ceux-là sont les compagnons de sa gloire qui, par leur concorde universelle, forment cette reine qu'un autre psaume appelle « la Cité du grand roi ». C'es la Sion spirituelle, dont le nom signifie « Contemplation ». Elle contemple, en effet, le souverain bien du siècle futur; bien où tendent toutes ses pensées. C'est aussi la Jérusalem spirituelle, dont nous avons déjà tant parlé; son ennemie est la cité du Diable, Babylone, ou

Et adorabunt eum filiæ Tyri in muneribus : vultum tuum deprecabuntur divites plebis. Omnis gloria ejus filiæ regis intrinsecus, in fimbriis aureis, circumamicta varietate. Afferentur regi virgines post eam, proximæ ejus afferentur tibi. Afferentur in lætitia et exsultatione : adducentur in templum regis. Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram. Memores erunt nominis tui, in omni generatione et generatione. Propterea populi confitebuntur tibi in æternum, et in seculum seculi. Non opinor quemquam ita desipere, ut hic aliquum mulierculam prædicari credat atque describi : conjugem videlicet illius, cui dictum est : *Sedes tua, Deus, in secula seculorum : virga directionis virga regni tui. Dilexisti justitiam, et odio habuisti iniquitatem : propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis præ participibus tuis :* Christum utique præ christianis. Hi sunt enim participes ejus, ex quorum in omnibus gentibus unitate atque concordia fit ista regina : sicut in alio psalmo de illa dicitur : *Civitas Regis magni.* Ipsa est Sion spiritualiter : quod nomen latine interpretatum Speculatio est. Speculatur enim futuri seculi magnum bonum : quoniam illuc dirigitur ejus intentio. Ipsa est et Jerusalem eodem modo spiritualiter, unde multa jam diximus. Ejus inimica est civitas diaboli Babylon, quæ Confusio

« Confusion ». C'est la génération qui, chez tous les peuples, délivre notre reine du joug de Babylone : elle passe alors du plus méchant au meilleur des rois, du diable à Jésus-Christ; aussi lui est-il dit : « Oublie ton peuple et la maison de ton père. » A cette cité impie appartiennent les Israélites de chair et non de foi, et ils sont les ennemis du grand roi et de sa reine ; car le Christ, venu vers eux, et qu'ils mettent à mort, est plutôt le christ de ceux qu'il n'a pas vus dans sa chair. Et notre roi lui-même dit en prophétie dans un psaume : « Vous me délivrerez des révoltes de ce peuple, vous m'établirez chef des nations. Un peuple que je ne connaissais pas m'a servi; à peine entend-il parler de moi qu'il m'obéit. » Ce peuple des Gentils que le Christ n'a pas connu pendant sa vie temporelle, et qui néanmoins croit en lui sur les témoignages qui l'annoncent, justifiant cette parole : « A peine entend-il parler de moi qu'il m'obéit »; parce que la foi vient de l'ouïe : ce peuple, dis-je, réuni aux vrais Israélites selon la chair et selon la foi, forme la Cité de Dieu, qui engendra aussi le Christ selon la chair, quand elle n'était que dans ces premiers Israélites; cité qui donna naissance à la vierge Marie, dans le sein de laquelle le Christ a pris chair pour devenir homme; cité dont un autre psaume dit : « Sion est notre mère, dira l'homme; et l'homme fut fait en elle, et le Très-Haut lui-même l'a fondée. » Quel est ce Très-Haut, sinon Dieu? et par conséquent le Christ, Dieu avant de

interpretatur. **Ex qua tamen** Babylone regina ista in omnibus gentibus regeneratione liberatur, et a pessimo rege ad optimum Regem, id est, a diabolo transit ad Christum. Propter quod ei dicitur : *Obliviscere populum tuum et domum patris tui.* Cujus civitatis impiæ portio sunt et Israelitæ sola carne, non fide : inimici etiam ipsi magni hujus Regis, ejusque reginæ. Ad ipsos enim veniens, et ab eis Christius occisus, magis aliorum factus est, quos non vidit in carne. Unde per cujusdam psalmi prophetiam dicit Rex ipse noster : *Eruas me de contradictionibus populi, constitues me in caput gentium. Populus quem non cognovi, servivit mihi ; in obauditu auris obaudivit mihi.* Populus ergo iste gentium, quem non cognovit Christus præsentia corporali, in quem tamen Christum sibi annuntiatum credidit, ut merito de illo diceretur : *In obauditu auris obaudivit mihi ;* quia fides ex auditu est ; iste, inquam, populus additus veris et carne et fide Israelitis civitas est Dei, quæ ipsum quoque secundum carnem peperit Christum, quando in solis illis Israelitis fuit. Inde quippe erat virgo Maria, in qua carnem Christus, ut homo esset, assumpsit. De qua civitate psalmus alius ait : *Mater Sion, dicet homo, et homo factus est in ea, et ipsa fundavit eam Altissimus.* Quis est iste Altissimus, nisi Deus? Et per hoc Christus Deus, antequam in illa civitate per Mariam fieret homo, ipse in Patriarchis et

devenir par Marie homme de cette cité; le Christ l'a fondée lui-même dans les patriarches et les prophètes; et comme il a été prédit si longtemps auparavant à la Cité reine, ce que nous voyons maintenant accompli : « à la place de vos pères il vous est né des fils, vous les établirez princes sur toute la terre » : c'est en effet parmi ses fils que sont choisis les princes sur toute la terre, car les peuples accourent à elle, la saluant par des hymnes de gloire au siècle des siècles; sans aucun doute, ce peu d'obscurité que présentent ici ces expressions figurées, quelque sens qu'on leur prête, doit s'accorder avec des faits si évidents.

XVII. Et dans cet autre psaume, où le sacerdoce de Jésus-Christ est déclaré hautement, comme ici sa royauté : « Le Seigneur dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie fait de vos ennemis votre marche-pied »; Jésus-Christ assis à la droite de son père, c'est la foi et non les yeux qui le voient; et ses ennemis abattus sous ses pieds, c'est un spectacle que la fin nous révélera et qui n'est visible aujourd'hui que pour la foi. Mais ce qui suit : « Le Seigneur retirera de Sion le sceptre de votre puissance, dominez au milieu de vos ennemis », est si clair qu'il y aurait non seulement incrédulité et malheur, mais encore impudence à le nier; car, de l'aveu de nos ennemis mêmes, la loi de Jésus-Christ, que nous appelons l'Evangile, est sortie de Sion, et cette loi, nous la reconnaissons pour le

Prophetis fundavit eam. Cum igitur huic reginæ civitati Dei tanto ante dictum sit per prophetiam, quod jam videmus impletum : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues eos principes super omnem terram :* ex filiis quippe ejus per omnem terram sunt præpositi et patres ejus, cum confiteantur ei populi concurrentes ad eam cum confessione laudis æternæ in seculum seculi : procul dubio quidquid hic tropicis locutionibus subobscure dictum est, quoquo modo intelligatur, debet his rebus manifestissimis convenire.

XVII. Sicut etiam in illo psalmo, ubi sacerdos Christus, quemadmodum hic rex, apertissime prædicatur : *Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Sedere Christus ad dexteram Dei Patris creditur, non videtur : ejus etiam inimicos poni sub pedibus ejus nondum apparet; id agitur, apparebit in fine; etiam hoc nunc creditur, post videbitur. Verum quod sequitur : *Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion, et dominare in medio inimicorum tuorum,* ita clarum est, ut non solum infideliter et infeliciter, sed etiam impudenter negetur. Et ipsi quippe fatentur inimici, ex Sion missam fuisse legem Christi, quod Evangelium non vocamus, et eam virgam virtutis ejus agnoscimus. Dominari vero eum in medio inimicorum suorum, fidem ipsi inter quos domi-

sceptre de sa puissance. Et quant à sa domination au milieu de ses ennemis, ceux-là parmi lesquels ils dominent l'attestent par des grincements de dents, par le dépit qui les consume, par le désespoir de leur impuissance. Le Prophète continue : « Le Seigneur a juré et ne se repentira pas » ; paroles qui annoncent l'immutabilité de cette disposition future : « Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech », depuis qu'il n'y a plus nulle part ni sacerdoce ni sacrifice selon l'ordre d'Aaron, et que l'on offre partout, sous le pontificat suprême de Jésus-Christ, l'offrande de Melchisédec bénissant Abraham : est-il permis de douter à qui tout ceci se rapporte? Bien entendu, les passages obscurs du même psaume se rattachent à ceux dont l'évidence est manifeste : et tel est le mode d'interprétation que nous avons suivi dans nos sermons populaires. Ainsi le Christ prophétise les humiliations de sa passion, quand il dit dans un autre psaume : « Ils ont percé mes mains et mes pieds; ils ont compté tous mes os; ils m'ont considéré et regardé » ; ces paroles montrent évidemment son corps étendu sur la croix, ses mains et ses pieds fixés et traversés par les clous, et le spectacle qu'il donne à la curiosité de ses ennemis; et il ajoute : « Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont jeté ma robe au sort. » Comment s'accomplit cette prophétie, l'histoire évangélique l'atteste. Ces traits si frappants répandent la lumière sur les passages plus obscurs, et leur

natur, dentibus frendendo et tabescendo, et nihil adversus eum valendo, testantur. Deinde quod paulo post dicit : *Juravit Dominus, et non pœnitebit eum :* quibus verbis immutabile futurum esse significat, quod adjungit : *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech*, ex eo quod jam nusquam est sacerdotium et sacrificium secundum ordinem Aaron, et ubique offertur sub sacerdote Christo, quod protulit Melchisedech, quando benedixit Abraham, quis ambigere permittitur, de quo ista dicantur? Ad hæc itaque manifesta referuntur, quæ paulo obscurius in eodem psalmo posita sunt, quando recte intelliguntur : quod in nostris jam popularibus Sermonibus fecimus. Sic et in illo ubi humilitatem passionis suæ per prophetiam Christus eloquitur, dicens : *Foderunt manus meas et pedes, dinumeraverunt omnia ossa mea. Ipsi vero consideraverunt et conspexerunt me.* Quibus utique verbis in cruce corpus significavit extentum, manibus pedibusque confixis et clavorum transverberatione confossis, eoque modo spectaculum considerantibus et conspicientibus præbuisse. Addens etiam : *Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem.* Quæ prophetia quemadmodum impleta sit, evangelica narratur historia. Tunc profecto et alia recte intelliguntur, quæ ibi minus aperte dicta sunt, cum

convenance parfaite éclaire l'intelligence ; quand surtout il s'agit non plus de croire des faits accomplis, mais de voir ceux qui s'accomplissent sous nos yeux ; ainsi tout ce que le même psaume a prédit tant de siècles à l'avance, et dont aujourd'hui le monde est témoin : « Toutes les parties de la terre, jusqu'à ses extrémités, se souviendront du Seigneur et se convertiront à lui. Et toutes les nations se prosterneront en sa présence, car l'empire appartient au Seigneur, et il dominera sur toutes les nations. »

XVIII. Les oracles des psaumes ne se taisent pas non plus de la Résurrection. Et quel autre sens peut avoir ce passage du psaume trois, où il est dit de lui : « Je me suis endormi et j'ai sommeillé ; et je me suis relevé, parce que le Seigneur s'est emparé de moi. » Qui serait assez insensé pour croire que le Prophète veuille nous annoncer, comme une grande merveille, qu'il a dormi et qu'il s'est éveillé, si ce sommeil n'était la mort, et ce réveil la résurrection de Jésus-Christ, qui devait être aussi prophétisée ? Et le psaume quarantième en parle plus clairement encore, lorsqu'en la personne du Médiateur, le Prophète, selon sa coutume, raconte comme passés les événements à venir qu'il prédit, les événements futurs étant comme accomplis dans la prédestination et la prescience de Dieu, parce qu'ils sont certains. « Mes ennemis, dit le Prophète, se sont répandus en imprécations contre moi : Quand mourra-t-il, et quand périra son nom? Et, s'il entrait pour me voir, des paroles de mensonge sortaient de

congruunt his quæ tanta manifestatione claruerunt : præsertim quia in illa quæ non transacta credimus, sed præsentia contuemur, sicut in eodem psalmo leguntur tanto ante prædicta, ita nunc exhibita jam toto orbe cernuntur. Ibi enim paulo post dicitur : *Commemorabuntur, et convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ patriæ gentium; quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium.*

XVIII. De resurrectione quoque ejus nequaquam Psalmorum oracula tacuerunt. Nam quid est aliud quod in Psalmo tertio ex persona ejus canitur : *Ego dormivi, et somnum cepi; exsurrexi quoniam Dominus suscipiet me?* An forte quisquam ita desipit, ut credat velut aliquid magnum nobis indicare voluisse Prophetam, quod dormierit, et exsurrexerit, nisi somnus iste mors esset, et evigilatio resurrectio, quam de Christo sic oportuit prophetari ? Nam et in quadragesimo multo manifestius id ostenditur, ubi ex persona ejusdem Mediatoris, more solito, tanquam præterita narrantur, quæ futura prophetabantur ; quoniam quæ ventura erant jam in prædestinatione et præscientia Dei velut facta erant, quia certa erant. *Inimici*, inquit, *mei dixerunt mala mihi : Quando morietur, et peribit nomen ejus ? Et*

ses lèvres; il débordait d'iniquité ; à peine était-il dehors qu'il conspirait avec les autres; tous mes ennemis murmuraient contre moi ; ils préméditaient ma perte ; ils préparaient leurs perfides desseins. Celui qui dort ne se réveillera-t-il pas ? » paroles qu'il faut entendre comme si le Prophète disait : « Celui qui est mort ne revivra-t-il pas? » En effet, ce qui précède prouve que ses ennemis avaient prémédité sa mort, et que cette trame était conduite par l'homme qui entrait pour voir et qui sortait pour trahir. Or à qui ne se présente ici le disciple traître, Judas? Et comme ils devaient accomplir leur dessein, c'est-à-dire le mettre à mort, montrant que leur vaine cruauté serait déjouée par sa résurrection, il semble dire : Que faites-vous, insensés! crime pour vous, ce n'est que sommeil pour moi : « Celui qui dort ne se réveillera-t-il pas? » Et cependant un tel forfait ne sera pas commis impunément; le passage suivant l'atteste : « L'homme de mon intimité, en qui j'avais mis ma confiance, qui partageait mon pain, celui-là a levé son talon sur moi ; » c'est-à-dire m'a foulé aux pieds : « mais vous, Seigneur, ayez pitié de moi, ressuscitez-moi, et je me vengerai d'eux. » Nierat-on la vérité de cette menace, quand, après la passion et la résurrection de Jésus-Christ, on voit les Juifs exterminés de leur pays par le fer et le feu? Celui qu'ils ont mis à mort est ressuscité, et il les a frappés d'un châtiment temporel, sans préjudice des peines qu'il réserve à leur impénitence lors-

si ingrediebatur ut videret, vana locutum est cor ejus, congregavit iniquitatem sibi. Egrediebatur foras, et loquebatur simul in unum. Adversus me susurrabant omnes inimici mei, adversus me cogitabant mala mihi. Verbum iniquum disposuerunt adversus me : Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat ? Hic certe ita posita sunt verba hæc, ut nihil aliud dixisse intelligatur, quam si diceret : Numquid qui moritur, non adjiciet ut reviviscat ? Superiora quippe demonstrant mortem ipsius cogitasse et disposuisse inimicos ejus, et hoc actum esse per eum qui ingrediebatur ut videret, et egrediebatur ut proderet. Cui autem hic non occurrat ex discipulo ejus factus traditor Judas ? Quia ergo facturi erant quod moliebantur, id est, occisuri erant eum, ostendens illos vana malitia frustra occisuros resurrecturum, sic adjecit hunc versum, velut si diceret, Quid agitis vani? quod vestrum scelus erit, meus somnus erit : *Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat ?* Et tamen eos tam magnum nefas non impune facturos, consequentibus indicat versibus, dicens : *Etenim homo pacis meæ in quem speravi, qui edebat panes meos, ampliavit super me calcaneum ;* hoc est, conculcavit me. *Tu autem,* inquit, *Domine, miserere mei, et resuscita me, et reddam illis.* Quis hoc jam neget, qui Judæos post passionem resurrectionemque Christ de sedibus suis bellica strage et excidio funditus eradicatos videt ?

qu'il jugera les vivants et les morts. Car Notre-Seigneur Jésus lui-même, désignant le traître à ses apôtres par le pain qu'il lui présente, rappelle ce verset du psaume et dit qu'il s'accomplit en lui : « L'homme qui partageait mon pain a levé son talon sur moi. » Quant à cette parole : « en qui j'avais mis ma confiance », elle s'applique non au chef, mais au corps; car le Sauveur connaissait bien celui dont il avait déjà dit : « L'un de vous est le diable »; mais il a coutume de personnifier en soi ses membres, et de s'approprier ce qui les regarde, parce que le chef et le corps ne sont qu'un seul Christ. Et de là ce mot de l'Evangile : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger », ce qu'il explique ainsi : « Quand vous le faites au moindre des miens, c'est à moi que vous le faites. » Il s'attribue donc à lui-même l'espérance que ses disciples avaient conçues de Judas quand il fut mis au nombre des apôtres.

Or les Juifs assurent que le Christ qu'ils attendent ne doit pas mourir. Ils se flattent donc que celui qu'ont annoncé la Loi et les prophètes n'est pas pour nous, mais un Christ pour eux seuls qu'ils se figurent exempt de la mort. Aussi, par un prodige de folie et d'aveuglement, ils soutiennent que les paroles précédentes expriment non pas la mort et la résurrection, mais le sommeil et le réveil. Quoi! n'entendent-ils pas ce cri du psaume quinzième : « Mon cœur a été comblé

Occisus enim ab eis resurrexit, et reddidit eis interim temporariam disciplinam, excepto quod non correctis servat, quando vivos et mortuos judicabit. Nam Dominus ipse Jesus istum ipsum traditorem suum per panem porrectum ostendens Apostolis, hunc etiam versum psalmi hujus commemoravit, et in se dixit impletum : *Qui edebat panes meos, amplivit super me calcaneum.* Quod autem ait : *In quem speravi*, non congruit capiti, sed corpori. Neque enim nesciebat eum ipse Salvator, de quo ante jam dixerat : *Unus ex vobis diabolus est.* Sed volet in se membrorum suorum transferre personam, et sibi tribuere quod esset illorum, quia caput et corpus unus est Christus : unde illud est in Evangelio : *Esurivi, et dedistis mihi manducare.* Quod exponens ait : *Quando uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.* Se itaque dixit sperasse, quod tunc speraverant de Juda discipuli ejus, quando est connumeratus Apostolis.

Judæi autem Christum, quem sperant, moriturum esse non sperant. Ideo quem Lex et prophetæ annuntiaverunt, nostrum esse non putant; sed nescio quem suum, quem sibi alienum a mortis passione confingunt. Ideo mirabili vanitate atque cæcitate verba quæ posuimus, non mortem et resurrectionem, **sed somnum et evigilationem** significasse contendunt. **Sed** clamat **eis etiam** psalmus quintus decimus : *Propter hoc jucundatum est cor*

de joie, ma langue s'est répandue en hymnes d'allégresse, et ma chair reposera dans l'espérance; parce que vous ne délaisserez pas mon âme dans l'enfer, et que vous ne souffrirez point que votre Saint passe par la corruption. » Qui oserait dire que sa chair a reposé dans l'espérance; que son âme, retirée de l'enfer, est venue soudain ranimer cette chair; et quel autre parlerait ainsi, que celui qui est ressuscité le troisième jour? Et cela ne peut s'entendre du roi-prophète; car le psaume soixante-septième crie : « Notre Dieu est le Dieu qui sauve, et le Seigneur lui-même connaît les issues de la mort. » Quoi de plus clair? car le Dieu qui sauve est Notre-Seigneur Jésus, c'est-à-dire « Sauveur » ou « salutaire ». Et telle est l'interprétation qui fut donnée avant qu'il sortît du sein de la Vierge : « Tu enfanteras un fils, et tu le nommeras Jésus, car il sauvera son peuple de l'esclavage du péché. » Et comme il a versé son sang pour la rémission des péchés, il n'a pu sortir de cette vie par une autre issue que la mort. Et c'est pourquoi, après cette parole : « Notre Dieu est le Dieu qui sauve », vient aussitôt celle-ci : « Et le Seigneur lui-même connaît les issues de la mort », c'est-à-dire qu'en mourant il devait sauver. « Et le Seigneur » : est un cri de surprise, c'est-à-dire tel est la vie des mortels, que le Seigneur lui-même n'en peut sortir autrement que par la mort.

XIX. Mais pour que les Juifs refusent de se rendre aux

meum, et exsultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe : quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem. Quis in ea spe diceret requievisse carnem suam, ut non derelicta anima sua in inferno, sed cito ad eam redeunte revivisceret, ne corrumperetur, sicut cadavera corrumpi solent, nisi qui die tertio resurrexit ? Quod utique dicere non possunt de propheta et rege David. Clamat et sexagesimus septimus psalmus : *Deus noster, Deus salvos faciendi, et Domini exitus mortis.* Quid apertius diceretur? Deus enim salvos faciendi Dominus est Jesus, quod interpretatur Salvator, sive Salutaris. Nam ratio nominis hujus hæc reddita est, quando priusquam ex virgine nasceretur dictum : *Pariet filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* In quorum peccatorum remissionem quoniam sanguis ejus effusus est, non utique oportuit eum de hac vita exitus alios habere quam mortis. Ideo cum dictum esset : *Deus noster, Deus salvos faciendi;* continuo subjunctum est : *Et Domini exitus mortis;* ut ostenderetur moriendo salvos esse facturus. Sed mirando dictum est : *Et Domini;* tanquam diceretur : Talis est ista vita mortalium, ut nec ipse Dominus aliter ab illa exiret, nisi per mortem.

XIX. Sed ut Judæi tam manifestis hujus prophetiæ testimoniis, etiam

témoignages manifestes de cette prophétie, même après la sanction des faits, si claire et si certaine, c'est qu'en eux assurément s'accomplit la prédiction du psaume suivant. Car, après ces paroles prophétiques où le Christ retrace sa passion, le psaume signale cette circonstance réalisée dans l'Evangile : « A ma faim ils ont présenté du fiel : et, dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » Et, après ce dérisoire festin, il ajoute bientôt : « Que leur table, en récompense, leur devienne un piège et une pierre d'achoppement! Que leurs yeux s'obscurcissent, afin qu'ils ne voient pas; que leurs dos se courbe à jamais. » Paroles qui expriment, non pas un souhait, mais une prophétie sous forme de souhait. Quelle merveille donc qu'ils soient aveugles à l'évidence quand leurs yeux sont obscurcis afin qu'ils ne voient pas? Quelle merveille qu'ils ne lèvent pas leurs regards vers le ciel, quand leur dos se courbe incessamment afin qu'ils se penchent vers la terre? Figures empruntées au corps, qui marquent les vices de l'âme. Arrêtons-nous, c'en est assez sur la prophétie du roi David; que les lecteurs qui savent tout ceci me pardonnent, et, s'ils remarquent ou soupçonnent ici l'omission de circonstances plus importantes, qu'ils ne se plaignent pas de moi.

XX. David régna donc dans la Jérusalem terrestre : fils de la Jérusalem céleste, à qui la parole de Dieu rend un glorieux

rebus ad effectum tam clarum certumque perductis, omnino non cedant, profecto in eis illud impletur, quod in eo psalmo qui hunc sequitur, scriptum est. Cum enim et illic ex persona Christi, quæ ad ejus passionem pertinent, prophetice dicerentur, commemoratum est quod in Evangelio patuit : *Dederunt in escam meam fel, et in siti mea potum mihi dederunt acetum.* Et velut post tale convivium epulasque sibi hujuscemodi exhibitas mox intulit : *Fiat mensa eorum coram ipsis in muscipulam, et in retributionem, et in scandalum : obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva :* et cetera, quæ non optando sunt dicta, sed optandi specie prophetando prædicta. Quid ergo mirum, si hæc manifesta non vident, quorum oculi sunt obscurati, ne videant? quid mirum, si cœlestia non suspiciunt, qui in terrena sint proni, dorsum eorum semper incurvum est? His enim verbis translatis a corpore, vitia significantur animorum. Ista de psalmis, hoc est de prophetia regis David, satis dicta sint, ut aliquis modus sit. Ignoscant autem qui hæc legunt, et cuncta illa noverunt, et de his quæ fortasse firmiora me prælermisisse vel intelligunt, vel existimant, non querantur.

XX. Regnavit ergo David in terrena Jerusalem, filius cœlestis Jerusalem, divino multum testimonio prædicatus : quia et delicta ejus tanta

témoignagne; car sa piété sut tellement triompher de ses crimes par les salutaires humiliations de la pénitence qu'il est certainement de ceux dont il dit lui-même : « Heureux celui de qui les iniquités sont pardonnées, et les péchés couverts! Après lui, règne, sur ce même peuple encore uni, son fils Salomon, qui, je le répète, commença d'être roi du vivant de son père. La fin de ce règne démentit les espérances du commencement. Car la prospérité, accablant fardeau pour l'âme sage, devint plus funeste à ce roi que n'avait été profitable cette sagesse vantée de siècle en siècle, et dont la renommée dès lors se répandait sur toute la terre. Ce prince est aussi reconnu comme prophète dans ses trois livres, que l'Eglise investit de l'autorité canonique : les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques. Quant aux deux autres, la Sagesse et l'Ecclésiastique, l'usage, sur certaines ressemblances de style, les a fait attribuer à Salomon; mais les savants demeurent d'accord qu'ils ne sont pas de lui. L'Eglise toutefois, surtout celle d'Occident, les a dès longtemps autorisés. Dans l'un d'eux, intitulé la Sagesse de Salomon, la passion du Christ est très clairement annoncée; les bourreaux, dans la rage de leur impiété, y parlent ainsi : « Opprimons le juste, car il nous est fâcheux; il est contraire à nos œuvres; il nous reproche nos infractions à la loi, et il note d'infamie les crimes de notre vie. Il assure qu'il a la science de Dieu, et il se nomme son Fils. Il s'érige en

pietate superata sunt, per saluberrimam pœnitendi humilitatem, ut prorsus inter eos sit, de quibus ipse ait : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.* Post hunc regnavit eidem populo universo Salomon ejus filius, qui, ut supra dictum est, patre suo vivente cœpit regnare. Hic bonis initiis, malos exitus habuit. Quippe secundæ res, quæ sapientium animos fatigant, magis huic obfuerunt, quam profuit ipsa sapientia, etiam nunc et deinceps memorabilis, et tunc longe lateque laudata. Prophetasse etiam ipse reperitur in suis libris, qui tres recepti sunt in auctoritatem canonicam, Proverbia, Ecclesiastes et Canticum canticorum. Alii vero duo, quorum unus Sapientia, alter Ecclesiasticus dicitur, propter eloquii nonnullam similitudinem, ut Salomonis dicantur, obtinuit consuetudo : non autem esse ipsius, non dubitant doctiores; eos tamen in auctoritatem, maxime occidentalis, antiquitus recepit Ecclesia : quorum in uno, qui appellatur Sapientia Salomonis, passio Christi apertissime prophetatur. Impii quippe interfectores ejus commemorantur dicentes : *Circumveniamus justum, quoniam insuavis est nobis, et contrarius est operibus nostris, et improperat nobis peccata legis, et infamat in nos peccata disciplinæ nostræ. Promittit scientiam Dei se habere, et filium Dei se nominat. Factus*

interprète de nos pensées. Sa vie même nous est à charge; car sa vie est différente des autres, et ses voies sont étranges; il nous regarde comme des fous, et il s'éloigne de nos sentiers comme d'une impureté. Il exalte la mort des justes, et il se glorifie d'avoir Dieu pour Père. Voyons donc si ses paroles sont vraies : attendons ce qui doit lui arriver, et sachons quelle sera sa fin. Car, s'il est véritablement le Fils de Dieu, Dieu prendra sa défense et le délivrera des mains de ses ennemis. Soumettons-le à l'opprobre et aux supplices, afin de connaître sa modération et d'éprouver sa patience. Condamnons-le à la mort la plus honteuse; il sera jugé d'après ces paroles. Telles ont été leurs pensées, et ils se sont égarés, car leur malice les a aveuglés. » Et dans l'Ecclésiastique, la foi future des Gentils est prédite en ces termes : « Ayez pitié de nous, Seigneur, Souverain maître de tous les hommes, inspirez votre crainte à tous les peuples. Etendez votre main sur les nations étrangères; qu'elles reconnaissent votre puissance; et comme devant elles vous êtes sanctifié en nous, soyez en elles glorifié devant nous, et qu'elles reconnaissent, comme nous, qu'il n'est pas d'autre Dieu que vous, Seigneur. » Ces prophéties, sous forme de souhait et de prière, nous les voyons accomplies par Jésus-Christ; mais, n'étant pas comprises dans le canon des Juifs, elles ont moins de force contre l'obstination des incrédules.

Quant aux trois livres qui, sans contredit, sont de Salomon,

est nobis in traductionem cogitationum nostrarum. Gravis est nobis etiam ad videndum, quoniam dissimilis est aliis vita illius, et immutatæ viæ ejus. Tanquam nugaces æstimati sumus ab illo, et abstinet se a viis nostris quasi ab immunditiis : præfert novissima justorum, et gloriatur patrem Deum se habere. Videamus ergo si sermones illius veri sunt, et tentemus quæ ventura sunt illi, et sciemus quæ erunt novissima ejus. Si enim justus est filius Dei, suscipiet illum, et liberabit eum de manu contrariorum. Contumelia et tormento interrogemus illum, ut sciamus reverentiam illius, et probemus patientiam ipsius. Morte turpissima condemnemus illum : erit enim ei respectus ex sermonibus illius. Hæc cogitaverunt, et erraverunt : excæcavit enim illos malitia ipsorum. In Ecclesiastico autem fides gentium futura prædicitur isto modo : *Miserere nostri, dominator Deus omnium, et immitte timorem tuum super omnes gentes : extolle manum tuam super gentes alienas, et videant potentiam tuam. Sicut coram illis sanctificatus es in nobis, ita coram nobis magnificeris in illis, ut agnoscant te secundum quod et nos agnovimus te, quia non est Deus præter te, Domine.* Hanc optandi et precandi specie prophetiam per Jesum Christum videmus impletam. Sed adversus contradictores non tanta firmitate proferuntur, quæ scripta non sunt in canone Judæorum.

In tribus vero illis, quos Salomonis esse constat, et Judæi canonicos

et que les Juifs reconnaissent pour canoniques, rapporter à Jésus-Christ et à son Eglise tous les traits semblables que l'on y trouve, ce serait s'engager dans une pénible discussion, qui maintenant nous entraînerait plus loin qu'il ne faut. Cependant ce discours des impies dans les Proverbes : « Enfouissons injustement le juste en terre ; engloutissons-le comme l'enfer engloutit un vivant ; abolissons sa mémoire de dessus la terre ; emparons-nous de son précieux héritage » ; n'est pas tellement obscur qu'on ne puisse se passer d'un laborieux commentaire pour l'entendre de Jésus-Christ et de l'Eglise son héritage. Car Notre-Seigneur Jésus lui-même, dans une parabole évangélique, met quelques paroles semblables dans la bouche des mauvais vignerons : « Voici l'héritier : venez, tuons-le, et l'héritage est à nous. » Et le passage du même livre que nous avons cité précédemment au sujet de la femme stérile, mère de sept enfants, n'a jamais été compris que de Jésus-Christ et de son Eglise, par quiconque sait que Jésus-Christ est la sagesse de Dieu : « La Sagesse s'est bâtie une maison et l'a appuyée sur sept colonnes. Elle a immolé ses victimes, mêlé son vin dans la coupe et préparé sa table. Elle a envoyé ses serviteurs conviant à haute voix au partage de sa coupe : Qui n'est pas sage vienne à moi. Elle dit aux pauvres de raison : Venez manger de mon pain, et buvez le vin que j'ai mêlé pour vous. » Ici, nous reconnaissons avec certitude que la sagesse

habent, ut ostendatur ad Christum et Ecclesiam pertinere quod in eis ejusmodi reperitur, operosa disputatio necessaria est, quæ nos ultra quam oportet, si nunc adhibetur, extendit. Tamen quod in Proverbiis legitur, viros impios dicere : *Absondamus in terra virum justum injuste, absorbeamus vero eum tanquam infernus viventem, et auferamus ejus memoriam de terra, possessionem ejus pretiosam apprehendamus ;* non ita obscurum est, ut de Christo et possessione ejus Ecclesia sine laboriosa expositione non possit intelligi. Tale quippe aliquid etiam Dominus ipse Jesus per evangelicam parabolam ostendit dixisse malos colonos : *Hic est hæres, venite, occidamus eum, et nostra erit hæreditas.* Itemque illud in eodem libro quod jam ante perstrinximus, cum ageremus de sterili quæ peperit septem, nonnisi de Christo et Ecclesia mox ut fuerit pronuntiatum consuevit intelligi ab eis, qui Christum sapientiam Dei esse noverunt. *Sapientia ædificavit sibi domum, et suffulsit columnas septem ; immolavit suas victimas, miscuit in cratere vinum suum, et paravit mensam suam. Misit servos suos convocans cum excellenti prædicatione ad craterem, dicens : Quis est insipiens ? divertat ad me. Et inopibus sensu dixit : Venite, manducate de meis panibus, et bibite vinum quod miscui vobis.* Hic certe agnoscimus Dei Sapientiam, hoc est, Verbum Patri coæternum, in utero virginali domum sibi ædificasse corpus

de Dieu, le Verbe coéternel au Père, s'est bâti dans le sein d'une Vierge une maison vivante, un corps humain ; qu'il y a joint l'Eglise, comme les membres à la tête ; qu'il a offert en sacrifice l'immolation des martyrs; qu'il a préparé le banquet du pain et du vin, symboles où apparaît aussi le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech ; qu'il a convié les insensés et les pauvres de raison; car, dit l'Apôtre : « Dieu a choisi la faiblesse selon le monde pour confondre la force. » Cependant, à ces faibles, la Sagesse dit ensuite : « Renoncez à la folie, afin de vivre, et cherchez la sagesse, afin d'avoir la vie » ; or, participer à sa table, c'est commencer d'avoir la vie. Et par cette parole de l'Ecclésiaste : « Il n'y a de bien pour l'homme que ce qu'il boit et mange », que faut-il entendre, sinon la participation à cette table où le souverain prêtre et médiateur du Nouveau Testament nous donne, selon l'ordre de Melchisédech, son corps et son sang? En effet, ce sacrifice succède à tous les sacrifices de l'ancienne Loi, ombres de celui qui devait s'offrir un jour. Aussi reconnaissons-nous, au psaume trente-neuvième, la voix du même Médiateur parlant en prophétie : « Vous n'avez pas voulu de victime ni d'offrande, mais vous m'avez donné un corps » ; car, pour tout sacrifice et pour toute offrande, son corps est offert et servi à ceux qui y participent. Dans cette fréquente invitation à manger et à boire, ce ne sont pas des aliments charnels que l'Ecclésiaste offre aux plaisirs des sens, comme

humanum, et huic, tanquam capiti membra, Ecclesiam subjunxisse, martyrum victimas immolasse, mensam in vino et panibus præparasse, ubi apparet etiam sacerdotium secundum ordinem Melchisedech, insipientes et inopes sensu vocasse; quia, sicut dicit Apostolus, infirma hujus mundi elegit, ut confunderet fortia. Quibus tamen infirmis quod sequitur dicit : *Derelinquite insipientiam, ut vivatis ; et quærite prudentiam, ut habeatis vitam.* Participem autem fieri mensæ illius, ipsum est incipere habere vitam. Nam et in alio libro, qui vocatur Ecclesiastes, ubi ait : *Non est bonum homini, nisi quod manducabit et bibet;* quid credibilius dicere intelligitur, quam quod ad participationem mense hujus pertinet, quam sacerdos ipse Mediator Testamenti novi exhibet secundum ordinem Melchisedech de corpore et sanguine suo? Id enim sacrificium successit omnibus illis sacrificiis veteris Testamenti, quæ immolabantur in umbra futuri : propter quod etiam vocem illam in Psalmo tricesimo et nono ejusdem Mediatoris per prophetiam loquentis agnoscimus : *Sacrificium et oblationem noluisti, corpus autem perfecisti mihi.* Quia pro illis omnibus sacrificiis et oblationibus corpus ejus offertur, et participantibus ministratur. Nam istum Ecclesiastem in hac sententia manducandi et bibendi, quam sæpe repetit,

l'atteste assez clairement ce passage où il dit: « Mieux vaut aller à une maison de deuil qu'à une maison de festin » ; et un peu après : « Le cœur des sages est dans la maison de deuil, et le cœur des insensés dans la maison de débauche. » Mais je veux plutôt citer de ce livre ce qui regarde les deux cités et leurs rois, le diable et Jésus-Christ : « Malheur à toi, dit-il, terre, dont le roi est un jeune homme et dont les princes mangent dès le matin ! Terre heureuse, dont le roi est fils des hommes libres, et dont les princes mangent en temps convenable, sans impatience et sans confusion ! » Ce jeune homme, c'est le diable: il l'appelle jeune à cause de la folie, de l'orgueil, de la témérité, de l'insolence et des autres vices d'ordinaire si nombreux à cet âge ; mais Jésus-Christ est le fils des hommes libres, c'est-à-dire des saints patriarches, citoyens de la cité libre, dont il est issu selon la chair. Les princes de l'autre cité mangent dès le matin, avant l'heure convenable, parce qu'ils n'attendent pas la vraie félicité, la félicité du siècle futur, dans leur impatient désir des bruyantes joies du siècle présent; tandis que les princes de la cité du Christ attendent en patience le temps d'une félicité sincère. C'est ce qu'il exprime par ces paroles: « sans impatience et sans confusion ». Car ce n'est pas une fausse espérance, celle dont l'Apôtre dit: « L'espérance ne confond pas. » « Tous ceux qui t'attendent, dit encore le psaume, ne seront pas confondus. » Quant au Cantique des cantiques,

plurimumque commendat, non sapere carnalis epulas voluptatis, satis illud ostendit, ubi ait : *Melius est ire in domum luctus, quam ire in domum potus :* et paulo post : *Cor,* inquit, *sapientium in domo luctus, et cor insipientium in domo epularum.* Sed illud magis commemorandum existimo de hoc libro, quod pertinet ad civitates duas, unam diaboli, alteram Christi, et earum reges diabolum et Christum : *Væ tibi, terra,* inquit, *cujus rex adolescens, et principes tui mane comedunt. Beata tu, terra, cujus rex tuus filius ingenuorum, et principes tui in tempore comedunt, in fortitudine, et non in confusione.* Adolescentem dixit diabolum, propter stultitiam, et superbiam, et temeritatem, et petulantiam, ceteraque vitia quæ huic ætati assolent abundare : Christum autem filium ingenuorum, sanctorum scilicet patriarcharum, pertinentium ad liberam civitatem, ex quibus est in carne progenitus. Principes illius civitatis mane manducantes, id est ante horam congruam ; quia non exspectant opportunam, quæ vera est, in futuro seculo felicitatem, festinanter beati hujus seculi celebritate cupientes. Principes autem civitatis Christi tempus non fallacis beatitudinis patienter exspectant. Hoc ait : *in fortitudine, et non in confusione :* quia non eos fallit spes ; de qua dicit Apostolus : *Spes autem non confundit.* Dicit et Psalmus : *Etenim qui*

c'est comme un transport de volupté spirituelle des saintes âmes, aux noces du roi et de la reine de cette cité, c'est-à-dire Jésus-Christ et son Eglise. Mais cette volupté est enveloppée d'allégories pour donner plus d'aiguillons au désir de la connaître et au plaisir de la dévoiler, et afin que paraissent l'époux et l'épouse : l'un, à qui il est dit au même Cantique : « L'équité te chérit »; l'autre à qui s'adressent ces paroles : « La charité fait tes délices. » Combien de traits semblables nous passons sous silence pour arriver au terme de cet ouvrage!

XXI. Les autres rois des Hébreux, successeurs de Salomon, soit en Juda, soit en Israël, offrent à peine, sous le voile de leurs parole ou de leurs actions, quelques traits relatifs à Jésus-Christ et à son Eglise. On appela Israël et Juda les deux parties de ce peuple, depuis que la justice de Dieu l'eût divisé, à cause du péché de Salomon, sous le règne de son fils Roboam, qui succéda au trône paternel. Les dix tribus qui échurent en partage à Jéroboam, l'esclave de Salomon, proclamé roi dans Samarie, s'approprièrent le nom d'Israël, quoique ce fût le nom de tout le peuple. Les deux tribus, Juda et Benjamin, qui, en considération de David, dont Dieu ne voulait pas abolir entièrement la royauté, étaient demeurées dans la dépendance de Jérusalem, s'appelèrent Juda, car Juda était la tribu de David. L'autre tribu, celle de Benjamin, appartenant au même royaume, était la

te exspectant, non confundentur. Jam vero Canticum canticorum spiritualis quædam sanctarum est voluptas mentium, in conjugio illius Regis et reginæ civitatis, quod est Christus et Ecclesia. Sed hæc voluptas allegoricis tegminibus involuta est, ut desideretur ardentius, nudeturque jocundius, et appareat sponsus, cui dicitur in eodem Cantico : *Æquitas dilexit te;* et sponsa quæ ibi audit : *Charitas in deliciis tuis.* Tacita multa transimus, cura hujus operis terminandi.

XXI. Ceteri post Salomonem reges Hebræorum vix inveniuntur per aliqua ænigmata dictorum suorum rerumve gestarum, quod ad Christum et Ecclesiam pertineat, prophetasse, sive in Juda, sive in Israel. Sic enim appellatæ sunt illius populi partes, ex quo propter Salomonis offensam tempore filii ejus Roboam, qui patri successit in regnum, Deo vindicante divisus est. Proinde tribus decem, quas accepit Jeroboam servus Salomonis, rex eis in Samaria constitutus, proprie vocabantur Israel, quamvis hoc universi populi illius nomen esset. Duabus vero tribubus, Judæ scilicet et Benjamin, quæ propter David, ne penitus regnum stirpis ejus fuisset eradicatum, remanserant subjacentes civitati Jerusalem, Judæ nomen fuit : quia ipsa erat tribus unde David. Benjamin vero tribus altera ad idem regnum, sicut dixi, pertinens, erat unde fuit Saül rex ante David. Sed

tribu du roi Saül, prédécesseur de David. Ces deux tribus, je le répète, s'appelaient ensemble Juda et se distinguaient ainsi d'Israël, nom particulier des dix tribus qui avaient leur roi. La tribu sacerdotale de Lévi, vouée au service de Dieu, et non des rois, était comptée comme la treizième ; car Joseph, l'un des douze fils d'Israël, fut l'auteur non d'une seule tribu, comme chacun de ses autres frères, mais de deux, celles d'Ephrem et de Manassé. Toutefois la tribu de Lévi appartenait plutôt au royaume de Jérusalem, à cause du temple de Dieu, où elle exerçait ses fonctions. Donc, après la division du peuple, Roboam, roi de Juda et fils de Salomon, règne le premier dans Jérusalem; Jéroboam, roi d'Israël, esclave de Salomon, dans Samarie ; et lorsque Roboam veut venger comme une usurpation tyrannique le schisme du royaume, Dieu prévient l'effusion du sang fraternel, déclarant par son Prophète que lui-même est l'auteur de ce partage. Ainsi ni le roi ni le peuple d'Israël n'en étaient coupables : seulement la volonté vengeressé de Dieu était accomplie. Cette révélation maintint la paix entre les deux parties : car ce n'était qu'une division de royaume, non de religion.

XXII. Mais le roi d'Israël, qui dans son délire ne veut plus croire à Dieu qu'il a pourtant trouvé fidèle, ayant reçu de lui la couronne promise, Jéroboam craint qu'en venant au temple dans Jérusalem, où, selon la loi divine, tout le peuple

simul istæ duæ tribus, ut dictum est, Juda vocabantur; et hoc nomine discernebantur ab Israel, quod appellabantur proprie decem tribus habentes suum regem. Nam tribus Levi, quoniam sacerdotalis fuit, Dei, non regum servitio mancipata, tertia decima numerabatur. Joseph quippe unus ex duodecim filiis Israel, non unam, sicut ceteri singulas, sed duas tribus fecit, Ephræm et Manassen. Verumtamem etiam tribus Levi ad regnum Jerosolymitanum pertinebat magis, ubi erat Dei templum, cui serviebat. Diviso igitur populo, primus regnavit in Jerusalem Roboam, rex Juda, filius Salomonis; et in Samaria Jeroboam, rex Israel, servus Salomonis. Et cum voluisset Roboam tanquam tyrannidem divisæ illius partis bello persequi, prohibitus est populus pugnare cum fratribus suis, dicente Deo per prophetam, se hoc fecisse. Unde apparuit nullum in ea re, vel regis Israel, vel populi fuisse peccatum, sed voluntatem Dei vindicantis impletam. Qua cognita, pars utraque inter se pacata conquievit : non enim religionis, sed regni fuerat facta divisio.

XXII. Verum rex Israel Jeroboam mente perversa non credens Deo, quem veracem promisso sibi regno datoque probaverat, timuit ne veniendo ad templum Dei, quod erat in Jerusalem, quo secundum divinam legem

était obligé de se rendre pour sacrifier, ses sujets séduits par Roboam ne rentrent dans l'obéissance de la race de David, race des rois légitimes. Il établit donc l'idolâtrie en son royaume, détestable impiété ! engageant avec lui le peuple Dieu dans les liens du culte des idoles. Cependant Dieu ne se lassa pas de reprendre par ses prophètes, et ce prince et ses successeurs, imitateurs de son impiété, et le peuple lui-même. Car c'est en Israël que s'élevèrent ces grands prophètes, célèbres par tant de miracles, Elie et Elisée, son disciple. C'est en Israël qu'Elie disant à Dieu : « Seigneur, ils ont mis à mort vos prophètes, ils ont renversé vos autels; je suis demeuré seul, et ils me cherchent pour prendre ma vie » : il lui fut répondu qu'il y avait encore sept mille hommes qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal.

XXIII. Et Juda, dépendant de Jérusalem, ne manqua pas non plus de prophètes, selon qu'il plaisait à Dieu de les envoyer, soit pour annoncer ce qu'il fallait annoncer, soit pour reprendre les crimes et recommander la justice. Car, en Juda, bien plus rarement, il est vrai, qu'en Israël, il se trouve des rois dont les impiétés offensent Dieu et attirent sur eux et sur le peuple qui leur ressemble des châtiments modérés. Mais aussi ce ne sont pas de faibles mérites qui recommandent les princes pieux de Juda, tandis que les rois d'Israël, plus ou moins, ne sont tous que des réprouvés. C'était donc, de part et d'autre, selon l'ordre ou la permission de la divine Providence, une continuelle alternative de

sacrificandi causa universæ illi genti veniendum fuit, seduceretur ab eo populus, et stirpi David tanquam regio semini redderetur ; et instituit idolatriam in regno suo, et populum Dei secum simulacrorum cultu obstrictum nefanda impietate decepit. Nec tamen omnimodo cessavit Deus non solum illum regem, verum etiam successores ejus et impietatis imitatores, populumque ipsum, arguere per prophetas. Nam ibi extiterunt et magni illi insignesque prophetæ, qui etiam mirabilia multa fecerunt, Elias et Elisæus discipulus ejus. Etiam ibi dicenti Eliæ : *Domine, Prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt, et ego relictus sum solvus, et quærunt animam meam ;* responsum est, illic esse septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.

XXIII. Itemque in regno juda pertinente ad Jerusalem, etiam succedentium regnum temporibus non defuerunt prophetæ : sicut Deo placebat eos mittere, vel ad prænuntiandum quod opus erat, vel ad corripienda peccata, præcipiendamque justitiam. Nam et illic, etsi longe minus quam in Israel, tamen exstiterunt reges qui suis impietatibus Deum graviter offenderent, et moderatis flagellis cum populo simili plecterentur. Piorum sane regum merita ibi non parva laudantur. In Israel autem reges alios

bonne et de mauvaise fortune ; c'était non seulement le fléau des guerres étrangères, mais encore celui des guerres civiles, et les causes évidentes de ces diverses fortunes publiaient tour à tour la miséricorde ou la justice de Dieu, jusqu'à ce qu'enfin sa fureur déborde, et la nation tout entière, vaincue par les Chaldéens et arrachée de ses foyers, est en partie emmenée captive en Assyrie : d'abord les dix tribus d'Israël ; puis Juda lui-même, après la ruine de Jérusalem et de son temple si célèbre. Soixante-dix ans s'écoulèrent dans les langueurs de la servitude ; après quoi, rendus à la liberté, les Juifs relevèrent les ruines du temple. Et quoique plusieurs habitassent les contrées étrangères, cependant ils ne furent plus désormais divisés en deux royaumes soumis à deux rois, ils n'eurent plus qu'un seul roi à Jérusalem ; et tous, où qu'ils fussent, si loin qu'ils fussent, ils se rendaient au temple de Dieu, dans Jérusalem. Et toutefois, à cette époque même, ils ne manquèrent ni d'ennemis ni d'oppresseurs étrangers : le Christ à son avènement les trouve déjà tributaires de Rome.

XXIV. Pendant tout le temps qui s'écoule depuis le retour de Babylone, après Malachie, Aggée, Zacharie et Esdras, qui prophétisèrent à cette époque, les Juifs n'ont plus de prophètes jusqu'à l'avènement du Sauveur, si ce n'est l'autre

magis, alios minus, omnes tamen reprobos legimus. Utraque igitur pars, sicut jubebat divina providentia, vel sinebat, variis et erigebatur prosperitatibus, et adversitatibus premebatur : et sic affligebatur, non solum externis, verum etiam inter se civilibus bellis, ut certis exsistentibus causis, misericordia Dei vel ira patesceret ; donec ejus indignatione crescente, universa gens illa a Chaldæis debellantibus, non solum subverteretur in sedibus suis, sed etiam ex maxima sui parte transferretur in terras Assyriorum, prius illa pars, quæ vocabatur Israel in tribubus decem ; postea vero etiam Judas, eversa Jerusalem et templo illo nobilissimo : in quibus terris per annos septuaginta captivum egit otium. Post quos inde dimissa, templum quod eversum fuerat, instauravit : et quamvis plurimi ejus in alienigenarum degerent terris, non habuit tamen deinceps duas regni partes, et duos diversos in singulis partibus reges : sed in Jerusalem princeps eorum unus erat ; atque ad Dei templum, quod ibi erat, omnes undique, ubicumque essent, et undecumque possent, per certa tempora veniebant. Sed nec tunc eis hostes ex aliis gentibus expugnatoresque defuerunt : nam etiam Romanorum jam tributarios eos Christus invenit.

XXIV. Toto autem illo tempore, ex quo redierunt de Babylonia, post Malachiam, Aggæum et Zachariam, qui tunc prophetaverunt, et Esdram, non habuerunt Prophetas usque ad Salvatoris adventum, nisi alium Zacha-

Zacharie, père de Jean, sa femme Elisabeth, aux approches de la nativité; et, après la naissance du Christ, le vieillard Siméon, Anne, veuve d'un grand âge, et Jean lui-même, le dernier. Jeune, contemporain du Christ jeune, il n'est pas le prophète de son avènement futur, mais le révélateur de son obscurité; c'est par une prophétique intuition qu'il le désigne. Aussi Notre-Seigneur dit-il: « La Loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean. » La prophétie de ces cinq derniers nous est connue par l'Evangile, et l'Evangile nous apprend que la Vierge elle-même, mère du Sauveur, a prophétisé avant saint Jean. Mais les Juifs réprouvés n'admettent par ces dernières prophéties, tandis qu'elles sont reçues de tous ceux de leurs frères qui ont en si grand nombre embrassé la foi de l'Evangile. Dès lors véritablement Israël fut divisé en deux, de cette division immuable prédite au roi Saül par le prophète Samuel, Malachie, Aggée, Zacharie et Esdras sont les derniers à qui les Juifs réprouvés accordent l'autorité canonique; on a conservé leurs écrits et ceux de plusieurs autres, qui, en si petit nombre parmi tant de prophètes, sont investis de cette autorité. Je crois devoir dans cet ouvrage rapporter plusieurs traits de leurs prophéties relatives à Jésus-Christ et à son Eglise; mais, avec l'aide du Seigneur, je remettrai ces citations au livre suivant, pour ne pas surcharger de plus longs développements celui-ci, déjà si étendu.

riam patrem Joannis, et Elisabeth ejus uxorem, Christi nativitate jam proxima; et eo jam nato, Simeonem senem, et Annam viduam jamque grandævam, et ipsum Joannem novissimum: qui juvenis, jam juvenem Christum, non quidem futurum prædixit, sed tamen incognitum prophetica cognitione monstravit: propter quod ipse Dominus ait: *Lex et prophetæ usque ad Joannem.* Sed istorum quinque prophetatio ex Evangelio nobis nota est: ubi et ipsa Virgo mater Domini ante Joannem prophetasse invenitur. Sed hanc istorum prophetiam Judæi reprobi non accipiunt: acceperunt autem, qui ex eis innumerabiles Evangelio crediderunt. Tunc enim vere Israel divisus est in duo, divisione illa, quæ per Samuelem prophetam Saüli regi est immutabilis prænuntiata. Malachiam vero, Aggæum, Zachariam, et Esdram, etiam Judæi reprobi in auctoritatem canonicam receptos novissimos habent. Sunt enim et scripta eorum sicut aliorum, qui in magna multitudine prophetarum perpauci ea scripserunt, quæ auctoritatem canonis obtinerent. De quorum prædictis, quæ ad Christum Ecclesiamque ejus pertinent, nonnulla mihi in hoc opere videoesse ponenda: quod commodius fiet, adjuvante Domino, sequenti libro; ne hunc tam prolixum ulterius oneremus.

LIVRE DIX-HUITIÈME

Progrès des deux cités depuis l'époque d'Abraham jusqu'à la fin du monde. Oracles des Sibylles sur Jésus-Christ ; Prophètes qui l'ont annoncé depuis la naissance de l'Empire romain.

I. L'origine, le progrès et la fin nécessaire des deux cités l'une Cité de Dieu, l'autre Cité du siècle, dans laquelle la première voyage aujourd'hui en tant qu'elle appartient à l'humanité ; tel est le sujet que j'ai promis de traiter, après avoir réfuté, avec l'assistance de la grâce divine, les ennemis de la Cité sainte, qui préfèrent leurs dieux à Jésus-Christ son fondateur, et, par ce sentiment d'envie si funeste à eux-mêmes, ont juré aux chrétiens une implacable haine : c'est ce que j'ai fait dans les dix premiers livres. Quant à cette triple promesse que je viens de rappeler, j'ai donc exposé l'origine des deux cités dans les quatre livres qui suivent le dixième : leur progrès, depuis le premier homme jusqu'au déluge, en un seul livre, qui est le quinzième de cet ouvrage ; et depuis cette époque, ces deux cités ont marché dans mon ouvrage comme elles ont marché dans le temps. Mais, depuis

LIBER DECIMUS OCTAVUS

Dicit de terrenæ civitatis a tempore Abraham ad mundi finem procursu cum ipsa Civitate cœlesti : et attingit oracula de Christo, cum Sibyllarum, tum maxime sacrorum vatum, qui ab regni Romanorum exordio scripserunt.

I. De civitatum duarum, quarum Dei una, seculi hujus est altera, in qua nunc est, quantum ad hominum genus pertinet, etiam ista peregrina, exortu et procursu et debitis finibus me scripturum esse promisi : cum prius inimicos Civitatis Dei, qui conditori ejus Christo deos suos præferunt, et livore sibi perniciosissimo atrociter invident christianis, quantum me adjuvaret ejus gratia, refellissem ; quod voluminibus decem prioribus feci. De hac vero mea, quam modo commemoravi, tripartita promissione, decimum sequentibus quatuor libris ambarum est digestus exortus ; deinde procursus ab homine primo usque ad diluvium libro uno, qui est hujus operis quintus decimus ; atque inde usque ad Abraham rursus ambæ, sicut in temporibus, ita et in nostris litteris cucurrerunt. Sed apatre Abraham

le patriarche Abraham jusqu'au temps des rois d'Israël, époque où nous avons terminé le seizième livre, et de là jusqu'à l'avènement charnel du Sauveur, où nous conduit le dix-septième livre, la Cité de Dieu semble avoir paru seule dans notre récit, quoiqu'elle n'ait pas paru seule dans le siècle, et qu'au contraire toutes deux aient dans l'humanité, comme dès le principe, différencié le temps par leur progrès simultané. Et j'ai suivi ce plan afin que, du moment où les anciennes promesses de Dieu commencèrent à se dévoiler jusqu'à la naissance miraculeuse qui en fut l'accomplissement, la marche de la Cité de Dieu apparût plus distincte, dégagée de la cité rivale, bien que jusqu'à la révélation du Testament Nouveau elle n'ait avancé qu'à travers les ombres. Il faut donc maintenant reprendre le cours interrompu de la cité temporelle, depuis l'époque d'Abraham, afin que le lecteur puisse comparer ensemble l'une et l'autre Cité.

II. La société des mortels répandue par toute la terre, dans les lieux et les climats les plus divers, retenue toutefois par les liens d'une seule et même nature, tandis que chaque individu, préoccupé de ses intérêts ou de ses passions, ne poursuit qu'un objet, incapable de suffire à tous et à lui-même, parce que cet objet n'est pas le vrai but de l'homme, la société, dis-je, se divise d'ordinaire, et la partie la plus forte opprime l'autre. Car le vaincu succombe sous le vain-

usque ad Regum tempus Israelitarum, ubi sextum decimum volumen absolvimus, et inde usque ad ipsius in carne Salvatoris adventum, quousque decimus septimus liber tenditur ; sola videtur in meo stilo cucurrisse Dei Civitas : cum in hoc seculo non sola cucurrerit, sed ambæ utique in genere humano, sicut ab initio simul, suo procursu tempora variaverint. Verum hoc ideo feci, ut prius, ex quo apertiores Dei promissiones esse cœperunt, usque ad ejus ex Virgine nativitatem, in quo fuerant quæ primo promittebantur implenda, sine interpellatione a contrario alterius civitatis, ista quæ Dei est procurrens, distinctius appareret ; quamvis usque ad revelationem Testamenti novi, non in lumine, sed in umbra cucurrerit. Nunc ergo, quod intermiseram, video esse faciendum, ut ex Abrahæ temporibus quomodo etiam illa cucurrerit, quantum satis videtur, attingam, ut ambæ inter se possint consideratione legentium comparari.

II. Societas igitur usquequaque mortalium diffusa per terras et in locorum quantislibet diversitatibus, unius tamen ejusdemque naturæ quadam communione devincta, utilitates et cupiditates suas quibusque sectantibus, dum id quod appetitur, aut nemini, aut non omnibus sufficit, quia non est idipsum, adversum se ipsam plerumque dividitur, et pars partem, quæ prævalet, opprimit. Victrici enim victa succumbit, dominationi

queur et paye de l'empire ou de la liberté même la paix et son salut, quel qu'il soit : ainsi une vive admiration s'est-elle attachée à ceux qui ont préféré la mort à l'esclavage. C'est, en effet, comme la voix de la nature qui, chez presque tous les peuples, proclame qu'il vaut mieux se soumettre au vainqueur que de s'exposer aux dernières vengeances de la guerre. De là vient, non pas sans un décret de la providence de Dieu, arbitre des victoires et des revers, qu'aux uns l'empire, aux autres l'obéissance est échue en partage. Mais entre les nombreux Etats qui, selon les intérêts ou les passions terrestres, ont divisé la société ou la Cité du monde, il en est deux dont la gloire éclipse tous les autres : l'Empire d'Assyrie et l'Empire Romain, distincts l'un de l'autre, dans l'ordre des lieux comme dans l'ordre des temps. Si, en effet, l'un a paru le premier, l'autre le second, celui-là s'élève en Orient, celui-ci en Occident ; et puis, la fin de l'un est le commencement de l'autre. Je dirai presque que les autres états ou royaumes furent comme des dépendances de ces deux grands empires.

Ninus, qui succéda à son père Bélus, premier roi des Assyriens, régnait donc déjà quand Abraham naquit au pays des Chaldéens. Alors s'élevait le petit royaume des Sicyoniens, et de ce temps, comme d'une époque reculée, le savant Varron commence son histoire du peuple romain. Des rois de

sollicet, vel etiam libertati qualemcumque pacem præferens ac salutem ; ita ut magnæ fuerint admirationi qui perire quam servire maluerunt. Nam in omnibus fere gentibus quodammodo vox naturæ ista personuit, ut subjugari victoribus mallent, quibus contigit vinci, quam bellica omnifariam vastatione deleri. Hinc factum est ut non sine Dei providentia, in cujus potestate est ut quisque bello aut subjugetur aut subjuget, quidam essent regnis præditi, quidem regnantibus subditi : sed inter plurima regna terrarum, in quæ terrenæ utilitatis vel cupiditatis est divisa societas (quam civitatem mundi hujus universali vocabulo nuncupamus), duo regna cernimus longe ceteris provenisse clariora, Assyriorum primum, deinde Romanorum, ut temporibus, ita locis inter se ordinata atque distincta. Nam quo modo illud prius, hoc posterius ; eo modo illud in Oriente, hoc id Occidente surrexit : denique in illius fine hujus initium confestim fuit. Regna cetera, ceterosque reges velut appendices istorum dixerim.

Ninus ergo jam secundus rex erat Assyriorum, qui patri suo Belo successerat, regni illius primo regi, quando in terra Chaldæorum natus est Abraham. Erat etiam tempore ille regnum Sicyoniorum admodum parvum, a quo ille undecumque doctissimus Marcus Varro scribens de Gente populi romani, velut antiquo tempore, exorsus est. Ab his enim

Sicyone, il passe aux Athéniens; de ceux-ci, aux Latins, puis aux Romains : mais tous ces empires antérieurs à la fondation de Rome sont infiniment petits en comparaison de celui des Assyriens. Et Salluste, l'historien romain, tout en reconnaissant la célébrité des Athéniens dans la Grèce, pense néanmoins que leur renommée a exagéré leur puissance. « Les exploits des Athéniens, dit-il, ont été, j'en conviens, assez glorieux et assez éclatants, mais toutefois un peu au-dessous de ce que la renommée en publie. C'est parce qu'Athènes a produits de grands génies pour les écrire que l'univers les admire comme des prodiges, et la vertu de ses héros a toute la grandeur qu'a pu lui donner l'éloquence de tant d'esprits supérieurs. » Et ce n'est pas non plus une des moindres gloires d'Athènes d'avoir été comme l'école des lettres et de la philosophie. Sous le rapport de la force, nul empire, en ces temps primitifs, ne fut aussi puissant que celui des Assyriens et ne recula si loin ses limites. Car le roi Ninus, fils de Bélus, subjugua, dit-on, jusqu'aux confins de la Libye, l'Asie tout entière, la troisième partie du monde quant à la division numérique ; la seconde quant à l'étendue. Seuls de tous les peuples d'Orient, les Indiens avaient échappé à sa domination ; aussi, après sa mort, Sémiramis, sa veuve, entreprit-elle de les dompter. Peuples et rois de ces contrées fléchirent donc sous le joug des Assyriens et en reçurent la loi. C'est alors, au temps de Ninus, qu'Abraham

Sicyoniorum regibus ad Athenienses pervenit, a quibus ad Latinos, inde ad Romanos; sed ante conditam Romam in comparatione regni Assyriorum perexigua ista memorantur. Quamvis Athenienses in Græcia plurimum claruisse fateatur etiam Sallustius romanus historicus, plus tamen fama quam re ipsa. Nam loquens de illis : *Atheniensium*, inquit, *res gestæ, sicuti ego existimo, satis amplæ magnificæque fuere : verum aliquanto minores tamen, quam fama feruntur. Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum qui fecere, virtus tanta habetur, quantum eam verbis potuere extollere præclara ingenia.* Accedit huic civitati non parva etiam ex litteris et philosophis gloria, quod ibi potissimum talia studia viguerunt. Nam quantum attinet ad imperium, nullum majus primis temporibus, quam Assyriorum fuit, nec tam longe lateque diffusum. Quippe ubi Ninus rex, Beli filius, universam Asiam, quæ totius orbis ad numerum partium tertia dicitur, ad magnitudinem vero dimidia reperitur, usque ad Libyæ fines subegisse traditur. Solis quippe Indis in partibus Orientis non dominabatur : quos tamen eo defuncto Semiramis uxor ejus est agressa bellando. Ita factum est, ut quicumque in illis terris populi, sive reges erant, Assyriorum regno ditionique parerent, et quidquid imperaretur efficerent. Abraham igitur

naquit dans cet empire, en Chaldée. Mais comme les faits de l'histoire grecque nous sont beaucoup plus connus que ceux de l'histoire d'Assyrie, et que le fil des temps conduit des Grecs aux Latins et des Latins aux Romains leurs descendants, tous ceux qui ont sondé les antiques ténèbres du berceau de Rome, n'est-il pas convenable de rappeler ici les rois assyriens, afin de montrer comment Babylone, cette première Rome, s'avance dans le cours des siècles, avec la Cité de Dieu étrangère en ce monde? Quant aux faits qui devront servir en cet ouvrage au parallèle des deux Cités, il faut plutôt les emprunter aux Grecs et aux Latins entre lesquels Rome, la seconde Babylone, s'élève. Or, à la naissance d'Abraham, Ninus était le second roi des Assyriens; Europs, des Sicyoniens. L'un succédait à Bélus, l'autre à Ægialeus. Et quand Dieu promit à Abraham une nombreuse postérité et la bénédiction de tous les peuples en sa race, les Assyriens en étaient à leur quatrième roi, les Sicyoniens à leur cinquième. Car, chez les Assyriens, le fils de Ninus régnait après sa mère Sémiramis, qu'il tua, dit-on, pour repousser les criminelles amours d'une mère incestueuse. Quelques-uns attribuent à cette femme la fondation de Babylone, peut-être pour l'avoir rebâtie. Quand et comment elle fut fondée, c'est ce que nous avons dit au seizième livre. Pour ce fils de Ninus et de Sémiramis, qui succède à sa mère sur le trône,

In eo regno apud Chaldæos Nini temporibus natus est. Sed quoniam res græcæ multo sunt nobis quam Assyriæ notiores, et per Græcos ad Latinos, ac deinde ad Romanos, qui etiam ipsi Latini sunt, temporum seriem deduxerunt qui gentem populi romani in originis ejus antiquitate rimati sunt; ob hoc debemus, ubi opus est, assyrios memorare reges : ut appareat quemadmodum Babylonia, quasi prima Roma, cum peregrina in hoc mundo Dei Civitate procurrat. Res autem quas propter comparationem civitatis utriusque, terrenæ scilicet et cœlestis, huic operi oportet inserere, magis ex Græcis et Latinis, ubi et ipsa Roma quasi secunda Babylonia est, debemus assumere.

Quando ergo natus est Abraham, secundi reges erant, apud Assyrios Ninus, apud Sicyonios Europs : primi autem, illic Belus, hic Ægialeus fuerunt. Cum vero egresso Abraham de Babylonia, promisit ei Deus ex illo magnam gentem futuram, et in ejus semine omnium gentium benedictionem, Assyrii quartum regem habebant, Sicyonii quintum : apud illos enim regnabat filius Nini post matrem Semiramidem, quæ ab illo interfecta perhibetur, ausa filium mater incestare concubitu. Hanc putant nonnulli condidisse Babylonem, quam quidem potuit instaurare. Quando autem, vel quomodo condita fuerit, in sexto decimo libro diximus. Filium porro Nini et Semiramidis, qui matri successit in regnum, quidam

les uns l'appellent aussi Ninus; les autres, d'un nom dérivé de celui de son père, Ninyas. Telxion tenait alors le sceptre des Sicyoniens. Son règne s'écoula dans une paix si heureuse qu'après sa mort ses sujets l'honorent comme un dieu par des sacrifices et par des jeux, institués, dit-on, pour la première fois en son honneur.

III. Ce fut de son temps que le fils de la promesse de Dieu, Isaac, est donné à Abraham centenaire, et Sarra, sa femme, à qui la stérilité et la vieillesse avaient ôté toute espérance de postérité. Arrius était alors le cinquième roi des Assyriens. Isaac, âgé de soixante ans, a de sa femme Rebecca deux fils jumeaux, Esaü et Jacob. Ils naissent du vivant de leur aïeul Abraham, alors âgé de cent soixante ans. Il meurt à cent soixante-quinze ans accomplis, à l'époque où régnaient, chez les Assyriens, l'ancien Xerxès surnommé Baleus, et, chez les Sicyoniens, Thuriacus, ou, comme plusieurs écrivent, Thurimachus, tous deux septièmes rois de leurs peuples. Quant au royaume des Argiens, où Inachus régna le premier, il naquit avec les petits-fils d'Abraham. N'oublions pas qu'au rapport de Varron les Sicyoniens avaient coutume de sacrifier sur le tombeau de leur septième roi Thurimachus. C'est sous le règne d'Armamitres et de Leucippus, huitièmes rois, l'un des Assyriens, l'autre des Sicyoniens, et d'Inachus, premier roi des Argiens, que Dieu parle à Isaac et lui renouvelle la double promesse faite à son père : c'est-à-dire la

etiam ipsum Ninum, quidam vero derivato a patre vocabulo Ninyam vocant. Sicyoniorum autem regnum tunc tenebat Telxion. Quo regnante usque adeo ibi mitia et læta tempora fuerunt, ut eum defunctum velut deum colerent sacrificando, et ludos celebrando, quos ei primitus institutos ferunt.

III. Hujus temporibus etiam Isaac ex promissione Dei natus est centenario patri filius Abrahæ de Sarra conjuge, quæ sterilis et anus jam spem prolis amiserat. Tunc et Assyriis quintus erat rex Arrius. Ipsi vero Isaac sexagenario nati sunt gemini, Esau et Jacob, quos ei Rebecca uxor peperit, avo eorum Abraham adhuc vivente, et centum sexaginta ætatis annos agente : qui expletis centum septuaginta quinque defunctus est; regnantibus apud Assyrios Xerxe illo antiquiore, qui etiam Baleus vocabatur, et apud Sicyonios Thuriaco, quem quidam Thurimachum scribunt, septimis regibus. Regnum autem Argivorum simul cum Abrahæ nepotibus ortum est, ubi primus regnavit Inachus. Sane quod prætereundum non fuit, etiam apud sepulcrum septimi sui regis Thuriaci sacrificare Sicyonios solere, Varro refert. Regnantibus porro octavis regibus, Armamitre Assyriorum, Sicyoniorum Leucippo, et primo Argivorum Inacho, Deus locutus est ad Isaac, atque ipsi quoque eadem quæ patri ejus duo

terre de Chanaan donnée à sa postérité, et toutes les nations bénies en sa race. Promesses annoncées encore à son fils, petit-fils d'Abraham, appelé d'abord Jacob, puis Israël, sous le règne de Belocus, neuvième roi des Assyriens, de Phoroneus, fils d'Inachus, second roi des Argiens : Leucippus régnait encore sur les Sicyoniens. Ce fut alors, sous le roi Phoroneus, que la Grèce commença à devenir célèbre par certaines institutions politiques et civiles. Phegoüs toutefois, son frère puîné, obtint après sa mort les honneurs divins : sur son tombeau un temple fut bâti où des bœufs lui étaient immolés. Et ce qui, je crois, lui valut de tels honneurs, c'est que, dans la partie du royaume que son père lui avait laissée en partageant ses États, entre ses deux fils pour y régner ensemble de son vivant, il avait bâti des sanctuaires aux dieux et enseigné par la division des mois et des années la mesure et le calcul des temps. Admirant en lui l'auteur de tant de nouveautés, les hommes encore grossiers crurent ou décidèrent qu'après sa mort il était devenu Dieu. En effet, Io, fille d'Inachus, appelée depuis Isis, fut, dit-on, honorée en Égypte comme une grande déesse, bien que d'autres prétendent qu'elle vint d'Ethiopie régner en Egypte, où la gloire et la justice de son règne lui firent décerner après sa mort les honneurs divins, avec une religion telle que c'était se rendre coupable d'un crime capital que de prétendre qu'elle eût été une simple mortelle.

illa promisit, semini scilicet ejus terram Chanaan, et in ejus semine benedictionem cunctarum gentium. Hæc ipsa promissa sunt etiam filio ejus, nepoti Abrahæ, qui est appellatus primo Jacob, post Israel; cum jam Belocus rex nonus Assyriis, et Phoroneus Inachi filius secundus regnaret Argivis, Leucippo adhuc apud Sicyonios permanente. Hic temporibus Græcia sub Phoroneo Argolico rege legum et judiciorum quibusdam clarior facta est institutis : Phegous tamen frater hujus Phoronei junior, cum esset mortuus, ad ejus sepulcrum templum est constitutum, in quo coleretur ut deus, et ei boves immolarentur. Credo honore tanto ideo dignum putarunt, quia in regni sui parte (pater quippe loca ambobus distribuerat, in quibus eo vivente regnarent) iste sacella constituerat ad colendos deos, et docuerat observari tempora per menses atque annos, quid eorum quatenus metirentur atque numerarent. Hæc in eo nova mirantes rudes adhuc homines, morte obita deum esse factum sive opinati sunt, sive voluerunt. Nam et Io filia Inachi fuisse perhibetur, quæ postea Isis appellata, ut magna dea culta est in Ægypto : quamvis alii scribant eam ex Æthiopia in Ægyptum venisse reginam; et quod late justeque imperaverit, eisque multa commoda et litteras instituerit, hunc honorem

IV. Le sceptre était chez les Assyriens entre les mains de Baleus, leur dixième roi; chez les Sicyoniens, de Messapus, leur neuvième roi, que quelques-uns appellent encore Cephisus (si toutefois ces deux noms ne représentent qu'un seul homme, et si plutôt ceux qui citent l'autre nom dans leurs écrits ne prennent pas un homme pour un autre); sous le règne d'Apis, troisième roi des Argiens, Isaac mourut à l'âge de cent quatre-vingts ans, laissant ses deux fils âgé de cent vingt ans. Le plus jeune, enfant de la Cité de Dieu qui repousse l'aîné. Jacob est père de douze fils; l'un d'eux, Joseph, est vendu par ses frères à des marchands se rendand en Egypte: Isaac, leur aïeul, vivait encore. Joseph grandit auprès de Pharaon; du plus profond abaissement il est élevé au faîte des honneurs, à l'âge de trente ans. C'est parce qu'il a surnaturellement interprété les songes du roi et prédit les sept années heureuses, dont sept années stériles viendraient épuiser la fertilité, que Pharaon lui confie le gouvernement de l'Egypte, et le tire de sa prison où l'a plongé son amour de la chasteté : chasteté si généreusement défendue contre la honteuse passion de sa maîtresse, qui, pour se venger et de sa fuite et de ses mépris, va produire devant son maître crédule le vêtement laissé en ses mains adultères. En la seconde des sept années stériles, Jacob avec tous les siens vient trou-

illi habitum esse divinum posteaquam ibi mortua est, et tantum honorem, ut capitali crimine reus fieret, si quis eam fuisse hominem diceret.

IV. Regnantibus Assyriorum decimo rege Baleo, et Sicyoniorum nono Messapo, qui etiam Cephisos a quibusdam traditur (si tamen duorum nominum homo unus fuit, ac non potius alterum pro altero putaverunt fuisse hominem, qui in suis posuerunt scriptis alterum nomen), cum rex Argivorum tertius Apis esset, mortuus est Isaac annorum centum octoginta, et reliquit geminos suos annorum centum et viginti : quorum minor Jacob pertinens ad Civitatem Dei, de qua scribimus, majore utique reprobato, habebat duodecim filios, quorum illum, qui vocabatur Joseph, mercatoribus in Ægyptum transeuntibus fratres, adhuc Isaac avo eorum vivente, vendiderant. Stetit autem ante Pharaonem Joseph, quando ex humilitate, quam pertulit, sublimatus est, cum triginta esset annorum : quoniam somnia regis divine interpretatus, prænuntiavit septem ubertatis annos futuros, quorum abundantiam præpollentem consequentes alii septem steriles fuerant consumpturi; et ob hoc eum rex præfecerat Ægypto, de carcere liberatum, quo eum conjecerat integritas castitatis; quam fortiter servans male amanti dominæ, et male credulo domino mentituræ, veste etiam derelicta de manibus attrahentis aufugiens, non consensit ad stuprum. Secundo autem anno septem annorum sterilium,

ver son fils en Egypte à l'âge de cent trente ans, suivant sa réponse même à la question du roi. Joseph alors était âgé de trente-neuf ans ; car, aux trente ans qu'il avait, quand le roi le combla d'honneurs, il faut ajouter les sept années de fertilité et deux de famine.

V. A cette époque, le roi des Argiens, Apis, étant venu par mer en Egypte, y mourut, et devint Sérapis, le plus grand de tous les dieux égyptiens. Pourquoi, après sa mort, laisse-t-il ce nom d'Apis pour être appelé Sérapis? Varron en rend une raison très simple. En effet, cercueil, ou plus généralement « sarcophage » se disant en grec σορός, et les hommage rendus au cercueil d'Apis ayant devancé l'érection d'un temple en son honneur, le nom lui fut donné de Sorapis (Soros-Apis); puis, comme il arrive d'ordinaire, par le changement d'une lettre : Sérapis. Et la peine capitale fut décernée contre quiconque le dirait un homme. Dans presque tous les temps d'Isis ou de Sérapis, leur statue, un doigt sur les lèvres, semblait inviter au silence; il fallait taire, suivant l'interprétation de Varron, que ces dieux eussent été des hommes. Quant au bœuf, que l'étonnante crédulité de l'Egypte nourrissait si délicatement en son honneur, comme il était adoré vivant et non dans le cercueil, on l'appelait Apis et non Sérapis. Ce bœuf mourant, on lui cherchait, on lui trouvait un successeur, marqué comme lui de certaines taches blanches : rare merveille dont les Egyptiens se croyaient redevables à la

Jacob in Ægyptum cum suis omnibus venit ad filium, agens annos centum et triginta, sicut interroganti regi ipse respondit; cum Joseph ageret triginta et novem, ad triginta scilicet quos agebat, quando a rege honoratus est, additis septem ubertatis et duobus famis.

V. His temporibus rex Argivorum Apis navibus transvectus in Ægyptum, cum ibi mortuus fuisset, factus est Serapis omnium maximus Ægyptorum deus. Nominis autem hujus, cur non Apis etiam post mortem, sed Serapis appellatus sit, facillimam rationem Varro reddidit. Quia enim arca in qua mortuus ponitur, quod omnes jam sarcophagum vocant; σορός dicitur græce; et ibi eum venerari sepultum cœperant, priusquam templum ejus esset exstructum : velut Soros et Apis, Sorapis primo, deinde una littera, ut fieri assolet, commutata, Serapis dictus est. Et constitutum est etiam de illo, ut quisquis eum hominem dixisset fuisse, capitalem penderet pœnam. Et quoniam fere in omnibus templis, ubi colebantur Isis et Serapis, erat etiam simulacrum, quod digito labiis impresso admonere videretur, ut silentium fieret; hoc significare idem Varro existimat, ut homines eos fuisse taceretur. Ille autem bos, quem mirabili vanitate decepta Ægyptus in ejus honorem deliciis affluentibus alebat, quoniam eum sine sarcophago

divinité. Était-il donc si difficile aux démons, ardents à tromper ces peuples, de représenter à une génisse féconde l'image d'un taureau semblable, à elle seule visible; image à laquelle le désir de la mère emprunte les traits que son fruit devra corporellement reproduire? Jacob avec des verges bigarrées obtint des chèvres et des brebis de couleurs différentes. Car, ainsi que les hommes, avec des couleurs véritables, les démons, avec des couleurs fantastiques, peuvent facilement exercer leur influence sur les générations animales.

VI. Apis, roi des Argiens, et non des Egyptiens, meurt en Egypte. Son fils Argus lui succède, et c'est de lui qu'Argos et les Argiens tirent leur nom; car, sous les rois précédents, ni le pays ni le peuple ne s'appelaient ainsi. Il était donc roi des Argiens, Eratus, des Sicyoniens, et Baleus régnait encore sur les Assyriens, quand Jacob mourut en Egypte, à l'âge de cent quarante-sept ans; bénissant à son lit de mort ses fils et petits-fils issus de Joseph, et annonçant le Christ dans ces paroles si claires de la bénédiction de Juda : « Il ne manquera ni prince de la race de Juda, ni chef de son sang, jusqu'au jour où s'accomplira tout ce qui lui a été promis; et il sera l'attente des nations. » Sous le règne d'Argus, la Grèce commença à recueillir les produits de son sol, à répandre dans ses sillons les semences venues des autres contrées. Argus, après sa mort, passa bientôt pour un Dieu;

vivum venerabantur, Apis, non Serapis vocabatur. Quo bove mortuo, quoniam quærebatur et reperiebatur vitulus coloris ejusdem, hoc est, albis quibusdam maculis similiter insignitus; mirum quiddam et divinitus sibi procuratum esse credebant. Non enim magnum erat dæmonibus ad eos decipiendos phantasiam talis tauri, quam sola cerneret, ostentare vaccæ concipiendi atque prægnanti, unde libido matris attraheret quod in ejus fetu jam corporaliter appareret: sicut Jacob de virgis variatis, ut oves et capræ variæ nascerentur, effecit. Quod enim homines coloribus et corporibus veris, hoc dæmones figuris fictis facillime possunt animalibus concipientibus exhibere.

VI. Apis ergo rex, non Ægyptiorum, sed Argivorum, mortuus est in Ægypto. Huic filius Argus successit in regnum, ex cujus nomine et Argi, et ex hoc Argivi, appellati sunt : superioribus autem regibus nondum vel locus vel gens habebat hoc nomen. Hoc ergo regnante apud Argivos, et apud Sicyonios Erato, apud Assyrios vero adhuc manente Baleo, mortuus est Jacob in Ægypto annorum centum quadraginta septem, cum moriturus filios suos et nepotes ex Joseph benedixisset, Christumque apertissime prophetasset, dicens in benedictione Judæ : *Non deficiet princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniant quæ reposita sunt ei : et ipse exspectatio gentium.* Regnante Argo suis cœpit uti frugibus Græcia, et

on lui décerna un temple et des sacrifices : honneurs déjà rendus, sous son règne et avant lui, à un simple particulier nommé Homogyrus, mort foudroyé, qui le premier attela les bœufs à la charrue.

VII. Sous le règne de Mamitus, douzième roi des Assyriens, et de Plemnæus, onzième roi des Sicyoniens, Argus régnant encore chez les Argiens, Joseph meurt en Egypte, à l'âge de cent dix ans. Après sa mort, le peuple de Dieu, prenant un merveilleux accroissement, demeure en Egypte l'espace de cent quarante-cinq ans, tranquille d'abord, tant que vécurent les hommes qui avaient connu Joseph. Mais plus tard l'accroissement de ce peuple devient suspect et fait prévoir sa délivrance. Les Egyptiens le persécutent cruellement : et Dieu accroît toujours sa fécondité. Ses oppresseurs l'écrasent sous le faix d'une intolérable servitude. Cependant l'Assyrie et la Grèce n'offrent pas de changement de règne.

VIII. Au temps où régnaient Saphrus, quatorzième roi des Assyriens, Orthopolis, douzième roi des Sicyoniens, et Criasus, cinquième roi des Argiens, naquit en Egypte Moïse, le libérateur du peuple de Dieu. Par lui fut brisé le joug de la servitude, sous lequel le peuple élu devait gémir pour désirer l'assistance de son Créateur. Suivant l'opinion de quelques-uns, sous le règne des rois que je viens de nommer, vivait Prométhée : et comme il faisait une haute profession de sagesse, on lui attribue d'avoir formé des hommes d'argile :

habere segetes in agricultura, delatis aliunde seminibus. Argus quoque post obitum deus haberi cœpit, templo et sacrificiis honoratus. Qui honor eo regnante ante illum delatus est homini privato et fulminato cuidam Homogyro, eo quod primus ad aratrum boves junxerit.

VII. Regnantibus Assyriorum duodecimo Mamito, et undecimo Sicyoniorum Plemnæo, et Argis adhuc manente Argo, mortuus est Joseph in Ægypto annorum centum et decem. Post cujus mortem populus Dei mirabiliter crescens mansit in Ægypto centum quadraginta quinque annos, tranquille prius, donec morerentur quibus Joseph notus fuit : deinde quia invidebatur incrementis ejus, erantque suspecta, quousque inde liberaretur, persecutionibus (inter quas tamen divinitus fecundata multiplicatione crescebat) et laboribus premebatur intolerabilis servitutis. In Assyria vero et Græcia per idem tempus regna eadem permanebant.

VIII. Cum ergo regnaret Assyriis quartus decimus Saphrus, et Sicyoniis duodecimus Orthopolis, et Criasus quintus Argivis, natus est in Ægypto Moyses, per quem populus Dei de servitute ægyptia liberatus est, in qua eum ad desiderandum sui Creatoris auxilium sic exerceri oportebat. Regnantibus memoratis regibus fuisse a quibusdam creditur Prometheus ; quem propterea ferunt de luto formasse homines, quia sapientiæ optimus

on ne sait pas néanmoins quels furent les sages de son temps. Son frère Atlas fut, dit-on, un grand astrologue; d'où la fable a pris occasion de placer le ciel sur ses épaules, bien qu'il y ait une montagne de ce nom dont la hauteur semble plutôt avoir accrédité cette fiction d'un point d'appui donné au ciel. C'est à cette époque que beaucoup d'autres fables commencèrent à se répandre en Grèce. Mais jusqu'au temps de Cécrops, roi des Athéniens, temps où la ville d'Athènes reçut ce nom, et où, par le ministère de Moïse, Dieu tira son peuple d'Egypte, dans le délire d'une coutume impie, la superstition des Grecs mit plusieurs morts au rang des dieux; et dans ce nombre la femme du roi Criasus, Melantomice; Phorbas, leur fils, sixième roi des Argiens, après son père; Jasus, fils de leur septième roi, Triopas, et leur neuvième roi, Sthenelas, Stheneleus ou Sthenelus, car son nom varie dans les auteurs. En ce même temps vécut, dit-on, Mercure, petit-fils d'Atlas, par Maïa, sa fille, suivant les témoignages les plus célèbres. Il signala son habileté dans plusieurs arts qu'il transmit aux hommes; bienfait qui lui valut, après sa mort, d'être fait et cru dieu. Hercule lui est, dit-on, postérieur; cependant il appartient à cette époque des Argiens, quoique plusieurs le fassent plus ancien que Mercure; erreur, selon moi. Mais, quelle que soit l'époque de leur naissance, les plus graves historiens de ces temps reculés

doctor fuisse perhibetur : nec tamen ostenditur qui ejus temporibus fuerint sapientes. Frater ejus Atlas magnus fuisse astrologus dicitur : unde occasionem fabula invenit, ut eum cœlum portare confingeret : quamvis mons ejus nomine nuncupetur, cujus altitudine potius cœli portatio in opinionem vulgi venisse videatur. Multa quoque alia ex illis in Græcia temporibus confingi fabulosa cœperunt : sed usque ad Cecropem regem Atheniensium, quo regnante eadem civitas etiam tale nomen accepit, et quo regnante Deus per Moysen eduxit ex Ægypto populum suum, relati sunt in deorum numerum aliquot mortui cæca et vana consuetudine ac superstitione Græcorum. In quibus Criasi regis conjux Melantomice, et Phorbas filius eorum, qui post patrem rex Argivorum sextus fuit, et septimi regis Triopæ filius Iasus, et rex nonus Sthenelas, sive Stheneleus, sive Sthenelus, varie quippe in diversis auctoribus invenitur. His temporibus etiam Mercurius fuisse perhibetur, nepos Atlantis, ex Maia filia : quod vulgatiores etiam litteræ personant. Multarum autem artium peritus claruit, quas et hominibus tradidit : quo merito eum post mortem deum esse voluerunt, sive etiam crediderunt. Posterior fuisse Hercules dicitur, ad ea tamen tempora pertinens Argivorum : quamvis nonnulli eum Mercurio præferant tempore; quos falli existimo. Sed quolibet tempore nati sint, constat inter historicos graves, qui hæc antiqua litteris mandá

tombent d'accord que tous deux furent des hommes, et qu'en retour des bienfaits qu'ils ont apportés aux mortels pour le soulagement de cette vie ils ont reçu d'eux les honneurs divins. Quant à Minerve, elle est beaucoup plus ancienne qu'eux. Car, dit-on, c'est du temps d'Ogygès qu'elle apparut, à l'âge d'une jeune fille, sur les bords du lac Triton, d'où lui vint aussi le nom de Tritonia. On lui doit sans doute l'invention de beaucoup d'arts utiles; et l'on hésita d'autant moins à la croire déesse que son origine est plus obscure. Quant à sa merveilleuse sortie de la tête de Jupiter, elle est du domaine de la poésie et de la fable, et non de l'histoire et des faits. Cependant les historiens ne s'accordent pas sur l'époque où vécut Ogygès lui-même, époque d'un vaste déluge; non pas ce déluge immense qui engloutit tout, excepté quelques hommes enfermés dans les flancs l'arche : événement inconnu à l'histoire païenne, grecque ou latine; mais toutefois déluge plus grand que celui de Deucalion arrivé dans la suite. Car Varron commence à cette époque l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut, et, pour arriver aux fastes de Rome, il ne voit aucun fait d'une plus haute antiquité que le déluge d'Ogygès[1]. Mais nos chronologistes, Eusèbe, et Jérôme après lui, qui sans doute, ici, s'attachent au témoignage d'historiens précédents, reculent le déluge d'Ogygès de plus de trois cents ans, jusqu'au règne de Phoroneus, second roi des Argiens. Mais,

verunt, ambos homines fuisse, et quod mortalibus ad istam vitam commodius ducendam beneficia multa contulerint, honores ab eis meruisse divinos. Minerva vero longe his antiquior. Nam temporibus Ogygii ad lacum, qui Tritonis dicitur, virginali apparuisse fertur ætate; unde et Tritonia nuncupata est : multorum sane operum inventrix; et tanto proclivius dea credita, quanto minus origo ejus innotuit. Quod enim de capite Jovis nata canitur, poetis et fabulis, non historiæ rebusque gestis est applicandum. Quanquam Ogygius ipse quando fuerit, cujus temporibus etiam diluvium magnum factum est, non illud maximum quo nulli homines evaserunt, nisi qui in arca esse potuerunt, quod gentium nec Græca nec Latina novit historia, sed tamen majus quam postea tempore Deucalionis fuit, inter scriptores historiæ non convenit. Nam Varro inde exorsus est librum, cujus mentionem superius feci, et nihil sibi, ex quo perveniat ad res romanas, proponit antiquius quam Ogygii diluvium, hoc est, Ogygii factum temporibus. Nostri autem qui Chronica scripserunt, prius Eusebius, post Hieronymus, qui utique præcedentes aliquos historicos in hac opinione secuti sunt, post annos amplius quam trecentos jam secundo Argivorum Phoroneo rege regnante Ogygii diluvium fuisse com-

1 Le texte ajoute : « C'est-à-dire arrivé du temps d'Ogygès. »

quelle qu'en soit l'époque, déjà Minerve était honorée comme une déesse, alors que Cécrops régnait sur les Athéniens; c'est, dit-on, sous le règne de ce prince qu'Athènes est rebâtie ou fondée.

IX. Mais d'où est venu à cette ville le nom d'Athènes, nom qu'évidemment elle emprunte à Minerve, appelée en grec Ἀθηνᾶ? Voici l'origine que Varron signale. Un olivier était soudain sorti de terre; ailleurs une source d'eau vive venait de jaillir. Frappé de ce prodige, le roi envoie consulter l'oracle de Delphes pour savoir ce qu'il faut penser, ce qu'il faut faire. L'oracle répond que l'olivier est l'emblème de Minerve, l'eau celui de Neptune, et qu'il était au pouvoir des citoyens de choisir, pour nommer leur ville, entre les noms de ces deux divinités. A cette réponse de l'oracle, Cécrops appelle aux suffrages les citoyens de l'un et de l'autre sexe : car, selon l'ancien usage de ce pays, les femmes mêmes avaient voix dans les délibérations publiques. La multitude est consultée. Les hommes prononcent en faveur de Neptune, les femmes en faveur de Minerve; et, comme il se trouve une femme de plus, Minerve l'emporte. Alors Neptune irrité précipite sur la terre des Athéniens les flots de la mer. Est-il donc si difficile aux démons de répandre au loin quelque masse d'eaux que ce soit? Pour apaiser la colère de ce dieu, les Athéniens, suivant le même auteur, frappèrent les femmes d'une triple déchéance : elles ne durent plus à l'avenir être

memorant. Sed quolibet tempore fuerit, jam tamen Minerva tanquam dea colebatur, regnante Atheniensibus Cecrope, sub quo rege etiam ipsam vel instauratam ferunt, vel conditam civitatem.

IX. Nam ut Athenæ vocarentur, quod certe nomen a Minerva est, quæ græce Ἀθηνᾶ dicitur, hanc causam Varro indicat. Cum apparuisset illic repente olivæ arbor, et alio loco aqua erupisset, regem prodigia ista moverunt, et misit ad Apollinem Delphicum sciscitatum quid intelligendum esset, quid faciendum. Ille respondit quod olea Minervam significaret, unda Neptunum, et quod esset in civium potestate, ex cujus nomine potius duorum deorum, quorum signa illa essent, civitas vocaretur. Isto Cecrops oraculo accepto, cives omnes utriusque sexus (mos enim tunc in eisdem locis erat, ut etiam feminæ publicis consultationibus interessent) ad ferendum suffragium convocavit. Consulta igitur multitudine mares pro Neptuno, feminæ pro Minerva tulere sententias : et quia una plus est inventa feminarum, Minerva vicit. Tunc Neptunus iratus marinis fluctibus exæstuantibus terras Atheniensium populatus est : quoniam spargere latius quaslibet aquas difficile dæmonibus non est. Cujus ut iracundia placaretur, triplici supplicio dicit idem auctor ab Atheniensibus affectas esse mulieres : ut nulla ulterius ferrent suffragia, ut nullus nascentium

admises aux suffrages; nul enfant en naissant ne dut recevoir désormais le nom de sa mère; enfin il ne fut plus permis de les appeler « Athéniennes ». Ainsi, c'est à la raillerie des démons qui se jouent dans ce débat de ces deux divinités, mâle et femelle, c'est à la victoire procurée par les femmes à la femme, que cette cité nourrice des arts libéraux, mère de tant d'illustres philosophes, cette cité, la gloire de la Grèce, doit le nom d'Athènes. Et cependant, frappée par le dieu vaincu, elle est forcée de punir la victoire même de la déesse, redoutant plus les eaux de Neptune que les armes de Minerve. Et dans les femmes ainsi châtiées, Minerve victorieuse est vaincue. Et elle ne vient pas en aide à celles qui l'ont assistée de leurs suffrages, afin qu'en dédommagement du droit dont elles sont déchues, et de cette rigueur qui rend les fils étrangers au nom de leurs mères, il leur soit du moins permis de s'appeler Athéniennes et de porter le nom de la déesse qui doit sa victoire à leurs suffrages! Que ne resterait-il pas à dire ici, si d'autres sujets réclamaient impatiemment la suite de ce discours?

X. Cependant Varron refuse d'ajouter foi à ces fictions défavorables aux dieux; il craint de professer quelque sentiment indigne de leur majesté. Aussi ne veut-il pas que l'Aréopage, où l'apôtre Paul discuta avec les Athéniens et dont les juges sont appelés Aréopagites, doive son nom à la circonstance d'une accusation d'homicide portée contre Mars (en grec Ἄρης), qui, cité dans le bourg devant douze dieux,

maternum nomen acciperet, ut ne quis eas Athenæas vocaret. Ita illa civitas mater ac nutrix liberalium doctrinarum, et tot tantorumque philosophorum, qua nihil habuit Græcia clarius atque nobilius, ludificantibus dæmonibus de lite deorum suorum, maris et feminæ, et de victoria per feminas feminæ Athenas nomen accepit : et a victo læsa ipsam victricis victoriam punire compulsa est, plus aquas Neptuni quam Minervæ arma formidans. Nam in mulieribus quæ sic punitæ sunt, et Minerva quæ vicerat, victa est; nec adfuit suffragatricibus suis, ut suffragiorum deinceps perdita potestate, et alienatis filiis a nominibus matrum, Athenæas saltem vocari liceret, et ejus deæ mereri vocabulum, quam viri dei victricem fecerant ferendo suffragium. Quæ et quanta hinc dici possent, nisi sermo ad alia properaret?

X. Attamen Marcus Varro non vult fabulosis adversus deos fidem adhibere figmentis, ne de majestatis eorum dignitate indignum aliquid sentiat. Et ideo nec Areopagon, ubi cum Atheniensibus Paulus apostolus disputavit, ex quo loco Areopagitæ appellati sunt curiales urbis ejusdem, vult inde accepisse nomen, quod Mars, qui græce Ἄρης dicitur, cum homicidii

est renvoyé absous par le partage égal des voix : ce partage emportait toujours alors l'absolution de l'accusé. Varron rejette donc cette opinion la plus communément répandue, et va chercher dans les débris de traditions obscures de quoi bâtir une nouvelle étymologie. Il répudie la composition de ce mot Aréopage (*Arès*, Mars ; *pagus*, bourg), comme un outrage aux dieux dont il éloigne et les contestations et les arrêts de la justice. Il assure que ce procès de Mars n'est pas moins faux que le débat élevé, dit-on, entre les trois déesses Junon, Minerve et Vénus, disputant, au tribunal de Pâris, la pomme d'or qui doit être le prix de la beauté; et il le relègue parmi ces mensonges impies qui prêtent aux dieux une honteuse joie dans les représentations de leurs crimes réels ou supposés, au milieu des chants, des danses et des applaudissements du théâtre. Voilà ce que Varron repousse comme contraire à la nature et aux mœurs des dieux ; et cependant lorsqu'il demande, non pas à la fable, mais à l'histoire, l'origine du nom d'Athènes, il accueille dans son ouvrage le récit de ce grave différend survenu entre Neptune et Minerve luttant de prodiges à qui lui donnerait son nom; différend où Apollon consulté n'ose décider entre eux, et, à l'exemple de Jupiter dans le débat des trois déesses, renvoie ces deux divinités au jugement des hommes : victorieuse par le nombre des suffrages, Minerve est vaincue dans le

crimine reus fieret, judicantibus duodecim diis in eô pago, sex sententiis absolutus est; quia ubi paris numeri sententiæ fuissent, præponi absolutio damnationi solebat. Sed contra istam, quæ multo est amplius celebrata, opinionem, aliam quamdam de obscurarum notitia litterarum causam nominis hujus conatur adstruere, ne Areopagon Athenienses de nomine Martis et pagi, quasi Martis pagum nominasse credantur ; in injuriam videlicet numinum, a quibus litigia vel judicia existimat aliena : non minus hoc, quod de Marte dicitur, falsum esse asseverans, quam illud quod de tribus deabus, Junone scilicet, et Minerva, et Venere, quæ pro malo aureo adipiscendo, apud judicem Paridem de pulchritudinis excellentia certasse narrantur ; et ad placandos ludis deos, qui delectantur seu veris, seu falsis istis criminibus suis, inter theatricos plausus cantantur atque saltantur. Hæc Varro non credit, ne deorum naturæ seu moribus credat incongrua : et tamen, non fabulosam, sed historicam rationem de Athenarum vocabulo reddens, tantam Neptuni et Minervæ litem suis litteris inserit, de cujus nomine potius illa civitas vocaretur, ut, cum prodigiorum ostentatione contenderent, inter eos judicare nec Apollo consultus auderet, sed deorum jurgium finiendum, sicut memoratarum trium dearum ad Paridem Jupiter, ita et iste ad homines mitteret, ubi vinceret Minerva suffragiis, et in pœna suarum suffragatricium vinceretur, quæ ut

châtiment de celles qui lui ont donné la victoire : elle emporte contre les hommes, ses adversaires, le nom d'Athènes, et elle ne peut assurer aux femmes, ses amies, le nom d'Athéniennes. A cette époque et sous le règne de Cranaus, successeur de Gécrops, selon Varron, sous celui de Cécrops même, selon nos auteurs Eusèbe et Jérôme, arriva le déluge de Deucalion, ainsi appelé parce que le pays où régnait ce prince eut le plus à souffrir de la violence des eaux. Mais ce déluge ne s'étendit pas à l'Egypte ni aux contrées voisines.

XI. Moïse affranchit donc de la servitude d'Egypte le peuple de Dieu, à la fin du règne de Cécrops chez les Athéniens, quand régnaient sur les Assyriens Ascatades, sur les Sicyoniens Marathus, sur les Argiens Triopas. Il donne au peuple délivré la loi reçue de Dieu sur le mont Sina, ou le vieux Testament, parce qu'il n'a que des promesses terrestres, et que Jésus-Christ devait révéler le Nouveau qui promet le royaume des cieux. Et il fallait ici garder cet ordre, ainsi qu'il arrive, suivant la remarque de l'Apôtre, en chaque homme qui s'avance vers Dieu. En cet homme, « ce n'est pas l'élément spirituel qui précède, mais l'élément animal; vient plus tard l'élément spirituel » : car, ajoute l'Apôtre avec vérité, « le premier homme, formé de la terre, est l'homme terrestre; le second, venu du ciel, est l'homme céleste ». Moïse gouverna le peuple pendant quarante ans dans le désert; et il mourut à l'âge de cent vingt ans, ayant aussi lui-même prophétisé

adversariis suis viris obtinere Athenas potuit, et amicas suas feminas Athenæas habere non potuit. His temporibus, ut Varro scribit, regnante Atheniensibus Cranao, successore Cecropis, ut autem nostri Eusebius et Hieronymus, adhuc eodem Cecrope permanente, diluvium fuit, quod appellatum est Deucalionis, eo quod ipse regnabat in earum terrarum partibus, ubi maxime factum est. Hoc autem diluvium nequaquam ad Ægyptum atque ad ejus vicina pervenit.

XI. Eduxit ergo Moyses ex Ægypto populum Dei, novissimo tempore, Cecropis Atheniensium regis, cum apud Assyrios regnaret Ascatades, apud Sicyonios Marathus, apud Argivos Triopas. Educto autem populo in monte Sina divinitus acceptam tradidit legem : quod vetus dicitur Testamentum, quia promissiones terrenas habet ; et per Jesum Christum futurum fuerat Testamentum novum, quo regnum cœlorum promitteretur. Hunc enim ordinem servari oportebat, sicut in unoquoque homine, qui in Deum proficit, id agitur, quod ait Apostolus, ut non sit prius quod spirituale est; sed quod animale, postea spirituale : quoniam sicut dicit, et verum est : *Primus homo de terra, terrenus ; secundus homo de cœlo, cœlestis.* Rexit autem populum Moyses per annos quadraginta in deserto : et mortuus est annorum centum et viginti, cum Christum etiam ipse prophetasset per

Jésus-Christ, par les figures des observations légales, par le tabernacle, le sacerdoce, les sacrifices et autres prescriptions mystérieuses. A Moïse succède Jésus Nave, qui établit le peuple dans la terre de promesse après avoir exterminé, en vertu de l'autorité divine, les premiers habitants de cette contrée. Il gouverne le peuple, après la mort de Moïse, pendant vingt-sept ans, et meurt à son tour sous les règnes d'Amyntas, le dix-huitième roi des Assyriens; de Corax, le seizième des Sicyoniens; de Danaüs, le dixième des Argiens, et d'Erichthon, le quatrième des Athéniens.

XII. Pendant ce temps, c'est-à-dire depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la mort de Jésus Nave, qui mit le peuple en possession de la terre promise, les rois de la Grèce instituèrent, en l'honneur des faux dieux, certaines solennités religieuses qui perpétuaient, dans la mémoire des hommes délivrés du déluge, le souvenir de cette catastrophe et de ces temps où leur misérable vie errait sur les montagnes pour redescendre dans les plaines. Car c'est ainsi qu'on explique ces courses des prêtres Luperques, qui, montant et descendant sur la voie sacrée, figurent les hommes que l'inondation chasse vers les hauteurs, et que l'abaissement des eaux ramène dans les plaines. A cette époque, Dionysius, que l'on appelle encore Liber, mis après sa mort au rang des dieux, enseigne, dit-on, dans l'Attique, à son hôte, la culture de la vigne. Alors aussi, des jeux de musique sont institués en

figuras observationum carnalium in tabernaculo, et sacerdotio, et sacrificiis, aliisque mysticis plurimisque mandatis. Moysi successit Jesus Nave : et in terram promissionis introductum populum collocavit, ex auctoritate divina debellatis gentibus, a quibus eadem loca tenebantur. Qui cum populum rexisset post mortem Moysi viginti et septem annos, etiam ipse defunctus est : regnante apud Assyrios octavo decimo Amynta, apud Sicyonios sexto decimo Corace, apud Argivos decimo Danao, apud Athenienses quarto Erichthonio.

XII. Per hæc tempora, id est, ab exitu Israel ex Ægypto usque ad mortem Jesu Nave, per quem populus idem terram repromissionis accepit, sacra sunt instituta diis falsis a regibus Græciæ, puæ memoriam diluvii, et ab eo liberationis hominum, vitæque tunc ærumnosæ modo ad alta, modo ad plana migrantium, solemni celebritate revocarunt. Nam et Lupercorum per sacram viam adscensum atque descensum sic interpretantur, ut ab eis significari dicant homines, qui propter aquæ inundationem summa montium petiverunt, et rursus eadem residente ad ima redierunt. His temporibus Dionysium, qui etiam Liber pater dictus est, et post mortem deus habitus, vitem ferunt ostendisse in attica terra hospiti suo. Tunc

l'honneur d'Apollon de Delphes pour fléchir son courroux : on croyait que le sol de la Grèce était frappé de stérilité par ce Dieu, qui vengeait ainsi l'incendie de son temple que l'on n'avait pas su défendre contre l'invasion de Danaüs; c'est à la voix d'un oracle que ces jeux s'établirent. Le roi Erichthon, le premier, les institua dans l'Attique en son honneur et en l'honneur de Minerve. L'olivier était le prix des vainqueurs; car on attribue à Minerve la culture de cet arbuste, comme celle de la vigne à Liber. En ce temps, Xanthus, roi des Crétois, que d'autres nomment autrement, enleva, dit-on, Europe, dont il eut Rhadamanthus, Sarpedon et Minos, plus généralement connus comme fils de Jupiter et de la même mère. Mais les adorateurs de ces vaines divinités attribuent à la vérité historique ce que je viens de dire du roi de Crète; et tout ce que l'on publie de Jupiter, les poètes par leurs chants, les théâtres par leur pompe bruyante, les peuples par leurs cérémonies; tout cela est la part du mensonge et de la fiction, matière de ces jeux où la représentation des crimes que l'on prête aux dieux apaise leur courroux. Alors Hercule était illustre à Tyrinthia; un autre Hercule que celui dont je viens de parler, car en soulevant les voiles de l'histoire on trouve plusieurs Liber et plusieurs Hercule : celui-ci, dont les douze travaux sont célèbres, n'est pas le vainqueur de l'Africain Antée, mais celui qui se brûle lui-même sur le mont Œta; ce courage qui domptait des monstres

Apollini Delphico instituti sunt ludi musici, ut placaretur ira ejus, qua putabant afflictas esse sterilitate Græciæ regiones, quia non defenderint templum ejus, quod rex Danaus, cum easdem terras bello invasisset, incendit. Hos autem ludos ut instituerent oraculo sunt ejus admoniti. In Attica vero rex Erichthonius ei ludos primus instituit : nec ei tantum, sed etiam Minervæ, ubi præmium victoribus oleum ponebatur, quod ejus fructus inventricem Minervam, sicut vini Liberum tradunt. Per eos annos, a rege Xantho Cretensium, cujus apud alios aliud nomen invenimus, rapta perhibetur Europa, et inde geniti Rhadamanthus, Sarpedon, et Minos, quos magis ex eadem muliere filios Jovis esse vulgatum est. Sed talium deorum cultores illud quod de rege Cretensium diximus, historicæ veritati; hoc autem quod de Jove poetæ cantant, theatra concrepant, populi celebrant, vanitati deputant fabularum, ut esset unde ludi fierent placandis numinibus etiam falsis eorum criminibus. His temporibus Hercules in Tyrinthia clarus habebatur ; sed nimirum alius non ille de quo supra locuti sumus. Secretiore quippe historia plures fuisse dicuntur et Liberi patres et Hercules. Hunc sane Herculem, cujus ingentia duodecim facta numerant, inter quæ Antæi Afri necem non commemorant, quod ea res ad alterum Herculem pertinet, in Œta monte a se ipso, incensum pro-

s'abat sous la douleur. Alors le roi, ou plutôt le tyran Busiris immolait ses hôtes à ses dieux. Il passait pour être fils de Neptune et de Lybia, fille d'Epaphus. Cependant que l'on épargne ce crime à Neptune et cette accusation aux dieux, j'y consens ; qu'on l'impute aux poètes et aux théâtres qui conjurent ainsi les colères célestes. Erichthon, roi des Athéniens, qui touchait au terme de sa vie quand Jésus Navé mourut, était, dit-on, fils de Vulcain et de Minerve ; mais, comme l'on veut que Minerve soit vierge, on prétend que dans le débat des deux divinités Vulcain troublé répandit sa semence sur la terre : telle est l'origine d'Erichthon, de sa naissance et de son nom (en grec ἔρις, débat ; et χθών, terre). Les savants, il est vrai, rejettent ce récit, et, l'écartant de leurs dieux comme une fable, ils en trouvent la source dans le fait suivant. Il n'y avait à Athènes, pour Vulcain et Minerve, qu'un seul temple, où un jour fut trouvé un enfant enveloppé d'un serpent, emblème de sa grandeur future ; et les père et mère demeurant inconnus, la commune consécration du temple fit attribuer cet enfant à Vulcain et à Minerve. Cependant l'origine de ce nom s'explique mieux par la fable que par l'histoire ; mais que nous importe ? le récit historique n'est-il pas pour l'instruction des hommes religieux, la fable menteuse pour le plaisir des démons impurs, que ces hommes religieux adorent néanmoins comme des dieux ? et

dunt suis litteris, cum ea virtute, qua monstra subegerat, morbum tamen, quo languebat, sustinere non posset. Illo tempore vel rex, vel potius tyrannus Busiris suis diis suos hospites immolabat, quem filium perhibent fuisse Neptuni, ex matre Libya, filia Epaphi. Verum non credatur hoc stuprum perpetrasse Neptunus, ne dii accusentur : sed poetis et theatris ista tribuantur, ut sit unde placentur. Erichthonii regis Atheniensium, cujus novissimis annis Jesus Navé mortuus reperitur, Vulcanus et Minerva parentes fuisse dicuntur. Sed quoniam Minervam virginem volunt, in amborum contentione Vulanum commotum effudisse aiunt semen in terram, atque inde homini nato ob eam causam tale inditum nomen. Græca enim lingua ἔρις contentio, et χθών terra est ; ex quibus duobus compositum vocabulum est Erichthonius. Verum, quod fatendum est, refellunt et a suis diis repellunt ista doctiores, qui hanc opinionem fabulosam, hinc exortam ferunt, quia in templo Vulcani et Minervæ, quod ambo unum habebant Athenis, expositus inventus est puer dracone involutus qui eum significavit magnum futurum, et propter commune templum cum essent parentes ejus ignoti, Vulcani et Minervæ dictum esse filium nominis tamen ejus originem fabula illa potius quam ista designat historia. Sed quid ad nos ? Hoc in veracibus libris homines instruat religiosos, illud in fallacibus ludis dæmones delectet impuros : quos tamen

s'ils nient de ces dieux ce que la tradition raconte, ils ne sauraient les laver des souillures du théâtre, puisque c'est à leur demande que l'on célèbre les jeux, honteuse mise en scène de ces actes que l'on trouve sage de nier : mensonges et infamies qui apaisent les dieux ! En vain la fable déclare leurs crimes une fiction ; se plaire à des crimes supposés, n'est-ce pas un crime véritable ?

XIII. Après la mort de Jésus Nave, le peuple de Dieu eut des juges ; toute cette période est une constante alternative d'afflictions humiliantes et de consolantes prospérités, en raison des péchés d'Israël ou de la miséricorde divine ; de ce temps date l'invention de plusieurs fables. C'est Triptolème qui, par ordre de Cérès, porté sur des serpents ailés, distribue, dans son vol, le blé aux pays affamés ; c'est le Minotaure, monstre renfermé dans un labyrinthe aux inextricables détours, d'où les hommes ne peuvent plus sortir une fois qu'ils y sont entrés ; ce sont les Centaures, dont la nature réunit le cheval et l'homme ; c'est Cerbère, le chien des enfers, à la triple tête ; c'est Phryxus et Hellé, sa sœur, qui volent sur un bélier ; c'est Gorgone, à la chevelure de serpents, et qui change en pierres ceux qui la regardent ; c'est Bellérophon, qui monte un cheval ailé qu'on appelle Pégase ; c'est Amphion, qui enchante et attire les rochers par la douceur des sons de sa lyre ; c'est l'habile Dédale et son fils Icare, qui s'envolent sur des ailes artificielles ; c'est Œdipe,

illi religiosi tanquam deos colunt ; et cum de illis hæc negant, ab omni eos crimine purgare non possunt, quoniam ludos eis poscentibus exhibent, ubi turpiter aguntur quæ velut sapienter negantur, et his falsis ac turpibus dii placantur, ubi etsi fabula cantat crimen numinum falsum, delectari tamen falso crimine, crimen est verum.

XIII. Post mortem Jesu Nave, populus Dei judices habuit, quibus temporibus alternaverunt apud eos et humilitates laborum pro eorum peccatis, et prosperitates consolationum propter miserationem Dei. His temporibus fabulæ fictæ sunt de Triptolemeo, quod jubente Cerere, anguibus portatus alitibus, indigentibus terris frumenta volando contulerit : de Minotauro, quod bestia fuerit inclusa Labyrintho ; quo cum intrassent homines, inextricabili errore, inde exire non poterant : de Centauris, quod equorum hominumque fuerit natura conjuncta : de Cerbero, quod sit triceps inferorum canis : de Phryxo et Helle ejus sorore, quod vecti ariete volaverint : de Gorgone, quod fuerit crinita serpentibus, et adspicientes convertebat in lapides : de Bellerophonte, quod equo pennis volante sit vectus, qui equus Pegasus dictus est : de Amphione, quod citharæ suavitate lapides mulserit et attraxerit : de fabro Dædalo, et ejus Icaro filio, quod sibi coaptatis pennis volaverint : de Œdipo, quod monstrum quod-

qui résout l'insoluble énigme proposée par le monstre à face humaine et à quatre pieds, victoire qui précipite le sphinx dans son propre abîme ; c'est Antée, fils de la Terre, qu'Hercule étouffe, parce qu'en tombant sur sa mère il se relevait toujours plus fort; et d'autres fables qui m'échappent peut-être; toutes fictions inventées jusqu'à la guerre de Troie, où Varron termine son second livre des antiquités romaines, fictions que l'imagination humaine emprunte à des récits véritables, sans en faire une source d'opprobre pour les dieux. Mais quant à ceux qui supposent qu'un bel enfant est enlevé par Jupiter, crime du roi Tantalus, que la fable attribue au dieu; ou que Jupiter, sous la pluie d'or, arrive à la couche de Danaé : fable qui nous laisse entendre que l'or vainquit la pudeur d'une femme ; toutes actions réelles ou imaginaires, ou commises par d'autres et prêtées à Jupiter ; qui pourrait dire à quel point les auteurs de ces fictions ont présumé de la dépravation du cœur des hommes, pour les croire capables de souffrir patiemment de tels mensonges, qu'ils ont néanmoins embrassés volontiers? Et cependant plus ils sont dévoués au culte de Jupiter, plus sévèrement ils devraient punir ces hardis blasphémateurs. Mais, loin d'être indignés contre eux, ils ont au contraire redouté l'indignation des dieux mêmes s'ils ne mettaient en scène ces honteuses fictions. A cette époque, Latone donne le jour à Apol-

dam, quæ Sphinga dicebatur, humana facie quadrupedem, soluta quæ ab illa proponi solebat velut insolubili quæstione, suo præcipitio perire compulerit : de Antæo, quem necavit Hercules, quod filius Terræ fuerit, propter quod cadens in terram fortior soleret assurgere : et si qua forte alia prætermisi. Hæ fabulæ bellum ad usque trojanum, ubi secundum librum Marcus Varro de populi romani gente finivit, ex occasione historiarum, quæ res veraciter gestas continent, ita sunt ingeniis hominum fictæ, ut non sint opprobriis numinum affixæ. Porro autem quicumque finxerunt a Jove ad stuprum raptum pulcherrimum puerum Ganymedem, quod nefas rex Tantalus fecit, et Jovi fabula tribuit ; vel Danaes per imbrem aureum appetisse concubitum, ubi intelligitur pudicitia mulieris auro fuisse corrupta ; quæ illis temporibus vel facta vel ficta sunt, aut facta ab aliis et ficta de Jove, dici non potest quantum mali de hominum præsumpserint cordibus, quod possent ista patienter ferre mendacia, quæ tamen etiam libenter amplexi sunt : qui utique quanto devotius Jovem colunt, tanto eos qui hæc de illo dicere ausi sunt, severius punire debuerunt. Nunc vero, non solum eis qui ista finxerunt, irati non sunt ; sed ut talia figmenta etiam in theatris agerent, ipsos deos potius iratos habere timuerunt. His temporibus Latona Apollinem peperit, non illum cujus

lon, non cet Apollon dont je viens de rappeler les oracles habituellement consultés, mais celui qui fut, avec Hercule, au service d'Admète, et cependant si bien admis au rang des dieux que l'on confond d'ordinaire l'un et l'autre Apollon. A cette époque aussi, Liber porte la guerre dans l'Inde; il avait dans son armée une troupe de femmes appelées Bacchantes, plus célèbres par leur fureur que par leur courage. Suivant quelques auteurs, il fut vaincu et chargé de chaînes; selon d'autres, il fut tué dans un combat par Persée; et le lieu même de sa sépulture n'est pas inconnu. Et pourtant c'est en son nom comme au nom d'un dieu que, par l'inspiration des esprits immondes, les sacrées ou plutôt sacrilèges bacchanales s'établissent : fêtes dont les cyniques fureurs, après tant d'années, frappèrent le sénat d'une telle honte qu'il les bannit de Rome. C'était encore le temps de Persée et d'Andromède sa femme, élevés au ciel après leur mort; et telle est la conviction de leur divinité que l'on ne rougit pas de désigner leur image par des étoiles appelées de leurs noms.

XIV. A la même époque, il y eut des poètes qu'on appelait encore théologiens, parce qu'ils composaient des vers en l'honneur des dieux, mais de dieux qui, bien que grands hommes, furent cependant des hommes, s'ils ne sont les éléments de ce monde, ouvrage du vrai Dieu; ou bien élevés dans l'ordre des Principautés et des Puissances, par la

oracula solere consuli superius loquabamur, sed illum qui cum Hercule servivit Admeto : qui tamen sic est deus creditus, ut plurimi ac pene omnes unum eumdemque Apollinem fuisse opinentur. Tunc et Liber pater bellavit in India, qui multas habuit in exercitu feminas, quæ Bacchæ appellatæ sunt, non tam virtute nobiles, quam furore. Aliqui sane et victum scribunt istum Liberum et vinctum; nonnulli et occisum in pugna a Perseo, nec ubi fuerit sepultus tacent : et tamen ejus velut dei nomine per immundos dæmones Bacchanalia sacra, vel potius sacrilegia sunt instituta de quorum rabiosa turpitudine post tam multos annos sic senatus erubuit, ut in urbe Roma esse prohiberet. Per ea tempora Perseus et uxor ejus Andromeda posteaquam sunt mortui, sic eos in cœlum receptos esse crediderunt, ut imagines eorum stellis designare, eorumque appellare nominibus non erubescerent, non timerent.

XIV. Per idem temporis intervallum exstiterunt poetæ, qui etiam theologi dicerentur, quoniam de diis carmina faciebant : sed talibus diis, qui licet magni homines, tamen homines fuerunt; aut mundi hujus, quem verus Deus fecit, elementa sunt; aut in principatibus et potestatibus pro voluntate Creatoris et suis meritis ordinati : et si quid de uno vero Deo

volonté du Créateur, et non par leur propre mérite. Que si, parmi tant d'erreurs et de faussetés, ces poètes ont dit quelque chose du vrai Dieu, comme ils l'ont confondu dans leurs hommages avec d'autres qui ne sont pas dieux, et comme ils ont rendu à ces idoles le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, ils n'ont pas rendu à Dieu le service légitime, et ces poètes mêmes, Orphée, Musée, Linus, n'ont pu se garder de flétrir leurs divinités de ces fabuleux opprobres. Mais ces théologiens ont honoré les dieux et n'ont pas été honorés comme dieux, quoique la cité des impies donne à Orphée je ne sais quelle autorité sur les sacrifices ou plutôt sacrilèges infernaux. La femme du roi Athamas, Ino, et son fils Mélicertes, trouvèrent dans l'abîme des flots une mort volontaire, et l'opinion des hommes les mit au rang des dieux, ainsi que plusieurs hommes de ce temps, entre autres Castor et Pollux. Cette mère de Mélicertes, les Grecs l'appelèrent Leucothéa, les Latins Matuta; les uns et les autres la prennent pour une déesse.

XV. En ce temps finit l'empire des Argiens, transféré à Mycènes, patrie d'Agamemnon, et le royaume des Laurentins s'élève où Picus, fils de Saturne, règne le premier, les Hébreux ayant alors pour juge Debbora, ou plutôt l'esprit de Dieu même en elle : car cette femme était prophétesse; mais l'obscurité de ses prophéties nous obligerait à de longs commentaires pour en montrer le rapport à Jésus-Christ. Les Laurentins régnaient donc déjà en Italie, auteurs évidents

inter multa vana et falsa cecinerunt, colendo cum illo alios qui dii non sunt, eisque exhibendo famulatum qui uni tantum debetur Deo, non ei utique rite servierunt, nec a fabuloso deorum suorum dedecore etiam ipsi se abstinere potuerunt Orpheus, Musæus, Linus. Verum isti theologi deos coluerunt, non pro diis culti sunt : quamvis Orpheum nescio quomodo infernis sacris, vel potius sacrilegiis, præficere soleat civitas impiorum. Uxor autem regis Athamantis quæ vocabatur Ino, et ejus filius Melicertes præcipitio spontaneo in mari perierunt, et opinione hominum in deos relati sunt : sicut alii homines eorum temporum, Castor et Pollux. Illam sane Melicertis matrem Leucotheam Græci, Matutam Latini vocaverunt : utrique tamen putantes deam.

XV. Per ea tempora regnum finitum est Argivorum, translatum ad Mycenas, unde fuit Agamemnon ; et exortum est regnum Laurentum, ubi Saturni filius Picus regnum primus accepit, judicante apud Hebræos femina Debbora : sed per illam Dei Spiritus id agebat : nam etiam prophetissa erat, cujus prophetia minus aperta est, quam ut possimus eam sine diuturna expositione de Christo demonstrare prolatam. Jam ergo

es Romains après les Grecs. Cependant l'empire des Assyriens subsistait encore, et Lamparès, leur vingt-troisième roi, tenait le sceptre, quand Picus commençait la dynastie des rois Laurentins. Quant à Saturne, père de Picus, que les adorateurs de ces tristes divinités décident ce qu'ils en doivent penser, puispu'ils nient qu'il fut homme. D'autres ont écrit qu'il régna en Italie avec son fils Picus; et Virgile a dit de lui dans ces vers célèbres : « Cette race sauvage et dispersée sur les hautes montagnes, il la rassemble, il lui donne des lois; et il veut que ce pays porte le nom de Latium, où il a trouvé asile et sécurité : son règne fut, dit-on, la période de l'âge d'or. » Mais qu'ils relèguent ceci parmi les mensonges poétiques, qu'ils préfèrent donner pour père à Picus, Sterce, habile agriculteur qui imagina, dit-on, de féconder les champs par le fumier des animaux : d'où est venu à l'engrais le nom de *stercus*, et à l'inventeur, selon quelques-uns, le nom de *Stercutius;* pour quelque raison qu'on ait voulu l'appeler Saturne, il n'en est pas moins certain que ce fut Sterce ou Stercutius, dont on fit avec raison le dieu de l'agriculture. On admit aussi au nombre de ces dieux Picus son fils, célèbre, dit-on, comme augure et comme guerrier. Picus engendra Faunus, second roi des Laurentins; il fut, ou plutôt il est encore un de leurs dieux.

regnabant Laurentes utique in Italia, ex quibus evidentior ducitur origo romana post Græcos : et tamen adhuc regnum Assyriorum permanebat, ubi erat rex vicesimus tertius Lampares, cum primus Laurentum Picus esse cœpisset. De hujus Pici patre Saturno viderint quid sentiant talium deorum cultores, qui negant hominem fuisse : de quo et alii scripserunt, quod ante Picum filium suum in Italia ipse regnaverit; et Virgilius notioribus litteris dicit :

> Is genus indocile ac dispersum montibus altis
> Composuit, legesque dedit. Latiumque vocari
> Maluit ; his quoniam latuisset tutus in oris ;
> Aureaque, ut perhibent, illo sub rege fuere
> Secula.

Sed hæc poetica opinentur esse figmenta, et Pici patrem Stercen potius fuisse asseverent, a quo peritissimo agricola inventum ferunt, ut fimo animalium agri fecundarentur, quod ab ejus nomine stercus est dictum : hunc quidam Stercutium vocatum ferunt. Qualibet autem ex causa eum Saturnum appellare voluerint, certe tamen hunc Stercen sive Stercutium merito agriculturæ fecerunt deum. Picum quoque similiter ejus filium in talium deorum numerum receperunt, quem præclarum augurem et belligeratorem fuisse asserunt. Picus Faunum genuit, Laurentum regem

C'est avant la guerre de Troie que ces honneurs divins étaient rendus à des hommes morts.

XVI. Après la chute de Troie, dont le bruit a retenti sur toute la terre, ruine mémorable, si connue des enfants, et qui doit à son importance, à la beauté du langage des écrivains, d'être publiée par toutes les voix de la renommée; après cet événement arrivé sous le règne de Latinus, fils de Faunus, dont les peuples laissèrent désormais le nom de Laurentins pour celui de Latins, les Grecs vainqueurs, abandonnant les débris de Troie, trouvent, à leur retour vers leurs foyers, d'épouvantables désastres qui les dispersent, qui les accablent : et toutefois ces malheurs mêmes leur fournirent de nouveaux dieux. Car on fit un dieu de Diomèdes; Diomèdes que l'on nous représente frappé d'un châtiment divin qui le repousse de sa patrie; Diomèdes dont les compagnons changés en oiseaux, non pas au gré de la Fable menteuse, mais suivant un témoignage historique, ne peuvent obtenir de leur chef, devenu dieu, la recouvrance de leur première nature; soit que lui-même ne puisse la leur rendre, soit que le puissant Jupiter ait accueilli par un refus la bienvenue de ce nouvel hôte. On assure encore que Diomèdes a eu un temple dans l'île Diomedea, non loin du mont Garganus en Apulie; et l'on ajoute que ces mêmes oiseaux volent autour de ce temple et l'honorent d'un tel culte qu'ils se remplissent le bec d'eau pour l'arroser : que si des Grecs ou des individus d'origine grecque viennent en ce lieu, ces

secundum : etiam iste deus illis vel est, vel fuit. Hos ante trojanum bellum divinos honores mortuis hominibus detulerunt.

XVI. Troja cero eversa, excidio illo usquequaque cantato puerisque notissimo, quod et magnitudine sui et scriptorum excellentibus linguis insigniter diffamatum atque vulgatum est, gestumque regnante jam Latino Fauni filio, ex quo Latinorum regnum dicit cœpit, Laurentumque cessavit : Græci victores, deletam Trojam derelinquentes, et ad propria remeantes, diversis et horrendis cladibus dilacerati atque contriti sunt : et tamen etiam ex eis deorum suorum numerum auxerunt. Nam et Diomeden fecerunt deum, quem pœna divinitus irrogata perhibent ad suos non revertisse; ejusque socios in volucres fuisse conversos, non fabuloso poeticoque mendacio, sed historica attestatione confirmant : quibus nec deus, ut putant, factus, humanam revocare naturam, vel ipse potuit, vel certe a Jove suo rege tanquam cœlicola novitius impetravit. Quin etiam templum ejus esse aiunt in insula Diomedea, non longe a monte Gargano, qui est in Apulia, et hoc templum circumvolare, atque incolere has alites tam mirabili obsequio, ut rostrum aqua impleant et aspergant : et eo si Græci venerint, vel

oiseaux se montrent non seulement paisible, mais caressants; s'ils aperçoivent des étrangers, ils volent autour de leurs têtes et les frappent avec fureur jusqu'à leur donner la mort; car on les dit armés de becs assez durs et assez forts pour livrer ces terribles combats.

XVII. A l'appui de ce fait, Varron en cite d'autres non moins incroyables de cette fameuse magicienne Circé, qui change aussi en bêtes les compagnons d'Ulysse; et de ces Arcadiens que le sort désigne pour passer à la nage sur certains étangs où ils deviennent loups, et vont vivre avec cette espèce farouche aux lieux déserts de cette contrée. S'ils s'abstiennent de chair humaine, au bout de neuf ans ils repassent le même étang à la nage et reprennent leur forme d'hommes. Enfin il cite nominativement un certain Demænetus, qui, ayant goûté du sacrifice d'un enfant que les Arcadiens immolent à leur dieu Licæus, est changé en loup, et qui, dix ans après, réintégré dans sa véritable forme, remporte le prix du pugilat aux jeux olympiques. Et suivant le même historien, ce nom particulier en Arcadie, de Pan Lycæus et de Jupiter Lycæus, a son origine dans cette métamorphose d'hommes en loup, qui, dans l'opinion de ces peuples, ne saurait arriver sans un acte de la puissance divine. « Loup », en effet, se dit en grec λύκος, d'où le nom de Lycæus est évidemment dérivé. Enfin Varron prétend que les prêtres Luperques sont, pour ainsi dire, les descendants de ces mystères.

Græcorum stirpe progeniti, non solum quietas esse, verum et insuper adulare : si autem alienigenas viderint, subvolare ad capita, tamque gravibus ictibus, ut etiam perimant, vulnerare. Nam duris et grandibus rostris satis ad hæc prælia perhibentur armatæ.

XVII. Hoc Varro ut adstruat, commemorat alia non minus incredibilia de maga illa famosissima Circe, quæ socios quoque Ulyssis mutavit in bestias, et de Arcadibus, qui sorte ducti transnatabant quoddam stagnum, atque ibi convertebantur in lupos, et cum similibus feris per illius regionis deserta vivebant. Si autem carne non vescerentur humana, rursus post novem annos eodem renato stagno reformabantur in homines. Denique etiam nominatim expressit quamdam Demænetum, cum gustasset de sacrificio, quod Arcades immolato puero, deo suo Lycæo facere solerent, in lupum fuisse mutatum, et anno decimo in figuram propriam restitutum, pugilatu sese exercuisse, et olympiaco vicisse certamine. Nec idem propter aliud arbitratur historicus in Arcadia tale nomen afflictum Pani Lycæo et Jovi Lycæo, nisi propter hanc in lupos hominum mutationem, quod eam nisi vi divina fieri non putarent. Lupus enim græce λύκος dicitur, unde

XVIII. Mais, sur ces perfides jeux des démons, mes lecteurs attendent peut-être mon sentiment. Et que dirais-je? sinon qu'il faut fuir de l'enceinte de Babylone : conseil prophétique et que nous devons entendre en esprit, fuyant la cité du siècle, la société des hommes et des anges impies, pour avancer vers le Dieu vivant du pas de la foi qui opère par l'amour. En effet, plus la puissance des démons ici-bas nous apparaît formidable, plus il faut nous tenir étroitement attachés au Médiateur qui nous élève avec lui. Dirai-je qu'il faut refuser toute croyance à ces prodiges? mais encore aujourd'hui les témoins ne manqueront pas pour affirmer que de semblables faits ont frappé leurs yeux ou leurs oreilles. N'avons-nous pas nous-même, pendant notre séjour en Italie, entendu raconter qu'en certaines parties de cette contrée des femmes, des hôtelières initiées aux pratiques sacrilèges, recélaient dans un fromage offert à tels voyageurs qu'il leur était loisible ou possible, le secret de les transformer soudain en bêtes de sommes qu'elles chargeaient de leurs bagages? Cette tâche accomplie, ils revenaient à leur nature; et toutefois cette métamorphose ne s'étendait pas jusqu'à leur esprit, ils conservaient la raison de l'homme, comme Apulée le raconte lui-même dans le récit ou la fiction de l'Ane d'or, quand un breuvage empoisonné l'a fait devenir âne en lui laissant la raison. Mensonges que tout cela,

Lycæi nomen apparet inflexum. Romanos etiam Lupercos ex illorum mysteriorum velut semine dicit exortos.

XVIII. Sed de ista tanta ludificatione dæmonum, nos quid dicamus, qui hæc legent, fortassis exspectent. Et quid dicemus, nisi de medio Babylonis esse fugiendum? Quod præceptum propheticum ita spiritualiter intelligitur, ut de hujus seculi civitate, quæ profecto et angelorum et hominum societas impiorum est, fidei passibus, quæ per dilectionem operatur, in Deum vivum proficiendo fugiamus. Quanto quippe in hæc ima potestatem dæmonum majorem videmus, tanto tenacius Mediatori est inhærendum, per quem de imis ad summa conscendimus. Si enim dixerimus ea non esse credenda, non desunt etiam nunc, qui ejusmodi quædam, vel certissima audisse, vel etiam expertos se esse asseverent. Nam et nos cum essemus in Italia, audiebamus talia de quadam regione illarum partium, ubi stabularias mulieres imbutas his malis artibus, in caseo dare solere dicebant, quibus vellent seu possent viatoribus, unde in jumenta illico verterentur, et necessaria quæque portarent, postque perfuncta opera iterum ad se redirent : nec tamen in eis mentem fieri bestialem, sed rationalem humanamque servari, sicut Apuleius in libris quos Asini aurei titulo inscripsit, sibi ipsi accidisse, ut accepto veneno, humano animo permanente asinus fieret, aut indicavit, aut finxit.

ou phénomènes si rares qu'il est raisonnable de n'y pas ajouter foi. Ce qu'il faut croire, c'est que Dieu, par sa toute-puissance, peut faire tout ce qu'il veut pour satisfaire à sa justice ou à sa clémence, et que les démons, ces créatures angéliques, mais perverties par leur volonté propre, n'agissent dans le ressort de leur puissance naturelle que suivant la permission de celui dont les jugements sont souvent cachés et jamais injustes. Sans doute qu'en déployant ces prestiges dont il est question les démons ne créent pas de nouvelles natures, mais ils modifient tellement, dans leurs apparences, celles que le vrai Dieu a créées, qu'elles semblent être ce qu'elles ne sont pas. Ainsi je n'accorderai jamais aux démons, quel que soit leur artifice ou leur puissance, de pouvoir changer l'âme, que dis-je? le corps même de l'homme, au corps, aux formes réelles de la brute : ce que je crois, c'est que l'imagination humaine se modifiant selon la multitude infinie des objets que suggère la pensée ou le sommeil, et quoique incorporelle, se pliant avec une merveilleuse rapidité à reproduire la ressemblance des corps, une certaine image fantastique de l'homme peut, à la faveur de l'assoupissement ou de la léthargie, arriver, comment, je l'ignore, sous une apparence corporelle, jusqu'à notre perception sensible; tandis que le corps même de l'homme gît peut-être ailleurs, vivant sans doute, mais dans un plus profond évanouissement que celui du sommeil. Ainsi cette image fantastique de l'homme se montrerait à nos sens incorporée à certaine

Hæc vel falsa sunt, vel tam inusitata, ut merito non credantur. Firmissime tamen credendum est, omnipotentem Deum omnia posse facere quæ voluerit, sive vindicando, sive præstando, nec dæmones aliquid operari secundum naturæ suæ potentiam (quia et ipsa angelica creatura est, licet proprio sit vitio maligna), nisi quod ille permiserit, cujus judicia occulta sunt multa, injusta nulla. Nec sane dæmones naturas creant, si aliquid tale faciunt, de qualibus factis ista vertitur quæstio; sed specie tenus, quæ a vero Deo sunt creata, commutant, ut videantur esse quod non sunt. Non itaque solum animum, sed nec corpus quidem ulla ratione crediderim dæmonum arte vel potestate in membra et lineamenta bestialia veraciter posse converti : sed phantasticum hominis, quod etiam cogitando sive somniando per rerum innumerabilia genera variatur, et cum corpus non sit, corporum tamen similes mira celeritate formas capit, sopitis aut oppressis corporeis hominis sensibus, ad aliorum sensum nescio quo ineffabili modo figura corporea posse perduci : ita ut corpora ipsa hominum alicubi jaceant, viventia quidem, sed multo gravius atque vehementius quam sommo suis sensibus obseratis; phantasticum autem illud veluti corporatum in alicujus animalis effigie appareat sensibus alienis, talisque etiam sibi homo

figure de brute, et dans cet état, comme dans l'illusion d'un songe, l'homme lui-même pourrait se croire tel qu'il se paraît et s'imaginer qu'il porte des fardeaux. Ces fardeaux sont-ils réels ? ce sont alors les démons qui les portent pour abuser les hommes dont la vision se partage entre un fardeau réel et une brute imaginaire. Un certain Præstantius racontait que, son père ayant par hasard goûté dans sa maison de ce fromage empoisonné, il était demeuré sur son lit, comme endormi, mais sans qu'il fût possible de l'éveiller. Revenu à lui-même quelques jours après, il raconta comme un songe ce qui venait de lui arriver : il était devenu cheval, et avait, en compagnie d'autres bêtes de somme, porté aux soldats des vivres, *retica*, que l'on enveloppe dans des filets. Le fait s'était passé comme il le racontait, et ce fait ne lui paraissait qu'un songe. Un autre rapportait qu'une nuit, avant de reposer, il avait vu venir à lui un philosophe platonicien de sa connaissance, et obtenu de lui, sur quelques points de la doctrine de Platon, certains éclaircissements jusqu'alors refusés à ses instances. Et, comme on demandait à ce philosophe pourquoi il avait accordé hors de chez lui ce que chez lui il avait refusé : « Je ne l'ai pas fait, répondit-il, mais je l'ai rêvé. » Ainsi l'un eut, tout éveillé, sous ses yeux, à la faveur d'une image fantastique, ce que l'autre vit dans son sommeil.

Ces faits nous sont parvenus, non sur l'attestation de gens

esse videatur, sicut talis sibi videri posset in somnis, ei portare onera : quæ onera, sit vera sunt corpora, portantur a dæmonibus, ut illudatur hominibus, partim vera onerum corpora partim jumentorum falsa cernentibus. Nam quidam nomine Præstantius patri suo contigisse indicabat, ut vene num illud per caseum in domo sua sumeret, et jaceret in lecto suo quasi dormiens, qui tamen nullo modo poterat excitari. Post aliquot autem dies eum velut evigilasse dicebat, et quasi somnia narrasse quæ passus est. caballum se scilicet factum, annonam inter alia jumenta bajulasse mililibus, quæ dicitur *retica*, quoniam ad *retia* deportatur. Quod ita, ut narravit, factum fuisse compertum est : quæ tamen et sua somnia videbantur. Indicavit et alius se domi suæ per noctem, antequam requiesceret. vidisse venientem ad se quemdam philosophum sibi notissimum, sibique exposuisse nonnulla platonica, quæ antea rogatus exponere noluisset. Et cum ab eodem philosopho quæsitum fuisset, cur in domo ejus fecerit quod in domo sua petenti negaverat : *Non feci*, inquit, *sed me fecisse somniavi*. Ac per hoc alteri per imaginem phantasticam exhibitum est vigilanti, quod alter vidit in somnis.

Hæc ad nos non quibuscumque, qualibus credere putaremus indignum,

quelconques, à qui il nous semblerait indigne d'ajouter foi, mais d'hommes que nous jugeons incapables de nous tromper. Ainsi ce que la tradition ou les monuments littéraires nous racontent des prestiges des dieux ou plutôt des démons, de ces métamorphoses habituelles d'Arcadiens en loups « et de ces enchantements de Circé qui transforma les compagnons d'Ulysse » ; tout cela sans doute est arrivé (s'il est vrai toutefois) ainsi que je viens de le dire. Quant aux oiseaux de Diomèdes, comme leur espèce, dit-on, s'est perpétuée jusqu'à nous, je crois qu'ils le doivent, non pas à une métamorphose humaine, mais à une substitution semblable à celle de la biche, dévouée à la place d'Iphigénie, fille d'Agamemnon. De semblables prestiges, permis par les jugements de Dieu, pouvaient-ils être difficiles aux démons? Or, comme cette jeune fille fut trouvée vivante après le sacrifice, on reconnut aisément qu'une biche lui avait été substituée, tandis que les compagnons de Diomèdes ayant soudain disparu pour ne plus reparaître, victime des mauvais anges, ministres de la colère divine, on les a crus métamorphosés en ces oiseaux qui, secrètement apportés des lieux où l'espèce habite, les auraient soudain remplacés. Quant à l'eau dont ils se remplissaient le bec pour arroser le temple de Diomèdes, quant à leurs caresses pour les Grecs et leurs fureurs contre les étrangers, faut-il s'étonner de retrouver ici la maligne influence des démons jaloux d'accréditer la divi-

sed eis referentibus pervenerunt, quos nobis non existimaremus fuisse mentitos. Proinde quod homines dicuntur, mandatumque est litteris, ab diis vel potius dæmonibus arcadibus, in lupos solere converti, et quod

Carminibus Circe socios mutavit Ulyssei,

secundum istum modum mihi videtur fieri potuisse, quem dixi ; si tamen factum est. Diomedeas autem volucres, quandoquidem genus earum per successionem propaginis durare perhibetur, non mutatis hominibus factas, sed subtractis credo fuisse suppositas ; sicut cerva pro Iphigenia, regis Agamemnonis filia. Neque enim dæmonibus judicio Dei permissis hujusmodi præstigiæ difficiles esse potuerunt : sed quia illa virgo postea viva reperta est, suppositam pro illa cervam, esse facile cognitum est. Socii vero Diomedis quia nusquam subito comparuerunt, et postea nullo loco apparuerunt, perdentibus eos ultoribus angelis malis, in eas aves quæ pro illis sunt occulte ex aliis locis, ubi est hoc genus avium, ad ea loca per ductæ ac repente suppositæ, creduntur esse conversi. Quod autem Diomedis in templum aquam rostris afferunt et adspergunt, quod blandiuntur Græcigenis, alienigenas persequuntur, mirandum non est fieri dæmonum ins-

nité de Diomèdes, afin d'entretenir les hommes dans cette funeste erreur qui, pour les dieux menteurs, outrageant le vrai Dieu, prostitue à des hommes morts et qui n'ont pas même vécu de la vie véritable, l'hommage de ces temples, de ces autels, de ces sacrifices, de ces prêtres, tout ce culte enfin qui n'est dû qu'au seul Dieu de vie et de vérité?

XIX. En ce temps, après la ruine de Troie, Enée, avec vingt vaisseaux qui portent les débris des Troyens aborde en Italie, sous le règne de Latinus. Régnaient alors, chez les Athéniens, Mnestheus; chez les Sycioniens, Polyphides; chez les Assyriens, Tautanes; Labdon était juge des Hébreux. Après la mort de Latinus, Énée règne trois ans, du vivant de ces princes, le roi des Sicyoniens et le juge des Hébreux exceptés, qui ont déjà pour successeurs, l'un Pelasgus, l'autre Samson, que sa force prodigieuse fit passer pour Hercule. Enée étant donc disparu, après sa mort les Latins s'en font un Dieu. Les Sabins rangent aussi parmi les dieux leur premier roi Sancus ou, suivant quelques-uns, Sanctus. C'est alors que Codrus, roi des Athéniens, vint s'offrir inconnu aux coups des Péloponésiens, leurs ennemis : il est frappé, et paye, dit-on, de sa vie le salut de son pays. Car l'oracle avait promis aux Péloponésiens la victoire, s'ils ne tuaient pas le roi des Athéniens. Codrus les trompe donc en venant à eux sous les haillons d'un pauvre et en provoquant par une

tinctu ; quorum interest, persuadere deum factum esse Diomedem, ad decipiendos homines, ut falsos deos cum veri Dei injuria multos colant, et hominibus mortuis, qui nec cum viverent, vere vixerunt, templis, altaribus, sacrificiis, sacerdotibus (quæ omnia cum recta sunt, nonnisi uni Deo vivo et vero debentur) inserviant.

XIX. Eo tempore post captam Trojam atque deletam, Æneas cum viginti navibus, quibus portabantur reliquiæ Trojanorum, in Italiam venit, regnante ibi Latino, et apud Athenienses Mnestheo, apud Sicyonios Polyphide, apud Assyrios Tautane; apud Hebræos autem judex Labdon fuit. Mortuo autem Latino regnavit Æneas tribus annis, eisdem in supradictis locis manentibus regibus, nisi quod Sicyoniorum, jam Pelasgus erat, et Hebræorum judex Samson: qui cum mirabiliter fortis esset, putatus est Hercules. Sed Æneam, quoniam quando mortuus est, non comparuit, deum sibi fecerunt Latini. Sabini etiam regem suum primum Sancum, sive ut aliqui appellant Sanctum, retulerunt in deos. Per idem tempus Codrus, rex Atheniensium, Peloponensibus ejusdem hostibus civitatis se interficiendum ignotus objecit : et factum est. Hoc modo eum prædicant patriam liberasse. Responsum enim acceperant Peloponenses tum demum se superaturos, si eorum regem non occidissent. Fefellit ergo eos habitu pauperis apparendo, et in suam necem per jurgium provocando. Unde ait Vir-

querelle leur fureur et sa mort : « querelle de Codrus », a dit Virgile. Les Athéniens l'honorèrent comme un dieu, par des sacrifices. Sous le règne de Silvius, quatrième roi des Latins, fils d'Enée, non par Créusa, mère d'Ascanius, troisième roi de ce peuple, mais par Lavinia, fille de Latinus. Sous Sylvius, qui fut, dit-on, fils posthume d'Énée ; alors qu'Oneus était le vingt-neuvième roi des Assyriens, Melanthus, le seizième des Athéniens, et le grand-prêtre Héli, juge des Hébreux, finit le royaume des Syconiens, à qui on attribue une durée de neuf cent cinquante neuf ans.

XX. Bientôt, et du vivant de ces rois dans les contrées que je viens de nommer, le gouvernement des juges étant aboli, la royauté en Israël commence à Saül : c'est le temps du prophète Samuel ; et c'est aussi le temps de ces rois Latins appelés Silviens du nom de ce fils d'Énée qui le premier s'appela Sylvius. Les autres rois qui se succédèrent recevaient des noms propres avec ce surnom, comme longtemps après furent nommés Césars les successeurs de Jules César. Après la réprobation de Saül et le retranchement de sa race, ce prince étant mort, qui était roi depuis quarante ans, David lui succède. Alors, et depuis le trépas de Codrus, les Athéniens cessent d'avoir des rois et confient à des magistrats le gouvernement de la république. David, après quarante ans de règne aussi, laisse le sceptre à son fils Salomon, qui bâtit ce fameux temple de Jérusalem. De son temps, Albe est

gilius : Et jurgia Codri. Et hunc Athenienses tanquam deum sacrificiorum honore coluerunt. Quarto Latinorum rege Silvio Ænea filio, non de Creusa, de qua fuit Ascanius, qui tertius ibi regnavit, sed de Lavinio Latini filia, quem posthumum Æneas dicitur habuisse ; Assyriorum autem vicesimo et nono Oneo et Melantho Atheniensium sexto decimo, judice autem Hebræorum Heli sacerdote, regnum Sicyoniorum consumptum est, quod per annos nongentos quinquaginta et novem traditur fuisse porrectum.

XX. Mox eisdem per loca memorata regnantibus, Israelitarum regnum, finito tempore judicum, a Saule rege sumpsit exordium : quo tempore fuit Samuel propheta. Ab illo igitur tempore hi reges Latinorum esse cœperunt, quos cognominabant Silvios : ab eo quippe qui filius Æneæ primus dictus est Silvius, ceteris subsecutis et propria nomina imponebantur, et hoc non defuit cognomentum ; sicut longe postea Cæsares cognominati sunt, qui successerunt Cæsari Augusto. Reprobato autem Saüle, ne quisquam ex ejus stirpe regnaret, eoque defuncto, David successit in regnum post annos a Saülis imperio quadraginta. Tunc Athenienses habere deinde reges post Codri interitum destiterunt, et magistratus habere cœperunt administrandæ reipublicæ. Post David, qui etiam ipse quadraginta regnavit annos, filius ejus Salomon rex Israelitarum fuit, qui templum illud

fondée chez les Latins, et du nom de cette ville, dans la même contrée du Latium, les rois désormais s'appelèrent, non plus latins, mais albains. A Salomon succède son fils Roboam : sous ce prince, le peuple se partage en deux royaumes, chacun sous un roi particulier.

XXI. Après Enée, dont on avait fait un dieu, le Latium eut onze rois : aucun d'eux n'obtint les honneurs divins; mais Aventinus, le douzième successeur d'Enée, ayant trouvé la mort dans un combat et sa sépulture sur la montagne qui porte encore aujourd'hui son nom, vint augmenter le nombre des dieux, tels qu'on savait s'en faire alors. Suivant une autre tradition, il n'aurait pas été tué en combattant; mais il aurait disparu, et ce n'est pas à lui, mais à l'arrivée d'une troupe d'oiseaux, que le mont Aventin devrait son nom. Après lui, le Latium ne fit plus d'autre dieu que Romulus, le fondateur de Rome. Mais, entre ces deux rois, il s'en trouve deux autres, dont le premier, et l'immédiat successeur d'Aventinus, est, pour parler avec Virgile, « cet illustre Procas, la gloire de la race troyenne ».

C'est de son temps, quand l'Italie était comme en travail de l'enfantement de Rome, que le plus grand des empires, l'empire d'Assyrie, arrive au terme de son immense durée. Il passe aux Mèdes après environ treize cent cinq ans d'existence, en comptant l'époque de Bélus, père de Ninus, qui régna le

nobilissimum Dei Jerosolymitanum condidit. Cujus tempore apud Latinos condita est Alba, ex qua deinceps non Latinorum, sed Albanorum reges appellari, in eodem tamen Latio, cœperunt. Salomoni successit filius ejus Roboam, sub quo in duo regna populus ille divisus est, et singulæ partes suos singulos reges habere cœperunt.

XXI. Latium post Æneam, quem deum fecerant, undecim reges habuit, quorum nullus deus factus est. Aventinus autem qui duodecimo loco Æneam sequitur, cum esset prostratus in bello, et sepultus in eo monte, qui etiam nunc ejus nomine nuncupatur, deorum talium, quales sibi faciebant, numero est additus. Alii sane noluerunt eum in prælio scribere occisum, sed non comparuisse dixerunt : sed nec ex ejus vocabulo appellatum montem, sed ex adventu avium dictum Aventinum. Post hunc non est deus factus in Latio, nisi Romulus conditor Romæ. Inter istum autem et illum reges reperiuntur duo : quorum primus est, ut Virgiliano eum versu eloquar,

Proximus ille Procas, Trojanæ gloria gentis.

Cujus tempore quia jam quodammodo Roma parturiebatur, illud omnium regnorum maximum, Assyriorum finem tantæ diuturnitatis accepit. Ad Medos quippe translatum est post annos ferme mille trecentos quinque, ut etiam Beli, qui Ninum genuit, et illic parvo contentus imperio primus rex fuit, tempora computentur. Procas autem regnavit ante Amulium. Porro

premier et borna son ambition à l'étroite enceinte de ce royaume naissant. Procas est le prédécesseur d'Amulius. Amulius, dit-on, avait fait de la fille de son frère Numitor une vierge consacrée à Vesta. Son nom est Rhea ou Ilia, mère de Romulus : on prétend, pour glorifier ou excuser son déshonneur, qu'elle eut deux jumeaux du dieu Mars, et la preuve que l'on invoque, c'est que les deux enfants exposés furent allaités par une louve : animal qui, dit-on, appartient à Mars. Cette louve aurait offert la mamelle à ces enfants, parce qu'elle aurait reconnu les fils de son maître. Selon d'autres, et ceux-là ne manquent pas, ces jumeaux vagissaient abandonnés, quand ils furent d'abord recueillis par une courtisane qui, la première, leur donna le sein. On appelait alors les courtisanes louves, *lupa* : d'où est venu aux lieux infâmes le nom de *lupanar*. Ils auraient été remis entre les mains du berger Faustulus et nourris par sa femme Acca. Et quand, à la honte de ce roi qui avait eu la cruauté de les condamner à périr sous les eaux, dérobant au fleuve ces enfants prédestinés à fonder un si grand empire, Dieu eût offert à leurs cris la mamelle d'une louve, faudrait-il donc tant s'étonner ? Le sceptre du Latium passe d'Amulius à Numitor, aïeul de Romulus ; et la première année de son règne, Rome est bâtie. Ainsi désormais il règne conjointement avec son petit-fils Romulus.

XXII. J'abrège. — Rome est fondée comme une seconde Babylone, comme la fille de la première, dont il plaît à Dieu

Amulius fratris sui Numitoris filiam Rheam nomine, quæ etiam Ilia vocabatur, Romuli matrem, Vestalem virginem fecerat, quam volunt de Marte geminos concepisse, isto modo stuprum ejus honorantes, vel excusantes, et adhibentes argumentum, quod infantes expositos lupa nutriverit. Hoc enim genus bestiæ ad Martem existimant pertinere, ut videlicet ideo supra credatur admovisse ubera parvulis, quia filios domini sui Martis agnovit : quamvis non desint qui dicant, cum expositi vagientes jacerent, a nescio qua primum meretrice fuisse collectos, et primas ejus suxisse mamillas (meretrices autem lupas vocabant, unde etiam nunc turpia loca earum lupanaria nuncupantur), et eos postea ad Faustulum pervenisse pastorem, atque ab ejus Acca uxore nutritos. Quamquam si ad arguendum hominem regem, qui eos in aquam projici crudeliter jusserat, eis infantibus per quos tanta civitas condenda fuerat, de aqua divinitus liberatis, per lactantem feram Deus voluit subvenire, quid mirum est? Amulio successit in regnum Latiale frater ejus Numitor, avus Romuli, cujus Numitoris primo anno condita est Roma; ac per hoc cum suo deinceps, id est Romulo, nepote regnavit.

XXII. Ne multis morer, condita est civitas Roma, velut altera Babylon, et velut prioris filia Babylonis, per quam Deo placuit orbem debellare ter-

de se servir pour dompter l'univers, et, réduit à l'unité de la république et de ses lois, le pacifier jusqu'à ses derniers confins. Car c'était déjà des peuples forts et aguerris, des nations exercées aux armes, et dont la résistance obstinée ne devait laisser la victoire qu'au prix des derniers périls, d'une horrible extermination de part et d'autre, et des plus sanglants efforts. Quand l'empire des Assyriens subjugua presque toute l'Asie, cette conquête s'acheva par la guerre, et non par des guerres si rudes et si désastreuses; les nations, encore novices à la résistance, étaient moins nombreuses et moins puissantes. Car, depuis cet immense et universel déluge, où huit hommes seulement trouvèrent leur salut dans l'arche de Noé, mille ans s'étaient à peine écoulés quand Ninus soumit l'Asie, à l'exception de l'Inde. Mais pour dompter tant de nations de l'Orient et de l'Occident que nous voyons aujourd'hui sujettes de l'empire Romain, il fallut à Rome plus de temps et d'efforts; car, en croissant peu à peu, partout où elle s'étend, elle les trouve vigoureuses et guerrières. Or, au temps de la fondation de Rome, le peuple d'Israël comptait, depuis son entrée dans la terre promise, sept cent dix-huit ans, dont ving-sept appartiennent à la période de Jésus Nave et trois cent vingt-neuf à celle des juges; trois cent soixante-deux ans s'étaient écoulés depuis l'avènement des rois. Juda avait alors pour roi Achaz, ou, selon d'autres calculs, le successeur de ce prince, Ezéchias, si célèbre par ses vertus et sa piété,

rarum, et in unam societatem reipublicæ legumque perductum longe lateque pacare. Erant enim jam populi validi et fortes, et armis gentes exercitatæ, quæ non facile cederent, et quas opus esset ingentibus periculis et vastatione utrimque non parva atque horrendo labore superari. Nam quando regnum Assyriorum totam pene Asiam subjugavit, licet bellando sit factum, non tamen multum asperis et difficilibus bellis fieri potuit, quia rudes adhuc ad resistendum gentes erant, nec tam multæ, vel tam magnæ : siquidem post illud maximum atque universale diluvium, cum in arca Noe octo soli homines evaserunt, anni non multo amplius quam mille transierant, quando Ninus Asiam totam, excepta India, subjugavit. Roma vero tot gentes et Orientis et Occidentis, quas imperio romano subditas cernimus, non ea celeritate ac facilitate perdomuit; quoniam paulatim crescendo robustas eas et bellicosas, quaquaversum dilatabatur, invenit. Tempore igitur quo Roma condita est, populus Israel habebat in terra promissionis annos septingentos decem et octo. Ex quibus viginti septem pertinent ad Jesum Nave, deinde ad tempus judicum trecenti viginti novem. Ex quo autem ibi reges esse cœperant, anni erant trecenti sexaginta duo. Et rex tunc erat in Juda, cujus nomen erat Achaz, vel, sicut alii computant, qui ei successit Ezechias, quem quidem constat optimum

contemporain de Romulus. En ce temps, Osée venait de saisir le sceptre d'Israël.

XXIII. C'est à cette époque que plusieurs rapportent les prédictions de la sibylle d'Erythra. Varron prétend qu'il y eut plusieurs sibylles. Cette sibylle d'Erythra a rendu, sur Jésus-Christ, certains témoignages évidents. Nous les avons lus, en vers d'une mauvaise latinité et se tenant à peine sur leurs pieds, grâce à l'inhabileté de l'interprète inconnu, comme je l'ai su depuis. Car l'illustre Flaccianus, qui fut même proconsul, cet homme si remarquable par la facilité de son éloquence et l'étendue de son savoir, dans un entretien sur Jésus-Christ, nous représenta un exemplaire grec qu'il nous dit être le recueil des vers de la sybille d'Erythra, et appela notre attention sur certain passage où les premières lettres de chaque vers, réunies ensemble, offraient au lecteur ces mots : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱος Σωτήρ ; c'est-à-dire : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. » Or ces vers, dont les premières lettres forment le sens que nous disons, suivant une autre interprétation en vers latins réguliers, énoncent cette prophétie : « Signe du jugement ! la terre se couvrira d'une sueur glacée. Le roi des siècles va descendre du ciel, et c'est dans sa chair qu'il comparaît pour juger l'univers. Et Dieu se montre aux yeux de l'incrédule et du fidèle, dans sa gloire

et pissimum regem Romuli regnasse temporibus. In ea vero hebraici populi parte quæ appellabatur Israel, regnare cœperat Osee.

XXIII. Eodem tempore nonnulli sibyllam Erythræam vaticinatam ferunt. Sibyllas autem Varro prodidit plures fuisse, non unam. Hæc sane Erythræa sibylla quædam de Christo manifesta conscripsit : quod etiam nos prius in latina lingua versibus male latinis et non stantibus legimus, per nescio cujus interpretis imperitiam, sicut post cognovimus. Nam vir clarissimus Flaccianus, qui etiam proconsul fuit, homo facillimæ facundiæ multæque doctrinæ, cum de Christo colloqueremur, græcum nobis codicem protulit, carmina esse dicens sibyllæ Erythrææ, ubi ostendit quodam loco in capitibus versuum ordinem litterarum ita se habentem, ut hæc in eo verba legerentur, Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ : quod est latine : *Jesus Christus Dei Filius Salvator*. Hi autem versus quorum primæ litteræ istum sensum ; quem diximus, reddunt, sicut eos quidam latinis et stantibus versibus est interpretatus, hoc continent :

Judicii signum tellus sudore madescet.
E cœlo Rex adveniet per secla futurus :
Scilicet in carne præsens ut judicet orbem.
Unde Deum cernent incredulus atque fidelis
Celsum cum sanctis, ævi jam termino in ipso.
Sic animæ cum carne aderunt, quas judicat ipse ;

avec ses saints, au dernier terme des âges. Et les âmes paraissent aussi revêtues de leur chair, à son tribunal, quand la terre demeure inculte et ensevelie sous les ronces. Les hommes rejettent loin d'eux leurs idoles et leurs trésors. Le feu va dévorer la terre, et, gagnant la mer et le ciel, briser les portes du sombre Averne. Une pure lumière revêtira les corps des saints, et les coupables seront livrés à d'éternelles flammes. Découvrant ses actes cachés, chacun révélera les secrets de son cœur; Dieu ouvrira les consciences à la lumière. C'est l'heure des gémissements, l'heure où tous grinceront les dents. Le soleil est déchu de sa gloire, et le chœur des astres s'éteint. Le soleil disparaît, le rayon de la lune est éclipsé. Les collines tombent, les vallées s'élèvent de leurs profondeurs. Rien n'apparaît plus dans les choses de l'homme, de haut ni d'altier. Déjà les montagnes et les espaces azurés de la mer descendent au niveau des plaines. Tout cesse; la terre est brisée. Le feu dévore les fontaines et les fleuves. Alors, du haut des cieux, la trompette fait planer sur le monde un son lugubre dont le gémissement annonce la catastrophe lamentable et la diversité des supplices. La terre s'entr'ouvrant laisse voir le chaos du Tartare. Là, tous les rois, jusqu'au dernier, vont paraître devant le Seigneur; les cieux versent un torrent de feu et de soufre. » Dans ces vers latins,

♓ Cum jacet incultus densis in vepribus orbis.
♑ Rejicient simulacra viri, cunctam quoque gazam :
♐ Exuret terras ignis, pontumque polumque
♈ Inquirens, tetri portas effringet Averni.
♌ Sanctorum sed enim cunctæ lux libera carni
♍ Tradetur, sontes æterna flamma cremabit.
♎ Occultos actus retegens, tunc quisque loquetur
♌ Secreta, atque Deus reserabit pectora luci.
♉ Tunc erit et luctus, stridebunt dentibus omnes.
♐ Eripitur solis jubar, et chorus interit astris.
♎ Volvetur cœlum, lunaris splendor obibit.
♑ Dejiciet colles, valles extollet ab imo.
♑ Non erit in rebus hominum sublime vel altum.
♈ Jam æquantur campis montes, et cærula ponti
♎ Omnia cessabunt, tellus confracta peribit.
♌ Sic pariter fontes torrentur, fluminaque igni.
♌ Sed tuba tum sonitum tristem demittet ab alto
♋ Orbe, gemens facinus miserum variosque labores :
♈ Tartareumque chaos monstrabit terra dehiscens.
♓ Et coram hic Domino reges sistentur ad unum.
♑ Recidet e cœlis ignisque et sulphuris amnis

tant bien que mal traduits du grec, le sens que forme la réunion des lettres initiales ne peut se retrouver quand le vers commence par la lettre Υ, faute d'un synonyme latin qui commence par cette lettre ; ces vers défectueux sont au nombre de trois : le cinquième, le dix-huitième, le dix-neuvième. Que si cependant nous rassemblons les lettres initiales de chaque vers, moins celles de ces trois vers auxquelles nous nous souviendrons de substituer l'Υ, comme si chacun de ces vers commençait par cette lettre, nous lisons cinq mots, grecs et non latins, dont voici le sens : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. » De plus, ce passage se compose de vingt-sept vers, nombre qui représente le cube de trois. Car trois répété trois fois font neuf; et neuf répétés à leur tour trois fois, pour élever la figure de largeur en hauteur, font vingt-sept. Or de ces cinq mots grecs : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱος Σωτήρ, ou : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, si l'on rassemble les premières lettres, on forme le mot Ἰχθύς : poisson, nom mystique de Jésus-Christ, qui a pu dans les abîmes de notre mortalité, comme dans les profondeurs de la mer, demeurer vivant, c'est-à-dire exempt de péché.

Quant à cette sibylle d'Erythra, ou de Cumes suivant quelques-uns, son poème, dont je n'ai cité qu'un petit nombre de vers, ne rend aucun hommage à ces dieux, créatures du

In his latinis versibus de græco utcumque translatis, ibi non potuit ille sensus occurrere, qui fit cum litteræ, quæ sunt in eorum capitibus, connectuntur, ubi Υ littera in græco posita est : quia non potuerunt verba latina inveniri, quæ ab eadem littera inciperent, et sententiæ convenirent. Hi autem sunt versus tres, quintus et octavus decimus et nonus decimus. Denique si litteras quæ sunt in capitibus omnium versuum connectentes, horum trium quæ scriptæ sunt non legamus, sed pro eis Υ litteram, tanquam in eisdem locis ipsa sit posita, recordemur, exprimitur in quinque verbis : *Jesus Christus Dei Filius Salvator;* sed cum græce hoc dicitur, non latine. Et sunt versus viginti et septem, qui numerus quadratum ternarium solidum reddit. Tria enim ter ducta fiunt novem : et ipse novem si ter ducantur, ut ex lato in altum figura consurgat, ad viginti septem perveniunt. Horum autem græcorum quinque verborum, quæ sunt : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, quod est latine : *Jesus Christus Dei Filius Salvator*, si primas litteras jungas, et Ἰχθύς, id est Piscis, in quo nomine mystice intelligitur Christus, eo quod in hujus mortalitatis abysso velut in aquarum profunditate vivus, hoc est sine peccato, esse potuerit.

Hæc autem Sibylla sive Erythræa, sive, ut quidam magis credunt, Cumæa, ita nihil habet in toto carmine suo, cujus exigua ista particula est quod ad deorum falsorum sive factorum cultum pertineat, quin imo ita

mensonge ou de l'homme; que dis-je; elle s'élève avec tant de force contre eux et contre leurs adorateurs qu'elle pourrait être mise au nombre des enfants de la Cité de Dieu. Lactance aussi a inséré dans son ouvrage certaines prédictions de la sibylle sur Jésus-Christ. Il ne dit pas quelle est cette sibylle; mais ces citations éparses chez lui, courtes et fréquentes, j'ai cru devoir les réunir pour en former un tout plus étendu.

« Il tombera, dit la Sibylle, entre les mains injustes des infidèles; leurs mains incestueuses donneront des soufflets à Dieu, et leur bouche impure le couvrira d'une salive empoisonnée. Lui se contentera de présenter aux verges son dos innocent. Il recevra des soufflets en silence, afin que nul ne reconnaisse quel Verbe il est, d'où il vient, afin qu'il parle aux Enfers et soit couronné de la couronne d'épines. Ils présentent le fiel à sa faim, et à sa soif le vinaigre; ils dressent un festin d'inhospitalité. Insensée! tu n'as pas reconnu ton Dieu qui se joue de la raison des mortels, et tu l'as couronné d'épines, et tu l'abreuves d'un fiel amer! Le voile du Temple se déchire, et, au milieu du jour, une ténébreuse nuit de trois heures se répand. Il meurt de mort et s'endort d'un sommeil de trois jours. Et revenu des Enfers, le premier, il reparaît à la lumière, il montre en lui-même aux élus les prémices de la résurrection. »

Tels sont les textes sibyllins que Lactance cite par fragments suivant l'ordre des preuves qu'il veut établir; textes

etiam contra eos et contra cultores eorum loquitur, ut in eorum numero deputanda videatur, qui pertinent ad Civitatem Dei. Inserit etiam Lactantius operi suo quædam de Christo vaticinia Sibyllæ, quamvis non exprimat cujus. Sed quæ ipse singillatim posuit, ego arbitratus sum conjuncta esse ponenda, tanquam unum sit prolixum, quæ ille plura commemoravit et brevia. *In manus iniquas*, inquit, *infidelium postea veniet : dabunt autem Deo alapas manibus incestis, et impurato ore exspuent venenatos sputus : dabit vero ad verbera simpliciter sanctum dorsum. Et colaphos accipiens tacebit, ne quis agnoscat, quod verbum, vel unde venit ut inferis loquatur, et corona spinea coronetur. Ad cibum autem fel, et ad sitim acetum dederunt; inhospitalitatis hanc monstrabant mensam. Ipsa enim insipiens tuum Deum non intellexisti, ludentem mortalium mentibus; sed spinis coronasti, et horridum fel miscuisti. Templi vero velum scindetur : et medio die nox erit tenebrosa nimis in tribus horis. Et morte morietur tribus diebus somno suscepto : et tunc ab inferis regressus ad lucem veniet primus, resurrectionis principio revocatis ostenso.* Ista Lactantius carptim per intervalla disputationis suæ, sicut ea poscere videbantur, quæ probare intenderat, adhibuit testimonia

que nous recueillons en faisceau et sans interruption, ayant soin seulement de distinguer les lettres initiales, pourvu que dans la suite les écrivains ne négligent pas de les maintenir. Selon quelques auteurs, la sibylle d'Erythra vivait non pas au temps de Romulus, mais à l'époque de la guerre de Troie.

XXIV. Sous le règne de ce même Romulus, vécut, dit-on, Thalès de Milet, l'un des Sept Sages, qui, depuis les poètes théologiens, dont Orphée est le plus célèbre, furent appelés Σοφοί, c'est-à-dire : « Sages ». C'est vers ce temps que les dix tribus d'Israël, vaincues par les Chaldéens, sont emmenées captives, tandis que les deux tribus de Juda, dont Jérusalem est la capitale, demeurent en Judée. Romulus mort, et à jamais disparu, les Romains (qui l'ignore?) l'élèvent au rang des Dieux : usage aboli depuis longtemps, et que ramène, dans la suite, la flatterie et non l'erreur, au temps des Césars. Aussi Cicéron fait-il à Romulus un immmense titre de gloire d'avoir mérité de tels honneurs, non en ces temps de grossièreté et d'ignorance, où il était si facile de tromper les hommes, mais déjà à une époque de culture et de civilisation, bien que la subtile et captieuse loquacité des philosophes n'eût pas encore fait irruption de toutes parts. Mais si les époques suivantes ne placent pas des morts sur les autels, on ne laisse pas toutefois d'honorer comme dieux, et

Sibyllina, quæ nos nihil interponentes, sed in unam seriem connexa ponentes, solis capitibus, si tamen scriptores deinceps ea servare non negligant, distinguenda curavimus. Nonnulli sane Erythræam sibyllam, non Romuli, sed belli trojani tempore fuisse scripserunt.

XXIV. Eodem Romulo regnante Thales Milesius fuisse perhibetur, unus e septem Sapientibus, qui post theologos poetas, in quibus Orpheus maxime omnium nobilitatus est, Σοφοί appellati sunt, quod est latine Sapientes. Per idem tempus decem tribus, quæ in divisione populi vocatæ sunt Israel, debellatæ a Chaldæis, et in eas terras captivæ ductæ sunt, remanentibus in Judæa terra duabus illis tribubus, quæ nomine Judæ vocabantur, sedemque regni habebant Jerusalem. Mortuum Romulus, cum et ipse non comparuisset, in deos, quod et vulgo notissimum est, retulere Romani; quod usque adeo, fieri jam desierat, nec postea nisi adulando, non errando, factum est temporibus Cæsarum, ut Cicero magnis Romuli laudibus tribuat, quod non rudibus et indoctis temporibus, quando facile homines fallebantur, sed jam expolitis et eruditis meruerit hos honores; quamvis nondum efferbuerat ac pullulaverat philosophorum subtilis et acuta loquacitas. Sed etiamsi posteriora tempora deos homines mortuos non instituerunt, tamen ab antiquis institutos colere ut deos et habere non

de tenir pour tels, les dieux d'institution antique. Que dis-je? Par les idoles inconnues aux anciens, on ajoute l'attrait d'une folle et sacrilège superstition : puissance des esprits impurs et de leurs trompeurs oracles sur le cœur des hommes! Le siècle est déjà trop éclairé pour prêter des crimes aux dieux; et cependant, à la faveur des jeux scéniques, on se laisse précipiter dans l'adoration de ces dieux du mensonge! A Romulus succède Numa, qui, ayant pourvu Rome d'une infinité de faux dieux, n'eut pas lui-même, après sa mort, l'honneur d'être admis au nombre de ces dieux, comme si dans ce ciel où il avait entassé les divinités il n'eût pu trouver une place. C'est à l'époque où il régnait à Rome et au commencement du règne de Manassès chez les Hébreux, ce prince impie qui mit à mort le prophète Isaïe, que l'on rapporte le temps où vivait la sibylle de Samos.

XXV. Sedechias régnait chez les Hébreux et chez les Romains, Tarquin l'Ancien, successeur d'Ancus Martius, quand le peuple juif fut emmené captif à Babylone, après la ruine de Jérusalem et du temple bâti par Salomon. Catastrophe prédite par les prophètes, lorsqu'ils reprochaient aux Juifs leurs iniquités et leurs impiétés; et surtout par Jérémie, qui même en avait marqué l'année. Vers cette époque vivait Pittacus de Mitylène, l'un des Sept Sages; et Eusèbe rapporte au temps de la captivité celui où vivaient les cinq autres, qui,

destiterunt : quin etiam simulacris, quæ veteres non habebant, auxerunt vanæ atque impiæ superstitionis illecebram, id efficientibus immundis in eorum corde dæmonibus, per fallacia quoque oracula decipientibus, ut fabulosa etiam crimina deorum, quæ jam urbaniore seculo non fingebantur, per ludos tamen in eorumdem falsorum numinum obsequium turpiter agerentur. Regnavit deinde Numa post Romulum, qui cum illam civitatem putaverit deorum profecto falsorum numerositate muniendam, in eamdem turbam referri mortuus ipse non meruit, tanquam ita putatus sit cœlum multitudine numinum constipasse, ut locum ibi reperire non posset. Hoc regnante Romæ, et apud Hebræos initio regni Manasse, a quo impio rege propheta Isaias perhibetur occisus, Samiam fuisse sibyllam ferunt.

XXV. Regnante vero apud Hebræos Sedechia, et apud Romanos Tarquinio Prisco, qui successerat Anco Martio, ductus est captivus in Babyloniam populus Judæorum, eversa Jerusalem et templo illo a Salomone constructo. Increpantes enim eos prophetæ de iniquitatibus et impietatibus suis, hæc eis ventura prædixerant, maxime Jeremias, qui etiam numerum definivit annorum. Eo tempore Pittacus Mitylenæus, alius e septem Sapientibus, fuisse perhibetur. Et quinque ceteros, qui ut septem nume-

avec Thalès, dont nous venons de parler, et Pittacus, forment les Sept Sages, c'est-à-dire Solon d'Athènes, Chilon de Lacédémone, Périandre de Corinthe, Cléobule de Lindos, et Bias de Prième. Tous sept, appelés Sages, parurent après les poètes théologiens. Leur genre de vie les élevait à certains égards au-dessus des autres hommes; on leur doit quelques préceptes de morale resserrés en de courtes sentences. Ils n'ont point laissé à la postérité d'autre monument, Solon excepté, qui donna, dit-on, plusieurs lois aux Athéniens. Thalès se livra à l'étude de la nature; il a laissé des traités dépositaires de sa doctrine. D'autres physiciens brillèrent encore à cette époque de la captivité de Babylone : Anaximandre, Anaximènes et Xénophanes. C'est aussi le siècle de Pythagore, qui le premier porta le nom de philosophe.

XXVI. Vers ce temps, Cyrus, roi des Perses, qui étendait son sceptre sur les Chaldéens et les Assyriens, relâchant un peu la chaîne des Juifs, en renvoya cinquante mille en Judée pour rebâtir le temple. Mais ils en jetèrent seulement les premières assises et dressèrent un autel. Interrompue par les incursions des ennemis, l'œuvre fut différée jusqu'à Darius. A cette époque arrivèrent les événements racontés dans le livre de Judith, que les Juifs n'ont pas admis dans le canon des Ecritures. Ainsi, sous Darius, roi des Perses, les soixante-

rentur, Thaleti, quem supra commemoravimus, et huic Pittaco adduntur, eo tempore fuisse scribit Eusebius, quo captivus Dei populus in Babylonia tenebatur. Hi sunt autem, Solon Atheniensis, Chilo Lacedæmonius, Periander Corinthius, Cleobulus Lindius, Bias Prienæus. Omnes hi septem appellati Sapientes post poetas theologos claruerunt, quia genere vitæ quodam laudabili præstabant hominibus ceteris, et morum nonnulla præcepta sententiarum brevitate complexi sunt. Nihil autem monumentorum, quod ad litteras attinet, posteris reliquerunt, nisi quod Solon quasdam leges Atheniensibus dedisse perhibetur; Thales vero physicus fuit, et suorum dogmatum libros reliquit. Eo captivitatis judaicæ tempore, et Anaximander, et Anaximenes, et Xenophanes physici claruerunt. Tunc et Pythagoras, ex quo cœperunt appellari philosophi.

XXVI. Per idem tempus Cyrus rex Persarum, qui etiam Chaldæis et Assyriis imperabat, relaxata aliquanta captivitate Judæorum, quinquaginta millia hominum ex eis ad instaurandum templum regredi fecit. A quibus tantum prima cœpta fundamina, et altare constructum est. Incursantibus autem hostibus, nequaquam progredi ædificando valuerunt, dilatumque opus est usque ad Darium. Per idem tempus etiam illa sunt gesta, quæ conscripta sunt in libro Judith : quem sane in canone Scripturarum Judæi non recepisse dicuntur. Sub Dario ergo rege Persarum impletis septua-

dix années prédites par le prophète Jérémie étant révolues, les Juifs délivrés de leurs fers sont rendus à la liberté. C'est l'époque où, chez les Romains, régnait Tarquin, leur septième roi. Il est chassé. Les Romains s'affranchissent aussi de la domination de leurs rois. Jusqu'alors le peuple d'Israël eut des prophètes : mais, eu égard à leur nombre, il en est peu dont les écrits soient reçus comme canoniques, tant par les Juifs que par nous. J'ai promis, en terminant le livre précédent, de dire quelques mots sur ce sujet; il est temps de tenir parole.

XXVII. Donc, pour bien préciser le temps où ils vivaient, remontons un peu plus haut. Au début du livre du prophète Osée, le premier des douze, il est écrit : « Voici la parole du Seigneur à Osée, du temps d'Ozias, de Joathan, d'Achaz et d'Ezéchias, roi de Juda. » Amos écrit aussi qu'il a prophétisé du temps d'Ozias; il ajoute encore Jéroboam, roi d'Israël, qui vivait à cette époque. Isaïe, fils du prophète Amos, ou, ce qui est le plus probable, d'un autre qui, sans être prophète, portait le même nom, inscrit en tête de son livre ces quatre rois que nomme Osée, et commence aussi par déclarer qu'il a prophétisé de leur temps. Michée marque l'époque de ses prophéties après Ozias, car il nomme les trois rois ses successeurs qu'Osée a nommés : Joathan, Achaz et Ezéchias. Tels sont les prophètes qui, d'après leur propre témoignage,

ginta annis, quos Jeremias propheta prædixerat, reddita est Judæis soluta captivitate libertas, regnante Romanorum septimo rege Tarquinio. Quo expulso etiam ipsi a regum suorum dominatione liberi esse cœperunt. Usque ad hoc tempus prophetas habuit populus Israel : qui cum multi fuerint, paucorum et apud Judæos et apud nos canonica scripta retinentur. De quibus me aliqua positurum esse promisi in hoc libro, cum clauderem superiorem, quod jam video esse faciendum.

XXVII. Tempora igitur eorum ut possimus advertere, in anteriora paululum recurramus. In capite libri Osee prophetæ, qui primus in duodecim ponitur, ita scriptum est : *Verbum Domini quod factum est ad Osee in diebus Oziæ, et Joathan, et Achaz, et Ezechiæ regum Juda.* Amos quoque diebus regis Oziæ prophetasse se scribit : addit etiam Jeroboam regem Israel, qui per eosdem dies fuit. Necnon Isaias filius Amos, sive supradicti prophetæ, sive, quod magis perhibetur, alterius qui non propheta eodem nomine vocabatur, eosdem reges quatuor quos posuit Osee, in capite libri sui ponit, quorum diebus se prophetasse præloquitur. Michæas etiam eadem suæ prophetiæ commemorat tempora post dies Oziæ. Nam tres qui sequuntur reges nominat, quos et Osee nominavit, Joathan, et Achaz, et Ezechiam. Hi sunt quos eodem tempore simul prophetasse ex eorum

parurent à la même époque. Il faut ajouter Jonas, sous le règne du même Ozias, et Johel, quand déjà régnait Joathan, successeur d'Ozias. Mais c'est dans les chronologistes, et non dans leurs écrits, muets à cet égard, que nous avons trouvé l'époque où ils vivaient. Or cette période s'étend depuis Procas, roi des Latins, ou son prédécesseur, Aventinus, jusqu'au roi Romulus, qui ouvre l'ère de Rome, ou même jusqu'au commencement du règne de son successeur, Numa Pompilius. En effet le règne d'Ezéchias, roi de Juda, se prolonge jusqu'à cette époque. C'est donc en cet espace de temps que ces sources de prophéties jaillirent à la fois, alors que l'empire des Assyriens finit et que celui des Romains commence. Comme en effet, à l'origine de l'empire des Assyriens, Abraham s'est rencontré, à qui furent confiées les promesses évidentes de la bénédiction des peuples en sa postérité, il faut aussi qu'elles se répandent à la naissance de la Babylone d'Occident ; car sous son empire doit naître Jésus-Christ, en qui s'accompliront les oracles des prophètes, dont les paroles et les écrits attestent ce sublime avènement. Car, depuis les rois, les prophètes ne manquèrent presque jamais au peuple d'Israël et ne parurent d'abord que dans l'intérêt de ce peuple. Mais l'ère des prophéties moins obscure, et qui s'adressent aux nations, devait s'ouvrir avec l'ère de Rome, future souveraine des nations.

litteris invenitur. His adjungitur Jonas eodem Ozia rege regnante, et Joel cum jam regnaret Joathan, qui successit Oziæ. Sed istorum prophetarum duorum tempora in chronicis, non in eorum libris potuimus invenire, quoniam de suis diebus tacent. Tenduntur autem hi dies a rege Latinorum Proca, sive superiore Aventino, usque ad regem Romulum jam Romanorum, vel etiam usque ad regni primordia successoris ejus Numæ Pompilii : Ezechias quippe rex Juda eo usque regnavit; ac per hoc per ea tempora isti velut fontes prophetiæ pariter eruperunt, quando regnum defecit assyrium, cœpitque romanum : ut scilicet quemadmodum regni Assyriorum primo tempore exstitit Abraham, cui promissiones apertissimæ fierent in ejus semine benedictionis omnium gentium; ita occidentalis Babylonis exordio, qua fuerat Christus imperante venturus, in quo implerentur illa promissa oracula prophetarum, non solum loquentium, verum etiam scribentium in tantæ rei futuræ testimonium solverentur. Cum enim prophetæ nunquam fere defuissent populo Israel, ex quo ibi reges esse cœperunt, in usum tantummodo eorum fuere, non gentium : quando autem ea scriptura manifestius prophetica condebatur, quæ gentibus quandoque prodesset, tunc oportebat inciperet, quando condebatur hæc civitas, quæ gentibus imperaret.

XXVIII. Le prophète Osée, dans sa profondeur, se laisse difficilement pénétrer. Mais je dois lui emprunter quelques passages, et, suivant ma promesse, les rapporter ici : « Il arrivera, dit-il, qu'à l'endroit même où il leur est dit : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés aussi les enfants du Dieu vivant. » Prophétie de la vocation des Gentils qui d'abord n'appartenaient pas à Dieu, et c'est en ce sens que les Apôtres l'ont entendu ; et comme le peuple des Gentils est aussi spirituellement au nombre des enfants d'Abraham, et par conséquent appelé avec raison Israël, le prophète ajoute : « Et les enfants de Juda et d'Israël se rassembleront en un seul pays; et ils se rangeront sous un même chef, et ils s'élèveront au-dessus de la terre. » Expliquer ce passage, ce serait affadir les paroles du prophète. Qu'on se rappelle toutefois la pierre angulaire et les deux murailles, l'une composée des Juifs, l'autre des Gentils; qu'on reconnaisse l'une sous le nom de Juda, l'autre sous le nom d'Israël, toutes deux en un même corps, s'appuyant sur un même chef, et s'élevant de terre. Quant à ces Israélistes charnels qui maintenant ne veulent pas croire en Jésus-Christ, le même prophète annonce qu'ils croiront un jour en lui, c'est-à-dire leurs enfants (parce qu'en mourant ils passeront à leur tour) ; « les enfants d'Israël, dit le prophète, demeureront longtemps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans sacerdoce, sans prophétie ». Qui ne reconnaît ici l'état présent des Juifs? Mais écoutons ce qu'il ajoute : « Et plus tard, les enfants

XXVIII. Osee igitur propheta, quanto profundius quidem loquitur, tanto operosius penetratur. Sed aliquid inde sumendum est, et hic ex nostra promissione ponendum. *Et erit*, inquit, *in loco quo dictum est eis : Non populus meus vos, vocabuntur et ipsi filii Dei vivi.* Hoc testimonium propheticum de vocatione populi Gentium, qui prius non pertinebat ad Deum, etiam Apostoli intellexerunt. Et quia ipse quoque populus Gentium spiritualiter est in filiis Abrahæ, ac per hoc recte dicitur Israel, propterea sequitur, et dicit : *Et congregabuntur filii Juda et filii Israel in idipsum, et ponent sibimet principatum unum, et adscendent a terra.* Hoc si adhuc velimus exponere, eloquii prophetici obtundetur sapor. Recolatur tamen lapis ille angularis, et duo illi parietes, unus ex Judæis, alter ex Gentibus; ille nomine filiorum Juda, iste nomine filiorum Israel; eidem uni principatui suo in idipsum innitentes, et adscendentes agnoscantur a terra. Istos autem carnales Israelitas, qui nunc nolunt credere in Christum, postea credituros, id est, filios eorum (nam utique isti in suum locum moriendo transibunt), idem propheta testatur, dicens : *Quoniam diebus multis sedebunt filii Israel sine rege, sine principe, sine sacrificio, sine altari, sine sacerdotio, sine manifestationibus.* Quis non videat, nunc sic esse Judæos ? Sed quid

d'Israël reviendront, et ils chercheront le Seigneur leur Dieu, et David, leur roi; et ils s'étonneront dans le Seigneur et dans ses bienfaits, aux derniers jours. » Rien de plus clair que cette prophétie, où David représente évidemment Jésus-Christ, « né, dit l'Apôtre, selon la chair, de la race de David ». Le même prophète prédit aussi la résurrection de Jésus-Christ le troisième jour, avec une profondeur digne d'un tel mystère, quand il dit : « Il nous guérira après deux jours, et nous ressusciterons le troisième. » C'est suivant cette parole que l'Apôtre nous dit : « Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, cherchez les choses d'en haut. » Amos prophétise sur ce sujet : « Israël, dit-il, prépare-toi à invoquer ton Dieu, car c'est moi qui fais gronder le tonnerre et qui crée les vents, et annonce aux hommes leur Christ. » Et ailleurs : « En ce jour, dit-il, je relèverai la tente de David, qui est tombée, je relèverai de lui tout ce qui est tombé, je rétablirai et reconstruirai toutes ses ruines, comme au jour du siècle; en sorte que le reste des hommes me recherchent, et toutes les nations qui seront appelées de mon nom, dit le Seigneur; et il fait comme il dit. »

XXIX. Le prophète Isaïe n'est pas du nombre des douze petits prophètes, ainsi appelés parce qu'ils ont peu écrit en comparaison de ceux qui doivent le nom de grands prophètes à l'étendue de leurs prophéties. Entre ces derniers

adjungat, audiamus : *Et postea*, inquit, *revertentur filii Israel, et inquirent Dominum Deum suum, et David regem suum : et stupescent in Domino, et in bonis ipsius, in novissimis diebus.* Nihil est ista prophetia manifestius, cum David regis nomine significatus intelligatur Christus, *qui factus est*, sicut dicit Apostolus, *ex semine David secundum carnem.* Prænuntiavit iste propheta etiam tertio die Christi resurrectionem futuram, sicut eam prophetica altitudine prænuntiari oportebat, ubi ait : *Sanabit nos post biduum, in die tertio resurgemus.* Secundum hoc enim nobis dicit Apostolus : *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite.* Amos quoque de rebus talibus sic prophetat : *Præpara*, inquit, *te, ut invoces Deum tuum Israel; quia ecce ego firmans tonitruum, et creans spiritum, et annuntians in hominibus Christum suum.* Et alio loco : *In illa die*, inquit, *resuscitabo tabernaculum David quod cecidit, et reædificabo quæ ceciderunt ejus, et destructa ejus resuscitabo et reædificabo ea, sicut dies seculi; ita ut exquirant me residui hominum, et omnes gentes in quibus invocatum est nomen meum super eos, dicit Dominus faciens hæc.*

XXIX. Isaias propheta non est in libro duodecim prophetarum, qui propterea dicuntur minores, quia sermones eorum sunt breves, in eorum comparatione qui majores ideo vocantur, quia prolixa volumina condiderunt : ex quibus est hic Isaias, quem propter eadem prophetiæ tempora

est Isaïe, que je joins aux deux précédents comme ayant prophétisé à la même époque. Or, parmi les anathèmes dont il poursuit les iniquités, les préceptes de justice qu'il donne et les menaces qu'il porte contre le peuple pécheur, Isaïe contient beaucoup plus de circonstances prophétiques que les autres relativement à Jésus-Christ et à l'Église, c'est-à-dire relativement au roi et à la cité qu'il fonde ; en sorte que quelques-uns l'appellent plutôt évangéliste que prophète. Mais, pour hâter la fin de cet ouvrage, je ne citerai ici qu'un passage entre beaucoup d'autres, celui où, parlant en la personne de Dieu le Père, il dit : « Et mon serviteur aura l'intelligence, il sera élevé au faîte de la grandeur et de la gloire. Comme plusieurs seront dans la stupeur à cause de toi, ta beauté et ta gloire seront aussi sans éclat aux yeux des hommes : ainsi il sera un objet d'étonnement pour les nations, et les rois demeureront en silence, car ceux à qui il n'est point annoncé le voient, ceux qui n'ont rien ouï dire de lui le reconnaissent. Seigneur, qui a cru à notre parole? A qui le bras du Seigneur s'est-il révélé? Nous bégayions devant lui comme l'enfant; notre langue est comme une racine dans une terre sans eau. Il est dépourvu de gloire et de beauté. Et nous l'avons vu, il n'avait ni grâce ni majesté. Son extérieur était sans éclat, plus infime que celui du dernier des hommes. Homme en butte aux coups, et qui sait ce que c'est que souffrir. Il détourne sa face, et on l'accable d'outrages et de mépris. C'est lui qui porte nos péchés et qui

subjungo supradictis duobus. Isaias ergo inter illa quæ arguit iniqua, et justa præcepit, et peccatori populo mala futura prædixit, etiam de Christo, et Ecclesia hoc est de Rege et eaquam condidit civitate, multo plura quam ceteri prophetavit : ita ut a quibusdam evangelista, quam propheta potius diceretur. Sed propter rationem operis terminandi, unum de multis hoc loco ponam. Ex persona quippe Dei Patris loquens : *Ecce*, inquit, *intelliget puer meus, et exaltabitur, et glorificabitur valde. Quemadmodum stupescent super te multi, ita gloria privabitur ab hominibus species tua et gloria tua ab hominibus : ita mirabuntur gentes multæ super eum, et continebunt reges os suum : quoniam quibus non est annuntiatum de illo, videbunt : et qui non audierunt, intelligent. Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui revelatum est ? Annuntiavimus coram illo, ut infans, ut radix in terra sitienti : non est species illi, neque gloria. Et vidimus eum, et non habebat speciem, neque decorem : sed species ejus sine honore, deficiens præ omnibus hominibus. Homo in plaga positus, et sciens ferre infirmitatem : quoniam aversa est facies ejus ; inhonoratus est, nec magni æstimatus est. Hic peccata nostra portat, et pro nobis dolet : et nos æstimavimus illum esse in*

souffre pour nous. Et nous l'avons cru dans la douleur, dans les plaies, dans l'affliction. Mais c'est pour nos péchés qu'il est blessé ; c'est pour nos péchés qu'il est faible. Il a fait l'apprentissage de notre paix ; et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Nous nous sommes égarés comme des brebis; chacun est sorti de sa voie : et c'est lui que le Seigneur a livré pour nos péchés; dans l'affliction, il n'a pas ouvert la bouche. Comme la brebis que l'on mène égorger, comme l'agneau sous le fer qui le tond, il est sans voix, il n'ouvre pas la bouche. L'ignominie de son jugement l'a élevé. Qui racontera sa génération ? Sa vie sera retranchée de la terre. Il est entraîné à la mort par les iniquités de mon peuple. Je donnerai les impies pour récompense de sa sépulture, et les riches pour prix de sa mort. Car il est pur d'iniquité; la malice n'est point sur ses lèvres ; et le Seigneur veut le guérir de ses blessures. Si vous donnez votre vie pour le péché, vous verrez une longue postérité. Le Seigneur veut ravir son âme à la douleur, lui montrer la lumière, former son intelligence, justifier le juste qui s'est fait le serviteur des autres, se chargeant de leurs péchés. C'est pourquoi plusieurs seront son héritage, et il partagera les dépouilles des forts, parce que sa vie a été dévouée à la mort, parce qu'il a été rangé parmi les pervers, qu'il a porté les crimes de plusieurs, et qu'il est mort pour leurs crimes. » Voilà ce que le prophète dit de Jésus-Christ.

Ce qui suit se rapporte à l'Eglise ; écoutons-le : « Réjouis-

dolore, et in plaga, et in afflictione. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, et infirmatus est propter peccata nostra. Eruditio pacis nostræ in eo : livore ejus nos sanati sumus. Omnes ut oves erravimus, homo a via sua erravit : et Dominus tradidit illum pro peccatis nostris : et ipse propter quod afflictus est, non aperuit os suum. Ut ovis ad immolandum ductus est, et ut agnus ante eum qui se tondet, sine voce, sic non aperuit os suum. In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit ? Quoniam tolletur de terra vita ejus. Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem. Et dabo malignos pro sepultura ejus, et divites pro morte ejus. Quoniam iniquitatem non fecit, nec dolum in ore suo : et Dominus vult purgare eum de plaga. Si dederitis pro peccato animam vestram, videbitis semen longævum : et Dominus vult auferre a dolore animam ejus, ostendere illi lucem, et formare intellectum, justificare justum bene servientem pluribus : et peccata eorum ipse portabit. Propterea ipse hæreditabit plures, et fortium dividet spolia : propter quod tradita est ad mortem anima ejus, et inter iniquos æstimatus est, et ipse peccata multorum portavit, et propter peccata eorum traditus est. Hæc de Christo.

Jam vero de Ecclesia, quod sequitur, audiamus : *Lætare*, inquit, *ste-*

toi, stérile ; éclate en cris de joie, toi qui n'étais pas mère, car la femme abandonnée a plus d'enfants que l'épouse heureuse. Agrandis le lieu de ta tente, et les voiles qui la couvrent. Ne ménage point l'espace, prolonge les câbles, affermis les pieux : va, étends-toi à droite et à gauche. Ta postérité aura les nations pour héritage, et elle habitera les cités désertes. Ne crains rien à cause de ta confusion présente ; ne rougis point à cause de ton opprobre, car tu oublieras à jamais cette confusion ; et la honte de ton veuvage passera de ton souvenir, parce que le Seigneur qui t'a créée a pour nom le Seigneur des armées, et que celui qui te délivre est le Dieu d'Israël, sur toute la terre. » C'en est assez. Certains passages voudraient sans doute être expliqués, mais il suffit des autres, je pense, dont l'évidence est telle qu'en dépit d'eux-mêmes nos ennemis les entendent.

XXX. Le prophète Michée, représentant Jésus-Christ sous la figure d'une haute montagne, parle ainsi : « Dans les derniers jours, la montagne du Seigneur apparaîtra au-dessus de la cime des montagnes, et elle dominera sur les collines, et les peuples accourront à elle, et les nations viendront en foule, s'écriant : Venez, montons sur la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob ; et il nous montrera sa voie, et nous marcherons dans ses sentiers ; car la loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem. Il exercera son jugement sur plusieurs peuples, et il châtiera des nations puissantes jusqu'aux plus lointaines contrées. » Ce

rilis, quæ non paris ; erumpe et clama, quæ non parturis : quoniam multi filii desertæ magis, quam ejus quæ habet virum. Dilata locum tabernaculi tui, et aulæarum tuarum : fige, noli parcere, prolonga funiculos tuos, et palos tuos conforta ; adhuc in dexteram et sinistram partem extende. Et semen tuum hæreditabit gentes ; et civitates desertas inhabitabis. Ne timeas, quoniam confusa es ; neque reverearis, quia exprobata es : quoniam confusionem æternam obliviscêris, et opprobrii viduitatis non eris memor. Quoniam Dominus faciens te, Dominus Sabaoth nomen ejus : et qui eruit te, ipse Deus Israel universæ terræ vocabitur, et cetera. Verum ista sint satis : et in eis sunt exponenda nonnula : sed sufficere arbitror quæ ita sunt aperta, ut etiam [illegible] intelligere cogantur inviti.

XXX. Michæas propheta Christum in figura ponens magni cujusdam montis, hæc loquitur : *Erit in novissimis diebus manifestus mons Domini paratus super vertices montium ; et exaltabitur super colles. Et festinabunt ad eum plebes, et ibunt gentes multæ, et dicens. Venite, adscendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob, et ostendet nobis viam suam, et ibimus in semitis ejus : quia ex Sion procedet lex, et verbum Domini ex Jerusalem. Et judicabit inter plebes multas, et redarguet gentes potentes usque in longinquum.*

prophète prédit le lieu de la naissance de Jésus-Christ : « Et toi, dit-il, Bethléem, maison d'Ephrata, tu es trop petite pour être rangée entre les villes de Juda qui envoient mille combattants ; et cependant c'est de toi que va sortir le prince d'Israël ; et sa sortie est dès le commencement et dès les premiers jours de l'éternité. C'est pourquoi Dieu abandonnera les siens jusqu'à l'époque où celle qui est en travail de l'enfantement enfantera, et où le reste de ses frères se réuniront aux enfants d'Israël. Et il demeurera, il contemplera et il paîtra son troupeau dans la puissance du Seigneur, et les siens glorifieront le nom du Seigneur leur Dieu, car sa grandeur éclatera jusqu'aux extrémités de la terre. »

Quant au prophète Jonas, il a prophétisé Jésus-Christ, moins par ses discours que par sa passion, pour ainsi dire : prophétie plus claire assurément que celle de la parole qui eût proclamé la mort et la résurrection du Sauveur. Car pourquoi est-il englouti dans les entrailles du monstre, et en est-il rejeté le troisième jour, sinon pour marquer Jésus-Christ sortant le troisième jour des abîmes de l'enfer ?

Joel nous entraînerait en de longs développements pour éclaircir tout ce qu'il prédit de Jésus-Christ et de l'Eglise. Cependant, il est un passage invoqué par les Apôtres eux-mêmes, quand, suivant la promesse de Jésus-Christ, l'Esprit saint descend d'en haut sur les fidèles assemblés ; ce passage, je ne puis le passer sous silence : « Et puis je répandrai mon esprit sur toute chair ; et vos fils et vos filles pro-

Prædicens iste propheta et locum in quo natus est Christus : *Et tu*, inquit, *Bethlehem domus Ephrata, minima es, ut sis in millibus Juda ; ex te mihi prodiet, ut sit in principem Israel ; et egressus ejus ab initio, et ex diebus æternitatis. Propterea dabit eos usque ad tempos parturientis pariet, et residui fratres ejus convertentur ad filios Israel. Et stabit, et videbit, et pascet gregem suum in virtute Domini, et in honore nominis Domini Dei sui erunt, quoniam nunc magnificabitur usque ad summum terræ.*

Jonas autem propheta non tam sermone Christum, quam sua quadam passione prophetavit, profecto apertius, quam si ejus mortem et resurrectionem voce clamaret. Utquid enim exceptus est ventre belluino, et die tertio redditus, nisi ut significaret Christum de profundo inferni die tertio rediturum ?

Joel omnia quæ prophetat, multis verbis compellit exponi, ut quæ pertinent ad Christum et Ecclesiam dilucescant. Unum tamen, quod etiam Apostoli commemoraverunt, quando in congregatos credentes Spiritus sanctus, sicut a Christo promissus fuerat, desuper venit, non prætermittam : *Et erit*, inquit, *post hæc, et effundam de Spiritu meo super omnem car-*

phétiseront ; vos vieillards auront des songes; vos jeunes gens, des visions : oui, en ces jours, je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes. »

XXXI. Trois des petits prophètes, Abdias, Nahum et Abacuc, ne disent rien du temps où ils ont prophétisé, et la chronologie d'Eusèbe et de Jérôme est muette à cet égard. Ils joignent, il est vrai, Abdias à Michée, mais non pas au même passage où, d'après le témoignage même des livres de Michée, ils déterminent l'époque de sa prophétie. Erreur qu'il faut sans doute imputer à une transcription négligente. Quant aux deux autres, nous n'avons pu les trouver mentionnés dans les ouvrages de chronologie que nous avons consultés. Cependant, comme ils sont compris dans le canon, nous ne les devons pas non plus passer sous silence. Abdias, le plus court de tous les prophètes, s'élève contre le peuple d'Idumée, ou des descendants d'Esaü, l'un des deux fils d'Isaac, petit-fils d'Abraham, cet aîné réprouvé de son père. Or, si par l'Idumée, en vertu de la figure qui prend la partie pour le tout, nous entendons les nations, nous pouvons appliquer à Jésus-Christ ce qu'il dit entre autres paroles : « Sur la montagne de Sion sera le salut de la sainteté » ; puis à la fin de cette même prophétie : « Et ceux qui ont été rachetés de la montagne de Sion montent pour défendre la montagne d'Esaü, et la domination va appartenir au Seigneur. » Car évidemment ceci s'est accompli lorsque ceux

nem : et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ ; et seniores vestri omnia somniabunt, et juvenes vestri visa videbunt : et quidem in servos meos et ancillas meas in illis diebus effundam de Spiritu meo.

XXXI. Tres prophetæ de minoribus, Abdias, Naum, Ambacum, nec sua tempora dicunt ipsi, nec in chronicis Eusebii et Hieronymi, quando prophetaverint, invenitur. Abdias enim positus est quidem ab eis cum Michæa, sed non eo loco, ubi notantur tempora, quando Michæam prophetasse ex ejus litteris constat : quod errore negligenter describentium labores alienos existimo contigisse. Duos vero alios commemoratos in codicibus chronicorum quos habuimus, non potuimus invenire : tamen quia canone continentur, nec ipsi oportet prætereantur a nobis. Abdias, quantum ad Scripturam ejus attinet, omnium brevissimus prophetarum, adversus Idumæam loquitur, gentem scilicet Esau, ex duobus geminis filiis Isaac, nepotibus Abrahæ, majoris illius reprobati. Porro si Idumæam modo locutionis, quo intelligitur a parte totum, accipiamus positam esse pro gentibus : de Christo agnoscere possumus quod ait inter cetera : *In monte autem Sion erit salus, et erit sanctum.* Et paulo post in fine ipsius prophetiæ : *Et adscendent*, inquit, *resalvati ex monte Sion, ut defendant montem Esau, et erit Domino regnum.* Apparet quippe id esse completum,

qui ont été rachetés de la montagne de Sion, c'est-à-dire les enfants de la Judée croyant en Jésus-Christ, et ici l'on reconnaît surtout les apôtres, montèrent pour défendre la montagne d'Esaü. Et comment l'ont-ils défendue, sinon par la prédication de l'Evangile, en sauvant ceux qui ont cru, les retirant de la puissance des ténèbres pour les transférer dans le royaume de Dieu? C'est ce qu'il marque expressément quand il ajoute : « Et la domination va appartenir au Seigneur. » En effet, la montagne de Sion signifie Judée, d'où sortiront dans l'avenir le salut et la sainteté, c'est-à-dire Jésus-Christ ; et la montagne d'Esaü, c'est l'Idumée, figure de l'Eglise des Gentils, qui, je le répète, a trouvé pour défenseurs les élus rachetés de la montagne de Sion, afin que la domination appartînt au Seigneur. Avant l'accomplissement, quoi de plus obscur que ceci? mais depuis, aux yeux de la foi, quoi de plus clair?

Le prophète Nahum, ou plutôt Dieu, par sa bouche, parle ainsi : « Je briserai les idoles taillées et de fonte, et j'en ferai ton sépulcre; car voici sur la montagne les pieds rapides du messager de la bonne nouvelle, du héraut de la paix. Juda, célèbre tes jours de fête; offre tes vœux, car il n'arrivera plus qu'ils tombent en vétusté. Tout est consommé, passé, aboli. Il monte, celui qui souffle sur ta face et qui te délivre de l'affliction. » Qui est monté des enfers, qui a, sur la face de Juda, c'est-à-dire des disciples juifs, soufflé l'Esprit-Saint? Qui? Nommez-le, vous qui vous

cum resalvati ex monte Sion, id est ex Judæa, credentes in Christum, qui præcipue agnoscuntur Apostoli, adscenderunt, ut defenderent montem Esau. Quomodo defenderent, nisi per Evangelii prædicationem salvos faciendo eos qui crediderunt, ut eruerentur de potestate tenebrarum, et transferrentur in regnum Dei ? Quod consequenter expressit addendo : *Et erit Domino regnum.* Mons enim Sion Judæam significat : ubi futura prædicta est salus, et sanctum, quod est Christus Jesus · mons vero Esau Idumæa est, per quam significata est Ecclesia gentium, quam defenderunt, sicut exposui, resalvati ex monte Sion, ut esset Domino regnum. Hoc obscurum erat, antequam fieret; sed factum quis non fidelis agnoscat?

Naum vero propheta, imor per illum Deus : *Exterminabo,* inquit, *sculptilia et conflatilia : ponam sepulturam tuam : quia veloces esse super montes pedes evangelizantis, et annuntiantis pacem. Celebra, Juda, dies festos tuos, redde vota tua ; quia jam non adjicient ultra, ut transeant in vetustatem. Consummatum est, consumptum est, ablatum est. Adscendit, qui insufflat in faciem tuam, eripiens te ex tribulatione.* Quis adscenderit ab inferis, et insufflaverit in faciem Judæ, hoc est Judæorum discipulorum, Spiritum

rappelez l'Evangile? Car ils appartiennent au **Nouveau Testament**, ceux dont les jours de fête sont renouvelés spirituellement, jusqu'à ne pouvoir plus vieillir. Or nous voyons déjà les idoles taillées et de fonte, les idoles des faux dieux brisées par l'Evangile et livrées à l'oubli comme à la tombe; et nous reconnaissons encore ici un accomplissement de cette prophétie.

Quant au prophète Abacuc, de quel autre avènement que de celui du Christ peut-il parler, lorsqu'il dit : « Le Seigneur me répondit : Ecris distinctement cette vision sur le buis, afin que le lecteur comprenne; car cette vision s'accomplira en son temps, à la fin, et ce ne sera pas en vain : s'il tarde, attends; car il vient, il vient sans retard. »

XXXII. Et dans la prière de son Cantique, à quel autre qu'à Jésus-Christ Notre-Seigneur dit-il : « Seigneur, j'ai entendu ce que vous m'avez fait entendre, et j'ai tremblé. Seigneur, j'ai considéré vos œuvres, et je suis demeuré dans l'épouvante. » Qu'est-ce à dire? Et n'est-ce pas l'ineffable surprise que lui inspire la merveille soudaine et nouvelle du salut des hommes, révélée à sa connaissance? « Vous serez reconnu au milieu de deux animaux » : qu'est-ce, sinon au milieu des deux Testaments, ou au milieu des deux larrons, ou au milieu de Moïse et d'Elie, conversant avec lui sur la montagne? « Voilà que les années approchent où vous serez reconu; le temps venu, vous serez dévoilé. » Parole qui se

sanctum, recolat qui meminit Evangelium. Ad novum enim Testamentum pertinent, quorum dies festi ita spiritualiter innovantur, ut in vetustatem transire non possint. Porro per Evangelium exterminata sculptilia et conflatilia, id est idola deorum falsorum, et oblivioni tanquam sepulturæ tradita jam videmus; et hanc etiam in hac re prophetiam completam esse cognoscimus.

Ambacum de quo alio, quam de Christi adventu, qui futurus fuerat, intelligitur dicere : *Et respondit Dominus ad me, et dixit : Scribe visum aperte in buxo; ut assequatur qui legit ea : quia adhuc visio ad tempus, et orietur in fine, et non in vacuum : si tardaverit, sustine eum; quia veniens veniet, et non morabitur?*

XXXII. In oratione autem sua cum Cantico, cui nisi Domino Christo dicit : *Domine, audivi auditionem tuam, et timui; Domine, consideravi opera tua, et expavi?* quid enim hoc est, nisi prænotitiæ, novæ, ac repentinæ salutis hominum ineffabilis admiratio? *In medio duorum animalium cognoscêris*, quid est, nisi aut in medio duorum Testamentorum, aut in medio duorum latronum, aut in medio Moysi et Eliæ cum eo in monte sermocinantium? *Deum appropinquant anni, cognoscêris; in adventu temporis ostendêris,*

passe de commentaire. « Lorsque mon âme sera troublée, dans votre colère, vous vous souviendrez de votre miséricorde. » N'est-ce pas qu'il personnifie en lui-même les Juifs; ceux de sa nation, pour qui le Sauveur, fidèle au souvenir de sa miséricorde, tandis que leur aveugle fureur le crucifie, intercède en disant : « Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » « Dieu viendra de Theman, et le saint de la montagne couverte d'ombres épaisses »; d'autres interprètes, à ce mot, « Theman », substituent « la région du midi ou de l'Afrique ». Le midi, c'est-à-dire l'ardeur de la charité et la splendeur de la vérité. Quant à « la montagne couverte d'ombres épaisses » : quoiqu'on puisse l'expliquer en plus d'un sens, je l'entendrais plus volontiers de la profondeur des Saintes Ecritures qui annoncent Jésus-Christ; car elles renferment de nombreux passages dont la sombre obscurité exerce l'intelligence qui s'y engage. Jésus-Christ sort de ces ténèbres quand l'intelligence sait l'y trouver. « Sa puissance a rempli les cieux, et la terre est pleine de sa gloire. » Qu'est-ce ? sinon cette parole du psaume : « O Dieu, montez au-dessus des cieux, et que votre gloire s'élève sur toute la terre. Sa splendeur sera comme la lumière. » Qu'est-ce à dire, sinon que sa renommée ouvrira les yeux des fidèles ? « Il a des cornes dans ses mains », qu'est-ce donc, sinon le trophée de la croix ? « C'est sur la base de la charité qu'il appuie sa force » ; ce qui est clair. « Le Verbe marche devant sa face et s'attache à ses pas. » N'est-ce pas

nec exponendum est. *In eo dum conturbata fuerit anima mea, in ira misericordiæ memor eris*, qui est, nisi quod Judæos in se transfiguravit, quorum gentis fuit, qui cum magna ira turbati crucifigerent Christum, ille misericordiæ memor dixit : *Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt ? Deus de Theman veniet, et sanctus de monte umbroso et condenso.* Quod hic dictum est : *de Theman veniet;* alii interpretati sunt *ab Austro*, vel *ab Africo :* per quod significatur meridies, id est fervor charitatis et splendor veritatis. Montem vero umbrosum atque condensum, quamvis multis modis possit intelligi, libentius acceperim Scripturarum altitudinem divinarum, quibus prophetatus est Christus. Multa quippe ibi umbrosa atque condensa sunt, quæ mentem quærentis exerceant. Inde autem venit, cum ibi eum, qui intelligit, invenit. *Operuit cœlos virtus ejus, et laudis ejus plena est terra*, quid est, nisi quod etiam in Psalmo dicitur : *Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua ? Splendor ejus ut lumen erit*, quid est, nisi Fama ejus credentes illuminabit ? *Cornua in manibus ejus sunt*, quid est, nisi, tropæum crucis ? *Et posuit charitatem firmam fortitudinis suæ*, nec exponendum est. *Ante faciem ejus ibit verbum, et prodiet in campum post pedes ejus*, quid est, nisi quod et

qu'avant sa venue il est prédit, et, depuis son départ, annoncé ? « Il s'est arrêté, et la terre s'est ébranlée » : n'est-ce pas « qu'il s'est arrêté » pour nous secourir, et que « la terre s'est ébranlée » pour croire? « Il a regardé, et son regard a desséché les nations. » En d'autres termes, il a eu pitié et il a inspiré le repentir aux peuples. « Les montagnes ont été brisées avec violence »; la superbe des grands a été abattue par la force des miracles. « Les collines éternelles ont été abaissées »; abaissées pour un temps, afin d'être élevées pour l'éternité. « J'ai vu ses entrées éternelles, récompense de ses travaux. » J'ai vu que le travail de la charité avait son salaire : l'éternité. « L'épouvante entrera dans la tente des Ethiopiens et dans les tentes de la terre de Madian »; les nations épouvantées soudain du bruit de vos miracles, les nations, même indépendantes de Rome, se réuniront au peuple chrétien. « Etes-vous irrité contre les fleuves, Seigneur? Votre fureur s'exercera-t-elle sur les fleuves et votre courroux sur la mer? » « C'est qu'il ne vient pas maintenant juger le monde, mais le sauver par sa venue. « Vous monterez sur vos coursiers, et votre course, c'est le salut », c'est-à-dire vos Evangélistes vous portent, et vous les guidez, et votre Evangile est le salut de ceux qui croient en vous. « Vous banderez votre arc contre les sceptres, dit le Seigneur »; vous menacerez de votre jugement, même les rois de la terre. « La terre sera déchirée par les fleuves »; c'est-à-dire que, sous les torrents de la parole de ceux qui

antequam huc veniret, prænuntiatus est ; et posteaquam hinc reversus est, annuntiatus est ? *Stetit, et terra commota est*, qui est, nisi *stetit* ad subveniendum ; *et terra commota est* ad credendum ? *Respexit et tabuerunt gentes :* hoc est, misertus est, et fecit populos pœnitentes. *Contriti sunt montes violentia :* hoc est, vim facientibus miraculis, elatorum contrita est superbia. *Defluxerunt colles æternales :* hoc est, humiliati sunt ad tempus, ut erigerentur in æternum. *Ingressus æternos ejus pro laboribus vidi :* hoc est, non sine mercede æternitatis laborem charitatis adspexi. *Tabernacula Æthiopum expavescent, et tabernacula terræ Madian :* hoc est, gentes repente perterritæ nuntio mirabilium tuorum, etiam quæ non sunt in jure romano, erunt in populo christiano. *Numquid in fluminibus iratus es, Domine, aut in fluminibus furor tuus, vel in mari impetus tuus ?* Hoc ideo dictum est, quia non venit nunc ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. *Quia adscendes super equos tuos ; et equitatio tua salus :* hoc est, Evangelistæ tui portabunt te, qui reguntur a te ; et Evangelium tuum salus est eis, qui credunt in te. *Intendens intendes arcum tuum super sceptra, dicit Dominus :* hoc est, comminaberis judicium tuum etiam regibus terræ. *Fluminibus scindetur terra :* hoc est, influentibus sermonibus prædicantium te, aperientur ad confi-

vous annoncent, les cœurs des hommes à qui il est dit : « Déchirez vos cœurs, et non vos vêtements », s'ouvriront pour vous confesser. Que signifie : « Les peuples vous verront et seront dans la douleur », sinon que leurs douleurs les conduiront dans la béatitude? Que veut dire : « l'eau rejaillit sous vos pas », sinon qu'en marchant en ceux qui vous annoncent partout, partout vous répandez des fleuves de doctrine? Que signifie : « l'abîme a fait entendre sa voix »? Ne serait-ce pas la profondeur du cœur humain, qui n'a pu retenir ce qu'il lui semble de vous? « La profondeur de son imagination », c'est comme une explication du verset précédent, car la profondeur est un abîme. Or, lorsqu'il ajoute : « de son imagination », il faut sous-entendre : « a fait retentir sa voix » : c'est-à-dire, je le répète, publié ce qu'elle voit. En effet, l'imagination, c'est une vision que le cœur n'a pas retenue, qu'il n'a pas dissimulée, mais qu'il a proclamée à la gloire de Dieu. « Le soleil s'est levé, et la lune s'est tenue sous son ordre. » Le Christ est monté au ciel, et l'Eglise a été ordonnée sous son roi. « Vos traits voleront à la lumière »; ce n'est pas en secret, mais à la face du jour, que vos paroles seront lancées. « A l'éclat radieux de vos armes », il faut sous-entendre : « Nos traits voleront »; car il avait dit à ses disciples : « Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le en plein jour. » — « Sous votre menace, vous repetisserez la terre » : sous votre menace, vous humilierez les hommes. « Et, dans votre fureur, vous abattrez les nations »; ceux qui s'exaltent

tendum hominum corda, quibus dictum est : *Scindite corda vestra, et non vestimenta.* Quid est : *Videbunt te, et dolebunt populi,* nisi ut lugendo sint beati ? Quid est : *Dispergens aquas incessu,* nisi ambulando in eis qui te usquequaque annuntiant, hac atque hac dispergis fluenta doctrinæ ? Quid est: *Abyssus dedit vocem suam ?* an profunditas cordis humani quid ei videretur expressit ? *Altitudo phantasiæ suæ,* tanquam versus superioris est expositio ; altitudo enim est abyssus. Quod autem ait : *phantasiæ suæ,* subaudiendum est, *vocem dedit :* hoc est, quod diximus, quid ei videretur expressit. Phantasia quippe visio est, quam non tenuit, non operuit, sed confitendo eructavit : *Elevatus est sol, et luna stetit in ordine suo :* hoc est, adscendit Christus in cœlum, et ordinata est Ecclesia sub rege suo. *In lucem jacula tua ibunt :* hoc est, non in occultum, sed in manifestum verba tua mittentur. *In splendorem coruscationis armorum tuorum :* subaudiendum est : *jacula tua ibunt.* Dixerat enim suis : *Quæ dico vobis in tenebris, dicite in lumine. In comminatione minorabis terram :* id est, comminando humiliabis homines. *Et in furore dejicies gentes :* quia eos qui se exaltant, vindicando collides. *Existi in salutem populi tui, ut salvos faceres christos tuos ; misisti*

en eux-mêmes, vous les briserez dans votre vengeance. « Vous êtes apparu pour le salut de votre peuple, pour sauver vos christs ; vous avez envoyé la mort sur la tête de vos ennemis : ceci est clair. » « Vous avez mis des chaînes jusques à leur cou », on peut entendre ici les chaînes heureuses de la sagesse, afin que leurs pieds soient arrêtés par ses entraves, et leur cou par son carcan. « Vous les avez rompues, à la stupeur de l'esprit », sous-entendu « les chaînes », car il a serré les bonnes et rompu les mauvaises, celles dont il est dit : « Vous avez brisé les chaînes », à la stupeur de l'esprit, c'est-à-dire miraculeusement. « Les têtes des puissants en seront émues, ils ouvriront la bouche pour mordre comme le pauvre qui mange en secret. » En effet, quelques-uns des principaux d'entre les Juifs venaient au seigneur, dans l'admiration de ses œuvres et de ses paroles ; et, affamés du pain de sa doctrine, ils le mangeaient en secret, par crainte des Juifs, selon le témoignage de l'Evangile. « Vous avez précipité vos coursiers dans la mer et troublé ses flots » ; c'est-à-dire les peuples. En effet, les uns ne se convertiraient pas par crainte, les autres ne persécuteraient pas avec fureur, si tous n'étaient troublés. « J'ai pensé, et mes entrailles se sont émues au bruit des paroles de mes lèvres ; la crainte a pénétré dans mes os, tout mon être intérieur a été troublé. » Il pense aux choses qu'il vient de dire, il est lui-même épouvanté de cette prophétie qu'il annonce et où l'avenir se montre à ses yeux. En effet, au milieu de ces peuples troublés, il voit les tribulations qui menacent l'Eglise ; se recon-

in capita iniquorum mortem : nihil horum est exponendum. *Excitasti vincula usque ad collum.* Et bona hic possunt intelligi vincula sapientiæ, ut injiciantur pedes in compedes ejus, et collum in torquem ejus. *Præcidisti in stupore mentis :* subaudiamus, *vincula :* excitavit enim bona, præcidit mala, de quibus ei dicitur : *Disrupisti vincula mea :* et hoc *in stupore mentis*, id est, mirabiliter. *Capita potentium movebuntur in ea :* in ea scilicet admiratione. *Adaperient morsus suos, sicut edens pauper absconse.* Potentes enim quidam Judæorum veniebant ad Dominum facta ejus et verba mirati, et esurientes panem doctrinæ manducabant absconse propter metum Judæorum, sicut eos prodidit Evangelium. *Et immisisti in mare equos tuos turbantes aquas multas :* quæ nihil sunt aliud, quam populi multi. Non enim alii timore converterentur, alii furore persequerentur, nisi omnes turbarentur. *Observari, et expavit venter meus a voce orationis labiorum meorum : et introivit tremor in ossa mea, et subtus me turbata est habitudo mea.* Intendit in ea quæ dicebat, et ipsa sua est oratione perterrita, quam propheticе fundebat, et in qua futura cernebat. Turbatis enim populis multis,

naissant aussitôt membre de cette Eglise, il s'écrie : « Je me reposerai au jour de la tribulation » : car il est de ceux qui se réjouissent dans l'espérance et souffrent avec patience dans la tribulation. « Afin que je m'élève, dit-il, jusqu'au peuple qui a été voyageur comme moi », s'éloignant de ce peuple maudit, de cette parenté charnelle qui n'est point étrangère ici bas et ne cherche point la céleste patrie. « Car le figuier ne portera pas de fruit, et les vignes seront stériles; la culture de l'olivier sera trompeuse; et les campagnes ne fourniront point la nourriture. Les pâturages manquent aux brebis, il ne reste plus de bœufs dans les étables. » Il voit que cette nation, qui doit mettre à mort le Christ, perdra l'abondance des biens spirituels qu'il figure prophétiquement par la fertilité de la terre. Et comme cette nation subit le courroux céleste, parce qu'ignorant la justice de Dieu elle a voulu établir sa propre justice, il ajoute : « Mais moi, je me réjouirai au Seigneur; je me réjouirai en Dieu, mon salut; le Seigneur mon Dieu est ma force, il affermira mes pieds jusqu'à la fin : il m'élèvera sur les hauteurs afin que je triomphe en son cantique »; ce cantique dont il est parlé dans le psaume en termes à peu près semblables : « Il a affermi mes pieds sur la terre, il a dirigé mes pas; il a mis dans ma bouche un cantique nouveau, un hymne à notre Dieu. » Celui-là donc triomphe dans le cantique du Seigneur, qui se complaît aux louanges de Dieu, et non à ses propres louanges, « afin que celui qui se glorifie se glorifie dans le

vidit imminentes Ecclesiæ tribulationes, continuoque se membrum ejus agnovit, atque ait : ***Requiescam in die tribulationis :*** **tanquam ad eos pertinens, qui sunt spe gaudentes, in tribulatione patientes.** ***Ut adscendam,*** **inquit,** ***in populum peregrinationis meæ :*** **recedens utique a populo maligno carnalis cognationis suæ, non peregrinante in hac terra, neque supernam patriam requirente.** ***Quoniam ficus,*** **inquit,** ***non afferret fructus, et non erunt nativitates in vineis : mentietur opus olivæ, et campi non facient escam. Defecerunt ab esca oves, et non supererunt in præsepibus boves.*** **Vidit eam gentem, quæ Christum fuerat occisura, ubertatem copiarum spiritualium perdituram, quas per terrenam fecunditatem more prophetico figuravit. Et quia iram Dei talem propterea passa est illa gens, quia Dei ignorans justitiam, suam voluit constituere, iste continuo :** ***Ego autem,*** **inquit,** ***in Domino exultabo, gaudebo in Deo salutari meo. Dominus Deus meus virtus mea, statuet pedes meos in consummationem ; super excelsa imponet me, ut vincam in cantico ejus,*** **scilicet illo cantico, de quo similia quædam dicuntur in Psalmo :** ***Statuit supra petram pedes meos, et direxit gressus meos ; et immisit in os meum canticum novum, hymnum Deo nostro.*** **Ipse ergo vincit in cantico Domini, qui placet in ejus laude, non sua; ut** ***qui gloriatur, in Domino glo-***

Seigneur ». Je préfère cette variante de certains exemplaires : « Je me réjouirai en Dieu, mon Jésus. » Ce nom, que les interprètes latins ont omis, est si aimable et si doux à prononcer !

XXXIII. Le prophète Jérémie est au nombre des grands prophètes, comme Isaïe ; non des petits, dont j'ai cité quelques passages. Il prophétisa sous les règnes de Jonas, à Jérusalem, et d'Ancus Martius chez les Romains, aux approches de la captivité des Juifs. La prophétie s'étend jusqu'au cinquième mois de cette captivité, suivant son propre témoignage. On lui adjoint Sophonias, l'un des petits prophètes ; car, lui aussi, comme lui-même l'atteste, prophétisa du temps de Josias ; mais jusqu'où ? c'est ce qu'il ne dit pas. Jérémie prophétisa donc à l'époque non seulement d'Ancus Martius, mais encore de Tarquin l'Ancien, cinquième roi des Romains ; car le règne de ce prince commence avec la captivité. Jérémie parle ainsi de Jésus-Christ en prophétie : « Le souffle de notre bouche, Notre-Seigneur Jésus-Christ a été pris pour nos péchés » ; marquant ainsi, en peu de mots, et que Jésus-Christ est Notre-Seigneur, et qu'il a souffert pour nous. Ailleurs : « Celui-ci est mon Dieu, dit-il, et nul autre n'est comparable à lui. C'est lui qui découvre toute voie de sagesse, et qui la découvre à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Plus tard, il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. » Quelques autres attribuent ce

rietur. Melius autem mihi videntur quidam codices habere : *Gaudebo in Deo Jesu meo*, quam hi qui volentes id latine ponere, nomen ipsum non posuerunt, quod est nobis amicius et dulcius nominare.

XXXIII. Jeremias propheta de majoribus est, sicut Isaias ; non de minoribus, sicut ceteri, de quorum scriptis nonnulla jam posuit. Prophetavit autem regnante Josia in Jerusalem, et apud Romanos Anco Martio, jam propinquante captivitate Judæorum. Tetendit autem prophetiam, usque ad quintum mensem captivitatis : sicut in ejus litteris invenimus. Sophonias autem unus de minoribus adjungitur ei. Nam et ipse in diebus Josiæ prophetasse se dicit : sed quousque, non dicit. Prophetavit ergo Jeremias, non solum Anci Martii, verum etiam Tarquinii Prisci temporibus, quem Romani habuerunt quintum regem. Ipse enim, quando est illa captivitas facta, regnare jam cœperat. Prophetans ergo de Christo Jeremias, *Spiritus*, inquit, *oris nostri Dominus Christus captus est in peccatis nostris* ; sic breviter ostendens, et Dominum nostrum Christum, et passum esse pro nobis. Item alio loco : *Hic Deus meus*, inquit, *et non æstimabitur alter ad eum : qui invenit omnem viam prudentiæ, et dedit eam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo : post hæc in terra visus est, et cum hominibus*

témoignage non à Jérémie, mais à Baruch, son scribe ; cependant il est plus généralement donné à Jérémie. Le même prophète dit encore de Jésus-Christ ? « Voici que les jours approchent, dit le Seigneur, et je ferai sortir de David un rejeton juste, et il règnera, et il sera rempli de sagesse, et il fera justice sur la terre. En ces jours, Juda sera sauvé, et Israël demeurera avec confiance, et voici le nom dont on l'appellera : le Seigneur, notre justice. » Quant à la vocation des Gentils, qui devait arriver, et que nous voyons maintenant acccomplie, le prophète parle ainsi : « Le Seigneur est mon Dieu et mon refuge, au jour de l'affliction ; les peuples viendront à toi des extrémités de la terre et diront : En vérité, nos pères ont adoré des mensonges d'idoles, et il n'y a pas de secours à attendre » ; mais les Juifs ne devant pas le reconnaître, parce qu'il fut mis à mort par eux, le même prophète dit encore : « Leur cœur est étrangement appesanti ; c'est un homme ; et qui le connaîtra ? » Jérémie est encore l'auteur de ce passage, que j'ai cité dans le livre dix-septième sur le Nouveau Testament, dont Jésus-Christ est le médiateur : « Voici que les temps approchent, dit le Seigneur, et je vais conclure avec la maison de Jacob une nouvelle alliance » ; et le reste.

Pour Sophonias, qui prophétisait avec Jérémie, je veux en passant citer quelques-unes de ses prédictions sur Jésus-Christ : « Attendez-moi, dit le Seigneur, au jour de ma

conversatus est. **Hoc testimonium quidam non Jeremiæ, sed scribæ ejus attribuunt, qui vocabatur Baruch : sed Jeremiæ celebratius habetur. Rursus idem propheta de ipso :** *Ecce,* inquit, *dies veniunt, ait Dominus, et suscitabo David germem justum, et regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra. In diebus illis salvabitur Juda, et Israel habitabit confidenter : et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster.* **De vocatione etiam gentium, quæ fuerat futura (et eam nunc impletam cernimus) sic locutus est :** *Domine, Deus meus et refugium meum in die malorum, ad te gentes venient ab extremo terræ, et dicent : Vere mendacia coluerunt patres nostri simulacra, et non est in illis utilitas.* **Quia vero non erant eum agniturі Judæi, a quibus eum et occidi oportebat, sic idem propheta significat :** *Grave cor per omnia, et homo est, et quis cognoscet eum ?* **Hujus est etiam illud quod in libro decimo septimo posui de Testamento novo, cujus est mediator Christus. Ipse quippe Jeremias ait :** *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo super domum Jacob Testamentum novum,* **et cetera quæ ibi leguntur.**

Sophoniæ autem prophetæ, qui cum Jeremia prophetabat, hæc prædicta de Christo interim ponam : *Exspecta me, dicit Dominus, in die resurrectionis*

résurrection à venir ; car ma volonté est de réunir les nations et de rassembler les royaumes » ; et encore : « Le Seigneur sera terrible contre eux ; il exterminera tous les dieux de la terre, et chaque homme et l'archipel de toutes les nations l'adoreront du lieu où ils habitent. » Et peu après : « Alors, dit-il, je dirigerai la langue des peuples et de sa postérité ; en sorte que tous invoquent le nom du Seigneur et le prient sous un joug unique. Des bords des fleuves de l'Ethiopie, ils m'apporteront des victimes ; en ce jour, tu ne seras pas confondu pour toutes les trames impies que tu as imaginées contre moi ; car alors j'effacerai la malice à tes offenses ; il ne t'arrivera plus de te glorifier sur ma montagne sainte, et je substituerai à ce que tu es un peuple doux et humble, et les restes d'Israël s'inclineront avec respect devant le nom du Seigneur. » Ce sont là les restes dont l'Apôtre, après un autre prophète, parle ainsi : « Le nombre des enfants d'Israël fût-il comme celui des grains de sable de la mer, les restes seront sauvés » ; car les restes de cette nation ont cru en Jésus-Christ.

XXXIV. C'est pendant la captivité même de Babylone que Daniel et Ezéchiel, deux des grands prophètes, commencent à prophétiser ; et Daniel va jusqu'à déterminer le nombre des années, l'époque de l'avènement et de la passion de Jésus-Christ. Le calcul serait trop long à reproduire ici ; et d'autres, avant nous, l'ont souvent vérifié. Quant à la puissance, quant à la gloire du sauveur, voici comment le prophète s'exprime :

mea, in futurum : quia judicium meum, ut congregem gentes, et colligam regna. Et iterum : *Horribilis*, inquit, *Dominus super eos, et exterminabit omnes deos terræ ; et adorabit eum vir de loco suo, omnes insulæ gentium.* Et paulo post : *Tunc*, inquit, *transvertam in populos linguam, et in progeniem ejus, ut omnes invocent nomen Domini, et serviant ei sub uno jugo ; a finibus fluminum Æthiopiæ afferent mihi hostias. In illo die non confunderis ex omnibus adinventionibus tuis, quas impie egisti in me : quia tunc auferam ab te pravitates injuriæ tuæ ; et jam non adjicies ut magnificeris super montem sanctum meum : et subrelinquam in te populum mansuetum et humilem ; et verebuntur a nomine Domini, qui reliqui fuerint Israel.* Hæ sunt reliquiæ, de quibus alibi prophetatur, quod Apostolus etiam commemorat : *Si fuerit numerus filiorum Israel sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient.* Hæ quippe in Christum illius gentis reliquæ crediderunt.

XXXIV. In ipsa porro Babyloniæ captivitate prius prophetaverunt Daniel et Ezechiel, alii scilicet duo ex prophetis majoribus. Quorum Daniel etiam tempus quo venturus fuerat Christus atque passurus, numero definivit annorum : quod longum est computando monstrare, et ab aliis factitatum est ante nos. De potestate vero ejus et gloria sic locutus est : *Videbam*

« Je contemplais, dans une vision de nuit; et c'était comme le Fils de l'Homme qui venait avec les nuées du ciel, et il s'avança jusqu'à l'Ancien des jours, et il fut porté en sa présence, et il lui fut donné la souveraineté, l'honneur et l'empire ; et tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues lui rendront hommage. Son pouvoir est un pouvoir éternel qui ne passera pas, et son royaume ne tombera pas en décadence. »

Ezéchiel aussi, comme les autres prophètes, figurant Jésus-Christ par David, parce qu'il a tiré de la race de David sa nature charnelle, cette forme d'esclave qui le fait homme, et qui lui a valu à lui, Fils de Dieu, le nom d'esclave de Dieu, Ezéchiel l'annonce ainsi en parlant de la personne de Dieu le Père : « Et je susciterai sur mes troupeaux le pasteur unique pour les paître, mon serviteur David, et il aura soin de les paître, et il sera leur pasteur. Et moi, le Seigneur, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera le prince au milieu d'eux; et moi, le Seigneur, je parlerai ainsi. » — « Il y aura, dit-il ailleurs, un seul roi dominant sur tous; et ils ne seront plus désormais divisés en deux peuples et en deux royaumes ; et ils ne se souilleront plus de leurs idolâtries, ni de leurs abominations, ni de toutes leurs iniquités; et je les retirerai de tous les lieux où ils ont péché, et je les purifierai, et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera leur roi et leur pasteur unique. »

inquit, *in visu noctis, et ecce cum nubibus cœli ut filius hominis veniens erat, et usque ad vetustum dierum pervenit; et in conspectu ejus prælatus est ; et ipsi datus est principatus, et honor, et regnum : et omnes populi, tribus et linguæ ipsi servient. Potestas ejus, potestas perpetua, quæ non transibit ; et regnum ejus non corrumpetur.*

Ezechiel quoque more prophetico per David Christum significans, quia carnem de David semine assumpsit; propter quam formam servi, qua factus est homo, etiam servus Dei dicitur idem Dei Filius; sic eum prophetando prænuntiat ex persona Dei Patris : *Et suscitabo*, inquit, *super pecora mea pastorem unum qui pascat ea, servum meum David ; et ipse pascet ea, et ipse erit eis in pastorem. Ego autem Dominus ero eis in Deum, et servus meus David princeps in medio eorum ; ego Dominus locutus sum.* Et alio loco : *Et rex*, inquit, *unus erit omnibus imperans : et non erunt ultra duæ gentes, nec dividentur amplius in duo regna ; neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et in cunctis iniquitatibus suis. Et salvos eos faciam de universis sedibus suis, in quibus peccaverunt, et mundabo eos : et erunt mihi populus, et ego ero illis Deus, et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum,*

XXXV. Restent trois petits prophètes qui prophétisèrent sur la fin de la captivité : Aggée, Zacharie, Malachie. Aggée est celui d'entre eux qui prédit Jésus-Christ et l'Eglise avec la précision la plus claire : « Voici ce que dit le Seigneur des armées : Encore un peu te temps et j'ébranlerai le ciel et la terre, et la mer et le continent, je remuerai toutes les nations et il viendra, le Désiré de tous les peuples. » Evidemment, cette prophétie est déjà en partie accomplie, et l'espérance nous garantit pour le reste son accomplissement futur. En effet, le Christ ébranle le ciel par le témoignage que les anges et les astres rendent à son incarnation. Il émeut la terre par le grand miracle de l'enfantement d'une vierge ; il émeut le ciel et la terre et le continent, quand il fut annoncé dans les îles et par tout l'univers. Ainsi, nous voyons toutes les nations s'émouvoir à embrasser la Foi. Quant aux paroles suivantes : « Et il viendra, le Désiré de tous les peuples », elles expriment l'attente de son dernier avènement; car cette attente et ce désir doivent être précédés de l'amour et de la Foi.

Zacharie parle ainsi de Jésus-Christ et de l'Eglise : « Réjouis-toi, fille de Sion ; réjouis-toi, fille de Jérusalem, voici venir ton Roi, ta justice et ton salut. Il est pauvre et vient monté sur une ânesse et sur le poulain de l'ânesse ; mais son pouvoir s'étend d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jusqu'aux confins de la terre. » Quand arrive-t-il que Notre-

XXXV. Restant tres minores prophetæ, qui prophetaverunt in fine captivitatis, Aggæus, Zacharias, Malachias. Quorum Aggæus Christum et Ecclesiam hac apertius brevitate prophetat : *Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum, et terram, et mare, et aridam, et movebo omnes gentes ; et veniet Desideratus cunctis gentibus.* Hæc prophetia partim jam completa cernitur, partim speratur in fine complenda. Movit enim cœlum angelorum et siderum testimonio, quando incarnatus est Christus. Movit terram ingenti miraculo, de ipso virginis partu. Movit mare et aridam, cum et in insulis et in orbe toto Christus annuntiatur. Ita moveri omnes gentes videmus ad fidem. Jam vero quod sequitur : *Et veniet Desideratus cunctis gentibus*, de novissimo ejus exspectatur adventu. Ut enim desideratus esset exspectantibus, prius oportuit eum dilectum esse credentibus.

Zacharias de Christo et Ecclesia : *Exsulta*, inquit, *valde, filia Sion ; jubila, filia Jerusalem : ecce Rex tuus veniet tibi, justus, et salvator ; ipse pauper, et adscendens super asinam, et super pullum filium asinæ : et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ.* Hoc quando factum sit, ut Dominus Christus in itinere umento hujus generis uteretur,

Seigneur Jésus-Christ se sert de cette monture ? l'Evangile nous l'apprend et emprunte même à cette prophétie ce qu'il juge convenable. Ailleurs, parlant en esprit de prophétie à Jésus-Christ même de la rémission des péchés par l'effusion de son sang : « Et vous aussi, dit-il, par le sang de votre testament, vous avez délivré vos captifs du lac sans eau. » Par ce lac, que faut-il entendre ? Plus d'un sens, même avoué de la foi. Cependant, suivant moi, on ne saurait mieux l'entendre que de la misère humaine, dont le lit desséché et stérile n'est plus renouvelé par les eaux vives de la justice et n'entretient que la vase profonde de l'iniquité. C'est de ce lac que le Psalmiste dit : « Et il m'a tiré d'un lac de misère et d'un abîme de fange. »

Malachie, annonçant l'Eglise que nous voyons se répandre par Jésus-Christ, dit clairement aux Juifs, en la personne de Dieu : « Mon affection n'est point en vous, et je ne recevrai point d'offrandes de votre main ; car, depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et il va m'être sacrifié en tous les lieux, et il sera offert à mon nom une oblation pure, car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur. » Quand partout déjà, de l'aurore au couchant, ce sacrifice est à nos yeux offert par le sacerdoce de Jésus-Christ, selon l'ordre de Melchisédech, et quand le sacrifice des Juifs à qui il est dit : « Mon affection n'est point en vous, et je ne recevrai point d'offrandes de

in Evangelio egitur : ubi et hæc prophetia commemoratur ex parte, quantum illi loco sufficere visum est. Alio loco ad ipsum Christum in Spiritu prophetiæ loquens de remissione peccatorum per ejus sanguinem : *Tu quoque*, inquit, *in sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua.* Quid per hunc lacum velit intelligi, possunt diversa sentiri etiam secundum rectam fidem. Mihi tamen videtur non eo significari melius, nisi humanæ miseriæ siccam profunditatem quodammodo et sterilem, ubi non sunt fluenta justitiæ, sed iniquitatis lutum. De hoc quippe etiam in Psalmo dicitur : *Et eduxit me de lacu miseriæ, et de luto limi.*

Malachias prophetans Ecclesiam, quam per Christum cernimus propagatam, Judæis apertissime dicit ex persona Dei : *Non est mihi voluntas in vobis, et munus non suscipiam de manu vestra. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificabitur et offerretur nomini meo oblatio munda : quia magnum nomen meum in gentibus, dicit Dominus.* Hoc sacrificium per sacerdotium Christi secundum ordinem Melchisedech, cum in omni loco a solis ortu usque ad occasum Deo jam videamus offerri, sacrificium autem Judæorum, quibus dictum est : *Non est mihi voluntas in vobis, nec accipiam de manibus vestris munus,*

votre main », est indubitablement aboli ; pourquoi donc attendent-ils encore un autre Christ, puisque la prophétie qu'ils lisent et qu'ils voient accomplie n'a pu s'accomplir que par lui ? Car, un peu après, le prophète dit de lui-même en la personne de Dieu : « Mon alliance est avec lui, alliance de vie et de paix, et je lui ai donné de me craindre et d'avoir une crainte respectueuse en présence de mon nom. La loi de vérité était dans sa bouche ; il a marché avec moi dans la voie de la paix, et détourné plusieurs de l'iniquité, car les lèvres du grand-prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche qu'on recherchera la connaissance de la Loi, parce qu'il est l'Ange du Seigneur Tout-Puissant. » Et il ne faut pas s'étonner que Jésus-Christ soit appelé l'Ange du Dieu Tout-Puissant. Il est esclave à cause de la forme d'esclave sous laquelle il est venu parmi les hommes ; et il est Ange à cause de l'Evangile qu'il leur annonce. Car « Evangile » signifie « bonne nouvelle », et « Ange » « Messager ». Aussi le prophète dit encore de Jésus-Christ : « Et je vais envoyer mon Ange, et il va explorer la route devant moi, et aussitôt viendront dans son temple le Seigneur que vous cherchez et l'Ange du testament que vous désirez. Il vient, le voici, dit le Seigneur Tout-Puissant ; et qui soutiendra l'éclat de son apparition, ou qui pourra soutenir sa présence ? » Il prédit ici le premier et le second avènement de Jésus-Christ ; le premier, quand il dit : « Et aussitôt le Seigneur viendra dans son temple », c'est-à-dire dans la chair,

cessasse negare non possunt ; quid adhuc exspectant alium Christum, cum hoc quod prophetatum legunt et impletum vident, impleri non potuerit, nisi per ipsum ? Dicit enim paulo post de ipso ex persona Dei : *Testamentum meum erat cum eo vitæ et pacis : et dedi ut timore timeret me, et a facie nominis mei revereretur. Lex veritatis erat in ore ipsius, in pace dirigens ambulavit mecum, et multos convertit ab iniquitate : quoniam labia sacerdotis custodient scientiam, et legem inquirent ex ore ejus, quoniam angelus Domini omnipotentis est.* Nec mirandum est, quia omnipotentis Dei angelus dictus est Christus Jesus. Sicut enim servus propter formam servi, in qua venit ad homines ; sic et angelus propter Evangelium, quod nuntiavit hominibus. Nam si græca ista interpretemur, et Evangelium bona nuntiatio est, et angelus nuntius. De ipso quippe iterum dicit : *Ecce mitto angelum meum, et prospiciet viam ante faciem meam : et subito veniet in templum suum Dominus, quem vos quæritis ; et angelus testamenti, quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus omnipotens : et quis sustinebit diem introitus ejus ? aut quis resistet in adspectu ejus ?* Hoc loco et primum et secundum Christi prænuntiavit adventum : primum scilicet, de quo ait : *Et subito veniet in templum suum ;* id est, in carnem suam, de qua dixit in Evangelio : *Solvite*

dont lui-même parle ainsi dans l'Evangile : « Détruisez ce temple, et en trois jours je le rétablirai » ; le second en ces termes : « Il vient, le voici, dit le Seigneur Tout-Puissant, et qui soutiendra l'éclat de son apparition ou qui pourra soutenir sa présence ? » Quant à cette parole : « Le Seigneur que vous cherchez, et l'Ange du testament que vous désirez », assurément il fait entendre par là que les Juifs, dans leurs écritures, cherchent le Christ, et qu'ils le désirent : mais plusieurs ne reconnaissent pas que celui qu'ils cherchent et qu'ils désirent est déjà venu, aveuglés dans leurs cœurs par leurs fautes passées. Quant à l'alliance ou testament dont il parle, soit plus haut, quand il dit : « Mon testament est avec lui », soit ici, quand il nomme « l'Ange du testament », sans aucun doute il s'agit du Testament Nouveau, qui a la promesse des biens éternels, non de l'Ancien qui n'a que des promesses temporelles ; d'où vient le trouble de tant de faibles, attachés aux choses de la terre et servant le vrai Dieu pour cette méprisable récompense, quand ils voient la prospérité des impies. Ainsi, pour distinguer la béatitude éternelle du Nouveau Testament, qui ne sera donnée qu'aux bons, du bonheur terrestre de l'Ancien, qui très souvent est le partage des méchants, le prophète dit : « Vous avez fait peser vos outrages sur moi, dit le Seigneur, et vous dites : Qu'avons-nous dit contre vous ? Vous avez dit : Insensé qui sert Dieu ! Et que nous revient-il d'avoir observé ses commandements, et marché en suppliants devant la face du Seigneur Tout-Puissant ? Et maintenant ne devons-nous pas

templum hoc, et in triduo resuscitabo illud : secundum vero, ubi ait : *Ecce venit, dicit Dominus omnipotens, et quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis resistet in adspectu ejus ?* Quod autem dicit : *Dominus, quem vos quæritis, et angelus testamenti, quem vos vultis*, significavit utique etiam Judæos secundum Scripturas quas legunt, Christum quærere, et velle. Sed multi eorum, quem quæsierunt et voluerunt, venisse non agnoverunt, excæcati in cordibus suis præcedentibus meritis suis. Quod sane hic nominat testamentum, vel supra, ubi ait : *Testamentum meum erat cum eo ;* vel hic, ubi eum dixit angelum testamenti : novum procul dubio Testamentum debemus accipere, ubi sempiterna ; non vetus, ubi temporalia sunt promissa : quæ pro magno habentes plurimi infirmi, et Deo vero talium rerum mercede servientes, quando vident eis impios abundare, turbantur. Propter quod idem propheta, ut novi Testamenti beatitudinem æternam, quæ non dabitur nisi bonis, distingueret a veteris terrena felicitate, quæ plerumque datur et malis : *Ingravastis*, inquit, *super me verba vestra, dicit Dominus, et dixistis : In quo detraximus de te ? Dixistis : Vanus est omnis qui servit Deo ;*

appeler bienheureux les étrangers? Tous ceux qui commettent l'injustice s'élèvent; ils se sont dressés contre Dieu, et les voilà sauvés. Ainsi murmuraient tout bas ensemble ceux qui craignent le Seigneur; et le Seigneur s'est rendu attentif, et il a entendu, et il a écrit un livre qui doit servir de monument en faveur de ceux qui craignent le Seigneur et révèrent son nom. » Ce livre désigne le Nouveau Testament. Ecoutons enfin ce qui suit : « Et ils seront mon héritage, dit le Seigneur Tout-Puissant, au jour où ils doivent agir, et je les épargnerai comme l'homme épargne un fils obéissant. Et vous changerez de sentiments, et vous distinguerez entre le juste et l'injuste, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert pas. Car le jour vient, tel que la fournaise ardente, et il les consumera. Et tous les étrangers, et tous les injustes seront comme la paille, et le jour qui vient va les dévorer, dit le Seigneur Tout-Puissant, et il ne restera d'eux ni branche, ni racine. Vous qui craignez mon nom, le Soleil de justice se lève; votre salut sera sous ses ailes : vous sortirez, et vous bondirez comme de jeunes taureaux délivrés de leurs liens; et vous foulerez les injustes, et ils seront cendre sous vos pieds, le jour où je dois juger, dit le Seigneur. » Ce jour est le jour du jugement, dont nous parlerons plus amplement en son lieu, si Dieu nous l'accorde.

XXXVI. A cette même époque de la délivrance des fers de Babylone, après les trois prophètes Aggée, Zacharie, Mala-

et quid plus, quia custodivimus observationes ejus, et quia ambulavimus supplicantes ante faciem Domini omnipotentis? Et nunc nos beatificamus alienos, et rædificantur omnes qui faciunt iniqua : et adversati sunt Deo, et salvi facti sunt. Hæc oblocuti sunt, qui timebant Dominum, unusquisque ad proximum suum : et animadvertit Dominus, et audivit : et scripsit librum memoriæ in conspectu suo, eis qui timent Dominum, et reverentur nomen ejus. Isto libro significatum est Testamentum novum. Denique quod sequitur, audiamus : *Et erunt mihi, dicit Dominus omnipotens, in diem, qua ego facio, in acquisitionem; et eligam eos, sicut homo eligit filium suum servientem sibi : et convertemini, et videbitis inter justum et injustum, et inter servientem Deo, et non servientem. Quoniam ecce dies venit ardens sicut clibanus, et concremabit eos; et erunt omnes alienigenæ, et omnes facientes iniquitatem stipula, et incendet illos dies qui adveniet, dicit Dominus omnipotens : et non derelinquetur eorum radix, neque sarmentum. Et orietur vobis timentibus nomen meum, sol justitiæ : et sanitas in pennis ejus : et exibitis, et exsultabitis sicut vituli ex vinculis resoluti : et conculcabitis iniquos, et erunt cinis sub pedibus vestris in die, in quo ego facio, dicit Dominus omnipotens.* Hic est qui dicitur dies judicii : de quo suo loco, si Deus voluerit, loquemur uberius.

XXXVI. Post hos tres prophetas, Aggæum, Zachariam, Malachiam, per

chie, écrivit Esdras, qui passe plutôt pour historien que pour prophète ; il en est ainsi de l'auteur du livre d'Esther, cette femme dont les actions vouées à la gloire de Dieu remontent à peu près à cette époque. Peut-être faut-il voir dans Esdras une prophétie de Jésus-Christ, quand, rappelant ce débat élevé entre jeunes gens, pour savoir ce qu'il y a de plus puissant dans le monde ; l'un décidant que ce sont les rois; un autre, le vin; un troisième, les femmes, qui d'ordinaire commandent aux rois; ce dernier, ou Esdras lui-même finit par établir la victoire de la Vérité sur tout le reste. Or l'Evangile consulté nous apprend que la vérité, c'est Jésus-Christ. Depuis cette époque où le temple est relevé, les Juifs n'ont plus de rois, mais des princes jusqu'à Aristobule. Le calcul de ce temps ne se trouve pas dans les Ecritures dites canoniques, mais ailleurs, comme dans les livres des Machabées, que les Juifs ne comprennent pas dans leur canon. L'Eglise, au contraire, s'en empare, glorifiant les cruelles et héroïques souffrances de certains martyrs, qui, avant l'avènement de Jésus-Christ dans la chair, ont, pour la loi de Dieu, combattu jusqu'à la mort et enduré des tortures inouïes.

XXXVII. Or, à l'époque de nos prophètes, dont les écrits sont déjà parvenus à la connaissance de toutes les nations, les Gentils n'ont pas encore de philosophes, sous ce nom du moins que Pythagore de Samos a porté le premier ; Pytha-

idem tempus liberationis populi ex babylonica servitute scripsit etiam Esdras, qui magis rerum gestarum scriptor est habitus, quam propheta : sicuti est et liber, qui appellatur Esther : cujus res gesta in laudem Dei non longe ab his temporibus invenitur : nisi forte Esdras in eo Christum prophetasse intelligendus est, quod inter juvenes quosdam orta quæstione, quid amplius valeret in rebus ; cum reges unus dixisset, alter vinum, tertius mulieres, quæ plerumque regibus imperarent : idem tamen tertius veritatem super omnia demonstravit esse victricem. Consulto autem Evangelio, Christum cognoscimus esse veritatem. Ab hoc tempore apud Judæos restituto templo, non reges, sed principes fuerunt usque ad Aristobulum : quorum supputatio temporum non in Scripturis sanctis, quæ canonicæ appellantur, sed in aliis invenitur, in quibus sunt et Machabæorum libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro canonicis habet, propter quorumdam Martyrum passiones vehementes atque mirabiles, qui antequam Christus venisset in carnem, usque ad mortem pro Dei lege certaverunt, et mala gravissima atque horribilia pertulerunt.

XXXVII. Tempore igitur prophetarum nostrorum, quorum jam scripta ad notitiam fere omnium gentium pervenerunt, philosophi gentium nondum erant, qui hoc etiam nomine vocarentur, quod coepit a Samio Pytha-

gore, dont la célébrité ne commence à s'établir qu'à la fin de la captivité de Babylone. A plus forte raison, les autres philosophes se trouvent-ils postérieurs aux prophètes. En effet, Socrate lui-même, l'Athénien, et le maître de ceux qui alors occupèrent le plus la renommée, lui qui tient le sceptre dans cette partie de la philosophie qu'on appelle Morale ou active, ne vient chronologiquement qu'après Esdras. Peu après aussi naquit Platon, qui devait planer de si haut sur les autres disciples de Socrate. Ajoutons à ceux-ci leurs devanciers mêmes, qui ne s'appelaient pas encore philosophes, les Sept Sages, puis les physiciens, successeurs de Thalès et ses imitateurs dans la recherche des secrets de la nature, Anaximandre, Anaximènes, Anaxagore, et quelques autres qui vécurent avant que Pythagore professât « l'amour de la sagesse », ceux-là mêmes n'ont pas, sur tous nos prophètes, l'avantage de l'antiquité. Car Thalès, le plus ancien de tous, n'apparut, dit-on, que sous le règne de Romulus, à l'époque où, des sources d'Israël dans ces livres qui devaient se répandre par tout l'univers, jaillit le torrent des prophéties. Ainsi les seuls poètes théologiens, Orphée, Linus, Musée, et peut-être quelque autre encore parmi les Grecs, se trouvent antérieurs aux prophètes hébreux, dont nous reconnaissons l'autorité. Mais le véritable théologien, notre Moïse, ce véridique prophète de Dieu unique et véritable, lui dont les écrits sont revêtus de la plus haute autorité canonique, Moïse

gora, qui eo tempore, quo Judæorum est soluta captivitas, cœpit excellere atque cognosci. Multo ergo magis ceteri philosophi post prophetas reperiuntur fuisse. Nam ipse Socrates Atheniensis, magister omnium qui tunc maxime claruerunt, tenens in ea parte, quæ moralis vel activa dicitur, principatum, post Esdram in Chronicis invenitur. Non multo post etiam Plato natus est, qui longe ceteros Socratis discipulos anteiret. Quibus si addamus etiam superiores, quid nondum philosophi vocabantur, septem scilicet Sapientes, ac deinde physicos qui Thaleti successerunt, in perscrutanda natura rerum studium ejus imitati, Anaximandrum scilicet et Anaximenem et Anaxagoram, aliosque nonnullos, antequam Pythagoras philosophum primus profiteretur, nec illi prophetas nostros universos temporis antiquitate præcedunt : quandoquidem Thales, post quem ceteri fuerunt, regnante Romulo eminuisse fertur, quando de fontibus Israel in eis litteris, quæ toto orbe manarent, prophetiæ flumen erupit. Soli igitur illi theologi poetæ, Orpheus, Linus, Musæus, et si quis alius apud Græcos fuit, his prophetis hebræis, quorum scripta in auctoritate habemus, annis reperiuntur priores. Sed nec ipsi verum theologum nostrum Moysen, qui unum verum Deum veraciter prædicavit, cujus nunc scripta in auctori-

n'est-il pas leur devancier? Ainsi donc, que pour leur part, les Grecs, dont la langue a jeté sur les lettres humaines un si vif éclat, ne revendiquent pas en faveur de leur sagesse, sinon la supériorité sur notre religion où réside la véritable sagesse, du moins l'antiquité. Cependant, il faut l'avouer, avant Moïse, il y avait eu déjà, non pas en Grèce, mais chez les nations barbares, comme en Egypte, une certaine doctrine qu'on appelait leur science ; autrement, il ne serait pas écrit aux livres saints que Moïse fut instruit dans toutes les sciences des Egyptiens ; né en ce pays, adopté et nourri par la fille de Pharaon. Mais la science même des Egyptiens ne peut être antérieure à celle de nos prophètes ; car Abraham aussi fut prophète. Et quelle science pouvait-il y avoir en Egypte avant qu'Isis, cette femme qu'ils crurent devoir honorer, morte, comme une grande déesse, leur eût communiqué l'invention des lettres? Or, suivant tous les témoignages, Isis était la fille d'Inachus, premier roi des Argiens, à l'époque où commence déjà la descendance d'Abraham.

XXXVIII. Mais que je remonte à des temps beaucoup plus reculés, avant l'immense déluge, je trouve notre patriarche Noé, que je puis aussi justement appeler prophète, puisque l'arche même, son ouvrage, et le refuge où il se sauve avec les siens, est une prophétie de notre temps. Que dire d'Enoch, le septième descendant du premier homme, Adam? L'Epître canonique de l'apôtre Jude ne déclare-t-elle pas qu'il a pro-

tâtis canone prima sunt, tempore prævenerunt : ac per hoc quantum ad Græcos attinet, in qua lingua litteræ hujus seculi maxime ferbuerunt, nihil habent unde sapientiam suam jactent, quo religione nostra, ubi vera sapientia est, si non superior, saltem videatur antiquior. Verum, quod fatendum est, non quidem in Græcia, sed in barbaris gentibus, sicut in Ægypto, jam fuerat ante Moysen nonnula doctrina, quæ illorum sapientia diceretur : alioquin non scriptum esset in Libris sanctis, Moysen eruditum fuisse omni sapientia Ægyptiorum, tunc utique quando ibi natus est, et a filia Pharaonis adoptatus atque nutritus, etiam liberaliter educatus est. Sed nec sapientia Ægyptiorum sapientiam prophetarum nostrorum tempore antecedere potuit, quandoquidem et Abraham propheta fuit. Quid autem sapientiæ esse potuit in Ægypto, antequam eis Isis, quam mortuam tanquam deam magnam colendam putaverunt, litteras traderet? Isis porro Inachi filia fuisse proditur, qui primus regnare cœpit Argivis, quando Abrahæ jam nepotes reperiuntur exorti.

XXXVIII. Jam vero si longe antiquiora repetam, et ante illud grande diluvium noster erat utique Noe patriarcha, quem prophetam quoque non immerito dixerim : si quidem ipsa arca quam fecit, et in qua cum suis evasit, prophetia nostrorum temporum fuit. Quid Enoch septimus ab Adam,

phétisé? Que si les écrits de ces hommes n'ont fait autorité ni chez les Juifs ni chez nous, il ne s'en faut prendre qu'à leur trop grande antiquité, qui dut les rendre suspects, tant on a craint que des erreurs ne fussent données pour des vérités. Et cependant certains livres sont représentés comme leurs écrits, par ces hommes qui croient à leur gré ce qu'ils désirent. Toutefois la pureté du canon est demeurée inflexible, non que l'on réprouve l'autorité de ces justes qui ont su plaire à Dieu, mais parce que l'on révoque en doute l'authenticité de ces écrits. Est-il donc en effet si étrange que l'on tienne pour suspects des livres produits sous le renom d'une si haute antiquité, lorsque, dans l'histoire même des rois de Juda et d'Israël, cette histoire des faits, qui sont la matière de notre foi aux Ecritures canoniques, plusieurs circonstances se produisent qui manquent dans ces Ecritures, et se trouvent, dit-on, en d'autres livres écrits par des prophètes, dont les noms ne sont pas restés inconnus? Livres que ne comprend pas toutefois le canon reçu du peuple de Dieu. La raison de ceci m'échappe, je l'avoue; si ce n'est que ces hommes auxquels le Saint-Esprit a révélé tout ce qui devait avoir autorité de religion ont peut-être écrit certaines choses, comme hommes, avec l'exactitude historique, et d'autres choses, comme prophètes, sous l'inspiration divine: d'où serait venu cette distinction entre les unes, qu'on croit devoir leur attribuer à eux-mêmes, et les autres, qu'on attribue à

nonne etiam in canonica epistola apostoli Judæ prophetasse prædicatur? Quorum scripta ut apud Judæos et apud nos in auctoritate non essent, nimia facit antiquitas, propter quam videbantur habenda esse suspecta, ne proferrentur falsa pro veris. Nam et proferuntur quædam quæ ipsorum esse dicantur ab eis qui pro suo sensu passim, quod volunt, credunt. Sed ea castitas canonis non recepit, non quod eorum hominum, qui Deo placuerunt, reprobetur auctoritas, sed quo ista esse non credantur ipsorum. Nec mirum debet videri, quod suspecta habentur, quæ sub tantæ antiquitatis nomine proferuntur; quandoquidem in ipsa historia regum Juda et regum Israel, quæ res gestas continet, de quibus eidem Scripturæ canonicæ credimus, commemorantur plurima, quæ ibi non explicantur, et in libris aliis inveniri dicuntur, quos prophetæ scripserunt, et alicubi eorum quoque Prophetarum nomina non tacentur; nec tamen inveniuntur in canone, quem recepit populus Dei. Cujus rei, fateor, causa me latet; nisi quod existimo, etiam ipsos, quibus ea quæ in auctoritate religionis esse deberent, sanctus utique Spiritus revelabat, alia sicut homines historica diligentia, alia sicut prophetas inspiratione divina scribere potuisse; atque hæc ita fuisse distincta, ut illa tanquam ipsis, ista vero tanquam Deo per ipsos loquenti, judicarentur esse tribuenda; ac sic illa pertinerent ad

Dieu, parlant par leur bouche; les unes, appartenant ainsi au domaine de la science, les autres à l'autorité de la religion; autorité gardienne du canon en dehors duquel les livres produits sous le nom des antiques prophètes sont dépourvus d'autorité, même dans l'ordre de la science, parce que leur authenticité est douteuse; aussi ils n'obtiennent aucune créance, surtout s'ils renferment certains passages contraires à la foi des livres canoniques, ce qui suffit pour les convaincre de fausseté.

XXXIX. Gardons-nous donc de croire, sur la foi de quelques-uns, que la langue hébraïque seule ait été conservée par le patriarche appelé Heber qui donna son nom aux Hébreux, et transmise de lui à Abraham, tandis que les caractères hébraïques dateraient de la loi donnée par Moïse; mais il est plus probable que cette langue s'est conservée avec ses caractères dans la suite des générations primitives. Enfin Moïse établit certains hommes pour présider à l'enseignement des lettres, préalablement à toute connaissance de la loi divine. L'Ecriture appelle ces hommes : γραμματοδιδασκάλους, c'est-à-dire « introducteurs ou initiateurs aux lettres », parce qu'ils les introduisaient pour ainsi dire dans l'intelligence de leurs disciples, ou plutôt introduisaient leurs disciples jusqu'à elles. Ainsi, que dans sa vanité aucune nation ne se vante de l'antiquité de sa science, comme antérieure à nos patriarches et à nos prophètes, qui possédaient la science

ubertatem cognitionis, hæc ad religionis auctoritatem : in qua auctoritate custoditur canon, præter quem si qua jam etiam sub nomine veterum Prophetarum scripta proferuntur, nec ad ipsam copiam scientiæ valent, quoniam utrum eorum sint, quorum esse dicuntur, incertum est; et ob hoc eis non habetur fides, maxime his in quibus etiam contra fidem librorum canonicorum quædam leguntur, propter quod ea prorsus non esse apparet illorum.

XXXIX. Non itaque credendum est, quod nonnulli arbitrantur, hebræam tantum linguam per illum qui vocabatur Heber, unde Hebræorum vocabulum est, fuisse servatam, atque inde pervenisse ad Abraham, hebræas autem litteras a lege cœpisse, quæ data est per Moysen; sed potius per illam successionem patrum, memoratam linguam cum suis litteris custoditam. Denique Moyses in populo Dei constituit, qui docendis litteris præessent, prius quam divinæ legi ullas litteras nossent. Hos appellat Scriptura γραμματοδιδασκάλους, qui latine dici possunt litterarum inductores vel introductores, eo quod eas inducant, id est introducant quodammodo in corda discentium, vel in eas potius ipsos quos docent. Nulla igitur gens de antiquitate sapientiæ suæ super patriarchas et prophetas nostros, quibus inerat

divine, quand l'Egypte elle-même, accoutumée à élever sur l'antiquité de ses doctrines de fausses et vaines prétentions, ne saurait revendiquer, pour la moindre de ses connaissances, la priorité sur la science de nos patriarches. Personne, en effet, n'oserait s'émerveiller de la sagesse des Egyptiens avant la connaissance des lettres, c'est-à-dire avant la venue d'Isis, qui leur communiqua cette découverte. Et qu'était-ce après tout que cette doctrine ou sagesse tant vantée, sinon l'astronomie et peut-être quelque autre science semblable : gymnastique de l'esprit plutôt que lumière de l'âme? Quant à la philosophie, qui fait profession d'enseigner aux hommes à devenir heureux, ce n'est que vers l'époque de Mercure Trismégiste que cette étude commence à fleurir en ces contrées, longtemps, il est vrai, avant les sages ou philosophes de la Grèce, mais toutefois après Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, et même après Moïse. Car c'est au temps de la naissance de Moïse que se rapporte celui où vivait Atlas, ce grand astrologue, frère de Prométhée et aïeul maternel du grand Mercure, dont Mercure Trismégiste est le petit-fils.

XL. C'est donc la présomption la plus vaine, et une ridicule démangeaison de parole qui fait dire à plusieurs que, depuis le temps où l'Egypte a observé le cours des astres, on compte plus de cent mille années. Et dans quels livres ont-

divina sapientia, ulla se vanitate jactaverit; quando nec Ægyptus invenitur, quæ solet falso et inaniter de suarum doctrinarum antiquitate gloriari, qualicumque sapientia sua patriarcharum nostrorum tempore prævenisse sapientiam. Neque enim quisquam dicere audebit mirabilium disciplinarum eos peritissimos fuisse, antequam litteras nossent, id est, antequam Isis eo venisset, easque ibi docuisset. Ipsa porro eorum memorabilis doctrina, quæ appellata est sapientia, quid erat nisi maxime astronomia, et si quid aliud talium disciplinarum magis ad exercenda ingenia, quam ad illuminandas vera sapientia mentes valere solet ? Nam quod attinet ad philosophiam, quæ se docere profitetur aliquid, unde fiant homines beati, circa tempora Mercurii, quem Trismegistum vocaverunt, in illis terris ejusmodi studia claruerunt : longe quidem ante sapientes vel philosophos Græciæ, sed tamen post Abraham, et Isaac, et Jacob, et Joseph ; nimirum etiam post ipsum Moysen. Eo quippe tempore, quo Moyses natus est, fuisse reperitur Atlas ille magnus astrologus, Promethei frater, maternus avus Mercurii majoris, cujus nepos fuit Trismegistus iste Mercurius.

XL. **Frustra itaque vanissima præsumptione garriunt quidam, dicentes, ex quo rationem siderum comprehendit Ægyptus, amplius quam centum annorum millia numerari. In quibus enim libris istum numerum college-**

ils relevé ce calcul, eux qui, il n'y a guère plus de deux mille ans, ont appris d'Isis à connaître les lettres ? Car Varron, dont l'autorité historique n'est pas médiocre, nous l'assure, et cela n'est pas en contradiction avec la vérité des divines Ecritures. Comme en effet depuis le premier homme, depuis Adam, il n'y a pas encore six mille ans révolus, ne doit-on pas plutôt raillerie que réfutation à ceux qui avancent des opinions si étranges et si contraires à cette vérité reconnue ? Car à qui pourrons-nous mieux nous en rapporter sur le passé qu'à celui qui a prédit, comme avenir, ce que nous voyons maintenant accompli ? Le désaccord des historiens entre eux nous permet d'en croire préférablement ceux qui ne sont pas en opposition avec notre Histoire sacrée. Quand les citoyens de la cité impie, répandus sur toute la terre, voient de très savants écrivains, et aucun d'eux dont l'autorité puisse être dédaignée, partagés sur des faits de l'antiquité la plus éloignée du souvenir de notre âge, ils ne savent auquel de préférence ajouter foi. Mais nous, en ce qui touche l'histoire de notre religion, appuyés sur l'autorité divine, nous ne doutons pas que tout ce qui la contredit ne soit très faux, quoi que les témoignages profanes établissent, qui, vrais ou faux, n'ont aucune importance pour notre amendement ou notre félicité.

XLI. Mais laissant désormais les éclaircissements historiques, revenons aux philosophes: eux qui semblent n'assi-

runt, qui non multum ante annorum duo millia litteras magistra Isidе didicerunt ? Non enim parvus auctor est in historia Varro, qui hoc prodidit, quod a litterarum etiam divinarum veritate non dissonat. Cum enim ab ipso primo homine, qui est appellatus Adam, nondum sex millia annorum compleantur, quomodo non isti ridendi potius, quam refellendi sunt, qui de spatio temporum tam diversa, et huic exploratæ veritati tam contraria persuadere conantur ? Cui enim melius narranti præterita credimus, quam qui etiam futura prædixit, quæ præsentia jam videmus ? Nam et ipsa historicorum inter se dissonantia copiam nobis præbet, ut ei potius credere debeamus, qui divinæ, quam tenemus, non repugnat historiæ. Porro autem cives impiæ civitatis, diffusi usquequaque per terras, cum legunt doctissimos homines, quorum nullius contemnenda videatur auctoritas, inter se de rebus gentis ab ætatis nostræ memoria remotissimis discrepantes, cui potius credere debeant, non inveniunt. Nos vero in nostræ religionis historia, fulti auctoritate divina, quidquid ei resistit, non dubitamus esse falsissimum, quomodolibet sese habeant cetera in secularibus litteris ; quæ seu vera seu falsa sint, nihil momenti afferunt, quo recte beateque vivamus.

XLI. Ut autem jam cognitionem omittamus historiæ, ipsi philosophi, a

gner à leurs études d'autre but que la découverte du genre de vie propre à donner le bonheur, pourquoi, maîtres et disciples et disciples entre eux, sont-ils en désaccord, sinon parce qu'ils ont procédé à cette recherche comme des hommes, avec des sentiments et des raisonnements humains? Sans doute, ç'a été parmi eux émulation de vaine gloire, désir jaloux de paraître supérieur à d'autres en sagesse, en pénétration, non l'esclave de l'opinion d'autrui, mais l'auteur de ses propres doctrines et de son opinion; j'accorderai toutefois qu'il y en eut plusieurs, ou même un grand nombre d'entre eux, que le seul amour de la vérité a détachés de leurs maîtres ou de leurs condisciples, leur mettant les armes à la main pour ce qu'ils croyaient, à tort ou à raison, être la vérité; mais en définitive, que prétend, où et par où peut se diriger la misère humaine pour atteindre le bonheur, si elle n'a pour guide l'autorité divine? Quant à nos auteurs, qui forment à juste titre le canon immuable et déterminé des saintes Lettres, tant s'en faut qu'il y ait entre eux le moindre dissentiment.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on ait cru leurs livres dictés par Dieu même, et leurs paroles, la parole de Dieu; et que cette créance, loin d'être celle d'un petit nombre de rhéteurs, dans l'enceinte contentieuse de quelques écoles, se soit répandue dans les campagnes et dans les villes, parmi les savants et les ignorants; qu'elle soit devenue la foi des peuples. Ces auteurs ont dû être peu nombreux, de peur que

quibus ad ista progressi sumus, qui non videntur laborasse in studiis suis, nisi ut invenirent quomodo vivendum esset accommodate ad beatitudinem capessendam, cur dissenserunt et a magistris discipuli, et inter se condiscipuli, nisi quia ut homines humanis sensibus et humanis ratiocinationibus ista quæsierunt? Ubi quamvis esse potuerit et studium gloriandi, quo quisque alio sapientior et acutior videri cupit, nec sententiæ quodammodo addictus alienæ, sed sui dogmatis et opinionis inventor: tamen ut nonnullos vel etiam plurimos eorum fuisse concedam, quos a suis doctoribus vel discendi sociis amor veritatis abruperit, ut pro ea certarent, quam veritatem putarent, sive illa esset, sive non esset; quid agit, aut quo vel qua, ut ad beatitudinem perveniatur, humana se porrigit infelicitas, si divina non ducit auctoritas? Denique auctores nostri, in quibus non frustra sacrarum litterarum figitur et terminatur canon, absit ut inter se aliqua ratione dissentiant. Unde non immerito, cum illa scriberent, eis Deum vel per eos locutum, non pauci in scholis atque gymnasiis litigiosis disputationibus garruli, sed in agris atque in urbibus cum doctis atque indoctis tot tantique populi crediderunt. Ipsi sane pauci esse debuerunt, ne multitudine

leur nombre ne discréditât ce que la religion devait consacrer ; et d'autre part ce nombre ne dut pas être si petit que leur parfaite conformité ne fût un miracle. Car, dans cette multitude de philosophes qui ont laissé des monuments littéraires de leurs doctrines, il serait difficile d'en trouver qui fussent d'accord dans toutes leurs opinions : cela demanderait ici de trop longs développements.

Quel est en effet le chef de secte qui obtienne de la cité démonolâtre une telle approbation qu'elle condamne quiconque professe des sentiments différents ou contraires? Ne voit-on pas à Athènes fleurir à la fois les épicuriens, qui assurent que les choses humaines demeurent indifférentes aux dieux, et les stoïciens, qui prétendent, au rebours, que leur marche est conduite et soutenue par l'assistance et la protection des dieux? Aussi je m'étonne qu'Anaxagore soit condamné pour avoir dit que le soleil n'était qu'une pierre enflammée, et non un Dieu ; tandis que, dans la même ville, rien ne trouble la gloire et la sécurité d'Epicure, qui rejette non seulement la divinité du soleil et des astres, mais affirme encore qu'il n'y a dans le monde ni Jupiter, ni Dieu à qui parviennent les prières et les supplications des hommes. N'est-ce pas à Athènes qu'Aristippe place le souverain bien dans la volupté du corps, et Antisthènes, dans la vertu de l'âme ; tous deux philosophes célèbres, tous deux disciples de Socrate, et toutefois assignant à la destinée humaine des

vilesceret quod religione earum esse oporteret : nec tamen ita pauci, ut eorum non sit miranda consensio. Neque enim in multitudine philosophorum, qui labore etiam litterario monumenta suorum dogmatum reliquerunt, facile quis invenerit, inter quos cuncta quæ sensere conveniant : quod ostendere hoc opere longum est.

Quis autem sectæ cujuslibet auctor sic est in hac dæmonicola civitate approbatus, ut ceteri improbarentur, qui diversa et adversa senserunt? Nonne apud Athenas et epicurei clarebant, asserentes res humanas ad deorum curam non pertinere, et stoici, qui contraria sentientes, eas regi atque muniri dils adjutoribus atque tutoribus disputabant ? Unde miror cur Anaxagoras reus factus sit, quia solem esse dixit lapidem ardentem, negans utique Deum, cum in eadem civitate gloria floruerit Epicurus, vixeritque securus, non solum solem vel ullum siderum Deum esse non credens, sed nec Jovem, nec ullum deorum omnino in mundo habitare contendens, ad quem preces hominum supplicationesque perveniant. Nonne ibi Aristippus in voluptate corporis summum bonum ponens, ibi Antisthenes virtute animi potius hominem fieri beatum asseverans, duo philosophi nobiles et ambo Socratici, in tam diversis atque inter se con-

fins si différentes et si opposées entre elles. Et de ces deux philosophes, l'un disait encore que le sage doit fuir le gouvernement de la République ; l'autre, qu'il y doit prétendre : et chacun ralliait des disciples à sa secte. Car c'était au grand jour, sous le vaste et célèbre Portique, dans les académies, dans les jardins, dans les lieux publics et privés, une mêlée générale de toutes les opinions ; les uns soutenant qu'il n'existe qu'un monde ; les autres, que les mondes sont innombrables ; les uns, que ce monde a commencé ; les autres, qu'il est sans commencement ; les uns, qu'il doit finir ; les autres, qu'il doit durer toujours ; les uns, qu'une Providence le conduit ; les autres, qu'il est à la merci du hasard et des accidents. Et puis ceux-ci prétendent que l'âme est immortelle ; ceux-là, qu'elle est mortelle ; et des partisans de son immortalité, les uns affirment son retour dans des corps de brutes, les autres le nient ; des partisans de sa mortalité, les uns assurent qu'elle meurt avec le corps ; les autres, qu'elle lui survit plus ou moins longtemps et finit toujours par mourir : ceux-ci établissent le bien final dans le corps ; ceux-là dans l'âme ; d'autres, en tous deux ; d'autres ajoutent au corps et à l'âme les biens extérieurs : enfin quelques-uns pensent qu'il faut toujours s'en rapporter au témoignage des sens ; les autres, pas toujours ; les autres, jamais. Ces innombrables dissidences entre les philosophes, quel peuple, quel sénat, quelle autorité ou magistrature de la cité impie, s'est jamais mise en peine de les juger ;

trariis finibus vitæ summam locantes, quorum etiam ille fugiendam, iste administrandam sapienti dicebat esse rempublicam, ad suam quisque sectam sectandam discipulos congregabat? Nemque palam in conspicua et notissima porticu, in gymnasiis, in hortulis, in locis publicis ac privatis, catervatim pro sua quisque opinione certabant : alii asserentes unum, alii innumerabiles mundos ; ipsum autem unum alii ortum esse, alii vero initium non habere ; alii interiturum, alii semper futurum ; alii mente divina, alii fortuitu et casibus agi ; alii immortales esse animas, alii mortales ; et qui immortales, alii revolvi in bestias, alii nequaquam ; qui vero mortales, alii mox interire post corpus, alii vivere etiam postea vel paululum, vel diutius, non tamen semper : alii in corppre constituentes finem boni, alii in animo, alii in utroque, alii extrinsecus posita etiam bona ad animum et corpus addentes : alii sensibus corporis semper, alii non semper, alii nunquam, putantes esse credendum. Has et alias pene innumerabiles dissensiones philosophorum, quis inquam populus, quis senatus, quæ potestas vel dignitas publica impiæ civitatis dijudicandas, et alias probandas ac recipiendas, alias improbandas repudiandasque curavit, ac

d'approuver et d'admettre, de condamner et de répudier; et n'a pas plutôt ouvert indifféremment son sein à ce pêle-mêle d'opinions contradictoires engagées, non sur quelque intérêt pécuniaire et temporel, mais sur les questions qui décident du malheur ou de la félicité de la vie? Et si parfois quelque vérité se laissait voir, le faux avait la même liberté de se produire; et ce n'est pas sans raison qu'une telle cité a reçu le nom mystique de Babylone; car Babylone, avons-nous dit, signifie « confusion ». Et peu importe au prince de cette cité, au Diable, qu'ils débattent tant d'erreurs contraires; — formes variées de l'impiété qui les livre tous à son empire.

Mais cette nation, ce peuple, cette république, ces Israélites, dépositaires de la parole de Dieu, n'ont jamais confondu avec une telle licence les faux et les véritables prophètes; une exacte conformité, sans aucune dissidence, signalait à leurs yeux les véritables écrivains sacrés. Ceux-là étaient leurs philosophes, leurs sages, leurs théologiens, leurs prophètes, leurs docteurs dans la vertu et la piété. Quiconque a vécu selon leurs maximes n'a pas vécu selon l'homme, mais selon Dieu, qui a parlé par leur bouche. S'ils défendent l'infraction de la loi, c'est Dieu qui la défend. S'ils disent: « Honore ton père et ta mère », c'est Dieu qui l'ordonne. S'ils ajoutent: « Tu ne seras pas adultère; tu ne commettras point d'homicide; tu ne voleras point », ce ne sont pas des paroles sorties des lèvres humaines, mais les oracles de Dieu.

non passim sine ullo judicio confuseque habuit in gremio suo tot controversias hominum dissidentium, non de agris et domibus, vel quacumque pecuniaria ratione, sed de his rebus, quibus aut misere vivitur aut beate? Ubi etsi aliqua vera dicebantur, eadem licentia dicebantur et falsa; prorsus ut non frustra talis civitas mysticum vocabulum Babylonis acceperit. Babylon quippe interpretatur Confusio, quod nos jam dixisse meminimus. Nec interest diaboli regis ejus, quam contrariis inter se rixentur erroribus, quos merito multæ variæque impietatis pariter possidet.

At vero gens illa, ille populus, illa civitas, illa respublica, illi Israelitæ, quibus credita sunt eloquia Dei, nullo modo pseudoprophetas cum veris Prophetis pari licentia confuderunt: sed concordes inter se atque in nullo dissentientes, sacrarum Litterarum veraces ab eis agnoscebantur et tenebantur auctores. Ipsi eis erant philosophi, hoc est, amatores sapientiæ, ipsi sapientes, ipsi theologi, ipsi prophetæ, ipsi doctores probitatis atque pietatis. Quicumque secundum illos sapuit et vixit, non secundum homines, sed secundum Deum, qui per eos locutus est, sapuit et vixit. Ibi si prohibitum est sacrilegium, Deus prohibuit. Si dictum est: *Honora patrem tuum et matrem tuam*, Deus jussit. Si dictum est: *Non mœchaberis, Non homicidium facies, Non furaberis*, et cetera hujusmodi, non hæc ora

Ce peu de vérités qu'entre tant d'erreurs quelques philosophes ont pu entrevoir et qu'ils ont travaillé à établir sur de pénibles raisonnements : Dieu créateur du monde et qui le gouverne lui-même par sa souveraine providence ; la beauté de la vertu, l'amour de la patrie, la confiance dans l'amitié, les bonnes œuvres, tout ce qui se rapporte aux bonnes mœurs, quoiqu'ils aient ignoré et la fin et le moyen ; tout cela est prêché au peuple dans la Cité divine par la parole des prophètes, parole de Dieu même, que des hommes prononcent, et sans aucun effort d'argumentations contentieuses ; en sorte que la connaissance de ces vérités n'est point sans la crainte de mépriser, en y dérogeant, non pas l'esprit de l'homme, mais la parole de Dieu.

XLII. L'un des Ptolémées, roi d'Egypte, désire aussi connaître et posséder ces saintes Ecritures, car, après l'empire d'Alexandre de Macédoine, qui fut surnommé le Grand, cet empire, prodige de grandeur et d'instabilité, l'Asie entière, que dis-je? presque tout l'univers conquis, soit par la force et les armes, soit par la terreur de son nom, et entre autres contrées de l'Orient, la Judée elle-même envahie et soumise ; — lui mort, cet empire immense échut à ses capitaines, qui ne le partagent pas entre eux pour régner en paix chacun sur son héritage, mais qui le déchirent en lambeaux pour promener partout la dévastation et la guerre ; c'est alors que l'Egypte commence à avoir des Ptolémées

humana, sed oracula divina fuderunt. Quidquid philosophi quidam inter falsa, quæ opinati sunt, verum videre potuerunt, et laboriosis disputationibus persuadere moliti sunt, quod mundum istum fecerit Deus, eumque ipse providentissimus administret, de honestate virtutum, de amore patriæ, de fide amicitiæ, de bonis operibus atque omnibus ad mores probos pertinentibus rebus, quamvis nescientes ad quem finem et quonam modo essent ista omnia referenda, propheticis, hoc est divinis vocibus, quamvis per homines, in illa civitate populo commendata sunt, non argumentationum concertationibus inculcata ; ut non hominis ingenium, sed Dei eloquium contemnere formidaret, qui illa cognosceret.

XLII. Has sacras Litteras etiam unus Ptolemæorum regum Ægypti nosse studuit et habere. Nam post Alexandri Macedonis, qui etiam Magnus cognominatus est mitificentissimam minimeque diuturnam potentiam, qua universam Asiam, imo pene totum orbem, partim vi et armis, partim terrore subegerat, quando inter cetera Orientis etiam Judæam ingressus obtinuit ; eo mortuo comites ejus, cum regnum illud amplissimum non pacifice inter se possessuri divisissent, sed potius dissipassent, bellis omnia vastaturi, Ptolemæos reges habere cœpit Ægyptus : quorum primus Lagi

pour rois. Le premier de tous, le fils de Lagus, emmène de Judée en Egypte un grand nombre de captifs. Un autre Ptolémée, son successeur, appelé Philadelphe, leur permet à tous, qui étaient venus esclaves, de s'en retourner libres. Il envoya même de royales offrandes au temple de Dieu, et demanda à Eléazar, alors grand-prêtre, de lui donner les Ecritures que la renommée lui avait sans doute annoncées comme divines, et qu'il désirait placer dans cette célèbre bibliothèque formée par ses soins. Le grand-prêtre les lui ayant données en hébreu, Ptolémée demanda des interprètes, et SEPTANTE-DEUX hommes, six de chacune des douze tribus, versés dans l'une et l'autre langue, le grec et l'hébreu, lui furent envoyés. La coutume a prévalu d'appeler cette version : la version des Septante. On rapporte qu'il y eut dans le choix de leurs expressions un accord si merveilleux, si étonnant et vraiment divin, que chacun d'eux ayant séparément accompli cette œuvre (car il plut au roi Ptolémée d'éprouver ainsi leur fidélité), ils ne présentèrent entre eux aucune différence pour le sens, la valeur ou l'ordre même des mots; mais, comme s'il n'y eût eu qu'un seul interprète, l'interprétation de tous était une; parce qu'en effet l'Esprit en tous était un. Et ils avaient reçu de Dieu ce don admirable, afin que l'autorité de ces Ecritures obtînt, non comme œuvre humaine, mais comme œuvre divine, la vénération des Gentils qui devaient croire un jour; et ce jour nous le voyons arrivé.

filius, multos ex Judæa captivos in Ægyptum transtulit. Huic autem succedens alius Ptolemæus, qui est appellatus Philadelphus, omnes quos ille adduxerat subjugatos, liberos redire permisit : insuper et dona regia in templum Dei misit, petivitque ab Eleazaro tunc pontifice, dare sibi Scripturas, quas profecto audierat fama prædicante divinas; et ideo concupivetat habere in bibliotheca, quam nobilissimam fecerat. Has ei cum idem pontifex misisset hebræas, post etiam ille interpretes postulavit; et dati sunt septuaginta duo, de singulis duodecim tribubus seni homines, linguæ utriusque doctissimi, hebrææ scilicet atque græcæ. Quorum interpretatio ut septuaginta vocetur, jam obtinuit consuetudo. Traditur sane tam mirabilem ac stupendum planeque divinum in eorum verbis fuisse consensum, ut cum ad hoc opus separatim singuli sederint (ita enim eorum fidem Ptolemæo placuit explorare), in nullo verbo, quod idem significaret et tantumdem valeret, vel in verborum ordine, alter ab altero discreparet : sed tanquam unus esset interpres, ita quod omnes interpretati sunt, unum erat : quoniam re vera Spiritus erat unus in omnibus. Et ideo tam mirabile Dei munus acceperant, ut illarum Scripturarum, non tanquam humanarum, sed sicut erant, tanquam divinarum, etiam isto modo commenda

XLIII. Car, bien qu'il y ait eu d'autres interprètes qui ont fait passer d'hébreu en grec les oracles sacrés, comme Aquila, Symmachus, Théodotion, et l'auteur anonyme d'une œuvre semblable, appelée pour cette raison la Cinquième version, l'Eglise toutefois a reçu celle des Septante comme si elle était seule, et les Grecs chrétiens en font usage, ignorant la plupart qu'il en existe d'autres. C'est la version des Septante traduite en latin que les Eglises latines ont adoptée. Cependant un prêtre s'est rencontré de notre temps, le savant Jérôme, qui, habile dans les trois langues, a traduit les Ecritures, non du grec, mais de l'hébreu en latin. Savant travail; quoique les Juifs le reconnaissent fidèle et prétendent que sur beaucoup de points les Septante se sont trompés, néanmoins les Eglises de Jésus-Christ ne trouvent aucune autorité préférable à celle de tant d'hommes choisis pour une si grande œuvre par le pontife Eléazar. Car, lors même que l'esprit un, et indubitablement divin, n'eût point apparu en eux, et que ces doctes Septante eussent ensemble humainement concerté les termes de leur interprétation, en sorte que rien n'aurait été maintenu sans un consentement unanime, encore serait-il vrai qu'aucun interprète isolé ne devrait leur être préféré. Mais, Dieu ayant à leur égard montré son assistance manifeste, désormais tout interprète fidèle des saintes Ecritures, en quelque langue qu'il les tra-

retur auctoritas, **crediturisquandoque gentibus profutura, quod jam** videmus effectum.

XLIII. Nam cum fuerint et alii interpretes, qui ex hebræa lingua in græcam sacra illa eloquia transtulerunt, sicut Aquila, Symmachus, Theodotion, sicut etiam illa est interpretatio, cujus auctor non apparet, et ob hoc sine nomine interpretis : Quinta editio nuncupatur : hanc tamen quæ Septuaginta est, tanquam sola esset, sic recepit Ecclesia, eaque utuntur græci populi christiani, quorum plerique utrum alia sit aliqua ignorant. Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in latinam linguam interpretatum est quod Ecclesiæ latinæ tenent. Quamvis non defuerit temporibus nostris presbyter Hieronymus, homo doctissimus, et omnium trium linguarum peritus, qui non ex græco, sed ex hebræo in latinum eloquium easdem Scripturas converterit. Sed ejus **tam litteratum** laborem quamvis Judæi fateantur esse veracem, Septuaginta vero interpretes in multis errasse contendant, tamen Ecclesiæ Christi tot hominum auctoritati, ab Eleazaro tunc pontifice ad hoc tantum opus electorum, neminem judicant præferendum : quia etsi non in eis unus apparuisset Spiritus, sine dubitatione divinus, sed inter se verba interpretationis suæ Septuaginta docti more hominum contulissent, ut quod placuisset omnibus hoc maneret, nullus eis unus interpres debuit anteponi; cum vero tantum in eis signum

duise, doit être d'accord avec les Septante, ou, s'il paraît s'éloigner d'eux, c'est qu'alors, il faut le croire, un mystère se cache sous la version prophétique des Septante. Car l'Esprit qui était dans les prophètes lorsqu'ils dictaient ce texte sacré était aussi dans les Septante lorsqu'ils l'interprétaient. Et assurément cet Esprit, de son autorité divine, a pu rendre un autre oracle, comme si ce fût le même prophète qui eût énoncé l'un et l'autre, parce que l'un et l'autre serait, après tout, la parole du même Esprit; il a pu encore l'exprimer en d'autres termes, offrant aux intelligences droites, à défaut du même langage, le même sens; il a pu enfin omettre et ajouter, pour faire voir qu'il n'y avait pas dans cette œuvre servitude de l'homme, servitude de l'interprète devant la lettre, mais plutôt autorité divine inspirant et guidant l'intelligence de l'interprète.

Quelques-uns ont pensé que le texte grec de la version des Septante devait être revu d'après l'original hébreu, et pourtant ils n'ont pas osé retrancher ce que les Septante avaient de plus que l'hébreu; ils ont seulement ajouté ce qui manquait dans les Septante, indiquant chaque verset ajouté par certains signes étoilés qu'on appelle astérisques. Quant aux additions des Septante à l'original hébreu, ils les marquent également, en tête des versets, par des traits horizontaux semblables aux signes des onces. Et un grand nombre

divinitatis apparuit, profecto quisquis alius illarum Scripturarum ex hebræa in quamlibet alium linguam interpres est verax, aut congruit illis Septuaginta interpretibus, aut si congruere non videtur, altitudo ibi prophetica esse credenda est, Spiritus enim qui in prophetis erat, quando illa dixerunt, idem ipse erat etiam in Septuaginta viris, quando illa interpretati sunt: qui profecto auctoritate divina et aliud dicere potuit, tanquam propheta ille utrumque dixisset, quia utrumque idem Spiritus diceret; et hoc ipsum aliter, ut si non eadem verba, idem tamen sensus bene intelligentibus dilucesceret; et aliquid prætermittere, et aliquid addere, ut etiam hinc ostenderetur non humanam fuisse in illo opere servitutem, quam verbis debebat interpres, sed divinam potius potestatem, quæ mentem replebat et regebat interpretis. Nonnulli autem codices græcos interpretationis Septuaginta ex hebræis codicibus emendandos putarunt: nec tamen ausi sunt detrahere, quod hebræi non habebant, et Septuaginta posuerunt; sed tantummodo addiderunt qui in hebræis inventa, apud Septuaginta non erant, eaque signis quibusdam in stellarum modum factis, ad capita eorumdem versuum notaverunt, quæ signa asteriscos vocant. Illa vero quæ non habent hebræi, habent autem Septuaginta, similiter ad capita versuum jacentibus virgulis, sicut scribuntur unciæ, signaverunt. Et

d'exemplaires grecs et latins, ainsi marqués, sont répandus partout. Pour ce qui n'est ni omission, ni addition, mais seulement expression différente, qu'il s'ensuive une différence de sens, ou que sous une forme différente le même sens évidemment se produise, c'est ce dont on ne peut s'assurer qu'en conférant les deux textes. Si donc nous ne recherchons, ainsi qu'il se doit, dans les Saintes Ecritures, que ce qu'il a plu à l'esprit de Dieu de dire par l'organe des hommes, tout ce qui est dans l'original hébreu et n'est pas dans les Septante, l'Esprit de Dieu l'a voulu dire non par ces derniers prophètes, mais par les anciens. Et tout ce qui est dans les Septante et n'est pas dans le texte hébreu, le même Esprit a mieux aimé le dire par ceux-ci que par ceux-là, montrant par là que tous ont été prophètes. C'est ainsi qu'il dit, ceci par Isaïe, cela par Jérémie, cela par tel autre prophète; ou la même chose autrement par celui-ci, autrement par celui-là, selon qu'il le veut. Or, ce qui se trouve à la fois chez les uns et chez les autres, c'est lui qui l'a voulu dire par les uns et par les autres, lui, l'Esprit un et le même, disposant d'abord les uns pour prophétiser, puis les autres pour interpréter prophétiquement. Et, comme la vérité et la concordance des uns dans leurs prédictions révèle en eux la présence de l'esprit de paix et d'unité, ainsi, quand les autres, sans concert entre eux, publient comme d'une seule voix leur unanime interprétation des Ecritures, c'est le même Esprit d'unité qui se découvre.

multi codices has notas habentes usquequaque diffusi sunt et latini. Quæ autem non prætermissa vel addita, sed aliter dicta sunt, sive alium sensum faciant etiam ipsum non abhorrentem, sive alio modo eumdem sensum explicare monstrentur, nisi utrisque codicibus inspectis nequeunt reperiri. Si igitur, ut oportet, nihil aliud intueamur in Scripturis illis, nisi quid per homines dixerit Dei Spiritus, quidquid est in hebræis codicibus, et non est apud interpretes Septuaginta noluit ea per istos, sed per illos prophetas Dei Spiritus dicere. Quidquid vero est apud Septuaginta, in hebræis autem codicibus non est, per istos ea maluit, quam per illos, idem Spiritus dicere, sic ostendens utrosque fuisse prophetas. Isto enim modo alia per Isaiam, alia per Jeremiam, alia per alium atque alium prophetam, vel aliter eadem per hunc ac per illum dixit, ut voluit. Quidquid porro apud utrosque invenitur, per utrosque dicere voluit unus atque idem Spiritus : sed ita, ut illi præcederent prophetando, isti sequerentur prophetice illos interpretando : quia sicut in illis vera, et concordantia dicentibus unus pacis Spiritus fuit ; sic et in istis non secum conferentibus, et tamen tanquam uno ore cuncta interpretantibus, idem Spiritus unus apparuit.

XLIV. Mais, dit-on, comment saurai-je si le prophète Jonas a dit aux habitants de Ninive : « Encore trois jours, et Ninive sera détruite », ou : « Encore quarante jours? » Qui ne voit que le prophète, envoyé pour épouvanter cette ville par la menace d'une ruine imminente, n'a pu dire en même temps l'un et l'autre? Si la catastrophe devait arriver dans le délai de trois jours, ce n'était pas après quarante; si elle devait arriver le quarantième jour, ce n'était pas le troisième. Si donc l'on me demande lequel des deux a dit Jonas, j'incline de préférence à la leçon de l'hébreu : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. »

Car les Septante, venus longtemps après, ont pu dire autre chose qui, se rapportant au sujet, concourût, bien que sous une forme différente, à former un seul et même sens, et invitât le lecteur à s'élever, sans mépriser l'autorité ni de l'hébreu ni des Septante, au-dessus de l'histoire jusques à la recherche des réalités que l'histoire a dû figurer. Car ces faits sont réellement arrivés dans la cité de Ninive, mais ils en représentaient d'autres qui dépassent l'enceinte de cette cité. C'est un fait réel que le prophète fut trois jours dans les entrailles du monstre, et néanmoins le prophète est la figure de celui qui sera trois jours dans les abîmes de l'enfer, et celui-là est le Seigneur de tous les prophètes. Si donc il est raisonnable de voir dans cette ville la figure prophétique de l'Eglise des Gentils, renversée par la pénitence jusqu'à ne

XLIV. Sed ait aliquis : Quomodo sciam quid Jonas propheta dixerit Ninivitis, utrum *Triduum, et Ninive evertetur;* an : *Quadraginta dies ?* Quis enim non videat non potuisse utrumque tunc dici a Propheta, qui missus fuerat terrere comminatione imminentis exitii civitatem ? Cui si tertio die fuerat futurus interitus, non utique quadragesimo die : si autem quadragesimo, non utique tertio. Si ergo a me quæritur, quid horum Jonas dixerit, hoc puto potius quod legitur in hebræo : *Quadraginta dies, et Ninive evertetur.* Septuaginta quippe longe posterius interpretati aliud dicere potuerunt, quod tamen ad rem pertineret, et in unum eumdemque sensum, quamvis sub altera significatione, concurreret; admoneretque lectorem, utraque auctoritate non spreta, ab historia sese attollere ad ea requirenda, propter quæ significanda historia ipsa conscripta est. Gesta sunt quippe illa in Ninive civitate, sed aliquid etiam significaverunt, quod modum illius civitatis excedat; sicut gestum est, quod ipse propheta in ventre ceti triduo fuit, et tamen alium significavit in profundo inferni triduo futurum, qui Dominus est omnium prophetarum. Quapropter si per illam civitatem recte accipitur Ecclesia gentium prophetice figurata, eversa scilicet per pœnitentiam, ut qualis fuerat jam non esset; hoc quoniam

plus être ce qu'elle était; comme Jésus-Christ est l'auteur de ce changement dans l'Eglise des Gentils que figure Ninive, c'est Jésus-Christ lui-même que désignent ces quarante jours ou ces trois jours; quarante, car tel est le nombre de jours qu'il passe avec ses disciples après sa résurrection avant de monter au ciel; trois, car il ressuscite le troisième jour. Et ne dirait-on pas que les Septante, — interprètes, et prophètes aussi, réveillent le lecteur qui s'endort sur la lettre du récit historique et l'exhortent ainsi à sonder l'abîme de la prophétie : Cherche dans les quarante jours celui-là même en qui tu pourras trouver les trois jours; là, tu trouveras son ascension, ici, sa résurrection. Il a donc pu, dans l'un et l'autre nombre, être parfaitement désigné; d'une façon, par le prophète Jonas, de l'autre, par la prophétie des Septante, mais toujours par le seul et même Esprit. J'abrège, ne voulant pas multiplier les exemples où les Septantes paraissent s'éloigner de la vérité du texte hébreu, et, mieux compris, se trouvent d'accord avec elle. Aussi moi-même, marchant autant qu'il est permis à ma faiblesse sur les traces des Apôtres qui invoquent également en témoignage prophétique l'hébreu et les Septante, je crois devoir m'appuyer sur l'une et l'autre autorité, parce que l'une et l'autre est une et divine. Mais achevons, selon nos forces, l'œuvre qui nous reste.

XLV. Aussitôt que la race juive cessa d'avoir des prophètes,

per Christum factum est in Ecclesia gentium cujus illa Ninive figuram gerebat, sive per quadraginta dies, sive per triduum, idem ipse significatus est Christus; per quadraginta scilicet, quia tot dies peregit cum discipulis suis post resurrectionem, et adscendit in cœlum; per triduum vero, quia die tertio resurrexit : tanquam lectorem nihil aliud quam historiæ rerum gestarum inhærere cupientem, de somno excitaverint Septuaginta interpretes, iidemque Prophetæ, ad perscrutandam altitudinem prophetiæ, et quodammodo dixerint : In quadraginta diebus ipsum quære, in quo et triduum potueris invenire; illud in adscensione, hoc in ejus resurrectione reperies. Propter quod utroque numero significari convenientissime potuit, quorum unum per Jonam prophetam, alterum per Septuaginta interpretum prophetiam, tamen unus atque idem Spiritus dixit. Longitudinem fugio, ut non hæc per multa demonstrem, in quibus ab hebraica veritate putantur Septuaginta interpretes discrepare, et bene intellecti inveniuntur esse concordes. Unde etiam ego pro meo modulo vestigia sequens Apostolorum, quia et ipsi ex utrisque, id est, ex hebræis et ex Septuaginta, testimonia prophetica posuerunt, utraque auctoritate utendum putavi, quoniam utraque una atque divina est. Sed jam quæ restant, ut possumus, exsequamur.

XLV. Posteaquam gens Judæa cœpit non habere prophetas procul

il est certain qu'elle devint pire; à l'époque où, le temple étant relevé après la captivité de Babylone, elle espérait s'améliorer. Car c'est ainsi que ce peuple charnel entendait cette prédiction du prophète Aggée : « La gloire de cette dernière maison sera grande, bien plus grande que celle de la première. » Parole qui désigne le Nouveau Testament, comme il vient de le prouver dans ce passage, évidente promesse de Jésus-Christ : « Et je remuerai toutes les nations, et il viendra, le Désiré de toutes les nations. » Ici les Septante, de leur autorité de prophètes, énoncent un autre sens qui convient mieux au corps qu'à la tête, c'est-à-dire à l'Eglise qu'à Jésus-Christ : « Ils viendront les élus du Seigneur entre toutes les nations », c'est-à-dire les hommes dont Jésus-Christ lui-même dit dans l'Evangile : « Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » C'est en effet de ces élus des nations, pierres vivantes, que la maison de Dieu se bâtit par le Nouveau Testament, infiniment plus glorieuse que ne le fut ce temple élevé par le roi Salomon et relevé après la captivité. Aussi ce peuple n'a plus de prophètes depuis cette époque; mais il a beaucoup à souffrir, et des rois étrangers, et des Romains eux-mêmes, afin qu'il ne s'imagine pas que cette prophétie d'Aggée soit accomplie dans le rétablissement du temple.

Bientôt, Alexandre survient, qui les subjugue; sa colère, il est vrai, ne tombe point sur eux, parce qu'ils n'osent lui

dubio deterior facta est, eo scilicet tempore, quo se sperabat instaurato templo post captivitatem, quæ fuit in Babylonia, futuram esse meliorem. Sic quippe intelligebat populus ille carnalis, quod prænuntiatum est per Aggæum prophetam dicentem : *Magna erit gloria domus istius novissimæ, plus quam primæ.* Quod de novo Testamento dictum esse, paulo superius demonstravit, ubi ait aperte Christum promittens : *Et movebo omnes gentes, et veniet Desideratus cunctis gentibus.* Quo loco Septuaginta interpretes alium sensum magis corpori quam capiti, hoc est, magis Ecclesiæ quam Christo convenientem prophetica auctoritate dixerunt : *Venient quæ electa sunt Domini de cunctis gentibus*, id est homines, de quibus ipse Jesus in Evangelio : *Multi*, inquit, *vocati, pauci vero electi.* Talibus enim electis gentium, domus Dei ædificatur per Testamentum novum lapidibus vivis, longe gloriosior, quam templum illud fuit, quod a rege Salomone constructum est, et post captivitatem instauratum. Propter hoc ergo nec prophetas ex illo tempore habuit illa gens, et multis cladibus afflicta est ab alienigenis regibus, ipsisque Romanis, ne hanc Aggæi prophetiam in illa instauratione templi opinaretur impletam.

Non multo enim post adveniente Alexandro subjugata est, quando etsi nulla facta est vastatio, quoniam non sunt ausi et resistere, et ideo placa-

résister, et que la facilité de leur soumission l'apaise. Toutefois la gloire de cette maison est loin d'être ce qu'elle fut sous la libre domination de ses Rois. Alexandre immole des victimes dans le temple de Dieu, non qu'une véritable pitié l'eût converti au culte du Dieu véritable, mais c'est que, dans l'impiété de son erreur, il croit devoir aussi l'honorer avec les faux dieux. Plus tard, après la mort d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, dont j'ai déjà parlé, les emmène captifs en Egypte; et son successeur, Ptolémée Philadelphe, à qui nous devons la version des Septante, les renvoie avec bienveillance. Puis le fléau de la guerre les brise, guerres rapportées aux livres des Machabées. Conquis par le roi d'Alexandrie, Ptolémée dit Epiphanes, puis contraints par les cruautés inouïes d'Antiochus, roi de Syrie, à honorer les idoles, leur temple, le temple lui-même, est rempli des sacrilèges superstitions des Gentils; mais la valeur de leur chef, Judas Machabée, victorieuse des lieutenants d'Antiochius, purifie l'enceinte sacrée de ces abominations de l'idolâtrie.

Peu de temps après, un certain Alcimus usurpe, par ambition, la dignité de pontife, bien qu'il fût étranger à la famille sacerdotale; c'était un crime. Environ cinquante ans plus tard, et dans cet intervalle, malgré quelques prospérités, ils n'eurent point la paix. Aristobulus, le premier chez eux, s'empara du diadème, roi et grand-prêtre tout ensemble; car

tum facillime subditi receperunt, non erat tamen gloria tanta domus illius, quanta fuit in suorum regum libera potestate. Hostias sane Alexander immolavit in Dei templo, non ad ejus cultum vera pietate conversus, sed impia vanitate cum diis eum falsis colendum putans. Deinde Ptolemæus Lagi filius, quod supra memoravi, post Alexandri mortem captivos inde in Ægyptum transtulit, quos ejus successor Ptolemæus Philadelphus benevolentissime inde dimisit : per quem factum est, quod paulo ante narravi, ut Septuaginta interpretum Scripturas haberemus. Deinde contriti sunt bellis, quæ in Machabæorum libris explicantur. Post hæc capti a rege Alexandriæ Ptolemæo, qui est appellatus Epiphanes; inde ab Antiocho rege Syriæ multis et gravissimis malis ad idola colenda compulsi, templumque ipsum repletum sacrilegis superstitionibus gentium, quod tamen dux eorum strenuissimus Judas, qui etiam Machabæus dictus est, Antiochi ducibus pulsis, ab omni illa idololatriæ contaminatione mundavit.

Non autem multo post Alcimus quidam per ambitionem, cum a genere sacerdotali esset alienus, quod nefas erat, pontifex factus est. Hinc jam post annos ferme quinquaginta, in quibus eis tamen pax non fuit, quamvis aliqua et prospere gesserint, primus apud eos Aristobulus assumpto diademate, et rex et pontifex factus est. Antea quippe, ex quo de Baby-

depuis le retour de la captivité de Babylone et le rétablissement du temple, ils avaient eu, au lieu des rois, des chefs ou princes, bien que celui qui est roi puisse être appelé prince, eu égard à la prééminence du commandement, et chef, puisqu'il est le chef des armées; cependant tout chef ou prince ne saurait être appelé roi comme le fut cet Aristobulus. Alexandre, qui lui succéda dans le sacerdoce et la royauté, fit, dit-on, peser un joug cruel sur ces sujets. Après lui, sa femme Alexandra fut reine des Juifs; depuis ce règne, de nouvelles et plus rudes adversités les accablent. Les deux fils d'Alexandra, Aristobulus et Hircanus, se disputant le sceptre, attirent sur la race d'Israël les forces romaines, car Hircanus leur demande secours contre son frère. Alors, déjà maîtresse de l'Afrique, maîtresse de la Grèce, étendant au loin son empire sur d'autres parties du monde, mais impuissante à se soutenir elle-même, Rome se brisait en quelque sorte sous sa propre grandeur. Elle en était arrivée à de cruelles dissensions intérieures, puis aux guerres sociales, bientôt aux guerre civiles, et réduite à un tel état de consomption et d'épuisement que la ruine de la république au profit de la royauté paraissait imminente. Donc, Pompée, l'un des plus célèbres capitaines du peuple romain, envahit la Judée, s'empare de la ville, ouvre le temple, non pas avec l'humilité d'un suppliant, mais par le droit du vainqueur; il entre dans le Saint des saints, dont l'entrée n'était permise qu'au

loniæ captivitate reversi sunt, templumque instauratum est, non reges, sed duces vel principes habuerunt: quamvis et qui rex est, possit dici princeps a principatu imperandi, et dux eo quod sit ductor exercitus: sed non continuo quicumque principes vel duces sunt, etiam reges dici possunt, quod iste Aristobulus fuit. Cui successit Alexander etiam ipse rex et pontifex, qui crudeliter in suos regnasse traditur. Post hunc uxor ejus Alexandra regina Judæorum fuit, ex cujus tempore et deinceps mala sunt eos secuta graviora. Filii quippe hujus Alexandræ Aristobulus et Hyrcanus inter se de imperio dimicantes, vires adversus israeliticam gentem provocavere romanas. Hyrcanus namque ab eis contra fratrem poposcit auxilium. Tunc jam Roma subjugaverat Africam, subjugaverat Græciam, lateque etiam aliis orbis partibus imperans tanquam se ipsam ferre non valens, sua se quodammodo magnitudine fregerat. Pervenerat quippe ad seditiones domesticas graves, atque inde ad bella socialia, moxque civilia, tantumque se comminuerat atque attriverat, ut ei mutandus reipublicæ status, quo regeretur regibus, immineret. Pompeius ergo populi romani præclarissimus princeps, Judæam cum exercitu ingressus civitatem capit, templum reserat, non devotione supplicis, sed jure victoris, et ad sancta sanctorum, quo nisi summum sacerdotem non

grand-prêtre; et ce n'est pas en adorateur, mais en profanateur, qu'il y pénètre après avoir confirmé le pontificat d'Hircanus et imposé à la nation vaincue Antipater pour gouverneur ou « procurateur ». Il emmène avec lui Aristobulus enchaîné. Depuis ce temps, les Juifs deviennent tributaires des Romains. Cassius pille de nouveau le temple. Et, peu d'années après, les Juifs méritent un roi étranger, Hérode, sous le règne duquel le Christ vient au monde. Car les temps étaient accomplis que l'Esprit des prophéties avait marqués par la bouche du patriarche Jacob : « Les princes ne manqueront point dans la race de Juda, les chefs issus de son sang, jusqu'à ce qu'il vienne, Celui en qui repose la promesse, et il est l'attente des nations. » Des princes de race juive ne manquèrent donc pas aux Juifs, jusqu'à cet Hérode, le premier roi qu'ils eurent de race étrangère. C'était donc le temps où devait venir celui en qui repose la promesse de l'alliance nouvelle, cette promesse qui le rend l'attente des nations. Or il serait impossible aux nations d'être dans l'attente où nous les voyons du glorieux avènement, alors qu'il viendra juger dans l'éclat de la puissance, si elles ne croyaient d'abord en lui, alors qu'il est venu subir un jugement, dans l'humilité de la patience.

XLVI. Hérode régnait donc en Judée; chez les Romains, la constitution de la république changée, César-Auguste était empereur, et il avait donné la paix au monde, quand le Christ

licebat intrare, non ut venerator, sed ut profanator accedit : confirmatoque Hyrcani pontificatu, et subjugatæ genti imposito custode Antipatro, quos tunc procuratores vocabant, vinctum secum Aristobulum ducit. Ex illo Judæi etiam tributarii Romanorum esse cœperunt. Postea Cassius etiam templum exspoliavit. Deinde post paucos annos etiam Herodem alienigenam regem habere meruerunt, quo regnante natus est Christus. Jam enim venerat plenitudo temporis significata prophetico Spiritu per os patriarchæ Jacob, ubi ait : *Non deficiet princeps ex Juda, neque dux de femoribus ejus, donec veniat cui repositum est, et ipse exspectatio gentium.* Non ergo defuit Judæorum princeps ex Judæis, usque ad istum Herodem, quem primum acceperunt alienigenam regem. Tempus ergo jam erat, ut veniret ille cui repositum erat, quod novo promissum est Testamento, ut ipse esset exspectatio gentium. Fieri autem non posset, ut exspectarent gentes eum venturum, sicut cum cernimus exspectari, ut veniat ad faciendum judicium in claritate potentiæ, nisi prius in eum crederent, cum venit ad patiendum judicium in humilitate patientiæ.

XLVI. Regnante ergo Herode in Judæa, apud Romanos autem jam mutato reipublicæ statu, imperante Cæsare Augusto, et per eum orbe pacato, natus est Christus secundum præcedentem prophetiam in Beth-

naquit, selon la précédente prophétie, à **Bethléem** dans la tribu de Juda; homme visible, né humainement d'une vierge; Dieu caché étant de Dieu le père. Car le prophète l'avait prédit ainsi : « Voici le temps où une vierge va concevoir dans son sein et enfanter un fils; et son nom sera Emmanuel, c'est-à-dire : Dieu avec nous. » Il proclame sa divinité par un grand nombre de miracles, et l'histoire évangélique en rapporte plusieurs qu'elle croit suffisants à ce témoignage. Le premier de ces miracles est celui de sa naissance, le second est celui de sa résurrection corporelle d'entre les morts et de son ascension au ciel. Les Juifs ses meurtriers, qui n'ont pas voulu croire en lui, parce qu'il fallait qu'il mourût et qu'il ressuscitât, dès lors plus misérablement opprimés par les Romains, arrachés de leur pays, où déjà ils obéissaient à une domination étrangère, exterminés et dispersés dans l'univers; les Juifs, qu'on trouve partout, nous rendent témoignage par leurs Ecritures que les prophéties relatives à Jésus-Christ ne sont pas de notre invention. Et ces prophéties, plusieurs d'entre eux les considérant avant sa passion et surtout après sa résurrection, ont cru en lui, et c'est d'eux qu'il est prédit : « Le nombre des enfants d'Israël fût-il égal à celui des grains de sable de la mer, les restes seront sauvés. » Les autres ont été aveuglés, et c'est d'eux qu'il est prédit : « Qu'en récompense leur table leur soit une pierre d'achoppement; que leurs yeux soient obscurcis, afin qu'ils ne voient pas, et que leur dos se courbe à jamais. »

lehem Judæ, homo manifestus ex homine virgine, Deus occultus ex Deo Patre. Sic enim propheta prædixerat : *Ecce virgo in utero accipiet, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum, Nobiscum Deus.* Qui ut in se commendaret Deum, miracula multa fecit ; ex quibus quædam, quantum ad eum prædicandum satis esse visum est, Scriptura evangelica continet. Quorum primum est, quod tam mirabiliter natus est; ultimum autem, quod cum suo ressuscitato a mortuis corpore adscendit in cœlum. Judæi autem, qui eum occiderunt, et in eum credere noluerunt, quia oportebat eum mori et resurgere, vastati infelicius a Romanis, funditusque a suo regno, ubi jam eis alienigenæ dominabantur, eradicati dispersique per terras (quandoquidem ubique non desunt), per Scripturas suas testimonio nobis sunt prophetias nos non finxisse de Christo ; quas plurimi eorum considerantes, et ante passionem, et maxime post ejus resurrectionem crediderunt in eum, de quibus prædictum est : *Si fuerit numerus filiorum Israel sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient.* Ceteri vero excæcati sunt, de quibus prædictum est : *Fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum, et in retributionem, et in scandalum. Obscurentur oculi eorum, ne videant; et dorsum illorum semper incurva.* Proinde cum Scripturis nostris

Ainsi, tandis qu'ils refusent de croire à nos Ecritures, les leurs, qu'ils lisent en aveugles, s'accomplissent en eux; si ce n'est peut-être que quelqu'un attribue aux chrétiens l'invention de ces prophéties qu'on produit sous le nom de la Sibylle, ou d'autres, s'il en est encore quelques-unes étrangères au peuple juif. Or celles-là nous suffisent, qui ressortent des livres de nos ennemis, et c'est à cause de ce témoignage, qu'ils nous fournissent malgré eux, possesseurs et gardiens des mêmes livres, que nous les voyons dispersés chez toutes les nations, partout où l'Eglise de Jésus-Christ étend son empire. Et il est, dans les psaumes qu'ils lisent, une prophétie sur leur dispersion même : « C'est mon Dieu; sa miséricorde me préviendra. Voilà ce que mon Dieu m'a déclaré au sujet de mes ennemis; ne les tuez pas, de peur qu'ils oublient votre loi; dispersez-les par votre puissance. » Dieu a donc montré à l'Eglise, dans les Juifs ses ennemis, la grâce de sa miséricorde, parce que, selon la parole de l'Apôtre, leur crime est le salut des Gentils : « et il ne les tue pas », c'est-à-dire il ne détruit pas en eux, quoique vaincus et exterminés par les Romains, le caractère de la race juive, de peur qu'oubliant la loi de Dieu ils ne puissent plus même nous prêter ici leur témoignage. Aussi il ne suffirait pas de dire : « Ne les tuez pas, de peur qu'ils oublient votre loi », si l'on n'ajoutait : « Dispersez-les. » Car, s'ils étaient, avec ce témoignage des Ecritures, renfermés dans leur pays et non répandus en tous

non credunt, complentur in eis suæ, quas cæci legunt : nisi forte quis dixerit illas prophetias christianos finxisse de Christo, quæ Sibyllæ nomine, vel aliorum proferuntur, si quæ sunt, quæ non pertinent ad populum Judæorum. Nobis quidem illæ sufficiunt, quæ de nostrorum inimicorum codicibus proferuntur, quos agnoscimus propter hoc testimonium, quod nobis inviti perhibent eosdem codices habendo atque servando, per omnes gentes etiam ipsos esse dispersos, quaquaversum Christi Ecclesia dilatatur. Nam prophetia in Psalmis, quos etiam legunt, de hac re præmissa est, ubi scriptum est : *Deus meus, misericordia ejus præveniet me. Deus meus demonstravit mihi in inimicis meis, ne occideris eos, ne quando obliviscantur legem tuam : disperge eos in virtute tua.* Demonstravit ergo Deus Ecclesiæ in ejus inimicis Judæis gratiam misericordiæ suæ, quoniam, sicut dicit Apostolus, delictum illorum, salus gentibus. Et ideo non eos occidit, id est, non in eis perdidit quod sunt Judæi, quamvis a Romanis fuerint devicti et oppressi; ne obliti legem Dei, ad hoc, de quo agimus, testimonium nihil valerent. Ideo parum fuit, ut diceret : *Ne occideris eos, ne quando obliviscantur legem tuam :* nisi etiam adderet : *Disperge eos :* quoniam si cum isto testimonio Scripturarum in sua tantummodo terra, non

lieux, l'Eglise, qui est partout, pourrait-elle les avoir chez toutes les nations pour témoins des prophéties qui ont annoncé Jésus-Christ ?

XLVII. Ainsi, tout étranger, c'est-à-dire tout homme non issu d'Israël et non compris par les Juifs dans le canon des saintes lettres, tout étranger qu'on dit avoir prophétisé touchant le Messie, s'il est venu ou doit venir à notre connaissance, nous pouvons le citer par surcroît : non que ce témoignage fût un besoin pour nous, s'il nous manquait, mais c'est que l'on peut croire avec assez de raison qu'il y eut aussi dans les autres nations des hommes à qui ce mystère a été révélé, qui se sentirent poussés à le prédire, soit qu'ils aient participé à la même grâce, soit qu'à défaut de ce don ils aient été instruits par les mauvais anges que nous savons avoir confessé Jésus-Christ présent, tandis que les Juifs ne le reconnaissaient pas. Et je ne pense pas que les Juifs eux-mêmes osent prétendre que nul n'a appartenu à Dieu, les seuls Israélites exceptés, depuis que la race d'Israël a commencé à se répandre, après la réprobation de son frère aîné. Il n'y eut, il est vrai, aucun autre peuple qui ait été proprement appelé le peuple de Dieu ; mais que, chez les autres peuples, certains hommes se soient rencontrés qu'une affinité spirituelle et non terrestre rattache aux vrais Israélites, aux citoyens de la céleste patrie, c'est ce qu'ils ne peuvent nier ; autrement, il serait facile de les convaincre par le saint et admirable Job, qui, n'étant ni Juif, ni prosélyte

ubique essent, profecto Ecclesia quæ ubique est, eos prophetiarum, quæ ne Christo præmissæ sunt, testes in omnibus gentibus habere non posset.

XLVII. Quapropter quisquis alienigena, id est, non ex Israel progenitus, nec ab illo populo in canonem sacrarum litterarum receptus, legitur aliquid prophetasse de Christo, si in nostram notitiam venit, aut venerit, ad cumulum a nobis commemorari potest : non quo necessarius sit, etiamsi desit, sed quia non incongrue creditur fuisse et in aliis gentibus homines, quibus hoc mysterium revelatum est, et qui hoc etiam prædicere impulsi sunt, sive participes ejusdem gratiæ fuerint, sive expertes, sed per malos angelos docti sunt, quos etiam præsentem Christum, quem Judæi non agnoscebant, scimus fuisse confessos. Nec ipsos Judæos existimo audere contendere, neminem pertinuisse ad Deum, præter Israelitas, ex quo propago Israel esse cœpit, reprobato ejus fratre majore. Populus enim revera, qui proprie Dei populus diceretur, nullius alius fuit : homines autem quosdam non terrena, sed cœlesti societate ad veros Israelitas supernæ cives patriæ pertinentes etiam in aliis gentibus fuisse, negare non possunt : quia si negant, facillime convincuntur de sancto et mirabili viro Job, qui nec indigena, nec proselytus, id est advena populi Israel fuit :

ou étranger admis au foyer d'Israël, mais issu de race iduméenne, né et mort en cette contrée, reçoit de la parole divine ce glorieux témoignage, que pour la justice et la piété nul homme de son temps ne lui fut comparable. Ce temps où il vécut, nous ne le trouvons pas déterminé chronologiquement; mais par son livre, à qui, en raison de son excellence, les Juifs reconnaissent une autorité canonique, nous conjecturons qu'il est postérieur à Israël de trois générations. Or je ne doute pas que ce ne soit par un dessein de la divine Providence que l'exemple de ce seul juste nous apprenne qu'il a pu s'en trouver chez les autres nations qui aient vécu selon Dieu et agréables à Dieu, citoyens prédestinés de la Jérusalem spirituelle. Et cette grâce, croyons-le, n'a été accordée qu'à quiconque aura reçu la révélation divine de l'unique médiateur futur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, dont le charnel avènement a été montré dans l'avenir aux saints des temps antiques, comme il nous est montré dans le passé, afin que par le médiateur une seule et même foi conduise à Dieu tous les élus, pour être sa Cité, sa Maison et son Temple. Mais toutes les prophéties sur la grâce de Dieu en Jésus-Christ que l'on produit ailleurs, on peut les regarder comme inventions des chrétiens. Aussi rien n'est plus fort pour convaincre les contradicteurs et les amener à nous s'ils ont quelque rectitude d'intelligence, que de représenter les prédictions divines sur Jésus-Christ, qui sont écrites dans les livres des Juifs. Car ceux-ci, arrachés de leur

sed ex gente idumæa genus ducens, ibi ortus, ibidem mortuus est : qui divino sic laudatur eloquio, ut quod ad justitiam pietatemque attinet, nullus ei homo suorum temporum cœsequetur. Quæ tempora ejus quamvis non inveniamus in Chronicis, colligimus tamen ex libro ejus, quem pro sui merito Israelitæ in auctoritatem canonicam receperunt : tertia generatione posteriorem fuisse quam Israel. Divinitus autem provisum fuisse non dubito, ut ex hoc uno sciremus etiam per alias gentes esse potuisse qui secundum Deum vixerunt eique placuerunt, pertinentes ad spiritualem Jerusalem. Quod nemini concessum fuisse credendum est, nisi cui divinitus revelatus est unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus : qui venturus in carne sic antiquis sanctis prænuntiabatur, quemadmodum nobis venisse nuntiatus est, ut una eademque per ipsum fides omnes in Dei Civitatem, Dei domum, Dei templum prædestinatos perducat ad Deum. Sed quæcumque aliorum prophetiæ de Dei per Christum Jesum gratia proferuntur, possunt putari a christianis esse conflctæ. Ideo nihil est firmius ad convincendos quoslibet alienos, si de hac re contenderint, nostrosque faciendos, si recte sapuerint, quam ut divina prædicta de Christo ea proferantur, quæ in Judæorum scripta sunt codicibus : quibus avulsis

patrie et dispersés par toute la terre pour rendre ce témoignage, contribuent à la propagation universelle de l'Eglise.

XLVIII. Cette maison de Dieu est bien plus auguste que la première bâtie de bois et de pierres et de métaux précieux. La prophétie d'Aggée n'a donc pas été accomplie dans le rétablissement de ce temple. Car, depuis qu'il fut rebâti, on ne voit pas qu'il ait jamais recouvré la gloire qu'il avait eue au temps de Salomon ; que dis-je ? on voit plutôt cette gloire diminuée d'abord par la cessation des prophéties, puis par les immenses désastres de la nation elle-même, jusqu'à sa ruine dernière consommée par les Romains, selon les précédents témoignages. Quant à cette maison nouvelle appartenant au Nouveau Testament, sa gloire est d'autant plus grande qu'elle est bâtie de pierres meilleures, de pierres vivantes, pierres fidèles et renouvelées. Mais elle est figurée par le rétablissement du premier temple, parce que ce rétablissement exprime, en langage prophétique, le second Testament, le Testament Nouveau. Ainsi, quand Dieu dit par le prophète déjà cité : « Et je donnerai la paix en ce lieu », par le lieu figuratif, il faut entendre le lieu figuré. Et comme l'Eglise qui devait être bâtie par Jésus-Christ est représentée par ce lieu rétabli, ces paroles : « Je donnerai la paix en ce lieu », n'ont d'autre sens que : Je donnerai la paix dans le lieu que celui-ci figure : car toutes les figures semblent jouer le rôle des réalités figurées. L'Apôtre ne dit-il pas en ce sens :

de sedibus propriis, et propter hoc testimonium toto orbe dispersis, Christi usquequaque crevit Ecclesia.

XLVIII. Hæc domus Dei majoris est gloriæ, quam fuerat illa prima ignis et lapidibus, ceterisque pretiosis rebus metallisque constructa. Non itaque Aggæi prophetia in templi illius instauratione completa est. Ex quo enim instauratum est, nunquam ostenditur habuisse tantam gloriam, quantam habuit tempore Salomonis : imo potius ostenditur primum cessatione prophetiæ fuisse domus illius gloriam diminutam, deinde ipsius gentis cladibus tantis usque ad ultimum excidium, quod factum est a Romanis, sicut ea quæ supra sunt commemorata testantur. Hæc autem domus ad novum pertinens Testamentum, tanto utique majoris est gloriæ, quanto meliores sunt lapides vivi, quibus credentibus renovatisque construitur. Sed ideo per instaurationem templi illius significata est, quia ipsa renovatio illius ædificii significat eloquio prophetico alterum Testamentum, quod appellatur novum. Quod ergo Deus dixit per memoratum prophetam. *Et dabo pacem in loco isto;* per significantem locum, ille qui eo significatur, intelligendus est : ut quia illo loco instaurato significata est Ecclesia, quæ fuerat ædificanda per Christum, nihil aliud accipiatur, quod dictum est : *Dabo pacem in loco isto ;* nisi, Dabo pacem in loco, quem

« La pierre était Jésus-Christ », parce que cette pierre dont il parle figurait certainement Jésus-Christ. La gloire de cette maison du Nouveau Testament éclipse donc la gloire de la première maison de l'Ancien Testament, et elle brillera d'un éclat plus vif encore au jour de sa dédicace; car c'est alors que viendra « le Désiré de tous les peuples », comme on lit dans l'hébreu. En effet, son premier avènement n'était pas encore désiré de tous les peuples. Pouvaient-ils donc connaître celui qu'ils devaient désirer, puisqu'ils ne croyaient pas en lui? Alors aussi, selon le sens prophétique des Septante, « viendront les élus du Seigneur entre toutes les nations »; car alors il ne viendra en vérité que les élus dont l'Apôtre parle ainsi : « Comme il nous a élus en lui, avant la création du monde. » Et, en effet, l'architecte lui-même qui a dit : « Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus », n'établit pas sur ceux qui n'ont répondu à l'appel que pour se faire chasser du festin, mais sur les seuls élus, la solidité de cette maison qui désormais ne craindra plus aucune ruine. Aujourd'hui que l'Eglise est remplie de ceux qui seront vannés dans l'aire, la gloire de cette maison n'apparaît pas aussi éclatante qu'elle doit apparaître quand chacun sera toujours où il sera une fois.

XLIX. Donc, en ce siècle pervers, en ces jours mauvais où, par des humiliations passagères, l'Eglise achète sa grandeur

significata locus iste. Quoniam omnia significantia videntur quodammodo earum rerum, quas significant, sustinere personas : sicut dictum est ab Apostolo : *Petra erat Christus;* quoniam petra illa, de qua hoc dictum est, significabat utique Christum. Major est itaque gloria domus hujus novi Testamenti, quam domus prioris veteris Testamenti : et tunc apparebit major, cum dedicabitur. Tunc enim *veniet Desideratus cunctis gentibus,* sicut legitur in hebræo. Nam prius ejus adventus nondum erat desideratus omnibus gentibus. Non enim quem deberent desiderare, sciebant, in quem non crediderant. Tunc etiam secundum Septuaginta interpretes (quia et ipse propheticus sensus est), *venient quæ electa sunt Domini de cunctis gentibus.* Tunc enim vere non venient nisi electa, de quibus dicit Apostolus : *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem.* Ipse quippe architectus, qui dixit : *Multi vocati, pauci autem electi,* non de his qui vocati sic venerunt, ut de convivio projicerentur, sed de electis demonstraturus est ædificatam domum, quæ nullam deinceps formidabit ruinam. Nunc autem, quando et hi replent ecclesias, quos tanquam in area ventilatio separabit, non apparet tanta gloria domus hujus, quanta tunc apparebit, quando quisquis ibi erit, semper erit.

XLIX. In hoc ergo maligno seculo, in his diebus malis, ubi per humi-

future, tandis que l'aiguillon de la crainte, les angoisses de la douleur, la rigueur des travaux, le péril des tentations l'éprouvent, ne lui laissant d'autre joie que l'espérance quand sa joie n'est pas insensée, un grand nombre de réprouvés sont mêlés aux élus, et tous, réunis et comme emprisonnés dans le filet de l'Evangile, nagent pêle-mêle au sein de la mer du monde, jusqu'à ce que l'on touche au rivage où les méchants doivent être séparés des bons, et Dieu habiter dans les bons comme dans son temple pour être tout en tous. Nous reconnaissons donc qu'aujourd'hui s'accomplit la parole qui disait dans le psaume : « J'ai annoncé et j'ai parlé; ils se sont multipliés au-dessus de tout nombre. » C'est ce qui arrive maintenant depuis qu'il a publié et annoncé, d'abord par la bouche de son précurseur Jean, puis par sa propre bouche : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » Il choisit des disciples qu'il nomme apôtres, il les choisit sans naissance, sans considération, sans lettres, afin que tout ce qu'ils seront et feront de grand, lui-même en eux le soit et le fasse. Un méchant s'est trouvé parmi eux, dont il fait un bon usage pour accomplir le décret de sa passion et donner à son Eglise l'exemple de supporter les méchants. Il sème autant qu'il le faut par sa présence corporelle le saint Evangile, puis il souffre, meurt et ressuscite; montrant, par sa passion, ce que nous devons souffrir pour la vérité; par la résurrection,

litatem præsentem futuram comparat Ecclesia celsitudinem, et timorum stimulis, dolorum tormentis, laborum molestiis, tentationum periculis eruditur, sola spe gaudens, quando sanum gaudet, multi reprobi miscentur bonis; et utrique tanquam in sagenam evangelicam colliguntur; et in hoc mundo, tanquam in mari, utrique inclusi retibus indiscrete natant, donec perveniatur ad littus, ubi mali segregentur a bonis, et in bonis tanquam in templo suo, sit Deus omnia in omnibus. Proinde vocem nunc agnoscimus ejus impleri, qui loquebatur in Psalmo, atque dicebat, *Annuntiavi, et locutus sum, multiplicati sunt super numerum.* Hoc fit nunc, ex quo primum per os præcursoris sui Joannis, deinde per os proprium annuntiavit, et locutus est, dicens : *Agite pœnitentiam, appropinquavit enim regnum cœlorum.* Elegit discipulos, quos et Apostolos nominavit, humiliter natos, inhonoratos, illitteratos; ut quidquid magnum essent et facerent, ipse in eis esset et faceret. Habuit inter eos unum, quod malo utens bene, et suæ passionis dispositum impleret, et Ecclesiæ suæ tolerandorum malorum præberet exemplum. Seminato, quantum per ejus oportebat præsentiam corporalem, sancto Evangelio, passus est, mortuus est, resurrexit : passione ostendens quid sustinere pro veritate, resurrectione quid sperare in æternitate debeamus; excepta altitudine sacramenti, qua sanguis ejus in

ce que nous devons espérer dans l'éternité, sans parler du profond mystère de son sang répandu pour la rémission des péchés. Il converse quarante jours sur la terre avec ses disciples, et à leur vue même, il monte au ciel, dix jours après. Selon sa promesse, il leur envoie l'Esprit-Saint de son Père, dont la venue sur les fidèles se manifeste par ce signe souverain et souverainement nécessaire : chacun d'eux parle les langues de tous les peuples, figurant ainsi l'unité future de l'Eglise catholique qui se répand chez toutes les nations et parle toutes langues.

L. Ensuite, selon cette prophétie : « La loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem »; et selon la prédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsqu'après sa résurrection il ouvre l'intelligence de ses disciples étonnés pour leur faire entendre les Ecritures, et leur dit : « Selon qu'il est écrit, il fallait ainsi que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât d'entre les morts, le troisième jour, et qu'en son nom fussent prêchées la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, à commencer par Jérusalem »; puis quand il répond à ses disciples qui s'enquièrent de son dernier avènement : « Il ne vous appartient pas de savoir le temps ou les moments dont mon Père s'est réservé la disposition; mais vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint qui viendra sur vous, et vous me rendrez témoignage, à Jérusalem, dans toute la Judée, à Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. » C'est de Jérusalem que l'Eglise commence à se

remissionem peccatorum fusus est. Conversatus est in terra quadraginta dies cum discipulis suis, atque ipsis videntibus adscendit in cœlum, et post dies decem misit promissum Spiritum sanctum; cujus venientis in eos qui crediderant, tunc signum erat maximum et maxime necessarium, ut unusquisque eorum linguis omnium gentium loqueretur : ita significans unitatem catholicæ Ecclesiæ per omnes gentes futuram, ac sic linguis omnibus locuturam.

L. Deinde secundum illam prophetiam : *Ex Sion lex prodiet, et verbum Domini ex Jerusalem :* et secundum ipsius Domini Christi prædicta, ubi post resurrectionem stupentibus cum discipulis suis *aperuit sensum, ut intelligerent Scripturas, et dixit eis : Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertio die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Jerusalem;* et ubi rursus eis de adventu ejus novissimo requirentibus respondit, atque ait : *Non est vestrum scire tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate : sed accipietis virtutem Spiritus sancti supervenientem in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in tota Judæa et Samaria, et usque ad fines terræ :* primum se ab Jerusalem diffudit Ecclesia, et cum in Judæa

répandre, et, après en avoir amené plusieurs à la foi dans la Judée et à Samarie, elle se propage chez d'autres nations, et l'Evangile est annoncé par ceux que le Maître lui-même avait élevés jusqu'à sa parole, et comme des flambeaux allumés de son Esprit-Saint; car il leur avait dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme. » Dans le cœur de ces hommes, les glaces de la crainte fondaient à l'ardeur de leur charité. Et non seulement eux qui ont vu et entendu Jésus-Christ avant sa passion et après sa résurrection ; mais, après leur mort, leurs successeurs, dans les persécutions les plus cruelles, dans des tortures inouïes, dans le sang des martyrs, annoncent l'Evangile à tout l'univers, Dieu confirmant leur témoignage par des signes, des prodiges, d'éclatantes manifestations de sa puissance, par les dons du Saint-Esprit, afin que les peuples, amenés à croire en celui qui a été crucifié pour leur rédemption, vénèrent d'un amour chrétien le sang qu'ils ont répandu avec une diabolique fureur; afin que les rois eux-mêmes, dont les édits ravageaient l'Eglise, s'inclinent heureusement devant ce nom que leur cruauté s'efforçait d'exterminer; afin qu'ils commencent contre les fausses divinités cette persécution que pour elles ils déclaraient aux adorateurs du Dieu véritable.

LI. Mais, voyant les temples des démons devenir déserts, et, au nom du Médiateur qui nous délivre, accourir le genre humain, le diable suscite les hérétiques pour combattre sous

atque Samaria plurimi credidissent, et in alias gentes itum est, eis annuntiantibus Evangelium, quos ipse, sicut luminaria, et aptaverat verbo, et accenderat Spiritu sancto. Dixerat enim est : *Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere.* Qui ut frigidi timore non essent, igne charitatis ardebant. Denique per ipsos, non solum qui eum et ante passionem et post resurrectionem viderant et audierant, verum etiam post obitum eorum per posteros eorum, inter horrendas persecutiones et varios cruciatus ac funera martyrum prædicatum est toto orbe Evangelium, contestante Deo signis, et ostentis, et variis virtutibus, et Spiritus sancti muneribus : ut populi gentium credentes in eum, qui pro eorum redemptione crucifixus est, christiano amore venerarentur sanguinem martyrum, quem diabolico furore fuderunt ; ipsique reges, quorum legibus vastabatur Ecclesia, ei nomini salubriter subderentur, quod de terra crudeliter auferre conati sunt, et falsos deos inciperent persequi, quorum causa cultores Dei veri fuerant antea persecuti.

LI. Videns autem diabolus templa dæmonum deseri, et in nomen liberantis Mediatoris currere genus humanum, hæreticos movit, qui sub voca-

le nom chrétien la doctrine chrétienne, comme si la Cité de Dieu pouvait les souffrir dans son sein avec cette tolérance indifférente que la cité de confusion professe à l'égard des philosophes, divisés et opposés dans leurs opinions. Ceux donc qui, au sein de l'Eglise de Jésus-Christ, développent quelque doctrine malsaine et contagieuse, s'ils présentent à l'autorité qui veut les redresser et les guérir une résistance obstinée ; si, loin de se rétracter de leurs dogmes pernicieux et mortels, ils persistent à les défendre, ils deviennent hérétiques, et, sortant de l'Eglise, elle les range parmi les ennemis qui tournent à son épreuve. Ils sont un mal, et ils servent néanmoins aux vrais catholiques membres de Jésus-Christ, Dieu usant bien même des méchants, et toutes choses contribuant au bien de ceux qui l'aiment. Car tous les ennemis de l'Eglise, quel que soit l'aveuglement de leur erreur, ou la malice de leur dépravation, exercent sa patience, s'ils reçoivent le pouvoir de l'affliger corporellement; sa sagesse, s'ils la combattent seulement par leurs mauvaises opinions; sa bienveillance ou sa bienfaisance jusqu'à l'amour même de ses ennemis, soit qu'elle procède contre eux par la persuasion de la doctrine ou par la terreur de la discipline. Aussi le prince de la cité impie, en soulevant ses esclaves contre la Cité de Dieu, étrangère en ce monde, le diable n'a pas la permission de lui nuire. N'en doutons pas, la prospérité est contre les découragements de l'adversité une consolation, et l'adversité, contre la corruption de la prospérité,

nulo christiano doctrinæ resisterent christianæ, quasi possent indifferenter sine ulla correptione haberi in Civitate Dei, sicut civitas confusionis indifferenter habuit philosophos inter se diversa et adversa sentientes. Qui ergo in Ecclesia Christi morbidum aliquid pravumque sapiunt, si correpti ut sanum rectumque sapiunt, resistunt contumaciter, suaque pestifera et mortifera dogmata emendare nolunt, sed defensare persistunt; hæretici fiunt, et foras exeuntes habentur in exercentibus inimicis. Etiam sic quippe veris illis catholicis membris Christi malo suo prosunt, dum Deus utitur et malis bene, et diligentibus eum omnia cooperantur in bonum. Inimici enim omnes Ecclesiæ, quolibet errore cæcentur vel malitia depraventur, si accipiunt potestatem corporaliter affligendi, exercent ejus patientiam; si tantummodo male sentiendo adversantur, exercent ejus sapientiam, ut autem etiam inimici diligantur; exercent ejus benevolentiam, aut etiam beneficentiam, sive suadibili doctrina cum eis agatur, sive terribili disciplina. Ac per hoc diabolus princeps impiæ civitatis, adversus peregrinantem in hoc mundo Civitatem Dei vasa propria commovendo, nihil ei nocere permittitur. Cui procul dubio et rebus prosperis consolatio, ut non frangatur adversis; et rebus adversis exercitatio, ut non corrum-

une épreuve que la divine Providence lui ménage; et c'est dans ce juste tempérament qu'il faut chercher l'origine de cette parole du psaume : « En raison des douleurs sans nombre qui remplissent mon cœur, vos consolations ont réjoui mon âme. » De là encore cette parole de l'Apôtre : « Dans la joie de l'espérance, dans la patience de l'affliction. »

Le docteur des nations dit aussi : « Quiconque veut vivre saintement en Jésus-Christ souffrira persécution »; et il ne faut pas s'imaginer que cela manque en aucun temps. Car, lors même que les fureurs ralenties de ceux du dehors, en laissant une tranquillité apparente ou réelle, apportent une grande consolation surtout aux faibles, il ne manque jamais, ou plutôt il y a toujours un grand nombre d'ennemis intérieurs, dont la corruption est un supplice pour le cœur des justes; parce qu'elle est une occasion de blasphème contre le nom chrétien et catholique; et plus ce nom est cher à ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-Christ, plus ils souffrent de la présence de ces méchants intérieurs qui ne laissent pas venir jusqu'à lui autant d'amour que les saintes âmes désirent. Et quand on pense que les hérétiques ont le nom, les sacrements, la profession de chrétiens et les Ecritures des chrétiens, c'est une vive douleur aux âmes fidèles; car les dissidences de ces hommes en retiennent beaucoup dans l'hésitation, qui voudraient embrasser la foi, et donnent à beaucoup d'autres sujets de blasphémer le nom chrétien,

patur prosperis, per **divinam providentiam procuratur : atque ita** temperatur utrumque ab alterutro, ut in Psalmo illam vocem non aliunde agnoscamus **exortam** : *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ jucundaverunt animam meam.* Hinc est et illud Apostoli : *Spe gaudentes, in tribulationes patientes.*

Nam et id, quod ait idem doctor : *Quicumque volunt in Christo pie vivere, persecutionem patientur*, nullis putandum est deesse posse temporibus. Quia et cum ab eis qui foris sunt non sævientibus, videtur esse tranquillitas, et revera est; plurimumque consolationis affert, maxime infirmis; non tamen desunt, imo multi sunt intus, qui corda pie viventium suis perditis moribus cruciant : quoniam per eos blasphematur christianum et catholicum nomen : quod quanto est charius eis, qui volunt pie vivere in Christo, tanto magis dolent, quod per malos intus positos fit, ut minus quam piorum mentes desiderant, diligatur. Ipsi quoque hæretici, cum cogitantur habere nomen et sacramenta christiana, et Scripturas, et professionem, magnum dolorem faciunt in cordibus piorum : quia et multi volentes esse christiani, propter eorum dissensiones hæsitare coguntur, et multi maledici etiam in **his inveniunt materiam blasphemandi christianum nomen; quia**

que les hérétiques portent aussi à certains égards. Les égarements et les erreurs de ces hommes, telle est la persécution que souffrent ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-Christ, et cette persécution s'exerce, lors même qu'ils ne souffrent en leur corps ni oppression ni tortures. Persécution intérieure énoncée par cette parole du Psaume : « En raison des douleurs sans nombre qui remplissent mon cœur »; le prophète ne dit pas : « Mon corps », mais comme l'on sait d'ailleurs les promesses de Dieu immuables : « Le Seigneur, dit l'Apôtre, connaît ceux qui sont à lui »; et que de ces élus, « Prédestinés, dans sa prescience, conformes à l'image de son Fils », nul ne peut périr, le Psalmiste ajoute : « Vos consolations ont réjoui mon âme. » Car la douleur même, émue dans le cœur des justes que persécutent les mœurs de ces mauvais ou faux chrétiens, est utile aux affligés, parce qu'elle vient de la charité qui s'alarme pour eux, et pour ceux dont ils empêchent le salut. Enfin de grandes consolations naissent du retour de ces hommes, et leur conversion pénètre les âmes pieuses d'une joie égale à la douleur qu'elles ressentaient de leur perte. C'est ainsi qu'en ce siècle, en ces jours mauvais, non seulement depuis l'époque de la présence corporelle de Jésus-Christ et de ses Apôtres, mais depuis Abel, le premier juste, victime de l'impiété de son frère, et désormais jusqu'à la fin des temps entre les persécutions du monde et les consolations de Dieu, l'Eglise poursuit son pèlerinage.

et ipsi quoquo modo Christiani appellantur. His atque hujusmodi pravis moribus et erroribus hominum persecutionem patiuntur qui volunt in Christo pie vivere, etiam nullo infestante neque vexante corpus illorum. Patiuntur quippe hanc persecutionem non in corporibus, sed in cordibus. Unde illa vox est : *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo.* Non enim ait : In corpore meo. Sed rursus quoniam cogitantur immutabilia divina promissa, et quod ait Apostolus : *Novit Dominus qui sunt ejus : Quos enim præscivit, et prædestinavit conformes imaginis Filii sui;* ex eis perire nullus potest; ideo sequitur in illo psalmo : *Consolationes tuæ jucundaverunt animam meam.* Dolor autem ipse, qui fit in cordibus piorum, quos persequuntur mores christianorum malorum sive falsorum, prodest dolentibus; quoniam de charitate descendit, qua eos perire nolunt, nec impedire aliorum salutem. Denique magnæ consolationes fiunt etiam de correctionibus eorum, quæ piorum animas tanta jucunditate perfundunt, quantis doloribus de sua perditione cruciaverunt. Sic in hoc seculo, in his diebus malis, non solum a tempore corporalis præsentiæ Christi et apostolorum ejus, sed ab ipso Abel, quem primum justum impius frater occidit,

LII. Aussi je ne pense pas que l'on doive dire ou croire au hasard ce que plusieurs ont prétendu ou prétendent, qu'à l'avenir, jusqu'à l'époque de l'Antéchrist, l'Eglise ne souffrira plus d'autres persécutions que les dix qu'elle a déjà souffertes, n'ayant plus à attendre que la onzième et dernière, celle de l'Antéchrist. Car la première qu'ils comptent est la persécution de Néron; la seconde, celle de Domitien; la troisième, celle de Trajan; la quatrième, celle d'Antonin; la cinquième, celle de Sévère; la sixième, celle de Maximin; la septième, celle de Decius; la huitième, celle de Valérien; la neuvième, celle d'Aurélien; la dixième, celle de Dioclétien et de Maximien. Les dix plaies de l'Egypte, qui précèdent la sortie du peuple de Dieu, seraient la figure de ces persécutions, et la dernière, celle de l'Antéchrist, ressemblerait à la onzième plaie, quand la mer Rouge, ouvrant un passage au peuple de Dieu, engloutit les Egyptiens qui le poursuivent. Cependant je ne puis voir dans ces anciens événements une image prophétique des persécutions, quoique les partisans de cette opinion trouvent dans la comparaison attentive des faits plus d'un rapport spécieux et ingénieux; toutefois il n'y a point là inspiration de l'Esprit de prophétie, mais simple conjecture de l'esprit humain, qui arrive tour à tour à la vérité et à l'erreur.

Car, enfin, que disent-ils de la persécution où Notre-Sei-

et deinceps usque in hujus seculi finem, inter persecutiones mundi et consolationes Dei peregrinando procurrit Ecclesia.

LII. Proinde ne illud quidem temere puto esse dicendum, sive credendum, quod nonnullis visum est, vel videtur, non amplius Ecclesiam passuram persecutiones usque ad tempus Antichristi, quam quot jam passa est, id est decem, ut undecima eademque novissima sit ab Antichristo. Primam quippe computant a Nerone quæ facta est, secundam a Domitiano, a Trajano tertiam, quartam ab Antonino, a Severo quintam, sextam a Maximino, a Decio septimam, octavam a Valeriano, ab Aureliano nonam, decimam a Diocletiano et Maximiano. Plagas enim Ægyptiorum, quoniam decem fuerunt, antequam inde exire inciperet populus Dei; putant ad hunc intellectum esse referendas, ut novissima Antichristi persecutio, similis videatur undecimæ plagæ, qua Ægyptii, dum hostiliter sequerentur Hebræos, in mari Rubro, populo Dei per siccum transeunte, perierunt. Sed ego illa re gesta in Ægypto, istas persecutiones prophetice significatas esse non arbitror : quamvis ab eis, qui hoc putant, exquisite et ingeniose illa singula his singulis comparata videantur, non prophetico Spiritu, sed conjectura mentis humanæ, quæ aliquando ad verum pervenit, aliquando fallitur.

Quid enim, qui hoc sentiunt, dicturi sunt de persecutione, qua ipse

gneur fut mis en croix? Quel rang lui vont-ils assigner? S'ils l'exceptent de leur calcul, s'ils ne comptent que les persécutions qui s'adressent au corps, et non celle qui frappe et retranche la tête, que feront-ils de la persécution élevée à Jérusalem, après que Jésus-Christ est monté au ciel, persécution où le bienheureux Etienne est lapidé; où Jacques, frère de Jean, périt par le glaive; où l'apôtre Pierre va passer de la prison au supplice, quand un ange le délivre; où les frères sont chassés de Jérusalem et dispersés; où Saul, qui va devenir l'apôtre Paul, dévaste l'Eglise, et bientôt, annonçant lui-même la foi qu'il vient de persécuter, souffre à son tour ce qu'il a fait souffrir, en Judée chez les nations étrangères, partout où son zèle prêche Jésus-Christ? Pourquoi donc veulent-ils commencer à Néron les afflictions de l'Eglise, puisque ce n'est qu'à travers les plus sanglantes épreuves qu'elle arrive en grandissant jusqu'au règne de cet empereur? Que s'ils tiennent compte des persécutions suscitées par les rois, oublient-ils Hérode et ses fureurs, après l'ascension de Notre-Seigneur? Et que disent-ils de Julien? qu'ils ne rangent point parmi les dix persécuteurs? Quoi! ne persécute-t-il pas l'Eglise quand il défend aux chrétiens d'apprendre et d'enseigner les lettres humaines, quand, sous son règne, Valentinien, qui fut après lui le troisième empereur, est, comme confesseur de la foi chrétienne, dégradé de sa dignité

Dominus crucifixus est? In quo eam numero posituri? Si autem hac excepta existimant computandum, tanquam illæ numerandæ sint, quæ ad corpus pertinent, non qua ipsum caput est appetitum et occisum; quid agent de illa, quæ, posteaquam Christus adscendit ad cœlum, Jerosolymis facta est, ubi beatus Stephanus lapidatus est, ubi Jacobus frater Joannis gladio trucidatus est; ubi apostolus Petrus ut occideretur inclusus et per Angelum liberatus; ubi fugati atque dispersi de Jerosolymis fratres; ubi Saulus, qui postea Paulus apostolus factus est, vastabat Ecclesiam; ubi ipse quoque jam fidem, quam persequebatur, evangelizans, qualia faciebat, est passus, sive per Judæam, sive per alias gentes, quacumque Christum ferventissimus prædicabat? Cur ergo eis a Neroue videtur ordiendum, cum ad Neronis tempora inter atrocissimas persecutiones, de quibus nimis longum est cuncta dicere: Ecclesia crescendo pervenerit? Quod si a regibus factas persecutiones in numero existimant esse debere; rex fuit Herodes, qui etiam post adscensum Domini gravissimam fecit. Deinde quid respondent etiam de Juliano, quem non numerant in decem? An ipse non est Ecclesiam persecutus, qui christianos liberales litteras docere ac discere vetuit? Sub quo Valentinianus major, qui post eum tertius imperator fuit, fidei christianæ confessor exstitit, militiaque privatus est. Ut

militaire? Je passe sous silence la persécution que Julien commençait à Antioche, quand la foi héroïque d'un jeune homme l'arrêta : ce jeune homme, entre plusieurs comme lui destinés aux tortures, torturé le premier pendant tout un jour, ne cesse de chanter des hymnes sacrées au milieu des ongles de fer et des chevalets; cette fière indifférence pour la douleur et cette joie frappent l'empereur d'admiration et d'horreur; il craint de recevoir des autres fidèles encore plus de honte. De nos jours, enfin, le frère de Valentinien, l'arien Valens, n'a-t-il pas exercé en Orient contre l'Eglise catholique une horrible persécution? Qu'est-ce à dire ? Parce que l'Eglise croît et fructifie par tout le monde, ne remarque-t-on plus les persécutions dont certains rois l'affligent, quand ailleurs elle demeure en paix ? Est-ce donc qu'il ne faut pas compter parmi les persécutions la cruauté inouïe que, dans la Gothie même, le roi des Goths déploya contre les catholiques, qui pour la plupart reçurent la couronne du martyre, comme nous l'ont raconté plusieurs de nos frères, témoins dans leur enfance de ces scènes cruelles dont le souvenir leur était toujours très présent? Et naguère, en Perse, ne s'est-il pas élevé une persécution (qui sévit peut-être encore), si violente que plusieurs vinrent chercher un asile dans les cités romaines? Plus j'y songe, moins il me semble possible de déterminer le nombre des persécutions qui doivent éprouver l'Eglise. Et cependant assurer qu'elle en souffrira plusieurs

omittam quæ apud Antiochiam facere cœperat, nisi unius fidelissimi et constantissimi juvenis, qui multis, ut torquerentur, apprehensis, per totum diem primus est tortus inter ungulas cruciatusque psallentis libertatem atque hilaritatem mirabilis horruisset et in ceteris deformius erubescere timuisset. Postremo nostra memoria Valens supradicti Valentiniani frater Arianus, nonne magna persecutione per Orientis partes catholicam vestavit Ecclesiam? Quale est autem, non considerare, Ecclesiam per totum mundum fructificantem atque crescentem posse in aliquibus gentibus persecutionem pati a regibus, et quando in aliis non patitur? Nisi forte non est persecutio computanda, quando rex Gothorum in ipsa Gothia persecutus est christianos crudelitate mirabili, cum ibi non essent nisi catholici, quorum plurimi martyrio coronati sunt : sicut a quibusdam fratribus, qui tunc illic pueri fuerant, et se ista vidisse incunctanter recordabantur, audivimus? Quid modo in Perside? nonne ita in christianos ferbuit persecutio (si tamen jam quievit), ut fugientes inde nonnulli usque ad romana oppida pervenerint? Hæc atque hujusmodi mihi cogitanti, non videtur esse definiendus numerus persecutionum, quibus exerceri oportet Ecclesiam. Sed rursus affirmare aliquas futuras a regibus, præter illam novissimam, de qua nullus ambigit christianus, non minoris est temeri-

autres de la part des rois, avant la dernière que nul chrétien ne révoque en doute, ne serait pas moins téméraire. Nous laissons donc la question indécise, sans rien établir, sans rien renverser, n'écartant que l'audacieuse présomption qui affirme l'une ou l'autre de ces opinions.

LIII. Quant à cette dernière persécution, qui doit venir de l'Antéchrist, Jésus-Christ lui-même l'étouffera par sa présence. « Il le tuera du souffle de sa bouche, dit l'Ecriture, et il l'anéantira par l'éclat de sa présence. » Quand ? demande-t-on d'ordinaire, et fort mal à propos. Car, s'il nous était utile de le savoir, qui eût pu mieux répondre sur cette question que notre Dieu et notre maître à ses disciples qui l'interrogent ? Loin de s'en taire auprès de lui, ils lui demandent, tandis qu'il est présent : « Seigneur, si vous paraissez en ce temps, quand reparaîtra le royaume d'Israël ? » Mais il leur répond : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps dont mon père s'est réservé la disposition. » Ils ne demandent ni l'heure, ni le jour, ni l'année, et cependant telle est la réponse qui leur est faite. C'est donc en vain que nous cherchons à compter et à déterminer les années qui restent au temps actuel, quand nous apprenons de la bouche de la Vérité qu'il ne nous appartient pas de le savoir. On établit pourtant, au hasard, des calculs de quatre cents, de cinq cents, de mille ans depuis l'Ascension du Seigneur jusqu'à son dernier avènement. Montrer comment chacun appuie son opinion, cela serait trop long et nullement nécessaire.

tatis. Itaque hoc in medio relinquimus, neutram partem quæstionis hujus adstruentes, sive destruentes, sed tantummodo ab affirmandi quodlibet horum audaci præsumptione revocantes.

LIII. Illam sane novissimam persecutionem, quæ ab Antichristo futura est, præsentia sua ipse exstinguet Jesus. Sic enim scriptum est, quod *eum interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione præsentiæ suæ.* Hic quæri solet : Quando istud erit ? Importune omnino. Si enim hoc nobis nosse prodesset, a quo melius quam ab ipso Deo magistro interrogantibus discipulis diceretur ? Non enim siluerunt inde apud eum ; sed a præsente quæsierunt, dicentes : *Domine, si hoc tempore præsentaberis, et quando regnum Israel ?* At ille : *Non est,* inquit, *vestrum scire tempora, quæ Pater in sua posuit potestate.* Non utique illi de hora, vel die, vel anno, sed de tempore interrogaverunt, quando istud accepere responsum. Frustra igitur annos, qui huic seculo remanent, computare ac definire conamur, cum hoc scire non esse nostrum ex ore Veritatis audiamus. Quos tamen alii quadringentos, alii quingentos, alii etiam mille ab adscensione Domini usque ad ejus ultimum adventum compleri posse dixerunt. Quemadmodum autem quisque eorum adstruat opinionem suam, longum est demonstrare,

Simples conjectures humaines, qui n'empruntent rien de certain à l'autorité des Ecritures canoniques. Mais il réprouve le mouvement calculateur des doigts, celui qui a dit : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps dont mon Père s'est réservé la disposition. »

Toutefois, comme c'est ici une parole de l'Evangile, est-ce merveille qu'elle n'ait pas détourné les idolâtres de prêter aux démons, leurs dieux, certaines réponses déterminant la durée de la religion chrétienne? Voyant en effet que, loin d'être anéanties par tant de sanglantes persécutions, ses forces y puisaient au contraire de merveilleux accroissements, ils ont imaginé je ne sais quels vers grecs, comme étant une réponse de l'oracle qui, à la vérité, absout Notre-Seigneur de ce prétendu crime de sacrilège, mais impute à Pierre d'avoir usé de sortilèges pour faire adorer pendant trois cent soixante-cinq ans le nom de Jésus-Christ, qui, cette période accomplie, disparaîtra soudain. O sublimes conceptions d'hommes éclairés! O doctes esprits, et bien dignes de croire cela de Jésus-Christ, vous qui refusez de croire en Jésus-Christ! Ce n'est pas lui qui enseigne la magie à son disciple Pierre; il est innocent de ces maléfices, et c'est à la gloire de son maître plutôt qu'à la sienne que ce disciple dévoue ses travaux, ses périls, son sang même! Si Pierre use de tels prestiges pour que le monde aime Jésus-Christ, qu'a

et non necessarium. Conjecturis quippe utuntur humanis, non ab eis certum aliquid de Scripturæ canonicæ auctoritate profertur. Omnium vero de hac re calculantium digitos resolvit et quiescere jubet ille qui dicit : *Non est vestrum scire tempora, quæ Pater in sua posuit potestate.*

Sed hæc quia evangelica sententia est, mirum non est non ea repressos fuisse deorum multorum falsorumque cultores, quominus fingerent dæmonum responsis, quos tanquam deos colunt, definitum esse quanto tempore mansura esset religio christiana. Cum enim viderent, nec tot tantisque persecutionibus eam potuisse consumi, sed his potius mira incrementa sumpsisse, excogitaverunt nescio quos versus græcos, tanquam consulenti cuidam, divino oraculo effusos, ubi Christum quidem ab hujus tanquam sacrilegii crimine faciunt innocentem ; Petrum autem maleficiis fecisse subjungunt, ut coleretur Christi nomen per trecentos sexaginta quinque annos, deinde completo memorato numero annorum, sine mora sumeret finem. O hominum corda doctorum! O ingenia litterata digna credere ista de Christo, quæ credere non vultis in Christum, quod ejus discipulus Petrus ab eo magicas artes non didicerit, sed ipso innocente tamen ejus maleficus fuerit nomenque illius, quam suum, coli maluerit magicis artibus suis, magnis laboribus et periculis suis, postremo etiam effusione sanguinis sui! Si Petrus maleficus fecit, ut Christum sic diligeret mundus;

fait Jésus-Christ innocent pour être tant aimé de Pierre? Qu'ils se répondent donc à eux-mêmes, et, s'il est possible, qu'ils comprennent que cette grâce d'en haut, qui fait aimer Jésus-Christ au monde en vue de la vie éternelle, est la même qui fait aimer Jésus-Christ à Pierre, afin de recevoir de lui la vie éternelle, et jusqu'à souffrir pour lui la mort temporelle! Et puis quels sont ces dieux qui peuvent prédire et ne peuvent empêcher; vaincus par un enchanteur, par un sacrifice magique, où, dit-on, un enfant d'un an est égorgé, déchiré et enseveli avec d'abominables rites! Ils laissent pendant longtemps une secte, leur ennemie, grandir et vaincre, sans résister, mais à force de souffrir, les cruelles fureurs de tant de persécutions; ils laissent cette victoire s'étendre jusqu'à la ruine de leurs statues, de leurs temples, de leur culte et de leurs oracles! Quel est enfin le dieu, leur dieu et non le nôtre à coup sûr, auquel un si grand crime a pu surprendre ou arracher une telle complaisance? car ce n'est pas à un démon, c'est à un dieu que s'adressent ces vers qui accusent Pierre d'avoir fondé sur la magie sa loi sacrilège. Ils méritent bien un tel dieu, ceux qui ne veulent pas de Jésus-Christ pour Dieu.

LIV. Telles sont entre autres les raisons que j'alléguerais, si elle n'était pas encore écoulée cette année qu'une prédiction menteuse a promise et qu'une crédulité ridicule attendait. Mais ces trois cent soixante-cinq ans depuis l'avènement du nom de Jésus-Christ, et son culte institué par son Incarnation

quid fecit innocens Christus, ut eum sic diligeret Petrus? Respondeant igitur ipsi sibi, et si possunt, intelligant illa superna gratia factum esse, ut propter æternam vitam Christum diligeret mundus, qua gratia factum est, ut et propter æternam vitam ab illo accipiendam et usque ad temporariam mortem pro illo patiendam Christum diligeret Petrus. Deinde isti dii qui sunt, qui possunt ista prædicere, nec possunt avertere, ita succumbentes uni sceleri maleficо, et uni sceleri magico, quo puer, ut dicunt, anniculus occisus, et dilaniatus, et ritu nefario sepultus est, ut sectam sibi adversariam tam prolixo tempore convalescere, tot tantarumque persecutionum horrendas crudelitates, non resistendo sed patiendo superare, et ad morum simulacrorum, templorum, sacrorum, oraculorum eversionem pervenire permitterent? Quis postremo est deus, non noster utique, sed eorum, qui vel illectus tanto scelere vel impulsus est ista præstare? Non enim alicui dæmoni, sed deo dicunt illi versus hæc Petrum arte magica definisse. Talem deum habent, qui Christum non habent.

LIV. Hæc atque hujusmodi multa colligerem, si nondum annus ipse transisset, quem divinatio ficta promisit, et decepta vanitas credidit. Cum vero ex quo nominis Christi cultus per ejus in carne præsentiam et per

et par les apôtres, étant déjà révolus depuis quelques années, que faut-il de plus pour réfuter cette fausseté ? Car, en ne datant pas de la naissance de Jésus-Christ l'origine de ce grand fait, parce que, dès le berceau, dès l'enfance, il n'a pas encore de disciples, toujours est-il indubitable que c'est au moment où il commence à en avoir, après son baptême par le ministère de Jean, dans les eaux du Jourdain, qu'on voit se lever avec lui la doctrine et la religion chrétienne. C'est, en effet, ce que marquait cette prophétie : « Il étendra sa domination d'une mer à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. » Mais comme, avant sa passion et sa résurrection d'entre les morts, la foi n'était pas encore annoncée à tous (car elle n'est annoncée que dans la résurrection de Jésus-Christ, selon cette parole de l'Apôtre Paul aux Athéniens: « Désormais il avertit tous les hommes et en tous lieux de faire pénitence, car il a arrêté un jour pour juger le monde selon la justice, par celui en qui il a annoncé à tous la foi en le ressuscitant d'entre les morts »), il vaut mieux, pour résoudre cette question, ouvrir ici l'ère chrétienne, surtout parce que c'est alors que le Saint-Esprit fut donné comme il devait l'être, après la résurrection de Jésus-Christ, en cette ville où dut commencer la seconde loi, c'est-à-dire le Testament Nouveau. Moïse reçoit la première sur le mont Sina, c'est là Vieux Testament. Quant à celle que le Christ doit apporter, voici ce qui est prédit : « De Sion sortira la loi,

apostolos institutus est, ante aliquot annos anni trecenti sexaginta quinque completi sint, quid aliud quærimus, unde ista falsitas refellatur ? Ut enim in Christi nativitate hujus rei non ponamus initium, quia infans et puer discipulos non habebat, tamen quando habere cœpit, procul dubio tunc innotuit per ejus corporalem præsentiam doctrina et religio christiana, id est, posteaquam in fluvio Jordane ministerio Joannis est baptizatus. Propter hoc enim de illo prophetia illa præcesserat : *Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terræ.* Sed quoniam priusquam passus esset et resurrexisset a mortuis, nondum fides omnibus fuerat definita; in resurrectione quippe Christi definita est (nam sic apostolus Paulus Atheniensibus loquitur dicens : *Jam nunc annuntiat hominibus, omnes ubique agere pœnitentiam, eo quod statuit diem, judicare orbem in æquitate, in viro, in quo definivit fidem omnibus resuscitans illum a mortuis*) : melius in hac quæstione solvenda inde initium sumimus ; præsertim quia tunc datus est etiam Spiritus sanctus, sicut eum dari post resurrectionem Christi oportebat in ea civitate, ex qua debuit incipere lex secunda, hoc est Testamentum novum. Prima enim fuit ex monte Sina per Moysen, quod Testamentum vocatur vetus. De hac autem quæ per Christum danda erat, prædictum est : *Ex Sion prodiet lex, et verbum Domini*

et la parole du Seigneur de Jérusalem. » Aussi lui-même dit qu'il faut en son nom prêcher la pénitence à toutes les nations, mais en commençant par Jérusalem. C'est donc là que commence le culte de ce nom, là que s'élève la foi en Jésus-Christ crucifié et ressuscité. Foi signalée par des débuts d'une si éclatante ferveur que l'on voit plusieurs milliers d'hommes convertis au nom de Jésus-Christ avec une miraculeuse rapidité, vendre leurs biens pour les distribuer aux pauvres, et dans la sainteté de leur zèle, dans l'ardeur de leur charité, embrasser la pauvreté volontaire, se préparant, au milieu des Juifs frémissants et altérés de carnage, à combattre jusqu'à la mort, avec la plus puissante de toutes les armes, la patience. Si la magie n'a rien fait ici, pourquoi donc hésiter à croire que la même vertu divine puisse accomplir par tout le monde le miracle qu'elle vient d'accomplir en ce lieu? S'il faut, au contraire, attribuer aux maléfices de Pierre cet enthousiasme pour le culte du nom de Jésus-Christ dont s'enflamme soudain cette multitude d'hommes, qui ont saisi, qui ont crucifié le Sauveur, qui l'ont percé de clous ou d'insultes, il faut calculer par l'année même de cet événement, quand les trois cent soixante-cinq ans ont été accomplis. Or Jésus-Christ meurt sous le consulat des deux Geminus, le huit des calendes d'avril. Il ressuscite le troisième jour, sous les yeux mêmes des apôtres. Quarante jours plus tard, il monte au ciel; dix jours après, c'est-à-dire le cinquantième jour

ex Jerusalem. Unde et ipse per omnes gentes dixit prædicari oportere in nomine suo pœnitentiam, sed tamen incipientibus ab Jerusalem. Ibi ergo exorsus est hujus nominis cultus, ut in Christum Jesum, qui crucifixus fuerat et resurrexerat, crederetur : ibi hæc fides tam insignibus initiis incanduit, ut aliquot hominum millia in Christi nomen mirabili alacritate conversa, venditis suis rebus ut egenis distribuerentur, proposito sancto et ardentissima charitate ad paupertatem voluntariam pervenirent, atque inter frementes et sanguinem sitientes Judæos, se usque ad mortem pro veritate certare, non armata potentia, sed potentiore patientia præpararent. Hoc si nullis magicis artibus factum est, cur credere dubitant, eadem virtute divina per totum mundum id fieri potuisse qua hoc factum est ? Si autem ut Jerosolymis sic ad cultum nominis Christi accenderetur tanta hominum multitudo, quæ illum in cruce, vel [illegible]xerat prensum, vel riserat fixum, jam maleficium illud fecerat Petrus, ex ipso anno quærendum est, quando trecenti sexaginta quinque completi sint. Mortuus est ergo Christus duobus Geminis consulibus, octavo kalendas aprilis. Resurrexit tertia die, sicut apostoli suis etiam sensibus probaverunt. Deinde post quadraginta dies adscendit in cœlum : post decem dies, id est quinquagesimo post suam resurrectionem die, misit Spiritum sanctum. Tunc tria millia

après sa résurrection, il envoie l'Esprit-Saint. C'est alors que trois mille hommes croient en lui sur la prédication des apôtres. Et c'est alors aussi que le culte de son nom s'élève, par la vertu du Saint-Esprit, selon notre foi et selon la vérité; par les prestiges de Pierre, selon le mensonge ou l'erreur de l'impiété. Et puis, quand un boiteux de naissance, tellement infirme qu'on le portait toujours à la porte du temple pour y demander l'aumône, à la parole de Pierre et au nom de Jésus-Christ, se lève guéri, cinq mille hommes embrassent la foi. Et ainsi successivement l'Eglise s'augmente de nouvelles recrues de fidèles. Il est donc facile de déterminer le jour où cette année commence, c'est celui où le Saint-Esprit fut envoyé, c'est-à-dire pendant les ides de mai. Or, en comptant les consuls, les trois cent soixante-cinq ans se trouvent accomplis pendant ces mêmes ides, sous le consulat d'Honorius et d'Eutychianus. Et cependant, l'année suivante, sous le consulat de Manlius Théodore, alors que, selon cet oracle des démons ou cette imposture des hommes, il ne devait pas rester trace de la religion chrétienne, qu'arrive-t-il dans les autres parties du monde? Peu nous importe; mais toujours ce que nous savons, c'est que, dans la plus célèbre, dans la première ville de l'Afrique, à Carthage, le quatorze des calendes d'avril, Gaudentius et Jovius, comtes de l'empereur Honorius, ruinent les temples des faux dieux et brisent leurs statues. Depuis lors jusqu'à ce jour, c'est-à-

hominum apostolis eum prædicantibus crediderunt. Tunc itaque nominis illius cultus exorsus est, sicut nos credimus, et veritas habet, efficacia Spiritus sancti; sicut autem finxit vanitas impia vel putavit, magicis artibus Petri. Paulo post etiam signo mirabili facto, quando ad verbum ipsius Petri quidam mendicus ab utero matris ita claudus, ut ab aliis portaretur, et ad portam templi, ubi stipem peteret, poneretur, in nomine Jesu Christi salvus exsilivit, quinque millia hominum crediderunt : ac deinde aliis atque aliis accessibus credentium crevit Ecclesia. Ac per hoc colligitur etiam dies, ex quo annus ipse sumpsit initium, scilicet quando missus est Spiritus sanctus, id est, per idus maias. Numeratis proinde consulibus, trecenti sexaginta quinque anni reperiuntur impleti per easdem idus, consulatu Honorii et Eutychiani. Porro sequenti anno, consule Manlio Theodoro, quando jam secundum illud oraculum dæmonum aut figmentum hominum nulla esse debuit religio christiana, quid per alias terrarum partes forsitan factum sit, non fuit necesse perquirere. Interim quod scimus in civitate notissima et eminentissima Carthagine Africæ, Gaudentius et Jovius comites imperatoris Honorii, quarto decimo kalendas aprilis falsorum deorum templa everterunt, et simulacra fregerunt. Ex quo

dire pendant l'espace environ de trente années, qui ne voit combien le culte du nom de Jésus-Christ s'est répandu, surtout depuis les nombreuses conversions arrivées parmi ceux que leur créance en cette vaine prédiction détournait de la foi, et que l'accomplissement de l'année fatale a désabusés de cette ridicule chimère? Pour nous qui sommes chrétiens et portons le nom de chrétiens, nous ne croyons pas en Pierre, mais en Celui en qui Pierre a cru. La parole de Pierre sur Jésus-Christ est une parole qui nous édifie, et non un charme qui nous égare; Pierre n'est pas un artisan de maléfices qui nous trompe, c'est un bienfaiteur qui nous assiste. Le maître de Pierre dans la doctrine qui conduit à la vie éternelle, Jésus-Christ, est aussi notre maître.

Mais il est temps enfin de clore ce livre, après avoir discuté jusqu'ici et suffisamment retracé le cours des deux Cités, celle de la terre et celle du ciel, mêlées ici-bas depuis l'origine jusqu'à la fin. L'une, la cité de la terre, s'est fait tels dieux qu'elle a voulu, faux dieux qu'elle a pris partout, même parmi les hommes, pour leur offrir ses sacrifices et son hommage. L'autre, la Cité céleste, voyageuse sur cette terre, ne se fait point ses dieux; mais elle-même est l'œuvre du vrai Dieu pour devenir son véritable sacrifice. Toutes deux néanmoins sont également admises à la jouissance des biens et à l'épreuve des maux temporels; mais leur foi, leur espérance et leur amour diffèrent, jusqu'à ce que, séparées par le der-

usque ad hoc tempus per triginta ferme annos quis non videat quantum creverit cultus nominis Christi, præsertim posteaquam multi eorum christiani facti sunt, qui tanquam vera illa divinatione revocabantur a fide, eamque completo eodem annorum numero inanem ridendamque viderunt? Nos ergo qui sumus vocamurque christiani, non in Petrum credimus, sed in quem credidit Petrus; Petri de Christo ædificati sermonibus, non carminibus venenati; nec decepti maleficiis, sed beneficiis ejus adjuti. Ille Petri magister Christus in doctrina, quæ ad vitam ducit æternam, ipse est et magister noster.

Sed aliquando jam concludamus hunc librum, huc usque disserentes, et quantum satis visum est demonstrantes, quisnam sit duarum civitatum, cœlestis atque terrenæ, ab initio usque in finem permixtarum mortalis excursus. Quarum illa quæ terrena est, fecit sibi quos voluit, vel undecumque, vel etiam ex hominibus falsos deos, quibus sacrificando serviret: illa autem quæ cœlestis peregrinatur in terra, falsos deos non facit, sed a vero Deo ipsa fit, cujus verum sacrificium ipsa sit. Ambæ tamen temporalibus vel bonis pariter utuntur, vel malis pariter affliguntur, diversa fide, diversa spe, diverso amore, donec ultimo judicio separentur, et percipiat

nier jugement, elles arrivent chacune à sa fin, qui n'aura point de fin. C'est cette fin qui attend l'une et l'autre que nous devrons discuter plus tard.

unaquæque suum finem, cujus nullus est finis ; de quibus ambarum finibus deinceps disserendum est.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

Fin de l'une et de l'autre cité. Saint Augustin énumère les opinions des philosophes sur la question des biens et des maux. Vanité de leurs efforts pour se faire à eux-mêmes, dès cette vie, leur propre félicité. Béatitude de la Cité de Dieu, ou du peuple chrétien. Paix qu'il peut obtenir ici-bas ; paix qu'il doit espérer dans l'ordre futur.

I. Puisqu'il me reste à discuter désormais les fins de l'une et de l'autre cité, la cité de la terre et la Cité du ciel, je dois d'abord, dans la mesure que me prescrit la prochaine conclusion de cet ouvrage, exposer les raisonnements sur lesquels les hommes s'appuient pour se faire eux-mêmes leur béatitude dans cette vie de misère; afin de signaler non seulement au jour de l'autorité divine, mais encore avec les lumières que l'intérêt des incrédules me permet d'emprunter à la raison, toute la différence qui existe entre la vanité de leurs illusions et la réalité de l'espérance que Dieu nous donne, aussi vraie que l'objet même de cette espérance, la béatitude qu'il nous donnera. Car le problème de la fin des biens et des maux a soulevé entre les philosophes d'innom-

LIBER DECIMUS NONUS

In quo de finibus utriusque civitatis, terrenæ ac cœlestis, disputatur. Recensentur de bonorum et malorum finibus, opiniones philosophorum, qui beatitudinem in hac vita facere ipsi sibi frustra conati sunt ; qui dum operosius refelluntur, ipsius Civitatis cœlestis, seu populi christiani beatitudo et pax quænam sit, qualisve hic haberi, vel in futurum sperari possit, demonstratur.

I. Quoniam de civitatis utriusque, terrenæ scilicet et cœlestis, debitis finibus deinceps mihi video disputandum ; prius exponenda sunt, quantum operis hujus terminandi ratio patitur, argumenta mortalium, quibus sibi ipsi beatitudinem facere in hujus vitæ infelicitate moliti sunt, ut ab eorum rebus vanis spes nostra quid differat, quam Deus nobis dedit, et res ipsa, hoc est vera beatitudo quam dabit, non tantum auctoritate divina, sed adhibita etiam ratione, qualem propter infideles possumus adhibere, clarescat. De finibus enim bonorum et malorum multa et multipliciter inter se philosophi disputarunt : quam quæstionem maxima intentione

brables disputes; remuant cette question avec une attention profonde, ils se sont appliqués à découvrir ce qui rend l'homme heureux. En effet, la fin de notre bien, c'est ce pour quoi l'on doit rechercher tout le reste, et qui doit être recherché pour soi-même; comme la fin du mal, c'est ce pour quoi l'on doit éviter tout le reste, et qui doit être évité pour soi-même. Ainsi, par la fin du bien, nous n'entendons pas une fin qui l'épuise jusqu'à n'être plus, mais qui l'accomplit pour l'amener à sa plénitude; et par la fin du mal, non pas une fin qui l'anéantit, mais le porte à son dernier degré de nuisance. Ces deux fins sont donc le souverain bien et le souverain mal.

Et c'est à les découvrir, c'est à atteindre en cette vie le souverain bien, à éviter le souverain mal que se sont consumés ceux qui dans la vanité de ce siècle professent l'étude de la sagesse; toutefois, malgré la diversité de leurs erreurs, l'instinct naturel ne leur a pas permis d'abandonner tellement la voie de la vérité qu'ils n'aient placé les uns dans l'âme, les autres dans le corps, ceux-là dans tous deux, la fin des biens et la fin des maux. D'après cette triple division des sectes pour ainsi dire générales, Varron, dans son livre de la philosophie, classe avec autant d'exactitude que de pénétration une telle multitude d'opinions dogmatiques, qu'il arrive sans difficulté jusqu'au nombre de deux cent quatre-vingt-huit sectes, sinon réelles, du moins possibles, certaines différences admises.

versantes, invenire conati sunt quid efficiat hominem beatum. Illud enim est finis boni nostri, propter quod appetenda sunt cetera, ipsum autem propter seipsum : et illud finis mali, propter quod vitanda sunt cetera, ipsum autem propter se ipsum. Finem ergo boni nunc dicimus, non quo consumatur, ut non sit, sed quo perficiatur, ut plenum sit ; et finem mali, non quo esse desinat, sed quo usque nocendo perducat. Fines itaque isti sunt, summum bonum, et summum malum. De quibus inveniendis, atque in hac vita summo bono adipiscendo, vitando autem summo malo, multum, sicut dixi, laboraverunt, qui studium sapientiæ in hujus seculi vanitate professi sunt : nec tamen eos, quamvis diversis errantes modis naturæ limes in tantum ab itinere veritatis deviare permisit, ut non alii in animo, alii in corpore, alii in utroque fines bonorum ponerent et malorum. Ex qua tripartita velut generalium distributione sectarum, Marcus Varro in libro de Philosophia tam multam dogmatum varietatem diligenter et subtiliter scrutatus advertit, ut ad ducentas octoginta octo sectas, non quæ jam essent, sed quæ esse possent, adhibens quasdam differentias, facillime perveniret.

Je vais montrer en peu de mots comment il procède; et d'abord je pose en principe, ainsi que lui-même le fait dans son ouvrage, qu'il est quatre choses que, sans le secours d'aucun maître ou d'aucune discipline, sans cette éducation ou cet art de vivre que l'on appelle vertu et qui s'apprend évidemment, les hommes recherchent comme par instinct naturel : ou la volupté, cette enivrante excitation des sens; ou le repos, cette complète exemption de toute souffrance corporelle, ou l'une et l'autre qu'Épicure réunit sous le nom de volupté; ou en général les premiers biens de la nature qui comprennent les précédents et d'autres encore : au physique, la santé et l'intégrité des organes; au moral, les dons inégalement répartis de l'intelligence. Or, ces quatre choses, volupté, repos, volupté et repos, les premiers biens de la nature, sont tellement en nous que, pour elles, il faut rechercher la vertu, ce fruit ultérieur de l'éducation; ou les rechercher pour la vertu, ou elles-mêmes pour elles-mêmes : distinction qui donne naissance à douze sectes. En effet, par cette méthode, chacune est triplée; et la démonstration que je vais essayer sur l'une en particulier pourra facilement se poursuivre sur toutes les autres. Car la volupté est soumise, ou préférée, ou associée à la vertu : trois sectes différentes. Elle est soumise à la vertu, quand on la prend comme instrument de la vertu. Ainsi, il est du devoir de la vertu de vivre pour la patrie et de lui donner des enfants : et l'accomplis-

Quod ut breviter ostendam, inde oportet incipiam, quod ipse advertit, et posuit in libro memorato : quatuor esse quædam, quæ homines sine magistro, sine ullo doctrinæ adminiculo, sine industria vel arte vivendi, quæ virtus dicitur, et procul dubio discitur, velut naturaliter appetunt; aut voluptatem, qua delectabiliter movetur corporis sensus; aut quietem, qua fit ut nullam molestiam quisque corporis patiatur; aut utramque, quam tamen uno nomine voluptatis Epicurus appellat; aut universaliter prima naturæ, in quibus et hæc sunt, et alia, vel in corpore, ut membrorum integritas, et salus atque incolumitas ejus; vel in animo, ut sunt ea quæ vel parva, vel magna in hominum reperiuntur ingeniis. Hæc igitur quatuor, id est, voluptas, quies, utrumque, prima naturæ, ita sunt in nobis, ut vel virtus, quam postea doctrina inserit, propter hæc appetenda sit, aut ista propter virtutem, aut utraque propter se ipsa : ac per hoc fiunt hinc duodecim sectæ : per hanc enim rationem singulæ triplicantur; quod cum in una demonstravero, difficile non erit id in ceteris invenire. Cum ergo voluptas corporis animi virtuti aut subditur, aut præfertur, aut jungitur, tripartita variatur diversitate sectarum. Subditur autem virtuti, quando in usum virtutis assumitur. Pertinet quippe ad virtutis officium, et vivere patriæ, et propter patriam filios procreare; quorum neutrum

sement de ce double devoir ne peut se passer de la volupté corporelle; car elle est la condition nécessaire de la nourriture et du breuvage qui soutiennent la vie, et la compagne inséparable de l'hymen qui perpétue les générations. Mais, quand on la préfère à la vertu, c'est elle-même que l'on recherche pour elle-même, et l'on ne croit devoir appeler la vertu que comme instrument pour acquérir ou conserver la volupté. Hideuse vie, celle où la volupté est maîtresse, et la vertu esclave! Mais que dis-je, vertu? Rien ici ne mérite plus ce nom; il n'y a là qu'une exécrable infamie qui ne laisse pas de trouver parmi les philosophes des avocats et des défenseurs. Enfin la volupté est associée à la vertu quand on ne recherche point l'une pour l'autre, mais chacune à la fois pour elle-même. Et comme les conditions différentes de la volupté soumise, préférée ou associée à la vertu, forment trois sectes, ainsi le repos, ainsi la volupté et le repos, ainsi les premiers biens de la nature forment chacun trois autres sectes. Car ces choses sont suivant la diversité des opinions humaines, parfois subordonnées, parfois préférées, parfois associées à la vertu : et l'on obtient ainsi le nombre de douze sectes, nombre qui double si l'on admet une différence, celle de la vie sociale. Car en s'attachant à l'une de ces douze sectes, chacun se propose ou son propre intérêt, ou en même temps l'intérêt d'un autre qu'il s'associe et pour lequel il doit vouloir ce qu'il veut pour soi-même. Et par conséquent, il y

fieri potest sine corporis voluptate. Nam sine illa nec cibus potusque sumitur, ut vivatur; nec concumbitur, ut generatio propagetur. Cum vero præfertur virtuti, ipsa appetitur propter se ipsam, virtus autem assumenda creditur propter illam, id est, ut nihil virtus agat, nisi ad consequendam vel conservandam corporis voluptatem : quæ vita deformis est quidem, quippe ubi virtus servit dominæ voluptati; quamvis nullo modo hæc dicenda sit virtus : sed tamen etiam ista horribilis turpitudo quosdam philosophos patronos et defensores suos habuit. Virtuti porro voluptas jungitur, quando neutra earum propter alteram, sed propter se ipsas ambæ appetuntur. Quapropter sicut voluptas vel subdita, vel prælata, vel juncta virtuti, tres sectas facit; ita quies, ita utrumque, ita prima naturæ alias ternas inveniuntur efficere. Pro varietate quippe humanarum opinionum virtuti aliquando subduntur, aliquando præferuntur, aliquando junguntur, ac sic ad duodenarium sectarum numerum pervenitur. Sed iste quoque numerus duplicatur adhibita una differentia, socialis videlicet vitæ : quoniam quisquis sectatur aliquam istarum duodecim sectarum, profecto aut propter se tantum id agit, aut etiam propter socium, cui debet hoc velle quod sibi. Quocirca duodecim sunt eorum, qui propter se tantum unamquamque tenendam putant; et aliæ duodecim orum, qui non solum

a douze sectes de philosophes qui ne s'attachent chacun à sa secte que dans leur propre intérêt, et douze qui prétendent devoir embrasser tel ou tel genre de philosophie, non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres dont le bien ne leur est pas moins à cœur que leur bien propre. Or ces vingt-quatre sectes doublent encore en ajoutant la différence tirée de la nouvelle académie, et s'élèvent à quarante-huit. Car de ces vingt-quatre sectes chacune peut-être embrassée et défendue comme certaine : ainsi les stoïciens tiennent pour certain que le souverain bien de l'homme consiste uniquement dans la vertu de l'âme; chacune peut être encore soutenue comme incertaine, ainsi les nouveaux académiciens qui n'admettent rien en tant que certain, mais seulement en tant que vraisemblable. Voilà donc vingt-quatre sectes qui attribuent à leur doctrine la certitude de la vérité, et vingt-quatre qui suivent leurs opinions malgré l'incertitude de la vraisemblance; et comme on peut suivre ces quarante-huit sectes en s'attachant soit au genre de vie des autres philosophes, soit à celui des cyniques, cette différence les double et en fait quatre-vingt-seize. Enfin comme l'on peut embrasser chacune de ces sectes sans répudier les charmes de la vie privée; les uns en effet n'ont pu ou voulu se livrer qu'à l'étude : ou sans renoncer aux affaires, combien d'autres que le zèle de la philosophie n'a pas distraits du gouvernement de la république et du mouvement des choses humaines?

propter se sic vel sic philosophandum esse decernunt, sed etiam propter alios, quorum bonum appetunt sicut suum. Hæ autem sectæ viginti quatuor iterum geminantur, addita differentia ex academicis novis, et fiunt quadraginta octo. Illarum quippe viginti quatuor unamquamque sectarum potest quisque sic tenere ac defendere ut certam, quemadmodum defenderunt stoici, quod hominis bonum, quo beatus esset, in animi tantummodo virtute consisteret : potest alius ut incertam, sicut defenderunt Academici novi, quod eis etsi non certum, tamen verisimile videbatur. Viginti quatuor ergo fiunt per eos, qui eas velut certas propter veritatem, et aliæ viginti quatuor per eos, qui easdem quamvis incertas propter verisimilitudinem sequendas putant. Rursus, quia unamquamque istarum quadraginta octo sectarum potest quisque sequi habitu ceterorum philosophorum, itemque potest alius habitu cynicorum, ex hac etiam differentia duplicantur, et nonaginta sex fiunt. Deinde quia earum singulas quasque ita tueri homines possunt atque sectari, ut aut otiosam diligant vitam, sicut hi qui tantummodo studiis doctrinæ vacare voluerunt atque valuerunt ; aut negotiosam, sicut hi qui cum philosopharentur, tamen administratione reipublicæ regendisque rebus humanis occupatissimi fuerunt ; aut

ou sans déranger ce juste tempérament d'activité et de loisir suivant lequel plusieurs ont partagé leur vie entre la nécessité des affaires et la liberté de l'étude, ces différences peuvent tripler le nombre des sectes et le porter à deux cent quatre-vingt-huit.

Voilà ce que j'ai recueilli du livre de Varron, aussi brièvement, aussi clairement que possible, prêtant mes paroles à ses pensées. Or, comment, à l'exclusion de toutes les autres qu'il réfute, choisit-il une secte qu'il prétend être celle des anciens académiciens, et depuis Platon son auteur jusqu'à Polémon, le quatrième successeur de Platon dans l'Académie, avoir professé des dogmes certains, à la différence des nouveaux académiciens pour qui tout n'est qu'incertitude, école nouvelle qui commence à Archésilas, successeur de Polémon; — comment établit-il que cette secte, celle des anciens académiciens, est également exempte d'erreur et de doute, c'est ce qu'il serait trop long de rapporter en détail et ce qu'on ne saurait passer entièrement sous silence. Il commence donc par écarter toutes ces différences qui ont multiplié le nombre des sectes, et il croit devoir les écarter, comme n'ayant pas en elle la fin du bien. Car ce nom de secte, il ne l'accorde qu'à celle qui se sépare des autres sur la question de la fin des biens et des maux. L'homme n'a en effet aucune raison de philosopher que le désir d'être heureux; or ce qui rend

ex utroque genere temperatam, sicut hi qui partim erudito otio, partim necesario negotio, alternantia vitæ suæ tempora tribuerunt : propter has differentias potest etiam triplicari numerus iste sectarum, et ad ducentas octoginta octo perduci.

Hæc de Varronis libro, quantum potui, breviter ac dilucide posui, sententias ejus meis explicans verbis. Quomodo autem refutatis ceteris unam eligat, quam vult esse academicorum veterum, quos a Platone institutos usque ad Polemonem, qui ab illo quartus ejus scholam tenuit, quæ Academia dicta est, habuisse certa dogmata vult videri ; et ob hoc distinguit ab academicis novis, quibus incerta sunt omnia, quod philosophiæ genus ab Archesila cœpit successore Polemonis; eamque sectam, id est veterum academicorum, sicut dubitatione ita omni errore carere arbitretur, longum est per omnia demonstrare : nec tamen omni ex parte res omittenda est Removet ergo prius illas omnes differentias, quæ numerum multiplicavere sectarum : quas ideo removendas putat, quia non in eis est finis boni. Neque enim existimat ullam philosophiæ sectam esse dicendam, quæ non eo distet a ceteris, quod diversos habeat fines bonorum et malorum. Quandoquidem nulla est homini causa philosophandi, nisi ut beatus sit : quod autem beatum facit, ipse est finis boni : nulla est igitur causa philoso-

heureux, est la fin même du bien; il n'est donc aucune raison de philosopher, que la fin du bien. Par conséquent, la secte qui ne poursuit aucune fin du bien ne saurait être appelée secte de philosophie. Ainsi, quand on demande si le sage doit s'attacher à la vie sociale afin de vouloir et de procurer à son ami comme à soi-même ce bien souverain qui rend l'homme heureux, ou s'il doit rapporter à soi-même toutes ses actions, il ne s'agit plus du souverain bien, il s'agit d'admettre ou non un associé au partage de ce bien, partage où l'on songe autant à cet ami qu'à soi-même, où l'on se réjouit autant pour lui que pour soi. De même, quand, au sujet des nouveaux académiciens pour qui tout n'est qu'incertitude, on demande s'il faut douter à leur exemple de l'objet de la philosophie, ou avec les autres philosophes, le tenir pour certain, il ne s'agit pas de déterminer quelle est la fin du bien à poursuivre, mais s'il faut douter ou non de la vérité même du bien qu'on croit devoir poursuivre : en d'autres termes, si l'un le poursuit en tant que vrai, l'autre, en tant que vraisemblable, sauf erreur de part et d'autre; tous deux néanmoins s'accordent à poursuivre le seul et même bien. De même encore, la différence tirée de l'habitude et de la manière de vivre des cyniques ne touche pas à la question du souverain bien; mais elle suggère celle de savoir si, en recherchant un bien comme vrai, quel que soit ce bien qui semble vrai et digne de recherche, il faut vivre

phandi, nisi finis boni : quamobrem quæ nullum boni finem sectatur, nulla philosophiæ secta dicenda est. Cum ergo quæritur de sociali vita, utrum sit tenenda sapienti, ut summum bonum, quo fit homo beatus, ita velit et curet amici sui, quemadmodum suum, an sua tantummodo beatitudinis causa faciat quidquid facit; non de ipso summo bono quæstio est, sed de assumendo vel non assumendo socio ad hujus participationem boni, non propter se ipsum, sed propter eumdem socium, ut ejus bono ita gaudeat, sicut gaudet suo. Item cum quæritur de academicis novis, quibus incerta sunt omnia, utrum ita sint res habendæ, in quibus philosophandum est, an, sicut aliis philosophis placuit certas eas habere debeamus; non quæritur quid in boni fine sectandum sit, sed de ipsius boni veritate, quod sectandum videtur, utrum sit, necne, dubitandum : hoc est, ut id planius eloquar, utrum ita sectandum sit, ut qui sectatur, dicat esse verum; an ita, ut qui sectatur, dicat verum sibi videri, etiamsi forte sit falsum; tamen uterque sectetur unum atque idem bonum. In illa etiam differentia quæ adhibetur ex habitu et consuetudine cynicorum, non quæritur quinam sit finis boni, sed utrum in illo habitu et consuetudine sit vivendum ei, qui verum sectatur bonum, quodlibet ei verum videatur esse atque sectandum.

selon les habitudes cyniques. Enfin il s'est trouvé des hommes qui, plaçant le bien dans des fins différentes, les uns dans la vertu, les autres dans la volupté, professaient néanmoins le même genre de vie qui a valu aux cyniques leur nom. Ainsi ce caractère, quel qu'il soit, qui distingue les cyniques des autres philosophes, demeure étranger au choix et à la recherche du bien qui rend heureux. Car, pour peu qu'il en fût autrement, l'identité des habitudes obligerait à poursuivre la même fin, et la différence des habitudes ne permettrait pas de poursuivre la même fin.

II. Quant à ces trois genres de vie, l'un où le loisir est voué non pas à la mollesse, mais à la contemplation et à la recherche de la vérité; l'autre occupé de la conduite des affaires humaines; le troisième tempéré d'activité et de repos : si l'on demande lequel on doit élire de préférence, ce n'est plus le souverain bien qui se trouve en discussion, mais le genre de vie le plus propre à l'acquérir ou à le conserver. Car, sitôt que l'on atteint ce bien suprême, l'on est heureux; tandis que le loisir de l'étude, ou l'agitation des affaires, ou l'alternative du loisir et de l'action, ne met pas soudain l'homme en possession du bonheur. Plusieurs, en effet, peuvent vivre de l'un de ces trois genres de vie et se tromper dans la recherche du bien suprême, suprême bonheur de l'homme. Ainsi la question des fins des biens et des maux, qui constitue chaque secte de philosophes, est donc une ques-

Denique fuerunt, qui cum diversa sequerentur bona finalia, alii virtutem, alii voluptatem, eumdem tamen habitum et consuetudinem tenebant, ex qua Cynici appellabantur. Ita illud quidquid est, unde philosophi cynici discernuntur a ceteris, ad eligendum ac tenendum bonum, quo beati fierent, utique nil valebat. Nam si aliquid ad hoc interesset, profecto idem habitus eumdem finem sequi cogeret, et diversus habitus eumdem sequi finem non sineret.

II. In tribus quoque illis vitæ generibus, non scilicet non segniter, sed in contemplatione vel inquisitione veritatis otioso, altero in gerendis rebus humanis negotioso, tertio ex utroque genere temperato, cum quæritur quid horum sit potius eligendum, non finis boni habet controversiam; sed quid horum trium difficultatem vel facilitatem afferat ad consequendum vel retinendum finem boni, id in ista quæstione versatur. Finis enim boni, cum ad eum quisque pervenerit, protinus beatum facit. In otio autem litterato, vel in negotio publico, vel quando utrumque vicibus agitur, non continuo quisque beatus est. Multi quippe in quolibet horum trium possunt vivere, et in appetendo boni fine quo fit homo beatus, errare. Alia est igitur quæstio de finibus bonorum et malorum, quæ unamquamque philo-

tion différente de celle qui se rapporte à la vie civile, au doute des académiciens, au vêtement et à l'habitude des cyniques, aux trois genres de vie, la vie de loisir, la vie d'action, la vie et de loisir, toutes questions où l'on néglige les fins des biens et des maux. Or, ces quatre différences admises (différences tirées de la vie civile, de la nouvelle Académie, des cyniques, des trois genres de vie), Varron, qui était arrivé à deux cent quatre-vingt-huit sectes, maintenant les écarte toutes comme indifférentes à la recherche du souverain bien, c'est-à-dire comme n'étant pas des sectes et ne méritant pas d'être appelées ainsi; il les écarte et les ramène à ces douze où l'on pose le problème du souverain bien de l'homme, bien dont la possession le rend heureux, afin d'établir qu'entre ces sectes une seule est dans la vérité et toutes les autres dans l'erreur. Ecartez en effet ce triple genre de vie, les deux tiers du nombre total sont retranchés, et il reste quatre-vingt-seize sectes. Ecartez la différence qui se tire des cyniques, elles se réduisent à la moitié, à quarante-huit. Otez la différence relative à la nouvelle Académie, elles diminuent encore de moitié et descendent à vingt-quatre. Otez enfin la différence relative à la vie civile, il ne reste plus que douze sectes, nombre que cette différence doublait et portait à vingt-quatre. Quant à ces douze, on ne saurait leur contester d'être des sectes, car elles ne poursuivent d'autre recherche que les fins des biens et des maux. Or les fins des

sophorum sectam facit : et aliæ sunt quæstiones de sociali vita, de cunctatione academicorum, de vestitu et victu cynicorum, de tribus vitæ generibus, otioso, actuoso, et ex utroque modificato; quarum nulla est, in qua de bonorum et malorum finibus disputatur. Proinde quoniam Marcus Varro has quatuor adhibens differentias, id est, ex vita sociali, ex academicis novis, ex cynicis, ex isto vitæ genere tripartito ad sectas ducentas octoginta octo pervenit, et si quæ aliæ possunt similiter adjici; remotis eis omnibus, quoniam de sectando summo bono nullam inferunt quæstionem, et ideo sectæ nec sunt, nec vocandæ sunt, ad illas duodecim, in quibus quæritur quid sit bonum hominis, quo assecuto fit beatus, ut ex eis unam veram, ceteras falsas ostendat esse, revertitur. Nam remoto illo tripartito genere vitæ, duæ partes hujus numeri detrahuntur, et sectæ nonaginta sex remanent. Remota vero differentia ex cynicis addita, ad dimidium rediguntur, et quadraginta octo fiunt. Auferamus etiam quod ex academicis novis adhibitum est, rursus dimidia pars remanet, id est viginti quatuor. De sociali quoque vita quod accesserat, similiter auferatur, duodecim sunt reliquæ, quas ista differentia, ut viginti quatuor fierent, duplicaverat. De his ergo duodecim nihil dici potest, cur sectæ non sint

biens, étant déterminées, donnent nécessairement les fins contraires, celles des maux. Pour former ces douze sectes, quatre choses se triplent : la volupté et le repos, et les premiers biens de la nature, ou les biens primitifs, selon l'expression de Varron. Ces quatre choses, en effet, étant, chacune en particulier, tantôt subordonnées à la vertu, et alors elles ne paraissent désirables que comme instruments de la vertu et non pour elles-mêmes; tantôt préférées à la vertu, et alors la vertu n'est plus jugée nécessaire que comme moyen d'acquérir ou de conserver ces biens; tantôt associées à la vertu, et alors la vertu et ces biens semblent désirable pour eux-mêmes; ces quatre objets, dis-je, ainsi triplés, forment douze sectes. Or, de ces quatre objets, Varron en supprime trois : la volupté, le repos, et l'une et l'autre ; non qu'il les improuve, mais parce que les premiers biens de la nature comprennent en soi la volupté et le repos. De ces deux objets, qu'est-il donc besoin d'en faire trois ? c'est-à-dire en recherchant séparément la volupté et le repos, ou à la fois l'une et l'autre, puisque tous deux et beaucoup d'autres encore se trouvent compris dans les premiers biens de la nature? C'est donc entre ces trois sectes qu'il s'agit, selon Varron, de déterminer sérieusement un choix. Car, soit entre ces trois, soit entre plusieurs, ici ou partout ailleurs, qu'il s'en trouve plus d'une de vraie, c'est ce que la saine raison ne permet pas. Or, entre ces trois, quel est le choix de Var-

habendæ. Nihil quippe aliud in eis quæritur, quam fines bonorum et malorum. Inventis autem bonorum finibus, profecto e contrario sunt malorum. Hæ autem ut fiant duodecim sectæ, illa quatuor triplicantur, voluptas, quies, utrumque, et prima naturæ, quæ primigenia Varro vocat. Hæc quippe quatuor dum singillatim virtuti aliquando subduntur, ut non propter se ipsa, sed propter officium virtuti appetenda videantur, aliquando præferuntur, ut non propter se ipsa, sed propter hæc adipiscenda vel conservanda necessaria virtus putetur, aliquando jungitur, ut propter se ipsa et virtus, et ista appetenda credantur; quaternarium numerum triplum reddunt, et ad duodecim sectas perveniunt. Ex illis autem quatuor rebus Varro tres tollit voluptatem scilicet, et quietem, et utrumque : non quod eas improbet, sed quod primigenia illa naturæ et voluptatem in se habeant, et quietem. Quid ergo opus est ex his duabus tria quædam facere, duo scilicet, dum singillatim appetuntur voluptas aut quies, et tertium, cum ambæ simul ; quandoquidem prima naturæ et ipsas, et præter ipsas alia multa contineant ? De tribus ergo sectis ei placet diligenter esse tractandum, quænam sit potius eligenda. Non enim veram plus quam unam vera ratio esse permittit, sive in his tribus sit, sive alicubi alibi, quod post videbimus. Interim de his tribus quomodo unam

ron? Je vais l'indiquer en termes aussi rapides et clairs que possible. Ces trois sectes se forment ainsi. Il s'agit de rechercher ou les premiers biens de la nature pour la vertu, ou la vertu pour les premiers biens de la nature, ou tout à la fois la vertu et les premiers biens de la nature pour eux-mêmes.

III. Voici donc comment il cherche à déterminer quel est de ces trois systèmes le vrai, celui que l'on doit embrasser. Et d'abord, comme le souverain bien que se propose la philosophie n'est pas le bien de l'arbre, ni de la brute, ni de Dieu, mais celui de l'homme, il croit devoir élever cette question : Qu'est-ce que l'homme? Il voit en l'homme deux substances, le corps et l'âme; et de ces deux substances que l'âme soit la meilleure et la plus excellente, il n'en doute nullement; mais il demande si l'âme seule est l'homme; en sorte que le corps lui soit ce que le cheval est au cavalier; car le cavalier n'est pas l'homme et le cheval, mais l'homme seul, appelé toutefois cavalier, à cause de son rapport au cheval. Ou bien, si le corps seul est l'homme, avec quelque rapport à l'âme, comme la coupe au breuvage. Car ce n'est pas le vase et le breuvage contenu par le vase, mais le vase seul que l'on appelle coupe, à condition cependant d'être approprié au breuvage qu'il doit contenir. Ou bien encore, l'homme n'est-il ni l'âme seule ni le corps seul, mais l'un et l'autre, en sorte que l'âme ou le corps ne soit séparément qu'une partie, et que leur union compose l'homme même : ainsi quand nous

Varro eligat, quantum breviter aperteque possumus, disseramus. Istæ nempe tres sectæ ita fiunt, cum vel prima naturæ propter virtutem, vel virtus propter prima naturæ, vel utraque, id est, et virtus, et prima naturæ, propter se ipsa sunt expetenda.

III. Quid ergo istorum trium sit verum atque sectandum, isto modo persuadere conatur. Primum, quia summum bonum in philosophia non arboris, non pecoris, non Dei, sed hominis quæritur, quid sit ipse homo, quærendum putat. Sentit quippe in ejus natura duo esse quædam, corpus et animam : et horum quidem duorum melius esse animam longeque præstabilius omnino non dubitat; sed utrum anima sola sit homo, ut ita sit ei corpus tanquam equus equiti. Eques enim non homo et equus, sed solus homo est : ideo tamen eques dicitur, quod aliquo modo se habeat ad equum. An corpus solum sit homo, aliquo modo se habens ad animam, sicut poculum ad potionem : non enim calix et potio, quam continet calix, simul dicitur poculum, sed calix solus; ideo tamen quod potioni continendæ sit accommodatus. An vero nec anima sola, nec solum corpus, sed simul utrumque sit homo, cujus pars sit una sive anima, sive corpus, ille autem totus ex utroque constet, ut homo sit; sicut duos equos junctos

donnons à deux chevaux joints ensemble le nom d'attelage, ce n'est en particulier ni le cheval de droite ni le cheval de gauche, quel que soit le rapport de l'un à l'autre, mais l'un et l'autre que nous prenons ensemble. De ces trois hypothèses Varron adopte la troisième : il pense que l'homme n'est ni l'âme seule, ni le corps seul, mais l'âme et le corps, et conclut que le souverain bien et souverain bonheur de l'homme se compose du bien de l'une et de l'autre substance : l'âme et le corps. Il croit donc que ces premiers biens de la nature sont désirables pour eux-mêmes, ainsi que la vertu, cet art de vivre de tous les biens de l'âme le plus excellent, et que l'éducation greffe sur la nature. Aussi, quand la vertu, ou l'art de vivre, a acquis ces premiers biens de la nature, qui, sans elle, étaient, et précédaient l'éducation, elle les recherche tous pour elle-même, en même temps qu'elle-même se recherche, usant de tous ainsi que d'elle-même, afin de trouver en tous ses délices et sa joie, plus ou moins, selon qu'ils sont relativement plus ou moins grands; heureuse de tous, elle néglige au besoin les moindres pour acquérir ou conserver les plus grands. Mais, de tous les biens de l'âme ou du corps, la vertu n'en préfère aucun à soi. Car elle sait user et d'elle-même et des autres biens qui rendent l'homme heureux. Mais là où elle n'est pas, les autres biens, si nombreux qu'ils se trouvent, ne sont pas pour le bien de celui

bigas vocamus, quorum sive dexter, sive sinister, pars et bigarum, unum vero eorum quoquo modo se habeat ad alterum, bigas, non dicimus, sed ambos simul. Horum autem trium hoc eligit tertium, hominemque nec animam solam, nec solum corpus, sed animam simul et corpus esse arbitratur. Proinde summum bonum hominis, quo fit beatus, ex utriusque rei bonis constare dicit, et animæ scilicet et corporis. Ac per hoc prima illa naturæ propter se ipsa existimat expetenda, ipsamque virtutem quam doctrina inserit velut artem vivendi, quæ in animæ bonis est excellentissimum bonum. Quapropter eadem virtus, id est ars agendæ vitæ, cum acceperit prima naturæ, quæ sine illa erant, sed tamen erant etiam quando eis doctrina adhuc deerat, omnia propter se ipsam appetit, simulque etiam se ipsam : omnibusque simul et se ipsa utitur, eo fine ut omnibus delectetur atque perfruatur, magis minusque, ut quæque inter se majora atque minora sunt, tamen omnibus gaudens, et quædam minora, si necessitas postulat, propter majora vel adipiscenda vel tenenda, contemnens. Omnium autem bonorum vel animi vel corporis, nihil sibi virtus omnino præponit. Hæc enim bene utitur et se ipsa, et ceteris, quæ hominem faciunt beatum, bonis. Ubi vero ipsa non est, quamlibet multa sint bona, non bono ejus sunt, cujus sunt : ac per hoc jam nec ejus bona dicenda sunt, cui male

qui les possède, et dès là ce ne sont pas ses biens, puisqu'en usant mal, par l'abus il en détruit l'utilité. La vie de l'homme est donc heureuse quand il jouit de la vertu comme des autres biens de l'âme et du corps, sans lesquels la vertu ne peut être; plus heureuse, s'il jouit des autres biens plus ou moins nombreux, dont la vertu peut se passer; très heureuse, s'il jouit de tous, et que nul bien, soit de l'âme, soit du corps, ne lui manque. La vie, en effet, toute vie n'est pas la vertu, mais seulement la vie sage; cependant une vie quelconque peut être sans vertu, tandis qu'il ne peut être de vertu sans vie. J'en dirai autant de la mémoire et de la raison, et des autres facultés semblables qui sont dans l'homme; car elles sont avant l'éducation; mais sans elles l'éducation ne saurait être, ni par conséquent la vertu, fruit évident de l'éducation. Quant aux avantages corporels, l'agilité, la beauté, la force, quoique la vertu s'en passe, et qu'eux-mêmes puissent se passer de la vertu, ce sont néanmoins des biens, que, suivant les philosophes, la vertu aime pour soi, dont elle use et jouit comme il convient à la vertu.

Ils trouvent encore le bonheur dans cette vie civile où l'on aime le bien de ses amis, ce bien pour lui-même, comme le sien propre, où l'on veut pour eux-mêmes ce que l'on veut pour soi; soit qu'il s'agisse d'amis intérieurs, comme une femme et des enfants; soit que l'affection s'étende du foyer domestique à la cité et aux concitoyens; soit qu'elle fran-

utenti utilia esse non possunt. Hæc ergo vita hominis, quæ virtute et aliis animi et corporis bonis, sine quibus virtus esse non potest, fruitur, beata esse dicitur : si vero et aliis, sine quibus esse virtus potest, vel ullis, vel pluribus, beatior : si autem prorsus omnibus, ut nullum omnino bonum desit, vel animi, vel corporis beatissima. Non enim hoc est vita, quod virtus : quoniam non omnis vita, sed sapiens vita virtus est : et tamen qualiscumque vita sine ulla virtute potest esse; virtus vero sine ulla vita non potest esse. Hoc et de memoria dixerim atque ratione, et si quid aliud tale est in homine. Sunt enim hæc et ante doctrinam, sine his autem non potest esse ulla doctrina : ac per hoc nec virtus, quæ utique discitur. Bene autem currere, pulchrum esse corpore, viribus ingentibus prævalere, et cetera hujusmodi talia sunt, ut et virtus sine his esse possit, et ipsa sine virtute : bona sunt tamen; et secundum istos etiam ipsa propter se ipsam diligit virtus, utiturque illis et fruitur, sicut virtutem decet.

Hanc vitam beatam etiam socialem perhibent esse, quæ amicorum bona propter se ipsa diligat sicut sua, eisque propter ipsos hoc velit quod sibi; sive in domo sint, sicut conjux et liberi et quicumque domestici; sive in loco, ubi domus ejus est, sicuti est urbs, ut sunt hi qui cives vocantur;

chisse cette enceinte pour embrasser l'univers et les nations, auxquels elle s'unit par le lien de la société humaine ; soit que dans le monde qui renferme le ciel et la terre elle s'élève jusqu'à ces dieux que les philosophes donnent pour amis au sage, et que nous connaissons plutôt sous le nom d'anges. Mais, quant aux fins des biens et des maux, ils proscrivent le doute, et ils déclarent que c'est ici qu'ils diffèrent de la nouvelle Académie ; peu leur importe d'ailleurs quel genre de vie, cynique ou autre, professent les philosophes, voués à l'étude de cette importante question. Quant aux genres de vie, vie de loisir, vie d'action, vie tempérée d'action et de loisir, c'est la troisième qu'ils préfèrent. Telle était la doctrine et l'enseignement de l'ancienne Académie, comme Varron l'atteste sur la foi d'Antiochus, maître de Cicéron et le sien, quoiqu'il appartienne, suivant Cicéron, plutôt au Portique qu'à l'ancienne Académie ; mais que nous importe, à nous qui devons juger du fond des choses sans attacher tant de valeur à l'opinion des hommes?

IV. Si donc l'on nous demande quelle sera la réponse de la Cité de Dieu, interrogée sur chacune de ces questions, et d'abord quel est son sentiment sur les fins des biens et des maux, elle va répondre que la vie éternelle est le souverain bien, et la mort éternelle le souverain mal ; et qu'ainsi, pour obtenir l'une et éviter l'autre, il nous faut bien vivre. C'est pourquoi il est écrit : « Le juste vit de la foi. » Car nous ne

sive in toto orbe, ut sunt gentes, quas et societas humana conjungit ; sive in ipso mundo, qui censetur nomine cœli et terræ, sicut esse dicunt deos, quos volunt amicos esse homini sapienti, quos nos familiarius Angelos dicimus. De bonorum autem et e contrario malorum finibus negant ullo modo esse dubitandum, et hanc inter se et novos academicos affirmant esse distantiam, nec eorum interest quidquam, sive cynico, sive alio quolibet habitu et victu in his finibus, quos veros putant, quisque philosophetur. Ex tribus porro illis vitæ generibus, otioso, actuoso, et quod ex utroque compositum est, hoc tertium sibi placere asseverant. Hæc sensisse atque docuisse academicos veteres, Varro asserit, auctore Antiocho, magistro Ciceronis et suo, quem sane Cicero in pluribus fuisse stoicum, quam veterem academicum vult videri. Sed quid ad nos, qui potius de rebus ipsis judicare debemus, quam pro magno de hominibus quid quisque senserit scire ?

IV. Si ergo quæretur a nobis, quid Civitas Dei de his singulis interrogata respondeat, ac primum de finibus bonorum malorumque quid sentiat, respondebit æternam vitam esse summum bonum, æternam vero mortem summum malum : propter illam proinde adipiscendam, istamque vitandam, recte nobis esse vivendum. Propter quod scriptum est : *Justus ex fide*

voyons pas encore notre bien; nous devons donc le chercher par la foi; et nous n'avons pas de nous-mêmes la force de bien vivre, s'il ne nous aide à croire et à prier, celui qui nous a donné la foi en son assistance. Quant à ceux qui croient trouver en cette vie les fins des biens et des maux plaçant le souverain bien soit dans le corps, soit dans l'âme soit dans le corps et l'âme, en d'autres termes, dans la volupté ou dans la vertu, ou dans l'une et l'autre, dans la volupté et le repos, ou dans la vertu; ou dans la volupté, le repos et la vertu, dans les premiers biens de la nature ou dans la vertu, ou dans ces biens et dans la vertu; c'est à eux une étrange vanité de prétendre au bonheur ici-bas, et surtout de se faire eux-mêmes le principe de leur félicité. La vérité se rit de cet orgueil quand elle dit par la bouche du Prophète : « Le Seigneur connaît les pensées des hommes »; ou, suivant le sens de l'apôtre Paul : « Le Seigneur connaît les pensées des sages et leur vanité. »

Et quel fleuve d'éloquence suffirait à dérouler dans son cours toutes les misères de cette vie? Cicéron la déplore, comme il peut, dans la *Consolation* sur la mort de sa fille; mais encore que peut-il? En effet, ces premiers biens de la nature, où, quand et comment se peuvent-ils trouver ici-bas dans une telle stabilité qu'ils défient les flots de l'adversité? Est-il une douleur, contraire à la volupté; une inquiétude, contraire au repos, qui ne puisse atteindre le corps du sage?

vérit : quoniam neque bonum nostrum jam videmus, unde oportet ut credendo quæramus; neque ipsum recte vivere nobis ex nobis est, nisi credentes adjuvet et orantes, qui et ipsam fidem dedit, qua nos ab illo adjuvandos esse credamus. Illi autem qui in ista vita fines bonorum et malorum esse putaverunt, sive in corpore, sive in animo, sive in utroque ponentes summum bonum; atque, ut id explicatius eloquar, sive in voluptate, sive in virtute, sive in utraque; sive in quiete, sive in virtute, sive in utraque; sive in voluptate simul et quiete, sive in virtute, sive in utrisque; sive in primis naturæ, sive in virtute, sive in utrisque : hic beati esse, et a se ipsis beati fieri mira vanitate voluerunt. Irrisit hos Veritas per prophetam dicentem : *Novit Dominus cogitationes hominum;* vel, sicut hoc testimonium posuit apostolus Paulus : *Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.*

Quis enim sufficit, quantovis eloquentiæ flumine, vitæ hujus miserias explicare? Quam lamentatus est Cicero in *Consolatione* de morte filiæ, sicut potuit : sed quantum est quod potuit? Ea quippe quæ dicuntur prima naturæ, quando ubi, quomodo, tam bene se habere in hac vita possunt, ut non sub incertis casibus fluctuent? Quis enim dolor contrarius voluptati, quæ inquietudo contraria quieti, in corpus cadere sapientis non

Le retranchement ou la débilité des membres emporte l'intégrité de l'homme; la laideur ruine la beauté, et la maladie, la santé; les forces cèdent à la fatigue, la langueur ou l'affaissement détruit l'agilité. Est-il un seul de ces accidents qui ne puisse envahir la chair du sage? L'habitude du corps et ses mouvements quand ils sont harmonieux et justes, ne comptent-ils pas aussi entre les premiers biens de la nature? Mais qu'arrive-t-il, si quelques revers de santé afflige les membres de tremblements? Que sera-ce, si l'épine dorsale se courbe au point de faire descendre les mains jusqu'à terre et change l'homme pour ainsi dire en quadrupède? Que deviennent la majesté du port et la grâce des mouvements? Que dirai-je des premiers biens naturels de l'âme, et d'abord des deux plus éminents, par rapport à la compréhension et à la perception de la vérité, le sens et l'entendement? Mais quel sens demeure à l'homme, s'il devient, par exemple, sourd et aveugle? Où s'assoupit la raison, où se retire l'intelligence, si quelque maladie amène la démence? Et quand les frénétiques se livrent à des propos ou à des actes extravagants, d'ordinaire fort éloignés de leur intention et de leurs mœurs, ou plutôt contraires à leur intention et à leurs mœurs, que ce contraste frappe nos yeux ou notre pensée, la considération sérieuse d'une telle affliction nous arrache des larmes. Parlerai-je de ceux qui souffrent les assauts des démons? Où leur intelligence est-elle cachée, où est-elle ensevelie, quand,

potest ? Membrorum certe amputatio vel debilitas hominis expugnat incolumitatem, deformitas pulchritudinem, imbecillitas sanitatem, vires lassitudo, mobilitatem torpor, aut tarditas : ecquid horum est, quod nequeat in carnem sapientis irruere ? Status quoque corporis atque motus, cum decentes atque congruentes sunt, inter naturæ prima numerantur : sed quid si aliqua mala valetudo membra tremore concutiat ? quid si usque ad ponendas in terram manus dorsi spina curvetur, et hominem quodammodo quadrupedem faciat ? nonne omnen statuendi corporis et movendi speciem decusque pervertet? Quid ipsius animi primigenia quæ appellantur bona, ubi duo prima ponunt propter comprehensionem perceptionemque veritatis, sensum et intellectum ? Sed qualis quantusque remanet sensus, si ut alia taceam, fiat homo surdus et cæcus ? Ratio vero et intelligentia quo recedet, ubi sopietur, si aliquo morbo efficiatur insanus ? Phrenetici multa absurda cum dicunt, vel faciunt, plerumque a bono suo proposito et moribus aliena, imo suo bono proposito moribusque contraria, sive illa cogitemus, sive videamus, si digne consideremus ; lacrymas tenere vix possumus, aut forte nec possumus Quid dicam de his, qui dæmonum patiuntur incursus ? ubi habent absconditam vel obrutam intelligentiam suam, quando secundum suam volun-

à sa volonté l'esprit malin use de leur âme et de leur corps? Et qui donc s'assure que dans cette vie le sage est à l'abri d'un tel malheur? Et puis, quelle peut être, sous ce vêtement de chair, la perception de la vérité, quand le livre de la Sagesse a rendu cet oracle : « Ce corps mortel appesantit l'âme, et cette demeure d'argile abat l'essor des pensées? » Et cet élan instinctif, ce besoin de l'action (si toutefois l'on peut traduire ainsi ce que les Grecs expriment par ὁρμή), ce besoin, cet élan qu'on met au nombre des premiers biens de la nature, n'est-il pas lui-même le principe de ces déplorables mouvements qui emportent les insensés, de ces actes qui nous font horreur dans la dépravation de leur sens et la léthargie de leur raison.

La vertu elle-même qui n'est pas au nombre des premiers biens de la nature, puisque l'éducation l'introduit après eux, la vertu qui toutefois revendique le premier rang parmi les biens de l'homme, que fait-elle ici-bas? sinon une perpétuelle guerre aux vices, et non pas aux vices extérieurs, mais aux intérieurs; non pas aux vices étrangers, mais aux nôtres, qui nous sont propres et personnels : la vertu surtout, que les Grecs appellent σωφροσύνη, et les Latins, tempérance; cette vertu qui met un frein aux désirs charnels, de peur qu'ils n'arrachent à la faiblesse de l'esprit de tristes consentements? car il ne faut pas croire qu'il n'y ait en nous aucun vice, quand, selon la parole de l'Apôtre : « La chair convoite contre l'esprit », puisque le même Apôtre nous représente la lutte

tatem et anima eorum et corpore malignus utitur spiritus? Et quis confidit hoc malum in hac vita evenire non posse sapienti? Deinde perceptio veritatis in hac carne qualis aut quanta est, quando, sicut legimus in veraci libro Sapientiæ : *Corpus corruptibile aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem?* Impetus porro vel actionis appetitus, si hoc modo recte latine appellatur ea quam Græci vocant ὁρμήν, quia et ipsam primis naturæ deputant bonis, nonne ipse est, quo geruntur etiam insanorum illi miserabiles motus, et facta quæ horremus, quando pervertitur sensus ratioque sopitur.

Porro ipsa virtus, quæ non est inter prima naturæ, quoniam eis postea doctrina introducente supervenit, cum sibi bonorum culmen vindicet humanorum, quid hic agit nisi perpetua bella cum vitiis, nec exterioribus, sed interioribus; nec alienis, sed plane nostris et propriis; maxime illa, quæ græce σωφροσύνη, latine temperantia nominatur, qua carnales frenantur libidines, ne in quæque flagitia mentem consentientem trahant? Neque enim nullum est vitium, cum, sicut dicit Apostolus : *Caro concupiscit adversus spiritum :* cui vitio contraria virtus est, cum, sicut idem dicit : *Spiritus concupiscit adversus carnem. Hæc enim,* inquit, *invicem adversantur;*

d'une vertu contraire : « L'esprit, dit-il, convoite contre la chair. » Et il ajoute : « L'un et l'autre se combattent ; et vous ne faites pas ce que vous voulez. » Or que voulons-nous faire, quand nous voulons que la fin du souverain bien se consomme en nous-mêmes, sinon que ce divorce cesse entre les désirs de l'esprit et les convoitises de la chair ? Mais comme, en cette vie, le pouvoir trahit notre volonté, faisons du moins, avec l'aide de Dieu, que l'esprit en nous ne cède pas aux assauts de la chair, et que sa défaite n'entraîne pas notre consentement au péché. Ah ! ne croyons pas que, dans cette guerre intestine où nous sommes, tant que nous y sommes, la béatitude, qui doit être le prix de la volonté victorieuse, soit déjà en notre possession. Et qui donc est arrivé à un si haut degré de sagesse qu'il n'ait plus rien à démêler avec les passions ?

Et cette vertu, que l'on appelle prudence, n'emploie-t-elle pas toute sa vigilance à discerner le bien du mal, afin que, dans la recherche de l'un et la fuite de l'autre, aucune erreur ne se glisse ? Et partant elle-même témoigne que nous sommes dans le mal ou que le mal est en nous. Elle-même nous enseigne que c'est un mal de consentir à pécher et que c'est un bien de résister à l'attrait de pécher. Et cependant ce mal, dont la prudence nous détourne, auquel la tempérance résiste, ni la prudence, ni la tempérance ne le retranchent de cette vie. Et la justice, dont l'emploi est de rendre le sien à chacun (d'où il suit que dans l'homme même

ut non ea quæ vultis faciatis. Quid autem facere volumus, cum perfici volumus finem summi boni, nisi ut caro adversus spiritum non concupiscat, nec sit in nobis hoc vitium, contra quod spiritus concupiscat ? Quod in hac vita quamvis velimus, quoniam facere non valemus, id saltem in adjutorio Dei faciamus, ne carni concupiscenti adversus spiritum spiritu succumbente cedamus, et ad perpetrandum peccatum nostra consensione pertrahamur. Absit ergo ut, quamdiu in hoc bello intestino sumus, jam nos beatitudinem, ad quam vincendo volumus pervenire, adeptos esse credamus. Et quis est usque adeo sapiens, ut contra libidines nullum habeat omnino conflictum ?

Quid illa virtus, quæ prudentia dicitur ? nonne tota vigilantia sua bona discernit a malis, ut in illis appetendis istisque vitandis nullus error obrepat ? Ac per hoc et ipsa nos in malis, vel mala in nobis esse testatur. Ipsa enim docet nos, malum esse ad peccandum consentire, bonumque esse ad peccandum non consentire libidini. Illud tamen malum, cui nos non consentire docet prudentia, facit temperantia, nec prudentia, nec temperantia tollit huic vitæ. Quid justitia, cujus munus est sua cuique tribuere (unde fit in ipso homine quidam justus ordo naturæ, ut anima

un ordre équitable de la nature s'établit, qui soumet l'âme à Dieu, la chair à l'âme, et partant la chair et l'âme à Dieu), la justice n'est-elle pas évidemment dans l'angoisse du labeur, plutôt qu'à la fin de la journée où commence le repos? L'âme, en effet, est d'autant moins soumise à Dieu qu'elle le rend moins présent à toutes ses pensées; et la chair est d'autant moins soumise à l'âme qu'elle nourrit de plus nombreuses convoitises contre l'esprit. Tant que nous portons en nous cette infirmité, cette plaie, ces langueurs, osons-nous donc proclamer déjà notre salut; et si le salut nous échappe encore, osons-nous déjà nous dire en possession de la béatitude finale? Et cette vertu, dont la force est le nom, quelque sagesse qui l'accompagne, n'est-elle pas un irrécusable témoin des maux de l'homme, qu'elle est contrainte de supporter par la patience? Et j'admire de quel front les stoïciens nient que ce soit des maux, quand, de leur aveu, s'ils arrivent à ce degré que le sage ne puisse ou ne doive les souffrir, ces maux l'obligent à se donner la mort, à sortir de la vie. Telle est la stupidité de l'orgueil dans ces hommes qui prétendent trouver le souverain bien ici-bas et le principe de leur félicité en eux-mêmes, que leur sage, celui du moins dont ils tracent l'idéal insensé, devînt-il aveugle, sourd, muet, perclus de ses membres; et dût parmi toutes les douleurs que l'on peut dire ou imaginer, une douleur l'atteindre, tellement cruelle qu'il soit forcé de se donner la mort; la vie de ce sage, une vie con-

subdatur Deo et animæ caro, ac per hoc Deo et anima et caro), nonne demonstrat in eo se adhuc opere laborare potius, quam in hujus operis jam fine requiescere? Tanto quippe minus anima subditur Deo, quanto minus Deum in ipsis suis cogitationibus concipit; et tanto minus animæ subditur caro, quanto magis adversus spiritum concupiscit. Quamdiu ergo nobis inest hæc infirmitas, hæc pestis, hic languor, quomodo nos jam salvos; et si nondum salvos, quomodo jam beatos illa finali beatitudine dicere audebimus? Jam vero illa virtus, cujus nomen est fortitudo, in quantacumque sapientia evidentissima testis est humanorum malorum, quæ compellitur patientia tolerare. Quæ mala stoici philosophi miror qua fronte mala non esse contendant, quibus fatentur, si tanta fuerint, ut ea sapiens vel non possit, vel non debeat sustinere, cogi eum mortem sibimet inferre, atque ex hac vita emigrare. Tantus autem superbiæ stupor est in his hominibus, hic se habere finem boni et a se ipsis fieri beatos putantibus; ut sapiens eorum, hoc est, qualem mirabili vanitate describunt, etiamsi excæcetur, obsurdescat, obmutescat, membris debilitetur, doloribus crucietur, et si quid aliud talium malorum dici aut cogitari potest, incidat in eum, quod sibi mortem cogatur inferre, hanc in his malis vitam constitutam, eos non pudeat beatam vocare. O vitam beatam, quæ ut finiatur

sumée par de tels maux, ils ne rougissent pas de la dire heureuse! O vie heureuse qui, pour finir, demande le secours de la mort! Si elle est heureuse, que n'y demeure-t-on? Si on la fuit à cause de ses maux, est-elle donc heureuse? Et ne sont-ce pas des maux, ces accidents qui triomphent de la force, et non seulement la réduisent à céder, mais encore l'amènent à ce délire de proclamer heureuse cette vie même que l'on nous persuade de fuir? Qui donc est assez aveugle pour ne pas voir que, si elle était heureuse, elle ne serait pas à fuir? Mais si le poids de la misère qui l'accable leur fait avouer qu'elle est à fuir, d'où vient que leur orgueil se roidit contre l'aveu même de cette misère? Je le demande, est-ce par patience, et n'est-ce pas plutôt par impuissance de souffrir, que Caton se frappe, et cela pour n'avoir pu se résigner à la victoire de César? Où est donc la force de ce héros? cette force cède, elle succombe, elle est vaincue; et cette vie, cette vie heureuse, il l'abandonne, il la déserte, il la fuit! Est-ce qu'elle n'était pas encore heureuse? Eh bien! elle était malheureuse. Et ce ne sont pas des maux qui rendent une vie malheureuse et à fuir!

Aussi les philosophes, comme les péripatéticiens et ceux de l'ancienne Académie dont Varron protège la secte, en confessant le mal, parlent un langage moins intolérable; mais leur erreur est encore étrange, quand, malgré ces maux dont le poids est si lourd qu'il faut s'y soustraire en se donnant la mort, ils prétendent toutefois que la vie est heureuse. « Les

mortis quærit auxilium! Si beata est, maneatur in ea: si vero propter ista mala fugitur ab ea, quomodo est beata? Aut quomodo ista non sunt mala, quæ vincunt fortitudinis bonum, eamdemque fortitudinem non solum sibi cedere, verum etiam delirare compellunt, ut eadem vitam et dicat beatam, et persuadeat esse fugiendam? Quis usque adeo cæcus est, ut non videat quod, si beata esset, fugienda non esset? Sed si propter infirmitatis pondus, qua premitur, hanc fugiendam fatentur; quid igitur causæ est, cur non etiam miseram fracta superbiæ cervice fateantur? Utrum, obsecro, Cato ille patientia, an potius impatientia se peremit? Non enim hoc fecisset, nisi victoriam Cæsaris impatienter tulisset. Ubi est fortitudo? Nempe cessit, nempe succubuit, nempe usque adeo superata est, ut vitam beatam derelinqueret, desereret, fugeret. An non erat jam beata? Misera ergo erat. Quomodo igitur mala non erant quæ vitam miseram fugiendamque faciebant?

Quapropter etiam ipsi, qui mala ista esse confessi sunt, sicut peripatetici, sicut veteres academici, quorum sectam Varro defendit, tolerabilius quidem loquuntur: sed eorum quoque mirus est error, quod in his malis, etsi tam gravia sint, ut morte fugienda sint, ab ipso sibimet illata, qui

tourments et les souffrances du corps, dit Varron, sont des maux, maux qui empirent à proportion qu'ils augmentent; et pour s'en délivrer, il faut sortir de cette vie. » Et de quelle vie, je te prie? De celle, dit-il, qui gémit sous le poids de tant de maux. Quoi donc! de cette vie heureuse au milieu même des maux qui doivent, dis-tu, nous décider à la fuir? ou bien n'est-ce pas que tu l'appelles heureuse, parce qu'il t'est permis de te retirer de ces maux en mourant? Que serait-ce donc si, retenu par quelque jugement de Dieu, tu n'avais pas la permission de mourir ni d'être jamais sans ces maux? alors du moins, une telle vie, tu l'appellerais misérable. Ce n'est donc pas en tant que promptement quittée qu'elle n'est point misérable, puisque, fût-elle éternelle, toi-même la juges misérable, et ce n'est pas sa brièveté qui efface sa misère, à moins (ô absurdité!) qu'une courte misère prenne le nom de bonheur! Il faut que ces maux soient bien violents pour contraindre un homme, un sage suivant eux, à s'arracher à soi-même ce par quoi il est homme, quand tous reconnaissent, et avec vérité, que c'est pour ainsi dire la première et la plus puissante voix de la nature, que l'homme soit acquis à ses propres intérêts, que partout il ait une naturelle aversion pour la mort, et cette affection pour lui-même qui le porte à vouloir demeurer un être animé, se rattachant de toute la force de son désir à la vie qu'engendre l'union du corps et de l'âme. Il faut que ces maux soient bien violents pour vaincre cet instinct naturel qui, de tous ses

hæc patitur vitam beatam tamen esse contendunt. *Mala sunt*, inquit, *tormenta atque cruciatus corporis; et tanto sunt pejora, quanto potuerint esse majora; quibus ut careas, ex hac vita fugiendum est.* Qua vita, obsecro? Hac, inquit, quæ tantis aggravatur malis. Certe ergo beata est in eisdem ipsis malis, propter quæ dicis esse fugiendam? An ideo beatam dicis, quia licet tibi ab is malis morte discedere? Quid si ergo in eis aliquo judicio divino tenereris, nec permittereris mori, nec unquam sine illis esse sinereris? Nempe tunc saltem miseram talem diceres vitam. Non igitur propterea misera non est, quia cito relinquitur : quandoquidem si sempiterna sit, etiam abs te ipso misera judicatur. Non itaque propterea, quoniam brevis est, nulla miseria debet videri; aut, quod est absurdius, quia brevis miseria est, ideo etiam beatitudo appellari. Magna vis est in eis malis, quæ cogunt hominem, secundum ipsos etiam sapientem, sibimet auferre quod homo est : cum dicant, et verum dicant, hanc esse naturæ primam quodammodo et maximam vocem, ut homo concilietur sibi, et propterea mortem naturaliter fugiat; ita sibi amicus, ut esse se animal, et in hac conjunctione corporis atque animæ vivere velit, vehementerque appetat.

efforts, de toute sa puissance, conjure la mort, pour le vaincre à ce point que cette mort, objet d'horreur, devienne un désir, un besoin et qu'à défaut d'une main étrangère l'homme tourne ses mains contre lui-même. Il faut que ces maux soient bien violents qui rendent la force homicide; si toutefois la force mérite encore ce nom qui se laisse tellement abattre sous ces maux, que l'homme dont elle a, comme la vertu, accepté le gouvernement et la défense, non seulement elle ne puisse plus le couvrir de l'égide de la patience, mais se trouve elle-même réduite à l'immoler! Le sage, il est vrai, doit souffrir patiemment la mort, mais la mort qui lui vient d'une autre main. Si donc, suivant ces philosophes, il est contraint de se la donner, qu'ils reconnaissent que ces accidents sont des maux, et d'intolérables maux, pour l'amener à un tel attentat! Une vie assez courbée sous le joug ou la menace de tant de maux, si lourds, si accablants; une telle vie ne serait jamais appelée heureuse, si, aussi bien qu'ils plient vaincus par les souffrances, et, se donnant la mort, cèdent à l'adversité, ces hommes savaient rendre les armes à des raisons certaines, et, dans la recherche de la vie heureuse, daignaient céder à la vérité; loin de prétendre à la possession finale du bien souverain, en cette mortalité où les vertus qui ne laissent trouver dans l'homme rien de plus excellent, rien de plus utile qu'elles-mêmes, où ces vertus, dis-je, en tant qu'elles nous prêtent contre la violence des dangers, des peines

Magna vis est in eis malis, quibus iste naturæ vincitur sensus, quo mors omni modo omnibus viribus conatibusque vitatur; et ita vincitur, ut quæ vitabatur, optetur, appetatur, et, si non potuerit aliunde contingere, ab ipso homine sibimet inferatur. Magna vis est in eis malis, quæ fortitudinem faciunt homicidam : si tamen adhuc dicenda est fortitudo, quæ ita his malis vincitur, ut hominem, quem, sicut virtus, regendum tuendumque suscepit, non modo non possit per patientiam custodire, sed ipsa insuper cogatur occidere. Debet quidem etiam mortem sapiens ferre patienter, sed quæ accidit aliunde : secundum istos autem si eam sibi ipse inferre compellitur, profecto fatendum est eis, non solum mala, sed intolerabilia etiam mala esse, quæ hoc eum perpetrare compellunt. Vita igitur, quæ istorum tam magnorum tamque gravium malorum aut premitur oneribus, aut subjacet casibus, nullo modo beata diceretur, si homines qui hoc dicunt, sicut victi malis ingravescentibus, cum sibi ingerunt mortem, cedunt infelicitati, ita victi certis rationibus, cum quærunt beatam vitam, dignarentur cedere veritati, et non sibi putarent in ista mortalitate fine summi boni esse gaudendum; ubi virtutes ipsæ, quibus hic certe nihil melius atque utilius in homine reperitur, quanto majora sunt adjutoria contra

et des douleurs, une plus puissante assistance, ne sont que de plus fidèles témoignages de nos misères ! Si, en effet, ce sont de véritables vertus, et elles ne peuvent être que dans les hommes d'une vraie piété, elles ne promettent à aucun homme de l'exempter de toute souffrance, au milieu des misères où nous sommes; les véritables vertus ne savent pas mentir; mais à cette vie nécessairement misérable par les nombreuses et cruelles épreuves de ce siècle, elles promettent la béatitude et le salut dans l'espérance du siècle futur. Eh ! comment aurait-elle la béatitude, elle qui n'a pas encore le salut? Aussi l'apôtre Paul dit-il, non pas de ces hommes dépourvus de sagesse, de patience, de tempérance et de justice, mais de ceux qui vivent selon la véritable piété, et qui par conséquent possèdent la vérité de leurs vertus : « Nous sommes sauvés en espérance; or la vue de ce que l'on espère n'est plus l'espérance. Qui espère ce qu'il voit déjà? Que si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons par la patience. » Comme notre salut est en espérance, notre béatitude aussi est en espérance, et notre béatitude non plus que notre salut n'est pas actuellement en notre possession, mais montré dans l'avenir à notre espérance; et nous l'attendons, nous l'attendons par la patience, parce que nous sommes au milieu des maux que nous devons accepter, jusqu'à ce jour où il n'y aura plus que biens, qu'ineffables jouissances, et désormais plus rien que nous devions souffrir. **Et le salut dans le siècle futur sera**

vim periculorum, laborum, dolorum, tanto fideliora testimonia miseriarum. Si enim veræ virtutes sunt, quæ nisi in eis, quibus vera inest pietas, esse non possunt; non se profitentur hoc posse ut nullas miserias patiantur homines, in quibus sunt : neque enim mendaces sunt veræ virtutes, ut hoc profiteantur; sed ut vita humana, quæ tot et tantis hujus seculi malis esse cogitur misera, spe futuri seculi sit beata, sicut et salva. Quomodo enim beata est, quæ nondum salva est? Unde et apostolus Paulus non de hominibus imprudentibus, impatientibus, intemperantibus et iniquis, sed de his qui secundum veram pietatem viverent, et ideo virtutes quas haberent, veras haberent, ait : *Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur, non est spes : quod enim quis videt, quid sperat ? Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.* Sicut ergo spe salvi, ita spe beati facti sumus : et sicut salutem, ita beatitudinem, non jam tenemus præsentem, sed exspectamus futuram : et hoc *per patientiam :* quia in malis sumus, quæ patienter tolerare debemus, donec ad illa veniamus bona ubi omnia erunt, quibus ineffabiliter delectemur; nihil erit autem, quod jam tolerare debeamus. Talis salus, quæ in futuro erit seculo, ipsa

aussi la béatitude finale : béatitude que ces philosophes refusent de croire parce qu'elle échappe à leurs yeux, tandis qu'à sa place ils se créent un vain fantôme, dernier effort de leur superbe et menteuse vertu.

V. Quand ils veulent que la vie du sage soit une vie de société, nous sommes avec eux bien plus d'accord. Comment en effet la Cité de Dieu[1] eût-elle pris naissance, comment se développerait-elle dans son cours ou atteindrait-elle à sa fin propre, si la vie des saints n'était une vie sociale? Mais quels orages de maux, amoncelés pendant la tourmente de notre mortalité, fondent sur la société humaine, qui pourrait l'exprimer? qui pourrait le comprendre? Ecoutez; chez leurs poètes comiques un homme s'écrie : « J'ai épousé une femme : quelle misère! Des enfants sont venus, autres soucis. » Paroles senties et consenties de l'auditoire. Dirai-je les ennuis de l'amour, que le même Térence décrit ailleurs: « les injures, les soupçons, les inimitiés, la guerre et puis la paix ». Toutes choses humaines ne sont-elles pas livrées à ce désordre? Et ne va-t-il pas jusqu'à envahir les plus honnêtes amitiés? où ne pénètrent pas les injures, les soupçons, la guerre? maux certains et sensibles. La paix, au contraire, est un bien incertain; car les cœurs de ceux avec qui nous

erit etiam finalis beatitudo. Quam beatitudinem isti philosophi, quoniam non videntes nolunt credere, hic sibi conantur falsissimam fabricare, quanto superbiore, tanto mendaciore virtute.

V. Quod autem socialem vitam volunt esse sapientis, nos multo amplius approbamus. Nam unde ista Dei Civitas, de qua hujus operis ecce jam undevicesimum librum versamus in manibus, vel inchoaretur exortu, vel progrederetur excursu, vel apprehenderet debitos fines, si non esset socialis vita sanctorum? Sed in hujus mortalitatis ærumna quot et quantis abundet malis societas humana, quis enumerare valeat? quis æstimare sufficiat? Audiant apud comicos suos hominem cum sensu atque consensu omnium hominum dicere :

> Duxi uxorem, quam ibi miseriam vidi! Nati filii,
> Alia cura.

Quid itidem illa, quæ in amore vitia commemorat idem Terentius, injuriæ, suspiciones, inimicitiæ, bellum, pax rursum : nonne res humanas ubique impleverunt? nonne et in amicorum honestis amoribus plerumque contingunt? nonne his usquequaque plenæ sunt res humanæ, ubi injurias,

[1] Le texte ajoute : Sujet de cet ouvrage, dont le dix-neuvième livre est déjà entre nos mains.

voulons l'entretenir nous demeurent inconnus ; et, s'il nous était possible de les connaître aujourd'hui, qui nous dirait avec certitude ce qu'ils seront demain?

En effet, qui sont d'ordinaire, ou qui doivent être plus amis que ceux qu'abrite le même toit? Et cependant la sécurité s'y trouve-t-elle, quand de cette intimité l'on voit naître si souvent de secrètes trahisons d'autant plus amères que la paix avait plus de douceur, paix que l'on a crue sincère, tant la perfidie était habile à feindre! Et cette parole de Cicéron va tellement au cœur qu'elle en arrache un gémissement : « Il n'est point de plus perfides trahisons que celles qui se couvrent du masque de l'affection ou du nom de la parenté. Contre un ennemi déclaré, la prudence peut facilement se mettre en garde; tandis qu'une trame cachée, intérieure, domestique, est non seulement près de nous, mais elle nous enveloppe avant que nous puissions regarder et reconnaître. » Et cette parole divine : « Les ennemis de l'homme sont les habitants de sa maison », ne peut s'entendre sans un douloureux serrement de cœur. Car, eût-on assez de force pour souffrir avec constance, ou assez de vigilance pour déjouer d'un coup d'œil prévoyant les ruses d'une amitié feinte, il est impossible que l'épreuve d'une telle malignité ne soit pour l'homme de bien une souffrance cruelle, soit que ces ennemis aient toujours été méchants sous le masque de la bonté, soit que leur bonté ait dégénéré

suspiciones, inimicitias, bellum, mala certa sentimus ; pacem vero incertum bonum, quoniam corda eorum, cum quibus eam tenere volumus, ignoramus ; et si nosse hodie possemus, qualia cras futura essent utique nesciremus? Qui porro inter se amiciores solent esse, vel debent, quam qui una etiam continentur domo? Et tamen quis inde securus est, cum tanta sæpe mala ex eorum occultis insidiis exstiterint ; tanto amariora, quanto pax dulcior fuit ; quæ vera putata est, cum astutissime fingeretur? Propter quod omnium pectora sic attingit, ut cogat in gemitum, quod ait Tullius : *Nullæ sunt occultiores insidiæ, quam hæ quæ latent in simulatione officii, aut in aliquo necessitudinis nomine. Nam eum qui palam est adversarius, facile cavendo vitare possis : hoc vero occultum, intestinum ac domesticum malum non solum exsistit, verum etiam opprimit, antequam prospicere atque explorare potueris.* Propter quod etiam divina vox illa : *Et inimici hominis, domestici ejus,* cum magno dolore cordis auditur : quia etsi quisque tam fortis sit, ut æquo animo perferat ; vel tam vigilans, ut provido consilio caveat, quæ adversus eum molitur amicitia simulata : eorum tamen hominum perfidorum malo, cum eos esse pessimos experitur, si ipse bonus est, graviter excrucietur necesse est : sive semper mali fuerint, et se bonos finxerint, sive in istam malitiam ex bonitate mutati sint. Si ergo domus

en malice si profonde. Si donc ce commun asile du genre humain au milieu de tant de maux, le foyer domestique lui-même n'est pas sûr, que sera-ce d'une cité? Plus elle est grande, plus le forum y retentit de causes civiles et criminelles, dans le silence même des troubles, que dis-je? de ces séditions sanglantes, et de ces guerres civiles dont l'invasion, parfois conjurée, est toujours menaçante.

VI. Et ces jugements que les hommes prononcent sur les hommes, jugements nécessaires à l'ordre des cités, quelle que soit la paix dont elles jouissent, qu'en dirons-nous? quels jugements! qu'ils sont déplorables! faut-il s'en étonner? des hommes jugent, qui ne peuvent voir la conscience de ceux qu'ils jugent. Aussi la torture interroge souvent d'innocents témoins sur la vérité relative à une cause qui leur est étrangère. Que dirai-je de cette torture même que chacun subit pour sa propre cause? On demande à un homme s'il est coupable, et on le met au supplice; et l'innocent pour un crime incertain souffre une peine trop certaine; non que l'on découvre qu'il a commis le crime, mais l'on ignore s'il ne l'a pas commis! Et pourtant l'ignorance du juge est d'ordinaire le malheur de l'innocent. Et ce qui est plus odieux encore, ce dont on ne saurait trop gémir, erreur qu'il faudrait, s'il était possible, baigner dans des torrents de larmes, un juge torture un accusé de peur de faire mourir un innocent par ignorance, et cette malheureuse ignorance donne la torture et la mort à l'innocent

commune perfugium in his malis humanis generis tuta non est, quid civitas, quæ quanto major est, tanto forum ejus libitus et civilibus et criminalibus plenius, etiamsi quiescant, non solum turbulentæ, verum sæpius et cruentæ seditiones, ac bella civilia, a quorum eventis sunt aliquando liberæ civitates, a periculis nunquam?

VI. Quid ipsa judicia hominum de hominibus, quæ civitatibus in quantalibet pace manentibus deesse non possunt, qualia putamus esse, quam misera, quam dolenda? quandoquidem hi judicant, qui conscientias eorum, de quibus judicant, cernere nequeunt. Unde sæpe coguntur tormentis innocentium testium ad alienam causam pertinentem quærere veritatem. Quid cum in sua causa quisque torquetur; et cum quæritur utrum sit nocens, cruciatur, et innocens luit pro incerto scelere certissimas pœnas; non quia illud commisisse detegitur, sed quia non commisisse nescitur? Ac per hoc ignorantia judicis plerumque est calamitas innocentis. Et quod est intolerabilius, magisque plangendum, rigandumque, si fieri possit, fontibus lacrymarum; cum propterea judex torqueat accusatum, ne occidat nesciens innocentem, fit per ignorantiæ miseriam, ut et

qu'elle a torturé pour ne pas le faire mourir innocent. Si en effet, selon la sagesse de ces philosophes, il préfère sortir de cette vie que de souffrir plus longtemps ces tortures, il déclare avoir commis le crime qu'il n'a pas commis. Il est condamné, il est mis à mort, et le juge ignore s'il a frappé un coupable ou un innocent; et cependant, de peur de le frapper innocent, le juge l'a mis à la torture; et voilà un innocent, que le juge pour éclairer son ignorance, met à la torture, et que dans son ignorance il tue! Au milieu de ces ténèbres de la vie sociale, un juge qui est sage va-t-il monter ou non sur le tribunal? Il y montera sans doute, c'est un devoir que lui impose, auquel l'entraîne la société humaine qu'il croit ne pouvoir abandonner sans crime; car ce n'est pas un crime à ses yeux que des témoins innocents soient pour le fait d'autrui livrés à la torture; que des accusés vaincus par la violence de la douleur soient punis innocents après avoir été torturés innocents, et, s'ils échappent à la condamnation, meurent néanmoins de la torture ou des suites de la torture. Ce n'est pas non plus un crime que l'accusateur, qui s'est peut-être levé dans l'intérêt de la société humaine pour que les crimes ne demeurent pas impunis, victime souvent de l'imposture des témoins et de la sauvage résistance que le coupable lui-même oppose aux tourments qui n'en tirent aucun aveu, soit à son tour condamné par l'ignorance, faute de prouver ce qu'il avance, quoiqu'il n'avance que la vérité? Ces maux sans nombre, ces maux inouïs, le juge qui les cause ne se croit pas cou-

tortum et innocentem occidat, quem ne innocentem occideret torserat. Si enim secundum istorum sapientiam delegerit ex hac vita fugere, quam diutius illa sustinere tormenta; quod non commisit, commisisse se dicit. Quo damnato et occiso, utrum nocentem an innocentem judex occiderit, adhuc nescit, quem ne innocentem nesciens occideret torsit : ac per hoc innocentem et ut sciret torsit, et dum nesciret occidit. In his tenebris vitæ socialis, sedebit judex ille sapiens, an non sedebit? Sedebit plane. Constringit enim eum, et ad hoc officium pertrahit humana societas, quam deserere nefas ducit. Hoc enim nefas esse non ducit, quod testes innocentes in causis torquentur alienis : quod hi qui arguuntur, vi doloris plerumque superati, et de se falsa confessi, etiam puniuntur innocentes, cum jam torti fuerint innocentes : quod etsi non morte puniantur, in ipsis vel ex ipsis tormentis plerumque moriuntur : quod aliquando et ipsi qui arguunt, humanæ societati fortasse, ne crimina impunita sint, prodesse cupientes, et mentientibus testibus, reoque ipso contra tormenta durante immaniter, nec fatente, probare quod objiciunt non valentes, quamvis vera objecerint, a judice nesciente damnantur. Hæc tot et tanta mala non

pable ; car on ne saurait les imputer à la malice de sa volonté, mais à la fatalité de son ignorance, et puis au besoin impérieux de la société civile qui le lie à son tribunal. C'est donc ici misère de l'homme, et non malignité du juge. Que si la nécessité qui le condamne à ignorer et à juger l'absout du crime de torturer des innocents et de punir des innocents, ne lui suffit-il pas de n'être point coupable ? faut-il encore qu'il soit heureux? Combien est-ce à lui plus sage et plus digne de l'homme de reconnaître dans cette nécessité la misère humaine, de la haïr en soi, et, s'il a quelque sentiment de piété, de crier à Dieu : « Délivrez-moi de mes nécessités! »

VII. Après la cité ou ville, l'univers, troisième degré de la société humaine ; d'abord la maison, puis la cité, enfin l'univers, semblable à l'abîme des eaux, les périls y sont en raison de son étendue. Et d'abord la diversité des langues y fait l'homme étranger à l'homme. Que deux hommes, en effet, se rencontrent, ignorant chacun la langue de l'autre; si, loin de les séparer, quelque nécessité les réunit, il y aura plutôt société entre des animaux muets, même d'espèce différente, qu'entre ces deux voyageurs, hommes tous deux. Car ce seul obstacle de la différence du langage leur rendant impossible tout échange de pensées, une telle conformité de nature est impuissante à lier les hommes ; et l'homme est plus volontiers avec son chien qu'avec l'homme étranger.

deputat esse peccata : non enim hæc facit sapiens judex nocendi voluntate, sed necessitate nesciendi ; et tamen quia cogit humana societas, necessitate etiam judicandi. Hæc est ergo quam dicimus, miseria certe hominis, etsi non malitia sapientis. An vero necessitate nesciendi atque judicandi torquet insontes, punit insontes, et parum est illi quod non est reus, si non sit insuper et beatus? Quanto consideratius et homine dignius agnoscit in ista necessitate miseriam, eamque in se odit; et, si pie sapit, clamat ad Deum : *De necessitatibus meis erue me.*

VII. Post civitatem vel urbem sequitur orbis terræ, in quo tertium gradum ponunt societatis humanæ, incipientes a domo, atque inde ad urbem, deinde ab orbem progrediendo venientes : qui utique, sicut aquarum congeries, quanto major est, tanto periculis plenior. In quo primum linguarum diversitas hominem alienat ab homine. Nam si duo sibimet invicem fiant obviam, neque præterire, sed simul esse aliqua necessitate cogantur, quorum neuter norit linguam alterius ; facilius sibi animalia muta, etiam diversi generis, quam illi, cum sint homines ambo, sociantur. Quando enim quæ sentiunt, inter se communicare non possunt, propter solam linguæ diversitatem, nihil prodest ad consociandos homines tanta simili-

Toutefois, dira-t-on, il est arrivé qu'une cité faite pour l'empire a non seulement imposé son joug, mais encore la domination pacifique et sociale de sa langue aux nations domptées; et sa conquête a prévenu la disette des interprètes. Il est vrai, mais par combien de guerres, et d'horribles guerres, par quel carnage, par quelle effusion de sang humain cet avantage s'est-il acheté? Ces fléaux sont passés, mais leur terme n'est pas celui de nos misères; car, outre les ennemis qui n'ont jamais manqué, qui ne manquent pas aujourd'hui, ces peuples étrangers, toujours combattus et toujours à combattre, l'étendue même de l'empire a donné naissance à des guerres d'une nature plus pernicieuse: les guerres sociales et civiles, lamentable fléau du genre humain, soit que l'excès de leur fureur procure enfin leur apaisement, soit que l'on redoute leur réveil. Maux innombrables, maux infinis, dures et cruelles nécessités; si, malgré mon insuffisance, j'essayais de les peindre des couleurs qu'un tel sujet demande, quelles seraient les bornes de ce long discours? Mais le sage, dit-on, tirera l'épée pour la justice. Eh quoi! s'il se souvient qu'il est homme, ne doit-il pas plus amèrement déplorer cette nécessité qui lui met justement les armes à la main? car, s'il ne s'agissait pas d'une guerre juste, le sage n'aurait pas à le faire, le sage n'aurait pas à combattre. C'est l'injustice de l'ennemi qui arme le sage pour la défense de la justice; et c'est cette injustice de

tudo naturæ : ita ut libentius homo sit cum cane suo, quam cum homine alieno. At enim opera data est, ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret; per quam non deesset, imo et abundaret etiam interpretum copia. Verum est : sed hoc quam multis et quam grandibus bellis, quanta strage hominum, quanta effusione humani sanguinis comparatum est? Quibus transactis, non est tamen eorumdem malorum finita miseria. Quamvis enim non defuerint, neque desint hostes exteræ nationes, contra quas semper bella gesta sunt, et geruntur : tamen etiam ipsa imperii latitudo peperit pejoris generis bella, socialia scilicet et civilia; quibus miserabilius quatitur genus humanum, sive cum belligeratur, ut aliquando conquiescant; sive cum timetur, ne rursus exsurgant. Quorum malorum multas et multiplices clades, duras et diras necessitas, si ut dignum est eloqui velim, quanquam nequaquam sicut res postulat possim; quis erit prolixe disputationis modus? Sed sapiens, inquiunt, justa bella gesturus est. Quasi non, si se hominem meminit, multo magis dolebit justorum necessitatem sibi exstitisse bellorum; quia nisi justa essent, ei gerenda non essent, ac per hoc sapienti nulla bella essent. Iniquitas enim partis adversæ justa bella

l'homme que l'homme doit déplorer, ne s'ensuivît-il aucune nécessité de combattre. Maux cruels, maux affreux, maux inouïs ! qui donc, les considérant avec douleur, n'avoue que ce soit là une misère ? Mais l'homme, s'il s'en trouve qui les souffre ou les envisage sans angoisse de cœur, est d'autant plus misérable de se croire heureux qu'il ne se croit tel que parce qu'il a perdu tout sentiment humain.

VIII. Que si une ignorance qui tient du délire, ignorance fréquente dans notre déplorable condition, ne nous aveugle pas jusqu'à nous faire prendre un ennemi pour notre ami, et notre ami pour un ennemi, qu'est-ce qui nous console en cette société humaine, remplie d'erreurs et d'amertumes, sinon la foi sincère et l'affection mutuelle de bons et véritables amis ? Et ces amitiés, plus elles sont nombreuses et répandues au loin, plus nos craintes se multiplient et s'étendent : nous appréhendons qu'il ne fonde sur la tête de nos amis quelques-uns de ces épouvantables maux amoncelés en cette vie. Car notre sollicitude ne craint pas seulement pour eux les souffrances de la faim, de la maladie, de la guerre ou de la captivité, avec ces maux qu'elle entraîne et tels souvent qu'on ne les saurait concevoir ; mais, crainte plus amère, nous redoutons pour eux un changement qui livre leur cœur à la perfidie, à la malignité, à la dépravation. Et quand ces déceptions arrivent (d'autant plus fréquentes que nos relations d'amitié sont plus nombreuses) ; quand elles viennent

ingerit gerenda sapienti : quæ iniquitas utique homini est dolenda, quia hominum est, etsi nulla ex ea bellandi necessitas nasceretur. Hæc itaque mala tam magna, tam horrenda, tam sæva, quisquis cum dolore considerat, miseriam fateatur. Quisquis autem vel patitur ea sine animi dolore, vel cogitat, multo utique miserius ideo se putat beatum, quia et humanum perdidit sensum.

VIII. Si autem non contingat quædam ignorantia similis dementiæ, quæ tamen in hujus vitæ misera conditione sæpe contingit, ut credatur vel amicus esse qui inimicus est, vel inimicus qui amicus est ; quid nos consolatur in hac humana societate erroribus ærumnisque plenissima, nisi fides non ficta, et mutua dilectio verorum et bonorum amicorum ? Quos quanto plures et in locis pluribus habemus, tanto longius latiusque metuimus, ne quid eis contingat mali de tantis malorum aggeribus hujus seculi. Non enim tantummodo solliciti sumus, ne fame, ne bellis, ne morbis, ne captivitatibus affligantur, ne in eadem servitute talia patiantur, qualia nec cogitare sufficimus : verum etiam, ubi timor est multo amarior, ne in perfidiam, malitiam nequitiamque mutentur. Et quando ista contingunt (tanto utique plura, quanto illi sunt plures, et in pluribus locis) et in nostram notitiam

à notre connaissance, qui peut concevoir, si lui-même ne l'éprouve, de quels fouets notre cœur est labouré? Nous aimerions mieux apprendre la mort de nos amis, quoique nous ne puissions l'apprendre sans douleur. En effet, ceux dont la consolante amitié était le charme de notre vie peuvent-ils donc mourir sans nous laisser une tristesse profonde? Que celui qui proscrit cette douleur proscrive, s'il est possible, les entretiens affectueux, qu'il proscrive ou abolisse l'amitié elle-même, qu'il brise avec une sauvage stupidité les liens de toutes les affections humaines, ou qu'il enseigne à en user sans que l'âme y trouve aucune douceur. Que s'il n'en peut être ainsi, comment ne nous serait point amère la mort d'un être dont la vie nous était douce? De là ce deuil intérieur, blessure de l'âme aimante qui ne peut guérir que par d'affectueuses consolations. Car ce n'est pas à dire qu'il n'y ait rien à guérir dans l'âme, sous prétexte que, plus elle est forte, plus sa guérison est prompte et facile. Ainsi, bien que la mort des êtres les plus chers, de ceux surtout dont l'affection est le lien nécessaire de la société humaine, soit une épreuve de cette vie, plus ou moins cruelle; cependant nous préférons encore les voir ou les savoir morts que déchus de la foi et de la vertu, c'est-à-dire morts dans leur âme même; source intarissable de maux dont la terre est inondée, et c'est pourquoi il est écrit : « N'est-ce pas une continuelle tentation que la vie de l'homme sur la terre? » « Malheur, ajoute le Sei-

perferuntur, quibus cor nostrum flagris uratur, quis potest, nisi qui talia sentit, advertere? Mortuos quippe audire malJemus : quamvis et hoc sine dolore non possimus audire. Quorum enim nos vita propter amicitiæ solatia delectabat, unde fieri potest ut eorum mors nullam nobis ingerat mœstitudinem? Quam qui prohibet, prohibeat, si potest, amica colloquia, interdicat amicalem vel intercidat affectum, omnium humanarum necessitudinum vincula mentis immiti stupore disrumpat; aut sic eis utendum censeat, ut nulla ex eis animum dulcedo perfundat. Quod si fieri nullo modo potest, etiam hoc quo pacto futurum est, ut ejus nobis amara mors non sit, cujus dulcis est vita? Hinc est enim et luctus, quoddam non inhumani cordis quasi vulnus, aut ulcus, cui sanando adhibentur officiosæ consolationes. Non enim propterea non est quod sanetur, quoniam quanto est animus melior, tanto in eo citius faciliusque sanatur. Cum igitur etiam de charissimorum mortibus, maxime quorum sunt humanæ societati officia necessaria, nunc mitius, nunc asperius affligatur vita mortalium; mortuos tamen eos, quos diligimus, quam vel a fide, vel a bonis moribus lapsos, hoc est, in ipsa anima mortuos audire seu videre mallemus : quia ingenti materia malorum plena est terra ; propter quod scriptum est : *Numquid non tentatio est vita humana super terram?* Et propter quod ipse Dominus

gneur lui-même, malheur à cause des scandales ! » Et il dit encore : « Comme l'injustice surabonde, la charité de plusieurs se refroidit. » Aussi nous nous félicitons de la mort des justes, nos amis ; mort qui nous attriste, et toutefois nous console ; car elle les enlève à ces maux qui brisent ou corrompent ici-bas même les justes, ou qui du moins les exposent à ce double péril.

IX. Quant à la société des saints anges, quatrième société que, dans leur définition qui s'étend de la terre au monde et comprend enfin le ciel même, établissent ces philosophes dont la doctrine nous donne les dieux pour amis ; nous ne craignons pas, il est vrai, que de tels amis nous affligent par leur mort ou leur dépravation. Mais, comme ils ne se mêlent pas à nous avec la même familiarité que les hommes (et c'est encore là une des afflictions de cette vie) ; comme parfois aussi Satan, selon la parole de l'Ecriture, se transforme en ange de lumière, afin de tenter ceux qui ont besoin de cette épreuve ou qui méritent cette déception ; la miséricorde de Dieu nous est infiniment nécessaire pour ne pas nous laisser séduire, croyant avoir l'amitié des saints anges, à la feinte amitié des démons ; erreur qui nous fait trouver en eux des ennemis d'autant plus habiles à nuire qu'ils sont plus rusés et plus perfides. Et à qui l'aumône de cette miséricorde infinie est-elle nécessaire, sinon à cette infinie misère de l'homme qu'aveugle une ignorance si profonde qu'elle est le jouet de

ait : *Væ mundo ab scandalis :* et iterum : *Quoniam abundavit*, inquit, *iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Ex quo fit, ut bonis amicis mortuis gratulemur, et cum mors eorum nos contristet, ipsa nos certius consoletur : quoniam malis caruerunt, quibus in hac vita etiam boni homines vel conteruntur, vel depravantur, vel in utroque periclitantur.

IX. In societate vero sanctorum Angelorum, quam philosophi illi, qui nobis deos amicos esse voluerunt, quarto constituerunt loco, velut ad mundum venientes ab orbe terrarum, ut sic quodammodo complecterentur et cœlum ; nullo modo quidem metuimus, ne tales amici vel morte nos sua, vel depravatione contristent. Sed quia nobis non ea qua homines familiaritate miscentur (quod etiam ipsum ad ærumnas hujus pertinet vitæ) et aliquando satanas, sicut legimus transfigurat se velut angelum lucis, ad tentandos eos quos ita vel erudiri opus est, vel decipi justum est ; magna Dei misericordia necessaria est, ne quisquam, cum bonos angelos amicos se habere putat, habeat malos dæmones amicos fictos, eosque tanto nocentiores, quanto astutiores ac fallaciores patiatur inimicos. Et cui magna ista Dei misericordia necessaria est, nisi magnæ humanæ miseriæ, quæ ignorantia tanta premitur, ut facile istorum simulatione fallatur ? Et

ces tristes impostures ! Et au sein de la cité impie, ces philosophes qui se vantaient de l'amitié des dieux sont assurément tombés dans le piège de ces esprits de malice, souverains de cette cité même qui doit partager leur supplice. Et ces institutions sacrées ou plutôt sacrilèges, ces jeux immondes destinés à célébrer leurs crimes et à fléchir leur courroux, abominables infamies qu'ils inspirent à la scène, ce culte enfin ne trahit-il pas ses dieux?

X. Mais les saints et fidèles adorateurs du seul vrai Dieu ne sont pas non plus à l'abri de ces prestiges et de cette tentation qui revêt mille formes. Car en notre région d'infirmité, en ces jours de malice, loin d'être inutile, une semblable inquiétude est même un aiguillon à la poursuite plus ardente de cette sécurité qui donne la plénitude et la certitude de la paix. En ce sûr asile se trouveront tous les dons de la nature, ces dons que le créateur de toutes les natures a prodigués à la nôtre. Et ils seront non seulement parfaits, mais éternels; dons de l'âme guérie par la sagesse, dons du corps renouvelés par la résurrection. Là, les vertus n'ayant plus à livrer la guerre au vice ni au mal, posséderont le prix de leur victoire, l'éternelle paix que nul adversaire ne troublera. Telle est, en effet, la béatitude finale, cette fin de la perfection n'ayant point de fin qui l'épuise. Ici l'on nous appelle heureux quand nous avons la paix, si petite que nous la puisse donner ici-bas une bonne vie : bonheur qui, comparé au bonheur final,

illos quidem philosophos in impia civitate, qui deos sibi amicos esse dixerunt, in dæmones malignos incidisse certissimum est, quibus tota ipsa civitas subditur, æternum cum eis habitura supplicium. Ex eorum quippe sacris, vel potius sacrilegiis, quibus eos colendos, et ex ludis immundissimis, ubi eorum crimina celebrantur, quibus eos placandos putaverunt, eisdem ipsis auctoribus et exactoribus talium tantorumque dedecorum, satis ab eis qui colantur apertum est.

X. Sed neque sancti et fideles unius veri Dei summique cultores, ab eorum fallaciis et multiformi tentatione securi sunt. In hoc enim loco infirmitatis et diebus malignis etiam ista sollicitudo non est inutilis, ut illa securitas, ubi pax plenissima atque certissima est, desiderio ferventiore quæratur. Ibi enim erunt naturæ munera, hoc est, quæ naturæ nostræ ab omnium naturarum Creatore donantur, non solum bona, verum etiam sempiterna; non solum in animo, qui sanatur per sapientiam, verum etiam in corpore, quod resurrectione renovabitur. Ibi virtutes, non contra ulla vitia vel mala quæcumque certantes, sed habentes victoriæ præmium æternam pacem, quam nullus adversarius inquietet. Ipsa est enim beatitudo finalis, ipse perfectionis finis, qui cosumentem non habet finem. Hic autem dicimur quidem beati, quando pacem

ne se trouve plus être que misère. Or cette paix, telle qu'elle peut être sur la terre, récompense d'une bonne vie, mortels, la trouvons-nous dans les choses mortelles ? la vertu fait alors des biens de cette paix un légitime usage. Nous manquet-elle au contraire ? la vertu sait encore bien user des maux que l'homme endure. Mais la vertu n'est vraie qu'autant que tous ces biens dont elle use bien, toutes ses actions dans le bon usage des biens et des maux, elle les rapporte et se rapporte elle-même à cette fin où nous jouirons d'une paix au-dessus de toute paix.

XI. Aussi pouvons-nous dire de la paix, comme nous l'avons dit de la vie éternelle, qu'elle est la fin de nos biens ; d'autant que le saint prophète parle ainsi à la Cité de Dieu, sujet de cette œuvre si laborieuse : « Jérusalem, loue le Seigneur ; Sion, loue ton Dieu ; car il a affermi les verroux de tes portes : il a béni tes enfants en toi, lui qui a établi la paix comme ta fin. » En effet, quand les verroux de ses portes seront affermis, nul n'entrera plus, nul ne sortira.

Ainsi par cette fin nous devons entendre la paix que nous voulons prouver être la paix finale. Car le nom même de la Cité sainte, Jérusalem, est un nom mystique qui signifie : « vision de la paix ». Toutefois, comme cette expression de paix est d'un fréquent usage dans ces relations périssables où assurément il ne s'agit pas de vie éternelle, nous avons

habemus, quantulacumque hic haberi potest in vita bona : sed hæc beatitudo illi, quam finalem dicimus, beatitudini comparata, prorsus miseria reperitur. Hanc ergo pacem, qualis hic potest esse, mortales homines in rebus mortalibus quando habemus, si recte vivimus, bonis ejus recte utitur virtus : quando vero eam non habemus, etiam malis, quæ homo patitur, bene utitur virtus. Sed tunc est vera virtus, quando et omnia bona quibus bene utitur, et quidquid in bono usu bonorum et malorum facit, et se ipsam ad eum finem refert, ubi nobis talis et tanta pax erit, qua melior et major esse non possit.

XI. Quapropter possumus dicere, fines bonorum nostrorum esse pacem, sicut æternam esse diximus vitam : præsertim quia ipsi Civitati Dei, de qua nobis est ista operosissima disputatio, in sancto dicitur Psalmo : *Lauda, Jerusalem, Dominum ; collauda Deum tuum, Sion. Quoniam confirmavit seras portarum tuarum, benedixit filios tuos in te, qui posuit fines tuos pacem.* Quando enim confirmatæ fuerint seræ portarum ejus, jam in illam nullus intrabit, nec ab illa ullus exibit. Ac per hoc fines ejus eam debemus hic intelligere pacem, quam volumus demonstrare finalem. Nam et ipsius civitatis mysticum nomen, id est Jerusalem, quod et ante jam diximus : Visio pacis interpretatur. Sed quoniam pacis nomen etiam in his rebus mortalibus frequentatur, ubi utique non est vita æterna ; propterea nnem

préféré le nom de vie éternelle à celui de paix pour désigner la fin, la béatitude finale de cette Cité : fin dont parle l'apôtre quand il dit : « Et maintenant affranchis du péché et devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit votre sanctification et pour fin la vie éternelle. » Mais, d'autre part, ceux qui ne sont pas familiers avec les saintes Ecritures peuvent entendre aussi par la vie éternelle celle des méchants, tant à cause de l'immortalité de l'âme enseignée par certains philosophes que des peines incessantes promises par notre foi aux impies, qui ne sauraient souffrir éternellement, s'ils ne vivaient éternellement. Pour rendre la fin de cette Cité plus accessible à toutes les intelligences, fin où elle doit trouver son souverain bien, il vaut mieux l'appeler soit la paix dans la vie éternelle, soit la vie éternelle dans la paix. Car la paix est un si grand bien que, même dans les choses de la terre et du temps, il n'est rien de plus doux à apprendre, rien de plus désirable à convoiter, rien de meilleur à trouver. Que si je m'arrête quelques instants sur ce sujet, je ne serai pas, du moins je l'espère, à charge aux lecteurs : la paix est si intéressante à la fin de la Cité dont je parle, et sa douceur même la rend si chère à tous !

XII. En effet, que l'on considère avec moi, sous quelque point de vue que ce soit, les choses humaines et la nature de l'homme, l'on reconnaît que, s'il n'est personne qui ne veuille ressentir de la joie, il n'est aussi personne qui ne

civitatis hujus, ubi erit summum bonum ejus, æternam vitam maluimus commemorare quam pacem. De quo fine Apostolus ait : *Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.* Sed rursus quia vita æterna ab his qui familiaritatem non habent cum Scripturis sanctis, potest accipi etiam malorum vita ; vel secundum quosdam etiam philosophos, propter animæ immortalitatem ; vel etiam secundum fidem nostram, propter pœnas interminabiles impiorum, qui utique in æternum cruciari non poterunt, nisi etiam vixerint in æternum : profecto finis civitatis hujus, in quo summum habebit bonum, vel pax in vita æterna, vel vita æterna in pace dicendus est, ut facilius ab omnibus possit intelligi. Tantum est enim pacis bonum, ut etiam in rebus terrenis atque mortalibus nihil gratius soleat audiri, nihil desiderabilius concupisci, nihil postremo possit melius inveniri. De quo si aliquanto diutius loqui voluerimus, non erimus, quantum arbitror, onerosi legentibus, et propter finem civitatis hujus, de qua nobis sermo est, propter ipsam dulcedinem pacis quæ omnibus chara est.

XII. Quod enim mecum quisquis res humanas naturamque communem utcumque intuetur agnoscit, sicut nemo est qui gaudere nolit, ita nemo est qui pacem habere nolit. Quandoquidem et ipsi qui bella volunt, nihil

veuille avoir la paix. Et ceux-là mêmes qui veulent avoir la guerre ne veulent rien autre chose que vaincre; ils n'ont donc que le désir d'arriver par la guerre à une glorieuse paix. Qu'est-ce, en effet, que la victoire, sinon la soumission de toute résistance? soumission qui amène la paix. C'est donc en vue de la paix que se fait la guerre, la paix est le but de ceux mêmes qui cherchent dans le commandement et les combats l'exercice de leur vertu guerrière. La paix est donc la fin désirable de la guerre. Car tout homme, en faisant la guerre, cherche la paix; nul, en faisant la paix, ne cherche la guerre. Et ceux qui désirent que la paix dont ils jouissent soit troublée, ce n'est point qu'ils haïssent la paix, mais c'est qu'ils veulent la changer à leur gré. Leur volonté n'est point que la paix ne soit pas, mais qu'elle soit à leur volonté. Enfin, lorsqu'ils se séparent des autres par la révolte, s'ils n'observent avec leurs complices une paix quelconque, ils n'arrivent pas à leur but. Aussi les voleurs eux-mêmes, pour livrer à la paix de la société des attaques plus terribles et plus sûres, veulent conserver la paix avec leurs compagnons. Et que l'on en voie un s'élever, prodige de force, dont la défiance n'admette aucun complice, seul à dresser ses pièges et seul à vaincre, quand, farouche et couvert de tout le sang qu'il a pu répandre, il chasse son butin devant lui, cet homme du moins, avec ceux qu'il ne peut tuer et à qui il veut dérober ses actions, garde une ombre de paix quelconque; et dans sa maison, avec sa femme et

aliud quam vincere volunt: ad gloriosam ergo pacem bellando cupiunt pervenire. Nam quid est aliud victoria, nisi subjectio repugnantium? quod cum factum fuerit, pax erit. Pacis igitur intentione geruntur et bella, ab his etiam qui virtutem bellicam sudent exercere imperando atque pugnando. Unde pacem constat belli esse optabilem finem. Omnis enim homo etiam belligerando pacem requirit: nemo autem bellum pacificando. Nam et illi qui pacem, in qua sunt, perturbari volunt, non pacem oderunt, sed eam pro arbitrio suo cupiunt commutari. Non ergo ut sit pax nolunt, sed ut ea sit quam volunt. Denique etsi per seditionem se ab aliis separaverint, cum eis ipsis conspiratis vel conjuratis suis nisi qualemcumque pacis speciem teneant, non efficiunt quod intendunt. Proinde latrones ipsi, ut vehementius et tutius infesti sint paci ceterorum, pacem volunt habere sociorum. Sed etsi unus sit tam præpollens viribus, et conscios ita cavens, ut nulli socio se committat, solusque insidians et prævalens, quibus potuerit oppressis et exstinctis, prædas agat, cum eis certe quos occidere non potest, et quos vult latere quod facit, qualemcumque umbram pacis tenet. In domo autem sua cum uxore

ses enfants, avec d'autres peut-être, habitant sous le même toit, il s'attache à demeurer en paix; car il se réjouit de leur prompte obéissance; sinon, il s'emporte, il réprime, il châtie, il use, au besoin, de cruauté pour maintenir la paix de son foyer, et cette paix, il sent qu'elle ne peut être sans une autorité qu'il représente lui-même dans sa maison, autorité à laquelle doit obéir toute société domestique. Si donc on lui offrait la tyrannie sur plusieurs, sur un peuple, sur une ville, et qu'on lui rendît cette servile obéissance qu'il exigeait de sa famille, il ne s'enfermerait plus, brigand obscur, dans un sombre repaire; mais, sans rien abjurer de ses instincts cupides et pervers, roi superbe, il paraîtrait sur un trône. Chacun veut donc avoir la paix avec les siens et veut qu'ils vivent à sa guise. Et ceux à qui l'on a fait la guerre, c'est que l'on veut les rendre siens, s'il est possible, et, vaincus, les ranger à la loi de sa propre paix.

Mais imaginons un homme semblable à celui dont la fable et la poésie ont tracé la peinture, cet homme qui peut-être à cause de son insociable férocité est dit « à demi homme » plutôt qu'homme. Bien que son empire ne fût que la solitude d'une sauvage caverne, bien que sa méchanceté singulière eût été l'origine même de son nom (Κακός, Cacus, méchant); sans épouse, avec qui il eût à échanger de douces paroles; sans enfants pour jouer avec eux tout petits, et, plus grands, s'en faire obéir; ignorant les doux entretiens avec un ami,

et cum filiis, et si quos alios illic habet, studet profecto esse pacatus: eis quippe ad nutum obtemperantibus sine dubio delectatur. Nam si non fiat, indignatur, corripit, vindicat : et domus suæ pacem, si ita necesse sit, etiam sæviendo componit ; quam sentit esse non posse, nisi cuidam principio, quod ipse in domo sua est, cetera in eadem domestica societate subjecta sint. Ideoque si offerretur ei servitus plurium, vel civitatis vel gentis, ita ut sic ei servirent, quemadmodum sibi domi suæ serviri volebat ; non se jam latronem latebris conderet, sed regem conspicuum sublimaret, cum eadem in illo cupiditas et malitia permaneret. Pacem itaque cum suis omnes habere cupiunt, quos ad suum arbitrium volunt vivere. Nam et cum quibus bellum gerunt, suos facere, si possint, volunt, eisque subjectis leges suæ pacis imponere.

Sed faciamus aliquem, qualem canit poetica et fabulosa narratio; quem fortasse, propter ipsam insociabilem feritatem, semihominem quam hominem dicere maluerunt. Quamvis ergo hujus regnum diræ speluncæ fuerit solitudo, tamque malitia singularis, ut ex hac ei nomen inventum sit ; nam malus græce κακός dicitur, quod ille vocabatur : nulla conjux ei blandum ferret referretque sermonem, nullis filiis vel aliuderet parvulis, vel grandiusculis imperaret, nullo amici colloquio frueretur, nec Vulcani

la voix même de Vulcain, son père ; et toutefois plus heureux que lui (car ce bonheur n'est pas médiocre) de n'avoir point à son tour engendré un tel monstre, ne donnant rien à personne, mais enlevant à qui il peut tout ce qu'il veut, et quand il peut, tant qu'il veut; cependant, en cette solitaire caverne où l'on nous représente « la terre toujours tiède d'un carnage récent », que veut-il sinon la paix, et un repos à l'abri de toute importunité, de toute violence, de toute erreur? Enfin il désire avoir la paix avec son corps, il n'est bien qu'autant qu'il l'a. Car alors il commande à ses membres et ils lui obéissent; et pour apaiser à la hâte et aussitôt que possible sa nature soulevée contre lui par le besoin, et cette sédition de la faim qui provoque à grands cris la rupture du lien vital et l'expulsion de l'âme, il ravit, il tue, il dévore ; et, si sauvage, si féroce qu'il soit, tant de férocité néanmoins n'a d'autre but que la paix de sa vie et l'intérêt de sa conservation ; et cette paix que dans son antre et dans lui-même il veut avoir, s'il voulait l'entretenir avec les autres, on ne l'appellerait ni méchant, ni monstre, ni demi-homme. Que si l'aspect hideux de son corps et ces sombres feux qu'il vomit éloignent de lui toute société humaine, peut-être se livre-t-il à sa cruauté moins par appétit de nuire que par nécessité de vivre. Mais cet homme n'a pas existé, ou il n'a jamais été tel que la fantaisie des poètes le dépeint : on ne charge Cacus que pour élever plus haut la gloire d'Hercule.

patris, quo vel hinc tantum non parum felicior fuit, quia tale monstrum ipse non genuit : nihil cuiquam daret, sed a quo posset quidquid vellet, et quando posset, et quantum vellet auferret : tamen in ipsa sua spelunca solitaria, cujus, ut describitur, semper recenti cæde tepebat humus, nihil aliud quam pacem volebat, in qua nemo illi molestus esset, nec ejus quietem vis ullius terrorve turbaret. Cum corpore suo denique pacem habere cupiebat : et quantum habebat, tantum illi bene erat. Quandoquidem membris obtemperantibus imperabat ; et ut suam mortalitatem adversum se ex indigentia rebellantem, ac seditionem famis ad dissociandam atque excludendam de corpore animam concitantem, quanta posset festinatione pacaret, rapiebat, necabat, vorabat ; et quamvis immanis ac ferus, paci tamen suæ vitæ ac salutis immaniter et ferociter consulebat : ac per hoc si pacem, quam in sua spelunca atque in se ipso habere satis agebat, cum aliis etiam habere vellet, nec malus, nec monstrum, nec semihomo vocaretur. Aut si ejus corporis forma, atrorum ignium vomitus ab eo deterrebat hominum societatem : forte non nocendi cupiditate, sed vivendi necessitate sæviebat. Verum iste non fuerit, vel, quod magis credendum est, talis non fuerit, qualis vanitate poetica describitur : nisi enim nimis accusaretur Cacus, parum Hercules laudaretur. Talis ergo homo, sive semi-

Non, un tel homme, ou un tel être à demi homme, n'exista jamais; reléguons ce récit parmi les mensonges des poètes. Car les bêtes mêmes les plus farouches, dont il avait en partie la férocité (n'est-il pas en effet appelé demi-bête ?), conservent leur espèce, par une sorte de paix, lorsqu'elles engendrent, couvent et nourrissent leurs fruits; et cependant elles sont la plupart insociables et solitaires; sans doute il ne s'agit pas ici des brebis, des cerfs, des colombes, des étourneaux, des abeilles, mais je parle des lions, des renards, des aigles, des hiboux. Quel est le tigre qui pour sa famille ne change son rugissement en un doux murmure et sa férocité en caresses ? Quel est le milan, si solitaire qu'il rôde en son vol, méditant ses rapines, qui ne cherche sa compagne, bâtisse son nid, réchauffe ses œufs, nourrisse ses petits, qui ne maintienne enfin avec cette mère de famille l'union domestique dans la plus grande paix possible ? Combien plus encore l'homme est-il porté comme par les lois de sa nature à contracter alliance, et autant qu'il est en lui à entretenir la paix avec les autres hommes; puisque le méchant lui-même combat pour la paix des siens et voudrait presque faire tous les hommes siens, afin que tout et tous obéissent à un seul, et comment, sinon en consentant à sa paix, soit par crainte, soit par amour? Ainsi l'orgueil dans sa perversité contrefait Dieu. Ne souffrant point d'égaux sous lui, il affecte la domination au lieu de lui. Il hait donc la juste paix de Dieu, et aime la sienne qui est injuste. Car il ne peut

homo, melius, ut dixi, creditur non fuisse, sicut multa figmenta poetarum. Ipsæ enim sævissimæ feræ, unde ille partem habuit feritatis (nam et semiferus dictus est), genus proprium quadam pace custodiunt, coeundo, gignendo, pariendo, fetus fovendo atque nutriendo, cum sint pleræque insociabiles et solivagæ : non scilicet ut oves, cervi, columbæ, sturni, apes; sed ut leones, vulpes, aquilæ, noctuæ? Quæ enim tigris non filiis suis mitis immurmurat, et pacata feritate blanditur? quis milvus, quantumlibet solitarius rapinis circumvolet, non conjugium copulat, nidum congerit, ova confovet, pullos alit, et quasi cum sua matrefamilias societatem domesticam quanta potest pace conservat? Quanto magis homo fertur quodammodo naturæ suæ legibus ad ineundam societatem pacemque cum hominibus, quantum in ipso est, omnibus obtinendam : cum etiam mali pro pace suorum belligerent, omnesque, si possint, suos facere velint, ut uni cuncti et cuncta deserviant; quo pacto, nisi in ejus pacem, vel amando, vel timendo consentiant? Sic enim superbia perverse imitatur Deum. Odit namque cum sociis æqualitatem sub illo : sed imponere vult sociis dominationem suam pro illo. Odit ergo justam pacem Dei et amat iniquam

s'empêcher d'aimer une paix quelconque. Il n'est point, en effet, de vice si contraire à la nature qu'il efface jusqu'aux derniers vestiges de la nature.

Ainsi la paix des hommes d'iniquité, en comparaison de la paix des justes, ne saurait même être appelée une paix; c'est ce qui est évident pour quiconque sait préférer la droiture à la perversité, et l'ordre au dérèglement. Et ce qui est contre l'ordre doit encore nécessairement en quelque partie, de quelque partie ou avec quelque partie du système qui le constitue ou qu'il exprime, avoir la paix; sinon il ne serait rien, absolument rien. Si, par exemple, un homme est suspendu la tête en bas, la situation du corps, l'ordre des membres sont renversés; car ce que la nature veut être au-dessus est au-dessous, et ce qu'elle veut être au-dessous se trouve au-dessus. Ce désordre trouble donc la paix du corps; c'est pourquoi il est pénible; cependant l'âme est en paix avec son corps, elle s'intéresse à son salut; c'est pourquoi il y a souffrance. Que si les angoisses de la douleur détachent l'âme et l'expulsent, tant que l'union des membres subsiste, ce qui demeure ne peut se passer d'une certaine paix entre ses parties; c'est pourquoi il y a encore quelqu'un de pendu. Quant au corps terrestre qui tend vers la terre et lutte contre le lien qui le suspend, c'est qu'il aspire à sa paix propre et réclame pour ainsi dire par la voix de son poids le lieu de son repos; et, quoique déjà privé d'âme et de sentiment, il ne s'éloigne pas néanmoins de sa paix naturelle, soit qu'il

pacem suam : non amare tamen qualemcumque pacem nullo modo potest. Nullum quippe vitium ita contra naturam est, ut naturæ deleat etiam extrema vestigia.

Itaque pacem iniquorum in pacis comparatione justorum ille videt, nec pacem esse dicendam, qui novit præponere recta pravis et ordinata perversis. Quod autem perversum est, hoc etiam necesse est ut in aliqua et ex aliqua et cum aliqua rerum parte pacatum sit, in quibus est, vel ex quibus constat; alioquin nihil esset omnino. Velut si quisquam capite deorsum pendeat, perversus est utique situs corporis et ordo membrorum, quia id quod de super esse natura postulat, subter est, et quod illa subter vult esse, desuper factum est; conturbavit carnis pacem ista perversitas, et ideo est molesta : verumtamen anima corpori suo pacata est, et pro ejus salutate satagit, et ideo est qui doleat; quæ si molestiis ejus exclusa discesserit, quamdiu membrorum manet compago, non est sine quadam partium pace quod remanet, et ideo adhuc est qui pendeat. Et quod terrenum corpus in terram nititur, et vinculo quo suspensum est renititur, in suæ pacis ordinem tendit, et locum quo requiescat quodammodo ponderis voce poscit, jamque exanime ac sine ullo sensu, a pace tamen natu-

la possède, soit qu'il y tende. Que si l'emploi de certains éléments et certaine préparation ne laissent pas la forme du cadavre se dissoudre et s'évanouir, il y a là une sorte de paix qui unit les parties aux parties et attache toute la masse à un milieu convenable et partant paisible; si, au contraire, l'on ne prend aucun soin de l'embaumer, l'abandonnant au cours ordinaire de la nature, il s'établit une lutte d'émanations contraires et qui blessent notre sens jusqu'à ce que ce débris se mette en harmonie avec les éléments du monde et rentre partiellement et insensiblement dans leur paix. Ici toutefois rien ne se soustrait aux lois du souverain Créateur et ordonnateur qui gouverne la paix de l'univers; car, bien que de petits animaux naissent du cadavre d'un plus grand animal, c'est en vertu de la même loi du Créateur que ces imperceptibles corps veillent à maintenir chacun avec soi-même cette paix protectrice de leur imperceptible existence. Et quand les corps détruits seraient dévorés par d'autres animaux, où qu'ils soient disposés, quelque combinaison, quelque assimilation ou transformation qu'ils subissent, ils trouvent répandues partout pour le salut des espèces vivantes ces mêmes lois qui concilient les substances sympathiques.

XIII. Ainsi la paix du corps, c'est le tempérament bien ordonné de ses parties; la paix de l'âme irraisonnable, le repos bien ordonné de ses appétits; la paix de l'âme raisonnable, l'accord bien ordonné de la connaissance et de l'ac-

rali sui ordinis non recedit, vel cum tenet eam, vel cum fertur ad eam. Si enim adhibeantur medicamenta, atque curatio, quæ formam cadaveris dissolvi dilabique non sinat, adhuc pax quædam partes partibus jungit, totamque molem applicat terreno et convenienti, ac per hoc loco pacato. Si autem nulla adhibeatur cura condiendi, sed naturali cursui relinquatur, tamdiu quasi tumultuatur dissidentibus exaltationibus et nostro inconvenientibus sensui : id enim est quod in putore sentitur, donec mundi conveniat elementis, et in eorum pacem particulatim paulatimque discedat. Nullo modo tamen inde aliquid legibus summi illius Creatoris Ordinatorisque subtrahitur, a quo pax universitatis administratur : quia etsi de cadavere majoris animantis animalia minuta nascantur, eadem lege Creatoris quæque corpuscula in salutis pace suis animulis serviunt : etsi mortuorum carnes ab aliis animalibus devorentur, easdem leges per cuncta diffusas ad salutem generis cujusque mortalium, congrua congruis pacificantes, quaquaversum trahantur, et rebus quibuscumque jungantur, et in res quaslibet convertantur et commutentur, inveniunt.

XIII. Pax itaque corporis est ordinata temperatura partium. Pax animæ irrationalis, ordinata requies appetitionum. Pax animæ rationalis, ordinata cognitionis actionisque consensio. Pax corporis et animæ, ordinata vita et

tion; la paix du corps et de l'âme, la vie et la santé bien ordonnnées de l'être animé ; la paix de l'homme mortel et de Dieu, l'obéissance bien ordonnée dans la foi sous la loi éternelle. La paix des hommes, c'est l'union dans l'ordre; la paix domestique, c'est, entre les hôtes du même foyer, l'union et l'ordre du commandement et de l'obéissance; la paix sociale, c'est, entre les citoyens, l'union et l'ordre de l'autorité et de la soumission; la paix de la Cité céleste, c'est l'ordre parfait, c'est l'union suprême dans la jouissance de Dieu, dans la jouissance mutuelle de tous en Dieu. La paix de toutes choses, c'est la tranquillité de l'ordre. L'ordre, c'est cette disposition qui, suivant la parité ou la disparité des choses, assigne à chacun sa place. Ainsi, bien que les malheureux, et tant que malheureux, ne soient pas en paix puisqu'il leur manque cette tranquillité de l'ordre où le trouble est inconnu, toutefois, comme leur misère est juste et méritée, dans cette misère même ils ne peuvent être hors de l'ordre. Ils ne sont pas, il est vrai, réunis aux bienheureux, mais du moins c'est la loi de l'ordre qui les en sépare. Leur condition, exempte de perturbation, les maintient dans une certaine convenance avec le milieu où ils se trouvent; et pourtant ils ont une ombre de tranquillité dans leur ordre; ils ont donc une ombre de paix. Mais ils sont malheureux; car, bien qu'ils n'aient point la souffrance de l'incertitude, ils ne sont pas dans le lieu où ils auraient la sécurité sans la souffrance; plus malheureux encore, s'ils n'avaient pas une sorte de paix avec cette loi même qui gouverne l'ordre naturel. Cependant,

salus animantis. Pax hominis mortalis et Dei, ordinata in fide sub æterna lege obedientia. Pax hominum, ordinata concordia. Pax domus, ordinata imperandi atque obediendi concordia cohabitantium. Pax civitatis, ordinata imperandi atque obediendi concordia civium. Pax cœlestis civitatis, ordinatissima et concordissima societas fruendi Deo et invicem in Deo. Pax omnium rerum, tranquillitas ordinis. Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio. Proinde miseri, quia, in quantum miseri sunt, utique in pace non sunt, tranquillitate quidem ordinis carent, ubi perturbatio nulla est : verumtamen quia merito justeque miseri sunt, in ea quoque ipsa sua miseria præter ordinem esse non possunt; non quidem conjuncti beatis, sed ab eis tamen ordinis lege sejuncti. Qui cum sine perturbatione sunt, rebus in quibus sunt quantacumque congruentia coaptantur : ac per hoc est in eis ordinis nonnulla tranquillitas : inest ergo nonnulla pax. Verum ideo miseri sunt, quia, etsi in aliqua securitate non dolent, non tamen ibi sunt, ubi securi esse ac dolere non debeant : miseriores autem, si pax eis cum ipsa lege non est, qua naturalis ordo administratur. Cum autem dolent, ex qua parte dolent, pacis perturbatio facta

comme ils souffrent, où ils souffrent la paix est troublée; mais là où il n'y a pas cuisante douleur, et en tant que leur nature ne va pas à se dissoudre, la paix leur demeure. Ainsi donc, comme il y a vie sans douleur et qu'il ne peut y avoir douleur sans vie, de même il y a paix sans guerre, mais il ne peut y avoir guerre sans une sorte de paix, non pas en tant que la guerre est guerre, mais en tant qu'elle a pour acteurs ou pour théâtres certains êtres, certaines natures qui ne seraient nullement, qui ne sauraient subsister sans paix quelconque.

Il y a donc une autre nature où il n'est rien de mal, où même il ne peut être rien de mal; mais qu'une nature soit sans aucun bien, cela ne se peut. Aussi la nature du diable lui-même, en tant que nature, n'est pas un mal, c'est la perversité qui la rend mauvaise. C'est pourquoi il n'est pas demeuré dans la vérité, mais il n'a pu se soustraire au jugement de la vérité; il n'est pas demeuré dans la tranquillité de l'ordre, mais néanmoins il n'a pu fuir la puissance du souverain ordonnateur. Le bien de Dieu, qui est en lui par nature, ne le dérobe pas à la justice de Dieu, qui l'ordonne dans le châtiment; et ce n'est pas en lui le bien que Dieu poursuit, créateur de ce bien, mais c'est le mal qu'il poursuit, dont le diable est l'auteur. Car il ne lui ôte pas tout ce dont il a doué sa nature; il lui ôte quelque chose et lui laisse quelque chose, afin qu'il subsiste pour souffrir de ce qu'il a perdu. Cette douleur même est un témoignage et du bien perdu et

est : in illa vero adhuc pax est, in qua nec dolor urit, nec compago ipsa dissolvitur. Sicut ut ergo est quædam vita sine dolore, dolor autem sine aliqua vita esse non potest : sic est pax quædam sine ullo bello, bellum vero esse sine aliqua pace non potest; non secundum id quod bellum est, sed secundum id quod ab eis vel in eis geritur, quæ aliquæ naturæ sunt : quod nullo modo essent, si non qualicumque pace subsisterent.

Quapropter natura est, in qua nullum malum est, vel etiam in qua nullum potest esse malum : esse autem natura, in qua nullum bonum sit, non potest. Proinde nec ipsius diaboli natura, in quantum natura est, malum est : sed perversitas eam malam facit. Itaque in veritate non stetit, sed veritate judicium non evasit : in ordinis tranquillitate non mansit, nec ideo tamen a potestate Ordinatoris effugit. Bonum Dei, quod illi est in natura, non eum subtrahit justitiæ Dei, qua ordinatur in pœna : nec ibi Deus bonum insequitur quod creavit, sed malum quod ille commisit. Neque enim totum aufert quod naturæ dedit; sed aliquid adimit, aliquid relinquit, ut sit qui doleat quod adimit. Et ipse dolor testimonium est boni adempti et boni relicti. Nisi enim bonum relictum esset, bonum

du bien qui demeure. S'il ne lui restait quelque bien, pourrait-il souffrir du bien qu'il a perdu ? Car le pécheur est pire encore, s'il se réjouit de la perte de l'équité, et le damné, s'il ne retire aucun bien de ses tourments, souffre du moins de la perte de son salut. Et comme l'équité et le salut sont l'un et l'autre un bien, et que la perte du bien doit être plutôt un sujet de douleur que de joie (si toutefois il n'y a pas compensation dans le meilleur, et l'équité de l'âme est meilleure que la santé du corps); à coup sûr l'affliction de l'impie dans les supplices est plus convenable que sa joie dans le péché. Donc, comme dans le péché la joie de déserter le bien atteste le mal de la volonté; ainsi, dans le supplice, la douleur du bien perdu atteste la bonté de la nature. Car celui qui déplore la paix de sa nature perdue n'en déplore la perte que par certains restes de cette paix qui lui rendent sa nature amie. Or c'est avec justice que, dans le dernier supplice, les injustes et les impies pleurent au milieu des tortures la perte des biens naturels : ils sentent l'exacte justice qui les leur retire, après avoir méprisé la bonté infinie qui les leur a donnés. Dieu donc, créateur très sage et ordonnateur très juste de toutes les natures, qui a établi le genre humain sur la terre pour en être le plus bel ornement, a donné aux hommes certains biens convenables à cette vie, c'est-à-dire la paix temporelle, celle du moins dont notre destinée mortelle est capable, la paix dans la conservation, l'intégrité et l'union de l'espèce; tout ce qui est nécessaire au maintien ou à la

amissum dolore non posset. Nam qui peccat, pejor est, si lætatur in damno æquitatis. Qui vero cruciatur, si nihil inde acquirat boni, dolet damnum salutis. Et quoniam æquitas ac salus utrumque bonum est, bonique amissione dolendum est potius quam lætandum (si tamen non sit compensatio melioris, melior est autem animi æquitas, quam corporis sanitas), profecto convenientius injustus dolet in supplicio, quam lætatus est in delicto. Sicut ergo lætitia deserti boni in peccato testis est voluntatis malæ; ita dolor amissi boni in supplicio testis est naturæ bonæ. Qui enim dolet amissam naturæ suæ pacem, ex aliquibus reliquiis pacis id dolet, quibus fit, ut sibi amica natura sit. Hoc autem in extremo supplicio recte fit, ut iniqui et impii naturalium bonorum damna in cruciatibus defleant sentientes eorum ablatorem justissimum Deum, quem contempserunt benignissimum largitorem. Deus ergo naturarum omnium sapientissimus conditor et justissimus ordinator, qui terrenorum ornamentorum maximum instituit mortale genus humanum, dedit hominibus quædam bona huic vitæ congrua, id est, pacem temporalem pro modulo mortalis vitæ in ipsa salute et incolumitate ac societate sui generis, et quæque huic paci vel tuendæ vel recuperandæ necessaria sunt, sicut ea quæ apte ac conve-

recouvrance de cette paix, les éléments par exemple qui sont à la convenance et dans le domaine de nos sens, la lumière visible, l'air respirable, l'eau notre breuvage, tout ce qui sert à la nourriture et au vêtement du corps, à son soulagement ou à sa parure; sous cette condition très équitable que tout mortel qui de ces biens appropriés à la paix des mortels aura fait un légitime usage en recevra de plus grands et de meilleurs, à savoir, la paix même de l'immortalité, la gloire et l'honneur convenables à cette paix dans la vie éternelle où l'on jouit de Dieu et du prochain en Dieu; tandis que celui qui aura indignement usé de ces biens les perdra sans recevoir les autres.

XIV. Ainsi tout l'usage des choses temporelles se rapporte donc à l'intérêt de la paix terrestre dans la cité de la terre, et, dans la Cité céleste, à l'intérêt de la paix éternelle. C'est pourquoi, si nous étions des animaux dépourvus de raison, notre unique désir serait le tempérament bien ordonné des parties du corps et le repos des appétits; rien au-delà des satisfactions de la chair et des raffinements de la volupté, en sorte que la paix du corps servît à la paix de l'âme. En effet, que la paix du corps manque, la paix de l'âme irraisonnable est troublée, faute de pouvoir parvenir au repos des appétits. Mais l'un et l'autre sert à la paix qu'observent entre eux l'âme et le corps, cette paix qui est l'harmonie de la vie et la santé. Et comme les animaux montrent, en fuyant la douleur, qu'ils aiment la paix du corps, et celle de l'âme, quand,

nienter adjacent sensibus, lux, nox, auræ spirabiles, aquæ potabiles, et quidquid ad alendum, tegendum, curandum ornandumque corpus congruit : eo pacto æquissimo, ut qui mortalis talibus bonis paci mortalium accommodatis recte usus fuerit, accipiat ampliora atque meliora, ipsam scilicet immortalitatis pacem, eique convenientem gloriam et honorem in vita æterna ad fruendum Deo, et proximo in Deo : qui autem perperam, nec illa accipiat, et hæc amittat.

XIV. Omnis igitur usus rerum temporalium refertur ad fructum terrenæ pacis in civitate terrena : in cœlesti autem civitate refertur ad fructum pacis æternæ. Quapropter si irrationalia essemus animantia, nihil appeteremus præter ordinatam temperaturam partium corporis et requiem appetitionum : nihil ergo præter quietem carnis et copiam voluptatum, ut pax corporis prodesset paci animæ. Si enim desit pax corporis, impeditur etiam irrationalis pax animæ; quia requiem appetitionum consequi non potest. Utromque autem simul ei paci prodest, quam inter se habent anima et corpus, id est, ordinatæ vitæ ac salutis. Sicut enim pacem corporis amare se ostendunt animantia, cum fugiunt dolorem ; et pacem animæ, cum propter explendas indigentias appetitionum voluptatem sequuntur :

pour assouvir les besoins de leurs appétits, ils recherchent la volupté; ainsi, en fuyant la mort, ils témoignent assez combien ils aiment la paix qui forme l'union de l'âme et du corps. Mais, comme il est dans l'homme une âme raisonnable, ce qu'il a de commun avec les bêtes, il l'assujettit à la paix de l'âme raisonnable, afin de passer de la contemplation intérieure à l'acte qu'elle détermine, et d'établir ainsi en lui-même l'accord harmonieux de la connaissance et de l'action, accord où nous plaçons la paix de l'âme raisonnable. Car, pour cela, il doit ne vouloir être ni harcelé par la douleur, ni troublé par le désir, ni dissous par la mort, afin d'obtenir quelque connaissance utile et d'ordonner sur cette connaissance sa vie et ses mœurs. Mais de peur qu'eu égard à la faiblesse de la raison humaine la passion même de connaître ne le précipite dans quelque pernicieuse erreur, il a besoin de l'enseignement divin pour apprendre avec certitude, et de l'assistance divine pour obéir avec liberté. Et comme en ce corps mortel, tant qu'il y réside, il voyage loin du Seigneur, il marche par la foi et non par la claire vue; et partant, toute paix soit du corps, soit de l'âme, soit du corps et de l'âme, il la rapporte à cette paix de l'homme mortel avec Dieu immortel, afin de ranger son obéissance à l'ordre de la foi sous la loi éternelle. Et d'autant que ces deux préceptes souverains, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, nous sont enseignés de Dieu notre maître, préceptes où nous trouvons trois objets à aimer, Dieu, nous-mêmes et le prochain; et

ita mortem fugiendo satis indicant quantum diligant pacem, qua sibi conciliantur anima et corpus. Sed quia homini rationalis anima inest, totum hoc quod habet commune cum bestiis, subdit paci animæ rationalis, ut mente aliquid contempletur et secundum hoc aliquid agat, ut sit ei ordinata cognitionis consentio, quam pacem rationalis animæ dixeramus. Ab hoc enim velle debet nec dolore molestari, nec desiderio perturbari, nec morte dissolvi, ut aliquid utile cognoscat, et secundum eam cognitionem vitam moresque componat. Sed ne ipso studio cognitionis propter humanæ mentis infirmitatem in pestem alicujus erroris incurrat, opus habet magisterio divino, cui certus obtemperet, et adjutorio, ut liber obtemperet. Et quoniam, quamdiu est in isto mortali corpore, peregrinatur a Domino; ambulat per fidem, non per speciem : ac per hoc omnem pacem vel corporis, vel animæ, vel simul corporis et animæ, refert ad illam pacem, quæ homini mortali est cum immortali Deo; ut ei sit ordinata in fide sub æterna lege obedientia. Jam vero quia duo præcipua præcepta, hoc est, dilectionem Dei et dilectionem proximi, docet magister Deus; in quibus tria invenit homo quæ diligat, Deum, se ipsum, et proximum; atque ille in se diligendo non errat qui diligit Deum : consequens est, ut etiam

que l'homme aimant Dieu ne se trompe pas dans l'amour de soi-même ; il suit que, dans l'intérêt fraternel, il doit porter à l'amour de Dieu ce frère qu'il lui est ordonné d'aimer comme lui-même. Ce devoir de charité, il le doit à sa femme, à ses enfants, à ceux de sa maison, à tous les hommes autant que possible, comme au besoin il doit l'attendre du prochain pour lui-même ; ainsi, de tout son pouvoir il sera en paix avec tout homme : paix humaine, union dans l'ordre qui exige d'abord que l'on ne nuise à personne ; en second lieu, que l'on soit utile à qui l'on peut. Le premier devoir de l'homme est donc l'intérêt des siens, car l'ordre de la nature et de la société lui donne auprès des siens un accès plus facile pour veiller à cet intérêt. Aussi l'Apôtre dit : « Quiconque n'a pas soin des siens, et surtout de ceux de sa maison, est apostat et pire qu'un infidèle. » De là naît donc aussi la paix domestique, c'est-à-dire l'union bien ordonnée de l'autorité et de la soumission entre les hôtes du même foyer. L'autorité est à qui pourvoit à l'intérêt d'autrui ; elle appartient au mari sur la femme, aux parents sur les enfants, aux maîtres sur les serviteurs. L'obéissance est le devoir de ceux pour qui l'on veille : la femme obéit au mari, les enfants aux parents ; les serviteurs aux maîtres. Mais dans la maison du juste vivant de la foi et voyageant encore loin de la céleste Cité, ceux mêmes qui commandent sont les serviteurs de ceux à qui ils paraissent commander. Car ce n'est point par la passion de dominer qu'ils commandent,

proximo ad diligendum Deum consulat, quem jubetur sicut se ipsum diligere. Sic uxori, sic filiis, sic domesticis, sic ceteris quibus potuerit hominibus, et ad hoc sibi a proximo, si forte indiget, consuli velit : ac per hoc erit pacatus, quantum in ipso est, omni homini, pace hominum, id est ordinata concordia : cujus hic ordo est, primum ut nulli noceat, deinde ut etiam prosit cui potuerit Primitus ergo inest ei suorum cura ad eos quippe habet opportuniorem facilioremque aditum consulendi, vel naturæ ordine, vel ipsius societatis humanæ. Uned Apostolus dicit : *Quisquis autem suis, et maxime domesticis non providet, fidem denegat, et est infideli deterior.* Hinc itaque etiam pax domestica oritur, id est, ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium. Imperant enim qui consulunt, sicut vir uxori, parentes filiis, domini servis. Obediunt autem consulitur : sicut mulieres maritis, filii parentibus, servi dominis. Sed in domo justi viventis ex fide, et adhuc ab illa cœlesti civitate peregrinantis, etiam qui imperant, serviunt eis, quibus videntur imperare. Neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi ; nec principandi superbia, se providendi misericordia.

mais par la loi du dévouement ; non par l'orgueil de la principauté, mais par le devoir de la charité.

XV. Voilà ce que prescrit l'ordre naturel, et dans quelle condition Dieu a créé l'homme : « Qu'il domine, a-t-il dit, sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui rampent à la surface de la terre. » L'être raisonnable fait à son image, il ne veut pas qu'il domine sur d'autres que sur les êtres irraisonnables ; il ne veut pas que l'homme domine sur l'homme, mais l'homme sur la brute. Aussi les premiers justes furent établis plutôt pasteurs de troupeaux que rois des hommes, Dieu voulant ainsi nous apprendre ce que demande l'ordre de la création, et ce qu'exige la justice due au péché. Car, on le comprend, c'est avec justice que la condition de l'esclavage a été imposée au pécheur. Nulle part dans l'Ecriture ne se lit l'expression d'esclavage, avant que le juste Noé n'eût flétri de ce nom le crime de son fils. Ce nom, c'est donc la faute qui l'encourt, et non la nature. Suivant l'origine que la langue latine attribue au mot esclave, ceux que le droit de la guerre dévouait à la mort étaient conservés par les vainqueurs, ils devenaient esclaves (*servi*, *conservés*) ; et cela même accuse une justice vengeresse. Car, lorsque, d'une part, on tire l'épée pour le bon droit, on combat, d'autre part, pour l'iniquité ; et toute victoire, celle même qui est accordée aux méchants, est un jugement divin qui, soit expiation, soit châtiment, humilie les vaincus. Témoin cet homme de Dieu, Daniel, quand, réduit en captivité, il confesse à Dieu ses

XV. Hoc naturalis ordo præscribit ; ita Deus hominem condidit. Nam *Dominetur*, inquit, *piscium maris, et volatilium cœli, et omnium repentium quæ repunt super terram* Rationalem factum ad imaginem suam noluit nisi irrationabilibus dominari : non hominem homini, sed hominem pecori. Inde primi justi, pastores pecorum magis quam reges hominum constituti sunt : ut etiam sic insinuaret Deus, quid postulet ordo creaturarum, quid exigat meritum peccatorum. Conditio quippe servitutis jure intelligitur imposita peccatori. Proinde nusquam Scripturarum legimus servum, antequam hoc vocabulo Noe justus peccatum filii vindicaret. Nomen itaque istud culpa meruit, non natura. Origo autem vocabuli servorum in latina lingua inde creditur ducta, quod hi qui jure belli possent occidi, a victoribus cum servabantur, servi fiebant, a servando appellati ; quod etiam ipsum sine peccati merito non est. Nam et cum justum geritur bellum pro peccato et a contrario dimicatur : et omnis victoria, cum etiam malis provenit, divino judicio victos humiliat, vel emendans peccata, vel puniens. Testis est homo Dei Daniel, cum in captivitate positus, peccata

péchés et les péchés de son peuple, attestant par sa pieuse douleur que la servitude n'a pas d'autre cause. La cause première de l'esclavage, c'est donc le péché qui fait que l'homme tient l'homme en laisse et toute sa destinée; et cela n'arrive que par le jugement de Dieu, en qui il n'est point d'injustice, et qui sait mesurer les peines aux démérites. Or, selon la parole du divin maître, « quiconque pèche est esclave du péché », et, par conséquent, un grand nombre de fidèles sont esclaves de maîtres injustes, maîtres qui pourtant ne sont pas libres : « L'homme, en effet, est adjugé comme esclave à celui qui l'a vaincu. » Et certes l'on est moins malheureux, esclave d'un homme que d'une passion; car la plus cruelle domination qui ravage le cœur des mortels, n'est-ce pas, entre autres, la passion de dominer? Or, dans cet ordre de paix qui tient l'homme sous la dépendance de l'homme, comme l'humilité est utile à l'esclave, l'orgueil est funeste au maître. Toutefois, dans l'ordre naturel où Dieu a d'abord créé l'homme, nul n'est esclave de l'homme ou du péché. Mais la peine de la servitude est ordonnée par cette loi qui veille au maintien et défend l'infraction de l'ordre naturel; s'il n'eût été jamais attenté contre cette loi, il n'y aurait point de répression à exercer par le châtiment de l'esclavage. C'est pourquoi l'Apôtre invite les esclaves à demeurer soumis, à servir de cœur et de bonne volonté, afin que, s'ils ne peuvent être affranchis par leurs maîtres, eux-mêmes affranchissent, pour ainsi dire, leur propre servitude, témoi-

sua et peccata populi sui confitetur Deo, et hanc esse causam illius captivitatis pio dolore testatur. Prima ergo servitutis causa peccatum est; ut homo homini conditionis vinculo subderetur : quod non fit nisi Deo judicante, apud quem non est iniquitas, et novit diversas pœnas meritis distribuere delinquentium. Sicut autem supernus Dominus dicit : *Omnis qui facit peccatum, servus est peccati:* ac per hoc multi quidem religiosi dominis iniquis, non tamen liberis serviunt : *A quo enim quis devictus est, huic et servus addictus est.* Et utique felicius servitur homini, quam libidini; cum sævissimo dominatu vastet corda mortalium, ut alias omittam, libido ipsa dominandi. Hominibus autem illo pacis ordine, quo alii subjecti sunt, sicut prodest humilitas servientibus, ita nocet superbia dominantibus. Nullus autem natura, in qua prius Deus hominem condidit, servus est hominis, aut peccati. Verum et pœnalis servitus ea lege ordinatur, quæ naturalem ordinem conservari jubet, perturbari vetat : quia si contra eam legem non esset factum, nihil esset pœnali servitute coercendum. Ideoque Apostolus etiam servos monet subditos esse dominis suis, et ex animo eis cum bona voluntate servire : ut scilicet, si non possunt a dominis liberi fieri,

gnant dans leur service non l'hypocrisie de la crainte, mais la fidélité de l'affection jusqu'à ce que l'iniquité passe, et que toute souveraineté, toute puissance humaine étant anéanties, Dieu soit tout en tous.

XVI. Aussi, bien que nos patriarches, ces hommes justes, eussent des esclaves, dans le gouvernement de la paix domestique ils n'admettaient de distinction entre la condition de leurs serviteurs et de leurs enfants que relativement aux biens temporels; quant au culte de Dieu, en qui l'on doit espérer les biens éternels, ils veillaient, d'une affection égale, à l'intérêt de tous les membres de leur maison. Et il est si vrai que l'ordre naturel le prescrit ainsi que de là vient le nom de père de famille, nom qui s'est tellement répandu que tous, jusqu'aux maîtres injustes, aiment à s'entendre appeler de ce nom. Mais les véritables pères de famille, touchés pour tous, comme pour leurs propres enfants, d'une égale sollicitude, veillent à entretenir dans leur famille l'honneur et le culte de Dieu, impatients d'arriver à cette maison céleste où la fonction de commander aux mortels cessera avec le devoir de veiller sur leurs besoins, désormais affranchis par l'immortalité bienheureuse; mais, jusque-là, le maître aura plutôt besoin de se résigner à l'autorité, que l'esclave à la soumission. Or celui qui, par sa désobéissance, se déclare ennemi de la paix domestique, on le reprend, on le châtie corporellement; on use contre lui de toute autre punition juste et légitime, selon le droit que la société

suam servitutem ipsi quodammodo liberam faciant; non timore subdolo, sed fideli dilectione serviendo, donec transeat iniquitas, et evacuetur omnis principatus, et potestas humana, et sit Deus omnia in omnibus.

XVI. Quocirca etiamsi habuerunt servos justi patres nostri, sic quidem administrabant domesticam pacem, ut secundum hæc temporalia bona, filiorum sortem a servorum conditione distinguerent; ad Deum autem colendum, in quo æterna bona speranda sunt, omnibus domus suæ membris pari dilectione consulerent. Quod naturalis ordo ita prescribit, ut nomen patrumfamilias hinc exortum sit, et tam late vulgatum, ut inique etiam dominantes hoc se gaudeant appellari. Qui autem veri patresfamilias sunt, omnibus in familia sua tanquam filiis ad colendum et promerendum Deum consulunt; desiderantes atque optantes venire ad cœlestem domum, ubi necessarium non sit officium imperandi mortalibus, quia necessarium non erit officium consulendi jam in illa immortalitate felicibus : quo donec veniatur, magis debent patres quod dominantur, quam servi tolerare quod serviunt. Si quis autem in domo per inobedientiam domesticæ paci adversatur, corripitur, seu verbo, seu verbere, seu quolibet alio genere pœnæ justo atque licito, quantum societas humana concedit, pro ejus qui

humaine accorde sur lui, pour son intérêt même, pour le rétablir dans la paix avec laquelle il a rompu. Comme, en effet, ce n'est pas un acte de bienfaisance que d'aider un homme à perdre un plus grand bien, ce n'est pas non plus une innocente indulgence qui, en l'épargnant, le laisse tomber dans un plus grand mal. Tel est donc le devoir imposé à l'innocence, que non seulement l'on ne nuise à personne, mais encore que l'on prévienne ou punisse le crime, afin de corriger le criminel par l'épreuve, ou du moins d'intimider les autres par l'exemple. Donc, comme la famille est l'origine de la cité, et qu'elle en est partie, comme toute origine se rapporte à une fin du même ordre, toute partie à l'intégrité de l'ensemble dont elle dépend, il est manifeste que la paix de la famille se doit rapporter à la paix de la cité, c'est-à-dire que l'accord de l'autorité et de l'obéissance entre les hôtes du même foyer doit se rapporter à l'accord de l'autorité et de l'obéissance entre les habitants de la cité. D'où il suit que le père de famille doit régler sur la loi de la cité l'ordre de sa maison pour qu'elle s'accorde à la paix de la cité.

XVII. Mais la famille des hommes qui ne vivent pas dans la foi poursuit une paix toute terrestre dans les biens et les avantages de cette vie temporelle. La famille des hommes vivant de la foi attend au contraire ces biens à venir que l'éternité lui promet, n'usant des biens de la terre et du

corripitur utilitate, ut paci unde dissiluerat coaptetur. Sicut enim non est beneficentiæ, adjuvando efficere ut bonum quod majus est amittatur; ita non est innocentiæ parcendo sinere ut in malum gravius incidatur. Pertinet ergo ad innocentis officium, non solum nemini malum inferre, verum etiam cohibere a peccato, vel punire peccatum; ut aut ipse qui plectitur, corrigatur experimento, aut alii terreantur exemplo. Quia igitur hominis domus initium sive particula debet esse civitatis, omne autem initium ad aliquem sui generis finem, et omnis pars ad universi, cujus pars est, integritatem refertur : satis apparet esse consequens, ut ad pacem civicam pax domestica referatur, id est, ut ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium referatur ad ordinatam imperandi obediendique concordiam civium. Ita fit, ut ex lege civitatis præcepta sumere patremfamilias oporteat, quibus domum suam sic regat, ut sit paci accommodat civitatis.

XVII. Sed domus hominum qui non vivunt ex fide, pacem terrenam ex hujus temporalis vitæ rebus commodisque sectatur. Domus autem hominum ex fide viventium, exspectat ea quæ in futurum æterna promissa sunt, terrenisque rebus ac temporalibus tanquam peregrina utitur, non

temps que comme étrangère, non pour se laisser prendre par eux et détourner du but où elle tend, Dieu même, mais afin d'y trouver un appui qui, loin d'aggraver, allège le fardeau de ce corps périssable, dont l'âme est appesantie. C'est pourquoi l'usage des choses nécessaires à cette vie mortelle est commun aux fidèles et aux infidèles, à l'une et à l'autre famille; mais, dans l'usage, la fin propre à chacune est différente. Ainsi la cité terrestre, qui ne vit pas de la foi, aspire à la paix terrestre; et c'est là le but qu'elle assigne à l'union de l'autorité et de la soumission entre citoyens, qu'il y ait, quant aux intérêts de cette vie mortelle, un certain concert des volontés humaines. Mais la Cité céleste, ou plutôt cette partie d'elle-même qui, dans l'exil et la mortalité, voyage et vit de la foi, n'use aussi de cette paix que par nécessité, en attendant que la mortalité passe à qui une telle paix est nécessaire. Aussi, tant qu'elle prolonge au sein de la cité terrestre la vie captive, pour ainsi dire, de son pèlerinage, où toutefois elle a déjà reçu la promesse de la rédemption et le don spirituel en gage de cette promesse; soumise aux lois de la terre qui disposent des intérêts temporels, elle obéit sans hésiter, et, comme la mortalité leur est commune, elle veut maintenir entre elle et sa rivale la bonne intelligence en ce qui touche leurs mortelles destinées. Mais la cité de la terre ayant eu certains sages, réprouvés par la parole divine, qui, sur la foi de leurs conjectures ou cédant

quibus capiatur et avertatur quo tendit in Deum, sed quibus sustentetur ad facilius toleranda minimeque augenda onera corporis corruptibilis, quod aggravat animam. Idcirco rerum vitæ huic mortali necessariarum utrisque hominibus et utrique domui communis est usus; sed finis utendi cuique suus proprius, multumque diversus. Ita etiam terrena civitas, quæ non vivit ex fide, terrenam pacem appetit : in eoque defigit imperandi obediendique concordiam civium, ut sit eis de rebus ad mortalem vitam pertinentibus humanarum quædam compositio voluntatum. Civitas autem cœlestis, vel potius pars ejus, quæ in hac mortalitate peregrinantur, et vivit ex fide, etiam ista pace necesse est utatur, donec ipsa cui talis pax necessaria est, mortalitas transeat. Ac per hoc dum apud terrenam civitatem, velut captivam vitam suæ peregrinationis agit, jam promissione redemptionis et dono spirituali tanquam pignore accepto, legibus terrenæ civitatis, quibus hæc administrantur, quæ sustentandæ mortali vitæ accommodata sunt, obtemperare non dubitat : ut, quoniam communis est ipsa mortalitas, servetur in rebus ad eam pertinentibus inter civitatem utramque concordia. Verum quia terrena civitas habuit quosdam suos sapientes, quos divina improbat disciplina, qui vel suspicati vel decepti a

aux artifices des démons, ont cru qu'il fallait assurer à l'humanité la protection d'un grand nombre de dieux auxquels s'attribuent diverses fonctions; l'un présidant au corps, l'autre à l'âme; dans le corps, l'un à la tête, l'autre au col; etc.; dans l'âme, l'un à l'esprit, l'autre à la science, celui-ci à la colère, celui-là à l'amour; quant aux besoins de la vie, l'un présidant aux troupeaux, l'autre au blé; l'un à la vigne, l'autre à l'olivier; l'un aux forêts, l'autre aux richesses; l'un à la navigation, l'autre à la guerre et à la victoire; l'un au mariage, l'autre à l'enfantement et à la fécondité; etc.; tandis que la Cité céleste ne reconnaissant qu'un seul Dieu, et dans sa pieuse fidélité, réservant à ce Dieu l'hommage de servitude, ce culte de latrie dû à lui seul, il est arrivé qu'elle n'a pu entrer avec la cité de la terre en communauté de la loi religieuse; qu'à cet égard les dissentiments ont dû s'élever entre elle et sa rivale, et la haine de ceux qui professent des opinions contraires s'acharner sur la Cité céleste, dont la constance serait incessamment en butte à la fureur et aux assauts des persécutions, si la crainte que parfois inspire la multitude des fidèles qu'elle rallie et l'assistance divine qui ne lui manque jamais, ne la protégeaient contre l'animosité de ses ennemis. Ainsi, pendant son pèlerinage sur la terre, cette céleste Cité recrute ses citoyens chez toutes les nations; elle rassemble, malgré la pluralité des idiomes, une société voyageuse comme elle : différences de mœurs, de lois, d'ins-

dæmonibus crederent multos deos conciliandos esse rebus humanis, ad quorum diversa quodammodo officia diversa subdita pertinerent, ad alium corpus, ad alium animus, inque ipso corpore ad alium caput, ad alium cervix, et cetera singula ad singulos; similiter in animo ad alium ingenium, ad alium doctrina, ad alium ira, ad alium concupiscentia; inque ipsis rebus vitæ adjacentibus, ad alium pecus, ad alium triticum, ad alium vinum, ad alium oleum, ad alium silvæ, ad alium nummi, ad alium navigatio, ad alium bella atque victoriæ, ad alium conjugia, ad alium partus ac fecunditas, et ad alios alia cetera : cœlestis autem civitas unum Deum solum colendum nosset, eique tantummodo serviendum servitute illa, quæ græce λατρεία dicitur, et non nisi Deo debetur, fideli pietate censeret : factum est, ut religionis leges cum terrena civitate non posset habere communes, proque his ab ea dissentire haberet necesse, atque oneri esse diversa sentientibus, eorumque iras et odia et persecutionum impetus sustinere, nisi cum animos adversantium aliquando terrore suæ multitudinis, et semper divino adjutorio propulsaret. Hæc ergo cœlestis Civitas dum peregrinatur in terra, ex omnibus gentibus cives evocat, atque in omnibus linguis peregrinam colligit societatem; non curans quidquid in moribus, legibus, institutisque diversum est, quibus pax terrena

titutions, toutes choses qui servent à obtenir ou maintenir la paix terrestre, peu lui importe; elle n'en retranche rien, elle n'en détruit rien; que dis-je? elle les conserve et les suit. Car toutes, nonobstant leurs diversités, selon la diversité des peuples, tendent à une seule et même fin, la paix d'ici-bas, si toutefois elles laissent à la Religion la liberté d'enseigner le culte du seul et vrai Dieu. La Cité du ciel use donc, en cet exil, de la paix de la terre, et en ce qui touche aux intérêts de la nature mortelle, autant que la piété est sauve et que la Religion le permet, elle protège et encourage l'union des volontés humaines, rapportant la paix d'ici-bas à la paix céleste; véritable paix, la seule dont puisse jouir, la seule que puisse appeler de ce nom la créature raisonnable; ordre parfait, union suprême dans la jouissance de Dieu, dans la jouissance mutuelle de tous en Dieu. Là il n'y aura plus vie mortelle, mais pleine et certaine vitalité; il n'y aura plus corps animal, dont le fardeau corruptible appesantit l'âme, mais corps spirituel sans aucune indigence, et dans toutes ses parties soumis à la volonté. Voyageuse dans la foi, elle possède ici-bas cette paix, et elle vit de la foi avec justice, quand elle rapporte à l'acquisition de cette paix tout ce qu'elle fait de bonnes œuvres envers Dieu et le prochain; car la vie de la cité est une vie sociale.

XVIII. Quant à la différence que Varron tire de la nouvelle Académie, qui écarte toute certitude, la Cité de Dieu déteste

vel conquiritur, vel tenetur; nihil eorum rescindens, nec destruens, imo etiam servans ac sequens : quod licet diversum in diversis nationibus, ad unum tamen eumdemque finem terrenæ pacis intenditur, si religionem qua unus summus et verus Deus colendus docetur, non impedit. Utitur ergo etiam cœlestis civitas in hac sua peregrinatione pace terrena, et de rebus ad mortalem hominum naturam pertinentibus, humanarum voluntatum compositionem, quantum salva pietate ac religione conceditur, tuetur atque appetit, eamque terrenam pacem refert ad cœlestem pacem : quæ vere ita pax est, ut rationalis duntaxat creaturæ sola pax habenda atque dicenda sit, ordinatissima scilicet et concordissima societas fruendi Deo, et invicem in Deo, quo cum ventum fuerit, non erit vita mortalis, sed plane certeque vitalis; nec corpus animale, quod dum corrumpitur, aggravat animam, sed spirituale sine ulla indigentia, ex omni parte subditum voluntati. Hanc pacem, dum peregrinatur in fide, habet; atque ex hac fide juste vivit, cum ad illam pacem adipiscendam refert quidquid bonarum actionum gerit erga Deum et proximum, quoniam vita civitatis utique socialis est.

XVIII. Quod autem attinet ad illam differentiam, quam de academicis novis Varro adhibuit, quibus incerta sunt omnia, omnino Civitas Dei talem

et abjure un tel doute comme une folie. Car sa connaissance des choses qu'elle comprend d'esprit et de raison, quoique petite, à cause de ce corps périssable qui appesantit l'âme (« nous ne savons qu'en partie », dit l'Apôtre), n'en est pas moins très certaine. Et dans le domaine des réalités évidentes, elle croit au témoignage des sens que le corps met au service de l'âme ; elle y croit ; car il se trompe encore plus misérablement, celui qui pense qu'il n'y faut jamais croire. Elle croit encore aux saintes Ecritures, anciennes et nouvelles, que nous appelons canoniques, d'où la foi est conçue, cette vie du juste, qui nous fait marcher avec assurance, tant que dure notre pèlerinage loin de Dieu. Cette foi sauve et assurée, il est certaines choses que nous ne percevons ni par les sens, ni par la raison, où nous manquent et les lumières de l'Ecriture et l'affirmation de témoins qui rendent l'incrédulité absurde ; ici le doute n'encourt aucun blâme.

XIX. Peu importe à la Cité céleste, suivant quelles habitudes et quel genre de vie, s'ils ne répugnent en rien aux divins préceptes, chacun professe la foi qui conduit à Dieu. Aussi, quand les philosophes eux-mêmes deviennent chrétiens, ce n'est pas le changement de leur habitude de vivre, mais celui de leurs fausses doctrines qu'elle leur impose. Et cette distinction que Varron tire des cyniques, sauf tout attentat contre la tempérance et l'honneur, lui est indiffé-

dubitationem tanquam dementiam detestatur, habens de rebus, quas mente atque ratione comprehendit, etiamsi parvam propter corpus corruptibile, quod aggravat animam, quoniam sicut dicit Apostolus : *Ex parte scimus*, tamen certissimam scientiam : creditque sensibus in rei cujusque evidentia, quibus per corpus animus utitur : quoniam miserabilius fallitur, qui nunquam putat eis esse credendum. Credit etiam Scripturis sanctis et veteribus et novis, quas Canonicas appellamus, unde fides ipsa concepta est, ex qua justus vivit ; per quam sine dubitatione ambulamus, quamdiu peregrinamur a Domino : qua salva atque certa, de quibusdam rebus, quas neque sensu, neque ratione percepimus, neque nobis per Scripturam canonicam clarueruntnec per testes quibus non credere absurdum est, in nostram notitiam pervenerunt, sine justa reprehensione dubitamus.

XIX. Nihil sane ad istam pertinet civitatem quod habitu vel more vivendi, si non est contra divina præcepta, istam fidem, qua pervenitur ad Deum, quisque sectetur : unde ipsos quoque philosophos, quando christiani fiunt, non habitum vel consuetudinem victus, quæ nihil impedit religionem, sed falsa dogmata mutare compellit. Unde illam quam Varro adhibuit ex cynicis differentiam, si nihil turpiter atque intemperanter

rente. Quant à ces trois genres, vie de loisir, vie d'action, vie tempérée de loisir et d'action, quoique, sans préjudice de la foi, chacun ait la faculté de choisir et d'atteindre aux récompenses éternelles, il importe néanmoins de considérer ce que l'amour de la vérité nous donne et ce que le devoir de la charité nous demande. Nul ne doit, en effet, se livrer tellement au loisir qu'il ne songe plus à l'utilité du prochain, ni tellement à l'action qu'il ne recherche plus la contemplation en Dieu. Dans le loisir, ce n'est pas un repos désœuvré qui doit plaire, mais la recherche ou la découverte de la vérité, chacun aspirant au progrès spirituel, content de ce qu'il découvre, sans envier aux autres leur part de découverte. Dans l'action, ce n'est pas l'honneur temporel, ni la puissance qu'il faut aimer, car tout est vanité sous le soleil ; mais l'œuvre pour laquelle l'honneur et la puissance ne sont que des instruments, l'œuvre elle-même si elle se propose la justice et l'utilité, c'est-à-dire le salut des gouvernés qui est dans l'ordre de Dieu. « Celui qui désire l'épiscopat », dit l'Apôtre, « désire une bonne œuvre ». Il veut faire entendre ce que c'est que l'épiscopat, expression qui nomme un devoir et non une dignité. Ce nom grec implique la surveillance que le gouvernant doit aux intérêts de ceux qu'il gouverne (ἐπί, sur ; σκοπός, attention ; ἐπισκοπεῖν, veiller sur) ; d'où il suit que celui-là ne doit pas se croire un évêque dont le cœur aspire à commander, non à se dévouer. La recherche stu-

agat, omnino non curat. Ex tribus vero illis vitæ generibus, otioso, actuoso, et ex utroque composito, quamvis salva fide quisque possit in quolibet eorum vitam ducere, et ad sempiterna præmia pervenire ; interest tamen quid amore teneat veritatis, quid officio charitatis impendat. Nec sic quisque debet esse otiosus, ut in eodem otio utilitatem non cogitet proximi ; nec sic actuosus, ut contemplationem non requirat Dei. In otio non iners vacatio delectare debet ; sed aut inquisitio, aut inventio veritatis : ut in ea quisque proficiat, et quod invenerit teneat, et alteri non invideat. In actione vero non amandus est honor in hac vita sive potentia ; quoniam omnia vana sub sole : sed opus ipsum, quod per eumdem honorem vel potentiam fit, si recte atque utiliter fit, id est, ut valeat ad eam salutem subditorum, quæ secundum Deum est ; unde jam superius disputavimus. Propter quod ait Apostolus : *Qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.* Exponere voluit quid sit episcopatus ; quia nomen est operis, non honoris. Græcum est enim, atque inde ductum vocabulum, quod ille qui præficitur, eis quibus præficitur superintendit, curam eorum scilicet gerens : ἐπί quippe, Super ; σκοπός vero, Intentio est : ergo ἐπισκοπεῖν, si velimus, latine Superintendere possumus dicere ; ut intelligat non se esse episcopum, qui præesse dilexerit, non prodesse. Itaque a studio cognos-

dieuse de la vérité n'est donc interdite à personne ; c'est la dignité du loisir. Quant aux fonctions supérieures, nécessaires à gouverner le peuple, la convenance que l'on mettrait à les occuper et à les remplir n'en saurait excuser l'inconvenante poursuite. Ainsi l'amour de la vérité sanctifie le repos qu'il cherche ; la charité se dévoue aux œuvres de justice qu'elle accepte. Si le fardeau ne nous est pas imposé, donnons notre loisir à la contemplation de la vérité ; s'il nous est imposé, acceptons-le par devoir de charité, mais gardons-nous de renoncer entièrement au charme de la contemplation ; de peur que ce doux appui ne se dérobe et que le fardeau du devoir ne nous accable.

XX. Ainsi, le souverain bien de la Cité de Dieu étant une paix éternelle et parfaite, non cette paix que traversent les mortels dans le passage de la naissance à la mort, mais une paix en laquelle ils demeurent immortels et à l'abri de toute adversité, qui nierait que cette vie future ne soit une souveraine béatitude, et que la vie actuelle, même comblée de tous les biens extérieurs, de tous les avantages possibles du corps et de l'âme, ne soit en comparaison un abîme de misère ? Et néanmoins quiconque sait en rapporter l'usage à la fin de l'autre qu'il aime de toute l'ardeur de son amour, qu'il espère de toute la confiance de sa foi, peut à juste titre être dit heureux dès ici-bas, plutôt par l'attente de ce qu'il espère que par la réalité qu'il possède. Cette réalité, sans cette espérance, est une fausse béatitude et une grande misère : elle ne pos-

cendæ veritatis nemo prohibetur, quod ad laudabile pertinet otium : locus vero superior, sine quo regi populus non potest, etsi ita teneatur atque administretur ut decet, tamen indecenter appetitur. Quamobrem otium sanctum quærit charitas veritatis : negotium justum suscipit necessitas charitatis. Quam sarcinam si nullus imponit, percipiendæ atque intuendæ vacandum est veritati : si autem imponitur, suscipienda est propter charitatis necessitatem : sed nec sic omni modo veritatis delectatio deserenda est, ne subtrahatur illa suavitas, et opprimat ista necessitas.

XX. Quamobrem summum bonum Civitatis Dei cum sit æterna pax atque perfecta, non per quam mortales transeant nascendo atque moriendo, sed in qua immortales maneant nihil adversi omnino patiendo, quis est qui illam vitam vel beatissimam neget, vel in ejus comparatione istam, quæ hic agitur, quantislibet animi et corporis externarumque rerum bonis plena sit, non miserrimam judicet ? Qua tamen quicumque sic habet, ut ejus usum referat ad illius finem, quam diligit ardentissime, ac fidelissime sperat, non absurde dici etiam nunc beatus potest, spe illa potius, quam re ista. Res vero ista sine spe illa, beatitudo falsa et magna miseria est : non enim veris animi bonis utitur. Quoniam non est vera

sède pas en effet les vrais biens de l'âme. Cette sagesse n'est pas vraie, qui, soit qu'elle discerne avec prudence ou agisse avec fermeté, soit qu'elle réprime avec modération ou distribue avec justice, ne porte pas sa pensée vers la fin suprême, où Dieu sera tout en tous dans la certitude de l'éternité et la perfection de la paix.

XXI. C'est donc ici le lieu de m'acquitter, avec toute la brièveté et toute la clarté possible, de mon ancienne promesse, en démontrant qu'aux termes des définitions que Scipion emploie dans le traité *de la République* de Cicéron, il n'y eut jamais une république romaine. Il définit la république en un mot : la chose du peuple. Si cette définition est vraie, il n'y eut jamais une république romaine ; car l'ordre politique de Rome ne fut jamais la chose du peuple; définition exacte de la république, suivant Scipion. Car il a défini le peuple, une nombreuse association qui repose sur la sanction d'un droit consenti et sur la communauté d'intérêts. Ce qu'il entend par droit consenti, il l'explique dans la discussion, quand il montre que la république ne peut être gouvernée sans la justice; donc, où il n'y a pas une véritable justice, le droit ne peut être. Car ce qui se fait avec droit se fait avec justice, et ce qui se fait sans justice ne peut se faire avec droit. Il ne faut pas, en effet, appeler droits, ni considérer comme droits les iniques institutions des hommes. Ne disent-ils pas eux-mêmes que le droit, c'est ce qui dérive de la source de la justice? et ne rejettent-ils pas comme une

sapientia, quæ intentionem suam in his quæ prudenter discernit, gerit fortiter, cohibet temperanter, justeque distribuit, non in illum dirigit finem, ubi erit Deus omnia in omnibus, æternitate certa et pace perfecta.

XXI. Quapropter nunc est locus, ut quam potero breviter ac dilucide expediam, quod in secundo hujus operis libro me demonstraturum esse promisi, secundum definitiones, quibus apud Ciceronem utitur Scipio in libris *de Republica*, nunquam rempublicam fuisse romanam. Breviter enim rempublicam definit esse rem populi. Quæ definitio, si vera est, nunquam fuit romana respublica : quia nunquam fuit res populi ; quam definitionem voluit esse reipublicæ. Populum enim esse definivit cœtum multitudinis, juris consensu et utilitatis communione sociatum. Quid autem dicat juris consensum, disputando explicat ; per hoc ostendens geri sine justitia non posse rempublicam : ubi ergo justitia vera non est, nec jus potest esse. Quod enim jure fit, profecto juste fit : quod autem fit injuste, nec jure fieri potest. Non enim jure dicenda sunt vel putanda iniqua hominum constituta : cum illud etiam ipsi jus esse dicant, quod de justitiæ fonte manaverit; falsumque esse, quod a quibusdam non recte sentientibus dici solet,

erreur cette opinion qui place le droit dans l'intérêt du plus fort ? Ainsi donc, où il n'y a pas véritable justice, il ne peut y avoir association d'hommes sous un droit consenti ; et partant il n'y a point peuple, suivant la définition de Scipion ou de Cicéron ; et, s'il n'y a point peuple, il n'y a pas non plus « chose » du peuple, mais d'une multitude quelconque qui ne mérite pas le nom de peuple. Par conséquent, si la république est la chose du peuple, et s'il n'y a point peuple quand il n'y a pas association sous un droit consenti (or il n'y a pas droit où il n'y a pas justice), il suit indubitablement qu'où il n'y a pas justice il n'y a pas république. Or la justice est cette vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient. Quelle est donc cette justice de l'homme qui dérobe l'homme même au vrai Dieu pour l'asservir aux esprits impurs ? Est-ce là rendre à chacun ce qui lui appartient ? L'homme qui ravit un fonds à celui qui l'a acheté, pour le livrer à un autre qui n'y a aucun droit, est injuste ; et l'homme qui se soustrait lui-même à la puissance de Dieu son créateur, pour se faire l'esclave des esprits de malice, est-il juste ?

Or, dans ces mêmes livres *de la République*, une discussion s'établit, vive et forte, pour la justice contre l'injustice. Et comme on avait pris auparavant le parti de l'injustice contre la justice en alléguant qu'une République ne peut subsister et s'étendre que par l'injustice, on présentait comme un argument très puissant ce principe : qu'il est injuste que l'homme soit asservi à la domination de l'homme, injustice

id esse jus, quod ei qui plus potest, utile est. Quocirca ubi non est vera justitia, juris consensu sociatus cœtus hominum non potest esse ; et ideo nec populus, juxta illam Scipionis vel Ciceronis definitionem : et si non populus, nec res populi ; sed qualiscumque multitudinis, quæ populi nomine digna non est. Ac per hoc, si respublica res populi est, et populus non est qui consensu non sociatus est juris, non est autem jus, ubi nulla justitia est : procul dubio colligitur, ubi justitia non est, non esse rempublicam. Justitia porro ea virtus est, quæ sua cuique distribuit. Quæ igitur justitia est hominis, quæ ipsum hominem Deo vero tollit, et immundis dæmonibus subdit ? Hoccine est sua cuique distribuere ? An qui fundum aufert ei a quo emptus est, et tradit ei qui nihil in eo habet juris, injustus est ; et qui se ipsum aufert dominanti Deo, a quo factus est, et malignis servit spiritibus, justus est ?

Disputatur certe acerrime atque fortissime in eisdem ipsis *de Republica* libris adversus injustitiam pro justitia. Et quoniam, cum prius ageretur pro injustitiæ partibus contra justitiam, et diceretur nisi per injustitiam rempublicam stare augerique non posse ; hoc veluti validissimum positum erat, injustum esse, ut homines hominibus dominantibus serviant ; quam

qu'une cité dominatrice, dont l'empire est étendu, embrasse nécessairement, si elle veut commander à ses provinces. Mais on répond, au nom de la justice, que cela est juste, parce que la servitude est utile aux hommes asservis, qu'elle est à leur avantage quand le droit écarte l'abus, c'est-à-dire quand la licence de nuire est retirée au méchant; qu'enfin cette dépendance leur sera d'autant plus salutaire que l'indépendance leur était plus funeste. A l'appui de cet argument, un bel exemple emprunté pour ainsi dire à la nature était invoqué, et l'on disait : « Pourquoi donc Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps, la raison à la passion et aux autres parties vicieuses de l'âme? Exemple qui nous montre assez clairement, un bel exemple que la servitude est utile à quelques-uns, mais que de servir Dieu est utile à tous. Or, l'âme soumise à Dieu a droit de commander au corps, et, dans l'âme, la raison soumise à Dieu a droit de commander à la raison et aux autres vices. Aussi, quand l'homme ne sert pas Dieu, quelle justice peut être dans l'homme? puisque, n'étant pas soumise à Dieu, l'âme ne peut exercer justement aucune autorité sur le corps, la raison humaine sur les vices. Et si dans l'homme individuel il n'est alors aucune justice, quelle justice peut être dans une association d'hommes qui se compose d'individus semblables? Il n'y a donc pas là ce droit reconnu qui fait d'une multitude d'hommes un peuple, et de leur chose une république. Que

tamen injustitiam nisi sequatur imperiosa civitas, cujus est magna respublica, non eam posse provinciis imperare : responsum est a parte justitiæ, ideo justum esse, quod talibus hominibus sit utilis servitus, et pro utilitate eorum fieri cum recte fit, id est, cum improbis aufertur injuriarum licentia; et domiti se melius habebunt, quia indomiti deterius se habuerunt : subditumque est, ut ista ratio firmaretur, veluti a natura sumptum nobile exemplum, atque dictum est : *Cur igitur Deus homini, animus imperat corpori, ratio libidini ceterisque vitiosis animi partibus?* Plane hoc exemplo satis edoctum est, quibusdam esse utilem servitutem; et Deo quidem ut serviatur, utile esse omnibus. Serviens autem Deo animus, recte imperat corpori, inque ipso animo ratio Domino Deo subdita, recte imperat libidini vitiisque ceteris. Quapropter ubi homo Deo non servit, quid in eo putandum est esse justitiæ; quandoquidem Deo non serviens, nullo modo potest juste animus corpori, aut humana ratio vitiis imperare? Et si in homine tali non est ulla justitia, procul dubio nec in hominum cœtu, qui ex hominibus talibus constat. Non est hic ergo juris ille consensus, qui hominum multitudinem populum facit, cujus res dicitur esse respublica. Nam de utilitate quid dicam, cujus etiam communione sociatus

dirai-je de cet intérêt commun sur lequel la définition précédente fonde toute association du peuple? Car enfin quel peut être l'intérêt véritable de ceux qui vivent dans l'impiété, comme vit quiconque trahit le service de Dieu pour celui des démons, monstres d'impiété d'autant plus pervers qu'ils veulent, esprits impurs, qu'on leur sacrifie comme à des dieux? Or ce que j'ai dit du droit reconnu suffit pour montrer qu'aux termes de la définition il n'y a ni peuples ni république où il n'y a pas justice. Soutiendra-t-on que ce n'est pas à d'immondes esprits, mais à des dieux bons et saints, que les Romains, dans la république, ont adressé leur hommage? Alors il faut redire ce que j'ai dit et surabondamment développé. Mais quel lecteur venu jusqu'ici à travers les précédents livres de cet ouvrage douterait encore de la perversité et de l'infâmie des démons que Rome a servis, s'il n'est lui-même stupide jusqu'au prodige, ou contentieux jusqu'à l'impudence? Or, pour ne pas redire quels étaient ces dieux honorés par des sacrifices, je ne veux que rappeler cette parole écrite dans la loi du vrai Dieu : « Quiconque sacrifiera à d'autres dieux que le Seigneur sera exterminé. » Il interdit donc tout sacrifice en l'honneur des dieux bons ou mauvais, Celui qui publie ce commandement avec une si terrible menace.

XXII. Mais, peut-on répondre, quel est ce Dieu, et quelle est la preuve qu'il méritait seul, et à l'exclusion de tous les autres dieux, le culte et les sacrifices des Romains? La cécité

cœtus hominum, sicut se habet ista definitio, populus nuncupatur? Quamvis enim, si diligenter attendas, nec utilitas sit ulla viventium, qui vivunt impie; sicut vivit omnis qui non servit Deo, servitque dæmonibus, tanto magis impiis, quanto magis sibi, cum sint immundissimi spiritus tanquam diis sacrificari volunt : tamen quod de juris consensu diximus, satis esse arbitror, unde appareat per hanc definitionem non esse populum, cujus respublica esse dicatur, in quo justitia non est. Si enim dicunt non spiritibus immundis, sed diis bonis atque sanctis in sua republica servisse Romanos; numquid eadem toties repetenda sunt, quæ jam satis, imo ultra quam satis est, diximus? Quis enim ad hunc locum per superiores hujus operis libros pervenit, qui dubitare adhuc possit, malis et impuris dæmonibus servisse Romanos, nisi vel nimium stolidus, vel impudentissime contentiosus? Sed ut taceam quales sint, quos sacrificiis colebant : in lege veri Dei scriptum est : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Nec bonis igitur, nec malis diis sacrificari voluit, qui hoc cum tanta comminatione præcepit.

XXII. Sed responderi potest : Quis iste Deus est, aut unde dignus probatur, cui deberent obtemperare Romani, ut nullum deorum præter ipsum

est profonde, qui cherche encore quel est ce Dieu. C'est le Dieu même dont les prophètes ont prédit ce que nous voyons; c'est le Dieu de qui Abraham reçut cette réponse : « En ta race, toutes les nations seront bénies. » Et cela s'accomplit en Jésus-Christ qui est issu d'Abraham selon la chair; et cet accomplissement, les ennemis obstinés du nom de Jésus-Christ, bon gré mal gré, le reconnaissent. C'est le Dieu de qui l'Esprit-Saint a parlé par la bouche de ceux dont j'ai précédemment cité les prédictions accomplies dans l'Eglise que nous voyons répandue sur la terre. C'est le Dieu que le plus savant des Romains, Varron, croit être Jupiter, quoiqu'il ignore ce qu'il dise; et néanmoins je rapporte son opinion, parce qu'il est impossible qu'un homme d'une si vaste érudition ait pensé ou que ce Dieu ne fût pas ou qu'il fût méprisable. Il l'a donc confondu celui qu'il prenait pour le souverain des dieux. Enfin c'est le Dieu que le plus savant des philosophes, quoique le plus ardent ennemi des chrétiens, Porphyre, reconnaît être un grand Dieu, d'après les oracles mêmes de ceux qu'il croit des dieux.

XXIII. Car, dans son ouvrage *de la Philosophie des Oracles*, pour me servir de ses propres expressions, telles qu'elles ont été traduites en grec et en latin (ἐκ λογίων φιλοσοφίας), dans ce recueil des prétendues réponses divines sur des questions qui intéressent la philosophie, Porphyre raconte ceci : « Quelqu'un, dit-il, demandant quel Dieu il devait se rendre

colerent sacrificiis? Magnæ cæcitatis est, adhuc quærere quis iste sit Deus. Ipse est Deus, cujus Prophetæ prædixerunt ista quæ cernimus. Ipse est Deus quo responsum accepit Abraham : *In semine tuo benedicentur omnes gentes.* Quod in Christo fieri, qui secundum carnem de illo semine exortus est, fidem ipsi qui remanserunt hujus nominis inimici, velint nolintve, cognoscunt. Ipse est Deus, cujus divinus Spiritus per eos locutus est, quorum prædicta atque completa per Ecclesiam, quam videmus toto orbe diffusam, in libris superioribus posui. Ipse est Deus, quem Varro doctissimus Romanorum Jovem putat, quamvis nesciens quid loquatur : quod tamen ideo commemorandum putavi, quoniam vir tantæ scientiæ nec nullum istum deum potuit existimare, nec vilem. Hunc enim eum esse credidit, quem summum putavit Deum. Postremo ipse est Deus, quem doctissimus philosophorum, quamvis christianorum acerrimus inimicus, etiam per eorum oracula, quos deos putat, Deum magnum Porphyrius confitetur.

XXIII. Nam in libris quos ἐκ λογίων φιλοσοφίας appellat, in quibus exsequitur atque conscribit rerum ad philosophiam pertinentium velut divina responsa, ut ipsa verba ejus, quemadmodum ex lingua græca in latinam interpretata sunt, ponam : *Interroganti*, inquit, *quem deum placando revo-*

propice pour retirer sa femme du christianisme, Apollon lui répondit en ces vers : Il te serait peut-être plus facile de tracer des caractères sur l'eau, ou bien, ouvrant au souffle de la brise tes ailes légères, de voler comme l'oiseau par les airs, que de guérir la raison de ta femme prostituée à l'impiété. Laisse-la donc, obstinée dans ces vaines erreurs, célébrer, suivant de faux et d'abominables rites, les funérailles de ce Dieu mort, condamné par d'équitables juges, et livré publiquement au plus ignominieux des supplices. » Et, après ces vers d'Apollon, traduits librement en prose latine, Porphyre ajoute : « Cet oracle dévoile l'erreur de leur incurable préjugé, quand il dit : les Juifs mieux que ceux-ci savent honorer Dieu. » Et voilà qu'insultant Jésus-Christ il préfère les Juifs aux chrétiens, lorsqu'il accorde aux Juifs de savoir honorer Dieu. Car c'est ainsi qu'il explique l'oracle où Apollon déclare Jésus-Christ mis à mort par des juges équitables, c'est-à-dire que la justice du jugement aurait prononcé une peine méritée ! Je laisse ces odieuses paroles sur Jésus-Christ à l'oracle menteur d'Apollon. A ce sophisme, d'y croire, peut-être même de le supposer; mais comment s'accorde-t-il avec lui-même, ou comment accorde-t-il ces oracles entre eux, c'est ce que nous verrons plus tard. Il prétend donc que les Juifs, comme vrais adorateurs de Dieu, ont prononcé sur Jésus-Christ une juste sentence, en décernant contre lui la mort la plus cruelle; mais ce Dieu des Juifs, auquel il rend témoignage, que ne l'écoute-t-il alors qu'il dit :

care possit uxorem suam a chriſtianismo, hæc ait versibus Apollo. Deinde verba velut Apollinis ista sunt : *Forte magis poteris in aqua impressis litteris scribere, aut adinflans pennas leves per aera ut avis volare, quam pollutæ revoces impiæ uxoris sensum. Pergat quomodo vult inanibus fallaciis perseverans, et lamentationibus fallacissimis mortuum Deum cantans, quem a judicibus recta sentientibus perditum, pessima in speciosis ferro vincta mors interfecit.* Deinde post hos versus Apollonis, qui non stante metro latine interpretati sunt, subjunxit atque ait : *In his quidem tergiversationem irremediabilis sententiæ eorum manifestavit, dicens quoniam Judæi suscipiunt Deum magis quam isti.* Ecce ubi decolorans Christum, Judæos præposuit christianis, confitens quod Judæi suscipiant Deum. Sic enim exposuit versus Apollinis, ubi a judicibus recta sentientibus Christum dicit occisum, tanquam illis juste judicantibus, merito sit ille punitus. Viderit quid de Christo vates mendax Apollinis dixerit, atque iste crediderit, aut fortasse vatem, quod non dixit, dixisse iste ipse confinxerit : quam vero sibi constet, vel ipsa oracula inter se faciat convenire, postea videbimus. Hic tamen Judæos, tanquam Dei susceptores, recte dicit judicasse de Christo, quod eum morte pessima excruciandum esse censuerint. Deus itaque Judæorum, cui perhi-

« Quiconque sacrifiera à d'autres dieux que le Seigneur sera exterminé. » Venons-en à des aveux encore plus manifestes, écoutons-le proclamer la grandeur du Dieu des Juifs. Apollon, dit-il, interrogé, lequel l'emporte, le Verbe, c'est-à-dire la raison, ou la loi, répond en ces vers que je choisis entre les autres : « C'est le Dieu générateur et Roi avant toutes choses, Dieu devant lequel tremble le ciel et la terre, la mer et les secrets abîmes de l'enfer; devant lui les divinités mêmes frémissent d'épouvante. Père souverain, les saints hébreux, dont il est la loi, l'honorent religieusement. » Ainsi, sur la foi de l'oracle d'Apollon son dieu, Porphyre reconnaît donc que ce Dieu des Hébreux est si grand qu'il fait trembler les dieux mêmes. Or, ce Dieu déclare : « Quiconque sacrifiera aux dieux sera exterminé? » et je m'étonne que Porphyre n'ait pas tremblé sous une telle menace, sacrifiant aux dieux sans crainte d'être exterminé.

Ce philosophe dit aussi du bien de Jésus-Christ, oubliant sans doute les paroles injurieuses que nous venons de citer, ou comme si ses dieux, dans leur sommeil, eussent outragé Jésus-Christ, et à leur réveil, reconnaissant sa vertu, l'eussent comblé de justes éloges. Et puis, comme s'il allait publier quelque merveille incroyable : « Ce que je vais vous dire paraîtra sans doute à plusieurs contre toute attente. Car les dieux ont déclaré que le Christ était un homme très pieux, et qu'il est devenu immortel; il lui garde le souvenir le plus

bet testimonium, audiendus fuit, dicens : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Sed ad manifestiora veniamus, et audiamus quam magnum Deum dicat esse Judæorum. Item ad ea quæ interrogavit Apollinem, quid melius, verbum sive ratio, an lex; *respondit*, inquit, *versibus hæc dicens.* Ac Deinde subjicit Apollinis versus, in quibus et isti sunt, ut quantum satis est inde decerpam : *In Deum vero*, inquit, *generatorem, et in regem ante omnia, quem tremit et cœlum, et terra, atque mare, et infernorum abdita, et ipsa numina perhorrescunt : quorum lex est Pater, quem valde sancti honorant hebræi.* Tali oraculo dei sui Apollinis, Porphyrius tam magnum Deum dixit Hebræorum, ut eum et ipsa numina perhorrescant. Cum ergo Deus iste dixerit : *Sacrificans dii eradicabitur*, miror quod ipse Porphyrius non perhorruerit, et sacrificans diis eradicari non formidaverit.

Dicit etiam bona philosophus iste de Christo, quasi oblitus illius, de qua paulo ante locuti sumus, contumeliæ suæ ; aut quasi in somnis dii ejus maledixerint Christo, et evigilantes eum bonum esse cognoverint, digneque laudeverint. Denique tanquam mirabile aliquid atque incredibile prolaturus : *Præter opinionem*, inquit, *profecto quibusdam videatur esse quod dicturi sumus. Christum enim dii piissimum pronuntiaverunt et immortalem*

flatteur. Quant aux chrétiens, dit-il, le témoignage des dieux les déclare souillés, infâmes, enlacés dans les filets de l'erreur. » Ici il ajoute d'autres imprécations qu'il suppose être les oracles des dieux. « Quant au Christ, dit-il, interrogée, s'il est Dieu, Hécate répond : Où va l'âme immortelle au sortir du corps? tu le sais. — A-t-elle rompu avec la sagesse? elle est toujours errante. Celle dont tu me parles est l'âme du plus religieux des hommes, mais ceux qui l'honorent se sont aliéné la vérité. » Puis, prêtant à l'oracle ses propres pensées : « La déesse, ajoute Porphyre, le déclare donc le plus religieux des hommes ; elle déclare aussi qu'après sa mort son âme, comme celle des autres justes, a été douée de l'immortalité, mais que c'est aux chrétiens une erreur de l'adorer. — Pourquoi donc a-t-il été condamné? et la déesse répond par son oracle : Le corps est toujours exposé à l'épreuve des tortures ; mais l'âme des justes réside en paix aux célestes demeures. Or, pour les autres âmes à qui les destins n'ont pas permis d'obtenir les faveurs des dieux ni la connaissance de Jupiter immortel, l'âme de cet homme a été comme une totalité d'erreur. Elles sont donc détestées des dieux, puisque fatalement déshéritées de leur faveur et de la connaissance de Jupiter immortel, cet homme a exercé sur elles ce fatal empire. Quant à lui, c'est un juste, admis au ciel dans la société des justes. Garde-toi donc de te répandre en imprécations contre lui, prends pitié de la démence des hommes ; le péril qu'il leur présente a une pente si rapide ! »

factum, et cum bona prædicatione ejus meminerunt : christianos vero pollutos, inquit, *et contaminatos, et errore implicatos esse dicunt ; et multis talibus adversus eos blasphemiis utuntur.* Deinde subjicit velut deorum oracula blas, phemantium christianos. Et post hæc : *De Christo autem,* inquit, *interrogantibus si est Deus, ait Hecate : Quoniam quidem immortalis anima post corpus ut incedit, nosti, a sapientia autem abscissa semper errat, viri pietate præstantissimi est illa anima, hanc colunt aliena a se veritate.* Deinde post verba ejus quasi oraculi sua ipse contexens : *Piissimum igitur virum,* inquit *eum dixit, et ejus animam, sicut et aliorum piorum, post obitum immortalitate donatam, et hanc colere christianos ignorantes. Interrogantibus autem,* inquit : *Cur ergo damnatus est ? oraculo respondit dea, Corpus quidem debilitantibus tormentis semper oppositum est : anima autem piorum cœlesti sedi insidet. Illa vero anima aliis animabus fataliter dedit, quibus fata non annuerunt deorum obtinere dona, neque habere Jovis immortalis agnitionem, errore implicari. Propterea ergo diis exosi : quia quibus fato non fuit nosse Deum, nec dona a diis accipere, his fataliter dedit iste errore implicari. Ipse vero pius, et in cœlum, sicut pii, concessit. Itaque hunc quidem non blasphemabis,*

Qui est assez insensé pour ne pas voir, ou que ces oracles sont une invention de ce perfide et implacable ennemi des chrétiens, ou qu'ils ont été rendus à mêmes fins par les démons impurs, afin d'autoriser des louanges qu'ils donnent à Jésus-Christ, le blâme qu'ils déversent sur les chrétiens, fermant ainsi la voie du salut éternel où l'on n'entre que par le christianisme? Habiles dans cet art de nuire qui sait se plier à mille formes, il ne répugne pas à leur yeux que, d'une part, on croie aux louanges qu'ils donnent à Jésus-Christ, et, d'autre part, au blâme dont ils poursuivent les chrétiens; ils consentent que sur la foi de leur parole on loue Jésus-Christ, pourvu que ces éloges n'entraînent pas la volonté d'être chrétien, qu'on loue Jésus-Christ, mais que ces éloges n'entraînent pas la délivrance de l'homme par Jésus-Christ. Et puis, à leur manière de louer Jésus-Christ, quiconque croirait en lui, d'après leur témoignage, loin d'être un vrai chrétien, ne serait qu'un hérétique, partisan de Photin, reconnaissant en Jésus-Christ l'homme et non le Dieu, et partant, étranger au bienfait de la rédemption et incapable de fuir ou de rompre les filets des esprits de mensonge. Mais, pour nous, nous fermons également l'oreille au blâme d'Apollon et aux louanges d'Hécate. L'un veut flétrir la justice de Jésus-Christ en proclamant la sagesse des juges qui le condamnent; l'autre reconnaît sa justice, mais ne

misereberis autem hominum dementiam : ex eo in eis facile præceptoque periculum.

Quis ita stultus est, ut non intelligat aut ab homine call'do, eoque christianis inimicissimo hæc oracula fuisse conficta, aut consilio simili ab impuris dæmonibus ista fuisse responsa; ut scilicet, quoniam laudant Christum, propterea credantur veraciter vituperare christianos; atque ita, si possint, intercludant viam salutis æternæ, in qua fit quisque christianus? Suæ quippe nocenti astutiæ milleformi sentiunt non esse contrarium, si credatur eis laudantibus Christum, dum tamen credatur etiam vituperantibus christianos; ut eum qui utrumque crediderit, talem Christi faciant laudatorem, ne velit esse christianus : ac sic quamvis ab illo laudatus, ab istorum tamen dæmonum dominatu eum non liberet Christus. Præsertim quia ita laudant Christum, ut quisque in eum talem crediderit, qualis ab eis prædicatur, christianus verus non sit, sed photinianus hæreticus, qui tantummodo hominem, non etiam Deum noverit Christum : et ideo per eum salvus esse non possit, nec istorum mendaciloquorum dæmonum laqueos vitare vel solvere. Nos autem neque Apollinem vituperantem Christum, neque Hecaten possumus approbare laudantem. Ille quippe tanquam iniquum Christum vult credi, quem a judicibus recta sentientibus dicit occisum; ista, hominem piissimum, sed hominem tantum. Una est

montre en lui que l'homme; et tous deux n'ont qu'un but, celui de détourner les hommes du christianisme, qui seul peut les arracher à la puissance des ténèbres. Que ce philosophe, ou plutôt ceux qui ajoutent foi à ces prétendus oracles contre les chrétiens, accordent donc ensemble, s'ils peuvent, Apollon et Hécate; que tous deux louent Jésus-Christ ou que tous deux le condamnent. Et cet accord fût-il possible, ces perfides démons, accusateurs ou panégyristes de Jésus-Christ, nous ne saurions pas moins les éviter. Mais quand ce dieu et cette déesse se contredisent sur Jésus-Christ, que l'un blâme, que l'autre loue, croira-t-on, pour peu que l'on ait de sens, aux calomnies qu'ils répandent sur les chrétiens?

En louant Jésus-Christ, Porphyre ou Hécate prétend qu'il est pour les chrétiens une fatalité d'erreur; fatalité dont il développe les causes à sa fantaisie. Mais, avant de les énumérer d'après ses propres paroles, dès l'abord je demande : Si le Christ est pour les chrétiens une fatalité d'erreur, l'est-il volontairement ou sans le vouloir? S'il l'a voulu, comment est-il juste? s'il ne l'a pas voulu, comment est-il heureux? Mais écoutons Porphyre : « Il y a, dit-il, en certain lieu d'imperceptibles esprits terrestres soumis au pouvoir des mauvais génies. Les sages Hébreux, et parmi eux ce même Jésus, suivant les oracles précités d'Apollon, détournaient les justes de ces génies pervers, de ces esprits inférieurs; et, rejetant ce

tamen et illius et hujus intentio, ut nolint homines esse christianos, quia nisi christiani erunt, ab eorum erui potestate non poterunt. Iste vero philosophus, vel potius qui talibus adversus christianos quasi oraculis credunt, prius faciant, si possunt, ut inter se de ipso Christo Hecate atque Apollo concordent, eumque aut ambo condemnent, aut ambo collaudent. Quod si facere potuissent, nihilominus nos et vituperatores et laudatores Christi fallaces dæmones vitaremus. Cum vero eorum deus et dea inter se de Christo, ille vituperando, ista laudando dissentiant ; profecto eis blasphemantibus Christianos non credunt homines, si recte ipsi sentiant.

Sane Christum laudans, vel Porphyrius, vel Hecate, cum dicat eum ipsum dedisse fataliter christianis, ut implicarentur errore, causas tamen ejusdem, sicut putat, pandit erroris. Quas antequam ex verbis ejus exponam, prius quæro. Si fataliter dedit Christus christianis erroris implicationem, utrum volens, an nolens dederit. Si volens, quomodo justus? si nolens, quomodo beatus? Sed jam causas ipsius audiamus erroris : *Sunt*, inquit, *spiritus terreni minimi loco quodam malorum dæmonum potestati subjecti. Ab his sapientes Hebræorum, quorum unus iste etiam Jesus fuit, sicut audisti divina Apollinis quæ superius dicta sunt: ab his ergo Hebræi dæmonibus pessimis et minoribus spiritibus vetabant religiosos, et ipsis vocare prohi-*

commerce adultère, leur commandaient d'élever plutôt leur hommage aux dieux du ciel et surtout à Dieu le Père. Tel est, dit-il, les commandements des dieux mêmes, et nous avons déjà montré comment ils nous enseignent à tourner notre esprit vers Dieu, comment ils nous ordonnent de l'adorer partout. Or les ignorants et les natures impies, déshéritées, fatalement, il est vrai, de la faveur des dieux et de la connaissance de Jupiter immortel, n'écoutant ni les dieux ni les hommes divins, ont répudié tous les dieux; et, loin de haïr les démons, leur accordent une vénération prohibée. Ils feignent de servir Dieu, et cela seul par quoi on l'adore, ils ne le font pas. Père de tout bien, en effet, Dieu a-t-il besoin de rien? Mais ce nous est un bien de l'adorer par la justice, par la chasteté, par les autres vertus, et de faire de notre vie une continuelle prière dans l'imitation de ses perfections et la recherche de sa vérité. Car, ajoute-t-il, cette recherche purifie, et l'imitation déifie en élevant notre amour jusqu'à lui. » Il rend, j'en conviens, un hommage vrai à Dieu le Père, et à cette innocence de mœurs qui est le vrai culte de Dieu. Les livres prophétiques des Hébreux sont remplis de ces préceptes, soit qu'ils blâment, soit qu'ils louent la vie des saints. Mais, à l'égard des chrétiens, il se trompe ou calomnie autant qu'il plaît à ces démons qu'il prend pour des dieux, comme s'il était difficile à chacun de se rappeler quelles horreurs, quelles infamies se passaient sur la scène et dans les temples

bebant : venerari autem magis cœlestes deos, amplius autem venerari Deum Patrem. Hoc autem, inquit, *et dii præcipiunt, et in superioribus ostendimus, quemadmodum animum advertere ad Deum monent, et illum colere ubique imperant. Verum indocti et impiæ naturæ, quibus vere fatum non concessit a diis dona obtinere, neque habere Jovis immortalis notionem, non audientes et deos et divinos viros, deos quidem omnes recusaverunt, prohibitos autem dæmones et hoc non odisse, sed revereri. Deum autem simulantes colere, ea sola per quæ Deus adoratur, non agunt. Nam Deus quidem, utpote omnium Pater, nullius indiget : sed nobis est bene, cum eum per justitiam et castitatem aliasque virtutes adoramus, ipsam vitam precem ad ipsum facientes per imitationem et inquisitionem de ipso. Inquisitio enim purgat,* inquit, *imitatio deificat affectionem ad ipsum operando.* Bene quidem prædicavit Deum patrem, et quibus sit colendus moribus dixit. Quibus præceptis prophetici Libri pleni sunt Hebræorum, quando sanctorum vita sive vituperatur, sive laudatur. Sed in Christianis tantum errat, aut tantum calumniantur, quantum volunt dæmones, quos opinatur deos, quasi cuiquam difficile sit recolere, quæ turpia, quæ dedecora erga deorum obsequium in theatris agebantur et templis; et attendere quæ legantur, dicantur, audiantur in ecclesiis, vel

en l'honneur de ces dieux, et de considérer ce qui se lit, ce qui se dit, ce qui s'entend dans les églises, quelle victime est offerte au vrai Dieu, pour conclure de là où est l'édification, où la ruine des mœurs. Et quel autre que l'esprit de malice dit ou inspire à cet homme ce mensonge si ridicule, si évident, à savoir : que ces démons, dont les Hébreux défendent le culte, sont aux chrétiens plutôt un objet de vénération que de haine. Mais ce Dieu, que les sages hébreux ont adoré, défend de sacrifier même aux saints anges du ciel et aux vertus de Dieu, bienheureux habitants de la Cité sainte, qui, en ce lieu d'exil où nous voyageons, ont notre vénération et notre amour. Car, dans la loi donnée au peuple élu, cette terrible menace retentit comme le tonnerre : « Quiconque sacrifiera aux dieux sera exterminé. » Et de peur que l'on ne s'imagine que c'est aux génies malfaisants, aux esprits terrestres et inférieurs, qu'il défend d'offrir des sacrifices; car eux-mêmes dans les Ecritures sont appelés dieux; témoin ce verset du Psaume, selon la version des Septantes : « Tous les dieux des Gentils sont des démons »; de peur que l'on ne s'imagine que la défense de sacrifier aux démons n'entraîne pas celle de sacrifier aux esprits célestes, ou du moins à quelques-uns d'entre eux, l'Ecriture ajoute : « Si ce n'est au Seigneur seul : NISI DOMINO SOLI. » Quant à l'erreur qui, sur cette expression (*soli*), ferait croire que le soleil est le Seigneur à qui l'on doit sacrifier, la lecture du texte grec peut aisément la prévenir.

Deo vero quid offeratur ; et hinc intelligere ubi ædificium, et ubi ruina sit morum. Quis autem huic dixit vel inspiravit, nisi diabolicus spiritus, tam vanum apertumque mendacium, quod dæmones ab Hebræis coli prohibitos reverearitur potius, quam oderint christiani ? Sed Deus ille quem coluerunt sapientes Hebræorum, etiam cœlestibus sanctis angelis et virtutibus Dei, quos beatissimos tanquam cives in hac nostra peregrinatione mortali veneramur et amamus, sacrificari vetat, intonans in lege sua, quam dedit populo suo hebræo, et valde minaciter dicens : *Sacrificans diis eradicabitur.* Et ne quisquam putaret dæmonibus pessimis terrenisque spiritibus, quos iste dicit minimos vel minores, ne sacrificetur esse præceptum ; quia et ipsi in Scripturis sanctis dicti sunt dii, non Hebræorum, sed gentium ; quod evidenter in Psalmo Septuaginta interpretes posuerunt, dicentes : *Quoniam omnes dii gentium dæmonia :* ne quis ergo putaret istis quidem dæmoniis prohibitum, cœlestibus autem vel omnibus, vel aliquibus sacrificari esse permissum, mox addidit, *nisi Domino soli*, id est nisi Domino tantum : ne forte in eo quod ait, *nisi Domino soli*, Dominum solem credat esse quispiam, cui sacrificandum putat : quod non ita esse intelligendum, in Scripturis græcis facillime reperitur.

Ainsi, ce Dieu, auquel un si grand philosophe rend lui-même un si glorieux témoignage, le Dieu des Hébreux a donné au peuple hébreu, son peuple, une loi écrite en langue hébraïque; cette loi n'est ni obscure, ni inconnue; elle est déjà répandue chez tous les peuples, portant au loin cette parole : « Quiconque sacrifiera à d'autres dieux que le Seigneur sera exterminé. » Qu'est-il besoin de chercher, dans cette loi ou dans les prophètes, d'autres passages à ce sujet? Mais que dis-je ! chercher? ces textes ne sont ni obscurs ni rares; ils sont clairs, ils sont fréquents : il ne s'agit que de les recueillir et de les insérer dans cette discussion, afin que la preuve ressorte plus claire que le jour, qu'à tout autre que lui, le Dieu véritablement souverain défend de sacrifier. Voici un oracle court, mais imposant, mais terrible, mais vrai; l'oracle de ce Dieu même que les plus savants du paganisme exaltent si haut : cette menaçante parole, il faut l'écouter, il faut la craindre, il faut l'accomplir, si l'on ne veut que l'extermination suive la désobéissance : « Quiconque sacrifiera à d'autres dieux que le Seigneur sera exterminé »; non qu'il ait besoin de rien qui soit à nous, mais c'est pour nous un bien que nous soyons à lui.

Aussi nous redisons avec les saintes lettres des Hébreux : « J'ai dit au Seigneur, vous êtes mon Dieu; car vous n'avez pas besoin de mes biens. » Or, le plus glorieux, le plus excellent sacrifice à lui offrir, c'est nous-mêmes; nous, sa Cité, dont nous célébrons le mystère dans nos offrandes connues des fidèles, comme nous l'avons dit aux livres précédents.

Deus igitur Hebræorum, cui tam magnum tantus etiam iste philosophus perhibet testimonium, legem dedit hebræo populo suo, hebræo sermone conscriptam, non obscuram et incognitam, sed omnibus jam gentibus diffamatam, in qua lege scriptum est : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Quid opus est in hac ejus lege, ejusque Prophetis de hac re multa perquirere? Imo non perquirere, non enim abstrusa vel rara sunt : sed aperta et crebra colligere, et in hac disputatione mea ponere : quibus luce clarius apparet, nulli omnino nisi tantum sibi Deum verum et summum voluisse sacrificari. Ecce hoc unum breviter, imo granditer, minaciter, sed veraciter dictum ab illo Deo, quem tam excellenter eorum doctissimi prædicant, audiatur, timeatur, impleatur, ne inobedientes eradicatio consequatur. *Sacrificans*, inquit, *diis eradicabitur, nisi Domino tantum :* non quo rei egeat alicujus, sed quia nobis expedit ut res ejus simus. Hinc enim canitur in sacris Litteris Hebræorum : *Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* Hujus autem præclarissimum atque optimum sacrificium nos ipsi sumus, hoc est civitas ejus, cujus rei mysterium celebramus oblationibus nostris, quæ fidelibus notæ sunt, sicut in

Car les victimes devaient cesser, que les Juifs immolaient en figure de l'avenir; du levant au couchant, un seul sacrifice allait s'offrir chez tous les peuples, nous en sommes aujourd'hui témoins; et telle a été la promesse des divins oracles si souvent répétés par les prophètes hébreux. Nous avons recueilli quelques-uns de ces témoignages, suivant une juste mesure, pour les semer dans le cours de cet ouvrage. Ainsi donc, où n'existe pas une justice, telle que, selon sa grâce, Dieu exerce sur la Cité obéissante un empire unique et souverain, recevant seul l'hommage du sacrice; qu'en conséquence, dans tous les hommes appartenant à la même cité et soumis à Dieu, l'âme commande au corps et la raison aux vices, selon la foi et l'ordre légitime, en sorte que, semblable à un seul juste, une association et un peuple de justes vivent de la foi qui agit par l'amour, cet amour dont l'homme aime Dieu comme Dieu doit être aimé, et le prochain comme soi-même; où n'existe pas une telle justice, il n'y a pas association d'hommes sous un droit consenti et dans une vraie communauté d'intérêts, et partant il n'y a pas peuple, aux termes de la définition : il n'y a donc pas non plus république; car la chose du peuple ne saurait être où le peuple n'est pas.

XXIV. Que si, au lieu de cette définition, l'on en choisit une autre, celle-ci par exemple : Le peuple est l'association d'une multitude raisonnable unie dans la paisible et com-

libris præcedentibus disputavimus. Cessaturas enim victimas, quas in umbra futuri offerebant Judæi, et unum sacrificium gentes a solis ortu usque ad occasum, sicut jam fieri cernimus oblaturas, per prophetas hebræos oracula increpuere divina : ex quibus quantum satis visum est, nonnulla protulimus, et huic jam operi adspersimus. Quapropter ubi non est ista justitia, ut secundum suam gratiam civitati obedienti Deus imperet unus et summus, ne cuiquam sacrificet, nisi tantum sibi; et per hoc in omnibus hominibus ad eamdem civitatem pertinentibus atque obedientibus Deo, animus etiam corpori, atque ratio vitiis, ordine legitimo fideliter imperet; ut quemadmodum justus unus, ita cœtus populusque justorum vivat ex fide, quæ operatur per dilectionem, qua homo diligit Deum, sicut diligendus est Deus, et proximum sicut semetipsum : ubi ergo non est ista justitia, profecto non est cœtus hominum juris consensu et utilitatis communione sociatus. Quod si non est, utique populus non est, si vera est hæc populi definitio. Ergo nec respublica est : quia res populi non est, ubi ipse populus non est.

XXIV. Si autem populus non isto, sed alio definiatur modo, velut si dicatur : Populus est cœtus multitudinis rationalis, rerum quas diligit

mune possession de ce qu'elle aime; assurément, pour connaître chaque peuple, il faut considérer ce qu'il aime. Toutefois, quoi qu'il aime, s'il y a là réunion de créatures raisonnables et non de brutes, multitude associée dans la commune et paisible possession de ce qu'il aime, le nom de peuple lui appartient légitimement; peuple d'autant plus excellent que l'intérêt qui l'unit est plus noble, ou d'autant plus dégradé que cet intérêt est plus infime. Suivant cette définition qui est la nôtre, le peuple romain est un peuple, et l'Etat de Rome est sans doute une république. Mais, dès les premiers temps et aux époques suivantes, quelle est la passion de ce peuple; quelle corruption le livre en proie aux plus sanglantes séditions pour l'amener aux guerres sociales et civiles, brisant et dispersant le joug de la concorde, qui est, pour ainsi dire, le salut du peuple, l'histoire l'atteste, et nous nous sommes étendus sur ce sujet dans les livres précédents. Refuserai-je toutefois à ce peuple le nom de peuple, et à son gouvernement le nom de république, tant que subsiste une réunion quelconque d'individus raisonnables, associée dans la commune et paisible possession de ce qu'elle aime? Or évidemment ce que je dis de ce peuple et de cette république, je le dis et je l'entends des Athéniens et de tous les Grecs, de l'Egypte et de l'antique Babylone, ou de tout autre empire, dans les différentes vicissitudes de leur domination. Car, en général, rebelle à Dieu qui commande de

concordi communione sociatus : profecto ut videatur qualis quisque populus sit, illa sunt intuenda quæ diligit. Quæcumque tamen diligat, si cœtus est multitudinis, non pecorum, sed rationalium creaturarum, et eorum quæ diligit concordi communione sociatus est, non absurde populus nuncupatur; tanto utique melior, quanto in melioribus; tantoque deterior, quanto est in deterioribus concors. Secundum istam definitionem nostram romanus populus, populus, populus est; et res ejus sine dubitatione respublica. Quid autem primis temporibus suis, quidve sequentibus populus ille dilexerit, et quibus moribus ad cruentissimas seditiones, atque inde ad socialia atque civilia bella perveniens, ipsam concordiam, quæ salus quodammodo est populi, ruperit atque corruperit, testatur historia : de qua in præcedentibus libris multa posuimus. Nec ideo tamen vel ipsum non esse populum, vel ejus rem dixerim non esse rempublicam, quamdiu manet qualiscumque rationalis multitudinis cœtus, rerum quas diligit concordi communione sociatus. Quod autem de isto populo et de ista respublica dixi, hoc de Atheniensium vel quorumcumque Græcorum, hoc de Egyptiorum, hoc de illa priore Babylone Assyriorum, quando in rebus suis publicis imperia vel parva vel magna tenuerunt, et de alia quacumque aliarum gentium intelligar dixisse atque sensisse. Generaliter quippe civitas impio-

ne sacrifier qu'à lui seul, et refusant cette obéissance qui maintient, selon la rectitude et la foi, l'autorité de l'âme sur le corps et de la raison sur les vices, la cité des impies ne possède pas la vérité de la justice.

XXV. En effet, quelque louable empire que l'âme semble exercer sur le corps et la raison sur les vices, si l'âme et la raison ne rendent pas à Dieu l'hommage de servitude qu'il commande, cet empire sur le corps et les vices n'est pas selon la rectitude. Eh! quel frein peut imposer à son corps et à ses vices l'âme ignorante du vrai Dieu, qui se dérobe à son empire pour se prostituer aux abominables embrassements des démons? Aussi les vertus qu'elle croit avoir, ces rênes dont elle gouverne son corps et ses instincts, soit pour atteindre, soit pour retenir; ces vertus mêmes, si elle ne les rapporte à Dieu, sont plutôt des vices que des vertus; car, bien qu'aux yeux de plusieurs elles semblent légitimes et vraies quand elles ne recherchent qu'elles-mêmes et ne se rapportent qu'à elles-mêmes, cependant elles ne sont plus qu'enflure et superbe : donc elles ne sont pas des vertus, mais des vices. Car ce principe n'est pas de la chair, mais au-dessus d'elle, qui fait vivre la chair, ainsi le principe n'est pas de l'homme, mais au-dessus de l'homme, qui fait vivre l'homme dans la béatitude, et non pas l'homme seul, mais encore toute Puissance et toute Vertu céleste.

XXVI. Ainsi l'âme est la vie du corps, et Dieu est la vie

rum, cui non imperat Deus obedienti sibi, ut sacrificium non offerat, nisi tantummodo sibi, et per hoc in illa et animus corpori, ratioque vitiis recte ac fideliter imperet, caret justitiæ veritate.

XXV. Quamlibet enim videatur animus corpori, et ratio vitiis laudabiliter imperare; si Deo animus et ratio ipsa non servit sicut sibi serviendum esse ipse Deus præcepit, nullo modo corpori vitiisque recte imperat. Nam qualis corporis atque vitiorum potest esse mens domina, veri Dei nescia, nec ejus imperio subjugata, sed vitiosissimis dæmonibus corrumpentibus prostituta? Proinde virtutes, quas sibi habere videtur, per quas imperat corpori et vitiis ad quodlibet adipiscendum vel tenendum, nisi ad Deum retulerit, etiam ipsæ vitia sunt potius quam virtutes. Nam licet a quibusdam tunc veræ et honestæ putentur esse virtutes, cum ad se ipsas referuntur, nec propter aliud expetuntur; etiam tunc inflatæ ac superbæ sunt : et ideo non virtutes, sed vitia judicanda sunt. Sicut enim non est a carne, sed super carnem, quod carnem facit vivere : sic non est ab homine, sed super hominem, quod hominem facit beate vivere ; nec solum hominem, sed etiam quamlibet Potestatem Virtutemque cœlestem.

XXVI. Quocirca ut vita carnis anima est, ita beata vita hominis Deus

bienheureuse de l'homme : « Heureux, s'écrient les saintes Lettres des Hébreux, heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu. » Malheur donc au peuple détourné de ce Dieu ! Et cependant il aime une certaine paix qu'il ne faut point réprouver : paix qui est à lui ; paix dont il ne jouira pas à la fin, parce qu'il n'en use pas bien avant la fin. Mais qu'il en jouisse en cette vie, c'est notre intérêt à nous-mêmes ; car, tant que les deux cités sont mêlées ensemble, nous profitons aussi de la paix de Babylone ; Babylone, dont le peuple de Dieu est si complètement affranchi par la foi qu'il n'y fait que passer comme voyageur. C'est pourquoi l'Apôtre avertit l'Eglise de prier pour les rois et les puissants, « afin, dit-il, que notre vie s'écoule paisible et tranquille en toute piété et charité ». Et quand le prophète Jérémie, annonçant à l'ancien peuple d'Israël sa captivité prochaine, lui commande, au nom de Dieu, d'aller sans murmure en Babylone et d'offrir à son Dieu cet hommage de patience, il l'engage à prier aussi pour cette Babylone ; « car, dit-il, dans sa paix est votre paix ; cette paix temporelle, commune aux bons et aux méchants ».

XXVII. Or, la paix qui nous est propre, nous l'avons avec Dieu, dès ici-bas par la foi, et nous l'aurons avec lui dans l'éternité par la claire vue. Mais ici la paix, soit la nôtre, soit celle de tous, est plutôt la consolation de la misère que la joie de la béatitude. Notre justice elle-même, quoique vraie en tant qu'elle se rapporte à la véritable fin du bien, ne va

est, de quo dicunt sacræ Litteræ Hebræorum, *Beatus populus, cujus est Dominus Deus ipsius*. Miser igitur populus ab isto alienatus Deo. Diligit tamen ipse etiam quamdam pacem suam non improbandam, quam quidem non habebit in fine, quia non ea bene utitur ante finem. Hanc autem ut interim habeat in hac vita, nostra etiam interest : quoniam quamdiu permixtæ sunt ambæ civitates, utimur et nos pace Babylonis : ex hua ita per fidem populus Dei liberatur, ut apud hanc interim peregrinetur. Propter quod et Apostolus admonuit Ecclesiam, ut oraret pro regibus ejus atque sublimibus, addens et dicens : *ut quietam et tranquillam vitam agamus cum omni pietate et charitate*. Et propheta Jeremias cum populo Dei veteri venturam prænuntiaret captivitatem, et divinitus imperaret ut obedienter in Babyloniam irent, Deo suo etiam ista patientia servientes, monuit et ipse ut oraretur pro illa, dicens, *quia in ejus est pace pax vestra*, utique interim temporalis, quæ bonis malisque communis est.

XXVII. Pax autem nostra propria, et hic est cum Deo per fidem, et in æternum erit cum illo per speciem. Sed hic sive illa communis, sive nostra propria, talis est pax, ut solatium miseriæ sit potius quam beatitudinis gaudium. Ipsa quoque nostra justitia, quamvis vera sit propter veri boni

jamais si loin en cette vie qu'elle ne consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans la perfection des vertus. Témoin la prière de toute la Cité de Dieu sur cette terre d'exil. C'est par la voix de tous ses membres qu'elle crie à Dieu : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons nous-mêmes à nos débiteurs. » Prières stériles pour ceux dont la foi sans œuvres est une foi morte, mais puissante pour ceux dont la foi opère par l'amour. En effet, bien que soumise à Dieu, la raison néanmoins dans cette condition mortelle, sous cette chair corruptible qui appesantit l'âme, n'obtient pas sur les vices un empire absolu, et c'est pourquoi une telle prière est nécessaire aux justes. Car assurément l'on commande aux vices, mais pour leur commander il faut toujours combattre. Et puis, au cœur le plus fort, celui qui a vaincu et qui domine ces ennemis intérieurs, ne se glisse-t-il pas, en ce lieu d'infirmité, je ne sais quel instinct par où l'homme pèche ; si ce n'est par l'action moins facile à déterminer, c'est par la parole mobile comme l'onde, c'est par la pensée qui a des ailes. Aussi, tant que l'on règne sur les vices, on n'a pas la plénitude de la paix ; car ils résistent, et la victoire s'achète par de périlleux combats. Ceux mêmes que l'on a vaincus ne laissent pas la sécurité dans le triomphe, ils réclament encore pour être comprimés l'inquiète vigilance du vainqueur. Au milieu de toutes ces tentations, dont la Sainte Ecriture a dit en un mot : « N'est-ce pas une continuelle tentation que la vie de l'homme sur la

finem, ad quem refertur, tamen tanta est in hac vita, ut potius peccatorum remissione constet, quam perfectione virtutum. Testis est oratio tota Civitatis Dei, quæ peregrinatur in terris. Per omnia quippe membra sua clamat ad Deum : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Nec pro eis est efficax hæc oratio, quorum fides sine operibus mortua est : sed pro eis quorum fides per dilectionem operatur. Quia enim Deo quidem subdita, in hac tamen conditione mortali, et corpore corruptibili quod aggravat animam, non perfecte vitiis imperat ratio, ideo necessaria est justis talis oratio. Nam profecto quanquam imperetur, nequaquam sine conflictu vitiis imperatur. Et utique subrepit aliquid in hoc loco infirmitatis etiam bene confligenti, sive hostibus talibus victis subditisque dominanti, unde, si non facili operatione, certe labili locutione aut volatili cogitatione peccetur. Et ideo quamdiu vitiis imperatur, plena pax non est : quia et illa quæ resistunt, periculoso debellantur prælio ; et illa quæ victa sunt, nondum securo triumphantur otio, sed adhuc sollicito premuntur imperio. In his ergo tentationibus, de quibus omnibus in divinis eloquiis breviter dictum est : *Numquid non tentatio est vita humana super terram ?*

terre? » Qui présumerait assez de lui-même pour s'imaginer qu'il n'a pas besoin de dire à Dieu : « Remettez-nous nos dettes? » Qui? sinon l'homme superbe. Et cet homme, il n'est pas grand; il n'est que vent et enflure, et c'est avec justice que Dieu lui résiste, qu'il répand sa grâce sur les humbles. « Dieu, dit l'Ecriture, résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » Ici donc la justice en chacun, c'est que Dieu commande à l'homme obéissant, l'âme au corps, la raison aux vices rebelles, soit qu'elle les réduise, soit qu'elle leur résiste. C'est que l'on demande à Dieu même la grâce des bonnes œuvres, le pardon des fautes, et qu'on s'acquitte envers lui de ce tribut de reconnaissance dû à ses bienfaits. Mais, dans cette paix finale, objet et but de notre justice ici-bas, la nature, guérie par l'immortalité et l'incorruptibilité, de ses instincts vicieux, n'élève contre nous, soit en nous-mêmes, soit de la part des autres, aucune résistance, et la raison n'a plus d'empire à exercer sur les vices qui ne seront plus. Mais Dieu commande à l'homme, l'âme au corps, et il y a dans l'obéissance autant de charme et de félicité que de béatitude dans la vie et la gloire. Et pour tous comme pour chacun, telle sera l'éternité, avec la certitude de cette éternité; et c'est la paix de cette béatitude, ou la béatitude de cette paix qui sera le souverain bien.

XXVIII. Mais, au contraire, pour ceux qui n'appartiennent pas à cette Cité de Dieu, ce sera l'éternité de la misère, ou, selon la parole de l'Écriture, la seconde mort. Car il n'y a

Quis ita vivere se præsumat, ut dicere Deo: *Dimitte nobis debita nostra*, non necesse habeat, nisi homo elatus? Nec vero magnus, sed inflatus ac tumidus, cui per justitiam resistit qui gratiam largitur humilibus. Propter quod scriptum est: *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Hic itaque in unoquoque justitia est, ut obedienti Deus homini, animus corpori, ratio autem vitiis etiam repugnantibus imperet, vel subigendo, vel resistendo; atque ub ab ipso Deo petatur et meritorum gratia, et venia delictorum, ac de acceptis bonis gratiarum actio persolvatur. In illa vero pace finali, quo referenda, et cujus adipiscendæ causa habenda est ista justitia, quoniam sanata immortalitate atque incorruptione natura vitia non habebit, nec unicuique nostrum vel ab alio vel a se ipso quidquam repugnabit, non opus erit ut ratio vitiis, quæ nulla erunt, imperet: sed imperabit Deus homini, animus corpori; tantaque obediendi ibi erit suavitas et facilitas, quanta vivendi regnandique felicitas. Et hoc illic in omnibus atque in singulis æternum erit, æternumque esse certum erit : et ideo pax beatitudinis hujus, vel beatitudo pacis hujus, summum bonum erit.

XXVIII. **Eorum autem qui non pertinent ad istam Civitatem Dei, erit e contrario miseria sempiterna, quæ etiam secunda mors dicitur, quia nec**

plus là ni vie de l'âme, puisque l'âme devient étrangère à la vie de Dieu, ni vie du corps, puisque le corps est livré à d'éternelles douleurs. Et cette seconde mort est d'autant plus cruelle qu'elle ne peut finir par la mort. Or, comme la misère est opposée à la béatitude, la mort à la vie, et la guerre contraire à la paix, n'est-il pas intéressant d'opposer au souverain bien de la paix finale le mal souverain de la guerre finale? Et d'abord considérons ce qu'il y a de funeste et de désastreux dans la guerre : tout se réduit néanmoins à la contrariété, à la lutte des choses entre elles. Et quelle guerre se peut imaginer plus acharnée et plus cruelle que celle où la volonté est aux prises avec la passion et la passion avec la volonté, sans que la victoire de l'une ou de l'autre vienne mettre fin à de telles inimitiés; la douleur ne se lassant pas de livrer les plus violents assauts à la nature, qui ne se lasse pas de lui résister? Quand cette lutte s'engage ici-bas, ou la douleur triomphe, et la mort emporte tout sentiment, ou la victoire reste à la nature, et la santé chasse la douleur. Dans l'ordre futur, au contraire, la douleur est permanente pour torturer, et la nature invincible pour souffrir; ni l'une ni l'autre ne s'épuise, afin que le supplice ne s'épuise jamais. C'est à ce bien souverain, c'est à ce mal souverain, l'un à rechercher, l'autre à fuir, que les bons d'une part, les méchants de l'autre, passeront au dernier jugement : et ce jugement est le sujet que je vais aborder, avec l'aide de Dieu, dans le livre suivant.

anima ibi vivere dicenda est, quæ a vita Dei alienata erit; nec corpus, quod æternis doloribus subjacebit. Ac per hoc ideo durior ista secunda mors erit, quia finiri morte non poterit. Sed quoniam sicut miseria beatitudini, et mors vitæ, ita bellum paci videtur esse contrarium; merito quæritur, sicut pax in bonorum finibus prædicata est atque laudata, quod vel quale bellum in finibus malorum e contrario possit intelligi. Verum qui hoc quærit, attendat quid in bello noxium perniciosumque sit, et videbit nihil aliud esse, quam inter se rerum adversitatem atque conflictum. Quod igitur bellum gravius et amarius cogitari potest, quam ubi voluntas sic adversa est passioni, et passio voluntati, ut nullius earum victoria tales inimicitiæ finiantur; et ubi sic confligit cum ipsa natura corporis vis doloris, ut neutrum alteri cedat? Hic enim quando contingit, iste conflictus, aut dolor vincit, et sensum mors adimit; aut natura vincit, et dolorem sanitas tollit. Ibi autem et dolor permanet, ut affligat; et natura perdurat, ut sentiat : quia utrumque ideo non deficit, ne pœna deficiat. Ad hos autem fines bonorum et malorum, illos expetendos, istos cavendos, quoniam per judicium transibunt ad illos boni, ad istos mali : de hoc judicio, quantum Deus donaverit, in consequenti volumine disputabo.

LIVRE VINGTIÈME

Du dernier jugement. Preuves de ce jugement tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

I. Je vais maintenant, avec la grâce de Dieu, parler du jour du dernier jugement, et, pour l'établir contre l'incrédulité des impies, poser d'abord la pierre fondamentale des témoignages divins. Ceux qui ne veulent pas y croire ne leur opposent que de misérables raisonnements humains, faux et trompeurs : ils contestent le sens reconnu des témoignages empruntés aux saintes Lettres, ou leur refusent toute autorité divine. Car assurément il n'existe pas un homme, prenant ces textes dans leur vrai sens, et persuadé que les âmes saintes dont ils émanent étaient les interprètes du Dieu de vérité, qui ne leur donne enfin son adhésion ; soit qu'il le confesse de bouche, ou que, retenu par certains vices, il rougisse ou craigne de le confesser, soit que, par une opiniâtreté qui ressemble au délire, il s'acharne même à défendre ce qu'il sait et croit être faux, contre ce qu'il sait et croit être vrai.

LIBER VIGESIMUS

De judicio novissimo, deque testimoniis cum Novi tum Veteris Testamenti, quibus denuntiatur futurum.

I. De die ultimi judicii Dei, quod ipse donaverit, locuturi, eumque asserturi adversus impios et incredulos, tanquam in ædificii fundamento prius ponere testimonia divina debemus. Quibus qui nolunt credere, humanis ratiunculis falsis atque fallacibus contravenire conantur, ad hoc ut aut aliud significare contendant quod adhibetur testimonium de Litteris sacris, aut omnino divinitus esse dictum negent. Nam nullum existimo esse mortalium, qui cum ea, sicut dicta sunt, intellexerit, et a summo ac vero Deo per animas sanctas dicta esse crediderit, non eis cedat atque consentiat : sive id etiam ore fateatur, sive aliquo vitio fateri erubescat, aut metuat; vel etiam pervicacia simillima insaniæ, id quod falsum esse novit aut credit, contra id quod verum esse novit aut credit, etiam contentiosissime defendere moliatur.

Donc l'avènement futur de Jésus-Christ qui doit descendre du ciel pour juger les vivants et les morts, cet avènement confessé et professé par toute l'Eglise du vrai Dieu, c'est ce que nous appelons le dernier jour du jugement divin, c'est-à-dire la fin des temps. Car combien de jours doit durer ce jugement? Cela est incertain; mais, suivant son langage accoutumé, l'Ecriture se sert de « jour » au lieu de « temps »; locution que la lecture même la plus négligente des saints livres ne permet pas d'ignorer. Or, lorsque nous parlons du jour du jugement de Dieu, nous ajoutons « le dernier » ou « le jour final », parce que dès aujourd'hui même il juge, et que dès le commencement du genre humain il a jugé, quand il chassa du paradis et sépara de l'arbre de vie les premiers hommes coupables du grand crime. Que dis-je? quand il condamna les anges prévaricateurs dont le prince, séducteur lui-même, séduisit l'homme par jalousie, Dieu n'a-t-il pas jugé? Et ce n'est pas sans un juste et profond jugement de Dieu que, dans les régions de l'air ou sur la terre, la vie des démons et des hommes est si misérable, si remplie d'erreurs et d'angoisses. Et si nul n'eût péché, ce ne serait pas non plus sans un saint et équitable jugement que la créature raisonnable demeurerait unie au Seigneur par les liens d'une éternelle félicité. Et Dieu ne se contente pas de prononcer sur les démons et sur les hommes un jugement général qui les condamne à la misère à cause du péché du premier ange et du premier homme; mais il juge chacun sur ses œuvres

Quod ergo in confessione ac professione tenet omnis Ecclesia Dei veri, Christum de cœlo esse venturum ad vivos ac mortuos judicandos, hunc divini judicii ultimum diem dicimus, id est, novissimum tempus. Nam per quot dies hoc judicium tendatur, incertum est: sed Scripturarum more sanctarum diem poni solere pro tempore, nemo qui illas litteras quamlibet negligenter legerit, nescit. Ideo autem cum diem judicii Dei dicimus, addimus ultimum vel novissimum: quia et nunc judicat, et ab humani generis initio judicavit, dimittens de paradiso, et a ligno vitæ separans primos homines peccati magni perpetratores: imo etiam quando angelis peccantibus non pepercit, quorum princeps homines a se ipso subversus invidendo subvertit, procul dubio judicavit. Nec sine illius alto justoque judicio, et in hoc aerio cœlo, et in terris, et dæmonum et hominum miserrima est vita, erroribus ærumnisque plenissima. Verum etsi nemo peccasset, non sine bono rectoque judicio universam rationalem creaturam perseverantissime sibi Domino suo cohærentem in æterna beatitudine retineret. Judicant etiam, non solum universaliter de genere dæmonum atque hominum, ut miseri sint propter primorum meritum peccatorum; sed etiam de singulorum operibus propriis, quæ gerunt arbi-

propres, imputables à son libre arbitre. Car les démons le prient de ne pas les tourmenter ; et c'est avec justice qu'il les épargne ou qu'il mesure leurs supplices à leur perversité. Et les hommes subissent, en raison de leurs crimes, d'ordinaire publiquement, toujours du moins en secret, un châtiment divin, soit en cette vie, soit après la mort ; et cependant nul homme ne fait le bien, s'il n'est soutenu de l'assistance divine ; nul démon, nul homme ne fait le mal, si Dieu, dans sa profonde justice, ne lui en laisse la permission. « L'injustice n'est pas en Dieu », dit l'Apôtre ; et ailleurs : « Les jugements de Dieu sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles. » Je ne discuterai donc pas en ce livre des jugements de Dieu à l'origine et au milieu des temps, mais seulement, et avec le secours de sa grâce, du jugement final, quand Jésus-Christ viendra du ciel juger les vivants et les morts, véritable jour du jugement ; car alors il n'y aura plus lieu à ces plaintes aveugles sur la prospérité du méchant et le malheur du juste. Alors, et dans une parfaite évidence, aux bons seuls la véritable et pleine félicité, aux méchants seuls la misère infinie qu'ils méritent.

II. Maintenant nous apprenons à souffrir avec patience les maux dont les bons ne sont pas exempts et à ne pas faire grand état des biens qui ne sont pas refusés aux méchants. Ainsi, dans les mystères mêmes de sa justice, Dieu cache un enseignement salutaire. Nous ne savons pas, en effet, par

trio voluntatis. Nam et dæmones ne torqueantur, precantur : nec utique injuste vel parcitur eis ; vel pro sua quique improbitate torquentur. Et homines plerumque aperte, semper occulte, luunt pro suis factis divinitus pœnas, sive in hac vita, sive post mortem : quamvis nullus hominum agat recte, nisi divino adjuvetur auxilio ; nullus dæmonum aut hominum agat inique, nisi divino eodemque justissimo judicio permittatur. Sicut enim ait Apostolus : *Non est iniquitas apud Deum ;* et, sicut ipse alibi dicit : *Inscrutabilia sunt judicia Dei, et investigabiles viæ ejus.* Non igitur in hoc libro de illis primis, nec de istis mediis Dei judiciis, sed de ipso novissimo judicio, quantum ipse tribuerit, disputabo, quando Christus de cœlo venturus est vivos judicaturus et mortuos. Iste quippe dies judicii proprie jam vocatur, eo quod nullus ibi erit imperitæ querelæ locus, cur injustus ille sit felix, et cur ille justus infelix. Omnium namque tunc nonnisi bonorum vera et plena felicitas, et omnium nonnisi malorum digna et summa infelicitas apparebit.

II. Nunc autem et mala æquo animo ferre discimus, quæ patiuntur et boni ; et bona non magnipendere, quæ adipiscuntur et mali. Ac per hoc etiam in his rebus, in quibus non apparet divina justitia, salutaris est

quel jugement de Dieu ce juste est pauvre, et ce méchant est riche ; celui-ci dans la joie, qui, selon nous, mériterait d'expier par de cruelles douleurs la corruption de ses mœurs; celui-là dans la tristesse, à qui une vie exemplaire devrait assigner le bonheur pour récompense. Pourquoi les tribunaux humains, non contents de dénier à l'innocent l'arrêt qui le venge, prononcent encore la sentence qui le condamne ? — Qu'ainsi l'innocence succombe sous l'iniquité du juge ou sous le poids des faux témoignages ; et qu'au contraire le crime, son ennemi, se retire impuni, que dis-je, vainqueur et insultant : que l'impie jouisse de la santé, que le juste dépérisse de langueur ; que des hommes, dans la force de l'âge, vivent de rapine ; que d'autres, incapables d'un mot qui nuise, subissent les tortures de différentes maladies; que des enfants d'heureuse espérance soient enlevés par une mort prématurée, et que des êtres à qui nous n'eussions pas permis de voir le jour vivent et vivent très longtemps; que l'infâme couvert de crimes monte au faîte des honneurs, et que l'homme sans reproche demeure enseveli dans l'obscurité. — Oui, pourquoi? Constrastes étranges ! qui pourrait tous les recueillir ? tous les énumérer ? Encore si cet ordre, en apparence absurde, offrait quelque constance ; si dans cette vie où « l'homme, suivant l'expression du Psalmiste, n'est rien que vanité et où ses jours passent comme l'ombre », ces biens passagers et terrestres ne tombaient en partage qu'aux méchants, si l'épreuve des maux n'était réservée qu'aux bons,

divina doctrina. Nescimus enim quo judicio Dei bonus ille sit pauper, malus ille sit dives : iste gaudeat, quem pro suis perditis moribus cruciari debuisse mœroribus arbitramur; contristetur ille, quem vita laudabilis gaudere debuisse persuadet : exeat de judicio non solum inultus, verum etiam damnatus innocens, aut iniquitate judicis pressus, aut falsis obrutus testimoniis ; e contrario scelestus adversarius ejus non solum impunitus, verum etiam vindicatus insultet : impius optime valeat, pius languore tabescat : latrocinentur sanissimi juvenes; et qui nec verbo quemquam lædere potuerunt, diversa morborum atrocitate affligantur : infantes utiles rebus humanis immatura morte rapiantur; et qui videntur nec nasci debuisse, diutissime insuper vivant : plenus criminibus sublimetur honoribus, et hominem sine querela tenebræ ignobilitatis abscondant : et cetera hujusmodi, quæ quis colligit, quis enumerat ? Quæ si haberent in ipsa velut absurditate constantiam, ut in hac vita, in qua *homo*, sicut sacer Psalmus eloquitur : *vanitati similis factus est, et dies ejus velut umbra prætereunt*, nonnisi mali adipiscerentur transitoria bona ista atque terrena, nec nisi boni talia paterentur mala, posset hoc referri ad

on pourrait attribuer cette disposition à la justice de Dieu, tempérée par sa clémence, qui laisserait aux hommes exclus à jamais de la possession heureuse des biens éternels l'illusion ou la consolation des biens temporels, illusion à cause de leur malice ; consolation, à cause de sa miséricorde : — tandis que les hommes exempts des peines futures de l'éternité trouveraient dans les afflictions présentes le châtiment de leurs fautes ou l'épreuve de leurs vertus. Or, comme aujourd'hui le mal est non seulement le lot des bons, mais encore le bien celui des méchants, ce qui paraît injuste ; comme en outre le mal arrive souvent aux méchants et le bien aux bons : alors les jugements de Dieu n'en deviennent que plus impénétrables et ses voies plus incompréhensibles. Donc, quoique nous ignorions par quel jugement Dieu veut ou permet qu'il en soit ainsi, Dieu en qui réside la souveraine vertu, et la souveraine sagesse, et la souveraine justice, sans la moindre trace d'infirmité, de témérité ou d'iniquité ; toutefois il nous est salutaire d'apprendre à ne pas compter pour beaucoup les biens ou les maux que nous voyons êtres communs aux bons et aux méchants, à ne rechercher que les biens propres aux bons, à ne fuir que les mots propres aux méchants. Et quand nous serons arrivés à ce jugement de Dieu, dont le temps est proprement appelé le jour du jugement et quelquefois le jour du Seigneur, les jugements de ce dernier jour, et ceux du commencement, et ceux qui seront encore prononcés jusqu'à la fin des temps, dévoileront

judicium justum Dei, vel etiam benignum ; ut qui non erant assecuturi bona æterna, quæ faciunt beatos, temporalibus vel deciperentur pro malitia sua, vel pro Dei misericordia consolarentur bonis ; et qui non erant passuri æterna tormenta, temporalibus vel pro suis quibuscumque et et quantuliscumque peccatis affligerentur, vel propter implendas virtutes exercerentur malis. Nunc vero quando non solum in malo sunt boni, et in bono mali, quod videtur iujustum ; verum etiam plerumque et malis mala eveniunt, et bonis bona proveniunt : magis inscrutabilia fiunt judicia Dei, et investigabiles viæ illius. Quamvis ergo nesciamus quo judicio Deus ista vel faciat, vel fieri sinat, apud quem summa virtus est et summa sapientia, summa justitia, nulla infirmitas, nulla temeritas, nulla iniquitas : salubriter tamen discimus non magnipendere seu bona, seu mala, quæ videmus esse bonis malisque communia ; et illa bona quærere, quæ bonorum, atque illa mala maxime fugere, quæ propria sunt malorum. Cum vero ad illud Dei judicium venerimus, cujus tempus jam proprie dies judicii et aliquando dies Domini nuncupatur ; non solum quæcumque tunc judicabuntur, verum etiam quæcumque ab initio judicata, et quæcumque

tous leur justice profonde. Alors aussi il paraîtra combien est juste ce jugement de Dieu qui, presque toujours, dérobe au sens et à l'intelligence des mortels le mystère de sa justice. Mais ce qui n'est pas un mystère pour la foi des âmes religieuses, c'est que le mystère ne couvre que la justice.

III. Car le plus sage des rois d'Israël, qui régna dans Jérusalem, l'auteur du livre intitulé l'Ecclésiaste, que les Juifs comprennent dans le canon des saintes Ecritures, Salomon, débute par ces paroles : « Vanité des hommes de vanité, dit l'Ecclésiaste; vanité des hommes de vanité, et tout n'est que vanité. Que revient-il à l'homme de tout son travail, de ce travail qui le fatigue sous le soleil? » Et rattachant tout à cette pensée, il représente les afflictions et les erreurs de cette vie, cette fuite du temps qui sans cesse se dérobe, ne laissant rien de solide, rien de stable; et dans la vanité de toutes choses sous le soleil, ce qu'il déplore davantage, c'est que, malgré l'excellence de la sagesse sur la démence, comparable à l'excellence de la lumière sur les ténèbres, quoique les yeux du sage soient à sa tête, tandis que l'insensé marche dans la nuit, une même destinée cependant les menace tous en cette vie qui passe sous le soleil. Assurément il fait allusion à ces maux que nous voyons communs aux bons et aux méchants. Il dit encore que les bons souffrent comme s'ils étaient méchants, et que les méchants prospèrent

usque ad illud tempus adhuc judicanda sunt, apparebunt esse justissima. Ubi hoc quoque manifestabitur, quam justo judicio Dei fiat, ut nunc tam multa ac pene omnia justa judicia Dei sensus mentesque mortalium lateant; cum tamen in hac re piorum fidem non lateat, justum esse quod latet.

III. Nempe Salomon, sapientissimus rex Israel, qui regnavit in Jerusalem, librum qui vocatur Ecclesiastes, et a Judæis quoque habetur in sacrarum canone Litterarum, sic exorsus est : *Vanitas vanitantium, dixit Ecclesiastes; vanitas vanitantium, et omnia vanitas. Quæ homini abundantia in omni labore suo, quo laborat sub sole?* Et cum ex hac sententia connecteret cetera, commemorans ærumnas erroresque vitæ hujus, et vanescentes interea temporum lapsus, ubi nihil solidum, nihil stabile retinetur; in ea rerum vanitate sub sole, illud etiam deplorat quodammodo, quod cum sit abundantia sapientiæ super insipientiam, sicut abundantia lucis super tenebras, sapientisque oculi sint in capite ipsius, et stultus in tenebris ambulet; unus tamen incursus incurrat omnibus, utique in hac vita quæ sub sole agitur : significans videlicet ea mala, quæ bonis et malis videmus esse communia. Dicit etiam illud, quod et boni patiantur, mala, tanquam mali sint, et mali tanquam boni sint,

comme s'ils étaient bons ; et voilà ses paroles : « Il est encore une vanité répandue sur la terre : l'on voit des justes qui payent pour l'œuvre des impies, et des impies qui reçoivent pour l'œuvre des justes. Je dis que c'est encore là une vanité. » C'est à la peinture de cette vanité, dont il veut suffisamment nous convaincre, que le plus sage des hommes consacre tout son livre, sans doute pour nous inspirer le désir de cette autre vie où la vanité n'est plus sous le soleil, mais la vérité, sous celui qui a fait le soleil. Eh ! sans un juste jugement de Dieu, l'homme irait-il ainsi se dissiper dans sa vanité, devenu semblable à la vanité même ? Et cependant, en ses jours de vanité, il importe infiniment qu'il résiste ou qu'il cède à la vérité, qu'il demeure étranger ou non à la piété véritable, non pour obtenir les biens de cette vie ou pour en éviter les maux : vapeur légère qui s'évanouit ; mais par crainte du jugement à venir qui assignera aux bons les biens, aux méchants les maux qui ne doivent pas finir. Enfin le sage termine son livre par cet enseignement : « Crains Dieu, et garde ses commandements ; c'est là tout l'homme. Car Dieu évoquera en jugement toutes les œuvres, celles mêmes du plus méprisable, soit bonnes, soit mauvaises. » Que peut-on dire de plus court, de plus vrai, de plus salutaire ? « Crains Dieu, et garde ses commandements ; c'est là tout l'homme. » Oui, tout homme qui est cela : l'observateur des commandements de Dieu ; et qui n'est pas

adipiscantur bona, **ita loquens** : ***Est***, inquit, *vanitas, quæ facta est super terram; quia sunt justi, super quos venit sicut factum impiorum; et sunt impii, super quos venit sicut factum justorum. Dixi quoniam hoc quoque vanitas.* In hac vanitate, cui, quantum satis visum est, intimandæ totum istum librum vir sapienssimus deputavit, non utique ob aliud, nisi ut eam vitam desideremus, quæ vanitatem non habet sub hoc sole, sed veritatem sub illo qui fecit hunc solem : in hac ergo vanitate, numquid nisi justo Dei rectoque judicio similis eidem vanitati factus vanesceret homo? In diebus tamen vanitatis suæ interest plurimum, utrum resistat, an obtemperet veritati, et utrum sit expers veræ pietatis, an particeps : non propter vitæ hujus vel bona acquirenda, vel mala vitanda vanescendo transeuntia ; sed propter futurum judicium, per quod erunt et bonis bona, et malis mala, sine fine mansura. Denique iste sapiens hunc librum sic conclusit, ut diceret : *Deum time, et mandata ejus custodi ; quia hoc est omnis homo : quia omne hoc opus Deus adducet in judicium in omni despecto, sive bonum, sive malum.* Quid brevius, verius, salubrius dici potuit ? *Deum*, inquit, *time, et mandata ejus custodi ; quia hoc est omnis homo.* Quicumque enim est, hoc est, custos **utique mandatorum Dei** ; quoniam

cela n'est rien. Car il n'est pas réformé à l'image de la vérité, celui qui demeure semblable à la vanité. « Or toute œuvre » dont l'homme est l'auteur en cette vie, « soit bonne, soit mauvaise, Dieu l'évoquera en jugement, l'œuvre même du plus méprisable », c'est-à-dire de celui qui paraît le plus méprisable, et par conséquent paraît le moins aux yeux des hommes; mais il paraît aux yeux de Dieu, qui ne détourne de lui ni ses regards ni son jugement.

IV. Quant aux témoignages du dernier jugement de Dieu, que je me suis proposé de demander aux saintes Ecritures, je les dois choisir d'abord dans les livres du Nouveau Testament, puis dans les livres de l'Ancien. Car, bien que le Vieux Testament ait la priorité de temps, le Nouveau a celle d'excellence; le Vieux, en effet, n'est que l'introducteur du Nouveau. Nous commencerons donc par les témoignages nouveaux, et, pour les établir plus solidement, nous les appuierons sur les anciens. Le Vieux Testament comprend la Loi et les Prophètes; le Nouveau, l'Evangile et les Lettres des Apôtres. Or l'Apôtre dit : « Par la loi est venue la connaissance du péché. Mais aujourd'hui, sans la loi, la justice de Dieu se découvre, attestée néanmoins par la loi et les prophètes; et elle se communique, par la foi en Jésus-Christ, à tous ceux qui croient. » Or cette justice de Dieu appartient au Nouveau Testament, et elle tire ses preuves de l'Ancien, c'est-à-dire de la loi et des prophètes. Il faut donc poser d'abord le fait; puis donner audience aux témoins. Et c'est

qui hoc non est, nihil est. Non enim ad veritatis imaginem reformatur, remanens in similitudine vanitatis. *Qui omne hoc opus*, id est, quod ab homine fit in hac vita, *sive bonum, sive malum, Deus adducet in judicium, in omni despecto*, id est, in omni etiam qui contemptibilis hic videtur, et ideo nec videtur : quoniam Deus et ipsum videt, nec eum despicit, nec cum judicat præterit.

IV. Hujus itaque ultimi judicii Dei testimonia de Scripturis sanctis quæ ponere instituí, prius eligenda sunt de libris Instrumenti Novi, postea de Veteris. Quamvis enim vetera priora sint tempore, nova tamen anteponenda sunt dignitate; quoniam illa vetera præconia sunt novorum. Nova igitur ponentur prius, quæ ut firmius probemus, assumentur et vetera. In veteribus habentur Lex et Prophetæ, in novis Evangelium et apostolicæ Litteræ. Ait autem Apostolus : *Per legem enim cognitio peccati. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est, testificata per Legem et Prophetas : justitia autem Dei, per fidem Jesu Christi in omnes qui credunt.* Hæc justitia Dei ad novum pertinet Testamentum, et testimonium habet a veteribus Litteris, hoc est, a lege et prophetis. Prius ergo ipsa causa ponenda est, et

Jésus-Christ lui-même qui nous enseigne à observer cet ordre, quand il dit : « Tout docteur instruit dans le royaume de Dieu est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des objets nouveaux et des objets anciens. » Il ne dit pas « anciens et nouveaux » ; ce qu'il eût dit s'il n'eût préféré l'ordre de l'excellence à l'ordre des temps.

V. Quand le Sauveur lui-même réprimandait l'incrédulité de plusieurs villes où il avait fait de grands miracles, et leur préférait les cités étrangères : « Je vous le déclare, disait-il, au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous. » Et, peu de temps après, il disait encore à une autre ville : « Je le déclare en vérité, la terre de Sodome sera traitée moins rigoureusement que toi. » Il établit clairement par ces paroles l'avènement futur du jour du jugement. Et ailleurs : « Les hommes de Ninive, dit-il, se lèveront à l'heure du jugement contre cette génération pour la condamner; car ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas; et quelqu'un est ici plus grand que Jonas. La Reine du midi se lèvera à l'heure du jugement contre cette génération pour la condamner; car elle est venue des extrémités de la terre entendre la sagesse de Salomon; et quelqu'un est ici plus grand que Salomon. » Ce passage nous apprend deux vérités : la venue du jugement, et, à ce même instant, la résurrection des morts. Assurément, quand le Sauveur parlait ainsi des habitants de Ninive et de la Reine du midi, ils étaient morts, et toutefois les paroles précédentes te-

postea testes introducendi. Hunc et ipse Jesus Christus ordinem servandum esse demonstrans: *Scriba*, inquit, *eruditus in regno Dei, similis est viro patrifamilias, proferenti de thesauro suo nova et vetera.* Non dixit, Vetera et nova : quod utique dixisset, nisi maluisset meritorum ordinem servare quam temporum.

V. Ergo ipse Salvator cum objurgaret civitates, in quibus virtutes magnas fecerat, neque crediderant, et eis alienigenas anteponeret : *Verumtamen*, inquit, *dico vobis, Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis.* Et paulo post alteri civitati : *Amen*, inquit, *dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi.* Hic evidentissime prædicat diem judicii esse venturum. Et alio loco : *Viri Ninivitæ*, inquit, *surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam; quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et ecce plus quam Jona hic. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam; quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quam Salomon hic.* Duas hoc loco res discimus, et venturum esse judicium, et cum mortuorum resurrectione venturum. De Ninivitis enim et regina Austri quando ista dicebat, de mortuis sine dubio loquebatur, quos tamen in die judicii

moignent qu'ils ressusciteront au jour du jugement. Et, s'ils se lèvent « pour condamner, ce n'est pas en qualité de juges; mais leur présence suffira pour justifier la condamnation des autres ».

Parlant ailleurs du mélange actuel des bons et des méchants, et de leur séparation future au dernier jour, le Seigneur propose la parabole d'un champ semé de bon grain où l'on répand ensuite de l'ivraie, et l'expliquant ensuite à ses disciples : « Celui qui sème la bonne semence, dit-il, c'est le Fils de l'homme; le champ, c'est le monde; le bon grain, ce sont les fils du royaume; l'ivraie, les fils de perdition. L'ennemi qui l'a semé, c'est le diable; la moisson, c'est la consommation du siècle; les moissonneurs, ce sont les anges. Comme l'on ramasse l'ivraie pour la jeter au feu, il en sera de même à la consommation du siècle. Le Fils de l'homme enverra ses anges; ils retrancheront de son royaume tous les scandales et tous les artisans d'iniquité, pour les précipiter dans la fournaise ardente : là il n'y aura que pleurs et grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Entende qui a des oreilles pour entendre ! » Sans doute il ne nomme pas ici le jugement, ou le jour du jugement, mais il l'exprime beaucoup plus clairement par les choses mêmes et annonce qu'il arrivera à la fin du siècle.

« En vérité, dit-il encore à ses disciples, en vérité je vous le dis, vous qui m'avez suivi, au jour de la régénération,

resurrecturos esse prædixit. Nec ideo dixit, *condemnabunt*, quia ipsi judicabunt : sed quia ex ipsorum comparatione isti merito damnabuntur.

Rursus alio loco, cum de hominum bonorum et malorum nunc permixtione, postea separatione, quæ utique die judicii futura est, loqueretur, adhibuit similitudinem de tritico seminato et superseminatis zizaniis, eamque suis exponens discipulis : *Qui seminat*, inquit, *bonum semen, est Filius hominis : ager autem est mundus : bonum vero semen hi sunt filii regni : zizania autem filii sunt nequam : inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus : messis autem consummatio seculi est, messores vero angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur; sic erit in consummatione seculi. Mittet Filius hominis angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem, et mittent eos in caminum ignis : ibi fletus et stridor dentium. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum Qui habet aures audiendi, audiat.* Hic quidem judicium vel diem judicii non nominavit, sed multo eum clarius ipsis rebus expressit, et in fine seculi futurum esse prædixit.

Item discipulis suis : *Amen*, inquit, *dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ,*

quand le Fils de l'homme viendra s'asseoir sur le trône de sa majesté, vous siégerez aussi sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël. » Nous apprenons ici que Jésus-Christ doit juger avec ses disciples. Aussi dit-il ailleurs aux Juifs : « Si c'est au nom de Beelzébub que je chasse les démons, au nom de qui vos enfants les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. » Et ce n'est pas que ces douze trônes dont il parle limitent à douze le nombre de ceux qui jugeront avec lui; car le nombre douze est l'expression de la multitude des juges, à raison de deux parties du nombre septenaire, qui représente l'universalité; et ces parties sont trois et quatre, qui, multipliés l'un par l'autre, égalent douze; car trois fois quatre et quatre fois trois sont douze : sans préjudice de toute autre raison que peut figurer ici ce nombre douze. Autrement, comme Matthias fut élevé à l'apostolat à la place du traître Judas, il ne resterait donc à celui qui a le plus travaillé que tous les autres, à l'apôtre Paul, aucun trône pour juger? Et cependant il proclame assez haut qu'il sera lui-même, avec les saints, du nombre des juges, quand il dit : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? » Et c'est dans le même sens que le nombre douze est employé pour ceux qui doivent être jugés. Car de cette expression : « les douze tribus d'Israël », il ne faut pas conclure que la tribu de Lévi, la treizième tribu, sera exempte du jugement; ou bien que ce peuple seul sera jugé, et non les autres nations de la terre.

sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. Hic discimus cum suis discipulis judicaturum Jesum. Unde et alibi Judæis dixit : *Si ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt? Ideo ipsi judices vestri erunt.* Nec quoniam super duodecim sedes sessuros esse ait, duodecim solos homines cum illo judicaturos putare debemus. Duodenario quippe numero, universa quædam significata est judicantium multitudo, propter duas partes numeri septenarii, quo significatur plerumque universitas : quæ duæ partes, id est tria et quatuor, altera per alteram multiplicatæ duodecim faciunt. Nam et quatuor ter, et tria quater duodecim sunt : et si qua alia hujus duodenarii numeri, quæ ad hoc valeat, ratio reperitur. Alioquin quoniam in locum Judæ traditoris apostolum Matthiam legimus ordinatum; apostolus Paulus, qui plus illis omnibus laboravit, ubi ad judicandum sedeat non habebit : qui profecto cum aliis sanctis ad numerum judicum se pertinere demonstrat, cum dicit : *Nescitis quia angelos judicabimus?* De ipsis quoque judicandis in hoc numero duodenario similis causa est. Non enim quia dictum est, *judicantes duodecim tribus Israel*, tribus Levi, quæ tertia decima est, ab eis judicanda non erit, aut solum illum populum, non etiam ceteras gentes judicabunt. Quod

Et par cette parole : « A l'heure de la régénération », il a, sans aucun doute, voulu faire entendre la résurrection des morts. Car notre chair sera régénérée par l'incorruptibilité, comme notre âme est régénérée par la foi. J'omets beaucoup d'autres textes qui se rapportent en apparence au dernier jugement, mais qu'un examen plus sérieux trouve ambigus ou susceptibles d'une autre application; soit, par exemple, l'avènement du Sauveur qui s'accomplit chaque jour dans son Eglise, c'est-à-dire dans ses membres, en particulier et peu à peu, car l'Eglise tout entière est son corps; soit la ruine de la terrestre Jérusalem; car Notre-Seigneur parle de cette catastrophe en termes qui permettraient de la confondre avec la fin des temps, avec ce grand et dernier jour du jugement; et l'on pourrait distinguer entre ces deux événements si l'on ne conférait ensemble sur ce point les passages des trois évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc; car où l'explication de l'un est plus obscure, celle de l'autre est plus claire, et ce qui a rapport à un même objet ressort avec plus d'évidence. C'est ce que j'ai fait, autant que possible, dans ma lettre à Hésychius, de sainte mémoire, évêque de Salone. Le titre de cette lettre est : « de la Fin du siècle ».

Enfin j'arrive à ce passage qu'on lit dans l'Évangile de saint Matthieu sur la séparation des bons et des méchants

autem ait, *in regeneratione*, procul dubio mortuorum resurrectionem nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro nostra regenerabitur per incorruptionem, quemadmodum est anima nostra regenerata per fidem.

Multa prætereo, quæ de ultimo judicio ita dicta videntur, ut diligenter considerata reperiantur ambigua, vel magis ad aliud pertinentia; sive scilicet ad eum Salvatoris adventum, quo per totum hoc tempus in Ecclesia sua venit, hoc est, in membris suis, particulatim atque paulatim, quoniam tota corpus est ejus; sive ad excidium terrenæ Jerusalem : quia et de illo cum loquitur, plerumque sic loquitur tanquam de fine seculi atque de illo die judicii novissimo et magno loquatur; ita ut dignosci non possit omnino, nisi ea quæ apud tres evangelistas Matthæum, Marcum, et Lucam, de hac re similiter dicta sunt, inter se omnia conferantur. Quædam quippe alter obscurius, alter explicat planius; ut ea quæ ad unam rem pertinentia dicuntur, appareat unde dicantur. Quod facere utcumque curavi in quadam epistola, quam rescripsi ad beatæ memoriæ virum Hesychium, Salonitanæ urbis episcopum, cujus epistolæ titulus est, de Fine seculi.

Proinde jam illud hic dicam, quod in Evangelio secundum Matthæum

par le jugement final du Christ en personne : « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté environné de tous ses anges, alors il siégera sur le trône de sa gloire, et devant lui seront rassemblées toutes les générations, et il séparera les unes des autres comme un pasteur sépare les brebis et les boucs; et il rangera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux de sa droite : Venez, les bénis de mon Père, venez posséder le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais errant, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez couvert; malade, et vous m'avez visité; captif, et vous êtes venus à moi. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand donc vous avons-nous vu avoir faim, pour vous donner à manger? quand avoir soif, pour vous donner à boire? quand sans vêtement, pour vous couvrir? quand sans asile, pour vous recueillir? quand dans les souffrances ou dans les fers, pour venir à vous? — Et le Roi leur répondra : En vérité, je vous le déclare, autant de fois vous l'avez fait aux moindres de mes frères, autant de fois vous l'avez fait à moi-même. Et alors il dira à ceux de sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. » Puis il leur reproche d'avoir omis toutes les œuvres dont il a loué ceux de sa droite. Et quand les damnés lui demandent aussi : En

de separatione bonorum et malorum legitur per judicium præsentissimum atque novissimum Christi. *Cum autem venerit*, inquit, *Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ, et congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis : et statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris. Tunc dicet Rex his, qui a dextris ejus erunt, Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando vidimus te esurientem, et pavimus; sitientem, et dedimus tibi potum? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te; aut nudum, et cooperuimus te? Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens Rex dicet illis, Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet*, inquit, *et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Deinde similiter etiam his enumerat, quod illa non fecerint, quæ dextros fecisse memoravit. Similiterque inter-

quel temps ils l'ont vu dans un tel dénûment? même réponse : tout ce qu'on a manqué de faire aux moindres des siens, on a manqué de le faire à lui-même; et il conclut par ces paroles : « Et ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. » Saint Jean l'évangéliste témoigne clairement que Jésus a marqué la venue du jugement à l'heure de la résurrection des morts. Car, après avoir dit : « Le Père ne juge personne, mais il a remis tout pouvoir de juger au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore point le Fils n'honore point le Père qui l'a envoyé »; le Seigneur ajoute aussitôt : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui entend ma parole et croit à Celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne viendra point en jugement; mais il est déjà passé de la mort à la vie. » Voilà qu'il assure que ses fidèles ne viendront point en jugement; comment donc seront-ils séparés des méchants et placés à sa droite, si ce n'est qu'ici « jugement » est synonyme de « condamnation »? Et c'est un tel jugement que n'encourront point ceux qui entendent sa parole et croient à Celui qui l'a envoyé.

VI. Il ajoute : « En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront. Car le Père a la vie en soi, et il a donné au Fils d'avoir aussi la vie en soi. » Il ne parle pas encore de la seconde résurrection,

rogantibus, quando eum viderint in horum indigentia constitutum : quod minimis suis factum non est, sibi factum non fuisse respondet; sermonemque concludens : *Et hi*, inquit, *in supplicium æternum ibunt, justi autem in vitam æternam.* Joannes vero evangelista apertissime narrat eum in resurrectione mortuorum futurum prædixisse judicium. Cum enim dixisset: *Neque enim Pater judicat quemquam, sed judicium omne dedit Filio, ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum :* protinus addidit : *Amen, amen, dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui me misit, habet vitam æternam; et in judicium non veniet, sed transiit a morte in vitam.* Ecce hic dixit fideles suos in judicium non venire. Quomodo ergo per judicium separabuntur a malis, et ad ejus dexteram stabunt, nisi quia hoc loco judicium pro damnatione posuit? In tale quippe judicium non venient, qui audiunt verbum ejus, et credunt ei qui misit illum.

VI. Deinde adjungit, et dicit : *Amen, amen, dico vobis quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* Nondum de secunda resurrectione, id est corporum, loquitur,

celle des corps, qui est la résurrection finale, mais de la première, qui est la résurrection présente; aussi dit-il pour la distinguer de la seconde : « L'heure vient, elle est déjà venue. » Or cette résurrection n'est pas aujourd'hui celle des corps, mais celle des âmes; car les âmes ont aussi leur mort : le crime et l'impiété. C'est d'hommes morts de cette mort que le Seigneur a dit : « Laisse les morts ensevelir leurs morts »; — que ces morts d'âme ensevelissent ces morts de corps; c'est donc pour ces morts d'âme, ces morts de crime et d'impiété, qu'il dit : « L'heure vient, elle est déjà venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront »; — « ceux qui l'auront entendue », c'est-à-dire ceux qui auront obéi, qui auront cru, qui auront persévéré jusqu'à la fin. Il ne fait ici aucune différence des bons et des méchants; car il est bon d'entendre sa voix et de vivre, en passant de la mort de l'impiété à la vie de la grâce. Et c'est de la mort du crime que parle l'apôtre Paul quand il dit : « Donc tous sont morts, et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus à eux mêmes, mais à celui qui est mort et ressuscité pour eux. » Ainsi tous, sans nulle exception, sont dans la mort du péché, soit péché originel, soit péchés volontaires qu'ajoutent au premier crime l'ignorance, la malignité, l'oubli de la justice; et pour tous ces morts, il est mort un seul vivant, c'est-à-dire un seul pur de tout péché, afin que ceux qui vivent par la rémission des péchés ne vivent plus à eux-mêmes, mais à

quæ in fine futura est; sed de prima, quæ nunc est. Hanc quippe ut distingueret, ait : *Venit hora, et nunc est.* Non autem ista corporum, sed animarum est. Habent enim et animæ mortem suam in impietate atque peccatis : secundum quam mortem mortui sunt, de quibus idem Dominus ait : *Sine mortuos sepelire mortuos suos;* ut scilicet in anima mortui, in corpore mortuos sepelirent. Propter istos ergo impietate et iniquitate in anima mortuos : *Venit*, inquit, *hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent. Qui audierint* dixit, qui obedierint, qui crediderint, et usque in finem perseveraverint. Nec fecit hic ullam differentiam bonorum et malorum. Omnibus enim bonum est audire vocem ejus, et vivere, ad vitam pietatis ex impietatis morte transeundo. De qua morte ait apostolus Paulus : *Ergo omnes mortui sunt, et pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit.* Omnes itaque mortui sunt in peccatis, nemine prorsus excepto, sive originalibus, sive etiam voluntate additis, vel ignorando, vel sciendo nec faciendo quod justum est : et pro omnibus mortuis vivus mortuus est unus, id est, nullum habens omnino peccatum : ut qui per remissionem peccatorum vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro

celui qui est mort pour nous, pour nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification, et que croyant en Celui qui justifie l'impie, rendu de l'impiété à la justice, comme de la mort à la vie, nous puissions appartenir à la première résurrection, à la résurrection présente. Or à cette résurrection n'appartiennent que les prédestinés à la béatitude éternelle; car le Maître va nous enseigner qu'à la seconde appartiendront à la fois et les bienheureux et les damnés. La première est de miséricorde; la seconde, de justice : « Seigneur, s'écrie le Psalmiste, je chanterai à votre gloire la miséricorde et la justice. »

C'est de la sentence dernière qu'il parle ensuite quand il dit : « Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'Homme. » Il viendra donc juger en cette chair dans laquelle il est venu pour être jugé. Tel est le sens de ces mots : « Parce qu'il est le Fils de l'Homme. » Et il ajoute sur le sujet qui nous occupe : « Ne vous étonnez pas de ceci; car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix; et ceux qui auront fait le bien sortiront pour ressusciter à la vie, et ceux qui auront fait le mal, pour ressusciter au jugement. » Jugement dans le sens de condamnation, comme un peu plus haut : « L'homme qui entend ma parole et croit à celui qui m'a envoyé a la vie éternelle, et il ne viendra point en jugement; mais il est déjà passé de la mort à la vie. » C'est-à-dire appartenant à la première résurrection qui est le passage actuel de la mort à la vie, il

omnibus mortuus est propter peccata nostra, et resurrexit propter justificationem nostram; ut credentes in eum qui justificat impium, ex impietate justificati, tanquam ex morte vivificati, ad primam resurrectionem, quæ nunc est, pertinere possimus. Ad hanc enim primam non pertinent, nisi qui beati erunt in æternum : ad secundam vero, de qua mox locuturus est, et beatos pertinere docebit et miseros. Ista est misericordiæ, illa judicii. Propter quod in Psalmo scriptum est : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine.*

De quo judicio consequentur adjunxit, atque ait : *Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.* Hic ostendit, quod in ea carne veniet judicaturus, in qua venerat judicandus. Ad hoc enim ait : *quoniam Filius hominis est.* Ac deinde subjungens unde agimus : *Nolite*, inquit, *mirari hoc, quia veniet hora, in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus; et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii.* Hoc est illud judicium, quod paulante, sicut nunc, pro damnatione posuerat, dicens : *Qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non veniet, sed transiit a morte in vitam :* id est, pertinendo ad primam resurrectionem,

ne tombera pas dans la damnation que le mot « jugement » exprime ici : « Ceux qui auront fait le mal ressusciteront au jugement », c'est-à-dire à la damnation. Ressuscitez donc à la première résurrection, vous qui ne voulez pas être condamnés à la seconde. Car « l'heure vient, elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et ceux qui l'auront entendue vivront »; c'est-à-dire ne tomberont point dans la damnation, dans la seconde mort, où, après la seconde résurrection, après la résurrection du corps, seront précipités ceux qui ne ressuscitent pas à la première, à la résurrection des âmes. « L'heure viendra », dit-il, et il n'ajoute pas : « elle est déjà venue », car elle ne doit venir qu'à la fin du siècle, c'est-à-dire au grand et suprême jugement de Dieu: « l'heure viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix et sortiront ». Il ne dit pas, comme en parlant de la première résurrection : « et ceux qui l'auront entendue vivront ». Car tous ne vivront pas, de cette vie du moins qui en tant que bienheureuse mérite seule le nom de vie. Toutefois il leur faut une vie quelconque pour entendre, pour relever leur poussière du fond de leurs sépulcres. Or, pourquoi tous ne vivront pas, il nous l'apprend quand il ajoute : « Ceux qui ont fait le bien sortiront pour ressusciter à la vie »; voilà ceux qui vivront : « ceux qui ont fait le mal, pour ressusciter au jugement »; voilà ceux qui ne vivront pas; car ils mourront de la seconde mort : ils ont fait le mal,

qua nunc transitur a morte ad vitam, in damnationem non veniet, quam significavit appellatione judicii, sicut etiam hoc loco, ubi ait : *Qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii*, id est, damnationis. Resurgat ergo in prima, qui non vult in secunda resurrectione damnam. *Venit* enim *hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Fili Dei; et qui audierint, vivent*, id est, in damnationem non venient, quæ secunda mors dicitur : in quam mortem, post secundam, quæ corporum futura est, resurrectionem, præcipitabuntur, qui in prima, quæ animarum est, non resurgunt. *Venit* enim *hora* (ubi non ait, *et nunc est;* quia in fine seculi erit, hoc est in ultimo et maximo judicio Dei), *quando omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus, et procedent*. Non dixit quemadmodum in prima, *et qui audierint, vivent*. Non enim omnes vivent, ea scilicet vita, quæ quoniam beata est, sola vita dicenda est. Nam utique non sine qualicumque vita possent audire, et de monumentis resurgente carne procedere. Quare autem non omnes vivent, in eo quod sequitur, docet : *Qui bona*, inquit, *fecerunt, in resurrectionem vitæ*, hi sunt qui vivent : *qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii*, hi sunt qui non vivent; quia secunda morte morientur. Mala quippe egerunt, quoniam male vixerunt : male autem

car ils ont mal vécu : ils ont mal vécu, car ils ne sont pas ressuscités à la première résurrection, à la résurrection actuelle des âmes, ou ils n'ont pas persévéré jusqu'à la fin. Ainsi, je le répète, deux régénérations : l'une selon la foi, qui s'accomplit maintenant par le baptême ; l'autre selon la chair, qui s'accomplira par l'incorruptibilité et l'immortalité, au jour du grand et dernier jugement ; et deux résurrections : l'une dans le temps, celle des âmes, qui nous sauve de la seconde mort : l'autre au-delà du temps, à la fin du siècle, résurrection non des âmes, mais des corps, qui en vertu de la suprême sentence enverra ceux-ci dans la seconde mort, ceux-là dans la vie qui n'a point de mort.

VII. Le même évangéliste, saint Jean, dans son Apocalypse, parle de ces deux résurrections. Mais son langage a dérobé à plusieurs l'intelligence de la première résurrection, qu'ils ont traduite en fables ridicules. Voici comment l'apôtre Jean s'exprime dans le livre précité : « Et je vis descendre du ciel un ange qui avait la clef de l'abîme et une chaîne en sa main ; et il saisit le dragon, l'antique serpent, qu'on nomme aussi le Diable et Satan, et il le lia pour mille ans, et il le précipita dans l'abîme ; et il ferma et scella sur lui l'abîme, afin qu'il cessât de séduire les nations jusqu'à la révolution des mille ans ; après quoi il doit être délié pour un temps court. Et je vis des trônes, et je vis plusieurs s'asseoir sur ces trônes, et puissance de juger leur fut donnée. Et les

vixerunt, quia in prima, quæ nunc est, animarum resurrectione non revixerunt, aut in eo quod revixerant, non in finem usque manserunt. Sicut ergo duæ sunt regenerationes, de quibus jam supra locutus sum, una secundum fidem, quæ nunc fit per Baptismum ; alia secundum carnem, quæ fiet in ejus incorruptione atque immortalitate per judicium magnum atque novissimum : ita sunt et resurrectiones duæ ; una prima, quæ et nunc est, et animarum est, quæ venire non permittit in mortem secundam ; alia secunda, quæ nunc non est, sed in seculi fine futura est, nec animarum, sed corporum est, quæ per ultimum judicium alios mittet in secundam mortem, alios in eam vitam, quæ non habet mortem.

VII. De his duabus resurrectionibus idem Joannes evangelista in libro qui dicitur Apocalypsis, eo modo locutus est, ut earum prima a quibusdam nostris non intellecta, insuper etiam in quasdam ridiculas fabulas verteretur. Ait quippe in libro memorato Joannes apostolus : *Et vidi angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi, et catenam in manu sua, et tenuit draconem illum serpentem antiquum, qui cognominatus est Diabolus et Satanas, et alligavit illum mille annis, et misit illum in abyssum ; et clausit, et signavit super eum, ut non seduceret jam gentes, donec finiantur mille anni : post hæc oportet eum solvi brevi tempore. Et vidi sedes, et sedentes super*

âmes de ceux qui par leur mort ont rendu témoignage à Jésus et à la parole de Dieu, et ceux qui n'ont point adoré la bête ni son image, qui n'ont point été marqués de son sceau sur le front ou dans la main; et ils régnèrent mille ans avec Jésus. Le reste ne revint pas à la vie, jusqu'à l'expiration des mille ans. Voilà la première résurrection. Heureux et saint celui qui participe à cette première résurrection. Sur eux la seconde mort n'a point de pouvoir. Mais ils seront prêtres de Dieu ou de Jésus-Christ, et ils régneront mille ans avec lui. » Ceux à qui ces paroles ont donné lieu de soupçonner que la première résurrection sera corporelle se sont laissés surprendre principalement par ce nombre de mille ans, comme si ce temps devait être pour les saints le sabbat nouveau, une époque de sainte quiétude après le labeur de ces six mille ans écoulés depuis le jour où l'homme a été créé, et, en expiation du grand crime primitif, précipité des joies du paradis dans les misères de cette vie mortelle; et puisque : « Devant le Seigneur, un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour », six mille ans étant passés comme six jours, les derniers mille ans seraient le septième ou le sabbat des saints qui ressusciteraient pour le célébrer. Opinion presque tolérable, si l'on supposait que la présence du Seigneur dût répandre sur ce sabbat quelques délices spirituelles. Et moi-même autrefois j'ai professé ce sentiment. Mais, comme ils prétendent que cette résurrection se passera

eas, et judicium datum est. Et animæ occisorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei, et si qui non adoraverunt bestiam, nec imaginem ejus, neque acceperunt inscriptionem in fronte aut in manu sua, et regnaverunt cum Jesu mille annis : reliqui eorum non vixerunt, donec finiantur mille anni. Hæc resurrectio prima est. Beatus et sanctus est, qui habet in hac prima resurrectione partem. In istis secunda mors non habet potestatem ; sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum eo mille annis. Qui propter hæc hujus libri verba primam resurrectionem futuram suspicati sunt corporalem, inter cetera maxime numero annorum mille permoti sunt, tanquam oporteret in sanctis eo modo veluti tanti temporis fieri sabbatismum, vacatione scilicet sancta post labores annorum sex millium, ex quo creatus est homo, et magni illius peccati merito in hujus mortalitatis ærumnas de paradisi felicitate demissus est, ut quoniam scriptum est : *Unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut dies unus*, sex annorum millibus tanquam sex diebus impletis, sequatur velut sabbati septimus in annis mille postremis, ad hoc scilicet sabbatum celebrandum resurgentibus sanctis. Quæ opinio esset utcumque tolerabilis, si aliquæ deliciæ spirituales in illo sabbato adfuturæ sanctis per Domini præsentiam crederentur. Nam etiam nos hoc opinati fuimus aliquando. Sed cum eos qui tunc ressurrexerint,

en longs banquets où les bornes de la modération, que dis-je? où celles mêmes des orgies païennes seront franchies, il faut décidément abandonner cette croyance aux âmes charnelles. Les hommes spirituels appellent ceux qui l'adoptent « chiliastes », mot grec qui peut se rendre littéralement par « millénaires ». Les réfuter en détail serait trop long ; et il vaut mieux montrer en quel sens il faut prendre ce texte de l'Ecriture.

Notre-Seigneur Jésus-Christ dit lui-même : « Personne ne peut entrer dans la maison du fort et lui enlever ses vases, qu'il n'ait auparavant lié le fort ». Par « le fort » il désigne le diable ; car le diable a pu tenir le genre humain captif ; et par les vases qu'il allait lui enlever, ses fidèles à venir, que l'ennemi tenait enchaînés dans le crime et l'impiété. C'était donc pour lier le fort que, dans l'Apocalypse, l'apôtre « vit un ange descendre du ciel, ayant la clef de l'abîme et une chaîne en sa main. Et il saisit le dragon, l'antique serpent, que l'on nomme aussi le Diable et Satan, et il le lia pour mille ans ». C'est-à-dire qu'en faveur de l'affranchissement des élus il enchaîne sa puissance de séduire et de dominer. Quant à ces mille ans, ils peuvent, si je ne me trompe, s'entendre de deux manières : ou ces choses se passent aux derniers mille ans, soit au sixième millénaire, comme au

dicant immoderatissimis carnalibus epulis vacaturos, in quibus cibus sit tantus ac potus, ut non solum nullam modestiam teneant, sed modum quoque ipsius incredulitatis excedant : nullo modo ista possunt nisi a carnalibus credi. Hi autem qui spirituales sunt, istos ista credentes χιλιαστάς appellant græco vocabulo ; quos, verbum e verbo exprimentes, nos possumus *milliaros* nuncupare. Eos autem longum est refellere ad singula ; sed potius, quemadmodum Scriptura hæc accipienda sit, jam debemus ostendere.

Ait ipse Dominus Jesus Christus : *Nemo potest introire in domum fortis, et vasa ejus eripere, nisi prius alligaverit fortem :* diabolum volens intelligi fortem, quia ipse genus humanum potuit tenere captivum ; vasa vero ejus, quæ fuerat erepturus, fideles suos futuros, quos ille in diversis peccatis atque impietatibus possidebat. Ut ergo alligaretur hic fortis, propterea vidit iste apostolus in Apocalypsi *angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi, et catenam in manu sua. Et tenuit*, inquit, *draconem illum serpentem antiquum, qui cognominatus est Diabolus et Satanas, et alligavit eum mille annis ;* hoc est, ejus potestatem ab eis seducendis ac possidendis, qui fuerant liberandi, cohibuit atque frenavit. Mille autem anni duobus modis possunt, quantum mihi occurrit, intelligi : aut quia in ultimis annis mille ista res agitur, id est, sexto annorum milliario tanquam sexto die,

sixième jour, dont maintenant la dernière période s'écoule pour être suivie du sabbat qui n'aura point de soir ou de l'éternel repos des saints, et c'est à la fin de ce jour millénaire, qui dure encore jusqu'à la consommation du siècle, que l'Ecriture appelle mille ans, prenant la partie pour le tout; ou par ce nombre elle exprime la durée du siècle; nombre parfait qui représente la plénitude des temps. Car le nombre millénaire est le carré solide de dix. Dix reproduits dix fois égalent cent, et c'est une figure carrée, mais plane. Or, pour l'élever en hauteur et la rendre solide, il faut encore multiplier cent par dix; ce qui fait mille. Si, d'autre part, le nombre cent se prend pour l'infinité des nombres; ainsi quand Notre-Seigneur promet à celui qui abandonne tout pour le suivre, que « dès cette vie il recevra le centuple », promesse que l'Apôtre semble expliquer en ces termes : « comme n'ayant rien, et possédant tout »; et même auparavant n'avait-il pas été dit : « Le monde entier est le trésor du fidèle »; combien plutôt encore l'infinité des nombres doit-elle être représentée par le nombre mille, qui est le solide de la quadrature même de dix? Aussi ne saurait-on mieux entendre qu'en ce sens ces paroles du psaume : « Il a conservé dans les siècles la mémoire de son alliance et de la promesse qu'il a faite pour mille générations », c'est-à-dire pour toutes les générations.

« Et il le précipita dans l'abîme. » Et cet abîme, où il pré-

cujus nunc spatia posteriora volvuntur; secuturo deinde sabbato, quod non habet vesperam, requie scilicet sanctorum, quæ non habet finem : ut hujus milliarii tanquam diei novissimam partem, quæ remanebat usque ad terminum seculi, mille annos appellaverit; eo loquendi modo, quo pars significatur a toto : aut certe mille annos pro annis omnibus hujus seculi posuit; ut perfecto numero notaretur ipsa temporis plenitudo. Millenarius quippe numerus denarii numeri quadratum solidum reddit. Decem quippe decies ducta, fiunt centum; quæ jam figura quadrata, sed plana est. Ut autem in altitudinem surgat, et solida fiat, rursus centum decies multiplicantur, et mille sunt. Porro si centum ipsa pro universitate aliquando ponuntur, quale illud est, quod Dominus omnia sua dimittenti et eum sequenti promisit, dicens : *Accipiet in hoc seculo centuplum :* quod exponens quodammodo Apostolus, ait : *Quasi nihil habentes, et omnia possidentes;* quia et ante jam dictum erat : *Fidelis hominis totus mundus divitiarum est :* quanto magis mille pro universitate ponuntur, ubi est soliditas ipsius denariæ quadraturæ? Unde nec illud melius intelligitur, quod in Psalmo legitur : *Memor fuit in seculum testamenti sui, verbi quod mandavit in mille generationes,* id est, in omnes.

Et misit illum, inquit, *in abyssum :* utique diabolum misit in abyssum.

cipite le diable, représente la multitude innombrable des impies dont les cœurs sont pour l'Eglise de Dieu des abîmes de haine; non que le diable n'y fût déjà; mais exclus de la possession des fidèles, il s'est profondément emparé des impies. Car celui-là est davantage dans la possession du diable, qui, non content de se détourner de Dieu, poursuit encore d'une haine gratuite les serviteurs de Dieu. « Et il ferma et scella sur lui l'abîme, afin qu'il cessa de séduire les nations jusqu'à l'expiration des mille ans. » Il ferma : c'est-à-dire il lui défendit de sortir, ou d'enfreindre la défense; il scella : cette circonstance me semble indiquer le mystère dont la volonté divine voile à nos yeux ceux qui appartiennent ou non au démon. Mystère impénétrable dans le temps : qui sait si cet homme qui paraît debout ne tombera point, et si cet homme qui paraît tombé ne se relèvera point? Or c'est pour dérober au séducteur les nations élues, héritage du Christ qu'il usurpait, que la prison et la chaîne compriment son audace. Car « Dieu, dit l'Apôtre, a choisi ces nations, avant la création du monde, pour les arracher de la puissance des ténèbres et les transférer dans le royaume du Fils de sa charité ». En effet, qu'il séduise maintenant encore les nations non prédestinées à l'éternelle vie, et qu'il les entraîne avec soi aux éternels supplices, quel fidèle l'ignore? Et que l'on ne s'étonne pas s'il séduit souvent ceux-là mêmes qui, régénérés en Jésus-Christ, marchent dans les voies de

Quo nomine significata est multitudo innumerabilis impiorum, quorum in malignitate adversus Ecclesiam Dei multum profunda sunt corda : non quia ibi diabolus ante non erat ; sed ideo dicitur illuc missus, quia exclusus a credentibus plus cœpit impios possidere. Plus namque possidetur a diabolo, qui non solum alienatus est a Deo, verum etiam gratis odit servientes Deo. *Et clausit*, inquit, *et signavit super eum, ut jam non seduceret gentes, donec finiantur mille anni. Clausit super eum*, dictum est, interdixit ei ne possit exire, id est, vetitum transgredi. *Signavit* autem, quod addidit, significasse mihi videtur, quia occultum esse voluit, qui pertineant ad partem diaboli, et qui non pertineant. Hoc quippe in seculo isto prorsus latet : quia et qui videtur stare, utrum sit casurus ; et qui videtur jacere, utrum sit surrecturus, incertum est. Ab eis autem gentibus seducendis hujus interdicti vinculo et claustro diabolus prohibetur atque cohibetur, quas pertinentes ad Christum seducebat antea, vel tenebat. Has enim Deus elegit ante mundi constitutionem eruere de potestate tenebrarum, et transferre in regnum Filii charitatis suæ, sicut Apostolus ait. Nam seducere illum gentes etiam nunc, et secum trahere in æternam pœnam, sed non prædestinatas in æternam vitam, qui fidelis ignorat? Nec moveat, quod sæpe diabolus seducit etiam illos, qui jam regenerati in Christo, vias

Dieu. Car « le Seigneur connaît ceux qui sont à lui »; et de ces élus, il n'en séduit aucun jusqu'à l'entraîner dans la damnation éternelle. Le Seigneur les connaît, comme Dieu, comme celui pour qui l'avenir n'a aucun secret; et non comme l'homme qui ne voit que l'homme présent (s'il voit toutefois celui dont le cœur lui est invisible), sans savoir ce que cet homme doit devenir, et qui ne se voit pas lui-même. Voilà donc pourquoi le diable est lié et emprisonné dans l'abîme, c'est afin qu'il ne séduise plus les nations que l'Eglise réunit, et qu'il tenait sous l'empire de ses séductions avant que l'Eglise fût. Il n'est pas dit, afin qu'il cesse de séduire, mais « afin qu'il cesse de séduire les nations », par lesquelles il veut sans doute faire entendre l'Eglise; « jusqu'à la révolution des mille ans », c'est-à-dire jusqu'à la fin de la dernière période du sixième jour millénaire ou de toutes les années que le siècle doit accomplir.

Et ces paroles, « afin qu'il cesse de séduire les nations jusqu'à la fin des mille ans », il ne faut pas les entendre comme s'il devait exercer désormais ses prestiges sur les nations qui composent l'Eglise prédestinée, dont l'élection, au contraire, lui a valu ses chaînes et sa prison. Mais, ou cette locution, fréquente dans les Ecritures, est analogue à celle du psaume : « Ainsi nos yeux sont vers le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous »; non que, certains de sa pitié, les yeux de ses serviteurs cessent d'être

ingrediuntur Dei. *Novit* enim *Dominus qui sunt ejus :* ex his in æternam damnationem neminem ille seducit. Si enim novit eos Dominus, ut Deus, quem nihil latet etiam futurorum ; non ut homo, qui hominem ad præsens videt (si tamen videt, cujus cor non videt), qualis autem postea sit futurus, nec se ipsum videt. Ad hoc ergo ligatus est diabolus, et inclusus in abysso, ut jam non seducat gentes, ex quibus constat Ecclesia, quas antea seductas tenebat, antequam esset Ecclesia. Nec enim dictum est, ut non seduceret aliquem ; sed, *ut non seduceret*, inquit, *jam gentes ;* in quibus Ecclesiam procul dubio voluit intelligi : *donec finiantur*, inquit, *mille anni*, id est, aut quod remanet de sexto die, qui constat ex mille annis ; aut omnes anni, quibus deinceps hoc seculum peragendum est.

Nec sic accipiendum est quod ait : *ut non seduceret jam gentes, donec finiantur mille anni ;* quasi postea seducturus sit eas dumtaxat gentes, ex quibus prædestinata constat Ecclesia, a quibus seducendis illo est vinculi claustroque prohibitus. Sed aut illa locutione dictum est, quæ in Scripturis aliquoties invenitur, qualis est in Psalmo : *Sic oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri ;* neque enim cum misertus fuerit, non erunt oculi servorum ejus ad Dominum Deum suum : aut

vers lui ; ou tel est l'ordre de ces paroles : « Et il ferma et scella l'abîme sur lui jusqu'à la révolution des mille ans » ; et cette phrase incidente : « afin qu'il cessât de séduire les nations », il faut l'affranchir de la phrase principale, l'entendre à part comme si elle venait à la suite et que l'ensemble de la période fût ainsi conçu : « Et il ferma et scella l'abîme sur lui jusqu'à la révolution des mille ans, afin qu'il cessât de séduire les nations » ; en d'autres termes, c'est afin qu'il cesse de séduire les nations que l'abîme est fermé jusqu'à la révolution des mille ans.

VIII. « Après quoi, dit l'Apôtre, il doit être délié pour un temps court. » Si, pour le diable, c'est être lié et captif que de ne pouvoir séduire l'Eglise, sera-ce donc sa délivrance que de le pouvoir? — Blasphème! Non, jamais il ne séduira l'Eglise élue et prédestinée avant la création du monde, l'Eglise dont il est dit : « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui » ; et cependant cette Eglise, à l'heure même de la délivrance du diable, sera, comme depuis le jour de son institution, comme elle a été, comme elle sera de tout temps ici-bas, dans ses enfants qui se succèdent par la naissance et la mort. Car l'Apôtre dit bientôt après que le démon, libre et maître des nations séduites, les entraînera à la guerre contre elle, et que le nombre des ennemis de l'Eglise égalera les grains de sable de la mer : « Et ils s'élancèrent, dit-il, sur toute l'étendue de la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la cité bien-aimée : et Dieu fit descendre un feu du

certe iste est ordo verborum : *Et clausit, et signavit super eum, donec finiantur mille anni;* quod verò interposuit, *ut non seduceret jam gentes*, ita se habet, ut ab hujus ordinis connexione sit liberum, et seorsus intelligendum, velut si post adderetur, ut sic se haberet tota sententia : *Et clausit, et signavit super eum, donec finiantur mille anni, ut non seduceret jam gentes ;* id est, ideo clausit, donec finiantur mille anni, ut jam non seduceret gentes.

VIII. *Post hæc*, inquit, *oportet eum solvi brevi tempore.* Si hoc est diabolo ligari et includi, Ecclesiam non posse seducere ; hæc ergo erit solutio ejus, ut possit? Absit : nunquam enim ab illo Ecclesia seducetur prædestinata et electa ante mundi constitutionem, de qua dictum est : *Novit Dominus qui sunt ejus :* et tamen hic erit etiam illo tempore, quo solvendus est diabolus, sicut ex quo est instituta, hic fuit et erit omni tempore, in suis utique qui succedunt nascendo morientibus. Nam paulo post dicit, quod solutus diabolus seductas gentes toto orbe terrarum attrahet in bellum adversus eam, quorum hostium numerus erit ut arena maris : *Et adscenderunt*, inquit, *super terræ latitudinem, et cinxerunt castra sanctorum et dilectam civitatem : et descendit ignis de cœlo a Deo, et comedit eos : et*

ciel, qui les dévora; et le diable, leur séducteur, fut précipité dans un étang de feu et de soufre, avec la bête et le faux prophète, et ils y seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles. » Mais ceci appartient au jugement dernier, et si j'ai cru devoir rappeler ce texte, c'est afin que nul ne s'imagine que, dans ce peu de temps laissé à la domination du diable, il n'y aura plus d'Eglise sur la terre, soit qu'il ne la trouve plus à l'heure de la délivrance, soit qu'il l'anéantisse en multipliant les fureurs de la persécution. Ainsi, pendant toute la durée que ce livre mystérieux comprend depuis le premier avènement du Christ jusqu'à la fin du siècle, époque du second avènement pendant cette durée que l'Apôtre appelle mille ans, la captivité du diable n'est donc pas son impuissance à séduire l'Eglise, puisque, délié même, il ne pourra la séduire. Et cependant, si pour lui c'est être lié que de n'avoir pas la puissance ou la permission de séduire; être délié, ne sera-ce pas recouvrer cette puissance ou cette permission? A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi! La captivité du diable, c'est de n'avoir pas la liberté d'exercer toutes les tentations, soit de force, soit de ruse, dont il est capable pour séduire les hommes, soit qu'il les entraîne violemment à son parti, soit que frauduleusement il les y amène. Que s'il avait cette permission pendant cet espace si long sur notre infirmité si grande, plusieurs mêmes succomberaient auxquels Dieu a voulu sauver de telles épreuves; aux uns, il enlèverait la foi et en détournerait les autres. C'est pourquoi il est lié.

diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia et pseudopropheta ; et cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum. Sed hoc jam ad judicium novissimum pertinet, quod nunc propterea commemorandum putavi, ne quis existimet eo ipso parvo tempore, quo solvetur diabolus, in hac terra Ecclesiam non futuram, illo hic eam vel non inveniente, cum fuerit solutus, vel absumente, cum ferit modis omnibus persecutus. Non itaque per totum hoc tempus, quod liber iste complectitur, a primo scilicet adventu Christu usque in seculi finem, quo erit secundus ejus adventus, ita diabolus alligatur, ut ejus hæc ipsa sit alligatio, per hoc intervallum, quod mille annorum numero appellat, non seducere Ecclesiam; quandoquidem illam nec solutus utique seducturus est. Nam profecto et si alligari est, non posse seducere, sive non permitti ; quid erit solvi, nisi posse seducere, sive permitti? Quod absit ut fiat ; sed alligatio diaboli, est non permitti exercere totam tentationem, quam potest vel vi vel dolo ad seducendos homines, in partem suam cogendo violenter, fraudulenterve fallendo. Quod si permitteretur in tam longo tempore et tanta infirmitate multorum, plurimos tales, quales Deus id perpeti non vult, et fideles dejicere[illegible] ne crederent impediret : quod ne faceret, alligatus est.

Et il sera délivré, quand il ne restera plus qu'un temps court. Trois ans et six mois, voilà l'espace que l'Ecriture abandonne à toutes les fureurs du démon et de ses complices; mais tels seront les fidèles qu'il doit combattre que toute sa rage, toutes ses ruses les trouveront invincibles. Or, s'il n'était jamais délié, sa maligne puissance serait moins évidente; la patience de la Cité sainte et fidèle, moins éprouvée, et tout le bien que le Très-Haut sait tirer d'un si grand mal, moins à découvert. Car l'ennemi n'a pas perdu tout pouvoir de tenter les saints, quoique chassé du for intérieur où l'on croit en Dieu; toutefois, pour le progrès des élus, les attaques extérieures lui sont permises; et il est lié dans ses partisans, de peur que la libre effusion de toute sa rage, accablant tant de faibles par qui l'Eglise doit se multiplier et se remplir, ne brise la foi des uns, n'en détruise le germe chez les autres; et il sera délié au déclin des temps, afin que la Cité de Dieu reconnaisse, à la gloire de celui qui est son rédempteur, son protecteur et son libérateur, quel terrible adversaire elle a surmonté. Car, en comparaison des saints et des fidèles qui seront alors, que sommes-nous, puisqu'il ne faudra rien moins à leur épreuve que la liberté de cet ennemi, pour nous si dangereux à combattre, malgré ses chaînes? Et toutefois, de nos jours, cela n'est pas douteux, il a été et il est encore quelques soldats de Jésus-Christ, si prudents et si forts que, fussent-ils vivants, à la dernière génération,

Tunc autem solvetur, quando et breve tempus erit. Nam tribus annis et sex mensibus legitur totis suis suorumque viribus sæviturus : et tales erunt, cum quibus ei belligerandum est, ut vinci tanto ejus impetu insidiisque non possint. Si autem nunquam solveretur, minus appareret ejus maligna potentia, minus sanctæ Civitatis fidelissima patientia probaretur : minus denique perspiceretur, quam magno ejus malo tam bene fuerit usus Omnipotens : qui eum nec omnino abstulit a tentatione sanctorum, quamvis ab eorum interioribus hominibus, ubi in Deum creditur, foras missum, ut forinsecus ejus oppugnatione proficerent; et in eis qui sunt ex parte ipsius, alligavit, ne quantam posset effudendo et exercendo malitiam, innumerabiles infirmos ex quibus Ecclesiam multiplicari et impleri oportebat, alios credituros, alios jam credentes, a fide pietatis hos deterreret, hos frangeret; et solvet in fine, ut quam fortem adversarium Dei Civitas superaverit, cum ingenti gloria sui redemptoris, adjutoris, liberatoris, adspiciat. In eorum sane, qui tunc futuri sunt, sanctorum atque fidelium comparatione quid sumus? quandoquidem ad illos probandos tantus solvetur inimicus, cum quo nos ligato tantis periculis dimicamus. Quamvis et hoc temporis intervallo quosdam milites Christi tam prudentes et fortes fuisse atque esse, non dubium est, ut etiam si tunc in ista mortalitate vive-

leur sagesse déjouerait tous les pièges, leur patience soutiendrait tous les assauts.

Or le diable n'a pas été seulement enchaîné quand l'Eglise, sortant de la terre de Judée, a commencé à se répandre de proche en proche dans les autres nations, mais il l'est aujourd'hui, et il le sera jusqu'à la fin du siècle où il doit redevenir libre. Car, aujourd'hui même, les hommes abjurent l'infidélité où il les retenait, pour se convertir à la foi, et jusqu'à la fin ils se convertiront ainsi. Et le fort est lié à chaque esclave qui lui est enlevé comme un de ses vases; et l'abîme, d'autre part, n'a pas été comblé par la mort des persécuteurs qui vivaient au premier temps de la captivité, mais d'autres leur ont succédé, et jusqu'à la fin de ce monde leur succéderont, ennemis des chrétiens, et qui, chaque jour, lui donnent pour prison l'aveugle et profond abîme de leurs cœurs. Or, dans ces trois dernières années où il doit sévir de toutes les forces de sa liberté recouvrée, la foi pourra-t-elle faire encore quelques conquêtes? C'est une question. Et comment cette parole sera-t-elle justifiée : « Qui entre dans la maison du fort pour lui enlever ses vases, sans avoir lié le fort? » si ces vases lui sont enlevés quoiqu'il soit libre? Réflexion qui, ce semble, nous oblige de croire que, dans ce peu de temps, aucun fidèle nouveau ne viendra se réunir au peuple chrétien; mais que le diable déclarera la guerre à ceux qui se trouveront déjà chrétiens. Et si quelques-uns

rent, quando ille solvetur, omnes insidias ejus atque impetus et caverent sapientissime, et patientissime sustinerent.

Hæc autem alligatio diaboli non solum facta est, ex quo cœpit Ecclesia præter judæam terram in nationes alias aliasque dilatari ; sed etiam nunc fit, et fiet usque ad terminum seculi, quo solvendus est. Quia et nunc homines ab infidelitate, in qua ipse eos possidebat, convertuntur ad fidem, et usque in illum finem sine dubio convertentur : et utique unicuique iste fortis tunc alligatur, quando ab illo tanquam vas ejus eripitur : et abyssus ubi inclusus est, non in eis consumpta est, quando sunt mortui, qui tunc erant quando esse cœpit inclusus ; sed successerunt eis alii nascendo atque succedunt, donec finiatur hoc seculum, qui oderint christianos, in quorum quotidie, velut in abysso, cæcis et profundis cordibus includatur. Utrum autem etiam illis ultimis tribus annis et mensibus sex, quando solutus totis viribus sæviturus est, aliquis in qua non fuerat, sit accessurus ad fidem, nonnulla quæstio est. Quomodo enim stabit quod dictum est· *Quis intrat in domum fortis, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit fortem?* si etiam soluto eripiuntur? Ac per hoc ad hoc cogere videtur ista sententia, ut credamus illo, licet exiguo, tempore neminem accessurum esse populo christiano, sed cum eis qui jam christiani reperti fuerint, diabolum

d'entre eux, vaincus, se rangent à sa suite, c'est qu'ils n'appartiennent pas au troupeau prédestiné des enfants de Dieu. Car ce n'est pas en vain que l'auteur même de l'Apocalypse, l'apôtre Jean, dans ses épîtres, a dit de plusieurs : « Ils sont sortis d'entre nous; mais ils n'étaient pas avec nous; car, s'ils eussent été avec nous, avec nous ils seraient demeurés. » Mais qu'arrivera-t-il des petits enfants? Il est en effet trop invraisemblable que cette dernière épreuve n'en surprenne pas un seul avant le baptême, ou qu'il n'en naisse aucun durant ces jours, ou que des parents chrétiens ne les présentent pas, aussitôt après leur naissance, au bain régénérateur. Et, s'il en est ainsi, comment le démon délié se laissera-t-il enlever ses vases, lui qu'il faut enchaîner pour pénétrer dans sa maison? Croyons donc plutôt que ni les conversions, ni les apostasies ne manqueront à l'Eglise; mais que les pères, pour baptiser leurs enfants, et les nouveaux fidèles, déploieront tant de force qu'ils triompheront de ce fort, même en liberté; et tout, ruses plus perfides, efforts plus violents que jamais, vont doit échouer contre la vigilance de leur sagesse et la force de leur patience. Quoique libre, ces vases lui seront donc enlevés. Et néanmoins cette maxime de l'Evangile subsiste : « Qui entre dans la maison du fort pour lui enlever ses vases, sans avoir lié le fort? » Tel est en effet l'ordre observé en témoignage de la

pugnaturum : ex quibus etiamsi aliqui victi secuti eum fuerint, non eos ad prædestinatum filiorum Dei numerum pertinere. Neque enim frustra idem Joannes apostolus, qui et hanc Apocalypsim scripsit, in epistola sua de quibusdam dicit : *Ex nobis exierunt, sed non erant ex nobis : nam si fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum.* Sed quid fiet de parvulis? Nimium quippe incredibile est, nullos jam natos et nondum baptizatos præoccupari christianorum filios illo tempore infantes, nullos etiam ipsis nasci jam diebus; aut si erunt, non eos a parentibus suis ad lavacrum regenerationis modo quocumque perduci. Quod si fiet, quo pacto soluto jam diabolo vasa ista eripientur, in cujus domum nemo intrat, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit eum ? Imo vero id potius est credendum, nec qui cadant de Ecclesia, nec qui accedant Ecclesiæ illo tempore defuturos : sed profecto tam fortes erunt et parentes pro baptizandis parvulis suis, et hi qui tunc primitus crediturî sunt, ut illum fortem vincant etiam non ligatum, id est, omnibus, qualibus antea nunquam, vel artibus insidiantem, vel urgentem viribus, et vigilanter intelligant, et toleranter ferant; ac sic illi etiam non ligato eripiantur. Nec ideo falsa erit evangelica illa sententia : *Quis intrat in domum fortis, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit fortem ?* Secundum enim sententiæ ejus veritatem, ordo iste

parole divine; le fort a d'abord reçu des chaînes, et, riche de ces vases enlevés, recrutant au loin chez les nations et les forts et les faibles, l'Eglise a tellement multiplié ses conquêtes que désormais son invincible confiance dans la parole de Dieu trouvée fidèle lui garantit la force d'enlever ses vases au diable, même délié. Car, s'il faut avouer que la charité de plusieurs doit se refroidir à la vue de l'iniquité triomphante, et que, par des persécutions inouïes, des ruses jusqu'alors inconnues, l'ennemi libre de ses chaînes doit entraîner la chute de plusieurs qui ne sont pas écrits au livre de vie: il faut croire aussi que non seulement ceux dont la foi sortira victorieuse de cette dernière épreuve, mais plusieurs même du dehors, aidés de la grâce et de la considération des Ecritures qui président la fin des temps dont ils sentiront l'approche, trouveront alors plus de fermeté pour croire ce qu'ils ne croyaient pas, et plus de force pour vaincre le diable déchaîné. Ainsi il n'aura d'abord reçu des fers que pour être dépouillé plus tard, captif ou libre, suivant cette parole : « Qui entre dans la maison du fort pour lui enlever ses vases, sans avoir lié le fort ? »

IX. Or ces mille ans où le diable est lié, c'est-à-dire l'intervalle du premier avènement au second, sont les mille ans du règne des saints avec Jésus-Christ. Car, indépendamment de ce règne qu'il doit à la fin des temps inaugurer par ces paroles : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le

servatus est, ut prius alligaretur fortis, ereptisque vasis ejus, longe lateque in omnibus gentibus ex firmis et infirmis ita multiplicaretur Ecclesia, ut ex ipsa rerum divinitus prædictarum et impletarum robustissima fide, etiam soluto vasa possit auferre. Sicut enim fatendum est, multorum refrigescere charitatem, cum abundat iniquitas, et inusitatis maximisque percutionibus atque fallaciis diaboli jam soluti, eos qui in libro vitæ scripti non sunt, multos esse cessuros : ita cogitandum est, non solum quos bonos fideles illud tempus inveniet, sed nonnullos etiam qui foris adhuc erunt, adjuvante Dei gratia per considerationem Scripturarum, in quibus et alia et finis ipse prænuntiatus est, quem venire jam sentiunt, ad credendum quod non credebant, futuros esse firmiores, et ad vincendum etiam non ligatum diabolum fortiores. Quod si ita erit, propterea præcessisse dicenda est ejus alligatio, ut et ligati et soluti exspoliatio sequeretur : quoniam de hac re dictum est : *Quis intrabit in domum fortis, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit fortem ?*

IX. Interea dum mille annis ligatus est diabolus, sancti regnant cum Christo etiam ipsis mille annis eisdem sine dubio, et eodem modo intelligendis, id est, isto jam tempore prioris ejus adventus. Excepto quippe illo regno, de quo in fine dicturus est : *Venite, benedicti Patris mei, possidete*

royaume qui vous est préparé », si dès aujourd'hui il ne partageait un royaume bien inférieur avec les saints auxquels il dit : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle », l'Eglise sans doute ne serait pas maintenant appelée son royaume ou le royaume des cieux. Car c'est aujourd'hui que le royaume des cieux est enseigné à ce docteur dont je viens de parler, qui tire de son trésor des objets nouveaux et anciens. Et c'est de l'Eglise que les moissonneurs doivent séparer l'ivraie à qui le père de famille permet de croître avec le froment, jusqu'à la moisson, suivant cette parabole qu'il dévoile ainsi : « La moisson, c'est la fin du siècle; les moissonneurs, ce sont les anges. Comme l'on ramasse l'ivraie pour la jeter au feu, il en sera de même à la consommation du siècle. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils retrancheront de son royaume tous les scandales. » Quoi ! du royaume où il n'y a point de scandale ? C'est donc du royaume d'ici-bas, de son Eglise. Il dit encore : « Celui qui enfreindra l'un de ces moindres commandements, et qui enseignera aux hommes à les suivre, sera le moindre dans le royaume des cieux ; mais celui qui fera et enseignera sera grand dans le royaume des cieux. » Il place l'un et l'autre dans le royaume du ciel, et celui qui ne fait pas ce qu'il enseigne, car ce n'est pas garder le commandement, c'est l'enfreindre que de ne pas l'accomplir ; et celui qui fait et

paratum vobis regnum, nisi alio aliquo modo, longe quidem impari, jam nunc regnarent cum illo sancti ejus, quibus ait : *Ecce ego vobiscum sum usque in consummationem seculi ;* profecto non etiam nunc diceretur Ecclesia regnum ejus, regnumve cœlorum. Nam utique isto tempore in regno Dei eruditur scriba ille, qui profert de thesauro suo nova et vetera, de quo supra locuti sumus. Et de Ecclesia colligturi sunt zizania messores illi, quæ permisit cum tritico simul crescere usque ad messem : quod exponens ait : *Messis est finis seculi ; messores autem angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania ; et igni comburuntur ; sic erit in consummatione seculi : mittet Filius hominis angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala.* Numquid de regno illo, ubi nulla sunt scandala ? De isto ergo regno ejus, quod est hic Ecclesia, colligentur. Item dicit : *Qui solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum : qui autem fecerit, et sic docuerit, magnus vocabitur in regno cœlorum.* Utrumque dicit in regno cœlorum, et qui non facit mandata quæ docet, hoc est enim solvere, non servare, non facere; et illum qui facit, et sic docet : sed istum minimum, illum magnum. Et continuo secutus adjungit: *Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra super scribarum et pharisæorum*, id est, super justitiam eorum qui solvunt quod docent. De scribis

enseigne ; mais il dit que l'un est bien petit et l'autre grand. Et aussitôt il ajoute : « Je vous déclare que, si votre justice n'enchérit sur celle des docteurs de la loi et des pharisiens », c'est-à-dire sur la justice de ceux qui violent leurs propres enseignements : car il est dit ailleurs des docteurs et des pharisiens : « Ils disent et ne font pas » : si donc votre justice n'enchérit sur la leur, c'est-à-dire si, pour éviter l'infraction au commandement, vous ne faites ce que vous enseignez : « Vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » Il faut donc distinguer le royaume des cieux où se trouvent, en un rang inégal à la vérité, et celui qui enfreint ses propres enseignements et celui qui les accomplit, de cet autre royaume où l'on n'entre qu'à la condition de faire ce que l'on enseigne. Ainsi le royaume qui réunit ces deux hommes, c'est l'Eglise telle qu'elle est aujourd'hui ; et le royaume qui n'admet que l'un d'eux, c'est l'Eglise telle qu'elle sera quand les méchants n'y seront plus. L'Eglise est donc, même à cette heure, et le royaume du Christ et le royaume des cieux. Et ses saints règnent maintenant avec lui autrement qu'ils ne règneront alors; avec lui toutefois ne règne pas l'ivraie, quoique dans l'Eglise elle croisse avec le bon grain. Avec lui règnent ceux qui font ce que dit l'Apôtre : « Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, goûtez les choses d'en haut où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu, cherchez les choses d'en haut et non celles de la terre. » Et de ceux-là il dit encore que leur conversation est dans les cieux. Enfin règnent avec lui ceux qui, dans son royaume, sont eux-

enim et pharisæis dicit alio loco : *Quoniam dicunt, et non faciunt.* Nisi ergo super eos abundaverit justitia vestra, id est, ut vos non solvatis, sed faciatis potius quod docetis, *non intrabitis*, inquit, *in regnum cœlorum.* Alio modo igitur intelligendum est regnum cœlorum, ubi ambo sunt, et ille scilicet qui solvit quod docet, et ille qui facit ; sed ille minimus, iste magnus : alio modo autem regnum cœlorum dicitur, quo non intrat nisi ille qui facit. Ac per hoc ubi utrumque genus est, Ecclesia est qualis nunc est : ubi autem illud solum erit, Ecclesia est qualis tunc erit, quando malus in ea non erit. Ergo Ecclesia et nunc est regnum Christi, regnumque cœlorum. Regnant itaque cum illo etiam nunc sancti ejus aliter quidem, quam tunc regnabunt : nec tamen cum illo regnant, zizania, quamvis in Ecclesia cum tritico crescant. Regnant enim cum illo qui faciunt quod Apostolus ait : *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt sapite, ubi Christus est in dextera Dei sedens : quæ sursum quærite, non quæ super terram.* De qualibus item dicit, quod eorum conversatio sit in cœlis. Postremo regnant cum illo, qui eo modo sunt in regno ejus, ut sint

mêmes son royaume. Or comment seraient-ils le royaume de Jésus-Christ, ceux qui, tout en habitant son royaume jusqu'à la fin de ce siècle, jusqu'au retranchement de tous les scandales, y cherchent néanmoins leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ ?

Ainsi parle le livre prophétique de ce royaume militant, où nous sommes encore aux prises avec l'ennemi, tour à tour vaincus par la résistance de nos vices et vainqueurs par leur défaite, jusqu'à l'avènement du paisible royaume où l'on règnera sans combat ; et il parle ainsi de la première résurrection, de la résurrection actuelle. Car, après avoir attesté les chaînes du diable pendant mille ans, et sa délivrance pour un temps court, reprenant aussitôt ce que fait l'Eglise ou ce qui se passe dans l'Eglise pendant ces mille ans : « Et j'ai vu des trônes, ajoute-t-il, et j'ai vu plusieurs s'asseoir sur ces trônes ; et puissance de juger leur fut donnée. » Et il ne faut pas croire que ces paroles regardent le jugement dernier ; il s'agit ici du trône de ces juges et de ces juges eux-mêmes qui gouvernent l'Eglise. Et cette puissance de juger qui leur est donnée ne saurait mieux s'entendre que de cette promesse : « Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. » Et de là ce mot de l'Apôtre : « Qu'ai-je à faire de juger ceux qui sont dehors ? N'êtes-vous pas juges de ceux qui sont dedans ? » — « Et les âmes de ceux qui ont versé leur sang pour rendre témoignage à Jésus et à la parole de

etiam ipsi regnum ejus. Quomodo autem sunt regnum Christi, qui, ut alia taceam, quamvis ibi sint donec colligantur in fine seculi de regno ejus omnia scandala, tamen illic sua quærunt, non quæ Jesu Christi.

De hoc ergo regno militiæ, in quo adhuc cum hoste confligitur, et aliquando repugnatur repugnantibus vitiis, aliquando cedentibus imperatur, donec veniatur ad illud pacatissimum regnum, ubi sine hoste regnabitur, et de hac prima resurrectione quæ nunc est, liber iste sic loquitur. Cum enim dixisset, alligari diabolum mille annis, et postea solvi brevi tempore; mox recapitulando quid in istis mille annis agat Ecclesia vel agatur in ea : *Et vidi*, inquit, ***sedes et sedentes super eas, et judicium datum est.*** Non hoc putandum est de ultimo judicio dici : sed sedes præpositorum ; et ipsi præpositi intelligendi sunt, per quos Ecclesia nunc gubernatur. Judicium autem datum nullum melius accipiendum videtur, quam id quod dictum est : ***Quæ ligaveritis in terra, ligata erunt et in cœlo ; et quæ solveritis in terra, soluta erunt et in cœlo.*** Unde Apostolus : ***Quid enim mihi est,*** inquit, ***de his qui foris sunt judicare ? nonne de his qui intus sunt vos judicatis ? Et animas***, inquit, ***occisorum propter testimonium Jesu, et propter ver-***

Dieu » : il faut sous-entendre ce qui vient ensuite : « Ont régné mille ans avec Jésus-Christ » ; c'est-à-dire les âmes des martyrs à qui leurs corps ne sont pas encore rendus. Car les âmes des justes, après leur mort, ne sont point séparées de l'Eglise, qui aujourd'hui même est le royaume de Jésus-Christ. Autrement, en ferait-on mémoire à l'autel du Seigneur dans la communion du corps de Jésus-Christ ? et servirait-il de rien, quand le danger est venu, de courir à son baptême, pour ne pas quitter cette vie sans le recevoir, ou à la réconciliation, quand la pénitence ou une conscience criminelle nous ont séparés de ce même corps? Car, pourquoi tout cela, sinon parce que les fidèles, quoique morts, sont ses membres? et leurs âmes, bien que séparées de leurs corps, règnent avec Jésus-Christ, pendant cette période de mille ans. Aussi, dans ce livre de Jean, et ailleurs, lisons-nous : « Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Voici déjà que l'Esprit leur dit qu'ils se reposent de leurs travaux ; car leurs œuvres les suivent. » L'Eglise règne donc ici d'abord avec Jésus-Christ dans les vivants et dans les morts. « Jésus-Christ est mort, dit l'Apôtre, afin de dominer sur les vivants et sur les morts. » Mais le même Apôtre ne rappelle que les âmes des martyrs, car ceux-là surtout règnent après leur mort qui jusqu'à la mort ont combattu pour la vérité. Et néanmoins, prenant ici la partie pour l'ensemble, nous entendons que les autres morts appartiennent à l'Eglise, qui est le royaume de Jésus-Christ.

bum Dei : **subauditur quod postea dicturus est,** ***regnaverunt cum Jesu mille annis,*** **animæ scilicet martyrum nondum sibi corporibus suis redditis. Neque enim piorum animæ mortuorum separantur ab Ecclesia, quæ nunc etiam est regnum Christi. Alioquin nec ad altare Dei fieret eorum memoria in communicatione corporis Christi ; nec aliquid prodesset ad ejus in periculis Baptismum currere, ne sine illo finiatur hæc vita ; nec ad reconciliationem, si forte per pœnitentiam malamve conscientiam quisque ab eodem corpore separatus est. Cur enim fiunt ista, nisi quia fideles, etiam defuncti, membra ejus sunt ? Quamvis ergo cum suis corporibus nondum, jam tamen eorum animæ regnant cum illo, dum isti mille anni decurrunt. Unde in hoc eodem libro et alibi legitur :** ***Beati mortui, qui in Domino moriuntur, amodo et jam dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis ; nam opera eorum sequuntur illos.*** **Regnat itaque cum Christo nunc primum Ecclesia in vivis et mortuis.** ***Præterea*** **enim, sicut dicit Apostolus,** ***mortuus est Christus, ut et vivorum et mortuorum dominetur.*** **Sed ideo tantummodo martyrum animas commemoravit, qui ipsi præcipue regnant mortui, qui usque ad mortem pro veritate certaverunt. Sed a parte totum etiam ceteros mortuos intelligimus pertinentes ad Ecclesiam, quod est regnum Christi.**

Quant au passage suivant : « Et ceux qui n'ont point adoré la bête, ni son image ; qui n'ont point été marqués de son sceau sur leur front ou dans leur main » ; il doit s'entendre des vivants et des morts. Et la bête, quoique cette question demande un examen plus sérieux, peut être prise, sans qu'il répugne à la rectitude de la foi, pour la cité impie et le peuple infidèle, contraire au peuple fidèle et à la cité de Dieu. L'image de la bête, c'est la dissimulation de ces hommes qui paraissent professer la foi et vivent dans l'infidélité. Car ils feignent d'être ce qu'ils ne sont pas et ne reproduisent du christianisme qu'une trompeuse image et non son effigie véritable. A la bête appartiennent non seulement les ennemis déclarés du nom de Jésus-Christ et de sa glorieuse Cité, mais encore cette ivraie qui, à la fin des temps, doit être retranchée de l'Eglise son royaume. Et quels sont les hommes qui refusent l'encens à la bête et à son image, sinon ceux qui, dociles à l'ordre de l'Apôtre, « ne se laissent pas atteler au même joug avec les infidèles ». Ils n'adorent point, c'est-à-dire ils ne consentent ni se soumettent ; ils repoussent le sceau, ou la note du crime, sur le front, à cause de leur profession sainte ; dans leur main, à cause de leurs œuvres. Ainsi les fidèles qui ne sont pas d'intelligence avec le mal, soit morts, soit vivant encore dans cette chair mortelle, partagent aujourd'hui même la royauté de Jésus-Christ ; ils règnent dans la mesure que comporte le siècle, pendant

Quod vero sequitur : *Et si qui non adoraverunt bestiam, nec imaginem ejus, nec acceperunt inscriptionem in fronte, aut in manu sua :* simul de vivis ac mortuis debemus accipere. Quæ sit porro ista bestia, quamvis sit diligentius inquirendum non tamen abhorret a fide recta, ut ipsa impia civitas intelligatur, et populus infidelium contrarius populo fideli et civitati Dei. Imago vero ejus simulatio ejus mihi videtur, in eis videlicet hominibus, qui velut fidem profitentur, et infideliter vivunt. Fingunt enim se esse quod non sunt, vocanturque non veraci effigie, sed fallaci imagine christiani. Ad eamdem namque bestiam pertinent non solum aperte inimici nominis Christi et ejus gloriosissimæ Civitatis, sed etiam zizania, quæ de regno ejus, quod est Ecclesia, in fine seculi colligenda sunt. Et qui sunt qui non adorant bestiam nec imaginem ejus, nisi qui faciunt quod ait Apostolus : *Ne sitis jugum ducentes cum infidelibus ?* Non adorant enim, id est, non consentiunt, non subjiciuntur : neque accipiunt inscriptionem, notam scilicet criminis, in fronte, propter professionum ; in manu, propter operationem. Ab his igitur malis alieni, sive adhuc in ista mortali carne viventes, sive defuncti, regnant cum Christo jam nunc, quodam modo huic tempori congruo, per totum hoc intervallum, quod numero mille significatur annorum.

toute la durée désignée par le nombre de mille ans.

« Les autres n'ont pas vécu », dit l'Apôtre. Car l'heure est venue ou les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront; et les autres ne vivront pas; « jusqu'à la révolution de mille ans », ajoute-t-il, pour exprimer qu'ils n'ont pas vécu au temps où ils devaient vivre, en passant de la mort à la vie. Ainsi, quand le jour sera venu, le jour de la résurrection des corps, ils sortiront de leurs sépulcres, non pour la vie, mais pour le jugement, c'est-à-dire pour la condamnation ou la seconde mort. Car, jusqu'à la révolution des mille ans, quiconque n'aura pas vécu, c'est-à-dire quiconque, pendant la durée de la première résurrection, aura refusé d'entendre la voix du Fils de Dieu et de passer de la mort à la vie, quand l'heure viendra de la seconde résurrection ou de la résurrection de la chair, est assuré de passer avec sa chair à la seconde mort. Car l'Apôtre ajoute : « Voilà la première résurrection. Heureux et saint celui qui a part », ou qui participe « à cette première résurrection » ! Et celui-là y participe qui non seulement revit en ressuscitant de la mort du péché, mais persévère dans cette résurrection. « Voilà ceux, dit l'Apôtre, sur qui la seconde mort n'a pas pouvoir ». Elle a donc pouvoir sur les autres, dont il est dit plus haut : « Le reste n'a pas vécu, jusqu'à la révolution des mille ans, c'est-à-dire pendant toute la période désignée par mille ans » aucun d'eux, quelle que fût la

Reliqui eorum, inquit, *non vixerunt*. Hora enim nunc est, cum mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierent, vivent: reliqui vero eorum non vivent. Quod vero subdidit : *donec finiantur mille anni;* intelligendum est, quod eo tempore non vixerunt, quo vivere debuerunt, ad vitam scilicet de morte transeundo. Et ideo cum dies venerit, quo fiat et corporum resurrectio, non ad vitam de monumentis procedent, sed ad judicium; ad damnationem scilicet, quæ secunda mors dicitur. Donec enim finiantur mille anni, quicumque non vixerit, id est, isto toto tempore quo agitur prima resurrectio, non audierit vocem Filii Dei, et ad vitam de morte transierit, profecto in secunda resurrectione, quæ carnis est, in mortem secundam cum ipsa carne transibit. Sequitur enim, et dicit : *Hæc resurrectio prima est. Beatus et sanctus qui habet in hac prima resurrectione partem*, id est, particeps ejus est. Ipse est autem particeps ejus, qui non solum a morte, quæ in peccatis est, reviviscit, verum etiam in eo quod revixerit, permanebit. *In istis*, inquit, *secunda mors non habet potestatem*. Habet ergo in reliquis, de quibus superius ait : *Reliqui eorum non vixerunt, donec finiantur mille anni :* quoniam isto toto temporis intervallo, quod mille annos vocat, quan umcumque in eo quisque eorum vixit in corpore, non revixit a

durée de sa vie corporelle, n'est ressuscité de la mort de l'impiété, renaissant à la première résurrection pour s'affranchir de la seconde mort.

X. Suivant l'opinion de quelques-uns, la résurrection ne peut se dire que des corps, et ils prétendent que cette première résurrection à venir est purement corporelle. Car, disent-ils, se relever n'appartient qu'à ce qui tombe. Les corps tombent en mourant, et c'est de leur chute (*a cadendo*) que leur vient le nom de cadavres. Ainsi il ne peut y avoir résurrection d'âme, mais seulement du corps. Et que répondent-ils donc à l'Apôtre qui établit une résurrection spirituelle? Car ils étaient ressuscités, non pas selon l'homme intérieur, mais selon l'homme extérieur, ceux auxquels il est dit : « Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, goûtez les choses d'en haut. » Et c'est la même pensée qu'il exprime ailleurs en d'autres termes quand il dit : « Afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous marchions aussi dans le renouvellement de la vie. » Et de là cette autre parole : « Lève-toi, toi qui dors! lève-toi d'entre les morts, et le Christ t'illuminera! » Quant à ce principe qu'il n'est possible de se relever qu'à ce qui tombe, c'est-à-dire aux corps et non aux âmes, parce que la chute n'appartient qu'aux corps, que n'écoutent-ils cette parole : « Ne vous retirez pas de lui de peur de tomber »; et « c'est pour son Seigneur qu'il demeure debout ou qu'il tombe »; et : « Qui se croit debout, prenne garde de tomber! » Assu-

morte in qua eum tenebat impietas, ut sic reviviscendo primæ resurrectionis particeps fieret, atque in eo potestatem secunda mors non haberet.

X. Sunt qui putant resurrectionem dici non posse nisi corporum : ideoque istam quoque in corporibus primam futuram esse contendunt. Quorum enim est, inquiunt, cadere, eorum est resurgere : cadunt autem corpora moriendo : nam et a cadendo cadavera nuncupantur. Non ergo animarum, inquiunt, resurrectio potest esse, sed corporum. Sed quid contra Apostolum dicunt, qui eam resurrectionem appellat? Nam secundum interiorem, non secundum exteriorem hominem utique resurrexerant, quibus ait : *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt sapite.* Quem sensum verbis aliis alibi posuit, dicens : *Ut quemadmodum Christus a mortuis resurrexit per gloriam Patris, sic et nos in novitate vitæ ambulemus.* Hinc est et illud : *Surge, qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus.* Quod autem dicunt, non posse resurgere, nisi qui cadunt; et ideo putant resurrectionem ad corpora, non ad animas pertinere, quia corporum est cadere : cur non audiunt : *Non recedatis ab illo, ne cadatis;* et : *Suo domino stat aut cadit;* et, *Qui putat se stare, videat ne cadat?* Puto enim quod in anima, non in

rément c'est l'âme, et non pas le corps, qui doit conjurer cette chute. Si donc la résurrection appartient à ce qui tombe, les âmes ont leur chute, accordez-leur donc la résurrection. Et, lorsqu'après avoir dit : « Sur eux la seconde mort n'a pas puissance », l'Apôtre ajoute : « Mais ils seront prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui mille ans », il ne faut pas l'entendre des seuls évêques et des seuls prêtres, c'est-à-dire du véritable corps sacerdotal dans l'Eglise, mais comme tous sont appelés chrétiens, à cause du chrême mystique, tous ainsi sont des prêtres, parce qu'ils sont membres d'un seul grand-prêtre. Et c'est d'eux que l'apôtre Pierre parle ainsi : « Le peuple saint et le royal sacerdoce. » Or ici, saint Jean fait entendre, quoique brièvement et en passant, que Jésus-Christ est Dieu, quand il dit : « Prêtre de Dieu et de Jésus-Christ », c'est-à-dire du Père et du Fils, bien qu'étant fils de l'homme « à cause de la forme d'esclave », Jésus-Christ ait encore été institué prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cet ouvrage.

XI. « Et après la révolution des mille ans, Satan sera délivré de sa geôle, et il sortira pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, et il les entraînera à la guerre, aussi nombreuses que les grains de sable de la mer. » Il les séduira donc alors pour les entraîner à cette guerre : car auparavant il les amenait par toutes les séductions possibles à une infinité de prévarications. Alors

corpore casus iste cavendus est. Si igitur cadentium est resurrectio, cadunt autem et animæ; profecto et animas resurgere confitendum est. Quod autem cum dixisset : *In istis secunda mors non habet potestatem ;* adjunxit atque ait : *Sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum eo mille annis ;* non utique de solis episcopis et presbyteris dictum est, qui proprie jam vocantur in Ecclesia sacerdotes : sed sicut omnes christianos dicimus propter mysticum chrisma, sic omnes sacerdotes, quoniam membra sunt unius sacerdotis. De quibus apostolus Petrus: *Plebs*, inquit, *sancta, regale sacerdotium*. Sane, licet breviter atque transeunter, insinuavit Deum esse Christum, dicendo : *Sacerdotes Dei et Christi*, hoc est, Patris et Filii; quamvis propter formam servi, sicut filius hominis, ita etiam sacerdos Christus effectus sit in æternum, secundum ordinem Melchisedech. De qua re in hoc opere non semel diximus.

XI. *Et cum finiti fuerint*, inquit, *mille anni, solvetur satanas de custodia sua, et exibit ad seducendas nationes, quæ sunt in quatuor angulis terræ, Gog et Magog, et trahet eos in bellum, quorum numerus est ut arena maris.* Ad hoc ergo tunc seducet, ut in hoc bellum trahat. Nam et antea modis quibus poterat, per mala multa et varia seducebat. *Exibit* autem dictum est, in

« il sortira », alors des ténèbres de la haine il se jettera dans les fureurs de la persécution. Et cette persécution, voisine du dernier jugement, sera la dernière ; et elle désolera par toute la terre l'Église sainte ; la Cité du Christ tout entière souffrira de la cité du démon tout entière. En effet, par ces nations que l'Apôtre désigne sous les noms de Gog et Magog, il ne faut pas entendre certains peuples barbares de certaine contrée, Gètes ou Massagètes, comme quelques-uns l'imaginent à cause des premières lettres de ces noms ; soit quelque autre race inconnue et indépendante de la loi romaine. Il est bien clair que les ennemis viendront de toute la terre, puisqu'il est dit : « Les nations qui sont aux quatre coins de la terre » ; et ces nations, ajoute l'Écriture, sont « Gog et Magog ». Et voici la signification de ces mots : ainsi que je l'ai appris, Gog, c'est le « toit » ; Magog, ce qui est « du toit » ; en d'autres termes, à peu près, « la maison » et celui qui sort « de la maison ». Ce sont donc les nations, où le diable est enfermé comme dans un abîme ; et c'est lui qui s'élance et se précipite dehors ; elles sont le toit, et il sort du toit. Si nous rapportons ces locutions, non pas l'une aux nations et l'autre au diable, mais toutes deux aux nations, alors les nations sont elles-mêmes « le toit », qui renferme, et pour ainsi dire, couvre l'antique ennemi ; et elles seront elles-mêmes « du toit », quand elles briseront les barrières de cette haine qu'elles couvrent. L'Apôtre dit encore : « Et ils

apertam persecutionem de latebris erumpet odiorum. Hæc enim erit novissima persecutio, novissimo imminente judicio, quam sancta Ecclesia toto terrarum orbe patietur, universa scilicet civitas Christi ab universa diaboli civitate, quantacumque erit utraque super terram. Gentes quippe istæ, quas appellat Gog et Magog, non sic sunt accipiendæ, tanquam sint aliqui in aliqua parte terrarum barbari constituti, sive quos quidam suspicantur Getas et Massagetas, propter litteras horum nominum primas, sive aliquos alios alienigenas, et a romano jure sejunctos. Toto namque orbe terrarum significati sunt isti esse, cum dictum est : *Nationes quæ sunt in quatuor angulis terræ* : easque subjecit esse *Gog et Magog*. Quorum interpretationem nominum esse comperimus Gog tectum, Magog detecto : tanquam domus, et ipse qui procedit de domo. Gentes igitur sunt, in quibus diabolum velut in abysso superius intelligebamus inclusum ; et ipse de illis quodammodo sese efferens et procedens : ut illæ sint tectum, ipse de tecto. Si autem utrumque referamus ad gentes, non unum horum ad illas, alterum ad diabolum ; et tectum ipsæ sunt, quia in eis nunc includitur et quodammodo tegitur inimicus antiquus ; et de tecto ipsæ erunt, quando in apertum odium de operto eruoturæ sunt. Quod vero ait :

se répandirent sur toute la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la cité bien-aimée. » Or il ne faut pas se les représenter ici comme venant ou devant venir en un lieu déterminé attaquer le camp des saints et la cité sainte ; car cette cité n'est autre que l'Eglise du Christ répandue sur toute la terre ; et partout où elle sera, elle qui doit être dans toutes les nations, comme l'atteste cette expression : « l'étendue de la terre » ; là sera le camp des saints, là aussi la Cité bien-aimée de Dieu ; là tous ses ennemis, répandus avec elle dans toutes les nations, formeront autour d'elle une enceinte sinistre ; elle sera pressée, gênée, enfermée dans le cercle des tribulations ; mais, justifiant cette expression de « camp », elle ne trahira pas ses étendards.

XII. Quant à cette parole : « Et un feu descendit du ciel, qui les dévora », il ne faut pas l'entendre du dernier supplice, qui commencera pour eux lorsqu'ils entendront cette voix : « Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel. » Car alors eux-mêmes tomberont dans le feu, et non le feu du ciel sur eux. Or « ce feu du ciel » peut bien s'entendre ici de la fermeté des saints ; fermeté qui les rendra invincibles à toutes les violences et ne laissera sur eux aucune prise à la volonté de l'ennemi. Car le firmament, c'est le ciel ; et voilà cette fermeté céleste qui allume au cœur des impies ce zèle ardent, ce zèle désespéré de son impuissance à entraîner les saints du Christ dans le parti de l'Antéchrist. Voilà le feu

Et adscenderunt super terræ latitudinem, et cinxerunt castra sanctorum et dilectam civitatem : non utique ad unum locum venisse, vel venturi esse significati sunt, quasi aliquo uno loco futura sint castra sanctorum et dilecta civitas ; cum hæc non sit nisi Christi Ecclesia toto terrarum orbe diffusa : ac per hoc ubicumque tunc erit, quæ in omnibus gentibus erit, quod significatum est nomine latitudinis terræ, ibi erunt castra sanctorum, ibi erit dilecta Deo Civitas ejus ; ibi ab omnibus inimicis suis, quia et ipsi in omnibus gentibus cum illa erunt, persecutionis illius immanitate cingetur, hoc est, in angustias tribulationis arctabitur, urgebitur, concludetur ; nec militiam suam deseret, quæ vocabulo est appellata castrorum.

XII. Quod vero ait : *Et descendit ignis de cælo, et comedit eos :* non extremum putandum est id esse supplicium, quod erit, cum dicetur : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* Tunc quippe in ignem mittentur ipsi, non ignis de cœlo veniet super ipsos. Hic autem bene intelligitur *ignis de cælo ;* de ipsa firmitate sanctorum, qua non cessuri sunt sævientibus, ut eorum faciant voluntatem. Firmamentum est enim cœlum, cujus firmitate illi cruciabuntur ardentissimo zelo ; quoniam non potuerunt attrahere in partes Antichristi sanctos Christi. Et ipse erit ignis qui comedet eos, et

dévorant, ce feu qui vient « de Dieu ». Car c'est la grâce de Dieu qui donne aux saints cette indomptable constance, supplice de leurs ennemis. S'il est en effet un zèle légitime ; — ainsi : « Le zèle de votre maison me dévore » ; l'Ecriture en signale un contraire : « Le zèle s'est emparé d'une plèbe ignorante, et c'est maintenant le feu qui consume les impies » ; « maintenant », et sans préjudice du feu vengeur du dernier jugement. Si néanmoins c'est la plaie qui doit frapper les persécuteurs de l'Eglise que le Christ trouvera vivants à sa venue, quand il tuera l'Antéchrist d'un souffle de sa bouche, si, dis-je, c'est cette plaie que l'Apôtre désigne par le feu descendu du ciel, par le feu dévorant, ce ne sera pas là toutefois le dernier supplice des impies : le dernier supplice est celui qui les attend après la résurrection des corps.

XIII. Nous l'avons déjà dit, d'après le témoignage de l'Apocalypse et celui du prophète Daniel, cette dernière persécution, qui doit venir de l'Antéchrist, sera de trois ans et six mois. Or ce temps, si court qu'il soit, appartient-il aux mille ans de la captivité du diable et du règne des saints avec Jésus-Christ, ou bien est-il en dehors de cette période? c'est un point qui mérite examen. Si ce court espace est compris dans mille ans, le règne des saints avec Jésus-Christ devra s'étendre au-delà de la captivité du diable. Car assurément les saints régneront avec leur roi, surtout dans l'épreuve dernière où ils triompheront de tant de maux, quand le

hoc *a Deo* : quia Dei munere insuperabiles fiunt sancti, unde excruciantur inimici. Sicut enim in bono positum est : *Zelus domus tuæ comedit me;* ita e contrario : *Zelus occupavit plebem ineruditam, et nunc ignis contrarios comedet. Et nunc* utique, excepto scilicet ultimi illius igne judicii. Aut si eam plagam, qua percutiendi sunt Ecclesiæ persecutores, veniente jam Christo, quos viventes inveniet super terram, quando interficiet Antichristum spiritu oris sui, ignem appellavit descendentem de cœlo, eosque comedentem, neque hoc ultimum supplicium erit impiorum, sed illud quod facta corporum resurrectione passuri sunt.

XIII. Hæc persecutio novissima, quæ futura est ab Antichristo (sicut jam diximus, quia et in hoc libro superius, et apud Danielem prophetam positum est), tribus annis et sex mensibus erit. Quod tempus, quamvis exiguum, utrum ad mille annos pertineat, quibus et diabolum ligatum dicit, et sanctos regnare cum Christo ; an eisdem annis hoc parvum spatium superaddatur, atque sit extra, merito ambigitur. Quia si dixerimus ad eosdem annos hoc pertinere, non tanto tempore, sed prolixiore cum Christo regnum sanctorum reperietur extendi, quam diabolus alligari. Profecto enim sancti cum suo Rege etiam in ipsa præcipue persecutione

démon, libre de sa chaîne, pourra les persécuter de toutes ses forces. Comment donc l'Ecriture assigne-t-elle à la captivité du diable et au règne des saints le même terme de mille ans, si les fers du démon tombent trois ans et six mois avant la fin du règne de mille ans? Si, d'autre part, nous ne croyons pas devoir comprendre dans ces mille années cette courte durée de persécution, mais, au contraire, l'ajouter aux mille ans révolus, en prenant au sens propre « la fin de ces mille ans et la délivrance de Satan » ; prédiction qui vient après celle-ci : « Les prêtres de Dieu et de Jésus-Christ règneront avec lui pendant mille ans » ; alors nous faisons concorder la fin du règne des saints et celle de la captivité du diable ; l'époque de cette persécution n'appartient plus ni à leur règne ni à sa délivrance, c'est un temps à part qu'il faut compter en dehors des mille ans, mais aussi nous voilà forcés d'avouer que pendant cette persécution les saints ne régneront plus avec Jésus-Christ. Et cependant qui oserait dire que ses membres cesseront de régner avec lui, au moment où ils lui seront unis de l'union la plus intime et la plus forte, au moment où la violence du combat donnera une nouvelle gloire à la constance, de nouveaux rayons à la couronne du martyre? Ou, si les tribulations qu'ils auront à souffrir excluent l'idée de règne, il s'ensuit donc qu'aux jours antérieurs, pendant la période de mille ans, tous ceux

regnabunt mala tanta vincentes, quando jam diabolus non erit alligatus, ut eos persequi omnibus viribus possit. Quomodo ergo ista Scriptura eisdem mille annis utrumque determinat, diaboli scilicet alligationem, regnumque sanctorum ; cum trium annorum et sex mensium intervallo prius desinat alligatio diaboli, quam regnum sanctorum in his mille annis cum Christo? Si autem dixerimus parvum persecutionis hujus hoc spatium non computandum in mille annis, sed eis impletis potius adjiciendum ; ut proprie possit intelligi, quod cum dixisset : *Sacerdotes Dei et Christi regnabunt cum eo mille annis*, adjecit : *Et cum finiti fuerint mille anni, solvetur satanas de custodia sua ;* isto enim modo et regnum sanctorum et vinculum diaboli simul cessatura esse significat, ut deinde persecutionis illius tempus nec ad sanctorum regnum, nec ad custodiam satanæ, quorum utrumque in mille annis est, pertinere, sed superadditum et extra computandum esse credatur : cogemur fateri sanctos in illa persecutione regnaturos non esse cum Christo. Sed quis audeat dicere, tunc cum illo non regnatura sua membra, quando ei maxime atque fortissime cohærebunt, et quo tempore quanto erit acrior impetus belli, tanto major gloria non cedendi, tanto densior corona martyrii? Aut si propter tribulationes, quas passuri sunt, non dicendi sunt regnaturi ; consequens erit, ut etiam superioribus diebus in eisdem mille annis quicumque tribulabantur sanc-

d'entre les saints qui ont souffert, au moment même de leurs souffrances, ne régnaient pas avec Jésus-Christ; il s'ensuit donc aussi que ces fidèles, dont l'auteur de l'Apocalypse atteste avoir vu les âmes, ces témoins égorgés pour Jésus-Christ et la parole de Dieu, ne régnaient pas avec le Christ quand ils souffraient persécution, et qu'ils n'étaient pas le royaume du Christ quand ils étaient son plus précieux héritage ? Conséquence absurde et qu'on ne saurait trop détester! Du moins est-il certain qu'après avoir fourni leur carrière de travaux et de douleurs les victorieuses âmes des glorieux martyrs, dégagées de leurs membres mortels, ont régné et règnent avec Jésus-Christ jusqu'à la révolution des mille ans, pour régner à l'avenir revêtues de corps immortels. Ainsi, pendant ces trois années, les âmes des justes qui ont scellé leur foi de leur sang, les âmes dès longtemps sorties de leurs corps et celles qui doivent en sortir à la persécution dernière, régneront avec Jésus jusqu'à la fin du siècle mortel, jusqu'à l'avènement du royaume où la mort ne sera plus. Donc les années du règne des saints s'étendront au-delà des fers et de la captivité du démon, puisqu'ils règneront avec le Fils de Dieu, leur Roi, pendant ces trois ans et demi où le démon sera redevenu libre. Que conclure enfin de ces paroles : « Les prêtres de Dieu et de Jésus-Christ règneront avec lui mille ans, et, ces mille ans révolus, Satan sera délivré de sa prison. » Ou ces mille ans ne terminent

torum, eo ipso tempore tribulationis suæ cum Christo non regnasse dicantur : ac per hoc et illi, quorum animas auctor libri hujus vidisse se scribit occisorum propter testimonium Jesu et propter verbum Dei, non regnabant cum Christo quando patiebantur persecutionem, et ipsi regnum Christi non erant, quos Christus excellentius possidebat. Absurdissimum id quidem et omni modo aversandum. Sed certe animæ victrices gloriosissimorum martyrum, omnibus doloribus ac laboribus superatis atque finitis, posteaquam mortalia membra posuerunt, cum Christo utique regnaverunt et regnant, donec finiantur mille anni, ut postea receptis etiam corporibus jam immortalibus regnent. Proinde tribus illis annis atque dimidio, animæ occisorum pro ejus martyrio, et quæ antea de corporibus exierunt, et quæ ipsa novissima persecutione sunt exituræ, regnabunt cum illo, donec finiatur mortale seculum, et ad illud regnum, ubi mors non erit, transeatur. Quocirca cum Christo regnantium sanctorum plures anni erunt, quam vinculi diaboli et custodiæ : quia illi cum suo rege Dei Filio, jam diabolo non ligato etiam per tres illos annos ac semissem, regnabunt. Remanet igitur, ut cum audimus : *Sacerdotes Dei et Christi regnabunt cum illo mille annis, et cum finiti fuerint mille anni, solvetur satanas de custodia sua* ; aut non regni hujus sanctorum intelligamus annos mille finiri, sed vinculi

pas le règne des saints, mais les fers et la détention du diable, en sorte que pour ses adversaires et lui cette même période développe une durée inégale, le règne des saints se continuant après la délivrance du démon; ou l'Ecriture n'a pas voulu tenir compte de cet insignifiant espace de trois ans et six mois, soit qu'il faille le retrancher de la captivité de Satan, soit qu'il faille l'ajouter au règne des saints. Ainsi, au seizième livre de cet ouvrage, nous avons vu l'Ecriture compter quatre cents ans, malgré un excédant sur ce nombre; et, si l'on veut bien le remarquer, c'est le style ordinaire des saintes Lettres.

XIV. Après cette prophétie de la dernière persécution, l'Apôtre retrace en peu de mots tout ce qu'au dernier jugement le démon doit souffrir, et avec lui la cité ennemie dont il est le prince : « Et le diable, dit-il, leur séducteur, fut précipité dans un étang de feu et de soufre, avec la bête et le faux prophète, pour être tourmenté nuit et jour dans les siècles des siècles. » La bête, c'est probablement, comme je l'ai déjà dit, la cité impie; le faux prophète ou l'Antéchrist, c'est l'image, c'est la dissimulation dont j'ai parlé au même endroit. Et puis, venant au dernier jugement, qui arrivera à la seconde résurrection des morts, à la résurrection corporelle, il raconte comment il lui fut révélé : « Et je vis, dit-il, un grand trône blanc, et devant celui qui était assis sur le

diaboli atque custodiæ; ut annos mille, id est, annos omnes suos, quæque pars habeat diversis ac propriis prolixitatibus finiendos, ampliore sanctorum regno, breviore diaboli vinculo : aut certe, quoniam trium annorum et sex mensium brevissimum spatium est, computari noluisse credatur, sive quod minus salanæ vinculum, sive quod amplius videtur regnum habere sanctorum : sicut de quadringentis annis in sexto decimo hujus operis volumine disputavi; quoniam plus aliquid erant, et tamen quadringenti sunt nuncupati : et talia sæpe reperiuntur in Litteris sacris, si quis adverlat.

XV. Post hanc autem commemorationem novissimæ persecutionis, breviter complectitur totum, quod ultimo jam judicio diabolus, et cum suo principe civitas inimica passura est. Dicit enim : *Et diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, quo bestia et pseudopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum.* Bestiam bene intelligi ipsam impiam civitatem, supra jam diximus. Pseudo vero propheta ejus aut Antichristus est, aut imago illa, id est figmentum, de quo ibi locuti sumus. Post hæc ipsum novissimum judicium, quod erit in secunda resurrectione mortuorum, quæ corporum est, recapitulando narrans, quomodo fuerit sibi revelatum : *Et vidi*, inquit, *thronum magnum et candidum, et sedentem*

trône le ciel et la terre s'enfuirent, et leur place ne se retrouva plus. » Il ne dit pas : Je vis un grand trône blanc et celui qui était assis sur ce trône, et devant sa face le ciel et la terre s'enfuirent ; parce que cela n'arrive pas en ce moment, c'est-à-dire avant que le jugement soit rendu sur les vivants et les morts ; il dit qu'il vit assis sur le trône celui devant qui le ciel et la terre s'enfuirent, mais plus tard. Car, le jugement étant prononcé, ce ciel et cette terre cesseront d'être, et il se fera un ciel nouveau et une terre nouvelle. C'est en effet par changement et non par destruction que ce monde passera. « La figure de ce monde passe, dit l'Apôtre, aussi veux-je vous voir libres de soins. » La figure passe donc et non pas la nature. Or Jean ayant vu celui devant qui le ciel et la terre doivent s'enfuir : « Et j'ai vu, ajoute-t-il, les morts grands et petits ; et des livres furent ouverts ; et un autre livre fut ouvert ; livre de la vie de chacun ; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, chacun selon ses œuvres. » Ainsi des livres sont ouverts, puis un livre ; et quel est ce livre ? « Celui, dit l'Apôtre, de la vie de chacun. » Or ces premiers livres sont assurément les livres saints, anciens et nouveaux ; c'est le code des volontés divines. Et le livre de chacun, c'est le recueil des œuvres ou conformes ou contraires à ces volontés. Pris matériellement, qui pourrait apprécier les dimensions de ce livre ? Et combien de temps faudrait-il pour lire ce volume où la vie tout entière de tout homme est conte-

super eum, cujus a facie fugit cœlum et terra, et locus eorum inventus non est. Non ait : Vidi thronum magnum et candidum et sedentem super eum, et ab ejus facie fugit cœlum et terra ; quoniam non tunc factum est, id est, antequam esset de vivis et mortuis judicatum : sed eum se vidisse dixit in throno sedentem, a cujus facie fugit cœlum et terra ; sed postea. Peracto quippe judicio tunc esse desinet hoc cœlum et hæc terra, quando incipiet esse cœlum novum et terra nova. Mutatione namque rerum, non omni modo interitu transibit hic mundus. Unde et Apostolus ait : *Præterit enim figura hujus mundi, volo vos sine sollicitudine esse.* Figura ergo præterit, non natura. Cum ergo se Joannes vidisse dixisset sedentem super thronum, a cujus facie, quod postea futurum est, fugit cœlum et terra : *Et vidi*, inquit, *mortuos magnos et pusillos ; et aperti sunt libri ; et alius liber apertus est, qui est vitæ uniuscujusque ; et judicati sunt mortui ex ipsis scripturis librorum secundum facta sua.* Libros dixit esse apertos, et librum : sed librum cujusmodi non tacuit ; *qui est*, inquit, *vitæ uniuscujusque.* Ergo illi libri, quos priore loco posuit, intelligendi sunt sancti et veteres et novi, ut in illis ostenderetur quæ Deus fieri sua mandata jussisset : in illo autem qui est vitæ uniuscujusque, quid horum quisque non fecisset, sive fecisset. Qui liber si carnaliter cogitetur, quis ejus magnitudinem, aut longitudinem,

nue ? Le nombre des anges sera-t-il égal à celui des hommes, et chaque homme entendra-t-il de son ange la lecture de sa vie ? Il n'y aura donc pas un livre unique pour tous, mais un livre pour chacun. L'Ecriture toutefois ne parle que d'un seul : « Et un autre livre, dit-elle, fut ouvert. » Il faut donc entendre ici une vertu divine qui représente à la mémoire de chacun toutes ses œuvres bonnes ou mauvaises, ces œuvres vues d'un coup d'œil par une merveilleuse intuition de l'âme lui donneront la science qui accusera ou excusera la conscience ; et c'est ainsi qu'en un moment tous et chacun seront jugés. Or cette vertu divine est appelée « livre » ; car c'est en elle que, pour ainsi dire, on lit tous les souvenirs qu'elle suggère. Et pour montrer quels morts doivent subir le jugement, grands et petits, l'Apôtre ajoute, comme en revenant sur ce qu'il a omis ou plutôt différé : « Et la mer présentera les morts qui étaient dans ses abîmes, et la mort et l'enfer rendirent les morts qu'ils avaient. » Ce qui arriva sans doute avant que les morts fussent jugés ; et cependant l'Apôtre commence par le jugement. Il résume donc, je le répète, et il reprend ce qu'il avait omis. Maintenant il suit l'ordre, et pour le garder il revient sur le jugement des morts et le range à sa place. Ainsi : « La mer, dit-il, présenta les morts qui étaient dans ses abîmes ; et la mort et l'enfer rendirent les morts qu'ils avaient. » Puis il ajoute : « Et chacun fut

valeat æstimare ? aut quanto tempore legi poterit liber, in quo scriptæ sunt universæ vitæ universorum ? An tantus Angelorum numerus aderit, quantus hominum erit, et vitam suam quisque ab Angelo sibi adhibito audiet recitari ? Non ergo unus liber erit omnium, sed singuli singulorum. Scriptura vero ista unum volens intelligi : *Et alius*, inquit, *liber apertus est*. Quædam igitur vis est intelligenda divina, qua fiet ut cuique opera sua, vel bona vel mala, cuncta in memoriam revocentur, et mentis intuitu mira celeritate cernantur ; ut accuset, vel excuset scientia conscientiam ; atque ita simul et omnes et singuli judicentur. Quæ nimirum vis divina, libri nomen accepit. In ea quippe quodammodo legitur, quidquid ea faciente recolitur. Ut autem ostendat, qui mortui judicandi sint, pusilli et magni, recapitulando dicit tanquam ad id rediens, quod præterierat, potiusve distulerat : *Et exhibuit mare mortuos qui in eo erant, et mors et infernus reddiderunt mortuos quos in se habebant*. Hoc procul dubio prius factum est, quam essent mortui judicati : et tamen illud prius dictum est. Hoc est ergo quod dixi, recapitulando eum ad idrediisse quod intermiserat. Nunc autem ordinem tenuit, atque ut explicaretur ipse ordo, commodius etiam de judicatis mortuis, quod jam dixerat, suo repetivit loco. Cum enim dixisset : *Et exhibuit mare mortuos qui in eo erant, et mors et infernus reddiderunt mortuos quos in se habebant ;* mox addidit quod paulo ante

jugé selon ses œuvres, comme il l'avait dit précédemment : « Et les morts furent jugés selon leurs œuvres. »

XV. Mais quels sont les morts que la mer exhume de ses abîmes et qu'elle présente? Serait-ce donc que ceux qui meurent dans la mer échappent à l'enfer, et que la mer garde leurs corps? ou, ce qui est encore plus absurde, la mer a-t-elle les morts vertueux, et l'enfer les méchants? Qui pourrait le croire? C'est donc fort convenablement que plusieurs expliquent ici la mer par le siècle. Ainsi, lorsque l'Apôtre fait entendre que ceux que Jésus-Christ trouvera vivant de la vie corporelle seront jugés avec ceux qui doivent ressusciter, il les appelle eux-mêmes morts, bons et méchants; les bons, à qui il est dit : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ »; les méchants, de qui il est dit : « Laisse les morts ensevelir leurs morts. » Ils peuvent encore être appelés morts en tant que revêtus de corps mortels : « Le corps, dit l'Apôtre, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice »; montrant ainsi que l'homme vivant et doué de ce corps réunit ces deux éléments : un corps qui est mort, un esprit qui est vie. Et il ne dit pas corps mortel, mais « mort », quoique bientôt après il emploie l'expression plus usitée de corps mortel. Voilà donc les morts que la mer présenta; en d'autres termes, le siècle présenta les hommes qu'il contenait, parce que leur

posuerat : *Et judicati sunt singuli secundum facta sua.* Hoc est enim quod supra dixerat : *Et judicati sunt mortui secundum facta sua.*

XV. Sed qui sunt mortui, quos exhibuit mare, qui in eo erant? Neque enim qui in mari moriuntur, non sunt in inferno, aut corpora eorum servantur in mari; aut, quod est absurdius, mare habebat bonos mortuos, et infernus malos. Quis hoc putaverit? Sed profecto convenienter quidam hoc loco mare pro isto seculo positum acciplunt. Cum ergo et quos hic inveniet Christus in corpore constitutos, simul significaret cum iis qui resurrecturi sunt judicandos, etiam ipsos mortuos appellavit, et bonos quibus dicitur : *Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo;* et malos de quibus dicitur : *Sine mortuos sepelire mortuos suos.* Possunt mortui etiam propter hoc dici, quod mortalia gerunt corpora : unde Apostolus : *Corpus quidem,* inquit, *mortuum est propter peccatum; spiritus autem vita est propter justitiam :* utrumque in homine vivente, atque in hoc corpore constituto esse demonstrans, et corpus mortuum, et spiritum vitam. Nec tamen dixit corpus mortale, sed mortuum : quamvis eadem paulo post etiam mortalia corpora, sicut usitatius vocantur, appellet. Hos ergo mortuos exhibuit mare, qui in eo erant, id est, exhibuit homines hoc seculum, quicumque in eo erant, quia nondum obierant. *Et*

heure n'était pas encore venue. « Et la mort et l'enfer, dit-il, rendirent les morts qu'ils avaient. » La mer les présente, parce qu'ils comparaissent dans l'état où ils se trouvent; mais la mort et l'enfer les rendent, parce que la mort et l'enfer les rappellent à la vie, qu'ils ont déjà quittée. Et peut-être n'est-ce pas en vain que l'Apôtre, au lieu de choisir entre ces deux expressions, « la mort, l'enfer », emploie l'une et l'autre : « la mort », à cause des justes qui ont souffert la mort mais non l'enfer : « l'enfer », à cause des méchants, qui de plus y sont livrés aux supplices. Car, s'il ne paraît pas absurde de croire que les saints des temps antiques, qui ont cru à l'avènement futur Christ, aient, après leur mort, loin sans doute de l'enfer des impies, habité néanmoins aux demeures profondes, jusqu'à l'heure où ils en furent tirés par le sang du Christ et sa descente aux limbes, il est certain que désormais les justes rachetés de ce précieux sang répandu sont quittes de l'enfer et n'attendent plus que le jour où, réintégrés dans leurs corps, ils recevront la récompense qu'ils méritent. Puis, après cette parole : « Et ils furent jugés chacun selon ses œuvres », l'Apôtre ajoute en peu de mots quel fut ce jugement : « Et la mort et l'enfer, dit-il, furent précipités dans un étang de feu »; désignant par ces noms l'auteur de la mort et des peines infernales le diable et toute la société des démons. C'est ce qu'il avait déjà dit par anticipation plus nettement : « Et le diable leur séducteur fut précipité dans un étang de feu et de soufre »; et ce qu'il ajoutait en

mors et infernus, inquit, *reddiderunt mortuos, quos in se habebant.* Mare exhibuit, quia sicut inventi sunt, adfuerunt : mors vero et infernus reddiderunt, quoniam vitæ, de qua jam exierant, revocarunt. Nec frustra fortasse non satis fuit ut diceret *mors*, aut *infernus ;* sed utrumque dictum est : mors, propter bonos, qui tantummodo mortem perpeti potuerunt, non et infernum : infernus autem propter malos, qui etiam pœnas apud inferos pendunt. Si enim non absurde credi videtur, antiquos etiam sanctos, qui venturi Christi tenuerunt fidem, locis quidem a tormentis impiorum remotissimis, sed apud inferos fuisse, donec eos inde sanguis Christi et ad ea loca descensus eruerei, profecto deinceps boni fideles effuso illo, pretio jam redempti, prorsus inferos nesciunt, donec etiam receptis corporibus, bona recipiant quæ merentur. Cum autem dixisset : *Et judicati sunt singuli secundum facta sua ;* breviter subjecit, quemadmodum fuerint judicati : *Et mors et infernus*, inquit, *missi sunt in stagnum ignis :* his nominibus significans diabolum, quoniam mortis est auctor et infernarum pœnarum, universamque simul dæmonum societatem. Hoc est enim quod supra evidentius præoccupando jam dixerat, *et diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris.* Quod ibi vero obscurius adjunxerat, dicens :

termes plus obscurs : « avec la bête et le faux prophète », il le répète ici en termes plus clairs : « Et ceux qui ne se trouvèrent pas écrits au livre de vie furent précipités dans l'étang de feu. » Ce livre ne vient pas en aide à la mémoire de Dieu, pour lui épargner l'erreur d'un oubli, mais il signifie la prédestination de ceux à qui la vie éternelle sera donnée, car ils ne sont pas inconnus à Dieu : il ne lit pas dans ce livre pour les connaître; mais plutôt sa prescience de leur destinée, son infaillible prescience est ce livre où ils sont écrits, c'est-à-dire dès longtemps connus.

XVI. Or, après le jugement qui doit décider de l'avenir des méchants, l'Apôtre n'a plus qu'à parler du jugement des bons. Il a commencé par expliquer ce que Notre-Seigneur déclare en un mot : « Ceux-là iront au supplice éternel »; il lui reste à expliquer cette promesse : « les justes à la vie éternelle ». — « Et je vis, dit-il, un ciel nouveau et une terre nouvelle. Le premier ciel et la première terre se sont retirés, et la mer n'est plus. » Ce qui arrivera dans l'ordre qu'il a déjà signalé quand il a vu assis sur un trône celui devant qui le ciel et la terre s'enfuient. Car ceux dont les noms ne sont pas au livre de vie étant jugés et envoyés au feu éternel (et quel sera ce feu, en quelle partie de l'univers doit-il s'allumer; nul ne le sait, si l'Esprit divin ne le lui révèle); alors la figure de ce monde passera dans les feux du monde comme elle a déjà passé par l'invasion des eaux du monde.

Quo et bestia, et pseudopropheta; hic apertius : *Et qui non sunt*, inquit, *inventi in libro vitæ scripti, missi sunt in stagnum ignis.* Non Deum liber iste commemorat, ne oblivione fallatur : sed prædestinationem significat eorum, quibus æterna dabitur vita. Neque enim nescit eos Deus, et in hoc libro legit, ut sciat : sed potius ipsa ejus præscientia de illis, quæ falli non potest, liber est vitæ, in quo sunt scripti, id est, ante præcogniti.

XVI. Finito autem judicio, quo prænuntiavit judicandos malos, restat ut etiam de bonis dicat. Jam enim explicavit quod breviter a Domino dictum est : *Ibunt isti in supplicium æternum;* sequitur ut explicet quod etiam ibi connectitur : *Justi autem in vitam æternam. Et vidi*, inquit, *cœlum novum, et terram novam. Nam primum cœlum et terra prima recesserunt, et mare jam non est.* Isto fiet ordine, quod superius præoccupando jam dixit, vidisse se super thronum sedentem, a cujus facie fugit cœlum et terra. Judicatis quippe his, qui scripti non sunt in libro vitæ, et in æternum ignem missis (qui ignis cujusmodi, et in qua mundi vel rerum parte futurus sit, hominem scire arbitror neminem, nisi forte cui Spiritus divinus ostendit), tunc figura hujus mundi mundanorum ignium conflagratione præteribit, sicut factum est mundanarum aquarum inundatione diluvium. Illa itaque, ut dixi, conflagratione mundana elementorum corruptibilium qualitates, quæ

Cet incendie consumera donc les qualités des éléments corruptibles appropriés à nos corps corruptibles; et une admirable métamorphose développera, dans la substance même, des qualités convenables aux corps immortels; le monde renouvelé sera mis en harmonie avec l'homme renouvelé jusque dans sa chair. Quant à cette parole : « Et la mer n'est plus », exprime-t-elle le dessèchement des eaux par ce grand embrasement ou leur rénovation? Question difficile à résoudre. Je lis bien qu'il doit y avoir un ciel nouveau et une terre nouvelle; mais, autant qu'il m'en souvient, je n'ai jamais rien lu qui annonce une mer nouvelle. Je trouve, à la vérité, dans le même livre, ces mots : « Comme une mer de verre semblable au cristal »; mais l'Apôtre ne parle pas encore de la fin du monde; et il ne dit pas en termes exprès : « la mer », mais : « comme une mer ». Cependant, comme le style des prophètes aime à répandre sur le sens qu'il renferme des voiles allégoriques, Jean a pu entendre par cette mer, « qui n'est plus », celle dont il vient de dire : « Et la mer présenta les morts qui étaient dans ses abîmes »; c'est-à-dire la mer de ce siècle ne sera plus; la mer turbulente et orageuse de cette vie.

XVII. « Et je vis, dit-il, la grande Cité qui, venant de Dieu, descendait du ciel, parée comme la nouvelle épouse pour son époux. Et j'entendis cette grande voix qui sortait du trône : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; et il habitera

corporibus nostris corruptibilibus congruebant, ardendo penitus interibunt; atque ipsa substantia eas qualitates habebit, quæ corporibus immortalibus mirabili mutatione conveniant : ut scilicet mundus in melius innovatus, apte accommodetur hominibus etiam carne in melius innovatis. Quod autem ait : *Et mare jam non est :* utrum maximo illo ardore siccetur, an et ipsum vertatur in melius, non facile dixerim. Cœlum quippe novum et terram novam futuram legimus : de mari autem novo aliquid me uspiam legisse, non recolo; nisi quod in hoc eodem libro reperitur, *tanquam mare vitreum simile crystallo.* Sed tunc non de isto fine seculi loquebatur : nec proprie dixisse videtur mare, sed *tanquam mare.* Quanvis et nunc, sicut amat prophetica locutio propriis verbis translata miscere, ac sic quodammodo velare quod dicitur, potuit de illo mari dicere : *Et mare jam non est;* de quo supra dixerat : *Et exhibuit mare mortuos, qui in eo erant.* Jam enim tunc non erit hoc seculum vita mortalium turbulentum et procellosum, quod maris nomine figuravit.

XVII. *Et civitatem,* inquit, *magnam Jerusalem novam vidi descendentem de cælo a Deo, aptatam, quasi novam nuptam ornatam marito suo. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et*

avec eux, et ils seront son peuple, et il sera Dieu avec eux. Et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux. Et la mort ne sera plus. Et le deuil, les cris, la douleur ne seront plus, car l'ancien ordre aura cessé. Et celui qui était assis sur le trône ajouta : Et je fais toutes choses nouvelles. » Cette Cité descend du ciel, parce qu'elle est l'œuvre de la grâce céleste. Et c'est pourquoi Dieu lui dit aussi par Isaïe : « Je suis le Seigneur qui t'ai créée. » Et elle est descendue du ciel dès son origine, depuis que, régénérés par les eaux salutaires de la grâce venue du ciel avec le Saint-Esprit, ses enfants croissent dans la traversée du siècle. Mais au dernier jugement, au jugement de Dieu par Jésus-Christ, son fils, elle recevra de la bonté divine une gloire si éclatante et si nouvelle que tous les vestiges de vieillesse s'évanouiront, et, des ruines de la corruption et de la mort, les corps renouvelés passeront à l'incorruptible immortalité. Car prétendre que cet état glorieux appartient à la période de mille ans où elle règne avec son roi, ne serait-ce pas là une allégation impudente, quand l'Apôtre a dit en termes si clairs : « Dieu essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus; et le deuil, les cris, la douleur ne seront plus. » Eh! quel homme assez absurde, assez possédé du délire de l'obstination, pour oser soutenir que, dans les angoisses de cette vie, non seulement le peuple saint, mais encore aucun saint en particulier soit à l'avenir, comme hier, comme aujourd'hui, exempté des

habitabit cum eis, et ipsi erunt populus ejus, et ipse Deus erit cum eis. Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque luctus, neque clamor, sed nec dolor ullus, quia priora abierunt. Et dixit sedens in throno : Ecce nova facio omnia. De cœlo descendere ista civitas dictur, quoniam cœlestis est gatia, qua Deus eam fecit. Propter quod ei dicit etiam per Isaiam : *Ego sum Dominus faciens te.* Et de cœlo quidem ab initio sui descendit, ex quo per hujus seculi tempus, gratia Dei desuper veniente per lavacrum regenerationis in Spiritu sancto misso de cœlo subinde cives ejus accrescunt. Sed per judicium Dei, quod erit novissimum per ejus Filium Jesum Christum, tanta ejus et tam nova de Dei munere claritas apparebit, ut nulla remaneant vetustatis vestigia : quandoquidem et corpora ad incorruptionem atque immortalitatem novam ex vetere corruptione atque mortalitate transibunt. Nam de isto tempore accipere, quo regnat cum Rege suo mille annis, impudentiæ nimiæ mihi videtur : cum apertissime dicat : *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque luctus, neque clamor, sed nec dolor ullus.* Quis vero tam sit absurdus, et obstinatissima contentione vesanus, qui audeat affirmare in hujus mortalitatis ærumnis, non dico populum sanctum, sed unumquemque sanctorum, qui hanc vel ducat, vel ducturus sit, vel duxerit vitam, nullas haben-

larmes et de la douleur; lorsque au contraire plus l'homme est saint et rempli du saint désir, plus ses larmes coulent abondantes dans la prière! Et n'est-ce pas là la voix d'un citoyen de la céleste Jérusalem, qui nous crie : « Mes larmes sont devenues le pain de mes jours et de mes nuits »? et : « Chaque nuit, je baignerai mon lit de mes pleurs; j'inonderai ma couche de mes larmes »? et : « Mes gémissements ne vous sont point cachés »? et : « Ma douleur s'est renouvelée »? et ne sont-ce pas les enfants de cette Jérusalem qui gémissent sous le faix de ce corps, par le désir, non pas d'en être dépouillés, mais de revêtir par-dessus l'immortalité, afin que l'élément mortel soit absorbé par la vie? Ne sont-ce pas eux, qui, possédant les prémices de l'esprit, gémissent intérieurement dans l'attente de l'adoption divine, c'est-à-dire la rédemption de leurs corps? Et l'Apôtre Paul lui-même n'est-il point un citoyen d'en haut, surtout quand il se sent pénétré pour les Israélites, ses frères selon la chair, d'une tristesse profonde, d'une continuelle angoisse de cœur? Et quand la mort sera-t-elle anéantie dans la Cité sainte, sinon à l'heure où cette voix retentira : « Mort, où sont tes combats? Mort, où est ton aiguillon? Or, l'aiguillon de la mort, c'est le péché. » Et il ne sera plus, quand on demandera : « Où est-il? » Mais aujourd'hui ce n'est pas un citoyen obscur de la glorieuse Cité, c'est Jean lui-même qui dans son Epître s'écrie : « Si nous nous disons sans péché, nous sommes nos propres séducteurs, et la vérité n'est point en nous. » Il est vrai tou-

tem lacrymas et dolores; cum potius quanto quisque est sanctior et desiderii sancti plenior, tanto sit ejus in orando fletus uberior? Annon est vox civis supernæ Jerusalem : *Factæ sunt mihi lacrymæ meæ panis die ac nocte?* et : *Lavabo per singulas noctes lectum meum, in lacrymis meis stratum meum, rigabo?* et : *Gemitus meus non est absconditus a te?* et : *Dolor meus renovatus est?* Aut vero non ejus filii sunt, qui ingemiscunt gravati, in quo nolunt exspoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur mortale a vita? Nonne ipsi sunt, qui primitias habentes Spiritus, in semetipsis ingemiscunt, adoptionem exspectantes, redemptionem corporis sui? An ipse apostolus Paulus non erat supernus Jerosolymitanus, vel non multo magis hoc erat, quando pro Israelitis fratribus carnalibus suis tristitia illi erat magna, et continuus dolor cordi ejus? Quando autem mors non erit in ista civitate, nisi quando dicetur : *Ubi est, mors, contentio tua? ubi est, mors, aculeus tuus? Aculeus autem mortis est peccatum?* Quod tunc utique non erit, quando dicetur : *Ubi est?* Nunc vero non quilibet infimus civis illius civitatis, sed idem ipse Joannes in Epistola sua clamat : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Et in hoc quidem

tefois que ce livre de l'Apocalypse présente beaucoup d'obscurités afin d'exercer l'esprit du lecteur, et peu de passages assez clairs pour aider à l'élucidation, même laborieuse, des autres. L'auteur, en effet, reproduit le même sens sous tant de formes différentes qu'il semble parler d'objets nouveaux, et cependant, sous des expressions si variées, c'est bien le même sens que l'on retrouve. Mais quand il dit : « Dieu essuiera toute larme de leurs yeux; et la mort ne sera plus; et le deuil, les cris, la douleur, ne seront plus » : ces paroles répandent une telle lumière sur le siècle futur, sur l'immortalité et l'éternité des saints (car, alors seulement, et là seulement, la douleur et la mort ne seront plus); et nous devons renoncer à chercher et à rencontrer quelques clartés dans les Lettres saintes, si ce passage nous semble obscur.

XVIII. Et maintenant voyons ce que l'apôtre Pierre a écrit sur le jugement : « Au dernier jour il viendra des railleurs insolents, qui, marchant à la suite de leurs passions, diront : Où est donc la promesse de sa présence? Depuis que nos pères se sont endormis, toutes choses demeurent comme dès l'origine de la création : car ils ignorent, et volontairement, qu'au commencement les cieux et la terre furent dégagés des eaux et formés au sein des eaux par la parole de Dieu, et que le monde d'alors fut englouti dans les eaux. Et les cieux et la terre d'aujourd'hui ont été rétablis par la même parole, et sont réservés au feu pour le jour du jugement et de la ruine des impies. Mais apprenez ceci, mes bien-aimés, c'est

libro, cujus nomen est Apocalypsis, obscure multa dicuntur, ut mentem legentis exerceant, et pauca in eo sunt, ex quorum manifestatione indagentur cetera cum labore : maxime quia sic eadem multis modis repetit, ut alia atque alia dicere videatur; cum aliter atque aliter hæc ipsa dicere vestigetur. Verum in his verbis, ubi ait: *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque luctus, neque clamor, sed nec dollor ullus :* tanta luce dicta sunt de seculo futuro et immortalitate atque æternitate sanctorum (tunc enim solum, atque ibi solum ista non erunt), ut nulla debeamus in Litteris sacris quærere vel legere manifesta, si haec putaverimus obscura.

XVIII. Nunc jam videamus, quid etiam apostolus Petrus de hoc judicio scripserit : *Venient*, inquit, *in novissimo dierum illusione illudentes, secundum proprias concupiscentias suas euntes, et dicentes : Ubi est promissum præsentiæ ipsius? Ex quo enim patres dormierunt, sic omnia perseverant ab initio creaturæ. Latet enim illos hoc volentes, qui cœli erant olim et terra de aqua, et per aquam constituta Dei verbo; per quæ, qui tunc erat mundus, aqua inundatus deperiit. Qui autem nunc sunt cœli et terra, eodem verbo repositi sun, igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum. Hoc unum vero*

que devant Dieu un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour. Dieu ne diffère donc point l'accomplissement de sa promesse, ainsi que plusieurs l'en accusent; mais il vous attend avec patience : il ne veut la mort de personne ; il veut la conversion de tous. Or le jour du Seigneur viendra comme un voleur, et dans une violente secousse les cieux passeront ; les éléments consumés se dissoudront, et la terre, avec toutes les œuvres terrestres, brûlera. Dans l'attente de cette destruction, quelle doit être la sainteté de votre vie, et votre patience pour l'avènement de ce jour du Seigneur, où l'ardeur du feu va dissoudre les cieux et fondre les éléments? Car, selon sa promesse, nous attendons de nouveaux cieux et une terre nouvelle, où réside la justice. » Il ne dit rien ici de la résurrectin des morts; mais il insiste, on le voit, sur la destruction du monde, et, en rappelant l'antique catastrophe du déluge, il semble nous engager à croire comment à la fin des siècles le monde doit périr. Car il dit que l'ancien monde périt, et non seulement ce globe terrestre, mais encore les cieux, c'est-à-dire ces espaces de l'air dont les eaux en montant avaient envahi la place. Tout ou presque tout l'air (qu'il appelle le ciel ou plutô les cieux, séjour des vents, et non cette région sublime où le soleil, la lune et les étoiles habitent) se transforma donc en élément liquide et périt ainsi avec la terre, dont le déluge

non lateat vos, charissimi, quia unus dies apud Dominum, sicut mille anni; et mille anni, sicut dies unus. Non tardat Dominus promissum, sicut quidam tarditatem existimant; sed patienter fert propter vos, nolens aliquem perire, sed omnes in pœnitentiam converti. Veniet autem dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu transcurrent : elementa autem ardentia resolventur; et terra, et quæ in ipsa sunt opera exurentur. His ergo omnibus pereuntibus, quales oportet esse vos in sanctis conversationibus exspectantes, et properantes ad præsentiam diei Domini, per quam cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore decoquentur ? Novos vero cœlos, et terram novam, secundum promissa ipsius, exspectamus, in quibus justitia inhabitat. Nihil hic dixit de resurrectione mortuorum : sed sane de perditione mundi hujus satis. Ubi etiam commemorans factum ante diluvium, videtur admonuisse quodammodo, quatenus in fine hujus seculi mundum istum periturum esse credamus, Nam et illo tempore perisse dixit, qui tunc erat, mundum : nec solum orbem terræ, verum etiam cœlos, quos utique istos aerios intelligimus, quorum locum ac spatium tunc aqua crescendo superaverat. Ergo totus, aut pene totus aer iste ventosus (quod cœlum vel potius cœlos vocat, sed istos utique imos, non illos supremos, ubi sol, et luna, et sidera constituta sunt), conversus fuerat in humidam qualitatem ; atque hoc modo cum terra

avait déjà détruit la face primitive. « Mais, ajoute l'Apôtre, les cieux et la terre d'aujourd'hui ont été rétablis par la même parole et sont réservés au feu pour le jour du jugement et de la ruine des impies. » Ainsi ce ciel, cette terre, c'est-à-dire ce monde sorti des mêmes eaux, et rétabli à la place de l'ancien monde englouti par le déluge, est réservé lui-même aux flammes dernières pour le jour du jugement et de la ruine des impies. Car il n'hésite pas à nommer « ruine » cette transformation des hommes, quoique leur nature doive subsister dans les supplices éternels. On demande peut-être : Si le monde brûle après le jugement, avant l'apparition d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle, au moment de cette conflagration universelle, où seront les saints? Car, s'ils ont des corps, il faut un lieu corporel qui les renferme. Or nous pouvons répondre qu'ils pourront s'élever à des hauteurs non moins inaccessibles à la flamme de l'incendie futur qu'aux flots de l'ancien déluge. Leurs corps auront alors telles propriétés qu'ils seront où ils voudront être. Que dis-je? immortels et incorruptibles, ils ne craindront pas le feu suprême : les corps mortels et corruptibles des trois jeunes hommes n'ont-ils pas vécu sains et saufs dans la fournaise ardente?

XIX. Je vois qu'il me faut passer sous silence de nombreux témoignages de l'Evangile et des apôtres sur ce dernier juge-

perierat, cujus terræ utique prior facies fuerat deleta diluvio. *Qui autem nunc sunt*, inquit, *cœli et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum.* Proinde qui cœli, et quæ terra, id est, qui mundus, pro eo mundo qui diluvio periit, ex eadem aqua repositus est, ipse igni novissimo reservatur in diem judicii, et perditionis hominum impiorum. Nam et hominum, propter magnam quamdam commutationem, non dubitat dicere perditionem futuram; cum tamen eorum, quamvis in æternis pœnis, sit mansura natura. Quærat forsitan aliquis, si post factum judicium mundus iste ardebit, antequam pro illo cœlum novum, et terra nova reponatur, eo ipso tempore conflagrationis ejus ubi erunt sancti, cum eos habentes corpora in aliquo corporali loco necesse sit. Possumus respondere, futuros eos esse in superioribus partibus, quo ita non adscendet flamma illius incendii, quemadmodum nec unda diluvii. Talia quippe illis inerunt corpora, ut illic sint, ubi esse voluerint. Sed nec ignem conflagrationis illius pertimescent immortales atque incorruptibiles facti : sicut virorum trium corruptibilia corpora atque mortalia, in camino ardenti vivere illæsa potuerunt.

XIX. Multas evangelicas apostolicasque sententias de divino isto judicio novissimo video mihi esse prætereundas, ne hoc volumen in nimiam lon-

ment, de peur que ce livre ne prenne de trop longs développements; mais il est impossible d'omettre ces paroles de l'apôtre Paul aux habitants de Thessalonique : « Nous vous prions, dit-il, mes frères, par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ et notre union en lui, ne vous laissez pas surprendre dans votre foi ni épouvanter par aucune prophétie, aucune parole, aucune lettre que l'on supposerait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était imminent : mettez-vous en garde contre toute séduction. Ce jour n'arrivera point que l'apostat ne vienne, et que l'homme de péché ne paraisse, ce fils de mort, cet adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, de tout ce qu'on adore, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, s'offrant lui-même comme s'il était Dieu. Ne vous souvient-il pas que je vous disais cela quand j'étais encore avec vous? Et vous savez ce qui le retient, afin qu'il paraisse en son temps. Car déjà s'accomplit le mystère d'iniquité. Seulement que celui qui tient maintenant tienne toujours jusqu'à ce qu'il se retire. Et alors se découvrira l'impie que le Seigneur Jésus tuera d'un souffle de sa bouche et dissipera par le resplendissement de sa présence; l'impie qui doit paraître dans toute la puissance de Satan, multipliant les miracles, les signes et les illusions du mensonge, et les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent faute d'accueillir l'amour de la vérité qui les eût sauvés. Et c'est pourquoi Dieu suscitera contre eux une telle puissance d'erreur qu'ils croiront au mensonge; afin que

gitudinem provolvatur : sed nullo modo est prætereundus apostolus Paulus, qui scribens ad Thessalonicenses : *Rogamus*, inquit, *vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum, ut non cito moveamini mente, neque terreamini, neque per spiritum, neque per verbum, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini: ne quis vos seducat ullo modo. Quoniam nisi venerit refuga primum, ut revelatus fuerit homo peccati, filius interitus, qui adversatur et super extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur; ita ut in templo Dei sedeat, ostentans se tanquam sit Deus. Non retinetis in memoria, quod adhuc cum essem apud vos, hæc dicebam vobis? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore. Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat: et tunc revelabitur iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione præsentiæ suæ eum, cujus est præsentia secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omni seductione iniquitatis, his qui pereunt; pro eo quod dilectionem veritatis non receperunt, ut salvi fierent. Et ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, et judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

ceux-là soient jugés qui n'ont pas cru à la vérité, mais prêté consentement à l'iniquité. »

Nul doute qu'il ne parle ici de l'Antéchrist; et que le jour du jugement (qu'il appelle le jour du Seigneur) ne doive venir après l'avènement de l'apostat, déserteur du Seigneur notre Dieu. Car, si ce nom convient à tous les impies, combien plus encore à celui-ci? Mais en quel temple de Dieu doit-il s'asseoir? Est-ce dans les ruines du temple bâti par Salomon ou dans l'Eglise? Car l'Apôtre ne donnerait pas au temple d'une idole, au temple du démon, le nom de temple de Dieu. Aussi, selon plusieurs, ce n'est pas ici le prince même des impies, mais tous les membres de son corps, la multitude des hommes qui lui appartiennent, dont il est la tête, que l'Apôtre désigne par l'Antéchrist: et ils pensent qu'il vaut mieux lire, suivant la leçon grecque, non pas: « dans le temple de Dieu », mais: « en temple de Dieu. » C'est-à-dire comme si l'Antéchrist était le Dieu ou l'Eglise. Aussi nous lisons, entre autres locutions semblables: Il s'asseoit en ami; pour: Il s'asseoit comme un ami. L'Apôtre ajoute: « Et vous savez ce qui le retient », — en d'autres termes, pourquoi il diffère; — quelle est la cause de ces retards: — « Afin qu'il paraisse en son temps »; vous le savez; — et comme ils le savent, il n'a pas voulu parler plus clairement. Mais ce qu'ils savaient, nous l'ignorons, et tous nos désirs, tous nos efforts ne peuvent atteindre jusqu'au sens de l'Apôtre, d'autant plus que le verset suivant aug-

Nulli dubium est, eum de Antichristo ista dixisse; diemque judicii (hunc enim appellat diem Domini) non esse venturum, nisi ille prior venerit, quem refugam vocat, utique ab Domino Deo. Quod si de omnibus impiis merito dici potest, quanto magis de isto? Sed in quo templo Dei sit sessurus, incertum est: utrum in illa ruina templi, quod a Salomone rege constructum est, an vero in Ecclesia. Non enim templum alicujus idoli aut dæmonis, templum Dei Apostolus diceret. Unde nonnulli, non ipsum principem, sed universum quodammodo corpus ejus, id est, ad eum pertinentem hominum multitudinem, simul cum ipso suo principe hoc loco intelligi Antichristum volunt: rectiusque putant etiam latine dici, sicut in græco est, non, *in templo Dei*, sed, *in templum Dei sedeat*, tanquam ipse sit templum Dei, quod est Ecclesia: sicut dicimus: Sedet in amicum, id est, velut amicus; vel si quid aliud isto locutionis genere dici solet. Quod autem ait: *Et nunc quid detineat scitis*, id est, quid sit in mora: quæ causa sit dilationis ejus: *ut reveletur in suo tempore*, scitis: quoniam scire illos dixit, aperte hoc dicere noluit. Et ideo nos qui nescimus quod illi sciebant, pervenire cum labore ad id quod sensit Apostolus, cupimus, nec valemus: præsertim quia et illa quæ addidit, hunc sensum faciunt obscuriorem,

mente l'obscurité. Car que signifie : « Déjà le mystère d'iniquité s'accomplit. Seulement, qui tient tienne toujours, jusqu'à ce qu'il se retire ; et alors l'impie se découvrira. « Ici, je l'avoue, le sens m'échappe entièrement. Toutefois je ne tairai point certaines conjectures que j'ai pu recueillir par lecture ou par entretien.

Quelques-uns prétendent que ces paroles regardent l'empire romain, et que l'Apôtre n'a pas voulu s'exprimer plus clairement, de peur que la calomnie ne l'accusât de faire des vœux contre l'empire romain, à qui l'on promettait l'éternité. Ainsi, « ce mystère d'iniquité » devrait s'entendre de Néron, dont les œuvres semblaient déceler l'Antéchrist. Et de là, certaine croyance qu'il ressuscitra et qu'il est l'Antéchrist futur. S'il faut en croire quelque-uns, il n'a pas été tué, mais enlevé, et le bruit de sa mort répandu : et maintenant il est gardé en secret, plein de vie et dans la vigueur de l'âge, comme à l'époque de sa mort présumée, jusqu'au temps où il doit reparaître et rentrer en possession de son empire. En vérité, je ne puis assez m'étonner de la témérité étrange de cette opinion. Cette parole néanmoins : « Que celui qui tient tienne toujours, jusqu'à ce qu'il se retire », ne pourrait-elle s'entendre de l'empire romain lui-même, comme s'il était dit : « Que celui qui commande commande toujours, jusqu'à ce qu'il se retire », en d'autres termes, jusqu'à ce qu'il soit retranché. « Et alors se découvrira l'impie », ou l'Antéchrist sans difficulté. « Et vous savez ce qui le

Nam quid est : *Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat; et tunc revelabitur iniquus ?* Ego prorsus quid dixerit, me fateor ignorare. Suspiciones tamen hominum, quas vel audire, vel legere potui, non tacebo.

Quidam putant hoc de imperio dictum fuisse romano ; et propterea Paulum apostolum non id aperte scribere voluisse, ne calumniam videlicet incurreret, quod romano imperio male optaverit, cum speraretur æternum : ut hoc quod dicit : *Jam enim mysterium iniquitatis operatur :* Neronem voluerit intelligi, cujus jam facta velut Antichristi videbantur. Unde nonulli ipsum resurrecturum, et futurum Antichristum suspicantur. Alii vero nec occisum putant, sed subtractum potius, ut putaretur occisus ; et vivum occultari in vigore ipsius ætatis, in qua fuit, cum crederetur exstinctus, donec suo tempore reveletur, et restituatur in regnum. Sed multum mihi mira est hæc opinantium tanta præsumptio. Illud tamen quod ait Apostolus : *Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat :* non absurde de ipso romano imperio creditur dictum, tanquam dictum sit. Tantum qui modo imperat imperet, donec de medio fiat, id est, de medio tollatur. *Et tunc revelabitur iniquus :* quem significari Antichristum, nullus ambigit. Alii

retient; car déjà s'accomplit le mystère d'iniquité »; cette parole, d'autres la rapportent uniquement aux méchants et aux hypocrites qui sont dans l'Eglise, et deviendront enfin assez nombreux pour former un grand peuple à l'Antéchrist : ce que l'Apôtre appelle « le mystère d'iniquité », parce qu'il semble caché. Mais l'Apôtre, suivant eux, exhorte les fidèles à la ténacité dans la foi qu'ils tiennent, quand il dit : « Seulement que celui qui tient tienne toujours, jusqu'à ce qu'il se retire », c'est-à-dire jusqu'à ce que le mystère d'iniquité se retire du sein de l'Eglise et sorte des ténèbres. C'est à ce mystère qu'ils rapportent encore ces paroles de Jean l'Evangéliste dans son Epitre : « Mes enfants, voici la dernière heure. Comme vous l'avez appris, l'Antéchrist doit venir; et maintenant déjà plusieurs Antéchrists ont paru : et, par là nous connaissons que la dernière heure est venue. Ils sont sortis d'avec nous. S'ils eussent été d'avec nous, avec nous ils fussent demeurés. » Plusieurs hérétiques que l'Apôtre saint Jean appelle des Antéchrists, étant donc sortis du sein de l'Eglise, avant les derniers jours; à cette heure qu'il dit la dernière, la fin des temps en fera sortir tous ceux qui n'appartiendront pas au Christ, mais à ce dernier Antéchrist, et c'est alors qu'il paraîtra.

Et telles sont les différentes conjectures que l'on tire des paroles obscures de l'Apôtre. Mais nul doute qu'il n'ait déclaré que Jésus-Christ ne viendra pas juger les vivants et

vero et quod ait : *Quid detineat scitis;* et : *mysterium operari iniquitatis*, non putant dictum, nisi de malis et fictis, qui sunt in Ecclesia, donec preveniant ad tantum numerum, qui Antichristo magnum populum faciat; et hoc esse mysterium iniquitatis, quia videtur occultum. Hortari autem Apostolum fidele, ut in fide quam tenent tenaciter perseverent, dicendo : *Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat :* hoc est, donec exeat de medio Ecclesiæ mysterium iniquitatis, quod nunc occultum est. Ad ipsum enim mysterium pertinere arbitrantur, quod ait in Epistola sua Joannes evangelista : *Pueri, novissima hora est : et sicut audistis, quod Antichristus sit venturus ; nunc autem antichristi multi facti sunt : unde cognoscimus quod novissima sit hora. Ex nobis exierunt : sed non erant ex nobis. Quod si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum.* Sicut ergo ante finem in hac hora, inquiunt quam Joannes novissimam dicit, exierunt multi hæretici de medio Ecclesiæ, quos multos dicit antichristos : ita omnes tunc inde exibunt, qui non ad Christum, sed ad illum novissimum Antichristum pertinebunt, et tunc revelabitur.

Alius ergo sic, alius autem sic Apostoli obscura verba conjectant : quod tamen eum dixisse non dubium est : Non veniet ad vivos et mortuos judicandos Christus, nisi prius venerit ad seducendos in anima mortuos

les morts, que l'Antéchrist ne soit venu d'abord séduire les morts spirituellement; quoique leur séduction même appartienne au mystère des jugements de Dieu. « Car, a-t-il été dit, l'impie doit paraître dans toute la puissance de Satan, multipliant les miracles, les signes et les illusions du mensonge et les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent. » Alors Satan sera libre, et, par le ministère de l'Antéchrist, il déploiera toute sa puissance en prodiges, mais en prodiges trompeurs. Ici l'on demande souvent si ces expressions de signes ou prodiges de mensonge veulent faire entendre l'inanité des prestiges dont il abusera les sens de l'homme, toutes ces œuvres n'étant qu'apparentes; ou bien est-ce à dire que la vérité même de ces miracles entraînera au mensonge ceux qui croiront y voir la présence de la force divine, faute de connaître celle du démon, telle surtout qu'elle doit être quand il aura reçu un pouvoir jusqu'alors inconnu. En effet, ce feu qui tombe du ciel et dévore les nombreux serviteurs du saint homme Job et ses immenses troupeaux, cette trombe furieuse qui ensevelit ses enfants sous les ruines de leur maison, ne sont pas de vains prestiges; et toutefois c'est l'œuvre de Satan, à qui Dieu avait donné ce pouvoir. Or, pourquoi l'Apôtre dit-il : « Signes et prodiges de mensonge », on le saura plus tard. Mais pourquoi ces signes et ces prodiges de mensonge en séduiront justement plusieurs, il le déclare : « C'est pour n'avoir pas accueilli l'amour de la vérité qui les eût sauvés. » Et l'Apôtre ne craint pas d'ajouter :

adversarius ejus Antichristus; quamvis ad occultum jam judicium Dei pertineat, quod ab illo seducentur. *Præsentia* quippe *ejus erit*, sicut dictum est, *secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omni seductione iniquitatis, his qui pereunt*. Tunc enim solvetur satanas, et per illum Antichristum in omni sua virtute mirabiliter quidem, sed mendaciter operabitur. Quæ solet ambigi utrum propterea dicta sint signa et prodigia mendacii, quoniam mortales sensus per phantasmata decepturus est; ut quod non facit, facere videatur : an quia illa ipsa, etiamsi erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahent credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri, virtutem diaboli nescientes; maxime quando tantam, quantam nunquam habuit, acceperit potestatem. Non enim quando de cœlo ignis cecidit, et tantam familiam cum tantis gregibus pecorum sancti Job uno impetu absumpsit, et turbo irruens et domum dejiciens filios ejus occidit, phantasmata fuerunt : quæ tamen fuerunt : opera satanæ, cui Deus dederat hanc potestatem. Propter quid horum ergo dicta sint prodigia et signa mendacii, tunc potius apparebit. Sed propter quodlibet horum dictum sit, seducentur eis signis atque prodigiis, qui seduci meruerunt : *pro eo quod dilectionem veritatis*, inquit, *non rece-*

« Et Dieu suscitera contre eux une telle puissance d'erreur qu'ils croiront au mensonge. » Dieu la suscitera, car Dieu donnera au Diable permission d'agir ; et quelle que soit l'équité du juge qui permet, elle ne diminue en rien l'injustice et la perversité du démon qui agit. « Afin, dit encore l'Apôtre, que ceux-là soient jugés qui n'ont pas cru à la vérité, mais prêté consentement à l'iniquité. » Jugés pour être séduits, ils seront séduits pour être jugés ; jugés pour être séduits par le jugement de Dieu, mystérieusement juste, et justement mystérieux ; jugement que, depuis l'origine du péché, il ne cesse d'exercer sur la créature raisonnable ; séduits pour être jugés au jour éclatant et suprême du jugement par Jésus-Christ, qui jugera très justement ayant été très injustement jugé.

XX. Ici l'Apôtre garde le silence sur la résurrection des morts. Mais dans sa première Epître aux habitants de Thessalonique : « Nous ne voulons pas, mes frères, dit-il, vous laisser dans l'ignorance sur ceux qui dorment le sommeil de la mort, afin que vous ne soyez pas contristés comme les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. Car, si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, nous devons croire que Dieu amènera avec Jésus-Christ ceux qui se seront endormis en Jésus-Christ. Car nous vous le déclarons au nom du Seigneur, nous qui vivons et sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendront pas ceux qui nous ont précédés dans le sommeil. Car, au signal donné, à la

perunt, ut salvi fierent. Nec dubitavit Apostolus addere, et dicere : *Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* Deus enim mittet, quia Deus diabolum facere ista permittet, justo ipse judicio, quamvis faciat ille iniquo malignoque consilio. *Ut judicentur,* inquit, *omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.* Proinde judicati seducentur, et seducti judicabuntur. Sed judicati seducentur illis judiciis Dei occultis justis, juste occultis, quibus ab initio peccati rationalis creaturæ nunquam judicare cessavit : seducti autem judicabuntur novissimo manifestoque judicio per Jesum Christum, justissime judicaturum, injustissime judicatum.

XX. Sed hic. Apostolus tacuit de resurrectione mortuorum : ad eosdem autem scribens in Epistola prima : *Nolumus,* inquit, *ignorare vos, fratres, de dormientibus; ut non contristemini, sicut et ceteri, qui spem non habent. Nam si credimus, quod Jesus mortuus est, et resurrexit : ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos viventes, qui reliqui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos qui ante dormierunt : quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce*

voix de l'Ange, au son de la trompette de Dieu, le Seigneur descendra lui-même, et les morts en Jésus-Christ descendront les premiers; puis nous vivants et demeurés jusqu'alors, nous serons avec eux ravis dans les nues et au milieu de l'air, au devant du Seigneur; et ainsi nous serons éternellement avec le Seigneur. » Ces paroles de l'Apôtre marquent très clairement la résurrection des morts à l'heure où Notre-Seigneur Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

Mais, demande-t-on souvent, ceux que le Christ doit trouver vivants, ceux que l'Apôtre personnifie en lui-même et dans les hommes de son temps, sont-ils destinés à ne pas mourir, ou bien, au même instant qui doit les porter au milieu de l'air avec les ressuscités au-devant du Christ, passeront-ils avec une célérité merveilleuse par la mort à l'immortalité? Car il ne faut pas tenir pour impossible que, dans l'intervalle de leur migration sur les nues, ils meurent et revivent. Cette parole, en effet: « Et ainsi nous serons éternellement avec le Seigneur », ne doit pas s'entendre d'un éternel séjour dans les régions de l'air avec Notre-Seigneur, car lui-même, à son avènement, ne fera qu'y passer. Nous irons au-devant de lui, là où il doit venir et non demeurer. Mais « nous serons ainsi avec le Seigneur », c'est-à-dire partout où nous serons ainsi avec lui, nous serons ainsi revêtus de corps immortels. Or l'épreuve de la mort, et au même ins-

Archangeli, et in tuba Dei descendet de cœlo; et mortui in Christo resurgent primo; deinde nos viventes, qui reliqui sumus, simul cum illis rapiemur in nubibus in obviam Christo in aera; et ita semper cum Domino erimus. Hæc verba apostolica resurrectionem mortuorum futuram, quando veniet Dominus Christus utique ad vivos et mortuos judicandos, præclarissime ostendunt.

Sed quæri solet, utrum illi quos hic viventes inventurus est Christus, quorum personam in se atque illos qui tunc secum vivebant, transfigurabat Apostolus, nunquam omnino morituri sunt; an ipso temporis puncto, quo cum resurgentibus rapientur in nubibus in obviam Christo in aera, ad immortalitatem per mortem mira celeritate transibunt. Neque enim dicendum est, fieri non posse, ut dum per aera in sublime portantur, in illo spatio ut moriantur, et reviviscant. Quod enim ait: *Et ita semper cum Domino erimus:* non sic accipiendum est, tanquam in aere nos dixerit semper cum Domino esse mansuros; quia nec ipse utique ibi manebit quia veniens transiturus est. Venienti quippe ibitur obviam, non manenti, sed *ita cum Domino erimus*, id est, sic erimus habentes corpora sempiterna, ubicumque cum illo fuerimus. Ad hunc autem sensum, quo existimemus

tant le don de l'immortalité pour ceux que le Seigneur trouvera vivants, l'Apôtre lui-même semble nous pousser à cette croyance quand il dit : « Tous revivront en Jésus-Christ », et ne dit-il pas ailleurs en parlant de la résurrection corporelle : « Ce que tu sèmes ne revit pas s'il ne meurt ? » Comment donc ceux que le Christ trouvera vivants revivront-ils en lui par l'immortalité s'ils ne meurent? quand nous lisons en témoignage de cette vérité : « Ce que tu sèmes ne revit pas s'il ne meurt. » Ou, s'il est vrai qu'il ne soit pas exact de dire que le corps de l'homme est semé, à moins qu'il ne retourne en terre, suivant la sentence dont la justice divine a frappé le premier prévaricateur, le Père du genre humain : « Tu es terre et tu retourneras en terre » : il faut l'avouer, ceux que Notre-Seigneur trouvera à son avènement en possession de leurs corps ne sont atteints ni par les paroles de l'Apôtre, ni par la sentence de la Genèse. Ravis dans les nues, ils ne vont pas en terre comme la semence, et ils n'en sortent pas, soit qu'ils échappent à la mort, soit qu'elle ne les surprenne que pour un instant au milieu de l'air.

Mais ici, nouvelle objection. L'Apôtre dit aux Corinthiens : « Nous ressusciterons tous », ou, suivant une autre version : « Nous dormirons tous. » Si donc la résurrection ne peut être, que la mort n'ait précédé, et nous ne pouvons entendre ce sommeil que de la mort, comment tous dormiront-ils ou

etiam illos, quos hic vivos inventurus est Dominus, in ipso parvo spatio et passuros mortem et accepturos immortalitatem, ipse Apostolus nos videtur urgere, ubi dicit : *In Christo omnes vivificabuntur :* cum alio loco de ipsa loquens resurrectione corporum dicat : *Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur.* Quomodo igitur, quos viventes hic Christus inveniet, per immortalitatem in illo vivificabuntur, et si non moriantur; cum videamus propter hoc esse dictum : *Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur?* Aut si recte non dicimus seminari, nisi ea corpora hominum, quæ moriendo quoquo modo revertuntur in terram; sicut sese habet etiam illa in transgressorem patrem generis humani divinitus prolata sententia : *Terra es, et in terram ibis :* fatendum est istos, quos nondum de corporibus egressos; cum veniet Christus, inveniet, et istis verbis Apostoli, et illis de Genesi non teneri : quoniam sursum in nubibus rapti, non utique seminantur; quia nec eunt in terram, nec redeunt; sive nullam prorsus experiantur mortem, sive paululum in aere moriantur.

Sed aliud rursus occurrit, quod idem dixit Apostolus, cum de resurrectione corporum ad Corinthios loqueretur : *Omnes resurgemus ;* vel, sicut alii codices habent : *Omnes dormiemus.* Cum ergo nec resurrectio fieri possit, nisi mors præcesserit; nec dormitionem po- jmus illo loco intelli-

ressusciteront-ils, si tant d'hommes que Jésus-Christ trouvera en possession de leurs corps échappent à ce sommeil et à cette résurrection? Si donc nous croyons que les saints trouvés vivants par Jésus-Christ, à l'instant même de leur ravissement en sa présence, sortiront de leurs corps mortels pour les reprendre aussitôt immortels, aucune des paroles de l'Apôtre ne nous inquiète, qu'il dise: « Ce que tu sèmes ne revit s'il ne meurt », ou qu'il dise: « Tous nous ressusciterons », ou: « Tous nous dormirons »: car ces fidèles eux-mêmes ne revivront par l'immortalité qu'ils ne meurent, ne fût-ce que pour un instant; et par conséquent ils ne seront pas étrangers à la résurrection précédée d'un sommeil, si court qu'il soit. Et pourquoi donc paraîtrait-il incroyable que cette multitude de corps fût comme semée dans la région de l'air pour y revivre soudain immortels et incorruptibles, puisque nous croyons, sur le témoignage éclatant de l'Apôtre, qu'un coup d'œil verra s'accomplir la résurrection, et avec une facilité, une vitesse inouïes, retourner en corps destinés à vivre sans fin l'antique poussière des premiers morts. Et gardons-nous de penser que cette sentence portée contre l'homme: « Tu es terre et tu retourneras en terre », ne saurait atteindre les saints du dernier jour, dont les corps ne retomberont pas en terre, mais qui doivent mourir et ressusciter dans leur ravissement au milieu de l'air. « Tu iras en terre », c'est-à-dire, au sortir de la vie, tu retourneras à

gere, nisi mortem; quomodo omnes vel dormient, vel resurgent, si tam multi, quos in corpore inventurus est Christus, nec dormient, nec resurgent? Si ergo sanctos, qui reperientur Christo viventes, eique in obviam rapientur, crediderimus in eodem raptu de mortalibus corporibus exituros, et ad eadem mox immortalia redituros, nullas in verbis Apostoli patiemur angustias, sive ubi dicit: *Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur;* sive ubi dicit: *Omnes resurgemus;* aut: *Omnes dormiemus:* quia nec illi per immortalitatem vivificabuntur, nisi, quamlibet paululum, tamen ante moriantur; ac per hoc et a resurrectione non erunt alieni, quam dormitio præcedit, quamvis brevissima, non tamen nulla. Cur autem nobis incredibile videatur, illam multitudinem corporum in aere quodammodo seminari, atque ibi protinus immortaliter atque incorruptibiliter reviviscere, cum credamus, quod idem ipse Apostolus apertissime dicit, in ictu oculi futuram resurrectionem, et in membra sine fine victura tanta facilitate tamque inæstimabili velocitate rediturum antiquissimorum cadaverum pulverem? Nec ab illa sententia, qua homini dictum est: *Terra es, et in terram ibis,* futuros illos sanctos arbitramur immunes, si eorum morientium in terram non recident corpora, sed sicut in ipso raptu morientur, ita et resurgent, dum ferentur in aera. *In terram* quippe *ibis*,

ce que tu étais avant de la recevoir : inanimé, tu redeviendras ce que tu étais avant d'être animé, C'est, en effet, sur un peu de terre que Dieu souffle l'esprit de vie ; et ce souffle à la face de l'homme le fait âme vivante. N'est-ce pas encore comme s'il était dit ; Tu es une terre animée, ce que tu n'étais pas ; tu seras une terre inanimée, comme tu étais. Ce que sont avant de tomber en pourriture tous les corps des trépassés, ceux-là le seront aussi, s'ils meurent, où qu'ils meurent, lorsque la vie en sortira pour y rentrer aussitôt. Ils iront donc en terre, parce que de vivants ils deviendront terre ; ainsi va en cendre tout ce qui devient cendre, va en ruine tout ce qui se fait ruine, etc. Mais les efforts de notre faible raison ne peuvent s'élever au-dessus de quelques conjectures ; ce n'est qu'à l'heure de l'accomplissement que nous pourrons connaître. Toutefois, que la résurrection des morts soit une résurrection corporelle, quand Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts, c'est ce qu'il nous faut croire, si nous voulons être chrétiens. Et de ce que nous ne saurions parfaitement comprendre le « comment », s'ensuit-il que notre foi soit vaine ? Maintenant il nous reste à produire les antiques témoignages des prophètes sur ce dernier jugement de Dieu. Il ne sera pas besoin, je pense, d'entrer ici en de longs développements, si le lecteur veut bien s'appuyer sur ce qui précède.

est, in hoc ibis amissa vita, quod eras antequam sumeres vitam : id est : Hoc eris exanimatus, quod eras antequam esses animatus. Terræ quippe insufflavit Deus in faciem flatum vitæ, cum factus est homo in animam vivam : tanquam diceretur : Terra es animata, quod non eras ; terra eris exanimis, sicut eras. Quod sunt et antequam putrescant omnia corpora mortuorum : quod erunt et illa, si morientur, ubicumque moriantur, cum vita carebunt, quam continuo receptura sunt. Sic ergo ibunt in terram, quia ex vivis hominibus terra erunt : quemadmodum it in cinerem, quod fit cinis ; it in vetustatem, quod fit vetus ; it in testam, quod ex luto fit testa : et alia sexcenta sic loquimur. Quomodo autem sit futurum quod nunc pro nostræ ratiunculæ viribus utcumque conjicimus, tunc erit potius, ut nosse possimus. Resurrectionem quippe mortuorum futuram esse in carne, quando Christus venturus est vivos judicaturus et mortuos, oportet, si christiani esse volumus, ut credamus. Sed non ideo de hac re inanis est fides nostra, si quemadmodum futura sit, perfecte comprehendere non valemus. Verum jam, sicut supra promisimus, de hoc judicio Dei novissimo etiam prophetici veteres libri quid prænuntiaverint, quantum satis esse videbitur, debemus ostendere : quæ, sicut arbitror, non tanta mora necesse erit tractari et exponi, si istis, quæ præmisimus, lector curaverit adjuravi.

XXI. « Les morts, dit le prophète Isaïe, ressusciteront », et ceux qui étaient dans les sépulcres. Et tous ceux qui sont sur la terre se réjouiront; car la rosée qui émane de vous est leur santé. Mais la terre des impies tombera. » La première partie de ce verset regarde la résurrection des bienheureux; et « la terre des impies tombera » doit s'entendre de cet abîme de damnation où tomberont les corps des impies. Quant à la résurrection des justes, un examen sérieux de ce passage nous convaincra qu'il faut rapporter à la première ces paroles : « les morts ressusciteront », et à la seconde les suivantes : « ressusciteront aussi ceux qui étaient dans les sépulcres ». Et les justes que le Seigneur à son retour trouvera vivants sont ici clairement désignés : « Et tous ceux qui sont sur la terre se réjouiront; car la rosée qui émane de vous est leur santé. » Cette santé se prend très légitimement pour l'immortalité. C'est bien, en effet, la santé parfaite qui se passe du remède quotidien des aliments. Enfin, sur le jour du jugement, encourageant les bons par l'espérance, frappant les méchants par la terreur, le prophète s'exprime ainsi : « Voici la parole du Seigneur : Et je me détourne sur eux comme un fleuve de paix, et comme un torrent débordé je répands la gloire des nations. Leurs fils seront portés sur les épaules et caressés sur les genoux. Comme une mère console son enfant, ainsi je vous consolerai; et c'est dans Jérusalem que vous serez consolé. Vous verrez, et votre cœur se réjouira,

XXI. Propheta Isaias : *Resurgent*, inquit : *mortui, et resurgent qui in sepulcris erant : et lætabuntur omnes qui sunt in terra; ros enim qui abs te est, sanitas illis est : terra vero impiorum cadet.* Totum illud superius ad resurrectionem pertinet beatorum. Quod autem ait : *Terra vero impiorum cadet*, bene intelligitur dictum : Corpora vero impiorum ruina damnationis excipiet. Jam porro si de bonorum resurrectione quod dictum est, diligentius et distinctius velimus intueri, ad primam referendum est quod dictum est : *Resurgent mortui;* ad secundam vero quod sequitur, *et resurgent qui in sepulcris erant.* Jam si et illos inquiramus sanctos, quos hic vivos inventurus est Dominus, eis congrue deputabitur quod adjunxit : *Et lætabuntur omnes qui sunt in terra; ros enim qui abs te est, sanitas illis est.* Sanitatem loco isto, immortalitatem rectissime accipimus. Ea namque est plenissima sanitas, quæ non reficitur alimentis tanquam quotidianis medicamentis. Item de judicii die spem prius dans bonis, deinde terrens malos, idem propheta sic loquitur : *Hæc dicit Dominus : Ecce ego declino in eos ut flumen pacis, et ut torrens inundans gloriam gentium. Filii eorum super humeros portabuntur, et super genua consolabuntur. Quemadmodum si quem mater consoletur, ita ego consolabor; et in Jerusalem consolabimini : et videbitis, et gaudebit cor vestrum, et ossa vestra ut herba exorientur. Et cognoscetur manus Domini*

et vos os germeront comme l'herbe. Et le Seigneur fera connaître sa main à ses fidèles serviteurs : et ses menaces tomberont sur les rebelles. Voilà le Seigneur qui vient comme le feu, et ses chars, comme la tempête. Sa fureur vient exercer les vengeances et les désolations par la flamme; car toute la terre sera jugée par le feu du Seigneur et toute chair par son glaive. Plusieurs seront blessés par le Seigneur. » Ce fleuve de paix promis au juste, c'est l'abondance de la paix, la plus grande paix qui puisse être. C'est la source où nous serons plongés à la fin, et dont nous avons tant parlé au livre précédent. Ce fleuve se détourne, dit le prophète, sur ceux à qui la souveraine béatitude est promise, c'est-à-dire qu'en cette région de la félicité, au ciel, tout sera baigné des eaux de ce fleuve. Et comme la paix de l'incorruptibilité et de l'immortalité en découle dans le corps, voilà pourquoi « le fleuve se détourne » pour s'élancer des hauteurs dans les abîmes et rendre les hommes égaux aux anges. Et cette Jérusalem n'est pas la Jérusalem esclave ici-bas avec ses enfants, mais la Jérusalem libre, dit l'Apôtre, notre mère éternelle dans les cieux. C'est elle qui, au sortir des chaînes douloureuses de notre mortalité, nous remettra dans son sein; comme les petits enfants, elle nous portera sur ses épaules. Béatitude inconnue, qui environne des soins les plus caressants notre enfance novice. Là, nous verrons, et notre cœur se réjouira. Que verrons-nous? Le prophète ne le dit pas. Mais que pouvons-nous voir, si ce

colentibus eum : et comminabitur contumacibus. Ecce enim Dominus ut ignis veniet, et ut tempestas currus ejus, reddere in indignatione vindictam, et vastationem in flamma ignis. In igne enim Domini judicabitur omnis terra, et in gladio ejus omnis caro : multi vulnerati erunt a Domino. In bonorum promissione flumen pacis profecto abundantiam pacis illius debemus accipere, qua major esse non possit. Hac utique in fine rigabimur : de qua in præcedenti libro abundanter locuti sumus. Hoc flumen se in eos declinare dicit, quibus tantam beatitudinem pollicetur, ut intelligamus in illius felicitatis regione quæ in cœlis est, hoc flumine omnia satiari. Sed quia et terrenis corporibus pax incorruptionis atque immortalitatis inde influet, ideo declinare se dicit hoc flumen, ut de supernis quodammodo etiam inferiora perfundat, et homines æquales angelis reddat. Jerusalem quoque, non illam quæ servit cum filiis suis, sed liberam matrem nostram intelligamus, secundum Apostolum, æternam in cœlis. Ibi post labores ærumnarum curarumque mortalium consolabimur, tanquam parvuli ejus in humeris genibusque portati. Rudes enim nos et novos blandissimis adjutoriis insolita nobis illa beatitudo suscipiet. Ibi videbimus, et gaudebit cor nostrum. Nec expressit quid videbimus : sed quid, nisi Deum ? ut impleatur

n'est Dieu? afin que cette promesse de l'Evangile s'accomplisse en nous: « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu »; tout ce qui ne nous est visible aujourd'hui que par la foi, et dont l'idée conçue dans les étroites limites de notre intelligence est incomparablement au-dessous de la réalité même. « Et vous verrez, dit-il, et votre cœur se réjouira. » Ici vous croyez, là vous verrez.

Mais, pour prévenir toute erreur sur cette parole : « Et votre cœur se réjouira », et nous détourner de croire que ces biens de la Jérusalem céleste n'intéressent que l'esprit, le prophète ajoute : « Et vos os germeront comme l'herbe » : mots qui comprennent la résurrection des corps comme pour réparer une omission. Car la résurrection n'arrivera pas quand nous aurons vu, mais, quand elle sera arrivée, nous verrons. En effet, le prophète avait déjà parlé d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle dans ses fréquentes prédictions de la félicité promise aux saints à la fin des temps : « Il y aura, dit-il, un ciel nouveau et une terre nouvelle; et tout le passé s'effacera de leur mémoire, et aucun souvenir n'en remontera dans leur cœur. Mais ils trouveront la joie et l'allégresse dans Jérusalem. Et voilà que je fais de Jérusalem une fête, et de mon peuple, la joie même; et je ferai mes délices de Jérusalem, et mon peuple sera ma joie; et l'on n'entendra plus désormais la voix des pleurs », et toutes les autres prédictions que certains esprits veulent rattacher à ce règne charnel de mille ans. Car ici, suivant l'usage des prophètes,

in nobis promissum evangelicum : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt;* **et** omnia illa, quæ nunc non videmus, credentes autem, pro **modulo capacitatis humanæ**, longe minus quam sunt atque incomparabiliter cogitamus. *Et videbitis*, inquit, *et gaudebit cor vestrum.* Hic creditis, **ibi videbitis.**

Sed quoniam dixit : *Et gaudebit cor vestrum :* ne putaremus illa bona **Jerusalem ad nostrum** tantummodo spiritum pertinere : *Et ossa*, inquit, *vestra ut herba ex orientur :* **ubi** resurrectionem corporum strinxit, velut quod **non dixerat reddens** : neque enim cum viderimus, fiet; sed cum fuerit **facta, videbimus. Nam et de cœlo novo ac terra nova** jam supra dixerat, **dum ea quæ sanctis promittuntur in fine**, sæpe ac multiformiter diceret : *Erit*, inquit, *cœlum novum et terra nova, et non erunt memores priorum, nec adscendent in cor ipsorum : sed lætitiam et exsultationem invenient in ea. Ecce ego faciam Jerusalem exsultationem, et populum meum lætitiam; ei exsultabo in Jerusalem; et lætabor in populo meo; et ultra non audietur in illa vox fletus :* **et** cetera, quæ quidam ad carnales illos mille annos referre conantur. Locutiones enim tropicæ propriis prophetico more miscentur : ut ad intellectum

le style figuré se mêle au style propre, afin que la volonté droite, après d'utiles et salutaires efforts, s'élève au sens spirituel; mais la paresse charnelle, mais la lenteur de l'esprit sans culture et sans exercice ne soupçonne rien à découvrir sous l'écorce littérale. Or c'en est assez sur les paroles du prophète qui précèdent le passage en question. Revenant au texte dont nous nous sommes un instant éloigné : « Vos os, dit l'Apôtre, germeront comme l'herbe »; et pour montrer que c'est de la résurrection corporelle, celle des justes toutefois, qu'il veut parler, il ajoute : « Et Dieu fera connaître sa main à ses fidèles serviteurs. » Qu'est-ce à dire, si ce n'est la main de celui qui distingue ses serviteurs de ses ennemis? « Et ses menaces tomberont sur les rebelles », ou, suivant une autre version, « sur les incrédules ». Ce ne sera plus alors le temps des menaces, mais les menaces, proférées aujourd'hui, s'accompliront alors en réalité. « Car voilà le Seigneur qui vient comme le feu, et ses chars, comme la tempête; sa fureur vient exercer les vengeances et les désolations par la flamme. Car toute la terre sera jugée par le feu du Seigneur, et toute chair par son glaive. Plusieurs seront blessés par le Seigneur. » Feu, tempête, glaive, toutes figures des peines du jugement.

Et « le Seigneur qui vient comme le feu », n'est-ce pas contre ceux à qui son avènement doit être un supplice? Les « chars » peuvent sans inconvénient s'entendre du ministère

spiritualem intentio sobria cum quodam utili ac salubri labore perveniat: pigritia vero carnalis, vel ineruditæ atque inexercitatæ tarditas mentis contenta litteræ superficie, nihil putat interius requirendum. Hæc de propheticis verbis, quæ ante istum locum scripta sunt, satis dixerim. In hoc autem loco, unde ad illa digressi sumus, cum dixisset : *Et ossa vestra ut herba exorientur*, ut resurrectionem quidem carnis, sed tamen bonorum, se nunc commemorare monstraret, adjunxit : *Et cognoscetur manus Domini colentibus eum*. Quid est hoc, nisi manus distinguentis cultores suos a contemptoribus suis? De quibus sequentia contexens : *comminabitur*, inquit, *contumacibus*, sive, ut ait alius interpres, *incredulis*. Nec tunc comminabitur : sed quæ nunc dicuntur minaciter, tunc efficaciter implebuntur. *Ecce enim Dominus*, inquit, *ut ignis veniet, et ut tempestas currus ejus, reddere in indignatione vindictam, et vastationem in flamma ignis. In igne enim Domini judicabitur omnis terra, et in gladio ejus omnis caro : multi vulne rati erunt a Domino*. Sive igne, sive tempestate, sive gladio, pœnam judicii significat: quandoquidem ipsum Dominum quasi ignem dicit esse venturum, eis profecto quibus pœnalis ejus erit adventus. Currus vero ejus (nam pluraliter dicti sunt) angelica ministeria non inconvenienter accipimus. Quod autem

des anges. Et dans ce jugement de toute la terre et de toute la chair par le feu et le glaive du Seigneur, il ne faut pas comprendre les saints et les spirituels, mais seulement ces hommes charnels et terrestres dont il est dit : « Ils n'ont de goût que pour les choses de la terre » : et « n'avoir de goût que selon la chair, c'est la mort » : ceux enfin que le Seigneur appelle chair quand il dit : « Mon esprit ne demeurera plus avec ces hommes, car ils ne sont que chair ». — « Plusieurs seront blessés par le Seigneur », ajoute le prophète; cette blessure sera la seconde mort. Le feu, le glaive et la blessure peuvent toutefois se prendre en bonne part. Le Seigneur ne dit-il pas qu'il est venu apporter le feu dans le monde? Et les disciples ne virent-ils pas comme des langues de feu se diviser quand sur eux descendit l'Esprit-Saint? « Je ne suis pas venu, dit encore le Seigneur, apporter la paix sur la terre, mais le glaive. » Et l'Ecriture appelle la parole de Dieu un glaive doublement acéré; ce double tranchant, c'est l'un et l'autre Testament. Et dans le Cantique des cantiques, la sainte Eglise s'écrie qu'elle est blessée d'une flèche d'amour. Mais, comme il est évident ici que le Seigneur doit venir pour exercer ses vengeances, nulle équivoque sur le sens de ces paroles.

Puis, énumérant en un mot ceux que consumera ce jugement, c'est-à-dire les pécheurs et les impies désignés par les aliments défendus sous l'ancienne loi, dont ils n'ont pas observé la défense, il revient à la grâce du Nouveau Testa-

sit, omnem terram et omnem carnem in ejus igne et in gladio judicari, non etiam hic spirituales intelligamus et sanctos, sed terrenos atque carnales, de qualibus dictum est : *Qui terrena sapiunt;* et *Sapere secundum carnem, mors est :* et quales omnino caro appellantur a Domino, ubi dicit : *Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quoniam caro sunt.* Quod vero hic positum est; *Multi vulnerati erunt a Domino :* isto vulnere fiet mors secunda. Potest quidem et ignis, et gladius, et vulnus accipi in bono. Nam et ignem Dominus velle se dixit mittere in mundum. Et visæ sunt illis linguæ divisæ velut ignis, quando venit Spiritus sanctus. Et, *Non veni,* inquit idem Dominus, *pacem mittere in terram, sed gladium.* Et sermonem Dei dicit scriptura gladium bis acutum; propter aciem geminam Testamentorum dnorum. Et in Cantico canticorum, charitate se dicit sancta Ecclesia vulneratam, velut ameris impetu sagittatam. Sed hic cum legimus vel audimus ultorem Dominum esse venturum, quemadmodum hæc intelligenda sint, clarum est. Deinde breviter commemoratis eis, qui per hoc judicium consumentur; sub figura ciborum in Lege vetere vetitorum, a quibus se non abstinuerunt, peccatores impiosque significans, recapitulat ab initio gratiam novi Testamenti a primo Salvatoris adventu usque ad

ment depuis le premier avènement du Sauveur jusqu'au jugement dernier, où il amène et conclut se prophétie. Dans son récit, le Seigneur déclare qu'il vient pour rassembler les nations, et que les nations vont venir pour être témoins de sa gloire. « Car, dit l'Apôtre, tous ont péché, et tous ont besoin de la gloire de Dieu. » Le prophète dit encore qu'il fera éclater sur eux de si grands miracles qu'ils croiront en lui; qu'il enverra plusieurs élus d'entre eux aux nations étrangères, aux îles lointaines qui n'ont jamais entendu prononcer son nom ni vu sa gloire; que ces élus seront les hérauts de sa gloire parmi les gentils, et qu'ils amèneront les frères de ceux auxquels il parle, les frères des Israélites choisis, à la même foi en Dieu le père; que de toutes les contrées ils amèneront encore au Seigneur un présent sur des chevaux et des chars (c'est-à-dire par le ministère des anges ou des hommes de Dieu), et l'introduiront dans la sainte cité de Jérusalem, répandue maintenant sur toute la terre dans les fidèles. Car, où ils se sentent divinement aidés, là ils croient; où ils croient, là ils viennent, et le Seigneur les compare aux enfants d'Israël qui dans son temple lui offrent des victimes et des cantiques, comme déjà l'Église en tous lieux, et il promet aux Israélites qu'il se choisira parmi eux des prêtres et des lévites, ce que nous voyons encore aujourd'hui s'accomplir. Or ce n'est plus selon la filiation de la chair et du sang, comme pour le sacerdoce primitif selon l'ordre d'Aaron, mais

ultimum judicium, de quo nunc agimus, perducens finiensque sermonem. Narrat namque Dominum dicere se venire, ut congreget omnes gentes, easque venturas et visuras gloriam ejus. *Omnes enim*, sicut dicit Apostolus, *peccaverunt, et egent gloria Dei.* Et relicturum se dicit super eos signa, quæ utique mirantes credant in eum : et emissurum ex illis salvatos in gentes diversas, et in longinquas insulas, quæ non audierunt nomen ejus, neque viderunt gloriam ejus; et annuntiaturos gloriam ejus in gentibus; et adducturos fratres istorum, quibus loquebatur, id est, in fide sub Deo Patre fratres Israelitarum electorum : adducturos autem ex omnibus gentibus munus Domino in jumentis et vehiculis (quæ jumenta et vehicula bene intelliguntur adjutoria esse divina, per cujusque generis ministeria Dei, vel angelica, vel humana), in civitatem sanctam Jerusalem, quæ nunc in sanctis fidelibus est diffusa per terras. Ubi enim divinitus adjuvantur, ibi credunt; et ubi credunt, ibi veniunt. Comparavit autem illos Dominus, tanquam per similitudinem, filiis Israel offerentibus ei suas hostias cum psalmis in domo ejus : quod ubique jam facit Ecclesia; et promisit ab ipsis se accepturum sibi sacerdotes et levitas; quod nihilominus fieri nunc videmus. Non enim ex genere carnis et sanguinis, sicut erat primum secundum ordinem Aaron; sed sicut oportebat in Testamento novo, ubi secundum

comme il convient sous la nouvelle alliance où Jésus-Christ est le pontife souverain selon l'ordre de Melchisédech, c'est en considération des mérites que la grâce se plaît à répandre que nous voyons choisir les prêtres et les lévites, ministres dont il faut juger, non par la dignité où s'élèvent souvent des indignes, mais par la sainteté qui ne saurait être commune aux bons et aux méchants.

Après avoir ainsi parlé de la miséricorde de Dieu, si évidente et si sensible aujourd'hui, sur son Eglise, il promet à chacun le but final où il doit arriver quand le dernier jugement aura séparé les justes et les impies. Voici ce que le Seigneur dit par le prophète, ou le prophète de la part du Seigneur : « Comme le ciel nouveau et la terre nouvelle demeureront en ma présence, dit le Seigneur, ainsi votre race et votre nom demeureront devant moi : et ainsi de mois en mois, de sabbat en sabbat, toute chair viendra sous mes yeux adorer en Jérusalem, dit le Seigneur, et ils sortiront et ils verront les membres des hommes prévaricateurs ; leur vie ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point ; et ils serviront de spectacle à toute chair. » Voilà où le prophète finit son livre, où finira le siècle. Au lieu des « membres », quelques interprètes lisent : « cadavres des hommes », c'est-à-dire évidemment les peines corporelles ; bien que d'ordinaire cadavre ne se dise que d'une chair inanimée, tandis que ces corps auront une âme ; autrement ils seraient insensibles aux supplices. Mais peut-être, comme il s'agit des corps

ordinem Melchisedech summus sacerdos est Christus, pro cujusque merito quod in eum gratia divina contulerit, sacerdotes et levitas eligi nunc videmus : qui non isto nomine, quod sæpe assequuntur indigni, sed ea quæ non est bonis malisque communis, sanctitate pensandi sunt.

Hæc cum de ista, quæ nunc impertitur Ecclesiæ, perspicua nobisque notissima Dei miseratione dixisset ; promisit et fines ad quos per ultimum judicium facta bonorum malorumque discretione venietur, dicens per Prophetam, vel de Domino dicens ipse Propheta : *Quomodo enim cœlum novum et terra nova manebit coram me, dixit Dominus, sic stabit semen vestrum et nomen vestrum ; et erit mensis ex mense, et sabbatum ex sabbato. Veniet omnis caro in conspectu meo adorare in Jerusalem, dixit Dominus : et egredientur, et videbunt membra hominum qui prævaricati sunt in me, Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur, et erunt visui omni carni.* Ad hoc iste propheta terminavit librum, ad quod terminabitur seculum. Quidam sane non interpretati sunt, *membra hominum*, sed *cadavera virorum*, per cadavera significantes evidentem corporum pœnam : quamvis cadaver nisi caro exanimis, non soleat nuncupari ; illa vero animata erunt corpora.

d'hommes morts, c'est-à-dire tombés dans la seconde mort, est-il possible d'employer sans absurdité l'expression de cadavres? Et de là cette parole du prophète que j'ai déjà citée : « La terre des impies tombera. » Et qui ne sait que du mot tomber, CADERE, vient celui de CADAVRE? Et n'est-il pas encore évident que par « les hommes » il n'entend pas l'homme positivement; le nom du sexe supérieur désigne les deux sexes. Nul assurément ne prétendra exempter du dernier supplice les femmes pécheresses. Mais ce qui importe surtout à la question, c'est que le prophète dit en parlant des justes : « Toute chair viendra » parce que le peuple élu se formera de toute nation : non que tous les hommes soient réunis à ce peuple, car le plus grand nombre sera dans les tourments; mais, je le répète, comme les bons sont désignés par l'expression de « chair », et les méchants par celle de « membres » ou « cadavres », il est évident que c'est après la résurrection de la chair, si clairement établie par ces mots, que le jugement viendra qui doit opérer entre les justes et les impies la séparation finale.

XXII. Mais comment les bons « sortiront-ils » pour voir les supplices des méchants? Est-ce d'un mouvement corporel qu'ils abandonneront les demeures heureuses pour se rendre au séjour des peines et assister corporellement aux souffrances des méchants? A Dieu ne plaise. Ils sortiront intellectuellement. Et cette expression fait entendre que les damnés

alioquin nulla poterunt sentire tormenta : nisi forte quia mortuorum erunt corpora, id est, eorum qui in secundam mortem cadent, ideo non absurde etiam cadavera dici possunt. Unde est et illud, quod ab eodem propheta dictum jam supra posui : *Terra vero impiorum cadet.* Quis autem non videat a cadendo esse appellata cadavera? *Virorum* autem pro eo posuisse illos interpretes, quod est *hominum*, manifestum est. Neque enim quisquam dicturus est, prævaricatrices feminas in illo supplicio non futuras : sed ex potiore, præsertim de quo femina facta est, uterque sexus accipitur. Verum quod ad rem maxime pertinet, cum et in bonis dicitur : *Veniet omnis caro :* quia ex omni genere hominum populus iste constabit ; non enim omnes homines ibi erunt quando in pœnis plures erunt : sed, ut dicere cœperam, cum et in bonis caro, et in malis membra vel cadavera nominantur ; profecto post resurrectionem carnis, cujus fides his rerum vocabulis omnino firmatur, illud quo boni et mali suis finibus dirimentur, futurum esse judicium declaratur.

XXII. Sed quomodo egredientur boni ad videndas pœnas malorum? Numquid corporis motu beatas illas relicturi sunt sedes, et ad loca pœnalia perrecturi, ut malorum tormenta conspiciant præsentia corporali? Absit : sed egredientur per scientiam. Hoc enim verbo significatum est, eos qui

seront « dehors ». Ainsi Notre-Seigneur appelle ces lieux les « ténèbres extérieures », par opposition à « l'entrée » qu'il indique au serviteur fidèle : « Entre dans la joie de ton Seigneur »; et c'est de peur qu'on y laisse entrer les méchants pour y être connus que l'on en fait sortir les bons intellectuellement pour les connaître, car ils ont à connaître au dehors. Ceux qui seront dans les tourments ignoreront ce qui se passera au dedans, en la joie du Seigneur; mais ceux qui seront dans la joie sauront ce qui se passera dans ces ténèbres extérieures; et c'est en ce sens qu'ils « sortiront », car ceux du dehors n'échapperont pas à leur connaissance. En effet, si les prophètes ont pu connaître ces choses avant leur accomplissement parce que Dieu était, si peu que ce fût, dans leur intelligence mortelle, comment les saints immortels pourront-ils les ignorer, alors qu'elles seront accomplies, et que « Dieu sera tout en tous »? La stabilité dans cette béatitude appartient donc à la semence et au nom des saints. La semence dont saint Jean a dit : « Et sa semence demeure en lui »; le nom, dont il est dit par la bouche d'Isaïe : « Je leur donnerai un nom éternel, et il sera ainsi de mois en mois et de sabbat en sabbat, comme de lune en lune, et de repos en repos. » Et les saints eux-mêmes seront l'un et l'autre, quand de ces ombres anciennes et temporelles ils passeront aux lumières nouvelles et éternelles. Quant aux supplices des damnés, ce feu inextinguible, ce ver qui ne saurait mourir,

cruciabuntur extra futuros. Propter quod et Dominus ea loca tenebras exteriores vocat: quibus contrarius est ille ingressus de quo dicitur servo bono : *Intra in gaudium Domini tui:* ne illuc mali putentur ingredi, ut sciantur ; sed ad illos potius velut egredi scientia, qua eos cogniturі sunt, boni; quia id quod extra est cogniturі sunt. Qui enim erunt in pœnis, quid agatur intus in gaudio Domini nescient: qui vero erunt in illo gaudio, quid agatur foris in illis tenebris exterioribus scient. Ideo dictum est, *egredientur :* quia eos etiam qui foris ab eis erunt, utique non latebunt. Si enim hæc Prophetæ nondum facta nosse potuerunt, per hoc quod erat Deus, quantulumcumque erat, in eorum mortalium mentibus; quomodo immortales sancti jam facta tunc nescient, cum Deus erit omnia in omnibus? Stabit ergo in illa beatitudine sanctorum semen et nomen; semen, scilicet de quo Joannes ait : *Et semen ejus in ipso manet :* nomen vero, de quo per hunc Isaiam dictum est : *Nomen æternum dabo eis. Et erit eis mensis ex mense et sabbatum ex sabbato,* tanquam luna ex luna et requies ex requie : quorum utrumque ipsi erunt, cum ex his umbris veteribus et temporalibus in illa lumina nova ac sempiterna transibunt. In pœnis autem malorum et inextinguibilis et vivacissimus vermis, ab aliis atque aliis aliter

ont été pris en sens divers. Les uns rapportent tous deux au corps et les autres à l'âme. Suivant une troisième opinion, qui semble plus probable, c'est un feu réel qui doit s'attacher au corps, c'est un ver figuré qui doit ronger l'âme. Mais ce n'est pas le moment de discuter cette différence. L'objet de ce livre est le jugement dernier, la séparation finale des bons et des méchants. Quant aux récompenses et aux châtiments, nous en traiterons ailleurs plus particulièrement.

XXIII. Voici la prophétie de Daniel sur le dernier jugement, qu'il fait précéder de l'avènement de l'Antéchrist et qu'il conduit jusqu'au royaume éternel des saints. Après avoir vu dans une vision prophétique quatre bêtes, figures de quatre royaumes, et le quatrième royaume conquis par un certain roi en qui l'on reconnaît l'Antéchrist, puis enfin l'éternel royaume du Fils de l'homme ou de Jésus-Christ : « L'horreur, dit-il, pénétra mon esprit ; moi, Daniel, je frémis dans mon être, et ces visions de mes yeux me troublèrent, et je m'approchai de l'un des assistants et lui demandai la vérité de tout cela ; et il me dit la vérité. » Alors le prophète raconte ce qu'il entend de la bouche de celui qu'il vient d'interroger, et il parle comme sous sa dictée. « Ces quatre bêtes immenses, dit-il, sont quatre royaumes qui s'élèveront sur la terre, puis seront retranchés ; et l'empire passera aux saints du Très-Haut, et ils le conserveront jusque dans le siècle des siècles. Et j'interrogeai, dit-il, avec

atque aliter est expositus. Alii quippe utrumque ad corpus, alii utrumque ad animum retulerunt : alii proprie ad corpus ignem, tropice ad animum vermem, quod credibilius esse videtur. Sed nunc de hac differentia non est temporis disputare. De judicio namque ultimo, quo fiet diremptio bonorum et malorum, hoc volumen implere scuscepimus : de ipsis vero præmiis et pœnis alias diligentius disserendum est.

XXIII. Daniel de hoc ultimo judicio sic prophetat, ut Antichristum prius quoque venturum esse prænuntiet, atque ad æternum regnum sanctorum perducat narrationem suam. Cum enim visione prophetica quatuor bestias significantes quatuor regna vidisset ; ipsumque quartum a quodam rege superatum, qui Antichristus agnoscitur ; et post hæc æternum regnum Filii hominis, qui intelligitur Christus : *Horruit*, inquit, *spiritus meus, ego Daniel in habitudine mea, et visus capitis mei conturbabant me. Et accessi* inquit, *ad unum de stantibus, et veritatem quærebam ab eo de his omnibus ; et dixit mihi veritatem.* Deinde, quid audierit ab illo, a quo de omnibus his quæsivit, tanquam eo sibi exponente, sic loquitur : *Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor regna surgent in terra, quæ auferentur et accipient regnum sancti Altissimi : et obtinebunt illud usque in seculum et in usque seculum seculo-*

plus d'inststances sur la quatrième bête, infiniment différente et infiniment plus terrible : ses dents étaient de fer, ses ongles d'airain, je la voyais tout dévorer, tout broyer ou fouler aux pieds; j'interrogeai aussi sur les dix cornes de sa tête, et sur une autre qui en sortit et fit tomber trois des premières. Et cette corne avait des yeux et une bouche d'où sortaient des paroles épouvantables; et elle apparaissait plus grande que les autres. Je contemplai, et cette corne combattait contre les saints et prévalait sur eux, jusqu'au moment où vint l'Ancien des jours, et il donna le royaume aux saints du Très-Haut; et le temps arriva, et les saints possédèrent l'empire. » Voilà comment Daniel expose ses propres questions, et voici ce qu'il entendit; voici la réponse de celui qu'il interroge : « Et il dit : La quatrième bête, c'est un quatrième royaume sur la terre, qui prévaudra sur tous les royaumes. Et il dévorera la terre, et il la foulera, et il la brisera, et ses dix cornes seront dix rois qui s'élèveront, puis un autre se dressera plus terrible que les précédents; et il humiliera trois rois, et il blasphémera contre le Très-Haut; et il écrasera les saints du Très-Haut, et il prétendra de changer les temps et la loi, et il sera remis en ses mains un temps, plus d'un temps et la moitié d'un temps. Puis le jugement se tiendra, et son empire sera exterminé et détruit à jamais : et voilà que le royaume, la puissance, la souveraine domination des rois sous toute l'étendue des cieux, est donnée aux saints du Très-Haut, et son royaume est un royaume

rum. Et quærebam, inquit, *diligenter de bestia quarta, quæ erat differens præ omni bestia, terribilis amplius : dentes ejus ferrei, et ungues ejus ærei, manducans et comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans : et de cornibus ejus decem, quæ erant in capite ejus, et de altero quod adscendit, et excussit de prioribus tria : cornu illud in quo erant oculi, et os loquens magna ; et visus ejus major ceteris. Videbam, et cornu illud faciebat bellum cum sanctis : et prævalebat ad ipsos, donec venit vetustus dierum, et regnum dedit sanctis Altissimi : et tempus pervenit, et regnum obtinuerunt sancti.* Hæc Daniel quæsisse se dixit. Deinde quid audierit, continuo subjungens : *Et dixit,* inquit, id est, ille a quo quæsierat, respondit, et dixit : *Bestia quarta, quartum regnum erit in terra, quod prævalebit omnibus regnis ; et manducabit omnem terram, et conculcabit eam, et concidet. Et decem cornua ejus, decem reges surgent : et post eos surget alius, qui superabit malis omnes, qui ante eum fuerunt ; et tres reges humiliabit, et verba adversus Altissimum loquetur : et sanctos Altissimi conteret. Et suspicabitur mutare tempora, et dimidium temporis. Et judicium sedebit, et principatum removebunt ad exterminandum et perdendum usque in finem ; et regnum, et potestas, et magnitudo regum, qui sub omni cœlo sunt, data est sanctis Altissimi. Et regnum ejus*

éternel, et toutes les puissances le servent et lui obéissent. » Voici la fin de ses paroles : « Et moi, Daniel, mes pensées ne troublaient; et ma face fut changée, et je conservai les paroles dans mon cœur. » Quelques-uns voient dans ces quatre royaumes ceux des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains. Et, si l'on veut en apprécier la raison, il faut lire les commentaires du prêtre Jérôme sur Daniel, rédigés avec tant d'exactitude et d'érudition. Quant à la sanglante tyrannie de l'Antéchrist, pour si peu de temps que l'Eglise ait à la subir, est-il permis au lecteur, même le moins éveillé, de douter qu'elle précède le dernier jugement de Dieu et le règne éternel des saints? Car ces expressions : un temps, plus d'un temps et la moitié d'un temps, signifient un an et deux ans et la moitié d'un an; et par conséquent trois ans et six mois; or le nombre des jours exprimé plus bas éclaircit l'obscurité de ces termes, et, dans un autre passage des Ecritures, le nombre des mois la dissipe complètement. « Un temps » ou « des temps », en latin, semblent indiquer un temps indéfini. Mais l'original marque le duel, inusité chez les Latins, et que les Hébreux emploient, dit-on, ainsi que les Grecs. « Temps » ici est donc pris pour deux temps.

Sur les dix rois désignés comme dix hommes que l'Antéchrist doit trouver à sa venue, je crains de me tromper. Savons-nous si, à son avènement imprévu, l'on comptera

regnum sempiternum : et omnes principatus ipsi servient, et obaudient. Huc usque, inquit, *finis sermonis. Ego Daniel, multum cogitationes meæ conturbabant me, et forma mea immutata est super me, et verbum in corde meo conservavi.* Quatuor illa regna exposuerunt quidam Assyriorum, Persarum, Macedonum, et Romanorum. Quam vero convenienter id fecerint, qui nosse desiderant, legant presbyteri Hieronymi librum in Danielem, satis diligenter eruditeque conscriptum. Antichristi tamen adversus Ecclesiam sævissimum regnum, licet exiguo spatio temporis sustinendum, donec Dei ultimo judicio regnum sancti accipiant sempiternum, qui vel domitans hæc legit, dubitare non sinitur. Tempus quippe et tempora et dimidium temporis, annum unum esse et duos et dimidium, ac per hoc tres annos et semissem, etiam numero dierum posterius posito dilucescit, aliquando in Scripturis et mensium numero declaratur. Videntur enim tempora indefinite hic dicta lingua latina : sed per dualem numerum dicta sunt, quem Latini non habent. Sicut autem Græci, ita hunc dicuntur habere et Hebræi. Sic ergo dicta sunt tempora, tanquam dicerentur duo tempora. Vereri me sane fateor, ne in decem regibus, quos tanquam decem homines videtur inventurus Antichristus, forte fallamur, atque ita ille inopinatus adveniat, non exsistentibus tot regibus in orbe romano. Quid enim si numero isto denario universitas regnum significata est, post quos

autant de rois dans le monde romain? Savons-nous si ce nombre, comme ceux de mille, de cent, de sept, etc., n'exprime pas ici l'universalité des rois qui doivent précéder son règne?

Daniel dit ailleurs : « Et le temps viendra d'une persécution telle que depuis l'origine des hommes sur la terre jusqu'à cette époque il n'en a jamais été vu de semblable. Et en ce temps sera sauvé tout ton peuple? tous ceux dont les noms seront trouvés écrits dans le livre. Et plusieurs des hommes endormis sous un amas de terre se relèveront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour une éternité d'opprobre et de confusion. Et les sages auront l'éclat du firmament, et plusieurs des justes brilleront à jamais comme les étoiles. » Passage entièrement conforme aux témoignages de l'Evangile sur la résurrection corporelle. Car ceux que l'Evangile représente « dans les sépulcres », le prophète les dit « endormis sous un amas de terre », ou, suivant d'autres versions, « dans la poussière de la terre ». — « Ils sortiront », dit l'Evangile; et le prophète : « ils se relèveront »; l'Evangile : « ceux qui auront fait le bien, pour ressusciter à la vie, et ceux qui auront fait le mal, pour ressusciter au jugement »; et le prophète : « les uns pour la vie éternelle, les autres pour une éternité d'opprobre et de confusion ». Et que l'on ne s'imagine pas surprendre une opposition en cette expression de l'Evangéliste : « Tous les hommes qui sont dans les sépulcres »; et celle du prophète : « Plusieurs des hommes endormis sous

ille venturus est : sicut millenario, centenario, septenario significatur plerumque universitas, et aliis atque aliis numeris, quos nunc commemorare non est necesse?

Alio loco idem Daniel : *Et erit*, inquit, *tempus tribulationis, qualis non fuit ex quo nata est gens super terram usque ad tempus illud. Et in tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro. Et multi dormientium in terræ aggere exsurgent : hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et in confusionem æternam. Et intelligentes fulgebunt sicut claritas firmamenti, et ex justis multi sicut stellæ in secula.* Et adhuc sententiæ illi evangelicæ est locus iste simillimus, de resurrectione duntaxat mortuorum corporum. Nam qui illic dicti sunt esse *in monumentis*, ipsi hic *dormientes in terræ aggere*; vel, sicut alii interpretati sunt, *in terræ pulvere*. Et sicut ibi : *procedent*, dictum est : ita hic, *exsurgent*. Sicut ibi : *Qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui autem mala egerunt, in resurrectionem judicii*; ita et isto loco : *Hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et in confusionem æternam*. Non autem diversum putetur, quod cum ibi positum sit : *Omnes qui sunt in monumentis*, hic non ait Propheta, Omnes; sed *Multi dormen-*

un amas de terre ». Car l'Ecriture emploie quelquefois « plusieurs » pour « tous ». Ainsi il est dit à Abraham : « Je t'ai établi père de plusieurs nations », et cependant Dieu lui dit ailleurs : « En ta semence toutes les nations seront bénies. » Et sur cette même résurrection, il est dit bientôt après au prophète Daniel : « Et toi, viens, repose-toi, car il reste encore des jours jusqu'à la consommation du siècle, et tu te reposeras, et tu ressusciteras en ton héritage, à la fin des jours. »

XXIV. Les Psaumes renferment de nombreux témoignages sur le dernier jugement, mais courts et rapides pour la plupart. Toutefois ces paroles, prédiction si claire de la fin du siècle, je ne puis les passer sous silence : « Seigneur, dans le principe vous avez fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains. Ils périront, et vous demeurerez. Ils vieilliront comme un vêtement, et vous les changerez comme un manteau, et ils seront changés. Mais vous, vous êtes le même, et vos années ne manqueront point. » Et pourquoi donc Porphyre, qui loue la piété des Hébreux d'adorer le grand et vrai Dieu, terrible à ses divinités mêmes, vient-il, sur les oracles de ces dieux, accuser les chrétiens de démence, pour prétendre que ce monde doit finir? Et cependant voici que les saintes Lettres des Hébreux disent au Dieu devant qui, de l'aveu de ce grand philosophe, toutes ces divinités tremblent : « Les cieux sont l'ouvrage de vos mains, et il périront. » Quoi donc! quand les cieux périront, qui sont

tium in terræ aggere. Ponit enim aliquando Scriptura pro omnibus multos. Propterea et Abrahæ dictum est : *Patrem multarum gentium posui te;* cui tamen alio loco : *In semine,* inquit, *tuo benedicentur omnes gentes.* De tali autem resurrectione huic quoque ipsi prophetæ Danieli paulo post dicitur : *Et tu veni, et requiesce : adhuc enim dies in completionem consummationis; et requiesces, et resurges in sorte tua in fine dierum.*

XXIV. Multa de judicio novissimo dicuntur in Psalmis, sed eorum plura transeunter et strictim. Hoc tamen quod de fine hujus seculi apertissime dictum est ibi, nequaquam silentio præteribo. *Principio terram tu fundasti, Domine, et opera manuum tuarum sunt cœli. Ipsi peribunt, tu autem permanes : et omnes sicut vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur; tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.* Quid est quod Porphyrius, cum pietatem laudet Hebræorum, qua magnus et verus et ipsis numinibus terribilis ab eis colitur Deus, christianos ob hoc arguit maximæ stultitiæ, etiam ex oraculis deorum suorum, quod istum mundum dicunt esse periturum? Ecce in litteris pietatis Hebræorum dicitur Deo, quem confitente tanto philosopho, etiam ipsa numina perhorrescunt : *Opera manuum tuarum sunt cœli, ipsi peribunt.* Numquid, quando cœli

la partie du monde la plus haute et la plus sûre, est-ce que le monde ne périra pas? Si ce sentiment déplaît à Jupiter qui, suivant le témoignage de ce philosophe, emprunte l'autorité grave d'un oracle pour blâmer la crédulité des chrétiens, que ne traite-t-il également de folie la sagesse des Hébreux dont les livres sacrés renferment cette croyance? Que si cette sagesse, qui plaît tant à Porphyre qu'il la fait vanter par les oracles de ses dieux, si cette sagesse elle-même nous atteste la ruine future des cieux, quel est donc cet excès d'erreur et d'imposture qui, dans la foi des chrétiens, avec ou par-dessus tout le reste, déteste le dogme de la fin du monde, dont la ruine peut seule entraîner celle des cieux? Et, dans ces Écritures qui nous appartiennent en propre et ne sont plus communes aux Hébreux et à nous, dans les Évangiles et les Épîtres des Apôtres, ne lit-on pas : « La figure de ce monde passe »; — « le monde passe »; — « le ciel et la terre passeront », expressions plus douces, il est vrai, que celle-ci : « périront ». Et dans l'Épître de Pierre, où il est dit que le monde ancien périt sous les eaux du déluge, ne voit-on pas clairement quelle est la partie du monde désignée par le tout, et comment elle périt, et quels sont les cieux, renouvelés alors, et réservés aujourd'hui pour les flammes dernières, au jour du jugement et de la ruine des impies? Et quand il dit bientôt après : « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur, et dans une violente

peribunt, mundus, cujus fidem cœli superior pars est tutior, non peribit? Si hæc sententia Jovi displicet, cujus, ut scribit iste philosophus, velut gravioris auctoritatis oraculo in christianorum credulitate culpatur; cur non similiter sapientiam, tanquam stultitiam, culpat Hebræorum, in quorum libris plissimis invenitur? Porro si in illa sapientia, quæ Porphyrio tam multum placet, ut eam deorum quoque suorum vocibus prædicet, legitur cœlos esse perituros; cur usque adeo vana est ista fallacia, ut in fide christianorum, vel inter cetera, vel præ cæteris hos detestentur, quod in ea periturus creditur mundus, quo utique nisi pereunte cœli non possunt perire? Et in Litteris quidem sacris, quæ proprie nostræ sunt, non Hebræis nobisque communes, id est, in evangelicis et apostolicis libris legitur : *Præterit figura hujus mundi* : legitur : *Mundus transit* : legitur : *Cælum et terra transibunt*. Sed puto quod *præterit*, *transit*, *transibunt*, aliquando minus dicta sunt, quam *peribunt*. In Epistola quoque Petri apostoli, ubi aqua inundatus, qui tunc erat, perisse dictus est mundus, satis clarum est, et quæ pars mundi a toto significata, et quatenus perisse dicta sit, et qui cœli repositi igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum. Et in eo quod paulo post ait : *Veniet dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu transibunt, elementa autem ardentia resol-*

secousse les cieux passeront, les éléments consumés se dissoudront, et la terre avec toutes les œuvres terrestres brûlera »; puis ajoute : « Dans l'attente de cette destruction, quelle doit être la sainteté de notre vie? » ne peut-on entendre, par les cieux qui périront, les mêmes cieux qu'il vient de dire renouvelés alors et maintenant destinés au feu, et par les éléments qui seront consumés, ceux qui résident dans ces basses régions du monde, séjour des révolutions et des tempêtes, tandis que rien ne troublera la paix et l'immuable intégrité des cieux supérieurs qui soutiennent les astres dans leur firmament? Car, pour ces paroles de l'Écriture : « Les étoiles tomberont du ciel », outre qu'elles sont susceptibles d'une interprétation différente et plus probable, elles prouveraient plutôt encore la permanence des cieux, si toutefois les étoiles en doivent tomber. En effet, ou cette expression, suivant toutes les vraisemblances, est métaphorique, ou elle fait allusion à quelque phénomène, inconnu maintenant, et dont le ciel inférieur sera le théâtre : telle cette étoile de Virgile, qui « court en traçant un long sillon de lumière et va se perdre dans la forêt d'Ida ». — Or le passage précité du psaume semble n'excepter aucun des cieux de la ruine qu'il annonce. « Les cieux, dit-il, sont l'ouvrage de vos mains, et ils périront »; il n'en est point qui ne sorte de ses mains, il n'en est point qui échappe à la ruine générale. Car, à coup sûr, on ne daignera pas invoquer les

vent, et terra, et quæ in ipsa sunt opera exurentur; ac deinde subjecit : *His omnibus pereuntibus quales oportet vos esse?* possunt illi cœli intelligi perituri, quos dixit repositos igni reservandos; et ea elementa accipi arsura, quæ in hac ima mundi parte subsistunt procellosa et turbulenta, in qua eosdem cœlos dixit esse repositos, salvis illis superioribus, et in sua integritate manentibus, in quorum firmamento sunt sidera constituta. Nam et illud quod scriptum est, stellas de cœlo esse casuras, præter quod potest multo probabilius et aliter intelligi, magis ostendit mansuros esse illos cœlos : si tamen stellæ inde casuræ sunt; cum vel tropica sit locutio, quod est credibilius, vel in isto imo cœlo futurum sit, utique mirabilius quam nunc fit. Unde et illa Virgiliana

Stella facem ducens multa cum luce cucurrit,

et Idea se condidit silva. Hoc autem quod de Psalmo commemoravi, nullum cœlorum videtur relinquere, quod perituram esse non dixerit. Ubi enim dicitur : *Opera manuum tuarum sunt cœli, ipsi peribunt;* quam nullum eorum ab opere Dei, tam nullum eorum a perditione secernitur. Non

odieux témoignages de l'apôtre Pierre pour défendre la piété des Hébreux, honorée de l'approbation des oracles; on ne voudra pas voir la partie prise pour le tout dans ces mots : « ils périront », quoique les cieux inférieurs soient seuls destinés à périr, comme elle est prise pour le tout dans cet épître où l'Apôtre atteste que le monde périt par le déluge, quoique la partie inférieure du monde, avec son ciel, ait seule péri. Mais, encore une fois, on ne daignera pas concilier ces témoignages, de peur d'approuver le sentiment de l'apôtre Pierre et d'attribuer au dernier embrasement autant de puissance que nous en accordons au déluge, lorsque, d'autre part, on soutient qu'il est impossible que tout le genre humain périsse par les flammes ou par les eaux. Et toutefois il ne reste rien à répondre, sinon que ces divinités n'ont loué la sagesse des Hébreux que faute d'avoir lu ce psaume. Et c'est encore du dernier jugement de Dieu qu'il faut entendre ce passage du psaume quarante-neuvième : « Dieu viendra visible, notre Dieu, et il ne se taira pas. Un feu dévorant marchera devant lui, et autour de lui une épouvantable tempête. Il appellera le ciel en haut et la terre, afin de distinguer son peuple. Rassemblez-lui ses justes, qui élèvent son testament au-dessus des sacrifices. » Toutes prophéties que nous rapportons à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, selon notre espérance, viendra du ciel juger les vivants et les morts. Il viendra visible, juger justement, lui qui d'abord est

enim dignabuntur de Petri apostoli locutione, quem vehementer oderunt, Hebræorum defendere pietatem, deorum suorum oraculis approbatam; ut saltem ne totus mundus periturus esse credatur, sic a toto pars accipiatur, in eo quod dictum est : *Ipsi peribunt*, cum soli cœli infimi sint perituri; quemadmodum in apostolica illa Epistola a toto pars accipitur, quod diluvio perisse dictus est mundus, quamvis sola ejus cum suis cœlis pars ima perierit. Sed quia hoc, ut dixi, non dignabuntur, ne vel apostoli Petri approbent sensum vel tantum concedant conflagrationi novissimæ, quantum dicimus valuisse diluvium, qui nullis aquis, nullis flammis totum genus humanum posse perire contendunt : restat ut dicant, quod propterea dii eorum hebræam sapientiam laudaverunt, quia istum psalmum non legerant.

In psalmo etiam quadragesimo nono de judicio Dei novissimo intelligitur dictum : *Deus manifestus veniet, Deus noster, et non silebit. Ignis in conspectu ejus ardebit, et in circumitu ejus tempestas valida. Advocabit cœlum sursum, et terram discernere populum suum. Congregate illi justos ejus, qui disponunt testamentum ejus super sacrificia.* Hoc nos de Domino nostro Jesu Christo intelligimus, quem de cœlo speramus esse venturum ad vivos et mortuos judicandos. Manifestus enim veniet inter justos et injustos

venu caché se laisser injustement juger par les injustes. Lui, dis-je, « viendra visible, et il ne se taira pas ». Il apparaîtra manifeste avec la parole de juge, lui qui, venu caché, se tut devant son juge, semblable à la brebis que l'on mène égorger, où tel que l'agneau devant celui qui le tond; ce que nous lisons prophétisé dans Isaïe et voyons accompli dans l'Evangile. Quant « au feu » et à la « tempête », nous venons de dire, sur quelques expressions semblables d'Isaïe, ce que par là il fallait entendre. Mais : « Il appellera le ciel en haut »; les saints et les justes étant légitimement appelés le ciel, n'est-ce pas dire comme l'Apôtre : « Nous serons avec eux ravis dans les nues, au-devant de Jésus-Christ au plus haut de l'air; car, à s'en tenir à la surface de la lettre, le ciel serait-il donc appelé en haut comme s'il pouvait être ailleurs? « Et la terre afin de distinguer son peuple »; si l'on ne sous-entend que ce mot : « Il appellera », c'est-à-dire il appellera la terre, sans sous-entendre « en haut », la rectitude de la foi admet que le ciel s'entende de ceux qui doivent juger avec lui, et « la terre », de ceux qui doivent être jugés : et par conséquent : « Il appellera le ciel en haut », ne veut plus dire qu'il ravira les saints dans les airs, mais qu'il les élèvera sur les trônes de justice. On peut encore donner à ces paroles un autre sens, c'est-à-dire qu'il appellera les anges des régions les plus hautes pour descendre avec eux au jour du

judicaturus juste, qui prius venit occultus ab injustis judicandus injuste. Ipse, inquam, *manifestus veniet, et non silebit*, id est, in voce judicis evidens apparebit, qui prius cum venisset occultus, ante judicem siluit, quando sicut ovis ad immolandum ductus est, et sicut agnus coram tondente fuit sine voce, quemadmodum de illo per Isaiam legimus prophetatum, et in Evangelio videmus impletum. De igne vero et tempestate, cum in Isaiæ prophetia tale aliquid tractaremus, quomodo essent hæc intelligenda, jam diximus. Quod vero dictum est : *Advocabit cœlum sursum :* quoniam sancti et justi recte cœlum appellantur; nimirum hoc est, quod ait Apostolus : *Simul cum illis rapiemur in nubibus in obviam Christo in aera.* Nam secundum litteræ superficiem, quomodo sursum advocatur cœlum quasi possit esse nisi sursum? Quod autem adjunctum est : *Et terram discernere populum suum*, si tantummodo subaudiatur *advocabit*, id est, advocabit et terram, nec subaudiatur *sursum*, hunc videtur habere sensum secundum rectam fidem, ut cœlum intelligatur in eis qui cum illo sunt judicaturi, et terra in eis qui judicandi sunt : ut *Advocabit cœlum sursum*, non hic intelligamus : Rapiet in aera; sed, in judiciarias sedes eriget. Potest et illud intelligi : *Advocabit cœlum sursum*, Advocabit angelos in supernis et excelsis locis, cum quibus descendat ad faciendum judi-

jugement, et il appellera la terre ou les hommes qui doivent être jugés sur la terre. Mais, si l'on sous-entend l'un et l'autre : « il appellera » et « en haut », c'est-à-dire qu'il appellera le ciel en haut et la terre en haut, on ne saurait mieux l'entendre que des hommes ravis par les airs au-devant de Jésus-Christ; le ciel c'est leur âme, la terre leur corps. Or, « distinguer son peuple », qu'est-ce à dire, si ce n'est séparer les bons des méchants, comme les brebis des boucs? Et puis cette parole s'adresse aux anges : « Rassemblez-lui ses justes »; sans aucun doute, c'est par le ministère des anges qu'un si grand événement doit s'accomplir. Mais quels justes? Ceux, dit-il, qui élèvent le Testament au-dessus des sacrifices. Car voilà toute la vie des justes : élever le testament de Dieu au-dessus des sacrifices. En effet, ou les œuvres de miséricorde sont au-dessus des sacrifices, c'est-à-dire préférables aux sacrifices, suivant le précepte et la parole de Dieu : « Je préfère la miséricorde au sacrifice », ou bien si cette expression « au-dessus des sacrifices, sur les sacrifices », désigne les œuvres comprises dans les sacrifices (ainsi l'on dit qu'une action terrestre se passe sur la terre), nul doute que les œuvres de miséricorde ne soient les sacrifices mêmes agréables à Dieu; ce que j'ai développé, il m'en souvient, au dixième livre de cet ouvrage. Et ces œuvres expriment l'obéissance des justes au Testament divin, œuvres accomplies en vue des promesses du Nouveau Testament, et c'est pourquoi, lorsqu'au

cium : Advocabit *et terram*, id est, homines in terra utique judicandos. Si autem utrumque subaudiendum est, cur dicitur, *et terram*, id est et *advocabit* et *sursum*, ut iste sit sensus, Advocabit cœlum sursum, et terram advocabit sursum : nihil melius intelligi existimo, quam homines qui rapientur in obviam Christo in aera, sed cœlum dictum propter animas, terram propter corpora. *Discernere* porro *populum suum*, quid est, nisi per judicium separare bonos a malis, tanquam oves ab hædis? Deinde conversio sermonis ad angelos facta est : *Congregate illi justos ejus*. Profecto enim per angelicum ministerium tantas res peragenda est. Si autem quærimus, quos justos ei congregaturi sunt angeli : *Qui disponunt*, inquit, *testamentum ejus super sacrificia*. Hæc est omnis vita justorum, disponere testamentum Dei super sacrificia. Aut enim opera misericordiæ sunt *super sacrificia*, id est sacrificiis præponenda, juxta sententiam Dei dicentis : *Misericordiam volo quam sacrificium* : aut si *super sacrificia*, in sacrificiis intelligitur dictum, quomodo super terram fieri dicitur quod fit utique in terra : profecto ipsa opera misericordiæ sunt sacrificia quibus placetur Deo sicut in libro hujus operis decimo me disseruisse reminiscor : in quibus operibus disponunt justi testamentum Dei, quia propter promissiones quæ Novo ejus Testamento continentur, hæc faciunt. Unde congre-

dernier jugement les justes seront rassemblés et rangés à la droite de Jésus-Christ, le Seigneur leur dira : « Venez, les bénis de mon Père; entrez en possession du royaume préparé pour vous, dès la création du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez nourri. » Et ce qui suit, sur les œuvres énumérées parmi les bonnes œuvres des justes, et sur les récompenses éternelles que leur décernera la suprême sentence du juge.

XXV. Le prophète Malachie ou Malachi, que l'Ecriture désigne aussi sous le nom d'Ange, qui, suivant quelques-uns, est le même que le pontife Esdras, dont plusieurs autres écrits sont reçus dans le canon des livres saints (et tel est le sentiment des Hébreux, au rapport de Jérôme); Malachie prédit aussi le jugement dernier : « Il vient, le voici, dit le Seigneur tout-puissant; et qui pourra soutenir le jour de son avènement ? Qui tiendra sous son regard ? Car il paraît comme le feu qui épure, ou comme l'herbe du foulon. Et il va s'asseoir comme le fondeur qui purifie l'or et l'argent, pour purifier les enfants de Lévi, et il les fondra comme l'or et l'argent; et ils offriront au Seigneur des victimes en justice. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur, comme aux jours anciens, comme aux premières années. Et je m'approcherai de vous comme juge, et je serai un rapide témoin contre les artisans de maléfices et d'adultères, contre ceux qui se parjurent en mon nom, qui retiennent le salaire promis au mercenaire, qui oppriment les veuves, outragent les orphe-

gatis sibi justis suis, et ad suam dexteram constitutis, novissimo utique judicio, dicturus est Christus : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare;* et cetera quæ ibi proferuntur de bonorum operibus bonis, et de eorum præmiis sempiternis per ultimam sententiam judicantis.

XXV. Propheta Malachias, sive Malachi, qui et Angelus dictus est, qui etiam Esdras sacerdos, cujus alia in canonem scripta recepta sunt, ab aliquibus creditur (nam de illo hanc esse Hebræorum opinionem dicit Hieronymus), judicium novissimum prophetat, dicens : *Ecce venit, dicit Dominus omnipotens : et quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis ferre poterit ut adspiciat eum ? Quia ipse ingreditur quasi ignis conflatorii, et quasi herba lavantium : et sedebit conflans, et emundans, sicut aurum et sicut argentum, et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum : et erunt, Domino offerentes hostias in justitia. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus. Et accedam ad vos in judicio, et ero testis velox super maleficos, et super adulteros, et super eos qui jurant in nomine meo mendaciter, et qui fraudant mercedem mercenario,*

lins, dénient la justice à l'étranger, et sans me craindre, dit le Seigneur tout-puissant, car je suis le Seigneur votre Dieu, et je ne change point. » De ces paroles ne ressort-il pas clairement qu'il y aura pour plusieurs certaines peines purifiantes? Quand le prophète dit, en effet : « Qui pourra soutenir le jour de son avènement? Qui tiendra sous son regard? Car il paraît comme le feu qui épure, ou, comme l'herbe du foulon; et il va s'asseoir comme le fondeur qui purifie l'or et l'argent, pour purifier les enfants de Lévi, et il les fondra comme l'or et l'argent. » De quel autre sens ces paroles sont-elles susceptibles? Et ne lit-on pas dans Isaïe une prédiction à peu près semblable : « Le Seigneur lavera d'impuretés des fils et des filles de Sion, et il effacera le sang du milieu d'eux par un esprit de justice et par un esprit de feu. » A moins de prétendre que cette épuration, et, pour ainsi dire, cet affinement spirituel, ne soit le retranchement même des impies en vertu de la dernière sentence : cette séparation des damnés étant la purification des élus, assurés de vivre à l'avenir sans être confondus avec l'impur troupeau. Mais le prophète ajoute : « Et il purifiera les enfants de Lévi, et il les fondra comme l'or et l'argent, et ils offriront au Seigneur des victimes en justice, et le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur. » Il est donc évident que ceux qu'il purifiera plairont désormais au Seigneur par des sacrifices de justice, libres de l'injustice par où ils déplaisent au Seigneur.

et opprimunt per potentiam viduas, et percutunt pupillos, et pervertunt judicium advenæ et qui non timent me, dicit Dominus omnipotens. Quoniam ego Dominus Deus vester, et non mutor. Ex his quæ dicta sunt, videtur evidentius apparere in illo judicio quasdam quorumdam purgatorias pœnas futuras. Ubi enim dicitur : *Quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis ferre poterit ubi adspiciat eum? Quia ipse ingreditur quasi ignis conflatorii, et quasi herba lavantium : et sedebit conflans, et emundans, sicut aurum et sicut argentum, et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum;* quid aliud intelligendum est? Dicit tale aliquid et Isaias : *Lavabit Dominus sordes filiorum Sion, et sanguinem mundabit de medio eorum spiritu judicii et spiritu combustionis.* Nisi forte sic eos dicendum est emundari a sordibus, et eliquari quodammodo, cum ab eis mali per pœnale judicium separantur, ut illorum segregatio atque damnatio purgatio sit istorum, quia sine talium de cetero permixtione victuri sunt. Sed cum dicit : *Et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum, et erunt Domino offerentes hostias in justitia, et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem,* utique ostendit eos ipsos, qui emundabuntur, deinceps in sacrificiis justitiæ Domino esse placituros, ac per hoc ipsi a sua injustitia mundabuntur, in qua Domino displicebant.

Or, purifiés ainsi, eux-mêmes seront des victimes d'une pleine et parfaite justice. Purs, que peuvent-ils offrir de plus agréable à Dieu qu'eux-mêmes? Mais il faut différer cette question des peines purifiantes, pour la traiter avec plus de soin. Quant à ces enfants de Lévi, de Juda et de Jérusalem, ils représentent l'Eglise de Dieu formée, non des seuls Hébreux, mais encore des autres nations; non plus telle qu'elle est aujourd'hui, en cet état où « nous ne pouvons nous dire exempts de péchés sans nous tromper, sans nous convaincre nous-mêmes que la vérité n'est pas en nous », mais telle qu'elle doit être alors, purifiée par le jugement suprême, comme l'aire par le vanneur, lorsque le feu aura purifié ceux à qui cette dernière épreuve était nécessaire et que nul n'aura plus de sacrifice à offrir pour ses péchés. Car offrir de tels sacrifices, c'est confesser les liens du péché dont on sollicite la délivrance; et l'offrande acceptée de Dieu, c'est la recouvrance de la liberté.

XXVI. Dieu voulant donc montrer que la Cité sainte ne sera plus alors dans les engagements du péché, il dit que les enfants de Lévi offriront des victimes en justice, non plus en péché, et par conséquent non plus pour le péché. D'où l'on peut conclure que les paroles suivantes : « Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur comme dans les anciens jours et les premières années », n'autorisent point les Juifs à se promettre le retour des sacrifices abolis de

Hostiæ porro in plena perfectaque justitia, cum mundati fuerint, ipsi erunt. Quid enim acceptius Deo tales offerunt, quam se ipsos? Verum ista quæstio de purgatoriis pœnis, ut diligentius pertractetur, in tempus aliud differenda est. Filios autem Levi et Juda et Jerusalem, ipsam Dei Ecclesiam debemus accipere, non ex Hebræis tantum, sed ex aliis etiam gentibus congregatam: nec talem, qualis nunc est, ubi *si dixerimus quia peccatum non habemus, non ipsos seducimus, et veritas in nobis non est*: sed qualis tunc erit, velut area per ventilationem, ita per judicium purgata novissimum; eis quoque igne mundatis, quibus talis mundatio necessaria est; ita ut nullus omnino sit qui offerat sacrificium pro peccatis suis. Omnes enim qui sic offerunt, profecto in peccatis sunt, pro quibus dimittendis offerunt, ut cum oblulerint, acceptumque Deo fuerit, tunc dimittantur.

XXVI. Volens autem Deus ostendere civitatem suam tunc in ista constitutione non futuram, dixit filios Levi oblaturos hostias in justitia: non ergo in peccato, ac per hoc non pro peccato. Unde intelligi potest in eo quod secutus adjunxit, atque ait: *Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut diebus pristinis, et sicut annis priboribus*; frustra sibi Judæos secun-

l'Ancien Testament. Car alors ce n'était pas en justice, mais en péché que l'on immolait des victimes, puisqu'elles étaient principalement et primitivement offertes pour les péchés, jusque-là même que le grand-prêtre plus juste assurément que les autres, avait coutume, selon le commandement de Dieu, d'offrir d'abord pour ses péchés, puis pour ceux du peuple. Expliquons donc ce qu'il faut entendre par « ces jours anciens et ces premières années ». Peut-être est-ce le temps où les premiers hommes furent dans le paradis? Vierges alors de toute souillure, de toute flétrissure du péché, ils s'offraient eux-mêmes à Dieu comme les plus pures victimes. Mais depuis que leur prévarication entraîna leur exil, et dans leur personne la condamnation de la nature humaine, le seul Médiateur excepté, et quelques enfants après le bain régénérateur. « Nul n'est pur de souillure, pas même l'enfant dont la vie sur la terre est d'un jour. Dira-t-on que ceux-là offrent véritablement des victimes en justice, qui les offrent en foi, car « le juste vit de la foi »; quoiqu'il soit son propre séducteur, s'il se dit sans péché, et il ne le dit pas, parce qu'il vit de la foi; mais le temps de la foi est-il donc à comparer au dernier jour, où les justes, purifiés par le feu du jugement final, pourront offrir des victimes en justice? Et comme il est impossible de croire que les justes, après une telle épreuve,

dum legem veteris Testamenti sacrificiorum suorum præterita tempora polliceri. Non enim tunc in justitia, sed in peccatis nostias offerebant, quando pro peccatis præcipue ac primitus offerebant, usque adeo ut sacerdos ipse, quem debemus utique credere ceteris fuisse justiorem, secundum Dei mandatum soleret primum pro suis offerre peccatis, deinde pro populi. Quapropter exponere nos oportet quomodo sit accipiendum quod dictum est: *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus.* Fortassis enim tempus illud commemorat, quo primi homines in paradiso fuerunt. Tunc enim puri atque integri ab omni sorde ac labe peccati se ipsos Deo mundissimas hostias offerebant. Cæterum ex quo commissæ prævaricationis causa inde dimissi sunt, atque humana in eis natura damnata est, excepto uno Mediatore, et post lavacrum regenerationis quibusque adhuc parvulis: *Nemo mundus a sorde,* sicut scriptum est, *nec infans, cujus est vita unius diei super terram.* Quod si respondetur, etiam eos merito dici posse offerre hostias in justitia, qui offerunt in fide; *Justus* enim *ex fide vivit;* quamvis se ipsum seducat, si dixerit se peccatum non habere; et ideo non dicat, quia ex fide vivit: numquid dicturus est quispiam hoc fidei tempus illi fini esse cœquandum, quando igne judicii novissimi mundabuntur, qui offerant hostias in justitia? Ac per hoc quoniam post talem mundationem nullum pecca-

conservent aucune trace du péché, ce temps de pureté ne saurait se comparer qu'à celui où les premiers hommes, avant leur infidélité, vivaient au paradis dans toute la félicité de leur innocence. On peut donc légitimement rapporter à cette époque ces paroles de l'Ecriture sur « les jours anciens et les premières années ». Et quand, par la bouche d'Isaïe, Dieu promet un ciel nouveau et une terre nouvelle, entre autres révélations sur le bonheur des saints proposées sous voile d'allégories et d'énigmes, que la crainte des longueurs me défend d'expliquer, n'est-il pas dit : « Les jours de mon peuple seront comme les jours de l'arbre de vie. » Or qui ne sait, après un seul coup d'œil jeté sur les saintes Lettres, où Dieu avait placé l'arbre de vie, dont les premiers hommes furent sevrés quand leur crime les chassa du paradis, et quelle sentinelle flamboyante et terrible dut veiller autour de cet arbre ?

Si, par ces jours de l'arbre de vie dont parle le prophète Isaïe, l'on veut entendre les jours de l'Église de Jésus-Christ, qui s'écoulent maintenant, et par cet arbre de vie la figure prophétique de Jésus-Christ lui-même, en tant qu'il est la sagesse de Dieu, dont Salomon a dit : « C'est un arbre de vie pour tous ceux qui l'embrassent » ; si l'on prétend que les premiers hommes ne demeurèrent pas plusieurs années dans le paradis dont ils furent sitôt chassés qu'ils n'engendrèrent que dans l'exil, d'où il suit que l'on ne saurait rap-

tum justos habituros esse credendum est, profecto illud tempus, quantum attinet ad non habere peccatum, nulli tempori comparandum est, nisi quando primi homines in paradiso ante prævaricationem innocentissima felicitate vixerunt. Recte itaque intelligitur hoc significatum esse, cum dictum est : *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus.* Nam et per Isaiam posteaquam cœlum novum et terra nova promissa est, inter cetera, quæ ibi de sanctorum beatitudine per allegorias et ænigmata exsequitur quibus expositionem congruam reddere nos prohibuit vitandæ longitudinis cura. *Secundum dies*, inquit, *ligni vitæ erunt dies populi mei.* Quis autem sacras Litteras attigit, et ignorat ubi Deus plantaverit lignum vitæ, a cujus cibo separatis illis hominibus, quando eos sua de paradiso ejecit iniquitas, eidem ligno circumposita est ignea terribilisque custodia?

Quod si quisquam illos dies ligni vitæ, quos commemoravit propheta Isaias, istos qui nunc aguntur Ecclesiæ Christi dies esse contendit, ipsumque Christum lignum vitæ prophetice dictum, quia ipse est Sapientia Dei, de qua Salomon ait : *Lignum vitæ est omnibus amplectentibus eam;* nec annos egisse aliquos in paradiso illos primos homines, unde tam cito ejecti sunt, ut nullum ibi gignerent filium; et ideo non posse illud tempus intelligi in

porter à cette époque ces paroles de l'Ecriture : « Comme aux anciens jours, comme aux premières années », je passe cette question sous silence ; car, pour établir chaque vérité particulière, il faudrait engager sur tous les points une discussion fastidieuse. Ici d'ailleurs j'aperçois un autre sens qui nous garde de réduire cette magnifique promesse ramenant les jours anciens et les premières années, au retour des sacrifices charnels. Car ces victimes de l'ancienne loi, qui devaient être, selon le commandement divin, choisies pures et sans défaut, figuraient encore les saints parmi les hommes, tel que s'est trouvé le seul Jésus-Christ, seul exempt de péché. Or, après le jugement, quand le feu aura purifié les hommes dignes de cette dernière épreuve, comme les saints en qui ne se trouvera plus aucun péché s'offriront eux-mêmes en justice, victimes spirituelles, pures et sans aucun défaut, ils seront alors comme aux anciens jours, comme aux premières années, lorsque l'offrande des victimes sans tache représentait comme une ombre, le sacrifice futur. Car alors cette pureté sera dans la chair immortelle et dans l'âme des saints, qui était corporellement figurée par les anciennes victimes.

Quant à ceux qui seront jugés dignes, non de purification mais de condamnation : « Je m'approcherai de vous comme juge, et je serai un rapide témoin contre les artisans de maléfices et d'adultères » ; puis, après l'énumération de crimes damnables, l'Écriture ajoute : « Car je suis le Sei-

eo quod dictum est : *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus :* istam prætereo quæstionem, ne cogar (quod prolixum est) cuncta discutere, ut aliquid horum veritas manifestata confirmet. Video quippe alterum sensum, ne dies pristinos et annos priores carnalium sacrificiorum nobis pro magno munere per Prophetam promissos fuisse credamus. Hostiæ namque illæ veteris Legis in quibusque pecoribus immaculatæ ac sine ullo prorsus vitio jubebantur offerri, et significabant homines sanctos, qualis solus inventus est Christus, sine ullo omnino peccato. Proinde quia post judicium, cum fuerint etiam igne mundati qui ejusmodi mundatione sunt digni, in omnibus sanctis nullum invenietur omnino peccatum, atque ita se ipsos offerent in justitia, ut tales hostiæ omni modo immaculatæ ac sine ullo vitio sint sint futuræ, erunt profecto sicut pristinis diebus et sicut annis prioribus, quando in umbra hujus rei futuræ mundissimæ offerebantur hostiæ. Hæc erit namque munditia tunc in immortali carne ac mente sanctorum, quæ figurabitur in illarum corporibus hostiarum.

Deinde propter eos qui non mundatione, sed damnatione sunt digni : *Et accedam,* inquit, *ad vos in judicium, et ero testis velox super maleficos et super adulteros,* et cetera, quibus damnabilibus enumeratis criminibus addidit : *Quoniam ego Dominus Deus vester et non mutor :* tanquam diceret :

gneur votre Dieu, et je ne change point » : comme s'il disait : pendant que vos crimes vous changent en pis, et ma grâce en mieux, moi je ne change point. Et il sera : « témoin », parce que sa justice n'a pas besoin d'autres témoins. « Témoin rapide ; » soit à cause de la vitesse de sa venue, et de la soudaine promptitude du jugement qui semblait encore lointain, soit à cause de la célérité de l'arrêt qui sans long discours convaincra les consciences. « Car, dit l'Ecriture, dans les pensées de l'impie sera son accusation » ; et, selon l'expression de l'Apôtre : « Les pensées des hommes seront leur accusation ou leur excuse au jour où Dieu, selon l'Evangile que j'annonce, jugera par Jésus-Christ les secrets du cœur. » C'est encore en ce sens que le Seigneur sera un rapide témoin, parce qu'en un clin d'œil il représentera à la mémoire de quoi convaincre et punir la conscience.

XXVII. Ce que, dans le dix-huitième livre, traitant une autre question, j'ai cité du même prophète, regarde aussi le jugement dernier : « Ils seront mon héritage, dit le Seigneur, au jour où je dois agir ; et je les élirai avec la prédilection d'un père pour un fils obéissant. Et vous vous retournerez, et vous verrez qu'elle différence il y a entre le juste et l'impie ; entre le serviteur de Dieu et l'homme rebelle à Dieu. Voici que le jour vient, ardent comme la fournaise, où ils seront consumés. Et tous les étrangers, tous les artisans d'iniquité seront comme la paille. Et ce jour qui vient les

Cum vos mutaverit et in deterius culpa vestra, et in melius gratia mea, ego non mutor. Testem vero se dicit futurum, quia in judicio suo non indiget testibus : eumque velocem, sive quia repente venturus est, eritque judicium ipso inopinato ejus adventu celerrimum, quod tardissimum videbatur ; sive quia ipsas convincet sine ulla sermonis prolixitate conscientias. *In cogitationibus enim*, sicut scriptum est, *impii interrogatio erit*. Et apostolus *Cogitationibus*, inquit, *accusantibus, vel etiam excusantibus in die qua judicabit Deus occulta hominum, secundum Evangelium meum per Jesum Christum*. Etiam sic ergo Dominus futurus testis intelligendus est velox, cum sine mora revocaturus est in memoriam, unde convincat punitatque conscientiam.

XXVII. Illud etiam, quod aliud agens in octavo decimo libro ex isto propheta posui, ad judicium novissimum pertinet, ubi ait : *Erunt mihi, dicit Dominus omnipotens, in die qua ego facio in acquisitionem, et eligam eos sicut eligit homo filium suum qui servit ei : et convertemini, et videbitis quid sit inter justum et iniquum, et inter servientem Deo et eum qui non servit ei. Quia ecce dies venit ardens sicut clibanus, et comburet eos, et erunt omnes alienigenæ, et universi qui faciunt iniquitatem, stipula : et succendet eos dies veniens, dicit*

embrasera, dit le Seigneur tout puissant, sans qu'il reste d'eux ni branche ni racine. Mais pour vous, qui craignez mon nom, le soleil de justice se lèvera, et vous trouverez votre salut à l'ombre de ses ailes ; et vous sortirez, et vous bondirez comme de jeunes taureaux libres du joug, et vous foulerez les méchants, et ils ne seront que cendre sous vos pieds, dit le Seigneur tout-puissant. » Quand ce contraste des récompenses et des peines qui sépare les justes et les injustes, invisibles sous ce soleil dans la vanité de cette vie, paraîtra sous le soleil de justice dans les clartés de la vie future, alors sera venue l'heure du jugement suprême.

XXVIII. Le prophète ajoute : « Souvenez-vous de la loi que j'ai donnée pour tout Israël, à Moïse, mon serviteur, sur la montagne de Choreb » : et c'est à propos qu'il rapproche la loi et le jugement, après avoir annoncé quelle différence doit être un jour entre les observateurs de la loi et ses contempteurs. C'est encore afin d'enseigner aux Juifs à la concevoir spirituellement et à y trouver Jésus-Chist, le juge souverain qui doit faire le discernement des bons des méchants. Ce n'est pas en effet une vaine parole que le Seigneur adresse aux Juifs, quand il leur dit : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi; car c'est de moi qu'il a écrit. » Or, l'intelligence charnelle de la loi et l'ignorance de ses promesses, en tant que symboliques, les ont précipités dans ces murmures : « Insensé qui sert le Seigneur! Que nous

Dominus omnipotens : et non relinquetur in eis radix, neque ramus. Et orietur vobis, qui timetis nomen meum, sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus ; et egrediemini, et salietis sicut vituli de vinculis relaxati : et conculcabitis iniquos, et erunt cinis sub pedibus vestris, dicit Dominus omnipotens. Hæc distantia præmiorum atque pœnarum justos dirimens ab injustis, quæ sub isto sole in hujus vitæ vanitate non cernitur, quando sub illo sole justitiæ in illius vitæ manifestatione clarebit, tunc profecto erit judicium quale nunquam fuit.

XXVIII. Quod vero subjungit idem propheta : *Mementote legis Moysi servi mei, quam mandavi ei in Choreb ad omnem Israel ;* præcepta et judicia opportune commemorat, post declaratum tam magnum futurum inter observatores legis contemptoresque discrimen ; simul etiam ut discant legem spiritualiter intelligere, et inveniant in ea Christum, per quem judicem facienda est inter bonos et malos ipsa discretio. Non enim frustra idem Dominus ait Judæis : *Si crederetis Moysi, crederetis et mihi ; de me enim ille scripsit.* Carnaliter quippe accipiendo legem, et ejus promissa terrena rerum cœlestium figuras esse nescientes, in illa murmura corruerunt, ut dicere auderent : *Vanus est qui servit Deo : et quid amplius, quia custodivimus mandata ejus, et quia ambulavimus supplices ante faciem Domini omnipotentis ? Et nunc nos*

revient-il d'avoir gardé ses commandements, et d'avoir marché en suppliants devant le Seigneur tout-puissant? Et maintenant le bonheur est aux étrangers, la prospérité est le partage de tous les artisans d'iniquité. A ces plaintes le prophète est comme forcé d'opposer la prédiction du dernier jugement où les méchants ne jouiront pas même d'une félicité trompeuse, mais paraîtront dans toute l'évidence de leur misère, et les bons, au contraire, libres de toute affliction temporelle, posséderont dans la gloire la bienheureuse éternité. Car le prophète venait encore de rapporter une autre plainte de ces hommes : « Quiconque fait le mal est bon aux yeux du Seigneur; et voilà ceux qui lui plaisent. » C'est, dis-je, parce qu'ils prennent la loi de Moïse en un sens charnel qu'ils s'élèvent jusqu'aux murmures contre Dieu. Et de là ces plaintes du psaume soixante-douzième : « Mes pieds ont été presque ébranlés, ma démarche chancelante et voisine de la chute, parce que j'ai envié les pécheurs et leur paix » : et l'impie va jusqu'à dire : « Dieu le sait-il? Et la connaissance de tout cela est-elle dans le Très-Haut? » Et le Psalmiste s'écrie : « C'est donc en vain que j'ai purifié mon cœur et lavé mes mains dans l'innocence? » Et quant à la solution de ce problème, le malheur des justes, et la prospérité des méchants : « C'est, dit-il, un vain labeur, jusqu'à ce que je pénètre dans le sanctuaire de Dieu et obtienne l'intelligence des derniers accomplissements. » Car, au jugement dernier, il n'en sera plus ainsi; et l'évidente misère

beatos dicimus alienos, et ædificantur omnes qui faciunt iniquitatem. Quibus eorum verbis quodammodo propheta compulsus est novissimum prænuntiare judicium, ubi mali nec saltem falso sint beati, sed apertissime appareant miserrimi ; et boni nulla temporali saltem miseria laborent, sed clara ac sempiterna beatitudine perfruantur. Dixerat quippe istorum talia quædam verba etiam superius dicentium : *Omnis qui facit malum, bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent.* Ad hæc, inquam, contra Deum murmura pervenerunt, legem Moysi accipiendo carnaliter. Unde et ille in Psalmo septuagesimo secundo, pene commotos dicit fuisse pedes suos, et effusos gressus suos, utique in lapsum, quia zelavit in peccatoribus, pacem peccatorum intuens ; ita ut inter cetera diceret : *Quomodo scivit Deus, et si est scientia in Altissimo?* diceret etiam : *Numquid vane justificavi cor meum, et lavi in innocentibus manus meas?* ut autem solveret hanc difficillimam quæstionem, quæ fit, cum videntur boni esse miseri, et felices mali : *Hoc,* inquit, *labor est ante me, donec introeam in sanctuarium Dei, et intelligam in novissima.* Judicio quippe novissimo non sic erit : sed in aperta iniquorum miseria, et aperta felicitate justorum, longe quam nunc est aliud apparebit.

des impies, l'évidente félicité des justes répandront sur toutes choses une lumière nouvelle.

XXIX. Or, les ayant avertis de se souvenir de la loi de Moïse, parce qu'il prévoyait qu'ils seraient encore longtemps sans la concevoir; comme il faut, selon l'esprit, le Seigneur ajoute aussitôt : « Et voilà que je vous envoie Elie de Thesba, avant que ce grand et terrible jour du Seigneur se lève; et il tournera le cœur du père vers le fils et le cœur de l'homme vers son prochain, de peur que, venant, je n'extermine toute la terre. » Qu'aux derniers jours avant le jugement, ce grand et admirable prophète Elie doive expliquer la loi au Juifs et les amener à la foi au Christ véritable, à notre Christ, c'est une croyance célèbre dans la tradition et le cœur des fidèles. Or c'est avec raison que l'on attend sa venue avant la second avènement du Sauveur, car c'est avec raison qu'aujourd'hui même on le croit vivant. Un char de feu, suivant le témoignage certain de l'Ecriture, ne l'a-t-il pas enlevé aux choses de la terre? Et lorsqu'il sera venu, expliquant selon l'esprit de la loi que les Juifs ne conçoivent encore que selon la chair, « il tournera le cœur du père vers le fils », c'est-à-dire le cœur des pères vers les fils; car les Septante ont ici substitué le singulier au pluriel. Et le sens, le voici : c'est que les fils ou les Juifs entendront la loi comme leurs pères ou les prophètes, et parmi les prophètes, Moïse lui-même, l'ont entendue. Ainsi le cœur des pères se tournera

XXIX. Cum autem admonuisset, ut meminissent legis Moysi : quoniam prævidebat eos multo adhuc tempore non eam spiritualiter, sicut oportuerat, accepturos, continuo subjecit : *Et ecce ego mittam vobis Eliam Thesbiten, antequam veniat dies Domini magnus et illutris, qui convertet cor patris ad filium, et cor hominis ad proximum suum, ne forte veniens percutiam terram penitus.* Per hunc Eliam magnum mirabilemque prophetam exposita sibi lege, ultimo tempore ante judicium, Judæus in Christum verum, id est, in Christum nostrum esse credituros, celeberrimum est in sermonibus cordibusque fidelium. Ipse quippe ante adventum judicis Salvatoris non immerito operatur esse venturus : quia etiam nunc vivere non immerito creditur. Curru namque igneo raptus est de rebus humanis, quod evidentissime sancta Scriptura testatur. Cum venerit ergo, exponendo legem spiritualiter, quam nunc Judæi carnaliter sapiunt, *convertet cor patris ad filium*, id est, cor patrum ad filios : singularem quippe pro numero plurali interpretes Septuaginta posuerunt. Et est sensus, ut etiam filii sic intelligant legem, id est Judæi, quemadmodum patres eam intellexerunt, id est Prophetæ, in quibus erat et ipse Moyses. Sic enim cor patrum convertetur ad filios, cum intelligentia patrum perducetur ad intelligen-

vers les fils, quand l'intelligence des pères passera à l'intelligence des fils : « Et le cœur des fils se tournera vers leurs pères », quand ils entreront dans les mêmes sentiments ; ce que les Septante expriment ainsi : « Et le cœur de l'homme se tournera vers son prochain » ; car il n'est pas de proximité plus intime qu'entre les pères et les fils. Et toutefois à ces paroles de Septante, interprètes inspirés, on peut donner un autre sens, et même plus choisi. Elle viendrait tourner le cœur de Dieu le père vers le Fils ; non comme l'auteur de cet amour du Père pour le Fils, mais comme devant enseigner que le Père aime le Fils, afin que les Juifs aiment enfin l'objet de leur haine, notre Christ. Car maintenant, aux yeux des Juifs, Dieu a le cœur détourné de notre Christ, parce qu'ils le croient ainsi. Et, à leurs yeux, le cœur de Dieu sera retourné vers son Fils, quand le retour de leur propre cœur leur apprendra l'amour du Père pour le Fils. Quant aux paroles suivantes : « Et le cœur de l'homme vers son prochain », en d'autres termes, Élie retournera aussi le cœur de l'homme vers son prochain, qu'est-ce à dire si ce n'est le cœur de l'homme vers Jésus-Christ homme ? Lui, en effet, qui sous la forme de Dieu, et notre Dieu, a daigné, sous la forme d'esclave, devenir notre prochain. Telle sera l'œuvre d'Elie. « De peur que, venant, je n'extermine toute la terre » : car ceux-là sont terre qui n'ont de goût que pour la terre, comme les Juifs toujours charnels. Et de cette corruption s'élève contre Dieu ces murmures : « Les méchants lui plaisent ; insensé qui sert le Seigneur ! »

tiam filiorum ; *et cor filiorum ad patres eorum*, dum in id quod senserunt illi, consentient et isti : uni Septuaginta dixerunt, *et cor hominis ad proximum suum*. Sunt enim inter se valde proximi patres et filii. Quanquam in verbis Septuaginta interpretum, qui prophetice interpretati sunt, potest sensus alius idemque electior inveneri ; ut intelligatur Elias cor Dei Patris conversurus ad Filium : non utique agendo ut Pater diligat Filium, sed docendo quod Pater diligat Filium ; ut et Judæi, quem prius oderant, diligant eumdem, qui noster est, Christum. Judæis enim nunc aversum cor habet Deus a Christo nostro, quia hoc putant. Eis ergo tunc cor ejus convertetur ad Filium, cum ipsi converso corde didicerint dilectionem Patris in Filium. Quo vero sequitur, *et cor hominis ad proximum suum*, id est, convertet Elias et cor hominis ad proximum suum ; quid melius intelligitur, quam cor hominis ad hominem Christum ? Cum enim sit in forma Dei Deus noster, formam servi accipiens esse dignatus est. etiam proximus noster. Hoc ergo faciet Elias. *Ne forte*, inquit, *veniam, et percutiam terram penitus*. Terra sunt enim, qui terrena sapiunt, sicut Judæi carnales usque nunc.

XXX. Il est une infinité d'autres témoignagnes des Ecritures sur le dernier jugement de Dieu, qu'il serait trop long de recueillir ici. Il nous suffit donc d'avoir prouvé que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament l'ont prouvé. Mais l'Ancien ne déclare pas en termes aussi formels que le Nouveau que ce jugement doit être prononcé par Jésus-Christ, c'est-à-dire que Jésus-Christ doit descendre du ciel comme juge. En effet, quand, aux livres de l'Ancien, le Seigneur Dieu annonce qu'il viendra ; quand il y est dit que le Seigneur Dieu doit venir, il ne s'ensuit pas que l'on entende Jésus-Christ. Car le Seigneur Dieu, c'est le Père, c'est le Fils, c'est le Saint-Esprit. Et cependant il ne faut pas laisser ce point sans preuves. Il s'agit donc de démontrer d'abord comment Jésus-Christ parle dans les prophètes en tant que Seigneur Dieu, et néanmoins comment Jésus-Christ y apparaît manifeste, afin que dans les textes moins évidents, où toutefois il est annoncé que le Seigneur Dieu doit venir, on puisse entendre Jésus-Christ. Un passage du prophète Isaïe montre clairement ce que je dis. Dieu parle ainsi par son prophète : « Ecoute-moi, Jacob et Israël que j'appelle. Je suis le premier et je suis le dernier. Ma main a fondé la terre et ma droite a affermi le ciel. Je les appellerai, et tous viendront, et ils s'assembleront tous et ils entendront. Qui leur a prédit cela? Parce que je vous aime, j'ai fait votre

ex quo vitio contra Deum murmura illa venerunt : *Quia mali ei placent*; et : *Vanus est qui servit Deo.*

XXX. Multa alia sunt Scripturarum testimonia divinarum de novissimo judicio Dei ; quæ si omnia colligam, nimis longum erit. Satis ergo sit, quod et novis et veteribus Litteris sacris hoc prænuntiatum esse probavimus. Sed veteribus per Christum futurum esse judicium, id est, judicem Christum de cœlo esse venturum, non tam, quam novis, evidenter expressum est : propterea quia cum ibi dicit Dominus Deus se esse venturum, vel Dominum Deum dicitur esse venturum, non consequenter intelligitur Christus. Dominus enim Deus et Pater est, et Filius, et Spiritus sanctus : neque hoc tamen intestatum relinquere nos oportet. Primo itaque demonstrandum est, quemadmodum Jesus Christus tanquam Dominus Deus loquatur in propheticis libris, et tamen Jesus Christus evidenter appareat : ut et quando sic non apparet, et tamen ad illud ultimum judicium Dominus Deus dicitur esse venturus, possit Jesus Christus intelligi. Est locus apud Isaiam prophetam, qui hoc quod dico evidenter ostendit. Deus enim per prophetam : *Audi me*, inquit, *Jacob et Israel quem ego voco. Ego sum primus, et ego in sempiternum : et manus mea fundavit terram, et dextera mea firmavit cœlum. Vocabo eos, et stabunt simul, et congregabuntur omnes, et audient. Quis eis*

volonté sur Babylone en exterminant la race des Chaldéens. J'ai parlé, j'ai appelé. Je l'ai amené, et j'ai rendu ses voies prospères. Approchez de moi, écoutez ceci. Dès le principe, je n'ai point parlé en secret : quand ces choses arrivaient, j'étais là. Et maintenant le Seigneur Dieu m'a envoyé et son Esprit. » C'est lui qui vient de parler comme Seigneur Dieu; et cependant on ne soupçonnerait pas là Jésus-Christ, s'il n'ajoutait : « Et maintenant le Seigneur Dieu m'a envoyé et son Esprit. » Il parle ainsi suivant la forme d'esclave, se servant du passé pour le futur. Ne lisons-nous pas encore dans le même prophète : « On l'a conduit comme une brebis à égorger. » Le prophète ne dit pas : Il sera conduit; il exprime le futur par le passé. Et tel est le langage constant des prophètes.

Autre preuve évidente, quand Zacharie dit que le Tout-Puissant a envoyé le Tout-Puissant. Qui envoie ? si ce n'est Dieu le Père. Qui est envoyé ? si ce n'est Dieu le Fils. Voici le passage : « Le Seigneur tout-puissant parle ainsi : Après la gloire, il m'a envoyé aux nations qui vous ont dépouillés. Car vous toucher, c'est toucher la pupille de son œil. Et voilà que j'étends ma main sur eux, et ils deviendront la dépouille de leurs esclaves. Et vous connaîtrez que le Seigneur tout-puissant m'a envoyé. » Voilà donc le Dieu tout-puissant qui se dit envoyé par le Dieu tout-puissant. Qui oserait entendre ces paroles d'un autre que de Jésus-Christ parlant aux brebis

nuntiavit hæc? Diligens te, feci voluntatem tuam super Babylonem, ut auferrem semen Chaldæorum. Et locutus sum, et ego vocavi : adduxi eum, et prosperam feci viam ejus. Accedite ad me, et audite hæc. Non a principio in abscondito locutus sum : quando fiebant, ibi eram. Et nunc Dominus Deus misit me, et Spiritus ejus. Nempe ipse est, qui loquebatur **sicut Dominus Deus** : nec tamen intelligeretur Jesus Christus, nisi addidisset : *Et nunc Dominus Deus misit me, et Spiritus ejus.* Hoc enim dixit secundum formam servi, de re futura utens præteriti temporis verbo : quemadmodum apud eumdem prophetam legitur : *Sicut ovis ad immolandum ductus est.* Non enim ait, Ducetur : sed pro eo quod futurum erat, præteriti temporis verbum posuit. Et assidue prophetia sic loquitur.

Est et alius locus apud Zachariam, qui hoc evidenter ostendit, quod omnipotentem misit omnipotens : quis quem, nisi Deus Pater Deum Filium ? Nam ita scriptum est : *Hæc dicit Dominus omnipotens, Post gloriam misit me super gentes, quæ spoliaverunt vos ; quia qui tetigerit vos ; quasi qui tangit pupillam oculi ejus. Ecce ego inferam manum meam super eos, et erunt spolia his qui servierant eis ; et cognoscetis quia Dominus omnipotens misit me,* Ecce dicit Dominus omnipotens, a Domino omnipotente se missum. Quis hic audeat intelligere nisi Christum loquentem, scilicet ovibus quæ

égarées de la maison d'Israël? Ne dit-il pas dans l'Evangile : « Je n'ai été envoyé que pour les brebis égarées de la maison d'Israël »; et il les compare à la pupille de l'œil de Dieu, à cause de l'ineffable tendresse de son amour. De ces brebis furent les apôtres eux-mêmes. Mais, après la gloire de la résurrection, car, auparavant, selon la parole de l'Evangéliste, « Jésus n'était pas encore glorifié », il fut pareillement envoyé aux nations en la personne de ses apôtres, et ainsi s'accomplit cette promesse du psaume : « Vous me délivrerez des rébellions de ce peuple, vous m'établirez chef des nations, afin que les spoliateurs et les tyrans d'Israël deviennent à leur tour non seulement les esclaves, mais encore la dépouille d'Israël. » Et c'est ce qu'il promettait aux apôtres en ces mots : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Et à l'un d'eux : « Désormais ton emploi sera de prendre des hommes. » Heureuses dépouilles, vases enlevés au fort, mais au fort, lié par une main plus forte.

Et le Seigneur parlant encore par le même prophète : « Et en ce jour-là, dit-il, j'aurai soin d'exterminer toutes les nations qui vont s'élever contre Jérusalem, et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prière. Et ils tourneront leurs yeux vers moi, parce qu'ils m'auront insulté; et ils se lamenteront comme sur un fils bien-aimé, et ils seront pénétrés de douleur comme s'ils pleuraient sur un fils unique. »

perierant domus Israel? Ait namque in Evangelio : *Non sum missus, nisi ad oves quæ perierunt domus Israel :* quas hic comparavit pupillæ oculi Dei, propter excellentissimum dilectionis affectum; ex quo genere ovium etiam ipsi Apostoli fuerunt. Sed post gloriam resurrectionis utique suæ, quæ antequam fieret, ait evangelista : *Jesus nondum erat glorificatus;* etiam super gentes missus est in Apostolis suis : ac sic impletum est quod in Psalmo legitur : *Erues me de contradictionibus populi, constitues me in caput gentium :* ut qui spoliaverant Israelitas, quibusque Israelitæ servierant, quando sunt gentibus subditi, non vicissim eodem modo spoliarentur, sed ipsi spolia fierent Israelitarum. Hoc enim Apostolis promiserat, dicens : *Faciam vos piscatores hominum.* Et uni eorum : *Ex hoc jam,* inquit, *homines eris capiens.* Spolia ergo fierent sed in bonum, tanquam erepta vasa illi forti, sed fortius alligato.

Item per eumdem prophetam Dominus loquens : *Et erit,* inquit, *in die illa, quæram auferre omnes gentes quæ veniunt contra Jerusalem, et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem Spiritum gratiæ et misericordiæ; et adspicient ad me, pro eo quod insultaverunt; et plangent super eum planctum quasi super charissimum, et dolebunt dolore quasi super unigenitum.* Numquid nisi Dei est auferre omnes gentes inimicas sanctæ

A qui donc appartient-il, si ce n'est à Dieu, d'exterminer toutes les races ennemies de la sainte cité de Jérusalem, qui « s'élèvent contre » elle, c'est-à-dire qui lui sont contraires, ou, suivant une autre version, qui « viennent sur » elle pour la dominer? A qui appartient-il de répandre sur la maison de David et les habitants de cette même cité l'esprit de grâce et de miséricorde? N'est-ce pas à Dieu, et n'est-ce pas Dieu qui parle ainsi par son prophète? Et toutefois c'est Jésus-Christ qui se montre, ce Dieu, auteur de tant de merveilles divines, quand il ajoute : « Et ils tourneront leurs yeux vers moi, parce qu'ils m'auront insulté; et ils se lamenteront comme sur un fils bien-aimé, et ils seront pénétrés de douleur comme s'ils pleuraient sur un fils unique. » Car, en ce jour, les Juifs, ceux-là mêmes qui doivent recevoir l'esprit de grâce et de miséricorde, se repentiront d'avoir outragé le Christ à sa passion, quand ils le verront venir dans sa majesté et qu'ils reconnaîtront ce Jésus dont l'humilité leur a servi de jouet en la personne de leurs pères. Que dis-je? leurs pères eux-mêmes, auteurs de cet immense sacrilège, le verront à leur résurrection, non plus pour leur conversion, mais pour leur supplice. Ce n'est donc pas eux que cette parole regarde : « Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de miséricorde; et ils tourneront leurs yeux vers moi, parce qu'ils m'ont insulté »; et cependant c'est de leur race que doivent descendre ceux qui, dans ce temps, seront amenés à la foi

civitatis Jerusalem, quæ *venient contra* eam, id est, contrariæ sunt ei, vel, sicut alii sunt interpretati, *veniunt super* eam, id est, ut eam sibi subjiciant : aut super domum David effundere, et super habitatores ejusdem civitatis Spiritum gratiæ et misericordiæ? Hoc utique Dei est, et ex persona Dei dicitur per Prophetam : et tamen hunc Deum hæc tam magna et tam divina facientem sese Christus ostendit, adjungendo atque dicendo : *Et adspicient ad me, pro eo quod insultaverunt; et plangent super eum planctum quasi super charissimum* (sive *dilectum*), *et dolebunt dolore quasi super unigenitum.* Pœnitebit quippe in die illa Judæos, etiam eos qui accepturi sunt Spiritum gratiæ et misericordiæ, quod in ejus passione insultaverint Christo, cum ad eum adspexerint in sua majestate venientem, eumque esse cognoverint, quem prius humilem in suis parentibus illuserunt : quamvis et ipsi parentes eorum tantæ illius impietatis auctores resurgentes videbunt eum, sed puniendi jam, non adhuc corrigendi. Non itaque hoc loco ipsi intelligendi sunt, ubi dictum est : *Et effundam super domum David et super habitatores Jerusalem Spiritum gratiæ et misericordiæ, et adspicient ad me, pro eo quod insultaverunt :* sed tamen de illorum stirpe venientes, qui per Eliam illo tempore sunt crediturі. Sed sicut dicimus

par Elie. Mais comme nous disons aux Juifs : Vous avez mis à mort Jésus-Christ, quoique cet attentat soit l'œuvre de leurs pères ; ainsi eux-mêmes s'affligeront d'être, pour ainsi dire, les auteurs du crime commis par ceux dont ils descendent. Bien que devenus fidèles par le don de l'esprit de grâce et de miséricorde, ils n'encourent pas la damnation de leurs sacrilèges auteurs ; toutefois ils pleureront ce crime de leurs pères comme leur propre crime. Et cette douleur naîtra, non du sentiment de la réité, mais de l'élan de la piété. Ainsi nous lisons dans les Septante : « Et ils tourneront leurs yeux vers moi, parce qu'ils m'ont insulté », tandis que l'hébreu dit littéralement : « Et ils tourneront leurs regards vers moi qu'ils ont percé », paroles qui nous représentent plus clairement Jésus-Christ. Mais « l'insulte », dont les Septante ont préféré se servir, ne manque à aucune scène de la passion. Quand il est pris, quand il est lié, promené d'un juge à l'autre, revêtu de l'opprobre d'un ignominieux manteau, couronné d'épine, frappé d'un roseau sur la tête, adoré par dérision le genou en terre, chargé de sa croix, suspendu au bois infâme, les bourreaux l'insultent. Si donc, joignant l'une et l'autre version, nous lisons « insulté » et « percé », nous reconnaissons plus pleinement la vérité de la passion de Notre-Seigneur.

Ainsi, quand les prophéties déclarent, sans distinguer la personne, que Dieu doit venir pour prononcer le dernier

Judæis : Vos occidistis Christum, quamvis hoc parentes eorum fecerint : sic et isti se dolebunt fecisse quodammodo, quod fecerunt illi, ex quorum stirpe descendunt. Quamvis ergo accepto Spiritu gratiæ et misericordiæ jam fideles non damnabuntur cum impiis parentibus suis ; dolebunt tamen tanquam ipsi fecerint, quod ab illis factum est. Non igitur dolebunt reatu criminis, sed pietatis affectu. Sane ubi dixerunt Septuaginta interpretes : *Et adspicient ad me, pro eo quod insultaverunt* ; sic interpretatum est ex hebræo : *Et adspicient ad me, quem confixerunt*. Quo quidem verbo evidentius Christus apparet crucifixus. Sed illa insultatio, quam Septuaginta ponere maluerunt, ejus universæ non defuit passioni. Nam et detento, et alligato, et adjudicato, et opprobrio ignominiosæ vestis induto, et spinis coronato, et calamo in capite percusso, et irridenter fixis genibus adorato, et crucem suam portanti, et in ligno jam pendenti utique insultaverunt. Proinde interpretationem non sequentes unam, sed utramque jungentes, cum et *insultaverunt*, et *confixerunt* legimus, plenius veritatem Dominicæ passionis agnoscimus.

Cum ergo in propheticis litteris ad novissimum judicium faciendum Deus legitur esse venturus, etsi ejus alia distinctio non ponatur ; tantum-

jugement, il faut l'entendre uniquement de Jésus-Christ; car, bien que le Père doive juger, il ne jugera cependant que par l'avènement du Fils de l'homme. En effet, le Père « ne juge personne » en manifestant sa présence, « mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils ». Le Fils viendra visiblement juger comme homme, lui qui, comme homme, a été jugé. Et de quel autre sous le nom de Jacob et d'Israël, ses auteurs selon la chair, faut-il entendre cette parole de Dieu par la bouche d'Isaïe : « Jacob est mon serviteur; je le protégerai; Israël est mon favori, et mon âme l'a choisi. Je lui ai donné mon esprit, il prononcera le jugement aux nations. Il ne criera point, il ne se taira point, et sa voix ne sera pas entendue au dehors. Il ne brisera point le roseau plié, il n'éteindra point la lampe qui fume encore; mais il prononcera le jugement dans la vérité. Il resplendira et ne sera point opprimé jusqu'à ce qu'il publie le jugement sur la terre ; et les nations espéreront en son nom. » On ne lit pas dans l'hébreu « Jacob » et « Israël ». Mais les Septante voulant sans doute nous avertir comment il faut entendre le mot de « serviteur » que porte l'original, à cause de la forme d'esclave où s'est abaissé le Très-Haut dans une humilité si profonde, ils l'ont désigné par le nom de l'homme dont la postérité lui a transmis cette forme d'esclave. L'Esprit-Saint lui a été donné, et c'est la colombe que nous montre l'Evangile. Il a prononcé le jugement aux nations, parce qu'il leur

modo propter ipsum judicium Christus debet intelligi : quia etsi Pater, judicabit, per adventum Filii hominis judicabit. Nam ipse per suæ præsentiæ manifestationem *non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio :* qui manifestabitur homo judicaturus, sicut homo est judicatus. Quis est enim alius, de quo item Deus loquitur per Isaiam sub nomine Jacob et Israel, de cujus semine corpus accepit ? quod ita scriptum est : *Jacob puer meus, suscipiam illum : Israel electus meus, assumpsit eum anima mea. Dedi Spiritum meum in illum, judicium gentibus proferet. Non clamabit, neque cessabit, neque audietur foris vox ejus. Calamum quassatum non conteret, et linum fumans non exstinguet, sed in veritate proferet judicium. Refulgebit, et non confringetur, donec ponat in terra judicium, et in nomine ejus gentes sperabunt.* In hebræo non legitur *Jacob* et *Israel :* sed quod ibi legitur *servus meus*, nimirum Septuaginta interpretes volentes admonere quatenus id accipiendum sit, quia scilicet propter formam servi dictum est, in qua se Altissimus humillimum præbuit, ipsius hominis nomen ad eum significandum posuerunt, de cujus genere eadem servi forma suscepta est. Datus est in eum Spiritus sanctus, quod et columbæ specie, Evangelio teste, monstratum est. Judicium gentibus protulit, quia prænuntiavit

a prédit l'avenir qui leur était inconnu. Sa douceur lui a interdit de crier, et pourtant il n'a pas cessé de prêcher la vérité. Mais sa voix n'a pas été entendue; elle n'est pas entendue au dehors; car ceux qui sont retranchés de son corps ne lui obéissent pas. Et les Juifs mêmes ses persécuteurs, roseau qui plie, car leur force les a délaissés, lampe fumante, car ils ont perdu la lumière, il n'a voulu ni les briser ni les éteindre; il les épargne, venu non pas encore pour les juger, mais pour en être jugé. Il a toutefois publié le jugement en vérité, leur annonçant le châtiment qui les attendait, s'ils persistaient dans leur malice. Sa face a resplendi sur la montagne, et son nom dans l'univers. Il n'est pas brisé, il n'est pas écrasé; invincible en lui-même et dans son Eglise, ses persécuteurs n'ont jamais pu le réduire à cesser d'être. Et toujours a été vaine, toujours sera vaine cette parole de ses ennemis : « Quand mourra-t-il, quand périra son nom? Jusqu'à ce qu'il publie le jugement sur la terre. Le voilà révélé ce secret que nous cherchions. C'est le dernier jugement qu'il publiera sur la terre, quand il sera descendu des cieux. Et déjà nous voyons accomplie cette dernière parole du prophète : « Et les nations espéreront en son nom. » Que ce fait qu'il est impossible de nier soit donc une raison de croire ce que l'on nie avec impudence. Et qui donc eût jamais espéré ce que les incrédules déjà voient avec nous, et dont l'incontestable évidence leur fait grincer

futurum, quod gentibus erat occultum. Mansuetudine non clamavit, nec tamen in prædicanda veritate cessavit. Sed non est audita foris vox ejus, nec auditur; quandoquidem ab eis qui foris ab ejus corpore præcisi sunt non illi obeditur : ipsosque suos persecutores Judæos, qui calamo quassato perdita integritate, et lino fumanti amisso lumine comparati sunt, non contrivit, nec exstinxit; quia pepercit eis, qui nondum venerat eos judicare, sed ab eis judicari. In veritate sane judicium protulit, prædicens eis quando puniendi essent, si in sua malignitate persisterent. Refulsit in monte facies ejus, in orbe fama ejus : nec confractus, sive contritus est, quia neque in se, neque in Ecclesia sua, ut esse desisteret, persecutoribus cessit. Et ideo non est factum, nec fiet, quod inimici ejus dixerunt, vel dicunt : *Quando morietur et peribit nomen ejus? Donec ponat in terra judicium.* Ecce manifestatum est quod absconditum quærebemus. Hoc enim est novissimum judicium, quod ponet in terra, cum venerit ipse de cœlo. De quo jam videmus impletum, quod hic ultimum positum est : *Et in nomine ejus gentes sperabunt.* Per hoc certe quod negari non potest, etiam illud credatur quod impudenter negatur. Quis enim speraret, quod etiam hi qui nolunt adhuc credere in Christum, jam nobiscum vident, et

les dents et les consume de rage? Oui, qui eût espéré que les nations espéreraient en Jésus-Christ, alors qu'il était captif, lié, flagellé, bafoué, crucifié, et que les disciples eux-mêmes abjuraient l'espérance qu'ils commençaient d'avoir en lui? Ce qu'à peine un seul larron espéra sur la croix, toutes les nations répandues sur la terre l'espèrent aujourd'hui, et, pour éviter la mort éternelle, elles se signent de la croix où il est mort.

Ainsi, que le dernier jugement, tel que les saintes Lettres l'annoncent, soit prononcé par Jésus, personne ne le nie, personne n'en doute, hormis peut-être quelques esprits qui, soit opiniâtreté, soit aveuglement incroyable, refusent de croire à ces sacrés témoignages qui ont déjà prouvé à toute la terre leur vérité. Voici donc les événements qui doivent s'accomplir en ce jugement, ou à l'heure de ce jugement : la venue d'Elie de Thesba, la conversion des Juifs, la persécution de l'Antéchrist, le jugement de Jésus-Christ, la résurrection des morts, la séparation des bons et des méchants, l'embrasement du monde et son renouvellement. Tout cela doit arriver, il faut le croire ; mais comment et dans quel ordre, c'est ce que l'expérience nous enseignera mieux alors que ne le pourraient aujourd'hui les stériles efforts de la raison humaine. Je crois cependant que tout arrivera dans l'ordre que j'indique.

quóniam negare non possunt, dentibus suis frendent, et tabescunt? Quis, inquam, speraret gentes in Christi nomine speraturas, quando tenebatur, ligabatur, cædebatur, illudebatur, crucifigebatur; quando et ipsi discipuli spem perdiderant, quam in illo habere jam cœperant? Quod tunc vix unus latro speravit in cruce, nunc sperant gentes longe lateque diffusæ; et ne in æternum moriantur, ipsa in qua ille mortuus est, cruce signantur.

Nullus igitur vel negat vel dubitat, per Jesum Christum tale quale istis sacris Litteris prænuntiatur, futurum esse novissimum judicium, nisi qui eisdem Litteris, nescio qua incredibili animositate seu cæcitate, non credit, quæ jam veritatem suam orbi demonstravere terrarum. In illo itaque judicio vel circa illud judicium has res didicimus esse venturas, Eliam Thesbiten, fidem Judæorum, Antichristum persecuturum, Christum judicaturum, mortuorum resurrectionem, bonorum malorumque diremptionem, mundi conflagrationem, ejusdemque renovationem. Quæ omnia quidem ventura esse credendum est : sed quibus modis, et quo ordine veniant, magis tunc docebit rerum experientia, quam nunc ad perfectum hominum intelligentia valet consequi. **Existimo tamen eo quo a me commemorata sunt ordine esse ventura.**

Deux livres nous restent encore pour achever cet ouvrage, et, avec l'assistance du Seigneur, nous acquitter de nos promesses. De ces deux livres, l'un aura pour objet le supplice des méchants, l'autre la félicité des justes; et, autant que Dieu m'en donnera la force, j'y réfuterai surtout les vaines objections de ces malheureux qui se croient sages de décrier les témoignages des promesses divines et méprisent, comme de ridicules erreurs, ces aliments de la foi qui nous sauve. Pour les sages selon Dieu, de tout ce qui paraît maintenant incroyable, quoique attesté par les saintes Ecritures tant de fois trouvées fidèles, la raison dernière est la toute-puissante véracité de Dieu ; car ils s'assurent que Dieu est aussi incapable du moindre mensonge qu'il est puissant pour faire ce qui est impossible aux yeux de l'infidèle.

Duo nobis ad hoc opus pertinentes reliqui sunt libri, ut adjuvante Domino promissa compleamus : quorum unus erit de malorum supplicio, alius de felicitate justorum : in quibus maxime, sicut Deus donaverit, argumenta refellentur humana, quæ contra prædicta ac promissa divina sapienter sibi miseri rodere videntur, et salubris fidei nutrimenta velut falsa et ridenda contemnunt. Qui vero secundum Deum sapiunt, omnium quæ incredibilia videntur hominibus, et tamen Scripturis sanctis, quarum jam veritas multis modis asserta est, continentur, maximum argumentum tenent veracem Dei omnipotentiam, quem certum habent nullo modo in eis potuisse mentiri, et posse facere quod impossibile est infideli.

LIVRE VINGT-UNIÈME

Fin réservée à la cité du démon. Éternel supplice des damnés. Vaines objections des incrédules.

I. Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ, juge des vivants et des morts, aura conduit les deux Cités, celle de Dieu et celle du démon, chacune à sa fin, quel doit être le supplice du diable et de ses complices; c'est ce que je me propose d'examiner en ce livre, avec l'assistance divine. Or j'ai préféré suivre cet ordre et traiter ensuite de la béatitude des saints; parce que l'un et l'autre état sera corporel et qu'il semble moins croyable que les corps subsistent dans des tortures éternelles que dans une félicité éternelle, exempte de douleur. Ainsi, quand j'aurai démontré qu'il n'y a rien d'incroyable à cette éternité de châtiment, il me sera bien plus facile d'établir la croyance à l'immortalité bienheureuse des corps dans les saints. Et cet ordre même ne répugne point à l'Ecriture, qui parfois, il est vrai, commence par la félicité des justes, témoin ce passage : « Et ils sortiront, ceux qui auront fait le bien, pour ressusciter à la vie; ceux qui auront

LIBER VIGESIMUS PRIMUS

De fine debito civitatis diaboli, supplicio scilicet damnatorum sempiterno deque humanis contra illud incredulorum argumentis.

1. Cum per Jesum Christum Dominum nostrum, judicem vivorum atque mortuorum, ad debitos fines ambæ pervenerint civitates, quarum una est Dei, altera diaboli, cujusmodi supplicium sit futurum diaboli et omnium ad eum pertinentium, in hoc libro nobis, quantum ope divina valebimus, diligentius disputandum est. Ideo autem hunc tenere ordinem malui, ut postea disseram de felicitate sanctorum, quoniam utrumque cum corporibus erit; et incredibilius videtur esse in æternis corpora durare cruciatibus, quam sine dolore ullo in æterna beatitudine permanere. Ac per hoc cum illam pœnam non debere esse incredibilem demonstravero, adjuvabit me plurimum, ut multo facilius omni carens molestia immortalitas corporum in sanctis futura credatur. Nec a divinis ordo iste abhorret eloquiis, ubi aliquando quidem bonorum beatitudo prius ponitur, ut est illud : *Qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui autem mala egerunt, in resurrec-*

fait le mal, pour ressusciter au jugement »: parfois aussi elle n'en parle qu'en second lieu : « Le Fils de l'homme enverra ses anges; ils retrancheront de son royaume tous les scandales et tous les artisans d'iniquité pour les précipiter dans la fournaise ardente. Là il n'y aura que pleurs et grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père... Ainsi les impies iront aux supplices éternels, et les justes à la vie éternelle. » Et les prophètes observent tantôt cet ordre, tantôt l'autre; soit dit en passant, car un coup d'œil suffit pour s'en convaincre. Quant à moi, j'ai rendu raison de l'ordre que j'adopte.

II. Quelle preuve alléguerai-je pour convaincre les incrédules que des corps humains animés et vivants peuvent non seulement défier la mort, mais subsister encore dans les supplices des feux éternels? car ils ne nous laissent pas recourir à la puissance du Tout-Puissant, ils veulent quelques exemples pour être persuadés. Faut-il leur répondre qu'il est des animaux, corruptibles en tant que mortels, qui vivent cependant au milieu du feu; que dans des sources d'eaux chaudes, où l'on ne saurait impunément plonger la main, il se trouve certaine espèce de vers qui vivent là sans la moindre souffrance; que dis-je? qui ne pourraient vivre ailleurs? Mais, ou ils refusent de croire le fait, s'il ne leur est montré, ou bien, si ce fait même se produit sous leurs yeux, si la preuve leur en est donnée par des témoins digne de foi, leur incrédulité va soutenir que cet exemple ne suffit

tionem judicii : sed aliquando et posterius, ut est : ***Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et mittent in caminum ignis ardentis, illic erit fletus et stridor dentium ; tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui ;*** et illud, *Sic ibunt in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam.* Et in Prophetis, quod commemorare longum est, nunc ille, nunc iste ordo, si quis inspiciat, invenitur. Sed ego istum qua causa elegerim, dixi.

II. Quid igitur ostendam, unde convincantur increduli, posse humana corpora animata atque viventia, non solum nunquam morte dissolvi, sed in æternorum quoque ignium durare tormentis? Nolunt enim hoc ad Omnipotentis nos referre potentiam, sed aliquo exemplo persuaderi sibi flagitant. Quibus si respondebimus, esse animalia profecto corruptibilia, quia mortalia, quæ tamen in mediis ignibus vivant: nonnullum etiam genus vermium in aquarum calidarum scaturigine reperiri, quarum fervorem nemo impune contrectat; illos autem non solum sine ulla sui læsione ibi esse, sed extra esse non posse: aut nolunt credere, si ostendere non valemus; aut si valuerimus sive oculis demonstrare res ipsas, sive per testes idoneos edocere, non satis hoc esse ad exemplum rei, de qua quæstio

pas pour établir notre proposition; et la raison, c'est que d'abord ces animaux ne vivent pas toujours, et puis que, vivant dans ces eaux brûlantes, cette atmosphère convenable à leur nature est pour eux un principe de force et non de souffrance; comme s'il n'était pas plus incroyable qu'il y eût là un élément de vie et non de douleur. Car, s'il est étonnant de souffrir dans le feu sans mourir, il est bien plus étonnant de vivre dans le feu sans souffrir. Que si l'on croit l'on croit l'un, pourquoi pas l'autre?

III. Mais, disent-ils, il n'est aucun corps qui puisse souffrir sans mourir. — Et qu'en savons-nous? Est-il donc certain que les démons ne souffrent point dans leurs corps quand eux-mêmes confessent la violence de leurs tortures? Si l'on répond qu'il n'est aucun corps terrestre, c'est-à-dire solide et palpable, aucune chair en un mot qui puisse souffrir sans pouvoir mourir, c'est conclure dans les limites du témoignage des sens et de l'observation. Car on ne connaît point de chair qui ne soit mortelle, et voilà leur unique raison, c'est de tenir pour impossible tout ce qu'ils ne perçoivent point par leurs sens. Et cependant où est la raison de faire de la douleur une preuve de la mort, quand elle est plutôt un indice de la vie? Nous pouvons demander si ce qui souffre peut toujours vivre, mais il est certain que tout ce qui souffre vit, et que la douleur ne peut être qu'en ce qui vit. Il est donc nécessaire que qui souffre vive; il n'est pas nécessaire

est, eadem infidelitate contendent : quia hæc animalia nec semper vivunt, et in illis fervoribus sine doloribus vivunt, suæ quippe naturæ convenientibus vegetantur illis, non cruciantur elementis; quasi non incredibilius sit vegetari, quam cruciari talibus rebus. Mirabile est enim dolere in ignibus, et tamen vivere : sed mirabilius, vivere in ignibus, nec dolere. Si autem hoc creditur, cur non et illud?

III. Sed nullum est, inquiunt, corpus quod dolere possit, nec possit mori. Et hoc unde scimus? Nam de corporibus quis certus est dæmonum, utrum in eis doleant, quando se affligi magnis cruciatibus confitentur? Quod si respondetur, terrenum corpus solidum scilicet atque conspicuum nullum esse, atque ut uno potius nomine id explicem, nullam esse carnem quæ dolere possit, morique non possit : quid aliud dicitur, nisi quod sensu corporis homines et experientia collegerunt? Nullam namque carnem nisi mortalem sciunt : et hæc est eorum tota ratio, ut quod experti non sunt, nequaquam esse posse arbitrentur. Nam cujus rationis est dolorem facere mortis argumentum, cum vitæ potius sit indicium? Etsi enim quærimus utrum semper possit vivere : certum tamen est vivere omne quod dolet, doloremque omnem nisi in re vivente esse non posse. Necesse est ergo ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor : quia nec corpora ista mor-

que la douleur tue ; car nos corps mêmes, mortels et destinés à mourir, toute douleur ne les tue pas. Or, si la douleur peut tuer maintenant, c'est que l'âme est tellement unie à ce corps qu'elle cède à la violence de la douleur et se retire. Car la liaison des membres et des organes vitaux est si délicate qu'elle ne peut résister à cette crise, angoisse terrible, dernier terme de la souffrance. Mais alors tel sera le corps, et telle l'union de l'âme au corps, que nulle durée ne pourra délier ce nœud, nulle douleur le rompre. Maintenant, il est vrai, il n'y a point de chair qui puisse souffrir et ne puisse mourir, mais aussi la chair ne sera plus alors telle qu'elle est aujourd'hui, comme la mort cessera d'être ce qu'elle est dans le temps. Car il y aura toujours mort, mais mort éternelle. L'âme, en effet, ne pourra vivre séparée de Dieu, et ne pourra, par la mort, échapper à la souffrance. Par la première mort, l'âme est, malgré elle, chassée du corps ; par la seconde, l'âme, malgré elle, y est retenue. Et voilà ce que l'une et l'autre mort ont de commun, c'est de faire souffrir à l'âme en son corps ce qu'elle ne veut pas.

Nos contradicteurs remarquent bien qu'il n'est maintenant aucune chair qui puisse souffrir sans pouvoir mourir ; et ils ne remarquent pas que cela est vrai d'une certaine nature plus noble que le corps. Cet agent, qui vivifie et gouverne le corps, l'esprit peut souffrir et ne peut mourir. Voilà donc qu'une chose se trouve sensible à la douleur et pour-

talia, et utique moritura, omnis dolor occidit ; et ut dolor aliquis possit occidere, illo causa est, quoniam sic est anima connexa huic corpori, ut summis doloribus cedat, atque discedat : quoniam et ipsa compago membrorum atque vitalium sic infirma est, ut eam vim quæ magnum vel summum dolorem facit, non valeat sustinere. Tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo, ut illud vinculum sicut nulla temporis longitudine solvitur, ita nullo dolore rumpatur. Proinde etiam si caro nunc talis nulla est, quæ sensum doloris perpeti possit, mortemque non possit : erit tamen nunc talis caro, qualis nunc non est ; sicut talis erit et mors, qualis nunc non est. Non enim nulla, sed sempiterna mors erit, quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere moriendo. Prima mors animam nolentem pellit e corpore, secunda mors animam nolentem tenet in corpore : ab utraque morte communiter id habetur, ut quod non vult anima, de suo corpore patiatur.

Attendunt autem isti contradictores nullam esse nunc carnem, quæ dolorem pati possit, mortemque non possit ; et non attendunt esse tamen aliquid tale quod corpore majus sit. Ipse quippe animus, cujus præsentia corpus vivit et regitur, et dolorem pati potest, et mori non potest. Ecce inventa res est, quæ cum sensum doloris habeat, immortalis est. Hoc igitur erit tunc

tant immortelle. Il en sera donc alors du corps des damnés, comme il en est aujourd'hui, nous le savons, de l'esprit de tous les hommes. Et d'ailleurs, songeons-y bien, ce que l'on appelle la douleur du corps appartient plutôt à l'âme. C'est en effet l'âme qui souffre et non le corps, quand même la souffrance lui vient du corps, alors qu'elle souffre où le corps est blessé. Et comme nous disons corps sensibles, corps vivants, quoique l'âme soit pour le corps principe de sentiment et de vie; nous disons aussi corps souffrants, quoique la douleur ne puisse venir que de l'âme au corps. L'âme souffre donc avec le corps d'une douleur locale qui survient au corps; elle souffre seule, bien qu'elle réside au corps, quand une cause invisible l'attriste, sans porter atteinte à la santé corporelle. Elle souffre même parfois hors du corps; témoin les souffrances du riche aux enfers quand il s'écrie: « Je suis torturé dans ces flammes. » Le corps, d'autre part, ne souffre point s'il n'est animé; animé, il ne peut souffrir que l'âme ne souffre. Si donc l'on pouvait légitimement conclure de la douleur à la mort, c'est-à-dire que l'accident de la mort fût la conséquence nécessaire de l'accident de la douleur, c'est surtout à l'âme qu'il appartiendrait de mourir, puisque c'est surtout à l'âme qu'il appartient de souffrir. Or, comme elle ne peut mourir, elle qui peut le plus souffrir, d'où nous vient le droit de conclure que les corps des damnés mourront, parce qu'ils doivent être dans les souffrances? Les platoniciens sans doute ont cru que, de ces corps de terre

etiam in corporibus damnatorum, quod nunc esse scimus in animis omnium. Si autem consideremus diligentius, dolor qui dicitur corporis, magis ad animam pertinet. Animæ enim est dolere, non corporis, etiam quando ei dolendi causa exsistit a corpore, cum in eo loco dolet, ubi læditur corpus. Sicut ergo dicimus corpora sentientia, et corpora viventia, cum ab anima sit corpori sensus et vita; ita et corpora dicimus dolentia, cum dolor corpori nisi ab anima esse non possit. Dolet itaque anima cum corpore in eo loco ejus, ubi aliquid contingit ut doleat. Dolet et sola, quamvis sit in corpore, cum aliqua causa etiam invisibili tristis est ipsa corpore incolumini. Dolet etiam non in corpore constituta: nam utique dolebat dives ille apud inferos, quando dicebat: *Crucior in hac flamma.* Corpus autem nec examine dolet, nec animatum sine anima dolet. Si ergo a dolore argumentum recte sumeretur ad mortem, ut ideo mors possit accidere, quia potuit accidere et dolor magis ad animam pertineret mori, ad quam magis pertinet et dolere. Cum vero illa quæ magis dolere potest, non possit mori, quid momenti affert cur illa corpora, quoniam futura sunt in doloribus, ideo etiam moritura esse credamus? Dixerunt quidem platonici, ex terrenis corporibus moribundisque membris esse animæ et metuere, et cupere,

et de ces membres de mort, montaient à l'âme et la crainte, et le désir, et la douleur, et la joie, comme Virgile l'exprime en ce vers : « De là leurs craintes et leurs désirs, leurs souffrances et leurs contentements. » Mais au quatorzième livre de cet ouvrage, nous les avons convaincus de prêter aux âmes, purifiées de toute souillure corporelle, le désir insensé de rentrer dans leurs corps. Or, où est le désir assurément la douleur peut être. Car le désir, déçu dans son espérance ou troublé dans sa possession, se change en douleur. Si donc l'âme, quoique seule ou la plus vive à souffrir, a cependant son immortalité propre ; comment donc dans l'avenir la mort corporelle serait-elle nécessitée par la souffrance? Enfin, si le corps est la cause des souffrances de l'âme, comment ne peut-il lui procurer la mort aussi bien que la douleur, si ce n'est que la conséquence est fausse, que ce qui donne la douleur donne la mort? Pourquoi donc refuserait-on de croire que les feux vengeurs dussent livrer les corps aux supplices, et non pas à la mort ; puisque les corps eux-mêmes font souffrir les âmes, sans toutefois les obliger à mourir? La douleur n'est donc pas une preuve nécessaire de la mort à venir.

IV. Ainsi donc, la salamandre qui, s'il faut en croire les naturalistes, vit dans le feu; certaines montagnes célèbres de Sicile, qui, depuis tant de siècles, vomissent des flammes de leur antique cratère, et toutefois demeurent dans leur intégrité, sont des témoins convaincants que tout ce qui

et dolere, atque gaudere. Unde Virgilius : *Hinc*, inquit (id est, ex moribundis terreni corporis membris), *metuunt cupiuntque, dolent gaudentque.* Sed convicimus eos in quarto decimo hujus operis libro, habere animas secundum ipsos ab omni etiam corporis labe purgatas, diram cupiditatem, qua rursus incipiunt in corpora velle revertĭ. Ubi autem potest esse cupiditas, profecto etiam dolor potest. Frustrata quippe cupiditas sive non perveniendo quo tendebat, sive amittendo quo pervenerat, vertitur in dolorem. Quapropter si anima, quæ vel sola vel maxime dolet, habet tamen quamdam pro suo modo immortalitatem suam, non ideo mori poterunt illa quia corpora dolebunt. Postremo si corpora faciunt, ut animæ doleant, cur eis dolorem possunt, mortem vero inferre non possunt, nisi quia consequens non est, ut mortem faciat, quod [illegible]orem facit ? Cur ergo incredibile est, ita ignes illis corporibus dolorem posse inferre, non mortem, sicut ipsa corpora dolere animas faciunt, quas tamen non ideo mori cogunt ? Non est ergo necessarium futuræ mortis argumentum dolor.

IV. Quapropter si, ut scripserunt qui naturas animalium curiosius indagarunt, salamandra in ignibus vivit ; et quidam notissimi Siciliæ montes, qui tanta diuturnitate temporis atque vetustate usque nunc ac deinceps

brûle ne se consume pas ; et l'âme, d'autre part, montre que tout ce qui est susceptible de souffrir n'est pas susceptible de mourir. Et maintenant quels exemples nous demande-t-on encore pour prouver qu'il n'est pas incroyable que les corps des damnés conservent leur âme dans les feux éternels, brûlent sans altération et souffrent sans fin ? Car telle sera la propriété nouvelle que la substance de la chair recevra de celui qui a doué de propriétés admirables et variées tant d'objets répandus autour de nous, et dont le nombre même a fatigué notre admiration. Et quel autre que le Dieu créateur de toutes choses peut donner à la chair morte du paon de ne pas se corrompre ? Je ne pouvais le croire ; mais un jour à Carthage on nous servit un oiseau de cette espèce, et nous en fîmes réserver quelques tranches prises sur la poitrine. Après un certain nombre de jours suffisants pour corrompre toute autre chair, celle-ci nous fut représentée, et elle n'offensa en rien notre odorat. Conservée de nouveau pendant plus de trente jours, on la retrouva dans le même état ; et ainsi, un an après, sauf qu'elle était un peu plus sèche et plus réduite. Qui a donné à la paille cette propriété, d'une part si froide, qu'elle conserve la neige, et d'autre part si chaude qu'elle mûrit les fruits verts ?

Qui expliquera les merveilles du feu lui-même, si brillant et qui noircit tout ce qui brûle ; si éclatant de couleur et qui efface toute couleur partout où sa flamme rampe et glisse,

flammis æstuant, atque integri perseverant, satis idonei testes sunt, non omne quod ardet absumi ; et anima indicat, non omne quod dolere potest, posse etiam mori : quid adhuc a nobis rerum poscuntur exempla, quibus doceamus, non esse incredibile, ut hominum corpora sempiterno supplicio punitorum, et in igne animam non amittant, et sine detrimento ardeant, et sine interitu doleant ? Habebit enim tunc istam carnis substantia qualitatem ab illo inditam, qui tam miras et varias tot rebus indidit, quas videmus, ut eas, quia multæ sunt, non miremur. Quis enim nisi Deus creator omnium dedit carni pavonis mortui ne putresceret ? Quod cum auditum incredibile videretur, evenit ut apud Carthaginem nobis cocta apponeretur hæc avis : de cujus pectore pulparum, quantum visum est, decerptum servari jussimus : quod post dierum tantum spatium, quanto alia caro quæcumque cocta putresceret, prolatum atque oblatum, nihil nostrum offendit olfactum. Itemque repositum post dies amplius quam triginta, idem quod erat inventum est : idemque post annum, nisi quod aliquantum corpulentiæ siccioris et contractioris fuit. Quis paleæ dedit vel tam frigidam vim, ut obrutas nives servet ; vel tam fervidam, ut poma immature maturet ?

De ipso igne mira quis explicet, quo quæque adusta nigrescunt, cum ipse sit lucidus ; et pene omnia quæ urit, lambit, colore pulcherrimus

qui fait un noir charbon d'une braise ardente ? Et toutefois ce phénomène ne se produit point régulièrement. Car, au contraire, l'ardeur du feu blanchit les pierres, et, malgré la différence de la blancheur de la pierre brûlée au rouge éclat du feu, le blanc s'accorde avec la lumière comme le noir avec les ténèbres. Mais, quoique le feu dévore le bois pour calciner la pierre, il n'en faut pas conclure de la contrariété de ses effets à la contrariété des choses. La pierre et le bois sont différents, et non contraires comme le blanc et le noir; et cependant ces deux effets opposés, le blanc sur la pierre, le noir dans le bois, le feu les produit; éclatant, il éclaire l'un et obscurcit l'autre ; toutefois il expirerait sur la pierre s'il n'avait son foyer dans le bois. Quant au charbon, n'est-ce pas merveille que cette fragilité d'une part, que brise le moindre coup, que broie la plus légère pression; et, d'autre part, cette invincible consistance qui défie l'action de l'humidité et les efforts des âges; jusque-là qu'aux limites des champs on enfonce dans le sol du bois carbonisé, comme un témoin éternel prêt à convaincre quiconque dans la suite des temps viendrait à s'élever contre la vérité des partages ? Qui donc dans le sein de la terre humide ou dans le bois pourrait conserver ces charbons à jamais incorruptibles, si ce n'est cet universel corrupteur des choses, le feu?

Une autre merveille naturelle, c'est la chaux. Outre qu'elle blanchit à l'action du feu qui noircit tout le reste, le feu

decolorat, atque ex pruna fulgida carbonem teterrimum reddit ? Neque id quasi regulariter definitum est: nam e contrario lapides igne candente percocti, et ipsi fiunt candidi, et quamvis ille magis rubeat, illi albicent, congruit tamen luci quod album est, sicut nigrum tenebris. Cum itaque ignis in lignis ardeat, ut lapides coquat, contrarios habet non in contrariis rebus effectus. Etsi enim lapides et ligna diversa sunt ; contraria tamen non sunt, sicut album et nigrum, quorum in lapidibus unum facit, alterum in lignis, clarus illos clarificans, hæc obfuscans; cum in illis deficeret, nisi in istis viveret. Quid in carbonibus, nonne miranda est et tanta infirmitas, ut ictu levissimo frangantur, pressu facillimo conterantur ; et tanta firmitas, ut nullo humore corrumpantur, nulla ætate vincantur, usque adeo ut eos substernere soleant, qui limites figunt, ad convincendum litigatorem, quisquis post quantalibet tempora exstiterit, fixumque lapidem limitem non esse contenderit ? Quis eos in terra humida infossos, ubi ligna putrescerent, tam diu durare incorruptibiliter posse, nisi verum ille corruptor ignis effecit ?

Intueamur etiam miraculum calcis, excepto eo, de quo jam satis diximus, quod igne candicat, quo alia tetra redduntur, etiam occultissime ab

engendre encore secrètement en elle le feu; et, quoi qu'elle ne présente au toucher qu'une masse froide, elle le recèle en le dérobant à nos sens; l'expérience seule nous découvre sa présence latente et comme assoupie. D'où vient l'expression de chaux vive, comme si le feu caché était l'âme invisible de ce corps visible. Mais, chose encore plus admirable, c'est qu'en l'éteignant on l'allume. En effet, pour en dégager le feu intérieur, on verse de l'eau et l'on baigne la chaux; froide qu'elle était, elle s'échauffe au contact de l'élément qui refroidit tout corps échauffé. Et, comme s'il abandonnait la chaux expirante, le feu latent se montre quand il se retire; et elle demeure comme pénétrée du froid de la mort, sans qu'aucun jet de liquide réveille en elle aucune ardeur; elle était une chaux vive, et elle devient une chaux éteinte. Que peut-on ajouter à ce prodige? Et pourtant en voici un nouveau. Au lieu d'eau, versez de l'huile, ce vif aliment du feu, la chaux en est vainement imbibée; elle demeure froide. Si nous lisions, si l'on nous racontait semblable merveille de quelque pierre de l'Inde, sans qu'il nous fût possible de vérifier le fait, ou il serait rejeté par nous comme un mensonge, ou notre surprise serait sans bornes. Mais ces merveilles dont nos yeux voient les témoignages journaliers, sans avoir moins de droit à l'étonnement, perdent cependant de leur prix par leur présence même. Cela est si vrai que certaines raretés des lointaines contrées de l'Inde ont cessé d'exciter

igne ignem concipit, eumque jam gleba tangentibus frigida tam latenter servat, ut nulli nostro sensui prorsus appareat, sed compertus experimento, etiam dum non apparet, sciatur inesse sopitus. Propter quod eam vivam calcem loquimur, velut ipse ignis latens anima sit invisibilis visibilis corporis. Jam vero quam mirum est quod cum exstinguitur, tunc accenditur? Ut enim occulto igne careat, aqua infunditur, aquave perfunditur; et cum ante sit frigida, inde fervescit, unde ferventia cuncta frigescunt. Velut exspirante ergo illa gleba discedens ignis, qui latebat, apparet, ac deinde tanquam morte sic frigida est, ut adjecta unda non sit arsura, et quam calcem vocabamus vivam, vocemus exstinctam. Quid est quod huic miraculo addi posse videatur? et tamen additur. Nam si non adhibeas aquam, sed oleum, quod magis fomes est ignis, nulla ejus perfusione vel infusione fervescit. Hoc miraculum si de aliquo indico lapide legeremus, sive audiremus, et in nostrum experimentum venire non posset, profecto aut mendacium putaremus, aut certe granditer miraremur. Quarum vero rerum ante oculos nostros quotidiana documenta versantur, non genere minus mirabili, sed ipsa assiduitate vilescunt, ita ut ex ipsa India, quæ remota est pars orbis a nobis, desierimus nonnulla mirari, quæ ad nos potuerunt miranda perduci.

notre admiration quand elles sont venues la chercher.

Plusieurs parmi nous, surtout les orfèvres et les lapidaires, ont des diamants, pierre que ne peut rompre ni le fer, ni le feu, ni aucune autre force, et qui cède, dit-on, au sang de bouc. Mais les possesseurs de cette espèce de pierre, qui la connaissent, l'admirent-ils comme ceux auxquels l'on en découvre la vertu pour la première fois? Ceux mêmes à qui elle demeure cachée refusent peut-être d'y croire, ou, s'ils croient, ils admirent par inexpérience; et si l'expérience vient à portée, ils admirent encore le fait comme extraordinaire, mais l'expérience continuée émousse peu à peu l'admiration. Nous savons que l'aimant exerce sur le fer un merveilleux attrait. La première fois que je le vis, je frémis d'épouvante. Je voyais en effet un anneau de fer enlevé par une pierre et suspendu, et, comme si elle eût transmis et communiqué sa vertu au fer, ce même anneau en enlève un second, qui adhère au premier, comme le premier adhère à la pierre, un troisième s'attache au second, un quatrième au troisième, et de leurs cercles, non pas entrelacés, mais extérieurement adhérents, se forme comme une chaîne d'anneaux pendants. Qui ne serait épouvanté de la puissance de cette pierre, puissance qui non seulement réside en elle, mais encore traverse tant d'anneaux suspendus et les unit par des liens invisibles? Mais un autre phénomène de cette pierre, que j'ai appris de mon frère et collègue Severus, évêque de Milevis,

Adamantem lapidem multi apud nos habent, et maxime aurifices insignitoresque gemmarum, qui lapis nec ferro, nec igni, nec alia vi ulla, permitebatur præter hircino sanguine vinci. Sed qui eum habent atque noverant, numquid ita mirantur, ut hi quibus primum potentia ejus ostenditur? Quibus autem non ostenditur, fortasse nec credunt; aut si credunt, inexperta mirantur; et si contigerit experiri, adhuc quidem mirantur insolita, sed assiduitas experiendi paulatim subtrahit admirationis incitamentum. Magnetem lapidem novimus mirabilem ferri esse raptorem? quod cum primum vidi, vehementer inhorrui. Quippe cernebam a lapide ferreum annulum raptum atque suspensum; deinde tanquam ferro quod rapuerat, vim dedisset suam, communemque fecisset, idem annulus admotus est alteri, eumque suspendit, atque ut ille prior lapidi, sic alter annulus priori annulo cohærebat: accessit eodem modo tertius, accessit et quartus, jamque sibi per mutua circulis nexis, non implicatorum intrinsecus, sed extrinsecus adhærentium, quasi catena pependerat annulorum. Quis istam vim lapidis non stuperet, quæ illi non solum inerat, verum etiam per tot suspensa transibat, et invisibilibus ea vinculis subligabat? Sed multo est mirabilius, quod a fratre coepiscopo meo Severo Milevitano

est encore plus étrange. Il me raconta qu'à un festin chez Bathanarius, autrefois comte de l'Afrique, il le vit prendre une pierre d'aimant et la tenir sous un plat d'argent sur lequel il avait posé du fer : et tous les mouvements faits sous l'argent par la main qui tenait la pierre, le fer les suivait en dessus, et, le métal intermédiaire demeurant impassible, ces mouvements en sens divers que la main de l'homme imprimait à l'aimant, l'aimant les transmettait au fer dans toute leur rapidité. Je dis ce que j'ai vu, je dis ce que je tiens d'un homme dont le témoignage est aussi certain pour moi que celui de mes yeux. Que dirai-je encore de tout ce que j'ai lu sur cette pierre aimantée? Quand on place un diamant auprès, elle n'enlève plus le fer; l'a-t-elle enlevé, à l'approche du diamant elle le laisse tomber. C'est l'Inde qui nous envoie ces pierres; et si déjà nous cessons de les admirer parce que nous les connaissons, combien plus ceux qui nous les envoient, s'ils se les procurent avec tant de facilité? Peut-être sont-ils aussi indifférents à cette merveille que nous le sommes à celle de la chaux, ardente au contact de l'eau qui éteint le feu, et que l'huile, cet aliment provocateur du feu, laisse froide. Ce phénomène, parce qu'il est incessamment sous nos yeux, nous ne l'admirons pas.

V. Et cependant, lorsque nous annonçons aux infidèles les miracles de Dieu, passés ou à venir, dont nous ne pouvons leur prouver la réalité par l'expérience, ils nous en demandent la raison; et comme il nous est impossible de

de isto lapide comperi. Se ipsum namque vidisse narravit, quemadmodum Bathanarius quondam comes Africæ, cum apud eum convivaretur episcopus, eumdem protulerit lapidem, et tenuerit sub argento, ferrumque super argentum posuerit; deinde sicut subter movebat manum, qua lapidem tenebat, ita ferrum desuper movebatur, atque argento medio nihilque patiente, concitatissimo cursu ac recursu infra lapis ab homine, supra ferrum rapiebatur a lapide. Dixi quod ipse conspexi, dixi quod ab illo audivi, cui tanquam ipse viderim credidi. Quid etiam de isto magnete legerim dicam. Quando juxta eum ponitur adamas, non rapit ferrum; et si jam rapuerat, ut ei appropinquaverit, mox remittit. India mittit hos lapides: sed si eos nos cognitos jam desistimus admirari, quanto magis illi a quibus veniunt, si eos facillimos habent, sic forsitan habent ut eos calcem, quam miro modo aqua fervescentem, qua solet ignis exstingui, et oleo non fervescentem, quo solet ignis accendi, quia in promptu nobis est, non miramur?

V. Verumtamen homines infideles, qui cum divina vel præterita vel futura miracula prædicamus, quæ illis experienda non valemus ostendere, rationem a nobis earum flagitant rerum; quam quoniam non possumus

répondre, car il s'agit de faits qui surpassent les forces de l'esprit humain, ils les traitent de fables. — Eh bien ! qu'eux-mêmes nous rendent raison de tant de merveilles que nous pouvons voir et que nous voyons. S'il est clair pour eux que cela est humainement impossible, qu'ils avouent donc qu'il ne s'ensuit point qu'une chose n'ait été ou ne doive être, de ce que l'on n'en peut rendre raison, puisqu'il en est de même d'objets journaliers. Ainsi, sans alléguer une infinité de faits historiquement attestés, je n'en veux signaler qu'un petit nombre, non pas dans le domaine de l'histoire et du passé, mais permanents et dont chacun, s'il peut ou s'il veut, est à même de vérifier sur les lieux la réalité. On dit que le sel d'Agrigente, en Sicile, approché du feu, fond comme dans l'eau ; et qu'au fond de l'eau il crépite comme dans le feu. Chez les Garamantes, il est une fontaine si froide le jour qu'on n'en saurait boire, si brûlante la nuit qu'on ne saurait y toucher; une autre en Epire, où, — chose ordinaire, — les torches allumées s'éteignent, mais où, — chose étrange! — les torches éteintes s'allument. En Arcadie, se trouve une pierre que l'on nomme Asbeste, parce que, une fois échauffée, elle ne se refroidit plus. Le bois d'un certain figuier d'Egypte ne nage pas sur l'eau, comme les autres bois, mais plonge, et, ce qui est plus merveilleux, après quelques instants de séjour au fond il remonte à la surface, quand l'eau dont il est pénétré devrait l'appesantir. Les fruits

reddere (excedunt enim vires mentis humanæ), existimant falsa esse quæ dicimus ; ipsi de tot mirabilibus rebus, quas vel videre possumus, vel videmus, debent reddere rationem. Quod si fieri ab homine non posse perviderint, fatendum est eis, non ideo aliquid non fuisse, vel futurum non esse, quia ratio inde non potest reddi ; quandoquidem sunt ista de quibus similiter non potest. Non itaque pergo per plurima quæ mandata sunt litteris, non gesta atque transacta, sed in locis quibusque manentia : quo si quisquam ire voluerit et potuerit, utrum vera sint, explorabit, sed pauca commemoro. Agrigentinum Siciliæ salem perhibent : cum fuerit admotus igni, velut in aqua fluescere ; cum vero ipsi aquæ, velut in igne crepitare. Apud Garamantas quemdam fontem tam frigidum diebus, et non bibatur ; tam fervidum noctibus ut non tangatur. In Epiro alium fontem, in quo faces, ut in ceteris, exstinguuntur accensæ ; sed non ut in ceteris, accenduntur exstinctæ. Asbeston Arcadiæ lapidem propterea sic vocari, quod accensus semel jam non possit exstingui. Lignum cujusdam ficus Ægyptiæ, non ut ligna cetera in aquis natare, sed mergi ; et quod est mirabilius, cum in imo aliquandiu fuerit, inde ad aquæ superficiem rursus emergere, quando madefactum debuit humoris pondere prægravari.

de la terre de Sodome se développent et arrivent à une apparente maturité ; mais, pressés par la dent ou la main, ils s'ouvrent et s'évanouissent en cendre et en fumée. La pierre pyrite, de Perse, brûle la main qui la serre ; et de là lui vient son nom. Il est encore, en Perse, une pierre sélénite, dont la blancheur intérieure croît et diminue avec la lune. En Cappadoce, le vent féconde les cavales, et ces fruits ne vivent pas plus de trois ans. L'île de Tylos, dans l'Inde, l'emporte sur toutes les contrées de la terre, parce que les arbres n'y dépouillent jamais leur feuillage.

Que de ces faits et de tant d'autres non moins étonnants que présentent non pas les mobiles annales de l'histoire, mais le livre permanent de la nature, que de ces merveilles, dis-je, dont l'énumération serait ici une digression trop longue, ces infidèles rendent raison, s'ils peuvent, eux qui refusent de croire aux saintes Écritures, sans autre motif pour leur contester d'être divines, sinon qu'elles renferment des choses incroyables, et précisément comme les faits dont je viens de parler. Nulle raison d'admettre, disent-ils, que la chair brûle et ne soit pas consumée, qu'elle souffre et ne meure jamais. Puissants raisonneurs, de pouvoir rendre raison de toutes les incontestables merveilles répandues en ce monde ! Qu'ils rendent donc raison de ce peu de faits que je signalais à l'instant. Or j'affirme que, si l'existence actuelle de ces faits leur était inconnue et qu'elle leur fût prédite

Poma in terra Sodomorum gigni quidem, et ad maturitatis faciem pervenire ; sed morsu pressuve tentata, in fumum ac favillam corio fatiscente vanescere. Pyritem lapidem Persicum tenentis manum, si vehementius prematur, adurere, propter quod ab igne nomen accepit. In eadem Perside gigni etiam lapidem Selenitem, cujus interiorem candorem cum luna crescere atque deficere. In Cappadocia etiam vento equas concipere, eosdemque fetus non amplius triennio vivere. Tylon Indiæ insulam eo præferri ceteris terris, quod omnis arbor quæ in ea gignitur, nunquam nudatur tegmine foliorum.

De his atque aliis innumerabilibus mirabilibus, quæ historia non factorum et transactorum, sed manentium locorum tenet, mihi autem aliud agenti ea persequi nimis longum est, reddant rationem, si possunt, infideles isti, qui nolunt divinis Litteris credere ; quid aliud quam non putantes eas esse divinos, eo quod res habeant incredibiles, sicuti hoc est unde nunc agimus. Non enim admittit, inquiunt, ulla ratio, ut caro ardeat, nec absumatur ; doleat, neque moriatur : ratiocinatores videlicet magni, qui de omnibus rebus quas esse mirabiles constat, possint reddere rationem. Reddant ergo de his, quæ pauca posuimus, quæ procul dubio si esse nescirent, et ea futura esse diceremus, multo minus crederent,

pour l'avenir, ils croiraient encore moins qu'ils ne croient à ce que nous leur annonçons. Si donc, comme nous déclarons qu'un jour les corps humains vivront pour brûler et souffrir éternellement sans pouvoir mourir, il était prédit qu'au siècle futur un sel sera qui fondra au feu comme s'il était dans l'eau, et crépitera dans l'eau comme s'il était au feu; une fontaine que le froid de la nuit rendra tellement chaude qu'on n'y puisse toucher, et l'ardeur du jour tellement glacée qu'on n'y puisse boire; une pierre dont la chaleur propre brûlera la main qui la presse; une autre qui, embrasée, ne pourra plus s'éteindre; et une infinité de semblables merveilles: — nous croiraient-ils jamais, et si nous leur annoncions ces phénomènes comme devant se produire au siècle futur, et que ces incrédules nous répondissent: Si vous voulez nous les faire croire, rendez-nous-en raison: nous avouerions notre impuissance et la faiblesse du raisonnement humain pour se mesurer avec ces œuvres admirables de Dieu; mais nous dirons aussi qu'en nous cette raison est inébranlable, que le Tout-Puissant ne fait rien sans raison, de tout ce dont notre faible esprit ne peut rendre raison; que sur beaucoup de points sa volonté pour nous est incertaine, mais que nous sommes très certains qu'il n'est rien d'impossible à sa volonté, et que nous croyons à ce qu'il annonce, parce qu'il nous est impossible de le croire impuissant ou menteur. Et cependant, ces détracteurs de la foi, ces

quam quod nunc dicentibus nobis nolunt credere aliquando venturum. Quis enim eorum nobis crederet, si, quemadmodum dicimus futura hominum viva corpora, quæ semper arsura atque dolitura, nec tamen aliquando moritura sint, ita diceremus in futuro seculo futurum salem, quem faceret ignis velut in aqua fluescere, eumdemque faceret aqua velut in igne crepitare; aut futurum fontem, cujus aqua in refrigerio noctis sic ardeat, ut non possit tangi; in æstibus vero diei sic algeat, ut bibi non possit; aut futurum lapidem, vel eum qui suo calore manum constringentis adureret, vel eum qui undecumque accensus exstingui omnino non posset, et cetera quæ prætermissis aliis innumeris commemoranda interim duxi? Hæc ergo in illo seculo, quod futurum est, si diceremus futura, nobisque increduli responderent: Si vultis ut ea credamus, de singulis reddite rationem: nos non posse confiteremur, eo quod istis et similibus Dei miris operibus infirma mortalium ratiocinatio vinceretur; fixam tamen apud nos esse rationem, non sine ratione. Omnipotentem faceret, unde animus humanus infirmus rationem non potest reddere: et in multis quidem rebus incertum nobis esse quid velit; illud tamen esse certissimum, nihil eorum illi esse impossibile, quæcumque voluerit: eique nos credere prædicenti, quem neque impotentem, neque mentientem possumus

solliciteurs de la raison, que répondent-ils sur ces faits humainement inexplicables, et qui sont pourtant, et qui semblent même contraires à la nature? S'ils étaient par nous annoncés comme devant être, l'incrédulité ne nous en demanderait-elle pas compte comme de tous les miracles que nous produisons? Ainsi donc, la défaillance de l'esprit et de la parole de l'homme en présence de ces merveilles de la puissance divine ne prouvant rien contre leur existence actuelle, elle ne prouve rien contre l'existence future des merveilles prédites; la raison de part et d'autre en demeure voilée pour l'homme.

VI. Mais, vont-ils s'écrier : Cela n'est pas, nous n'en croyons rien; ce qui en est dit, ce qui en est écrit, tout cela est faux; et ils vont opposer ce raisonnement : S'il faut croire de pareils faits, croyez donc aussi ce que les mêmes auteurs racontent qu'il était ou qu'il est un temple de Vénus, et dans ce temple un candélabre surmonté d'une lampe qui brûle à l'air d'une flamme si vive, que ni tempête ni pluie ne peuvent l'éteindre, ce qui lui a valu, comme à la pierre, le nom de λύχνος ἄσβεστος, lumière inextinguible. Et peut-être s'imagineront-ils qu'ils gênent notre réponse? Si nous disons, en effet, qu'il n'en faut rien croire, nous infirmons les autres merveilles que nous avons annoncées; et, si nous accordons qu'il faut y croire, nous autorisons les divinités païennes. Mais, comme je l'ai dit au dix-huitième livre de cet ouvrage, nous ne sommes pas dans la nécessité de croire tous les

credere. Hi tamen fidei reprehensores, exactoresque rationis, quid ab ista respondent, de quibus ratio reddi ab homine non potest, et tamen sunt, et ipsi rationi naturæ videntur esse contraria? Quæ si futura esse diceremus, similiter a nobis, sicut eorum quæ futura esse dicimus, ab infidelibus ratio posceretur. Ac per hoc, cum in talibus operibus Dei deficiat ratio cordis et sermonis humani, sicut ista non ideo non sunt, sic non ideo etiam illa non erunt, quoniam ratio de utrisque ab homine non potest reddi.

VI. Hic forte respondeant : Prorsus nec ista sunt, nec ista credimus, falsa de his dicta, falsa conscripta sunt; et adjiciant ratiocinantes, atque dicentes : Si talia credenda sunt, credite et vos quod in easdem litteras est relatum, fuisse vel esse quoddam Veneris fanum, atque ibi candelabrum, et in eo lucernam sub divo sic ardentem, ut eam nulla tempestas, nullus imber exstingueret, unde sicut ille lapis, ita ista λύχνος ἄσβεστος, id est, lucerna inexstinguibilis, nominata est. Quod propterea poterunt dicere, ut respondendi nobis angustias ingerant: quia si dixerimus non esse credendum, scripta illa miraculorum infirmabimus; si autem credendum esse concesserimus, confirmabimus numina paganorum. Sed nos, sicut jam in libro duodevigesimo hujus operis dixi, non habemus necesse omnia

récits de l'histoire profane, puisque les historiens eux-mêmes, de l'aveu de Varron, semblent conspirer pour se contredire si souvent; or, à notre gré, nous croyons ce qui n'est pas contraire aux livres qu'il faut croire. Et de ces merveilles locales qui nous servent d'arguments pour persuader aux incrédules les vérités futures, celles-là nous suffisent que nous pouvons vérifier nous-mêmes par l'expérience et dont il est facile de trouver des témoins dignes de foi. Quant à cette lampe inextinguible du temple de Vénus, loin de nous enfermer dans un étroit passage, elle nous ouvre au contraire le champ le plus vaste. Car à cette lampe inextinguible nous ajoutons encore les merveilles des sciences humaines et magiques, c'est-à-dire les prodiges des démons par les hommes ou par eux-mêmes. Et nous ne saurions les nier sans contredire la vérité des saintes Ecritures. Donc, ou l'industrie humaine a dressé quelque mécanique avec cette pierre asbeste; ou c'est une œuvre de magie pour exciter dans le temple l'étonnement des hommes; ou c'est la présence active de quelque démon, sous le nom de Vénus, qui rend ce prodige manifeste et permanent. Car, lorsque les démons s'insinuent dans des créatures qui ne sont pas leur ouvrage, mais l'ouvrage de Dieu, ils sont attirés par des charmes, divers comme leur génie; ils ne cèdent pas comme les animaux à l'attrait des aliments, mais, en tant que natures spirituelles, à des signes conformes à la fantaisie de

credere quæ continet historia gentium, cum et ipsi inter se historici, sicut ait Varro, quasi data opera et quasi ex industria per multa dissentiant; sed ea, si volumus, credimus quæ non adversantur libris, quibus non dubitamus oportere nos credere. De his autem miraculorum locis, nobis ad ea quæ futura persuadere incredulis volumus, satis illa sufficiunt, quæ nos quosque possumus experiri, et eorum testes idoneos non difficile est invenire. De isto autem fano Veneris et lucerna inexstinguibili, non solum in nullas coarctamur angustias, verum etiam latitudinis nobis campus aperitur. Addimus enim ad istam lucernam inexstinguibilem, et humanarum et magicarum, id est per homines dæmonicarum artium, et ipsorum per se ipsos dæmonum multa miracula : quæ si negare voluerimus, eidem ipsi cui credimus sacrarum Litterarum adversabimur veritati. Aut ergo in lucerna illa mechanicum aliquid de lapide asbesto ars humana molita est, aut arte magica factum est, quod homines illo mirarentur in templo, aut dæmon quispiam sub nomine Veneris tanta se efficacia præsentavit, ut hoc ibi prodigium et appareret hominibus, et diutius permaneret. Illiciuntur autem dæmones ad inhabitandum per creaturas, quas non ipsi, sed Deus condidit, delectabilibus pro sua diversitate diversis, non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis, quæ cujusque delectationi con-

chacun; différentes espèces de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux ; enchantements et rites divers. Or, pour que les hommes les attirent, ils commencent par séduire les hommes, soit en versant dans leur cœur un poison secret, soit en leur offrant l'appât de perfides amitiés; et ils se font ainsi un petit nombre de disciples qui deviennent les maîtres des autres. Car saurait-on, s'ils ne l'eussent eux-mêmes enseigné, ce qu'ils aiment ou ce qu'ils abhorrent, quel nom les attire ou les contraint; tout l'art enfin de la magie, toute la science des magiciens? Mais ils aspirent surtout à posséder le cœur des mortels, possession dont ils sont les plus fiers, quand ils se transfigurent en anges de lumière. Il y a donc de leur part de nombreuses actions que nous devons conjurer avec d'autant plus d'adresse que nous avouons l'étonnement qu'elles nous inspirent. Et, toutefois, ici ces actions mêmes nous servent de preuves. Si, en effet, d'impurs démons ont une telle puissance, combien plus puissants sont les saints anges, et combien plus puissant qu'eux tous Dieu l'auteur des anges, ces auteurs de tant de miracles!

Que la science humaine, disposant de la création de Dieu, opère dans les arts mécaniques ces étonnantes merveilles, où, quand on n'en connaît pas le secret, l'on soupçonne la main divine; ainsi, dans un temple revêtu, sur le sol et à la voûte, de pierres d'aimant adaptées aux proportions de l'édifice, cette statue de fer suspendue entre ce double magné-

gruunt, per varia genera lapidum, herbarum, lignorum, animalium, carminum, rituum. Ut autem illiciantur ab hominibus, prius eos ipsi astutissima calliditate seducunt, vel inspirando eorum cordibus virus occultum, vel etiam fallacibus amicitiis apparendo, eorumque paucos discipulos suos faciunt, plurimorumque doctores. Neque enim potuit, nisi primum ipsis docentibus, disci quid quisque illorum appetat, quid exhorreat, quo invitetur nomine, quo cogatur : unde magicæ artes earumque artifices exstiterunt. Maxime autem possident corda mortalium, qua potissimum possessione gloriantur, cum se transfigurant in angelos lucis. Sunt ergo facta eorum plurima, quæ quanto magis mirabilia confitemur, tanto cautius vitare debemus. Sed ad hoc unde nunc agimus, nobis etiam ipsa proficiunt. Si enim hæc immundi dæmones possunt, quanto potentiores sunt sancti angeli, quanto potentior est his omnibus Deus, qui tantorum miraculorum effectores etiam ipsos angelos fecit?

Quamobrem sit tot et tanta mirifica, quæ μηχανήματα appellant, Dei creatura utentibus humanis artibus fiunt, ut ea qui nesciunt opinentur esse divina; unde factum est, ut in quodam templo lapidibus magnetibus in solo et camera proportione magnitudinis positis, simulacrum ferreum aeris illius medio inter utrumque lapidem, ignorantibus quid sursum

tisme, l'ignorance de l'action transmise en haut et en bas, faisant attribuer ce phénomène à la puissance de la divinité ; ainsi cette lampe de Vénus, dont je viens de parler, qui devait peut-être le prodige de sa lumière à l'industrieux emploi d'une pierre asbeste. — Si donc les œuvres des magiciens, que l'Ecriture appelle sorciers et enchanteurs, ont pu élever les démons jusqu'à un tel crédit qu'un grand poète n'a pas cru contredire l'opinion des hommes dans ces vers sur une puissance enchanteresse : « Elle promet, par ses enchantements, de délivrer à son gré les âmes, ou de leur envoyer les amers soucis, d'arrêter l'onde des fleuves et de détourner le cours des astres; elle évoque les Mânes ténébreux; la terre va mugir sous ses pieds, et tu verras du haut des montagnes les frênes descendre! » combien Dieu est-il plus puissant pour accomplir des prodiges qui semblent incroyables aux infidèles, et qui ne sont que les jeux de sa puissance? car n'est-il pas l'auteur et de ces pierres et de leur vertu et du génie des hommes qui en savent le merveilleux usage, et des natures angéliques plus puissantes que toutes les forces animales ? Et l'infini de ces merveilles n'est-il pas surpassé par cet infini de pouvoir et de sagesse qui agit, ordonne et permet, non moins admirable dans la conduite que dans la création de l'univers ?

VII. Pourquoi donc Dieu ne pourrait-il pas faire que les

esset ac deorsum, quasi numinis potestate penderet; quale aliquid etiam in illa lucerna Veneris de lapide asbesto ab artifice fieri potuisse jam diximus : si magorum opera, quos nostra Scriptura veneficos et incantatores vocat, in tantum dæmones extollere potuerunt, ut congruere hominum sensibus sibi nobilis poeta videretur, de quadam femina quæ tali arte polleret, dicens :

> Hæc se carminibus promittit solvere mentes
> Quas velit, ast aliis duras immittere curas ;
> Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro ;
> Nocturnosque ciet Manes : mugire videbis
> Sub pedibus terram, et descendere montibus ornos :

quanto magis deus potens est facere quæ infidelibus sunt incredibilia, sed illius facilia potestati; quandoquidem ipse lapidum aliarumque vim rerum et hominum ingenia, qui ea miris utuntur modis, angelicasque naturas omnibus terrenis potentiores animantibus condidit, univ[illegible]a mirabilia mirabili vincente virtute, et operandi, jubendi, sinendi[illegible] sapientia, utens omnibus tam mirabiliter, quam creavit ?

VII. Cur itaque facere non possit Deus, ut et resurgant corpora mortuo-

corps des trépassés ressuscitent, et que ceux des damnés souffrent dans les flammes éternelles, Dieu qui a créé le ciel et la terre, l'air et les eaux remplis d'innombrables merveilles; et, de toutes les merveilles dont il est plein, la plus grande et la plus excellente, ce monde lui-même? Mais ceux avec ou contre lesquels nous discutons, qui croient qu'il est un Dieu créateur, et des dieux, son ouvrage et ses ministres dans le gouvernement du monde; qui reconnaissent, que dis-je? qui exaltent les puissances opératrices de certains prodiges, prodiges qu'elles opèrent volontairement, ou que certaines cérémonies, certaines invocations leur commandent; quand nous signalons à ces hommes la vertu merveilleuse de ces objets qui ne sont ni animaux raisonnables, ni esprits doués de raison, par exemple, ceux dont je viens de faire mention, on nous répond d'ordinaire : Telle est leur propriété naturelle; telle est leur nature; leur nature possède cette vertu propre. Donc voilà toute la raison pourquoi le sel d'Agrigente fond dans le feu et crépite dans l'eau, c'est que telle est sa nature. Et cependant n'est-ce pas plutôt contre la nature qui a donné à l'eau et non pas au feu de dissoudre le sel, au feu et non pas à l'eau de le faire crépiter? Mais, dit-on, la propriété naturelle de ce sel est de produire des phénomènes contraires aux phénomènes connus. Et voilà donc la raison que l'on rend de cette source des Garamantes, glacée le jour, brûlante la nuit, et, dans l'un et l'autre état,

rum, et igne æterno crucientur corpora damnatorum, qui fecit mundum in cœlo, in terra, in aere, in aquis, innumerabilibus miraculis plenum; cum sit omnibus quibus plenus est procul dubio majus et excellentius etiam ipse mundus miraculum? Sed isti cum quibus vel contra quos agimus, qui et Deum esse credunt a quo factus est mundus, et deos ab illo factos per quos ab illo administratur mundus, et miraculorum effectrices, sive spontaneorum, sive cultu et ritu quolibet imperatorum, sive etiam magicorum, mundanas vel non negant vel insuper et prædicant potestates, quando eis rerum vim mirabilem proponimus aliarum, quæ nec animalia sunt rationalia, nec ulla ratione prædíti spiritus, sicut sunt ea, quorum pauca commemoravimus, respondere assolent: Vis est ista naturæ, natura eorum sic se habet, propriarum istæ sunt efficaciæ naturarum. Tota itaque ratio est, cur Agrigentinum salem flamma fluere faciat, aqua crepitare, quia hæc est natura ejus. At hoc esse potius contra naturam videtur, quæ non igni, sed aquæ dedit salem solvere; torrere autem igni, non aquæ. Sed ista, inquiunt, salis hujus naturalis est vis, ut his contraria patiatur. Hæc igitur ratio redditur et de illo fonte Garamantico, ubi una vena friget diebus, noctibus fervet, vi utraque molesta tangentibus. Hæc

également insupportable au toucher : la raison de cette autre, qui, froide à la main, éteint, — chose ordinaire, — les torches allumées; mais, — chose étrange! — allume les torches éteintes; la raison de cette pierre asbeste qui, sans foyer intérieur, brûle du feu qu'elle emprunte et ne peut plus s'éteindre; la raison de tant d'autres faits qu'il serait fatigant de reproduire; nulle raison, en un mot, lors même que ces substances paraissent développer certaines propriétés nouvelles et contraires à la nature; nulle raison, sinon que telle est leur nature? Réponse, j'en conviens, courte et suffisante. Mais, puisque Dieu est l'auteur de toute nature, pourquoi donc nous interdire une raison plus puissante, quand, à leur refus de croire un fait sous prétexte d'impossibilité, ou à leurs instances pour en obtenir la raison, nous opposons cette réponse, que telle est la volonté du Dieu tout-puissant, qui, à coup sûr, n'est appelé Tout-Puissant que parce qu'il peut tout ce qu'il veut. Or ces merveilles qu'il a pu créer, si elles n'étaient évidentes ou affirmées par des témoins dignes de foi, passeraient à coup sûr pour impossibles; et je ne parle pas des merveilles qui nous sont étrangères, mais des merveilles les plus connues. Quant à celles qui n'ont d'autres témoins que les auteurs qui les décrivent, auteurs non éclairés des lumières divines, et tributaires des erreurs de l'humanité, à chacun, sans blâme légitime permis de n'en rien croire.

et de illo alio, qui cum sit contrectantibus frigidus, et facem sicut alii fontes exstinguat accensam, dissimiliter tamen atque mirabiliter idem ipse accendit exstinctam. Hæc et de lapide asbesto, qui cum ignem nullum habeat proprium, accepto tamen sic ardet alieno, ut non possit exstingui. Hæc de ceteris quæ piget retexere, quibus licet vis insolita contra naturam inesse videatur, alia tamen de illis non redditur ratio, nisi ut dicatur, hanc eorum esse naturam. Brevis sane ista est ratio, fateor, sufficiensque responsio. Sed cum Deus auctor sit naturarum omnium, cur nolunt fortiorem nos reddere rationem, quando aliquid velut impossibile nolunt credere, eisque redditionem rationis poscentibus respondemus, hanc esse voluntatem omnipotentis Dei; qui certe non ob aliud vocatur omnipotens, nisi quoniam quidquid vult potest; qui potuit creare tam multa, quæ nisi ostenderentur, aut a credendis hodieque testibus dicerentur, profecto impossibilia putarentur, non solum quæ ignotissima apud nos, verum etiam quæ notissima posui. Illa enim quæ apud nos præter eos, quorum de his libros legimus, non habent testem, et ab eis conscripta sunt qui non sunt divinitus docti atque humanitus falli forte potuerunt, licet cuique sine recta reprehensione non credere.

Je ne prétends pas, en effet, que l'on croie sans examen tout ce que je viens de rapporter, car ici ma croyance elle-même n'est pas tellement assurée qu'elle défende le doute à mon esprit; j'excepte les faits que j'ai moi-même expérimentés et que chacun peut vérifier par l'expérience : ainsi la chaux brûlante dans l'eau, froide dans l'huile; la pierre d'aimant dont l'attrait invisible ne saurait remuer un fétu et enlève le fer; la chair du paon préservée de la corruption qui n'a pas respecté celle de Platon; et la paille, si froide qu'elle ne permet pas à la neige de fondre, si chaude qu'elle mûrit les fruits; et le feu rutilant, qui communique sa blancheur aux pierres qu'il échauffe, et dément son éclat quand d'autre part il noircit ce qu'il brûle; même contraste entre la transparence de l'huile et les taches sombres qu'elle répand; entre la teinte vive de l'argent et les lignes noires qu'il trace. C'est encore un fait que cette transformation par le feu du bois en charbon; brillant, dur, corruptible, et devenant noir, fragile, incorruptible. De tous ces phénomènes, quelques-uns me sont connus, connus aussi de plusieurs, mais la plupart connus de tout le monde comme de moi. L'énumération en serait ici trop longue. Quant à ceux que j'ai cités sur la foi de mes lectures et non de mon expérience propre, excepté la fontaine où les torches ardentes s'éteignent, et les torches éteintes s'allument; excepté les fruits et la terre de Sodome, mûrs au dehors, au dedans cendre et fumée : je n'ai pu rencontrer aucun témoin digne de foi.

Nam nec ego volo temere credi cuncta quæ posui, quia nec a me ipso ita creduntur tanquam nulla de illis sit in mea cogitatione dubitatio, exceptis his quæ vel ipse sum expertus, et cuivis facile est experiri; sicut de calce, quod fervet in aqua, in oleo frigida est; de magnete lapide, quod nescio qua sorbitione insensibili stipulam non moveat, et ferrum rapiat, de carne non putrescente pavonis, cum putruerit et Platonis; de palea sic frigente ut fluescere nivem non sinat, sic calente ut maturescere poma compellat; de igne fulgido, quod secundum suum fulgorem lapides coquendo candificet, et contra eumdem suum fulgorem urendo plurima obfuscet. Tale est quod et nigræ maculæ offunduntur ex oleo splendido, similiter nigræ lineæ de candido imprimuntur argento. De carbonibus etiam, quod accendente igne sic vertantur in contrarium, ut de lignis pulcherrimis tetri, fragiles de duris, imputribiles de putribilibus fiant. Hæc ipse quædam cum multis, quædam cum omnibus novi, et alia plurima, quæ huic libro inserere longum fuit. De his autem quæ posui non experta, sed lecta præter de fonte illo, ubi faces exstinguuntur ardentes et accenduntur exstinctæ, et de pomis terræ Sodomorum forinsecus quasi maturis, intrinsecus fumeis, nec testes aliquos idoneos a quibus utrum

Cette fontaine, toutefois, je ne sache personne qui l'ait vue en Epire, mais plusieurs m'ont affirmé qu'il en est une semblable dans les Gaules, non loin de la cité de Grenoble. Pour les fruits de Sodome, non seulement tant d'ouvrages dignes de créance, mais encore tant de témoins en parlent d'après leur expérience personnelle qu'il m'est impossible d'en douter. Quant au reste je prends le parti de n'affirmer ni de nier. Ces faits, quels qu'ils soient, je les ai rapportés sur le témoignage des historiens mêmes de nos adversaires, afin de montrer tout ce que la plupart d'entre eux admettent sans raison, sans autre autorité que celle de leurs écrivains, eux qui ne daignent ni nous croire, ni nous rendre raison de leur incrédulité, quand nous leur annonçons les merveilles que le Tout-Puissant doit accomplir un jour, merveilles qui sont au-dessus de l'expérience et des sens. Car s'en peut-il rendre une raison meilleure et plus forte, si ce n'est que le Tout-Puissant les a prédites dans les mêmes livres où il en a prédit tant d'autres dont l'accomplissement est manifeste? Ainsi, comme il a promis de le faire, il fera ce qui semble au-dessus du possible, lui qui a fait, selon sa promesse, que les nations incrédules croient ce qui surpasse toute croyance.

VIII. Mais, va-t-on peut-être nous répondre, si l'on refuse de croire ce que nous annonçons des corps humains, qu'ils doivent toujours brûler et ne jamais mourir, c'est que nous

vera essent audirem, potui reperire. Et illum quidem fontem non inveni, qui in Epiro vidisse se dicerent, sed qui in Gallia similem nossent non longe a Gratianopoli civitate. De fructibus autem Sodomitarum arborum, non tantum litteræ fide dignæ indicant, verum etiam tam multi se loquuntur expertos, ut hinc dubitare non possim. Cetera vero sic habeo, ut neque affirmanda, neque neganda decreverim : sed ideo etiam ipsa posui, quoniam apud eorum, contra quos agimus, historicos legi : ut ostenderem qualia multa, multique illorum, nulla reddita ratione, in suorum litteratorum scripta litteris credant, qui nobis credere, quando id quod eorum experientiam sensumque transgreditur, omnipotentem Deum dicimus esse facturum, nec reddita ratione dignantur. Nam quæ melior et validior ratio de rebus talibus redditur, quam cum Omnipotens ea posse facere perhibetur, et facturus dicitur, quæ prænuntiasse ibi legitur, ubi alia multa prænuntiavit, quæ fecisse monstratur? Ipse quippe faciet, quia se facturum esse prædixit, quæ impossibilia putantur, qui promisit et fecit ut ab incredulis gentibus incredibilia crederentur.

VII. Si autem propterea respondent, se non credere quæ de humanis semper arsuris nec unquam morituris corporibus dicimus, quia humano-

savons que la nature des corps humains n'a pas été créée dans ces conditions, ce qui écarte la raison que l'on rend des autres merveilles naturelles dont on peut dire : telle est leur propriété naturelle, telle est la nature de cette substance ; — car nous savons que telle n'est pas la nature du corps humain. — Or les saintes Lettres nous permettraient de répondre à notre tour que le corps de l'homme avait été créé dans des conditions différentes avant le péché, c'est-à-dire qu'il ne pouvait jamais mourir ; et que, depuis le péché, la nature, dont les misères temporelles publient la déchéance, est incapable de vivre à jamais. Ainsi donc, à la résurrection des morts, elle subira une transformation nouvelle. Mais comme les incrédules rejettent l'autorité de ces livres qui nous attestent dans quel état l'homme vivait au Paradis, et combien éloigné de la nécessité de la mort — (et s'ils y croyaient, serions-nous en peine de leur prouver les éternels supplices des damnés dans l'ordre futur ?) — demandons à leurs plus savants écrivains quelque témoignage d'où il résulte clairement qu'une chose peut devenir tout autre qu'elle n'était connue jusqu'alors dans sa nature déterminée.

Je lis dans l'ouvrage de Marcus Varron, intitulé : « De la filiation du peuple romain », ce passage que je reproduis littéralement : « Dans le ciel, dit-il, parut un étrange prodige ; l'étoile si fameuse de Vénus, que Plaute appelle Vesperugo,

rum corporum naturam novimus longe aliter institutam ; unde nec illa ratio hinc reddi potest, quæ de illis naturis mirabilibus reddebatur, ut dici possit. Vis ista naturalis est, rei hujus ista natura est ; quoniam scimus humanæ carnis istam non esse naturam : habemus quidem quod respondeamus de Litteris sacris, hanc ipsam scilicet humanam carnem aliter institutam fuisse ante peccatum, id est, ut posset nunquam perpeti mortem ; aliter autem post peccatum, qualis in ærumna hujus mortalitatis innotuit, ut perpetem vitam tenere non possit. Sic ergo aliter quam nobis nota est, instituetur in resurrectione mortuorum. Sed quoniam istis non credunt litteris, ubi legitur qualis in paradiso vixerit homo, quantumque fuerit a necessitate mortis alienus, quibus utique si crederent, non cum illis pœna damnatorum, quæ futura est, operosius ageremus ; de litteris eorum, qui doctissimi apud illos fuerunt, aliquid proferendum est, quo appareat posse fieri, ut aliter se habeat quæque res, quam prius in rebus innotuerat suæ determinatione naturæ.

Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio est, De gente populi romani, quod eisdem verbis, quibus ibi legitur, et hic ponam : « In cœlo, inquit, mirabile exstitit portentum : nam in stella Veneris nobilissima,

et Homère, Hesperus, en vantant sa beauté; cette étoile, Castor l'atteste, changea de couleur, de grandeur, de figure et de mouvement; phénomène inconnu jusqu'alors et qui depuis ne s'est point renouvelé. Adreste de Gyzique et Dion de Naples, mathématiciens célèbres, le rapportaient au règne d'Ogygès. » Assurément le grand Varron ne l'appellerait pas un prodige, s'il ne lui paraissait contre nature. Car nous disons tout prodige contre nature; mais cela n'est pas. Comment serait contre nature, ce qui arrive par la volonté de Dieu, la volonté d'un si grand Créateur étant la nature même de chaque créature? Le prodige n'est donc pas contre la nature, mais contre la nature telle qu'elle nous est connue. Or qui pourrait énumérer la multitude des prodiges que contiennent les histoires profanes? Qu'il nous suffise de ce fait que revendique la question qui nous occupe. Quoi de plus savamment disposé par l'auteur du ciel et de la terre que l'admirable ordonnance des astres? Est-il rien de basé sur des lois plus fixes et plus immuables? Et toutefois, quand il a plu à celui qui gouverne sa création avec un souverain empire et un absolu pouvoir, l'étoile la plus célèbre par sa grandeur et son éclat a vu changer sa couleur, ses dimensions, sa figure, et pour comble de prodige l'ordre et la loi de son cours. A coup sûr, ce phénomène dut troubler toutes les tables astrologiques, s'il en existait déjà; ces tables où les calculs des mouvements célestes, passés et futurs, pré-

quam Plautus Vesperuginem, Homerus Hesperon appellat, pulcherrimam dicens, Castor scribit tantum portentum exstitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum : quod factum ita neque antea, nec postea sit. Hoc factum Ogyge rege dicebant Adrastus Cyzicenus et Dion Neapolites, mathematici nobiles. » Hoc certe Varro tantus auctor portentum non appellaret, nisi esse contra naturam videretur. Omnia quippe portenta contra naturam dicimus esse : sed non sunt. Quomodo est enim contra naturam, quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique Conditoris conditæ rei cujusque natura sit? Portentum ergo fit, non contra naturam, sed contra quam est nota natura. Quis autem portentorum numerat multitudinem, quæ historia gentium continetur? Sed nunc in hoc uno attendamus, quod ad rem de qua agimus pertinet. Quid ita dispositum est ab auctore naturæ cœli et terræ, quemadmodum cursus ordinatissimus siderum? quid tam ratis legibus fixisque firmatum? Et tamen quando ille voluit, qui summo regit imperio ac potestate quod condidit, stella præ ceteris magnitudine atque splendore notissima, colorem, magnitudinem, figuram, et (quod est mirabilius) sui cursus ordinem legemque mutavit. Turbavit profecto tunc, si ulli jam fuerunt canones astrologorum, quos velut inerrabili computatione de prætéritis ac futuris astrorum motibus conscriptos

tendent à une telle infaillibilité que leurs auteurs osent les invoquer pour soutenir que rien de semblable, ni précédemment ni depuis, n'était survenu dans le ciel. Quant à nous, ne lisons-nous pas dans les divines Ecritures qu'à la prière adressée au Seigneur par le saint homme Jésus Nave le soleil s'arrête pour lui laisser le temps d'achever sa victoire; et que cet astre rétrograde pour annoncer au roi Ezéchias les quinze nouvelles années qui lui restent à vivre, Dieu confirmant sa promesse par ce prodige? Mais ces miracles, accordés aux mérites des saints, quand ces incrédules y consentent, ils en font honneur à la magie. Témoin ce vers précité de Virgile: « Arrêter l'ordre des fleuves et détourner les astres de leur cours. » Et nous voyons aussi, dans les livres sacrés, qu'un fleuve retient ses eaux supérieures, tandis que les inférieures s'écoulent; quand, sous la conduite du même Jésus Nave, le peuple de Dieu tente le passage, et ce miracle se renouvelle en faveur d'Elie et de son disciple Elisée; et l'astre du jour rétrograde sous le règne d'Ezéchias. Mais ce phénomène de l'étoile de Vénus, rapporté par Varron, on ne nous dit pas qu'il ait été accordé à la prière d'un homme.

Non! — Que de leurs connaissances naturelles les incrédules ne se fassent pas un brouillard qui les aveugle, comme si la main divine ne pouvait introduire dans une substance

habent, quos canones sequendo ausi sunt dicere hoc quod de Lucifero contigit, nec antea, nec postea contigisse. Nos autem in divinis libris legimus, etiam solem ipsum et stetisse; cum hoc a Domino Deo petivisset vir sanctus Jesus Nave, donec cœptum prælium victoria terminaret; et retrorsum redisse, ut regi Ezechiæ quindecim anni ad vivendum additi, hoc etiam prodigio promissioni Dei significarentur adjuncto. Sed ista quoque miracula quæ meritis sunt concessa sanctorum, quando credunt iste facta, magicis artibus tribuunt. Unde illud est quod superius commemoravi dixisse Virgilium:

Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro.

Nam et fluvium stetisse superius, inferiusque fluxisse, cum populus Dei, ductore supra memorato Jesu Nave, viam carperet, et Elia propheta transeunte, ac postea discipulo ejus Elisæo id esse factum in sacris Litteris legimus; et retro versum fuisse maximum sidus regnante Ezechia, modo commemoravimus. Quod vero de Lucifero Varro scripsit, non est illic dictum alicui homini petenti id fuisse concessum.

Non ergo de notitia naturarum caliginem sibi faciant infideles, quasi non possit in aliqua re divinitus fieri aliud, quam in ejus natura per humanam

telle modification qui la destitue de ces caractères naturels par où elle se dévoilait à l'expérience humaine; bien qu'à vrai dire les objets de la nature les plus connus n'en soient pas moins merveilleux et n'aient pas moins de droit à l'étonnement, si les hommes n'avaient coutume de n'admirer les choses admirables qu'à la condition d'être rares. Car, pour peu que la raison fût consultée, qui n'admirerait que, dans cette innombrable multitude d'hommes et dans une telle conformité de nature, tous soient différemment semblables? Sans une ressemblamce commune, rien ne distinguerait l'espèce des autres espèces animales, et sans les différences particulières, l'individu ne se distinguerait pas des autres hommes. Là donc où nous reconnaissons la ressemblance, nous constatons aussi la différence. Mais la différence étonne plus la pensée que la ressemblance; car l'unité de nature semble, à juste titre, exiger la ressemblance : et cependant, comme rien ne nous étonne qui ne soit rare, nous réservons tout notre étonnement pour le fait d'une ressemblance si parfaite entre deux individus qu'on ne puisse les distinguer sans de fréquentes ou de continuelles méprises.

Mais ce phénomène que je rapporte d'après Varron, peut-être refusent-ils d'y croire, quoique Varron soit un de leurs historiens, et, de tous le plus savant; peut-être est-ce sa courte durée et le retour aux lois ordinaires qui rend à leurs yeux ce prodige moins frappant. Et bien, en voici un autre dont ils peuvent s'assurer encore aujourd'hui, suffisant, ce

suam experientiam cognoverunt: quamvis et ipsa quæ in rerum natura omnibus nota sunt, non minus mira sint ; essentque stupenda considerantibus cunctis, si solerent homines mirari mira nisi rara. Quis enim, consulta ratione, non videat in hominum innumerabili numerositate, et tanta naturæ similitudine, valde mirabiliter sic habere singulos singulas facies, ut nisi inter se similes essent, non discerneretur species eorum ab animalibus ceteris; et rursus nisi inter se dissimiles essent, non discernerentur singuli ab hominibus ceteris ? Quos ergo similes confitemur, eosdem dissimiles invenimus. Sed mirabilior est consideratio dissimilitudinis; quoniam similitudinem justius videtur exposcere natura communis. Et tamen quoniam quæ sunt rara, ipsa sunt mira, multo amplius admiramur quando duos ita similes reperimus, ut in eis discernendis aut semper, aut frequenter erremus.

Sed quod dixi scriptum a Varrone, licet eorum sit historicus idemque doctissimus, fortasse vere factum esse non credunt ; aut quia non diu mansit talis ejusdem sideris cursus, sed reditum est ad solitum, minus isto moventur exemplo. Habent ergo aliud, quod etiam nunc possit ostendi, eisque puto debere sufficere, quo commoneantur, cum aliquid adverterint

me semble, pour les convaincre qu'un objet de la nature, par eux étudié, fût-il acquis à leur connaissance la plus certaine, ils ne doivent pas s'en prévaloir jusqu'à défendre à Dieu de transformer cet objet et d'en faire un tout autre que celui qu'ils connaissent. La terre de Sodome n'a pas été toujours ce qu'elle est aujourd'hui. Dans toute son étendue elle n'offre rien que de semblable aux autres contrées; elle les égalait, elle les surpassait même par sa riche fécondité : car les divines Ecritures la comparent au Paradis de Dieu. Mais, depuis que le feu du ciel l'a touchée, l'histoire païenne l'atteste, et les voyageurs vérifient chaque jour par leurs yeux ce témoignage, sa surface n'est qu'une cendre hideuse, et ses fruits, sous une trompeuse apparence de maturité, ne récèlent qu'une vaine fumée. Telle elle n'était pas, et la voilà telle. Et voilà que, par un prodigieux changement, le créateur de toute nature rend sa nature si hideusement différente d'elle-même ! et ce changement, survenu après tant de siècles, persiste encore depuis tant de siècles.

Donc, comme il n'a pas été impossible à Dieu de créer les natures qu'il lui a plu, il ne lui est pas impossible de les changer comme il lui plaît. Et de là cette superfétation d'accidents miraculeux, appelés monstres, prodiges, etc., que je ne pourrais énumérer ici sans reculer indéfiniment les bornes de cet ouvrage. L'expression de « monstres », dérivée de montrer, indique qu'ils « montrent», qu'ils signifient; celle de « prodiges, qu'ils prédisent » l'avenir. Mais que les

in aliqua institutione naturæ, eamque sibi notissimam fecerint, non se inde Deo debere præscribere, quasi eam non possit in longe aliud, quam eis cognita est, vertere atque mutare. Terra Sodomorum non fuit utique ut nunc est: sed jacebat simili ceteris facie, eademque vel etiam uberiore fecunditate pollebat; nam Dei paradiso in divinis eloquiis comparata est. Hæc posteaquam tacta de cœlo est, sicut illorum quoque attestatur historia, et nunc ab eis qui veniunt ad loca illa conspicitur, prodigiosa fuligine horrori est, et poma ejus interiorem favillam mendaci superficie maturitatis includunt. Ecce non erat talis, et talis est. Ecce a Conditore naturarum natura ejus in hanc fœdissimam diversitatem mirabili mutatione conversa est : et quod post tam longum accidit tempus, tam longo tempore perseverat.

Sicut ergo non fuit impossibile Deo, quas voluit, instituere; sic ei non est impossibile, in quidquid voluerit, quas instituit, mutare naturas. Unde illorum quoque miraculorum multitudo silvescit, quæ monstra, ostenta, portenta, prodigia nuncupantur: quæ recolere et commemorare si velim, hujus operis quis erit finis ? Monstra sane dicta perhibent a monstrando, quod aliquid significando demonstrent; et ostenta ab ostendendo; et por-

interprètes se livrent à toutes leurs conjectures, soit qu'elles les trompent, soit que, par l'inspiration des esprits chargés d'envelopper les âmes dignes d'un tel châtiment dans les filets d'une pernicieuse curiosité, ils prédisent la vérité ; soit qu'en l'annonçant toujours ils la rencontrent parfois : pour nous, tout ce qui paraît et tout ce que l'on dit arriver contre nature (l'Apôtre dit ainsi, suivant le langage des hommes, que l'olivier sauvage enté contre nature sur l'olivier franc a été rendu participant de la sève de l'olivier), ces monstres, en un mot, ces prodiges doivent montrer et prédire que Dieu fera des corps humains ce qu'il a prédit qu'il en ferait ; et quel obstacle pourrait le retenir ? quelle loi de la nature lui opposer une défense ? Or, comment l'a-t-il prédit, c'est ce que je pense avoir établi d'une manière satisfaisante dans le livre précédent en détachant des saintes Ecritures, anciennes et nouvelles, non pas, il est vrai, tous les passages qui se rapportent à ce sujet, mais ceux qui m'ont paru suffire au besoin de cet ouvrage.

IX. Donc la menace des supplices éternels que Dieu prononce par son prophète s'accomplira ; — oui, elle s'accomplira : « le ver » des damnés « ne mourra point, et le feu qui les dévore ne s'éteindra jamais ». Et c'est pour graver plus profondément cette vérité dans nos âmes que le Seigneur, désignant par les membres qui scandalisent l'homme les hommes mêmes qui nous sont aussi chers que nos propres

tenta a portendendo, id est, præostendendo; et prodigia, quod porro dicant, id est, futura prædicant. Sed viderint eorum conjectores, quomodo ex eis sive fallantur, sive instinctu spirituum, quibus cura est tali pœna dignos animos hominum noxiæ curiositatis ritibus implicare, etiam vera prædicant, sive multa dicendo aliquando in aliquid veritatis incurrant. Nobis tamen ista quæ velut contra naturam fiunt, et contra naturam fieri dicuntur (quo more hominum locutus est et Apostolus, dicendo, contra naturam in olea insitum oleastrum factum esse participem pinguedinis oleæ), et monstra, ostenta, portenta, prodigia nuncupatur, hoc monstrare debent, hoc ostendere, vel præostendere, hoc prædicere, quod facturus sit Deus, quæ de corporibus hominum se prænuntiavit esse facturum, nulla impediente difficultate, nulla præscribente lege naturæ. Quomodo autem prænuntiaverit, satis in libro superiore docuisse me existimo, decerpendo de Scripturis sanctis et novis et veteribus, non quidem omnia ad hoc pertinentia, sed quæ sufficere huic operi judicavi.

IX. Quod igitur de sempiterno supplicio damnatorum per suum prophetam Deus dixit fiet, omnino fiet : *Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur.* Ad hoc enim vehementius commendandum, etiam Dominus Jesus, cum membra quæ hominem scandalizant pro his hominibus poneret,

membres, nous recommande de les retrancher : « Il te vaut mieux, dit-il, entrer infirme dans la vie que d'avoir deux mains et d'être jeté dans les supplices, dans les flammes inextinguibles, où le ver rongeur ne meurt point, où le feu dévorant ne s'éteint jamais. » Et : « Il te vaut mieux, ajoute-t-il entrer boiteux dans la vie éternelle que d'avoir deux pieds et d'être précipité dans les supplices du feu inextinguible, où le ver rongeur ne meurt point, où la flamme dévorante ne s'éteint jamais. » — « Il te vaut mieux, dit-il encore, entrer dans le royaume de Dieu avec un œil unique que d'en avoir deux, et d'être précipité dans le supplice du feu, où le ver rongeur ne meurt point, où la flamme dévorante ne s'éteint jamais. » Il n'hésite pas de reproduire trois fois, au même instant, la même pensée. Qui ne tremblerait à cette répétition terrible, à cette menace si redoutable de la bouche divine?

Or ceux qui rapportent l'un et l'autre supplice, ce feu et ce ver, à l'âme et non au corps, prétendent que la douleur d'un tardif et stérile repentir consumera les âmes séparées du royaume de Dieu, et que l'Ecriture a bien pu représenter par l'image du feu cette cuisante douleur. Et l'Apôtre ne dit-il pas en ce sens : « Qui est scandalisé, sans que je brûle? » La même douleur est, encore suivant eux, figurée par le ver. Car n'est-il pas écrit, disent-ils : « Comme la teigne ronge le vêtement, et le ver le bois, ainsi la tristesse

quos ut sua membra, dextra quis diligit, eaque præciperet amputari : *Bonum est*, inquit, *tibi debilem introire in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem, ubi vermis eorum non moritur, et ignis eorum non extinguitur.* Similiter de pede : *Bonum est tibi*, inquit, *claudum introire in vitam æternam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur.* Non aliter ait et de oculo : *Bonum est tibi luscum introire in regnum Dei, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur.* Non eum piguit uno loco eadem verba ter dicere : quem non terreat ista repetitio, et illius pœnæ comminatio tam vehemens ore divino?

Utrumque autem horum, ignem scilicet atque vermem, qui volunt ad animi pœnas, non ad corporis pertinere, dicunt etiam uri dolore animi sero atque infructuose pœnitentis eos qui fuerint a regno Dei separati : et ideo ignem pro isto dolore urente non incongrue poni potuisse contendunt: unde illud Apostoli est : *Quis scandalizatur, et ego non uror ?* Eumdem etiam vermem putant intelligendum esse. Nam scriptum est, inquiunt : *Sicut tinea vestimentum et vermis lignum, sic mœror excruciat cor viri.* Qui

le cœur de l'homme. » D'autre part, ceux qui ne doutent pas que l'âme et le corps souffriront dans ce dernier supplice affirment que le corps sera la proie du feu, et l'âme rongée par le ver du désespoir. Et, quoique cette opinion soit plus probable, car l'absence de la douleur ou spirituelle ou corporelle est une hypothèse absurde, je rapporterais toutefois l'un et l'autre supplice au corps, plutôt que de l'exempter de l'une et de l'autre, et le silence de l'Ecriture Sainte sur la douleur de l'âme ne pourrait que sous-entendre cette conséquence nécessaire des souffrances corporelles, les tortures d'un stérile repentir. On lit en effet dans l'Ancien Testament: « Supplice de la chair de l'impie, le ver et le feu. » Deux mots suffisaient : supplice de l'impie. Pourquoi donc dit-il, « de la chair de l'impie », sinon parce que le ver et le feu seront tous deux le supplice de la chair ? Ou, s'il faut entendre par ces mots la vengeance exercée sur l'homme qui aura vécu selon la chair (et c'est pourquoi il tombera dans la seconde mort que l'Apôtre désigne par ces paroles : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez »), que chacun, à son gré, choisisse d'attribuer le feu au corps, le ver à l'âme, soit au propre, soit au figuré; ou de les attribuer tous deux sans figure au corps. Car j'ai déjà suffisamment prouvé ci-dessus que les animaux peuvent vivre dans le feu, brûler sans se consumer, et souffrir sans mourir, par un miracle de la toute-puissance du Créateur; et qui lui refuse ce pouvoir

vero pœnas et animi et corporis in illo supplicio futuras esse non dubitant, igne uri corpus, animum autem rodi quodammodo verme mœroris affirmant. Quod etsi credibilius dicitur; quia utique absurdum est, ibi dolorem aut corporis, aut animi defuturum : ego tamen facilius est ut ad corpus dicam utrumque pertinere, quam neutrum ; et ideo tacitum in illis divinæ Scripturæ verbis animi dolorem, quoniam consequens esse intelligitur, etiamsi non dicatur, ut corpore sic dolente animus quoque sterili pœnitentia crucietur. Legitur quippe et in veteribus Scripturis : *Vindicta carnis impii, ignis et vermis.* Potuit brevius dici : Vindicta impii. Cur ergo dictum est : *carnis impii*, nisi quia utrumque, id est, et ignis et vermis, pœna erit carnis ? Aut si vindictam carnis propterea dicere voluit, quia hoc in homine vindicabitur, quod secundum carnem vixerit (propter hoc enim veniet in mortem secundam, quam significavit Apostolus dicens : *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini;* eligat quisque quod placet, aut ignem tribuere corpori, animo vermem : hoc proprie, illud tropice ; aut utrumque proprie corpori. Jam enim satis superius disputavi, posse animalia etiam in ignibus vivere, in ustione sine consumptione, in dolore sine morte, per miraculum omnipotentissimi Creatoris : cui hoc possibile esse qui negat,

ignore quel est l'auteur de tout ce qu'il admire dans la nature. Car c'est Dieu même qui a créé toutes les merveilles de ce monde, grandes ou petites, que nous avons signalées, et d'autres incomparablement plus nombreuses que nous avons passées sous silence, et c'est lui qui les a renfermées toutes dans l'unité de ce monde, entre tant de merveilles, la plus étonnante. Que chacun, à son gré, choisisse donc d'attribuer le ver proprement au corps, ou métaphoriquement à l'âme. Quant à la vérité du choix, l'événement en décidera, au temps où la science des saints n'aura plus besoin d'éprouver ces peines, et où l'intuition d'une pleine et parfaite sagesse suffira pour les connaître. Maintenant nous n'avons qu'une connaissance partielle jusqu'à l'avènement du parfait. Bornons-nous donc à repousser du moins l'hypothèse d'un état corporel futur qui exclue les supplices du feu.

X. Ici se présente une question : — S'il ne s'agit pas d'un feu immatériel, tel que la douleur de l'âme, mais d'un feu sensible, dont la main se retire, et qui puisse être un supplice pour les corps, comment serait-il aussi le supplice des malins esprits? car c'est le même feu qui doit s'attacher aux hommes et aux démons, suivant cette parole de Jésus-Christ : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, préparé pour le diable et ses anges. » Si ce n'est qu'au sentiment de plusieurs hommes doctes les démons ont aussi des corps

a quo sit quidquid in naturis omnibus miratur ignorat. Ipse enim est Deus, qui omnia in hoc mundo magna et parva miracula quæ commemoravimus, et incomparabiliter plura quæ non commemoravimus, fecit, eademque ipso mundo uno atque omnium maximo miraculo inclusit. Eligat ergo unum de duobus quisque quod placet, utrum et vermem ad corpus proprie, an ad animum translato a corporalibus ad incorporalia vocabulo existimet pertinere. Quid autem horum verum sit, res ipsa expeditius indicabit, quando erit scientia tanta sanctorum, ut eis cognoscendarum illarum pœnarum necessaria non sit experientia, sed ea quæ tunc erit plena atque perfecta, ad hoc quoque sciendum sapientia sola sufficiat. Nunc enim ex parte scimus, donec veniat quod perfectum est. Dum tamen nullo modo illa corpora talia futura esse credamus, ut nullis ab igne afficiantur doloribus.

X. Hic occurrit quærere, si non erit ignis incorporalis, sicut est animi dolor, sed corporalis, tactu noxius, ut eo possint corpora cruciari ; quomodo in eo erit etiam pœna spirituum malignorum? idem quippe ignis, erit supplicio scilicet hominum attributus et dæmonum, dicente Christo : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Nisi quia sunt quædam sua etiam dæmonibus corpora, sicut doctis hominibus visum est, ex isto aere crasso atque humido, cujus impulsus

d'une certaine nature, formés de cet air épais et humide dont le souffle du vent fait sentir la vibration. En effet, si cet élément particulier ne pouvait recevoir aucune impression du feu, il ne deviendrait pas brûlant quand il est échauffé dans le bain. Car pour brûler il faut qu'il brûle lui-même; il cause l'impression qu'il subit. Si, d'autre part, l'on nie les corps des démons, on peut sur ce point s'épargner les labeurs d'une pénible recherche ou les luttes d'une discussion opiniâtre. Qui, en effet, nous empêche de dire que, d'une manière très réelle, quoique merveilleuse, les esprits, même incorporels, peuvent souffrir les tortures du feu corporel, puisque l'esprit de l'homme, assurément incorporel, peut être maintenant enfermé dans les membres corporels, et pourra plus tard leur être uni par des liens indissolubles? Si donc ils sont incorporels, les esprits des démons, ou plutôt les esprits-démons, quoique sans corps, seront attachés pour leur supplice à des feux corporels; non qu'ils vivifient ces feux et les changent par cette étroite union en des êtres animés, composés d'âmes et de corps; mais, je le répète, dans cette étreinte ineffable et terrible, de ces feux ils recevront la souffrance sans leur communiquer la vie. Et d'ailleurs l'union actuelle des esprits aux corps, qui constitue la nature animale, est une grande merveille, incompréhensible à l'homme, et pourtant c'est l'homme même.

Je dirais bien que les esprits brûleront sans leurs corps comme brûlait aux enfers ce riche, quand il s'écriait : « Je

vento flante sentitur. Quod genus elementi si nihil igne perpeti posset, non ureret fervefactus in balneis. Ut enim urat, prior uritur, facitque quod patitur. Si autem quisquam nulla habere corpora dæmones asseverat, non est de hac re aut laborandum operosa inquisitione, aut contentiosa disputatione certandum. Cur enim non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi, si spiritus hominum, etiam ipsi profecto incorporei, et nunc potuerunt includ corporalibus membris, et tunc poterunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari? Adhærebunt ergo, si eis nulla sunt corpora, spiritus dæmonum, imo spiritus dæmones, licet incorporei, corporeis ignibus cruciandi: non ut ignes ipsi, quibus adhærebunt, eorum junctura inspirentur, et animalia fiant, quæ constent spiritu et corpore; sed, ut dixi, miris et ineffabilibus modis adhærendo, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam. Quia et iste alius modus, quo corporibus adhærent spiritus, et animalia fiunt, omnino mirus est, nec comprehendi ab homine potest, et hoc ipse homo est.

Dicerem quidem sic arsuros sine ullo suo corpore spiritus, sicut ardebat apud inferos ille dives, quando dicebat: *Crucior in hac flamma*; nisi con-

souffre dans cette flamme! » Mais déjà l'on me répond que cette flamme est de même nature que ces yeux qu'il lève sur Lazare; que cette langue altérée d'une goutte d'eau; que ce doigt du juste dont il réclame ce bienfait; et cela, aux lieux où les âmes étaient sans corps. C'est donc une flamme incorporelle qui le brûle, une goutte incorporelle qu'il demande, semblables aux visions du sommeil ou de l'extase, visions immatérielles qui retracent les images des corps. Car, dans ces visions, l'homme même étant en esprit et non en corps, il se voit néanmoins tellement semblable à son corps qu'il lui est impossible de se distinguer. Mais ce supplice, cet « étang de feu et de soufre », sera un feu corporel, et il tourmentera les corps des damnés, hommes et démons, les corps solides des uns, les corps aériens des autres, ou les seuls corps des hommes avec leur esprit, et les esprits, eux-mêmes incorporels, les esprits-démons, qui dans les embrassements de la flamme puiseront les tortures, sans lui donner la vie. Car un seul feu sera pour les uns et pour les autres; c'est la Vérité qui l'a dit.

XI. Mais c'est une injustice aux yeux de certains adversaires de la Cité de Dieu que des crimes, si grands qu'ils soient, commis en un instant, encourent un supplice éternel, comme si jamais la justice de la loi avait eu pour but de proportionner la durée de la peine à la durée du crime. Les lois, suivant Cicéron, établissent huit genres de peines :

venienter responderi cernerem, talem fuisse illam flammam, quales oculi quos levavit, et Lazarum vidit, qualis lingua cui humorem exiguum desideravit infundi, qualis digitus Lazari de quo id sibi fieri postulavit: ubi tamen erant sine corporibus animæ. Si ergo incorporalis et illa flamma qua exarsit, et illa guttula quam poposcit; qualia etiam sunt visa dormientium sive in ecstasi cernentium res incorporales, habentes tamen similitudinem corporum. Nam et ipse homo cum spiritu, non corpore, sit in talibus visis, ita se tamen tunc similem suo corpori videt, ut discernere omnino non possit. At vero gehenna illa, quod etiam stagnum ignis et sulphuris dictum est, corporeus ignis erit, et cruciabit corpora damnatorum, aut et hominum et dæmonum, solida hominum, aeria dæmonum; aut tantum hominum corpora cum spiritibus, dæmones autem spiritus sine corporibus, hærentes sumendo pœnam, non impertiendo vitam corporalibus ignibus. Unus quippe utrisque ignis erit, sicut Veritas dixit.

XI. Sic autem quidam eorum, contra quos defendimus Civitatem Dei, injustum putant, ut pro peccatis quamlibet magnis, parvo scilicet tempore perpetratis, pœna quisque damnetur æterna; quasi ullius id unquam justitia legis attendat, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis unde puniretur admisit. Octo genera pœnarum in legibus

l'amende, les fers, les verges, le talion, l'ignominie, l'exil, la mort, la servitude. De toutes ces peines en est-il une seule qui mesure la vitesse de la vengeance à la vitesse de l'acte criminel et resserre le châtiment dans l'exacte limite du délit? Une seule peut-être, le talion. Car le talion prescrit que le coupable souffre ce qu'il a fait souffrir : « Œil pour œil, dent pour dent », dit la Loi. Et il est possible que la rigueur de la vengeance, arrachant un œil au criminel, égale en promptitude la main farouche qui a enlevé l'œil d'un autre. Mais si la raison ordonne de venger par le fouet un baiser adultère, les heures du supplice, sans proportion avec ce crime d'un moment, ne laissent-elles pas de longues douleurs en échange d'une courte volupté? Et le jugement qui condamne à la prison, n'y retient-il le coupable que pour un temps égal à la durée du crime qui lui a mérité ces chaînes? Et n'est-ce pas très justement que l'esclave expie par de longues années de captivité le coup rapide dont il a blessé son maître? Que dis-je? L'amende, l'ignominie, l'exil, la servitude, infligés d'ordinaire sans aucune mitigation de clémence, ne sont-elles pas, eu égard à la brièveté de la vie, semblables aux peines éternelles? car elles ne sauraient êtres éternelles, parce que l'existence même qu'elles frappent n'embrasse pas l'éternité; toutefois la vengeance est longue que la justice exerce sur les crimes qu'un instant a commis. Et jamais il n'est venu à l'esprit de personne qu'il fallût

esse scribit Tullius, damnum, vincula, verbera, talionem, ignominiam, exsilium, mortem, servitutem. Quid horum est quod in breve tempus pro cujusque peccati celeritate coarctetur, ut tanta vindicetur morula, quanta deprehenditur perpetratum, nisi forte talio? id enim agit, ut hoc patiatur quisque quod fecit. Unde illud est Legis : *Oculum pro oculo, dentem pro dente.* Fieri enim potest, ut tam brevi tempore quisque amittat oculum severitate vindictæ, quam tulit ipse alteri improbitate peccati. Porro autem si alienæ feminæ osculum infixum, rationis sit verbere vindicare, nonne qui illud puncto temporis fecerit, incomparabili horarum spatio verberatur, et suavitas voluptatis exiguæ diuturno dolore punitur? Quid, in vinculis numquid tam diu quisque judicandus est esse debere, quam diu fecit unde meruit alligari; cum justissime annosas pœnas servus in compedibus pendat, qui verbo aut ictu celerrime transeunte vel lacessivit dominum, vel plagavit? Jam vero damnum, ignominia, exsilium, servitus, cum plerumque sic infliguntur, ut nulla venia relaxentur, nonne pro hujus vitæ modo similia pœnis videntur æternis? Ideo quippe æterna esse non possunt, quia nec ipsa vita, quæ his plectitur, porrigitur in æternum : et tamen peccata, quæ vindicantur longissimi temporis pœnis, brevissimo tempore perpetrantur; nec quisquam extitit qui censeret tam cito nocen-

régler la célérité des souffrances pénales sur la célérité de l'homicide, de l'adultère, du sacrilège, et mesurer au temps, plutôt qu'à la grandeur du crime, la durée des tourments. Et quand la mort frappe un grand coupable, est-ce dans l'imperceptible moment de l'exécution que les lois placent le supplice, et non dans le retranchemeut éternel de la société des vivants? Or ce retranchement de la cité mortelle par le supplice de la première mort, n'est-ce pas comme le retranchement de la Cité immortelle par le supplice de la seconde mort? Les lois de la première cité ne rapellent point dans son enceinte le coupable mis à mort; ainsi les lois de la Cité céleste ne rappellent point à la vie éternelle l'homme condamné à la seconde mort. Mais, s'écrie-t-on, où est donc la vérité de cette parole de votre Christ : « A la même mesure que vous aurez mesuré les autres, vous serez mesuré vous-même », si le péché temporel entraîne un châtiment éternel? Et l'on ne voit pas que « cette même mesure » n'implique nullement l'égalité de durée entre le crime et le supplice, mais la rigueur légitime des représailles; en d'autres termes, il faut que le mal d'action s'expie par le mal de peine. Quoique cette parole du Seigneur puisse encore s'entendre au sens propre, c'est-à-dire des jugements et des condamnations. Ainsi, que celui qui juge et qui condamne injustement soit jugé et condamné justement; il reçoit dans la même mesure, mais non ce qu'il a donné. Le jugement qu'il a pro-

tium finienda esse tormenta, quam cito factum est vel homicidium, vel adulterium, vel sacrilegium, vel quodlibet aliud scelus, non temporis longitudine, sed iniquitatis et impietatis magnitudine metiendum. Qui vero pro aliquo grandi crimine morte mulctatur, numquid mora qua occiditur, quæ perbrevis est, ejus supplicium leges æstimant, et non quod eum in sempiternum auferunt de societate viventium? Quod est autem de ista civitate mortali homines supplicio primæ mortis, hoc est de civitate illa immortali homines supplicio secundæ mortis auferre. Sicut enim non efficiunt leges hujus civitatis, ut in eam quisque revocetur occisus; sic nec illius, ut in vitam revocetur æternam, secunda morte damnatus. Quomodo ergo verum est, inquiunt, quod ait Christus vester : *In qua mensura mensi fueritis, in ea remetietur vobis*, si temporale peccatum supplicio punitur æterno? Nec attendunt, non propter æquale temporis spatium, sed propter vicissitudinem mali, id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur, eamdem dictam fuisse mensuram. Quamvis hoc in ea re proprie possit accipi, de qua Dominus cum hoc diceret, loquebatur, id est, de judiciis et condemnationibus. Proinde qui judicat et condemnat injuste, si judicatur et condemnatur juste, in eadem mensura recipit, quamvis non hoc quod dedit. Judicio

noncé, il le subit; mais l'injustice de la condamnation qu'il a portée est compensée par la justice de la condamnation qu'il souffre.

XII. Mais une peine éternelle ne semble dure et injuste à la faiblesse de l'homme mortel que parce qu'il lui manque le sens de cette sagesse si haute et si pure qui lui ferait concevoir toute l'énormité de la prévarication primitive. Plus en effet l'homme jouissait de Dieu, plus son crime fut grand d'abandonner Dieu, et il devint digne d'un mal éternel, détruisant en lui-même un bien qui pouvait être éternel. Et de là la damnation générale du genre humain. Car le premier coupable a entraîné le châtiment de toute sa postérité qui était en lui comme dans sa racine; nul n'est exempt de ce châtiment juste et mérité, s'il n'est affranchi par le don immérité de la grâce : et tel est le partage des hommes, que l'on voit clairement en quelques-uns toute la puissance de la miséricorde, et dans les autres toute la justice de la vengeance. Car l'une et l'autre ne pourraient pas éclater en tous : si tous étaient retenus dans les supplices d'une juste damnation, nul ne manifesterait la grâce miséricordieuse du Rédempteur; et, si tous étaient rappelés des ténèbres à la lumière, nul ne manifesterait la sévérité de la justice. Et, si la vengeance en réclame un plus grand nombre que le pardon, c'est pour montrer ce que la justice devrait à tous. Que s'il était rendu à tous rigoureusement, nul n'aurait le droit d'accuser la

enim fecit, judicio patitur : quamvis fecerit damnatione quod iniquum est, patiatur damnatione quod justum est.

XII. Sed pœna æterna ideo dura et injusta sensibus videtur humanis, quia in hac infirmitate moribundorum sensuum deest ille sensus altissimæ purissimæque sapientiæ, quo sentiri posset quantum nefas in illa prima prævaricatione commissum sit. Quanto enim magis homo fruebatur Deo, tanto majore impietate dereliquit Deum, et factus est malo dignus æterno qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset æternum. Hinc est uni versa generis humani massa damnata : quoniam qui hoc primitus admisit, cum ea quæ in illo fuerat radicata sua stirpe punitus est, ut nullus ab hoc justo debitoque supplicio, nisi misericordia et indebita gratia liberetur: atque ita dispertiatur genus humanum, ut in quibusdam demonstretur quid valeat misericors gratia, in ceteris quid justa vindicta. Neque enim utrumque demonstraretur in omnibus : quia, si omnes remanerent in pœnis justæ damnationis, in nullo appareret misericors gratia redimentis : rursum, si omnes a tenebris transferrentur in lucem, in nullo appareret severitas ultionis. In qua propterea multo plures quam in illa sunt, ut sic ostendatur quid omnibus deberetur. Quod si omnibus redderetur, justitiam

justice; mais comme tant d'élus sont délivrés, quelles actions de grâces ne mérite point la clémence du libérateur !

XIII. Quant aux platoniciens, ils ne veulent pas, à la vérité, qu'aucun péché demeure impuni, mais ils n'admettent, dans le code des lois humaines ou divines, que des peines destinées à l'amendement des coupables, soit en cette vie, soit après la mort, suivant que l'homme ici-bas aura joui de l'impunité ou résisté à une épreuve insuffisante. Aussi, quand Virgile nous représente « ces corps de terre et ces membres de mort », d'où montent à l'âme « et ses craintes et ses désirs, et ses douleurs et ses joies, dans cette captivité ténébreuse, dans cette prison aveugle où l'air lui manque », il ajoute : « Et lorsqu'au dernier soleil la vie abandonne les âmes », c'est-à-dire lorsqu'au dernier jour cette vie s'est retirée d'elles, « elles ne dépouillent pas cependant toute leur misère, toutes les souillures corporelles ne s'évanouissent pas à l'instant. Il est nécessaire que par mille voies inconnues les vices invétérés y prennent longtemps encore une croissance nouvelle. Elles sont donc éprouvées par la souffrance; elles expient dans les supplices leurs crimes passés : les unes suspendues au caprice des vents ; les autres plongées dans un abîme immense, l'onde emporte ou la flamme consume les vestiges de leurs crimes ».

vindicantis juste nemo reprehenderet : quia vero tam multi exinde liberantur, est unde agantur maximæ gratiæ grat[illegible]to muneri liberantis.

XIII. Platonici quidem, quamvis impunita nulla velint esse peccata, tamen omnes pœnas emendationi adhiberi putant, vel humanis inflictas legibus, vel divinis, sive in hac vita, sive post mortem, si aut parcatur hic cuique, aut ita plectatur ut hic non corrigatur. Hinc est Maronis illa sententia, ubi cum dixisset de terrenis corporibus moribundisque membris, quod animæ

> Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque, nec auras
> Suspiciunt, clausæ tenebris carcere cæco ;

secutus adjunxit, atque ait :

> Quin et supremo cum lumine vita reliquit ;

id est, cum die novissimo reliquit eas ista vita.

> Non tamen (inquit) omne malum miseris, nec funditus omnes
> Corporeæ excedunt pestes, penitusque necesse est
> Multa diu concreta modis inolescere miris.
> Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
> Supplicia expendunt : aliæ panduntur inanes
> Suspensæ ad ventos, aliis sub gurgite vasto
> Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Ceux qui professent cette opinion n'admettent après la mort que des peines purifiantes; et comme l'eau, l'air, le feu, sont les éléments supérieurs à la terre, ils veulent que quelqu'un de ces éléments serve aux peines expiatoires pour effacer les souillures terrestres. L'air est désigné par ces vers: « Suspendues au caprice des vents »; l'eau, par: « L'abîme immense »; le feu par son propre nom : « Le feu consume les vestiges de leurs crimes. » Nous reconnaissons, nous, qu'il est même en cette vie mortelle des peines purifiantes que n'atteignent pas ceux dont la vie, loin de s'améliorer, n'en devient que plus criminelle; elles ne sont purifiantes que pour ceux qu'elles répriment et corrigent. Toutes les autres peines, temporelles ou éternelles, suivant le traitement que la divine Providence réserve à chacun, s'infligent soit pour les péchés passés, soit pour les péchés qui retiennent encore l'homme châtié; soit comme épreuve et révélation de la vertu; elles s'infligent par le ministère des hommes ou des anges, bons ou mauvais. Lorsqu'en effet un homme souffre par l'erreur ou la malice d'un autre, le péché est à l'homme qui, soit injustice, soit ignorance, a fait le mal; mais Dieu ne pèche point, qui, par un juste et secret jugement, l'a permis; ainsi, les uns en ce monde seulement, les autres après la mort, les autres pendant et après cette vie, toutefois avant les suprêmes rigueurs du jugement, souffrent des peines temporelles. Mais les peines éternelles, où le jugement précipitera

Qui hoc opinantur, nullas pœnas nisi purgatorias volunt esse post mortem, ut quoniam terris superiora sunt elementa, aqua, aer, ignis, ex aliquo istorum mundetur per expiatorias pœnas, quod terrena contagione contractum est. Aer quippe accipitur in eo quod ait: *Suspensæ ad ventos:* aqua in eo quod ait: *Sub gurgite vasto:* ignis autem suo nomine expressus est, cum dixit: *Aut exuritur igni.* Nos vero etiam in hac quidem mortali vita esse quasdam pœnas purgatorias confitemur, non quibus affliguntur quorum vita vel non inde fit melior, vel potius inde fit pejor; sed illis sunt purgatoriæ, qui eis coerciti corriguntur. Ceteræ omnes pœnæ, sive temporariæ, sive sempiternæ, sicut unusquisque divina providentia tractandus est, inferuntur, vel pro peccatis sive præteritis, sive in quibus adhuc vivit ille qui plectitur, vel pro exercendis declarandisque virtutibus, per homines et angelos, seu bonos seu malos. Nam etsi quisquam mali aliquid alterius improbitate vel errore patiatur, peccat quidem homo, qui vel ignorantia, vel injustitia cuiquam mali aliquid facit: sed non peccat Deus, qui justo, quamvis occulto, judicio fieri sint. Sed temporarias pœnas alii in hac vita tantum, alii post mortem, alii et nunc et tunc, verumtamen ante judicium illud severissimum novissimumque patiuntur. Non autem omnes veniunt in sempiternas pœnas, quæ post illud judicium sunt futuræ, qui post mor-

les damnés, n'attendent pas tous ceux qui souffrent temporellement après la mort. Car, redisons-le, ce qui n'est pas remis en ce siècle à plusieurs leur sera remis dans le siècle futur, afin qu'ils échappent aux supplices éternels.

XIV. Ils sont très rares ceux qui, exempts de peine en cette vie, n'expient qu'après la mort. Cependant il est plus d'un exemple d'hommes parvenus à la décrépitude, sans avoir jamais senti la plus légère fièvre, et dont la vie s'est écoulée tranquille : j'en sais et j'en ai connu plusieurs. Et pourtant la vie des hommes n'est tout entière qu'une peine, car tout entière elle n'est qu'une tentation. Les saintes lettres s'écrient : « N'est-ce pas une tentation continuelle que la vie de l'homme sur la terre? Et le défaut de sagesse ou l'ignorance est une grande peine, et tellement à fuir, aux yeux de la raison, que l'on n'épargne point aux enfants les peines les plus douloureuses dans l'apprentissage des arts ou des lettres. Et l'étude même qui leur est imposée par la menace des peines est une peine si vive que souvent ils préfèrent à l'étude les peines qui les obligent à l'étude. Qui ne frémirait, qui ne choisirait de mourir, si l'alternative était proposée de souffrir la mort ou de recommencer l'enfance? Car ce n'est point par la vie, mais par les pleurs qu'elle inaugure l'entrée à la lumière, l'entrée à tant de maux qu'elle prophétise, pour ainsi dire, à son insu. Un seul, dit-on, Zoroastre, rit en naissant : et ce rire étrange ne lui présagea rien d'heureux. Car il fut, dit-on,

tem sustinent temporales. Nam quibusdam, quod in isto non remittitur, remitti in futuro seculo, id est, ne futuri seculi æterno supplicio puniantur, jam supra diximus.

XIV. Rarissimi sunt autem qui nullas in hac vita, sed tantum post eam pœnas luunt. Fuisse tamen aliquos, qui usque ad decrepitam senectutem ne levissimam quidem febriculam senserint, quietamque duxerint vitam, ipsi et novimus et audivimus : quanquam vita ipsa mortalium tota pœna sit, quia tota tentatio est, sicut sacræ Litteræ personant, ubi scriptum est: *Numquid non tentatio est vita humana super terram ?* Non enim parva pœna est ipsa insipientia, vel imperitia, quæ usque adeo fugienda merito judicatur, ut per pœnas doloribus plenas pueri cogantur quæque artificia vel litteras discere : ipsumque discere, ad quod pœnis adiguntur, tam pœnale est eis, ut nonnunquam ipsas pœnas per quas compelluntur discere, malint ferre, quam discere. Quis autem non exhorreat, et mori eligat, si ei proponatur, aut mors perpetienda, aut rursus infantia ? Quæ quidem quod non a risu, sed a fletu orditur hanc lucem, quid malorum ingressa sit, nesciens prophetat quodammodo. Solum, quando natus est, ferunt risisse Zoroastrem, nec ei boni aliquid monstrosus risus ille portendit.

l'inventeur des sciences magiques qui, même pour la vaine félicité de la vie présente, ne lui offrirent aucun secours contre ses ennemis. Roi des Bactriens, il fut vaincu par Ninus, roi des Assyriens. Ainsi cette sentence de l'Ecriture : « Le joug est appesanti sur les enfants d'Adam, depuis le jour de leur sortie du sein de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture au sein de la mère commune » ; cette sentence, dis-je, veut être accomplie si rigoureusement que les enfants mêmes, affranchis par le bain régénérateur des liens du péché originel, le seul qui pèse sur eux, entre une infinité de maux qu'ils souffrent, sont parfois encore exposés aux invasions des esprits de malice. A Dieu ne plaise que cette épreuve leur soit funeste, quand ces assauts livrés à la faiblesse du premier âge, détachant l'âme du corps, les retirent de cette vie.

XV. Et toutefois ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam, depuis le jour de leur sortie du sein de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture au sein de la mère commune, dévoile en ces rigueurs mêmes ce but admirable de nous éclairer, de nous enseigner que cette vie de châtiment qui nous est faite n'est que la suite de l'immense attentat commis dans le paradis ; et que toutes les dispositions du Nouveau Testament ne regardent que le nouvel héritage du siècle nouveau, dont les arrhes nous sont avancées en attendant la possession de la réalité même au temps marqué. Et mainte-

Nam magicarum artium fuisse perhibetur inventor : quæ quidem illi nec ad præsentis vitæ vanam felicitatem contra suos inimicos prodesse potuerunt. A Nino quippe rege Assyriorum, cum esset ipse Bactrianorum, bello superatus est. Prorsus quod scriptum est : *Grave jugum super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ in matrem omnium*, usque adeo impleri necesse est, ut ipsi parvuli per lavacrum regenerationis ab originalis peccati, quo solo tenebantur, vinculo jam soluti, mala multa patientes, nonnulli et incursus spirituum malignorum aliquando patiantur. Quæ quidem passio absit ut eis obsit, si hanc vitam in illa ætate, etiam ipsa passione ingravescente et animam de corpore excludente, finierint.

XV. **Verumtamen in gravi jugo quod positum est super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ in matrem omnium, etiam hoc malum mirabile reperitur, ut sobrii simus, atque intelligamus hanc vitam de peccato illo nimis nefario, quod in paradiso perpetratum est, factam nobis esse pœnalem, totumque quod nobiscum agitur per Testamentum novum, non pertinere nisi ad novi seculi hæreditatem novam, ut hic pignore accepto, illud cujus hoc pignus est suo tem-**

nant, marchant dans l'espérance, et de jour en jour plus parfaits, mortifions par l'esprit les œuvres de la chair. Car « Dieu connaît ceux qui sont à lui », et « tous ceux que l'Esprit de Dieu pousse sont enfants de Dieu », enfants par grâce, et non par nature. Le Fils unique de Dieu par nature s'est fait pour nous, dans sa miséricorde, Fils de l'homme, afin qu'enfants de l'homme par nature nous devinssions en lui enfants de Dieu par grâce. Demeurant immuable pour nous recevoir, il a pris de nous notre nature, et, sans se dévêtir de sa divinité, il s'est revêtu de notre infirmité, afin que, rendus au bien, tout ce que nous sommes de pécheur et de mortel, nous le perdions par la communion à son immortalité et à sa justice, et que tout ce qu'il a fait de bon dans notre nature se conserve et surabonde de bien dans la bonté de sa nature divine. Tombés par le péché d'un seul homme dans ce mal profond, c'est par la justice d'un homme, mais d'un Homme-Dieu, que nous nous élèverons à ce bien sublime. Et nul ne doit s'assurer d'avoir quitté le premier homme pour le second, avant l'entrée au port où la tentation n'est plus, avant la possession de la paix que cherchent les diverses péripéties de cette guerre cruelle où la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. Or cette guerre ne serait pas si la nature humaine, par l'usage de son libre arbitre, eût persévéré dans sa rectitude primitive. Mais, heureuse, elle n'a pas voulu la paix avec Dieu, et elle a,

pore consequamur : nunc autem ambulemus in spe, et proficientes de die in diem, spiritu facta carnis mortificemus. *Novit* enim *Dominus qui sunt ejus ;* et : *Quotquot Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei*, sed gratia, non natura. Unicus enim natura Dei Filius, propter nos misericordia factus est filius hominis, ut nos natura Filii hominis filii Dei per illum gratia fieremus. Manens quippe ille immutabilis, naturam nostram, in qua nos susciperet, suscepit a nobis ; et tenax divinitatis suæ, nostræ infirmitatis particeps factus est ; ut nos in melius commutati, quod peccatores mortalesque sumus, ejus immortalis et justi participatione amittamus, et quod in natura nostra bonum fecit, impletum summo bono in ejus naturæ bonitate servemus. Sicut enim per unum hominem peccantem in hoc tam grave malum devenimus : ita per unum hominem eumdemque Deum justificantem ad illud bonum tam sublime veniemus. Nec quisquam se debet ab isto ad illum transisse confidere, nisi cum ibi fuerit, ubi tentatio nulla erit : nisi pacem tenuerit, quam belli hujus, in quo caro concupiscit adversus spiritum et spiritus adversus carnem, multis et variis certaminibus quærit. Hoc autem bellum nunquam ullum esset, si natura humana per liberum arbitrium in rectitudine, in qua facta est, perstitisset. Nunc vero quæ pacem felix cum Deo habere noluit, secum pugnat infelix, et cum sit

malheureuse, la guerre avec elle-même. Et toutefois ce mal si grand est encore préférable à l'ancienne indifférence. Mieux vaut combattre le vice que de lui laisser la domination sans combat. Mieux vaut la guerre avec l'espérance de la paix éternelle que la captivité sans nul souci de la délivrance. Assurément nous désirons la fin de cette guerre, et la flamme de l'amour divin nous emporte vers cet ordre immuable de paix et de stabilité qui rendra aux réalités supérieures leur prééminence sur les inférieures. Mais, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) l'espérance d'un tel bien n'était qu'un rêve, nous devrions préférer encore les éternels déchirements de ce duel intérieur à une capitulation sans résistance avec la tyrannie de nos passions.

XVI. Or telle est la clémence de Dieu à l'égard des vases de miséricorde qu'il destine à la gloire, que la première et la seconde enfance de l'homme : l'une soumise sans défense à la domination de la chair; l'autre en qui la raison ne combat pas encore, qui n'a d'autre avantage sur la première enfance que la faculté de la parole, et où la faiblesse de l'intelligence, incapable de précepte, laisse régner toutes les vicieuses inclinations; cette première ou cette seconde enfance venant à rendre les derniers soupirs, dans la communion toutefois des sacrements du Médiateur, passe de la puissance des ténèbres au royaume de Jésus-Christ, et, loin d'être livrée aux supplices éternels, elle ne subit même pas, au sortir de la vie, l'épreuve du Purgatoire. Car la seule régénération

hoc malum miserabile, melius est tamen quam priora vitæ hujus. Melius confligitur quippe cum vitiis, quam cum sine ulla conflictione dominantur. Melius est, inquam, bellum cum spe æternæ pacis, quam sine ulla liberationis cogitatione captivitas. Cupimus quidem etiam hoc bello carere, et ad capessendam ordinatissimam pacem, ubi firmissima stabilitate potioribus inferiora subdantur, igne divini amoris accendimur. Sed si, quod absit, illius tanti boni spes nulla esset, male debuimus in hujus conflictationis molestia remanere, quam vitiis in nos dominationem non eis resistendo permittere.

XVI. Verum tanta est Dei misericordia in vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam, ut etiam prima hominis ætas, id est, infantia quæ sine ullo renisu subjacet carni, et secunda quæ pueritia nuncupatur, ubi nondum ratio suscepit hanc pugnam, et fere sub omnibus vitiosis delectationibus jacet, quia licet jam fari valeat, et ideo infantiam transisse videatur, nondum in ea est præcepti capax infirmitas mentis; si sacramenta Mediatoris acceperit, etiamsi hanc in eis annis vitam finiat, translata scilicet a potestate tenebrarum in regnum Christi, non solum pœnis non præparetur æternis, sed ne ulla quidem post mortem purgatoria tormenta

spirituelle suffit pour rendre impuissante à nuire après la mort l'alliance que la génération charnelle contracte avec la mort. Mais, quand l'âge est venu où l'intelligence du précepte permet d'obéir à l'autorité de la loi, alors il faut entrer en campagne contre les vices, il faut combattre vaillamment pour repousser les péchés qui encourent la damnation. Et d'ailleurs, si les instincts pervers ne sont pas encore fortifiés par l'habitude de la victoire, il est plus aisé de les vaincre, et ils cèdent. Mais, accoutumés à vaincre et à dominer, le triomphe que l'on emporte sur eux coûte cher ; et le triomphe n'est légitime et vrai que dans l'amour de la véritable justice : et cet amour, c'est la foi de Jésus-Christ qui l'inspire. En effet, le commandement de la loi, sans l'assistance de l'Esprit, irrite encore, par la défense, le désir coupable, et ce désir, vainqueur, comble le crime par l'infraction de la loi. Parfois encore, des vices manifestes sont étouffés par des vices secrets que l'on prend pour des vertus, dans les âmes où règne l'orgueil, et cette complaisance en soi-même, idole altière et ruineuse. Il ne faut donc tenir les vices pour vaincus qu'autant que l'amour de Dieu les surmonte; cet amour, Dieu seul le donne, et il ne le donne que par le Médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, qui a voulu participer à notre mortalité pour nous rendre participants de sa divinité. Mais à peine est-il quelques âmes d'élite à qui cette félicité suprême soit accordée de ne commettre aucun péché mortel, et dont la première adolescence

patiatur. Sufficit enim sola spiritualis regeneratio, ne post mortem obsit quod carnalis generatio cum morte contraxit. Cum autem ventum fuerit ad ætatem, quæ præceptum jam capit, et subdi potest legis imperio, suscipiendum est bellum contra vitia, et gerendum acriter, ne ad damnabilia peccata perducat. Et si quidem nondum victoriarum consuetudine roborata sunt, facilius vincuntur et cedunt ; si autem vincere atque imperare consueverunt, laboriosa difficultate superantur. Neque id fit veraciter atque sinceriter, nisi veræ delectatione justitiæ : hæc est autem in fide Christi. Nam si lex jubens adsit, et spiritus juvans desit per ipsam prohibitionem desiderio crescente atque vincente peccati, etiam reatus prævaricationis accedit. Nonnunquam sane apertissima vitia aliis vitiis vincuntur occultis, quæ putantur esse virtutes, in quibus regnat superbia et quædam sibi placendi altitudo ruinosa. Tunc itaque victa vitia deputanda sunt, cum Dei amore vincuntur, quem nisi Deus ipse non donat, nec aliter nisi per Mediatorem Dei et hominum hominem Jesum Christum, qui factus est particeps mortalitatis nostræ, ut nos participes faceret divinitatis suæ. Paucissimi autem sunt tantæ felicitatis, ut ab ipsa ineunte adolescentia nulla damnabilia peccata committant, vel in flagitiis, vel in facinoribus,

elle-même, préservée du crime et de ce double libertinage des sens et de l'impiété, étouffe, par la grâce abondante de l'Esprit, toutes les révoltes que suscite la concupiscence charnelle. La plupart, recevant d'abord le commandement de la loi, succombent aux assauts du vice et la violent, puis implorent l'assistance de la grâce qui, redoublant avec l'amertume du repentir l'ardeur du courage, soumet d'abord l'esprit à Dieu, pour rendre à l'esprit son empire sur la chair. Or, quiconque désire éviter les peines éternelles, il ne lui suffit pas du baptême; il faut encore que, justifié en Jésus-Christ, il passe véritablement du diable à Jésus-Christ. Et qu'il se garde de croire qu'aucune peine purifiante devance le suprême et redoutable jugement. Toutefois on ne saurait nier que, suivant les degrés du crime, le feu éternel ne soit plus vif ou plus léger, soit que la violence et l'intensité de la peine varie justement selon la diversité des mérites, soit que la flamme également ardente ne cause pas à tous une égale souffrance.

XVII. Maintenant je dois m'élever en esprit de paix contre cette compassion de quelques-uns des nôtres, qui refusent de croire aux supplices éternels des damnés, — de tous ou de plusieurs d'entre eux, — atteint par la sentence du Juge souverainement juste, et qui prétendent qu'après un espace de temps déterminé, plus long ou plus court en raison de la grandeur de leurs crimes, ils seront appelés à la déli-

vel in nefariæ cujusquam impietatis errore, sed magna spiritus largitate opprimant, quidquid eis posset carnali delectatione dominari. Plurimi vero præcepto legis accepto, cum prius victi fuerint prævalentibus vitiis et prævaricatores ejus effecti, tunc ad gratiam confugiunt adjuvantem, qua fiant et amarius pœnitendo, et vehementius pugnando, prius Deo subdita, atque ita carni præposita mente victores. Quisquis igitur cupit pœnas evadere sempiternas, non solum baptizetur, verum etiam justificetur in Christo, ac sic vere transeat a diabolo ad Christum. Purgatorias autem pœnas nullas futuras opinetur, nisi ante illud ultimum tremendumque judicium. Nequaquam tamen negandum est, etiam ipsum æternum ignem pro diversitate meritorum quamvis malorum aliis leviorem, aliis futurum esse graviorem, sive ipsius vis atque ardor pro pœna digna cujusque varietur, sive ipse æqualiter ardeat, sed non æquali molestia sentiatur.

XVII. Nunc jam cum misericordibus nostris agendum esse video, et pacifice disputandum, qui vel omnibus illis hominibus, quos justissimus Judex dignos gehennæ supplicio judicabit, vel quibusdam eorum nolunt credere pœnam sempiternam futuram, sed post certi temporis metas pro cujusque peccati quantitate longioris sive brevioris eos inde existiman/

vrance. Compassion bien inférieure encore à celle d'Origène, qui croit à l'affranchissement à venir du diable et de ses anges, après une expiation plus douloureuse et plus longue, et à leur réintégration finale dans la société des saints anges. Mais cette erreur, d'autres encore, et surtout celle des retours périodiques de l'âme dans une éternelle alternative de béatitude et de misère, ont attiré sur Origène la juste censure de l'Eglise. En effet, où était donc sa commisération lorsqu'il condamnait les saints aux souffrances réelles de l'expiation et au mensonge d'une vaine béatitude, en leur refusant la joie véritable, la sécurité dans la possession éternelle du souverain bien? Or bien différente est l'erreur de cette commisération humaine qui n'admet la souffrance temporaire des hommes condamnés au dernier jugement que pour les réunir tous, après une délivrance plus ou moins tardive, dans une éternelle félicité. Que si cette opinion est bonne et vraie en tant que miséricordieuse, ne sera-t-elle pas d'autant meilleure et plus vraie qu'elle sera plus miséricordieuse? Que cette source de compatissance ne refuse donc pas de s'étendre et de s'épancher jusque sur les anges réprouvés, quels que soient d'ailleurs le nombre et la durée des siècles destinés à leur épreuve. Elle se répand sur toute la nature humaine, et, quand elle arrive à la nature angélique, soudain elle tarit! Cette pitié n'ose poursuivre, ni atteindre jusques à l'affranchissement du démon. Cependant, si quel-

liberandos. Qua in re misericordior profecto fuit Origenes, qui et ipsum diabolum atque angelos ejus post graviora pro meritis et diuturniora supplicia ex illis cruciatibus eruendos atque sociandos sanctis Angelis credidit. Sed illum et propter hoc, et propter alia nonnulla, et maxime propter alternantes sine cessatione beatitudines et miserias, et statutis seculorum intervallis ab istis ad illas, atque ab illis ad istas itus ac reditus interminabiles, non immerito reprobavit Ecclesia : quin et hoc quod misericors videbatur amisit, faciendo sanctis veras miserias quibus pœnas luerent, et falsas beatitudines in quibus verum ac securum, hoc est, sine timore certum sempiterni boni gaudium non haberent. Longe autem aliter istorum misericordia humano errat affectu, qui hominum illo judicio damnatorum miserias temporales, omnium vero qui vel citius vel tardius liberantur, æternam felicitatem putant. Quæ sententia si propterea bona et vera quia misericors est, tanto erit melior et verior quanto misericordior fuerit. Extendatur ergo ac profundatur fons hujus misericordiæ usque ad damnatos angelos, saltem post multa atque prolixa quantumlibet secula liberandos. Cur usque ad universam naturam manat humanam, et cum ad angelicam venturn fuerit, mox arescit? Non audent tamen se ulterius misc-

qu'un va jusques-là, il l'emporte en compassion sur les autres, mais il est convaincu d'erreur, et d'erreur d'autant plus maligne, d'autant plus contraire à la rectitude de la parole de Dieu, qu'il se fait à lui-même l'illusion d'une clémence plus généreuse.

XVIII. D'autres que leurs entretiens m'ont fait connaître, couvrant des apparences du respect pour l'Ecriture une conduite répréhensible, plaident leur propre cause quand ils exagèrent la miséricorde de Dieu envers le genre humain ; ils accordent que les menaces divines portées contre les méchants et les infidèles sont vraies en tant que ces hommes méritent châtiment, mais ils prétendent qu'à l'heure du jugement la clémence doit l'emporter. Dieu, disent-ils, dans sa bonté, les donnera aux prières et à l'intercession de ses saints. Car, si les saints priaient pour eux quand ils souffraient leurs persécutions, combien plus encore lorsqu'ils les verront à leurs pieds, humbles et suppliants? Faut-il croire, en effet, ajoutent-ils, que les saints perdront leurs entrailles de miséricorde en cet état de sainteté parfaite et consommée? Au temps où ils étaient sans péché, ils priaient pour des ennemis, et ils ne prieraient plus pour des suppliants, au jour où ils seront incapables de péché ? ou bien est-ce que Dieu fermera l'oreille aux instances de cette immense et glorieuse famille, quand la sainteté de ses enfants laissera à leur prière toute sa puissance? L'opinion précédente, qui,

rando porrigere, et ad liberationem ipsius quoque diaboli pervenire. Verum si aliquis audet, vincit nempe istos, et tamen tanto invenitur errare deformius, et contra recta Dei verba perversius, quanto sibi videtur sentire clementius.

XVIII. Sunt etiam, quales in collocutionibus nostris ipse sum expertus, qui cum venerari videantur Scripturas sanctas, moribus improbandi sunt; et agendo causam suam, multo majorem quam isti misericordiam Deo tribuunt erga humanum genus. Dicunt enim de malis et infidelibus hominibus divinitus quidem verum prædictum esse, quod digni sunt pœna : sed cum ad judicium ventum fuerit, misericordiam esse superaturam. Donabit enim eos, inquiunt, misericors Deus precibus et intercessionibus sanctorum suorum. Si enim orabant pro illis, quando eos patiebantur inimicos, quanto magis quando videbunt humiles supplicesque prostratos ? Neque enim credendum est, aiunt, tunc amissuros sanctos viscera misericordiæ, cum fuerint plenissimæ ac perfectissimæ sanctitatis, ut qui tunc orabant pro inimicis suis, quando et ipsi sine peccato non erant, tunc non orent pro supplicibus suis, quando nullum cœperint habere peccatum. Aut vero Deus tunc eos non exaudiet tot et tales filios suos, quando in tanta eorum sanctitate nullum inveniet orationis impedimentum? Testimonium vero

admettant les longues expiations par la souffrance, conclut à la délivrance finale des impies, allègue ces paroles du psaume : « Dieu oubliera-t-il sa clémence? et sa colère retiendra-t-elle ses miséricordes? » Et surtout les fauteurs de l'opinion que je combats actuellement invoquent ce passage en leur faveur. La colère de Dieu, disent-ils, c'est sa justice qui décerne contre tous les hommes indignes de la félicité éternelle des peines éternelles. Mais, pour permettre qu'ils souffrent aucun supplice, si court qu'il soit, ne faut-il pas que sa colère retienne sa miséricorde? Ce qui n'arrivera point, selon le Psalmiste; car il ne dit pas : « Sa colère retiendra-t-elle longtemps sa miséricorde? » mais il dit : « Retiendra-t-elle sa miséricorde? »

Et suivant eux, bien qu'il ne doive condamner personne, Dieu dans la menace du jugement ne sera pas moins véritable qu'il ne l'était en menaçant Ninive de la détruire. L'effet ne suivit point, quoique la menace fût absolue; car il ne dit point : Ninive sera détruite, si elle ne fait pénitence et se corrige; mais, sans aucune condition, il prédit sa ruine. Cette menace est donc vrai en ce sens que Dieu leur annonce le châtiment qu'ils méritent, quoiqu'il dût s'en tenir à la menace. Car, ajoutent-ils, si Dieu pardonne au repentir des habitants de Ninive, c'est qu'assurément il n'ignorait pas qu'ils dussent faire pénitence, et cependant la prédiction est absolue et définitive. Il est donc dans la vérité de sa

Psalmi, et illi quidem qui permittunt infideles atque impios homines saltem longo tempore cruciari, et postea de malis omnibus erui, sed magis isti pro se dicunt esse, ubi legitur : ***Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas?*** **Ira ejus est, inquiunt, ut omnes indigni beatitudine sempiterna, ipso judicante puniantur supplicio sempiterno. Sed si vel longum, vel prorsus ullum esse permiserit, profecto ut possit hoc fieri, continebit in ira sua miserationes suas, quod eum Psalmus dicit non esse facturum. Non enim ait: Numquid diu continebit in ira sua miserationes suas ? sed quod prorsus non continebit, ostendit.**

Sic ergo isti volunt judicii Dei comminationem non esse mendacem, quamvis sit neminem damnaturus, quemadmodum ejus comminationem, qua dixit eversurum se esse Niniven civitatem, mendacem non possumus dicere; et tamen non factum est, inquiunt, quod sine ulla conditione prædixit. Non enim ait, Ninive evertetur, si non egerint pœnitentiam, seque correxerint : sed hoc non addito prænuntiavit futuram eversionem illius civitatis. Quam comminationem propterea veracem putant, quia hoc prædixit Deus quod vere digni erant pati, quamvis hoc non esset ipse facturus. Nam etsi pœnitentibus pepercit, inquiunt, utique illos

justice, parce que ces hommes méritent châtiment; mais il n'est pas dans le tempérament de sa miséricorde; aussi l'a-t-il laissé suivre son cours, en remettant à leurs larmes suppliantes la peine dont il menaçait leur obstination. Si donc alors il accorde un pardon qui dut offenser son prophète, combien sa miséricorde sera-t-elle plus accessible à la prière, quand les saints uniront leur intercession à la voix des suppliants? Mais ce que nos adversaires présument au fond de leur âme, c'est que l'Ecriture sainte, en se taisant sur ce pardon, veut que plusieurs arrivent à la pénitence par la crainte de longs ou d'éternels supplices, et que plusieurs puissent prier pour les impénitents. Et toutefois ils n'accordent pas que l'Ecriture ait gardé un silence absolu. Quoi donc! disent-ils, par cette parole : « Seigneur, quel trésor de douceur vous avez caché à ceux qui vous craignent! » qu'entendre, sinon que ces abondantes et secrètes délices de la miséricorde divine sont cachées à l'homme afin de le maintenir dans la crainte? Tel est le sens qu'ils prêtent encore à ce mot de l'Apôtre : « Dieu a pris tous les hommes dans l'infidélité, pour pardonner à tous. » C'est-à-dire que nul ne sera par lui damné. Et toutefois ceux qui professent cette opinion n'étendent pas la commisération divine jusqu'à la grâce ou à la délivrance du diable et de ses anges. C'est une compassion tout humaine qu'ils ne ressentent

pœnitentiam non ignorabat acturos, et tamen absolute ac difinite eorum eversionem futuram esse prædixit. Hoc ergo erat, inquiunt, in veritate severitatis, quia id erant digni; sed in ratione miserationis non erat, quam non continuit in ira sua, ut ab ea pœna supplicibus parceret, quam fuerat contumacibus comminatus. Si ergo tunc pepercit, aiunt, quando sanctum suum Prophetam fuerat parcendo contristaturus, quanto magis tunc miserabilius supplicantibus parcet, quando ut parcat omnes sancti ejus orabunt? Sed hoc quod ipsi suis cordibus suspicantur, ideo putant Scripturas tacuisse divinas, ut multi se corrigant, vel prolixarum vel æternarum timore pœnarum, et sint qui possint orare pro eis, qui se non correxerint : nec tamen opinantur omni modo id eloquia divina tacuisse. Nam quo pertinet, inquiunt, quod scriptum est : *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti metuentibus te!* nisi ut intelligamus propter timorem fuisse absconditam misericordiæ divinæ tam multam secretamque dulcedinem? Addunt etiam propterea dixisse Apostolum : *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur*, quo significaret, quod ab illo nemo damnabitur. Nec isti tamen qui hoc sentiunt, hanc opinionem suam usque ad liberationem vel nullam damnationem diaboli atque angelorum ejus extendunt. Humana quippe circa solos

que pour les hommes, et ils plaident surtout leur propre cause, quand, à la faveur de cette clémence universelle de Dieu pour le genre humain, ils promettent à la corruption de leurs mœurs une trompeuse impunité. Mais ceux-là enchérissent encore sur eux en publiant la clémence divine, qui étendent cette impunité au prince des démons et à ses satellites.

XIX. D'autres promettent cette délivrance des supplices éternels sinon à tous les hommes, du moins à ceux qui, lavés par les eaux du baptême, participent au corps de Jésus-Christ, quelle que soit d'ailleurs leur vie, en quelque hérésie ou impiété qu'ils tombent. Et l'on allègue cette parole du du Seigneur : « Voici le pain descendu du ciel, afin que qui en mange ne meure point. Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » Il faut donc nécessairement, disent-ils, que ces hommes soient retirés de l'éternelle mort et qu'un jour ils arrivent à l'éternelle vie.

XX. Il en est d'autres encore qui n'accordent pas cette grâce à tous les individus participant au baptême et au corps de Jésus-Christ, mais aux seuls catholiques, quelle que soit l'indignité de leur vie, parce que ce n'est pas seulement le corps mystique, mais le corps réel de Jésus-Christ qu'ils ont mangé, membres de ce corps dont l'Apôtre dit : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps. »

homines moventur misericordia, et causam maxime agunt suam, per generalem in genus humanum quasi Dei miserationem impunitatem falsam suis perditis moribus pollicentes : ac per hoc superabunt eos in prædicanda Dei misericordia, qui hanc impunitatem etiam principi dæmonum et ejus satellitibus pollicentur.

XIX. Item sunt alii, ab æterno supplicio liberationem, nec ipsis saltem omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi baptismate ablutis, qui participes fiunt corporis ejus, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint, propter illud quod ait Jesus : *Hic est panis qui de cœlo descendit, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi : si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum.* Ab æterna ergo morte, inquiunt, necesse est istos erui et ad vitam æternam quandocumque perduci.

XX. Item sunt qui hoc nec omnibus habentibus Baptismatis Christi et ejus corporis sacramentum, sed solis catholicis, quamvis male viventibus pollicentur; quia non solo sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso ejus corpore constituti, de quo dicit Apostolus : *Unus panis, unum corpus multi sumus :* ut etiamsi postea in aliquam hæresim vel

Et dussent-ils à l'avenir tomber dans l'hérésie ou l'idolâtrie même, comme, dans le corps de Jésus-Christ ou l'Eglise catholique, ils ont reçu le baptême et mangé le corps de Jésus-Christ, ils ne peuvent mourir éternellement, et ils posséderont un jour la vie éternelle. La grandeur de leur impiété ne saurait éterniser, mais seulement prolonger et aggraver leurs supplices.

XXI. Mais d'autres, sur cette parole de l'Evangile : « Celui-là sera sauvé qui aura persévéré jusqu'à la fin », ne permettent le salut qu'aux individus demeurés fidèles à l'unité de l'Eglise catholique, quoiqu'ils l'aient scandalisée par leur vie. Et, suivant cette opinion, leur salut s'opérera dans l'épreuve du feu par le mérite de la pierre fondamentale dont l'Apôtre a dit : « Car personne ne peut établir d'autre fondement que celui qui est posé : Jésus-Christ. Comme chacun aura bâti sur ce fondement, or ou argent, pierres précieuses, bois, foin ou paille, l'œuvre de chacun deviendra manifeste. Le jour du Seigneur la dévoilera. Elle sera révélée par le feu, et le feu éprouvera l'œuvre de chacun. Celui dont l'édifice demeurera recevra sa récompense. Celui dont l'ouvrage brûlera en souffrira préjudice. Il sera néanmoins sauvé, mais par l'épreuve du feu. » Anisi, selon les partisans de cette opinion, le chrétien catholique, quelle que soit sa vie, a Jésus-Christ pour fondement; fondement qui manque à toute hérésie retranchée de l'unité du corps de Jésus-Christ. Et, en

etiam in gentilium idololatriam lapsi fuerint, tantum quia in corpore Christi, id est in Ecclesia catholica, sumpserunt baptismum Christi et manducaverunt corpus Christi, non moriantur in æternum, sed vitam quandoque consequantur æternam; atque illa omnis impietas quanto major fuerit, non eis valeat ad æternitatem, sed ad diuturnitatem magnitudinemque pœnarum.

XXI. Sunt autem qui propter id quod scriptum est : *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit :* non nisi in Ecclesia catholica perseverantibus, quamvis in ea male viventibus, hoc promittunt, per ignem videlicet salvandis merito fundamenti, de quo ait Apostolus : *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem ædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fenum, stipulam, uniuscujusque opus manifestabitur. Dies enim declarabit; quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Sicujus opus permanserit quod superædificavit, mercedem accipiet : si cujus opus autem arserit, damnum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* Dicunt ergo cujuslibet vitæ catholicum christianum Christum habere in fundamento, quod fundamentum nulla hæresis habet a corporis ejus unitate præcisa. Et ideo propter hoc

vertu de ce fondement, malgré les désordres de sa vie, le chrétien catholique en tant qu'il aura bâti sur la pierre fondamentale, bois, foin, ou paille, sera sauvé par l'épreuve du feu, c'est-à-dire qu'il sera délivré de ces flammes que le jugement suprême réserve aux méchants.

XXII. J'en connais plusieurs encore qui réservent l'éternité des supplices à ceux qui négligent de racheter leur péché par l'aumône, suivant cette parole de l'apôtre Jacques : « Le jugement sera sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. » Donc celui qui l'aura faite, bien qu'il n'ait point réformé ses mœurs, et qu'il ait joint à la pratique de l'aumône les habitudes d'une criminelle et honteuse vie, celui-là trouvera miséricorde au jugement, soit qu'il échappe à toute condamnation, soit qu'après une expiation plus ou moins longue il obtienne sa délivrance. Et, suivant eux, quand le juge même des vivants et des morts donne à ceux de sa droite la vie éternelle et condamne ceux de sa gauche à l'éternel supplice, les paroles qu'il prononce ne se rapportent qu'à la pratique ou à l'omission de l'aumône. Suivant eux encore, tout se réduit à l'aumône dans cette prière quotidienne de l'oraison dominicale : « Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. » Quiconque en pardonnant remet à celui qui l'a offensé pratique indubitablement l'aumône. Et c'est ce pardon que Notre-Seigneur a si expressément recommandé, jusqu'à dire : « Si

fundamentum, etiamsi malæ vitæ fuerit catholicus christianus, velut qui superædificaverit ligna, fenum, stipulam, putant eum salvum fieri per ignem, id est, post pœnas ignis illius liberari, quo igne in ultimo judicio punientur mali.

XXII. Comperi etiam quosdam putare eos tantummodo arsuros illius æternitate supplicii, qui pro peccatis suis facere dignas eleemosynas negligunt, juxta illud apostoli Jacobi : *Judicium autem sine misericordia illi qui non fecit misericordiam.* Qui ergo fecerit, inquiunt, quamvis mores in melius non mutaverit, sed inter ipsas suas eleemosynas nefarie ac nequiter vixerit, judicium illi cum misericordia futurum est, ut aut nulla damnatione plectatur, aut post aliquod tempus sive parvum, sive prolixum, ab illa damnatione liberetur. Ideo Judicem ipsum vivorum atque mortuorum noluisse existimant aliud commemorare se esse dicturum, sive dextris quibus est vitam daturus æternam, sive sinistris quos æterno supplicio damnaturus, nisi eleemosynas sive factas, sive non factas. Ad hoc pertinere aiunt et in oratione Dominica quotidianam postulationem : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Quisquis enim illi qui in eum peccavit, dimittit ignoscendo peccatum, procul dubio eleemosynam facit. Quam rem Dominus sic ipse commendavit, ut diceret : *Si*

vous remettez à ceux qui vous offensent, votre Père vous remettra vos péchés. Si vous refusez de remettre, votre Père céleste ne vous remettra rien à vous-mêmes. » A cet ordre d'aumônes se rapporte aussi cette parole de l'apôtre Jacques : « Le jugement sera sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde. » Et le Seigneur, à les entendre, ne distingue pas entre les péchés grands ou petits : « Votre Père, dit-il, vous remettra vos péchés si vous remettez à ceux qui vous offensent. » Ils concluent donc qu'en quelque désordre que vive un pécheur jusqu'au jour suprême où il doit sortir du temps, en vertu de cette prière récitée chaque jour, ses crimes, si énormes qu'ils soient, chaque jour, lui seront remis, pourvu qu'il se souvienne, toutes les fois que le pardon d'une offense lui est demandé, de pardonner du fond de l'âme à l'offenseur. Je vais reprendre toutes ces opinions, avec l'aide de Dieu, et je mettrai fin à ce livre.

XXIII. Et d'abord il faut rechercher et savoir pourquoi l'Eglise n'a pu souffrir l'opinion qui promet au diable sa purification ou sa grâce même après de longs et rigoureux supplices. Car, enfin, tant de saints consommés dans la science de l'Ancien et du Nouveau Testament n'ont pu envier aux anges, quels qu'ils fussent et si grands qu'ils fussent, après tant et de si cruelles peines, et leur réhabilitation et la béatitude des cieux ; mais c'est qu'ils ont reculé devant l'inévitable péril d'anéantir ou d'infirmer l'arrêt que le Seigneur,

enim dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra : si autem non dimiseritis hominibus, neque Pater vester, qui in cœlis est, dimittet vobis. Ergo et ad hoc genus eleemosynarum pertinet quod ait apostolus Jacobus, judicium futurum sine misericordia ei qui non fecit misericordiam. Nec dixit Dominus, inquiunt, magna vel parva ; sed : *Dimittet vobis Pater vester peccata vestra, si et vos dimiseritis hominibus.* Ac per hoc putant etiam eis qui perdite vixerint, donec claudant diem vitæ hujus extremum, per hanc orationem, qualiacumque et quantacumque fuerint, omnia quotidie peccata dimitti, sicut ipsa quotidie frequentatur oratio, si hoc tantummodo custodire meminerint, ut quando ab eis veniam petunt, qui eos peccato qualicumque læserunt, ex corde dimittant. Cum ad hæc omnia, Deo donante, respondero, liber iste claudendus est.

XXIII. Ac primum quæri oportet atque cognosci, cur Ecclesia ferre nequiverit hominum disputationem, diabolo etiam post maximas et diuturnissimas pœnas, purgationem vel indulgentiam pollicentem. Neque enim tot sancti et sacris veteribus ac novis Litteris eruditi, mundationem et regni cœlorum beatitudinem post qualiacumque et quantacumque supplicia, qualibuscumque et quantiscumque angelis inviderunt : sed potius

selon sa prédiction, doit prononcer au dernier jugement : « Retirez-vous de moi, maudits! Allez au feu éternel préparé pour le diable et ses anges. » Il déclare ainsi que le diable et ses anges brûleront dans des flammes éternelles. Et cette parole de l'Apocalypse : « Et le diable leur séducteur est précipité dans un étang de feu et de soufre avec la bête et le faux prophète, et ils y seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles. » — « Eternel », plus haut; ici, « dans les siècles des siècles » ; termes synonymes par où l'Ecriture a coutume d'exprimer la durée sans fin. Il n'est donc point d'autre raison, et l'on ne saurait en trouver de plus juste ni de plus évidente de cette fixe et immobile créance que la vraie piété maintient contre le retour du diable et de ses anges à la justice et à la vie des saints, sinon que l'autorité sincère de l'Ecriture affirme que Dieu ne leur a point pardonné, et qu'il les retient, prédestinés à leur damnation, dans les sombres cachots de l'enfer, pour les livrer, quand l'heure sera venue de la justice suprême, aux flammes éternelles, où ils seront torturés dans les siècles des siècles. S'il est ainsi, comment soustraire à l'éternité de la peine, après une expiation quelconque, ou tous les hommes ou quelques hommes, sans énerver la foi qui établit l'éternité de la peine des démons? Si en effet ceux à qui l'on dira : « Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel préparé pour le diable

viderunt divinam vacuari vel infirmari non posse sententiam, quam se Dominus prænuntiavit in judicio prolaturum atque dicturum : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Sic quippe ostendit æterno igne diabolum et angelos ejus arsuros. Et quod scriptum est in Apocalypsi : *Diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, quo et bestia et pseudopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum.* Quod ibi dictum est : *æternum;* hic dictum est : *in secula seculorum :* quibus verbis nihil Scriptura divina significare consuevit, nisi quod finem non habet temporis. Quamobrem prorsus nec alia causa, nec justior atque manifestior inveniri potest, cur verissima pietate teneatur fixum et immobile, nullum regressum ad justitiam vitamque sanctorum diabolum et angelos ejus habituros, nisi quia Scriptura, quæ neminem fallit, dicit eis Deum non pepercisse, et sic ab illo esse interim prædamnatos, ut carceribus caliginis inferi retrusi traderentur servandi, atque ultimo judicio puniendi, quando eos æternus ignis accipiet, ubi cruciabuntur in secula seculorum. Quod si ita est, quomodo ab hujus æternitate pœnæ, vel universi, vel quidam homines post quantumlibet temporis subtrahentur, ac non statim enervabitur fides, qua creditur sempiternum dæmonum futurum esse supplicium? Si enim quibus dicetur : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est*

et pour ses anges! » doivent, tous ou plusieurs, n'y point demeurer à jamais, quelle raison de croire que le diable et ses anges y demeureront toujours? Est-ce que par hasard la sentence que Dieu prononce contre les méchants anges ou hommes sera vraie pour les anges et fausse pour les hommes? Ainsi serait-il sans doute, si les conjectures des hommes prévalaient sur la parole de Dieu. Or, cela étant impossible, au lieu de disputer contre Dieu, obéissez plutôt, tandis qu'il en est temps, au commandement divin, vous qui voulez conjurer l'éternel supplice. Et puis, quelle est cette interprétation « du supplice éternel » par un feu qui doit longtemps durer, « et de la vie éternelle » par une vie qui ne doit pas finir, quand, au même instant et par la même pensée, Jésus-Christ comprend l'un et l'autre? « Ainsi ils iront, les impies, au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. » Si l'un et l'autre est éternel, ou l'un et l'autre durera longtemps pour finir, ou l'un et l'autre durera toujours et sans fin. La parité est établie entre l'éternité du supplice et l'éternité de la vie. Mais dire d'un seul mot : La vie éternelle sera sans fin, et le supplice éternel finira, n'est-ce pas le comble de l'absurde? Or, comme la vie éternelle des saints n'aura pas de fin, il est indubitable que le supplice éternel des damnés ne saurait finir.

XXIV Et ce raisonnement conclut aussi contre ceux qui, dans leur propre intérêt, cherchent à contredire la parole de

diabolo et angelis ejus, vel universi vel aliqui eorum non semper ibi erunt? quid causæ est cur diabolus et angeli ejus semper ibi futuri esse credantur? an forte Dei sententia, quæ in malos et angelos et homines proferetur, in angelos vera erit, in homines falsa? Ita plane hoc erit, si non quod Deus dixit, sed quod suspicantur homines plus valebit. Quod fieri quia non potest, non argumentari adversus Deum, sed divino potius, dum tempus est, debent pare præcepto, qui sempiterno cupiunt carere supplicio. Deinde quale est æternum supplicium pro igne diuturni temporis existimare, et vitam æternam credere sine fine, cum Christus eodem ipso loco, in una eademque sententia dixerit utrumque complexus : *Sic ibunt isti in supplicium æternum; justi autem, in vitam æternam?* Si utrumque æternum, profecto aut utrumque cum fine diuturnum, aut utrumque sine fine perpetuum debet intelligi. Par pari enim relata sunt, hinc supplicium æternum, inde vita æterna. Dicere autem in hoc uno eodemque sensu : Vita æterna sine fine erit, supplicium æternum finem habebit, multum absurdum est. Unde, quia vita æterna sanctorum sine fine erit, supplicium quoque æternum quibus erit, finem procul dubio non habebit.

XXIV. Hoc autem et adversus eos valet, qui suas agentes causas contra

Dieu en plaidant pour sa miséricorde et fondent la vérité de ses menaces non pas sur leur accomplissement futur, mais sur la culpabilité des hommes dignes des rigueurs de sa justice. Car, disent-ils, Dieu les donnera à l'intercession de ses saints, qui élèveront alors pour leurs ennemis, avec toute la ferveur d'une sainteté consommée, des prières d'autant plus sûres de leur efficacité et de la faveur de Dieu qu'elles seront le vœu d'âmes libres de tout péché. Pourquoi donc cette sainteté parfaite refuserait-elle le tout-puissant secours de ses pures et miséricordieuses prières aux anges mêmes que les éternelles flammes attendent, afin que Dieu modère ou révoque sa sentence et qu'il leur épargne ce supplice? Qui oserait porter si loin la témérité de ses présomptions et prétendre que les saints anges réuniront leur prière à celle des justes désormais leurs égaux, pour détourner des anges et des hommes coupables la damnation et désarmer en leur faveur la justice par la clémence? C'est là ce qu'une foi pure n'a jamais dit, ce qu'elle ne dira jamais. Autrement il n'est aucune raison à l'Eglise de ne point prier pour le diable et ses anges, elle à qui Dieu son maître commande de prier pour ses ennemis. Or la raison qui défend à l'Eglise de prier aujourd'hui pour les mauvais anges, qu'elle sait être ses ennemis, est la même qui lui défendra de prier, malgré la perfection de sa sainteté, pour les hommes que le dernier jugement condamnera aux tortures du feu éternel.

Dei venire verba, velut misericordia majore conantur; ut ideo videlicet vera sint, quia ea quæ dixit homines esse passuros, pati digni sunt, non quia passuri sunt. Donabit enim eosque, inquiunt, precibus sanctorum suorum, etiam tunc tanto magis orantium pro inimicis suis, quanto sunt utique sanctiores, eorumque efficacior est oratio, et exauditione Dei dignior, jam nullum habentium omnino peccatum. Cur ergo eadem perfectissima sanctitate, et cuncta impetrare valentibus mundissimis et misericordissimis precibus, etiam pro angelis non orabunt, quibus paratus est ignis æternus, ut Deus sententiam suam mitiget, et reflectat in melius, eosque ab illo igne faciat alienos? An erit forsitan quisquam, qui et hoc futurum esse præsumat, affirmans etiam sanctos angelos simul cum sanctis hominibus, qui tunc æquales erunt angelis Dei, pro damnandis et angelis et hominibus oraturos, ut misericordia non patiantur, quod veritate merentur pati? Quod nemo sanæ fidei dixit, nemo dicturus est. Alioqui nulla causa est, cur non etiam nunc pro diabolo et angelis ejus oret Ecclesia, quam Magister Deus pro inimicis suis jussit orare. Hæc igitur causa, qua fit ut nunc Ecclesia non oret pro malis angelis, quos suos esse novit inimicos, eadem ipse causa est, qua fiet ut in illo tunc judicio etiam

Elle prie maintenant pour les ennemis qu'elle a dans le genre humain, parce que c'est le temps d'une fructueuse pénitence. En effet, que demandent pour eux ses prières, sinon que « Dieu, selon l'expression de l'Apôtre, leur donne la grâce du repentir, et de se dégager des filets du diable qui les tient asservis à sa volonté? » Que si, dès cette vie même, l'Eglise connaissait avec assurance quels sont les hommes prédestinés à aller au feu éternel avec le diable, elle prierait aussi peu pour eux que pour lui. Mais comme elle n'a sur aucun d'eux cette certitude, elle prie pour tous ses ennemis qui vivent dans ce corps mortel, et néanmoins elle n'est pas exaucée pour tous. Elle n'est exaucée que pour ceux de ses adversaires, dont la prédestination, en les rendant enfants de l'Eglise, lui permet d'être exaucée. Mais pour ceux qui conservent jusqu'à la mort l'impénitence du cœur, pour ceux qui de ses ennemis ne deviennent point ses enfants, l'Eglise prie-t-elle? Prie-t-elle pour les âmes de ces misérables morts? Et pourquoi? si ce n'est qu'elle range déjà dans le parti du diable celui qui dès cette vie mortelle ne passe point à Jésus-Christ.

Donc la même raison qui défendra de prier pour les hommes condamnés au feu éternel défend à jamais de prier pour les anges maudits, et, dès aujourd'hui, pour les hommes morts dans l'obstination et l'impiété. Quelques-uns

pro hominibus æterno igne cruciandis, quamvis perfecta sit sanctitate, non oret. Nunc enim propterea pro eis orat, quos in genere humano habet inimicos, quia tempus est pœnitentiæ fructuosæ. Nam quid maxime pro eis orat, nisi *ut det illis Deus*, sicut dicit Apostolus : *pœnitentiam, et resipiscant de diaboli laqueis, a quo captivi tenentur secundum ipsius voluntatem?* Denique si de aliquibus ita certa esset, ut qui sint illi, etiam nosset, qui licet adhuc in hac vita sint constituti, tamen prædestinati sunt in æternum ignem ire cum diabolo; tam pro eis non oraret, quam nec pro ipso. Sed quia de nullo certa est, orat pro omnibus durtaxat hominibus inimicis suis in hoc corpore constitutis : nec tamen pro omnibus exauditur. Pro his enim solis exauditur, qui, etsi adversantur Ecclesiæ, ita sunt tamen prædestinati, ut pro eis exaudiatur Ecclesia, et filii efficiantur Ecclesiæ. Si qui autem usque ad mortem habebunt cor impœnitens, nec ex inimicis convertentur in filios, numquid jam pro eis, id est, pro talium defunctorum spiritibus, orat Ecclesia? Quid ita, nisi quia jam in parte diaboli computatur qui, dum esset in corpore, non est translatus in Christum?

Eadem itaque causa est, cur non oretur tunc pro hominibus æterno igne puniendis, quæ causa est, ut neque nunc, neque tunc oretur pro angelis malis : quæ itidem causa est, ut quamvis pro hominibus, tamen jam nec

ne sont plus, pour qui les prières de l'Eglise ou de certaines âmes pieuses trouvent Dieu favorable; mais il ne s'agit que de ceux qui, régénérés en Jésus-Christ, n'ont pas si mal usé du temps et de la vie qu'on les juge indignes de la clémence suprême, ni si bien qu'elle ne leur soit pas nécessaire. Et de même, à la résurrection des morts, après l'expiation que subissent les âmes des trépassés, plusieurs obtiendront la grâce qui leur sauvera le feu éternel. Car serait-il vrai de dire qu'il en est auxquels il ne sera remis ni en ce siècle ni en l'autre; s'il en était auxquels il sera remis, sinon en ce siècle, du moins au siècle futur? Mais comme le Juge des vivants et des morts a dit: « Venez les bénis de mon Père, venez posséder le royaume qui vous est préparé depuis la création du monde »; comme il a dit aussi: « Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel préparé pour le diable et pour ses anges »; puis enfin: « Et ils iront, les impies, au supplice éternel; les justes, à la vie éternelle »: n'est-ce pas une étrange présomption de prétendre qu'ils n'iront pas à l'éternel supplice, ceux-là que Dieu déclare devoir aller à l'éternel supplice? Et cette présomption ne conduit-elle pas à désespérer ou à douter de la vie éternelle?

Que l'on se garde donc d'entendre cette parole du psaume: « Dieu oubliera-t-il sa clémence? Sa colère retiendra-t-elle sa miséricorde? » comme si la sentence de Dieu fût vraie à

nunc oretur pro infidelibus impiisque defunctis. Nam pro defunctis quibusdam, vel ipsius Ecclesiæ, vel quorumdam piorum exauditur oratio: sed pro his quorum in Christo regeneratorum nec usque adeo vita in corpore male gesta est, ut tali misericordia judicentur digni non esse, nec usque adeo bene, ut talem misericordiam reperiantur necessariam non habere. Sicut etiam facta resurrectione mortuorum non deerunt quibus post pœnas, quas patiuntur spiritus mortuorum, impertiatur misericordia, ut in ignem non mittantur æternum. Neque enim de quibusdam veraciter diceretur, quod non eis remittatur neque in hoc seculo, neque in futuro, nisi essent quibus, etsi non isto, tamen remittetur in futuro. Sed cum dictum fuerit a Judice vivorum atque mortuorum: *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi*: et aliis e contrario: *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus*; et: *Ibunt isti in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam*: nimiæ præsumptionis est dicere, cuiquam eorum æternum supplicium non futurum, quos Deus ituros in supplicium dixit æternum, ut per hujus præsumptionis persuasionem facere, ut de ipsa quoque vita vel desperetur vel dubitetur æterna.

Nemo itaque sic intelligat Psalmum canentem: *Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua misericordias suas?* ut opinetur de homi-

l'égard des justes et fausse à l'égard des impies, ou qu'elle fût vraie à l'égard des hommes justes et des mauvais anges, et fausse à l'égard des hommes impies. Car ce verset se rapporte aux vases de miséricorde, au fils de la promesse et au prophète lui-même, l'un d'entre eux, qui s'écrie: « Dieu oubliera-t-il sa clémence? Sa colère retiendra-t-elle sa miséricorde? » puis ajoute: « J'ai dit: Je commence. Ce changement est un coup de la droite du Très-Haut. » C'est l'explication de ce qu'il vient de dire: « Sa colère retiendra-t-elle sa miséricorde? La colère de Dieu, n'est-ce pas cette vie même où l'homme est devenu semblable à la vanité, où ses jours passent comme l'ombre? Et toutefois dans ce règne de colère oublie-t-il sa clémence? ne fait-il pas lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes? Et sa colère ne retient pas sa miséricorde: et cette parole du prophète en est surtout la preuve: « Je commence. Ce changement est un coup de la droite du Très-Haut. » Car dans cette vie de tribulations, cette vie qui est la colère de Dieu, il améliore les vases de miséricorde, et bien qu'au fond de nos criminelles misères sa fureur subsiste, elle n'arrête pas néanmoins le cours de sa clémence. Si donc la vérité de ce divin cantique reçoit ici un plein accomplissement, est-il nécessaire de l'étendre aux lieux où un éternel supplice attend ceux qui n'appartiennent pas à la Cité de Dieu? Mais que les interprètes favorables à l'indulgence

nibus bonis veram, de malis falsam, aut de bonis hominibus et malis angelis veram, de malis autem hominibus falsam Dei esse sententiam. Hoc enim quod ait Psalmus, ad vasa misericordiæ pertinet, et ad filios promissionis, quorum erat unus etiam ipse propheta; qui cum dixisset: *Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas?* continuo subjecit: *Et dixi, Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi.* Exposuit profecto quid dixerit: *Numquid continebit in ira sua miserationes suas?* Ira enim Dei est etiam ista vita mortalis, ubi homo vanitati similis factus est, et dies ejus velut umbra prætereunt. In qua tamen ira non obliviscitur misereri Deus, faciendo solem suum oriri super bonos et malos, et pluendo super justos et injustos; ac sic non continet in ira sua miserationes suas: maximeque in eo quod expressit hic Psalmus, dicendo: *Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi;* quoniam in hac ipsa ærumnosissima vita, quæ ira Dei est, vasa misericordiæ mutat in melius, quamvis adhuc in hujus corruptionis miseria maneat ira ejus, quia nec in ipsa ira suas continet miserationes suas. Cum ergo isto modo compleatur divini illius cantici veritas, non est eam necesse etiam illic intelligi, ubi non pertinentes ad Civitatem Dei sempiterno supplicio punientur. Sed quibus placet istam sententiam usque ad illa impiorum tormenta pro-

admettent du moins l'éternité de la colère sur les impies, annoncée par l'éternité des supplices, s'ils veulent d'ailleurs que la miséricorde modère la vengeance, atténuant la rigueur des tortures qui sont dues aux coupables; non que cette miséricorde les en préserve à jamais ou les en délivre un jour: elle se contentera de leur rendre les peines plus douces et plus légères qu'ils ne méritent. Ainsi la colère de Dieu demeure, et cependant sa colère même ne retient pas le cours de sa clémence. Et toutefois, pour ne pas rejeter ce sentiment, je suis loin de l'établir.

Quant à cette opinion qu'il y a plutôt menace que prédiction réelle dans ces paroles : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel. » — « Et ils iront au feu éternel. » — « Et ils seront tourmentés dans les siècles des siècles. » — Et leur ver ne mourra point, et le feu qui les dévore ne s'éteindra jamais » : cette opinion, dis-je, ce n'est pas tant moi que l'Ecriture sainte qui en présente la réfutation la plus évidente et la plus complète. Car les Ninivites firent pénitence en cette vie, pénitence fructueuse; ils semèrent en ce champ où Dieu veut que l'on sème avec larmes, pour moissonner plus tard avec joie. Et cependant qui nierait que la prédiction du Seigneur se soit accomplie sur Ninive, à moins d'oublier comment Dieu anéantit les pécheurs dans sa colère et dans sa miséricorde? Il les anéantit, ou comme les habitants de Sodome, quand il frappe les hommes mêmes

tendere, saltem sic intelligant, ut, manente in eis ira Dei, quæ in æterno est pronuntiata supplicio, non contineat Deus in hac ira sua miserationes suas, et faciat eos non tanta quanta digni sunt pœnarum atrocitate cruciari; non ut eas pœnas vel nunquam subeant, vel aliquando finiant, sed ut eas mitiores quam merita sunt eorum levioresque patiantur. Sic enim et ira Dei manebit, et in ipsa ira sua miserationes suas non continebit. Quod quidem non ideo confirmo, quoniam non resisto.

Ceterum eos qui putant minaciter potius quam veraciter dictum : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum;* et : *Ibunt isti in supplicium æternum;* et : *Cruciabuntur in secula seculorum;* et : *Vermis eorum non morietur, et ignis non extinguetur*, et cetera hujusmodi, non tam ego, quam ipsa Scriptura divina planissime atque plenissime redarguit ac refellit. Ninivitæ quippe in hac vita egerunt pœnitentiam; et ideo fructuosam, velut in hoc agro seminantes, in quo Deus voluit cum lacrymis seminari, quod postea cum lætitia meteretur: et tamen quis negabit, quod Dominus prædixit, in eis fuisse completum, nisi parum advertat, quemadmodum peccatores Deus non solum iratus, verum etiam miseratus evertat? Evertuntur enim peccatores duobus modis, aut sicut Sodomitæ, ut pro peccatis suis ipsi homines puniantur, aut

pour leurs péchés, ou comme ceux de Ninive, quand il détruit les péchés des hommes par la pénitence. Ce que Dieu a prédit est donc arrivé. La Ninive tomba, qui était impie, et une Ninive juste s'éleva, qui n'était point. Ses murs et ses maisons restant debout, elle fut ruinée dans ses mauvaises mœurs : et quoique le prophète fût attristé de ce que l'événement ne répondait pas aux menaces de sa prophétie et aux terreurs de Ninive, il arriva néanmoins comme il avait été prédit dans la prescience divine. Celui qui dictait la prophétie savait bien qu'elle devait s'accomplir en un sens favorable.

Or, afin que ces hommes, d'une indiscrète compatissance, apprennent comment il faut entendre cette parole de l'Ecriture : « Seigneur, quel trésor de douceur vous avez caché à ceux qui vous craignent ! » qu'ils lisent aussitôt : « Mais vous l'avez comblé pour ceux qui espèrent en vous. » Qu'est-ce à dire : « Vous avez caché à ceux qui craignent » ; — « Vous avez comblé pour ceux qui espèrent » ; sinon que pour les hommes jaloux d'établir leur propre justice sur les bases de la loi, la justice de Dieu est sans douceur, parce qu'ils l'ignorent : ils ne la peuvent goûter. Car c'est en eux-mêmes, et non pas en lui, qu'ils espèrent. Et c'est pourquoi « ce trésor de douceur leur est caché » ; ils craignent Dieu sans doute, mais de cette crainte servile qui est sans amour ; car la perfection de l'amour bannit la crainte. Il « comble donc ce trésor de douceur » pour ceux qui espèrent en lui, en leur

sicut Ninivitæ, ut ipsa hominum peccata pœnitendo destruantur. Factum est ergo quod prædixit Deus : eversa est Ninive quæ mala erat, et bona ædificata est quæ non erat. Stantibus enim mœnibus atque domibus, eversa est civitas in perditis moribus. Ac sic quamvis propheta fuerit contristatus, quia non est factum quod illi homines timuerunt illo prophetante venturum : factum est tamen quod fuerat Deo præsciente prædictum ; quoniam noverat qui prædixit, quomodo in melius esset implendum.

Ut autem noverint isti in perversum misericordes quo pertineat quod scriptum est : *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te !* legant quod sequitur, *perfecisti autem sperantibus in te.* Quid est : *Abscondisti timentibus, perfecisti sperantibus*, nisi quia illis qui timore pœnarum suam volunt justitiam constituere quæ in lege est, non est justitia Dei dulcis, quia nesciunt eam ? Non enim gustaverunt eam. In se namque sperant, non in ipso : et ideo eis absconditur multitudo dulcedinis Dei ; quoniam timent quidem Deum, sed illo timore servili, qui non est in charitate, quia perfecta charitas foras mittit timorem. Ideo sperantibus in eum perficit dulcedinem suam, inspirando eis charitatem suam, ut timore

inspirant son amour, afin que, demeurant éternellement dans cette chaste crainte que l'amour ne bannit point, ils ne se glorifient que dans le Seigneur. Car la justice de Dieu, c'est Jésus-Christ « qui nous a été donné de Dieu, dit l'Apôtre, pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, notre rédemption, afin que, selon la parole de l'Ecriture, celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur ». Cette justice de Dieu, pur don de la grâce, n'est pas connue de ceux qui, jaloux d'établir leur propre justice, refusent de se soumettre à la justice de Dieu. Et c'est dans ceste justice que réside « ce trésor de douceur », qui fait dire au Psalmiste : « Goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux. » Et nous le goûtons pendant ce pèlerinage; mais loin d'en être rassasiés, nous en avons faim, nous en avons soif, jusqu'au jour où nous le verrons tel qu'il est, où cette parole de l'Ecriture s'accomplira : « Je serai rassasié quand votre gloire paraîtra. » Ainsi Jésus-Christ comble le trésor de sa douceur pour ceux qui espèrent en lui. Mais, si cette clémence qui, selon plusieurs, doit révoquer la condamnation des impies, est « ce trésor même que Dieu cache à ceux qui le craignent », afin que l'ignorance du pardon futur et la crainte des vengeances éternelles les oblige de bien vivre, et qu'ainsi il s'en trouve qui prient pour leurs frères vivant mal; comment Dieu « comble-t-il ce trésor pour ceux qui espèrent en lui », puisque ces rêveurs lui prêtent d'autre part une douceur débonnaire pour ceux qui n'espèrent

casto, non quem charitas foras mittit, sed permanente in seculum seculi, cum gloriantur, in Domino glorientur. Justitia quippe Dei Christus est : *qui factus est nobis*, sicut dicit Apostolus : *sapientia a Deo, et justitia; et sanctificatio, et redemptio : ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino glorietur.* Hanc Dei justitiam, quam donat gratia sine meritis, nesciunt illi qui suam justitiam volunt constituere, et ideo justitiæ Dei, quod Christus est, non sunt subjecti. In qua justitia est multa multitudo dulcedinis Dei, propter quam dicitur in Psalmo : *Gustate, et videte quam dulcis est Dominus.* Et hanc quidem in hac peregrinatione gustantes, non ad satietatem sumentes, esurimus eam potius ac sitimus, ut ea postea saturemur, cum videbimus eum sicuti est, et implebitur quod scriptum est : *Saturabor, cum manifestabitur gloria tua.* Ita perficit Christus multam multitudinem dulcedinis suæ sperantibus in eum. Porro autem si eam, quam illi putant, dulcedinem suam Deus abscondit timentibus eum qua non est impios damnaturus, ut hoc nescientes et damnari timentes recte vivant, ac sic possint esse qui orent pro non recte viventibus; quomodo eam perficit sperantibus in eum, quandoquidem, sicut somniant, per hanc dulcedinem non damnaturus est eos, qui non sperant in eum ? Illa igitur

point en lui ? Cherchez donc cette douceur qu'il comble pour ceux qui espèrent en lui, et non pas une douceur imaginaire pour ceux qui le méprisent et le blasphèment. Car vainement l'on cherche, au sortir du temps, ce que l'on a négligé d'acquérir dans le temps.

Et ce verset de l'Apôtre : « Dieu a pris tous les hommes dans l'infidélité pour pardonner à tous », ne veut pas dire que Dieu ne damnera personne; ce qui précède dévoile le sens. Parlant, dans ses Epîtres, aux païens convertis, des Juifs qui doivent se convertir un jour : « Comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu, dit l'Apôtre, et que vous avez ensuite obtenu miséricorde à cause de l'incrédulité des Juifs; ainsi les Juifs n'ont pas cru quand vous avez obtenu miséricorde, pour l'obtenir à leur tour. » Et il ajoute ces paroles dont nos adversaires bercent leur erreur : « Dieu les a pris tous dans l'infidélité pour pardonner à tous. » Qui « tous » ? sinon ceux dont il parle, c'est-à-dire : vous et eux. Tous les Juifs, tous les gentils qu'il a prévus et prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, il les a tous pris dans l'infidélité, afin que, ramenés des amertumes de la pénitence aux douceurs de la miséricorde divine, ils croient et s'écrient : « Seigneur, quel trésor de douceur vous avez caché à ceux qui vous craignent ! Mais vous le comblez pour ceux qui espèrent, non en eux-mêmes, mais en « vous ». Ainsi il pardonne à tous les vases de miséricorde. A tous ? Qu'est-ce à

ejus dulcedo quæratur quam perficit sperantibus in eum, non quam perficere putatur contemnentibus et blasphemantibus eum. Frustra itaque homo post hoc corpus inquirit, quod in hoc corpore sibi comparare neglexit.

Illud quoque apostolicum : *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur :* non ideo dictum est ; quod neminem sit damnaturus : sed superius apparet unde sit dictum. Nam cum de Judæis postea credituris Apostolus loqueretur ad Gentes, ad quas utique jam credentes conscribebat epistolas : *Sicut enim vos,* inquit, *aliquando non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis illorum incredulitate ; sic et hi nunc non crediderunt in vestra misericordia, ut et ipsi misericordiam consequantur.* Deinde subjecit, unde isti sibi errando blandiuntur, atque ait : *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur.* Quos omnes, nisi de quibus loquebatur, tanquam dicens, et vos et illos ? Deus ergo et Gentiles et Judæos, quos præscivit et prædestinavit conformes imaginis Filii sui, omnes in infidelitate conclusit : ut de amaritudine infidelitatis suæ pœnitendo confusi, et ad dulcedinem misericordiæ Dei credendo conversi, clamarent illud in Psalmo: *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te, perfecisti autem sperantibus,* non in se, *in te !* Omnium itaque miseretur vasorum misericordiæ. Quid est, omnium ? Et

dire ? — Oui, à tous ceux des païens et des Juifs qu'il a prédestinés, appelés, justifiés, glorifiés ; c'est de tous ces hommes, et non de tous les hommes, que nul ne sera damné.

XXV. Maintenant, passons à l'opinion qui ne promet, non plus que la précédente, aux diables et à ses anges, la remise des souffrances éternelles, mais qui n'étend pas même cette grâce à tous les hommes et l'assure exclusivement à ceux qui, purifiés par le baptême de Jésus-Christ, auront communié à son corps et à son sang, qu'ils aient bien ou mal vécu, fussent-ils tombés dans l'hérésie ou l'impiété. Mais l'Apôtre réfute ce sentiment : « Les œuvres de la chair, dit-il, sont évidentes : Adultère, fornication, impureté, impudicité, idolâtrie, empoisonnements, inimitiés, jalousie, animosité, dissension, hérésie, envie, ivrognerie, débauches et autres infamies; sur quoi je vous ai dit et vous redis encore que les auteurs de tels crimes ne posséderont point le royaume de Dieu. » Cet oracle de l'Apôtre est menteur si, après telle expiation que l'on voudra, ces impies possèdent le royaume de Dieu. Or cet oracle étant la vérité même, il est certain qu'ils ne posséderont pas ce royaume; et, s'ils ne le possèdent, c'est qu'ils sont livrés à l'éternel supplice. Car il n'est pas de lieu intermédiaire qui préserve des peines de l'enfer celui qui ne jouit pas des félicités du ciel.

Comment donc faut-il entendre cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Voici le pain qui est descendu du ciel

eorum scilicet quos ex Gentibus, et eorum quos ex Judæis prædestinavit, vocavit, justificavit, glorificavit ; non omnium hominum, sed istorum omnium neminem damnaturus.

XXV. Sed jam respondeamus etiam illis, qui non solum diabolo et angelis ejus, sicut nec isti, sed ne ipsis quidem omnibus hominibus liberationem ab æterno igne promittunt ; verum eis tantum qui Christi Baptismate abluti et corporis ejus et sanguinis participes facti sunt, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint. Sed contradicit eis Apostolus, dicens : *Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, luxuria, idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia : quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.* Hæc profecto apostolica falsa est sententia, si tales post quantalibet tempora liberati regnum Dei possidebunt. Sed quoniam falsa non est, profecto regnum Dei non possidebunt. Et si in regni Dei possessione nunquam erunt, æterno supplicio tenebuntur : quoniam non est locus medius, ubi non sit in supplicio, qui illo non fuerit constitutus in regno.

Quamobrem quod ait Dominus Jesus : *Hic est panis qui de cœlo descendit,*

afin que qui en mange ne meure point. Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Celui qui mange de ce pain vivra éternellement. » Ceux à qui nous répondons maintenant sont réduits à l'impuissance de comprendre ce passage par ceux à qui nous allons répondre, qui n'admettent point à la rémission des peines quiconque aura reçu le baptême et le corps de Jésus-Christ, mais les seuls catholiques, quel qu'ait été le désordre de leur vie, parce que, disent-ils, les catholiques n'auront pas mangé seulement le corps mystique, mais le corps réel de Jésus-Christ, membres de ce corps dont l'Apôtre dit : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et qu'un seul corps. » Il n'y a donc que celui qui est dans l'unité de son corps, et membre de ce corps dont les fidèles reçoivent le sacrement au pied de l'autel, de qui l'on puisse dire en vérité qu'il mange le corps de Jésus-Christ, qu'il boit le sang de Jésus-Christ. Ainsi donc les hérétiques et les schismatiques séparés de l'unité de son corps peuvent recevoir le même sacrement, mais sans fruit; que dis-je? à leur détriment, encourant plutôt un jugement plus rigoureux qu'une délivrance plus tardive. Car ils ne sont pas dans le lien de paix que ce sacrement exprime.

Or ceux-ci ont raison de refuser à qui n'est pas dans le corps de Jésus-Christ la manducation réelle du corps de Jésus-Christ, mais ils ont tort de promettre à qui tombe de l'unité de ce corps dans l'hérésie ou le paganisme d'être un

ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi : si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum, quomodo sit accipiendum, merito quæritur. Et ab istis quidem quibus nunc respondemus, hunc intellectum auferunt illi quibus deinde respondendum est. hi sunt autem qui hanc liberationem, nec omnibus habentibus sacramentum Baptismatis et corporis Christi, sed solis catholicis, quamvis male viventibus, pollicentur : quia non solo, inquiunt, sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso scilicet ejus corpore constituti : de quo corpore ait Apostolus : *Unus panis, unum corpus multi sumus.* Qui ergo est in ejus corporis unitate, id est, in christianorum compage membrorum, cujus corporis sacramentum fideles communicantes de altari sumere consueverunt, ipse vere dicendus est manducare corpus Christi, et bibere sanguinem Christi. Ac per hoc hæretici et schismatici ab hujus unitate corporis separati possunt idem percipere sacramentum, sed non sibi utile, imo vero etiam noxium, quo judicentur gravius, quam vel tardius liberentur. Non sunt quippe in eo vinculo pacis, quod illo exprimitur sacramento.

Sed rursus etiam isti qui recte intelligunt, non dicendum esse eum manducare corpus Christi, qui in corpore non est Christi, non recte promittunt eis qui vel in hæresim, vel etiam in gentilium superstitionem, ex

jour sauvé des flammes de l'éternel supplice. Et d'abord ne voient-ils pas combien il est insoutenable et hors des voies de la saine doctrine d'assurer que ces apostats de l'Eglise catholique, auteurs d'hérésies détestables, devenus hérésiarques, aient une cause meilleure que ceux qui, n'ayant jamais été catholiques, se sont laissés prendre à leurs pièges? Hérésiarques, ce qui leur épargne l'éternité des supplices, c'est le baptême reçu dans l'Eglise catholique, c'est le sacrement du corps de Jésus-Christ, participé jadis dans le vrai corps de Jésus-Christ. Eh quoi ? un déserteur de la foi, de transfuge devenu persécuteur, n'est-il pas plus odieux que celui qui ne saurait trahir ce qu'il n'a jamais professé ? Et l'Apôtre ne vient-il pas à la rencontre de cette opinion quand, après avoir énuméré les œuvres de la chair, il annonce avec la même vérité que : « Les auteurs de tels crimes ne posséderont pas le royaume de Dieu. »

Ainsi que ces hommes de mœurs honteuses et criminelles, qui persévèrent jusqu'à la fin dans cette sorte de communion de l'Eglise catholique, cessent d'établir leur sécurité sur ces paroles : « Qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé », quand, par l'iniquité de leur vie, infidèles à la justice elle-même, à Jésus-Christ, ils prostituent leur corps à l'adultère, aux impuretés que l'Apôtre n'ose pas nommer, à toutes les mollesses de la débauche, à tous ces excès dont il est dit :

illius corporis unitate labuntur, liberationem quandoque ab æterni igne supplicii. Primum, quia debent attendere, quam sit intolerabile atque a sana doctrina nimis devium, ut multi ac pene omnes, qui hæreses impias condiderunt exeuntes de catholica Ecclesia, et facti sunt hæresiarchæ, meliores habeant causas, quam hi qui nunquam fuerunt catholici, cum in eorum laqueos incidissent ; si illos hæresiarchas hoc facit liberari a supplicio sempiterno, quod in catholica Ecclesia baptizati sunt, et sacramentum corporis. Christi corpore primitus acceperunt : cum pejor utique sit desertor fidei et ex desertore oppugnator ejus effectus, quam ille qui non deseruit quam nunquam tenuit. Deinde quia et his occurrit Apostolus eadem verba proferens, et enumeratis illis carnis operibus eadem veritate prædicens : *Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.*

Unde nec illi in perditis et damnabilibus moribus debent esse securi, qui usque in finem quidem velut in communione Ecclesiæ catholicæ perseverant, intuentes quod dictum est : *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit ;* et per vitæ iniquitatem, ipsam vitæ justitiam, quod eis Christus est, deserunt, sive fornicando, sive alias immunditias flagitiorum, quas nec Apostolus exprimere voluit, in suo corpore perpetrando, sive turpitudine luxuriæ diffluendo, sive aliquid aliud eorum agendo de quibus ait :

« Les auteurs de tels crimes ne posséderont pas le royaume de Dieu. » Infailliblement voués au supplice éternel, ils sont exclus du royaume de Dieu. Persévérant dans ces désordres jusqu'à la fin de leur vie, peut-on dire qu'ils aient persévéré en Jésus-Christ jusqu'à la fin? Car persévérer en Jésus-Christ, c'est persévérer en sa foi. Cette « foi » telle que l'Apôtre la définit, « opère par l'amour »; — « or, l'amour », dit-il ailleurs, « ne fait jamais de mal ». Il ne faut donc pas dire qu'ils mangent le corps de Jésus-Christ, puisqu'ils ne doivent pas même compter entre les membres de Jésus-Christ : ne fût-ce que cette seule raison qu'ils ne sauraient être à la fois les membres de Jésus-Christ et les membres d'une courtisane. Enfin, quand le Sauveur lui-même dit : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui », il montre ce que c'est que manger son corps et boire son sang, au-delà du sacrement, c'est-à-dire en réalité. C'est demeurer en Jésus-Christ afin que Jésus-Christ demeure en nous. Comme s'il disait en effet : Que celui qui ne demeure point en moi et en qui je ne demeure point se garde de dire ou de croire qu'il mange mon corps ou boit mon sang. Car ceux-là ne demeureront point en Jésus-Christ qui ne sont point ses membres. Et ils ne sont pas les membres de Jésus-Christ, ceux qui sont les membres d'une courtisane, à moins qu'ils n'abjurent un si grand mal par la pénitence et ne reviennent par la réconciliation à un si grand bien.

Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. Ac per hoc quicumque agunt talia, nisi in sempiterno supplicio non erunt, quia in Dei regno esse non poterunt. In his enim perseverando usque in hujus vitæ finem, non utique dicendi sunt in Christo perseverasse usque in finem : quia in Christo perseverare, est in ejus fide perseverare. Quæ *fides*, ut eam definit idem Apostolus, *per dilectionem operatur*. *Dilectio* autem, sicut ipse alibi dicit, *malum non operatur*. Nec isti ergo dicendi sunt manducare corpus Christi ; quoniam nec in membris computandi sunt Christi. Ut enim talia taceam, non possunt simul esse et membra Christi, et membra meretricis. Denique ipse dicens : *Qui manducat carnem meam, et bibit sanguinem meum, in me manet, et ego in eo ;* ostendit quid sit non sacramento tenus, sed re vera corpus Christi manducare, et ejus sanguinem bibere : hoc est enim in Christo manere, ut in illo maneat et Christus. Sic enim hoc dixit, tanquam diceret : Qui non in me manet, et in quo ego non maneo, non se dicat aut existimet manducare corpus meum, aut bibere sanguinem meum. Non itaque manent in Christo, qui non sunt membra ejus. Non sunt autem membra Christi, qui se faciunt membra meretricis, nisi malum illud poenitendo esse destiterint, et ad hoc bonum reconciliatione redierint

XXVI. Mais, nous dit-on, les catholiques ont pour fondement Jésus-Christ, dont ils n'ont pas abandonné l'unité, quelque vie scandaleuse, « bois, foin ou paille », qu'ils aient bâti sur ce fondement. En effet, la rectitude de leur foi, qui les fonde sur Jésus-Christ, pourra les sauver un jour de l'éternité du feu, mais non de toutes ses atteintes, car il brûlera tout ce qu'ils auront bâti sur le fondement. Que l'apôtre Jacques leur réponde en un mot : « Si un homme dit qu'il a la foi, et qu'il n'ait point les œuvres, la foi le pourra-t-elle sauver ? » Et quel est donc, disent-il, celui dont parle l'apôtre Paul : « Il sera néanmoins sauvé, mais comme par le feu. » Quel est-il ? Cherchons ensemble. Ce n'est pas le même homme, à coup sûr ; autrement la doctrine des deux Apôtres se combattrait, l'un accordant le salut par le feu, malgré de mauvaises œuvres, et l'autre s'écriant : « S'il n'a point les œuvres, la foi le pourra-t-elle sauver ? »

Nous trouvons donc qui peut-être sauvé par le feu, si nous trouvons d'abord ce que c'est qu'avoir Jésus-Christ pour fondement. Et cette image même nous l'apprend. Dans un édifice, rien ne passe avant le fondement ; or celui qui a Jésus-Christ si profondément dans le cœur qu'il lui donne la préférence sur tous les biens même licites et permis de la terre et du temps, a Jésus-Christ pour fondement. S'il préfère ces biens à Jésus-Christ, quoiqu'il semble avoir la foi de Jésus-Christ, il n'a pas Jésus-Christ pour fondement, dès

XXVI. Sed habent, inquiunt, Christiani catholici in fundamento Christum, a cujus unitate non recesserunt, tametsi huic fundamento superædificaverunt quamlibet pessimam vitam, velut ligna, fenum, stipulam : recta itaque fides, per quam Christus est fundamentum, quamvis cum damno, quoniam illa quæ superædificata sunt exurentur, tamen poterit eos quandoque ab illius ignis perpetuitate salvare. Respondeat eis breviter apostolus Jacobus : *Si quis dicat se fidem habere, opera autem non habeat, numquid poterit fides salvare eum ?* Et quis est, inquiunt, de quo dicit apostolus Paulus : *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem ?* Simul quis iste sit, inquiramus : hunc tamen non esse, certissimum est, ne duorum Apostolorum sententias mittamus in rixam, si unus dicit : Etiamsi mala opera quis habuerit, salvabit eum fides per ignem ; alius autem : Si opera non habeat, numquid poterit fides salvare eum ?

Inveniemus ergo quis possit salvari per ignem, si prius invenerimus quid sit habere in fundamento Christum. Quod ut de ipsa similitudine quantocius advertamus : Nihil ædificio præponitur fundamento ; quisquis itaque sic habet in corde Christum, ut ei terrena et temporalia nec ea quæ licita sunt atque concessa præponat, fundamentum habet Christum. Si

qu'il lui préfère de tels biens. Que sera-ce donc lorsqu'au mépris des préceptes salutaires, se livrant à des actes illégitimes, loin de préférer à tout Jésus-Christ, il est convaincu de préférer tout à Jésus-Christ, soit qu'il assouvisse ses désirs contre ce que le Sauveur commande, ou au-delà de ce qu'il permet? Qu'un chrétien aime une courtisane, et, s'unissant à elle, devienne avec elle un même corps, ce chrétien n'a plus Jésus-Christ pour fondement; mais qu'il aime sa femme, qu'il l'aime selon Jésus-Christ, est-il douteux qu'il ait Jésus-Christ pour fondement? Que dis-je? s'il l'aime charnellement, suivant le siècle et les infirmités de la concupiscence, comme les païens qui ne connaissent point Dieu, l'Apôtre, ou Jésus-Christ même, le lui permet encore par condescendance. Il peut donc avoir aussi Jésus-Christ pour fondement; car, s'il ne lui préfère en rien ces affections et ces plaisirs, quel que soit l'édifice qu'il élève, bois, foin ou paille, Jésus-Christ qui demeure le fondement lui assure le salut par le feu. Ces amours et ces voluptés terrestres que le lien conjugual préserve de la damnation passeront au feu des tribulations; ce feu représente les veuvages et les cruelles séparations; ainsi ces bâtisses humaines seront douloureuses à leur auteur; car elles disparaîtront, et il restera blessé de la perte de ces objets dont la possession faisait sa joie: mais il sera sauvé par le feu en considération du fondement:

autem præponit, etsi videatur habere fidem Christi, non est tamen in eo fundamentum Christus, cui talia præponuntur: quanto magis, si salutaria præcepta contemnens committat illicita, non præposuisse Christum, sed postposuisse convincitur, quem posthabuit imperantem sive concedentem, dum contra ejus imperata sive concessa suam per flagitia delegit explere libidinem? Si quis itaque christianus diligit meretricem, eique adhærens unum corpus efficitur, jam in fundamento non habet Christum. Si quis autem diligit uxorem suam, si secundum Christum, quis ei dubitet in fundamento esse Christum? Si vero secundum hoc seculum, si carnaliter, si in morbo concupiscentiarum, sicut et gentes quæ ignorant Deum, etiam hoc secundum veniam concedit Apostolus, imo per Apostolum Christus. Potest ergo et iste habere in fundamento Christum. Si enim ei nihil talis affectionis voluptatisque præponat, quamvis superædificet ligna, fenum, stipulam, Christus est fundamentum, propter hoc salvus erit per ignem. Delicias quippe hujusmodi amoresque terrenos, propter conjugalem quidem copulam non damnabiles, tribulationis ignis exuret: ad quem ignem pertinent et orbitates, et quæcumque calamitates quæ auferunt hæc. Ac per hoc ei qui ædificavit, erit ædificatio ista damnosa; quia non habebit quod superædificavit, et eorum amissione cruciabitur, quibus fruendo utique læta-

car, si un persécuteur lui proposait d'opter entre ces objets et Jésus-Christ, il ne préférerait rien à Jésus-Christ. Voici l'homme, l'Apôtre nous le montre, qui édifie sur ce fondement l'or, l'argent, les pierres précieuses : « Celui qui est sans femme pense aux choses de Dieu, à plaire à Dieu. » Voici l'autre qui édifie du bois, du foin ou de la paille : « Mais celui qui est dans les liens du mariage pense aux choses du monde, à plaire à sa femme. L'œuvre de chacun sera manifestée, le jour la dévoilera »; c'est-à-dire le jour des tribulations : « Car, ajoute l'Apôtre, elle sera dévoilée par le feu. » Et il appelle la tribulation un feu quand il dit : « La fournaise éprouve les vases du potier, et la tribulation les hommes justes. » Et « l'œuvre de chacun sera éprouvée par le feu; celui dont l'œuvre demeurera (car les pensées données à Dieu et le soin de lui plaire demeurent) recevra la récompense de ce qu'il aura édifié »; c'est-à-dire qu'il recueillera selon ses pensées. « Celui dont l'œuvre sera brûlée en souffrira dommage, il n'aura plus ce qu'il avait aimé; et il ne laissera pas d'être sauvé; car nulle tribulation ne l'a fait chanceler sur l'inébranlable fondement; « mais toutefois comme par le feu », car ce qu'il possédait dans l'ivresse de l'amour, il ne saurait le perdre sans aiguillon de douleur. N'est-ce pas là, si je ne m'abuse, ce feu qui, ne damnant aucun de ces deux hommes, est pour l'un richesse, pour l'autre préjudice, pour tous deux épreuve?

batur. Sed per hunc ignem salvus erit merito fundamenti, quia etsi utrum id, an Christum habere mallet, a persecutore proponeretur, illud Christo non præponeretur. Vide in Apostoli verbis hominem ædificantem super fundamentum aurum, argentum, lapides pretiosos : *Qui sine uxore est*, inquit, *cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo.* Vide alium ædificantem, ligna, fenum, stipulam : *Qui autem matrimonio junctus est*, inquit, *cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori. Uniuscujusque opus manifestabitur : dies enim declarabit*, dies utique tribulationis : *quoniam in igne*, inquit, *revelabitur.* Eamdem tribulationem ignem vocat, sicut alibi legitur : *Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis.* Et, *Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus permanserit* (permanet enim quod quisque cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo), *quod superædificavit, mercedem accipiet :* id est, unde cogitavit, hoc sumet. *Si cujus* autem *opus arserit, damnum patietur :* quoniam quod dilexerat, non habebit. *Ipse autem salvus erit;* quia nulla eum tribulatio ab illius fundamenti stabilitate movit : *sic tamen quasi per ignem.* Quod enim sine illiciente amore non habuit, sine urente dolore non perdit. Ecce, quantum mihi videtur, inventus est ignis, qui nullum eorum damnet, sed unum ditet, alterum damnificet, ambos probet.

Que si nous voulons entendre par ce feu celui dont parle le Seigneur quand il dit, à sa gauche : « Retirez-vous de moi, maudits ! allez au feu éternel ! » si nous y condamnons ceux qui bâtissent sur le fondement l'édifice de bois, de foin ou de paille, en reconnaissant qu'après un temps d'expiation assigné à leurs démérites, le mérite du fondement doit les sauver de ce feu ; quels seront donc, suivant nous, ceux de la droite, à qui il est dit : « Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous est préparé » ; sinon ceux qui ont édifié sur le fondement de l'or, de l'argent, des pierres précieuses ? Mais quand l'Apôtre dit : « Comme par le feu », s'il faut entendre le feu suprême, il y faut donc précipiter tout ensemble ceux de la droite et ceux de la gauche ? car tous doivent passer par l'épreuve de ce feu dont il est dit : « Le jour révélera ; tout sera dévoilé par le feu ; le feu éprouvera l'œuvre de chacun. » Si donc tous doivent subir l'épreuve de ce feu, celui dont l'œuvre demeurera intacte et victorieuse, pour recevoir la récompense de ce qu'il aura édifié ; celui dont l'œuvre brûlera, pour souffrir dommage ; ce feu n'est pas le feu éternel. L'un, châtiment suprême et sans fin des seuls placés à la gauche ; l'autre, épreuve des élus de la droite. Or cette épreuve est différente ; l'édifice des uns que ce feu trouve bâti sur le fondement de Jésus-Christ, il ne le brûle pas, il l'épargne ; l'édifice des autres, il le dévore, et ils souffrent,

Si autem ignem illum isto loco voluerimus accipere, de quo Dominus dicet sinistris : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum ;* ut in eis etiam isti esse credantur, qui ædificant super fundamentum ligna, fenum, stipulam, eosque ex illo igne post tempus pro malis meritis impertitum liberet boni meritum fundamenti : quid arbitrabimur dextros quibus dicetur : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum,* nisi eos qui ædificaverunt super fundamentum aurum, argentum, lapides pretiosos ? Sed in illum ignem, de quo dictum est, *sic tamen quasi per ignem,* si hoc modo est intelligendus, utrique mittendi sunt, et dextri scilicet, et sinistri. Illo quippe igne utrique probandi sunt, de quo dictum est : *Dies enim declarabit, quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.* Si ergo utrumque probabit ignis, ut si cujus opus permanserit, id est, non fuerit igne consumptum, quod superædificavit, mercedem accipiat ; si cujus autem opus arserit, damnum patiatur : profecto non est ipse æternus ille ignis. In illum enim soli sinistri novissima et perpetua damnatione mittentur, iste autem dextros probat. Sed alios eorum sic probat, ut ædificium quod super Christum fundamentum ab eis invenerit esse constructum, non exurat atque consumat : alios autem aliter, id est, ut quod superædificaverunt,

mais leur salut est assuré, car une charité supérieur a maintenu leur stabilité sur le fondement de Jésus-Christ. Que s'ils doivent être sauvés ils seront certainement à la droite comme les autres, et, comme eux, ils entendront cette voix : « Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous attend » : et non pas à la gauche avec les impies frappés d'anathème : « Retirez-vous de moi, maudits! allez au feu éternel ! » car nul des damnés ne sera délivré de ce feu ; ils iront tous au supplice éternel, où leur ver ne mourra point, où la flamme inextinguible perpétuera leurs tortures, nuit et jour, dans les siècles des siècles.

Si toutefois dans l'intervalle du temps écoulé depuis la mort corporelle jusqu'au lendemain de la résurrection des corps, jusqu'à ce jour des vengeances et de la rémunération suprêmes, on abandonne les âmes des trépassés aux souffrances de ce feu que ne ressentiront pas ceux dont les mœurs et les affections durant la vie de ce corps n'offrent point à la flamme l'édifice de bois, de foin ou de paille, mais que ressentiront au contraire, soit alors seulement, soit aujourd'hui, et alors, soit seulement aujourd'hui, ceux qui auront bâti le fragile édifice, laissant dans le feu des tribulations passagères les véniels attachements du siècle ; cette opinion, je ne la repousse point, elle peut être vraie. Il se peut que cette tribulation comprenne la mort même du corps, héritage du premier crime, et que

ardeat, damnumque inde patiantur ; salvi fiant autem, quoniam Christum in fundamento stabiliter positum præcellenti charitate tenuerunt. Si autem salvi fient, profecto et ad dexteram stabunt, et cum cœteris audient : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum :* non ad sinistram, ubi illi erunt, qui salvi non erunt, et ideo audient : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* Nemo quippe ab illo igne salvabitur, quia in supplicium æternum ibunt illi omnes, ubi vermis eorum non morietur, et ignis non exstinguetur, quo cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum.

Post istius sane corporis mortem, donec ad illum veniatur, qui post resurrectionem corporum futurus est damnationis et remunerationis ultimus dies, si hoc temporis intervallo spiritus defunctorum ejusmodi ignem dicuntur perpeti, quem non sentiant illi qui non habuerunt tales mores et amores in hujus corporis vita, ut eorum ligna, fenum, stipula consumatur ; alii vero sentiant qui ejusmodi secum ædificia portaverunt, sive ibi tantum sive et hic et ibi, sive ideo hic ut non ibi, secularia, quamvis a damnatione venialia concremantem ignem transitoriæ tribulationis inveniant, non redarguo, quia fortisan verum est. Potest quippe ad istam tribulationem pertinere etiam ipsa mors carnis, quæ de peccati primi perpetratione concepta est, ut secundum cujusque ædificium tempus quod eam sequitur

le temps qui la suit éprouve chacun selon l'édifice dont il est l'auteur. Et les persécutions, couronne de tant de martyrs et que souffre tout chrétien, sont aussi le feu qui éprouve ces divers édifices, brûle ceux-ci avec leurs auteurs, s'il n'y trouve point Jésus-Christ pour fondement ; consume ceux-là sans leurs auteurs, car, au prix de la souffrance, le fondement leur assure le salut ; et respecte les autres qu'il trouve bâtis pour l'éternité. La fin du siècle doit encore amener la persécution de l'Antéchrist, de toutes la dernière et la plus cruelle. Combien alors d'édifices d'or ou de foin, élevés sur l'inébranlable base, sur Jésus-Christ, subiront l'épreuve de ce feu, les uns avec joie, les autres avec souffrance, tous avec la certitude du salut, grâce à la stabilité du fondement? Or celui qui préfère à Jésus-Christ, je ne dis pas sa femme et les voluptés charnelles de l'union conjugale, mais les autres affections, étrangères à ces voluptés, et qui ont d'autres noms dans la langue du cœur, celui-là n'a pas Jésus-Christ pour fondement, il ne sera donc pas sauvé par le feu ; que dis-je ? il ne sera pas sauvé ; car il ne pourra demeurer avec le Sauveur, qui dit expressément : « Quiconque aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; quiconque aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » Mais celui qui ne donne pas à ces affections humaines la préférence sur l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui, mis à l'épreuve, renoncerait aux objets de sa

ab unoquoque sentiatur. Persecutiones quoque quibus martyres coronati sunt, et quas patiuntur quicumque christiani, probant utraque ædificia velut ignis, et alia consumunt cum ipsis ædificatoribus, si Christum in eis non inveniunt fundamentum ; alia sine ipsis, si inveniunt, quia, licet cum damno, salvi erunt ipsi : alia vero non consumunt, quia talia reperiunt quæ maneant in æternum. Erit etiam in fine seculi tribulatio tempore Antichristi, qualis nunquam antea fuit. Quam multa erunt tunc ædificia, sive aurea, sive fenea super optimum fundamentum, quod est Christus Jesus, ut ignis ille probet utraque, et de aliis gaudium, de aliis inferat damnum : neutros tamen perdat in quibus hæc inveniet, propter stabile fundamentum. Quicumque autem, non dico uxorem, cujus etiam commixtione carnis ad carnalem utitur voluptatem, sed ipsa quæ ab hujusmodi delectationibus aliena sunt nomina pietatis, humano more carnaliter diligendo Christo anteponit, non eum habet in fundamento, et ideo non per ignem salvus erit, sed salvus non erit, quia esse cum Salvatore non poterit, qui de hac re apertissime loquens ait : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus : et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus.* Verum qui has necessitudines sic amat carnaliter, ut tamen eas Christo Domino

tendresse plutôt qu'à Jésus-Christ ; celui-là sera sauvé par le feu, car il est inévitable que la douleur de telles séparations soit d'autant plus cuisante que les attaches de son amour étaient plus profondes. En un mot, celui qui aimera son père ou sa mère, ses fils ou ses filles selon Jésus-Christ, soit qu'il leur tende la main pour arriver au royaume et à l'union éternelle, soit qu'il n'aime en eux que les membres de Jésus-Christ, à Dieu ne plaise qu'une telle affection se confonde avec les édifices de bois, de foin ou de paille voués au feu, mais elle s'élève comme le monument d'or, d'argent et de pierres précieuses. Et comment en effet pourrait-on aimer plus que Jésus-Christ ceux que l'on n'aime que pour Jésus-Christ ?

XXVII. Reste à combattre une dernière opinion qui réserve le feu éternel à quiconque néglige de faire pour ses péchés de dignes aumônes ; et cette opinion invoque le témoignage de l'apôtre Jacques : « Le jugement sera sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. » Donc celui qui l'aura faite, bien qu'il n'ait point réformé ses mœurs et qu'il ait joint à la pratique de l'aumône les habitudes d'une criminelle et honteuse vie, celui-là trouvera miséricorde au jugement, soit qu'il échappe à toute condamnation, soit qu'après une expiation plus ou moins longue il obtienne sa délivrance. Et Jésus-Christ ne fonde que sur la pratique ou l'omission de l'aumône la distinction future entre ceux de la

non præponat, malitque ipsis carere quam Christo, si ad hunc fuerit articulum tentationis adductus, per ignem salvus erit : quia ex earum amissione tantum necesse est urat dolor, quantum hæserat amor. Porro qui patrem, matrem, filios, filias secundum Christum dilexerit, ut ad ejus regnum obtinendum eique cohærendum illis consulat, vel hoc in eis diligat, quod membra sunt Christi, absit ut ista dilectio reperiatur in lignis, feno et stipula consumenda, sed prorsus edificio aureo, argenteo, gemmeo deputabitur. Quomodo autem potest eos plus amare quam Christum quos amat utique propter Christum.

XXVII. Restat eis respondere, qui dicant æterno igne illos tantummodo arsuros, qui pro peccatis suis facere dignas eleemosynas negligunt, propter illud quod ait apostolus Jacobus : *Judicium autem sine misericordia illi qui non fecit misericordiam.* Qui ergo fecit, inquiunt, quamvis non correxerit perditos mores, sed nefarie ac nequiter inter ipsas suas eleemosynas vixerit, cum misericordia illi futurum est judicium, ut aut non damnetur omnino, aut post aliquod tempus a damnatione novissima liberetur. Nec ob aliud existimant Christum de solo dilectu atque neglectu eleemosynarum discretionem inter dexteros et sinistros esse facturum, quorum alios in re-

droite et ceux de la gauche, destinés, les uns, au royaume, les autres, au supplice éternel. Mais pour établir la rédemption par l'aumône des péchés quels qu'ils soient, péchés dont ils ne cessent de se rendre coupables, les partisans de cette opinion cherchent à se concilier le témoignage et l'autorité de la prière que le Seigneur lui-même nous enseigne. Car, disent-ils, comme il n'est point de jour où les chrétiens ne la récitent, il n'est point de péché quotidien qu'elle ne remette, par ces paroles : « Remettez-nous nos dettes », si nous avons soin de pratiquer ce qui suit : « Comme nous remettons à nos débiteurs. » En effet, ajoutent-ils, le Seigneur ne dit pas : Si vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Père vous remettra vos légères fautes de chaque jour; il dit : « Votre Père vous remettra vos péchés. » Donc, quels qu'ils soient, si grands qu'ils soient, qu'on les commette chaque jour, qu'on ne songe pas à les abjurer en changeant de vie, la vertu de l'aumône en assure le pardon.

Or ils ont raison d'exiger des aumônes dignes des péchés; car, s'ils prétendent qu'une aumône quelconque peut satisfaire pour des péchés quotidiens et graves, pour une habitude de crimes non interrompue et obtenir de la divine miséricorde une rémission journalière, l'absurdité et le ridicule d'une telle opinion leur paraîtraient manifestes. En effet, elle les conduirait à la nécessité d'accorder à l'homme

gnum, alios in supplicium mittat æternum. Ut autem quotidiana sibi opinentur, quæ facere omnino non cessant, qualiacumque et quantacumque sint, per eleemosynas dimitti posse peccata, orationem quam docuit ipse Dominus, et suffragatricem sibi adhibere conantur, et testem. Sicut enim nullus est, inquiunt, dies, quo a christianis hæc oratio non dicatur : ita nullum est quotidianum qualecumque peccatum, quod per illam non dimittatur, cum dicimus : *Dimitte nobis debita nostra;* si quod sequitur facere curemus : *Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Non enim ait Dominus, inquiunt : Si dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis Pater vester quotidiana parva peccata vestra ; sed *dimittet vobis*, inquit, *peccata vestra.* Qualiacumque ergo vel quantacumque sint, etiamsi quotidie perpetrentur, nec ab eis vita discedant in melius commutata, per eleemosynam veniæ non negatæ remittit sibi posse præsumunt.

Sed bene, quod isti dignas pro peccatis commonent eleemosynas esse faciendas : quoniam si dicerent qualescumque eleemosynas pro peccatis et quotidianis et magnis et quantacumque scelerum consuetudine misericordiam posse impetrare divinam, ut ea quotidiana remissio sequeretur, viderent rem se dicere absurdam atque ridiculam. Sic enim cogerentur fateri fieri posse, ut opulentissimus homo decem nummulis diurnis in eleemo-

opulent la faculté de racheter au prix de dix sesterces par jour, dépensés en aumônes, des homicides, des adultères et d'autres abominables crimes. Quelle absurdité ! quelle démence ! Mais enfin quelles sont donc ces dignes aumônes dont le précurseur même de Jésus-Christ parlait ainsi : « Faites de dignes fruits de pénitence »; certes, ce ne sont pas les aumônes de ceux qui chaque jour, jusqu'à la mort, couvrent leur vie des blessures du crime. Et d'abord, quand sur les rapines dont ils s'enrichissent aux dépens de leurs frères, prélevant, en faveur des pauvres, de modiques offrandes, ils s'imaginent que, par ces aliments accordés à l'indigence de Jésus-Christ, il ont acheté ou achètent de lui chaque jour la licence de mal faire et trouvent la sécurité dans leurs damnables œuvres. — Eh ! lorsque pour un seul vice ils distribueraient tous leurs biens aux membres souffrants de Jésus-Christ, si la charité qui ne commet point de mal n'étouffait en eux cette coupable habitude, une telle aumône leur serait inutile. Que celui donc qui fait pour ses péchés de dignes aumônes commence à les faire par soi-même. Car où est la raison de se refuser à soi-même la charité que l'on exerce envers le prochain, quand on entend le Seigneur nous dire : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »; puis encore : « Aie pitié de ton âme en plaisant à Dieu. » Celui qui refuse à son âme l'aumône de plaire à Dieu, peut-on dire qu'il fait pour ses péchés de dignes aumônes? C'est en ce sens qu'il est écrit : « A qui sera bon

synas impensis, homicidia, et adulteria, et nefaria quæque facta redimeret. Quod si absurdissimum et insanissimum est dicere : profecto si quæratur, quæ dignæ sint pro peccatis eleemosynæ, de quibus etiam Christi præcursor ille dicebat : *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ;* procul dubio non invenientur eas facere, qui vitam suam usque ad mortem quotidianorum criminum perpetratione confodiunt. Primum, quia in auferendis rebus alienis longe plura diripiunt, ex quibus perexigua pauperibus largiendo, Christum se ad hoc pascere existimant, ut licentiam malefactorum ab illo se emisse, vel quotidie potius emere credentes, securi damnabilia tanta committant. Qui si pro uno scelere omnia sua distribuerent indigentibus membris Christi, nisi desisterent a talibus factis, habendo charitatem, quæ non agit perperam, aliquid eis prodesse non posset. Qui ergo dignas pro suis peccatis eleemosynas facit, prius eas facere incipiat a se ipso. Indignus est enim, ut in se non faciat qui facit in proximum, cum audiat dicentem Dominum : *Diliges proximum tuum tanquam te ipsum.* Itemque audiat : *Miserere tuæ animæ placens Deo.* Hanc eleemosynam, id est, ut Deo placeat, non faciens animæ suæ, quomodo dignas pro peccatis suis eleemosynas facere dicendus est? Ad hoc enim et illud scriptum est : *Qui sibi malignus est, cui bonus*

celui qui est méchant à soi-même ? » L'aumône aide la prière ; méditons donc cette parole : « Mon fils, tu as péché, ne pèche plus, mais prie pour obtenir la grâce de tes fautes passées. » Il faut donc faire des aumônes afin d'obtenir à nos prières le pardon de nos péchés passés, et non pour croire, en y persévérant, que nous achetons par l'aumône la licence de mal faire.

Et quand le Seigneur annonce qu'il imputera à ceux de sa droite les aumônes qu'ils auront faites, et à ceux de sa gauche les aumônes qu'ils auront omises, son intention est de montrer toute la puissance de l'aumône pour effacer les péchés passés, et non pour les perpétuer à jamais par la promesse de l'impunité. Mais la pratique de l'aumône n'est pas, dès que l'on ne retire point sa vie des sentiers du crime, et en nous disant : « Autant de fois vous avez manqué à rendre ces devoirs au moindre des miens, autant de fois vous y avez manqué envers moi-même » ; le Seigneur nous montre qu'on ne rend pas ces devoirs quand même on les croit rendre ; car, si l'on donnait du pain à un chrétien souffrant de la faim, en tant que chrétien, assurément on ne se refuserait pas à soi-même le pain de justice qui est Jésus-Christ, parce que Dieu ne regarde pas l'offrande, mais l'esprit de l'offrande. Celui donc qui dans un chrétien aime le Christ, celui-là tend la main à son frère dans le même esprit qu'il s'approche de Jésus-Christ, et non dans celui par lequel il revendique le droit de s'éloigner impunément de

erit ? Orationes quippe adjuvant eleemosynæ. Et utique intuendum est quod legimus : *Fili, peccasti, ne adjicias iterum, et depræteritis de precare, ut tibi dimittantur.* Propter hoc ergo eleemosynæ faciendæ sunt, ut cum de præteritis peccatis deprecamur, exaudiamur, non ut in eis perseverantes, licentiam maleficiendi nos per eleemosynas comparare credamus.

Ideo autem Dominus et dextris eleemosynas ab eis factas, et sinistris non factas se imputaturum esse prædixit, ut hinc ostenderet quantum valeant eleemosynæ ad priora delenda, non ad perpetua impune committenda peccata. Tales autem eleemosynas non dicendi sunt facere qui vitam nolunt a consuetudine scelerum in melius commutare. Quia et in hoc quod ait : *Quando uni ex minimis meis non fecistis, mihi non fecistis;* ostendit eos non facere etiam quando se facere existimant. Si enim christiano esurienti panem tanquam christiano darent, profecto sibi panem justitiæ, quod ipse Christus est, non negarent : quoniam Deus, non cui detur, sed quo animo detur, attendit. Qui ergo Christum diligit in christiano, hoc animo ei porrigit eleemosynam quo accedit ad Christum, non quo vult recedere impunitus a Christo. Tanto enim magis quisque deserit Christum, quanto magis

Jésus-Christ. Car on abandonne d'autant plus Jésus-Christ qu'on aime davantage ce qu'il condamne : en effet, que sert d'être baptisé, si l'on n'est justifié ? Celui qui a dit : « Si l'on ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, on n'entrera point dans le royaume de Dieu » ; — ne dit-il pas encore : « Si votre justice ne s'élève au-dessus de la justice des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » Pourquoi donc la crainte de cette première sentence fait-elle courir tant d'hommes au baptême ? Et pourquoi, sans crainte de la seconde, tant d'hommes restent-ils indifférents à leur justification ? Et comme il n'appelle pas son frère : « fou ! » celui qui, lançant cette injure, s'emporte, non contre la personne, mais contre le péché fraternel ; autrement il serait passible du feu éternel : ainsi, au contraire, celui qui assiste un chrétien ne l'assiste pas en tant que chrétien s'il n'aime en lui Jésus-Christ ; et il n'aime point Jésus-Christ, celui qui refuse d'être justifié en Jésus-Christ. Et comme l'homme convaincu de péché contre son frère en le traitant de « fou », c'est-à-dire en cédant, non a la haine du péché, mais à une injuste violence, ne serait guère avancé par la satisfaction de l'aumône, s'il n'ajoutait ainsi le remède à la réconciliation : « Si donc, quand tu présentes ton offrande à l'autel, il te revient en mémoire que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande devant l'autel, va te réconcilier avec ton frère, et puis tu reviendras présenter ton offrande » ; le secours des aumônes, si grandes qu'elles soient, n'est donc qu'une stérile répara-

diligit quod improbat Christus. Nam quid cuiquam prodest, quod baptizatur, si non justificatur? Nonne qui dixit: *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non intrabit in regnum Dei;* ipse etiam dixit: *Nisi abundaverit justitia vestra supra scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum?* Cur illud timendo multi currunt baptizari, et hoc non timendo non multi curant justificari? Sicut ergo non dicit fratri suo: *Fatue*, qui cum hoc dicit, non ipsi fraternitati, sed peccato ejus infensus est; alioquin reus erit gehennæ ignis: ita e contrario, qui porrigit eleemosynam christiano non christiano porrigit, qui non in eo diligit Christum; non autem diligit Christum, qui justificarit recusat in Christo. Et quemadmodum si quis præoccupatus fuerit hoc delicto, ut fratri suo dicat: *Fatue*, id est, non ejus peccatum volens offerre convicietur injuste; parum est illi ad hoc redimendum eleemosynas facere, nisi etiam quod ibi sequitur remedium reconciliationis adjungat. Ibi enim sequitur: *Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ad altare, et vade, prius reconciliare fratri tuo, et tunc veniens*

tion des péchés, dès que l'on demeure dans la coutume du péché.

Quant à la prière de chaque jour que le Seigneur lui-même nous enseigne, d'où lui vient le nom d'Oraison dominicale, elle efface les péchés quotidiens, si l'on dit quotidiennement : « Remettez-nous nos dettes » ; et si, en même temps que l'on dit, l'on fait ce qui suit : « Comme nous remettons à nos débiteurs » ; mais cette prière se récite parce que l'on pèche, et non pas afin de pécher. Car le Sauveur a voulu par là nous montrer que, quelle que soit la justice de nos œuvres dans les ténèbres et les langueurs de cette vie, nous ne saurions être exempts de fautes dont nous devions implorer la rémission, pardonnant à ceux qui nous offensent, afin que nos offenses nous soient pardonnées à nous-mêmes. Et lorsque le Seigneur nous dit : « Si vous remettez aux hommes leurs torts envers vous, votre Père vous remettra aussi vos péchés ; il n'entend pas assurément nous encourager, par une fausse confiance en cette oraison, à commettre chaque jour de nouveaux crimes, soit par autorité, nous élevant au-dessus des lois humaines, soit par adresse, en abusant les hommes ; mais il veut nous apprendre à ne pas nous croire sans péchés, pour être exempts de crimes : et c'est une leçon que déjà Dieu a donnée aux prêtres de l'ancienne loi, quand il leur commande d'offrir les sacrifices d'abord pour leurs péchés, et puis pour ceux du peuple. Portons en effet un regard vigilant sur les paroles mêmes

offeres munus tuum. Ita parum est elemosynas quantaslibet facere pro quocumque scelere, et in consuetudine scelerum permanere.

Oratio vero quotidiana, quam docuit ipse Dominus, unde et Dominica nominatur, delet quidem quotidiana peccata, cum quotidie dicitur : *Dimitte nobis debita nostra ;* atque id quod sequitur non solum dicitur, sed etiam fit : *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris :* sed quia fiunt peccata, ideo dicitur ; non ut ideo fiant, quia dicitur. Per hanc enim nobis voluit Salvator ostendere, quantumlibet juste in hujus vitæ caligine atque infirmitate vivamus, non nobis deesse peccata pro quibus dimittendis debeamus orare, et eis qui in nos peccant, ut et nobis ignoscatur, ignoscere. Non itaque propterea Dominus ait : Si *dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra*, ut de hac oratione confisi, securi quotidiana scelera faceremus, vel potentia, qua non timeremus hominum leges, vel astutia qua ipsos homines falleremus, sed ut per illam disceremus, non putare nos esse sine peccatis, etiamsi a criminibus essemus immunes : sicut etiam Legis veteris sacerdotes hoc ipsum Deus de sacrificiis admonuit, quæ jussit eos primum pro suis, deinde pro populi offerre peccatis

de notre grand et divin Maître ; il ne dit pas : Si vous remettez aux hommes leurs torts envers vous, votre Père vous remettra aussi vos péchés, quels qu'ils soient ; — il dit : « vos péchés » ; car il enseignait une prière de chaque jour et parlait à ses disciples justifiés. « Vos péchés », qu'est-ce à dire ? sinon ces péchés dont vous ne serez pas exempts vous-mêmes, devenus justes et saints ? Et là précisément où, cherchant dans cette prière une occasion de crimes journaliers, nos adversaires prétendent que le Seigneur veut parler des grands péchés, parce qu'il ne dit pas : Votre Père vous remettra vos fautes légères, mais : « Il vous remettra vos péchés » ; nous, au contraire, considérant à quels hommes il parle, nous ne devons entendre par « vos péchés » que des fautes légères ? Disciples du Seigneur, ils n'étaient plus capables de grands péchés. Mais ces péchés mêmes, dont une véritable conversion doit nous retirer à jamais, ne sauraient être remis à la prière, si l'on n'accomplit cette parole : « Comme nous remettons à nos débiteurs. » Que si les fautes légères, dont la vie même des justes ne peut se défendre, ne trouvent grâce qu'à cette condition, les hommes couverts de crimes nombreux, et de grands crimes, quoiqu'ils cessent de les commettre, obtiendront-ils aucune indulgence, s'ils gardent aux offenses reçues d'inexorables ressentiments ? Le Seigneur ne dit-il pas : « Si vous ne remettez aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra

Nam et ipsa verba tanti Magistri et Domini nostri vigilanter intuenda sunt. Non enim ait : Si dimiseritis peccata hominibus, et Pater vester dimittet vobis qualiacumque peccata : sed ait, *peccata vestra*. Quotidianam quippe orationem docebat, et justificatis utique discipulis loquebatur. Quid est ergo, *peccata vestra*, nisi peccata sine quibus nec vos eritis, qui justificati et sanctificati estis ? Ubi ergo illi, qui per hanc orationem occasionem perpetrandorum quotidie scelerum quærunt, dicunt Dominum significasse etiam magna peccata, quoniam non dixit : Dimittet vobis parva, sed *peccata vestra :* ibi nos considerantes qualibus loquebatur, et audientes dictum, *peccata vestra*, nihil aliud debemus existimare quam parva, quoniam talium jam non erant magna. Verumtamen nec ipsa magna, a quibus omnino mutatis in melius moribus recedendum est, dimittuntur orantibus, nisi fiat quod ibi dicitur, *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*. Si enim minima peccata, sine quibus non est etiam vita justorum, aliter non remittuntur : quanto magis multis et magnis criminibus involuti, etiamsi ea perpetrare jam desinant, nullam indulgentiam consequuntur, si ad remittendum aliis quod in eos quisque peccaverit, inexorabiles fuerint, cum dicat Dominus : *Si autem non dimiseritis hominibus, neque Pater vester dimittet vobis ?* Ad hoc

rien. » En ce sens l'apôtre Jacques annonce que le jugement sera sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. Et la souvenance doit nous revenir de cet esclave à qui son maître avait remis dix mille talents qu'il lui fait rendre, parce que lui-même s'est montré sans pitié pour l'un de ses compagnons d'esclavage qui lui devait cent deniers. C'est donc en ceux-là qui sont enfants de la promesse et vases de miséricorde que s'accomplissent les paroles suivantes du même Apôtre : « La miséricorde s'élèvera au-dessus de la justice. » Car ces justes mêmes dont la sainteté fut si grande qu'ils reçoivent dans les tabernacles éternels ceux qui se sont concilié leur amitié par le trésor d'iniquité ; ces justes ne sont devenus tels qu'en vertu de la miséricorde de celui qui justifie l'impie et octroie la récompense selon sa grâce et non selon les mérites. De ce nomdre est l'Apôtre : « J'ai obtenu miséricorde, dit-il, afin d'être fidèle. »

Et ceux que les justes reçoivent dans les tabernacles éternels n'ont pas eu, il faut l'avouer, une vie assez irréprochable pour se passer du suffrage des saints, et, à leur égard, la miséricorde s'élève beaucoup plus haut encore au-dessus de la justice. Et toutefois il ne faut pas s'imaginer que, sans conversion, sans amendement dans sa vie, le plus criminel des hommes puisse entrer dans les tabernacles éternels pour avoir assisté les saints « du trésor d'iniquité », c'est-à-dire de son or, de ses richesses, ou mal acquises ou

enim valet quod etiam Jacobus apostolus ait, judicium futurum sine misericordia illi qui non fecit misericordiam. Venire quippe debet in mentem etiam servus ille, cui debitori dominus ejus relaxavit decem millia talentorum ; quæ postea jussit ut redderet, quia ipse non misertus est conservi sui, qui ei debebat centum denarios. In his ergo qui filii sunt promissionis et vasa misericordiæ, valet quod ait idem apostolus, consequenter adjungens : *Superexsultat autem misericordia judicio.* Quoniam et illi justi qui tanta sanctitate vixerunt, ut alios quoque recipiant in tabernacula æterna, quibus amici facti sunt de mammona iniquitatis, ut tales essent, misericordia liberati sunt ab eo qui justificat impium, imputans mercedem secundum gratiam, non secundum debitum. In eorum quippe numero est Apostolus, qui dicit : *Misericordiam consecutus sum, ut fidelis essem.*

Illi autem qui recipiuntur a talibus in tabernacula æterna, fatendum est quod non sint his moribus præditi, ut eis liberandis sine suffragio sanctorum sua possit vita sufficere, ac per hoc multo amplius in eis superexsultat misericordia judicio. Nec tamen ideo putandus est quisquam sceleratissimus nequaquam vita vel bona vel tolerabiliore mutatus, recipi in tabernacula æterna, quoniam obsecutus est sanctis de mammona iniquitatis, id est, de pecunia, vel divitiis, quæ male fuerant acquisitæ aut

du moins fausses, mais richesses aux yeux de l'iniquité, étrangère à ces véritables richesses, légitime opulence de ceux qui reçoivent les autres dans les tabernacles éternels. Il est donc un certain ordre de vie, ni assez condamnable pour rendre inutiles à la possession du royaume des cieux les largesses de l'aumône faite à la détresse des justes et qui gagnent leur amitié tutélaire ; — ni assez pure pour suffire elle-même et obtenir, sans l'intercession des célestes amis, la miséricorde et la béatitude suprême. (Ici, je m'étonne toujours de retrouver dans Virgile cette parole du Seigneur : « Faites-vous par le trésor d'iniquité des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels » ; ou bien, en d'autres termes : « Qui reçoit un prophète à titre de prophète recevra la récompense du prophète ; qui reçoit un juste à titre de juste recevra la récompense du juste. » Décrivant les Champs-Elysées, où les païens placent le séjour des âmes heureuses, le poète y admet non seulement les hommes que leurs propres mérites ont élevés à cette glorieuse demeure, mais encore : « Ceux qui ont perpétué leur mémoire en méritant bien des autres », c'est-à-dire qui, prévenant les autres par de bienfaisants mérites, se sont assuré des droits à leur souvenir. Et n'est-ce pas la prière qui sort à chaque instant des lèvres chrétiennes quand l'humilité du fidèle se recommande à un juste : « Aie souvenir de moi » ; et par des services rendus se concilie le souvenir qu'il réclame.) — Mais quel est

etiamsi bene, non tamen veris, sed quas iniquitas putat esse divitias, quoniam nescit quæ sint veræ divitiæ, quibus illi abundant, qui et alios recipiunt in æterna tabernacula. Est itaque quidam vitæ modus, nec tam malæ, ut his qui eam vivunt, nihil prosit ad capessendum regnum cœlorum largitas eleemosynarum, quibus etiam justorum sustentatur inopia, et fiunt amici qui in tabernacula æterna suscipiant; nec tam bonæ, ut ad tantam beatitudinem adipiscendam eis ipsa sufficiat, nisi eorum meritis quos amicos fecerint, misericordiam consequantur. (Mirari autem soleo etiam apud Virgilium istam Domini reperiri sententiam, ubi ait : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut et ipsi recipiant vos in taberacula æterna.* Cujus est et illa simillima : *Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet, et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet.* Nam cum Elysios campos poeta ille describeret, ubi putant habitare animas beatorum, non solum ibi posuit eos, qui propriis meritis ad illa sedes pervenire potuerunt, sed adjecit, atque ait :

Quique sui memores alios fecere merendo :

id est, qui promeruerunt alios, eosque sui memores promerendo fecerunt.

cet ordre de vie, quels sont ces péchés qui ferment les portes du royaume, sans toutefois qu'elles demeurent inflexibles aux prières des saints amis? Il est très difficile de le découvrir, et très dangereux de le décider. Quant à moi, malgré mes efforts jusqu'à ce jour, je n'ai pu parvenir à sonder ce mystère. Et peut-être nous demeure-t-il caché de peur que notre zèle à éviter tout péché ne se ralentisse. Car, si l'on savait quelles sont ces criminelles habitudes qui, malgré leur persévérance fortifiée par l'oubli de tout amendement moral, permettent cependant de rechercher et d'espérer l'intercession des saints ; la paresse humaine, enveloppée avec confiance dans le manteau de ses vices, ne demanderait à aucune vertu de l'en dégager, se reposant du soin de sa délivrance sur les mérites de ces amis obtenus au prix des aumônes du trésor d'iniquité. Mais comme nous ignorons aujourd'hui quelle est la mesure d'iniquité vénielle dans sa persévérance, il est certain que le zèle de notre réforme intérieure redouble la vigilante assiduité de nos prières et ne ralentit point l'ardeur de l'aumône, qui nous concilie de saintes amitiés.

Or, cette délivrance que l'on obtient soit par la prière individuelle, soit par l'intercession des saints, prévient, il est vrai, la condamnation aux flammes éternelles, mais elle

Prorsus tanquam eis dicerent, quod frequentatur ore christiano, cum se cuique sanctorum humilis quisque commendat, et dicit, Memor mei esto atque ut id esse possit, promerendo efficit.) Sed quis iste sit modus, et quæ sint ipsa peccata, quæ ita impediunt perventionem ad regnum Dei, ut tamen sanctorum amicorum meritis impetrent indulgentiam, difficillimum est invenire, periculosissimum definire. Ego certe usque ad hoc tempus cum inde satagerem, ad eorum indaginem pervenire non potui. Et fortassis propterea latent, ne studium proficiendi ad omnia peccata cavenda pigrescat. Quoniam si scirentur quæ vel qualia sint delicta, pro quibus etiam permanentibus nec profectu vitæ melioris absumptis intercessio sit inquirenda et speranda justorum, eis secura se obvolveret humana segnities, nec evolvi talibus implicamentis ullius virtutis expeditione curaret, sed tantummodo quæreret aliorum meritis liberari, quos amicos sibi de mammona iniquitatis eleemosynarum largitione fecisset. Nunc vero dum venialis iniquitatis, etiamsi perseveret, ignoratur modus, profecto et studium in meliora proficiendi orationi instando vigilantius adhibetur, et faciendi de mammona iniquitatis sanctos amicos cura non spernitur.

Verum ista liberatio quæ fit sive suis quibusque orationibus, sive intercedentibus sanctis, id agit ut in ignem quisque non mittatur æternum : non ut cum tuerit missus, post quantumcumque tempus inde eruatur.

ne va pas jusqu'à retirer, après certain temps d'expiation, le coupable précipité dans ces abîmes. Car ceux mêmes qui, par cette bonne terre de l'Ecriture, laquelle rapporte des fruits abondants, l'une trente, l'autre soixante, l'autre enfin cent pour un, entendent les saints, qui, selon la diversité de leurs mérites, délivrent les uns trente, les autres soixante, d'autres enfin cent âmes humaines; — ceux-là, dis-je, placent cette délivrance au jour et non après le jour du jugement. Quelqu'un, dit-on, frappé de l'étrange impunité que les hommes se promettent par cette opinion qui semble garantir à tous leur rédemption, répondit fort ingénieusement qu'il s'agissait plutôt de bien vivre et d'être admis soi-même au rang des intercesseurs, de crainte qu'étant si rares et arrivant tout à coup à leur compte de trente, soixante ou cent âmes, ils n'en laissent un grand nombre que leur intercession ne puisse plus retirer des supplices, et, dans ce nombre, tout homme dont l'aveuglement téméraire aura compté sur l'abondance des fruits étrangers. — C'est assez répondre, j'imagine, à ceux qui, sans mépriser l'autorité de la sainte Ecriture qu'ils invoquent comme nous, y lisent néanmoins, par une fausse interprétation, non pas ce qu'elle annonce, mais ce que leur cœur désire. Notre réponse est faite ; et, comme nous l'avons promis, elle termine ce livre.

Nam et illi qui putant sic intelligendum esse, quod scriptum est, afferre terram bonam uberem fructum, aliam tricenum, aliam sexagenum, aliam centenum : ut sancti pro suorum diversitate meritorum, alii tricenos homines liberent, alii sexagenos, alii centenos : hoc in die judicii futurum suspicari solent, non post judicium. Qua opinione quidam cum videret homines impunitatem sibi perversissime pollicentes, eo quod omnes isto modo ad liberationem pertinere posse videantur, elegantissime respondisse perhibetur, bene potius esse vivendum, ut inter eos quisque reperiatur, qui pro aliis intercessuri sunt liberandis; ne tam pauci sint, ut cito ad numerum suum vel tricenum, vel sexagenum, vel centenum unoquoque eorum perveniente, multi remaneant qui erui jam de pœnis illorum intercessione non possint, et in eis inveniatur quisquis sibi spem fructus alieni temeritate vanissima pollicetur. Hæc me respondisse illis suffecerit, qui sacrarum Litterarum, quas communes habemus, auctoritatem non spernunt, sed eas male intelligendo, non quod ille loquuntur, sed hoc potius putant futurum esse quod ipsi volunt. Hac itaque responsione reddita, librum, sicut promisimus, terminamus.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

Fin réservée à la Cité de Dieu ; éternelle félicité des saints. Résurrection de la chair ; comment elle doit s'accomplir. Quelle sera la vie des bienheureux dans les corps immortels et spirituels. Conclusion.

I. Comme je viens de le promettre au livre précédent, celui-ci, le dernier de tout l'ouvrage, contiendra l'exposition de l'éternelle béatitude de la Cité de Dieu. Béatitude qui emprunte son nom à l'éternité, non qu'elle doive prolonger pendant des siècles une durée destinée à finir un jour, mais parce qu'elle doit justifier cette parole de l'Evangile : « Son royaume n'aura pas de fin. » Et ce ne sera plus cette révolution continuelle de générations que la naissance amène et que la mort retire, et qui produira l'illusion de la perpétuité, comme l'arbre revêtu d'un continuel feuillage paraît conserver la même vigueur, quand la mobile succession des feuilles qui dépérissent et tombent, et de celles qui naissent, lui assure l'honneur de son ombrage : mais alors tous les habitants de la Cité sainte seront immortels ; alors les hommes obtiendront ce que les saints anges n'ont jamais

LIBER VIGESIMUS SECUNDUS

De fine debito Civitatis Dei, hoc est de æterna felicitate sanctorum. Adstruitur fides resurrectionis corporum, et explicatur qualis futura sit. Tum dicto quid acturi sint in corporibus immortalibus atque spiritualibus sanctis, opus terminatur.

I. Sicut in proximo libro superiore promisimus, iste hujus totius operis ultimus disputationem de Civitatis Dei æterna beatitudine continebit. Quæ non propter ætatis per multa secula longitudinem, tamen quandocumque finiendam, æternitatis nomen accepit ; sed quemadmodum scriptum est in Evangelio : *Regni ejus non erit finis*. Nec ita ut aliis moriendo decedentibus, aliis succedentibus oriendo ; species in ea perpetuitatis appareat, sicut in arbore quæ perenni fronde vestitur, eadem videtur virilitas permanere, dum labentibus et cadentibus foliis, subinde alia quæ nascuntur, faciem conservant opacitatis : sed omnes in ea cives immortales erunt, adipiscentibus et hominibus, quod nunquam sancti angeli perdiderunt. Faciet

perdu. Et Dieu fera ce miracle, Dieu tout-puissant, son fondateur. Car il l'a promis et il ne peut mentir : et il donne pour gages de sa fidélité toutes les promesses qu'il a tenues et toutes les merveilles qu'il a opérées sans promesse.

En effet, c'est lui qui, dans le principe, a formé le monde, rempli de tous les biens visibles et de toutes les substances intelligibles, où il n'a rien créé de plus excellent que les esprits qu'il a doués d'intelligence, qu'il a rendus habiles à le connaître et capables de le contenir, les unissant ensemble par les liens d'une même société que nous appelons la Cité sainte et céleste, où le principe de l'existence et de la béatitude est Dieu lui-même, leur vie à tous et leur commune nourriture. C'est lui qui a donné le libre arbitre à cette nature intelligente ; à condition que la volonté, infidèle à Dieu, à sa félicité même, tomberait soudain dans la misère. C'est lui qui, prévoyant que, parmi les anges, plusieurs, dans l'exaltation de l'orgueil, jaloux de se suffire pour leur propre félicité, délaisseraient ce bonheur suprême, n'a pas voulu leur retirer ce pouvoir de choisir; car il juge qu'il convient mieux à sa puissance et à sa bonté de tirer même le bien du mal que de ne pas permettre au mal d'exister. Mal qui ne serait point, si cette nature muable, quoique bonne, œuvre du Dieu suprême et du bien immuable, auteur de tout bien, n'eût en elle-même fait le mal par le péché. Et elle est convaincue, par le témoignage du péché, d'avoir été

hoc Deus omnipotentissimus ejus conditor. Promisit enim, nec mentiri potest; et quibus fidem hinc quoque faceret, multa sua, et non promissa, et promissa jam fecit.

Ipse est enim, qui in principio condidit mundum, plenum bonis omnibus visibilibus atque intelligibilibus rebus, in quo nihil melius instituit quam spiritus, quibus intelligentiam dedit, et suæ contemplationis habiles capacesque sui præstitit, atque una societate devinxit, quam sanctam et supernam dicimus civitatem, in qua res qua sustententur beatique sint, Deus ipse illis est, tanquam vita victusque communis. Qui liberum arbitrium eidem intellectuali naturæ tribuit tale, ut si vellet, desereret Deum beatitudinem scilicet suam, continuo miseria secutura. Qui cum præsciret angelos quosdam per elationem, qua ipsi sibi ad beatam vitam sufficere vellent, tanti boni desertores futuros, non eis ademit hanc potestatem, potentius et melius esse judicans etiam de malis bene facere, quam mala esse non sinere. Quæ omnino nulla essent, nisi natura mutabilis, quamvis bona, et a summo Deo atque incommutabili bono, qui bona omnia condidit, instituta, peccando ea sibi ipsi fecisset. Quo etiam peccato suo teste convincitur, bonam conditam se esse naturam. Nisi enim

créée bonne. Si, en effet, elle-même n'était pas un grand bien, inférieur toutefois au Créateur, assurément cet abandon de Dieu comme de sa lumière ne pourrait être un mal pour elle. La cécité est un vice de l'œil ; et ce vice témoigne que l'œil a été créé pour voir la lumière, et ce vice prouve encore la supériorité de l'organe capable de la lumière (autrement serait-ce un vice à lui d'être privé de la lumière ?). Ainsi la nature, qui jouissait de Dieu, nous enseigne l'excellence de son origine par ce désordre même qui fait sa misère, parce qu'elle ne jouit plus de Dieu ; misère éternelle, juste châtiment de la chute volontaire de ces anges, tandis que l'amour des anges fidèles au souverain bien a, dans la certitude de garder à jamais sa fidélité, la récompense de cette fidélité même. C'est Dieu qui a créé l'homme droit, en possession du même libre arbitre, animal terrestre, il est vrai, mais digne du ciel s'il demeurait dans l'union de son auteur, et s'il l'abandonnait, voué pareillement à la misère, dans les conditions de sa nature. Et prévoyant aussi que, rebelle à la loi de Dieu, il pécherait par l'abandon de Dieu, le Créateur ne lui a pas non plus retiré la faculté de son libre arbitre, car il prévoyait encore le bien que sa toute-puissance ferait sortir de ce mal. Et, en effet, de cette race mortelle, frappée d'une juste condamnation, sa grâce rassemble un peuple immense pour remplir et réparer le vide laissé par la chute des anges rebelles. Ainsi, loin d'être

magnum et ipsa, licet non æquale Conditori, bonum esset profecto desertio Dei tanquam luminis sui malum ejus esse non posset. Nam sicut cæcitas oculi vitium est, et idem ipsum indicat ad lumen videndum oculum esse creatum, ac per hoc etiam ipso vitio suo excellentius ostenditur ceteris membris membrum capax luminis (non enim alia causa esset vitium ejus carere lumine) : ita natura quæ fruebatur Deo, optimam se institutam docet etiam ipso vitio, quo ideo misera est, quia non fruitur Deo ; qui casum angelorum voluntarium justissima pœna sempiternæ infelicitatis obstrinxit, atque in eo summo bono permanentibus ceteris, ut de sua sine fine permansione certi essent, tanquam ipsius præmium permansionis dedit. Qui fecit hominem ipsum etiam rectum cum eodem libero arbitrio, terrenum quidem animal, sed cœlo dignum, si suo cohæreret auctori : miseria similiter, si eum desereret, secutura, qualis naturæ hujusmodi conveniret. Quem similiter cum prævaricatione legis Dei per Dei desertionem peccaturum esse præsciret, nec illi ademit liberi arbitrii potestatem, simul prævidens, quid boni de malo ejus esset ipse facturus, qui de mortali progenie merito justeque damnata tantum populum gratia sua colligit, ut inde suppleat, et instauret partem quæ lapsa est angelorum

trompée dans le compte de ses enfants, cette Cité sainte et bien-aimée réunira peut-être, avec bonheur, une famille plus nombreuse.

II. Car, il est vrai, beaucoup d'actes commis par les méchants arrivent contre la volonté de Dieu ; mais telle est la grandeur de sa sagesse et de sa puissance que c'est aux fins qu'il a dans sa prescience déterminées justes et bonnes, que tendent ces actes mêmes qui semblent contraires à sa volonté. Ainsi, quand on dit de Dieu qu'il change de volonté, qu'il entre en fureur, par exemple, contre ceux qu'il regardait avec complaisance, ce sont les hommes qui changent et non Dieu, et ce n'est que par leur souffrance qu'ils le trouvent changé. Ainsi le soleil change pour les yeux blessés ; sa lumière, naguère si douce et si délicieuse, importune et offense ; et cependant il demeure toujours le même en soi. On appelle encore volonté de Dieu celle qu'il forme dans les cœurs fidèles à ses commandements, volonté dont l'Apôtre parle ainsi : « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir même » Comme la justice de Dieu n'est pas seulement la justice par laquelle il est juste lui-même, mais encore celle qu'il produit dans l'homme justifié par lui, ainsi la loi de Dieu est plutôt la loi des hommes, mais donnée par Dieu. Assurément c'était à des hommes que Jésus disait : « Il est écrit dans votre loi » ; quoique nous lisions ailleurs : « La loi de Dieu est en son cœur. » C'est suivant cette volonté qu'il forme dans les hommes que l'on dit que

ac sic illa dilecta et superna civitas non fraudetur suorum numero civium, quin etiam fortassis et uberiore lætetur.

II. Multa enim fiunt quidem a malis contra voluntatem Dei : sed tantæ est ille sapientiæ tantæque virtutis, ut in eos exitus sive fines, quos bonos et justos ipse præscivit, tendant omnia, quæ voluntati ejus videntur adversa. Ac per hoc cum Deus mutare dicitur voluntatem, ut quibus lenis erat, verbi gratia, reddatur iratus, illi potius quam ipse mutantur, et eum quodammodo mutatum in his quæ patiuntur inveniunt : sicut mutatur sol oculis sauciatis, et asper quodammodo ex miti, et ex delectabili molestus efficitur, cum ipse apud se ipsum maneat idem qui fuit. Dicitur etiam voluntas Dei, quam facit in cordibus obedientium mandatis ejus, de qua dicit Apostolus : *Deus est enim, qui operatur in vobis et velle.* Sicut justitia Dei, non solum qua ipse justus est dicitur, sed illa etiam quam in homine, qui ab illo justificatur, facit : sic et lex ejus vocatur, quæ potius est hominum, sed ab ipso data. Nam utique homines erant, quibus ait Jesus : *In lege vestra scriptum est :* cum alio loco legamus : *Lex Dei ejus in corde ipsius.* Secundum hanc voluntatem, quam Deus operatur in hominibus, etiam velle dicitur, quod ipse non vult, sed suos *id* volentes facit : sicut

Dieu veut ce qu'il ne veut pas lui-même, mais fait vouloir aux siens, comme on dit qu'il connaît, ce qu'il fait connaître à l'ignorance de l'homme. En effet, quand l'Apôtre dit: « Mais aujourd'hui connaissant Dieu, ou plutôt connus de Dieu », il n'est pas permis de croire que Dieu les connût seulement alors, eux qu'il connaissait avant la création du monde ; mais il les connaît maintenant en ce sens qu'il leur donne la connaissance. Locution dont j'ai déjà parlé, il m'en souvient, aux livres précédents. Donc, selon cette volonté par laquelle il veut, disons-nous, ce qu'il fait vouloir aux autres, à qui le futur est inconnu, Dieu veut beaucoup de choses qu'il ne fait pas.

Car ses saints veulent aussi d'une volonté sainte qu'il leur inspire beaucoup de choses qui n'arrivent pas. Ils lui adressent pour quelqu'un de pieuses et ferventes prières ; prières qu'il n'exauce pas, quoique lui-même, par un mouvement de son Saint-Esprit, ait formé en eux cette volonté de prier. Ainsi, quand, inspirés de Dieu, les saints veulent avec prières que chacun soit sauvé, nous pouvons dire : Dieu veut et ne fait pas ; il veut, en d'autres termes, il les fait vouloir. C'est suivant cette volonté, éternelle comme sa prescience, qu'il a fait au ciel et sur la terre tout ce qu'il a voulu : passé, présent et même futur. Mais, avant que le temps amène ce dont sa prescience détermine l'accomplis-

dicitur cognovisse, quod ut cognosceretur fecit, a quibus ignorabatur. Neque enim dicente Apostolo : *Nunc autem cognoscentes Deum, imo cogniti a Deo*, fas est ut credamus, quod eos tunc cognoverit Deus præcognitos ante constitutionem mundi : sed tunc cognovisse dictus est, quod tunc ut cognosceretur effecit. De his locutionum modis jam et in superioribus libris memini disputatum. Secundum hanc ergo voluntatem, qua Deum velle dicimus quod alios efficit velle, a quibus futura nesciuntur, multa vult, nec facit.

Multi enim volunt fieri sancti ejus ab illo inspirata sancta voluntate, nec fiunt; sicut orant pro quibusdam pie sancteque, et quod orant non facit, cum ipse in eis hanc orandi voluntatem sancto Spiritu suo fecerit. Ac per hoc, quando secundum Deum volunt et orant sancti, ut quisque sit salvus, possumus illo modo locutionis dicere : Vult Deus et non facit; ut ipsum dicamus velle, qui ut velint isti facit. Secundum illam vero voluntatem suam, quæ cum ejus præscientia sempiterna est, profecto in cœlo et in terra omnia quæcumque voluit. non solum præterita vel præsentia, sed etiam futura jam fecit. Verum antequam veniat tempus, quo voluit ut fieret, quod ante tempora universa præscivit atque disposuit, dicimus : Fiet quando Deus voluerit. Si autem non solum tempus quo

sement avant tous les temps, nous disons : Adviendra quand Dieu voudra. Que si non seulement l'époque, mais encore la certitude d'un événement nous échappe, nous disons : Adviendra si Dieu veut. Non qu'il survienne alors à Dieu une volonté qu'il n'avait pas; mais ce qu'il a disposé de toute éternité, dans sa volonté immuable, alors adviendra.

III. Donc, pour passer sous silence tant d'autres circonstances, nous voyons s'accomplir en Jésus-Christ ce que Dieu promit à Abraham : « En ta semence, toutes les nations seront bénies »; ainsi s'accomplira ce qu'il a promis à cette même semence, quand il dit par son prophète : « Ceux qui étaient dans les sépulcres ressusciteront » ; et ailleurs : « Il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle; et tout le passé s'effacera de leur mémoire, et aucun souvenir n'en remontera dans leur cœur. Mais ils trouveront la joie et l'allégresse dans Jérusalem. Et voilà que je fais de Jérusalem une fête, et de mon peuple la joie même. Et je ferai mes délices de Jérusalem, et son peuple sera ma joie, et l'on n'entendra plus désormais la voix des pleurs. » Et ce qu'il annonce par un autre prophète, quand il dit à ce prophète : « En ce temps sera sauvé tout ton peuple, tous ceux dont les noms seront trouvés écrits dans le livre. Et plusieurs de ces hommes endormis dans la poussière de la terre », ou suivant d'autres interprètes, « sous un amas de terre, se relèveront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour une éternité d'opprobre et de confusion ». Et ailleurs, par le même pro-

futurum est, verum etiam utrum futurum sit ignoramus, dicimus : Fiet, si Deus voluerit : non quia Deus novam voluntatem, quam non habuit, tunc habebit; sed quia id quod ex æternitate in ejus immutabili præparatum est voluntate, tunc erit.

III. Quapropter, ut cetera tam multa præteream, sicut nunc in Christo videmus impleri quod promisit Abrahæ, dicens : *In semine tuo benedicentur omnes gentes :* ita quod eidem semini ejus promisit, implebitur, ubi ait per prophetam : *Resurgent qui erant in monumentis ;* et quod ait : *Erit cœlum novum et terra nova, et non erunt memores priorum, nec adscendent in cor ipsorum ; sed lætitiam et exsultationem invenient in ea. Ecce ego faciam Jerusalem exsultationem et populum meum lætitiam ; et exsultabo in Jerusalem, et lætabor in populo meo ; et ultra non audietur et in ea vox fletus.* Et per alium prophetam, quod prænuntiavit dicens eidem prophetæ : *In tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro : et multi dormientium in terræ pulvere* (sive, ut quidam interpretati sunt, *aggere*) *exsurgent ; hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et confusionem æternam.* Et alio loco per eumdem prophetam : *Accipient regnum sancti*

phète : « Les saints du Très-Haut recevront le royaume, et ils le posséderont jusque dans le siècle, et jusque dans le siècle des siècles » ; et puis: « Son royaume sera un royaume éternel. » Et semblables témoignages que j'ai rapportés au vingtième livre, et tant d'autres que j'ai omis, qui sont écrits dans les saints Livres. Et ces prédictions s'accompliront, comme déjà se sont accomplies celles que les incrédules révoquaient en doute. Toutes, en effet, sont promesses et prédictions du même Dieu devant lequel tremblent les divinités des païens, de l'aveu même du célèbre philosophe païen Porphyre.

IV. Mais, s'élevant contre l'autorité puissante qui, selon sa prédiction, a de toutes parts converti tant d'hommes à cette foi et à cette espérance, ces savants et ces sages s'imaginent opposer à la résurrection des corps un argument décisif, quand ils allèguent ce passage de Cicéron au troisième livre de la République. Cicéron vient d'affirmer qu'Hercule et Romulus d'hommes sont devenus dieux : « Mais leurs corps, ajoute-t-il, n'ont pas été élevés dans le ciel. Car la nature ne permettrait pas à ce qui est de la terre un autre séjour que la terre. » Voilà le raisonnement victorieux de ces sages, dont le Seigneur connaît les pensées dans toute leur vanité. Car, si nous n'étions qu'âmes, c'est-à-dire esprits sans corps et habitant le ciel sans savoir qu'il existe des animaux terrestres, si l'on venait nous dire qu'un lien admirable nous

Altissimi, et obtinebunt illud usque in seculum, et usque in seculum seculorum. Et paulo post. *Regnum*, inquit, *ejus regnum sempiternum.* Et alia quæ ad hoc pertinentia in libro vicesimo posui, sive quæ non posui, et tamen in eisdem Litteris scripta sunt : venient et hæc, sicut et ista venerunt, quæ incredituli non putabant esse ventura. Idem quippe Deus utraque promisit, utraque ventura esse prædixit, quem perhorrescunt numina paganorum, teste etiam Porphyrio, nobilissimo philosopho paganorum.

IV. Sed videlicet homines docti atque sapientes contra vim tantæ auctoritatis quæ omnia genera hominum, sicut tanto ante prædixit, in hoc credendum sperandumque convertit, acute sibi argumentari videntur adversus corporum resurrectionem, et dicere quod in tertio de Republica libro a Cicerone commemoratum est. Nam cum Herculem et Romulum ex hominibus Deos esse factos asseveraret : *Quorum non corpora*, inquit, *sunt in cœlum elata; neque enim natura pateretur, ut id quod esset e terra, nisi in terra maneret.* Hæc est magna ratio sapientium, quorum Dominus novit cogitationes, quoniam vanæ sunt. Si enim animæ tantummodo essemus, id est, sine ullo corpore spiritus, et in cœlo habitantes terrena animalia nesciremus, nobisque futurum esse diceretur, ut terrenis corporibus animan-

unirait un jour à des corps terrestres pour les animer, n'aurions-nous pas une raison de n'en rien croire infiniment plus puissante? Ne dirions-nous pas que la nature ne saurait permettre cette captivité d'une substance incorporelle dans des chaînes corporelles? Et cependant la terre est pleine d'âmes qui vivifient des organes terrestres dans une étroite et incompréhensible union. Pourquoi donc la volonté du même Dieu, auteur de l'être animé, ne pourrait-elle exalter un corps terrestre en corps céleste, si par elle l'esprit, plus excellent que tout corps, et par conséquent que tout corps céleste, a pu être lié à un corps terrestre! Quoi donc! un vil morceau de terre a pu retenir en soi une substance supérieure au corps céleste, afin d'en recevoir le sentiment et la vie, et le ciel dédaignera d'admettre ou ne pourra garder cette terre sensible et vivante, en qui le sentiment et la vie émanent d'une substance plus excellente que tout corps céleste? Mais ce miracle ne s'accomplit pas aujourd'hui, parce que le temps n'est pas encore venu; le temps déterminé par l'auteur de ce miracle actuel, que l'accoutumance de nos yeux a rendu vulgaire, miracle plus extraordinaire que celui qu'ils refusent de croire. Car enfin cette liaison d'esprits incorporels plus excellents que tout corps céleste à des corps terrestres, n'a-t-elle pas plus de droits à notre étonnement que la translation des corps, quoique terrestres, en des demeures célestes, il est vrai, mais corporelles? Si ce n'est que, de ces deux miracles, nous voyons l'un chaque

dis quodam vinculo mirabili necteremur; nonne multo fortius argumentaremur id credere recusantes, et diceremus naturam non pati, ut res incorporea ligamento corporeo vinciretur? Et tamen plena est terra vegetantibus animis hæc membra terrena, miro sibi modo connexa et implicita. Cur ergo eodem volente Deo, qui fecit hoc animal, non poterit terrenum corpus in cœleste corpus attolli, si animus ômni, ac per hoc etiam cœlesti corpore præstabilior, terreno corpori potuit illigari? An terrena particula tam exigua potuit aliquid cœlesti corpore melius apud se tenere, ut sensum haberet et vitam, et eam sentientem atque viventem dedignabitur cœlum suscipere, aut susceptam non poterit sustinere, cum de re sentiat et vivat ista meliore, quam est corpus omne cœleste? sed ideo nunc non fit, quia nondum est tempus quo id fieri voluit, qui hoc quod videndo jam viluit, multo mirabilius quam illud quod ab istis non creditur, fecit. Cur enim non vehementius admiramur incorporeos animos cœlesti corpore potiores, terrenis illigari corporibus, quam corpora, licet terrena, sedibus quamvis cœlestibus tamen, corporeis sublimari, nisi quia hoc videre consuevimus, et hoc sumus, illud vero nondum sumus, nec aliquando adhuc vidimus?

jour, celui que nous sommes, et n'avons jamais vu l'autre, que nous ne sommes pas encore. Car la saine raison consultée trouve assurément l'œuvre divine plus étonnante dans l'union du corporel à l'incorporel que dans celle des corps, aux corps, si différents qu'ils soient, les uns célestes et les autres terrestres, union néanmoins de corps à corps.

V. Mais que jadis cela ait été incroyable, je l'accorde; et voilà le monde qui croit aujourd'hui que le corps terrestre de Jésus-Christ a été ravi au ciel : voilà qu'à l'exception d'un petit nombre, savants ou ignorants, qui demeurent dans la stupeur, savants et ignorants croient la résurrection de la chair et son ascension future dans les célestes demeures. S'ils croient un fait croyable, que ceux-là voient toute leur stupidité qui ne croient point. Et si ce fait que l'on croit est incroyable, il n'est pas moins incroyable que l'on croie ainsi ce qui est incroyable. Voilà donc deux faits incroyables : la résurrection de notre corps pour l'éternité et la foi future du monde en ce miracle incroyable ; — que le même Dieu a prédits tous deux, avant qu'aucun d'eux n'arrivât. De ces deux faits incroyables, nous voyons déjà l'un accompli; c'est que le monde croie un fait incroyable ; pourquoi donc désespérer de l'autre, puisque le premier est arrivé, non moins incroyable que le second ; la foi du monde en un fait incroyable : et ces deux faits incroyables, l'un que nous voyons, l'autre que nous croyons, ne sont-ils pas prédits dans ces

Nam profecto sobria ratione consulta, mirabilioris esse divini operis reperitur, incorporalibus corporalia quodammodo attexere, quam licet diversa, quia illa cœlestia, ista terrestria, tamen corpora et corpora copulare.

V. **Sed hoc incredibile fuerit aliquando : ecce jam credidit mundus sublatum terrenum Christi corpus in cœlum ; resurrectionem carnis et adscensionem in supernas sedes, paucissimis remanentibus atque stupentibus, vel doctis, vel indoctis, jam crediderunt et docti et indocti. Si rem credibilem crediderunt, videant quam sint stolidi, qui non credunt : si autem res incredibilis credita est, etiam hoc utique incredibile est, sic creditum esse, quod incredibile est. Hæc igitur duo incredibilia, resurrectionem scilicet nostri corporis in ælernum, et rem tam incredibilem mundum esse crediturum, idem Deus, antequam vel unum horum fieret, ambo futura esse prædixit. Unum duorum incredibilium jam factum videmus, ut quod erat incredibile, crederet mundus : cur id quod reliquum est desperatur, ut etiam hoc veniat, quod incredibile credidit mundus, sicut jam venit, quod similiter incredibile fuit, ut rem tam incredibilem crederet mundus, quandoquidem hoc utrumque incredibile, quorum videmus unum, alterum credimus, in eisdem Litteris prædictum sit, per quas cre-**

mêmes livres sur lesquels repose la croyance du monde? Et la manière même dont le monde a cru se trouve, en y songeant, plus incroyable encore. Des hommes étrangers aux arts libéraux, sans lumière et sans politesse, dépourvus des ressources de la grammaire, des armes de la dialectique, de l'audace que donne la science de la parole, quelques pêcheurs que le Christ a envoyés avec les filets de la foi à la mer du siècle, ont pris tant de poissons de toute espèce, et de l'espèce la plus merveilleuse, la plus rare, des philosophes mêmes. A ces deux faits incroyables ajoutons, si l'on veut, ou plutôt comme il faut le vouloir, ce troisième fait. Voilà donc trois faits incroyables, qui toutefois se sont accomplis. Il est incroyable que le Christ soit ressuscité en sa chair et qu'en sa chair il ait monté au ciel ; il est incroyable que le monde ait cru un fait tellement incroyable ; il est incroyable que des hommes vils et grossiers, qu'une troupe d'ignorants ait pu persuader avec un tel succès au monde et aux savants du monde ce fait si incroyable. De ces trois faits incroyables, nos adversaires ne veulent pas croire le premier ; ils sont contraints de voir le second ; et ils ne peuvent se l'expliquer qu'à la condition de croire le troisième. Or la résurrection de Jésus-Christ, et son ascension au ciel en la chair où il ressuscite, est annoncée déjà et crue par tout l'univers. Si elle n'est pas croyable, d'où vient que tout l'univers la croit? Si d'illustres et nombreux témoins, des puissants, des savants, ont affirmé l'avoir vue, s'ils ont eu soin de publier

didit mundus? Et ipse modus quo mundus credidit, si consideretur, incredibilior invenitur. Ineruditos liberalibus disciplinis, et omnino, quantum ad istorum doctrinas attinet, impolitos, non peritos grammatica, non armatos dialectica, non rhetorica inflatos, piscatores Christus cum retibus fidei ad mare hujus seculi paucissimos misit, atque ita et ex omni genere tam multos pisces, et tanto mirabiliores, quanto rariores, etiam ipsos philosophos cepit. Duobus illis incredibilibus, si placet, imo quia placere debet, addamus hoc tertium. Jam ergo tria sunt incredibilia, quæ tamen facta sunt. Incredibile est Christum resurrexisse in carne, et in cœlum adscendisse cum carne: incredibile est mundum rem tam incredibilem credidisse : incredibile est homines ignobiles, infimos paucissimos, imperitos, rem tam incredibilem, tam efficaciter mundo, et in illo etiam doctis persuadere potuisse. Horum trium incredibilium primum nolunt isti, cum quibus agimus, credere; secundum coguntur et cernere ; quod non inveniunt unde sit factum, si non credunt tertium. Resurrectio certe Christi, et in cœlum cum carne in qua resurrexit adscensio, toto jam mundo prædicatur et creditur : si credibilis non est, unde toto terrarum orbe jam credita est? Si multi nobiles, sublimes, docti eam se vidisse dixerunt, et

ce qu'ils ont vu, ce n'est pas merveille que le monde les croie, et c'est à ceux-ci une étrange opiniâtreté de ne pas croire ; mais si, comme il est vrai, sur la parole, sur les écrits de quelques témoins obscurs, des derniers et des plus ignorants, le monde a cru, pourquoi ce petit nombre, obstiné dans l'incrédulité, refuse-t-il de croire sur la foi même du monde ? Et le monde a cru ce peu d'hommes obscurs, infimes, ignorants; car, en des témoins si méprisables, la divinité s'est révélée en traits plus éclatants. Les traits de leur éloquence ont été des miracles et non des paroles. Et ceux qui n'avaient pas vu Jésus-Christ ressusciter en sa chair et en sa chair monter au ciel, ont cru à des témoignages qu'ils voyaient confirmés par tant de prodiges. En effet des hommes qui parlaient à peine une ou deux langues, on les entend soudain parler toutes les langues de l'univers. A leur parole, au nom de Jésus-Christ, un boiteux dès la mamelle, après quarante ans, se relève droit; les vêtements retirés de leurs corps rendent la santé aux infirmes; une infinité de malades atteints de maux divers sont rangés sur la voie par où ils doivent venir, pour que leur ombre les couvre en passant, et cet ombre les guérit; et combien d'autres prodiges opérés au nom de Jésus-Christ! Enfin des morts sont vus ressusciter à leur voix! Si l'on nous accorde que tout cela est arrivé comme nous le lisons, combien de faits incroyables ajoutons-

quod viderunt, diffamare curarunt, eis mundum credidisse non mirum est ; sed istos adhuc credere nolle perdurum est : si autem, ut verum est, paucis, obscuris, minimis, indoctis eam se vidisse dicentibus et scribentibus credidit mundus ; cur pauci obstinatissimi, qui remanserunt, ipsi mundo jam credendi adhuc usque non credunt ? Qui propterea numero exiguo ignobilium, infimorum, imperitorum hominum credidit, quia in tam contemptibilibus testibus multo mirabilius divinitas se ipsa persuasit. Eloquia namque persuadentium quæ dicebant, mira fuerunt facta, non verba. Qui enim Christum in carne resurrexisse, et cum illa in cœlum adscendisse non viderant, id se vidisse narrantibus, non loquentibus tantum, sed etiam mirifica facientibus signa credebant. Homines quippe, quos unius, vel ut multum, duarum linguarum fuisse noverant, repente linguis omnium gentium loquentes mirabiliter audiebant. Claudum ab uberibus matris ad eorum verbum in Christi nomine post quadraginta annos incolumem constitisse ; sudaria de corporibus eorum ablata sanandis profuisse languentibus ; in via qua fuerant transituri positos in ordine innumerabiles morbis variis laborantes, ut ambulantium super eos umbra transiret, continuo salutem solere recipere ; et alia multa stupenda in Christi nomine per eos facta, postremo etiam mortuos resurrexisse cernebant. Quæ si, ut

nous aux trois premiers? Et quand, pour faire croire ce seul fait incroyable, la résurrection future et l'ascension de la chair au ciel, nous entassons les témoignagnes authentiques de tant d'autres faits incroyables, nous ne pouvons encore fléchir l'horrible dureté du cœur des incrédules! Mais, si l'on ne croit pas que, pour établir la croyance à la résurrection et à l'ascension de Jésus-Christ, les Apôtres aient opéré ces miracles, ce seul grand miracle nous suffit, que l'univers l'ait crue sans miracles.

VI. Citons ici ce passage où Cicéron s'étonne que la divinité de Romulus ait obtenu créance. Voici ses propres expressions : « Ce qui distingue en particulier l'apothéose de Romulus, c'est que toutes les autres ont eu lieu dans des siècles peu éclairés, où la pente vers la fiction était offerte par la disposition naturelle de l'ignorance à la crédulité. Mais moins de six cents ans nous séparent du siècle de Romulus, époque où déjà la culture des lettres et des sciences avait extirpé d'antiques erreurs des friches de la vie humaine. » Et il ajoute un peu plus bas : « Il est donc évident qu'Homère est de longues années antérieur à Romulus, et que les lumières, déjà répandues sur plusieurs hommes et sur le siècle lui-même, laissaient peu de place à des fictions nouvelles. Car l'antiquité a souvent admis des fables d'invention assez grossière. Mais la politesse de l'âge suivant éconduit

leguntur, gesta esse concedunt, ecce tot incredibilia tribus illis incredibilibus addimus ; et ut credatur unum incredibile, quod de carnis resurrectione atque in cœlum adscensione dicitur, multorum incredibilium testimonia tanta congerimus, et nondum ad credendum horrenda duritia incredulos flectimus. Si vero per Apostolos Christi, ut eis crederetur, resurrectionem atque adscensionem prædicantibus Christi, etiam ista miracula facta esse non credunt ; hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quod eam terrarum orbis sine ullis miraculis credidit.

VI. Recolamus etiam hoc loco illud quod de Romuli credita divinitate Tullius admiratur. Verba ejus ut scripta sunt, inseram : *Magis est*, inquit, *in Romulo admirandum, quod ceteri qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum seculis fuerunt, ut fingendi proclivior esset ratio, cum imperiti facile ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis jam inveteratis litteris atque doctrinis, omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus* Et paulo post de eodem Romulo ita loquitur, quod ad hunc pertinet sensum : *Ex quo intelligi potest*, inquit, *permultis annis ante Homerum fuisse, quam Romulum, ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quidquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas, fictas etiam nonnunquam incondite; hæc ætas autem jam exculta præsertim etudens*

avec dédain tout ce qui a le caractère de l'impossible. » L'un des plus savants hommes et le plus éloquent de tous, Cicéron, s'étonne de la croyance à la divinité de Romulus, parce que le siècle était alors assez éclairé pour répudier de vaines fictions. Cependant qui a cru que Romulus fût un Dieu sinon Rome, et encore Rome faible et naissante ? Mais les générations suivantes durent garder la superstition des ancêtres; avec cette superstition, sucée pour ainsi dire dans le lait maternel, la cité romaine grandit, et, parvenue à ce haut degré de puissance d'où, comme d'un faîte élevé, sa domination planait sur les peuples, elle fit pénétrer partout sa croyance; et ses sujets, incrédules à la divinité de Romulus, la proclamaient cependant, de peur d'offenser la cité reine en refusant à son fondateur le titre qu'elle lui donnait non par amour de l'erreur, mais par l'erreur de son amour. Quant à Jésus-Christ, la céleste et éternelle Cité dont il est le fondateur ne le croit pas Dieu, parce qu'il l'a fondée, mais au contraire elle mérite d'être fondée parce qu'elle le croit Dieu. Rome, déjà bâtie et dédiée, élève un temple et des autels à son fondateur. La nouvelle Jérusalem, afin d'être bâtie et dédiée, pose Jésus-Christ Dieu son fondateur comme fondement de sa foi. L'une, par amour pour Romulus, l'a cru dieu ; l'autre, par sa foi à la divinité de Jésus, l'a aimé. L'une à été prévenue dans son amour, pour croire volontiers un bien même faux de l'objet de son amour ; et l'autre aussi a été prévenue

omne quod fieri non potest respuit. Unus e numero doctissimorum hominum, idemque eloquentissimus omnium M. Tullius Cicero, propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quod erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum Deum nisi Roma credidit, atque id parva et incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse quod acceperant a majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodammodo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet ; ut non quidem crederent, sed tamen dicerent deum Romulum, ne civitatem, cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quam Roma ; quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat. Christus autem quanquam sit cœlestis et sempiternæ conditor civitatis, non tamen eum quoniam ab illo condita est, Deum credidit : sed ideo potius est condenda, quia credidit. Roma conditorem suum jam constructa et dedicata tanquam deum coluit in templo : hæc autem Jerusalem conditorem suum Deum Christum, ut construi posset et dedicari, posuit in fidei fundamento. Illa illum amando esse deum credidit, ista istum Deum esse credendo amavit. Sicut ergo præcessit unde amaret illa, et de amato

dans sa foi, pour aimer sans témérité un bien très véritable dans l'objet de sa foi. Car, outre ces miracles, si nombreux et si éclatants, qui ont établi la divinité de Jésus-Christ, des prophéties l'annonçaient, prophéties divines et très dignes de créance, dont nous n'attendons plus, comme nos pères, mais dont nous démontrons aujourd'hui l'accomplissement. Romulus a fondé Rome, il y a régné; c'est un fait que la tradition et l'histoire attestent; mais aucune prophétie antérieure ne l'annonce. Quant à son admission au rang des dieux, c'est une croyance que l'histoire rapporte, et non un fait qu'elle établit. Il n'est point de phénomène extraordinaire constaté qui justifie la vérité de cette apothéose. Cette louve, nourrice de Romulus, ce prodige tant vanté, est-ce une preuve si convaincante de la divinité d'un homme? Et cette louve eût-elle été réellement une brute et non pas une courtisane, ce prodige est commun aux deux frères, et néanmoins un seul est dieu? Et puis à qui fût-il jamais défendu de proclamer la divinité de Romulus, d'Hercule et autres mortels, et qui, sur cette défense, a mieux aimé mourir que de se taire? Ou plutôt, jamais nation eût-elle, entre ses dieux, honoré Romulus, sans la crainte du nom romain? Or qui pourrait compter combien ont embrassé la mort et des supplices inouïs plutôt que de nier la divinité de Jésus-Christ? Ainsi la crainte d'encourir les moindres ressentiments de Rome contraint plusieurs villes soumises à son

jam libenter etiam falsum bonum crederet; ita præcessit unde ista crederet, ut recta fide, non temere quod falsum, sed quod verum erat amaret. Exceptis enim tot et tantis miraculis, quæ persuaserunt Deum esse Christum, prophetiæ quoque divinæ fide dignissimæ præcesserunt, quæ in illo, non sicut a patribus adhuc creduntur implendæ, sed jam demonstrantur impletæ. De Romulo autem quia condidit Romam, in eaque regnavit, auditur, legiturve quod factum est non quod ante fuerat prophetarum; sed quod sit receptus in deos, creditum tenent litteræ, non factum docent. Nullis quippe rerum mirabilium signis id ei vere provenisse monstratur. Lupa quippe illa nutrix, quod videtur quasi magnum exstitisse portentum, quale aut quantum est ad demonstrandum deum? Certe enim etsi non meretrix lupa fuit illa, sed bestia, cum commune fuerit ambobus, frater tamen ejus non habetur deus. Quis autem prohibitus est, aut Romulum, aut Herculem, aut alios tales homines deos dicere et mori maluit, quam non dicere? Aut vero aliqua gentium coleret inter deos suos Romulum, nisi romani nominis metus cogeret? Quis porro numeret, quam multi quantalibet sævitia crudelitatis occidi, quam Christum Deum negare maluerunt? Proinde metus quamlibet levis indignationis, quæ ab animis Romanorum, si non fieret, posse putabatur exsistere, compellebat aliquas

empire d'adorer Romulus comme un dieu ; mais rien ne peut détourner l'innombrable multitude des martyrs sur toute la terre de reconnaître, que dis-je, de confesser Jésus-Christ; et ce n'est pas une légère indignation qu'il s'agit de braver, mais des supplices immenses, divers, et la mort elle-même, plus redoutée que le reste. Et quoique la Cité de Dieu, voyageuse sur cette terre, eût déjà recruté de nombreuses armées de peuples, elle n'a point alors combattu pour son salut temporel, mais plutôt en vue du salut éternel dédaigné toute résistance. Liés, enfermés, battus de verges, torturés, brûlés, déchirés, égorgés, ils se multiplient, ils ne croient pas combattre pour le salut, s'ils ne méprisent leur salut pour l'amour du Sauveur.

Je sais qu'au troisième livre de la République de Cicéron, si je ne me trompe, on établit qu'un Etat bien ordonné n'entreprend jamais la guerre que pour la foi jurée ou pour le salut. Or, que signifie cette expression : pour le salut, ou que veut-il entendre par le salut : c'est ce qu'il montre ailleurs avec évidence: « Ces peines, dit-il, dont les hommes même les plus grossiers ont le sentiment, la pauvreté, l'exil, les fers, les verges, l'individu s'y dérobe souvent; n'a-t-il pas la ressource d'une prompte mort? Mais pour les Etats la mort elle-même est une peine, elle qui semble affranchir les individus de toute peine. Car l'Etat doit avoir dans sa constitution le principe de l'éternité. Aussi la mort ne lui saurait

civitates positas sub jure romano tanquam deum colere Romulum : a Christo autem Deo non solum colendo, verum etiam confitendo, tantam per orbem terræ martyrum multitudinem metus revocare non potuit, non levis offensionis animorum, sed immensarum variarumque pœnarum, et ipsius mortis, quæ plus ceteris formidatur. Neque tunc civitas Christi, quamvis adhuc peregrinaretur in terris, et haberet tamen magnorum agmina populorum, adversus impios persecutores suos pro temporali salute pugnavit ; sed potius ut obtineret æternam, non repugnavit. Ligabantur, includebantur, cædebantur, torquebantur, urebantur, laniabantur, trucidabantur, et multiplicabantur. Non erat eis pro salute pugnare, nisi salutem pro Salvatore contemnere.

Scio in libro Ciceronis tertio, nisi fallor, de Republica, disputari, nullum bellum suscipi a civitate optima, nisi aut pro fide, aut pro salute. Qui autem dicat pro salute, vel intelligi quam salutem velit, alio loco demonstrans : *Sed his pœnis*, inquit, *quas etiam stultissimi sentiunt, egestate, exsilio, vinculis, verberibus, elabuntur sæpe privati, oblata mortis celeritate. Civitatibus autem mors ipsa pœna est. quæ videtur a pœna singulos vindicare. Debet enim constituta sic esse civitas, ut æterna sit. Itaque nullus interitus est reipublicæ naturalis, ut hominis, in quo mors non modo necessaria est, verum*

être naturelle, comme à l'homme à qui elle est nécessaire, souvent même désirable. Mais quand un Etat succombe, disparaît, s'anéantit, l'on se représente (pour comparer le petit au grand) la destruction et la ruine du monde. » Cicéron pense avec les platoniciens que le monde ne doit pas périr. Donc assurément, quand il veut que l'Etat prenne les armes pour son salut, il entend l'éternelle durée de l'Etat ici-bas, malgré la mobile succession des individus qui naissent et meurent; ainsi l'ombrage de l'olivier, du laurier, de tout autre arbre, demeure le même, malgré la chute et le renouvellement particulier de ses feuilles; car, suivant Cicéron, la mort est une peine pour l'Etat, et non pour l'individu qu'elle affranchit souvent de toute peine. Ici cette question s'élève naturellement: Sagonte a-t-elle bien fait, quand elle a préféré périr que de violer la foi qui la liait à la république romaine? Son dévouement a obtenu les éloges des citoyens de la Cité terrestre. Et cependant suivait-elle ainsi le principe qui ne permet de prendre les armes que pour la foi jurée ou pour le salut? Car on ne dit pas quel choix il faut faire quand le péril amène cette cruelle nécessité de ne pouvoir sauver l'une sans perdre l'autre. Sagonte, optant pour le salut, trahissait la foi; gardant la foi, elle renonçait au salut: elle périt en effet. Mais le salut de la Cité de Dieu est à d'autres conditions. On le garde, ou plutôt on l'obtient avec la foi et par la foi; la perte de la foi entraîne celle du salut.

etiam optanda persæpe. Civitas autem cum tollitur, deletur, exstinguitur : simile est quodammodo (ut parva magnis conferamus) ac si omnis hic mundus intereat et concidat. Hoc ideo dixit Cicero, quia mundum non interiturum cum platonicis sentit. Constat ergo eum pro ea salute bellum voluisse suscipi a civitate, qua fit ut maneat hic civitas, sicut dicit, æterna, quamvis morientibus et nascentibus singulis; sicut perennis est opacitas oleæ vel lauri, atque hujusmodi ceterarum arborum, singulorum lapsu ortuque filiorum. Mors, quippe, ut dicit, non hominum singulorum sed universæ pœna est civitatis, quæ a pœna plerumque singulos vindicat. Unde merito quæritur utrum recte fecerint Saguntini, quando universam suam civitatem interire maluerunt, quam fidem frangere, qua cum ipsa romana republica tenebantur: in quo suo facto laudantur ab hominibus terrenæ reipublicæ civibus. Sed quomodo huic disputationi possent obedire, non video, ubi dicitur nullum suscipiendum esse bellum, nisi aut pro fide, aut pro salute : nec dicitur, si in unum simul periculum ita duo ista concurrerint, ut teneri alterum sine alterius amissione non possit, quid sit potius eligendum. Profecto enim Saguntini si salutem eligerent, fides eis fuerat deserenda : si fides tenenda, amittenda utique salus, sicut et factum est. Salus autem civitatis Dei talis est, ut cum fide ac per fidem teneri, vel potiu-

C'est cette pensée d'un cœur généreux et fort contre la souffrance qui a produit tant et de si grands martyrs. Où sont les martyrs, en est-il un seul qui ait confessé la prétendue divinité de Romulus?

VII. Mais c'est le comble du ridicule de citer la fausse divinité de Romulus, quand nous parlons de Jésus-Christ. Cependant, si dès l'époque de Romulus, antérieur à Cicéron de près de six cents ans, on accorde aux intelligences une culture suffisante pour rejeter l'invraisemblable, combien plutôt encore dans les âges suivants, au temps de Cicéron lui-même et surtout au siècle d'Auguste et de Tibère, époques d'une civilisation plus avancée, la raison humaine, dédaignant comme impossible la résurrection de Jésus-Christ en la chair et son ascension au ciel, eût-elle fermé à cette croyance l'oreille et le cœur de l'homme, si la possibilité et la réalité de ce fait n'avait pour témoins la vérité divine ou la véritable divinité, et le concours des plus éclatants miracles. Aussi, malgré les terreurs et les violences de tant de cruelles persécutions, la résurrection et l'immortalité de la chair qui a précédé en Jésus-Christ pour s'accomplir en tous les hommes aux temps nouveaux, est devenue l'objet d'une croyance profonde, d'une prédication intrépide, semence que doit féconder et multiplier par toute la terre le sang des martyrs. Car, aux antiques prédictions des prophètes, les

acquiri possit, fide autem perdita, ad eam quisque venire non possit. Quæ cogitatio firmissimi ac patientissimi cordis, tot ac tantos martyres fecit, qualem ne unum quidem habuit, vel habere potuit, quando est deus creditus Romulus.

VII. Sed valde ridiculum est, de Romuli falsa divinitate, cum de Christo loquimur, facere mentionem. Verumtamen cum sexcentis ferme annis ante Ciceronem Romulus fuerit, atque illa ætas jam fuisse doctrinis dicatur exculta, ut quod fieri non potest, omne respueret : quanto magis post sexcentos annos ipsius tempore Ciceronis, maximeque postea sub Augusto atque Tiberio, eruditioribus utique temporibus, resurrectionem carnis Christi atque in cœlum adscensionem, tanquam id quod fieri non potest, mens humana ferre non posset, eludensque ab auribus cordibusque respueret, nisi eam fieri potuisse, atque factam esse divinitas ipsius veritatis, vel divinitatis veritas, et contestantia miraculorum signa monstrarent; ut terrentibus et contradicentibus tam multis tamque magnis persecutionibus, præcedens in Christo, deinde ad novum seculum in ceteris secutura resurrectio atque immortalitas carnis et fidelissime crederetur, et prædicaretur intrepide, et per orbem terræ pullulatura fecundius cum martyrum sanguine sereretur. Legebantur enim præconia prædicentia

miracles ont joint leurs témoignages, et la vérité s'est répandue, nouvelle à la coutume, jamais contraire à la raison, jusqu'à ce que l'univers eût embrassé par la foi ce qu'il persécutait dans sa fureur.

VIII. Pourquoi, disent-ils, ces miracles que vous vantez ne se font-ils plus maintenant? — C'est, pourrais-je répondre, qu'ils étaient nécessaires avant que le monde crût, pour le porter à croire. Et quiconque aujourd'hui demande des prodiges pour croire est lui-même un grand prodige de ne pas croire quand le monde croit. Mais ils ne parlent ainsi que pour détruire la croyance à la vérité de ces miracles? D'où vient donc que de toutes parts une foi si ardente publie Jésus-Christ élevé corporellement dans le ciel? D'où vient qu'en des siècles éclairés où l'on rejette l'impossible le monde ait, sans miracles, cru miraculeusement des faits incroyables? Vont-ils dire que ces faits étaient croyables, et partant qu'on les a crus? Pourquoi donc eux-mêmes ne les croient-ils pas? En un mot voici notre raisonnement : ou un fait incroyable et invisible s'est établi sur d'autres faits incroyables, mais toutefois réels et visibles; ou ce fait tellement croyable qu'il n'avait besoin d'aucun miracle pour l'attester, accuse l'excès de leur incrédulité. Cette réponse suffit à confondre les plus vaines obstinations. En effet, que de nombreux miracles ne se soient accomplis pour attester ce grand et salutaire miracle de la résurrection et de l'ascension corporelle de Jésus-Christ,

prophetarum, concurrebant ostenta virtutum, et persuadebatur veritas nova consuetudini, non contraria rationi, donec orbis terræ qui persequebatur furore, sequeretur fide.

VIII. Cur, inquiunt, nunc illa miracula, quæ prædicatis facta esse, non fiunt? Possem quidem dicere, necessaria fuisse priusquam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit. Verum hoc ideo dicunt, ut nec tunc illa miracula facta fuisse credantur. Unde ergo tanta fide Christus usquequaque cantatur in cœlum cum carne sublatus? unde temporibus eruditis, et omne quod fieri non potest respuentibus, sine ullis miraculis nimium mirabiliter incredibilia credidit mundus? An forte credibilia fuisse, et ideo credita esse dicturi sunt? Cur ergo ipsi non credunt? Brevis est igitur nostra complexio : Aut incredibilis rei, quæ non videbatur, alia incredibilia, quæ tamen fiebant et videbantur, fecerunt fidem; aut certe res ita credibilis, ut nullis quibus persuaderetur miraculis indigeret, istorum nimiam redarguit infidelitatem. Hoc ad refellendos vanissimos dixerim. Nam facta esse multa miracula, quæ attestarentur illi uni grandi salubrique miraculo, quo Christus in cœlum cum carne in

c'est ce qu'on ne peut nier. Tous sont consignés dans les livres véridiques qui déposent et de la réalité de ces miracles et de la croyance qu'ils devaient fonder. La renommée de ces miracles s'est répandue afin d'établir la foi; la foi qu'ils établissent ajoute à l'éclat de leur renommée. On les lit aux peuples afin que les peuples croient; mais, s'ils n'avaient été crus déjà, on ne les lirait point. Car encore aujourd'hui il se fait des miracles soit au nom de Jésus-Christ et par ses sacrements, soit par les prières et les reliques de ses saints. Mais la lumière moins vive qui les éclaire où ils se produisent resserre les limites de leur propagation. Quant aux premiers, le canon des saintes Lettres, qui dut être défini, les fait réciter partout, les grave dans la mémoire de tous les peuples; les autres ne sont connus, et souvent à peine, que de la cité ou du lieu où ils se passent; car souvent, connus d'un petit nombre, le reste les ignore, surtout dans une grande cité : souvent aussi les témoins qui les racontent n'offrent pas une autorité assez imposante pour exclure l'objection et le doute, quoique, fidèles, ils s'adressent à des fidèles.

Le miracle arrivé à Milan pendant notre séjour, quand un aveugle recouvra la lumière, put avoir un grand retentissement, parce que Milan est une cité considérable, que l'empereur s'y trouvait alors, et que ce fait eut pour témoin un peuple immense accourant en foule au-devant du corps des martyrs Protais et Gervais. L'asile où ils reposaient à l'insu

qua resurrexit, adcendit, negare non possumus. In eisdem quippe veracissimis Libris cuncta conscripta sunt, et quæ facta sunt, et propter quod credendum facta sunt. Hæc, ut fidem facerent, innotuerunt; hæc per fidem, quam fecerunt, multo clarius innotescunt. Leguntur quippe in populis, ut credantur; nec in populis tamen nisi credita legerentur. Nam etiam nunc fiunt miracula in ejus nomine, sive per sacramenta ejus, sive per orationes vel memorias sanctorum ejus; sed non eadem claritate illustrantur, ut tanta quanta illa gloria diffamentur. Canon quippe sacrarum Litterarum, quem definitum esse oportebat, illa facit ubique recitari, et memoriæ cunctorum inhærere populorum : hæc autem ubicumque fiunt, ibi sciuntur vix a tota ipsa civitate vel quocumque commanentium loco. Nam plerumque etiam ibi paucissimi sciunt, ignorantibus ceteris, maxime si magna sit civitas; et quando alibi aliisque narrantur, non tanta ea commendat auctoritas, ut sine difficultate vel dubitatione credantur, quamvis christianis fidelibus a fidelibus indicentur.

Miraculum quod Mediolani factum est, cum illic essemus, quando illuminatus est cæcus, ad multorum notitiam potuit pervenire, quia et grandis est civitas, et ibi erat tunc imperator, et immenso populo teste res gesta est, concurrente ad corpora martyrum Protasii et Gervasii : quæ cum late-

de tous fut révélé en songe à l'évêque Ambroise, et c'est alors que, libres de leurs anciennes ténèbres, les yeux de cet aveugle s'ouvrirent.

Mais qui, à l'exception d'un petit nombre, entendit parler à Carthage de la soudaine guérison d'Innocentius, autrefois avocat de la préfecture; guérison obtenue en notre présence, que nous avons vue de nos yeux, au retour de notre voyage d'outre-mer, mon frère Alypius et moi : nous n'étions pas encore clercs, mais engagés déjà au service de Dieu. Cet homme d'une fervente piété, comme toute sa maison, nous avait reçus et nous demeurions avec lui. Les médecins le traitaient de fistules hémorroïdales, nombreuses et profondes. Ils y avaient déjà appliqué le fer et employaient pour achever de guérir le reste toutes les ressources de leur art. Cette première opération lui avait causé de longues et cruelles douleurs. Mais, entre tant d'autres, une de ces plaies s'était dérobée aux regards et à l'instrument des médecins. Les autres, dont l'ouverture avait favorisé le traitement, étaient déjà guéries, que celle-là demeurait se jouant de tous leurs efforts. Le malade commence à se défier de ces retards, il appréhende avec terreur une seconde incision que lui avait prédite un médecin de ses domestiques, à qui les autres médecins n'avaient pas voulu permettre d'assister à la première opération. Son maître, dans sa colère, l'avait chassé de sa maison et reçu plus tard à grand'peine. Cependant ces

rent, et penitus nescirentur, episcopo Ambrosio per somnium revelata reperta sunt; ubi cæcus ille depulsis veteribus tenebris diem vidit.

Apud Carthaginem autem quis novit, præter admodum paucissimos, salutem, quæ facta est Innocentio ex advocato vicariæ præfecturæ, ubi nos interfuimus, et oculis adspeximus nostris ? Venientes enim de transmarinis, me et fratrem meum Alypium, nondum quidem clericos, sed jam Deo servientes, ut erat cum tota domo sua religiosissimus, ipse susceperat, et apud eum tunc habitabamus. Curabatur a medicis : fistulas, quas numerosas atque perplexas habuit in posteriore atque ima corporis parte, jam secuerant ei, et artis suæ cetera medicamentis agebant. Passus autem fuerat in sectione illa et diuturnos et acerbos dolores. Sed unus inter multos sinus fefellerat medicos, atque ita latuerat, ut eum non tangerent, quem ferro aperire debuerant. Denique sanatis omnibus quæ aperta curabant, iste remanserat solus, cui frustra impendebatur labor. Quas moras ille suspectas habens, multumque formidans ne iterum secaretur, quod et prædixerat alius medicus domesticus ejus, quem non admiserant illi, ut saltem videret, cum primum sectus est, quomodo id facerent, iratusque illum domo abjecerat, vixque receperat, erupit, atque ait : Iterum me secaturi estis ? Ad illius, quem noluistis esse præsentem, verba vepturus sum ?

lenteurs irritent le malade, il éclate enfin : « Quoi, s'écrie-t-il, allez-vous m'inciser encore? faut-il en venir à la prédiction de celui que vous avez chassé? » Ceux-ci de tourner en ridicule l'ignorance de leur confrère et d'apaiser les craintes du malade par de belles et tranquilisantes paroles. Cependant plusieurs jours se passent, et tout ce que l'on fait est inutile. Les médecins toutefois persistent dans leur promesse de fermer la plaie, sans recourir à l'instrument; ils appellent encore un autre médecin d'un grand âge et assez célèbre pour de semblables cures; c'étaient Ammonius (car il vivait alors). Celui-ci visite la plaie, et, sur la diligente habileté de ses confrères, conclut aux mêmes promesses. Cette dernière autorité rassure Innocentius, et déjà, comme s'il était guéri, il raille d'un ironique enjouement son médecin domestique qui l'avait menacé d'une nouvelle opération. Que dire enfin? Tant de jours s'écoulent en de vaines espérances, que, fatigués et confus, tous s'accordent à ne reconnaître de guérison possible que par le fer. Le malade pâlit, il tremble d'épouvante; et dès qu'il peut se recueillir et parler, il leur commande de sortir et de ne plus revenir auprès de lui. Fatigué de larmes et réduit aux dernières extrémités, il n'eut d'autre ressource que d'appeler un certain Alexandrin, chirurgien fort célèbre, afin de lui confier une opération que, dans son dépit, il ne voulait pas laisser faire aux autres. Celui-ci vient; d'un œil exercé, à l'inspection des cicatrices, il juge de l'habileté des autres médecins, et, en homme d'honneur, il

Irridere illi medicum imperitum, metumque hominis bonis verbis promissionibusque lenire. Præterierunt et alii dies plurimi, nihilque proficiebat omne quod fiebat. Medici tamen in sua pollicitatione persistebant, non se illum sinum ferro, sed medicamentis esse clausuros. Adhibuerunt et alium grandævum jam medicum, satisque in illa arte laudatum (adhuc enim vivebat) Ammonium, qui loco inspecto, idem quod illi ex eorum diligentia peritaque promisit. Cujus ille factus auctoritate securus, domestico suo medico, qui futuram prædixerat aliam sectionem faceta hilaritate, velut jam salvus, illusit. Quid plura? Tot dies postea inaniter consumpti transierunt, ut fessi atque confusi faterentur eum nisi ferro nullo modo posse sanari. Expavit, expalluit nimio timore turbatus : atque ubi se collegit, farique potuit, abire illos jussit, et ad se amplius non accedere, nec aliud occurrit fatigato lacrymis et illa jam necessitate constricto, nisi ut adhiberet Alexandrinum quemdam, qui tunc chirurgus mirabilis habebatur, ut ipse faceret quod ab illis fieri nolebat iratus. Sed posteaquam venit ille, laboremque illorum in cicatricibus sicut artifex vidit, boni viri functus officio, persuasit homini ut illi potius qui in eo tantum labora-

conseille au malade de ne pas leur enlever le fruit d'un travail dont il reconnaît lui-même avec admiration tout le mérite. Il ajoute qu'en effet, sans une incision nouvelle, la guérison est impossible; mais qu'il répugne à son caractère de succéder à des hommes dont le soin, le zèle et l'adresse ne lui ont laissé presque rien à faire, pour leur ravir la gloire de tant d'efforts. Le malade se réconcilia donc avec eux, et il fut résolu qu'en présence de l'Alexandrin on pratiquerait l'incision qui, de leur commun aveu, pouvait seule décider la guérison. L'opération fut remise au lendemain; mais, quand les médecins furent sortis, la consternation du maître fut si profonde que le deuil remplit sa maison, et déjà nous retenions avec peine ces pleurs que l'on répand sur un cercueil. Lui recevait chaque jour de saintes visites, celle de Saturninus, évêque d'Uzales, de bienheureuse mémoire; du prêtre Gelosus et des diacres de l'Eglise de Carthage; avec eux, et le seul d'entre eux qui assiste encore aux choses d'ici-bas, un homme dont le nom doit être environné de respect, l'évêque Aurelius; souvent repassant tous deux les œuvres merveilleuses de Dieu, nous nous sommes entretenus du fait que je raconte, et j'ai toujours à cet égard trouvé sa mémoire très fidèle. La veille, étant venus, selon leur habitude, visiter le malade sur le soir, celui-ci les supplie avec des pleurs lamentables d'assister le lendemain matin plutôt à ses funérailles qu'à ses souffrances; car il avait conservé de son pre-

verant, quantum ipse inspiciens mirabatur, curationis suæ fine fruerentur, adjiciens quod revera nisi sectus esset, salvus esse non posset; sed valde abhorrere a suis moribus, ut hominibus quorum artificiosissimam operam, industriam, diligentiam admirans in cicatricibus ejus videret, propter exiguum quod remansit, palmam tanti laboris auferret. Redditi sunt animo ejus, et placuit ut eodem Alexandrino assistente ipsi sinum illum ferro, qui jam consensu omnium aliter insanabilis putabatur, aperirent. Quæ res dilata est in consequentem diem. Sed cum abiissent illi, ex mœrore nimio domini tantus est in domo illa exortus dolor, ut tanquam funeris planctus vix comprimeretur a nobis. Visitabant eum quotidie sancti viri, episcopus tunc Uzalensis, beatæ memoriæ Saturninus, et presbyter Gelosus, ac diaconi Carthaginensis Ecclesiæ : in quibus erat, et ex quibus solus est nunc in rebus humanis jam episcopus cum honore a nobis debito nominandus Aurelius, cum quo recordantes mirabilia opera Dei, de hac re sæpe collocuti sumus, eumque valde meminisse, quod commemoramus, invenimus. Qui cum eum, sicut solebant vespere visitarent, rogavit eos miserabilibus lacrymis, ut mane dignarentur esse præsentes suo funeri potius quam dolori. Tantus enim eum metus ex prioribus inva-

mier supplice une telle impression d'épouvante qu'il croyait infailliblement mourir entre les mains des médecins. On le console, on l'exhorte à se confier en Dieu, à subir sa volonté avec une résignation virile. Ensuite nous entrons en prière, nous nous agenouillons, nous nous prosternons à terre, selon notre coutume; lui tombe à genoux comme si une force étrangère l'y précipitait, et il se met à prier, mais comment, avec quelle ferveur, avec quel transport, avec quels torrents de larmes et quels gémissements et quels sanglots, qui pourrait l'exprimer? Tous ses membres tremblaient, il demeurait presque suffoqué. Les autres priaient-ils, ou leur attention se détournait-elle au bruit de ces instances suppliantes; je l'ignore. Quant à moi, il m'était impossible de prier, je dis seulement du fond du cœur ce peu de mots: « Seigneur, quelles prières de vos serviteur exaucerez-vous, si vous n'exaucez celle-ci? » car il me semblait qu'il ne s'y pouvait rien ajouter sinon d'expirer en priant. Nous nous levons, et, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, nous nous retirons. Il conjure de nouveau les assistants de se trouver chez lui le lendemain matin; eux l'exhortent à prendre courage. Le jour fatal venu, les serviteurs de Dieu viennent, fidèles à leur promesse; les médecins entrent; les objets nécessaires sont préparés; on tire les redoutables ferrements; chacun demeure dans la stupeur de l'épouvante. Ceux qui ont le plus d'autorité cherchent à relever par des consolations l'esprit

serat pœnis, ut se inter medicorum manus non dubitaret esse moriturum. Consolati sunt eum illi, et hortati ut in Deo fideret, ejusque voluntatem viriliter ferret. Inde ad orationem ingressi sumus : ubi nobis ex more genua figentibus, atque incumbentibus terræ, ille se ita projecit, tanquam fuisset aliquo graviter impellente prostratus, et cœpit orare : quibus modis, quo affectu, quo motu animi, quo fluvio lacrymarum, quibus gemitibus atque singultibus succutientibus omnia membra ejus et pene intercludentibus spiritum, quis ullis explicet verbis ? Utrum orarent alii, nec in hæc eorum averteretur intentio, nesciebam. Ego tamen prorsus orare non poteram : hoc tantummodo breviter in corde meo dixi : Domine, quas tuorum preces exaudis, si has non exaudis ? Nihil enim mihi videbatur addi jam posse, nisi ut exspiraret orando. Surreximus, et accepta ab Episcopo benedictione discessimus; rogante illo ut mane adessent, illis ut æquo animo esset hortantibus. Illuxit dies qui metuebatur, aderant servi Dei, sicut se adfuturos, esse promiserant : ingressi sunt medici, parantur omnia quæ hora illa poscebat, tremenda ferramenta proferuntur, attonitis suspensisque omnibus. Eis autem quorum erat major auctoritas, defectum animi ejus consolando erigentibus, ad manus secturi membra in lectulo

abattu du malade; on place son corps dans une attitude favorable aux mouvements de l'opérateur; on délie les bandages; la région du mal est mise à découvert, le médecin considère, et, armé du terrible instrument, il cherche avec attention la fistule qu'il doit ouvrir. Il pénètre du regard, il touche du doigt; enfin, après des tentatives réitérées, il trouve une cicatrice très ferme. L'allégresse et les louanges et les actions de grâces au Dieu de miséricorde, au Dieu tout-puissant que les assistants répandirent alors en paroles et en larmes de joie, ne sauraient être confiées à ce récit: je laisse à penser tout ce que je ne puis dire.

Dans la même ville de Carthage, une femme très pieuse et du rang le plus élevé, Innocentia, avait un cancer au sein; mal incurable, de l'aveu des médecins. D'ordinaire on pratique l'opération, on retranche l'organe où le mal a pris naissance, ou bien, si l'on veut prolonger un peu la vie et reculer de quelques instants une mort inévitable, il faut, au sentiment d'Hippocrate, dit-on, renoncer à tout traitement. C'est ce que cette femme avait appris d'un habile médecin de ses intimes amis; ainsi s'était-elle tournée vers Dieu seul par la prière. A l'approche de Pâques, elle est avertie en songe de s'adresser dans l'Eglise, vers le baptistère du côté des femmes à la première qu'elle rencontrerait sortant du baptême, et de la prier de faire sur son mal le signe de la croix: elle obéit, et sur l'heure la guérison s'ensuit. Le médecin qui lui avait dit de ne recourir à aucun traitement, si

componuntur, solvuntur nodi ligamentorum, nudatur locus, inspicit medicus, et secandum illum sinum armatus atque intentus inquirit. Scrutatur oculis, digitisque contrectat; tentat denique modis omnibus: invenit firmissimam cicatricem. Jam illa lætitia et laus atque gratiarum actio misericordi et omnipotenti Deo, quæ fusa est ore omnium lacrymantibus gaudiis, non est committenda meis verbis: cogitetur potius, quam dicatur.

In eadem Carthagine Innocentia, religiosissima femina, de primariis ipsius civitatis, in mamilla cancrum habebat: rem, sicut medici dicunt, nullis medicamentis sanabilem. Aut ergo prædici solet, et a corpore separari membrum ubi nascitur; aut, ut aliquanto homo diutius vivat, tamen inde morte quamlibet tardius adfutura, secundum Hippocratis, ut ferunt, sententiam, omnis est omittenda curatio. Hoc illa a perito medico et suæ domui familiarissimo acceperat, et ad solum Deum se orando converterat. Admonetur in somnis appropinquante Pascha, ut in parte feminarum observanti ad baptisterium, quæcumque illi baptizata primitus occurrisset, signaret ei locum signo Christi: fecit, et confestim sanitas consecuta est. Medicus sane qui ei dixerat, ut nihil curationis adhiberet, si paulo diutius

elle voulait vivre quelques temps encore, ne manque pas de la visiter, et, la trouvant parfaitement guérie de ce mal qu'il avait reconnu par une première inspection, il lui demande, vivement ému, quel moyen elle a employé ; on comprend son impatience de connaître ce secret qui triomphe du principe d'Hippocrate. Il apprend d'elle ce qu'elle a fait; et comme le dédain que semblaient trahir son air et sa voix faisait craindre à cette femme qu'il ne proférât quelque outrageuse parole contre Jésus-Christ, voici la réponse qu'on lui prête : « Je m'imaginais que j'allais apprendre quelque chose de merveilleux. » Déjà cette femme frémissait d'horreur : « Quelle merveille, ajoute-t-il avec une religieuse urbanité, est-ce donc à Jésus-Christ de guérir un cancer, lui qui a ressuscité un mort de quatre jours? » Quand j'appris ce fait, j'entrai dans une violente colère. Quoi? c'était à Carthage, c'était en faveur d'une personne d'une si haute distinction, qu'un si grand miracle venait de s'accomplir, et il demeurait dans un tel secret ! Je crus devoir en avertir cette femme et presque l'en réprimander. Elle me répondit qu'elle avait été loin de s'en taire; je demandai à plusieurs dames de ses intimes amies qui se trouvaient alors avec elle si elles le savaient; elles répondirent qu'elles n'en savaient absolument rien : « Voilà, dis-je, comment vous ne vous en taisez point, quand vous laissez dans l'ignorance ces personnes mêmes liées avec vous d'une si étroite amitié ! » Et comme je ne l'avais questionnée qu'en peu de mots, je lui fis reprendre le

vellet vivere, cum inspexisset eam postea, et sanissimam comperisset, quam prius habere illud malum tali inspectione cognoverat, quæsivit ab ea vehementer quid adhibuisset ; cupiens, quantum intelligi datur, nosse medicamentum, quo Hippocratis definitio vinceretur. Cumque ab ea quid factum esset audisset, voce velut contemnentis et vultu, ita ut illa metueret ne aliquod contumeliosum verbum proferret in Christum, religiosa urbanitate respondisse fertur : Putabam, inquit, magnum aliquid te mihi fuisse dicturam. Atque illa jam exhorrescente, mox addidit: Quid grande fecit Christus sanare cancrum, qui quatriduanum mortuum suscitavit ? Hoc ego cum audissem, et vehementer stomacharer, in illa civitate atque in illa persona, non utique obscura, factum tam ingens miraculum sic latere, hinc eam et admonendam et pene objurgandam putavi Quæ cum mihi respondisset non se inde tacuisse, quæsivi ab eis, quas forte tunc matronas amicissimas secum habebat, utrum hoc antea scissent. Responderunt se omnino nescisse. Ecce, inquam, quomodo non taces, ut nec istæ audiant, quæ tibi tanta familiaritate junguntur. Et quia breviter ab ea quæsiveram, feci ut illis audientibus multumque mirantibus et glorificantibus Deum, totum ex ordine, quemadmodum gestum fuerit, indicaret.

récit fidèle de ce qui s'était passé, et ses amies, en l'écoutant, furent saisies de stupeur et rendirent gloire à Dieu.

Dans la même ville, un médecin souffrant de la goutte avait donné son nom pour être baptisé ; la veille de son baptême, pendant son sommeil, des enfants noirs et crépus qu'il prit pour des démons lui défendirent de se faire baptiser cette année même. Et, comme au mépris de leur commandement et de leurs fureurs, qui alla jusqu'à lui fouler les pieds où il souffrit la plus cruelle angoisse qu'il eût jamais ressentie, cet homme fidèle à son vœu et vainqueur de leur colère vint s'offrir, sans différer, au bain de la régénération ; il sortit du baptême guéri non seulement de cette douleur extraordinaire, mais encore de sa goutte, dont il n'éprouva plus dès lors aucune atteinte, quoique depuis il ait vécu longtemps. Ce miracle, qui l'a su? Cependant il nous est connu ; il est connu du très petit nombre de nos frères à qui il a pu parvenir.

Un ancien histrion, habitant de Curube, atteint de paralysie et d'une hideuse descente, fut guéri, dans l'eau salutaire, de cette double affection, et, comme s'il en eût été toujours exempt, il remonta les degrés des fonts. Qui l'a su, hormis ceux de Curube et quelques autres qui ont eu la fortune rare d'en entendre parler? Nous, dès que nous l'apprîmes, sur l'ordre du saint évêque Aurelius, nous fîmes venir cet homme à Carthage, bien que ce fait nous fût attesté par des témoignages qui ne nous permettaient aucun doute.

Medicum quemdam podagrum in eadem urbe, qui cum dedisset nomen ad baptismum, et pridie quam baptizaretur, in somnis a pueris nigris cirratis, quos intelligebat dæmones, baptizari eodem anno prohibitus fuisset, eisque non obtemperans, etiam conculcantibus pedes ejus in dolorem acerrimum, qualem nunquam expertus est, isset, magisque eos vincens lavacro regenerationis, ut voverat, ablui non distulisset, in baptismate ipso non solum dolore, quo ultra solitum cruciabatur, verum etiam podagra caruisse, nec amplius, cum diu postea vixisset, pedes doluisse quis novit ? Nos tamen novimus, et paucissimi fratres ad quod id potuit pervenire.

Ex mimo quidam Curabitanus, non solum a paralysi, verum etiam ab informi pondere genitalium, cum baptizaretur, salvus effectus est ; et liberatus utraque molestia, tanquam mali nihil habuisset in corpore, de fonte regenerationis adscendit. Quis hoc præter Curubim novit, et præter rarissimos aliquos qui hoc ubicumque audire potuerunt ? Nos autem cum hoc comperissemus, jubente sancto episcopo Aurelio, etiam ut veniret Carthaginem fecimus : quamvis a talibus prius audierimus, de quorum fide dubitare non possemus.

Hespérius, ancien tribun, est auprès de nous ; il a sur le territoire de Fussales une métairie appelée Zubedi. S'étant assuré que l'influence des malins esprits répandaient la désolation parmi ses esclaves, ses troupeaux, dans toute sa maison, il vint en mon absence prier nos prêtres que l'un d'entre eux se rendît chez lui afin de conjurer par ses oraisons la puissance ennemie. Un prêtre y alla, et offrit le sacrifice du corps du Seigneur avec les plus ardentes prières pour faire cesser ces malignes attaques. Et aussitôt la miséricorde de Dieu les fit cesser. Or Hespérius avait reçu d'un ami un peu de terre sainte apportée de Jérusalem, où Jésus-Christ enseveli ressuscita le troisième jour. Il l'avait suspendue dans sa chambre pour se préserver lui-même de toute obsession. Mais lorsque sa maison fut délivrée, il se demanda ce qu'il ferait de cette terre qu'il ne voulait plus, par respect, conserver dans sa chambre. Par hasard nous étions alors dans le voisinage, mon collègue l'évêque de Synite, Maximinus, et moi. Il nous pria d'aller chez lui, nous y allâmes. Après le récit des faits précédents, il nous demande d'enfouir cette terre quelque part et d'y établir un lieu de prières, où les chrétiens se pussent rassembler pour célébrer les divins mystères. Nous y consentîmes ; et son désir s'accomplit. Près de là était un jeune paysan paralytique, qui, à cette nouvelle, prie ses parents de le porter sans délai en ce lieu saint. A

Vir tribunitius Hesperius apud nos est; habet in territorio Fussalensi fundum Zubedi appellatum : ubi cum afflictione animalium et servorum suorum domum suam spirituum malignorum vim noxiam perpeti comperisset, rogavit nostros, me absente, presbyteros, ut aliquis eorum illo pergeret, cujus orationibus cederent. Perrexit unus, obtulit ibi sacrificium corporis Christi, orans quantum potuit, ut cessaret illa vexatio : Deo protinus miserante cessavit. Acceperat autem ab amico suo terram sanctam de Jerosolymis allatam, ubi sepultus Christus die tertio resurrexit; eamque suspenderat in cubiculo suo, ne quid mali etiam ipse pateretur. At ubi domus ejus ab illa infestatione purgata est, quid de illa terra fieret, cogitabat; quam diutius in cubiculo suo, ne quid mali etiam ipse pateretur. At ubi domus ejus ab illa infestatione purgata est, quid de illa terra fieret, cogitabat; quam diutius in cubiculo suo reverentiæ causa habere nolebat. Forte accidit, ut ego et collega tunc meus episcopus Sinitensis ecclesiæ Maximinus, in proximo essemus : ut veniremus rogavit, et venimus. Cumque nobis omnia retulisset, etiam hoc petivit; ut infoderetur alicubi, atque ibi orationum locus fieret, ubi etiam possent christiani ad celebranda quæ Dei sunt congregari. Non restitimus : factum est. Erat ibi juvenis paralyticus rusticanus : hoc audito petivit a parentibus suis, ut illum ad

peine amené là, après une oraison, il s'en retourne à pied, parfaitement guéri.

Dans une villa Victoriana, à la distance de moins de trente milles d'Hippone, est une Mémoire en l'honneur des martyrs de Milan, Protais et Gervais. Là fut porté un jeune homme qui, vers le milieu du jour, dans la saison de l'été, abreuvant son cheval au bord d'une rivière enfoncée, subit l'invasion du démon. Il gisait mourant ou semblable à un mort, quand, selon sa coutume, la maîtresse du lieu vint avec ses femmes et quelques religieuses réciter les hymnes et les prières du soir. Elles se mirent à chanter les hymnes. Ces voix semblent frapper le démon et le réveillent. Il saisit l'autel avec un frémissement terrible, et, soit qu'il n'ose, soit qu'il ne puisse l'ébranler, il y demeure comme lié ou cloué; et implorant son pardon d'un accent lamentable, il confesse, où quand et comment il s'est emparé de ce jeune homme. Enfin il déclare qu'il va sortir de son corps et nomme chacun des membres avec menace de les couper en sortant; sur cette parole il sort. Mais l'œil du jeune homme tombait sur sa joue; une petite veine le tenait suspendu comme par une racine intérieure, et toute la prunelle, de noire, était devenue blanche. A cette vue, les assistants qui tous s'étaient jetés en prière pour lui, et d'autres accourus à ses cris, malgré la joie de le voir rendu à la raison, déploraient la perte de son œil et disaient qu'il fallait chercher un médecin.

eum locum sanctum non cunctanter afferrent. Quo cum fuisset allatus, oravit, atque inde continuo pedibus suis salvus abscessit.

Victoriana dicitur villa, ab Hippone-Regio minus triginta millibus abest. Memoria martyrum ibi est Mediolanensium Protasii et Gervasii. Portatus est eo quidam adolescens, qui cum die medio tempore æstatis equum ablueret in fluminis gurgite, dæmonem incurrit. Ibi cum jaceret vel morti proximus, vel simillimus mortuo, ad vespertinos illuc hymnos et orationes cum ancillis suis et quibusdam sanctimonialibus ex more domina possessionis intravit; atque hymnos cantare cœperunt. Qua voce ille quasi percussus, excussus est: et cum terribili fremitu altare apprehensum movere non audens sive non valens, tanquam eo fuerit alligatus, aut affixus, tenebat: et cum grandi ejulatu parci sibi rogans, confitebatur ubi adolescentem, et quando, et quomodo invaserit. Postremo se exiturum esse denuntians, membra ejus singula nominabat, quæ se amputaturum exiens minabatur: atque inter hæc verba discessit ab homine. Sed oculus ejus in maxillam fusus, tenui venula ab interiore quasi radice pendebat, totumque ejus medium, quod nigellum fuerat, albicaverat. Quo viso qui aderant (concurrerant autem etiam alii vocibus ejus acciti, et se omnes in orationem pro illo straverant), quamvis eum sana mente stare gauderent, rursus tamen propter

Alors le beau-frère de celui qui l'avait transporté s'écrie : « Dieu qui, à la prière des saints, a chassé le démon, n'a-t-il pas la puissance de rendre un œil? » Aussitôt il rétablit comme il peut cet œil tombé et pendant, et le bande avec son mouchoir : il ne crut pas devoir le détacher avant sept jours ; ce temps écoulé l'œil fut trouvé parfaitement guéri. D'autres guérisons s'accomplisent en ce lieu ; mais il serait trop long de les rappeler ici.

A ma connaissance, une jeune fille d'Hippone ayant répandu sur elle une huile où le prêtre qui priait pour elle avait mêlé ses larmes fut délivrée du démon. Il est encore à ma connaissance que le démon quitta soudain un jeune possédé : un évêque avait prié pour ce jeune homme sans le voir.

Florentius, pauvre vieillard de notre troupeau d'Hippone, homme religieux qui vivait d'un travail d'aiguille, avait perdu son vêtement, et, n'ayant pas de quoi s'en acheter un autre, il vint à la Mémoire des vingt Martyrs, fort célèbre parmi nous, et à haute voix les pria de le vêtir. Quelques jeunes gens se trouvaient là, moqueurs, qui, à sa sortie, le suivirent avec des railleries, comme s'il eût demandé aux martyrs cinquante oboles pour acheter un vêtement. Mais lui, marchant en silence, aperçut un grand poisson échoué et palpitant sur le rivage. La bonne volonté des jeunes gens vient à son aide, il s'en empare, et le vend trois cents oboles à un cuisinier nommé Catosus, chrétien zélé, lui racontant ce qui

oculum ejus contristati, medicum quærendum esse dicebant. Ibi maritus sororis ejus, qui eum illo detulerat : Potens est, inquit, Deus, sanctorum orationibus, qui fugavit dæmonem, lumen reddere. Tunc, sicut potuit, oculum lapsum atque pendentem, loco suo revocatum ligavit orario : nec nisi post septem dies putavit esse solvendum. Quod cum fecisset, sanissimum invenit. Sanati sunt illic et alii, de quibus dicere longum est.

Hipponensem quamdam virginem scio, cum se oleo perunxisset, cui pro illa orans presbyter instillaverat lacrymas suas, mox a dæmonio fuisse sanatam. Scio etiam episcopum semel pro adolescente, quem non vidit, orasse, illumque illico dæmone caruisse.

Erat quidam senex Florentius Hipponensis noster, homo religiosus et pauper ; sartoris se arte pascebat, casulam perdiderat, et unde sibi emeret non habebat : ad Viginti Martyres, quorum memoria apud nos est celeberrima, clara voce, ut vestiretur, oravit. Audierunt eum adolescentes, qui forte aderant, irrisores ; eumque discedentem exagitantes prosequebantur ; quasi a Martyribus quinquagenos folles, unde vestimentum emeret, petivisset. At ille tacitus ambulans, ejectum grandem piscem palpitantem vidit in littore, eumque illis faventibus atque adjuvantibus apprehendit, et cuidam coquo Catoso nomine, bene christiano, ad coquinam conditariam,

s'est passé. Avec le prix de ce poisson, il se disposait à acheter de la laine dont sa femme lui ferait tel vêtement qu'elle pourrait : mais le cuisinier, ouvrant le poisson, lui trouve dans l'estomac un anneau d'or. Pénétré tout à la fois de compassion et de religieuse terreur, il rend l'anneau à cet homme en lui disant : « Voilà quel vêtement les vingt Martyrs te donnent. »

L'évêque Præjectus ayant apporté à Tibilis les restes du très glorieux martyr saint Etienne, une affluence et un concours extraordinaire de fidèles se pressaient à sa Mémoire. Une femme du pays, aveugle, se fait conduire à l'évêque chargé des précieux restes. Elle donne les fleurs qu'elle avait apportées, on les lui rend, elle les approche de ses yeux, et sur l'heure elle voit. Au profond étonnement de tous les assistants, elle les précède dans son allégresse, et marche, et désormais elle n'invoque plus l'assistance d'un guide pour diriger ses pas.

Les reliques du même martyr déposées à Synite, dans le voisinage de la colonie d'Hippone, étaient portées par l'évêque du lieu, Lucilius, précédé et suivi de tout son peuple. Une fistule dont il souffrait dès longtemps, et qui attendait la main de l'opérateur[1], fut tout à coup guérie par ce pieux fardeau, car l'évêque ne retrouva plus en lui aucun vestige du mal.

Eucharius, prêtre d'Espagne, habite Calama; il souffrait

indicans quid gestum sit, trecentis follibus vendidit, lanam comparare inde disponens, ut uxor ejus quomodo posset, ei quo indueretur, efficeret. Sed coquus concidens piscem, annulum aureum in ventriculo ejus invenit, moxque miseratione flexus, et religione perterritus, homini eum reddidit, dicens : Ecce quomodo Viginti Martyres te vestierunt.

Ad Aquas-Tibilitanas episcopo afferente Præjecto reliquias martyris gloriosissimi Stephani, ad ejus memoriam veniebat magnæ multitudinis concursus et occursus. Ibi cæca mulier, ut ad episcopum portantem duceretur, oravit : flores quos ferebat dedit; recepit, oculis admovit, protinus vidit. Stupentibus qui aderant, præibat exsultans, viam carpens, et viæ ducem ulterius non requirens.

Memorati memoriam martyris, quæ posita est in castello Sinitensi, quod Hipponensi coloniæ vicinum est, ejusdem loci Lucillus episcopus, populo præcedente atque sequente portabat. Fistula, cujus molestia jam diu laboraverat, et familiarissimi sui medici, qui eam secaret, opperiebatur manus, illius piæ sarcinæ vectatione repent sanata est : nam deinceps eam in suo corpore non invenit.

Eucharius est presbyter ex Hispania, Calamæ habitat, veteri morbo cal-

[1] Ami intime de l'évêque, ajoute le latin.

depuis longues années les déchirements de la pierre. Les restes du saint, apportés à Calama par l'évêque Possidius, opérèrent sa guérison. Depuis, une autre maladie ayant amené ce même prêtre aux portes de la mort, grâce à l'assistance du saint martyr, il revint, quand, après le contact des saintes reliques, sa robe fut étendue sur son corps.

Il y avait parmi les plus considérables de cette ville un homme nommé Martial, d'un grand âge et qui avait horreur de la religion; mais sa fille était chrétienne, et cette même année son gendre venait de recevoir le baptême. Malade, tous deux le conjurent avec des torrents de larmes de se faire chrétien; il s'y refuse, et, dans la violence de son emportement, les chasse de sa présence. Son gendre songe à se rendre à la Mémoire de saint Etienne pour y prier Dieu de toute son âme afin qu'il inspirât au vieillard l'heureuse résolution d'embrasser sans délai la foi de Jésus-Christ. Il pria donc avec larmes et sanglots, dans l'ardeur sincère d'une fervente piété, puis, en se retirant, il prit au hasard quelques fleurs de l'autel, et, comme il était déjà nuit, vint les placer auprès de la tête du malade. Le vieillard s'endormit, mais tout à coup, avant l'aube, il crie que l'on coure chercher l'évêque qui alors était par hasard avec moi à Hippone. A la nouvelle de son absence, il fait venir les prêtres; les voyant il leur déclare qu'il croit; enfin, à la surprise, au contentement de tous, il reçoit le baptême. Tant qu'il vécut,

culi laborabat; per memoriam supradicti martyris, quam Possidius illo advexit episcopus, salvus factus est. Idem ipse postea morbo alio prævalescente, mortuus sic jacebat, ut ei jam pollices ligarentur : opitulatione memorati martyris, cum de memoria ejus reportata fuisset et super jacentis corpus missa ipsius presbyteri tunica, suscitatus est.

Fuit ibi vir in ordine suo primarius, nomine Martialis, ævo jam gravis, et multum a religione abhorrens christiana. Habebat sane fidelem filiam, et generum eodem anno baptizatum. Qui cum eum ægrotantem multis et magnis lacrymis rogarent, ut christianus fieret, prorsus abnuit, eosque a se turbida indignatione submovit. Visum est genero ejus, ut iret ad memoriam sancti Stephani, et illic pro eo quantum posset oraret, ut Deus illi daret mentem bonam, qua credere non differret in Christum. Fecit hoc ingenti gemitu et fletu, et sinceriter ardente pietatis affectu : deinde abscedens, aliquid de altari florum, quod occurrit, tulit; eique, cum jam nox esset, ad caput posuit : tum dormitum est. Et ecce ante diluculum clamat, ut ad episcopum curreretur, qui mecum forte tunc erat apud Hipponem. Cum ergo audisset eum absentem, venire presbyteros postulavit. Venerunt, credere se dixit, admirantibus atque gaudentibus omnibus, baptizatus est. Hoc,

il eut toujours ces paroles à la bouche : « O Christ, recevez mon esprit. » Paroles qu'il ne savait pas être les dernières de saint Etienne, lapidé par les Juifs, et qui furent aussi pour lui les dernières, car peu de temps après il expira.

Le saint martyr, en ce même lieu, procura la guérison de deux goutteux, l'un citoyen, l'autre étranger ; mais la guérison de l'un fut complète; l'autre apprit par révélation ce qu'il devrait faire quand viendraient les souffrances : il le fait, et soudain la douleur s'apaise.

Audurus est le nom d'une terre où s'élève une église, et dans cette église une Mémoire du martyr Etienne. Un petit enfant jouait dans la cour, quand des bœufs qui traînaient un chariot, sortant de la voie, l'écrasèrent sous les roues, et il rendit aussitôt le dernier soupir. La mer l'emporte, l'approche de la sainte relique, et non seulement il ressuscite, mais encore il ne présente auune trace de blessure.

A Caspalium, terre voisine, une religieuse était malade, et d'une maladie désespérée. Sa robe fut apportée auprès de la relique, et dans l'intervalle la religieuse mourut ; ses parents toutefois en couvrirent son cadavre, et elle revint à la vie et à la santé.

A Hippone, un certain Bassus de Syrie priait à la mémoire du saint martyr pour sa fille malade et en danger : il avait apporté avec lui la robe de son enfant; quand surviennent quelques-uns de ses serviteurs accourus pour lui annoncer

quamdiu vixit, in ore habebat : Christe, accipe spiritum meum : cum hæc verba beatissimi Stephani, quando lapidatus est a Judæis, ultima fuisse nesciret ; quæ huic quoque ultima fuerunt : nam non multo post etiam ipse defunctus est.

Sanati sunt illic per eumdem martyrem etiam podagri duo, unus civis, peregrinus unus ; sed civis omni modo : peregrinus autem per revelationem quid adhiberet quando doleret, audivit ; et cum hoc fecerit, dolor continuo conquiescit.

Audurus nomen fundi, ubi ecclesia est, et in ea memoria Stephani martyris. Puerum quemdam parvulum, cum in area luderet, exorbitantes boves qui vehiculum trahebant, rota obtriverunt, et confestim palpitavit exspirans. Hunc mater arreptum ad eamdem memoriam posuit ; et non solum revixit, verum etiam illæsus apparuit.

Sanctimonialis quædam in vicina possessione, quæ Caspaliana dicitur, cum ægritudine laboraret, ac desperaretur, ad eamdem memoriam tunica ejus allata est : quæ antequam revocaretur, illa defuncta est. Hac tamen tunica operuerunt cadaver ejus parentes, et recepto spiritu salva facta est.

Apud Hipponem Bassus quidam Syrus ad memoriam ejusdem martyris orobat pro ægrotante et periclitante filia, eoque secum vestem ejus attule-

qu'elle est morte. Mais pendant qu'il prie, plusieurs de ses amis arrêtent ces serviteurs et les empêchent de lui dire la fatale nouvelle, de peur que devant tous il n'éclatât en sanglots. De retour à sa maison qu'il trouve retentissante de pleurs et de gémissements, il jette la robe de sa fille sur son corps : elle est rendue à la vie.

Le fils d'un collecteur, nommé Irenæus, meurt de maladie. Le corps était là, gisant inanimé, et les funérailles se préparaient au milieu des pleurs et des lamentations, quand l'un des amis du père, laissant aux autres les paroles de consolation, lui suggère la pensée de répandre sur le corps l'huile du Martyr. Aussitôt l'enfant ressuscite.

L'ancien tribun Eleusinus place sur la relique du saint Martyr, déposée dans un faubourg d'Hippone, son fils, petit enfant qu'une maladie vient de lui ravir : et là, après avoir répandu sa prière et ses larmes, il le relève vivant.

Que faire? le terme promis de cet ouvrage me presse et ne me permet pas de rappeler tous les miracles venus à ma connaissance, et combien de fidèles, lisant ceci, verront avec douleur que j'ai passé tant de faits qu'ils savent comme moi! Qu'ils me pardonnent et considèrent combien il faudrait de peine et de temps pour aborder ces développements dont les limites nécessaires de cette œuvre m'obligent de m'abstenir. Que si je me bornais à constater les guérisons miraculeuses

rat : cum ecce pueri de domo cucurrerunt, qui ei mortuam nuntiarent. Sed cum, orante illo, ab amicis ejus exciperentur, prohibuerunt eos illi dicere, ne per publicum plangeret. Qui cum domum redisset jam suorum ejulatibus personantem, et vestem filiæ quam ferebat, super eam projecisset, reddita est vitæ.

Rursus ibidem apud nos Irenæi, cujusdam collectarii filius, ægritudine exstinctus est. Cumque corpus jaceret exanime, atque a lugentibus et lamentantibus exsequiæ pararentur, amicorum ejus quidam inter aliorum consolantium verba suggessit, ut ejusdem martyris oleo corpus perungeretur. Factum est, et revixit.

Itemque apud nos vir tribunitius Eleusinus super memoriam Martyris, quæ in suburbano ejus est, ægritudine examinatum posuit infantulum filium : et post orationem, quam cum multis lacrymis ibi fudit, viventem levavit.

Quid faciam? Urget hujus operis implendi promissio, ut non hic possim omnia commemorare quæ scio : et procul dubio plerique nostrorum, cum hæc legent, dolebunt me tam multa prætermisisse, quæ utique mecum sciunt. Quos jam nunc, ut ignoscant, rogo; et cogitent quam prolixi laboris sit facere, quod me hic non facere suscepti operis necessitas cogit. Si enim miracula sanitatum, ut alia taceam, ea tantummodo velim scribere, quæ

accomplies par l'intercession du très glorieux martyr saint Etienne, dans les seules colonies de Calama et d'Hippone, il faudrait remplir plusieurs volumes; et encore ne pourrait-on recueillir que celles dont on a fait des relations pour les lire aux peuples. Et nous-mêmes les avons ordonnées, voyant se renouveler de nos jours des miracles semblables à ceux des temps anciens et dont nous ne devions pas laisser périr la mémoire. Deux ans ne se sont pas écoulés depuis que cette précieuse relique est à Hippone, et, bien que l'on n'ait pas relevé, j'en suis très certain, tous les miracles opérés depuis toutefois les relations que l'on a portent le nombre de ces miracles à plus de soixante-dix au moment où j'écris. A Calama, où ces restes vénérables sont dès longtemps auparavant, ces faits se renouvellent plus fréquemment, et le nombre en est incomparablement supérieur.

Nous savons encore beaucoup de miracles opérés par le même martyr à Uzales, colonie d'Utique, qui possédait, grâce à l'évêque Evonius, des reliques du saint, longtemps avant Hippone. Mais là ce n'est pas, ou plutôt ce n'était pas, l'usage de dresser des relations, car peut-être s'est-il établi depuis. Naguère, nous trouvant en ce lieu, nous avons, du consentement de l'évêque, engagé Petronia, femme de la plus haute condition, à rédiger, pour qu'on en fît lecture publique, le récit de sa miraculeuse guérison d'une longue et cruelle

per hunc martyrem, id est, gloriosissimum Stephanum, facta sunt in colonia Calamensi, et in nostra, plurimi conficiendi sunt libri: nec tamen omnia colligi poterunt, sed tantum de quibus libelli dati sunt, qui recitarentur in populis. Id namque fieri voluimus, cum videremus antiquis similia divinarum signa virtutum etiam nostris temporibus frequentari; et ea non debere multorum notitiæ deperire. Nondum est autem biennium, ex quo apud Hipponem Regium cœpit esse ista memoria, et multis, quod nobis certissimum est, non datis libellis, de iis quæ mirabiliter facta sunt, illi ipsi qui dati sunt ad septuaginta ferme numerum pervenerant, quando ista conscripsi. Calamæ vero, ubi et ipsa memoria prius esse cœpit, et crebrius dantur, incomparabili multitudine superant.

Uzali etiam, quæ colonia Uticæ vicina est, multa præclara per eumdem martyrem facta cognovimus : cujus ibi memoria longe prius quam apud nos, ab episcopo Evodio constituta est. Sed libellorum dandorum ibi consuetudo non est, vel potius non fuit : nam fortasse nunc esse jam cœpit. Cum enim nuper illic essemus, Petroniam, clarissimam feminam, quæ ibi mirabiliter ex magno atque diuturno, in quo medicorum adjutoria cuncta defecerant, languore sanata est, hortati sumus volente supradicto

affection qui avait épuisé toutes les ressources de la médecine. Elle obéit avec empressement, et dans sa relation elle inséra un fait que je ne puis passer sous silence, bien que je me hâte d'atteindre le terme de cet ouvrage. Elle dit qu'un Juif lui persuada de se ceindre à nu sous ses vêtements d'une tresse de cheveux où serait engagé un anneau monté d'une pierre trouvée dans les reins d'un bœuf. Ceinte, pour ainsi dire, de ce salutaire secret, elle venait à l'église du saint Martyr. Mais, un jour, partie de Carthage, elle s'était arrêtée sur l'une de ses terres, au bord du fleuve Bagrada, quand, se levant pour continuer son chemin, elle aperçut l'anneau à ses pieds, et, tout étonnée, porta la main à la ceinture de cheveux où il était fixé. S'étant assurée de la solidité des nœuds qui retenaient cette ceinture, elle soupçonna que l'anneau s'était rompu et avait glissé; mais, l'ayant aussi trouvé dant une parfaite intégrité, et acceptant ce prodige comme le gage de sa santé recouvrée, elle détache cette ceinture et la jette avec l'anneau dans le fleuve. Vous ne croyez pas ce fait, vous qui ne croyez pas que Notre-Seigneur Jésus soit sorti du sein de sa mère sans altérer sa virginité, et qu'il soit entré les portes fermées dans la retraite de ses disciples. Cependant informez-vous de ceci, et, si la preuve est acquise, croyez aussi le reste. C'est une femme illustre, d'une naissance illustre, épouse d'un homme illustre; elle habite à Carthage; la ville est célèbre, la personne de haut rang; la

loci episcopo, ut libellum daret, qui recitaretur in populo; et obedientissime paruit. In quo posuit etiam, quod hic reticere non possum, quamvis ad ea quæ hoc opus urgent, festinare compellar. A quodam Judæo dixit sibi fuisse persuasum, ut annulum capillatio cingulo insereret, quod sub omni veste ad nuda corporis cingeretur : qui annulus haberet sub gemma lapidem in renibus inventum bovis. Hoc alligata quasi remedio ad sancti martyris limina veniebat. Sed profecta a Carthagine, cum in confinio fluminis Bagradæ in sua possessione mansisset, surgens ut iter perageret, ante pedes suos illum jacentem annulum vidit, et capillatiam zonam qua fuerat alligatus, mirata tentavit. Quam cum omnino suis nodis firmissimis sicut fuerat, comperisset adstrictam crepuisse atque exsiluisse annulum suspicata est : qui etiam ipse cum integerrimus fuisset inventus, futuræ salutis quodammodo pignus de tanto miraculo se accepisse præsumpsit, atque illud vinculum solvens, simul cum eodem annulo, projecit in flumen. Non credunt hoc, qui etiam Dominum Jesum per integra virginalia matris enixum, et ad discipulos ostiis clausis ingressum fuisse non credunt : sed hoc certe quærant, et si verum invenerint, illa credant. Clarissima femina est, nobiliter nata, nobiliter nupta, Carthagini habitat : ampla civitas,

recherche de ce fait ne saurait être stérile. Mais du moins celui dont les prières ont obtenu à cette femme sa guérison, ce saint martyr a cru au Fils de la femme demeurée vierge; il a cru en lui qui entre, les portes fermées, dans la retraite de ses disciples, et, pour tout dire, en lui qui monte au ciel avec le corps qu'il a retiré du tombeau. Et c'est pourquoi tant de merveilles s'opèrent par le martyr qui a donné sa vie pour sa foi. Il se fait donc encore aujourd'hui de nombreux miracles; et le même Dieu les opère par qui et comme il lui plaît, ce Dieu qui a opéré ceux que nous lisons. Mais ces derniers miracles sont moins connus; une fréquente lecture ne les imprime point sur le terrain glissant de la mémoire, car aux lieux mêmes où l'on a soin, comme chez nous tout récemment, de réciter au peuple les relations de ces faveurs miraculeusement obtenues, ceux qui assistent à la lecture ne l'entendent qu'une fois; un grand nombre sont absents; au bout de quelques jours le souvenir s'efface, et de tous les auditeurs à peine s'en trouve-t-il un seul qui rapporte à un autre dont il a su l'absence le récit qu'il a entendu.

Voici un miracle arrivé à Hippone, non pas plus grand que ceux dont je viens de parler, mais si évident, si notoire, qu'assurément il n'est personne en cette ville qui ne l'ait vu ou qui ne l'ait su, personne qui puisse jamais l'oublier. Dix frères, sept fils et trois filles, d'une famille distinguée de

ampla persona rem quærentes latere non sinit. Martyr certe ipse, quo impetrante illa sanata est, in Filium permanentis virginis credidit, in eum qui ostiis clausis ad discipulos ingressus est, credidit : postremo, propter quod omnia ista dicuntur a nobis, in eum qui adscendit in cœlum cum carne, in qua resurrexerat, credidit; et ideo per eum tanta fiunt, quia pro ista fide animam posuit. Fiunt ergo etiam nunc multa miracula, eodem Deo faciente per quos vult, et quemadmodum vult, qui et illa quæ legimus fecit : sed ista nec similiter innotescunt, neque, ut non excidant animo, quasi glarea memoriæ crebra lectione tunduntur. Nam et ubi diligentia est, quæ nunc apud nos esse cœpit, ut libelli eorum qui beneficia percipiunt, recitentur in populo, semel hoc audiunt qui adsunt, pluresque non adsunt, ut nec illi qui adfuerunt, post aliquot dies, quod audierunt, mente retineant, et vix quisquam reperiatur illorum, qui ei quem non adfuisse cognoverit, indicet quod audivit.

Unum est apud nos factum, non majus quam illa quæ dixi, sed tam clarum atque illustre miraculum, ut nullum arbitrer esse Hipponensium, qui hoc non vel viderit, vel didicerit, nullum qui oblivisci ulla ratione potuerit. Decem quidam fratres (quorum septem sunt mares, tres feminæ) de

Césarée en Cappadoce, s'étant attiré la malédiction récente de leur mère, qui, par la mort de son mari, destituée de toute protection, avait reçu d'eux le plus cruel outrage, la vengeance divine s'appesantit sur eux en les frappant tous d'un horrible tremblement des membres. Honteux d'offrir aux regards de leurs concitoyens un si hideux spectacle, ils se dispersent chacun à l'aventure et s'en vont errant par tout le monde romain. Deux d'entre eux vinrent à Hippone, un frère et une sœur, Paul et Palladia, déjà connus en beaucoup d'autres lieux par l'éclat de leur disgrâce. Ils arrivèrent environ quinze jours avant Pâques; ils visitaient assidument l'église et surtout les glorieux restes d'Etienne, priant Dieu de leur pardonner et de les rétablir dans leur santé première. Là, et partout où ils allaient, ils appelaient sur eux les regards de la ville. Quelques-uns, les ayant vus ailleurs et sachant la cause de ce tremblement, racontaient comme ils pouvaient le fait à chacun. Le jour de Pâques venu, dès le matin, une grande affluence de peuple se trouvait déjà dans l'église, le jeune homme tenait en priant le balustre du saint lieu où reposait la relique du martyr, quand soudain il tombe renversé et demeure comme endormi, sans toutefois éprouver ce tremblement qui ne l'abandonnait pas même dans le sommeil. Tous les assistants sont saisis de stupeur, les uns d'épouvante, les autres de compassion; quelques-uns veulent le relever, d'autres les empêchent, disant qu'il vaut mieux attendre l'issue. Tout à coup il se lève, ne tremble

Cæsarea Cappadociæ suorum civium non ignobiles, maledicto matris recenti, patris eorum obitu destitutæ, quæ injuriam sibi ab eis factam acerbissime tulit, tali pœna sunt divinitus coerciti, ut horribiliter quaterentur omnes tremore membrorum : in qua fœdissima specie oculos suorum civium non ferentes, quaquaversum cuique ire visum est, toto pene vagabantur orbe romano. Ex his etiam ad nos venerunt duo, frater et soror, Paulus et Palladia, multis aliis locis miseria diffamante jam cogniti. Venerunt autem ante Pascha ferme dies quindecim, ecclesiam quotidie, et in ea memoriam gloriosissimi Stephani frequentabant, orantes ut jam sibi placaretur Deus, et salutem pristinam redderet. Et illic, et quacumque ibant, convertebant in se civitatis adspectum Nonnulli quis eos alibi viderant, causamque tremoris eorum noverant, aliis, ut cuique poterant, indicabant. Venit et Pascha, atque ipso die dominico mane, cum jam frequens populus præsens esset, et loci sancti cancellos, ubi martyrium erat, idem juvenis orans teneret repente prostratus est, et dormienti simillimus jacuit : non tamen tremens, sicut etiam per somnum solebat. Stupentibus qui aderant, atque aliis paventibus, aliis dolentibus, cum eum quidam vellent erigere nonnulli prohibuerunt, et potius exitum exspectandum esse dixerunt. Et

plus, car il est guéri; il se tient debout, regardant la foule qui le regarde. Quel cœur put alors retenir son élan vers Dieu? De toutes parts l'église retentit de cris d'allégresse. On court vers moi, à la place où j'étais assis, déjà près de me lever. Tous se précipitent l'un sur l'autre, celui-ci m'annonçant comme une nouvelle ce que celui-là vient de me dire. Dans ma joie, je rendais grâce à Dieu, quand le jeune homme lui-même survient entouré de plusieurs; il tombe à mes genoux et se relève à mon baiser. Nous nous avançons vers le peuple, l'église était pleine et retentissante de ces joyeux accents : Grâce à Dieu! gloire à Dieu! sortis de toutes les bouches, retentissant de toutes parts. Je salue le peuple; les acclamations redoublent, le silence s'établit enfin, et l'on récite les leçons de l'Ecriture. Enfin le moment venu où je devais prendre la parole, je dis quelques mots selon la solennité et le bonheur de ce jour, laissant les fidèles admirer l'éloquence de Dieu dans cette œuvre divine plutôt que dans ma parole. Le jeune homme prit son repas avec nous et nous raconta en détail l'histoire de son malheur, du malheur de sa mère et de ses frères. Le lendemain, après le sermon, je promis de faire, le jour suivant, lecture publique de ce récit. Et ce jour, le troisième après le dimanche de Pâques, pendant que l'on faisait cette lecture, je fis placer le frère et la sœur sur les degrés de la chaire où je montai pour parler. Le peuple les contemplait l'un et l'autre, le frère debout,

ecce, surrexit, et non tremebat, quoniam sanatus erat, et stabat incolumis, intuens intuentes. Quis ergo se tenuit a laudibus Dei ? Clamantium gratulantiumque vocibus ecclesia usquequaque completa est. Inde ad me curritur, ubi sedebam jam processurus : irruit alter quisque post alterum, omnis posterior quasi novum, quod alius prior dixerat, nuntiantes : meque gaudente et apud me gratias Deo agente, ingreditur etiam ipse cum pluribus, inclinatur ad genua mea, erigitur ad osculum meum. Procedimus ad populum, plena erat ecclesia, personabat vocibus gaudiorum, Deo gratias ! Deo laudes ! nemine tacente, hinc atque inde clamantium. Salutavi populum, et rursus eadem ferventiore voce clamabant. Facto tandem silentio, Scripturarum divinarum sunt lecta solemnia. Ubi autem ventum est, ad mei sermonis locum, dixi pauca pro tempore et pro illius jocunditate lætitiæ. Magis enim eos in opere divino quamdam Dei eloquentiam, non audire, sed considerare permisi. Nobiscum homo prandit, et diligenter nobis omnem suæ ac maternæ fraternæque calamitatis indicavit historiam. Sequenti itaque die, post sermonem redditum, narrationis ejus libellum in crastinum populo recitandum promisi. Quod cum ex dominico Paschæ die tertio fieret in gradibus exedræ, in qua de superiore loquebar loco, feci stare ambos fratres, cum eorum legeretur libellus. Intuebatur populus

guéri de cette hideuse infirmité, la sœur tremblant encore de tous ses membres. Et ceux qui n'avaient pas vu le frère voyaient dans sa sœur ce que la miséricorde divine avait opéré en lui, de quoi il fallait se réjouir pour lui, ce qu'il fallait implorer pour elle. Lecture faite de leur récit, je les fis retirer, et je commençais quelques réflexions sur l'ensemble de ces faits, quand tout à coup de nouveaux cris d'allégresse, venus du tombeau du saint martyr, m'interrompent. Or, aussitôt qu'elle eût descendu les degrés de la chaire, cette jeune fille était allée se mettre en prière auprès du martyr. Et à peine avait-elle touché le balustre qu'elle tombe à son tour comme endormie et se relève guérie. Nous demandons ce qui arrive, d'où vient ce cri d'allégresse, quand nous la voyons ramenée guérie de ce tombeau miraculeux dans la basilique où nous sommes. Alors ce fut dans toute l'assemblée un tel cri d'admiration que l'enthousiasme et les larmes semblaient ne pouvoir finir. On l'amène au même lieu, où elle venait de paraître encore tremblante. La compassion qu'elle inspirait se change en allégresse quand on voit qu'elle n'a plus à envier le bonheur de son frère : et, les prières prévenues par la divine miséricorde, exaucées soudain dans la volonté même qui les devance ! C'était vers Dieu un transport d'amour, enthousiasme sans parole, mais qui éclatait avec tant de force que nos oreilles pouvaient à peine y résister ! Qu'y avait-il donc au fond de ces cœurs

universus sexus utrinusque, unum stantem sine deformi motu, alteram membris omnibus contrementen. Et qui ipsum non viderant, quid in eo divinæ misericordiæ factum esset, in ejus sorore cernebant. Videbant enim quid in eo gratulandum, quid pro illa esset orandum. Inter hæc recitato eorum libello, de conspectu populi abire eos præcepi ; et de tota ipsa causa aliquanto diligentius cœperam disputare, cum ecce, me disputante, voces aliæ de memoria martyris novæ gratulationis audiuntur. Conversi sunt eo qui me audiebant, cœperuntque concurrere. Illa enim ubi de gradibus descendit, in quibus steterat, ad sanctum martyrem orare perrexerat. Quæ mox ut cancellos attigit, collapsa similiter velut in somnum, sana surrexit. Dum ergo requireremus quid factum fuerit, unde iste strepitus lætus exstiterit, ingressi sunt cum illa in basilicam, ubi eramus, adducentes eam sanam de martyris loco. Tum vero tantus ab utroque sexu admirationis clamor exortus est, ut vox continuata cum lacrymis non videretur posse finiri. Perducta est ad eum locum, ubi paulo ante steterat tremens. Exsultabant eam similem fratri, cui doluerant remansisse dissimilem : et nondum fusas preces suas pro illa, jam tamen præviam voluntatem tam cito exauditam esse cernebant. Exsultabant in Dei laudem voce sine verbis, tanto sonitu, quantum aures nostræ ferre vix possent. Quid erat in cordibus

triomphants? La foi de Jésus-Christ, pour laquelle le sang d'Etienne a coulé.

IX. A qui ces miracles rendent-ils témoignage, sinon à la foi qui prêche Jésus-Christ ressuscité dans la chair et monté au ciel avec la chair ? Car les martyrs eux-mêmes ont été les martyrs, c'est-à-dire les témoins de cette foi; et ce témoignage leur a valu la haine et les persécutions du monde qu'ils ont vaincu, non par leur résistance, mais par leur mort. C'est pour cette foi qu'ils sont morts, eux qui peuvent obtenir ces grâces du Seigneur pour le nom de qui ils se sont fait égorger. C'est pour cette foi qu'ils ont souffert, et leur admirable patience est suivie de ces miracles de puissance. Car, si la résurrection de la chair à la vie éternelle n'a pas précédé en Jésus-Christ, ou ne doit pas arriver comme elle est annoncée par Jésus-Christ ou prédite par les prophètes qui ont annoncé Jésus-Christ, pourquoi des morts ont-ils tant de pouvoir; des hommes, égorgés pour cette foi qui prêche la résurrection ? Soit que Dieu lui-même, suivant le mode incompréhensible dont son éternité agit dans le temps accomplisse ces miracles par lui-même ou par ses ministres; soit qu'il en opère quelques-uns par les esprits des martyrs, comme s'ils vivaient encore ici-bas de la vie corporelle, soit qu'il les opère tous par le ministère des anges sur lesquels il exerce un empire invisible, immuable, incorporel; en sorte que les miracles attribués aux martyrs sont dus à leurs seules prières sans le secours d'une inter-

exsultantium, nisi fides Christi, pro qua Stephani sanguis effusus est?

IX. Cui, nisi huic fidei attestantur ista miracula, in qua prædicatur Christus resurrexisse in carne, et in cœlum adscendisse cum carne? Quia et ipsi martyres hujus fidei martyres, id est, hujus fidei testes fuerunt, huic fidei testimonium perhibentes mundum inimicissimum et crudelissimum pertulerunt; eumque, non repugnando, sed moriendo vicerunt. Pro ista fide mortui sunt, qui hæc a Domino impetrare possunt propter cujus nomen occisi sunt. Pro hac fide præcessit eorum mira patientia, ut in his miraculis tanta ista potentia sequeretur. Nam si carnis in æternum resurrectio vel non prævenit in Christo, vel non ventura est, sicut prænuntiatur a Christo, vel sicut prænuntiata est a prophetis, a quibus prænuntiatus est Christus; cur et mortui tanta possunt, qui pro ea fide, qua hæc resurrectio prædicatur, occisi sunt? Sive enim Deus ipse per se ipsum miro modo, quo res temporales operatur æternus, sive per suos ministros ista faciat; et eadem ipsa quæ per ministros facit, sive quædam faciat etiam per martyrum spiritus, sicut per homines adhuc in corpore constitutos; sive omnia ista per angelos, quibus invisibiliter, immutabiliter, et incorporaliter imperat, operetur; ut quæ per martyres fieri dicuntur, eis

vention active; enfin, de quelque autre manière, incompréhensible aux hommes, que ces miracles se produisent, ils rendent toujours témoignage à cette foi, qui enseigne la résurrection des corps dans l'éternité.

X. Ici, peut-être, vont-ils dire que leurs dieux ont opéré quelques prodiges semblables. A la bonne heure, s'ils en viennent déjà à comparer leurs dieux à des hommes d'entre nous qui ne sont plus. Diront-ils qu'eux aussi ont tiré des dieux de ces hommes morts : Hercule, Romulus et beaucoup d'autres qu'ils croient élevés au rang des dieux ? Mais, pour nous, les martyrs ne sont pas des dieux ; car nous savons que c'est un seul et même Dieu qui est le nôtre et celui des martyrs. Et toutefois irait-on comparer aux miracles obtenus par les Mémoires de nos martyrs ces prodiges qu'ils prétendent s'être accomplis par les temples de leurs dieux ? Que, s'il y a là quelque similitude, nos martyrs triomphent de leurs dieux, comme Moïse a vaincu les mages de Pharaon. Les prodiges des démons sont inspirés par cet orgueil impur qui les pousse à vouloir être les dieux de ces hommes. Les miracles des martyrs, ou plutôt les miracles que Dieu accomplit à leur prière ou avec leur concours, n'ont d'autre but que la propagation de cette foi qui nous fait croire qu'ils ne sont pas nos dieux, mais qu'ils n'ont avec nous qu'un même Dieu. Enfin, à leurs dieux, et quels dieux ! les païens élèvent des temples, dressent des autels, consacrent des prêtres, offrent des sacrifices ; nous, nous ne bâtissons point de

orantibus tantum et impetrantibus, non etiam operantibus fiant ; sive alia illis modis, qui nullo modo comprehendi a mortalibus possunt : ei tamen attestantur hæc fidei, in qua carnis in æternum resurrectio prædicatur.

X. Hic forte dicturi sunt, etiam deos suos aliqua mira fecisse. Bene, si jam incipiunt deos suos nostris mortuis hominibus comparare. An dicent etiam se habere deos ex hominibus mortuis, sicut Herculem, sicut Romulum, sicut alios multos, quos in deorum numerum receptos opinantur ? Sed nobis martyres non sunt dii : quia unum eumdemque Deum et nostrum scimus et martyrum. Nec tamen miraculis, quæ per Memorias nostrorum martyrum fiunt, ullo modo comparanda sunt miracula, quæ facta per templa perhibentur illorum. Verum si qua similia videntur, sicut a Moyse magi Pharaonis, sic eorum dii victi sunt a martyribus nostris. Fecerunt autem illa dæmones eo fastu impuræ superbiæ, quo eorum dii esse voluerunt : faciunt autem ista martyres, vel potius Deus aut orantibus aut cooperantibus eis, ut fides illa proficiat, qua eos, non deos esse nostros, sed unum Deum habere nobiscum credamus. Denique illi talibus diis suis et templa ædificaverunt, et statuerunt aras, et sacerdotes instituerunt, et sacrificia fecerunt : nos autem martyribus nostris non templa sicut diis,

temples à nos martyrs comme à des dieux, mais des monuments comme à des hommes morts dont les âmes vivent auprès de Dieu, et nous n'y dressons pas des autels pour sacrifier aux martyrs, mais à Dieu seul, leur Dieu et le nôtre ; et dans ce sacrifice en tant qu'hommes de Dieu, vainqueurs du monde en confessant son nom, ils sont nommés en leur lieu et à leur ordre, mais le prêtre qui sacrifie ne les invoque pas. Quant au sacrifice même, c'est le corps de Jésus-Christ qui ne leur est pas offert, parce qu'eux-mêmes sont aussi ce corps. A quels miracles croirons-nous donc de préférence? Aux miracles de ceux qui prétendent passer pour dieux, ou aux miracles de ceux qui ne veulent rien établir que la foi en Dieu, la foi en Jésus-Christ? Croirons-nous à ceux qui veulent consacrer leurs forfaits, ou à ceux qui repoussent la consécration même de leurs louanges, rapportant toute louange légitime à la gloire de celui en qui ils sont loués? Car c'est dans le Seigneur que nous glorifions leurs âmes. Croyons donc en eux, à la vérité de leurs paroles, à l'éclat de leurs miracles. C'est en annonçant la vérité et en souffrant pour elle que la patience les a conduits à la puissance. Et l'une des principales vérités qu'ils annoncent, c'est que Jésus-Christ est ressuscité des morts, c'est que le premier il a montré dans sa chair l'immortalité de la résurrection qu'il nous a promise à nous-mêmes au commencement du siècle nouveau ou à la fin de ce siècle.

sed Memorias sicut hominibus mortuis, quorum apud Deum vivunt spiritus, fabricamus ; nec ibi erigimus altaria, in quibus sacrificemus martyribus, sed uni Deo et martyrum et nostro : ad quod sacrificium, sicut homines Dei, qui mundum in ejus confessione vicerunt, suo loco et ordine nominantur ; non tamen a sacerdote, qui sacrificat, invocantur. Deo quippe, non ipsis sacrificat, quamvis in Memoria sacrificet eorum : quia Dei sacerdos est, non illorum. Ipsum vero sacrificium corpus est Christi, quod non offertur ipsis, quia hoc sunt et ipsi. Quibus igitur potius credendum est miracula facientibus ? eisne qui se ipsos volunt haberi deos ab his quibus ea faciunt; an eis qui, ut in Deum credatur, quod et Christus est faciunt quidquid mirabile faciunt? eisne qui sacra sua etiam crimina sua esse voluerunt ; an eis qui nec laudes suas volunt esse sacra sua, sed totum quod veraciter laudantur, ad ejus gloriam proficere in quo laudantur ? In Domino quippe laudantur animæ eorum. Credamus ergo eis et vera dicentibus, et mira facientibus. Dicendo enim vera, passi sunt, ut possent facere mira. In eis veris est præcipuum, quod Christus resurrexit a mortuis, et immortalitatem resurrectionis in sua carne primus ostendit, quam nobis adfuturam, vel in principio novi seculi, vel in hujus fine promisit.

XI. Contre cette grâce infinie de Dieu, ces raisonneurs, dont Dieu connaît les pensées dans toute leur vanité, argumentent par la pesanteur des éléments. N'ont-ils pas appris de Platon leur maître que les deux plus grands corps du monde, situés à des distances extrêmes, sont joints et unis par deux intermédiaires, l'air et l'eau? Et par conséquent, disent-ils, puisqu'en remontant la terre est le premier corps; l'eau le second, étant au-dessus de la terre; l'air le troisième, qui est au-dessus de l'eau; et le ciel le quatrième, qui est au-dessus de l'air, il est impossible à un corps terrestre d'être au ciel. Car, pour demeurer dans son ordre, chaque élément se balance suivant ses propres oscillations. Voilà par quels arguments la faiblesse de l'homme livré à la vanité contredit la toute-puissance de Dieu. Et que font donc tant de corps terrestres, suspendus dans l'air, qui cependant est le troisième au-dessus de la terre? Est-ce donc que celui qui a donné aux corps terrestres des oiseaux de s'élever dans l'air d'un vol léger, ne pourra donner aux corps humains devenus immortels de résider même au plus haut des cieux? Et les animaux terrestres, incapables de voler, les hommes entre autres, devraient vivre sous la terre, comme les poissons, animaux aquatiques, vivent sous l'eau. Pourquoi donc l'animal terrestre ne tire-t-il pas du moins sa vie du second élément, c'est-à-dire de l'eau, plutôt que du troisième? Pourquoi, appartenant à la terre, ne peut-il vivre dans le second

XI. Contra quod magnum Dei donum ratiocinatores isti, quorum cogitationes novit Dominus quoniam vanæ sunt, de ponderibus elementorum argumentantur: quoniam scilicet magistro Platone didicerunt, mundi duo corpora maxima atque postrema duobus mediis, aere scilicet et aqua, esse copulata atque conjuncta. Ac per hoc, inquiunt, quoniam terra abhinc sursum versus est prima, secunda aqua super terram, tertius aer super aquam, quartum super aera cœlum; non potest esse terrenum corpus in cœlo. Momentis enim propriis, ut ordinem suum teneant, singula elementa librantur. Ecce qualibus argumentis omnipotentiæ Dei humana contradicit infirmitas, quam possidet vanitas. Quid ergo faciunt in aere terrena tot corpora, cum a terra sit aer tertius? Nisi forte, qui per plumarum et pennarum levitatem donavit avium terrenis corporibus ut portentur in aere, immortalibus factis corporibus hominum non poterit donare virtutem, qua etiam in summo cœlo valeant habitare. Animalia quoque ipsa terrena, quæ volare non possunt, in quibus et homines sunt sicut sub aqua pisces, quæ sunt aquarum animalia, ita sub terra vivere debuerunt. Cur ergo non saltem de secundo, id est, de aquis, sed de elemento tertio terrenum animal carpit hanc vitam? quare cum pertineat ad terram, in

élément qui est au-dessus de la terre, sans être à l'instant suffoqué? Et pour qu'il vive, faut-il qu'il vive dans le troisième? Y a-t-il donc ici erreur dans l'ordre des éléments? ou plutôt n'est-ce pas leur raisonnement, et non la nature, qui est en défaut? Et sans répéter ce que j'ai dit au treizième livre, combien de corps terrestres pesants, comme le plomb, peuvent recevoir de la main de l'artisan telle forme qui les élève à la surface de l'eau : mais que le corps humain puisse recevoir une qualité qui le transporte au ciel et l'y maintienne, on en portera le défi au suprême Artisan!

Et puis, contre ce que j'ai ci-dessus établi, ils ne peuvent avancer aucune considération tirée de cet ordre des éléments sur lequel ils se reposent. Car cet ordre hiérarchique qui monte de la terre à l'eau, de l'eau à l'air, de l'air au ciel, ne peut qu'au-dessus de tout ne plane la nature de l'âme. Aristote en fait un cinquième corps, Platon nie qu'elle soit un corps. Cinquième corps, elle serait évidemment supérieure à tous les autres; mais, n'étant point corps, elle a sur tout corps une supériorité bien plus infinie. Que fait-elle donc en un corps terrestre? Sous cette masse, que fait cette nature, de toutes la plus subtile? sous ce poids, de toutes la plus légère? sous cette lenteur, de toutes la plus vive? Quoi! l'excellence d'une telle nature ne pourrait obtenir que son corps s'élève dans le ciel! Quoi! maintenant cette masse

secundo, quod super terram est, elemento vivere si cogatur, continuo suffocatur, et ut vivat, vivit in tertio? an errat hic ordo elementorum, vel potius non in natura rerum, sed in istorum argumentationibus deficit? Omitto dicere, quod jam in tertio decimo libro dixi, quam multa gravia terrena sint corpora, sicut plumbum, et formam tamen ab artifice accipiant, qua natare valeant super aquam : et ut accipiat qualitatem corpus humanum, qua ferri in cœlum, et esse possit in cœlo, omnipotenti Artifici contradicitur?

Jam vero **contra illud quod dixi superius, etiam istum considerantes atque tractantes elementorum ordinem, quo confidunt, non inveniunt omnino quod dicant. Sic est enim hinc sursum versus terra prima, aqua secunda, tertius aer, quartum cœlum, ut super omnia sit animæ natura. Nam et Aristoteles quintum corpus eam dixit esse, et Plato nullum. Si quintum esset, certe superius esset ceteris : cum vero nullum est, multo magis superat omnia. In terreno ergo quid facit corpore? in hac mole quid agit subtilior omnibus? in hoc pondere quid agit levior omnibus? in hac tarditate quid agit celerior omnibus? Itane per hujus tam excellentis naturæ meritum non poterit effici, ut corpus ejus levetur in cœlum, et cum valeat n anc uatura corporum terrenorum deprimere animas deor-**

d'argile retient l'âme en bas, et l'âme ne pourrait un jour élever cette masse d'argile en haut ?

Passons à ces prodiges de leurs dieux qu'ils opposent aux miracles de nos martyrs. Ne les trouvons-nous pas tout à notre avantage ? Car, s'il est un grand prodige qu'ils aient opéré, c'est celui que raconte Varron, lorsqu'une vierge Vestale, compromise par une fausse accusation d'impudicité, emplit un crible d'eau du Tibre qu'elle porte à ses juges sans qu'une seule goutte se répande. Qui donc soutenait sur le crible le poids de l'eau ? Qui donc empêchait l'eau de fuir par tant d'ouvertures ? Un dieu, un démon, vont-ils dire. Si c'est un dieu, est-il donc plus grand que celui qui a créé le monde ? Si c'est un démon, est-il donc plus puissant que l'ange soumis au Dieu créateur du monde ? Si donc un dieu inférieur, ange ou démon, a pu tenir suspendu le poids d'un élément liquide, en sorte que l'eau paraît changée de nature, un Dieu tout-puissant, créateur même de tous les éléments, ne pourra-t-il dégager un corps terrestre de son poids, pour qu'il habite, vivifié où il plaira à l'esprit vivifiant ?

Maintenant, quand ils placent l'air intermédiaire entre le feu et l'eau, au-dessous de l'un, au-dessus de l'autre, ne voient-ils pas qu'il se trouve souvent entre l'eau et l'eau, entre l'eau et la terre ? Car enfin, suivant eux, les nuées sont-elles autre chose que de l'eau ? et cependant l'air ne se

sum, aliquando et animæ levare sursum terrena corpora non valebunt ?

Jam si ad eorum miracula veniamus, quæ facta a diis suis opponunt martyribus nostris, nonne etiam ipsa pro nobis facere, et nobis reperientur omnino proficere ? Nam inter magna miracula deorum suorum, profecto magnum illud est, quod Varro commemorat, Vestalem virginem, cum periclitaretur falsa suspicione de stupro, cribrum implesse aqua de Tiberi, et ad suos judices nulla ejus parte stillante portasse. Quis aquæ pondus supra cribrum tenuit ? quis tot cavernis patentibus nihil inde terram cadere permisit ? Responsuri sunt, Aliquis deus, aut aliquis dæmon. Si deus, numquid major est Deo qui fecit hunc mundum ? Si dæmon, numquid potentior est angelo, qui Deo servit, a quo factus est mundus ? Si ergo deus minor, vel angelus, vel dæmon potuit pondus humidi elementi sic suspendere, ut aquarum videatur mutata fuisse natura : itane Deus omnipotens, qui omnia ipse creavit elementa, terreno corpori grave pondus auferre non poterit ut in eodem elemento habitet vivificatum corpus, in quo voluerit vivificans spiritus ?

Deinde cum aera medium ponant inter ignem desuper et aquam subter, quid est quod eum inter aquam et aquam, et inter aquam et terram sæpe invenimus ? Quid enim volunt esse aquosas nubes, inter quas et maria aer

répand-il pas entre elle et la mer? Par quel poids, je le demande, par quel ordre des éléments arrive-t-il que des torrents orageux, avant de courir au-dessous de l'air sur la terre, demeurent au-dessus de l'air suspendus en nuées? Pourquoi, aussi, dans toute l'étendue de l'univers, l'air est-il intermédiaire entre les sommités du ciel et la nudité de la terre, s'il a sa place déterminée entre le ciel et l'eau, comme l'eau a la sienne entre la terre et lui?

Enfin, si l'ordre des éléments est tel, au sentiment de Platon, que les deux corps intermédiaires, l'air et l'eau, unissent les deux extrêmes, le feu et la terre, que l'un occupe les hautes régions du ciel, et l'autre soit au plus bas, comme le dernier fondement du monde, et que par conséquent la terre ne puisse être dans le ciel, pourquoi le feu est-il lui-même sur la terre? Car, suivant cette raison, ces deux éléments, la terre et le feu, doivent tellement demeurer chacun en son lieu propre, le plus haut et le plus bas, que, s'il est interdit à l'élément inférieur de monter, il ne devrait pas être permis à l'élément supérieur de descendre. Et, si l'opinion de ces philosophes bannit du ciel aujourd'hui et à jamais la moindre parcelle terrestre, il ne devrait paraître sur la terre aucune étincelle de feu céleste. Cependant le feu est si réellement sur la terre, que dis-je? sous la terre, que les cimes des montagnes le vomissent; et d'ailleurs ne le voyons-nous pas servir aux besoins de l'homme sur la terre? Ne le voyons-

medius reperitur? Quonam, quæso, elementorum pondere atque ordine efficitur, ut torrentes violentissimi atque undosissimi, antequam sub aere in terris currant, super aera in nubibus pendeant? Cur denique aer est medius inter summa cœli, et nuda terrarum, quaquaversum orbis extenditur, si locus ejus inter cœlum et aquas, sicut aquarum inter ipsum et terras est constitutus?

Postremo si ita est elementorum ordo dispositus, ut secundum Platonem duobus mediis, id est aere et aqua, duo extrema, id est ignis et terra, jungantur, cœlique obtineat ille summi locum, hæc autem imi, velut fundaminis mundi, et ideo in cœlo esse non potest terra; cur est ipse ignis in terra? Secundum hanc quippe rationem ita ista duo elementa in locis propriis, imo ac summo, terra et ignis esse debuerunt, ut quemadmodum nolunt in summo esse posse quod imi est, ita nec in imo posset esse quod summi est. Sicut ergo nullam putant vel esse vel futuram esse terræ particulam in cœlo, ita nullam particulam videre debuimus ignis in terra. Nunc vero non solum in terris, verum etiam sub terris ita est, ut eum eructent vertices montium; præter quod in usibus hominum et esse ignem in terra, et eum nasci videmus ex terra: quandoquidem et de lignis et de

nous pas naître de la terre, quand il jaillit du bois et de la pierre, qui assurément sont des corps terrestres? Mais, disent-ils, le feu supérieur est un feu tranquille, pur, innocent, éternel; tandis que celui-ci est violent, chargé de vapeur, corruptible et corrupteur. Et cependant il ne corrompt pas les montagnes et les cavernes où il brûle éternellement. J'admets toutefois cette différence pour le combiner avec la terre notre demeure : pourquoi donc maintenant ne veulent-ils pas nous laisser croire que la nature des corps terrestres, devenant un jour incorruptible, se combinera avec le ciel, comme aujourd'hui le feu corruptible se combine avec la terre? Le poids et l'ordre des éléments ne sauraient donc leur fournir aucune preuve pour dénier à un Dieu tout-puissant le pouvoir de modifier nos corps de telle sorte qu'ils puissent même habiter dans le ciel.

XII. Mais, pressant de questions et de railleries notre foi à la résurrection de la chair, les païens nous demandent si les fruits abortifs doivent ressusciter? Et comme le Seigneur a dit : « En vérité, je vous le déclare, il ne périra aucun cheveu de votre tête », ils demandent si la taille et la force seront égales en tous, ou si les corps seront de différentes grandeur? Car, s'il y a égalité entre les corps, d'où ces fruits abortifs, en ressuscitant, auront-ils ce qu'ils n'ont pas eu ici-bas? Ou, s'il ne doit pas y avoir là résurrection parce qu'il n'y pas eu naissance, ils agitent la même question à l'égard

lapidibus nascitur, quæ sunt corpora sine dubitatione terrena. Sed ille, inquiunt, ignis est tranquillus, purus, innoxius, sempiternus : iste autem turbidus, fumeus, corruptibilis atque corruptor. Nec tamen corrumpit montes, in quibus jugiter æstuat, cavernasque terrarum. Verum esto, sit illi iste dissimilis, ut terrenis habitationibus congruat : cur ergo nolunt ut credamus naturam corporum terrenorum aliquando incorruptibilem factam cœlo convenientem futuram, sicut nunc ignis incorruptibilis his convenit terris? Nihil igitur afferunt ex ponderibus atque ordine elementorum, unde omnipotenti Deo, quominus faciat corpora nostra talia, ut etiam in cœlo possint habitare, præscribant.

XII. Sed scrupulosissime quærere, et fidem qua credimus resurrecturam carnem, ita quærendo, assolent irridere. Utrum fetus abortivi resurgant? Et quoniam Dominus ait : *Amen dico vobis, capillus capitis vestri non peribit* : utrum statura et robur æqualia futura sint omnibus, an diversæ corporum quantitates? Si enim æqualitas corporum erit, unde habebunt quod hic non habuerunt in mole corporis illi abortivi, si resurgent et ipsi? Aut si non resurgent, quia nec nati sunt, sed effusi, eamdem quæstionem de parvulis versant, unde illis mensura corporis, quam nunc defuisse videmus,

des petits enfants : morts en naissant, d'où leur viendra ce développement corporel qui leur manque aujourd'hui ? Car nous n'irons pas nier la résurrection de ceux qui non seulement ont la faculté de naître, mais encore celle de renaître. On demande ensuite quel sera le mode de cette égalité universelle. Les plus grandes, les plus hautes tailles d'ici-bas seront elles désormais la mesure commune ? Alors ce n'est pas les enfants seuls, c'est le plus grand nombre des hommes que regarde cette question : Si chacun doit recouvrer ce qu'il eut ici-bas, d'où viendra donc à la plupart des hommes ce qui dès ici-bas leur aura manqué ? Si d'ailleurs, selon la parole de l'Apôtre, nous devons tous atteindre « à la mesure de de l'âge parfait de Jésus-Christ », si Dieu « nous a prédestinés conformes à l'image de son Fils », en ce sens que la taille et la mesure du corps de Jésus-Christ deviendront la taille et la mesure corporelle de tous ceux qu'il réunira dans son royaume ; alors, disent-ils, il faudra retrancher de la stature et des proportions d'un grand nombre ; et que devient désormais cette parole : « Il ne périra pas un cheveu de votre tête », si la grandeur des corps doit souffrir de telles pertes ? Bien que l'on puisse demander, au sujet des cheveux mêmes, s'il doit revenir tout ce que les oiseaux du barbier auront retranché. S'il est ainsi, qui ne frémirait d'une telle difformité ? Car il suit qu'aussitôt les ongles recouvrent tout ce qu'ils ont perdu aux soins que notre corps réclame. Et où sera la bienséance, qui assurément doit être tout autre

accedat, cum in hac ætate moriuntur. Neque enim dicturi sumus, eos non resurrecturos, qui non solum generationis, verum etiam regenerationis capaces sunt. Deinde interrogant, quem modum ipsa æqualitas habitura sit. Si enim tam magni et tam longi erunt omnes, quam fuerunt quicumque hic fuerunt maximi atque longissimi, non solum de parvulis, sed de plurimis quærunt, unde illis accessurum sit, quod hic defuit, si hoc quisque recipiet, quod hic habuit. Si autem, quod ait Apostolus, occursuros nos omnes : *in mensuram ætatis plenitudinis Christi ;* et illud alterum : *Quos prædestinavit conformes imaginis Filii sui*, sic intelligendum est, ut statura et modus Christi corporis omnium qui in regno ejus erunt, humanorum corporum sit futurus : Multis erit, inquiunt, de magnitudine et longitudine corporis detrahendum : et ubi jam erit : *Capillus capitis vestri non peribit*, si de ipsa corporis quantitate tam multum peribit ? Quamvis et de ipsis capillis possit inquiri, utrum redeat quidquid tondentibus decidit. Quod si rediturum est, quis non exhorreat illam deformitatem ? Nam hoc et de unguibus videtur necessario secuturum, ut redeat tam multum quod corporis curatura desecuit. Et ubi erit decus ? quod certe majus, quam in ista

dans l'immortalité future que dans la corruption présente ? Mais, si tout cela ne revient pas, tout cela périra donc? Et comment alors est-il vrai que pas un cheveu de la tête ne doit périr? Semblable objection sur la maigreur et sur l'obésité. S'il y a égalité, il n'y a ni obésité, ni maigreur. Il y aura donc accroissement pour les uns, diminution pour les autres. Et partant, l'on ne restitue pas, là, mais l'on ajoute ce qui n'était pas; ici, l'on retire ce qui était.

Quant à la corruption et à la dissolution des cadavres, dont une partie retourne en poussière et l'autre s'évapore, les uns devenant la proie des bêtes ou des flammes, les autres engloutis par les naufrages et leurs chairs s'écoulant en corruption liquide ; c'est encore pour les païens une difficulté grave ; — que cette corruption, que cette poussière se reforme et redevienne chair, ils ne le croient pas. Ils s'attachent encore à tout défaut corporel, soit d'accident, soit de naissance; et citant avec horreur et dérision les enfantements monstrueux, ils demandent quel doit être pour ces monstres le mode de résurrection. Car, s'il nous arrive de répondre que le corps de l'homme se relèvera libre de toute ignominie, ils s'imaginent nous réfuter par les plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous déclarons ressuscitées avec lui. Mais voici, entre toutes, la plus difficile question que l'on propose : A qui doit revenir la chair de l'homme dont les entrailles de l'homme que la faim dévore ont fait

esse corruptione potuit, in illa jam immortalitate esse debebit. Si autem non redibit, ergo peribit : quomodo ergo, inquiunt, capillus capitis non peribit ? De macie quoque vel pinguedine similiter disputant. Nam si æquales omnes erunt, non utique alii macri, alii pingues erunt. Accedet ergo aliis aliquid, aliis minuetur. Ac per hoc, non quod erat recipiendum, sed alicubi addendum est, quod non fuit; et alicubi perdendum, quod fuit.

De ipsis etiam corruptionibus et dilapsionibus corporum mortuorum, cum aliud vertatur in pulverem, in auras aliud exhaletur; sint quos bestiæ, sint quos ignis absumat ; naufragio vel quibuscumque aquis ita quidam pereant, ut eorum carnes in humorem putredo dissolvat; non mediocriter permoventur, atque omnia ista recolligi in carnem et redintegrari posse non credunt. Consectantur etiam quasque fœditates et vita, sive accedant, sive nascantur : ubi et monstrosos partus cum horrore atque irrisione commemorant, et requirunt quænam cujusque deformitatis resurrectio sit futura. Si enim nihil tale redire in corpus hominis dixerimus, responsionem nostram de locis vulnerum, cum quibus Dominum Christum resurrexisse prædicamus, se confutaturos esse præsumunt. Sed inter hæc omnia quæstio difficillima illa proponitur, in cujus carnem reditura sit caro, qua cor-

leur pâture ? Cette chair, elle s'est faite la propre substance de celui qui l'a dévorée ; ces vides que montrait la maigreur, elle les a comblés. Reviendra-t-elle à l'homme dont elle fut d'abord la chair, ou à celui dont elle est devenue l'aliment ? Telle est l'objection qu'ils élèvent pour livrer au ridicule la foi de la Résurrection et promettre à l'âme humaine, soit avec Platon, une éternelle vicissitude de véritable misère et de félicité trompeuse, soit avec Porphyre, après un grand nombre de migrations en divers corps, un terme définitif à ces misères, non par l'immortalité corporelle, mais par la fuite de tout corps.

XIII. A ces objections que je viens de me proposer de la part de nos adversaires, la miséricorde de Dieu, secourable à mes efforts, me permettra de répondre. Ces fruits abortifs qui meurent dans le sein maternel où ils ont vécu doivent-ils ressusciter ? Je n'ose ni l'affirmer ni le nier. Bien que je ne voie pas pourquoi ils ne seraient point intéressés à la résurrection des morts, s'ils ne sont pas exclus du nombre des morts. Car, ou les morts ne doivent pas tous ressusciter, et quelques âmes humaines demeureront éternellement sans corps, qui ont eu des corps humains dans les entrailles maternelles, là seulement, il est vrai ; ou les âmes humaines recouvreront leurs corps appelés à la résurrection, où qu'elles les aient eus pendant leur vie, où qu'elles les aient laissés à la mort, et je ne trouve rien à dire contre la résur-

pus alterius, vescentis humana viscera fame compellente, nutritur. In carnem quippe conversa est ejus, qui talibus vixit alimentis ; et ea quæ macies ostenderat detrimenta, supplevit. Utrum ergo illi redeat homini cujus caro prius fuit, an illi potius cujus postea facta est, ad hoc percontantur, ut fidem resurrectionis illudant : ac sic animæ humanæ, aut alternantes, sicut Plato, veras infelicitates falsasque promittant beatitudines ; aut post multas itidem per diversa corpora revolutiones, aliquando tamen eam, sicut Porphyrius, finire miserias, et ad eas nunquam redire fateantur ; non tamen corpus habendo immortale, sed corpus omne fugiendo.

XIII. Ad hæc ergo quæ ab eorum parte contraria, me dirigente, mihi videntur opposita, misericordia Dei meis nisibus opem ferente, respondeam. Abortivos fetus, qui, cum jam vixissent in utero, ibi sunt mortui, resurrecturos ut affirmare, ita negare non audeo : quamvis non videam quomodo ad eos non pertineat resurrectio mortuorum, si non eximuntur de numero mortuorum. Aut enim non omnes mortui resurgent, et erunt aliquæ humanæ animæ sine corporibus in æternum, quæ corpora humana, quamvis intra viscera materna, gestarunt : aut si omnes animæ humanæ recipient resurgentia sua corpora, quæ habuerunt ubicumque viventia, et morientia reliquerunt, non invenio quemadmodum dicam ad resurrectio-

rection de quelques trépassés que ce soient, de ceux mêmes qui sont mort dès le sein maternel. Mais, quelque sentiment qu'on ait à cet égard, encore faut-il leur appliquer, s'ils ressuscitent, ce que nous allons dire des enfants déjà nés.

XIV. Que dirons-nous donc des enfants, sinon qu'ils ne doivent pas ressusciter dans cette petitesse de corps où la mort les a surpris? Mais l'accroissement plus tardif que le temps leur eût donné, ils le recevront soudain par un miracle de la puissance divine. Car cette parole du Seigneur : « Il ne périra pas un chevau de votre tête », affirme qu'il ne nous manquera rien de ce que nous avons eu, mais elle ne nie pas qu'il nous soit rien ajouté de ce qui nous manquait. Ce qui manque à l'enfant quand il meurt, c'est le parfait développement de son corps : à l'enfant parfait, manque la perfection de la taille qu'il doit atteindre; terme où la croissance s'arrête. Or, cette mesure de leur développement, tous l'ont dans la conception même et dans la naissance; mais ils l'ont en puissance et non pas en matière : c'est ainsi que les membres eux-mêmes sont contenus dans la semence, quoique plusieurs manquent aux enfants déjà nés, comme les dents et autres organes semblables. C'est dans cette vertu inhérente à l'essence matérielle que réside pour ainsi dire à l'état rudimentaire ce qui n'est pas encore, ou ce qui est latent, et que le progrès de l'âge doit amener ou manifester. C'est en elle que l'enfant est déjà petit ou grand, qui doit

nem non pertinere mortuorum, quoscumque mortuos etiam in uteris matrum. Sed utrumlibet de his quisque sentiat, quod de jam natis infantibus dixerimus, hoc etiam de illis intelligendum est, si resurgent.

XIV. Quid ergo de infantibus dicturi sumus, nisi quia non in ea resurrecturi sunt corporis exiguitate, qua mortui; sed quod eis tardius accessurum erat tempore, hoc sunt illo Dei opere miro atque celerrimo recepturi? In sententia quippe Domini, ubi ait : *Capillus capitis vestri non peribit*, dictum est non defuturum esse quod fuit, non autem negatum est adfuturum esse quod defuit. Defuit autem infanti mortuo perfecta quantitas sui corporis : perfecto quippe infanti deest utique perfectio magnitudinis corporalis; quæ cum accesserit, jam statura longior esse non possit. Hunc perfectionis modum sic habent omnes, ut cum illo concipiantur atque nascantur; sed habent in ratione, non in mole : sicut ipsa jam membra omnia sunt latenter in semine, cum etiam natis nonnulla adhuc desint, sicut dentes, ac si quid ejusmodi. In qua ratione uniuscujusque materiæ indita corporali, jam quodammodo, ut ita dicam, liciatum esse videtur, quod nondum est, imo quod latet, sed accessu temporis erit, vel potius apparebit. In hac ergo infans jam brevis aut longus est, qui brevis longusve futurus est.

être un jour petit ou grand. C'est, suivant elle, qu'aucun préjudice corporel n'est à craindre pour nous dans la résurrection corporelle. En effet, dût l'égalité appeler tous les hommes à une taille gigantesque, ceux qui ont été géants ici-bas ne perdraient rien de leur taille première ; car ce serait un démenti à la parole de Jésus-Christ, qui a déclaré que pas un cheveu de la tête ne périra; et puis le Créateur, qui a tout créé de rien, pourrait-il être au dépourvu, et saurait-il en vain, admirable Artisan, ce qui lui reste à faire?

XV. Mais Jésus-Christ est ressuscité dans les proportions corporelles où il est mort, et il n'est pas permis de dire qu'au jour de la résurrection universelle son corps, pour égaler les plus hautes statures, doive atteindre à une grandeur qu'il n'avait pas quand il apparut à ses disciples sous la forme qu'il leur était connue. Dirons-nous que les corps les plus grands seront réduits à la mesure du corps du Seigneur? Alors il sera beaucoup retranché des corps de plusieurs, bien que le Seigneur lui-même nous ait promis qu'il ne périra pas un cheveu de notre tête. Reste donc que chacun reprenne la taille qu'il eut dans sa jeunesse, quoique mort au déclin de l'âge, ou qu'il aurait eu, si la mort ne l'eût prévenu. Quand à cette mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ dont parle l'Apôtre, ou il faut l'entendre autrement, c'est-à-dire que ce chef mystique des peuples chrétiens trouvera dans la perfection future de tous ses membres la

Secundum hanc rationem profecto in resurrectione corporis detriamenta corporis non timemus : quia, etsi æqualitas futura esset omnium. ita ut omnes usque ad giganteas magnitudines pervenirent, ne illi qui maximi fuerunt, minus haberent aliquid in statura, quod eis contra sententiam Christi periret, qui dixit, nec capillum capitis esse periturum; Creatori utique qui creavit cuncta de nihilo, quomodo deesse posset, unde adderet quod addendum esse mirus artifex nosset?

XV. Sed utique Christus in ea mensura corporis, in qua est mortuus, resurrexit, nec fas est dicere, cum resurrectionis omnium tempus venerit, accessuram corpori ejus eam magnitudinem, quam non habuit, quando in ea discipulis, in qua illis erat notus, apparuit, ut longissimis fieri possit æqualis. Si autem dixerimus ad Dominici corporis modum etiam quorumque majora corpora redigenda, peribit de multorum corporibus plurimum, cum ipse nec capillum periturum esse promiserit. Restat ergo, ut suam recipiat quisque mensuram, quam vel habuit in juventute, etiamsi senex est mortuus; vel fuerat habiturus, si est ante defunctus. Atque illud quod commemoravit Apostolus de mensura ætatis plenitudinis Christi, aut propter aliud intelligamus dictum esse, id est, ut illi capiti in populis christianis accedente omnium perfectione membrorum ætatis ejus mensura

mesure accomplie de son âge ; ou bien, si cette parole désigne la résurrection des corps, il faut l'interpréter en ce sens, que les corps ne ressusciteront ni au-dessus ni au-dessous de la jeunesse ; mais dans l'âge et la force où nous savons que Jésus-Christ est arrivé ici-bas. Car, suivant les définitions des plus savants hommes du siècle, la jeunesse est environ à trente ans ; au-delà de cette période, l'homme commence à descendre la vie. Aussi n'est-il pas dit à la mesure du corps ou de la taille, mais « à la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ ».

XVI. Et quand l'Apôtre parle des justes, « prédestinés conformes à l'image du Fils de Dieu », cela peut encore s'entendre selon l'homme intérieur. C'est pourquoi il nous dit ailleurs : « Ne vous conformez pas au siècle, mais réformez-vous en renouvellement d'esprit. » Ainsi donc, où nous nous réformons pour ne pas nous conformer au siècle, là nous devenons conformes au Fils de Dieu. On peut encore l'expliquer en ce sens : comme il s'est rendu conforme à nous par la mortalité, nous deviendrons conformes à lui par l'immortalité ; ce qui se rapporte aussi à la résurrection du corps. Que si ces paroles nous apprennent sous quelle forme les corps doivent ressusciter, la « conformité », comme la « mesure », regarde l'âge et non la taille. Chacun ressuscitera donc aussi grand qu'il était ou qu'il eût été dans sa jeunesse ; bien qu'il importe peu quant à la forme du corps, qu'elle soit celle de

compleatur, aut, si hoc de resurrectione corporum dictum est, sic accipiamus dictum, ut nec ultra, nec infra juvenilem formam resurgant corpora mortuorum ; sed in ejus ætate et robore, usque ad quam Christum hic pervenisse cognovimus. Circa triginta quippe annos definierunt esse etiam seculi hujus doctissimi homines juventutem : quæ cum fuerit spatio proprio terminata, inde jam hominem in detrimenta vergere gravioris ac senilis ætatis. Et ideo non esse dictum : In mensuram corporis ; vel : In mensuram staturæ : sed : *in mensuram ætatis plenitudinis Christi*.

XVI. Illud etiam quod ait : *prædestinatos conformes imaginis Filii Dei*, potest et secundum interiorem hominem intelligi. Unde nobis alio loco dicit : *Nolite conformari huic seculo, sed reformamini in novitate mentis vestræ*. Ubi ergo reformamur, ne conformemur huic seculo, ibi conformamur Dei Filio. Potest et sic accipi, ut, quemadmodum ille nobis mortalitate, ita nos illi efficiamur immortalitate conformes : quod quidem et ad ipsam resurrectionem corporum pertinet. Si autem etiam in his verbis, qua forma resurrectura sint corpora sumus admoniti ; sicut illa mensura, ita et ista conformatio, non quantitatis intelligenda est, sed ætatis. Resurgent itaque omnes tam magni corpore, quem vel erant, vel futuri erant

l'enfance ou de la vieillesse, puisque toute infirmité de l'âme et même du corps disparaîtra. Aussi quelqu'un dût-il prétendre que chaque homme ressuscitera dans la disposition corporelle où il est mort, il n'y aurait pas lieu à soulever une laborieuse discussion.

XVII. De cette parole de l'Apôtre : « Jusqu'à ce que nous arrivions tous à la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ », et de celle-ci : « Prédestinés conformes à l'image du Fils de Dieu »; quelques-uns concluent que les femmes ne ressusciteront pas dans le sexe; mais que tous ressusciteront dans le sexe de l'homme, parce que Dieu a formé l'homme seul du limon de la terre, et qu'il a tiré la femme de l'homme. Mais ce sentiment me paraît plus raisonnable, qui professe la résurrection de l'un et de l'autre sexe. Car là il n'y aura plus convoitise, ni cause de confusion. Avant le péché l'homme et la femme étaient nus et n'en rougissaient pas. Le vice sera donc alors retranché des corps, mais leur nature restera. Or le sexe féminin n'est pas vice, mais nature; nature désormais exempte de l'hymen et de l'enfantement; et le corps de la femme, éloigné de son ancienne destination, revêtira une beauté nouvelle qui ne doit plus allumer, par le regard, la concupiscence à jamais évanouie, mais glorifier la sagesse et la clémence de Dieu qui a fait ce qui n'était pas et délivré de la corruption ce qu'il a fait. Il fallait, à l'origine du genre humain, que, d'une côte tirée du flanc de l'homme endormi,

in juvenili ætate, quamvis nihil oberit, etiamsi erit infantilis vel senilis corporis forma, ubi nec mentis, nec ipsius corporis ulla remanebit infirmitas. Unde etiam si quis in eo corporis modo, in quo defunctus est, resurrecturum unumquemque contendit, non est cum illo laboriosa contradictione pugnandum.

XVII. Nonnuli propter hoc quod dictum est : *Donec occurramus omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi ;* et : *conformes imaginis Filii Dei ;* nec in sexu femineo resurrecturas feminas credunt, sed in virili omnes aiunt : quoniam Deus solum virum fecit ex limo, feminam ex viro. Sed mihi melius sapere videntur, qui utrumque sexum resurrecturum esse non dubitant. Non enim libido ibi erit, quæ confusionis est causa. Nam priusquam peccassent, nudi erant, et non confundebantur vir et femina. Corporibus ergo illis vitia detrahentur, natura servabitur. Non est autem vitium sexus femineus : sed natura : quæ tunc quidem et a concubitu et a partu immunis erit : erunt tamen membra feminea, non accommodata usui veteri, sed decori novo, quo non alliciatur adspicientis concupiscentia, quæ nulla erit, sed Dei laudetur sapientia atque clementia, qui et quod non erat fecit, et liberavit a corruptione quod fecit. Ut enim in exordio generis humani de latere viri dormientis costa detracta femina fieret, Christum et

la femme fût formée; car ce fait devait déjà prophétiser Jésus-Christ et l'Eglise. Ce sommeil de l'homme était la mort du Christ, suspendu à la croix, dont le flanc est percé d'une lance; blessure d'où jaillit le sang et l'eau, ou les sacrements sur lesquels l'Eglise est « édifiée ». Car l'Ecriture se sert de cette expression, quand elle dit, non que Dieu forme, mais qu'il « édifie » la côte de l'homme « en femme ». Aussi l'Apôtre appelle l'Eglise « l'édifice du corps de Jésus-Christ ». La femme est donc, ainsi que l'homme, la créature de Dieu : mais, formée de l'homme, elle marque l'unité; formée de l'homme, elle figure Jésus-Christ et l'Eglise. Or celui qui a institué l'un et l'autre sexe restituera l'un et l'autre. Enfin Jésus-Christ lui-même, interrogé par les sadducéens qui niaient la résurrection, à qui des sept frères appartiendrait la femme qui les avait eus l'un après l'autre pour maris, chacun, selon le précepte de la loi, voulant perpétuer la race de son frère : « Vous êtes dans l'erreur, dit-il, faute de connaître les Ecritures et la puissance de Dieu. » Et loin de dire, comme c'était le lieu : celle dont vous me parlez n'est plus une femme, mais un homme; voilà ce qu'il dit : « A la résurrection, on ne se mariera, on n'épousera plus; tous seront comme les anges de Dieu dans le ciel ». Egaux aux anges par l'immortalité, par la félicité; mais non quant à la chair, mais non quant à la résurrection dont les anges n'ont pas besoin, puisqu'ils ne peuvent mourir. Le Seigneur déclare donc que les noces et non les

Ecclesiam tali facto jam tunc prophetari opportebat. Sopor quippe ille viri, mors erat Christi, cujus exanimis in cruce pendentis latus lancea perfora tum est, atque inde sanguis et aqua profluxit : quæ sacramenta esse novimus, quibus ædificatur Ecclesia. Nam hoc etiam verbo Scriptura usa est, ubi non legitur, Formavit, aut Finxit; sed : *Ædificavit eam in mulierem* : unde et Apostolus ædificationem dicit corporis Christi, quod est Ecclesia. Creatura est ergo Dei femina, sicut vir : sed ut de viro fieret, unitas commendata; ut autem illo modo fieret, Christus, ut dictum est, et Ecclesia figurata est. Qui ergo utrumque sexum instituit, utrumque restituet. Denique et ipse Jesus interrogatus a sadducæis, qui negabant resurrectionem, cujus septem fratrum erit uxor, quam singuli habuerunt, dum quisque eorum vellet defuncti semen, sicut Lex præceperat, excitare : *Erratis*, inquit, *nescientes Scripturas, neque virtutem Dei*. Et cum locus esset, ut diceret : De qua enim me interrogatis, vir erit etiam ipsa, non mulier; non hoc dixit, sed dixit : *In resurrectione enim neque nubent, neque uxores ducent, sed sunt sicut angeli Dei in cœlo*. Æquales utique angelis immortalitate ac felicitate, non carne : sicut nec resurrectione, qua non indiguerunt angeli; quoniam nec mori

femmes cesseront d'être à la résurrection ; et il le déclare, quand, à la question proposée, se présentait une réponse plus facile et plus décisive, la négation du sexe féminin, s'il eût prévu qu'à l'avenir il en dût être ainsi. Que dis-je ? Il affirme au contraire que le sexe doit demeurer, quand il dit : « On ne se mariera plus », ce qui regarde la femme ; « on n'épousera plus », ce qui regarde l'homme. Ceux qui se marient, celles qui épousent ici-bas, seront donc à la résurrection ; mais là il n'y aura plus d'alliance.

XVIII. Quant à ce passage de l'Apôtre où il dit que nous arriverons tous à l'homme parfait, nous devons considérer l'ensemble du texte ; le voici : « Celui, dit-il, qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin d'accomplir toutes choses. » Et lui-même en a établi plusieurs apôtres ; d'autres, prophètes ; ceux-ci, évangélistes ; ceux-là, pasteurs et docteurs ; pour la perfection des saints, l'œuvre du ministère, l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'unité de la foi, à la connaissance du fils de Dieu, à l'homme parfait, à la mesure de l'âge plein de Jésus-Christ, afin de ne plus être désormais comme des enfants, flottants çà et là à tout vent de doctrine, livrés à toute séduction, à toute imposture qui nous attire dans l'erreur ; mais professant à la vérité dans l'amour développant toute notre croissance en Jésus-Christ, notre tête, de qui tout le corps, harmonieux organisme inti-

potuerunt. Nuptias ergo Dominus futuras negavit esse in resurrectione, non feminas : et ibi negavit, ubi talis quæstio vertebatur, ut eam negato sexu muliebri celeriore facilitate dissolveret, si eum ibi prænosceret non futurum : imo etiam futurum esse firmavit dicendo : *Non nubent*, quod ad feminas pertinet ; *neque uxores ducent*, quod ad viros. Erunt ergo, quæ vel nubere hic solent, vel ducere uxores : sed ibi hoc non facient.

XVIII. Proinde quod ait Apostolus, occurseros nos omnes in virum perfectum, totius ipsius circumstantiam lectionis considerare debemus, quæ ita se habet : *Qui descendit*, inquit, *ipse est et qui adscendit super omnes cælos, ut adimpleret omnia. Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, quosdam vero Evangelistas, quosdam autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi : ut ultra non simus parvuli, jactati et circumlati omni vento doctrinæ, in illusione hominum, in astutia ad machinationem erroris : veritatem autem facientes in charitate, augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus ; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministratio-*

ment lié par l'action unanime des véhicules de la vie, reçoit, selon la mesure et la force de chaque partie, la faculté de croître et de s'édifier dans la charité. Voilà l'homme parfait, tête et corps, composé de tous les membres qui, au temps marqué, recevront chacun la dernière perfection. Cependant chaque jour de nouveaux éléments se réunissent à ce corps, tandis que l'Eglise s'édifie, l'Eglise à qui cette parole s'adresse. « Vous êtes le corps de Jésus-Christ, et ses membres. » Et ailleurs : « Pour son corps, qui est l'Eglise » ; et puis : « Nous ne sommes tous qu'un seul pain et un seul corps. » Et c'est de l'édifice qu'il est dit ici : « Pour la perfection des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Jésus-Christ. » Et l'Apôtre ajoute cette parole dont il est question : « Jusqu'à ce que nous arrivions à l'unité de la foi, à la connaissance du Fils de Dieu, à l'homme parfait, à la mesure de l'âge plein de Jésus-Christ », et le reste montrant enfin en quel corps il faut entendre cette mesure, quand il dit : « Développant toute notre croissance en Jésus-Christ, notre tête, de qui tout le corps, harmonieux organisme intimement lié par l'action unanime des véhicules de la vie, reçoit selon la mesure et la force de chaque partie. » Ainsi, comme il est une mesure pour chaque partie, il en est une aussi pour tous le corps qui se compose de toutes ses parties, et c'est la mesure de plénitude dont il dit : « A la mesure de l'âge plein de Jésus-Christ », plénitude que l'Apôtre exprime ailleurs, lorsqu'il dit de Jésus-Christ : « Il l'a établi comme la

nis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis, incrementum corporis facit in ædificationem sui, in charitate. Ecce qui est vir perfectus, caput et corpus, quod constat omnibus membris, quæ suo tempore complebuntur. Quotidie tamen eidem corpori accedunt, dum ædificatur Ecclesia, cui dicitur : *Vos autem estis corpus Christi, et membra.* Et alibi : *Pro corpore*, inquit, *ejus, quod est Ecclesia.* Itemque alibi : *Unis panis, unum corpus multi sumus.* De cujus corporis ædificatione et hic dictum est : *Ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi :* ac deinde subjectum unde nunc agimus : *Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*, et cetera, donec eadem mensura in corpore intelligenda esset, ostenderet, dicens : *Augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus ; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis.* Sicut est ergo mensura uniuscujusque partis ; ita totius corporis, quod omnibus suis partibus constat, est utique mensura plenitudinis, de qua dictum est : *In mensuram ætatis plenitudinis Christi.* Quam plenitudinem etiam illo commemoravit loco, ubi ait de Christo : *Et ipsum dedit caput*

tête sur toute l'Eglise qui est son corps, et comme la plénitude universelle, lui qui accomplit tout en tous. » Mais, dût ce passage s'entendre du mode de la résurrection, qui nous empêcherait d'interpréter aussi de la femme ce qui est de l'homme, en prenant « l'homme » pour l'un et l'autre, comme dans ce verset du psaume : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur! » et cette parole assurément comprend les femmes qui craignent le Seigneur.

XIX. Qu'aurais-je maintenant à répondre au sujet des ongles et des cheveux? Car, s'il est une fois bien entendu qu'il ne doit rien périr du corps, pour que le corps n'ait aucune difformité, l'on entend bien aussi que ce qui serait une difformité se répandra sur toute la masse, sauf les parties où la beauté des membres en souffrirait. Comme si un vase d'argile, après avoir été tout entier rendu à l'argile, était tout entier réformé; il ne serait pas nécessaire que cette partie de l'argile qui avait fait l'anse ou le fond revînt à l'anse ou au fond; car il suffirait pour reproduire le même vase que toute la matière, sans rien perdre d'elle-même, se recomposât en vase. Si donc les cheveux et les ongles tant de fois coupés ne peuvent revenir à leur place sans difformité, ils n'y reviendront pas; et toutefois ils ne périront point en l'homme ressuscité. Grâce en effet à la mutabilité de la matière, ils retourneront à la même chair pour y tenir une place quelconque à la convenance générale des parties.

super omnia Ecclesiæ, quæ est corpus ejus, plenitudo ejus, qui omnia in omnibus impletur. Verum si hoc ad resurrectionis formam, in qua erit unusquisque, referendum esset; quid nos impediret nominato viro intelligere et feminam, ut virum pro homine positum acciperemus? Sicut in eo quod dictum est: *Beatus vir qui timet Dominum:* utique ibi sunt et feminæ, quæ timent Dominum.

XIX. Quid jam respondeam de capillis atque unguibus? Semel quippe intellecto ita nihil periturum esse de corpore, ut deforme nihil sit in corpore, simul intelligitur ea quæ deformem factura fuerant enormitatem, massæ ipsi accessura esse, non locis in quibus membrorum forma turpetur. Velut si de limo vas fieret, quod rursus in eumdem limum redactum totum de toto iterum fieret, non esset necesse ut illa pars limi, quæ in ansa fuerat, ad ansam rediret, aut quæ fundum fecerat, ipsa rursus faceret fundum; dum tamen totum reverteretur in totum, id est, totus ille limus in totum vas nulla sui perdita parte remearet. Quapropter si capilli toties tonsi ungueve desecti ad loca sua deformiter redeunt, non redibunt: nec tamen cuique resurgenti peribunt, quia in eamdem carnem, ut quemcumque ibi locum corporis teneant, servata partium congruentia,

Bien que cette parole du Seigneur : « Il ne périra pas un cheveu de votre tête » puisse mieux s'entendre du nombre que de la longueur des cheveux : aussi dit-il ailleurs : « Tous les cheveux de votre tête sont comptés. » Non que je croie qu'il doive rien périr de ce qui est naturel au corps, mais que tout accident difforme, attaché à la nature comme témoignage de notre misère et de notre châtiment ici-bas, retourne dans l'intégrité de la substance ; la difformité seule périt. Que si un artiste, un homme, a ce pouvoir sur la statue qu'il créa d'abord à dessein, dans un état d'imperfection, de l'élever à la forme et à la beauté, en sorte que la matière ne perde rien et que la difformité seule périsse ; s'il peut, non pas distraire, non pas retrancher de la matière totale ce qui dans la première figure blessait la convenance et l'égalité des parties, mais distribuer, mais refondre dans l'ensemble sans nouvel accident de difformité et sans diminution de quantité ; — quelle idée ne faut-il pas concevoir du suprême Artisan ? Tous les défauts des corps humains, et non seulement les défauts ordinaires, mais encore les plus rares et les plus étranges, défauts qui rentrent dans l'ordre de cette misérable vie, et qui répugnent à la félicité des saints dans la vie future, ne peut-il, quels qu'ils soient, de quelque opprobre qu'ils flétrissent naturellement la substance corporelle, les retrancher et les anéantir sans porter atteinte à l'intégrité de cette substance ?

materiæ mutabilitate vertentur. Quamvis quod ait Dominus : *Capillus capitis vestri non peribit*, non de longitudine, sed de numero capillorum dictum multo aptius possit intelligi. Unde et alibi dicit : *Capilli capitis vestri numerati sunt omnes.* Neque hoc ideo dixerim, quod aliquid existimem corpori cuiquam periturum, quod naturaliter inerat ; sed quod deforme natum fuerat (non utique ob aliud, nisi ut hinc quoque ostenderetur, quam sit pœnalis conditio ista mortalium), sic esse rediturum, ut servata integritate substantiæ, deformitas pereat. Si enim statuam potest artifex homo, quam propter aliquam causam deformem fecerat, conflare, et pulcherrimam reddere, ita ut nihil inde substantiæ, sed sola deformitas pereat, ac si quid in illa figura priore indecenter exstabat, nec parilitate partium congruebat, non de toto, unde fecerat, amputare atque separare, sed ita conspergere universo atque miscere, ut nec fœditatem faciat, nec minuat quantitatem ; quid de omnipotente Artifice sentiendum est ? Ergone non poterit quasque deformitates humanorum corporum, non modo usitatas, verum etiam raras atque monstrosas, quæ huic miseræ vitæ congruunt, abhorrent autem ab illa futura felicitate sanctorum, sic auferre ac perdere, ut quascumque earum faciunt, etsi naturalia, tamen indecora excrementa substantiæ corporalis, nulla ejus diminutione tollantur ?

Par conséquent, les individus affligés de maigreur ou d'obésité n'ont pas à craindre d'être alors tels qu'ils ne voudraient pas être même ici-bas. Car toute la beauté du corps réside dans la convenance des parties que relève un certain charme de couleur, et quand cette convenance n'est pas, ce qui choque la vue, c'est un excès en plus ou en moins. Ainsi cette difformité qui résulte de la disproportion des parties disparaîtra, alors que tout défaut sera corrigé, quand le moins sera suppléé, secret du Créateur! — quand le trop, sans préjudice de l'intégrité de la matière, sera retiré. Quant à la couleur, quel doux et vif éclat! « Les justes ne brillent-ils pas comme le soleil dans le royaume de leur Père? » Et lorsque Jésus-Christ est ressuscité, cet éclat, il faut le croire, s'est plutôt dérobé aux yeux de ses disciples qu'il n'a manqué à son corps glorieux. Leur œil infirme et mortel n'eût pu soutenir cette vue, quand il leur fallait cependant considérer le Seigneur pour le reconnaître. Et c'est pourquoi il offre à leur toucher ses cicatrices et ses blessures et partage leur nourriture et leur breuvage, non par besoin, mais par puissance. Or, quand un objet, quoique présent, n'est pas vu, tandis que d'autres sont vus, également présents, ainsi la gloire du Seigneur échappe à ses disciples, qui reconnaissent d'ailleurs les traits de sa personne; c'est ce que les Grecs appellent ἀοράσια, ce que les interprètes latins, faute d'un synonyme exact, traduisent dans

Ac per hoc non est macris pinguibusve metuendum, ne ibi etiam tales sint, quales, si possent, nec hic esse voluissent. Omnis enim corporis pulchritudo est partium congruentia cum quadam coloris suavitate. Ubi autem non est partium congruentia, aut ideo quid offendit, quia pravum est, aut ideo quia parum, aut ideo quia nimium. Proinde nulla erit deformitas, quam facit incongruentia partium, ubi et quæ prava sunt corrigentur; et quod minus est quam decet, unde Creator novit, inde supplebitur; et quod plus est quam decet, materiæ servata integritate, detrahetur. Coloris porro suavitas quanta erit, ubi justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui? Quæ claritas in Christi corpore, cum resurrexit, ab oculis discipulorum potius abscondita fuisse, quam defuisse credenda est. Non enim eam ferret humanus atque infirmus adspectus, quando ille a suis ita deberet attendi, ut posset agnosci. Quo pertinuit etiam, ut contrectantibus ostenderet suorum vulnerum cicatrices; ut etiam cibum potumque sumeret, non alimentorum indigentia, sed ea qua et hoc poterat potestate. Cum autem aliquid non videtur, quamvis adsit, a quibus alia, quæ pariter adsunt, videntur, sicut illam claritatem dicimus adfuisse non visam, a quibus alia videbantur, ἀοράσια græce dicitur: quod nostri interpretes latine dicere non valentes, in libro Geneseos cæcitatem interpretati sunt.

la Genèse par *aveuglement*. Telle était l'infirmité des habitants de Sodome quand ils cherchaient en vain la porte du juste. Car, s'il y eût eu la cécité, privation réelle de la vue, ils n'eussent pas cherché la porte pour s'introduire, mais des guides pour les ramener.

Or je ne sais comment notre tendre affection pour les bienheureux martyrs nous fait désirer de voir sur leurs corps, dans le royaume céleste, les cicatrices des blessures qu'ils ont reçues en confessant le nom de Jésus-Christ : et peut-être les verrons-nous. Car ce ne sera pas une difformité, mais une dignité, et, bien que par leur corps, le rayonnement, non de leur corps, mais de leur vertu. Non que les martyrs mutilés reparaissent ainsi à la résurrection des morts, puisqu'il leur dit : « Il ne périra pas un cheveu de votre tête » ; mais, s'il est dans l'ordre du siècle nouveau que la chair immortelle laisse voir les traces de ses glorieuses blessures, et la place où les membres ont été frappés, mutilés, retranchés, les cicatrices resteront manifestes sur ces membres restitués et non perdus. Et bien qu'alors tous les défauts survenus au corps ne seront plus, gardons-nous toutefois d'appeler défauts ces témoignages de vertu.

XX. Loin de nous la crainte que la toute-puissance du Créateur, pour ressusciter les corps et les rendre à la vie, ne puisse rappeler tout ce qui a été dévoré par les bêtes ou par le feu, tout ce qui s'en est dissipé en cendre ou en poussière,

Hanc enim passi sunt Sodomitæ, quando quærebant ostium justi viri, nec poterant invenire. Quæ si cæcitas fuisset, qua fit ut nihil possit, videri, non ostium quo ingrederentur, sed duces itineris a quibus inde abducerentur, inquirerent.

Nescio quo autem modo sic afficimur amore martyrum beatorum, ut velimus in illo regno in eorum corporibus videre vulnerum cicatrices, quæ pro Christi nomine pertulerunt : et fortasse et videbimus. Non enim deformitas in eis, sed dignitas erit, et quædam, quamvis in corpore, non corporis, sed virtutis pulchritudo fulgebit. Nec ideo tamen si aliqua martyribus amputata et ablata sunt membra, sine ipsis membris erunt in resurrectione mortuorum, quibus dictum est : *Capillus capitis vestri non peribit.* Sed si hoc decebit in illo novo seculo, ut indicia gloriosorum vulnerum in illa immortali carne cernantur, ubi membra, ut præciderentur, percussa vel secta sunt, ibi cicatrices. sed tamen eisdem membris redditis, non perditis, apparebunt. Quamvis itaque omnia quæ acciderunt corpori vitia, tunc non erunt; non sunt tamen deputanda vel appellanda vitia virtutis indicia.

XX. Absit autem ut ad ressuscitanda corpora vitæque reddenda non possit omnipotentia Creatoris omnia revocare, quæ vel bestiæ, vel ignis absumpsit, vel in pulverem cineremve collapsum, vel in humorem solu-

écoulé en eau, exhalé en vapeur. Loin de nous la pensée que rien ne puisse trouver dans le sein de la nature une retraite si profonde qu'il trompe la connaissance du Créateur, ou se dérobe à sa puissance. Définissant Dieu, autant qu'il en est capable, Cicéron, leur grand auteur, ne dit-il pas : « C'est un Esprit indépendant et libre, dégagé de toute composition périssable, connaissant et remuant tout, et lui-même doué d'un mouvement éternel. » Il est ici l'écho des grands philosophes. Ainsi donc, pour parler d'après eux, qu'est-ce qui peut rester caché à qui connaît tout, qu'est-ce qui peut fuir à jamais celui qui remue tout?

Et ceci me fournit la réponse à la question qui semble plus difficile que les autres : A qui la chair d'un homme mort, devenue la chair d'un homme vivant, doit-elle revenir en la résurrection? Qu'un homme, en effet, cédant aux cruels assauts de la faim, se nourrisse de cadavres humains, affreux malheurs dont les anciens récits nous retracent plus d'un exemple, renouvelé par la triste expérience de nos déplorables temps, peut-on soutenir avec vérité que toute cette substance se soit dérobée par les issues secrètes, et qu'il n'y ait eu aucune assimilation à la substance de l'homme qui s'est nourri de l'homme, quand la maigreur, qui était et qui n'est plus, témoigne assez quelles ruines cet aliment a rélevées? Quelques-unes des considérations précédentes serviront d'ailleurs à résoudre cette difficulté. En effet, toutes les chairs

tum, vel in auras est exhalatum. Absit ut sinus ullus secretumque naturæ ita recipiat aliquid subtractum sensibus nostris, ut omnium Creatoris aut lateat cognitionem, aut effugiat potestatem. Deum certe volens sicut poterat, definire Cicero tantus auctor ipsorum : *Mens quædam*, inquit, *est soluta et libera, secreta ab omni concretione mortali, omnia sentiens et movens, ipsaque prædita motu sempiterno.* Hoc autem reperit in doctrinis magnorum philosophorum. Ut igitur secundum ipsos loquar, quomodo aliquid vel latet omnia sentientem, vel irrevocabiliter fugit omnia moventem ?

Unde jam etiam quæstio illa solvenda est, quæ difficilior videtur ceteris : ubi quæritur, cum caro mortui hominis etiam alterius fit viventis caro, cui potius eorum in resurrectione reddatur. Si enim quispiam confectus fame atque compulsus vescatur cadaveribus hominum, quod malum aliquoties accidisse, et vetus testatur historia, et nostrorum temporum infelicia experimenta docuerunt; num quisquam veridica ratione contendet, totum digestum fuisse per imos meatus, nihil inde in ejus carnem mutatum atque conversum, cum ipsa macies quæ fuit et non est, satis indicet quæ illis escis detrimenta suppleta sint? Jam itaque aliqua paulo ante præmisi, quæ ad istum quoque nodum solvendum valere debebunt. Quidquid enim carnium exhausit fames, utique in auras est exhalatum : unde diximus omni-

que la faim a consommées se sont dissipées dans l'air, d'où la toute-puissance de Dieu, nous l'avons dit, peut rappeler tout ce qui s'évanouit. Cette chair sera donc rendue à l'homme en qui d'abord elle a commencé d'être chair humaine. L'autre ne la possède qu'à titre d'emprunt; c'est comme un prêt d'argent dont il est débiteur. Et sa propre chair consumée par la faim, il la recevra de celui qui peut rappeler même ce qui se dissipe. Que dis-je ? quand elle serait entièrement anéantie, quand de ses moindres éléments il ne resterait rien dans les plus secrets replis de la nature, le Tout-Puissant saurait bien la réparer à son gré. Mais en présence de cet oracle de la vérité : « Il ne périra pas un cheveu de votre tête », n'est-il pas absurde de penser qu'un cheveu puisse se perdre, et que tant de chairs dévorées ou consumées par la faim puissent périr?

De toutes ces considérations, développées selon notre faiblesses, il suit en résumé que, dans la résurrection de la chair, les corps auront pour l'éternité la taille que comportait en chacun le développement naturel de la jeunesse, développement parfait ou interrompu; et qu'une heureuse harmonie conservera la juste proportion de tous les membres. Pour maintenir cette mesure, si quelque retranchement partiel s'opère sur un point exagéré et distribue l'excédent sur toute l'étendue du corps, en sorte que, sans aucune perte, une exacte convenance règne dans l'ensemble des parties, est-il absurde de croire qu'il puisse s'ajouter quelque

potentem Deum posse revocare quod fugit. Reddetur ergo caro illa homini, in quo esse caro humana primitus cœpit. Ab illo quippe altero tanquam mutuo sumpta deputunda est : quæ sicut æs alienum, ei redhibenda est, unde sumpta est. Sua vero illi, quem fames exinanierat, ab eo qui potest etiam exhalata revocare, reddetur. Quamvis etsi omnibus perisset modis, nec ulla ejus materies in ullis naturæ latebris remansisset, unde vellet, eam repararet Omnipotens. Sed propter sententiam Veritatis, qua dictum est : *Capillus capitis vestri non peribit;* absurdum est ut putemus, cum capillus homini perire non possit, tantas carnes fame depastas atque consumptas perire potuisse.

Quibus omnibus pro nostro modulo consideratis atque tractatis, hæc summa conficitur, ut in resurrectione carnis in æternum eas mensuras habeat corporum magnitudo, quas habebat perficiendæ sive perfectæ cujusque indita corpori ratio juventutis, in membrorum quoque omnium modulis congruo decore servato. Quod decus ut servetur, si aliquid demptum fuerit indecenti alicui granditati in parte aliqua constitutæ, quod per totum spargatur, ut neque id pareat, et congruentia partium ubique teneatur, non est absurdum, ut aliquid inde etiam staturæ corporis addi posse

chose à la stature du corps, quand l'ordre nécessaire à la beauté répartit sur l'ensemble ce qui, ramassé sur un seul point, serait une difformité ? Ou bien veut-on soutenir que chacun ressuscitera dans les proportions corporelles où il est mort? je n'oppose pas à cette opinion une résistance obstinée; que l'on proscrive seulement toute difformité, toute infirmité, toute lenteur, toute corruption, tout vice en un mot, qui doit être étranger à ce royaume où les enfants de la résurrection et de la promesse seront les égaux des anges de Dieu, sinon quant au corps et à l'âge, du moins par la béatitude.

XXI. Donc tout ce qui a péri des corps vivants, ou des cadavres, après la mort, sera restitué, et en même temps ce qui est demeuré dans les tombeaux, passant de ce débris de corps animal à la nouveauté de corps spirituel, ressuscitera, vêtu d'incorruption et d'immortalité. Mais fût-il, soit par quelque catastrophe soit par la rage des ennemis, tout réduit en poussière, et tellement dissipé en air ou en eau qu'il n'en saurait nulle part subsister le moindre atome, il ne pourrait néanmoins se dérober à la toute-puissance du Créateur : « Pas un cheveu ne périra. » La chair spirituelle sera donc soumise à l'esprit, chair toutefois et non pas esprit, comme était soumis à la chair l'esprit charnel ; esprit toutefois et non pas chair. Et c'est ce dont nous avons l'expérience dans notre misérable dégradation. Car ceux-là ne sont pas

credamus ; cum omnibus partibus, ut decorem custodiant, id distribuitur, quod si enormiter in una esset, utique non deceret. Aut si contenditur in ea quemque statura corporis resurrecturum esse, in qua defunctus est, non pugnaciter resistendum est ; tantum absit omnis deformitas, omnis infirmitas, omnis tarditas, omnisque corruptio, et si quid aliud illud non decet regnum, in quo resurrectionis et promissionis filii æquales erunt angelis Dei, si non corpore, non ætate, certe felicitate.

XXI. Restituetur ergo et quidquid de corporibus vivis, vel post mortem de cadaveribus periit, et simul cum eo quod in sepulcris remansit, in spiritualis corporis novitatem ex animalis corporis vetustate mutatum resurget, incorruptione atque immortalitate vestitum. Sed etsi vel casu aliquo gravi vel inimicorum immanitate totum penitus conteratur in pulverem, atque in auras vel in aquas dispersum quantum fieri potest, nusquam esse sinatur omnino, nullo modo subtrahi poterit omnipotentiæ Creatoris, sed c. pillus in eo capitis non peribit. Erit ergo spiritui subdita caro spiritualis, sed tamen caro, non spiritus : sicut carni subditus fuit spiritus ipse carnalis, sed tamen spiritus, non caro. Cujus rei habemus experimentum in nostræ pœnæ deformitate. Non enim secundum carnem, sed utique secun-

charnels selon la chair, mais selon l'esprit, à qui l'Apôtre dit : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des charnels. » Et celui que l'on dit, en cette vie, spirituel, ne laisse pas d'être charnel en son corps et de voir une autre loi dans ses membres qui résiste à la loi de son esprit; mais il sera également spirituel de corps, quand la même chair ressuscitera en des conditions telles que cette parole de l'Ecriture s'accomplisse : « Le corps est semé animal, et il se relèvera corps spirituel. » Or quelles seront les perfections du corps spirituel et la mesure de ces perfections? Comme jusqu'ici toute expérience nous manque, je craindrais qu'il ne fût téméraire d'avancer à cet égard aucune parole. Cependant, comme la gloire de Dieu ne nous permet pas de taire la joie de notre espérance, et qu'il part des plus secrètes fibres du cœur embrasé d'un saint amour, ce cri : « Seigneur, j'aime la beauté de votre maison »; cherchons, avec l'assistance même du Seigneur, à conjecturer par les grâces que, dans cette lamentable vie, il prodigue aux bons et aux méchants, combien sera parfaite celle dont nous ne saurions dignement parler, faute d'expérience. Car je laisse ces jours où Dieu fit l'homme droit, et la vie heureuse des deux époux dans les délices du paradis, bonheur si court que sa douceur ne vint pas même jusqu'à leurs enfants; mais je parle de cette vie que nous connaissons, dans laquelle nous sommes, où nous ne cessons de souffrir des tentations, ou plutôt qui n'est, tant que nous y sommes, et en dépit de tous nos progrès, qu'une tentation continuée; — eh bien! qui

dum spiritum carnales erant, quibus ait Apostolus : *Non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus.* Et homo spiritualis sic in hac vita dicitur, ut tamen corpore adhuc carnalis sit, et videat aliam legem in membris suis repugnatem legi mentis suæ : erit autem etiam corpore spiritualis, cum eadem caro sic resurrexerit, ut fiat quod scriptum est : *Seminatur corpus animale, resurget corpus spirituale.* Quæ sit autem, et quam magna spiritualis corporis gratia, quoniam nondum venit in experimentum, vereor ne temerarium sit omne quod de illa profertur eloquium. Verumtamen quia spei nostræ gaudium propter Dei laudem non est tacendum, et de intimis ardentis sancti amoris medullis dictum est : *Domine, dilexi decorem domus tuæ :* de donis ejus quæ in hac ærumnosissima vita bonis malisque largitur, ipso adjuvante, conjiciamus, ut possumus, quantum sit illud, quod nondum experti, utique digne eloqui non valemus. Omitto enim quando fecit hominem rectum ; omitto vitam illam duorum conjugum in paradisi fecunditate felicem, quoniam tam brevis fuit, ut ad nascentium sensum nec ipsa pervenerit : in hac quam novimus, in qua adhuc sumus, cujus tentationes, imo quam totam tentationem, quamdiu in ea sumus, quantumlibet

pourrait dire encore quels témoignages de bonté Dieu sait y répandre encore sur tout le genre humain ?

XXII. En effet, que dans la première origine toute la race des mortels ait été condamnée, cette vie même, s'il faut l'appeler une vie, cette vie l'atteste par tant d'horrible maux dont elle est pleine. Eh! que témoigne ce profond abîme d'ignorance d'où sort toute erreur qui reçoit dans son sein ténébreux tout fils d'Adam, et dont l'homme ne peut être affranchi sans passer par le travail, la douleur et la crainte? Que témoigne cet amour même de tant de choses vaines et nuisibles, d'où naissent les cuisants soucis, les troubles, les chagrins, les ingratitudes, les joies insensées, la discorde, les procès, les guerres, les trahisons, les emportements, les inimitiés, la duplicité, la flatterie, la fraude, le vol, les rapines, la perfidie, l'orgueil, l'ambition, l'envie, les homicides, les parricides, la cruauté, l'inhumanité, la perversité, la luxure, l'insolence, l'impudence, l'impudicité, la débauche, l'adultère, l'inceste, tant d'abominables unions contre nature, impuretés que l'on rougit même de nommer; sacrilèges, hérésies, blasphèmes, parjures, oppression de l'innocence, calomnies, trames secrètes, prévarications, faux témoignages, jugements iniques, violences, brigandages, et semblables crimes qui tous ne se présentent pas à la pensée, et qui n'en sont pas moins les hôtes fidèles de la vie humaine? Crimes des méchants, à la vérité, mais provenant toutefois de cette

proficiamus, perpeti non desinimus, quæ sint indicia circa genus humanum bonitatis Dei, quis poterit explicare?

XXII. Nam quod ad primam originem pertinet, omnem mortalium progeniem fuisse damnatam, hæc ipsa vita, si vita dicenda est, tot et tantis malis plena testatur. Quid enim aliud indicat horrenda quædam profunditas ignorantiæ, ex qua omnis error exsistit, qui omnes filios Adam tenebroso quodam sinu suscipit, ut homo ab illo liberari sine labore, dolore, timore non possit? Quid amore ipse tot rerum vanarum atque noxiarum, et ex hoc mordaces curæ, perturbationes, mœrores, formidines, insana gaudia, discordiæ, lites, bella, insidiæ, iracundiæ, inimicitiæ, fallacia, adulatio, fraus, furtum, rapina, perfidia, superbia, ambitio, invidentia, homicidia, parricidia, crudelitas, sævitia, nequitia, luxuria, petulantia, impudentia, impudicitia, fornicationes, adulteria, incesta, et contra naturam utriusque sexus tot stupra atque immunditiæ, quas turpe est etiam dicere, sacrilegia, hæreses, blasphemiæ, perjuria, oppressiones innocentium, calumniæ, circumventiones prævaricationes, falsa testimonia, iniqua judicia, violentiæ, latrocinia, et quidquid talium malorum in mentem non venit, et tamen de vita ista hominum non recedit? Verum hæc hominum sunt malorum, ab illa tamen erroris et perversi amoris radice venientia, cum qua

racine d'erreur et d'amour déréglé que tout fils d'Adam apporte en naissant. Qui ignore, en effet, dans quelle ignorance de la vérité, ignorance évidente dès l'enfance, dans quelle surabondance de vains désirs qui se développent au sortir même de l'enfance, l'homme vient à la vie, en sorte que, s'il avait la liberté de vivre à sa volonté et de faire sa volonté, entre tous les crimes, entre tous les désordres que j'ai signalés, entre tous ceux que j'ai omis, il n'en est peut-être pas un seul où il ne se précipitât?

Mais comme la divine Providence ne délaisse pas tout à fait ceux qu'elle a condamnés, et que Dieu dans sa colère n'a pas suspendu le cours de ses miséricordes, au sein même de l'humanité, la loi et l'instruction veillent contre ces ténèbres qui naissent avec nous; elles opposent une barrière aux débordements de nos désirs, remplies toutefois elles-mêmes de peines et de douleurs. Car enfin que prétendent ces moyens d'intimidation si variés pour réprimer les vicieuses inclinations de l'enfance? Pourquoi ces précepteurs, ces maîtres, ces férules, ces fouets, ces verges, cette austère discipline en un mot, qui, selon le conseil de l'Ecriture, n'épargne point ses rigueurs au fils chéri, de peur qu'il ne grandisse indompté, et que bientôt, endurci par l'âge, il ne devienne presque indomptable? Pourquoi tous ces châtiments, sinon pour triompher de l'ignorance, pour mettre un frein aux funestes penchants, double mal qui accompagne notre entrée dans la vie? D'où vient donc que nous avons

omnis filius Adam nascitur. Nam quis ignorat cum quanta ignorantia veritatis, quæ jam in infantibus manifesta est; et cum quanta abundantia vanæ cupiditatis, quæ in pueris incipit apparere, homo veniat in hanc vitam, ita ut si dimittatur vivere ut velit, et facere quidquid velit, in hæc facinora et flagitia quæ commemoravi, et quæ commemorare non potui, vel cuncta vel multa perveniat?

Sed divina gubernatione non omni modo deserente damnatos, Deo non continente in ira sua miserationes suas, in ipsis sensibus generis humani prohibitio et eruditio contra istas, cum quibus nascimur, tenebras vigilant, et contra hos impetus opponuntur, plenæ tamen etiam ipsæ laborum et dolorum. Quid enim sibi volunt multimodæ formidines, quæ cohibendis parvulorum vanitatibus adhibentur? quid pædagogi, quid magistri, quid ferulæ, quid lora, quid virgæ, quid disciplina illa qua Scriptura sancta dicit dilecti filii latera esse tundenda, ne crescat indomitus, domarique jam durus aut vix possit, aut fortasse nec possit? Quid agitur his pœnis omnibus, nisi ut debelletur imperitia, et prava cupiditas infrenetur, cum quibus malis in hoc seculum venimus? Quid est enim, quod cum labore memini-

peine à nous souvenir, et que nous oublions sans peine; qu'il nous faut de la peine pour apprendre, et aucune peine pour ignorer; tant de peine pour être diligent, si peu de peine pour être lâche? Et par là n'est-il pas évident où la nature corrompue penche et incline de son propre poids, et quels efforts elle demande pour être relevée? La mollesse, l'indolence, la paresse, la négligence, sont des vices qui fuient le travail, tandis que le travail lui-même, si utile, est un châtiment.

Mais, outre les peines de l'enfance qui n'apprend qu'à cette condition ce que veulent les parents qui veulent à peine quelque chose d'utile, quelle infinité d'autres peines affligent le genre humain; peines qui n'appartiennent plus seulement à la malice, à la perversité de l'homme, mais à la misère de sa condition? Quelle parole pourrait les exprimer? quelle pensée les concevoir? veuvages et deuil, ruines, condamnations, perfidies, mensonges, faux soupçons, crimes et violences à souffrir de la part des hommes, quels sujets d'épouvante et de désolation! Que dirai-je encore? Les spoliations, la captivité, les fers, la prison, l'exil, les tortures, le retranchement des membres, la privation des sens, la brutalité effrénée qui assouvit sur sa victime ses obscènes désirs, et combien d'autres horreurs si fréquentes? Que dirai-je de ces fléaux sans nombre, maux extérieurs à l'homme et qui menacent son corps; la chaleur et le froid, les tempêtes, les

mus, sine labore obliviscimur; cum labore discimus, sine labore nescimus; sine labore nescimus; cum labore strenui, sine labore inertes sumus? Nonne hinc apparet in quid velut pondere suo proclivis et prona sit vitiosa natura, et quanta ope, ut hinc liberetur, indigeat? Desidia, segnities, pigritia, negligentia, vitia sunt utique quibus labor fugitur, cum labor ipse etiam qui est utilis, pœna sit.

Sed præter pueriles pœnas, sine quibus disci non potest quod majores volunt, qui vix aliquid utiliter volunt, quot et quantis pœnis genus agitetur humanum, quæ non ad malitiam nequitiamque iniquorum, sed ad conditionem pertinent miseriamque communem, quis ullo sermone digerit, quis ulla cogitatione comprehendit? Quantus est metus, quanta calamitas ab orbitatibus atque luctu, a damnis et damnationibus, a deceptionibus et mendaciis hominum, a suspicionibus falsis, ab omnibus violentis facinoribus et sceleribus alienis? quandoquidem ab eis et deprædatio, et captivitas, et vincula, et carceres, et exsilia, et cruciatus, et amputatio membrorum, et privatio sensuum, et oppressio corporis ad obscenam libidinem opprimentis explendam, et alia multa horrenda sæpe contingunt. Qui ab innumeris casibus qui forinsecus corpori formidantur, æstibus et frigo-

pluies, les inondations, les éclairs et le tonnerre, la grêle et la foudre, la terre qui tremble et ouvre des abîmes, la mort sous les décombres, la terreur ou les atteintes mêmes qui nous viennent de la méchanceté des brutes, les venins si variés des plantes, des eaux, de l'air et des animaux; les morsures cruelles ou mortelles des bêtes fauves; ce chien caressant, ami de son maître, saisi tout à coup de la rage qui le rend plus farouche et plus redoutable que les lions et les dragons; et quand une contagieuse morsure le livre à ces épouvantables transports, l'homme lui-même, devenant pour ses parents, pour sa femme, pour ses enfants, plus terrible que toute bête? Quels maux ne souffrent point le matelot et le voyageur? quel est l'homme que n'attende, où qu'il marche, quelque accident imprévu? Tel qui de pied ferme rentrait du forum dans sa maison se brise la jambe, et des suites de cette blessure meurt. Qui semble plus en sûreté qu'un homme assis? Le grand-prêtre Héli tombe de son siège et se tue. Voyez les laboureurs, ou plutôt tous les hommes. Que ne redoutent-ils point et du ciel, et de la terre, et des animaux nuisibles, pour les biens de la campagne? La sécurité leur vient toutefois quand les blés sont recueillis et renfermés. Mais plusieurs, à notre connaissance, ont vu toute leur récolte engloutie dans un de ces déluges soudains qui répandent sur leur passage la terreur et la fuite. Contre les mille insultes des démons qui peut s'assurer en son

ribus, tempestatibus, imbribus, alluvionibus, coruscatione, tonitru, grandine, fulmine, motibus hiatibusque terrarum, oppressionibus ruinarum, ab offensione et pavore vel etiam malitia jumentorum, a tot venenis fruticum, aquarum, aurarum, bestiarum, a ferarum vel tantummodo molestis vel etiam mortiferis morsibus, a rabie quæ contingit ex rabido cane, ut etiam blanda et amica suo domino bestia nonnunquam vehementius et amarius quam leones draconesque metuatur, faciatque hominem, quem forte attaminaverit, contagione pestifera ita rabiosum, ut a parentibus, conjuge, filiis, pejus omni bestia formidetur? Quæ mala patiuntur navigantes? quæ, terrena itinera gradientes? Quis ambulat ubicumque non inopinatis subjacens casibus? De foro quidam rediens domum sanis pedibus suis, cecidit, pedem fregit, et ex illo vulnere finivit hanc vitam. Quid videtur sedente securius? De sella in qua sedebat cecidit Heli sacerdos, et mortuus est. Agricolæ, imo vero omnes homines quot et quantos a cœlo et terra, vel a perniciosis animalibus casus mutuunt agrorum fructibus? Solent tamen de frumentis tandem collectis et reconditis esse securi. Sed quibusdam, quod novimus, proventum optimum frumentorum fluvius improvisus, fugientibus hominibus, de horreis ejecit atque abstulit. Contra milleformes dæmonum incursus, qui innocentia sua fidit? quandoquidem ne quis

innocence? Oui, qui pourrait avoir tant de confiance, quand de petits enfants baptisés, — quoi de plus innocent au monde? — sont abandonnés à leurs fureurs, Dieu le permettant ainsi, afin de nous apprendre combien est déplorable la misère de cette vie, combien désirable la félicité de l'autre. Et les maux qui viennent du corps, maux si nombreux que les livres de médecine ne sauraient les comprendre tous! Et pour la plupart de ces maux, sinon pour tous, les remèdes eux-mêmes sont des tourments; en sorte que l'homme ne conjure le supplice du mal que par le supplice du remède. L'ardeur de la soif n'en a-t-elle pas réduit quelques-uns à boire l'urine humaine? Et la faim, à ne plus se détourner de la chair de l'homme, et non pas de l'homme trouvé mort, mais de l'homme égorgé pour cet horrible festin? Que dis-je? cruauté inouïe ou plutôt rage de la faim! des mères n'ont-elles pas dévoré leurs fils? Enfin le sommeil même, que l'on désigne du nom propre de repos, qui pourrait raconter de quelles inquiétudes l'agitent les visions des songes; de quelles profondes terreurs les sens et l'âme malheureuse se troublent, à la vue de ces vaines images que l'illusion évoque et reproduit, pour ainsi dire, avec une telle vivacité que l'on ne saurait les distinguer des objets réels? En certains cas de maladie et d'empoisonnement, ces fausses visions agitent plus misérablement encore l'homme même éveillé, que dis-je? souvent, en pleine santé, il sert de jouet

fideret, etiam parvulos baptizatos, quibus certe nihil est innocentius, aliquando sic vexant, ut in eis maxime Deo sinente, ista monstretur hujus vitæ flenda calamitas, et alterius desideranda felicitas. Jam vero de ipso corpore tot exsistunt morborum mala, ut nec libris medicorum cuncta comprehensa sint. In quorum pluribus ac pene omnibus etiam ipsa adjumenta et medicamenta tormenta sunt, ut homines a pœnarum exitio pœnali eruantur auxilio. Nonne ad hoc perduxit sitientes homines ardor immanis, ut urinam quoque humanam vel etiam suam biberent? nonne ad hoc fames, ut a carnibus hominum abstinere se non possent, nec inventos homines mortuos, sed propter hoc a se occisos, nec quoslibet alienos, verum etiam filios matres incredibili crudelitate, quam rabida esuries faciebat, absumerent? Ipse postremo somnus, qui proprie quietis nomen accepit, quis verbis explicet sæpe somniorum visis quam sit inquietus; et quam magnis, licet falsarum rerum, terroribus, quas ita exhibet, et quodammodo exprimit, ut a veris eas discernere nequeamus, animam miseram sensusque perturbet? Qua falsitate visorum etiam vigilantes in quibusdam morbis et venenis mirabilius agitantur: quamvis multimoda varietate fallaciæ homines etiam sanos maligni dæmones nonnunquam decipiant tali-

aux esprits de malice, et, s'ils ne peuvent l'entraîner ainsi à leur parti, ils troublent ses sens, dans leur passion de persuader à tout prix le mensonge.

Rien ne nous délivre de l'enfer de cette vie si misérable que la grâce du Sauveur Jésus-Christ, notre Dieu et notre Seigneur. Telle est, en effet, la signification du nom de Jésus; c'est-à-dire Sauveur. Et il faut surtout l'implorer, de peur qu'au sortir de cette vie une autre encore plus misérable, une éternelle vie de misères, nous attende, ou plutôt une éternelle mort. Car ici-bas, quoique la sainteté et les saints nous procurent de grandes consolations, cependant les grâces demandées ne sont pas toujours obtenues; parce qu'un autre intérêt doit nous amener à la religion, celui de la vie future, où le mal ne sera plus. Et dans les maux présents, si la grâce prête son assistance aux justes, c'est afin qu'ils souffrent les maux d'un cœur d'autant plus fort qu'il est plus fidèle. Ici la philosophie elle-même, s'il faut en croire les sages du siècle, n'est pas inutile; cette philosophie que les dieux, dit Cicéron, n'ont donnée qu'à un petit nombre dans sa vérité pure. Ils n'ont jamais fait, dit-il, ils n'ont jamais pu faire aux hommes un don plus précieux. Tant il est vrai que nos adversaires eux-mêmes sont comme forcés de confesser la grâce divine dans cet octroi de la vraie philosophie. Que si la Providence n'a prêté qu'à un petit nombre le secours de la vraie philosophie contre les misères

bus visis, ut, etiamsi eos per hæc ad sua traducere non potuerint, sensus tamen eorum solo appetitu qualitercumque persuadendæ falsitatis illudant.

Ab hujus tam miseræ quasi quibusdam inferis vitæ, non liberat nisi gratia Salvatoris Christi, Dei ac Domini nostri. Hoc enim nomen est ipse Jesus; interpretatur quippe Salvator : maxime ne post hanc miseriorem ac sempiternam suscipiat, non vita, sed mors. Nam in ista quamvis sint per sancta ac sanctos curationum magna solatia; tamen ideo non semper etiam ipsa beneficia tribuuntur petentibus, ne propter hoc religio quæratur, quæ propter aliam magis vitam, ubi mala non erunt omnino ulla, quærenda est : et ad hoc meliores quosque in his malis adjuvat gratia, ut quanto fideliore, tanto fortiore corde tolerentur. Ad quam rem etiam philosophiam prodesse dicunt docti hujus seculi, quam dii quibusdam paucis, ait Tullius, veram dederunt. Nec hominibus, inquit, ab his aut datum est donum majus, aut potuit ullum dari : usque adeo et ipsi, contra quos agimus, quoquo modo compulsi sunt in habenda, non quacumque, sed vera philosophia divinam gratiam confiteri. Porro si paucis divinitus datum est veræ philosophiæ contra miserias hujus vitæ unicum auxilium, satis et hinc

de cette vie, n'est-ce pas une preuve assez évidente que ces misères sont le châtiment et la condamnation du genre humain ? Mais si, de leur aveu, le ciel n'a pu nous faire de don plus précieux, un seul Dieu, il faut le croire, en est l'auteur; et c'est celui que les adorateurs de tant de dieux reconnaissent pour le plus grand de tous.

XXIII. Outre les maux communs en cette vie aux bons et aux méchants, les justes ont ici-bas leur épreuve particulière dans cette guerre assidue qu'ils soutiennent contre les passions, dans ces terribles combats où la tentation se joint au péril. Car, tantôt plus vive, tantôt plus calme, la lutte néanmoins ne cesse jamais entre la chair et l'esprit, en sorte que nous ne pouvons pas à notre volonté détruire en nous cette funeste concupiscence, mais autant qu'il nous est possible, avec l'assistance divine, la réduire en lui refusant tout consentement; sentinelles vigilantes, et toujours debout, de peur qu'une vraisemblance ne nous trompe, qu'une parole rusée ne nous surprenne, qu'une erreur ne répande en nous ses ténèbres, que nous ne prenions un bien pour un mal, ou un mal pour un bien ; que la crainte ne nous détourne de faire ce qu'il faut; que la passion ne nous précipite à faire ce qu'il ne faut pas; que le soleil ne se couche sur notre colère ; que les ressentiments ne nous entraînent à rendre le mal pour le mal ; qu'une tristesse sans mesure et sans dignité ne nous accable; que l'ingratitude ne laisse sommeiller notre âme, quand il s'agit de reconnaître un

apparet humanum genus ad luendas miseriarum pœnas esse damnatum. Sicut autem hoc, ut fatentur, nullum divinum majus est donum, sic a nullo deo dari credendum est, nisi abillo, quo et ipsi qui multos deos colunt, nullum dicunt esse majorem.

XXIII. Præter hæc autem mala hujus vitæ bonis malisque communia, habent in ea justi etiam proprios quosdam labores suos, quibus adversus vitia militant, et in talium præliorum tentationibus periculisque versantur. Aliquando enim concitatius, aliquando remissius, non tamen desinit caro concupiscere adversus spiritum, et spiritus adversus carnem, ut non ea quæ volumus faciamus, omnem malam concupiscentiam consumendo; sed eam nobis, quantum divinitus adjuti possumus, non ei consentiendo subdamus, vigiliis continuis excubantes, ne opinio veri similis fallat, ne decipiat sermo versutus, ne se tenebræ alicujus erroris offundant, ne quod bonum est malum, aut quod malum est bonum esse credatur, ne ab his quæ agenda sunt metus revocet, ne in ea quæ agenda non sunt cupido præcipitet, ne super iracundiam sol occidat, ne inimicitiæ provocent ad retributionem mali pro malo, ne absorbeat inhonesta vel immoderata tris-

bienfait; que les bruits de la médisance ne viennent troubler le repos de notre conscience; que de téméraires soupçons sur le compte d'autrui ne nous abusent, que le soupçon d'autrui sur notre compte ne nous abatte : que le péché, régnant en notre corps mortel, n'emporte notre obéissance à ses désirs; que nos membres ne se prêtent au péché comme des armes d'iniquité; que notre œil ne suive l'impure convoitise; que la passion de la vengeance ne nous entraîne; que le regard ou la pensée ne s'arrête sur un objet illégitime; que l'oreille ne s'ouvre avec joie à aucune parole maligne ou indécente; que nous nous refusions tout acte illicite, quel que soit l'attrait qui nous y porte; que dans cette guerre si remplie de travaux et de dangers, loin de nous promettre la victoire de nos propres forces, loin de nous l'attriber à nous-mêmes, tout l'honneur en soit rendu à la grâce de celui dont l'Apôtre dit : « Grâces à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ! » Et ailleurs : « Au milieu de ces épreuves, la victoire nous reste par celui qui nous a aimés. » Mais, sachons-le bien, quelle que soit la vigueur de notre résistance contre le vice, quels que soient sur lui nos progrès et nos conquêtes, tant que nous sommes en ce corps, jamais l'occasion ne nous manque de dire à notre Dieu : « Remettez-nous nos dettes. » Or, dans ce royaume ou nous habiterons éternellement revêtus de corps immortels, plus de combats, plus de dettes; dettes et combats dont nous eussions été à jamais exempts, si notre

titia, ne impertiendorum beneficiorum ingerat mens ingrata torporem, ne maledicis rumoribus bona conscientia fatigetur, ne temeraria de alio suspicio nos nostra decipiat, ne aliena de nobis falsa nos frangat, ne reg iet peccatum in nostro mortali corpore ad obediendum desideriis ejus, ne membra nostra exhibeantur iniquitatis arma peccato, ne oculus sequatur concupiscentiam, ne vindicandi cupiditas vincat, ne in eo quod male delectat, vel visio vel cogitatio remoretur, ne improbum aut indecens verbum libenter audiatur, ne fiat quod non licet, etiamsi libet, ne in hoc bello laborum periculorumque plenissimo vel de viribus nostris speretur facienda victoria, vel viribus nos is facta tribuatur, sed ejus gratiæ, de quo ait Apostolus : *Gratias autem Deo, qui dat nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.* Quid et alio loco : *In his*, inquit, *omnibus supervincimus per eum qui dilexit nos.* Sciamus tamen quantalibet virtute præliandi vitia repugnemus, vel etiam vitia superemus et subjugemus, quamdiu sumus in hoc corpore, nobis deesse non posse unde dicamus Deo : *Dimitte nobis debita nostra.* In illo autem regno ubi semper cum corporibus immortalibus erimus, nec prælia nobis erunt ulla, nec debita; quæ nus-

nature fût demeurée dans la rectitude primitive. Aussi cette guerre continuelle où nous sommes en péril, où nous aspirons à la victoire dernière qui nous délivre, est un des fléaux de cette vie que nous venons de convaincre, par le témoignage de tant de maux, d'être un châtiment.

XXIV. Mais si la misère du genre humain glorifie la justice d'un Dieu vengeur, tous les biens dont il console cette misère ne rendent-ils pas témoignage à la bonté d'un Dieu, sage administrateur de toutes ses œuvres? Et d'abord cette bénédiction donnée avant le péché quand il dit : « Croissez et multipliez; et peuplez la terre », il n'a pas voulu même après le péché la retenir, et, dans une race que sa justice condamne, le don de la fécondité demeure; et cette admirable vertu des semences, cette vertu plus admirable encore qui les produit, inhérente et comme identifiée à la substance du corps humain, le désordre du péché n'a pu la détourner, quoiqu'il nous brise sous la nécessité de la mort; mais le fleuve rapide des générations humaines porte tout ensemble le mal qui est le legs de notre premier père et le bien qui est le don du Créateur. Dans le mal originel, il y a deux choses : le péché et le supplice; et deux choses dans le bien originel : la propagation et la conformation. Nous avons déjà suffisamment parlé de ces maux, l'un qui vient de notre audace, le péché; l'autre du jugement de Dieu, le supplice. Maintenant je veux parler des biens que Dieu a prodigués, ou qu'il pro-

quam et nunquam essent, si natura nostra, sicut recta creata est, permaneret. Ac per hoc etiam noster iste conflictus, in quo periclitamur, et de quo nos victoria novissima cupimus liberari, ad vitæ hujus mala pertinet, quam tot tantorumque testimonio malorum probamus esse damnatum.

Jam nunc considerandum est, hanc ipsam miseriam generis humani, in qua laudatur justitia punientis, qualibus et quam multis impleverit bonis ejusdem bonitas, cuncta quæ creavit administrantis. Primum benedictionem illam quam protulerat ante peccatum, dicens : *Crescite, et multiplicamini, et replete terram*, nec post peccatum voluit inhibere, mansitque in stirpe damnata donata fecunditas; nec illam vim mirabilem seminum, imo etiam mirabiliorem qua efficiuntur et semina, inditam corporibus humanis et quodammodo intextam, peccati vitium potuit auferre, quo nobis impacta est etiam necessitas mortis : sed utrumque simul currit isto quasi fluvio atque torrente generis humani; malum quod a parente trahitur, et bonum quod a creante tribuitur. In originali malo duo sunt, peccatum atque supplicium : in originali bono alia duo, propagatio et conformatio. Sed quantum ad præsentem pertinet intentionem nostram, de malis, quorum unum de nostra venit audacia, id est peccatum, alterum de judicio Dei, id est supplicium, jam satis diximus. Nunc de bonis Dei, quæ ipsi quoque vitiato

digne encore à la nature même corrompue et condamnée. Car, en la condamnant, il ne l'a pas destituée de tout ce qu'il lui avait donné, autrement elle eût perdu tout être, et, en l'abandonnant pour la punir à la domination du diable, il n'a pas abjuré tout pouvoir sur elle, puisque le diable lui-même n'est pas émancipé de sa puissance; car le diable, en tant que nature, ne saurait subsister sans celui qui est l'Être souverain, et le principe de tout être, et de toute existence.

Or, de ces deux biens que la source de sa bonté répand encore sur la nature corrompue et condamnée, il lui a donné dès le principe, en la bénissant, la propagation, alors qu'il créait ses premiers ouvrages dont il s'est reposé le septième jour. Quant à la conformation, elle appartient à son action continuellement créatrice. Car, s'il retirait à lui sa puissance efficace, les créatures ne sauraient aller au delà, ni accomplir la durée que leur assigne la mesure de leurs mouvements, ni demeurer un seul instant dans l'être qu'elles ont reçu. Ainsi, en créant l'homme, Dieu l'a doué d'une certaine fécondité qui lui permet de se reproduire en d'autres hommes auxquels il transmet cette faculté avec la vie; faculté, et non nécessité; Dieu la refuse à quelques hommes, et ils sont stériles; il n'a pas retiré cependant au genre humain cette bénédiction féconde qu'il a prononcée sur le premier couple. Mais, bien que le péché n'ait pas détruit dans l'homme cette faculté, elle n'est pas telle qu'elle eût été sans le péché. Car

damnatæque naturæ contulit, sive usque nunc confert, dicere instituit. Neque enim damnato aut totum abstulit quod dederat, alioquin nec esset omnino; aut eam removit a sua potestate, etiam cum diabolo pœnaliter subdidit, cum nec ipsum diabolum a suo alienaverit imperio; quandoquidem ut ipsius quoque diaboli natura subsistat, ille facit qui summe est, et facit esse quidquid aliquo modo est.

Duorum igitur illorum, quæ diximus bona etiam in naturam peccato vitiatam supplicioque damnatam de bonitatis ejus quodam veluti fonte manare, propagationem in primis mundi operibus benedictione largitus est, a quibus operibus die septimo requievit. Conformatio vero in illo ejus est opere, quo usque nunc operatur. Efficacem quippe potentiam suam si rebus subtrahat, nec progredi poterunt et suis dimensis motibus peragere tempora, nec prorsus in eo quod creatæ sunt aliquatenus permanebunt. Sic ergo creavit hominem Deus, ut illi adderet fertilitatem quamdam, qua homines alios propagaret, congenerans eis ipsam etiam propagandi possibilitatem, non necessitatem, quibus tamen voluit hominibus abstulit eam Deus, et steriles fuerunt : non tamen generi humano abstulit semel datam primis duobus conjugibus benedictionem generandi. Hæc ergo propagatio quamvis peccato ablata non fuerit, non tamen etiam ipsa talis est,

depuis que l'homme, déchu de sa gloire par le péché, est devenu semblable aux brutes, il engendre comme elles, et néanmoins, créé à l'image de Dieu dans sa raison, il lui en reste toujours quelque étincelle. Or, si la conformation ne prêtait son secours à la propagation, celle-ci ne saurait accomplir elle-même les évolutions de la forme et du plan dans l'espèce. Dieu avait-il en effet besoin de l'union de l'homme et de la femme pour exécuter sa volonté de peupler la terre? Comme il créa l'homme seul, sans le concours des sexes, il pouvait créer ainsi tous les hommes. Mais l'union des sexes, sans l'action du Créateur, demeurerait stérile. Et comme l'Apôtre dit de l'institution spirituelle qui forme l'homme à la piété et à la justice : « Ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose qui est quelque chose, mais Dieu qui donne l'accroissement », on peut dire aussi : Ce n'est ni celui qui engendre, ni celui qui sème, qui est quelque chose, mais Dieu qui donne la forme. Et ce n'est pas la mère qui porte son fruit dans son sein, et qui nourrit son enfant, qui est quelque chose, mais Dieu qui donne l'accroissement. C'est lui qui, par cette action dont il agit encore maintenant, fait que les semences développent leurs harmonies, et, du fond de ces invisibles replis qui les couvrent, produisent les formes visibles dont le beau se pare à nos yeux. C'est lui qui, unissant ensemble par d'admirables nœuds la nature incorporelle et la nature corporelle, produit l'être animé. Grand et admirable chef-d'œuvre! Et ce n'est pas l'homme seulement,

qualis fuisset, si nemo peccasset. Ex quo enim homo in honore positus, posteaquam deliquit, comparatus est pecoribus, similiter generat: non in eo tamen penitus exstincta est quædam velut scintilla rationis, in qua factus est ad imaginem Dei. Huic autem propagationi si conformatio non adhiberetur, nec ipsa in sui generis formas modosque procederet. Si enim non concubuissent homines, et nihilo minus Deus vellet implere terras hominibus; quomodo creavit unum sine commixtione maris et feminæ, sic posset omnes: concumbentes vero nisi illo creante generantes esse non possunt. Sicut ergo ait Apostolus de institutione spirituali, quo homo ad pietatem justitiamque formatur: *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat Deus*, ita etiam hic dici potest: Nec qui concumbit, nec qui seminat, est aliquid; sed qui format Deus. Nec mater quæ conceptum portat, et partum nutrit, est aliquid; sed qui incrementum dat Deus. Ipse namque operatione, qua nunc usque operatur, facit ut numeros suos explicent semina, et a quibusdam latentibus atque invisibilibus involucris in formas visibilis hujus quod adspicimus decoris evolvant. Ipse incorpoream corporeamque naturam, illam præpositam, istam subjectam miris modis copulans et connectens, animantem facit. Quod opus ejus tam

animal raisonnable et de tous les animaux terrestres le plus excellent et le plus noble, — c'est la dernière et la plus imperceptible mouche dont l'observation sérieuse confond l'intelligence et la pénètre d'admiration pour le Créateur.

C'est donc lui qui a donné à l'âme humaine l'entendement, où la raison, l'intelligence demeure comme assoupie dans l'enfant, pour sortir de ce néant et se réveiller, à l'appel des années, capable de connaissance et d'éducation, ouverte à la perception de la vérité et à l'amour du bien, puisant à la source de la sagesse ces vertus de prudence, de force, de tempérance et de justice dont elle lutte contre les erreurs et les vices transmis avec le sang, jalouse de la victoire par le seul désir de ce bien souverain et immuable. Et, quoique stérile parfois, cette capacité qu'au sortir des mains divines la nature raisonnable a pour de tels biens, quels biens n'est-elle pas elle-même, quel admirable chef-d'œuvre du Tout-Puissant? Qui pourrait élever assez haut sa parole ou sa pensée? En effet, outre l'art de bien vivre et d'arriver à la félicité immortelle, cet art que l'on appelle vertu et que la seule grâce de Dieu en Jésus-Christ donne aux enfants de la promesse et du royaume, tant d'autres arts brillants, dont l'esprit humain doit à la nécessité ou à sa fantaisie l'invention et la culture, arts où éclate, dans les choses superflues, que dis-je? dangereuses ou nuisibles, une merveilleuse puissance d'entendement et de raison; quel bien n'a pas en soi une telle

magnum et mirabile est, ut non solum in homine, quod est animal rationale, et ex hoc cunctis terrenis animantibus excellentius atque prætantius, sed in qualibet minutissima muscula bene consideranti stuporem mentis ingerat, laudemque pariat Creatoris.

Ipse itaque animæ humanæ mentem dedit, ubi ratio et intelligentia in infante sopita est quodammodo, quasi nulla sit, excitanda scilicet atque exserenda ætatis accessu, qua sit scientiæ capax atque doctrinæ, et habilis perceptioni veritatis et amoris boni: qua capacitate hauriat sapientiam virtutibusque sit prædita, quibus prudenter, fortiter, temperanter, et juste, adversus errores et cetera ingenerata vitia dimicet, eaque nullius rei desiderio nisi boni illius summi atque immutabilis vincat. Quod etsi non faciat, ipsa talium bonorum capacitas in natura rationali divinitus instituta quantum sit boni, quam mirabile opus Omnipotentis, quis competenter effatur, aut cogitat? Præter enim artes bene vivendi et ad immortalem perveniendi felicitatem, quæ virtutes vocantur, et sola Dei gratia, quæ in Christo est, filiis promissionis regnique donantur, nonne humano ingenio tot tantæque artes sunt inventæ et exercitæ, partim necessariæ, partim voluptariæ, ut tam excellens vis mentis atque rationis in his etiam rebus quas superfluas imo et periculosas perniciosasque appetit, quantum bonum habeat in

nature, pour former ce trésor d'inventions, de sciences et d'arts? A quels prodiges dans les tissus des vêtements, dans la construction des édifices, l'industrie humaine n'est-elle pas arrivée? Quel progrès dans l'agriculture, dans la navigation? Quelle imagination, quelle perfection dans ces vases de toute forme, dans cette multitude de statues et de tableaux! Quelles merveilles s'opèrent sur la scène, sous les yeux des spectateurs, et dont le récit paraît une fable! Quelle adresse et quelles ruses pour prendre, tuer, dompter les animaux farouches! Et puis, autant d'espèces de poissons, d'armes et de machines inventées par l'homme contre l'homme, autant de remèdes et de secours appelés à défendre et à réparer la vie humaine! De quels assaisonnements, par quels mets la sensualité ne sait-elle pas irriter la faim? Quelle prodigieuse variété de signes, — et au premier rang, les paroles et les lettres inventées pour communiquer et persuader nos pensées! Quelle parure revêt le discours pour plaire à l'esprit! Quelles séductions la poésie, la musique, la voix ont-elles oubliées pour charmer l'oreille? Avec quelle sagacité la science des nombres et de l'étendue n'a-t-elle pas trouvé la situation et la courbe des corps célestes? Enfin de quelle infinité de connaissances naturelles l'intelligence humaine ne s'est-elle pas remplie? Qui pourrait le dire, surtout si, au lieu de les réunir en groupe, nous voulions nous arrêter en

natura, unde ista potuit vel invenire, vel discere, vel exercere, testetur? Vestimentorum et ædificiorum ad opera quam mirabilia, quam stupenda, industria humana pervenerit; quo in agricultura, quo in navigatione profecerit; quæ in fabricatione quorumque vasorum, vel etiam statuarum et picturarum varietate excogitaverit et impleverit; quæ in theatris mirabilia spectantibus, audientibus incredibilia facienda et exhibenda molita sit; in capiendis, occidendis, domandis irrationalibus animantibus quæ et quanta repererit: adversus ipsos homines tot genera venenorum, tot armorum, tot machinamentorum, et pro salute mortali tuenda atque reparanda quot medicamenta atque adjumenta comprehenderit: pro voluptate faucium quot condimenta et gulæ irritamenta repererit: ad indicandas et suadendas cogitationes, quam multitudinem varietatemque signorum, ubi præcipuum locum verba et litteræ tenent; ad delectandos animos, quos elocutionis ornatus, quam diversorum carminum copiam; ad mulcendas aures, quot organa musica, quos cantilenæ modos excogitaverit: quantam peritiam dimensionum atque numerorum, meatusque et ordines siderum quanta sagacitate comprehenderit: quam multa rerum mundanarum cognitione se impleverit, quis possit eloqui, maxime si velimus non acervatim cuncta congerere, sed in singulis immorari? In ipsis postremo erroribus et falsita-

particulier sur chacune? Et pour défendre même des erreurs et des faussetés, qui saurait apprécier tout ce qui s'est élevé de puissantes intelligences parmi les philosophes et les hérétiques? Car je ne parle ici que de la nature de l'entendement humain qui sert d'ornement à cette vie mortelle; je laisse la foi et les sentiers de la vérité qui conduisent à l'immortelle. Or, une si noble nature étant l'œuvre manifeste du vrai Dieu, du Dieu tout-puissant, qui gouverne toute sa création, et réunit en soi à la souveraine puissance la souveraine justice; jamais une si noble nature ne fût tombée dans les misères de cette vie, pour passer plus tard, les seuls justes exceptés, aux misères éternelles, si dans le premier homme, auteur de tous les hommes, un immense péché n'eût précédé la peine.

Et le corps lui-même, quoique par sa condition mortelle il nous assimile aux brutes, et qu'il cède en vigueur à l'organisation de plusieurs d'entre elles, quel témoignage ne rend-il pas de la bonté de ce grand Dieu, de la providence de ce sublime Créateur? Le siège des sens, la disposition des organes, les proportions, la forme et la stature du corps entier, tout en lui n'annonce-t-il pas qu'il est fait pour le service d'une âme raisonnable? Nous voyons les brutes courbées contre terre, mais l'homme n'a pas été créé ainsi; sa taille droite, élancée vers le ciel, l'avertit d'élever ses désirs en haut. Et cette mobilité merveilleuse accordée à la langue et à la main pour parler et écrire, pour accomplir ce que l'industrie ou le de-

tibus defendendis, quam magna claruerint ingenia philosophorum atque hæreticorum, quis æstimare sufficiat? Loquimur enim nunc de natura mentis humanæ, qua ista vita mortalis ornatur, non de fide atque itinere veritatis, qua illa immortalis acquiritur. Hujus tantæ naturæ conditor cum sit utique Deus verus et summus, ipso cuncta quæ fecit administrante et summam potestatem summamque habente justitiam, nunquam profecto in has miserias decidisset, atque ex his, præter eos solos qui liberabuntur, in æternas esset itura, nisi nimis grande peccatum in homine primo, de quo ceteri exorti sunt, præcessisset.

Jam vero in ipso corpore, quamvis nobis sit cum belluis mortalitate commune, multisque earum reperiatur infirmius, quanta Dei bonitas, quanta providentia tanti Creatoris apparet? Nonne ita sunt in eo loca sensuum et cetera membra disposita, speciesque ipsa ac figura et statura totius corporis ita modificata, ut ad ministerium animæ rationalis se indicet factum? Non enim ut animalia rationis expertia prona esse videmus in terram, ita creatus est homo: sed erecta in cœlum corporis forma admonet eum quæ sursum sunt sapere. Porro mira mobilitas, quæ linguæ ac manibus attributa est, ad loquendum et scribendum apta atque conveniens, et ad

voir demande à notre activité? Quelle est donc cette âme à qui n'a fallu rien moins qu'un tel corps pour serviteur? Bien qu'à vrai dire, et en dehors de toute nécessité d'action, il y ait entre toutes les parties une harmonie et une correspondance si belle et si juste, qu'il est douteux si l'on a tenu plus de compte en le formant de l'utilité que de la beauté; car assurément nous n'y voyons rien de créé pour l'utilité, qui n'ait aussi son degré de beauté. Et cela nous serait encore plus évident si la justesse des proportions que toutes les parties ont entre elles nous était connue. Peut-être, à force de soins, l'adresse humaine pourrait-elle découvrir ces rapports dans les organes extérieurs; mais les plus cachés, ceux qui se dérobent à nos regards, ce prodigieux réseau de veines, de nerfs et de fibres, le secret des forces vitales; nul ne peut pénétrer jusque-là. Et, bien que la science cruelle des médecins qu'on appelle anatomistes ait porté le fer sur les cadavres, que dis-je sur des malheureux, mourants entre les mains qui frayent une voie sanglante au coup d'œil de l'opérateur; que le scalpel inhumain ait fouillé dans les plus obscures régions des chairs de l'homme pour révéler le siège et le secret du mal; cependant cette merveilleuse corrélation dont je parle, et que les Grecs appellent ἁρμονία, cette harmonie qui, à l'extérieur et à l'intérieur, compose l'admirable instrument de notre corps, qu'en dirai-je? nul n'a pu trouver, nul n'a osé chercher. Que si nous pouvions la connaître dans

opera artium plurimarum officiorumque complenda, nonne satis ostendit, quali animæ ut serviret tale sit corpus adjunctum? Quanquam et detractis necessitalibus operandi, ita omnium partium congruentia numerosa sit, et pulchra sibi parilitate respondeat, ut nescias utrum in eo condendo major sit utilitatis habita ratio, quam decoris. Certe enim nihil creatum videmus in corpore utilitatis causa, quod non habeat etiam decoris locum. Plus autem nobis id appareret, si numeros mensurarum, quibus inter se cuncta connexa sunt et coaptata, nossemus: quos forsitan data opera in his quæ foris eminent, humana posset vestigare solertia; quæ vero tecta sunt, atque a nostris remota conspectibus, sicuti est tanta perplexitas venarum atque nervorum et viscerum, secreta vitaliuin, invenire nullus potest. Quia etsi medicorum diligentia nonnulla crudelis, quos anatomicos appelant, laniavit corpora mortuorum, sive etiam inter manus secantis perscrutantisque morientium, atque in carnibus humanis satis inhumane abdita cuncta rimata est, ut quid, et quomodo, quibus locis curandum esset addisceret; numeros tamen de quibus loquor, quibus coaptatio, quæ ἁρμονία græce dicitur, tanquam cujusdam organi, extrinsecus atque intrinsecus totius corporis constat, quid dicam, nemo valuit invenire, quos nemo ausus est quærere? Qui si noti esse potuissent, in interioribus quoque visceribus,

les viscères même qui n'offrent aucune apparence de beauté, une beauté de raison se dévoilerait à nous, dont l'attrait, plus fort que l'apparence qui plaît aux yeux, entraînerait l'intelligence qui se sert des yeux. Et puis le corps présente certains accessoires qui ne sont que pour l'ornement, non pour l'usage. Ainsi la poitrine de l'homme a des mamelles; et son visage, une barbe, simple ornement viril; témoin le visage nu de la femme, dont la faiblesse l'eût réclamé plutôt si cette parure était aussi une défense. Si donc, de tous les organes apparents, il n'en est évidemment aucun en qui la destination de l'utilité exclue la beauté; si plusieurs, d'autre part, ne sont qu'une beauté sans utilité, il est, je crois, facile d'en conclure que dans la structure du corps la beauté a obtenu la préférence sur la nécessité; car la nécessité doit passer, et un temps viendra où nous jouirons de la beauté seule, de notre beauté mutuelle, sans désir impur. Et voilà ce dont il faut surtout glorifier le Créateur, à qui il est dit dans le psaume : « Vous vous êtes revêtu de splendeur et gloire. »

Et tant d'autres beautés, tant d'autres biens répandus dans la création, trésors que, même en ce jour de misères, en ce pénible exil, la divine magnificence a prodigués à l'homme pour le plaisir de ses yeux et la satisfaction de ses besoins; quelles paroles pourraient en achever l'énumération? Quel tableau sublime et varié nous présentent le ciel, la terre et

quæ nullum ostendant decus, ita delectaret pulchritudo rationis, ut omni formæ apparenti quæ oculis placet, ipsius mentis, quæ oculis utitur, præferretur arbitrio. Sunt vero quædam ita posita in corpore, ut tantummodo decorem habeant, non et usum: sicut habet pectus virile mamillas, sicut facies barbam, quam non esse munimento, sed virili ornamento, indicant puræ facies feminarum, quas utique infirmiores muniri tutius conveniret. Si ergo nullum membrum est, in his quidem conspicuis (unde ambigit nemo), quod ita sit alicui operi accommodatum, ut non etiam sit decorum; sunt autem nonnulla, quorum solum decus, et nullus est usus: puto facile intelligi in conditione corporis dignitatem necessitati fuisse prælatam. Transitura est quippe necessitas, tempusque venturum quando sola invicem pulchritudine sine ulla libidine perfruamur: quod maxime ad laudem referendum est Conditoris, cui dicitur in Psalmo: *Confessionem et decorem induisti*.

Jam cetera pulchritudo et utilitas creaturæ, quæ homini, licet in istos labores miseriasque projecto atque damnato, spectanda atque sumenda divina largitate concessa est, quo sermone terminari potest? in cœli et terræ et maris multimoda et varia pulchritudine, in ipsius lucis tanta

la mer! Et cet admirable océan de lumière, ce soleil, cette lune, ces étoiles, ces sombres profondeurs des forêts; l'éclat et le parfum des fleurs; ces innombrables essaims d'oiseaux harmonieux et peints de vives couleurs; quelle variété infinie dans les animaux, dont les moindres en volume sont à nos yeux les plus admirables (car l'industrie d'une fourmi, d'une abeille, nous étonne plus que le corps gigantesque d'une baleine); et ce grand spectacle de la mer qui revêt de changeantes couleurs comme des vêtements divers; tantôt une robe verdoyante, tantôt la pourpre ou l'azur. Quel charme à la contempler en courroux; charme d'autant plus vif que la contemplation de la scène est exempte des périls et des terreurs du naufrage! quelle abondance d'aliments contre la faim! et quelle diversité d'assaisonnements offerts contre le dégoût par la main opulente de la nature, sans le secours de l'habileté culinaire! Quelle infinité de remèdes pour la conservation ou le rétablissement de la santé! quelle agréable vicissitude dans l'alternative régulière du jour et de la nuit! quelle douce température des brises! quelles riches étoffes nous viennent du fruit des arbres et de la laine des troupeaux! Qui pourrait tout dire? Et tous ces traits que je lie, pour ainsi dire, en faisceau, si je les voulais détacher et considérer chacun en détail, à quels retards ne faudrait-il pas s'attendre, puisqu'il n'est pas une merveille qui ne soit grosse de merveilles? Et pourtant ce ne sont là que consolations

copia tamque mirabili specie, in sole ac luna et sideribus, in opacitatibus nemorum, in coloribus et odoribus florum in diversitate ac multitudine volucrum garrularum atque pictarum, in multiformi specie tot tantorumque animantium, quorum illa plus habent admirationis, quæ molis minimum (plus enim formicularum et apicularum opera stupemus, quam immensa corpora balænarum); in ipsius quoque maris tam grandi spectaculo, cum sese diversis coloribus induit velut vestibus, et aliquando viride, atque hoc multis modis, aliquando purpureum, aliquando cæruleum est. Quam porro delectabiliter spectatur etiam quandocumque turbatur, et fit inde major suavitas, quia sic demulcet intuentem, ut non jactet et quatiat navigantem? Quid ciborum usquequaque copia contra famem? quid saporum diversitas contra fastidium, naturæ diffusa divitiis, non coquorum arte ac labore quæsita? Quanta in tam multis rebus tuendæ ac recuperandæ salutis auxilia? Quam grata vicissitudo diei alternantis et noctis. Aurarum quam blanda temperies? In fructicibus et pecoribus indumentorum conficiendorum quanta materies? Omnia commemorare quis possit? Hæc autem sola, quæ a me velut in quemdam aggerem sunt coarctata, si vellem velut colligata involucra solvere atque discutere, quanta mihi mora

de misérables condamnés, et non récompenses de bienheureux. Que seront-elles donc ces récompenses, s'il y a aujourd'hui tant de magnificence dans les consolations? Qu'est-ce que Dieu donnera donc à ceux qu'il prédestine à la vie, s'il donne tant ici-bas à ceux qu'il a prédestinés à la mort? De quels biens ne doit-il pas combler dans la vie bienheureuse ceux pour qui il a, dans cette vie de misère, envoyé son Fils unique souffrir tant de maux et la mort même? Aussi l'Apôtre, parlant des prédestinés au royaume : « Lui, dit-il, qui n'a pas épargné son Fils unique, mais qui pour nous tous l'a livré, que ne nous donnera-t-il pas après nous l'avoir donné! Quand cette promesse sera accomplie, que serons-nous donc? ou plutôt que ne serons-nous pas? Quels biens ne devrons-nous pas recevoir, nous qui avons déjà reçu en gage Jésus-Christ mort pour nous? Et quel sera l'esprit de l'homme quand, n'ayant plus de passion qui l'asservisse, qui triomphe de sa résistance ou qu'il combatte même avec gloire, il possédera l'inaltérable paix dans la perfection? Alors quelle science admirable et certaine de toutes choses, sans erreur, sans travail, quand souverainement heureux et libre il puisera la sagesse de Dieu à la source même? Quel sera son corps, quand, tout entier soumis à l'esprit et vivifié par lui, il n'aura plus besoin d'aliments? car il ne sera plus animal, mais spirituel, ayant la substance de la chair, moins la corruption charnelle.

esset in singulis, quibus plurima continentur? Et hæc omnia miserorum sunt damnatorumque solatia, non præmia beatorum. Quæ igitur illa sunt, si tot ac talia et tanta sunt ista? Quid dabit eis quos prædestinavit ad vitam, qui hæc dedit etiam eis quos prædestinavit ad mortem? quæ bona in illa beata vita faciet eos sumere, pro quibus in hac misera unigenitum Filium suum voluit usque ad mortem mala tanta perferre? Unde Apostolus de ipsis in illud regnum prædestinatis loquens : *Qui proprio*, inquit, *Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum, quomodo non et cum illo omnia nobis donabit.* Cum hæc promissio complebitur, quid erimus? quales erimus? Quæ bona in illo regno accepturi sumus, quandoquidem Christo moriente pro nobis tale jam pignus accepimus? Qualis erit spiritus hominis, nullum omnino habens vitium, nec sub quo jaceat, nec cui cedat, nec contra quod saltem laudabiliter dimicet, pacatissima virtute perfectus? Rerum ibi omnium quanta, quam speciosa, quam certa scientia, sine errore aliquo vel labore, ubi Dei sapientia de ipso suo fonte potabitur, cum summa felicitate, sine ulla difficultate? Quale erit corpus, quod omni modo spiritui subditum, et eo sufficienter vivificatum, nullis alimoniis indigebit? Non enim animale, sed spirituale erit, habens quidem carnis, sed sine ulla carnali corruptione substantiam.

XXV. Quant aux biens dont l'âme heureuse doit jouir après cette vie, les philosophes célèbres ne s'éloignent pas de notre sentiment; c'est sur la résurrection de la chair qu'ils contestent, c'est elle qu'ils nient de toutes leurs forces. Mais la foule qui croit laisse dans la solitude le petit nombre qui nie; et Jésus-Christ, montrant dans sa résurrection ce qui paraît absurde aux sages, convertit à sa foi le cœur des savants et des ignorants, des sages du monde et des simples; car le monde a cru ce que Dieu a prédit; et cette foi du monde, Dieu l'a prédite aussi. Or ce n'est point aux maléfices de Pierre que Dieu cède, quand, si longtemps auparavant, il annonce cette croyance, à la gloire des croyants. Car (je l'ai déjà dit et ne me lasse pas de le redire) ce Dieu est celui qui, de l'aveu de Porphyre et sur le témoignage qu'il demande aux oracles de ses dieux, fait trembler ces dieux mêmes; c'est ce Dieu qu'il glorifie jusqu'à lui donner les noms de Père et de Roi. Mais gardons-nous d'entendre ce qu'il a prédit comme le veulent ceux qui ne partagent pas avec le monde cette foi du monde qu'il a prédite. Et pourquoi pas plutôt l'entendre selon la croyance du monde, annoncée par d'antiques prédictions, et non suivant les vaines paroles d'un petit nombre qui refusent de croire avec le monde ce qu'il était prédit que le monde croirait? En effet, s'ils ne concluent à un autre sens que pour ne point outrager ce Dieu à qui ils rendent un si glorieux témoignage, en accusant sa

XXV. Verum de animi bonis, quibus post hanc vitam beatissimus perfruetur, non a nobis dissentiunt philosophi nobiles : de carnis resurrectione contendunt; hanc quantum possunt negant. Sed credentes multi, negantes paucissimos reliquerunt, et ad Christum, qui hoc quod istis videtur absurdum, in sua resurrectione monstravit, fideli corde conversi sunt, docti et indocti, sapientes mundi et insipientes. Hoc enim credidit mundus, quod prædixit Deus; qui etiam hoc prædixit, quod hanc rem mundus fuerat crediturus. Neque enim Petri maleficiis eam cum laude credentium tanto ante prænuntiare compulsus est. Ille est enim Deus, quem (sicut jam dixi aliquoties, nec commemorare me piget), confitente Porphyrio, atque id oraculis deorum suorum probare cupiente, ipsa numina perhorrescunt : quem sic laudavit, ut eum et Deum patrem et regem vocaret. Absit enim, ut sic intelligenda sint quæ prædixit, quomodo volunt hi qui hoc cum mundo non crediderunt, quod mundum crediturum esse prædixit. Cur enim non potius ita, sicut crediturus tanto ante prædictus est mundus, non sicut paucissimi garriunt, qui hoc cum modo, quod crediturus prædictus est, credere noluerunt? Si enim propterea dicunt alio modo esse credenda, ne, si dixerint vana esse conscripta, injuriam faciant illi Deo, qui tam magnum perhibent testimonium; tantam prorsus ei ve

prédiction d'être vaine, n'est-ce donc pas une injure à lui faire, et une plus grave de dire qu'il faut l'entendre autrement que le monde ne le croit, dont Dieu lui-même a loué, lui-même annoncé, lui-même accompli la foi? Est-ce donc qu'il ne peut faire que la chair ressuscite et vive éternellement? ou bien faut-il croire qu'il ne le fera pas parce que cela est mal et chose indigne de lui? Quant à sa toute-puissance, qui crée tant d'incroyables merveilles, j'en ai déjà beaucoup parlé. Veulent-ils savoir ce que peut le Tout-Puissant? eh bien! le voici : il ne peut mentir. Croyons donc ce qu'il peut, en ne croyant pas ce qu'il ne peut. Croyant donc qu'il ne peut mentir, croyez donc qu'il fera ce qu'il a promis de faire; croyez selon la foi du monde, selon cette foi qu'il a prédite, selon cette foi qu'il a louée, selon cette foi qu'il a promise, selon cette foi qu'il accomplit sous nos yeux. Mais cela est un mal : — et la preuve? quand la corruption doit disparaître, qui est le mal du corps. J'ai déjà discuté l'ordre des éléments et les autres objections que l'homme hasarde. Quelle sera d'ailleurs l'agilité du corps immortel, on en peut juger dans l'ordre actuel par l'harmonie des forces en l'état de santé; santé qui n'est en rien comparable à l'immortalité future. Toutes considérations que je crois avoir suffisamment développées au treizième livre; lisez donc plus haut, si vous n'avez pas lu ou si vous avez oublié.

etiam graviorem faciunt injuriam, si aliter dicunt esse intelligenda, non sicut mundus ea credidit, quem crediturum ipse laudavit, ipse promisit, ipse complevit. Utrum enim non potest facere ut resurgat caro, et vivat in æternum; an propterea credendum non est id eum esse facturum, quia malum est atque indignum Deo? Sed de omnipotentia ejus, qua tot et tanta facit incredibilia, jam multa diximus. Si volunt invenire quod omnipotens non potest, habent prorsus : ego dicam : Mentiri non potest. Credamus ergo quod potest, non credendo quod non potest. Non itaque credentes quod mentiri possit, credant esse facturum quod se facturum esse promisit : et sic credant, sicut credidit mundus, quem crediturum esse prædixit, quem crediturum esse laudavit, quem crediturum esse promisit, quem credidisse jam ostendit. Hoc autem malum esse, unde demonstrant? Non erit illic ulla corruptio, quod est corporis malum. De ordine elementorum jam disputavimus, de aliis hominum conjecturis satis diximus : quanta sit futura in corpore incorruptibili facilitas motus, de præsentis bonæ valetudinis temperamento, quæ utique nullo modo illi comparanda est immortalitati, in libro tertio decimo satis, ut opinor, ostendimus. Legant superiora operis hujus, qui vel non legerunt, vel volunt recolere quod legerunt.

XXVI. Mais, disent-ils, Porphyre prétend que, pour être heureuse, l'âme doit fuir tout corps. C'est donc en vain que nous établissons l'incorruptibilité corporelle, si l'âme ne peut être heureuse qu'à la condition de fuir tout corps. Cette objection, je l'ai déjà discutée suffisamment au livre précité dont je ne veux rappeler ici qu'un seul mot. Oui, que Platon, votre maître à tous, corrige ses écrits, qu'il enseigne qu'afin d'être heureux vos dieux devront fuir leurs corps, c'est-à-dire qu'ils devront mourir ces dieux, enfermés, suivant lui, dans des corps célestes, quand néanmoins le Dieu qui les a créés leur promettait l'immortalité, en d'autres termes, un éternel séjour dans les mêmes corps; don surnaturel que sa volonté leur assure. Et ici il détruit cet argument qui écarte la résurrection de la chair comme incroyable parce qu'elle est impossible : car il est bien évident, selon ce même philosophe, que le Dieu incréé, promettant l'immortalité aux dieux ses créatures, leur annonce qu'il va faire une chose impossible. Voici les paroles que Platon lui prête : « Ayant commencé d'être, dit-il, vous ne pouvez être immortels et indissolubles. Cependant vous ne serez point dissous; aucune fatalité mortelle ne saurait prévaloir contre ma volonté. Cette volonté est un lien plus fort pour assurer votre perpétuité que ceux qui viennent d'unir les éléments de votre nature. » Pour peu qu'à l'absurdité l'on ne joigne point la surdité, il suffit d'entendre ces mots,

XXVI. Sed Porphyrius ait, inquiunt, ut beata sit anima, corpus omne esse fugiendum. Nihil ergo prodest quia incorruptibile diximus futurum corpus, si anima beata non erit, nisi corpus omne effugerit. Sed jam et hinc in libro memorato quantum oportuit disputavi : verum hic unum inde tantum commemorabo. Emendet libros suos istorum omnium magister Plato, et dicat eorum deos, ut beati sint, sua corpora fugituros, id est, esse morituros, quos in cœlestibus corporibus dixit inclusos ; quibus tamen Deus, a quo facti sunt, quo possent esse securi, immortalitatem, id est, in eisdem corporibus æternam permansionem, non eorum natura id habente, sed suo consilio prævalente, promisit. Ubi etiam evertit illud quod dicunt, quoniam est impossibilis, ideo resurrectionem carnis non esse credendam. Apertissime quippe juxta eumdem philosophum, ubi diis a se factis promisit Deus non factus immortalitatem, quod impossibile est, se dixit esse facturum. Sic enim eum locutum narrat Plato : *Quoniam estis orti*, inquit, *immortales esse et indissolubiles non potestis : non tamen dissolvemini, neque vos ulla mortis fata periment, nec erunt valentiora, quam consilium meum, quod majus est vinculum ad perpetuitatem vestram, quam illa quibus estis colligati.* Si, non solum absurdi, sed surdi non sunt qui hæc audiunt, non

pour ne plus douter que, suivant Platon, ce Dieu créateur des dieux ne leur promette ce qui est impossible. « Vous ne pouvez être immortels, mais par ma volonté vous serez immortels »; qu'est-ce à dire, sinon : Ce que vous ne pouvez être, je vais faire que vous le serez? Il ressuscitera donc la chair incorruptible, immortelle, spirituelle, lui qui, suivant Platon, promet de faire ce qui est impossible. Eh quoi! ce que Dieu promet, ce que le monde croit sur la promesse de Dieu, cette créance elle-même promise, voilà ce qu'ils proclament impossible, quand ce Dieu n'est autre que celui à qui Platon reconnaît le pouvoir de faire impossible! ainsi donc il importe à la béatitude des âmes, non pas de fuir tout corps, mais d'en recevoir un incorruptible. Et en quel corps désormais incorruptible doivent-elles plus convenablement se réjouir que dans ce corps jadis corruptible où elles ont gémi? Elles n'auront donc pas cette « fatale manie » que Virgile leur attribue d'après Platon, quand il parle de « leur désir nouveau de rentrer dans leurs corps ». Non, elles n'auront pas cette fatale manie, puisqu'elles seront revêtues de ces corps auxquels elles aspirent, et revêtues, sans qu'elles les dépouillent jamais, sans que jamais aucune mort les en sépare un seul instant.

XXVII. Platon et Porphyre ont professé deux opinions qui,

utique dubitant diis factis, ab illo deo qui eos fecit, secundum Platonem, quod est impossibile fuisse promissum. Qui enim dicit : *Vos quidem immortales esse non potestis, sed mea voluntate immortales eritis :* quid aliud dicit, quam id quod fieri non potest, me faciente tamen eritis? Ille igitur carnem incorruptibilem, immortalem, spiritualem ressuscitabit, qui juxta Platonem, id quod impossibile est, se facturum esse promisit. Quid adhuc, quod promisit Deus, quod Deo promittenti credidit mundus, qui etiam ipse promissus est crediturus, esse impossibile clamant? Quandoquidem nos Deum, qui etiam secundum Platonem facit impossibilia, id facturum esse clamamus. Non ergo, ut beatæ sint animæ, corpus est omne fugiendum, sed corpus incorruptibile recipiendum. Et in quo convenientius incorruptibili corpore lætabantur, quam in quo corruptibili gemuerunt? Sic enim non in eis erit illa dira cupiditas, quam posuit ex Platone Virgilius, ubi ait :

Rursus et incipiant in corpora velle reverti.

Sic, inquam, cupiditatem revertendi ad corpora non habebunt, cum corpora, in quæ reverti cupiunt, secum habebunt; et sic habebunt, ut nunquam non habeant, nunquam ea prorsus vel ad exiguum quamlibet tempus ulla morte deponant.

XXVII. Singula quædam dixerunt Plato atque Porphyrius, quæ si inter

combinées ensemble, les eussent peut-être amenés l'un et l'autre au christianisme. Platon a dit que les âmes ne peuvent être éternellement sans corps. Et il a dit aussi que les âmes mêmes des sages, après un intervalle si long qu'on l'imagine, retourneront enfin à leurs corps. Porphyre prétend que l'âme purifiée, et de retour au sein du Père, ne doit plus jamais revenir aux misères de cette vie. Par conséquent, si cette vérité qu'il a vue, Platon l'eût donnée à Porphyre : à savoir, que les âmes purifiées des justes et des sages retourneront en des corps humains; si Porphyre eût communiqué à Platon cette autre vérité qu'il a connue : c'est-à-dire, que jamais les saintes âmes ne retourneront aux misères d'un corps corruptible, si tous deux réunissaient leurs opinions au lieu de professer à part chacun la sienne, ils verraient bien, je pense, qu'il suit de là que les âmes retourneront en des corps, mais en des corps où elles puissent vivre dans la béatitude et l'immortalité. Comme, suivant Platon, les saintes âmes elles-mêmes retourneront en des corps humains; comme, suivant Porphyre, les saintes âmes ne retourneront jamais aux misères de cette vie, que Porphyre dise donc avec Platon : Elles retourneront en des corps; — que Platon dise avec Porphyre : Elles ne retourneront point à leurs misères; — et ils tomberont d'accord du retour des âmes en des corps, où elles n'auront plus rien à souffrir. Et cela, n'est-ce pas la promesse même de Dieu qui doit assurer l'éternelle béati-

se communicare potuissent, facti essent fortasse christiani. Plato dixit, sine corporibus animas in æternum esse non posse. Ideo enim dixit, etiam sapientium animas post quamlibet longum tempus, tamen ad corpora redituras. Porphyrius autem dixit, animam purgatissimam, cum redierit ad Patrem, ad hæc mala mundi nunquam esse redituram. Ac per hoc, quod verum vidit Plato, si dedisset Porphyrio, etiam justorum atque sapientium purgatissimas animas ad humana corpora redituras; rursus quod verum vidit Porphyrius, si dedisset Platoni, nunquam redituras ad miseras corruptibilis corporis animas sanctas : ut non singuli hæc singula, sed ambo et singuli utrumque dicerent, puto quod viderent esse jam consequens, ut et redirent animæ ad corpora, et talia reciperent corpora, in quibus beate atque immortaliter viverent. Quoniam secundum Platonem, etiam sanctæ animæ ad humana corpora redibunt; secundum Porphyrium, ad mala mundi hujus sanctæ animæ non redibunt. Dicat itaque cum Platone Porphyrius : Redibunt ad corpora : dicat Plato cum Porphyrio : Non redibunt ad mala : et ad ea corpora redire consentient, in quibus nulla patiantur mala. Hæc itaque non erunt nisi illa quæ promittit Deus, beatas animas in æternum cum sua æterna carne facturus. Hoc enim, quantum existimo,

tude des âmes dans une chair éternelle? Conséquence qu'ils accorderaient sans peine, j'imagine ; accordant le retour des âmes saintes en des corps immortels, pourquoi ne leur permettraient-ils pas de retourner en ces mêmes corps où elles ont souffert les maux de ce siècle ; où, pour être délivrés de ces maux, elles ont offert à Dieu l'hommage de leur foi et de leur amour?

XXVIII. Plusieurs parmi nous, amis de Platon à cause de son admirable éloquence et de quelques vérités qu'il enseigne, prétendent que son sentiment sur la résurrection des morts n'est pas fort éloigné du nôtre. Mais Cicéron, qui, dans ses livres de la République, y fait allusion, semble y voir plutôt un jeu qu'une conviction sérieuse. Il introduit un homme revenu à la vie et lui prête un récit conforme aux opinions platoniciennes. Labéon rapporte aussi que deux hommes, morts le même jour, se rencontrèrent en un carrefour, et qu'ensuite ayant reçu l'ordre de retourner à leurs corps il se promirent une amitié qui, en effet, subsista jusqu'à leur seconde mort. Or, la résurrection que ces auteurs racontent est semblable à celle de plusieurs que nous savons ressuscités et rendus à la vie, mais non pas dans des conditions qui désormais les exemptent de mourir. Un fait plus merveilleux encore est celui que rapporte Varron dans son ouvrage du peuple; voici ses propres paroles, que j'ai cru devoir citer: « Quelques astrologues, dit-il, ont écrit que les

jam facile nobis concederent ambo, ut qui faterentur ad immortalia corpora redituras animas esse sanctorum, ad sua illas redire permitterent, in quibus mala hujus seculi pertulerent, in quibus Deum, ut his malis carerent, pie fideliterque coluerunt.

XXVIII. Nonnulli nostri, propter quoddam præclarissimum loquendi genus, et propter nonnulla quæ veraciter sensit, amantes Platonem, dicunt eum aliquid simile nobis etiam de mortuorum resurrectione sensisse. Quod quidem sic tangit in libris de Republica Tullius, ut eum lusisse potius, quam quod id verum esset, affirmet dicere voluisse. Inducit enim hominem revixisse, et narrasse quædam quæ platonicis disputationibus congruebant. Labeo etiam duos dicit uno die fuisse defunctos, et occurrisse invicem in quodam compito, deinde ad corpora sua jussos fuisse remeare, et constituisse inter se amicos se esse victuros, atque ita esse factum, donec postea morerentur. Sed isti auctores talem ressurrectionem corporis factam fuisse narrarunt, quales fuerunt eorum quos resurrexisse novimus, et huic quidem redditos vitæ, sed non eo modo ut non morerentur ulterius. Mirabilius autem quiddam Marcus Varro ponit in libris, quod conscripsit de Gente populi romani : cujus putavi verba ipsa esse ponenda. *Genethliaci quidam scripserunt,* inquit, *esse in renascendis hominibus quam*

hommes accomplissent cette loi de la renaissance que les Grecs appellent *palingénésie*. Cette loi, suivant ces astrologues ,après une période de quatre cent quarante an, rapprochant un même corps et une même âme, autrefois réunis dans un homme, resserre de nouveau les liens de cette union. » Ce que Varron dit ici, ou bien ces astrologues inconnus qu'il cite et ne nomme pas, quoique faux (car, une fois retournées à leurs corps, les âmes ne doivent plus les quitter à l'avenir); ce passage, en un mot, ne laisse pas de renverser et de détruire ces vains arguments que l'on nous oppose, tirés de l'impossibilité. Car enfin ceux qui ont professé ou qui professent ce sentiment n'ont pas cru impossible que des corps dissipés en air, en poussière, en cendre, en eau, assimilés à la substance de brutes ou d'hommes mêmes dont ils sont devenus la pâture, redeviennent une seconde fois à ce qu'ils ont été. Que si Platon et Porphyre, ou plutôt leurs partisans qui vivent encore, demeurent d'accord avec nous que même les âmes saintes retourneront à leurs corps, ce que dit Platon ; que néamoins elles ne retourneront jamais à leurs misères, ce que dit Porphyre : d'où, comme conséquence, il suit, ce que la foi chrétienne enseigne, qu'elles rentreront en des corps où elles vivront, exemptes de tout mal, dans une éternelle félicité ; que ces platoniciens, dis-je, prennent aussi de Varron qu'elles retourneront aux mêmes corps où elles étaient autrefois ; et désor-

appellant παλιγγενεσίαν Græci : hac scripserunt confici in annis numero quadringentis quadraginta, ut idem corpus et eadem anima, quæ fuerint conjuncta in homine aliquando, eadem rursus redeant in conjunctionem. Iste Varro quidem, sive illi genethliaci nescio qui (non enim nomina eorum prodidit, quorum commemoravit sententiam), aliquid dixerunt, quod licet falsum sit (cum enim semel ad eadem corpora quæ gesserunt, animæ redierint, nunquam ea postea sunt relicturæ); tamen multa illius impossibilitatis, qua contra nos isti garriunt, argumenta convellit, et destruit. Qui enim hoc sentiunt, sive senserunt, non eis visum est fieri non posse, ut dilapsa cadavera in auras, in pulverem, in cinerem, in humores, in corpora vescentium bestiarum, vel ipsorum quoque hominum, ad id rursus redeant, quod fuerunt. Quapropter Plato et Porphyrius, vel potius quicunque illos diligunt et adhuc vivunt, si nobis consentiunt etiam sanctas animas ad corpora redituras, sicut ait Plato, nec tamen ad mala ulla redituras, sicut ait Porphyrius ; ut ex his fiat consequens quod fides Prædicat christiana, talia corpora recepturas in quibus sine ullo malo in æternum feliciter vivant ; assumant etiam hoc de Varrone, ut ad eadem corpora redeant, in quibus antea fuerunt ; et apud eos tota quæstio de carnis in æternam resurrectione solvetur.

mais pour eux toute la question de la résurrection de la chair est résolue.

XXIX. Voyons maintenant, autant que Dieu daignera nous prêter son assistance, ce que feront les saints dans leurs corps immortels et spirituels, dans cette chair qui désormais ne vit plus selon la chair, mais selon l'esprit. Or, quelle sera cette action, ou plutôt cette quiétude et ce repos; à vrai dire, je l'ignore. Car jamais les sens du corps ne m'en ont rien appris. Et si je prétends m'en rapporter à la vue de l'entendement ou de l'intelligence, qu'est-ce que notre intelligence en présence d'une telle perfection? C'est là, en effet, que réside « la paix de Dieu, qui surpasse tout entendement ». Et quel entendement, sinon le nôtre, peut-être même celui des anges? Sans doute il ne surpasse pas celui de Dieu. Si donc les saints doivent vivre dans la paix de Dieu, c'est assurément dans cette paix supérieure à tout entendement qu'ils doivent vivre. Supérieure au nôtre, qui en doute? Mais si elle surpasse même celui des anges, car cette parole: « Tout entendement », ne semble réserver aucune exception en leur faveur, il faut l'entendre de cette paix intérieure à Dieu même, telle qu'il la connaît, telle que nous ne la pouvons connaître, ni aucun des anges. Elle « surpasse » donc « tout entendement », hors le sien, sans aucun doute. Mais comme nous participerons aussi, selon notre mesure, à cette paix, nous l'obtiendrons cette paix souveraine, en nous, entre nous et avec lui, en tant qu'il est notre bien souverain. Et

XXIX. Nunc jam quid acturi sint in corporibus immortalibus atque spiritualibus sancti, non adhuc eorum carne carnaliter, sed spiritualiter jam vivente, quantum Dominus dignatur adjuvare, videamus. Et illa quidem actio, vel potius quies atque otium quale futurum sit, si verum velim dicere, nescio. Non enim hoc unquam per sensus corporis vidi. Si autem mente, id est intelligentia, vidisse me dicam, quantum est, aut quid est nostra intelligentia ad illam excellentiam? Ibi est enim *pax Dei, quæ*, sicut ait Apostolus, *superat omnem intellectum*: quem nisi nostrum, aut fortasse etiam sanctorum Angelorum? non enim et Dei. Si ergo sancti in Dei pace victuri sunt, profecto in ea pace victuri sunt, quæ superat omnem intellectum. Quoniam nostrum quidem superat, non est dubium: si autem superat et Angelorum, ut nec ipsos excepisse videatur, qui ait, *omnem intellectum*; secundum hoc dictum esse debemus accipere, quia pacem Dei, qua ipse Deus pacatus est, sicut novit Deus, non eam nos sic possumus nosse, nec ulli angeli. *Superat* itaque *omnem intellectum*, non dubium quod præter suum. Sed quia et nos pro modo nostro pacis ejus participes facti summam in nobis atque inter nos et cum ipso pacem, quantum nostrum summum

c'est ainsi que les saints anges la connaissent, selon le degré de leur connaissance, et les hommes aussi, mais d'une connaissance bien inférieure aujourd'hui, quel que soit d'ailleurs leur avancement dans les voies spirituelles. Quel homme en effet que celui qui a dit : « Nous connaissons en partie, et nous devinons en partie, jusqu'à l'avènement du parfait. » Et : « Nous voyons maintenant dans un miroir et en énigme ; mais alors nous verrons face à face. » C'est ainsi que déjà voient les saints anges, qui sont appelés aussi nos anges, parce qu'arrachés à la puissance des ténèbres, et transférés au royaume de Jésus-Christ en vertu du gage de l'esprit qui nous est donné, déjà nous appartenons à ces anges avec qui nous posséderons en commun cette sainte et douce patrie [1], la Cité de Dieu. Ces anges de Dieu sont donc aussi nos anges, comme le Christ de Dieu est notre Christ. Ils sont anges de Dieu, parce qu'ils n'ont pas abandonné Dieu. Ils sont nos anges, parce que nous sommes déjà leurs concitoyens. Aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il dit : « Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits. Car, en vérité, je vous déclare que leurs anges dans les cieux voient toujours la face de mon Père qui est dans les cieux. » Comme ils voient, nous verrons nous-mêmes, mais nous ne voyons pas encore ainsi. Et de là cette parole de l'Apôtre, que je viens de citer : « Nous voyons maintenant dans un miroir et en énigme ; mais alors nous verrons face à face. » Cette

est, obtinebimus : isto modo pro suo modo sciunt eam sancti angeli, homines autem nunc longe infra, quantumlibet provectu mentis excellant. Considerandum est enim quantus vir dicebat: *Ex parte scimus, et ex parte prophetamus, donem veniat quod perfectum est ;* et : *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem.* Sic jam vident sancti angeli, qui etiam nostri angeli dicti sunt, quia eruti de potestate tenebrarum, et accepto Spiritus pignore translati ad regnum Christi, ad eos angelos jam cœpimus pertinere, cum quibus nobis erit sancta atque dulcissima, de qua jam tot libros scripsimus, Dei civitas ipsa communis. Sic sunt ergo Angeli nostri, qui sunt angeli Dei, quemadmodum Christus Dei, Christus est noster. Dei sunt, quia non reliquerunt : nostri sunt, quia suos cives nos habere cœperunt. Dixit autem Dominus Jesus : *Videte ne contemnatis unum de pusillis istis. Dico enim vobis, quia angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.* Sicut ergo illi vident, ita et nos visuri sumus : sed nondum ita videmus. Propter quod ait Apostolus, quod paulo ante dixi : *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad*

[1] Le texte ajoute : « Dont nous avons déjà écrit tant de livres. »

vision nous est donc réservée comme la récompense de notre foi; vision dont l'apôtre Jean a dit : « Lorsqu'il apparaîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons comme il est. » La « face » de Dieu, c'est la manifestation de Dieu, et non cet organe de notre corps, que nous appelons de ce nom.

Aussi, quand on me demande ce que feront les saints dans ce corps spirituel, je ne dis pas ce que je vois; je dis ce que je crois : « Je crois, et c'est pourquoi je parle. » Je dis donc, en ce corps même ils verront Dieu; mais sera-ce par le corps? comme, par le corps, nous voyons maintenant le soleil, la lune, les étoiles, la mer, la terre et ce qu'elle renferme : la question n'est pas petite. Car il est dur de dire que les saints n'auront pas en de tels corps la faculté de fermer ou d'ouvrir les yeux à leur gré; mais il est plus dur de prétendre que, là, les yeux fermés, l'on ne saurait voir Dieu. Si, en effet, le prophète Elisée, bien que corporellement absent, vit son serviteur Giezi recevoir des présents de Naaman le Syrien que le prophète avait guéri de la lèpre : ce misérable serviteur se croyant à l'abri de la connaissance comme des regards de son maître; combien plus ce corps spirituel permettra-t-il aux saints de tout voir, non seulement les yeux fermés, mais aussi corporellement absents? Car alors régnera cette perfection dont parle l'Apôtre, quand il dit : « Nous connais-

faciem. Præmium itaque fidei nobis visio ista servatur, de qua et Joannes apostolus loquens: *Cum apparuerit*, inquit, *similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.* Facies autem Dei manifestatio ejus intelligenda est, non aliquod tale membrum, quale nos habemus in corpore, atque isto nomine nuncupamus.

Quapropter cum ex me quæritur, quid acturi sint sancti in illo corpore spirituali, non dico quod jam video, sed dico quod credo : secundum illud quod in Psalmo lego : *Credidi, propter quod locutus sum.* Dico itaque : Visuri sunt Deum in ipso corpore : sed utrum per ipsum, sicut per corpus nunc videmus solem, lunam, stellas, mare, ac terram, et quæ sunt in ea, non parva quæstio est. Durum est enim dicere quod sancti talia corpora tunc habebunt, ut non possint oculos claudere atque aperire cum volent. Durius autem, quod ibi Deum, quibus oculos clauserit, non videbit. Si enim propheta Elisæus puerum suum Giezi absens corpore vidit accipientem munera, quæ dedit ei Naaman Syrus, quem propheta memoratus a lepræ deformitate mundaverat, quod servus nequam domino suo non videnti, latenter se fecisse putaverat; quanto magis in illo corpore spirituali videbunt sancti omnia, non solum si oculos claudant, verum etiam unde sunt corpore absentes? Tunc enim erit perfectum illud, de quo loquens Apostolus : *Ex parte*, inquit, *scimus, et ex parte prophetamus; cum autem venerit quod per-*

sons en partie, et nous devinons en partie; mais, à l'avènement du parfait, le partiel sera aboli. » Et pour montrer par quelque similitude la distance infinie de la vie future à cette vie, quel que soit le degré de sainteté où l'on arrive : Quand j'étais enfant, j'avais les goûts d'un enfant, je parlais, je pensais un enfant; mais, devenu homme, j'ai dépouillé tout ce qui était de l'enfant. Nous voyons maintenant dans un miroir et en énigme; alors nous verrons face à face. Aujourd'hui je connais en partie, alors je connaîtrai comme je suis connu. » Si donc en cette vie, où la science des plus sublimes prophètes n'est que la connaissance de l'enfant à peine comparable à celle de l'homme, Elisée, vit toutefois son serviteur Giezi recevoir des présents en un lieu où lui-même n'était pas, faut-il croire qu'à l'avènement de toute perfection, quand cette argile corruptible aura cessé de peser sur l'âme, devenue incorruptible, ne lui sera plus un fardeau, les saints ne puissent se passer pour voir de ces yeux corporels dont le prophète Elisée n'eut pas besoin lorsque, absent, il vit son serviteur Giezi? Car, selon les Septante, voici les paroles du prophète à Giezi : « Mon esprit n'allait-il pas avec toi, quand cet homme s'est détourné de son char pour venir à ta rencontre, et que tu reçus cet argent? » Ou, selon la version du prêtre Jérôme sur l'hébreu : « Mon esprit n'était-il pas présent, quand cet homme est descendu de son char au devant de toi? » Ainsi le prophète dit qu'il a vu de l'esprit, éclairé

fectum est, quod ex parte est evacuabitur. Deinde ut, quomodo posset, aliqua similitudine ostenderet, quantum ab illa quæ futura est distet hæc vita, non qualiumcumque hominum, verum etiam qui præcipua hic sanctitate sunt prædíti : *Cum essem,* inquit, *parvulus, quasi parvulus sapiebam, quasi parvulus loquebar, quasi parvulus cogitabam; cum autem factus sum vir, evacuavi ea quæ parvuli erant. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc scio ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum.* Si ergo in hac vita, ubi hominum mirabilium prophetia ita comparanda est illi vitæ quasi parvuli ad juvenem, vidit tamen Elisæus accipientem munera servum suum, ubi ipse non erat; itane cum venerit quod perfectum est, nec jam corpus corruptibile aggravabit animam, sed incorruptibile nihil impediet, illi sancti ad ea quæ videnda sunt oculis corporeis, quibus Elisæus absens ad servum suum videndum non indiguit, indigebunt? Nam secundum interpretes Septuaginta, ista sunt ad Giezi verba Prophetæ : *Nonne cor meum iit tecum, quando conversus est vir de curru suo in obviam tibi, et accepisti pecuniam?* et cetera. Sicut autem ex hebræo intepretatus est presbyter Hieronymus : *Nonne cor meum,* inquit, *in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui?* Corde suo se dixit hoc vidisse Propheta, adjuto quidem mirabiliter, nullo

d'une lumière surnaturelle et indubitablement divine. Mais combien plus abondante sera cette grâce dans les saints, alors que Dieu sera tout en tous. Et toutefois les yeux du corps auront leur fonction et seront à leur place, et l'esprit s'en servira par le ministère du corps spirituel. Bien qu'en effet ce grand prophète n'en ait pas besoin pour voir un homme absent, ce n'est pas à dire qu'il ne s'en servît point pour voir les objets présents : objet qu'il pouvait néanmoins voir de l'esprit et les yeux fermés, comme absent, il vit ce qui se passait en son absence. Gardons-nous donc de prétendre qu'en l'autre vie les saints ne pourront voir Dieu, les yeux fermés ; Dieu, qu'ils verront toujours de l'esprit.

Mais le verront-ils aussi des yeux du corps, lorsqu'ils les auront ouverts ; c'est la question. Car, si leur yeux tels qu'ils seront, spirituels en un corps spirituel, n'ont pas une autre vertu que ces yeux tels que nous les avons aujourd'hui, assurément ils seraient impuissants à voir Dieu ; leur puissance sera donc infiniment différente, si par eux l'on voit cette nature incorporelle qui n'est point contenue en un lieu ; tout entière partout. Quoique nous disions en effet que Dieu est au ciel et sur la terre : « Je remplis le ciel et la terre » (dit-il lui-même par la bouche du prophète), dirons-nous qu'une partie de lui-même est au ciel, et une autre sur la terre ? Il est tout entier dans le ciel, tout entier sur la terre, non pas alternativement, mais tout à la fois, chose impossible à toute

dubitante, divinitus. Sed quanto amplius tunc omnes munere isto abundabunt, cum Deus erit omnia in omnibus? Habebunt tamen etiam illi oculi corporei officium suum, et in loco suo erunt, uteturque illis spiritus per spirituale corpus. Neque enim et ille Propheta, quia non eis indiguit ut videret absentem, non eis usus est ad videnda præsentia ; quæ tamen spiritu videre posset, etiamsi illos clauderet, sicut vidit absentia, ubi cum eis ipse non erat. Absit ergo, ut dicamus illos sanctos in illa vita Deum clausis oculis non visuros, quem spiritu semper videbunt.

Sed utrum videbunt et per oculos corporis, cum eos apertos habebunt, inde quætio est. Si enim tantum poterunt in corpore spirituali eo modo uti que etiam ipsi oculi spirituales, quantum possunt isti quales nunc habemus ; procul dubio per eos Deus videri non poterit. Longe itaque alterius erunt potentiæ, si per eos videbitur incorporea illa natura, quæ continetur loco, sed ubique tota est. Non enim quia dicimus Deum et in cœlo esse, et in terra (ipse quippe ait per Prophetam : *Cælum et terram ego impleo*), aliam partem dicturi sumus eum in cœlo habere, et in terra aliam : sed totus in cœlo est, totus in terra ; non alternis temporibus, sed utrumque simul, quod nulla natura corporalis potest. Vis itaque præpollentior oculorum erit

nature corporelle. Cette vue sera donc infiniment plus puissante; et ce n'est pas à dire qu'elle l'emporte en pénétration sur celle que l'on attribue à certaines espèces d'aigles ou de reptiles (car, quelle que soit la clairvoyance des animaux, ils ne peuvent voir que des corps); mais ce sera l'excellence de ces yeux de voir même l'incorporel. Et peut-être est-ce cette vue pénétrante qui en ce corps mortel aura pour un moment été donnée aux yeux du saint homme Job, quand il dit à Dieu : « Mon oreille d'abord vous avait entendu; et maintenant mon œil vous voit; et c'est pourquoi je me suis méprisé moi-même, et la honte m'a consumé, et je me suis vu n'être que terre et que cendre. » Bien que ceci puisse sans difficulté s'entendre de l'œil de l'esprit, ces yeux dont l'Apôtre dit : « Qu'il éclaire les yeux de votre cœur. » Or, que Dieu ne se voie de ces yeux-là, c'est ce dont ne doute pas le chrétien qui reçoit d'un cœur fidèle cette parole de notre divin maître : « Bienheureux les cœurs purs, car il verront Dieu. » Mais Dieu se verra-t-il aussi des yeux du corps, c'est la question que nous agitons.

En effet, ce qui est écrit : « Et toute chair verra le salut de Dieu », peut, avec la plus grande facilité, s'entendre comme s'il était dit : Et tout homme verra le Christ de Dieu qui a été vu en corps, et en corps sera vu, quand il jugera les vivants et les morts. Or, qu'il soit le salut de Dieu, c'est ce que beaucoup d'autres témoignages de l'Ecriture déclarent, mais plus

illorum, non ut acrius videant, quam quidam perhibentur videre serpentes vel aquilæ (quantalibet enim acrimonia cernendi eadem quoque animalia nihil aliud possunt videre quam corpora) : sed ut videant et incorporalia. Et fortasse ista virtus magna cernendi data fuerit ad horam etiam in isto mortali corpore oculis sancti viri Job, quando ait ad Deum : *In obauditu auris audiebam te prius, nunc autem oculus meus videt te ; propterea despexi memetipsum, et distabui, et existimavi me terram et cinerem.* Quamvis hic nihil prohibeat oculum cordis intelligi, de quibus oculis ait Apostolus : *Illuminatos oculos habere cordis vestri.* Ipsis autem videri Deum, cum videbitur, christianus ambigit nemo, qui fideliter accipit, quod ait Deus ille magister : *Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Sed utrum etiam corporalibus oculis ibi videatur, hoc in ista quæstione versamus.

Illud enim quod scriptum est : *Et videbit omnis caro salutare Dei*, sine ullius modo difficultatis sic intelligi potest, ac si dictum fuerit : Et videbit omnis homo christum Dei : qui utique in corpore visus est, et in corpore videbitur, quando vivos et mortuos judicabit. Quod autem ipse sit salutare Dei, multa sunt et alia testimonia Scripturarum : sed evidentius venerandi illius senis Simeonis verba declarant, qui cum infantem Christum acce-

évidemment encore ces paroles du vénérable veilllard Siméon, qui, prenant le Christ enfant entre ses bras, s'écrie : « C'est maintenant, Seigneur, que vous congédiez votre serviteur en paix, puisque mes yeux ont vu votre salut. » Et ce passage de Job, tel qu'il se trouve dans le texte hébreu : « Dans ma chair, je verrai Dieu » : annonce indubitablement la résurrection de la chair; et toutefois il n'a pas dit : Je verrai par ma chair. Que s'il l'eût dit, on pourrait l'entendre de Jésus-Christ Dieu, qui par la chair sera vu dans la chair. Mais : « Dans ma chair, je verrai Dieu », peut s'entendre ainsi : Je serai dans ma chair, quand je verrai Dieu. Et cette expression de l'Apôtre « face à face » ne nous oblige pas à croire que nous verrons Dieu par cette face corporelle où résident les yeux corporels, lui que nous verrons incessamment de l'esprit. Car, si l'homme intérieur n'avait aussi sa face, l'Apôtre ne dirait pas : « Mais nous, contemplant à face dévoilée la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de clartés en clartés, comme par l'esprit du Seigneur. » Et nous n'entendons pas autrement ces paroles du psaume : « Approchez de lui, et vous serez radieux, et vos faces ne rougiront pas »; car c'est par la foi que l'on approche de Dieu, et assurément cette foi et du cœur et non du corps. Mais, comme nous ignorons à quel degré de perfection peut atteindre le corps spirituel (car ici l'expérience nous manque), l'autorité de l'Ecriture ne venant pas à notre rencontre et à notre secours avec un texte qui ne soit suscep-

pisset in manus suas : *Nunc*, inquit, *dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace; quoniam viderunt oculi mei salutare tuum.* Illud etiam quod ait supra memoratus Job, sicut in exemplaribus quæ ex hebræo sunt invenitur : *Et in carne mea videbo Deum :* resurrectionem quidem carnis sine dubio prophetavit; non tamen dixit : Per carnem meam. Quod quidem si dixisset : posset Deus Christus intelligi, qui per carnem in carne videbitur : nunc vero potest et sic accipi. *In carne mea videbo Deum;* ac si dixisset : in carne mea ero, cum videbo Deum. Et illud quod ait Apostolus : *Facie ad faciem*, non cogit ut Deum per hanc faciem corporalem, ubi sunt oculi corporales, non visuros esse credamus, quem spiritu sine intermissione videbimus. Nisi enim esset etiam interioris hominis facies, non diceret idem apostolus : *Nos autem revelata facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur de gloria in gloriam, tanquam a Domini spiritu.* Nec aliter intelligimus quod in Psalmo canitur : *Accedite ad eum, et illuminamini, et facies vestræ non erubescent.* Fide quippe acceditur ad Deum, quam cordis constat esse, non corporis. Sed quia spirituale corpus nescimus quantos habebit accessus (de re quippe inexperta loquimur), ubi

tible d'aucun autre sens, il faut nécessairement que nous trouvions en nous l'application de cet oracle de la sagesse : « Les pensées des mortels sont timides, et nos prévoyances incertaines. »

S'il était certain, d'après le raisonnement des philosophes, qu'il y eût entre les objets de l'entendement et ceux des sens un tel partage qu'il fût impossible d'atteindre l'intelligible par le corps, et que l'âme ne pût par elle-même voir les réalités corporelles, il y aurait également certitude que Dieu ne saurait être vu par les yeux du corps même spirituel. Mais et la saine raison et l'autorité des prophètes se jouent de ce vain raisonnement. Quel est en effet l'homme assez détourné de la vérité pour oser dire que Dieu ne connaît pas les objets corporels? Et cependant a-t-il donc un corps pour connaître ces objets par les yeux de ce corps? Et ce que je viens de dire du prophète Élisée, n'est-ce pas une preuve assez évidente que l'esprit, même sans le ministère du corps, peut voir les objets corporels? Lorsque son serviteur reçoit ces présents, le fait se passe corporellement, et toutefois le prophète le voit non des yeux du corps, mais par l'esprit. Or, comme il est constant que les corps se voient par l'esprit, pourquoi refuser à la puissance inconnue du corps spirituel de voir même l'esprit par le corps? Car Dieu est esprit. Et puis chacun de nous connaît-il sa propre vie, la vie dont il jouit en ce corps; principe végétatif et vivifiant des organes

aliqua, quæ aliter intelligi nequeat, divinarum Scripturarum non occurrit et succurrit auctoritas, necesse est ut contingat in nobis quod legitur in libro Sapientiæ : *Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ.*

Ratiocinatio quippe illa philosophorum, qua disputant ita mentis adspectu intelligibilia videri, et sensu corporis sensibilia, id est, corporalia, ut nec intelligibilia per corpus, nec corporalia per se ipsam mens valeat intueri, si posset nobis est certissima, profecto certum esset per oculos corporis etiam spiritualis nullo modo posse videri Deum. Sed istam ratiocinationem et vera ratio et prophetica irridet auctoritas. Quis enim ita sit aversus a vero, ut dicere audeat Deum corporalia ista nescire? Numquid ergo corpus habet, per cujus oculos ea possit addiscere? Deinde quod de propheta Elisæo paulo ante diximus, nonne, satis indicat etiam spiritu, non per corpus, corporalia posse cerni? Quando enim servus ille munera accepit, utique corporaliter gestum est; quod tamen Propheta non per corpus, sed per spiritum vidit. Sicut ergo constat videri corpora spiritu; quid si tanta erit potentia spiritualis corporis, ut corpore videatur et spiritus? Spiritus enim est Deus. Deinde vitam quidem suam, qua nunc vivit in corpore, et hoc terrena membra vegetat facitque viventia, interiore sensu quisque,

terrestres, autrement que par sentiment intérieur; tandis que la vie dans les autres, tout invisible qu'elle soit, il la voit de l'œil corporel. Comment, en effet, discernons-nous les corps vivants de ceux qui ne vivent point, sinon parce que nous voyons à la fois et le corps et la vie que nous ne pouvons voir que par le corps? Mais la vie sans le corps échappe à l'œil corporel.

Il est donc possible, et il est fort croyable que dans l'ordre futur notre vue des corps renouvelés, du ciel nouveau et de la terre nouvelle, ne sera pas sans la vue de Dieu présent partout et gouvernant toutes choses corporelles; nous le verrons, par nos corps transformés, en tous les corps où nos yeux se porteront, nous le verrons dans une transparente clarté, non pas comme à cette heure où les perfections invisibles de Dieu ne se laissent voir, que par ses œuvres, à l'intelligence, dans le miroir et en énigme; déterminés plutôt encore par la foi qui nous fait croire que par l'aspect de ces objets corporels que les yeux corporels nous font voir. Mais comme nous voyons les hommes avec qui nous vivons vivre et produire tous les mouvements de la vie, nous ne croyons pas seulement, nous voyons qu'ils vivent; vie qui, sans leurs corps, se déroberait à nos yeux, quoique par le corps nous l'apercevions en eux, sans la moindre incertitude; ainsi, partout où nous promènerons les yeux spirituels de nos corps spirituels, nous verrons Dieu incorporel gouverner

non per corporeos oculos, novit : aliorum vero vitas, cum sint invisibiles, per corpus videt. Nam unde viventia discernimus a non viventibus corpora, nisi corpora simul vitasque videamus, quas nisi per corpus videre non possumus? Vitas autem sine corporibus corporeis oculis non videmus.

Quamobrem fieri potest, valdeque credibile est, sic nos esse visuros mundana tunc corpora cœli novi et terræ novæ, ut Deum ubique præsentem et universa etiam corporalia gubernantem, per corpora quæ gestabimus, et quæ conspiciemus quaquaversum oculos duxerimus, clarissima perspicuitate videamus : non sicut nunc invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conpisciuntur per speculum in ænigmate, et ex parte, ubi plus in nobis valet fides qua credimus, quam rerum corporalium species quam per oculos cernimus corporales. Sed sicut homines, inter quos viventes motusque vitales exserentes vivimus, mox ut adspicimus, non credimus vivere, sed videmus; cum eorum vitam sine corporibus videre nequeamus, quam tamen in eis per corpora remota omni ambiguitate conspicimus : ita quacumque spiritualia illa lumina corporum nostrorum circumferemus, incorporeum Deum omnia regentem, etiam per corpora contuebimur. Aut ergo per illos oculos sic videbitur Deus, ut

toutes choses, et nous le contemplerons même par les corps. Ainsi donc, ou Dieu se verra par ces yeux, élevés à une puissance voisine de l'esprit qui leur permettra d'atteindre la nature incorporelle, ce qu'il est impossible de prouver par aucun exemple ou témoignage des divines Ecritures, ou bien, hypothèse plus compréhensible, Dieu nous sera si clair et si connu qu'il sera vu d'esprit par chacun de nous en chacun de nous[1], vu en lui-même, vu dans le ciel nouveau et la terre nouvelle; dans toute créature qui alors sera; vu même par le corps dans tout corps, partout où les yeux spirituels du corps spirituel dirigeront leur subtil rayon. Et nos pensées aussi seront transparentes. Car alors s'accomplira la parole de l'Apôtre: « Ne jugez pas avant le temps... jusqu'à ce que le Seigneur vienne et qu'il éclaire les secrètes ténèbres. Et il dévoilera les pensées du cœur, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due. »

XXX. Alors quelle félicité, quand, tout mal cessant, tout bien sortant de l'obscurité, on ne se livrera plus qu'aux louanges de Dieu qui sera tout en tous! Et que ferait-on autre chose là où l'on doit être à l'abri et des langueurs de l'oisiveté et des angoisses de l'indigence? J'en ai d'ailleurs l'assurance par ces accents du saint cantique qui frappent mes yeux ou mes oreilles: « Heureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur; ils vous loueront dans les siècles

aliquid habeant in tanta excellentia menti simile, quo et incorporea natura cernatur, quod ullis exemplis sive Scripturarum testimoniis divinarum vel difficile vel impossibile est ostendere : aut quod est ad intelligendum facilius, ita Deus nobis erit notus atque conspicuus, ut videatur spiritu a singulis nobis in singulis nobis, videatur ab altero in altero, videatur in se ipso, videatur in cœlo novo et in terra nova, atque in omni quæ tunc fuerit creatura ; videatur et per corpora in omni corpore quocumque fuerint spiritualis corporis oculi acie perveniente directi. Patebunt etiam cogitationes nostræ invicem nobis. Tunc enim implebitur quod Apostolus cum dixisset: *Nolite ante tempus judicare quidquam* ; mox addidit : *donec veniat Dominus, et illuminet abscondita tenebrarum, et manifestabit cogitationes cordis, et tunc laus erit unicuique a Deo.*

XXX. Quanta erit illa felicitas, ubi nullum erit malum, nullum latebit bonum, vacabitur Dei laudibus, qui erit omnia in omnibus! Nam quid aliud agatur, ubi neque ulla desidia cessabitur, neque ulla indigentia laborabitur, nescio. Admoneor etiam sancto cantico, ubi lego, vel audio : *Beati qui habitant in domo tua, Domine, in secula seculorum laudabunt te.* Omnia

[1] Le texte ajoute : « Vu par l'un dans l'autre. »

des siècles! » Ces membres, ces organes du corps incorruptible, asservis aujourd'hui dans la diversité de leurs fonctions à l'empire de la nécessité, alors que la nécessité ne sera plus, mais la parfaite et certaine et inaltérable et éternelle félicité, concourront tous à la gloire de Dieu. Car ces mesures de l'harmonie corporelle, intérieurement et extérieurement distribuées en toutes les parties du corps, sortiront alors du secret qui nous les dérobe, et, de concert avec tant d'autres merveilles révélées à cette heure, elles entraîneront par le charme de leur intelligible beauté les âmes intelligentes à la louange de l'artisan sublime. Or quels seront les mouvements de ces corps transformés; je n'oserais hasarder aucune décision là où tout passe mon intelligence. Mais mouvement, attitude, expression, tout sera dans la convenance, là où rien ne sera qui puisse blesser la convenance. Toutefois il est certain que le corps sera soudain où l'esprit voudra; et l'esprit ne voudra rien qui ne convienne à l'esprit et au corps. C'est là que résidera la vraie gloire, qui ne sera donnée ni par l'erreur ni par la flatterie. Là le véritable honneur qui ne sera refusé à qui le mérite, ni déféré à l'indigne; et il ne saurait y avoir de candidat indigne là où nul ne saurait être s'il n'est digne. Là, enfin, la véritable paix où l'on ne souffrira rien de contraire ni de soi-même, ni des autres. L'auteur même de la vertu en sera la récompense, et cette récompense qu'il lui a promise, la plus grande et la meilleure de toutes, c'est lui-même. Et quel autre sens, en effet, peut avoir

membra et viscera incorruptibilis corporis, quæ nunc videmus per usus necessitatis varios distributa, quoniam tunc non erit ipsa necessitas, sed plena, certa, secura, sempiterna felicitas, proficient in laudibus Dei. Omnes quippe illi, de quibus jam sum locutus, qui nunc latent, harmoniæ corporalis numeri non latebunt, intrinsecus et extrinsecus per corporis cuncta dispositi; et cum ceteris rebus, quæ ibi magnæ atque mirabiles videbuntur, rationales mentes in tanti artificis laudem rationabilis pulchritudinis delectatione succendent. Qui motus illic talium corporum sint futuri temere definire non audeo, quod excogitare non valeo. Tamen et motus et status, sicut ipsa species, decens erit, quicumque erit, ubi quod non decebit, non erit. Certe ubi volet spiritus, ibi protinus erit corpus : nec volet aliquid spiritus, quod nec spiritum possit decere, nec corpus. Vera ibi gloria erit, ubi laudantis nec errore quisquam, nec adulatione laudabitur. Verus honor, qui nulli negabitur digno, nulli deferetur indigno : sed nec ad eum ambiet ullus indignus, ubi nullus permittetur esse nisi dignus. Vera pax, ubi nihil adversi, nec a se ipso, nec ab alio quisquam patietur. Præmium virtutis erit ipse qui virtutem dedit, eique se ipsum, quo melius et majus nihil possit esse, promisit. Quid est enim aliud quod per Prophetam dixit :

cette parole du prophète: « Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple », sinon : Je serai ce dont ils pourront se rassasier ; je serai tout ce que les hommes peuvent légitimement désirer: vie, santé, nourriture, abondance et gloire, honneur et paix, tous biens en un mot ? Et tel est le sens véritable de ce mot de l'Apôtre : « Afin que Dieu soit tout en tous. » Il sera la fin de nos désirs, lui que l'on verra sans fin, que l'on aimera sans dégoût, qu'on glorifiera sans lassitude. Cette grâce, cette affection, cette occupation seront, ainsi que la vie éternelle, communes à tous.

Quels seront d'ailleurs, à proportion des mérites, les divers degrés d'honneur et de gloire ; qui pourrait le dire, car qui pourrait l'imaginer? Mais nul doute que ces degrés ne doivent être. Et c'est encore un des grands biens de la Cité céleste que l'inférieur ne porte aucune envie au supérieur, comme les anges aujourd'hui n'envient point la gloire des archanges. Et chacun sera aussi peu jaloux d'être ce qu'il n'aura pas reçu d'être, bien que lié de la plus intime union à qui aura reçu, que le doigt n'est jaloux d'être l'œil, puisque l'un et l'autre organe concourent à l'harmonieuse composition du même corps. Ainsi, au don plus ou moins grand attribué à chacun, un autre se joindra, le don de ne pas désirer au-delà de son partage.

Et ce n'est pas à dire que le libre arbitre ne sera plus, quand l'attrait du péché aura cessé. Il sera d'autant plus

Ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi plebs ; nisi : Ego ero unde satientur, ego ero quæcumque ab hominibus honeste desiderantur, et vita, et salus, et victus, et copia, et gloria, et honor, et pax, et omnia bona ? Sic enim et illud recte intelligitur, quod ait Apostolus : *ut sit Deus omnia in omnibus.* Ipse finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur. Hoc munus, hic affectus, hic actus profecto erit omnibus, sicut ipsa vita æterna, communis.

Ceterum qui futuri sint pro meritis præmiorum etiam gradus honorum atque gloriarum, quis est idoneus cogitare, quanto magis dicere ? Quod tamen futuri sint, non est ambigendum. Atque id etiam beata civitas illa magnum in se bonum videbit, quod nulli superiori ullus inferior invidebit, sicut nunc non invident archangelis angeli ceteri : tamque nolet esse unusquisque quod non accepit, quamvis sit pacatissimo concordiæ vinculo ei qui accepit obstrictus, quam nec in corpore vult oculus esse qui est digitus, cum membrum utrumque contineat totius carnis pacata compago. Sic itaque habebit donum alius alio minus, ut hoc quoque donum habeat, ne velit amplius.

Nec ideo liberum arbitrium non habebunt, quia peccata eos delectare non poterunt. Magis quippe erit liberum, a delectatione peccandi usque

libre qu'il échangera par sa délivrance l'attrait de pécher contre l'indéclinable attrait de ne plus pécher. Car ce premier libre arbitre donné à l'homme, quand l'homme fut créé dans la rectitude primitive, était le pouvoir de ne pas pécher, mais aussi le pouvoir de pécher. Ce second libre arbitre sera d'autant plus puissant qu'il sera l'impossibilité même de pécher, par le don de Dieu toutefois, et non par aucune force propre à la nature. C'est, en effet, autre chose d'être Dieu ou de participer de Dieu. Dieu, par nature, ne peut pécher; l'être qui participe de Dieu reçoit de lui de ne pouvoir pécher. Or cet ordre devait être suivi dans le don divin, que l'homme reçut par un premier libre arbitre, de pouvoir ne pas pécher, et par en second, de ne pouvoir pécher; l'un comme épreuve, l'autre comme récompense. Mais, comme cette fragile nature a péché quand elle avait pouvoir de pécher, une grâce plus abondante la délivre pour l'amener à cette liberté de ne pouvoir pécher. Et comme la première immortalité qu'Adam perdit en péchant était le pouvoir de ne pas mourir, la seconde sera l'impossibilité de mourir; comme le premier libre arbitre était le pouvoir de ne pas pécher, et le second, l'impossibilité de pécher.

Ainsi la volonté de la justice et de l'équité sera inadmissible dans l'homme au même degré que le désir de la félicité. Car, en péchant, c'est la piété, c'est le bonheur que nous avons délaissés; mais, en perdant le bonheur, nous n'en avons pas perdu le désir. Eh quoi! si Dieu ne peut pécher, niera-t-on

ad delectationem non peccandi indeclinabilem liberatum. Nam primum liberum arbitrium, quod homini datum est, quando primum creatus est rectus, potuit non peccare, sed potuit et peccare : hoc autem novissimum eo potentius erit, quo peccare non poterit. Verum hoc quoque Dei munere, non suæ possibilitate naturæ. Aliud est enim, esse Deum; aliud, participem Dei. Deus natura peccare non potest; particeps vero Dei ab illo accipit, ut peccare non possit. Servandi autem gradus erant divini muneris, ut primum daretur liberum arbitrium, quo non peccare posset homo; novissimum, quo peccare non posset : atque illud ad comparandum meritum, hoc ad recipiendum præmium pertineret. Sed quia peccavit ista natura cum peccare potuit, largiore gratia liberatur, ut ad eam perducatur libertatem, in qua peccare non possit. Sicut enim prima immortalitas fuit, quam peccando Adam perdidit, posse non mori, novissima erit non posse mori : ita primum liberum arbitrium posse non peccare, novissimum non posse peccare. Sic enim erit inamissibilis voluntas pietatis et æquitatis, quomodo est felicitatis. Nam utique peccando nec pietatem nec felicitatem tenuimus, voluntatem vero felicitatis nec perdita felicitate perdidimus. Certe Deus

son libre arbitre ? La volonté de cette Cité sainte sera donc une en tous et indivisible en chacun, volonté libre, délivrée de tout mal, remplie de tout bien, jouissant des intarissables délices de l'éternelle joie dans l'oubli de ses fautes et de ses misères, mais non dans l'oubli de la délivrance et de la reconnaissance qu'elle doit à son libérateur.

Quant à la connaissance, l'âme aura le souvenir des maux passés ; quant au sentiment, profond oubli. Ainsi un habile médecin connaît presque toutes les maladies du corps, suivant les révélations de la science ; mais, selon l'expérience de la douleur, la plupart lui demeurent inconnues. Et comme il y a deux manières de connaître les maux, soit par la puissance de l'esprit qui les atteint du regard, soit par l'impression des sens qui les éprouvent (car les vices se connaissent autrement par l'étude de la sagesse que par la honteuse expérience d'une vie déréglée), il y a aussi deux manières de les oublier. Autrement les oublie celui qui les a connus par la science, autrement celui qui les a soufferts ; celui-là les oublie en abdiquant sa science, celui-ci en dépouillant sa misère. C'est suivant ce second oubli que les saints n'auront plus le souvenir des maux passés. Ils seront exempts de tous ces maux, sans qu'il leur en reste le plus léger sentiment. Et toutefois cette puissance de connaître, qui sera grande en eux, ne saurait ignorer non seulement leur misère passée, mais encore l'éternelle misère des damnés. Que s'ils doivent

ipse numquid, quoniam peccare non potest, ideo liberum arbitrium habere negandus est ? Erit ergo illius civitatis et una in omnibus, et inseparabilis in singulis voluntas libera, ab omni malo liberata, et impleta omni bono, fruens indeficienter æternorum jocunditate gaudiorum, oblita culparum, oblita pœnarum ; nec tamen ideo suæ liberationis oblita, ut liberatori suo non sit grata.

Quantum ergo attinet ad scientiam rationalem, memor præteritorum etiam malorum suorum ; quantum autem ad experientis sensum, prorsus immemor. Nam et peritissimus medicus, sicut arte sciuntur, omnes fere morbos corporis novit : sicut autem corpore sentiuntur, plurimos nescit, quos ipse non passus est. Ut ergo scientiæ malorum duæ sunt ; una, qua potentiam mentis non latent ; altera, qua experientis sensibus inhærent (aliter quippe sciuntur omnia vitia per sapientiæ doctrinam, aliter per insipientis pessimam vitam) : ita et obliviones malorum duæ sunt. Aliter ea namque obliviscitur eruditus et doctus, aliter expertus et passus : ille, si peritiam negligat ; iste si miseria careat. Secundum hanc oblivionem quam posteriore loco posui, non erunt memores sancti præteritorum malorum : carebunt enim omnibus, ita ut penitus deleantur de sensibus eorum. Ea tamen potentia scientiæ, quæ magna in eis erit, non solum sua præterita,

ignorer leurs anciennes misères, comment, selon la parole du prophète, chanteront-ils dans l'éternité les miséricordes du Seigneur? Et quoi de plus doux à la Cité sainte que ce Cantique à la gloire du Sauveur, et de sa grâce et de son sang qui a payé notre rançon? Là s'accomplira cette parole : « Reposez-vous, et voyez que je suis le Seigneur ». C'est là le grand et véritable sabbat qui n'a pas de soir : sabbat que le Seigneur annonce dans la création primitive : Et « Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour; et il bénit ce jour, et il le sanctifia, parce qu'il se reposa en ce jour de toutes les œuvres qu'il avait entrepris de créer. » Car nous serons nous-mêmes, « le septième jour », alors que nous serons remplis et comblés de sa bénédiction, de sa sanctification. Là, dans le repos, nous verrons que c'est lui qui est Dieu; nature souveraine que nous avons prétendu nous-mêmes usurper, quand nous sommes tombés des hauteurs de son alliance, à la voix du séducteur : « Vous serez comme des dieux ! » Infidèles à ce Dieu qui nous eût fait dieux, si l'ingratitude ne nous eût détaché de sa communion. Et qu'avons-nous fait hors de lui, que de défaillir dans sa colère? Refaits par lui, et parfaits d'une grâce plus abondante, nous verrons, en cet éternel repos, que c'est lui qui est Dieu, dont nous serons pleins lorsqu'il sera tout en tous. Car nos bonnes œuvres, quand nous savons les attribuer plutôt à lui qu'à nous-mêmes, nous sont imputées pour

sed etiam damnatorum eos sempiterna miseria non latebit. Alioquin si se fuisse miseros nescituri sunt, quomodo, sicut ait Psalmus, misericordias Domini in æternum cantabunt? Quo cantico in gloriam gratiæ Christi, cujus sanguine liberati sumus, nihil erit profecto illi jocundius civitati. Ibi perficietur: *Vacate, et videte quoniam ego sum Deus.* Quod erit vere maximum sabbatum non habens vesperam, quod commendavit Dominus in primis operibus mundi, ubi legitur : *Et requievit Deus die septimo ab omnibus operibus suis, quæ fecit : et benedixit Deus diem septimum, et sanctificavit eum, quia in eo requievit ab omnibus operibus suis, quæ inchoavit Deus facere.* Dies enim septimus etiam nos ipsi erimus, quando ejus fuerimus benedictione et sanctificatione pleni atque refecti. Ibi vacantes videbimus quoniam ipse est Deus : quod nobis ipsi esse voluimus, quando ab illo cecidimus, audientes a seductore : *Eritis sicut dii ;* et recedentes a vero Deo, quo faciente dii essemus ejus participatione, non desertione. Quid enim sine illo fecimus, nisi quod in ira ejus defecimus? A quo refecti, et gratia majore perfecti, **vacabimus in æternum,** videntes quia ipse est Deus, quo pleni erimus, quando ipse erit omnia in omnibus. Nam et ipsa bona opera nostra, quando ipsius potius intelliguntur esse quam nostra, tunc nobis ad hoc

obtenir ce sabbat. Que si nous nous les attribuons, ce sont œuvres serviles; et il est dit du sabbat : « Vous n'y ferez aucune œuvre servile. » Et de là cette parole du prophète Ezéchiel : « Je leur ai donné mes sabbats comme signe d'alliance entre eux et moi, afin qu'ils sachent que je suis le Seigneur qui les sanctifie. » Alors nous le saurons parfaitement, quand nous serons parfaitement en repos, quand nous verrons parfaitement que c'est lui-même qui est Dieu.

Si l'on compte les âges comme autant de jours, selon les divisions exprimées dans les Ecritures, ce sabbat se dévoile encore plus clairement, puisqu'il se trouve le septième. En effet le premier âge, que nous comparons au premier jour, se prend depuis Adam jusqu'au déluge, et le second depuis le déluge jusqu'à Abraham, tous deux égaux, non par le nombre des jours, mais par celui des générations : car il y en a dix dans chaque période. Depuis Abraham, selon la supputation de l'évangéliste Matthieu, trois âges suivent jusqu'à la venue de Jésus-Christ, qui comprennent chacun quatorze générations, l'un depuis Abraham jusqu'à David, l'autre depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, et la troisième depuis cette captivité jusqu'à la naissance temporelle du Christ : en tous cinq âges. Le sixième s'écoule présentement et ne doit être mesuré par aucun nombre certain de générations. « Ce n'est pas à vous, dit le Seigneur, de connaître les temps dont mon Père se réserve la disposition. »

sabbatum adipiscendum imputantur. Quia si nobis ea tribuerimus, servilia erunt; cum de sabbato dicatur. *Omne opus servile in eo non facietis.* Propter quod et per Ezechielem prophetam dicitur : *Et sabbata mea dedi eis in signum inter me et inter eos, ut scirent quia ego Dominus qui sanctifico eos.* Hoc perfecte tunc sciemus, quando perfecte vacabimus, et perfecte videbimus quia ipse est Deus.

Ipse etiam numerus ætatum, veluti dierum, si secundum eos articulos temporis computetur, qui in Scripturis videntur expressi, iste sabbatismus evidentius apparebit, quoniam septimus inventur : ut prima ætas tanquam dies primus sit ab Adam usque ad diluvium, secunda inde usque ad Abraham, non æqualitate temporum, sed numero generationum : denas quippe habere reperiuntur. Hinc jam, sicut Matthæus evangelista determinat, tres ætates usque ad Christi subsequuntur adventum, quæ singulæ denis et quaternis generationibus explicantur : ab Abraham usque ad David una, altera inde usque ad transmigrationem in Babyloniam, tertia inde usque ad Christi carnalem nativitatem. Fiunt itaque omnes quinque. Sexta nunc agitur, nullo generationum numero metienda, propter id quod dictum est : *Non est vestrum scire tempora, quæ Pater posuit in sua potestate.* Poste hanc,

Après le sixième âge, Dieu se reposera comme en un septième jour, lorsqu'il fera reposer ce septième jour, que nous serons nous-mêmes, dans sa divinité. Traiter ainsi en particulier de chacun de ces âges serait trop long. Cependant cette septième époque sera notre sabbat, qui n'aura point de soir, mais que doit terminer un dimanche éternel, consacré par la résurrection du Christ et figurant l'éternel repos, non seulement de l'esprit, mais du corps. Là nous serons en paix, et nous verrons ; nous verrons et nous aimerons ; nous aimerons et nous louerons. Voilà ce qui sera à la fin sans fin. Et quelle autre fin pour nous que d'arriver au royaume qui n'a point de fin?

Je me suis acquitté, ce me semble, avec l'aide du Seigneur, de la dette de cette œuvre immense. Si l'on trouve que j'en ai dit trop ou trop peu, que l'on me pardonne. Si l'on pense que jen ai dit assez, que l'on en rende grâces non pas à moi, mais avec moi, à Dieu. Ainsi soit-il.

tanquam in die septimo requiescet Deus, cum eumdem septimum diem, quod nos erimus, in se ipso Deo faciet requiescere. De istis porro ætatibus singulis nunc diligenter longum est disputare. Hæc tamen septima erit sabbatum nostrum, cujus finis non erit vespera, sed dominicus dies velut octavus æternus, qui Christi resurrectione sacratus est, æternam non solum spiritus, verum etiam corporis requiem præfigurans. Ibi vacabimus, et videbimus; videbimus, et amabimus; amabimus, et laudabimus. Ecce quod erit in fine sine fine. Nam quis alius noster est finis, nisi pervenire ad regnum, cujus nullus est finis?

Videor mihi debitum ingentis hujus operis, adjuvante Domino, reddidisse. Quibus parum, vel quibus nimium est, mihi ignoscant : quibus autem satis est, non mihi, sed Deo mecum gratias congratulantes agant. Amen.

FIN DU TOME TROISIÈME

NOTES

LIVRE DIX-SEPTIÈME

IV, page 9. « ... Mais que celui qui se glorifie se glorifie de comprendre... » — In I. lib. Reg., sec. LXX : Ἀλλ' ἐν τούτῳ καυχάσθω ὁ καυχώμενος ἐν τῷ συνιεῖν καὶ γινώσκειν τὸν κύριον καὶ ποιεῖν κρῖμα καὶ δικαιοσύνην ἐν μέσῳ τῆς γῆς.

LIVRE DIX-HUITIÈME

XXIII, page 109.

« Le nom de Sibylle remonte à la plus haute antiquité grecque, et se retrouve à toutes les époques de cette histoire [1]. Dès les premiers temps de Rome, et sous ses rois, on le revoit encore, et les personnages qu'il servait à désigner acquirent une grande importance politique. Il en est du reste à leur égard comme de toutes les choses dont l'origine est fort ancienne et qui se perpétuent pendant une longue suite de siècles, c'est-à-dire qu'elles poussent de profondes racines dans la vie sociale et se rattachent à beaucoup d'autres. Dans la plupart des nations païennes, nous trouvons des prophétesses appelées σιβύλλη, de σιοῦ, dialecte éolien pour θεοῦ ; et βυλή en place de βουλή, comme qui dirait une femme qui dévoile les décrets de Dieu, de sorte que ce nom est souvent expliqué simplement par celui de προφῆτις. L'oracle de Dodone, le plus ancien de la Grèce, et celui de Jupiter Hammon en Egypte, avaient été, selon Hérodote, fondés par des femmes [2], et la Pythie de Delphes, l'interprète d'Apollon, est présente au souvenir de tout le monde. Tacite, en parlant des prophétesses allemandes,

1 Selon Creuzer sur Cic., *de Nat. Deor.*, l. III, cap. 3, p. 221, Héraclite fut le premier qui parla des Sibylles, dans Plut., *de Pythiæ Orac.*, v. II, p. 617. Voyez *Symbol. et mythol.*, t. I, p. 191 (1re édit.), d'où il ne faut pourtant pas conclure que le nom et la chose ne fussent pas connus plus tôt.

2 Hérodot., *Hist.*, l. II. § 56-57. (Edit. Schweig, vol. I, p. 339.)

Aurinia et Velléda, attribue aux femmes *sanctum aliquid et providum*, un don particulier de prédiction (*divinatio* [1]). En général on était convaincu, dans toute l'antiquité, que celles qui n'avaient aucun rapport avec les hommes étaient en relation intime avec la divinité, qui daignait se communiquer à elles.

Parmi les écrivains qui ont précédé le christianisme, Varron, l'ami de Cicéron, a fait de nombreuses recherches sur les sibylles et en a consigné le résultat dans un ouvrage dédié à César. Lactance (*Inst. divin.*, lib. I, c. 6) nous l'a fait succinctement connaître. Varron comptait dix sibylles différentes : une en Perse, une en Libye, une à Delphes, une dans la Thrace Cimmérienne, une à Erythra, une à Samos, une à Cumes, une dans l'Hellespont, une en Phrygie et une à Tibur. De nombreux oracles avaient été rendus par elles, mais la plus célèbre de toutes ces prophétesses était la sibylle de Cumes. On sait ce qui lui arriva avec le roi Tarquin l'Ancien. Une femme, que l'on croyait avoir été la sibylle de Cumes en personne, se présenta à ce monarque et offrit de lui vendre neuf volumes pour 300 pièces d'or. Le roi les ayant trouvés trop chers, elle en jeta trois au feu, et demanda ensuite la même somme pour les six qui restaient; sur un nouveau refus du roi, elle en brûla encore trois et prétendit toujours recevoir les 300 pièces d'or pour les trois derniers. Alors Tarquin ayant réfléchi un moment à cette affaire, et s'étant convaincu de l'importance du contenu de ces volumes, se décida à acheter les trois qui restaient. Ces livres renfermaient, dit-on, les secrets de l'empire romain; leur autorité, leur importance politique augmenta de jour en jour, et d'autant plus qu'ils étaient gardés avec un soin religieux. Ils furent d'abord confiés à des duumvirs, puis à des décemvirs, puis enfin à des quindecemvirs [2]. Lorsque, du temps de Sylla et de Marius, le Capitole fut consumé par les flammes et avec lui les livres sibyllins, on fit un nouveau recueil de ces oracles, notamment à Erythra, en Asie et en Afrique ; il s'en trouva près de mille; on les tria et l'on brûla ceux qui parurent faux. Mais ce recueil périt encore dans un incendie sous Néron; ses successeurs firent de grands efforts pour les rétablir.

Nous possédons aujourd'hui huit livres d'oracles sibyllins, avec une préface, plus un quatorzième livre que le savant Angelo Mai découvrit à Milan, dans la bibliothèque Ambrosienne, et qu'il fit imprimer en 1817. Ces livres se composent d'hexamètres grecs dans le dialecte d'Homère; ils sont parfois agréables; mais, en général, ils manquent de beauté. Le texte varie beaucoup dans les divers manuscrits, et, quelque peine que les critiques se soient donnée jusqu'à présent, il ne leur a pas encore été possible d'en

[1] Tacit., *de German*, sit. et mor., cap. 8. — Cf. Hieronym., *contr. Jovinian*, l. I, p. 185.

[2] Lactant., *Instit.* 1, 6.

éclaircir toutes les obscurités. Du reste, d'après Lactance qui copie, à cet égard, Varron, ces oracles étaient tous mêlés les uns avec les autres et paraissaient être l'ouvrage d'une seule sibylle. Ceux d'Erythra faisaient seuls une exception sous ce rapport, étant rangés séparément des autres.

Pour éclairer notre jugement à leur sujet, examinons-en le contenu. L'auteur qui parle dans cet ouvrage se dit (l. I, v. 295) belle-fille de Noé, et assure qu'elle a été avec lui dans l'arche. Dans un autre endroit (l. III, v. 746), elle dit qu'elle a été envoyée de Babylone en Grèce, où on l'appela Erythréenne, menteuse effrontée. Sur ces entrefaites, elle fut chargée par Dieu de proclamer l'histoire du monde entier, de raconter le passé et de prédire l'avenir jusqu'à la fin du monde. D'après ce plan, elle décrit la création, les premières familles, Noé, le déluge, la corruption nouvelle des hommes, la fondation des quatre grands empires de l'Asie, leur destruction et ses causes. Elle s'occupe après cela du sort de presque tous les petits peuples connus à cette époque et même de plusieurs îles et villes peu importantes ; elle s'étend longuement sur la Phrygie et la Macédoine, et plus encore sur les Hébreux. Elle annonce la venue du Sauveur du Monde, ses miracles, sa passion, les persécutions qu'éprouvèrent ses disciples, etc... Elle entre dans de grands détails sur la destinée de Rome, sur l'Antéchrist et la fin du monde. Ces élucubrations historiques et prophétiques sont entremêlées d'instructions sur l'idolâtrie et le polythéisme, sur l'unité de Dieu, sur la vertu et le vice. Au milieu de tout cela, on trouve encore des prophéties sur Jésus-Christ, comme, par exemple, l. I, v. 326, où il y a une énigme dont le mot est le nom de Jésus... (et puis l'acrostiche cité par saint Augustin).

Quant à l'autorité de ces sibylles, il faut remarquer qu'après les livres prophétiques de l'Ancien Testament et les livres canoniques du Nouveau, il n'y a aucun témoignage auquel les apologistes du IIe et du IIIe siècle en appellent aussi souvent et avec autant de confiance qu'à celui-là, quand ils veulent réfuter les païens. On voit partout que l'authenticité de ces livres n'était jamais mise en question, et qu'on les regardait comme d'autant plus décisifs contre les adversaires du christianisme qu'ils étaient pris dans leur propre sein. Les premières traces de leur existence et de leur emploi remontent aux temps apostoliques. Hermas les cite par leur nom, et même, un peu plus tôt, saint Clément de Rome en aurait, dit-on, appelé à leur autorité concurremment avec les livres canoniques [1]. Saint Justin les cite (*Apol.*, I, c. 20, 44), et remarque que le gouvernement païen en avait défendu la lecture sous peine de mort ; ce qui n'empêchait pas les chrétiens de les lire et d'en faire part aux païens. L'auteur de *l'Exhortation aux Grecs*, ch. 38, dit en parlant d'eux qu'ils sont répandus sur toute

1 Herm., *Pastor*, l. I, vis. II, n. 4. — *Resp. ad orthodox.*, ad quæst. 74.

la terre. Théophile d'Antioche (*ad Autolyc.*, II, 30, 31, 36) les place à côté des prophètes de l'Ancien Testament et en transcrit de longs passages. Ils sont cités plus souvent encore et non moins honorablement par Clément d'Alexandrie (*Cohortat.*, c. 2, p. 23, 24; c. 4, p. 44, 54, etc.; *Strom.*, I, c. 21, p. 384; VI, c. 5, p. 761 et seq.). D'après ce dernier passage, saint Paul lui-même, nous ne savons dans quel ouvrage apocryphe, aurait cité les livres des sibylles. Enfin Lactance y revient sans cesse, en donne de longs extraits, s'appuie sur eux pour fonder presque toutes ses doctrines, et prend la défense de leur authenticité contre les doutes que certaines personnes élevaient (*Institut.*, I, 6; IV, 15. Epitom., c. 5, etc.). Les chrétiens avaient même, dans les premiers temps, une telle habitude de citer les livres sybillins que les païens leur donnaient par dérision le nom de sibyllistes. Celse va jusqu'à prétendre que les chrétiens les avaient écrits eux-mêmes [1], et Origène passe si légèrement sur ce reproche qu'il y a tout lieu de croire que, pour ce qui le regarde personnellement, il avait peu de confiance dans ces livres. A compter du IVe siècle, l'importance des livres sibyllins tomba aussi chez les chrétiens avec l'opposition des païens. Constantin (*Orat. ad sanctorum cœtum*, c. 19) n'y attache aucun poids. Quelques Pères du IVe siècle les citent encore à la vérité, mais toujours plus rarement. Saint Augustin (*Cité de Dieu*, liv. XVIII, ch. 47) ne paraît pas les estimer particulièrement et ne fait aucune objection à ce qu'on les regarde comme une fabrication des chrétiens. Bientôt on cessa tout à fait de s'en servir. Au moyen âge on ne les connaissait presque plus, et ce ne fut que dans le XVIe siècle qu'ils furent de nouveau tirés de l'oubli. Catholiques et protestants se montrèrent d'accord à leur égard; les uns et les autres les regardèrent comme supposés. Telle fut entre autres l'opinion de Dupin, de Huet, de Dom Maran, de Ceillier, et de la plupart des savants protestants; il n'y eut guère parmi les catholiques que le jésuite Crusset et parmi les protestants que Nehring, qui essayèrent de défendre par des arguments scientifiques l'authenticité de l'ensemble, tandis que d'autres, tels que Whiston, se bornèrent à la défense de quelques parties.

En effet, il est impossible de lire les livres sibyllins sans être convaincu qu'ils sont supposés. L'auteur connaissait l'histoire du passé dans les plus petits détails, et jusqu'aux noms les plus insignifiants. Les descriptions des livres sibyllins n'offrent aucune apparence de l'obscurité prophétique, tout s'y présente au grand jour de l'histoire et avec une lucidité que l'on chercherait vainement chez les prophètes inspirés de l'Ancien Testament. Comment

[1] Origen., *contr. Cels.*, V, 61.

[2] Strabo, *Rer. Geograph.*, lib. IV, cap. 27. — Jos. Flav., *Archæolog.*, I, 4, 3. Cf. Sibyll., III, v. 35 seqq. Cyrill. Alexand., *contr. Julian.* (Edit. Spanheim), p. 9.

ces prophétesses païennes auraient-elles acquis sur les mystères de Dieu et de la rédemption une connaissance plus parfaite que les prophètes du peuple élu, éclairés par la lumière d'en haut? Il y est souvent question de faits qui se trouvent dans nos Evangiles canoniques, comme par exemple le miracle des 5.000 personnes rassasiées; la question de saint Jean-Baptiste à Jésus-Christ (Matth., XI, 3 et seq.); divers détails sur la passion, qui ne permettent à aucune personne impartiale de douter qu'ils n'aient été écrits après l'événement. S'il fallait en croire la sibylle qui parle dans les deux premiers livres, elle aurait vécu du temps de Noé, et par conséquent avant Moïse, tandis qu'il est généralement reconnu que Moïse a été le plus ancien des prophètes; et que ni dans le Pentateuque, ni dans aucun autre livre canonique, il n'est parlé d'une femme qui aurait reçu des inspirations de Dieu à cette époque. Nous ne remarquerons pas que les anciens oracles, dont il est question dans les écrivains profanes qui ont précédé le christianisme, ne sont ni aussi religieux, ni aussi étendus, ni d'une tendance semblable; on ne voit pas non plus qu'on en ait empêché avec autant de soin la publicité, et enfin il est certain qu'ils ont été consumés par les flammes et n'ont pu par conséquent parvenir à la connaissance des chrétiens; mais, en passant tout cela sous silence, il faut encore avouer que ce qu'on lit dans ces livres s'accorde souvent assez peu avec la révélation divine. Il y est dit qu'avant Noé trois générations qui n'avaient aucune relation physique ou morale entre elles furent complètement détruites sans aucune exception (l. I, v. 85, 115). Ce fait détruirait l'unité du genre humain, et par suite le dogme du péché originel et celui de la rédemption. D'un autre côté, on y enseigne une ἀποκατάστασις τῶν πάντων, que l'on ne trouve nulle part avant Origène, etc. De ce côté donc aussi la supposition de ces livres est évidente.

Il faut, d'après cela, d'autant plus s'étonner que les premiers apologistes du christianisme aient mis tant d'importance au témoignage des sibylles. Toutefois cela peut encore s'expliquer; de temps immémorial, des oracles mystérieux et respectés avaient cours chez les païens. On dut donc saisir avec avidité le témoignage des livres qui paraissaient tout à coup dans le public, portant un nom si vénéré jusqu'alors parmi les hommes, qui confirmaient d'une manière si frappante la cause du christianisme, et qui, par leur origine même, semblaient fournir une arme puissante contre les adversaires de cette religion. A cela il faut encore ajouter quoique le jugement de la critique doive nécessairement se prononcer pour leur supposition, considérés en général, on ne peut pas en dire autant de certaines portions de ces livres en particulier. Aussi Strabon, Flave Josephe et plus anciennement encore Alexandre Polyhistor, qui vivait 140 ans avant Jésus-Christ, citent-ils des passages des sibylles dont les derniers se retrouvent chez Cyrille d'Alexandrie. Mais il est remarquable que tous ces oracles anti-

chrétiens n'avaient aucun but religieux, bien moins encore un but chrétien. Ceci, du reste, n'est pas difficile à comprendre; il fallait nécessairement avoir déjà un point d'appui dans ce qui existait, si l'on ne voulait pas se borner à recommander seulement les nouveautés que l'on présentait, mais si l'on prétendait en outre par cette liaison leur donner un plus grand degré de vraisemblance et par suite l'autorité nécessaire dans le peuple.

Bien qu'il ne soit pas possible de désigner avec exactitude l'auteur ou plutôt les auteurs de ces livres, la tendance évidente et tout le contenu de l'ouvrage prouve qu'il est dû à une main chrétienne, et qui avait pour but de convaincre les païens de la fausseté de leur religion pour les amener à la fois de Jésus-Christ. On ne saurait approuver, mais on peut excuser l'usage d'une fraude pieuse faite dans ce dessein. Mais rien n'indique si les auteurs étaient des Juifs ou des païens convertis, et si cet ouvrage est sorti d'une main orthodoxe ou de celle de quelque sectaire hérétique, comme bien des personnes l'ont prétendu. Les recherches faites jusqu'à présent n'ont amené aucune découverte à cet égard.

Il n'est guère plus facile de découvrir le moment où cette supposition s'est faite. Dom Maran a conclu pour le tout, d'après certains passages. Ainsi, liv. v, v. 51, il est question du testament d'Adrien, qui adopta Antonin le Pieux, sous la condition que celui-ci adopterait à son tour Marc-Aurèle et Lucius Verus, ce qui eut lieu en effet. Mais la prédiction faite à cette occasion ne s'est point accomplie, puisque Lucius Verus ne survécut point, comme l'auteur le suppose, à Marc-Aurèle, plus âgé que lui, et ne monta point sur le trône. L'ouvrage a donc pu être composé avant l'avènement de Marc-Aurèle [1]. Mais ceci ne regarde que le cinquième livre; d'autres parties sont beaucoup plus anciennes. Dans un autre endroit l'éruption du Vésuve de l'an 79 de Jésus-Christ est désignée comme un avant-coureur de la fin du monde, et il dit de Néron le matricide, à la mort duquel les chrétiens ne voulaient pas croire, qu'il habitait par-delà l'Euphrate, qu'il devait s'approcher de Rome avec une armée formidable, comme l'Antéchrist, et la dévaster (lib. VII, v. 128 et seq.; cf. VII, 70, v. 361 et seq.). Ces oracles, auxquels se rattachaient la venue de l'Antéchrist et le règne de mille ans, ont été écrits dans le Ier siècle de l'ère chrétienne, tandis que l'acrostiche du huitième livre ne l'a certainement pas été avant le commencement du IVe siècle. D'après cela, il n'y a pas lieu de douter que cette collection, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, n'ait pris naissance à plusieurs époques différentes, quoiqu'il ne soit pas possible de fixer celle des différents livres et des divers oracles. Nous savons par Lactance (1, 6) que de son temps il y régnait encore la plus grande confusion, et l'ordre que l'on y remarque aujourd'hui est l'œuvre d'un siècle plus récent.

[1] Cellier. *Histoire générale*, t. I, p. 358.

Le lieu où ces livres ont été composés n'est pas mieux connu. On a cru, à la vérité, que l'auteur habitait la Phrygie, parce que (lib. I, v. 270) il célèbre le bonheur de cette contrée et dit qu'ici l'arche de Noé s'est arrêtée sur le mont Ararat; mais la tradition du mont Ararat, si générale en Orient, et le prétendu privilège de la Phrygie, sont des signes trop vagues pour que l'on puisse en rien conclure. On avait aussi pensé aux prophétesses de Montan; mais, quoique le contenu de l'ouvrage et la chronologie ne s'opposent pas à cette supposition, la clarté des Sibylles ne s'accorde guère avec la fameuse obscurité des montanistes en démence. D'autres ont cru reconnaître des Egyptiennes, parce que les Sibylles parlent par tout de l'Egypte et du culte des animaux en ce pays. Mais cela encore ne prouve rien en faveur de leur patrie. Elles annoncent, en commençant, qu'elles veulent parler de tous les pays, dévoiler l'histoire et les mœurs de tous les peuples, et l'Egypte n'occupe pas dans leurs livres une place hors de proportion avec son importance. Nous sommes donc obligés de convenir que les recherches de ces savants ne nous ont pas encore mis sur la trace de la véritable patrie des Sibylles, et nous demeurons d'ailleurs convaincu que l'on aurait également tort de vouloir leur en reconnaître une seule, et de croire que tout cet ouvrage est dû à une seule main et à une seule époque. »

(*La Patrologie* de Mœhler, trad. J. Cohen. — Supplém., t. II, p. 572 et suiv. 582.)

Voici le texte grec de l'acrostiche cité par saint Augustin :

Ἰδρώσει γὰρ χθὼν κρίσεως σημεῖον ὅτ' ἔσται.
Ἥξει δ' οὐρανόθεν βασιλεὺς αἰῶσιν ὁ μέλλων
Σάρκα παρὼν κρῖναι πᾶσαν καὶ κόσμον ἅπαντα.
Ὀψονται δὲ θεὸν μέροπες πιστοὶ καὶ ἄπιστοι
Ὑψιστον μετὰ τῶν ἁγίων ἐπὶ τέρμα χλονοῖο
Σαρκοφόρον, ψυχὰς δ' ἀνθρώπων ἐπὶ βήματι κρινεῖ.
Χέρσος ὅτ' ἂν ποτε κόσμος, ὅλος καὶ ἄκανθα γένηται,
Ῥίψωσι τ' εἴδωλα βροτοὶ καὶ πλουτὸν ἅπαντα.
Ἰχνεύων ῥήξει τε πύλας εἰρκτῆς Ἀΐδαο.
Σὰρξ τότε πᾶσα νεκρῶν ἐλευθέριον φᾶος ἥξει.
Τοὺς ἁγίους ἀνόμουστε τὸ πῦρ αἰῶσιν ἐλέγξει.
Ὁππόσα τις πράξας ἔλαθεν, τότε πάντα λαλήσει.
Στήθεα γὰρ ζοφόεντα θεὸς φωστῆρσιν ἀνοίξει.
Θρῆνος δ' ἐκ πάντων ἔσται καὶ βρύγμος ὀδόντων.
Ἐκλείψει σέλας ἠελίου ἄστρων τε χορεῖαι.
Οὐρανὸν εἱλείξει, μήνης δὲ τε φέγγος ὀλεῖται.
Ὑψώσει δὲ φάραγγας, ὀλεῖ δ' ὑψώματα βουνῶν·
Ὕψος δ' οὐκ ἔτι λυγρὸν ἐν ἀνθρώποισι φανεῖται·
Ἴσα τ' ὄρη πεδίοις ἔσται, καὶ πᾶσα θάλασσα

Οὐκ εἰς πλεῖν ἥξει, γῇ γὰρ φρυχθεῖσα κεραυνῷ,
Σὺν πηγαῖς ποταμοὶ καχλάζοντες λείψουσι.
Σάλπιγξ δ' οὐρανόθεν φωνὴν πολύθρηνον ἀφήσει,
Ὀρύουσα μύσος μέλλον, καὶ πύματα κόσμου.
Ταρταροὲν δὲ χάος τότε δείξει γαῖα χανοῦσα.
Ἥξουσι δ' ἐπὶ βήμα θεοῦ βασιλῆες ἅπαντες.
Ῥεύσει δ' οὐρανόθεν ποταμὸς πυρὸς ἠδὲ γε θείου.

(Lib. VIII, v. 217.)

Voici les **vers de la sibylle rapportés par Lactance**, liv. IV, chap. 18, de ses *Institutions* :

Εἰς ἀνόμους χείρας καὶ ἀπίστων ὕστερον ἥξει
Δώσουσι δὲ θεῷ ῥαπίσματα χερσὶν ἀνάγνοις,
Καὶ στόμασι μιαροῖσι τὰ πτύσματα φαρμακόεντα·
Δώσει δὲ εἰς μάστιγας ἁπλῶς ἀγνὸν τότε νῶτον.
. . . . . .
Καὶ κολαφιζόμενος σιγήσει, μήχις ἐπιγνῷ
Τίς λόγος, ἠπόθεν ἦλθεν, ἵνα φθιμένοις λαλήσῃ·
Καὶ στέφανον φορέσει τὸν ἀκάνθινον.
. . . . . .
Εἰς δὲ τὸ βρῶμα χολὴν, κ' εἰς δίψαν ὄξος ἔδωκαν.
Τῆς ἀφιλοξενίης ταύτην δείξουσι τράπεζαν.
. . . . . .
Αὐτὴ γὰρ σὺ ἄφρων τὸν θεὸν οὐκ ἐνόησας,
Παίζοντα ἐν θνητοῖσι νοήμασιν, ἀλλὰ κακάνθαις
Ἐστεψας στεφάνῳ φοβερήν τε χολὴν ἐκέρασας.
. . . . . .
Ναοῦ δὲ σχισθήσεται πέτασμα, καὶ ἤματι μέσσῳ
Νὺξ ἔσται σκοτόεσσα πελώριος ἐν τρισὶν ὥραις.
. . . . . .
Καὶ θάνατος μοῖραν τελέσει τρίτον ἦμαρ ὑπνώσας,
Καὶ τότ' ἀπὸ φθιμένων ἀνακύψας εἰς φάος ἥξει.
Πρῶτος ἀναστάσεως κλιτοῖς ἀρχὴν ὑποδείξας.

LII, page 175. — « **La première persécution eut lieu sous Néron, l'an de Jésus-Christ 64 ; la seconde sous Domitien, l'an 93 ; la troisième sous Trajan, l'an 107 ; la quatrième sous Adrien, l'an 118, ou plutôt sous Antonin, l'an 162 ; la cinquième sous Sévère, l'an 202 ; la sixième sous Maximilien, l'an 235 ; la septième sous Décius, l'an 250 ; la huitième sous Valérien, l'an 257 ; la neuvième sous Aurélien, l'an 272 ; la dixième sous Dioclétien et Maximien, l'an 302.** »

LIV, page 182. — « **Jésus-Christ est mort sous le consulat des deux Geminus.** »

Tertullianus, libro *contra Judæos*, cap. 8 : « Tiberius, inquit, Cæsar imperium habuit annis viginti duobus, mensibus septem, diebus viginti : hujus quinto decimo anno imperii passus est Christus, annos habens quasi triginta cum pateretur. » Et paulo post : « Passio hujus exterminii intra tempora septuaginta hebdomadarum perfecta est sub Tiberio Cæsare, consulibus Rubellio Gemino et Fusio Gemino, mense martio, temporibus Paschæ, die octavo kalendarum aprilium. » Hunc secutus Lactantius, lib. IV *Instit.*, cap. 10, eumdem Tiberii imperantis annum, eosdemque consules assignat, nec in die variat nisi librariorum forsitan vitio, quo factum est ut codices alii « ante diem decimum », alii « ante diem septimum » habeant, alii vero melius, « ante diem VIII kalend. april. ». Quod idem est atque « octavo ante diem kalend. april. ». Quemadmodum Tullianis exemplis plurimis ostendi potest. Christum passum VIII kal. april., vel die martii vigesimo quinto, asserit rursum Augustinus, lib. LXXXIII, quæst. 56, et lib. IV, *de Trinitate*, 9 ; cumque eo Joannes Chrysostomus, in sermone de Nativitate S. Joannis Baptistæ, Gregorius Turonensis, lib. X, cap. ultimo ; Beda, lib. *de Ratione temporum*, cap. et alii. Eusebius autem in chronico, et Epiphanius hæres. 51, passionem Domini ad annum Tiberii octavum decimum referunt. Huic opinioni favet Evangelium. Nam Lucæ, III, 1, baptisma datum Christo a Joanne et exordium prædicationis ejus in decimum quintum Tiberii annum refertur, ei liquet tres abinde annos solidos Christum antequam pateretur, prædicasse regnum Dei. Sed Tiberii annos haudquaquam more romano computatos ab Eusebio et Epiphanio fuisse contendit Dionysius Petavius, *de Doctrina Temporum*, lib. XII, cap. 12 : « Etenim a populari, inquit, civitatum suarum exordio patres illi annos inchoabant, nimirum ab autumno antecedente æstatem illam, qua Augustus excessit », adeoque « annum Tiberii decimum octavum putare incipiunt ab autumno anni Juliani 75 ». Ipse itaque Petavius, *in Rationario temporum*, parte 1, lib. VIII, scribit mortuum Christum Tiberio quintum et Sejano consulibus, martii die vigesimo tertio. At Baronius, Lud. Vives, Leonardus Coquæus et alii, consulibus Cneio Domitio Ænobarbo et Camillo Scriboniano. Alia denique est non minus probata viris eruditis opinio, passionem Christi ad annum referens Tiberii decimum nonum currentem cum Juliano 78, cumque eo cui Phlegon, olympiadum scriptor, apud Eusebium defectionem solis assignat, olympiadis 202, anno 4, consulibus Severo Sulpitio Galba et Lucio Cornelio Sulla, et ad diem aprilis tertium.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

VI, page 211. — « Et ces jugements que les hommes prononcent... » « C'est une dangereuse invention que celle des gehennes, et semble que ce soit plustost un essay de patience que de vérité. Et celuy qui les peust souffrir cache la vérité, et celuy qui ne les peust souffrir. Car pourquoy la douleur me fera elle plustost confesser ce qui en est, qu'elle me forcera de dire ce qui n'est pas? Et au rebours, si celuy qui n'a pas faict ce de quoy on l'accuse est assez patient pour supporter ces tourments, pourquoy ne le sera celuy qui l'a faict, un si beau guerdon, que de la vie, luy estant proposé? Je pense que le fondement de cette invention vient de la considération de l'effort de la conscience. Car au coulpable il semble qu'elle aide à la torture pour luy faire confesser sa faute, et qu'elle l'affoiblisse; et de l'autre part qu'elle fortifie l'innocent contre la torture. Pour dire vray, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. Que ne diroit-on, que ne feroit-on pour fuyr de si griefves douleurs?

Etiam innocentes cogit mentiri dolor. [Pub. Syr.]

D'où il advient que celui que le juge a gehenné pour ne le faire mourir innocent, il le face mourir innocent et gehenné. » (Mich. de Montaigne, *Essais*, liv. II, chap. V ; II, *de la Conscience*.

Montaigne imite encore ici saint Augustin sans le citer.

XXIII, page 249. — « Dieu générateur. »

Ἡδὲ Θεὸν καὶ βασιλῆ καὶ γεννητῆρα πρὸ πάντων.
(Vid. Lactant., *de ira Dei*, cap. 23.)

His afferre est aliud oraculum cujus meminit Justinus in sermone exhortatorio ad Gentes. Sciscitante enim quodam, qui unquam viri religiosi fuissent, ita responsum ab oraculo :

Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίην ἄχον ἠδ' ἄρ' Ἑβραῖοι,
Αὐτογένητον ἄνακτα σεβαζόμενοι Θεὸν ἁγνῶς.
(Coquæus.)

LIVRE VINGTIÈME

XXIII, page 338. — « Or le nombre de jour éclaircit cette difficulté. » — Ce nombre de jours est exprimé au livre de Daniel chap. VII, v. 14.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

V, page 460. — « L'univers l'ait crue sans miracle. » — « Si nous sommes esgarez, mon Dieu, ç'a esté en vous suivant. Si nous n'avons pas escouté nostre raison, vos miracles en sont cause. Si nous avons adoré un homme, vous vous estes entendu avecque cet homme, pour nous faire croire qu'il estoit Dieu. Vous luy avez presté vostre puissance pour nous obliger à luy rendre nostre culte. Nous sommes excusables, mon Dieu, d'avoir reconnu celuy qui ne sçauroit estre que vous, si vous ne venez vous-mesme nous déclarer qu'il est un autre que vous. »

(*Socrate Chrestien*, par Balzac, p. 16, in-18. Rouen et Paris, 1661.)

VIII, page 477. — « Et le bande avec son mouchoir. » — Mouchoir, *orarium*. « Orarium hoc loco sudarium est sive linteum tergendo, ori paratum. Hieronymus in Epist. ad Nepotianum : *Plenum dedecoris est, referto marsupio, quod sudarium orariumque non habeas gloriari.* » (Edit. BB.)

VIII, page 477. — « Comme s'il eût demandé aux matyr cinquante oboles. »

Le texte porte *folles*. Les bénédictins ont ajouté la note suivante :

« *Folles* dicti sunt nummi a sacculo, quo conduntur : genus monetæ, est alias æreæ, allias argenteæ. Porro folles accipiendi isthic, non argentei sed ærei, ejusdem fere valoris atque asses et solidi monetæ nostræ gallicanæ, ut putat Sirmondus ad sermonem 389, qui alias 40 inter Sirmondianos. Suidas autem follem obolum esse dicit, ad voces φόλλεις et χέρματα. Nominantur præterea folles in lib. III, *contra Crescon.*, c. 29, nec non lib. I. Evodii *de Miraculis S. Stephani*, c. 14. (Edit. BB.)

XXVIII, page 538.

Herum Pamphylium, qui in acie occubuit, Plato in fine lib. *de Rep.*, decimo post mortem die redditum vitæ scribit : « Hanc Cicero fabulam, inquit Macrobius, lib. I. Somnii, licet ab indoctis quasi ipse veri conscius doleat irrisam, exemplum tamen stolidæ reprehensionis vitans, excitari narraturum quam reviviscere maluit. » (Comm. Vives.)

Ibid. — Παλιγγενεσίαν régénération. — Lactantius quoque lib. VII, verba Chrysippi stoici ex ejus *de Providentia* libris refert, quibus ille reditum post mortem nostrum adstruxit : Καὶ ἡμᾶς, inquit, μετὰ τελευτῆσαι πάλιν περιόδων τίνων εἱλυμένων χρόνου, ἐς ὃ νῦν ἐσμεν ἀποκαταστήσεσθαι σχῆμα. (Comm. Vives).

TABLE

RÉCAPITULATION DES CITATIONS DE L'ÉCRITURE ET DES AUTEURS ANCIENS CONTENUS DANS LE TEXTE

LIVRE DIX-SEPTIÈME

Pages.

I. Epoque des prophètes..... 1

II. En quel temps fut accomplie la promesse relative à la possession de la terre de Chanaan (Gen. 12, 1, Ibid. 3). 3

III. Trois sortes de prophéties dans l'Ancien Testament (2 Reg. 12, 1. Jerem. 31, 32, etc.)..... 5

IV. Figure du nouveau Testament dans la réprobation de Saul et d'Héli, Anne, mère de Samuel, figure de l'Eglise (1 Reg. 2, 1. Jer. 9. Luc. 2, 29 et 30. — Gal. 6, 3. — Rom. 10, 3. Psal. 93, 18. Psal. 6, 8. Apoc. 1, 4. Prov. 9, 1. — Col. 3. 1. Rom. 8, 32. Psal. 15, 10. Jacob. 4, 6. 2 Cor. 8, 9. Philipp. 3, 7 et 8. Matth. 11, 28. Ibid. 27. Psal. 131, 28. 1 Cor. 4, 7. 1 Tim. 1, 5. Joan. 4, 7. 2 Cor. 5, 10. Psal. 73, 12. Joan. 1. 14 Ephes. 4, 9 et 10. Isaï. 5, 6. Matth. 10, 22)..... 8

V. Abolition du sacerdoce d'Aaron prédite à Heli (1 Reg. 2, 27. Psal. 10, 8. Isaï. 10, 22. Rom. 11, 5. Rom. 9, 28. Isaï. 10, 25. Psal. 11, 7. Psal. 83, 11. 1 Petr. 2, 9. 1 Cor. 10, 17. 6 Job., 42)..... 20

VI. Eternité promise au sacerdoce et au royaume des Juifs (1 Reg. 2, 4, 6. Ibid. 7, 1 Reg. 15, 13, etc. Luc. 19, 10. Ephes. 1, 4)..... 27

VII. Division du royaume d'Israël ; figure de la perpétuelle division entre l'Israël spirituel et l'Israël charnel (1 Reg. 14, 23. Ibid. 26, etc. Psal. 109, 1 Joan. 1, 47. Gal. 1, 24. Gen. 21, 10. 3 Reg. 12. Gal. 4, 24. 2 Cor. 3, 15 et 16. 1 Reg. 7, 12)..... 30

VIII. Les promesses de Dieu à David ne se réalisent qu'en Jésus-Christ (Reg. 7, 8, etc. Psal. 71, 8, 1. Cor. 3, 17).. 34

IX. Prophétie du psaume quatre-vingt-huitième (Psal. 88, 1, etc. 3 Reg. 7, 14 et 15. Psal. 114, 15. Psal. 88, 31. Act. 9, 4. Psal. 88, 39, etc.)..... 38

X. Suite de la prophétie du psaume quatre-vingt-huitième (Psal. 88, 39. 3 Reg. 14. 1 Reg. 24, 7. Psal. 88, 40, etc.). 41

Pages.

XI. Suite de la prophétie du psaume quatre-vingt-huitième (Psal. 88, 47. Ibid. 48. Psal. 143. Rom. 6, 1. Joan. 10, 18. 43

XII. Suite et fin de la prophétie (Psal. 88, 20. Id. 53. 2 Reg. 7, 19, 29. — 1 Cor. 15, 28. — 2. Reg. 7, 11. — 27. Psal. 126, 1. 2 Reg. 7, 10 et 11)..... 44

XIII. La paix promise n'est point celle du règne de Salomon (2 Reg. 7, 10 et 11)..... 48

XIV. Psaume de David (Matth. 22, 43. Psal. 19, 1. Psal. 64, 111, 145, etc. 3 Reg. 13)..... 49

XV. Pourquoi toutes les prophéties relatives à Jésus-Christ et à l'Eglise ne doivent pas entrer dans le plan de cet ouvrage..... 51

XVI. Le psaume quarante-quatrième est une prophétie de Jésus-Christ et de l'Eglise (Psal. 44, 2, etc. Ibid. 10, etc. — Psal. 47, 3. Psal. 44, 11. Psal. 17, 44 et 45. Rom. 10 et 17. Psal. 86, 5. Psal. 44, 17)..... 52

XVII. Sacerdoce et Passion de Jésus-Christ annoncés au cent neuvième et au vingt-unième psaume (Psal. 109, 1. — 2. — Gen. 14, 18. — Psal. 21, 17 et 18. — 19. — Matth. 27, 25. Psal. 21, 28)..... 56

XVIII. La mort et la résurrection du Seigneur, prédites dans les psaumes trois et quarante, seize et soixante-sept (Psal. 3, 6. Psal. 40, 6, etc. Ibid. 10 et 11. Joan. 13, 26. Joan. 6, 71. Matth., 25, 35. Psal. 15, 9, 10. Psal. 67, 21. Matth. 1, 21)..... 58

XIX. L'obstination des Juifs prédite dans le psaume soixante-huitième (Psal. 68, 22. Matth. 27, 24. Psal. 68, 23 et 24). 61

XX. Prophétie de Salomon (Psal. 31, 1. — 3 Reg. et 2. — Lib. 2 de Doctr. Christ., c. 8 et lib. 2. Retr. 4, et Specul. Sap. 2, 12, etc. — Eccl. 36, 1, etc. — Prov. 1, 11, etc. Matth. 20, 38. Prov. 9, 1, etc. 1 Cor. 1, 27. — Prov. 9, 6. Eccl. 8, 15. Psal. 39, 7. Eccl. 7, 3. Ibid. 5. Eccl. 10, 16 et 17. Rom. 5, 5. Psal. 24, 3. Cant. 1, 3. Cant. 7, 6). 62

XXI. Des rois de Juda et d'Israël après Salomon..... 68

XXII. Idolâtrie de Jéroboam (3 Reg. 19, 10)..... 69

XXIII. Captivité de Babylone ; retour des Juifs..... 70

XXIV. Derniers prophètes des juifs (Matth. 11, 13)..... 71

LIVRE DIX-HUITIÈME

I. Coup d'œil sur les livres précédents..... 73

II. Epoque de la Cité terrestre..... 74

III. Isaac né sous Aralius, cinquième roi des Assyriens..... 78

IV. Epoque de Jacob et de Joseph..... 80

V. Apis, roi des Argiens, honoré par les Egyptiens sous le nom de Sérapis..... 81

VI. Epoque de la mort de Jacob (Gen. 49, 10)..... 82

VII. Epoque de la mort de Joseph..... 83

Pages.

VIII. Epoque de la naissance de Moïse..... 83
IX. Origine du nom de la ville d'Athènes..... 86
X. Origine du nom de l'Aréopage, selon Varron ; déluge de Deucalion..... 87
XI. Epoque de la sortie d'Egypte et de la mort de Moïse et de Jésus Nave (1 Cor. 15, 40 et 47)..... 89
XII. Superstitions païennes à cette époque..... 90
XIII. Fables inventées au temps des juges..... 93
XIV. Poètes théologiens..... 95
XV. Fin du royaume des Argiens; naissance du royaume des Laurentins (Æneid. 8)..... 96
XVI. Ruine de Troie ; apothéose de Diomèdes..... 98
XVII. Incroyables métamorphoses d'hommes, rapportées par Varron..... 99
XVIII. Que faut-il croire des métamorphoses?..... 100
XIX. Enée aborde en Italie au temps de Labdon, juge en Israël (Virgil. Eclog. 5)..... 104
XX. Avènement des rois chez les Juifs, après les juges..... 105
XXI. Suite des rois du Latium depuis Enée jusqu'à Aventinus, tous deux mis au rang des dieux (Varron. de Ling. lat., lib. 4. Æneid. 6)..... 106
XXII. Rome fondée à l'époque de la chute de l'empire des Assyriens et du règne d'Ezechias en Judée..... 107
XXIII. Prophéties de la sibylle d'Erythra..... 109
XXIV. Les Sept Sages contemporains de Romulus ; époque de la captivité de Babylone..... 113
XXV. Philosophes contemporains de Tarquin l'Ancien chez les Romains et de Sedechias chez les Hébreux..... 114
XXVI. Fin de la captivité de Babylone ; abolition de la royauté chez les Romains..... 115
XXVII. Prophètes qui s'élèvent chez les Juifs à la naissance de l'empire romain (Osée, 1, 1)..... 116
XXVIII. Prophéties d'Osée et d'Amos (Osée. 1, 10. Ibid. 11. — Ibid. 3, 4. Ibid. 5. Rom. 1, 3. Osée. 6, 5. Coloss. 3, 1. Amos. 4, 12 et 13. — Ibid. 9, 11 et 12..... 118
XXIX. Prophéties d'Isaïe sur Jésus-Christ et son Eglise (Hieronym. épist. 117. Isaï. 52, 13, etc. Ibid. 53, 1, etc. Ibid. 54, 1)..... 119
XXX. Prophéties de Michée, de Jonas et de Joël, relatives au nouveau Testament (Mich. 4, 1, etc. Ibid. 5, 2, etc. Jonæ. 2, 1. Act. 2, 17. Joel. 2, 28 et 29)..... 122
XXXI. Le salut du monde en Jésus-Christ prédit par Abdias, Naüm et Habacuc (Abdia. 17. Ibid. 21. Naüm. 1, 14 et 15. Naüm. 2, 1. Habacuc. 2, 2 et 3)..... 124
XXXII. Prophétie du cantique d'Habacuc (Habacuc. 3, 2, etc. — Lucæ. 23, 34. Psal. 56, 6. Joan. 3, 17. Joel. 2, 13. Matth. 10, 27. Psal. 115, 16. Joan. 19, 38. Rom. 12, 12. Rom. 10, 3. Psal. 39, 3, 4. 1 Cor. 1, 31)..... 126
XXXIII. Prophéties de Jérémie et de Sophonias sur Jésus-Christ et la vocation des Gentils (Thren. 4, 20. Baruch. 3,

Pages.

36, etc. Jerem. 26, 5, etc. Jerem. 16, 16. Ibid. 31, 31. — Soph. 3, 8. — Ibid. 2, 11. Ibid. 3, 9, etc. Isai. 10, 22. Rom. 9, 27)..... 132

XXXIV. Prophéties de Daniel et d'Ezechiel (Daniel, 7, 13 et 14. Ezech. 34, 23 et 24. Ibid. 37, 22, etc.)..... 134

XXXV. Prédictions d'Aggée, de Zacharie et de Malachie (Agg. 2, 7 et 2. — Zach. 9, 9 et 10. Ibid. 9, 11. Psal. 33, 2. Malach. 1, 10. Ibid. 2, 5, etc. — Ibid. 3, 1, etc. — Joan. 2, 19. Malach. 3, 13, etc..... 136

XXXVI. Esdras et les livres des Machabées (Esd. 33, 10, etc.)..... 140

XXXVII. Les prophéties antérieures à toute philosophie profane... 141

XXXVIII. L'Eglise n'a pas admis les écrits des prophètes plus anciens, à cause de leur antiquité même (1 Par. 29, 29; et 2 Par. 9)..... 143

XXXIX. Antiquité des caractères hébraïques..... 145

XL. Mensonge et vanité des Egyptiens sur l'antiquité de leur science..... 146

XLI. Les auteurs canoniques sont autant d'accord entre eux que les philosophes sont divisés..... 147

XLII. Dessein de Dieu dans la publication des Ecritures de l'Ancien Testament traduites de l'hébreu en grec..... 152

XLIII. Prééminence de la version des Septante sur toutes les autres..... 154

XLIV. Conciliation entre l'hébreu et les Septante touchant le délai du châtiment de Ninive (Jonæ. 3 et 4)..... 157

XLV. Décadence des Juifs depuis la captivité de Babylone (Agg. 2, 10. Ibid. 8. Matth. 22, 14. Joseph., lib. 2. Antiquit., c. 8. Ibid. lib. 12, c. 1, etc. 1 Machab. 6 et 7. Joseph., lib. 12, c. 7 et 8; lib. 12, c. 15. — Lib. 14. — Gen. 49, 10)..... 158

XLVI. Naissance du Sauveur; dispersion des Juifs par toute la terre (Isai. 7, 14. Matth. 1, 23. Isai. 10, 22. Psal. 68, 23 et 24. Psal. 58, 12. Rom. 11, 11)..... 162

XLVII. Avant Jésus-Christ, la Cité céleste n'a-t-elle eu de citoyens que dans la race d'Israël (1 Euseb., lib. 1 de Demonstr., c. 5 et 6) ?..... 165

XLVIII. Prophétie d'Aggée sur la gloire de la seconde maison de Dieu (Agg. 2, 10. 1 Cor. 10, 4. Agg. 2, 8. Ephes. 1, 4. Matth. 22, 14)..... 167

XLIX. Elus et réprouvés mêlés ensemble ici-bas (Psal. 39; 10. Math. 5, 2. Matth. 4, 17. Luc. 6, 14. — Act. 1 et 2)..... 168

L. La prédication de l'Evangile devenue plus puissante par les souffrances de ceux qui l'annoncent (Isai. 2, 3. — Luc. 24, 46 et 47. Act. 1, 7 et 8. Matth. 10, 28)..... 170

LI. La foi catholique est fortifiée par les contradictions de l'hérésie (Rom. 8, 28. — Psal. 98, 19. Rom. 12, 12. 2 Tim. 3, 12. 2 Tim. 2, 19. Rom. 8, 29..... 171

LII. S'il ne doit plus s'élever contre l'Eglise d'autres persécutions que celle de l'Antéchrist (Ammian. lib. 26. — Theodoretus. lib. 3, c. 15. Eutrop., etc. — Euseb. —

Pages.

Oros. et ipse August., lib. 2 contra Litteras. Petil., c. 92)..... 175

LIII. L'époque de la dernière persécution est inconnue (2 Thess. 2, 8. Act. 1, 6)..... 178

LIV De la durée de trois cent soixante-cinq ans que les païens assignent à la religion chrétienne (Psal. 71, 8. Act. 17, 30 et 31. Isaï. 2, 2. Luc. 24, 47. Act. 2, 41, et cap. 4, 4 et 32. — Act. 3, 4)..... 189

LIVRE DIX-NEUVIÈME

I. Deux cent quatre-vingt huit sectes de philosophes sur la question du souverain bien..... 186

II. Varron réduit toutes les sectes à trois..... 193

III. Opinion de Varron..... 196

IV. Sentiment des chrétiens (Habacuc. 2, 4. — Gal. 3, 11. — Psal. 93, 11. — 1 Cor. 3, 20. — Sap. 9, 15. — Gal. 5, 17. Cic. 3 de Fin. et 1 Tusc. — Id. in 1 Off. et in 3 et 5 de Fin. — Rom. 8, 24 et 25)..... 199

V. Maux de la vie civile (Terent. Adelph. act. 5, sc. 4. Eunuch. act. 1, sc. 1. — Cic. in Verrem, lib. 1. — Matth. 10, 36)..... 209

VI. Erreurs de la justice humaine (Psal. 24, 17)..... 211

VII. De la diversité des langues qui divise la société des hommes; misère de la guerre..... 213

VIII. Misère de l'amitié (Job. 7, 1. Matth. 18, 7. id. 24, 12)..... 215

IX. Amitié des anges (2 Cor. 11, 14)..... 217

X. Récompense préparée aux justes vainqueurs des tentations de cette vie..... 218

XI. La fin pour les saints est la béatitude de la vie éternelle, c'est-à-dire la véritable perfection (Psal. 147, 12. Rom. 6, 22)..... 219

XII. Toutes choses tendent à la paix (Æneid. 8)..... 220

XIII. Universalité de la paix (Joan. 8, 44)..... 226

XIV. De l'ordre et de la loi qui, dans le ciel ou sur la terre, donne pour but à l'autorité et à l'obéissance l'intérêt de la société humaine (2 Cor. 5, 6 et 7. 1 Tim. 5, 8)..... 230

XV. De la liberté naturelle et de la servitude, peine du péché (Gen. 1, 26. Ibid. 9, 25. Dan. 9, 5. — Joan. 8, 34. 2 Petr. 2, 19. Ephes. 6, 5..... 237

XVI. Du droit légitime de dominer..... 235

XVII. Rapports de la Cité du ciel et de la Cité de la terre (Sap. 9, 15)..... 236

XVIII. Différence entre l'incertitude de l'académie nouvelle et la fermeté de la foi chrétienne (1 Cor. 13, 9. Habac. 2, 4, 2 Cor. 5, 6)..... 239

XIX. Habitude de vie et mœurs du peuple chrétien (1 Tim. 4)..... 240

Pages.

XX. Les citoyens de la Cité de Dieu ne sont heureux ici-bas qu'en espérance (1 Cor. 15, 28)..... 242
XXI. Y a-t-il jamais eu une république romaine, suivant les définitions de Scipion rapportées par Cicéron dans le traité de la République (Exod. 22, 20) ?..... 243
XXII. Le Dieu des chrétiens est-il le vrai Dieu (Gen. 22, 18) ?.. 246
XXIII. Réponse des oracles sur Jésus-Christ, attestées par Porphyre (Hæc ead. Græce ap. Euseb., lib. 3, de Demonstr. Evang., c. 6. Psal. 95, 5. Psal. 15, 2)..... 247
XXIV. Autre définition du peuple..... 256
XXV. Il n'y a pas de vraie vertu où il n'y a pas de vraie religion (Lib. 13 de Trinit, c. 20, et lib. 14, c. 1)..... 258
XXVI. La paix du peuple étranger à Dieu tourne à l'avantage de la piété du peuple de Dieu dans l'exil de cette vie (Psal. 143, 15. 1 Tim. 2, 2. Jerem. 29, 7)..... 258
XXVII. La paix des serviteurs de Dieu ne saurait être exempte de trouble ici-bas. (2 Cor. 5, 7. Matth. 6, 12. Jacob. 2, 17 et 26. Gal. 5, 6. Sap. 9, 15. Job, 7, 1. Jacob, 4, 6. 1 Petr. 5, 5)..... 259
XXVIII. Fin des impies (Apoc. 2, 20 et 21)..... 261

LIVRE VINGTIÈME

I. Le jugement dernier, sujet de ce livre (Rom. 9, 14. Rom, 11, 33)..... 263
II. Profondeur des jugements de Dieu (Psal. 143, 2)..... 265
III. Vanité de cette vie (Eccl. 1, 2 et 3. Eccl. 2, 13. Eccl. 8, 14. Eccl. 12, 13 et 14)..... 268
IV. Preuves du jugement dernier, d'abord par les textes du Nouveau Testament, puis par ceux de l'Ancien (Rom. 3, 20. Matth. 13, 52)..... 270
V. Preuves du jugement dernier tirées du Nouveau Testament (Matth. 11, 22. Ibid. 24. Matth. 12, 41 et 42. Matth. 13, 36, et Id. 19, 28. Id. 12, 27. Act. 1, 26. 1 Cor. 6, 3. Matth. 25, 31. Joan. 3, 22, etc.)..... 271
VI. De la première et de la seconde Résurrection (Joan. 5, 25 et 36. Matth. 8, 22. 2 Cor. 5, 14 et 15 (Psal. 100. 1 Joan. 5, 27. Ibid. 28 et 29. Ibid. 24. Ibid. 29. Ibid. 25. Ibid. 28)..... 276
VII. Du règne de mille ans (Apoc. 1, 6, 2. Petr. 2, 8. Marc. 3, 27. Apoc. 20, 1, et Matth. 19, 29. Marc. 10, 30. 2 Cor. 6, 10. Prov. 17. Psal. 204, 8. Ephes. 1, 4. Coloss. 1, 13. 2 Tim. 2, 19. Psal. 122, 2)..... 280
VIII. Des chaînes et de la délivrance du Diable (Apoc. 20, 3. 2 Tim. 2, 19. Apoc. 20, 8. Matth. 12, 29. 1 Joan. 2, 19. Matth. 24, 12)..... 286
IX. Différence entre le règne de mille ans et le règne éternel (Matth. 25, 35. Id. 28, 20. Id. 13, 52. Ibid. 39. — Id. 5, 19.

Pages

Ibid. 20. Id. 23, 3. — Coloss. 3, 1 et 2. — Philipp. 3, 20. Ibid. 2, 21. Apoc. 20, 4. — Matth. 18, 18. 1 Cor. 5, 12. Apoc. 20, 4. — Ibid. 14, 13. Rom. 14, 9. Apoc. 20, 4. — 2 Cor. 6, 14. Apoc. 20, 5. Joan. 5, 25. Apoc. 20, 5 et 6)... 291

X. Contre ceux qui n'attribuent la résurrection qu'aux corps (Coloss. 3, 1. Rom. 9, 4. — Ephes. 5, 14. Rom. 14, 4. 1 Cor. 10, 12. — Apoc. 20, 6. 1 Petr. 2, 9. Psal. 109, 4)..... 298

XI. De Gog et de Magog que le démon doit susciter contre l'Eglise (Apoc. 20, 7)..... 299

XII. Du feu céleste qui dévore les impies (Apoc. 20, 9. Matth. 25, 41. Psal. 68, 10. — Isaï. 26, 11. Sec. LXX. 2 Thess. 2, 8. Apoc. 20, 9)..... 301

XIII. Faut-il comprendre dans les mille ans la persécution de l'Antéchrist (Apoc. 20, 6)..... 302

XIV. Damnation du Diable; résurrection corporelle; Jugement dernier (Apoc. 20, 9 et 10. Ibid. 11. 1 Cor. 7, 31 et 32. Apoc. 20, 12. Ibid. 13)..... 305

XV. Quels sont les morts que la mer présente, quels sont ceux que la mort et l'enfer rendent (Coloss. 3, 3. Matth. 8, 22. Rom. 8, 10. Ibid. 11. Apoc. 20, 12. Ibid. 13. Ibid. 9. Ibid. 13)?..... 308

XVI. Nouveau ciel; terre nouvelle. Matth. 25, 46. Apoc. 21, 1. Apoc. 20, 11. — Ibid. 4, 6 et 15. 2 Apoc. 20, 13)..... 310

XVII. De l'Eglise triomphante (Apoc. 21, 2, 5. — Isaï. 45, 8. Sec. LXX. Psal. 41, 4)..... 311

XVIII. Prédiction de saint Pierre sur le jugement dernier (Petr. 3, 23)..... 314

XIX. Témoignage de saint Paul sur l'Antéchrist et le jour du Seigneur (2 Thess. 2, 1, etc. — Hieronym. in Dan. 11, et Sever. Sulp., lib. 2, hist. — Sueton. in Nerone, et Tacit., lib. 2, hist. — 1 Joan. 2, 18 et 19)..... 316

XX. Témoignage de saint Paul sur la résurrection des morts (Thess. 4, 12, etc. — Epist. 193, ad Mercatorem. — 1 Cor. 15, 22. Ibid. 36. Gen. 3, 19. 1 Cor. 15, 51. Ibid. 52. Gen. 3, 19)..... 322

XXI. Prophétie d'Isaïe sur la résurrection et le jugement (Isaï. 26, 19. Id. 66, 12, etc. — Gal. 4, 6. Matth. 5, 8. Isaï. 66, 14. Id. 65, 17, etc. Id. 66, 14. Ibid. 15, 16. — Philipp. 3, 19. Rom. 8, 6. Gen. 6, 3. Luc. 14, 49. Act. 2, 3. Matth. 10, 34. — Hebr. 4, 12. Cantic. 2, 5. Sec. LXX. Isaï. 66, 17, etc. Rom. 3, 23. Psal. 109, 5. — Isaï. 66, 22, etc.)... 327

XXII. Quel est le sens de cette parole : « Et les bons sortiront et ils verront » (Natth. 25, 30. Ibid. 21. 1 Cor. 15, 28. 1 Joan. 3, 9. Isaï. 36, 5. Isaï. 66, 23)..... 334

XXIII. Prophéties de Daniel sur la persécution de l'Antéchrist, le jugement de Dieu et le royaume des saints (Dan. 7, 15, etc. Id. 12, 1, etc. — Joan. 5, 38. Gen. 22, 18. Dan. 12, 13)..... 336

XXIV. Témoignages tirés des Psaumes de David (Psal. 101,

Pages.

26, etc. 1 Cor. 7, 31. 1 Joan. 2, 17. Matth. 24, 35. 2 Petr. 3, 6. Matth. 24, 29. Æneid. 2. Psal. 49, 5, etc. Isaï. 53, 7. Matth. 26, 63. 1 Thess. 4, 16. Ose. 6, 6. Matth. 25, 34)..... 340

XXV. Prophétie de Malachie (Hieronym. Prœm. in Malach. Malach. 3, 1, etc. Isaï. 4, 3. 1 Joan. 1, 8)..... 346

XXVI. Sacrifice des saints après le jugement (Malach. 3, 4. Levit. 16, 6. Hebr. 7, 27. Job. 14, 4. Sec. LXX. Rom. 1, 17. 1 Joan. 1, 8. Isaï. 65, 22. Prov. 3, 18. Malach. 3, 5. Sap. 1, 9. Rom. 2, 15 et 16)..... 348

XXVII. Suite de la prophétie de Malachie (Malach. 3, 17 et 18. Malach. 4, 1, etc.)..... 352

XXVIII. Sens spirituel de la loi de Moïse (Malach. 4, 4. Joan. 5, 46. Malach. 3, 14 et 15. — Id. 2, 17. Psal. 27, 11. Ibid. 13. Ibid. 16 et 17)..... 353

XXIX. De la venue d'Elie et de la conversion des Juifs (Malach. 4, 5 et 6. 4 Reg. 2, 11. Malach. 2, 17 et 3, 14)..... 355

XXX. Dieu, suivant le témoignage de l'Ancien Testament, doit juger le monde; Dieu, c'est-à-dire Jésus-Christ (Isaï. 48, 12, etc. Isaï. 53, 7. Sec. LXX, Zach. 2, 8 et 9. Matth. 15, 24. Joan. 7, 39. Psal. 17, 44. Matth. 4, 19. Luc. 5, 10. Zach. 12, 9 et 10. Joan. 5, 22. Isaï. 42, 1, etc. Matth. 3, 16. Psal. 40, 6. Isaï. 42, 4)..... 357

LIVRE VINGT-UNIÈME

I. Dessin de ce livre (Joan. 5, 29. Matth. 13, 41, etc. Matth. 25, 46)..... 366

II. Les corps peuvent-ils exister éternellement dans le feu? 367

III. Est-il nécessaire que la douleur corporelle soit suivie de la mort corporelle (Luc. 16, 24)?..... 368

IV. Preuves naturelles..... 371

V. Vérité indubitable de faits dont on ne peut rendre raison (Plin., lib. 3, c. 7; lib. 5, c. 5; lib. 2, c. 103, ex Mela, lib. 2, c. 3. — Plin., lib. 37, c. 10; lib. 13, c. 7. Joseph., lib. 5 de Bello Judaico et Solin., c. 38, et Tacit., lib. 5. Plin., lib. 36, c. 19, et lib. 37, c. 11; lib. 37, c 10. — Solin. 47. Plin., lib. 8, c. 42)..... 376

VI. Des œuvres magiques (2 Cor. 11, 14. Æneid. 4)..... 380

VII. La Toute-Puissance de Dieu est la raison des choses qui surpassent la raison..... 382

VIII. Les modifications que Dieu opère dans les substances ne sont pas contre leur nature (Josue. 10, 13. Isaï. 38, 8. Æneid. 4. Jos. 4, 18. 4 Reg. 2, 8 et 14. Gen. 13, 10. Tacit. lib. 5. Rom. 11, 17 et 24)..... 387

IX. Des peines éternelles (Isaï. 66, 24. Marc. 9, 42 et 43. Ibid. 45 et 46. Ibid. 47 et 48. 2 Cor. 11, 29. Prov. 25, 20. Eccli. 7, 19. Rom. 8, 13. 1 Cor. 13, 9)..... 393

Pages.

X. **Les démons seront-ils tourmentés par le feu (Matth. 25, 41. — Syn. VII. Ac. 4. Luc. 16, 24. Apoc. 20, 9. Matth. 25, 42)?** 396

XI. **Est-il juste que la durée des châtiments surpasse celle des crimes (Exod. 21, 24. Luc. 6, 38. — Epist. 102 ad Deo gratias, c. 4)?** 398

XII. **Grandeur du crime primitif** 401

XIII. **Contre ceux qui n'admettent après la mort que des peines purifiantes (Æneid. 6. Matth. 12, 32)** 402

XIV. **Peines temporelles de cette vie (Job. 7, 1. Plin., lib. 7, c. 16. Eccli. 40, 1)** 404

XV. **Guerre de la chair contre l'esprit (Rom. 8, 14. 2 Tim 2, 19. Rom. 8, 14. Rom. 5, 12. Gal. 5, 17)** 405

XVI. **Miséricorde de Dieu pour les enfants mort avant l'âge de raison et pour les pénitents (Rom. 9, 23)** 407

XVII. **De ceux qui pensent que les peines des damnés ne seront pas éternelles** 409

XVIII. **De ceux qui pensent qu'au dernier jugement, à cause de l'intercession des saints, aucun homme ne sera damné (Psal, 78, 10, Joan. 3, 4. Psal. 30, 20. Rom. 11, 32)** 411

XIX. **De l'opinion qui attribue l'impunité aux pécheurs et aux hérétiques mêmes, à cause de la participation au corps de Jésus-Christ (Joan. 6, 50, etc.)** 414

XX **De l'opinion qui attribue cette grâce à ceux-là seuls qui ont été catholiques, quoiqu'ils soient tombés depuis dans le vice ou l'erreur (1 Cor. 10, 17)** 414

XXI. **De l'opinion qui ne reconnait de sauvés que les catholiques morts dans l'unité de l'Eglise, quoiqu'ils aient encouru les peines du feu éternel (Matth. 24, 13. 1 Cor. 3, 11, etc.)** 415

XXII. **De l'opinion qui admet la rédemption des crimes par l'aumône (Jacob. 2, 13. Matth. 25, 34. Ibid. 6, 12. Ibid. 14 et 15)** 416

XXIII. **Les supplices des méchants seront éternels comme ceux des démons (Matth. 24, 41. Apoc. 20, 9 et 10. 2 Petr. 2, 4. Matth. 25, 46)** 417

XXIV. **Contre ceux qui prétendent que Dieu accordera la grâce des méchants à l'intercession des saints (2 Tim. 2, 26. Enchirid., c. 110. Matth. 12, 32. — Ibid. 25, 34. Psal. 76, 10. Ibid. 11. Psal. 143, 4. Matth. 5, 45. Matth. 25, 41. Apoc. 20, 10. Isaï. 66, 44. Jon. 3, 7. Psal. 125, 6. Psal. 33, 20. Rom. 10, 3. 1 Joan. 4, 18. Psal. 18, 10. 1 Cor. 1, 30 et 31. Psal. 33, 9. 1 Joan. 3, 2. Psal. 16, 15. Rom. 11, 32. Ibid. 30 et 31. Rom. 8, 29. Psal. 39, 20)** 419

XXV. **Contre ceux qui prétendent que les hérétiques et les mauvais catholiques recevront, par la vertu des sacrements, la rémission des peines éternelles (Lib. de Fide et Operib. Gal. 5, 19, etc. Joan. 6, 20. 1 Cor. 10, 17. Gal. 5, 21. Matth. 10, 22. Ga 5, 6. 1 Cor. 13, 4. Rom. 13, 10. 1 Cor. 6, 15. — Joan 6 57)** 428

Pages.

XXVI. Avoir Jésus-Christ pour fondement. Être sauvé comme par le feu (Jacob. 2, 14. 1 Cor 5, 15. — 1 Cor. 6, 16. Ephes. 5, 25. 1 Thess. 4, 5. 1 Cor. 7, 32. Ibid. 33. 1 Cor. 3, 13. — Eccl. 27, 5. 1 Cor. 3, 15. Matth. 25, 41. Ibid. 55. — Isaï. 66, 24. Matth. 10, 37)..... 432

XXVII. Contre ceux qui admettent la rédemption de tous les crimes par l'aumône (Jacob. 2, 13. Matth. 6, 12. Ibid. 14. Matth. 3, 8. 1 Cor. 13, 4. Matth. 22, 39. Eccli. 30, 24. Eccli. 14, 5. Eccli. 21. 1 Matth. 25, 45. Joan. 3, 5. Matth. 5. 20. Matth. 5, 22. Id. 5, 23. Ib. 6, 12. Ibid. 14. Ibid. 15. Jacob. 2, 13. Matth. 18, 23. Luc. 16, 9. Matth. 10, 41. Æneid. 6. Matth. 13, 8)..... 438

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

I. Béatitude éternelle de la Cité de Dieu (Luc. 1, 33)..... 449

II. Eternelle et immuable volonté de Dieu (Philipp. 2, 13. Joan. 8, 17. Psal. 36, 31. Gal. 4, 9. Petr. 1, 20. Psal. 113, 3)..... 452

III. Bonheur éternel promis aux saints (Gen. 22, 8. Isaï. 26, 19. Id. 65, 17. — Dam. 12, 1 et 2. Id. 7, 18. Ibid. 27).... 454

IV. Contre les sages du monde qui regardent comme impossible la translation de corps terrestres dans les célestes demeures (Psal. 93, 11)..... 455

V. Preuves de la résurrection de la chair (Matth. 26, 13. Ac. 2. Ibid. 3, 4)..... 457

VI. C'est par amour pour Romulus, son fondateur, que Rome l'a fait Dieu ; c'est par la foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur que l'Eglise lui témoigne son amour..... 460

VII. La croyance du monde en Jésus-Christ est un effet de la puissance divine..... 465

VIII. Contre ceux qui prétendent que les miracles ont cessé (Serm. 321 et 322)..... 466

IX. Les miracles rendent témoignage à la foi qui annonce la résurrection de la chair..... 488

X. Miracles obtenus par les martyrs ; prodiges opérés par les démons (Psal. 33, 3)..... 489

XI. Contre les platoniciens (Psal. 93, 11)..... 491

XII. Objections des païens contre la résurrection de la chair (Luc. 21, 18. Ephes. 4, 13. Rom. 8, 29)..... 495

XIII. Les enfants morts dans le sein de leurs mères doivent-ils ressusciter ?..... 498

XIV. Les enfants ressusciteront-ils tels qu'ils sont morts (Luc. 21, 17) ?..... 499

XV. Les proportions du corps du Seigneur seront-elles la mesure des corps ressuscités ?..... 500

XVI. Comment faut-il entendre la conformité des saints à l'image du Fils de Dieu (Rom. 8, 29. Rom. 12, 2).... 501

Pages

XVII. Les femmes ressusciteront-elles dans leur sexe (Ephes. 4, 13. Rom. 8, 29. Gen. 2, 29. Joan. 17. Gen. 54, 22. Ephes. 4, 22. Matth. 22, 24. Ibid. 30)? 502

XVIII. De l'homme parfait (Ephes. 4, 10, 1 Cor. 12, 27. Coloss. 24. Ephes. 4, 12. Ephes. 1, 22 et 23. Psal. 111)..... 504

XIX. Les corps ressusciteront sans défaut (Luc. 21, 18. Id. 12, 7. Matth. 13, 43. Gen. 19, 11) 506

XX. Dieu peut rappeler les éléments dispersés des corps pour les ressusciter (Tuscul. 1)..... 509

XXI. Les corps des saints ressusciteront spirituels (1 Cor. 3, 1. Rom. 7, 23. 1 Cor. 13, 42. Psal. 23, 8)..... 512

XXII. Misères de cette vie, peines du péché (Eccli. 30, 12. 1 Reg. 4, 10. Cic., lib. 1 Acad. ex Platone in Timæo).... 514

XXIII. Misères de cette vie, propres aux justes (Gal. 5, 17. Rom. 6, 12. 1 Cor. 15, 57. Rom. 8, 37. Matth. 6, 12).... 520

XXIV. Biens de cette vie (Gen. 1, 28. Joan. 5, 17. Psal. 48, 13. 1 Cor. 3, 7. Psal. 103, 1. — Rom. 8, 32)..... 522

XXV. Obstination de plusieurs à ne pas croire la résurrection de la chair..... 532

XXVI. Porphyre réfuté par Platon..... 534

XXVII. Des opinions combinées de Platon et de Porphyre, on peut conclure la résurrection des corps..... 535

XXVIII. La résurrection peut se conclure des sentiments de Platon, de Porphyre et de Varron (Euseb. lib. 1 de Præparat. Evang. Plin., lib. 7)..... 537

XXIX. Comment les justes verront Dieu dans le siècle futur (Philipp. 4, 7. 1 Cor. 13, 9. Ibid. 12 Matth. 18, 10. 1 Joan. 3, 2. Psal. 15, 10. 4 Reg. 5, 26. 1 Cor. 13, 9 et 10. 1 Ibid. 11 et 12. Cor. 15, 28. Jerem. 23, 24. Job. 42, 5 et 6. Ephes. 1, 18. — Matth. 5, 8. Luc. 3, 6. Luc. 2, 29. Job. 19, 20. 1 Cor. 13, 12. — 2 Cor. 3, 18. Psal. 33, 6. Sap. 9, 14. Rom. 1, 20. 1 Cor. 13, 12. 1 Cor. 4, 5)..... 539

XXX. Eternelle béatitude de la Cité de Dieu (Psal. 83, 5. Levit. 12. 1 Cor. 15, 28. Psal. 88, 2. Psal. 45, 11. Gen. 2, 2 et 3. Gen. 3, 5. Psal. 89, 9. Deut. 5, 14. Ezech. 20, 12. Act. 1, 7)..... 548

Notes..... 557

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME

Imp. Téqui, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris (France). — 906-2-23.

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Ce PDF peut être distribué librement. Cependant, la licence ne permet pas qu'il soit modifié et ensuite redistribué. Aucune dérivation ne peut en être faite, par exemple pour en enlever certaines pages comme celle-ci.

Au Canada, cet ouvrage est dans le domaine publique. Le fac-similé est toutefois sous droit d'auteur. Si vous désirez en faire usage pour reproduire ce livre, veuillez en faire la demande.

Licence *Creative Commons* CC BY-ND 2.5 CA



© 2019 *canadienfrancais.org*